



Vendredi 9 décembre 2022

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13

OCTOBRE 2022

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au manque de personnel dans les crèches collectives parisiennes.....	13
Hommage aux habitants et au maire de Kiev, M. Vitali KLITSCHKO.	3	2022 DASCO 10 - Gestion des anciens lycées municipaux imbriqués avec une école ou un service municipal. - Convention avec la Région Ile-de-France.	13
Adoption de comptes rendus.	4	2022 DASCO 58 - Convention relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.....	13
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.	4	2022 DASCO 97 - Convention avec l'Académie de Paris pour favoriser le cumul d'emploi entre accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) et personnels d'animation.....	13
2022 DGRI 53 Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Mahsa Amini, à titre posthume, et à travers elle, aux femmes iraniennes luttant pour leurs droits.....	4	2022 DASCO 98 - Convention avec l'Académie de Paris pour l'accompagnement des collégiens en situation de handicap sur le temps de l'interclasse, scolarisés dans les collèges publics.....	13
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien aux Iraniennes et aux Iraniens qui manifestent pour leurs droits en Iran.	4	2022 DASCO 99 - Convention-type pour la mise à disposition de locaux scolaires aux Unités d'enseignement externes (UEE) et l'organisation de l'accueil des enfants de l'UEE dans les services péri et extrascolaires.	13
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux femmes iraniennes.	4	2022 DASCO 67 - Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération "Espace dans Ma Ville 2022" et subvention (9.500 euros).	13
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux femmes et aux forces progressistes iraniennes.....	4	2022 DASCO 69 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (619.430 euros) et subventions travaux (131.679 euros).	13
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mobilisation du peuple iranien contre l'obscurantisme.....	4	2022 DASCO 70 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10.947.737 euros).	13
Vœu déposé par M. Maxime COCHARD relatif à la révolte des femmes iraniennes.	4	2022 DASCO 71 - Collèges imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2.779.333 euros).	13
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris aux Iraniennes et Iraniens mobilisés pour leurs droits et libertés.	5	2022 DASCO 96 - Divers collèges. - Dotations (1.087.099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.....	13
Souhaits de bienvenue.	11	2022 DASCO 79 - Cours d'adultes de Paris. - Modification du règlement intérieur.....	13
2022 DGRI 53 Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Mahsa Amini, à titre posthume, et à travers elle, aux femmes iraniennes luttant pour leurs droits. (Suite).	11	2022 DASCO 64 - Caisse des écoles. - Versement de subventions exceptionnelles (4.020.000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	13
2022 DASCO 106 Communication sur la rentrée 2022 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes.	13	2022 DASCO 80 - Caisse des écoles (Paris centre). - Subvention d'investissement (31.013,30 euros) au titre de la restauration scolaire du collège François-Couperin.	13
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au classement du collège Françoise Seligmann en Réseau d'Éducation Prioritaire.....	13	2022 DASCO 81 - Caisse des écoles (11e). - Subvention d'investissement (99.939,24 euros) au titre de la restauration scolaire des collèges Fournier et Beaumarchais.....	14
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la qualité de l'air et aux capteurs de CO2 dans les écoles.....	13	2022 DASCO 82 - Caisse des écoles (12e). - Subvention d'investissement (81.607,90 euros) au	
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens alloués aux dispositifs éducatifs.....	13		
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mixité sociale dans les écoles parisiennes.....	13		
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au bilan parisien des affectations de professeurs, d'Affelnet et de Parcoursup.....	13		
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au nombre de personnels travaillant dans les crèches.....	13		

titre de la restauration scolaire des collèges Flavien et Tillion.....	14	2022 DASCO 101 - Académie du Climat. - Convention annuelle d'objectifs et de partenariat avec l'Institut Nemo, l'École de logistique et de transport à Paris (13e).....	14
2022 DASCO 83 - Caisse des écoles (13e). - Subvention d'investissement (31.844,38 euros) au titre de la restauration scolaire des collèges Triolet et Claudel.....	14	2022 DFPE 91 - Subvention (185.619 euros), avenant n° 1 à l'association Le Figuier (Paris centre) pour la crèche collective (Paris centre).....	14
2022 DASCO 84 - Caisse des écoles (14e). - Subvention d'investissement (27.291,60 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Giacometti.....	14	2022 DFPE 93 - Subvention (49.326 euros) et avenant n° 1 avec l'association Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil A Petits Pas au 6/8, impasse du Curé (18e).....	15
2022 DASCO 85 - Caisse des écoles (15e). - Subvention d'investissement (39.163,58 euros) au titre de la restauration scolaire des collèges de Staël et Apollinaire.....	14	2022 DFPE 102 - Subvention (316.065 euros), avenant n° 1 avec l'association Crèche laïque du quartier Saint-Fargeau (20e) pour l'établissement multi-accueil Saint-Fargeau (20e).....	15
2022 DASCO 86 - Caisse des écoles (20e). - Subvention d'investissement (24.162 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Mendès-France.....	14	2022 DFPE 107 - Subvention (25.492 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).....	15
2022 DASCO 63 - Subvention (4.300 euros) à l'association l'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).....	14	2022 DFPE 117 - Subvention (302.610 euros) et convention avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil "Morland".....	15
2022 DASCO 74 - Subvention (17.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (20e).....	14	2022 DFPE 122 - Subvention (319.727 euros) et convention avec l'association Envoludia (93100 Montreuil) pour son établissement d'accueil de la petite enfance.....	15
2022 DASCO 75 - Subvention d'investissement (34.926 euros) à un collège au titre du budget participatif parisien édition 2019.....	14	2022 DFPE 125 - Subvention (66.591 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).....	15
2022 DASCO 76 - Subventions d'investissement (183.247 euros) à 16 collèges au titre du budget participatif des collèges édition 2021/2022.....	14	2022 DFPE 126 - Subventions (620.553 euros), avenant n° 1 à l'association France Horizon (10e) pour ses trois établissements de petite enfance.....	15
2022 DASCO 87 - Subventions (284.000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle.....	14	2022 DFPE 135 - Subvention (171.665 euros), avenant n° 1 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e).....	15
2022 DASCO 89 - Subvention (62.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année scolaire 2021-2022.....	14	2022 DFPE 139 - Subvention (97.668 euros) et avenant n° 1 pour la crèche parentale "Le Moulin Bleu" (12e).....	15
2022 DASCO 77 - Académie du Climat. - Subvention (4.600 euros) et avenant à convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).....	14	2022 DFPE 140 Subvention (65.819 euros) et avenant n° 1 pour la crèche parentale Les Gardons (12e).....	15
2022 DASCO 90 - Académie du Climat. - Convention de partenariat avec le Laboratoire Collaboratif de conception et de fabrication - Vilette Makerz.....	14	2022 DFPE 143 - Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique.....	15
2022 DASCO 91 - Académie du Climat. - Convention de partenariat avec l'association Mission Locale de Paris.....	14	2022 DFPE 144 - Subvention (56.765 euros), avenant n° 1 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e).....	15
2022 DASCO 92 - Académie du Climat. - Subvention (10.000 euros) et convention annuelle d'objectifs et de partenariat avec l'association Cultures aux Jardins.....	14	2022 DFPE 145 - Subvention (9.613 euros), et convention avec l'Association pour l'accueil de tous les enfants (APATE) (11e) pour des travaux de rénovation et mise aux normes du multi accueil "La Caverne d'Ali Baba".....	15
2022 DASCO 94 - Académie du Climat. - Subvention (1.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Humeco.....	14	2022 DFPE 149 - Subventions (14.398 euros) et conventions avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour deux établissements d'accueil du jeune enfant.....	15
2022 DASCO 95 - Académie du Climat. - Subvention (1.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec l'Institut de la Transition Environnementale - Alliance Sorbonne Université.....	14	2022 DFPE 152 - Subventions (81.250 euros) et conventions à six associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique.....	15

2022 DFPE 153 - Subvention (96.949 euros), avenant n° 1 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).....	15	2022 DAE 75 - Subvention de fonctionnement (35.000 euros) et convention avec l'association "CoopCycle".....	67
2022 DFPE 162 - Protocoles transactionnels entre la Ville de Paris et les gestionnaires de crèches en gestion externalisée pour indemniser les frais liés au confinement d'avril 2021.....	15	2022 DAE 120 - Subvention de fonctionnement (25.000 euros), et convention avec l'association "MILA" (18e).....	69
2022 DFPE 163 - Renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des maisons d'assistant-e-s maternel-le-s existantes et approbation du cahier des charges applicables aux projets de maisons d'assistant.....	15	2022 DAE 192 - Grand prix de la pâtisserie de la Ville de Paris.....	70
2022 SG 21 - Modification des dispositifs déontologiques de la Ville de Paris et création de la commission de déontologie de la Ville de Paris.....	43	2022 DU 130 - Modification des tarifs 2022 pour les dispositifs de chauffage ou de climatisation en terrasse.....	71
Salutations.....	44	2022 DU 131 - Prolongation sur 2022 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces à proximité de la cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) dont l'activité économique est fortement perturbée.....	72
2022 SG 21 - Modification des dispositifs déontologiques de la Ville de Paris et création de la commission de déontologie de la Ville de Paris. (Suite).....	45	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration du marché aux Fleurs.....	73
Compte rendu de la 1ère Commission.....	49	2022 DFA 73 - Délégation donnée à Mme la Maire de Paris pour procéder à l'évolution des tarifs d'occupation de l'espace public de la Ville de Paris.....	75
2022 DAE 95 - Conventions et subventions (40.000 euros) pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (18e).....	50	2022 DFA 74 - Délégation donnée à Mme la Maire de Paris pour procéder à la renégociation des conditions financières d'occupation des biens immobiliers de la Ville de Paris mis à disposition de l'État.....	77
2022 DAE 154 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI-Universcience) (8e).....	52	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'Observatoire de la téléphonie mobile.....	81
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien du service public postal à Paris.....	53	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au recours aux délégations de service public.....	82
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture des bureaux de poste à Paris.....	53	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.....	83
Vœu déposé par l'Exécutif.....	53	Compte rendu de la 2e Commission.....	86
2022 DAJ 22 - Projet de communication sur la feuille de route de l'accès au droit 2022-2026.....	57	2022 SG 76 - Conventions de partenariats pour le "Carnaval Tropical de Paris" édition 2022.....	87
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'attribution de la prime Segur aux agents du C.A.S.- V.P.....	59	2022 DAC 387 - Subvention (5.000 euros) à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2021.....	89
2022 DRH 74 - Modification de la délibération 2016 DRH 13 fixant des modalités des dispositifs de scolarité relevant de la petite enfance et du social.....	59	2022 DAC 503 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louise et Michel Leiris au 53, quai des Grands Augustins (6e).....	90
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'accueil d'animaux domestiques sur le lieu de travail.....	60	2022 DEVE 68 - Dénomination square Edith Girard attribuée au square situé 31, quai de la Loire (9e).....	91
Suspension et reprise de la séance.....	62	2022 DU 127 - Dénomination place Philippe de Broca (12e).....	92
2022 DAE 167 - Subvention de fonctionnement (45.000 euros) à "Paris et Compagnie" pour l'incubateur du Welcome City Lab et convention pluriannuelle.....	62	Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à un hommage à Mathurin Moreau.....	92
2022 DAE 56 - Conventions et subventions de fonctionnement (350.000 euros) en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie.....	64	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Jean Rochefort.....	93
2022 DAE 58 - Budget participatif. - Subventions (143.000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social.....	65	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage à Marcel Duchamp.....	94
		Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Sempé.....	95

2022 DAC 30 - Contribution (150.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis (Clichy-sous-Bois).....	96	2022 DAC 511 - Classement au titre des Monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur, de ses annexes et du square Louise-Michel (18e).....	119
2022 DAC 36 - Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e).....	97	2022 DAC 512 - Avenant n° 1 à la CODP relative à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de La Trinité (9e) avec la société "JCDecaux".....	122
2022 DAC 110 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Théâtre musical de Paris" (Paris centre).....	98	2022 DAC 523 - Communication relative à la présentation du bilan 2021 de la Commission du Vieux Paris.....	123
2022 DAC 144 - Subventions (131.000 euros) à quatre structures organisant des festivals musicaux et avenant à convention avec la société "MaMA".....	100	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la création de Journées du matrimoine et du patrimoine.....	128
2022 DAC 160 - Subvention (10.000 euros) à la société "ORIZA" (20e).....	101	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux quais inclus dans le périmètre "Paris, rives de la Seine", classé à l'UNESCO.....	129
2022 DAC 297 - Subvention de fonctionnement (710.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "Maison du geste et de l'image" - Centre de recherche d'éducation artistique (Paris Centre).....	102	Compte rendu de la 3e Commission.....	131
2022 DAC 298 - Subvention de fonctionnement (2.217.500 euros) et avenant à la convention avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.....	103	2022 DVD 61 - Nouveaux dispositifs d'aides à l'écomobilité.....	132
2022 DAC 556 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Cinéma Indépendants Parisiens" (4e).....	104	2022 DVD 115 - Parc de stationnement "Milton" (9e). - Rectification de l'erreur matérielle portant sur le délibéré 2022 DVD 63-2.....	135
2022 DAC 603 - Subventions (11.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement.....	105	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux droits de stationnement des professionnels.....	135
2022 DAC 675 - Subvention (60.000 euros) à l'association "Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe" - ECUJE (10e) et convention.....	106	2022 DVD 97 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association de la Fabrique de la Logistique.....	136
2022 DAC 693 - Subvention (13.000 euros) à l'association "Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem" (10e).....	107	2022 DVD 102 - Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton. - Subventions (31.500 euros) et conventions avec 8 associations.....	137
2022 DAC 698 - Subvention (3.000 euros) à l'association "Prix Clara" (8e).....	108	2022 DVD 103 - Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien. - Subventions (30.000 euros en fonctionnement et 12.000 euros en investissement) et conventions avec 3 associations.....	140
2022 DAC 709 - Subvention (3.000 euros) au Centre Medem Arbeter Ring (10e).....	108	Suspension et reprise de la séance.....	141
2022 DICOM 20 - Conventions de partenariats en soutien de l'opération Nuit Blanche.....	109	2022 DSOL 42 - Stratégie parisienne handicap et accessibilité universelle 2022-2026.....	141
2022 DICOM 22 - Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.....	110	2022 DSOL 72 Subvention d'investissement (100.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectif avec la Fondation CASIP-COJASOR pour les travaux de rénovation de 7 logements accompagnés.....	141
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la sauvegarde du cinéma Luminor.....	111	2022 DSOL 80 Subventions (70.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations pour leurs actions d'aide à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.....	141
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde du cinéma Le Luminor.....	111	2022 DSOL 81 Subvention (2.000 euros) à l'association Acoeurvoix pour son action culturelle en direction de personnes en situation de handicap dans le cadre de la Nuit Blanche 2022.....	141
Vœu déposé par l'Exécutif.....	111	2022 DSOL 82 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Loisirs pluriel de Paris 13 pour son service Loisirs Pluriel Ados 13e pour des adolescents en situation de handicap.....	141
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de la compagnie Graine de Soleil dans le théâtre Lavoisier Moderne Parisien (LMP).....	114	2022 DSOL 85 Subventions (26.000 euros) à 8 associations et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Un regard pour toi, pour leurs actions d'information et de soutien.....	141
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au Lavoisier moderne parisien.....	114		
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un réseau de partenaires des établissements culturels pour la transition environnementale et énergétique.....	116		
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche.....	117		

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en charge des parisiens en situation de handicap vieillissants.....	141	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la tenue des points écoles.....	182
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des dispositions prévues par le vœu 125, adopté (séance du 31 mai au 2 juin 2022).	141	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs de police et à l'implantation de caméras.....	184
2022 DVD 105 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171.000 euros) et conventions associées.....	159	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la police municipale de Paris.....	187
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'identification des cycles pour lutter contre le vol des vélos.....	159	Dépôt de questions d'actualité.....	189
2022 DVD 111 - Actions contribuant à la Stratégie Logistique de la Ville de Paris. - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "Boîtes à vélo".....	161	Suspension et reprise de la séance.....	190
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la qualité de l'offre de transports en commun dans le 13e et à Paris.....	162	Souhaits de bienvenue.....	190
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la qualité du service public des bus parisiens.....	162	I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux projets d'aménagement sur un site patrimonial.....	190
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'offre de transports en commun sur toutes les lignes.....	162	II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'évacuation policière des usager.e.s de drogues, du campement de la porte de la Villette.....	193
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux capteurs de régulation des feux de circulation de la Porte d'Asnières.....	167	III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative aux conséquences de la pénurie de carburant sur les services de la Ville et les Parisiens.....	196
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux trottinettes électriques à Paris.....	168	IV - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la protection du patrimoine.....	198
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une période de tolérance pour le stationnement payant des 2 roues motorisés.....	169	V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative au projet One.....	199
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tarif de stationnement des 2 roues motorisés.....	169	VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la baisse des moyens alloués par l'Etat à l'hébergement d'urgence.....	201
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'éligibilité des droits de stationnement pour les professionnels.....	169	2022 Les Écologistes 1 - Participation générale à l'effort de sobriété : interdiction temporaire de l'usage énergétique à des fins publicitaires sur les dispositifs d'affichage dans l'espace public, dans les réseaux de transports en commun et dans les vitrines et façades commerciales et d'activités économiques.....	203
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux droits d'abonnement autorisés pour les professionnels mobiles.....	170	2022 DDCT 102 - Rapport de la mission d'information et d'évaluation (M.I.E.) sur la santé à Paris.....	212
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bénéfice de plusieurs abonnements pour un professionnel sédentaire.....	170	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un observatoire de la santé environnementale à Paris.....	212
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abonnement deux-roues motorisés et véhicule léger pour un résident.....	170	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la représentation des élus de Paris, au niveau de vie des employés et à l'offre de soins de l'APHP.....	212
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux cas de gratuité du stationnement des deux-roues motorisés.....	170	Vœu déposé par l'Exécutif.....	212
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au stationnement des deux roues motorisés.....	170	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la conservation par l'APHP de son patrimoine immobilier et foncier.....	212
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la journée "Paris Respire" du 18 septembre 2022.....	177	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la désertification médicale à Paris.....	212
2022 DPMP 9 - Approbation d'une convention de partenariat avec le CNFPT pour la formation initiale de Directeurs de Police Municipaux de la Ville de Paris.....	178	Vœu déposé par l'Exécutif.....	212
2022 PP 101 - Convention de groupement avec la PFRA IDF.....	181	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au logement des personnels de santé à Paris.....	212
		Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'évacuation du camp de migrants du canal de l'Ourcq.....	229

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la lutte contre le commerce illicite de viande de brousse.....	230	culturelle "Centquatre-Paris" pour l'hébergement d'un centre de vaccination (19e)	261
Compte rendu de la 4e Commission.....	232	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la consommation de "crack" et la prise en charge des toxicomanes.....	261
2022 DSOL 31 - F.S.L. : avenant avec EDF et convention avec le S.I.A.A.P. pour leurs contributions au Fonds, convention avec la C.A.F. pour la réalisation de diagnostics sociaux, avenant avec l'État pour l'abondement au Fonds.....	232	Suspension et reprise de la séance.....	265
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'éligibilité et d'attribution des aides à l'énergie de la Ville.....	233	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la consommation de "crack" et la prise en charge des toxicomanes (suite).....	265
Vœu déposé par l'Exécutif.....	233	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réglementation de la consommation et de la vente de protoxyde d'azote (17e).....	266
2022 DSOL 91 - Avenant à la convention du Pacte parisien pour le Logement d'Abord.....	237	Suspension et reprise de la séance.....	268
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation des dispositifs d'accueil, de logement et d'hébergement des personnes âgées.....	237	Compte rendu de la 5e Commission.....	268
2022 DSOL 55 - Subventions (465.000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.....	241	2022 DLH 123 - Octroi et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la R.I.V.P.	269
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à l'évacuation des familles logées par le Samu social à l'hôtel-résidence Palatino (13e).....	243	2022 DLH 141 - Réalisation 29, rue Calmels-Prolongée (18e) d'un programme de construction de 4 logements sociaux (1 P.L.A.-I., 2 PLUS, 1 P.L.S.) et 5 logements intermédiaires par "Immobilier 3F". - Subvention (549.673 euros).....	270
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la situation des familles expulsées des hôtels sociaux.....	245	2022 DLH 170 - Mise à disposition de locaux aux associations et organisme œuvrant pour l'aide, l'accompagnement, l'accueil et l'hébergement de personnes en situation de rue, de grande précarité ou réfugiées.....	271
2022 DSOL 88 - Subvention (40.000 euros) à l'association "Passerelle Assist' Aidant".....	247	2022 DLH 179 - Acquisition 20, rue Gasnier-Guy (20e) d'un terrain par "La Coop Foncière" en vue de la création de 5 logements à céder dans le cadre d'un bail réel solidaire. - Garantie du prêt Gaïa.....	272
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation d'Alaa ABDEL FATTAH, citoyen d'honneur de la Ville de Paris.....	248	2022 DLH 180 - Acquisition 20, rue Gasnier-Guy (20e) d'un terrain par "La Coop Foncière" en vue de la création de 5 logements à céder dans le cadre d'un bail réel solidaire. - Garantie du prêt Action Logement Service.....	272
2022 DSP 18 - Subventions (288.000 euros) à sept associations dans le cadre de la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.....	250	2022 DLH 189 - Adhésion en tant que membre fondateur à l'association "Agir Contre le Logement Vacant" (cotisation 2022/2023 3.000 euros).....	273
2022 DSP 20 - Subventions (257.000 euros) à dix associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens.....	252	2022 DSOL 39 - Subventions de fonctionnement (552.546 euros) et conventions avec sept structures (associations et C.A.S.-V.P.) pour leur mobilisation dans l'accueil à Paris des personnes ayant fui la guerre en Ukraine.....	275
2022 DSP 23 - Subventions (1.646.546 euros) et conventions dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.....	254	2022 DSOL 96 - Subventions de fonctionnement (139.000 euros) et conventions avec quatre associations pour leurs programmes et actions de soutien psychologique aux réfugiés à Paris.....	276
2022 DSP 34 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Droits d'Urgence" (10e).....	255	2022 DSOL 97 - Subventions de fonctionnement (32.500 euros) et conventions avec quatre associations pour leurs projets favorisant l'inclusion des réfugiés par la culture et le sport.....	276
2022 DSP 38 - Subvention (170.500 euros) et convention à l'association "Basiliade" (11e).....	257	2022 DU 122 - Vente à Elogie-SIEMP de 7 lots de copropriété, correspondant à six logements et un atelier en vue de réaliser des logements locatifs sociaux 83-85, rue de Belleville (19e).....	277
2022 DSP 44 - Subvention (20.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Emmaüs Solidarité" (1er).....	258	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri.....	278
2022 DSP 56 - Convention 2022-2025 avec le Département de Seine-Saint-Denis. - Fonctionnement de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR).....	259	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la préemption du 9, rue de la Banque.....	279
2022 DSP 76 - Subvention (30.434 euros) et convention avec l'établissement public de coopération		Vœu déposé par l'Exécutif.....	279

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hôtel du Marché situé 48, rue de Meaux (19e).	282	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'espace vert situé dans les locaux parisiens de l'Ecole polytechnique.....	310
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de logements sociaux et d'équipements publics 37, avenue George V (8e).	283	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rénovation de l'ancienne école polytechnique.	310
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fluidification des mutations dans le parc social.	285	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au permis de restructuration de bureaux 18-20, boulevard de Bonne Nouvelle.....	312
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'état des lieux des gardiens et gardiennes dans les immeubles sociaux.	286	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'aménagement équilibré et harmonieux de la Porte de Montreuil.	313
2022 DDCT 60 - Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale.	287	Vœu déposé par l'Exécutif.	313
2022 DDCT 62 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023.	288	Suspension et reprise de la séance.	320
2022 DDCT 101 - Modification de la délibération fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices des maires d'arrondissement.....	289	Présentation du rapport d'activité du Conseil parisien des Européens.	320
2022 DLH 239 - Location de l'immeuble 153-161, rue Nationale (13e) à la R.I.V.P. - Avenant au bail emphytéotique.	290	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un réaménagement de la Porte de la Villette et au futur P.L.U. bioclimatique.....	327
2022 DU 84 - APUI "Réinventer Paris - les dessous de Paris" site des Ateliers des Beaux-Arts 48, rue de Sévigné (Paris Centre). - Régularisation de la procédure de déclassement par anticipation.	290	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prise en compte de la santé dans le prochain Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.	329
2022 DU 11 - Cession de la propriété lieudit Le Château à Nescus (09).....	292	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au devenir du site "La Rochefoucauld".	329
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux cessions du patrimoine de la Ville de Paris extra-muros.	292	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au devenir du site "La Rochefoucauld" (14e).	330
2022 DU 80 - Cession des droits de la Ville de Paris sur le mur séparatif entre le 36, rue du Chemin-Vert et les 21p, rue Bréguet/17z, villa Marcès (11e).	297	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à une interpellation des architectes des Bâtiments de France en vue de l'adaptation au changement climatique.....	332
2022 DU 105 - Cession de la propriété lieudit "La Roudette" à Aydat (63).	297	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir de l'école maternelle Netter (12e).	333
2022 DU 133 - Avenant à la convention d'études avec GRT gaz dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la porte de la Villette (19e).	298	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un Comité du nouveau mobilier urbain.....	336
2022 DU 137 - P.L.U. de Paris. - Approbation de la modification des dispositions réglementaires applicables au site de la Cité mixte régionale Paul Valéry (12e).	299	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la délivrance des titres d'identité.....	336
2022 DU 144 - P.L.U. - Mise en compatibilité avec le projet de rénovation du site administratif 21-23, rue Miollis (15e). - Avis du Conseil de Paris.	304	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement du Champ-de-Mars et de ses abords en plan de sauvegarde et de mise en valeur.....	338
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en œuvre des sanctions pour les "dark stores" en infraction.....	306	2022 DTEC 32 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour la résilience du territoire et de ses habitants (43.590 euros).....	339
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre les "dark stores" et "dark kitchens".....	306	2022 DTEC 18 - Communication relative à la présentation du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des berges de la Seine à Paris.....	341
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au développement d'une logistique urbaine vertueuse.....	306	Compte rendu de la 6e Commission.....	343
Vœu déposé par l'Exécutif.....	306	2022 DJS 129 - Convention de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Paris au titre de la prestation de service jeunes.	343
		2022 DASCO 78 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec la "Fondation Mémorial de la Shoah" et subvention (73.120 euros).	345
		Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'utilisation de l'hémicycle pour des colloques professionnels.	346

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication au format "Open Data" des travaux du Conseil de Paris.	348	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions d'organisation de la cérémonie d'ouverture des J.O.P. 2024.	373
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au manque de personnel dans les crèches parisiennes.	349	2022 DJS 133 - Courts de tennis parisiens. - Modification des tarifs.	376
2022 DAE 159 - Subventions (120.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris.	350	2022 DJS 140 - Espace sportif Pontoise (5e). - Délégation de service public. - Principe et modalités de passation.	377
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la non-fermeture des universités cet hiver.	352	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la gestion des piscines parisiennes.	377
Vœu déposé par l'Exécutif.	352	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'espace sportif Édouard-Pailleron.	381
Compte rendu de la 7e Commission.	354	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un dispositif "Coup de pouce" pour aider les nouveaux projets associatifs.	383
2022 DGRI 50 - Signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Douala (Cameroun).	355	Compte rendu de la 8e Commission.	385
2022 DGRI 51 - Convention et subvention (32.000 euros) à l'association "Electriciens sans Frontières" pour une intervention humanitaire d'urgence à Madagascar.	356	2022 DPE 33 - Subventions (61.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets.	385
2022 DICOM 29 - Convention de parrainage pour les célébrations du jumelage Paris-Rome avec "Ferrero France Commerciale".	357	2022 DPE 35 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Enlarge Your Paris" pour son projet "Ménage ton canal".	387
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'Arménie.	359	2022 DTEC 24 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (106.000 euros) au budget de l'association "Bruitparif" pour l'année 2022.	388
Suspension et reprise de la séance.	362	2022 DTEC 39 - Subventions (25.500 euros) aux associations de la Transition écologique.	391
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'Arménie (suite).	362	2022 DTEC 41 - Prise de participation dans la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.	394
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la dénomination d'un espace public parisien en hommage à Mikhaïl Sergueïevitch Gorbatchev.	362	2022 DTEC 47 - Signature de la charte d'engagement Ecowatt pour une consommation d'énergie responsable avec RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité.	398
2022 SG 8 - Convention d'objectifs régissant les rapports entre la Ville de Paris, la "Solideo" et "Paris 2024" relative au site de l'AccorArena de Bercy (12e). - Raccordement au réseau "Fraicheur de Paris".	364	2022 SG 79 - Communication sur l'action de la Ville en matière de sobriété énergétique.	399
2022 SG 47 - Transformations olympiques : impact 2024. - Convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution.	366	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux objectifs énergétiques des contrats de concession de lieux appartenant à la Ville.	399
2022 SG 55 - Transformations olympiques. - Convention entre le Fonds de dotation Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre du dispositif "Savoir nager 2022".	367	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un dispositif d'aide à l'implantation de panneaux solaires pour les logements privés.	399
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan "Nager à Paris" et à sa reconduction pour la mandature actuelle.	368	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un dispositif d'aide à l'implantation de panneaux solaires pour les logements sociaux.	400
2022 SG 60 - Convention VDP-FDD Paris 2024 "Éducation par le sport" et convention avec les lauréats.	369	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un inventaire des locaux mis à disposition d'associations et à un bilan carbone.	400
2022 SG 62 - Transformations olympiques. - Subventions (28.790 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et trois associations dans le cadre du projet "Sport et décrochage scolaire.	370	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la concertation, la formation et la fixation d'objectifs pour tendre vers plus de sobriété énergétique.	400
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la Coupe du monde de football au Qatar.	372	Suspension et reprise de la séance.	403
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la diffusion de la Coupe du Monde de football au Qatar dans l'espace public.	372	2022 SG 79 - Communication sur l'action de la Ville en matière de sobriété énergétique (suite).	403
Vœu déposé par l'Exécutif.	372	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'augmentation du chèque énergie et à l'arrêt des coupures d'électricité.	415

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'appel des maires "Monsieur le Président de la République, nous ne pourrions plus payer !".....	415
Vœu déposé par l'Exécutif.....	415
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conséquences pour les bailleurs sociaux de la hausse des coûts de l'énergie.....	417
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la diminution des éclairages commerciaux.....	418
2022 DEVE 69 - Subvention (20.000 euros) à l'Agence parisienne du climat en faveur de la végétalisation et du rafraîchissement des copropriétés privées.....	419
2022 DEVE 75 - Subvention au Muséum national d'histoire naturelle pour son projet d'étude des populations de corneilles.....	421
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion des déchets dans les parcs et jardins.....	422
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'adoption des outils du Barème de l'Arbre.....	423
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'interdiction des revêtements en résine pour les pieds d'arbres.....	424
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la déminéralisation et à la végétalisation de la place de la République.....	425
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au suivi de la charte "Bien-être animal".....	427
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation des arbres du Champ-de-Mars et ses environs.....	428
Salutations.....	430
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	430
Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.....	431
Clôture de la séance.....	431
Votes spécifiés.....	431
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.....	433
QE 2022-17 Question de Mme Inès de RAGUENEL et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la présence de sucres ajoutés dans les menus servis en crèches.....	433
QE 2022-19 Question de Mme Anne BIRABEN et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation des logements de fonction pour les gardiens et directeurs d'écoles et de crèches.....	434
QE 2022-20 Question de Mme Véronique BUCAILLE et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux conditions de circulation des bus dans Paris.....	435
QE 2022-18 Question de Mmes Mélody TONOLLI, Corine FAUGERON et les élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public.....	436
Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.....	437
QE 2022-12 - Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE à Mme la Maire de Paris relative au projet de transformation de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.....	437
QE 2022-13 - Question de Mme Carline LUBIN-NOËL et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au fonds d'investissement sur l'économie sociale et solidaire.....	438
QE 2022-14 - Question de Mmes Léa VASA, Fatoumata KONÉ, M. Émile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la tenue du Congrès mondial de l'Immobilier dans la salle du Conseil de Paris.....	440
QE 2022-15 - Question de Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au déplacement d'une délégation en Arménie et aux subventions accordées par la Ville dans le cadre de sa Délégation générale aux Relations internationales et de sa participation à l'A.I.M.F.....	440
QE 2022-16 - Question de Mme Léa VASA, M. Émile MEUNIER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au recrutement des architectes-voyers.....	442
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	444
Comptes rendus des Commissions.....	453
Listes des membres présents.....	463
Annexe n° 1 - Interventions de deux représentants du Conseil parisien des Européens.....	469
Annexe n° 2 - Scrutin public au vœu n° 64 relatif à la lutte contre la consommation de "crack" et la prise en charge des toxicomanes.....	471
Annexe n° 3 - Scrutin public sur le vœu n° 81 relatif à l'aménagement équilibré et harmonieux de la Porte de Montreuil.....	477
Annexe n° 4 - Scrutin public au vœu n° 81 bis déposé par l'Exécutif.....	486
Annexe n° 5 - Scrutin public au vœu n° 133 relatif à l'Arménie.....	495
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	504
Tableau des votes des groupes politiques.....	510

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage aux habitants et au maire de Kiev, M. Vitali KLITSCHKO.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, j'aimerais ouvrir ce Conseil en ayant une pensée très chaleureuse pour le maire de Kiev, M. Vitali KLITSCHKO, qui devait être à nos côtés ce matin mais la tragédie qui se déroule dans son pays l'a obligé hier matin à annuler au dernier moment sa venue.

Les bombardements qui se multiplient depuis quelques jours sont - nous l'avons vu à distance - d'une ampleur inégalée. Dans la nuit de samedi à dimanche, des bombardements d'immeubles civils à Zaporijia ont fait au moins 17 morts. Le 10 au matin, environ 75 missiles russes ont visé l'Ukraine, notamment Kiev, Lviv, Dnipro et Zaporijia. Ce sont les civils qui ont été visés - ce n'est pas la première fois d'ailleurs - mais aussi les infrastructures, notamment énergétiques. Aujourd'hui, il n'y a plus d'électricité ni d'eau courante pour plusieurs millions d'habitants à Kharkiv et à Lviv.

La tragédie continue donc.

Le maire de Kiev a aussi signalé des explosions dans ce que l'on appelle le rayon de Shevchenko, une vaste zone au centre de Kiev qui comprend la vieille ville historique, ainsi que plusieurs bureaux gouvernementaux. Le consulat allemand a également été touché. Cette nouvelle escalade de violence est bien sûr inacceptable et particulièrement inquiétante.

Comme depuis le début de la guerre et face à ces atrocités qui, chaque jour, nous sont restituées plus nombreuses et plus terribles par la presse, nous sommes avec l'Ukraine et son peuple. L'action de l'Europe et de ses Etats membres a été décisive et elle le sera à nouveau à l'avenir.

Je tiens avec vous à saluer à nouveau le courage du peuple ukrainien, la force des habitants de Kiev qui résistent face à la barbarie, qui résistent aux exactions de toutes sortes et aux crimes de guerre commis sur son sol.

Notre mobilisation est totale. Dès le mois de mars, le Conseil de Paris avait voté un fonds d'urgence exceptionnel d'un million d'euros pour répondre à cette crise. Les Parisiennes et les Parisiens se sont spontanément mobilisés. Des collectes de biens, de produits de premier secours dans tous les arrondissements se sont multipliées - coordonnées d'ailleurs par la Fabrique de la Solidarité que je veux ici saluer - en lien avec l'Etat et la Préfecture de Région d'Ile-de-France. Plusieurs convois de biens ont été envoyés en Ukraine et dans les pays limitrophes accueillant le plus grand nombre de réfugiés. Je me suis rendue d'ailleurs à Kiev en avril dernier.

Nous avons ouvert l'école Verneuil pour accueillir les enfants et les familles arrivant d'Ukraine, avec des animations et des cours de français pour les adultes. Je veux aussi saluer ici la mobilisation des écoles parisiennes qui ont scolarisé plusieurs centaines d'enfants d'Ukraine.

Cette solidarité continue de s'exprimer. Je suis heureuse d'annoncer qu'elle va se poursuivre, que nous allons céder 8 véhicules de collecte à la ville de Kharkiv, qui est une ville sœur de Kiev, libérée mais faisant face à un manque de moyens criant.

Pour saluer le courage et l'esprit de résistance des citoyens de notre ville, j'avais proposé au Conseil de Paris d'attribuer la Citoyenneté d'honneur à la ville de Kiev. Nous l'avons voté tous ensemble et j'ai eu la chance de remettre le diplôme en personne au maire en avril dernier.

A cette occasion, nous avons signé un pacte d'amitié entre nos villes pour préparer l'avenir, parce que les Ukrainiens veulent préparer l'avenir et comptent sur les villes et sur notre ville pour cela, et d'ores et déjà envisager de travailler sur une série de thèmes qui vont de la culture à l'urbanisme en passant par la transition verte et le sport.

J'ai le plaisir de renouveler aujourd'hui l'engagement que nous avons pris à cette occasion en proposant la mise à disposition d'expertises par la Ville de Paris pour aider à la reconstruction et à la transformation de Kiev en une ville verte et tournée vers l'avenir et la prospérité.

Les échanges entre nos deux capitales le montrent, nous avons plus que jamais à cœur de faire vivre la coopération entre Paris et Kiev. Je m'engage à ce que cette coopération ne soit pas circonstancielle et à faire en sorte qu'elle s'inscrive dans la durée. La Ville de Paris se tient aujourd'hui aux côtés de Kiev, comme elle se tiendra

toujours aux côtés des défenseurs de la liberté et des droits humains. Le combat continue et, bien sûr, nous y prenons notre part.

Je vous remercie.

Merci à vous.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux de la séance des 31 mai, 1er et 2 juin 2022 et de la séance des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 ont été publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour poursuivre, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vais vous demander de vous prononcer sur l'urgence de projets de délibération :

- 2022 DGRI 53, pour l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Jina Mahsa Amini à titre posthume et, à travers elle, aux femmes iraniennes luttant pour leurs droits ;

- 2022 DFA 73, pour une délégation donnée à la Maire de Paris pour procéder à l'évolution des tarifs d'occupation de l'espace public de la Ville de Paris ;

- 2022 DFA 74, pour une délégation donnée à la Maire de Paris pour procéder à la renégociation des conditions financières d'occupation des biens immobiliers de la Ville de Paris mis à disposition de l'Etat ;

- 2022 DAJ 23, pour la Convention relative au transfert des données personnelles pour l'indemnisation des victimes de l'explosion de la rue de Trévise, en application de l'accord-cadre du 2 février 2022.

Je vous propose donc de vous prononcer, à main levée, pour inscrire ces projets de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Les projets de délibération DGRI 53, DFA 73, DFA 74 et DAJ 23 sont donc inscrits en 4e, 1ère et 3e Commissions.

2022 DGRI 53 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Mahsa Amini, à titre posthume, et à travers elle, aux femmes iraniennes luttant pour leurs droits.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien aux Iraniennes et aux Iraniens qui manifestent pour leurs droits en Iran.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux femmes iraniennes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux femmes et aux forces progressistes iraniennes.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mobilisation du peuple iranien contre l'obscurantisme.

Vœu déposé par M. Maxime COCHARD relatif à la révolte des femmes iraniennes.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris aux Iraniennes et Iraniens mobilisés pour leurs droits et libertés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous en venons donc à ce qui fera aussi l'objet d'un débat organisé, à savoir l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Jina Mahsa Amini à titre posthume et, à travers elle, aux femmes iraniennes luttant pour leurs droits. Je prends la parole pour ouvrir cette discussion, puis je donnerai la parole aux différents orateurs et oratrices des groupes.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, il m'a semblé important de vous parler de cette jeune femme, née en 2000 à Saqqez, ville moyenne de la province iranienne du Kurdistan : Jina Mahsa Amini.

Jina, en kurde, parce qu'elle était d'origine kurde, signifie femme. Jina Mahsa Amini était, il y a trois semaines, jour pour jour, en vacances en famille à Téhéran. Elle allait entamer ses études universitaires et, le 13 septembre, en sortant d'une bouche de métro, Jina Mahsa Amini a été arrêtée par la police des mœurs pour port de vêtements inappropriés, autrement dit son voile.

Elle a été violemment frappée à la tête, elle est tombée dans le coma pendant qu'on l'amenait en van avec les autres femmes de sa famille et, trois jours plus tard, elle était morte. Jina Mahsa Amini avait 22 ans.

Depuis l'annonce de sa mort, l'Iran s'est soulevé, embrasé. Les femmes iraniennes se sont levées en masse. Avec une puissance folle, un courage inouï, elles ont osé retirer leur voile, le brûler parfois, se révolter contre l'ordre établi pour crier partout dans les rues cet hymne qui a parcouru le monde entier : "Femme, vie, liberté."

Elles ont enlevé leur voile au risque de leur vie, le voile, symbole de leur soumission. Notre admiration pour ces femmes qui se battent et qui résistent est infinie. Ce soulèvement de femmes est aujourd'hui celui de tout un peuple. Les hommes sont à leurs côtés. Les rangs de la révolte grossissent jusque dans les universités, et même dans les écoles où des petites filles défient l'autorité, une autorité criminelle, illégitime, arbitraire que le peuple iranien ne veut plus ni ne peut plus supporter.

Ce soulèvement est une onde de choc. Le monde a les yeux rivés sur ce peuple trop longtemps opprimé, qui crie aujourd'hui sa colère et son désir de liberté. Ce peuple a choisi la voie pacifique pour exprimer sa révolte, et pourtant leur combat est réprimé dans la violence la plus abjecte. On compte déjà des dizaines de morts et des centaines d'arrestations. Le régime iranien, comme à son habitude, ne montre aucun signe d'inflexion.

Malgré tout, l'espoir persiste et le mouvement ne s'essouffle pas. Il grandit même chaque jour, rejoint par celles et ceux qui, partout dans le monde, se lèvent pour s'opposer à l'oppression des femmes, à la soumission, à la violence de la police.

Cet élan traverse la planète tout entière. Il est passé par Paris, où les manifestations ont vu le jour après la mort de Jina Mahsa Amini. Elus, citoyens, nous avons rejoint ce mouvement pour dire aux femmes iraniennes que Paris est à leurs côtés, que nous sommes avec elles, que leur combat est juste et légitime.

Le visage de Jina Mahsa Amini s'affiche désormais devant l'Hôtel de Ville et les slogans des femmes iraniennes ornent notre façade. En faisant danser sur le parvis Rana GORGANI, l'une des seules femmes derviches tourneurs au monde d'origine iranienne, et kurde comme Jina Mahsa, nous avons souhaité dire la force et la liberté des femmes, de toutes les femmes en opposition à l'obscurantisme qui sévit malheureusement en Iran depuis plus de quarante ans.

Mais nous pouvons aller plus loin, nous devons affirmer davantage, nous devons écouter le message que le peuple iranien en lutte nous adresse. C'est la raison pour laquelle je vous propose aujourd'hui d'attribuer notre plus haute distinction, la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Jina Mahsa Amini à titre posthume, et à travers elle aux femmes iraniennes en lutte pour leur liberté.

C'est aussi la raison pour laquelle le vœu de l'Exécutif, sur le soutien de la Ville aux femmes iraniennes qui sera discuté, propose d'inscrire le nom de Jina Mahsa Amini dans l'espace public parisien, pour que nous ne l'oublions pas et parce que Paris sera toujours aux côtés de celles et de ceux qui luttent pour la liberté, parce que c'est là son message universel.

Ensemble, rendons hommage à ces femmes, à ces hommes qui n'ont pas peur, se lèvent pour défendre leurs droits. Les symboles politiques portent en eux une puissance, celui-ci en est un et je sais qu'il trouvera une résonance en Iran et dans le monde entier. Paris portera sans relâche la voix des femmes iraniennes parce que les femmes ont droit tout simplement à la vie, à la liberté.

Mes chers collègues, au nom des Parisiennes et des Parisiens, je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Jina Mahsa Amini et, à travers elle, aux femmes iraniennes luttant pour leurs droits.

Je vous prie, à ce stade, de bien vouloir faire une minute d'applaudissement en l'honneur de Jina Mahsa Amini.

(Une minute d'applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

Merci beaucoup, mes chers collègues.

Nous allons à présent procéder aux différentes prises de parole des groupes.

La parole est tout d'abord à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Vous avez la parole.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, avec mon groupe "Indépendants et Progressistes", nous vous remercions pour cette initiative de mémoire pour Jina Mahsa Amini, et en soutien au noble combat pour la liberté, mené par les femmes et les hommes en Iran.

En 2022, oui, au XXI^e siècle, une jeune femme de 22 ans est tuée par la police des mœurs d'un régime autocratique au motif d'une tenue soi-disant inappropriée. Comme vous le rappelez dans votre projet de délibération, la législation iranienne impose le port du voile dès l'âge de 7 ans : une situation dégradante et humiliante.

Depuis ce terrible drame, un mouvement pour la liberté s'est levé avec un courage inouï. Au péril de leur vie, des milliers de manifestantes et de manifestants dénoncent l'obscurantisme du régime. Plusieurs dizaines de victimes sont déjà à déplorer et j'ai aujourd'hui une pensée pour elles.

Le modèle de société que nous défendons, la démocratie et la liberté, est aujourd'hui la cible des dictateurs les plus cruels, alors que la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, du 10 décembre 1948, guide notre action au service de l'égalité entre tous les êtres humains.

Certains ont encore ancré en eux le logiciel du patriarcat et de la soumission de la femme. D'une certaine manière, comme en Iran, ils utilisent le voile comme un objet politique visant à asseoir leur domination. Ce mouvement pour la liberté des femmes dans un pays musulman donne aussi une leçon à celles et ceux qui, sous couvert de défense de la liberté, pratiquent un discours ambigu sur cette question.

A ce titre, je reprendrai les mots de Claude MALHURET, il y a quelques jours au Sénat, je le cite : "On ne peut pas en même temps être pour le voile à Paris et défendre celles qui le brûlent à Téhéran". J'ajoute et je le cite toujours : "En Iran, des femmes risquent leur vie pour se débarrasser du voile, ici les intersectionnels le présentent comme une liberté". Fin de citation.

Nos mères, nos grands-mères ou nos arrière-grands-mères se sont battues pour le droit de vote, pour l'I.V.G., pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous avons toutes et tous ici des enfants, des petits-enfants, des neveux, des nièces et c'est pour elles et pour tous les autres qu'il faut se battre pour que la liberté, l'égalité, la laïcité ne reculent pas, pour que l'obscurantisme ne gagne pas.

Alors, avec l'attribution de la Citoyenneté d'honneur, Madame la Maire, Paris envoie un message fort et clair : la France, patrie des droits de l'homme, et Paris, ville de la liberté et de la tolérance, doivent se mobiliser et se mobilisent pour apporter un soutien franc à ces combats pour la liberté et pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame IBLED.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mahsa Amini est devenue le symbole de l'aspiration à la liberté du peuple iranien. L'étudiante de 22 ans a été arrêtée par la police des mœurs pour port inapproprié de son voile, une mèche de cheveux dépassait tout simplement de son foulard. Elle est emmenée à Vozara, décède trois jours plus tard, très probablement victime de la répression policière aveugle de la République islamique.

Sa mort agit comme un catalyseur dans un pays qui voit les règles édictées par le régime des mollahs se durcir, alors même qu'une part croissante de la population aspire à la liberté. Depuis le 16 septembre, partout dans le pays, les manifestations se multiplient au son de "Femme, vie, liberté". En enlevant et en brûlant leur foulard, les femmes risquent leur vie pour défendre leur liberté, contre l'obligation de porter le hidjab, car non, jamais le voile n'a été un signe d'émancipation, ni à Téhéran ni ailleurs.

Leur combat est une leçon de courage. Les femmes de toutes les classes sociales, de toutes les ethnies descendent dans la rue, soutenues par les hommes, et risquent leur vie. A l'égalité des droits et à la lutte contre le fondamentalisme religieux se sont ajoutées d'autres revendications contre le régime des mollahs avec la dénonciation de la corruption endémique et la pauvreté croissante.

Ce combat, Mahsa Amini l'a payé de sa vie, mais aussi Hadis Najafi, Nika Shakarami, Sarina Esmailzadeh. Selon les O.N.G., ce sont 92 personnes qui seraient décédées depuis le 16 septembre, probablement beaucoup plus, et plus de 700 personnes arrêtées.

Malgré la terrible répression et les coupures incessantes d'Internet destinées à isoler les manifestants et lutter contre la propagation de leur lutte, la mobilisation ne faiblit pas, le peuple ne plie pas. C'est le plus long et le plus intense soulèvement depuis 1979.

La France a condamné avec la plus grande fermeté la répression brutale des manifestations en Iran et exigé que cette répression cesse immédiatement. Elle doit également agir au niveau européen pour que des sanctions liées aux violations des droits de l'homme en Iran cessent.

Et nous n'oublions pas également que plus d'une dizaine d'otages étrangers et notamment français sont emprisonnés en Iran. Je veux citer Benjamin BRIÈRE, Fariba ADELKHAH, Cécile KOHLER et Jacques PARIS.

Les Iraniens nous donnent une leçon de courage, ils nous obligent. Nous sommes et nous devons rester aux côtés de celles et ceux qui se battent pour leurs droits, en Iran, en Afghanistan et ailleurs, la France comme Paris.

Madame la Maire, merci pour cette initiative. Naturellement, le groupe MoDem s'associera au vœu de l'Exécutif pour faire de Mahsa Amini et, à travers elle, tous les combattants de la liberté iraniens des citoyens d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, en quelques jours, sa photo a parcouru le monde. Et jeudi dernier, vous l'avez rappelé, vous avez dévoilé sur le parvis de l'Hôtel de Ville sa photo.

Son nom, Mahsa Jina Amini, est sur toutes les lèvres, scandé dans les manifestations qui ont germé au Kurdistan iranien, avant de se répandre, telle une traînée de poudre, à tout l'Iran, dans les villes, les campagnes et au-delà de ses frontières.

Un nom indissociable du cri pour la liberté des femmes kurdes "Jin, Jiyan, Azadî", repris en persan "Zan, Zendegi, Azadi" et, bien sûr, "Femme, vie, liberté" dans les rues de Paris. Annonce symbole de la révolution qu'appelle tout un peuple, dont la soif de la liberté est plus forte que la peur de la répression instaurée depuis quatre décennies par le régime théocratique de la République islamique d'Iran.

22 ans, c'est l'âge qu'avait Mahsa Jina Amini quand elle est morte dans les geôles de la police des mœurs, pour quelques mèches de cheveux dépassant de son voile, le 26 septembre dernier.

Née en 2000, l'année de tous les possibles, elle avait 9 ans quand Mahmoud AHMADINEJAD a été réélu et que des centaines de milliers d'hommes et de femmes durant plusieurs semaines se sont rassemblées dans les rues pour contester les fraudes électorales et réclamer les libertés les plus élémentaires dont ils étaient privés.

Elle n'avait pas encore 18 ans quand de nombreuses femmes, à Téhéran et en province, ont fait de leur voile, symbole du régime, des drapeaux de révolte dans les rues et sur les réseaux sociaux pour réclamer leur liberté. Les braises de ce combat ont repris en 2019 dans tout le pays contre la corruption du régime, sa brutalité et ont continué de couvrir.

Ces embrasements populaires récurrents, où toujours les femmes s'emparent du premier rôle, reviennent telle une litanie dans un pays, où la censure est omniprésente, qui exécute le plus au monde après la Chine et qui réprime dans le sang toute révolte : 1.500 morts de la répression des manifestations de 2019, selon Reuters, mais combien d'arrestations arbitraires, combien d'actes de torture, combien de disparitions ?

Mahsa Jina Amini aurait pu être une de ces victimes anonymes, une de celles qu'on fait disparaître sans même dire pourquoi. Mais le courage des femmes iraniennes en a décidé autrement, elles ont multiplié les actes de défi sur les réseaux sociaux comme dans la rue, risquant leur vie pour que Mahsa Jina Amini ne soit pas oubliée, pour que ce qui lui est arrivé n'arrive plus à d'autres.

La dictature du régime des mollahs n'épargne pas les minorités et impose aux Kurdes un prénom iranien pour nier leur existence. Et lorsque les foules scandent "Mahsa Amini", elles reprennent la violence du régime iranien qui ne lui autorisait pas l'usage de "Jina", la vie en langue kurde. La vie lui aura, en quelque sorte, été retirée deux fois.

"Femme, vie, liberté", des mots repris dans toutes les manifestations qui unissent jusqu'aux écolières qui revendiquent leurs droits fondamentaux et la fin du régime des mollahs. Nous entendons leur colère, leur courage et leur détermination, celle des femmes, des hommes qui malgré 185 morts, dont 19 enfants, 1.750 personnes blessées et 2.400 arrêtées depuis le 26 septembre, bravent le régime pour retrouver et faire respecter leurs droits fondamentaux.

Oui, Mahsa Jina Amini est morte bien trop tôt et la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, que nous souhaitons par ce vœu lui accorder, ne pourra pas la protéger. Shirin EBADI, Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris en 2010, Nasrin SOTOUDEH, Citoyenne d'honneur en 2019, ces femmes vont les rejoindre et, une fois de plus, Paris les honore.

Nous ne pouvons pas lui rendre la vie, mais nous pouvons faire en sorte qu'elle ne soit pas oubliée. Et nous pouvons surtout affirmer encore une fois avec force le soutien inconditionnel et constant de la Ville de Paris à toutes ces femmes qui se battent pour leur liberté. Paris sera toujours avec elles et agira pour protéger toutes celles mises en danger par le régime pour avoir exigé les plus élémentaires des libertés.

Quatre décennies de régime iranien ont vu se succéder des générations de femmes rebelles et fières, qui se sont dressées pour réclamer leurs droits depuis 1978. En ce 11 octobre, Journée internationale des droits des filles, disons à celles qui aujourd'hui voient ces femmes défier le régime que nous serons toujours avec elles et que nous partageons l'espoir qu'elles puissent grandir libres.

"Femme, vie, liberté", "Zan, Zendegi, Azadi", "Jin, Jiyan, Azadî".

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, les images qui nous proviennent d'Iran depuis quelques semaines nous évoquent ces valeurs de vie et de liberté qui font notre société occidentale et auxquelles nous tenons tant.

Le courage de Mahsa Amini, de toutes ces Iraniennes qui veulent se débarrasser de ce voile qui les oppresse, est exemplaire. Leur combat nous rappelle que rien n'est jamais acquis, sûrement pas cette liberté à laquelle elles aspirent, que nous avons la chance d'avoir et que nous devons préserver par tous les moyens. Car c'est bien de la place des femmes dans la société et de la défense du droit de chacun et de chacune de vivre libre dont il est question ce matin.

Vous le savez, notre groupe Changer Paris ne souhaite pas faire de cette Assemblée un cénacle débattant de tous les sujets internationaux divers et variés ; il y a des institutions pour cela, nous le rappelons souvent. Mais la lutte pour les droits des femmes dépasse ce cadre. Pour toutes ces raisons, avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous soutenons et encourageons ce combat contre le voile, pour la liberté et la vie en Iran, comme nous soutenons celui de toutes les femmes dans le monde qui aspirent à vivre libre.

Nous ne pouvons qu'être admiratifs de cette lutte exceptionnelle du peuple iranien, de la jeunesse iranienne, où pour la première fois dans un pays musulman des hommes sont prêts à se battre et à mourir pour la liberté des femmes contre le pouvoir arriéré et rétrograde des mollahs.

Le voile ne sera jamais synonyme de liberté. De nombreux dirigeants politiques dans l'histoire l'ont compris. Atatürk l'avait interdit en Turquie, il y a un siècle, tout comme il était interdit en Iran dans les années 1930. De nombreux dirigeants du monde arabe l'ont combattu après-guerre pour faire de leurs pays tout juste indépendants des sociétés respectueuses de chaque être humain. Malheureusement, dans certains pays comme l'Iran ou l'Afghanistan, les droits des femmes ont reculé sous la pression de l'islamisme politique.

Comme nous toutes, je suis touchée personnellement en tant que femme par le courage de Mahsa Amini, de Hadis Najafi, de Nika Shakarami, de Sarina Esmailzadeh et de toutes les femmes iraniennes. Leur courage nous galvanise pour défendre chaque jour les droits pour lesquels nos grands-mères, mes grands-mères ont tant lutté et qu'elles ont obtenus en France. Leur combat et leur courage sont un exemple que nous devons également montrer à nos filles.

Hélas, pendant ce temps-là, en France, certains tentent d'instrumentaliser ce combat pour défendre ce qu'ils appellent ici le droit pour les femmes de s'habiller comme elles veulent, c'est-à-dire en réalité la banalisation ici du symbole d'oppression qui est combattu là-bas, et hurlent à l'islamophobie dans l'espoir de faire taire quiconque se permet de dire la vérité. Tout à leur hypocrisie, à leur lâcheté ou à leur clientélisme, ils feignent d'oublier que si des femmes sont prêtes à mourir là-bas pour ne pas porter le hidjab, si des tyrans sont prêts à les tuer parce qu'elles refusent de le porter, c'est bien parce qu'il n'est pas qu'un habit.

On ne peut pas glorifier le voile à Paris et prétendre défendre celles qui veulent s'en libérer à Téhéran. On ne peut pas défilé avec les islamistes en France et dans le même temps dénoncer les actes de cette République islamiste. On ne peut pas se proclamer défenseur de la laïcité et en même temps promouvoir le produit phare de l'islamisme.

Le 2 octobre dernier, sur la place de la République, un message clair a été envoyé quand Sandrine ROUSSEAU, Manon AUBRY ou d'autres ont été sifflées. Communautarisme ou universalisme, il faut choisir, par respect pour le combat du courageux peuple iranien et nous, nous avons choisi.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BADAT-KARAM.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "Femme, vie, liberté", c'est le slogan puissant d'une véritable révolution féministe emmenée par des femmes iraniennes qui ne supportent plus, et cela depuis plus de quarante ans, le joug d'un régime conservateur, leur mise sous tutelle et le port obligatoire du voile - "obligatoire", ce mot est important. Des

femmes iraniennes ne supportent plus d'être reléguées au rang de citoyennes de seconde zone et aspirent à une légitime autodétermination, à l'autonomie, à l'émancipation, à la liberté tout simplement.

La mort de Mahsa Amini entre les mains de la police des mœurs iranienne, pour port du voile inapproprié, a exacerbé la colère des femmes, dans un contexte de crise économique sévère, où plus de la moitié des Iraniennes et des Iraniens vivent sous le seuil de pauvreté et où la société iranienne est bâillonnée par un appareil d'Etat liberticide qui réprime toute contestation dans le sang.

La mort de Mahsa Amini a été un accélérateur de la crise démocratique iranienne et a provoqué un mouvement de protestation généralisée qui traverse toutes les couches de la population et résonne bien au-delà des frontières iraniennes. Cela n'arrive pas souvent que ce soit la lutte pour les droits des femmes qui provoque une crise majeure de la démocratie, et ce qui se passe actuellement en Iran, alors même que c'est source d'effroi puisque ce mouvement est réprimé dans le sang, est également source d'un grand espoir pour les femmes et la société iranienne.

Ces femmes font preuve d'un courage inouï au péril de leur vie. Elles n'hésitent pas à retirer leur voile en tenant tête aux forces militaires et paramilitaires, et elles sont rejointes par les hommes aussi. Souvent les femmes se battent seules pour arracher leurs droits et cela fait chaud au cœur de voir des hommes iraniens sortir dans la rue également au péril de leur vie pour être aux côtés des femmes iraniennes.

Je voudrais remercier l'Exécutif pour ce projet de délibération proposant d'attribuer à titre posthume la Citoyenneté d'honneur à Mahsa Amini et, à travers elle, à toutes les femmes iraniennes luttant pour leurs droits.

Ce soutien est très important et il participe de la diplomatie parisienne, et quand Paris parle, cela résonne très loin au-delà de nos frontières. Les Iraniennes et les Iraniens nous regardent et elles aussi sauront que tout Paris les soutient. Et je veux croire que ce soutien exprimé à la communauté iranienne leur parviendra et leur donnera force et courage, plus encore parce qu'elles n'en manquent pas.

C'est la raison pour laquelle "Les Ecologistes" avaient proposé un vœu, dont une des demandes s'apprête à être exaucée. Il s'agit de contributions, qui peuvent paraître symboliques, mais je crois fermement à leur portée et que cela peut galvaniser les femmes iraniennes dans leur combat pour leur liberté et pour leurs droits.

Votons massivement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame Aminata NIAKATÉ.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, Jina Mahsa Amini ne célébrera pas ses 23 ans, cette jeune femme kurde iranienne a été odieusement assassinée par la police des mœurs de Téhéran pour port de vêtement inapproprié. Son décès a été le détonateur de la colère des femmes iraniennes qui se sont rassemblées pour dénoncer la brutalité du régime et pour défendre leur liberté et leur dignité. Avec un courage indicible, elles ont protesté à visage découvert, se sont coupé les cheveux en filmant leur geste sur les réseaux sociaux et sont allées jusqu'à brûler leur voile sur la place publique.

Cela fait maintenant 24 jours que la contestation ne faiblit pas et cela malgré la répression violente des forces de l'ordre iraniennes. Le dernier bilan fait état de 92 morts et de centaines de personnes blessées et arrêtées. Les autorités iraniennes restreignent l'accès à Internet et au réseau mobile pour tenter de limiter les capacités de rassemblement, pour pouvoir les réprimer violemment à huis clos, mais rien n'y fait, la protestation continue dans tout le pays.

Ces mouvements ne viennent pas de rien. Depuis dix ans, de nombreuses manifestations ont contesté le régime dictatorial pour des raisons économiques et sociales et ont été réprimées dans le sang par le régime. Le soulèvement actuel se distingue cependant des précédents. Il vient des profondeurs de la société et exprime une exaspération à l'égard du pouvoir théocratique. Si les femmes sont aux avant-postes contre ce régime brutal et autoritaire, la révolte gagne toute la jeunesse, y compris masculine, car l'aspiration à un changement radical est massive.

Le décès de Jina Mahsa Amini...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce qu'on peut avoir un peu de silence, s'il vous plaît ? Je pense que le sujet est suffisamment grave et important pour qu'on écoute les orateurs et les oratrices.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Le décès de Jina Mahsa Amini a créé un immense élan de solidarité partout dans le monde, et de nombreuses organisations de défense des droits humains ont appelé à ce que la communauté internationale prenne des mesures concrètes pour s'attaquer à la crise de l'impunité systémique qui permet aux autorités iraniennes de poursuivre sans relâche les actes de torture, les exécutions extrajudiciaires et les autres homicides illégaux, aussi bien derrière les murs des prisons que pendant les manifestations.

Rappelons que le 5 juillet 2022, le Président Ebrahim RAÏSSI avait demandé que la loi sur le hidjab et la chasteté, élaborée en 2005, soit strictement appliquée. Ce qui signifie que le foulard doit également couvrir le cou et les épaules. L'élite religieuse conservatrice du pays lui a apporté son soutien total et a ordonné des mesures supplémentaires en incitant les administrations, banques et transports publics à ne pas servir des femmes mal voilées. Certains maires sont même allés jusqu'à interdire l'accès au métro aux femmes portant un hidjab inapproprié.

Suite à quoi, le 12 juillet dernier, à l'occasion de la journée du hidjab et de la chasteté, qui est inscrite au calendrier de la République islamique, de nombreuses Iraniennes ont participé à une campagne nationale de désobéissance civile contre le foulard obligatoire. Nombre d'entre elles s'étaient déjà fait alors arrêter.

Le combat des femmes iraniennes pour leur liberté n'est pas nouveau et nous sommes fiers que notre Ville ait toujours été à leurs côtés. Nous nous souvenons de toutes ces femmes qui ont lutté contre la dictature théocratique du gouvernement iranien : Zahra Ziba Kazemi, journaliste et photographe arrêtée, torturée, violée et assassinée en juillet 2003 pour avoir pris des photos de la prison de Téhéran ; Nasrin SOTOUDEH, cette avocate condamnée en mars 2019 à trente-trois ans de prison et 148 coups de fouet pour avoir défendu les droits des femmes et des prisonniers ; Yasaman et Monireh ARYANI, mère et fille, condamnées à seize ans de prison en juillet 2019 pour avoir distribué des fleurs dans le métro sans voile ; Hadis Najafi, morte de six balles tirées par les services de sécurité, le 22 septembre dernier à Karaj. Leur lutte prend aujourd'hui le visage de Jina Mahsa Amini, à qui nous rendons hommage, ainsi qu'à toutes les Iraniennes et Iraniens qui luttent au péril de leur vie contre ce régime inique.

C'est pourquoi, comme je crois chacun des groupes du Conseil de Paris, nous avons porté un vœu qui se voit totalement comblé par celui de l'Exécutif et par la Citoyenneté d'honneur que nous allons lui octroyer à titre posthume.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame PRIMET.

Deux non-inscrits, la parole est d'abord à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Elle avait 22 ans, elle est morte le 16 septembre dernier, trois jours après avoir été arrêtée par la police pour port de vêtement inapproprié, assassinée par la police des mœurs. Mahsa Amini, tel était son nom, aujourd'hui il est mondialement connu.

"Natarsim, natarsim, ma hame ba ham hastim", ce chant se répand depuis à travers l'Iran. Il signifie : "N'ayons pas peur, n'ayons pas peur, nous sommes ensemble."

"Femme, vie, liberté", tel est le slogan de la révolution féministe des femmes iraniennes.

Mahsa Amini était originaire du Kurdistan. Ce slogan "Femme, vie, liberté" résonne avec le slogan des féministes révolutionnaires kurdes "Jin, Jiyan, Azadî", de celles qui ont pris les armes et combattu pour libérer les femmes des territoires occupés par Daech dans le nord de la Syrie.

Cette révolution féministe exige la fin du port obligatoire du hidjab, et plus largement la fin du régime théocratique profondément réactionnaire et autoritaire. Tandis que le peuple paie cher, condamné à une... (*inaudible*) décroissante par un pouvoir corrompu, c'est bien le mouvement des jeunes femmes, auquel de nombreux hommes ont adhéré, qui porte avec courage l'aspiration révolutionnaire au péril de leur vie face à une répression criminelle.

En faisant de Mahsa Amini une citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, nous saluons le courage de toutes les femmes iraniennes. Nous soutenons leur révolution féministe, afin qu'elle résonne dans le monde entier contre le régime des mollahs et plus globalement contre la domination patriarcale. Et nous exprimons au nom de Paris, capitale de la République française : liberté, égalité, fraternité, sororité.

"Jin, Jiyan, Azadî", "Femme, vie, liberté".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. COCHARD, pour deux minutes.

M. Maxime COCHARD. - Mes chers collègues, l'arrestation violente de Mahsa Amini par la police des mœurs iranienne a été suivie de sa mort le 16 septembre 2022 à Téhéran, elle avait 22 ans.

Mahsa Amini a été malmenée, jetée à terre et finalement poussée contre sa volonté dans un véhicule de la police des mœurs, après qu'une autre femme entièrement voilée a tenté de lui arracher ses vêtements. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Mahsa Amini a été violemment frappée à la tête et sa tête a été cognée contre un véhicule de la police des mœurs.

Nous avons tous suivi avec beaucoup de gravité et d'espoir les révoltes qui ont suivi cette mort, révolte de femmes iraniennes contre ce régime qui leur interdit d'ôter le voile islamique. Nous avons constaté avec horreur la

violence de la répression mise en place par cette dictature religieuse et militaire. On parle aujourd'hui de plus d'une centaine de morts.

Ce n'est pas la première fois que des soulèvements agitent l'Iran, puisqu'il y avait eu déjà en 2003 des protestations étudiantes et, en 2019, des manifestations de rue contre la réélection truquée du Président AHMADINEJAD. De 2017 à 2020, il y a eu de nombreuses protestations dans les rues de Téhéran contre la corruption et contre la situation économique catastrophique de la population iranienne. D'ailleurs, la situation ne pouvait pas s'arranger avec l'élection en 2021 d'un nouveau Président ultra-conservateur.

Aujourd'hui, Paris se doit d'être aux côtés de ces femmes et de ces hommes qui bravent une dictature militaro-religieuse au péril de leur vie. La Ville Lumière doit afficher son soutien partout où des femmes s'affranchissent des coutumes patriarcales imposées par la religion. La ville de l'amour doit rendre hommage à celles qui se battent pour leur liberté, contre l'obscurantisme d'un régime théocratique qui veut les maintenir voilées.

Faisons entendre fortement l'hommage de Paris à Mahsa Amini.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vous remercie pour toutes ces prises de parole.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant de donner la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour répondre, je voudrais saluer la présence de Magali CHARBONNEAU, directrice de cabinet du nouveau Préfet de police, qui sera aussi avec nous pendant ce Conseil. Nous la connaissons bien et je veux lui dire le plaisir de travailler avec elle et dans des relations - cela a toujours été le cas entre nous - de respect entre la Ville et l'Etat. Merci à vous, Magali CHARBONNEAU, d'être ici.

2022 DGRI 53 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Mahsa Amini, à titre posthume, et à travers elle, aux femmes iraniennes luttant pour leurs droits. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Jean-Luc ROMERO-MICHEL, vous avez la parole.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chères oratrices et chers orateurs, mes chers collègues, "Femme, vie, liberté", ces mots, la Maire et chacune et chacun d'entre vous nous les ont répétés dans cette Assemblée. Ces trois mots scandés par tout une jeunesse s'affichent désormais sur la façade de notre Hôtel de Ville en soutien aux femmes iraniennes qui, depuis le 22 décembre et le décès de Mahsa - de son vrai prénom kurde, rappelons-le à chaque fois, Jina - Amini manifestent pour leur liberté de choix, leurs droits et leur dignité.

Ce combat héroïque a aussitôt été soutenu par les Parisiennes et les Parisiens, nombreuses et nombreux à se mobiliser en solidarité avec ces femmes et les hommes qui portent avec elles l'aspiration de tout un peuple à la liberté. Nous étions nous-mêmes rassemblés au côté de la Maire de Paris, jeudi dernier sur le parvis de l'Hôtel de Ville, en la mémoire de Jina Mahsa Amini, tous réunis au-delà de nos différences pour défendre le respect des droits humains, des valeurs partagées, je le sais, par toutes et tous ici.

C'est pourquoi, en réponse au vœu des groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen, "Les Ecologistes", "Indépendants et Progressistes" et non-inscrits que je remercie, je vous présente, au nom de l'Exécutif et comme la Maire l'a indiqué en ouverture de ce Conseil, un projet de délibération et un vœu en soutien aux Iraniennes et Iraniens en lutte, et en mémoire de Jina Mahsa Amini qui en est devenue aujourd'hui le symbole. Vœu qui, je l'espère, fera bien sûr l'unanimité.

Déjà 92 personnes ont été tuées dans ces manifestations pacifiques contre l'obscurantisme du pouvoir iranien. Des centaines d'autres ont été arrêtées, dont de nombreux journalistes et défenseurs des droits. Tout cela donc, depuis le 22 septembre, jour noir de l'arrestation de Jina. Elle était venue visiter cette si belle ville de Téhéran avec sa famille. Son portrait est désormais affiché devant notre Hôtel de Ville aux côtés des autres combattantes et combattants des droits humains.

En Iran, les droits fondamentaux sont violés quotidiennement depuis des années. Les femmes en sont les premières victimes, traitées comme des citoyennes de seconde zone. Les détentions arbitraires, les tortures, la peine de mort y sont monnaie courante. L'homosexualité y est un crime puni aussi de la peine capitale. Toute parole libre y est censurée. La liste est terriblement infinie.

Paris, vous le savez et la Maire l'a rappelé, soutient les défenseurs des droits humains en Iran depuis longtemps. Parmi nos citoyens d'honneur, trois Iraniennes et Iraniens déjà hélas : Jafar PANAHI, célèbre cinéaste emprisonné depuis juin dernier, Shirin EBADI, prix Nobel de la paix contrainte à l'exil, et l'éminente avocate des femmes et des minorités, Nasrin SOTOUDEH, condamnée à trente-huit ans de prison et qui reste en résidence surveillée.

Je pense aussi à Fariba ADELKHAH, chercheuse franco-iranienne emprisonnée depuis plus de trois ans. Je sais que notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY suit de très près sa situation avec beaucoup d'obstination, merci, Marie-Christine. Et ce sont bien sûr bien d'autres personnes, bien d'autres femmes et hommes que nous pourrions citer. Nous ne les oublions pas et notre mobilisation doit aussi se faire pour elles, pour eux.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous demandons aux autorités iraniennes de libérer les prisonniers politiques détenus arbitrairement, dont bien sûr Jafar PANAHI et Fariba ADELKHAH, et de mettre fin à la violente répression des manifestations en cours.

Les autorités iraniennes font tout pour cacher l'ampleur de la mobilisation et de la répression qui s'ensuit : plus d'Internet, plus de messagerie électronique pour couper un peu plus du reste du monde le peuple iranien et qu'ils n'entendent pas les soutiens qui fleurissent dans le monde entier. Alors, c'est à nous d'ouvrir nos mairies, nos parvis, nos auditoriums pour que la voix de ce peuple s'exprime ici, à nous d'afficher les portraits, les banderoles, comme nous l'avons fait, pour que personne n'oublie, personne.

La Ville de Paris apporte et continuera d'apporter son soutien au peuple iranien en lutte, et en particulier aux Iraniennes qui se battent pour leurs libertés fondamentales. Au premier rang de ces femmes, il y a, il faut le répéter, Jina Mahsa Amini. Avant de devenir un symbole, Jina était, vous l'avez rappelé toutes et tous, une jeune Iranienne parmi d'autres, désireuse de vivre libre, comme tant d'autres filles de son âge dans le monde, et ceci résonne particulièrement aujourd'hui en cette Journée internationale des filles. Elle avait 22 ans, elle voulait choisir librement. Quand cessera-t-on de décider pour les femmes ce qu'elles doivent penser ou faire ?

Jina incarne aujourd'hui le combat des femmes qui luttent au péril de leur vie pour se défaire de l'oppression qui pèse sur elles en Iran. Sa mort a déclenché le soulèvement de toute une jeunesse. Nous souhaitons honorer sa mémoire et que son nom soit lié pour toujours à Paris.

Avec la Maire, avec Laurence PATRICE, nous vous proposons donc que le nom de Jina Mahsa Amini soit donné à un lieu de l'espace public parisien. Nous vous proposons également d'élever Jina Mahsa Amini au rang de Citoyenne d'honneur de la Ville Paris et, à travers elle, à toutes les femmes iraniennes en lutte pour leurs droits. C'est la première fois que nous décernerons à titre posthume cette citoyenneté d'honneur.

Mes chers collègues, c'est l'histoire de Paris que de soutenir les peuples qui se battent pour leurs droits. Ce sont les valeurs de Paris que de défendre l'égalité des droits et la liberté de choix des femmes. Ce combat pour les droits humains est universel et nous rassemble au-delà de nos légitimes sensibilités, nous qui avons la chance de vivre dans un pays démocratique.

C'est pourquoi j'invite mes collègues à retirer leurs vœux au profit de celui de l'Exécutif, qui nous mettra, je pense, toutes et tous d'accord. L'esprit de vos vœux s'y retrouve en effet totalement et c'est bien sûr légitime.

Grâce à vous toutes et à vous tous, avec la Maire de Paris, nous parlons une fois de plus quand il s'agit de défendre les droits humains d'une seule et forte voix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Jean-Luc, merci pour votre engagement constant.

Le vœu n° 1 du groupe Paris en commun est retiré, Monsieur le Président.

Le vœu n° 2 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré ? Il est retiré.

Le vœu n° 3 déposé par le groupe Communiste et Citoyen aussi.

Le vœu n° 4 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" également.

Le vœu n° 5 déposé par M. COCHARD est retiré aussi.

Je vous remercie de cette décision et je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 5 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 193).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DGRI 53).

Je vous remercie.

2022 DASCO 106 - Communication sur la rentrée 2022 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au classement du collège Françoise Seligmann en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la qualité de l'air et aux capteurs de CO2 dans les écoles.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens alloués aux dispositifs éducatifs.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mixité sociale dans les écoles parisiennes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au bilan parisien des affectations de professeurs, d'Affelnet et de Parcoursup.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au nombre de personnels travaillant dans les crèches.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au manque de personnel dans les crèches collectives parisiennes.

2022 DASCO 10 - Gestion des anciens lycées municipaux imbriqués avec une école ou un service municipal. - Convention avec la Région Ile-de-France.

2022 DASCO 58 - Convention relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.

2022 DASCO 97 - Convention avec l'Académie de Paris pour favoriser le cumul d'emploi entre accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) et personnels d'animation.

2022 DASCO 98 - Convention avec l'Académie de Paris pour l'accompagnement des collégiens en situation de handicap sur le temps de l'interclasse, scolarisés dans les collèges publics.

2022 DASCO 99 - Convention-type pour la mise à disposition de locaux scolaires aux Unités d'enseignement externes (UEE) et l'organisation de l'accueil des enfants de l'UEE dans les services péri et extrascolaires.

2022 DASCO 67 - Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération "Espace dans Ma Ville 2022" et subvention (9.500 euros).

2022 DASCO 69 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (619.430 euros) et subventions travaux (131.679 euros).

2022 DASCO 70 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10.947.737 euros).

2022 DASCO 71 - Collèges imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2.779.333 euros).

2022 DASCO 96 - Divers collèges. - Dotations (1.087.099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

2022 DASCO 79 - Cours d'adultes de Paris. - Modification du règlement intérieur.

2022 DASCO 64 - Caisses des écoles. - Versement de subventions exceptionnelles (4.020.000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 80 - Caisse des écoles (Paris centre). - Subvention d'investissement (31.013,30 euros) au titre de la restauration scolaire du collège François-Couperin.

- 2022 DASCO 81 - Caisse des écoles (11e). - Subvention d'investissement (99.939,24 euros) au titre de la restauration scolaire des collèges Fournier et Beaumarchais.
- 2022 DASCO 82 - Caisse des écoles (12e). - Subvention d'investissement (81.607,90 euros) au titre de la restauration scolaire des collèges Flavien et Tillion.
- 2022 DASCO 83 - Caisse des écoles (13e). - Subvention d'investissement (31.844,38 euros) au titre de la restauration scolaire des collèges Triolet et Claudel.
- 2022 DASCO 84 - Caisse des écoles (14e). - Subvention d'investissement (27.291,60 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Giacometti.
- 2022 DASCO 85 - Caisse des écoles (15e). - Subvention d'investissement (39.163,58 euros) au titre de la restauration scolaire des collèges de Staël et Apollinaire.
- 2022 DASCO 86 - Caisse des écoles (20e). - Subvention d'investissement (24.162 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Mendès-France.
- 2022 DASCO 63 - Subvention (4.300 euros) à l'association l'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).
- 2022 DASCO 74 - Subvention (17.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (20e).
- 2022 DASCO 75 - Subvention d'investissement (34.926 euros) à un collège au titre du budget participatif parisien édition 2019.
- 2022 DASCO 76 - Subventions d'investissement (183.247 euros) à 16 collèges au titre du budget participatif des collèges édition 2021/2022.
- 2022 DASCO 87 - Subventions (284.000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle.
- 2022 DASCO 89 - Subvention (62.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année scolaire 2021-2022.
- 2022 DASCO 77 - Académie du Climat. - Subvention (4.600 euros) et avenant à convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).
- 2022 DASCO 90 - Académie du Climat. - Convention de partenariat avec le Laboratoire Collaboratif de conception et de fabrication - Vilette Makerz.
- 2022 DASCO 91 - Académie du Climat. - Convention de partenariat avec l'association Mission Locale de Paris.
- 2022 DASCO 92 - Académie du Climat. - Subvention (10.000 euros) et convention annuelle d'objectifs et de partenariat avec l'association Cultures aux Jardins.
- 2022 DASCO 94 - Académie du Climat. - Subvention (1.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Humeco.
- 2022 DASCO 95 - Académie du Climat. - Subvention (1.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec l'Institut de la Transition Environnementale - Alliance Sorbonne Université.
- 2022 DASCO 101 - Académie du Climat. - Convention annuelle d'objectifs et de partenariat avec l'Institut Nemo, l'École de logistique et de transport à Paris (13e).
- 2022 DFPE 91 - Subvention (185.619 euros), avenant n° 1 à l'association Le Figuier (Paris centre) pour la crèche collective (Paris centre).

- 2022 DFPE 93 - Subvention (49.326 euros) et avenant n° 1 avec l'association Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil A Petits Pas au 6/8, impasse du Curé (18e).
- 2022 DFPE 102 - Subvention (316.065 euros), avenant n° 1 avec l'association Crèche laïque du quartier Saint-Fargeau (20e) pour l'établissement multi-accueil Saint-Fargeau (20e).
- 2022 DFPE 107 - Subvention (25.492 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).
- 2022 DFPE 117 - Subvention (302.610 euros) et convention avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil "Morland".
- 2022 DFPE 122 - Subvention (319.727 euros) et convention avec l'association Envoludia (93100 Montreuil) pour son établissement d'accueil de la petite enfance.
- 2022 DFPE 125 - Subvention (66.591 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).
- 2022 DFPE 126 - Subventions (620.553 euros), avenant n° 1 à l'association France Horizon (10e) pour ses trois établissements de petite enfance.
- 2022 DFPE 135 - Subvention (171.665 euros), avenant n° 1 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e).
- 2022 DFPE 139 - Subvention (97.668 euros) et avenant n° 1 pour la crèche parentale "Le Moulin Bleu" (12e).
- 2022 DFPE 140 Subvention (65.819 euros) et avenant n° 1 pour la crèche parentale Les Gardons (12e).
- 2022 DFPE 143 - Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique.
- 2022 DFPE 144 - Subvention (56.765 euros), avenant n° 1 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e).
- 2022 DFPE 145 - Subvention (9.613 euros), et convention avec l'Association pour l'accueil de tous les enfants (APATE) (11e) pour des travaux de rénovation et mise aux normes du multi accueil "La Caverne d'Ali Baba".
- 2022 DFPE 149 - Subventions (14.398 euros) et conventions avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour deux établissements d'accueil du jeune enfant.
- 2022 DFPE 152 - Subventions (81.250 euros) et conventions à six associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique.
- 2022 DFPE 153 - Subvention (96.949 euros), avenant n° 1 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).
- 2022 DFPE 162 - Protocoles transactionnels entre la Ville de Paris et les gestionnaires de crèches en gestion externalisée pour indemniser les frais liés au confinement d'avril 2021.
- 2022 DFPE 163 - Renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des maisons d'assistant-e-s maternel-le-s existantes et approbation du cahier des charges applicables aux projets de maisons d'assistant

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons passer à présent au débat organisé autour de la communication sur la rentrée 2022 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes. Il s'agit du projet de délibération DASCO 106, mais beaucoup de dossiers y sont adjoints, DASCO 10, 58, 63, 64, 67, 69, 70, 71 jusqu'à 99, DFPE 91 à 163. Avant de procéder au débat et de donner la parole à chacun des orateurs et chacune des oratrices, je vais introduire ce débat.

Mesdames et Messieurs les adjoints, cher Patrick, chère Céline, Mesdames et Messieurs les élus, cette communication en Conseil de Paris sur la rentrée me permet de revenir sur quatre grands axes de notre politique municipale à destination des écoles, des enfants et des familles.

D'abord, j'aimerais parler de l'environnement que nous voulons offrir aux enfants, si important pour leur bien-être. Nous avons vécu un été marqué par des bouleversements climatiques sans précédent et j'ose croire qu'il a permis...

Vous savez, vous pouvez très bien discuter à l'extérieur et personne n'y verra ombrage. En revanche, le petit bruit de fond dans le Conseil, c'est toujours très pénible. Merci.

Nous avons donc vécu un été marqué par des bouleversements climatiques sans précédent. J'ose croire qu'il a permis une prise de conscience collective. Le changement climatique nous invite à penser un nouveau rapport à notre cadre de vie et à la place de la nature dans la ville.

C'est pourquoi nous sommes engagés, depuis le début de la mandature, à développer notamment l'école dehors. Les avantages à apprendre dehors sont nombreux : la motivation, un apprentissage plus facile et la coopération. Sortir, c'est lutter contre l'enfermement et la sédentarité, un fléau qui est de plus en plus important chez les enfants. C'est aussi permettre de mieux se concentrer, d'être plus attentifs, de développer des compétences psychomotrices. Face au succès qu'elles rencontrent, les écoles multiplient les expériences hors les murs dans différents lieux, comme les cours d'école, les parcs, les bois, que ce soit pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Je veux saluer cet engagement des écoles qui va dans le bon sens.

Ensuite, j'aimerais aussi parler de l'état des écoles et des alentours. Nous le savons, la majorité du bâti scolaire parisien est ancienne. C'est pourquoi la Ville consacre chaque année un effort majeur pour le rénover. Qui plus est, en plus des travaux importants, nous transformons nos cours d'école en cours "Oasis" qui sont adaptées à des périodes de chaleur ; 22 nouvelles cours ont été aménagées cet été, plus d'une centaine depuis 2018.

Je pense aussi aux "Rues aux écoles" qui se multiplient pour protéger les enfants de la circulation et qu'ils puissent respirer un air plus pur. Je suis tellement heureuse de recevoir des pétitions de parents pour faire des "Rues aux écoles" dans tous les arrondissements de Paris. C'est quelque chose qui finalement valide cette initiative innovante que nous avons portée et que nous portons ensemble. Parmi les 168 "Rues aux écoles" de la capitale, 114 ont été créées depuis l'été 2020, 204 établissements scolaires sont aujourd'hui concernés.

Pour réduire la pollution dans les établissements comme aux abords, nous menons aussi d'autres actions de santé environnementale comme le Plan Plomb ou les 4.190 capteurs de CO2 qui ont été acquis par la Ville de Paris l'an dernier. Je veux remercier Anne SOUYRIS d'accompagner ce travail et, sur les "Rues aux écoles", permettez-moi de remercier Jacques BAUDRIER, David BELLARD et Christophe NAJDOVSKI qui sont particulièrement impliqués.

Le bien-être des enfants passe enfin par la qualité aussi de ce qu'ils mangent. C'est pourquoi je me réjouis de l'adoption du Plan Alimentation durable pour la période 2022-2027 qui a renforcé toutes les ambitions de la Ville pour une restauration collective entièrement mobilisée face aux enjeux climatiques et de biodiversité. Notre ambition, vous le savez, est de parvenir à 75 % d'aliments labellisés "bio", 100 % de saison, 50 % produits et transformés à moins de 250 kilomètres de Paris. Pour une alimentation plus saine et moins carnée, deux repas végétariens au minimum seront proposés par semaine. Merci à Audrey PULVAR et aux maires d'arrondissement qui président les caisses des écoles pour cet engagement sur lequel, je crois, il y a une union très large, majorité comme opposition.

Deuxième axe de notre action : avoir des personnels éducatifs toujours mieux formés.

D'abord, je veux parler du plan de recrutement des personnels de la petite enfance. Plus de 40.000 places ont été ouvertes cette année en petite enfance à Paris, ce qui permet à 80 % des familles - retenez ces chiffres parce qu'ils sont très loin de ce qui existe ailleurs en France - de trouver une solution de garde à Paris. Nous pouvons en être fiers.

Mais je ne peux pas ne pas parler de la crise du recrutement qui sévit au niveau national et régional, cette crise qui touche à la fois les inscriptions dans les cursus professionnels vers les métiers de la petite enfance et les embauches par les gestionnaires de crèches. Pour y répondre, nous avons engagé un plan d'action de recrutement pour l'ensemble des métiers de la petite enfance. Concrètement, 350 places sont ouvertes au concours d'auxiliaire de puériculture, qui a lieu en ce mois d'octobre, 80 postes devraient également être ouverts au prochain concours d'éducateurs de jeunes enfants - c'était 70 en 2021 et 80 en 2022 - et 45 postes de responsables ou d'adjoints, c'est-à-dire des infirmières, des puéricultrices, des cadres de santé qui sont aussi à pourvoir par concours ou par détachement. Le nombre de postes d'apprentissage à la Ville est passé sur ce secteur à 160.

Ensuite, je veux parler bien sûr de garantir dans chaque école une équipe à l'écoute des enfants, mais sur cet effort concernant le recrutement et la formation, je voudrais remercier Antoine GUILLOU du travail qu'il effectue avec toutes les équipes pour chercher dans les écoles de formation les personnels et pouvoir les fidéliser ensuite.

Les difficultés de recrutement sont aussi présentes dans les écoles, que ce soit dans le monde enseignant ou parmi les professionnels en charge du périscolaire. Pour y faire face, nous avons mis en place, dès septembre, ce

que nous avons appelé l'Arsenal de l'animation pour impliquer toute la communauté éducative autour de différents objectifs, notamment la formation aux nouvelles pédagogies.

Troisième axe : nous voulons permettre à tous les élèves de viser l'excellence.

La réussite de tous les élèves passe par un accompagnement éducatif adapté à tous les âges et à tous les niveaux scolaires. C'est pourquoi la Ville de Paris accompagne les collèges, par exemple, dans l'offre pédagogique qu'ils proposent à leurs élèves, et poursuit ainsi sa politique volontariste d'éducation artistique et culturelle pour les collégiennes et collégiens.

Les chiffres sont là pour le prouver : en plus de 55 résidences d'artistes dans les collèges, de nouvelles conventions entre l'Académie de Paris, les établissements et les conservatoires municipaux ont permis l'ouverture, dès cette entrée, de nouvelles classes à horaires aménagés, notamment dans les établissements en éducation prioritaire. Une classe à horaires aménagés pour le théâtre accueille cette année des élèves de 6e au collège Jean Perrin dans le 20e arrondissement. Je veux saluer ici toute l'équipe pédagogique du collège Jean Perrin qui est absolument impressionnante.

Quatrième axe : rendre le quotidien plus facile aux enfants, notamment les enfants en situation de handicap.

Dans les crèches d'abord. En 2021, 556 enfants en situation de handicap ou de maladie chronique ont été accueillis dans les crèches parisiennes. Pour cette année 2022-2023, des formations spécifiques seront prévues pour aider les équipes à remplir leurs missions - cette année par exemple sur le thème du spectre autistique - et répondre aux besoins des enfants accueillis.

Dans les écoles ensuite, nous veillons à ce que les enfants en situation de handicap soient bien intégrés au sein des services périscolaires : dans les interclasses, les études surveillées, les goûters récréatifs, dans tous les centres de loisirs, ainsi que dans les 8 centres de loisirs à parité, C.L.A.P., qui accueillent pour moitié des enfants en situation de handicap et dont les effectifs sont limités à 30. Un neuvième C.L.A.P. pour 15 jeunes en situation de handicap, âgés de 11 à 16 ans, ouvrira durant cette année scolaire.

Au collège enfin, la Ville se mobilise aussi pour l'offre éducative des enfants en situation de handicap. Je pense au collège Victor Hugo de Paris Centre, où une classe de 6e bilingue langue des signes française vient d'ouvrir à la rentrée de septembre 2022. C'est un long combat des parents, du maire de Paris Centre, de toute l'équipe, Patrick, moi-même et de toutes les associations. Je suis heureuse que nous ayons réussi et emporté le morceau, comme on dit. Les élèves sourds, dont la langue de signes française est la langue privilégiée, pourront y suivre leur scolarité comme les autres élèves. C'est ce qui existe depuis plusieurs années d'ailleurs, puisque le projet était en cohérence avec ce qu'il se passe à l'école de la rue de Turenne, qui déjà intègre une filière bilingue accessible aux jeunes sourds.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais bien sûr conclure en évoquant l'avenir réjouissant des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui seront une source de joie exceptionnelle pour tous les enfants.

Cette rentrée 2022 est donc l'occasion pour tous les services de la Ville de s'engager pleinement dans la dynamique olympique pour y associer les élèves, les familles, la communauté éducative. Dès l'année prochaine, en 2023, les jeux sportifs scolaires accueilleront 6.000 jeunes de 2.600 classes élémentaires pour dépasser ensemble leurs limites et partager les joies du sport. Je veux remercier Pierre RABADAN aux côtés de toute l'équipe. Cette mobilisation générale passera par l'implication de la communauté éducative et des jeunes eux-mêmes.

Donnons-leur donc les moyens d'exprimer leurs idées, de proposer des projets collectifs pour qu'ils puissent se saisir pleinement de cette occasion unique que seront les Jeux Olympiques et Paralympiques, dont les valeurs sont un cadre formidable pour bien grandir.

A nouveau, merci à chacune et à chacun, et en particulier à Patrick BLOCHE et à Céline HERVIEU d'avoir coordonné et porté tout ce travail qui, je crois, ne peut que nous rendre fiers d'être une ville aux côtés de ses enfants.

Merci à vous.

Les temps de parole ont été prévus en Conférence d'organisation et je rappelle aux orateurs et oratrices que votre temps de parole couvrira bien sûr la présentation des vœux.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord permettez-moi de remercier tous les enseignants et les personnels scolaires qui ont permis le bon déroulement de cette rentrée pour que nos élèves soient accueillis dans de bonnes conditions.

Les crises se succèdent et pourtant l'école doit rester un sanctuaire préservé, un lieu d'apprentissage et de sécurité pour nos enfants. Alors, merci, Madame la Maire, de mettre enfin dans votre communication de rentrée des mots comme école bienveillante, accueillante ou encore d'excellence pédagogique. Vous ne nous aviez pas habitués

à ce vocabulaire et les élus de notre groupe qui défend depuis toujours ces valeurs d'excellence ne peuvent que saluer ce progrès.

Les effectifs des élèves poursuivent leur baisse inexorable. Cette année encore, 3.000 élèves en moins dans nos classes parisiennes. Rappelons que l'année dernière, c'étaient 6.000 élèves en moins. Nous ne pouvons que nous réjouir du ralentissement de ces chiffres inquiétants. Cependant, les causes profondes de départ des familles restent toujours les mêmes : des logements trop chers, des difficultés à se déplacer, le mauvais entretien de la ville, une insécurité galopante et un manque d'espaces verts, entre autres arguments. Et force est de constater que vous ne vous attaquez pas à ces vrais problèmes.

Les crises climatologiques et énergétiques qui frappent notre pays se sont invitées dans nos établissements scolaires parisiens et ont remis en lumière les enjeux de climat dans notre capitale. Toutes les initiatives qui vont dans ce sens sont bonnes. Alors, oui aux cours "Oasis", même si un réel effort doit se poursuivre car une centaine de cours sur plus de 600 écoles, cela reste encore assez faible.

Un point faible dans cette communication, ce sont les rénovations thermiques de nos établissements scolaires, point que vous n'abordez pas et pourtant capital. Comme vous le soulignez, le parc immobilier parisien dans nos écoles est ancien. Alors que vous êtes à la moitié de votre second mandat, pouvez-vous nous dire, Madame la Maire, quel est le bilan des travaux de rénovation énergétique dans les écoles parisiennes ? Patrick BLOCHE indiquait que 40 interventions ont été effectuées à des fins de rénovation énergétique, cela paraît bien maigre au regard des 683 écoles publiques parisiennes. Une exemplarité de la Ville dans les travaux d'isolation énergétique serait la bienvenue, mais il est vrai que cela fait moins de "buzz" que de planter des forêts urbaines.

Alors, au chapitre des travaux, les enseignants remontent encore trop souvent des lourdeurs administratives de la Ville de Paris et le manque de coordination entre les équipes intervenantes pour avoir des résultats rapides. Là encore, Madame la Maire, trouvons les moyens pour simplifier la vie des directrices et des directeurs dans la gestion de leur école.

En ce qui concerne la situation de l'accueil des élèves en situation de handicap, nous ne pouvons que nous féliciter de la progression constante de l'inclusion des élèves. A la rentrée 2022, un effort particulièrement important du Gouvernement a été porté sur les A.E.S.H. et leur recrutement. Paris compte 3.246 A.E.S.H., soit une augmentation de 35 % depuis 2017. Mais la réponse reste encore insuffisante pour de nombreuses familles, car le handicap recouvre diverses formes complexifiant l'inclusion de ces élèves.

Selon l'U.N.A.P.E.I., encore trop de jeunes atteints de handicaps mentaux ne seront pas scolarisés ou ne bénéficieront que de quelques heures par semaine des cours en cette rentrée 2022. Ne relâchons pas nos efforts, l'accueil des enfants porteurs d'un handicap, quel qu'il soit, est une question d'humanité, une question de l'altérité, une acceptation de la différence dès le plus jeune âge. C'est une richesse pour notre société qui se morcelle et ne se respecte plus.

Enfin, je souhaiterais terminer mon intervention sur la situation très préoccupante des crèches. En effet, le manque de personnel dans le secteur de la petite enfance crée une situation de grande tension dans l'accueil des tout-petits. Le problème est encore récurrent à Paris mais prend une tournure tout à fait inédite cette année. A Paris, vous avez choisi de geler 6.000 places en attendant de recruter effectivement des personnels qualifiés. Les premiers lésés sont les parents de jeunes bébés qui n'ont pas eu l'attribution de places en crèche, comme vous l'avez si bien dit, Patrick BLOCHE.

L'exigence de ces métiers, le rythme éreintant qu'ils imposent, des salaires peu attractifs couplés à des problèmes de logement trop chers et des temps de trajet trop importants n'attirent plus de vocation dans cette profession. Aussi, une réflexion est à avoir sur la politique du logement des personnels de la petite enfance à Paris. Un quota de logements du parc social attribués au personnel des crèches est à envisager sérieusement. Mais là encore, c'est toute la politique du logement social à Paris qui est à revoir et que notre groupe appelle de ses vœux depuis de longues années.

Alors, comme je le disais en introduction, malgré tous ces nuages noirs, la vie des écoliers, collégiens et lycéens à Paris doit être épargnée de ces questions lourdes, afin qu'ils étudient dans les meilleures conditions. Souhaitons-leur à tous une année scolaire de belle réussite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris - vous l'avez dit, Madame la Maire - mobilise des moyens considérables pour les 260.702 enfants de 0 à 16 ans qu'elle accueille dans ses structures de la petite enfance, ses écoles et ses collèges. Notre Ville met tout en œuvre pour accueillir ces enfants, nos enfants dans leur diversité, afin de favoriser leur épanouissement personnel et leur réussite scolaire, et d'accompagner leurs parents au mieux dans une logique de coéducation.

D'abord, Paris avance pour faire toute leur place aux enfants en situation de handicap, vous l'avez évoqué, Madame la Maire. Nous avons de ce fait mis en place 8 centres de loisirs à parité qui accueillent pour moitié des enfants en situation de handicap et dont les effectifs sont limités à 30. Nous allons bientôt voir ouvrir un neuvième centre. Nous avons créé pour cette rentrée une classe bilangue langue des signes français dans la cité scolaire Victor Hugo.

Les professionnels de la petite enfance et du périscolaire bénéficient de formations spécifiques pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques. De plus, la Ville facilite le recrutement d'A.E.S.H. via une politique de recrutement qui leur est destinée avec la mise en place d'une convention avec l'Académie de Paris qui favorise le cumul d'emplois entre accompagnateurs d'élèves en situation de handicap et personnels d'animation. C'est un vrai progrès pour augmenter le nombre d'A.E.S.H. recrutés d'une part, et pour leur permettre d'avoir un salaire complet et un emploi à temps plein d'autre part.

La Ville promeut également la mixité sociale et scolaire - on en a beaucoup débattu dans cet hémicycle l'année dernière - dans les écoles et les établissements scolaires via la sectorisation scolaire, et en favorisant l'implantation des classes à horaires aménagés dans les quartiers populaires et la mise en place de soutiens à la scolarité par le dispositif Action collégiens qui a prouvé son intérêt.

Ensuite, Paris met tout en œuvre pour l'épanouissement des enfants : elle soutient des approches innovantes et les projette dans l'avenir ; elle multiplie les cours "Oasis" dont le succès n'est plus à démontrer ; elle développe les Rues aux enfants qui apaisent leurs abords ; elle encourage les séances scolaires et périscolaires hors les murs qui permettent d'apprendre autrement et de mobiliser tous les types d'intelligence des élèves ; elle mobilise des moyens conséquents pour une rénovation écologique de son bâti.

Dans le même sens, un Plan Alimentation durable pour la période 2022-2027 a accentué notre ambition pour l'ensemble de la restauration scolaire.

Enfin, notre Ville est à la pointe pour soutenir les parents et les accompagner. Ainsi, nous sommes de loin la ville qui accueille le plus d'enfants entre 0 et 3 ans : 63 % d'entre eux sont accueillis dans nos structures de la petite enfance contre 25 % dans les autres grandes villes, permettant ainsi à des milliers de parents, notamment des femmes - on sait combien l'accueil des petits enfants facilite l'emploi des femmes - d'aller le cœur léger au travail en favorisant l'éveil et la scolarisation de leurs enfants.

Nous mettons également en place un système inégalé d'accueil des enfants en périscolaire. D'année en année, notre dispositif se perfectionne et nous continuons à innover en la matière par la mise en place, cette année en 2022, d'une dynamique nouvelle à travers le plan Arsenal de l'animation qui vise à impliquer toute la communauté éducative et à redonner de l'attractivité au monde périscolaire.

En plus de ces actions, la Ville soutient, à travers ses différents appels à projets, des actions qui soutiennent les parents dans l'éducation de leur enfant : accompagnement à l'ère du numérique, accompagnement à une bonne connaissance du système scolaire, accompagnement à une alimentation équilibrée et à la bonne santé des enfants.

Mes chers collègues, pour finir, je souhaite saluer le travail colossal de mes collègues Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU, ainsi que de l'ensemble des équipes éducatives, des personnels des caisses des écoles, de la DFPE, de la DASCO, qui ont permis encore cette année aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens de faire une rentrée scolaire sereine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame AKKARI.

La parole est à Mme BOUGERET, pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

A Paris, il n'y a pas que les élèves et les familles qui fuient. Pas moins de 3.800 élèves en moins en 2021, une baisse qui s'est considérablement accentuée ces dernières années, excusez du peu ! Il n'y a pas que les familles qui fuient, il y a aussi les personnels de la communauté éducative et là, pas de jaloux, ce sont toutes les catégories de personnel.

Au-delà de cette seule rentrée scolaire et de votre traditionnel exercice de satisfecit, ces fuites de personnels doivent nous interroger collectivement sur l'avenir de l'école publique, son attractivité et, au bout de la chaîne, sur la qualité des enseignements et de l'encadrement de nos enfants.

Bien sûr, ce regrettable état de fait, ce désamour presque, de notre école, engagé depuis longtemps n'est pas de la seule responsabilité de la Mairie de Paris, mais tout de même. Comment d'abord ne pas regretter le manque d'enseignants. Nous constatons chaque jour dans nos écoles cette pénurie. Notamment, depuis cette rentrée à Paris, 23 % des postes ne sont pas encore pourvus dans le premier degré, un chiffre supérieur à la moyenne nationale. Cette pénurie marque en creux la place de l'école dans notre société et la perte de légitimité et même d'espoir qu'elle incarne encore aujourd'hui.

Si, bien entendu, ces postes relèvent du Rectorat, du Ministère de l'Education nationale, la Mairie de Paris peut agir de son côté et ma collègue, Béatrice LECOUTURIER, l'a également rappelé. Vous le savez, le salaire d'un professeur malheureusement ne suffit pas toujours pour vivre convenablement dans la capitale et il faut donc la rendre plus attractive pour eux, plus accessible en leur réservant des logements, en facilitant leur parcours résidentiel, en leur permettant d'accéder plus facilement aux services publics.

Mais aussi plus largement en valorisant cette profession, cette vocation même au sein de l'école, en mettant en avant la notion de transmission suscitant des vocations et restaurant la notion de respect des enseignants de la part des élèves, mais aussi des parents. Ils doivent se sentir soutenus sans ambiguïté par les pouvoirs publics.

Autre pénurie particulièrement regrettable, celle des A.E.S.H., malgré vos déclarations plus qu'optimistes. L'accueil des enfants en situation de handicap doit être évidemment une priorité absolue. Pourtant, le rapport de la défenseure des droits du 29 août dernier fait état de graves difficultés d'accès à l'éducation des enfants handicapés à cause du manque de personnel. Il est urgent de valoriser ces emplois, de mieux les rémunérer, de mieux les former, de créer de nouveaux circuits de recrutement. La Mairie de Paris peut être aussi inventive.

Alors si le chantier de la pénurie est immense au niveau national, je le disais, la Mairie de Paris n'est pas en reste. Nous constatons un manque important d'animateurs en cette rentrée scolaire. Avant, ils étaient là, souvenez-vous, lorsque les T.A.P. ont été lancés, mais pas toujours formés. Maintenant, ils sont formés mais ils ne sont plus là. J'avoue qu'on ne comprend pas bien en quoi votre Arsenal de l'animation va changer la donne. Vous présentez quatre axes d'action qui enfoncent des portes ouvertes : impliquer, innover, former, communiquer. Encore heureux ! Articuler avec le P.E.D.T., encore heureux, là aussi ! Cela sent un peu le dispositif écran de fumée, comme lorsqu'on crée une commission pour régler un problème.

Dans le même esprit, les A.S.E.M. manquent également à l'appel à cette rentrée scolaire, source d'inquiétude des parents en école maternelle.

Je ne vais pas revenir sur la situation plus que critique dans nos crèches, ma collègue Sandra BOËLLE y reviendra : 500 personnels manquants, une centaine de berceaux non attribués dans mon arrondissement, le 17e. Geoffroy BOULARD vous alerte depuis trois ans sur cette situation et organise lui-même des actions de recrutement. C'est incompréhensible pour les familles.

Alors oui, nous créons des cours "Oasis", nous créons des "Rues aux écoles", nous végétalisons nos toits, nous installons des capteurs pour lutter contre le changement climatique et c'est bien normal. Mais cela ne doit pas nous détourner de la crise profonde que traverse notre école, celle de l'humain qui renonce ou qui fait même défaut et ce, au détriment des enfants, des enseignements qu'ils doivent recevoir.

La Mairie de Paris a une responsabilité importante dans cette situation, vous ne pouvez pas sans cesse vous défausser sur les autres, jouer avec les chiffres et vous satisfaire de l'inexorable fuite des familles que mon groupe condamne depuis de nombreuses années.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si nous avons bien conscience d'être mieux lotis à Paris que dans beaucoup d'endroits en France, de nombreux parents et personnels de l'éducation s'inquiètent pour l'année qui a débuté. Même si le précédent Ministre de l'Education, qui avait fait tant de mal à un service public primordial, est parti, les problèmes à l'école restent criants.

Pour l'instant, les jardins d'enfants, dont il voulait la fin, sont maintenus grâce à la mobilisation des professionnels et des parents, mais des enseignants et des enseignantes qui sont démoralisés démissionnent. Rien n'est fait pour améliorer leurs conditions de travail et leur niveau de salaire en euros constants a chuté en vingt ans. Du fait de la pénurie, les absences seront très difficilement remplacées même à Paris.

Le Gouvernement navigue à vue et multiplie les rustines. Il semble avoir acté le lent et très douloureux déclin des services publics, au nom de ce qu'il considère être de la bonne gestion, c'est-à-dire au détriment de l'intérêt général. Nous le constatons en particulier dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance.

Si la volonté de la Ville et de Céline HERVIEU est différente avec le plan de recrutement de la petite enfance, ainsi 500 postes sont ouverts mais pourront-ils être pourvus dans les crèches municipales parisiennes ? On sait que 350 auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants manquent. Ces métiers essentiellement féminins sont déconsidérés et les perspectives d'évolution professionnelle sont quasi inexistantes.

Pourtant, en développant les crèches à Paris, la Ville a depuis vingt ans permis à beaucoup plus de parents qu'avant, en particulier les moins riches, d'obtenir pour leurs enfants une place en crèche : 63 % des enfants peuvent disposer d'une place en accueil collectif dans notre ville et nous nous en félicitons.

Nous, Ecologistes, croyons que toutes et tous ont droit à la ville et pensons que cette politique vertueuse doit continuer. Paris est une ville chère, mais c'est en partie compensé pour les Parisiennes et les Parisiens avec un haut niveau de service.

Nous savons que pour l'immense majorité des parents, ici essentiellement les trentenaires, l'accès à la crèche n'est pas un luxe mais un besoin. Paris doit rester dynamique et accueillant pour les familles, pas seulement celles qui peuvent aisément payer une assistante maternelle ou une auxiliaire parentale.

Alors, est-ce que la solution face à la pénurie de professionnels qualifiés est l'arrêté gouvernemental autorisant le recrutement de non-diplômés ? Depuis le 31 août, les crèches confrontées à un manque de personnel sont autorisées à recruter des personnes sans les qualifications habituellement exigées avec une formation interne de 120 heures. Le souci n'est évidemment pas ces personnes qui cherchent un travail, mais est-ce suffisant comme formation quand nous savons à quel point les personnels de crèche sont essentiels au développement de l'enfant, accompagnant ses premiers pas, ses premiers mots, la socialisation, le développement affectif et l'accompagnement vers l'autonomie ?

Plutôt que des rustines, le meilleur moyen pour recruter reste encore de bien payer les personnes, en particulier celles qui font un travail utile. Cela est vrai dans le domaine de la petite enfance comme ailleurs. Or, le Covid a conduit à réduire la capacité des crèches pendant un temps avec un manque à gagner pour celles-ci.

Avec la hausse du point d'indice, l'augmentation des tarifs de l'énergie, les prix de l'alimentation, la facture augmente encore. Notre crainte est de voir les crèches faire des économies sur tout, y compris l'essentiel. Certaines crèches associatives risquent de fermer à Paris. Nous prêterons donc une attention particulière aux montants des subventions des crèches associatives, maillage essentiel du service public.

Afin d'améliorer les conditions de travail des personnels et de répondre aux difficultés de recrutement dans les crèches, le groupe "Les Ecologistes" sollicite que la Ville de Paris donne l'exemple avec de meilleurs salaires pour les auxiliaires de puériculture et les éducatrices de jeunes enfants, qu'elle augmente de 8 % la masse salariale dans les crèches publiques, afin de permettre à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens de retrouver une solution de garde adaptée à leurs besoins, qu'elle ne recrute que des personnels qualifiés et ne recoure en aucun cas à des embauches de vacataires ou de personnes non qualifiées pour permettre de maintenir la qualité de l'accueil.

La période est difficile pour beaucoup d'entreprises et de collectivités, le moment de bien choisir nos priorités est venu et nos enfants en sont une essentielle.

Je souhaiterais également demander un vote dissocié sur le projet de délibération DFPE 143, car nous n'avons pas assez d'informations sur toutes les crèches confessionnelles.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Mes chers collègues, de l'aveu de plusieurs enseignants, la rentrée 2022 aura été un mauvais cru. Evidemment pas à cause d'un choc externe, d'une mauvaise météo, de pluie ou d'un virus. Non. C'est à cause de la politique MACRON infligée depuis plus de cinq ans. Elle commence concrètement à porter ses fruits sitôt sortis, sitôt moisis, à l'Education nationale comme ailleurs.

Le chaos a été évidemment particulièrement visible sur la question des postes. Quelques jours avant la rentrée, plusieurs milliers n'étaient pas pourvus, obligeant les Rectorats, à Paris comme ailleurs, à recourir à des "job-dating", à des salariés précaires, à des salariés sans formation ou de deux jours, à des salariés qui démissionnent parfois au bout de quelques jours, quand ce ne sont pas les professeurs titulaires qui, eux, démissionnent au bout de quelques années. Au final, un mois après la rentrée, plus d'un collège sur trois a au moins un poste non pourvu.

Cette crise des vocations a de multiples causes : gel du point d'indice depuis plus de quinze ans, conditions de travail dégradées, mépris de l'institution et de certains politiques. Le dernier rapport de l'O.C.D.E. le confirme : les enseignants français travaillent beaucoup tout en étant parmi les moins bien rémunérés. Et la suppression de 7.500 postes sous le dernier quinquennat, plus d'une centaine à Paris, aura parachevé le tableau.

Bref, Mesdames et Messieurs les macronistes, cette situation dans les écoles est votre œuvre. Les enfants, les professeurs, les parents ne vous disent pas merci.

Alors, certes, Emmanuel MACRON aura tenté avec Pap NDIAYE de tourner la page du mépris du disparu BLANQUER. Mais au final, pour conforter la formule, il faut que tout change pour que rien ne change.

Nous sommes attachés à Paris à favoriser les conditions d'études les plus émancipatrices et n'entendons pas passer cette mauvaise politique sous silence. Nous demandons donc la vérité des chiffres, car le Rectorat a visiblement de la peine à communiquer sur les postes précaires et les absences de postes. Il nous paraît essentiel qu'il vienne s'en expliquer, afin que nous comprenions la réalité de l'Education nationale à Paris, mais aussi dans les universités, cinq ans après la mise en place de la sélection généralisée de Parcoursup qui a laissé cette année près de 22 % de néo-bacheliers sans place.

Au-delà de la question des postes, vous savez que l'éducation est aussi confrontée à la question structurelle de la mixité sociale. Structurelle car de cette mixité dépend la qualité du service public pour toutes et tous, et pas seulement pour quelques privilégiés. Structurelle car de cette mixité à l'école dépend le vivre ensemble de la société de demain.

Vous le savez, la situation est mauvaise à Paris, l'Académie la plus ségréguée de France, à cause particulièrement de l'enseignement privé qui est le mauvais élève de la mixité sociale. Mais plus alarmant, la tendance empire, comme l'ont montré les chiffres de cette rentrée. Je ne poserai donc pas la question du "que faire ?", mais plutôt celle du "que faisons-nous ?"

Quand les quartiers favorisés mettent en place une sécession à bas bruit, quelle action entreprenons-nous ? J'avais porté en cette Assemblée, au nom du groupe Communiste, le principe d'un bonus-malus visant à défavoriser les collèges ségrégués. Ce dispositif n'est qu'une étape, insuffisante bien sûr à elle seule et compensée en partie par la revalorisation du forfait élève au privé. Il y avait eu bien avant les collèges multisecteurs, mais désormais quelles sont les pistes pour l'avenir ?

Nous faisons à nouveau des propositions. Nous proposons, par exemple, d'étendre le dispositif du bonus-malus mixité des collèges aux écoles, car la ségrégation commence de plus en plus tôt et les outils statistiques sont à portée de main.

Il est aussi une autre ségrégation sur laquelle nous souhaiterions revenir : celle de genre. Au détour de nos entretiens, nous avons découvert que plusieurs établissements parisiens privés sous contrat séparent les filles des garçons car, pour eux, on n'enseigne pas pareil à des filles ou à des garçons. Cette aberration vient de loin, d'un cavalier législatif porté sous Nicolas SARKOZY par la frange la plus réactionnaire de certains soi-disant Républicains. Le résultat, c'est, par exemple, le collège Stanislas qui prône la pudeur féminine pour faire face aux pulsions des garçons ou qui prône la contraception naturelle sans évoquer les alternatives, comme les programmes nationaux l'y obligent pourtant.

Nous n'acceptons pas cette ségrégation de genre. Même si vous le refusez, nous redemanderons à sabrer les dotations des collèges qui pratiquent la ségrégation de genre, non pour discrimination, comme vous nous le dites, mais pour ségrégation.

J'ai plusieurs autres sujets d'inquiétude, bien sûr. Par manque de temps, je ne vais que les évoquer.

Le premier concerne, et nous y reviendrons, le chauffage dans les écoles et collèges à 18°C, plus froid que la consigne nationale des 19°C qui est déjà difficile à tenir. Cette consigne ne nous paraît pas adaptée à un public jeune et statique. Celles et ceux qui ont déjà fait cours dans des locaux froids savent que la concentration du public n'est pas au rendez-vous. Quels messages voulons-nous envoyer ? Que les 19°C sont trop chauds ? Peut-être, on peut en débattre, mais s'il vous plaît, ne touchez pas aux écoles.

Second sujet d'inquiétude : les classes de découverte. J'entends d'un côté les enseignants et leurs syndicats nous dire tout l'intérêt qu'ils y portent et me signaler les nombreux séjours refusés. De l'autre côté, j'entends dire en Conseil que les demandes baissent. J'aimerais donc des données concrètes. Et, point qui n'est pas un détail, nous demandons aussi le rétablissement du transport des bagages pour ces classes de découverte.

Nous voulons aussi garantir la délivrance de tickets de métro pour les sorties scolaires. La gabegie et le fiasco de la politique PÉCRESE en matière de transports en commun sont désormais largement évidents à tout le monde. C'est aussi vrai avec les sorties scolaires pour lesquelles la suppression des tickets n'a visiblement pas été anticipée par une Région bien loin des réalités.

Sans transition, nous sommes surpris de constater que la Ville a recours pour les enfants de ses agents à des cours privés comme "Acadomia" pour assurer du soutien scolaire, alors même que le vivier d'agents compétents de la Ville est conséquent. Pourquoi passer par de telles entreprises à but lucratif ?

Enfin, dernier sujet d'inquiétude, nous constatons que des collèges publics voient leurs dotations baisser, quand leur démographie ne baisse pas. Nous avons demandé des éléments en 6e Commission, ils nous avaient été promis mais nous n'avons rien vu venir. En l'absence d'éléments, nous nous abstiendrons sur les projet de délibération de subventions aux collèges.

Nous demanderons, nous aussi, un vote séparé sur certains articles du projet de délibération DFPE 143 puisque, vous le savez, nous sommes toujours opposés aux crèches confessionnelles. Pour nous, la laïcité n'est pas à géométrie variable.

Je conclurai : l'éducation n'est définitivement pas un coût mais un investissement sur notre jeunesse et l'avenir. Lui donner des moyens à hauteur des besoins est bien le minimum que nous puissions faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme BÜRKL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Face aux défis nouveaux qui sont les nôtres aujourd'hui, l'investissement dans l'éducation doit être plus que jamais l'alpha et l'oméga de l'action de la Ville à l'échelle centrale et à l'échelle des arrondissements. La crise sanitaire, la fuite des familles, la crise des vocations professionnelles nous impose d'investir toujours plus dans ce domaine pour renverser des dynamiques qui sont actuellement et malheureusement défavorables.

Paris dispose, face à ces défis, de nombreux atouts : un maillage scolaire exceptionnel, des enseignants et des conditions d'enseignement de qualité, une offre culturelle et patrimoniale à proximité, des directeurs et des directrices d'école extrêmement compétents et dévoués. Alors plus que jamais, servons-nous de ces atouts qui rejailliront sur la qualité de vie parisienne dans son ensemble, car sans actions résolues sur le sujet, notre ville continuera à voir familles et personnel de la petite enfance quitter silencieusement la ville et ces métiers essentiels.

Le groupe "Indépendants et Progressistes" n'a cessé de vous alerter sur le sujet depuis plusieurs mois. Ce Conseil est une nouvelle fois l'occasion pour notre groupe de porter des mesures relatives à l'attractivité des personnels de la petite enfance. Un vœu a d'ailleurs été déposé en ce sens, mais je souhaite insister sur une proposition que je vous ai déjà faite dans cette situation bien sûr complexe de crise du recrutement.

Nous devons aller plus loin et avoir recours dès à présent, sur la base du volontariat, aux agents à la retraite. Je pense à tous ces agents de la Ville, qui sont entrés dans les crèches municipales parisiennes par vocation il y a trente-cinq ou quarante ans, un métier devenu passion, et qui aujourd'hui à la retraite me disent vouloir et pouvoir revenir à temps partiel pour aider les familles parisiennes, comme elles l'ont toujours fait.

Il y a l'épineuse question R.H. qui est très préoccupante. Tout le monde l'a dit ici sur ces bancs. Il y a aussi la nécessité d'accélérer l'adaptation de nos locaux au changement climatique avec les cours végétalisées, les cours "Oasis" bien sûr sur le modèle belge, mais aussi l'isolation et la rénovation thermique des bâtiments.

La mission d'information de la Ville de Paris vient d'ouvrir ses travaux. Je souhaite qu'elle puisse être un vecteur utile pour réfléchir collectivement et agir fort sur le sujet. Car c'est en pensant et en agissant différemment que toutes les écoles et les crèches du 9e, par exemple, ont été équipées - je dis bien toutes - en capteurs de CO2 et purificateurs d'air intérieur, bien avant la crise Covid et dès 2018 et 2019.

Je terminerai mon propos en ouvrant quelques pistes devant guider nos réflexions et nos actions dans les prochains mois.

Premièrement, les collèges. J'ai entendu vos propos sur certains collèges à Paris, c'est très bien, mais la plupart sont délaissés par le Département de Paris. Pourtant, ils doivent mériter toute notre attention. Je continue à militer pour une véritable offre périscolaire pour tous les collégiens avec la mise en place d'un R.E.F. par collège et, pour ce faire, de confier aux C.A.S.P.E. d'arrondissement la compétence directe sur les collèges.

Deuxièmement, allons plus loin en matière de santé environnementale et inspirons-nous de ce qui est fait dans les écoles pour généraliser des systèmes de purification de l'air aux autres établissements recevant du public, où c'est tout aussi nécessaire comme les bibliothèques ou les gymnases.

Troisièmement, renforçons les moyens existants dans les écoles. Je pense particulièrement au sujet effarant des médecins scolaires et des A.S.E.M., dont la situation évoquée durant les conseils d'école suscite en tant qu'élus l'effroi et ce, quelle que soit la couleur politique de ces élus. Il faut réellement rendre ces métiers plus attractifs. Nous n'avons pas d'autres choix : revalorisation salariale, heures supplémentaires plutôt que jours de récupération, accès au parc social parisien, fixation de seuil minimal d'A.S.E.M. par classe.

Enfin, la question budgétaire et son efficience. Pourquoi ne pas mobiliser l'équivalent des fonds jusqu'à présent dédiés au budget participatif dans les écoles pour les consacrer aux seules cours des écoles pour les rendre plus vertueuses et végétalisées ?

Autre proposition, pourquoi ne pas mettre à titre expérimental des budgets d'autonomie pour les écoles qui leur permettraient de conduire, en lien avec les maires d'arrondissement, des travaux de peinture ou d'autres réparations pour que l'entretien courant soit plus soutenu et géré au plus près, afin d'assurer des conditions d'apprentissage les plus favorables, le bien-être des enfants et de la communauté éducative dans son ensemble ?

Telles sont en tout cas les propositions que nous souhaitons porter auprès de vous ce matin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Certains, visiblement, découvrent dans cet hémicycle que l'austérité nuit gravement aux services publics. La rentrée dans les structures scolaires et de la petite enfance s'est mal passée, parce que nous avons subi cinq ans de casse de l'école sous BLANQUER et que cela continue.

Le Gouvernement a peut-être promis un adulte devant chaque classe, mais en fait l'école est en train de s'effondrer avec une crise du recrutement historique : on avait 219 postes et seulement 190 candidats pour les professeurs des écoles et 157 reçus. Pas étonnant que le 29 septembre dernier lors de la grève, un enseignant sur deux y a participé avec une mobilisation exemplaire.

Aujourd'hui, il n'y a plus un poste de remplacement disponible. Vous imaginez ? La situation pour le recrutement des A.E.S.H. est la même. Pareil, on est en situation de sous-effectif pour les A.S.E.M. et les A.T.E. Dans la petite enfance, on connaît la même crise de recrutement.

Alors, mes chers collègues, il est urgent d'exiger la hausse des salaires. La hausse des salaires et la revalorisation de l'ensemble de ces professions d'ailleurs majoritairement exercées par des femmes. La Ville de Paris peut aussi prendre ses responsabilités par la hausse des primes. La mobilisation des personnels de la DFPE a été également exemplaire, à la fois sur des revendications nationales contre la déqualification imposée par un décret de la macronie, et sur des revendications locales.

Il me semble important en cette rentrée que l'on exprime toutes et tous notre soutien aux jardins pédagogiques pour poursuivre le bras de fer face au Gouvernement et que l'on regarde aussi avec lucidité que la baisse consécutive année par année des moyens alloués aux travaux dans les écoles est problématique.

Au B.P. de 2022, c'était une baisse de 21,1 millions d'euros pour les travaux dans les écoles et 4,2 millions d'euros en moins pour les collèges, consécutive à une baisse en 2021 de 10,4 millions d'euros dans les écoles et 9,8 millions d'euros dans les collèges. Or, nous avons un problème, y compris dans le bâti de nos écoles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie, j'en ai conclu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Grandir à Paris est une chance. La chance de vivre au cœur d'une grande capitale mondiale, une capitale culturelle et économique. La chance d'avoir accès à une éducation de qualité, de proximité, dans un cadre scolaire et périscolaire en constante amélioration.

Je voudrais saluer le travail et les efforts de votre Exécutif, Madame la Maire, à commencer bien sûr par Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU, ainsi que de tous les adjoints à l'éducation dans nos arrondissements qui mobilisent au quotidien les énergies des communautés éducatives et de la petite enfance. Grâce à ces efforts, tous les enfants, de la crèche au collège, évoluent dans un cadre qui favorise leur épanouissement, leurs apprentissages et qui leur donne les outils pour devenir les citoyens capables de comprendre les transformations de notre société.

Dans le cadre de cette discussion sur la rentrée scolaire 2022, je souhaitais d'abord insister sur la transformation des écoles pour le bien-être des élèves. Le cadre scolaire fait l'objet d'une transformation sans précédent, qui sera d'ailleurs poursuivie dans les années à venir.

On le sait, le bâti scolaire parisien est souvent ancien. La Ville consacre donc chaque année un effort majeur à sa rénovation. Nous adaptons nos écoles à la nouvelle donne climatique, aux grandes chaleurs estivales et aux besoins d'économiser l'énergie pendant l'hiver. Près de 40 opérations portant sur la rénovation énergétique ont ainsi eu lieu cet été : isolation des façades et des toitures, remplacement des menuiseries, modernisation des chaufferies, etc., tout cela afin d'améliorer le confort d'hiver et d'été et de réduire nos consommations d'énergie.

En plus de ces travaux importants, nous transformons nos cours d'école en cours "Oasis", ces espaces végétalisés et adaptés aux périodes de chaleur : 26 nouvelles cours ont été aménagées cet été et plus d'une centaine depuis 2018. Nous allons bien sûr continuer.

Les abords des écoles font également l'objet d'une transformation majeure pour l'amélioration de la sécurité et du bien-être des enfants et des familles. Les piétonisations de voies ou "Rues aux écoles" se multiplient ; elles ont pour objectif de protéger de la circulation automobile le trajet des enfants jusqu'à leur établissement, tout en leur permettant de respirer un air moins pollué. L'espace ainsi récupéré sur la voiture permet de végétaliser la ville, de jouer ou de flâner en toute sécurité. Parmi les 168 "Rues aux écoles" de la capitale, 114 ont été créées depuis l'été 2020, période de lancement de cette opération, et 204 établissements sont concernés aujourd'hui. Nous allons bien sûr continuer.

Vous le constatez, chers collègues, qu'il s'agisse de nouvelles cours "Oasis" ou de nouvelles "Rues aux écoles", Paris se transforme au bénéfice des enfants et de leur famille.

En lien avec l'Education nationale, nous favoriserons aussi les apprentissages dehors - vous en avez parlé, Madame la Maire - tant cette pratique apporte des bénéfices en termes de motivation, d'apprentissages et de coopération. Grâce au travail remarquable mené par les services de la Ville en lien avec l'Education nationale et les enseignants, nos animateurs disposent désormais des outils permettant de multiplier ces expériences hors les murs dans différents lieux de la capitale.

Dans ce contexte, la question de l'animation périscolaire est primordiale. Nous travaillons à ancrer l'animation dans l'école de demain. La Ville de Paris veut offrir à chaque enfant les meilleures conditions de réussite dans une école inclusive, accueillante et bienveillante. L'offre éducative proposée par la Ville est riche et variée ; elle est parfois encore trop méconnue, elle est pourtant au service du développement de l'enfant et de la réussite éducative de tous.

L'école à Paris, c'est celle de la complémentarité éducative, des liens de plus en plus étroits et féconds entre les temps scolaires et périscolaires. Les familles parisiennes le savent, les temps périscolaires, qu'il s'agisse des mardis ou des vendredis, des petites ou des grandes vacances, sont d'une richesse inégalée et permettent aux enfants d'avoir accès à de multiples activités culturelles, sportives, scientifiques, citoyennes.

Pour poursuivre notre ambition sur ces temps éducatifs, pour pallier aussi d'importantes difficultés de recrutements que connaissent toutes les communes, la Ville de Paris impulse une dynamique nouvelle : l'Arsenal de l'animation. C'est une dynamique apprenante et d'alliance avec toute la communauté éducative, déclinée à partir du mois de septembre autour de quatre axes : les contenus éducatifs, les ressources humaines pour l'attractivité de la filière, le pilotage et l'encadrement pour impliquer l'ensemble de la chaîne hiérarchique, et la communication pour s'adresser à l'ensemble de la communauté éducative.

L'Arsenal est ainsi un projet articulé au nouveau P.E.D.T., permettant de répondre aux défis majeurs du développement éducatif et de l'apprentissage : développement des compétences psychosociales, pédagogie du numérique, urgence climatique, santé mentale, éducation à la citoyenneté notamment. Cette démarche est construite sur les attentes des professionnels et en dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative.

Enfin, Madame la Maire, je voudrais évoquer la mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs de la petite enfance face à la crise sanitaire et économique. Être parent d'un jeune enfant à Paris, c'est pouvoir bénéficier du plus grand service public de la petite enfance en France, d'ailleurs plébiscité par les familles. Dans la dernière enquête de l'APUR d'avril 2022, ils étaient 89 % à se dire satisfaits de leur mode d'accueil.

Mais depuis quelques mois, à Paris comme partout ailleurs en France, ce secteur fait face à d'importantes difficultés de recrutement, difficultés qui s'ajoutent à celles déjà connues sous l'épidémie de Covid-19. La pénurie de professionnels impacte fortement l'activité des structures de la petite enfance, qu'elles soient municipales ou associatives, alors que l'augmentation de l'inflation et de certaines matières premières pèse sur nos budgets.

Face à ces difficultés, la Ville se mobilise pour mettre en place un grand plan de soutien - Céline HERVIEU en parlera d'ailleurs avec précision dans quelques minutes : des centaines de places sont ouvertes au concours d'auxiliaire de puériculture, des postes d'éducateurs de jeunes enfants se créent. Nous mobilisons ce plan massif, tout en restant particulièrement exigeants sur le niveau des compétences requises, car nous ne voulons évidemment pas d'un service public de la petite enfance au rabais. Nous voulons, au contraire, comme nous le faisons depuis des années, renforcer la qualité de l'accueil, socle de la confiance avec les familles parisiennes.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Emmanuel COBLENCÉ.

La parole est à Mme DAUVERGNE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Les chiffres sont têtus et ils vous poursuivent : près de 6.000 élèves en moins dans les premier et second degrés à Paris en cette rentrée, entraînant la fermeture de 7 écoles. Un chiffre guère surprenant puisque près de 11.000 habitants quittent Paris chaque année, majoritairement des familles.

Ce déclin inexorable ne vous inquiète pas. Pire, vous ne souhaitez pas l'enrayer. La chute risque d'être brutale l'année prochaine. Si le dédoublement des classes a quelque peu masqué cette réalité jusque-là, ce ne sera plus le cas à la rentrée 2023. Les fermetures de classes vont se multiplier et, avec elles, les fermetures d'écoles.

Sachez au moins anticiper cette nouvelle donne.

L'anticipation, c'est prévoir les modifications des cartes de sectorisation, c'est mieux cibler les grandes opérations de restructuration pour éviter qu'une dispendieuse cour "Oasis" soit créée dans une école fermant deux ans plus tard.

L'anticipation, c'est aussi un enjeu fort de la rentrée dans la restauration scolaire. Il est effectivement assez étonnant de voir dans la communication de rentrée que la restauration scolaire se résume pour vous au Plan Alimentation durable, sans un mot pour les enjeux d'augmentation multiple des coûts.

Vous vous êtes engagés pour cette rentrée à ne pas faire peser la hausse du prix des denrées alimentaires et de l'énergie sur les familles et à augmenter les subventions aux caisses des écoles en plus des subventions exceptionnelles que vous prévoyez pour combler d'éventuels déficits budgétaires. Nous nous en félicitons, mais nous préparons déjà la suite. Comment la Ville va-t-elle anticiper ces coûts cet hiver et faire face à cette augmentation imprévue ? Les familles s'inquiètent qu'une hausse des tarifs arrive tôt ou tard. Il faut les rassurer avant qu'elles ne s'en aillent, à moins que ce ne soit l'effet recherché.

Les caisses des écoles et leurs fournisseurs sont en première ligne face à ces hausses de prix et aux difficultés d'approvisionnement. Elles le sont également dans la mise en œuvre du Plan Alimentation durable que nous avons voté en mai dernier. Nous sommes tous attachés à sa réussite, mais il ne doit pas être un dogme idéologique, il doit aussi s'adapter à la réalité.

Un enjeu principal réside notamment dans la lutte contre le gaspillage. Sur ce sujet, les personnels de la Ville, notamment les R.E.V., les animateurs et les A.S.E.M., particulièrement mobilisés sur le temps de l'interclasse, jouent un rôle incontournable auprès des enfants. Leur mobilisation est cruciale pour l'éducation alimentaire des enfants, afin de les habituer à manger de tout et de leur apprendre à ne pas gaspiller. Il est de notre rôle d'accompagner ces agents en proposant des formations, des activités, des maquettes pédagogiques qui leur font défaut aujourd'hui.

Madame la Maire, alors que l'année scolaire déjà bien entamée est marquée par l'inquiétude des familles, nous devons nous tenir à leurs côtés avec pragmatisme et discernement. Cela passe par un soutien accru aux agents de la Ville qui travaillent chaque jour à la réussite scolaire et éducative de nos enfants.

Des écoles en bonne santé, une alimentation équilibrée et durable, des tarifs de cantine stabilisés, voilà ce que le groupe Changer Paris souhaite et demande.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme MAQUOI, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Dans mon introduction, je voudrais vous dire, Madame BOUGERET, Madame DAUVERGNE, vous rendez-vous compte que votre discours est complètement anxiogène vis-à-vis des Parisiens et des Parisiennes ? Et je voudrais revenir sur quelques points. Vous nous parlez de l'attractivité de l'école publique quand vous, votre groupe, vous nous demandez systématiquement de soutenir l'école privée ? Quand vous nous demandez d'augmenter les dispositifs vis-à-vis de l'école privée ? Vous nous demandez de faciliter le parcours résidentiel, mais aidez-nous à lutter contre la spéculation foncière, aidez-nous à développer le logement social. Enfin, sur les A.E.S.H., vous nous reprochez de ne pas être créatifs. Vous savez que ce n'est pas la Ville qui paie les A.E.S.H., j'espère. Et j'espère du coup que votre groupe pose aussi des amendements. J'espère que vous voterez le projet de délibération qui est présenté, où justement la Ville a essayé d'être créative avec le Rectorat de Paris pour améliorer leur situation.

Je voudrais maintenant revenir sur comment aborder le défi climatique et l'école, et ceci sur trois aspects.

Il y a d'abord le défi de bâtiments adaptés. Beaucoup d'entre vous l'ont dit, lors de la vague de chaleur de juin, de nombreux établissements scolaires ont été confrontés à des températures qui avaient un impact direct sur les apprentissages. Dans nos écoles Ferry, les cours ne vont pas être suffisamment grandes et ombragées pour permettre à toutes les classes d'être dehors.

Dans le contexte aussi de sobriété énergétique, les bâtiments, qui sont aujourd'hui des passoires thermiques, ne pourront pas réduire tout de suite leur consommation thermique. C'est pourquoi nous proposerons de tripler, lors des débats budgétaires, les investissements pour la rénovation thermique des écoles et des collèges. Nous en profitons pour vous demander, cher Patrick - après le Conseil, quand vous aurez plus le temps et nous l'avons déjà fait en 6e Commission - la liste des établissements scolaires qui ont déjà eu une rénovation thermique.

Ensuite, adapter les bâtiments, c'est aussi viser la certification A.D.A.P.T. Nous aurons demain un débat organisé sur le handicap et nous y reviendrons. Cette certification est notre boussole et nous proposerons aussi de doubler d'ici la fin de la mandature les établissements ainsi certifiés.

Il s'agit aussi de penser de nouveaux usages en adaptant ces bâtiments. Lors de la M.I.E. consacrée à l'éducation artistique et culturelle, nous avons recommandé de tenir compte de cette pratique dans les réaménagements des écoles, concrètement par des espaces de stockage pour le matériel utilisé, comme la peinture, les instruments de musique, par du traitement acoustique pour faciliter, par exemple, le chant en chorale.

Autre chose, quand on relève le défi climatique, c'est le défi d'un environnement de qualité. Alors bien sûr, c'est améliorer la qualité de l'air et c'est pour cela que les Ecologistes portent un vœu qui demande le bilan de l'installation des capteurs de CO2 dans les écoles - ces 4.190 capteurs -, d'élaborer un plan d'action pour la qualité de l'air à l'intérieur des écoles et de planifier l'installation de davantage de capteurs de CO2 dans l'objectif d'arriver à 50 % des salles équipées d'ici la fin de la mandature.

Enfin, les cours "Oasis". Madame DAUVERGNE, l'ambition d'une cour "Oasis" est d'aller au-delà de l'idée de l'école. Je sais qu'au départ elles étaient moquées, elles étaient vues comme un gadget. Aujourd'hui, elles sont tout de même plébiscitées et reprises dans de nombreuses villes, parce qu'elles permettent de participer au rafraîchissement de nos villes. Elles ont aussi de nombreux co-bénéfices : cela refait du lien entre les équipes éducatives et les parents quand ils sont élaborés ; cela refait du lien intergénérationnel quand elles sont ouvertes aussi par exemple le week-end ; cela permet de faire également de l'éducation à la nature.

On partage avec vous une restauration scolaire de qualité. Le défi effectivement des caisses des écoles est de pouvoir continuer à s'approvisionner en circuit court, avec des aliments "bio" ou en agriculture durable, en

développant la diversité des coûts dans un contexte où les prix augmentent fortement et certaines productions sont limitées. Vous avez annoncé, Madame la Maire, poursuivre cet objectif sans augmenter les tarifs de la cantine et c'est précieux pour les classes populaires et moyennes.

Enfin, c'est le défi de comprendre et de s'adapter au dérèglement climatique. Là, je ne suis pas sûre, Madame la Maire, que la prise de conscience soit collective quand j'entends parfois certaines interventions sur les bancs de cet hémicycle.

Du coup, trois propositions : renforcer le rôle de l'Académie du climat qui est un magnifique outil, notamment avec les formations aux éco-délégués ; former tous les R.E.V. d'ici 2023 sur comment faire face à une vague de chaleur puisque nous devons l'anticiper ; faire de cette année la fresque du climat pour donner à tous les élèves l'idée et les moyens de comprendre le défi qu'ils auront à relever.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je veux d'abord rendre hommage à celles et ceux qui, dans l'ombre, confectionnent, livrent et servent chaque jour près de 13.000 repas à autant d'enfants dans les 80 écoles et collèges du 20e. Ces 350 salariés, guidés par le sens du service public, par une équipe de cadres et un directeur très investis, font progresser chaque jour la qualité de l'assiette de nos enfants.

Nous connaissons - cela a été rappelé par différents intervenants - l'importance d'une alimentation saine et équilibrée proposée aux enfants, notamment dans les quartiers populaires. Nous avons voté ici un plan ambitieux et nécessaire sur le sujet.

Aujourd'hui, la caisse des écoles du 20e arrondissement atteint 56 % d'alimentation durable, dont 45 % de "bio", et une origine française pour 90 % d'entre eux, 100 % du pain servi est "bio" et fabriqué localement.

Depuis octobre 2021, nous avons également introduit deux repas végétariens hebdomadaires pour diversifier les habitudes alimentaires. Notre volonté avec les équipes de la caisse est d'accélérer la transition vers une assiette toujours plus goûteuse et vertueuse dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2026 que nous avons voté en mai dernier. Pour ce premier trimestre, nous atteindrons un taux de 63 % de produits servis en "bio", avec une origine exclusivement française pour les produits frais. Tout ceci pour atteindre les 100 % dans les meilleurs délais.

Le "bio" n'est pas une mode. Le "bio" ne doit pas être réservé aux plus riches mais doit être accessible à tous. La qualité des produits, l'absence de pesticides contribuent à la bonne santé de tous, et moins de produits chimiques, c'est aussi moins de pollution des sols et de l'eau.

Dans les collèges, nous diversifions les choix proposés aux élèves avec un menu à cinq composantes. Nous luttons contre le gaspillage en permettant, par exemple, aux élèves de choisir leur entrée et de se servir selon leurs besoins. Nous voulons aussi les responsabiliser aux enjeux de l'alimentation durable en développant les tables de tri et les actions de sensibilisation à l'impact carbone de leur choix alimentaire.

Enfin, les cantines du 20e sont pleinement engagées dans la transition et la sortie du plastique. Dans l'attente de l'étude de la Ville de Paris, qui se mène en commun avec mon voisin du 19e arrondissement pour un passage en tout inox, le 20e arrondissement a fait le choix d'une barquette à usage unique, 100 % cellulose, sans plastique, compostable, modèle qui sera utilisé à partir de décembre 2022.

Ces évolutions nécessaires se font en totale concertation avec les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative avec un seul objectif : que l'accès au bon et au "bio" devienne une réalité concrète dans tous les foyers de l'arrondissement.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, en juillet dernier, j'avais défendu devant cet hémicycle un vœu relatif à l'amélioration de l'organisation du temps périscolaire. Avec ma collègue du groupe Changer Paris, Anne-Claire TYSSANDIER, nous demandions alors un bilan des ateliers proposés par les partenaires extérieurs. Nous souhaitons que l'ambition éducative soit rehaussée en mettant l'accent sur les savoirs fondamentaux et demandions que la priorité soit mise sur le temps de l'interclasse, en termes d'affectation des agents et d'activités pédagogiques.

Nous n'avons jamais nié que le périscolaire pouvait produire de formidables activités, que certains R.E.V. menaient des projets remarquables. Nous avons seulement pointé du doigt une hétérogénéité grandissante des équipes d'animation, et une qualité qui pâtit d'un manque d'attractivité du poste et d'un manque d'exigence dans le recrutement. Vous n'aviez pas partagé nos constats. Or, après avoir chanté en juillet les louanges du périscolaire par

une anaphore aussi caricaturale que hors sujet, voilà que deux mois plus tard, vous nous annoncez en grande pompe votre Arsenal de l'animation. Quelle ironie !

Nous voyons que notre obstination a payé et c'est un premier pas que nous saluons. Il est impératif de redonner de l'attractivité au monde du périscolaire, dont la reconnaissance, les salaires et les horaires de travail freinent les candidats et expliquent la surreprésentation d'animateurs vacataires, ainsi que le taux de rotation important. Néanmoins, je suis un peu effarée quand je vois le contenu de vos propositions qui s'attachent plus à définir la méthode que le fond.

La concertation ne signifie pas attendre que les choses se fassent sur le terrain, il faut décider et prendre une initiative pour impulser ce changement ; chacun a son rôle. En l'état, nous sommes d'accord avec cette volonté de montée en puissance sur les contenus éducatifs, même si avant de toujours vouloir plus d'innovations pédagogiques, il faut également s'assurer que les savoirs fondamentaux sont au cœur des projets. Le temps de l'interclasse doit être réinvesti en ce sens.

Vous souhaitez revoir la chaîne hiérarchique, fidéliser vos agents, notamment en s'appuyant sur leurs compétences. Face au manque d'animateurs, plutôt que de revoir vos méthodes de sélection, de formation ou d'organisation, vous préférez vous adapter aux animateurs. Mais comment allez-vous faire pour limiter le retour aux vacataires, pour retrouver des taux d'encadrement normaux, pour assurer une montée en compétences et en diplômes des animateurs reçus ?

L'attractivité doit effectivement passer par une meilleure reconnaissance des animateurs, notamment dans l'enceinte de l'école, dans les conseils d'établissement, dans les salles de professeurs. Directeurs et R.E.V. doivent marcher main dans la main, car ces deux temps sont complémentaires, notamment pour le suivi des enfants et la continuité éducative. Toutefois, mettre sur un pied d'égalité professeurs et animateurs revient à nier la valeur ajoutée que ces premiers ont auprès des élèves.

Vous ne semblez pas non plus prendre en considération les remontées liées à la sécurité, les faits de violences physiques et verbales, de harcèlement, d'intrusion qui ont été relayés. Cela ne semble pas vous alerter et c'est assez inquiétant.

Presque dix ans après la réforme des rythmes scolaire, le temps est effectivement propice à un bilan. Il ne s'agit pas de remettre en cause cette organisation du temps scolaire, mais de se demander si ces trois heures hebdomadaires prises à l'école ont effectivement servi aux enfants. Qu'en pensent d'ailleurs les enfants, les familles, les professeurs, les animateurs ? Cet Arsenal de l'animation est l'opportunité idoine pour remettre à plat totalement ce temps de l'animation et prouver son apport aux yeux des familles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 12 septembre, le Ministre de l'Education nationale déclarait que la rentrée avait été bonne. Qu'en dire presque un mois plus tard ? Eh bien : "Les jeunes arrivaient, de plus en plus nombreux, les maîtres d'école manquaient." La cruauté de la situation de l'école me permet au moins de citer notre nouveau prix Nobel de littérature, Annie ERNAUX. Car nous ne sommes pas dupes : manque de préparation, manque de valorisation, manque de reconnaissance.

Si cette rentrée a pu avoir lieu et le Gouvernement tenir un tel discours, alors que des milliers de postes manquaient, c'est bien grâce au dévouement sans faille des membres de la communauté éducative. Merci à elles et eux de donner sans compter pour l'éducation.

Le Gouvernement, lui, compte et compte mal. Les comptes ne sont pas bons pour les salaires, pas bons pour le nombre de personnels nécessaires ou encore pour les investissements urgents qui devraient permettre la transition écologique du bâti scolaire.

Toutes nos interventions le prouvent, l'école est au cœur du quotidien des familles parisiennes : c'est le service public de proximité par excellence. Notre dialogue avec le Rectorat est donc crucial, d'où la proposition de notre groupe de prévoir un temps d'échange entre le Recteur de l'Académie de Paris et les membres de la 6e Commission.

En tant que collectivité, notre engagement pour l'école est fort, mais au-delà même de nos compétences, c'est la démocratie scolaire que nous devons valoriser. La démocratie scolaire, c'est autant associer les enfants à la vie de leur école, l'ensemble de la communauté éducative à l'élaboration et au suivi du projet éducatif territorial, que respecter les instances de dialogue avec les organisations syndicales.

Je tiens ainsi à exprimer devant notre Conseil le profond malaise de notre groupe quant à la manière dont l'Exécutif régional a conduit le dernier C.I.E.N., Conseil interacadémique de l'Education nationale. Dans cette instance, où siègent des associations de parents d'élèves, des syndicats, des élus des collectivités, nous avons subi un passage en force en lieu et place d'un débat sur la dotation globale de fonctionnement des lycées.

Cette politique, si importante pour les lycéens et les lycéennes de Paris, n'a pas pu être discutée sur la base rationnelle des documents envoyés à la dernière minute, l'Exécutif régional décidant d'user de manière discutable de son droit d'inscription à l'ordre du jour, malgré le manquement au règlement du C.I.E.N. et une motion de report largement adoptée. Nous devons donc exiger de la Région des modalités de dialogue bien plus respectueuses et constructives.

Nous avons avec cette communication sur la rentrée scolaire le 11 octobre, Journée internationale des filles, l'occasion de rappeler que l'école doit être le lieu qui permet l'émancipation de toutes et de tous. Deux sujets d'actualité nous inquiètent particulièrement et devraient être dotés de bien plus de moyens pour garantir l'égalité.

D'abord l'éducation à la sexualité. Je vous invite à lire la tribune de 100 personnalités parue ce jour dans "Causette". Depuis 2001, la loi prévoit trois séances de sensibilisation par an - je le répète : trois séances de sensibilisation par an. La réalité est tout autre. C'est pourtant une urgence de permettre à l'ensemble des jeunes d'avoir l'ensemble des informations et des outils de prévention pour se préparer ou vivre sa vie sentimentale, affective et sexuelle de manière libre et épanouie. Alors qu'une jeune femme sur cinq a déjà subi un viol ou une agression sexuelle, l'éducation à la sexualité, à la reconnaissance du consentement et du désir est la première étape indispensable pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

Une inquiétude également concernant l'orientation. La réforme du baccalauréat a grandement nui à l'enseignement scientifique auprès des jeunes filles. Avec moins 28 % parmi les effectifs féminins de profil scientifique, trois fois moins de filles suivent un enseignement renforcé en mathématiques. Ces chiffres ont été analysés par la Société mathématique de France et sont inquiétants pour l'avenir de l'orientation des filles et la possibilité de l'égalité scolaire, académique et professionnelle. Car après le bac vient l'université et, depuis plusieurs années, les rythmes universitaires ont été alignés sur les rythmes scolaires. Cela dit beaucoup de la montée en charge des missions de l'université sans hausse de ses moyens.

Permettez-moi donc d'ajouter à nos débats un mot sur l'enseignement supérieur et la recherche. Voilà deux ans que nous discutons de la crise qu'elle traverse, que nous alertons sur cette crise vécue par les personnels académiques, les étudiants et les étudiantes. De rupture en rupture, c'est un véritable effondrement qui menace l'enseignement supérieur et la recherche publique : sélection à tous les niveaux, problématique financière accentuée par la hausse des prix de l'énergie, attaque contre l'indépendance et la liberté scientifique.

Certains laissent entendre que fermer les universités quelques semaines cet hiver serait une solution pour permettre de boucler les budgets. Nous affirmons qu'il s'agirait d'une grave erreur, plus encore d'une faute. Les crises pédagogiques et sociales se cumulent au détriment des étudiants et des étudiantes. Leur faire subir à nouveau un enseignement à distance serait destructeur.

Enfin, je profite des quelques secondes qui me restent pour insister, à la suite de Nathalie MAQUOI, sur l'importance que le groupe "Les Ecologistes" accorde à l'éducation artistique et culturelle. La Ville de Paris s'honore de soutenir les programmes qui permettent aux enfants, quels que soient leur parcours et leur filière, de profiter des institutions et pratiques qui participent à la vie parisienne comme à l'accessibilité culturelle. Il y a toutefois une incohérence dans notre message à considérer que ces structures peuvent accompagner les jeunes tout en envoyant le message que les violences...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Absolument, merci, Madame la Maire.

Que les violences, voire la pédocriminalité, qui sont commises par des personnes et programmées ne seraient pas suffisamment graves pour être prises en compte dans nos choix de programmation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Rémi FÉRAUD, Monsieur le Président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu que je présente dans le cadre de cette communication concerne le collège Françoise Seligmann dans le 10e arrondissement. Il a été déposé par la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD, et l'ensemble des élus du groupe Paris en commun, ainsi que du groupe Communiste et Citoyen. J'y associe également les élus du groupe "Les Ecologistes".

Le collège Françoise Seligmann a été créé dans le 10e arrondissement en 2012, comme annexe du collège Valmy. En 2015, il est devenu un collège autonome, afin de mieux accueillir les collégiens du quartier Belleville. Au moment de sa transformation en établissement autonome, le collège Françoise Seligmann n'a cependant pas été intégré à la carte de l'éducation prioritaire, au motif que cette dernière avait déjà été révisée quelques mois plus tôt.

Pour déterminer ceux des établissements scolaires devant disposer de moyens renforcés, l'Education nationale s'appuie pourtant sur ce que l'on appelle l'indice de positionnement social. Le collège Seligmann dispose ainsi d'un indice de 94, parmi les vingt plus bas de Paris, et cet indice est en diminution depuis 2019.

L'Académie de Paris, pour tenir compte de la situation du collège et de la sociologie de son bassin de recrutement, a depuis doté le collège de moyens humains et éducatifs, le rapprochant des établissements bénéficiant du classement en éducation prioritaire. C'est ce que le Rectorat appelle une convention académique pluriannuelle de priorité éducative.

Mais cela pose deux problèmes : d'une part, les enseignants ne bénéficient pas de l'indemnité annuelle allouée au personnel de l'éducation prioritaire, ce qui est profondément injuste ; d'autre part, nous n'avons aucune garantie sur la pérennité du dispositif de soutien à l'établissement et cela inquiète légitimement.

Alors, depuis le début de l'année scolaire, la communauté éducative du collège Seligmann se mobilise, une mobilisation à laquelle se sont associés les élus de l'arrondissement demandant le classement du collège en réseau d'éducation prioritaire. Patrick BLOCHE a adressé un courrier cet été au Rectorat. J'ai moi-même interpellé, comme parlementaire, le Ministre de l'Éducation nationale et le vœu, que je présente ici, a été adopté par le Conseil du 10^e arrondissement.

A l'issue d'une rencontre avec les représentants des parents d'élèves et des personnels du collège, le directeur de l'Académie de Paris a indiqué dans un courrier que le Rectorat soutenait le classement du collège en R.E.P. auprès du Ministère de l'Éducation nationale.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons que le Conseil de Paris adopte ce vœu pour que le collège Seligmann bénéficie dès cette année du classement en réseau d'éducation prioritaire, au bénéfice de l'enseignement dans ce collège qui mérite tout à fait ce classement et qui a besoin d'être rassuré sur le bénéfice des dispositifs d'accompagnement à la scolarité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. On le mettra au vote tout à l'heure, mais je soutiens totalement ce vœu.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes collègues du groupe Changer Paris sont intervenus pour rappeler notre vision de l'école et de la politique en faveur de la petite enfance. Notre vision est celle de l'excellence éducative pour tous, d'un contexte scolaire apaisé et serein, et de temps périscolaires et extrascolaires ambitieux. Vous vous targuez également de cette ambition éducative, mais malheureusement vos actes ne suivent pas.

Parmi les multiples projets de délibération rattachés à cette communication, je voudrais attirer votre attention sur les DASCO 63, 74 et 89 : ils présentent finalement les mêmes caractéristiques ; ils concernent des associations bien connues et à forte valeur ajoutée pédagogique ; leurs budgets n'évoluent pas et leurs demandes de subventions demeurent les mêmes. Or, les subventions que vous nous soumettez aujourd'hui sont en baisse, sans aucune explication. Il paraît pourtant évident que la recherche de tous azimuts d'économies ne doit en rien affecter le soutien scolaire si essentiel pour l'avenir de nombreux petits Parisiens.

La première subvention concerne "L'École à l'hôpital Marie-Louise Imbert". Agréée par l'Éducation nationale, cette association intervient auprès de jeunes malades à domicile et dans une quarantaine d'hôpitaux. En 2021-2022, 1.200 jeunes ont pu suivre des milliers d'heures de cours grâce à 200 enseignants bénévoles. Quand on sait les difficultés que rencontrent les élèves en situation de handicap pour être scolarisés, il est impensable de réduire le soutien qui leur est apporté. La pertinence de l'action menée par cette association est largement reconnue. Pourtant, la subvention proposée est en baisse et surtout deux fois moins importante qu'entre 2013 et 2020.

La seconde subvention doit bénéficier à l'association "Coup de pouce - Partenaire de la réussite à l'école", association souvent valorisée par l'Exécutif, et à juste titre, pour son rôle actif de soutien scolaire auprès des enfants de CP en zones R.E.P. et R.E.P.+ . Cette année, l'activité de cette association monte encore en régime avec 22 clubs supplémentaires pour un total de 260 sur tout Paris. Son apport éducatif est indéniable et sa réussite unanimement saluée. Dès lors, comment pourrions-nous accepter pour celle-ci une baisse de subvention de 10.000 euros ? Cela n'a aucun sens.

La troisième et dernière subvention concerne la D.A.P.E.P. qui joue un rôle de coordination auprès des associations de parents d'élèves, en leur apportant un soutien logistique, en intervenant auprès des pouvoirs publics, mais aussi en organisant des actions sur la découverte des métiers. La subvention proposée est de 17.000 euros contre 20.000 ces huit dernières années, une baisse incompréhensible au regard de l'importance de toutes ses missions.

Finalement, les besoins n'ont pas diminué, bien au contraire. L'action éducative de ces associations n'est plus à démontrer, et surtout leur rôle est d'autant plus fondamental après une longue période de crise Covid. Dès lors, comment pouvez-vous justifier ces coupes budgétaires ?

Naturellement, sans réponse satisfaisante, nous serons contraints avec l'ensemble de mes collègues du groupe Changer Paris de nous abstenir. Nous ne pouvons admettre que des associations reconnues pour leur travail ne soient plus rétribuées à leur juste valeur et n'aient pas les moyens de mener correctement leurs missions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Dernier orateur, M. LECOQ, Monsieur le maire du 6e arrondissement, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après les oratrices du groupe Changer Paris qui se sont exprimées avec force sur les failles de cette rentrée et sur les nécessaires redéploiements d'écoles qui devront intervenir dans les prochaines années, je souhaitais revenir sur un point particulier qui concerne les travaux dans les collèges parisiens, notamment dans ceux qui sont imbriqués avec un lycée ; c'est ce que l'on appelle les cités scolaires.

S'agissant des premiers, les plus nombreux, ils ont vu, comme pour les écoles, les investissements de modernisation, tout comme les opérations de restructuration, se réduire fortement. C'est, certes, pour des raisons budgétaires, vous direz nous, mais à partir du moment où un budget doit opérer des choix, est-ce que les affaires scolaires ne sont pas une affaire prioritaire pour une municipalité ? Je le pense, en tout cas, et nous le pensons.

Après s'être maintenues pendant quatre ans aux alentours de 33 millions par an, les dépenses d'investissements ont diminué de 31 % en 2021 et nous pensons que malheureusement cette tendance s'est poursuivie cette année. Quant aux investissements consacrés aux collèges imbriqués, ils sont très faibles puisque la séquence recueillie s'élève à 3 millions d'euros en 2019, 3 millions d'euros en 2020 et seulement 2,6 millions d'euros en 2021.

Alors, on m'objectera que cette ligne est censée répondre aux appels de la Région dans le cadre des opérations de restructuration entreprises dans les cités scolaires. C'est vrai, tout en soulignant que notre Ville n'est pas allante, alors que de nombreuses opérations de restructuration partielle ou totale sont nécessaires et le seront encore davantage dans l'avenir, au premier rang desquelles figure la modernisation de plusieurs complexes de restauration. Nous le savons puisque beaucoup d'entre nous siégeons dans les conseils d'administration des cités scolaires. Nous avons tous, dans nos arrondissements, des exemples de cités scolaires où des opérations, qui concernent directement la vie des lycéens et par conséquent des collégiens, sont nécessaires.

En réalité, si nous revenons un peu dans le passé, lors de la dernière mandature de Jean-Paul HUCHON, peu de choses avaient été faites en raison d'une désorganisation de la Direction régionale des Affaires scolaires, et du fait que nous étions repassés dans les cités scolaires de la Ville, maître d'œuvre, à la Région, maître d'œuvre ; cela avait paralysé les investissements pendant cinq ans. De 2015 à 2021, on a eu un difficile dialogue entre les deux directions régionales, mais les choses se sont améliorées dans les dernières années.

Nous n'observons pas aujourd'hui, dans la séquence de crédits, la nécessaire tendance qui devrait conduire la Ville et la Région à travailler de concert. Et la Ville - c'était son ancienne vocation en tant que Département puisque c'était le Département qui suivait les collèges et c'est, depuis le statut de 2016, la Ville en tant que commune - n'investit pas suffisamment dans les cités scolaires et je le regrette beaucoup avec mes collègues du groupe Changer Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. Merci pour ces interventions.

Je vais donner la parole tout d'abord à Patrick BLOCHE, pour vous répondre, puis à Céline HERVIEU.

Patrick.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'a rappelé le Président de la 6e Commission, grandir à Paris est une chance. Je pense que le débat que nous venons d'avoir, au-delà évidemment de nos différences d'appréciation, et parce que les mairies d'arrondissement, qu'elles soient dans la majorité ou dans l'opposition, y contribuent fortement, eh bien oui, grandir à Paris est une chance. Notre volonté d'agir en ce domaine est intacte pour l'éducation publique à Paris et cela se traduit par une action plus que jamais résolue.

Effectivement, à travers la démarche Arsenal de l'animation, neuf ans après la mise en place de la semaine de 4,5 jours, de la constitution d'une filière animation et de la professionnalisation de nos R.E.V. et de nos animatrices et animateurs, nous souhaitons effectivement passer à une nouvelle étape.

Nous avons, en ce domaine, une offre périscolaire remarquable qu'on nous envie. Je voudrais que vous preniez conscience qu'au-delà du périphérique, beaucoup de nos collègues, dans les grandes collectivités mais aussi au-delà de nos frontières, sont particulièrement attentifs à ce que nous mettons en place.

Nous souhaitons répondre aux défis majeurs du développement éducatif et de l'apprentissage dans les domaines des compétences psychosociales, du numérique, de l'urgence climatique, du bien-être, de la santé mentale et bien sûr de la citoyenneté.

Notre démarche s'inscrit plus que jamais dans le cadre du Plan éducatif de territoire qui nous engage. Nous avons, à ce titre, de très beaux atouts. La Ville est particulièrement bien positionnée pour favoriser les apprentissages, y compris scolaires, en renforçant l'alliance avec l'Education nationale et les familles.

Nous avons peut-être plus de liberté que l'Education nationale pour promouvoir des modes d'apprentissage diversifiés - je sais votre attachement, Madame la Maire, à ce que l'on soit innovant en ce domaine - qui accordent une grande place à l'enfant acteur, et des compétences psychosociales.

Je suis comme vous frappé des multiples initiatives qui bourgeonnent ici ou là et qui visent à développer de nouvelles façons d'apprendre, notamment dehors. Faut-il rappeler à ce sujet tout ce que nous entreprenons à travers l'action de l'Académie du Climat ?

Les activités périscolaires sont vraiment un temps précieux pour encourager l'enfant à être bien dans son corps. Et nous ne voulons pas rester statiques, je le rappelle, nous reposer sur nos acquis. Nous voulons continuer à défricher ces temps périscolaires, d'ailleurs dans une complémentarité avec les temps scolaires, auxquels le Ministre de l'Education nationale lui-même a montré son attachement.

Les temps périscolaires, ce sont bien sûr les fameux T.A.P., mais ce sont aussi les temps du soir, sur lesquels nous menons une réflexion, c'est l'interclasse, le mercredi après-midi. Nous souhaitons développer - cela a été une interrogation ou une proposition dans une intervention - l'extrascolaire, en particulier vis-à-vis des adolescents et donc en collège ; c'est notre nouvelle ambition.

Nous avons des ambitions communes, partagées et construites avec le Rectorat.

C'est "Cap maternelle" pour repenser l'école maternelle et on a eu vendredi après-midi un très bel échange à la Sorbonne sur ce sujet.

Je l'évoquais à l'instant, c'est aussi développer le "Apprendre dehors" ; c'est une plus grande liberté aux enfants, des espaces plus ouverts et des apprentissages par l'expérience.

C'est un travail sur le développement des compétences psychosociales. Nous sommes en avance en ce domaine sur l'Education nationale - le Recteur nous l'a encore rappelé récemment - puisque déjà 100 équipes d'animation ont été formées.

C'est le développement des écoles bilingues avec également le périscolaire. Nous allons être bientôt submergés par les demandes parce que tout le monde veut maintenant son école bilingue. Je rappelle que nous avons développé cet été des centres de loisirs italophones et hispanophones qui ont un grand succès.

Les collèges restent évidemment pour nous une priorité. En l'occurrence, nous avons le souci de faire progresser la mixité sociale et scolaire, et de travailler avec le Rectorat sur leur attractivité.

Des questions se sont posées sur les travaux dans les écoles et les collèges. Je voudrais tout de même rappeler que 1.000 opérations - tenez-vous bien - ont été menées cet été pour un budget de 95 millions d'euros, qui ont permis notamment, mais pas que cela, de procéder à la réfection des sanitaires dans un certain nombre d'écoles.

Je ne reviens pas sur les 26 nouvelles cours "Oasis", sur l'augmentation du nombre de "Rues aux écoles", mais je souhaiterais évoquer la quarantaine d'opérations portant sur les rénovations énergétiques, l'isolation des façades et toitures, le remplacement des menuiseries et la modernisation des chaufferies. C'est vraiment un souci, non seulement d'améliorer le confort d'hiver et d'été, mais de réduire les consommations d'énergie et leur impact carbone. Ces travaux ont représenté un montant de 15 millions d'euros.

En ce domaine, la Maire de Paris, voulant plus que jamais que notre Ville ait un temps d'avance dans la transition écologique, je peux vous dire son engagement, qui ne peut être que le nôtre, d'amplifier les efforts, et notamment les investissements dans les bâtiments publics en général et dans les crèches, les écoles et les collèges en particulier pour accélérer cette rénovation énergétique. Donc, nous ne baissons pas la garde, au contraire nous allons amplifier l'effort.

Ont été évoquées les annonces de la Maire en matière de sobriété énergétique. Comme à chaque fois, on fixe une règle, c'est celle des 18°C. Après, évidemment, on fait preuve d'intelligence dans l'application de cette règle. Nous savons qu'il y a des écoles froides. Les 18°C degrés, c'est le point le plus froid de l'école et l'application de cette règle dans les écoles maternelles va bien sûr faire l'objet d'une attention particulière. Les gamins, qui sont en dernière année de crèche ou en première année de maternelle, ont souvent quelques mois d'écart et on sait très bien qu'on fait encore des siestes en école maternelle. Il faudra donc penser à avoir une température adéquate. Tout cela sera évidemment mené en concertation étroite avec la communauté éducative. Nous allons donc appliquer la règle avec toute l'intelligence souhaitable.

Je ne sais pas pourquoi dans un certain nombre d'interventions ont été évoquées des baisses de personnel. Non, nous ne manquons pas d'animateurs. Sur les A.S.E.M., nous avons maintenant un A.S.E.M. par classe en moyenne à Paris, ce qui est un effort exceptionnel. Nous travaillons, depuis déjà un certain nombre d'années, sur la question du remplacement. Là où nous allons progresser, c'est que nous allons être plus efficaces dans le reclassement des A.S.E.M. sur de courtes durées d'absence ; c'est-à-dire que l'on est plutôt bon sur les longues

durées d'absence et là, on va travailler sur les courtes durées d'absence. Nous répondons donc de manière proactive aux besoins d'A.S.E.M. qui se manifestent dans un certain nombre d'écoles élémentaires.

Alors, oui, nous avons fait et nous assumons 500.000 euros d'économie, en considérant que l'on pouvait se priver d'un prestataire pour transporter les bagages des enfants lors des sorties en classes de découverte. Après tout, quand les enfants partent en séjour de vacances, notamment en séjours de vacances "Arc-en-Ciel", ou quand les classes de découverte ne sont pas organisées par la Ville de Paris, les parents accompagnent les enfants en général jusqu'à la gare avec les bagages.

Nous avons donc fait cette économie de 500.000 euros. Par contre, sur les tickets de métro, pour les sorties scolaires, nous n'avons pas fait d'économie : c'est un coût de 800.000 euros. Cela nous amène - je ne m'étends pas sur ce sujet, l'ayant déjà évoqué - à ce que la Ville de Paris paie finalement deux fois le transport d'un certain nombre d'élèves à Paris, compte tenu du remboursement du "pass" Navigo.

Sur les dotations aux collèges publics, elles n'ont pas baissé, elles restent stables par rapport à 2022, à hauteur de près de 14 millions d'euros. Cependant, il peut exister des disparités dans les évolutions de ces dotations par collège, car l'évolution de la dotation par collège dépend, d'abord de son changement éventuel de classement pour son forfait à l'élève, de la dépense énergétique qui varie selon la nature du type de chauffage et de l'existence ou non de la réfection du fonds de roulement ou de son montant. Je communiquerai, notamment à Jean-Noël AQUA, toutes les données souhaitables, comme je communiquerai, à Nathalie MAQUOI et à tous les collègues de la 6e Commission, les listes des établissements scolaires ayant bénéficié d'une rénovation thermique.

Merci d'avoir évoqué la question de la restauration scolaire. La Maire de Paris, vous le savez, a souhaité que les tarifs restent inchangés pour l'année scolaire. C'est une contribution très concrète au pouvoir d'achat des familles parisiennes, évidemment en ne baissant pas la quantité et la qualité des repas fournis aux élèves, et en poursuivant les objectifs inscrits dans le Plan Alimentation durable que nous avons voté au printemps dernier, aussi bien la lutte contre le gaspillage alimentaire que la sortie du plastique. Mais le maire du 20e arrondissement, qui nous a permis de tout savoir sur la caisse des écoles du 20e arrondissement sans avoir à le demander, l'a illustré de très belle façon en l'occurrence.

Voilà ce que je voulais vous indiquer pour essayer de répondre au mieux aux questions qui ont été posées.

Peut-être un dernier élément sur "Coup de pouce" qui est, comme vous le savez, une association de soutien à la lecture. J'ai rencontré et longuement échangé avec sa présidente Nicole NOTAT. Au nom de la Ville de Paris, j'ai signé un nouveau protocole avec cette association. Donc, le montant de sa subvention n'est pas une baisse, d'ailleurs elle est quasiment infime de la subvention décidée unilatéralement, mais c'est le résultat d'un nouveau protocole signé avec cette association, dont nous ne pouvons que saluer l'action.

Pour terminer, j'indiquerai qu'il sera donné :

- un avis favorable - je rassure la Maire de Paris et Rémi FÉRAUD - au vœu n° 6 concernant le classement du collège Françoise Seligmann en réseau d'éducation prioritaire ;

- un avis favorable au vœu n° 7 des "Ecologistes" relatif à la qualité de l'air et aux capteurs de CO2 dans les écoles ;

- un avis favorable, si amendé, au vœu n° 8 du groupe Communiste relatif aux moyens alloués aux dispositifs éducatifs ;

- un avis favorable, si amendé, au vœu n° 9 du groupe Communiste relatif à la mixité sociale dans les écoles parisiennes ;

- un avis favorable au vœu n° 10 du groupe Communiste relatif au bilan parisien des affectations de professeur.es d'Affelnet et de Parcoursup.

Je laisse le soin à Céline de donner l'avis de l'Exécutif sur les vœux n° 11 et n° 12.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE.

Céline HERVIEU, à vous la parole, si vous souhaitez bien sûr compléter et évoquer la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, à mon tour, je souhaiterais remercier en cette rentrée tous les professionnels qui œuvrent à Paris auprès des petits Parisiens et des petites Parisiennes.

Malgré le contexte actuel, vous l'avez dit, Paris bénéficie encore aujourd'hui du plus grand service public de la petite enfance en France. C'est un service qui est plébiscité par les familles, puisque 90 % des familles sont satisfaites de leur mode d'accueil. Nous disposons aujourd'hui, grâce à un effort politique constant, de plus de 836 établissements d'accueil de la petite enfance, municipaux et partenariaux, qui sont financés par la Ville de Paris et qui offrent en totalité 40.802 places de crèche, ce qui représente une augmentation de 6 % du nombre de places en trois ans.

Mme la Maire a rappelé les chiffres tout à l'heure. En 2022, 80 % des enfants à Paris ont une solution de garde et c'est 60 % à l'échelle nationale. Nous avons à Paris deux tiers des enfants de moins de 3 ans qui sont accueillis en crèche, dans un mode d'accueil collectif, lorsque c'est seulement 20 % à l'échelle nationale. Nous avons également de l'accueil à domicile, avec des auxiliaires parentaux pour 8 % d'entre eux, et 4 % sont gardés par une assistante maternelle.

En cette rentrée, je voulais saluer la qualité d'accueil à Paris dans nos établissements et notamment l'excellence environnementale que nous portons avec 70 % d'alimentation "bio", des crèches compostables, des crèches de plein air que nous soutenons, la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Ce sont aussi toutes les programmations artistiques et culturelles : notre dispositif "Art pour grandir" s'est déployé à l'échelle des établissements.

On travaille également beaucoup sur l'accueil des enfants en situation de handicap, avec des formations renforcées dans ce sens pour les professionnels.

C'est vraiment un travail continu pour que ce service public de la petite enfance à Paris demeure un modèle à l'échelle nationale.

Mais pour répondre à vos différentes interrogations, chers collègues, nous ne nions pas pour autant les difficultés rencontrées par le secteur. Nous faisons face effectivement à une pénurie de professionnels - je ne vous apprend rien - qui touche le secteur au global, donc au niveau national.

Vous le savez, la Ville de Paris a déployé un grand plan de recrutements d'urgence, justement pour élargir ces perspectives de recrutement et répondre aux besoins. Nous avons ouvert 350 places au prochain concours d'auxiliaire de puériculture, 80 postes pour les E.A.J.E. Nous avons aussi élargi nos critères de recrutement aux titulaires de CAP petite enfance pour recruter des assistants éducatifs de petite enfance. Nous travaillons beaucoup sur le renforcement de l'apprentissage, les stages de formation. On travaille directement avec la Région Ile-de-France aussi sur ces filières de formation. Il y a des vrais sujets d'attractivité.

Mais, à Paris, je tiens à dire que nous restons très attachés au niveau de qualification des professionnels qui interviennent dans nos crèches. Les enfants doivent être accueillis par des professionnels qui sont le plus qualifiés possible. Nous ne voulons pas d'un service public de la petite enfance au rabais et nous pensons que c'est en valorisant justement les critères, le niveau de qualification et les exigences requises, que nous allons redorer l'attractivité de ces métiers ; ce n'est certainement pas en faisant appel à de jeunes retraités, comme je l'ai entendu.

Oui, Madame LECOUTURIER, pour vous répondre, nous assumons en responsabilité de geler des places, simplement pour ne pas surcharger les professionnels qui sont déjà en poste, puisque nous avons des ratios d'encadrement que nous entendons respecter.

Vous avez certainement entendu parler de cet arrêté du 4 août dernier. Les conditions proposées par cet arrêté ne seront pas utilisées par la Ville de Paris. Ou elles seront éventuellement utilisées, à condition que nous ayons des garanties sur les parcours de recrutement et la montée en qualification des professionnels, pour permettre à celles et ceux qui voudraient exercer ces métiers de pouvoir le faire dans les meilleures conditions.

Monsieur DURAND-RAUCHER, je vous réponds rapidement sur la question des perspectives d'évolution. Vous disiez qu'il n'y a pas de perspectives d'évolution pour les auxiliaires. C'est faux : il y a des parcours de carrière, des possibilités ; je pense, par exemple, aux fonctions d'encadrement et aux services administratifs. Là où vous avez raison, c'est qu'il faut continuer de renforcer le soutien pour que les professionnels puissent évoluer dans leurs carrières. Cependant, ces parcours existent à la Ville de Paris et c'est d'ailleurs un levier d'attractivité pour nous.

Il y a un sujet que je voulais rapidement évoquer, c'est celui de la mixité, parce que cela me frappe assez. On est quand même en France à moins de 5 %, je crois, de professionnels hommes dans le secteur de la petite enfance, quand on voit au Danemark que 30 % d'hommes interviennent dans ce secteur. Je pense que nous aurions intérêt à travailler sur cette question et cela devrait nous interroger.

Pour la question du logement, c'est un vrai sujet et nous y travaillons, mais vous avez raison de le soulever car nombre de professionnels travaillent loin de leur domicile. C'est une vraie question et j'invite tous les maires d'arrondissement - vous savez que c'est aussi une compétence des mairies d'arrondissement - à travailler sur cette question de l'attribution pour les agents de la Ville. Nous sommes à leurs côtés pour ce faire, c'est un vrai enjeu et on y travaille ensemble.

Je voulais vous répondre sur le positionnement que nous avons par rapport au vœu. Nous ne donnons pas un avis favorable malheureusement, parce qu'on ne peut pas décréter l'augmentation de 8 % de la masse salariale, les postes étant budgétés. La question, ce sont les viviers de candidats dont nous ne disposons pas suffisamment.

Voilà, mes chers collègues, pour vous dire simplement que nous sommes extrêmement mobilisés sur tous ces sujets. Je veux vraiment remercier la direction de la Direction des Familles et de la Petite enfance, qui est présente, qui a écouté nos débats. Je veux vraiment les remercier pour leur travail remarquable au quotidien. Nous ne relâcherons pas nos efforts pour les familles, pour les petits Parisiens.

Vous pouvez aussi compter sur moi. La semaine dernière, j'étais à un événement de rentrée avec l'ensemble des professionnels de la petite enfance, évidemment leurs représentants, et devant le comité de filière qui a été lancé par l'Etat. J'ai défendu les conditions de travail des professionnels, j'ai posé la question salariale et les enjeux de formation. Donc, ces sujets sont connus et nous les prenons à bras-le-corps. J'ai rappelé aussi d'ailleurs qu'il serait bon d'entendre des annonces éventuelles du Gouvernement dans ce sens, puisque les collectivités font un effort financier considérable. Je pense qu'il serait tout à fait bienvenu que nous ayons sur ces questions un soutien de l'Etat directement aux collectivités, puisque c'est une question nationale.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Céline. Merci, Patrick, pour vos réponses et votre travail.

Je veux aussi remercier l'ensemble des services de la Ville, à travers le Secrétariat général, et bien sûr les Directions, aussi bien la DFPE que la DASCO, leurs directeurs et directrices et tous les agents qui y travaillent. C'est une fierté d'avoir des professionnels mobilisés, engagés, qui se forment et qui sont pour les parents aussi, et bien sûr pour les enfants, des référents très importants dans la parentalité. En tous les cas, merci à eux.

Je vais mettre aux voix à présent les différents vœux.

Tout d'abord, le vœu n° 6 du groupe Paris en commun et du groupe Communiste et Citoyen. J'ai une demande d'explication de vote de M. RAIFAUD, pour "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais remercier Rémi FÉRAUD et Patrick BLOCHE de déposer ce vœu, auquel nous sommes bien évidemment associés dans le 10e arrondissement.

Je voulais insister sur l'importance de cette discussion avec le Rectorat, parce qu'il s'agit d'un collège qui recrute dans des écoles qui sont toutes classées en R.E.P. et qui a l'indice de position sociale le plus bas du 10e arrondissement. Mais le Rectorat dit que si cet indice continue de baisser, on pourra à ce moment-là envisager de classer le collège en R.E.P. Je crois qu'il faut être attentifs au fait que notre sujet, ce sont les disparités sociales et la mixité sociale que nous souhaitons préserver. Si on se contente de se concentrer sur un seul indice, de cette façon on va créer des ghettos.

Soyons donc très attentifs à cela et c'est la raison pour laquelle nous soutenons évidemment fortement le vœu qui a été déposé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 194).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7, déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 195).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8, déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 196).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 197).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10, déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 198).

Je mets aux voix, main levée, le vœu n° 11 du groupe "Les Ecologistes", assorti d'un avis défavorable...

Il est retiré ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12, déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenant les projets de délibération, puisqu'il n'y a pas de vote sur la communication.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 10).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 58).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 97).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 99).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 67).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 69).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 71).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 96).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 79).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 64).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 80).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 81).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 83).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 84).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 85).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 86).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 63).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 74).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 75).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 76).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 87).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 89).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 77).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 90).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 91).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 92).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 94).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 95).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 101).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 91).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 93).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 102).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 107).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 117).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 122).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 135).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 139).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 140).

Je mets aux voix, à main levée, l'article 19 du projet de délibération DFPE 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 25 du projet de délibération DFPE 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 25 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 37 du projet de délibération DFPE 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 37 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 41 du projet de délibération DFPE 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 41 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 61 du projet de délibération DFPE 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 61 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 62 du projet de délibération DFPE 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 62 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 68 du projet de délibération DFPE 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 68 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 72 du projet de délibération DFPE 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 72 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 143 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 143).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 144).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 145.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 145).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 149).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 152).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 153).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 162.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 162).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 163).

Je vous remercie, mes chers collègues. Nous avons passé les projets de délibération à la communication et les projets de délibération concernant cette rentrée pour les familles parisiennes.

2022 SG 21 - Modification des dispositifs déontologiques de la Ville de Paris et création de la commission de déontologie de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A présent, nous allons examiner le projet de délibération SG 21, l'amendement technique n° 127 et les amendements n° 118 et n° 119. Il s'agit de la modification des dispositifs déontologiques de la Ville de Paris et de la création de la Commission de Déontologie de la Ville.

Permettez-moi d'introduire par quelques mots ce projet de délibération.

Tout d'abord pour dire qu'il est l'aboutissement d'une volonté exprimée, dès le début de la mandature précédente, en 2014, consistant à doter la Ville de Paris d'un dispositif déontologique qui fait de Paris, aujourd'hui, une ville pionnière, et je ne suis pas la seule à le dire.

Pour ceux qui ont des conversations, si vous voulez bien soit quitter la salle... Merci.

Les dispositifs déontologiques de la Ville reposent actuellement, vous le savez, sur la Commission de Déontologie du Conseil de Paris, à laquelle nous nous soumettons toutes et tous, élus, mais aussi sur la mise en place d'une déontologie centrale de la Ville qui concerne aussi l'ensemble de la Fonction publique.

Je veux remercier, à ce stade, celles et ceux qui contribuent. En tout premier lieu, bien sûr, Patrick BLOCHE qui, dans la responsabilité qui est la sienne concernant le Conseil de Paris, porte avec beaucoup d'engagement tout ce travail autour de la déontologie.

Je veux bien sûr remercier l'Administration, qui a aussi accepté de mettre en place des règles qui s'appliquent à tous les fonctionnaires, et pas simplement au "staff" dirigeant de la Ville.

Puis permettez-moi de remercier Issam EL ABDOLI, mon directeur adjoint de cabinet, qui porte aussi avec beaucoup d'intérêt et d'attention tout ce travail sur la déontologie.

Nos initiatives sont d'ailleurs saluées à l'échelle nationale et internationale. En effet, beaucoup de collectivités locales prennent exemple sur ce que nous avons fait. Je pense à Barcelone, Montréal, Milan qui regardent nos dispositifs afin de les dupliquer.

Paris est aussi membre du Forum des collectivités territoriales, piloté par Transparency. Nous y jouons un rôle moteur. Patrick BLOCHE co-anime le réseau Lorenzetti avec des instances d'échange de bonnes pratiques déontologiques entre les différentes villes.

Le projet de délibération proposé au Conseil de Paris permettra de faire évoluer le dispositif dans le sens d'une plus grande cohérence, avec en fait une instance unique, la Commission de Déontologie de la Ville, qui remplacera les deux instances actuelles. Ces évolutions ont d'ailleurs été proposées suite à un travail conduit en lien étroit avec la H.A.T.V.P.

La Commission de Déontologie de la Ville sera composée de référents compétents, pour les élus et leurs collaborateurs, pour les agents de la Ville et les établissements publics, puisqu'il y a évidemment l'ensemble des organismes travaillant avec la Ville, et notamment les opérateurs de la Ville ; je pense aux S.E.M., aux sociétés publiques locales et à "Paris Habitat". Cette évolution présente l'avantage de renforcer l'accessibilité des principes déontologiques communs. En tous les cas, nous aurons l'occasion d'en discuter.

Cette Commission comprendra 9 membres, parmi lesquels des professeurs d'université, des Conseillers d'Etat, des membres de la Cour de Cassation, des membres de la Cour des Comptes, et aussi des membres nommés par arrêté, pour une durée de cinq ans, à l'issue d'une consultation et d'un vote de notre Assemblée.

Même s'il s'agit de règles que nous nous imposons, et souvent d'ailleurs au-delà de ce que la loi nous oblige à faire, je pense que c'est une façon de rétablir de la transparence et donc de la confiance avec nos concitoyens. Je suis particulièrement fière et heureuse que, depuis vingt ans, notre collectivité soit parfois critiquée pour ses actions, ce qui est normal, mais jamais pour le non-respect des principes déontologiques. Pour moi, c'est un élément de grande fierté, puisque cela fait aussi partie d'un débat démocratique apaisé et confiant avec nos concitoyens. Nous devons cela aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie et je vais à l'instant donner la parole à Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Changer Paris.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Depuis leur création en 2014, deux structures consacrées à l'éthique et à la déontologie cohabitent au sein de la Ville, l'une pour les élus et collaborateurs, l'autre pour les agents de la Ville. De surcroît, coexistent au sein de cette architecture des obligations imposées par la loi du 11 octobre 2013 et des dispositions facultatives faisant appel au volontariat des personnes concernées.

Subsistent, enfin, des zones grises que ni le législateur ni la jurisprudence ne sont encore parvenus à stabiliser ni à sécuriser, malgré les dispositions de la récente loi 3DS. C'est d'ailleurs une problématique que l'association "France urbaine" traite de façon extrêmement précise. Elles vont probablement aboutir à des améliorations en la matière.

J'ai eu l'occasion d'échanger, au nom de notre groupe, à ce sujet à de nombreuses reprises avec le Président CHARPENEL, dont je veux saluer la compétence et la qualité d'écoute. Ce manque de clarté normative voire jurisprudentielle et le risque qu'elles font courir aux élus comme aux agents publics, nous imposent de placer la prévention au cœur de notre nouveau dispositif déontologique.

Il nous est aujourd'hui proposé de fusionner les deux structures existant à l'Hôtel de Ville et d'élargir leur périmètre à d'autres catégories, dont il est apparu qu'elles avaient un besoin croissant de recourir à ces avis : d'une part les élus et collaborateurs d'arrondissement, d'autre part les dirigeants des satellites de la Ville, comme les S.E.M.

Cette initiative semble répondre à des problématiques réelles d'organisation et d'adéquation entre le champ de compétences formel de la Commission et les besoins exprimés par ceux qui font appel à ses services. Nous souscrivons à cette démarche qui nous semble aller dans le sens d'une meilleure prévention des risques, et également dans le sens de la réponse que le Président de la H.A.T.V.P. vous a adressée suite à votre demande.

Pourtant, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif appelait de la part de notre groupe plusieurs demandes de précisions. La plupart des éléments de ce projet de délibération ont fait l'objet d'échanges entre les groupes politiques du Conseil de Paris, au travers d'échanges entre les secrétaires généraux puis entre élus, sous l'égide de Patrick BLOCHE et d'Yves CHARPENEL.

Ainsi, nous avons insisté pour que le rôle de conseil et de prévention de la Commission soit avant tout précisé, comme la place de ses membres issus de la magistrature, dans la droite ligne des recommandations faites par la H.A.T.V.P., en réponse à votre consultation, comme je le disais. Nous avons également rappelé qu'il était nécessaire de distinguer ce qui relève, pour chacune des catégories d'élus et de personnels concernés, du caractère obligatoire ou facultatif.

Pour autant, alors qu'un large consensus semblait se dégager sur l'ensemble des propositions issues des travaux préparatoires, nous sommes surpris de ne pas retrouver, dans le projet qui nous est présenté, deux éléments qui pourtant nous paraissent essentiels. Ils font logiquement l'objet de deux amendements portés par notre groupe. Je présenterai le premier d'entre eux, mon collègue Geoffroy BOULARD, le second.

S'agissant de l'amendement n° 119, il reprend en fait ce que j'avais eu l'occasion d'indiquer lors de la réunion de septembre de la Commission que vous avez décidé à juste titre de mettre en place pour étudier les sujets déontologiques. J'avais indiqué que nous souhaitions que la notion de veille et de prévention des conflits d'intérêts, au nombre des missions fondamentales de la Commission de Déontologie, puisse se traduire concrètement dans le nouveau dispositif.

Pour les élus parisiens - nous sommes tous d'accord dans cet hémicycle -, le plus grand risque en la matière se situe lors de la préparation des séances des Conseils d'arrondissement et des Conseils de Paris, puis lors des interventions et du vote des projets de délibération. C'est ce qu'on appelle le sujet des conflits d'intérêts qui deviennent vraiment de plus en plus complexes.

C'est pourquoi nous souhaitons la mise en place d'une cartographie des risques, puis la mise en œuvre d'une procédure permettant d'alerter les élus en amont des séances. Ils seront ainsi avisés des risques auxquels ils sont confrontés et des dépôts qui leur sont conseillés.

Naturellement, comme le veut la jurisprudence, c'est aux élus et à eux seuls qu'il appartiendra d'effectuer ou non ce dépôt, mais ils pourront le faire en toute connaissance de cause et en pleine responsabilité.

Nous voulons faire de la prévention la pierre d'angle de la nouvelle Commission de Déontologie de la Ville de Paris. Nous espérons que cette vision puisse faire l'objet d'un large consensus et nous attendons votre réponse sur les vœux que nous avons présentés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Salutations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer en séance le Président CHARPENEL et Marie-Françoise LEBON-BLANCHARD, la Déontologue de la Ville. Je veux vraiment devant vous les remercier pour ce travail à la fois patient et pédagogique. Je crois que, grâce à vous, nous progressons. En tous les cas, c'est aussi ce que ressentent

et vivent la plupart des élus et les fonctionnaires de notre administration. Merci infiniment à vous pour tout votre travail.

2022 SG 21 - Modification des dispositifs déontologiques de la Ville de Paris et création de la commission de déontologie de la Ville de Paris. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, huit ans après la mise en place de la Commission de Déontologie, nous examinons ce matin un nouveau projet de délibération visant à fusionner les deux instances existantes, la Commission de Déontologie du Conseil de Paris et la Déontologue centrale de la Ville de Paris, à élargir son champ de compétences et à renforcer les obligations afférentes.

Au groupe MoDem, nous sommes convaincus que les principes en matière de déontologie, soit la prévention des conflits d'intérêts et tout risque d'enrichissement personnel, ont pour but de contribuer à renforcer le lien entre les citoyens et leurs représentants. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu et accompagné, depuis 2014, toutes les démarches visant à installer la Commission de Déontologie, tout en regrettant que la déontologie ne passe pas par la suppression des jetons de présence à Paris.

C'est à l'aune de cet objectif, retisser le lien entre élus et concitoyens, que nous examinons la réforme qui nous est aujourd'hui proposée et nous sommes circonspects.

Pas par la fusion des instances, puisque si les enjeux diffèrent, selon que l'on est élu ou agent, la présence d'interlocuteurs dédiés répond à l'hétérogénéité des situations, tout en posant des principes communs. Pas sur la qualité du travail de la Commission de Déontologie, même si nous continuons de regretter que le choix des membres de la Commission de Déontologie ne fasse pas l'objet d'une discussion au sein de notre Assemblée pour éloigner toutes critiques. Il ne s'agit pas là de remettre en cause leur indépendance, simplement de créer les conditions nécessaires pour qu'elle ne soit pas remise en question.

Nous sommes plutôt circonspects sur la mise en œuvre de cette réforme. Depuis 2014, les obligations s'ajoutent les unes aux autres. Ce projet de délibération porte l'ambition d'élargir à nouveau son champ de compétences à de nouvelles catégories. J'en citerai deux : les collaborateurs des groupes politiques, qu'il s'agisse de stagiaires ou de collaborateurs, et les conseillers d'arrondissement.

Les collaborateurs et stagiaires de groupe d'une part, ce sont des jeunes gens entre 20 et 30 ans, qui travaillent pour un groupe politique, y compris dans l'opposition, et qui devront conformément au droit de suite rendre des comptes de leur travail jusqu'à trois ans après leur départ de la Ville, ce qui représente un risque de frein pour leur carrière.

Les conseillers d'arrondissement d'autre part, rappelons qu'un conseiller d'arrondissement d'opposition non seulement ne perçoit aucune indemnité mais n'a aucun moyen pour exercer son mandat. Cependant, on lui demande désormais, deux ans après son entrée en fonction, de procéder à ces déclarations.

Alors cet élargissement nous interroge. Nous entendons l'argument selon lequel les intégrer dans le dispositif de déontologie pourrait les protéger, mais dans l'immédiat ce sont surtout les freins que nous identifions.

Les obligations doivent s'accompagner de moyens, sans quoi les règles édictées s'apparentent à une succession de bonnes intentions que personne n'est en mesure de contrôler. Raison pour laquelle nous voterons l'amendement du groupe Changer Paris, présenté à l'instant par Daniel-Georges COURTOIS, demandant que les liens d'intérêts, dans le cadre de l'examen de centaines de projet de délibération à chaque Conseil, puissent être identifiés automatiquement par les services, afin que l'élu concerné puisse en tirer les conséquences et se déporter, le cas échéant.

Alors que nous examinons ce texte, posons-nous la question de l'efficacité du dispositif. Depuis sa création, la Commission de Déontologie a-t-elle permis de renforcer le lien entre citoyens et représentants ? A-t-elle atteint son objectif de ce point de vue ? C'est bien la question centrale et à l'aune de laquelle nous devons inscrire notre action. Malheureusement, Madame la Maire, nous ne partageons pas votre optimisme.

L'élargissement du champ de compétences, l'absence de sanctions effectives font du dispositif un catalogue de bonnes intentions. Les questionnements demeurent et, de nouveau, se font jour sans que la Commission de Déontologie n'ait les moyens d'y répondre. Prenons garde à ce que les règles soient lisibles, compréhensibles par tous. Veillons à donner les moyens à la Commission de Déontologie et aux élus de prévenir et contrôler les éventuels liens d'intérêts pour qu'ils ne se transforment pas en conflits d'intérêts.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais tout d'abord féliciter la Maire de Paris, qui a été la première à prendre cette initiative de créer la Commission de Déontologie dans une grande collectivité et qui est devenue exemplaire. Aujourd'hui, nous devons mettre en conformité cette Commission de Déontologie avec la loi 3DS de février 2022 et les règles de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, comme de nombreuses autres collectivités, mais nous étions quand même très en avance.

Avec les élus de mon groupe, je sais que nous avons toujours joué le jeu de la transparence de notre patrimoine, de nos intérêts, de nos déclarations. Même si ce n'était pas obligatoire pour l'ensemble des élus, puisque c'était obligatoire surtout pour l'Exécutif, la Maire et les maires d'arrondissement, nous avons fait le choix, nous, élus communistes, d'être totalement transparents et de tous déclarer notre patrimoine et nos intérêts.

Je voudrais dire que nous avons eu des réunions très intéressantes avec l'ensemble des élus autour de cette révision, de ce projet de délibération. Cela a été dit par mes collègues, nous avons évidemment traité la question des stagiaires, des collaborateurs de groupe et de cabinets. Nous pensons que nous ne pouvons pas mettre sur un pied d'égalité des élus avec des collaborateurs notamment de groupe, et encore moins avec des stagiaires. Pour la plupart, ce sont des étudiants en master ou en licence, qui viennent faire trois mois de stage et n'ont pas d'intérêts particuliers avec ce qu'on traite au Conseil de Paris. Je me satisfais donc que cet aspect soit écarté dans ce projet de délibération.

Je voudrais enfin dire que le vrai problème dans ce document ne relève pas de nos compétences. C'est la question du déport qui nous concerne toutes et tous et nous contraint à des situations aberrantes ; c'est la loi qui l'impose, ce n'est pas notre volonté. Simplement, au nom de la question du risque de conflit d'intérêts et de prise illégale d'intérêts, ce sont nos prises de parole institutionnelles qui sont aujourd'hui remises en cause. Cette situation qui est absurde met des élus face à des situations absurdes. Le guide qui les intime de ne rien faire n'est pas conçu pour une ville comme la nôtre, qui est à la fois une Ville et un Département, au cœur d'une métropole, et qui fonctionne en arrondissement avec des outils satellites.

Nous sommes toutes et tous membres de conseils d'administration et nous avons fait le choix, notamment au groupe Communiste, où nous sommes simplement 8 élus du groupe et 4 adjoints à pouvoir intervenir sur beaucoup de projet de délibération, de mettre dans les conseils d'administration des élus qui sont compétents en la matière. Comment pouvons-nous nous déporter, par exemple du C.A.S.-V.P. quand on y siège, en sachant qu'il n'y a aucun intérêt financier au C.A.S.-V.P. ?

Je vous le dis tranquillement, qu'il y ait un déport sur le vote et un déport sur la prise de parole quand on est Président d'une Société d'économie mixte, nous sommes d'accord. Mais quand on est un simple membre de conseil d'administration ou d'une commission, nous ne sommes pas d'accord avec cet aspect. Nous verrons donc au cas par cas, parce que la question fondamentale sera de dépolitiser le rôle d'élu en étant membre d'un conseil d'administration ou d'un organisme dans lequel l'élu siège.

Voilà, enfin, la mobilisation pour une modification rapide de la loi. On attendait beaucoup de la loi 3DS pour revenir sur cette situation ubuesque...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, un peu de silence.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mais aujourd'hui les avancées sont très marginales et nous appellerons l'ensemble des parlementaires à revoir ce point de la loi.

Nous voterons, bien entendu, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, merci beaucoup Monsieur le Président.

Je ne vois pas Mme SIMONNET qui était inscrite.

Je donne donc la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez fait le choix de nous présenter un projet de délibération concernant l'organisation de la déontologie à la Ville et mon groupe le votera.

Je me félicite que nos échanges nombreux aient permis de la faire évoluer. La déontologie est un sujet sensible, où nous nous devons d'être vigilantes et vigilants et très exigeants. Nous vivons une époque nouvelle en termes d'exigence des citoyennes et des citoyens et des administrés. Elle demande de l'exemplarité et de la transparence, c'est notre devoir d'être à la hauteur.

La déontologie ou l'éthique ne doivent toutefois pas être un prétexte pour limiter le débat politique et j'irai dans le sens de mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ. Nous sommes ici pour porter des projets et des débats politiques. Ils sont différents, parfois complémentaires, parfois opposés. C'est sain et c'est même l'essence de la

démocratie. C'est la raison pour laquelle je souhaite profiter de cette opportunité pour alerter sur les règles de prise de parole, ou plus exactement les règles pour empêcher les Conseillers et les Conseillères de Paris de s'exprimer sur des sujets qu'ils et elles maîtrisent.

Nous sommes en train d'accepter une situation ubuesque : des élus spécialistes ou intéressés par des sujets siègent pour représenter la Ville dans différentes institutions culturelles, S.E.M., opérateurs, et parce qu'ils y siègent, ils ne peuvent prendre part aux débats en Conseil de Paris sur les orientations qu'ils devront porter au sein de ces structures.

Nous voilà face à une situation qui a de quoi laisser perplexes : soit les élus intéressés par un sujet siègent dans des institutions qui n'ont aucun rapport pour pouvoir prendre la parole au Conseil de Paris, soit nous menons des débats en nous privant de ceux et celles qui ont une expertise et suivent les acteurs. Ce n'est pas sérieux, c'est la négation même de ce pour quoi nous sommes ici élus. Nous ne voyons pas le conflit d'intérêts, et je tenais donc à le préciser.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, je ne souhaite par rallonger davantage nos débats, a fortiori parce que je souscris à l'entièreté des propos de Daniel-Georges COURTOIS qui a exprimé l'esprit constructif de notre groupe. Et je salue les propositions de Nicolas BONNET-OULALDJ.

De plus, et ainsi que cela a déjà été rappelé, ce projet de délibération a fait l'objet de discussions en amont de cette rédaction sous l'égide du Président CHARPENEL et de votre non moins éminent adjoint en charge du Conseil de Paris, Patrick BLOCHE. Je salue à cet égard la qualité des travaux, des échanges pour préparer cette réforme des dispositifs déontologiques de la Ville de Paris.

Mais, vous le devinez, je regrette que l'ensemble de nos propositions n'ait pas été retenu. Je veux parler du processus de nomination de la Commission de Déontologie que le projet de délibération nous propose de créer. C'est pourquoi nous proposons un amendement au projet de délibération qui modifie les modalités de désignation des membres de la Commission.

Chers collègues, il n'est plus rare aujourd'hui que la procédure préalable, à la nomination des candidats pressentis pour occuper de hautes responsabilités ou exercer un magistère ou encore occuper des fonctions à caractère éthique dans la sphère publique, contienne une étape dédiée à l'audition ou à la validation par l'Assemblée délibérante. C'est dans cet esprit que certaines collectivités ont mis en place un processus de validation par leur assemblée délibérante des membres composant leur commission, leur comité d'éthique ou déontologique.

La seule nomination par arrêté de la Maire de Paris, comme le projet de délibération le prévoit à ce stade, nous semble aller à rebours de la philosophie générale de la réforme de la déontologie qui est entreprise ; à rebours, voire en contradiction. Sans aller jusqu'aux auditions, nous proposons donc que le Conseil de Paris puisse donner son avis sur les nominations de la Commission de Déontologie de la Ville de Paris, et plus précisément que la validation de ces nominations fasse l'objet d'un vote à la majorité des deux tiers de notre Assemblée. Ce vote rendrait notre démarche collective, votre démarche encore plus transparente et apporterait à la Commission un gage incontestable d'indépendance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je vais donner la parole à Patrick BLOCHE, mais puisque ce point fait débat, je vais le trancher tout de suite : arrêté de la Maire de Paris et vote normal du Conseil de Paris, point barre ; on ne va pas faire un vote sur chaque nom et un vote aux deux tiers, mais il y aura un vote du Conseil de Paris. En tous les cas, c'est comme cela que je souhaite que l'on puisse avancer.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole pour répondre à ces questions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire de Paris.

Pour faire le lien entre les deux débats qui occupent notre première matinée de séance du Conseil de Paris, de la même façon que l'on vient de toute la France et même de l'étranger visiter nos cours "Oasis", on vient de toute la France et de l'étranger pour examiner, échanger sur la manière dont la déontologie est mise en œuvre au sein de la Ville de Paris, et bien sûr au sein de notre Assemblée.

En l'occurrence, Madame la Maire de Paris, compte tenu de la volonté que vous avez exprimée dès votre première élection en 2014, nous avons incontestablement un temps d'avance. Nous sommes une ville pionnière et on le reconnaît dans des instances que vous avez vous-mêmes citées, que ce soit Transparency International ou le Forum des collectivités engagées, dont la Ville de Paris est adhérente.

Je le dis parce que cela a l'air d'être évident, mais quand vous êtes dans le réseau de Transparency International ou que vous adhérez au Forum des collectivités engagées, ce sont des engagements qu'il faut tenir, c'est-à-dire que l'on se met, si j'ose dire, des contraintes supplémentaires.

En matière de contraintes effectivement, nous avons créé, sous votre impulsion, Madame la Maire, des obligations qui vont au-delà de celles prévues par la loi. De ce fait, nous considérons en ce domaine que c'est une contribution de la Ville de Paris à ce que l'on appelle communément, sans que j'aie besoin d'y revenir longuement, la crise démocratique. La crise est profonde. Seule la déontologie ne va pas répondre évidemment à la crise démocratique que connaît notre pays, mais c'est une contribution pour restituer de la confiance entre les élus et celles et ceux qu'ils représentent.

Le dispositif déontologique mis en place par la Ville depuis huit ans et que nous renforçons à travers ce projet de délibération, ce n'est pas - je le rappelle car c'est essentiel - de sanctionner, ce n'est pas de juger ; ce n'est évidemment pas le rôle de la Commission de Déontologie. La Commission de Déontologie est là pour assister, attirer l'attention, prévenir sur l'existence de conflits d'intérêts. C'est bien cette notion de conflits d'intérêts qui est le cœur du sujet, tant la définition de ceux-ci est complexe ; elle s'enrichit d'avis ou de jurisprudences multiples, mais parfois, loin de simplifier la chose, elle peut la complexifier.

En tout cas, chacun voit bien l'enjeu de crédibilité de l'action publique, non seulement pour les élus mais aussi pour les agents publics. En effet, vous l'avez compris, la déontologie à travers ce projet de délibération ne concerne pas seulement les élus.

De ce fait, le Président CHARPENEL nous le rappelle régulièrement dans son rapport. C'est bien le sujet des conflits d'intérêts qui alimente les consultations toujours plus nombreuses de la Commission et qui montre par-là même d'ailleurs qu'une prise de conscience collective s'est installée au fil du temps.

Pour autant, les débats que nous avons ce matin en ont témoigné, il existe une inquiétude, à mon sens légitime, quant à la logique d'extension permanente du domaine du conflit d'intérêts, celle qui aboutirait à concevoir l'élus idéal ou l'agent de la fonction publique idéal comme un individu sans attaches, sans passé professionnel, ayant coupé tous les ponts, ne devant au fond n'avoir aucun contact. Puis, une fois son mandat terminé, ne devant avoir aucun contact pendant une période de trois ans avec ceux qu'il a eus durant son mandat ou sa mission en tant qu'agent. Nous ne sommes évidemment pas dans cette vision dogmatique, il s'agit d'avoir à l'esprit un objectif et de le poursuivre avec détermination.

Le sujet des déports est bien de cette même veine. J'ai entendu les observations du groupe Communiste, Nicolas BONNET-OULALDJ est intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet, mais aussi venant d'autres groupes, notamment du groupe Changer Paris.

Je tiens à préciser que les déports, qui sont une question importante qui a animé les groupes de travail et les réunions que j'ai animées au nom de l'Exécutif, ne sont pas l'objet de ce projet de délibération. Il faut préalablement que la Haute Autorité de transparence de la vie publique clarifie le sujet, et surtout que le cadre légal, en l'occurrence la loi 3DS, soit modifié pour prendre en compte les spécificités, notamment de Paris où les élus siègent dans de très nombreuses instances.

En l'occurrence, j'ai bien entendu la demande de tous les groupes. Je vous propose d'y travailler de manière approfondie. Je dis cela parce que, cher Daniel-Georges COURTOIS, et je vous remercie de votre engagement au sein du groupe de travail que j'avais mis en place avec les groupes, je souhaiterais que vous retiriez l'amendement du groupe Changer Paris, parce que sa rédaction créerait une ambiguïté. Je comprends que l'on missionne l'administration pour nous protéger, mais je rappelle, parce que la Haute Autorité de la vie publique nous le rappelle régulièrement, que la responsabilité reste et est toujours individuelle. La rédaction de votre amendement - et je vous dis ma capacité d'écoute - viserait à déporter sur l'administration une responsabilité qui est celle de l'élus. L'administration peut aider et elle doit le faire, bien sûr, mais la responsabilité est celle de l'élus.

C'est la raison pour laquelle je vous proposerai, cher Daniel-Georges COURTOIS, de retirer l'amendement de votre groupe et je vous promets de réunir à nouveau les groupes pour travailler sur cette question de manière approfondie. Comme le projet de délibération ne traite pas des déports en tant que tels, je considère que vous pourriez accepter cette demande de retrait.

Sur le projet de délibération lui-même, je n'y reviens pas. Je vous remercie de ne pas avoir évoqué la question des stagiaires qui n'est pas une question. Je le dis ici, il ne s'agit évidemment pas d'appliquer aux stagiaires les principes déontologiques qui sont ceux des élus, Conseillers de Paris et maintenant Conseillers d'arrondissement. Et là aussi, on n'est pas dans le dogme et dans une sorte de mécanique implacable. Pour les Conseillers d'arrondissement, je le rappelle s'il le fallait, on les incite à déposer les déclarations d'intérêts et de patrimoine mais c'est facultatif, ce n'est pas obligatoire comme pour les Conseillers de Paris.

J'ai déposé, j'en termine par-là, un amendement technique au nom de l'Exécutif et, sur le second amendement du groupe Changer Paris, je donnerai un avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Amendé, comme je viens de le faire, c'est-à-dire avec un vote simple de notre Assemblée sur l'ensemble. Non, pas majorité relative, majorité. Voilà.

Si vous n'êtes pas d'accord, il y aura un avis défavorable. Je fais un amendement en séance pour vous permettre de rejoindre le mouvement général. Moi, je n'ai pas de défiance vis-à-vis des magistrats, des professeurs d'université, des hauts fonctionnaires qui pourraient venir assumer ces fonctions et un vote de notre Assemblée me paraît la bonne procédure démocratique.

Je vais donc à présent mettre aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 127 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 127 est adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 118 du groupe Changer Paris avec ma proposition de sous-amendement. Si vous n'acceptez pas la proposition de sous-amendement...

Très bien, je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 118 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 118 est repoussée.

L'amendement n° 119 est-il retiré sur proposition de M. BLOCHE ?

Monsieur Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Peut-être juste une précision. J'avais bien fait attention dans mon propos de dire qu'évidemment il appartenait à chaque élu de se déporter personnellement et c'était une question de conseil apporté. Alors je veux bien...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Donc il est maintenu, c'est cela ?

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Cela dépend si M. BLOCHE accepte de mettre en place une Commission pour poursuivre les travaux que nous avons déjà entamés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois que c'est ce qu'il nous a dit. Il me semble que c'est clair, c'est ce qu'il a dit très précisément.

On répond à sa question. Oui, c'est ce qu'a dit M. BLOCHE.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Et donc que l'on fasse un point d'étape sans évidemment aboutir dans les six mois. C'est ce dont nous avons parlé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument.

Donc vous le retirez ?

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, SG 21).

Je vous en remercie.

Je pense que nous avons franchi encore une belle étape. Mes chers collègues, nous reviendrons devant cette Assemblée avec les noms des membres de la Commission et notre Assemblée votera, comme elle le fait sur tous les autres projets de délibération, à la majorité. On ne va pas se mettre à instituer d'autres règles de majorité, qui d'ailleurs seraient tout à fait contestables sur le plan légal.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie et nous passons à présent à la 1ère Commission.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, en tant que présidente de la 1ère Commission.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Un bref point sur notre réunion de la 1^{ère} Commission qui s'est déroulée mardi 4 octobre.

En amont de l'examen des projets de délibération, M. Paul SIMONDON a fait à ma demande un exposé sur les conséquences de l'inflation, en particulier de l'augmentation des coûts de l'énergie pour les finances de la Ville de Paris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Il a également évoqué...

Je vais quand même attendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous nous organisons pour savoir à quel moment M. BLOCHE va me remplacer, mais j'écoute Mme CARRÈRE-GÉE et je compte bien introduire aussi le propos de cette 1^{ère} Commission.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Donc, M. SIMONDON a également évoqué le rapport avec Nicolas BONNET-OULALDJ sur les finances locales à Paris.

Concernant la crise de l'énergie au cours d'un exposé qu'il a voulu bref, l'adjoint en charge des Finances a indiqué que, contrairement à d'autres collectivités locales, la situation contractuelle de la Ville de Paris auprès de son fournisseur d'électricité lui permet jusqu'à la fin 2023 de subir, certes, des conséquences des mesures d'indexation, mais sans hausse massive et brutale susceptible d'intervenir à l'occasion d'un renouvellement de contrat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vos collègues ne vous écoutent pas dans votre groupe, c'est dommage ; ce sont les seuls d'ailleurs à ne pas vous écouter.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Sur le périmètre de la Ville de Paris et des institutions qui lui sont rattachées, comme le C.A.S.-V.P. ou "Paris Musées", la hausse est en effet d'environ 60 millions d'euros, soit l'ordre de grandeur qui avait été envisagé lors de l'examen du budget supplémentaire, et de 70 millions d'euros toutes énergies confondues. Toujours toutes énergies confondues, l'impact serait de l'ordre de 100 millions d'euros, soit un impact très conséquent pour l'année 2023.

La Commission a ensuite examiné les projets de délibération présentés par Mme GABELOTAUD, MM. Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Mmes KOMITÈS et POLSKI, ainsi que par Paul SIMONDON. Les projets de délibération, qui ont fait l'objet d'échanges approfondis à la suite de questions de Jérôme GLEIZES, David ALPHAND, Barbara GOMES et moi-même, sont ceux qui portent sur les partenariats de l'Académie du Climat, la communication sur l'accès au droit, la modification de la rémunération d'agents vacataires, l'échelonnement indiciaire des sages-femmes, diverses subventions comme celle accordée à Paris en Compagnie, la fixation de tarifs pour une redevance sur les chauffages en terrasse pourtant interdits, ainsi que la communication sur les marchés conclus par la Maire de Paris.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 1^{ère} Commission.

2022 DAE 95 - Conventions et subventions (40.000 euros) pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (18e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 95 ; il s'agit de conventions et de subventions pour un Territoire zéro chômeur de longue durée.

La parole est à M. Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 18^e arrondissement a rejoint ce beau défi qu'est Territoire zéro chômeur de longue durée depuis plusieurs années. Désormais, depuis juillet, nous pouvons le porter officiellement grâce à l'habilitation Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

Cette expérimentation fait sens dans ces quartiers Charles-Hermite et Valentin-Abeille, un territoire enclavé entre les voies de chemin de fer, l'autoroute A1 et le périphérique. Nous œuvrons depuis de nombreuses années à améliorer les conditions de vie des habitants et habitantes de ces quartiers avec, dès 2018, l'arrivée du tramway, le nouveau quartier Chapelle International qui se termine, le parc Chapelle-Charbon dont la première phase a été livrée...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, on écoute un sujet très important qui est Territoire zéro chômeur de longue durée.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Donc les transformations s'y poursuivent, avec celle de la porte de La Chapelle qui est en cours, la Z.A.C. "Gare des mines" ou l'Aréna qui sera prête pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Mais nous devons aussi nous saisir de toutes les opportunités qui s'offrent à nous pour permettre aux habitantes et habitants de ce quartier d'accéder à l'emploi, pour agir non seulement sur l'urbain mais aussi sur l'humain. Les chantiers qui s'ouvrent offrent déjà de nombreuses opportunités qui s'ajoutent au bassin d'activité déjà dynamique de Cap 18 qui regroupe déjà 140 entreprises.

Sur les 3.800 habitants et habitantes du quartier, 300 sont déjà identifiés et potentiellement volontaires pour bénéficier de la démarche. Une première entreprise à but d'emploi, qui s'appelle Activ'18, est déjà constituée et elle permettra de proposer un emploi pour 150 personnes à terme. Elle accueillera une ressourcerie d'ici la fin de l'année, ainsi qu'un comptoir d'accueil permettant de répondre à de nombreux besoins des habitantes et habitants, comme une conciergerie pour les séniors.

Les 150 emplois supplémentaires seront pourvus grâce à nos partenaires qui sont pleinement engagés dans cette démarche et je veux les en remercier. Je pense à Pôle Emploi, à l'EPEC ou aux entreprises du territoire, notamment aux aménageurs.

Au sein de l'entreprise à but d'emploi, ce sont les chômeurs de longue durée eux-mêmes qui construisent leur propre emploi, en lien avec les besoins du territoire et dans une logique non concurrentielle. Les besoins sont nombreux sur ces territoires, qu'il s'agisse de liens de solidarité, notamment avec les personnes âgées, ou au service d'entreprises et de leurs salariés.

C'est donc un grand bonheur pour moi de voir la Ville de Paris pleinement engagée à mobiliser tous ces outils pour contribuer à résorber le chômage et notamment celui de longue durée. Ce projet est surtout un formidable levier pour réduire le nombre de chômeurs dans nos quartiers les plus en difficulté et pour permettre à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens de continuer à vivre à Paris.

Je veux remercier très chaleureusement Afaf GABELOTAUD qui, avec la mairie du 18^e, a suivi quasiment au quotidien ce beau projet. Je veux saluer la mobilisation et la combativité d'abord de Claudine BOUYGUES, puis de Gabrielle SIRY-HOUARI arrivée aujourd'hui.

Les deux projets de délibération, sur lesquels nous allons nous prononcer maintenant, vont nous permettre la mise en place de cette expérimentation dans le 18^e. Je vous invite évidemment à les voter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est un jalon très important pour Paris et le 18^e, pour le droit à emploi mais aussi pour la coordination des acteurs du développement économique. Sur ce quartier de Chapelle nord, nous avons parcouru un long chemin depuis la phase de consensus local préalable au dépôt d'une candidature pour l'habilitation par l'Etat. Il nous reste à lancer l'E.B.E. d'ici la fin de l'année.

Mais je voulais profiter de cette prise de parole pour saluer le travail de l'équipe de la mairie d'arrondissement et de tous les acteurs mobilisés, tout particulièrement le tissu E.S.S. et économie circulaire du quartier Chapelle nord. Car lors des premières discussions que nous avons eues avec...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez un instant.

Là, c'est insupportable. D'abord vous fermez cette porte, et ceux qui ont des conversations vont les entretenir à l'extérieur. Merci.

Donc, nous poursuivons, Monsieur Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Je disais, lors des premières discussions que nous avons eues avec Claudine BOUYGUES sous le mandat précédent et Afaf GABELOTAUD, une évidence était apparue : la place structurante de l'E.S.S. et de l'économie circulaire est dans ce futur dispositif ; une place structurante justifiée par la densité du tissu déjà présent sur le quartier. C'est cette densité et diversité d'acteurs qui a permis de nourrir le projet, de tester les volontés et les ambitions de chacune et chacun dans l'appropriation et le montage d'un projet, certes complexe mais toujours dans la même perspective : le droit à l'emploi et l'activation de nouvelles filières d'emplois.

Nous insistons régulièrement avec le maire sur une autre caractéristique très particulière du quartier qui est la dynamique autour des emplois productifs. Conjuguée à celle de l'E.S.S. et de l'économie circulaire, elle permet de créer de la valeur et d'animer un tissu moins tourné vers le capital et beaucoup plus vers l'impact social. Cette dynamique va permettre à ces acteurs de consolider leur développement, proposant de nouveaux emplois aux habitantes et habitants de Chapelle nord. Éric LEJOINDRE vient d'en parler.

C'est une démarche qui tend à démontrer que l'économie solidaire et l'économie circulaire prennent tout leur sens quand les emplois et les porteurs de projets sont implantés dans un quartier populaire aux portes de Paris. C'est toute l'ambition de la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée à Chapelle nord, telle que nous avons voulu la construire avec l'équipe autour d'Éric LEJOINDRE.

Je voulais, par cette prise de parole, y apporter de nouveau le soutien de mon groupe politique "Les Ecologistes".

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est évidemment à Afaf GABELOTAUD, Madame la maire, pour répondre aux orateurs.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je remercie Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement, et Frédéric BADINA-SERPETTE d'intervenir sur ce projet de délibération pour souligner tout l'intérêt de déployer un Territoire zéro chômeur de longue durée au bénéfice des habitants des quartiers Charles-Hermite et Valentin-Abeille.

Ce projet de délibération marque une nouvelle victoire concernant Territoire zéro chômeur à Paris. Voilà quatre ans, en décembre 2018, que le Conseil de Paris a formalisé son engagement à accompagner le 18^e arrondissement dans sa démarche de candidature à l'extension de l'expérimentation.

Plusieurs années d'un travail soutenu de mobilisation ont été nécessaires pour permettre l'habilitation, cet été, du territoire Chapelle nord et dont l'arrondissement peut être très fier. Il peut l'être d'autant plus que les exigences d'E.T.C.L.D., qui propose au Ministre du Travail les territoires habilités, sont à chaque nouvelle candidature plus élevées. Il s'agit plutôt d'un honneur qui nous est fait, car nous y voyons la reconnaissance dans les capacités de la Ville à déployer des moyens à la hauteur de ses ambitions.

C'est trouver le bon levier pour remobiliser les Parisiens privés durablement d'emploi dans les quartiers les plus affectés par le chômage, alors même qu'ils sont le lieu d'un fort développement urbain et économique. Ce sont 50.000 Parisiens qui vivent dans les cinq territoires actuellement mobilisés et il n'est pas concevable que les mutations urbaines et l'attractivité, dont ils bénéficient, ne leur profitent pas en premier lieu.

C'est autour de cette notion de responsabilité collective portée par les acteurs des territoires que nous souhaitons pouvoir apporter des solutions d'emploi aux 2.000 personnes potentiellement concernées par la démarche à Paris et qui pourraient se porter volontaires. En la matière, l'engagement du 18^e arrondissement n'est plus à démontrer et le territoire de Chapelle nord, avec ses 300 personnes concernées, est un élément important de l'ambition que nous portons collectivement depuis 2018.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et vous en remercie d'avance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 95).

2022 DAE 154 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI-Universcience) (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 154 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, dit Universcience.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Cité des métiers fait partie de l'établissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, établissement parisien aimé et réputé.

La Cité des métiers est un lieu d'informations dédié à la vie professionnelle en accès libre et gratuit. Elle propose des conseils individuels, anonymes, sans rendez-vous, de la documentation papier, numérique, ainsi que des événements comme des ateliers, des rencontres-débats ou des forums. L'offre de la Cité des métiers se décline en cinq pôles de conseil : choisir son orientation, trouver un emploi, changer sa vie professionnelle, organiser son parcours professionnel et créer son activité.

En 2021, malgré la crise sanitaire, la Cité des métiers de Paris a poursuivi son activité avec une offre en ligne. Pour 2022, la Cité des métiers maintient son offre de service auprès des réseaux.

Compte tenu de l'importance de l'accompagnement à l'emploi en faveur du public parisien, nous confirmons par ce projet de délibération notre soutien à l'établissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Universcience, par l'attribution d'une subvention de 25.000 euros.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BALADI. Vous avez souhaité intervenir au sujet du projet de délibération DAE 154 et je me réjouis que vous ayez porté une attention toute particulière à cet établissement qui effectivement nous accompagne au quotidien.

Comme vous avez pu le dire, la Cité des métiers est un lieu de ressources et d'information dédié à la vie professionnelle pour tous les publics, en accès libre et gratuit. Elle propose ainsi des conseils individuels, anonymes, sans rendez-vous - vous l'avez dit.

Donc, oui, c'est un acteur extrêmement important, d'autant plus que nous travaillons depuis de nombreuses années avec la Cité des métiers pour proposer un véritable pôle d'information et d'orientation au sein du 19^e arrondissement de Paris.

C'est également pour renforcer, via le réseau des centres associés de la Cité des métiers, notre propre réseau de points Paris Emploi déployés sur l'ensemble du territoire parisien. Ces points sont dédiés à l'information, l'orientation, pas à l'accompagnement mais aux premières informations nécessaires quand on est en recherche d'emploi, de formation et d'accompagnement.

La Cité des métiers nous aide aussi énormément à former les agents d'accueil sur nos neuf points Paris Emploi qui permettent aux Parisiens et Parisiennes d'avoir un premier niveau d'informations et d'orientation dans toutes leurs démarches liées aux questions d'insertion, de formation et d'emploi.

Enfin, je ne peux que souligner la qualité du travail qui est entrepris avec la Cité des sciences et de l'industrie, à travers ce travail partenarial qui marche très bien. Nous ouvrons d'ailleurs ce mois-ci notre dixième point Paris Emploi dans le 11^e arrondissement avec notre partenaire A.F.P.A.

Cette subvention permettra de poursuivre notre action menée en commun avec la Cité des métiers et dans nos P.P.E. Je me félicite donc de ce partenariat et je vous remercie pour vos interventions et la reconnaissance de ce travail très utile en commun avec la Cité des métiers.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 154).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien du service public postal à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture des bureaux de poste à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous avons les vœux référencés n° 20, n° 21 et n° 21 bis relatifs au maintien du service public postal à Paris.

La parole est tout d'abord à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour présenter le vœu n° 20 du groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois qu'au Conseil de Paris nous évoquons le sujet de la qualité du service public postal. Tous les territoires sont concernés en France, mais Paris n'est pas en reste. On aurait pu imaginer l'inverse,

mais non, effectivement Paris n'est pas en reste. D'ailleurs, depuis 2014, si nous avons pu constater la baisse de qualité de certains services publics locaux, 42 bureaux de postes ont fermé depuis le début de la précédente mandature.

Je ne suis pas sûr, ici sur ces bancs et dans l'opinion publique, que nous ayons toutes et tous conscience de ces disparitions. La Poste nous explique assez naturellement que le but du jeu, en fermant un bureau, est d'ouvrir éventuellement un relais chez un commerce local. Mais cela ne satisfait pas le service public local : les personnes âgées ne peuvent plus aller chercher leurs colis ni de l'argent au distributeur.

Assez souvent, les quartiers populaires sont en première ligne. D'ailleurs, de nombreuses mobilisations dans tout Paris, et je pense évidemment au 18e, ont permis d'inverser la tendance et de faire en sorte que certains bureaux de poste restent au final ouverts.

Aujourd'hui, ce vœu est assez simple : il demande à La Poste d'arrêter cette saignée et cette dynamique permanente qu'elle souhaite enclencher de fermeture des bureaux de poste au nom du profit. C'est un problème évidemment, il faut qu'on le réaffirme toutes et tous ici. En l'occurrence, les trois bureaux de poste concernés, et cela a été annoncé par La Poste cet été, sont dans le 6e, le 15e et le 18e.

J'insiste tout particulièrement sur le 18e. Le bureau de poste Vauvenargues n'est pas dans un quartier populaire, néanmoins il est dans un quartier extrêmement dense et très grand. De nombreux habitants et habitantes, le maire et l'équipe municipale se sont aussi mobilisés pour demander à La Poste de revoir sa décision.

Aujourd'hui, nous demandons au Conseil de Paris de réaffirmer cette opposition nette à la fermeture des bureaux de poste à Paris et à la dégradation de la qualité de service public postal.

Puis cela ne figure pas dans le vœu que nous proposons, mais je vous propose de l'ajouter et nous verrons si le vœu bis l'intègre. Je propose que nous travaillions aussi désormais sur l'entretien du patrimoine, notamment l'entretien des boîtes aux lettres qui se dégrade nettement. Avec Colombe BROSSEL et moi-même en ma qualité d'élu propreté dans le 18e, nous sommes régulièrement en lien avec La Poste pour essayer de trouver des solutions pour que ces boîtes aux lettres soient mieux entretenues, moins souillées ; il y a trop de tags et d'autocollants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Aujourd'hui, le bilan n'est pas satisfaisant et nous considérons que le service public postal, c'est aussi un meilleur entretien de son patrimoine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je rappelle qu'un vœu doit être présenté en deux minutes.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Président, pour présenter le vœu n° 21 du groupe Communiste.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Cela me rappelle ma jeunesse, quand j'étais président de la Commission de présence postale, et j'ai maintenant la liberté de parler puisque je ne suis plus membre de cette commission. Donc la déontologie ne m'impose pas de garder le silence.

Je voudrais juste dire à mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE que je me réjouis que les écologistes déposent aujourd'hui un vœu que les communistes ont déposé dans tous les arrondissements de Paris qui étaient concernés par ces fermetures. Lui dire aussi que je me réjouis qu'il évoque la mobilisation du 18e, puisque les mobilisations d'abord initiées par la C.G.T. et rejointes par des élus, notamment les élus communistes, ont recueilli plus de 8.000 signatures contre la fermeture du bureau de poste de Vauvenargues et ont permis l'unanimité, si je me souviens bien dans le 18e, de l'ensemble des élus de l'arrondissement contre cette fermeture de bureau. Je crois d'ailleurs que l'annonce a été faite selon laquelle le bureau ne fermera pas.

Cela n'empêche pas de dire que La Poste revendique aujourd'hui un bénéfice net de 883 millions d'euros, au premier semestre 2022, contre 525 millions d'euros en 2021. Mais où vont ces bénéfices ? En tout cas, ces bénéfices ne vont pas dans le maillage territorial, ils ne vont pas dans l'ouverture de nouveaux bureaux.

Comme l'a dit Frédéric BADINA-SERPETTE - je crois que j'ai déposé près d'une quinzaine de vœux pendant la précédente mandature sur ce sujet -, 42 bureaux ont fermé et ont été remplacés pour une certaine partie par des relais chez les commerçants. Donc, à chaque fois, la marge que fait finalement La Poste est remarquable, notamment en supprimant des emplois dans ces bureaux de poste.

Je voudrais enfin dire que nous devons évidemment nous opposer à ces fermetures, mais aussi sur les boîtes postales. J'ai présenté un vœu, il y a quelques mois de cela au Conseil de Paris, et qui a été soumis au vote contre la fermeture de ces boîtes postales. Ce n'est pas simplement la question de la réhabilitation et de l'entretien, c'est aussi le fait que beaucoup de Parisiens se plaignent aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus poster leur courrier dans des boîtes qui sont dans la rue parce qu'elles sont fermées.

Il y a donc une réelle dégradation du service postal dans Paris. Au-delà du vœu que nous présentons aujourd'hui, et je sais que l'Exécutif nous répondra favorablement avec un vœu de l'Exécutif, il y a quand même un souci qui est de faire entendre la voix des élus, notamment des élus qui siègent dans la Commission de présence postale, aujourd'hui présidée par ma collègue Barbara GOMES que je salue au passage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD pour répondre aux intervenants et a priori pour présenter le vœu n° 21 bis. C'est cela ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Absolument, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci aux différents orateurs d'appeler une nouvelle fois notre attention sur ce sujet important qui est la présence postale à Paris. Nous sommes saisis, lors de très nombreuses séances du Conseil de Paris, de vœux concernant les mutations de La Poste, son implantation, le recul du service public postal dans les quartiers et la transformation des bureaux de poste dans de nombreux arrondissements.

L'attachement de l'Exécutif et du Conseil de Paris a été rappelé à maintes reprises à l'occasion du vote de nombreux vœux de l'Exécutif et de différents groupes politiques. Cependant, la fermeture régulière depuis 2014 de bureaux de poste à Paris et les mobilisations locales en cours dans plusieurs arrondissements autour de bureaux de poste nous interpellent sur la stratégie développée par La Poste dans l'organisation du service public parisien, notamment sur les bureaux actuellement menacés : Médicis dans le 6e arrondissement, Lourmel dans le 15e et Vauvenargues dans le 18e.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication impactent très fortement l'organisation et le fonctionnement du service public postal. Nos façons de communiquer et consommer ont ainsi radicalement transformé ces dernières années et conduisent à une transformation de l'activité postale à Paris, certes.

L'existence d'un service postal public de proximité et de qualité est néanmoins fondamentale pour les Parisiens, notamment ceux des quartiers populaires, car il favorise l'accès aux moyens de communication et un service de banque sociale.

Notre attention sur ce vœu est d'ailleurs renforcée grâce à la présence de six élus du Conseil de Paris à la Commission départementale de présence postale territoriale, dont la présidence est assurée par une conseillère de Paris, Barbara GOMES, et je connais l'engagement de ces élus pour défendre le service public de proximité dans leurs quartiers.

Je propose donc, mes chers collègues, un vœu de l'Exécutif qui réaffirme notre attachement à un service postal de qualité et de proximité, au maintien des bureaux de poste existants, au nécessaire entretien du réseau des boîtes aux lettres, et notre soutien au travail mené par les élus représentant le Conseil de Paris au sein de la C.D.P.P.T.

Ce vœu continue de nous engager dans une relation partenariale exigeante avec La Poste, consciente des contraintes qui s'imposent à elle et des adaptations qu'il faut opérer, mais exigeante sur les moyens à mettre en œuvre sur la qualité du service rendu aux Parisiens et à la transparence des échanges avec les élus et les habitants.

Je vous remercie donc, mes chers collègues, et je vous propose de bien vouloir retirer vos vœux n° 20 et n° 21 au profit du vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter, si vous en êtes d'accord.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que le groupe "Les Ecologistes" accepte de retirer le vœu n° 20 ?

Oui. Merci.

Idem pour le groupe Communiste et le vœu n° 21.

Il ne reste donc que le vœu n° 21 bis de l'Exécutif.

Une explication de vote pour le groupe PEC de Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Je vais aller dans le même sens évidemment que mes trois collègues, pour rappeler une fois de plus que le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, et que la présence de ce service public au plus proche de chez-soi, c'est au cœur du projet que nous bâtissons de la ville du quart d'heure.

Ce sont finalement deux conceptions de la société qui s'opposent : une société du profit qui regarde au chiffre près et une société qui veut se rapprocher de l'humain, des citoyens. Et il ne faut pas que l'on crée des zones de désert de service public, comme cela peut se faire dans certains quartiers.

Cela a été rappelé et je ne vais pas redire les chiffres que Nicolas a cités. Il est vraiment inacceptable de voir petit à petit ce service public postal quitter nos quartiers. C'est le cas dans le 15e, dans mon arrondissement, comme dans les autres qui ont été cités. Cela oblige notamment les plus âgés d'entre nous qui utilisent la voie postale à marcher plus longtemps pour trouver un bureau de poste.

Nous devrions être unanimes pour nous opposer à cette disparition. C'est pourquoi nous nous associons évidemment et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris ?

M. Rudolph GRANIER. - En effet, Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, il a été confirmé la transformation du point de vente de La Poste Vauvenargues, rue Marcadet, le 28 juin dernier, par courrier aux membres de la fameuse C.D.P.P.T. Cette même confirmation a été faite au maire d'arrondissement lors des échanges qui ont eu lieu tout le mois d'août.

Alors, mes chers collègues, être élu et surtout dans une majorité, ce n'est pas se mettre en scène. Quand je le rappelle au conseil d'arrondissement, comme vous le disiez, Président BONNET-OULALDJ, à votre collègue Barbara GOMES qui préside cette même Commission départementale de présence postale territoriale, j'espère avoir des réponses beaucoup plus claires, puisque cette information a déjà trois mois. Quand on rentre de vacances, on découvre une pétition.

Etre élu, Président BONNET-OULALDJ, ce n'est pas mentir non plus : ce n'est pas la C.G.T. qui a initié la pétition, ce sont des riverains de la rue Marcadet, où j'habite, de la rue Vauvenargues. Ce n'est donc absolument pas la C.G.T. qui est à l'initiative de cette mobilisation.

Une réunion des élus membres de la C.D.P.P.T. devait se tenir. Etre élu, ce n'est pas non plus faire des effets de manche supplémentaires puisqu'à la connaissance de l'opposition, et mon collègue Vincent BALADI siège à cette C.D.P.P.T., la réunion ne s'est pas tenue.

Donc, on arrive en Conseil d'arrondissement, en Conseil de Paris et on dit que La Poste, ce sont des grands méchants, c'est le service public qu'il faut défendre, etc. Mais vous ne faites rien le reste du temps, rien ne s'est passé et votre parole porte très peu auprès d'une entreprise publique, où même les membres de cette Assemblée plus ou moins proches de la majorité n'ont rigoureusement aucune prise. Mais quel aveu d'impuissance ! Quand on se bat pour réhabiliter le politique dans ses décisions, vous vous écoutez parler avec beaucoup d'emphase.

Mieux encore, il semblerait que les fameuses Rues aux écoles, dont vous vous gargarisez, seraient, dans le cas précis de La Poste rue Marcadet, à l'origine de la fermeture de ce bureau de poste, puisque La Poste dit qu'ils ne pourront plus livrer et reprendre les colis parce que la rue sera fermée. Et c'est ce pour quoi ils veulent fermer cette poste Vauvenargues. Donc vous donnez des arguments en plus à La Poste pour fermer du service public. C'est le dogmatisme que vous portez contre le service public et je vous demanderai de confirmer ce point.

C'est pourquoi, mes chers collègues, que vu l'utilité de la C.D.P.P.T. que je vous proposerai de supprimer, et au-delà face au triste spectacle que vous nous offrez face aux différentes situations entre le 15e, le 6e, le 18e et le 14e arrondissements, puisqu'il y a aussi un point du 14e arrondissement concerné, nous nous abstenons sur le vœu bis de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe GIP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chère Afaf GABELOTAUD, nous allons voter ce vœu, parce que ce qui nous importe, c'est le service des Parisiennes et des Parisiens.

Je voudrais vous dire qu'au-delà des effets de manche de part et d'autre, ce sont effectivement beaucoup de citoyens de toutes sensibilités politiques qui se sont mobilisés. J'ai reçu notamment les protagonistes de cette pétition et nous avons beaucoup discuté. Ils attendent un service de proximité, notamment pour des personnes âgées ou à mobilité réduite qui ne peuvent pas se déplacer.

Je pense que ce qui nous rend plus forts, c'est justement de dépasser nos appartenances politiques pour soutenir les légitimes demandes des habitants et faire en sorte de leur amener des réponses très concrètes et immédiatement opérationnelles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Plus d'explications de vote ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 21 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 202).

2022 DAJ 22 - Projet de communication sur la feuille de route de l'accès au droit 2022-2026.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 22 concernant le projet de communication sur la feuille de route de l'accès au droit 2022-2026.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, on vient de parler des déserts de services publics avec La Poste et un service public qui ferme, c'est l'accès au droit qui recule.

La politique de l'accès au droit est une politique vraiment indispensable. On en parle souvent en 4e Commission avec notre collègue Léa FILOCHE dans le soutien aux associations : une personne sur cinq éprouve des difficultés dans les démarches administratives, et la dématérialisation croissante et la disparition des services publics dans notre ville accentuent ces difficultés.

Il serait vraiment intéressant de pouvoir évaluer le report des gens qui ne peuvent plus avoir accès aux services publics par exemple sur les points d'accès au droit. Je pense à celui du 19e, qui est situé place des Fêtes, à deux minutes à pied de l'ancien accueil de la C.P.A.M. qui a fermé en 2020. Il serait vraiment intéressant de pouvoir évaluer le report de ces personnes, qui avaient besoin de la Sécurité sociale et de quelqu'un à qui parler sur leur situation, sur le point d'accès au droit du 19e arrondissement qui est situé à une rue d'écart.

Avec cette disparition des services publics, il y a derrière le non-recours organisé qui touche d'abord les personnes en situation de précarité, mais pas uniquement puisqu'avec l'augmentation de la dématérialisation, cela touche aussi de plus en plus les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Mais nous y reviendrons demain au moment de la communication sur le nouveau plan. Nous, au groupe Communiste, nous continuerons de demander un moratoire sur la disparition des services publics dans notre ville.

Avec ce plan sur la question de l'accès au droit, je pense aussi important de s'interroger systématiquement sur la lisibilité de nos politiques municipales. Des choses sont proposées et je sais que c'est un travail long, profond, qui n'est pas facile. C'est fait au C.A.S.-V.P. sous l'impulsion de Léa FILOCHE, c'est remettre à plat toutes les aides pour que ce soit plus lisible et plus accessible. Je pense qu'il faut s'y efforcer dans tous les domaines, parce que la Ville de Paris fait parfois beaucoup de choses, mais les personnes qui ont un peu de difficultés dans les démarches peuvent avoir du mal à s'y retrouver.

Donc les P.A.D., les points d'accès au droit, les maisons de justice et du droit sont des lieux qui fonctionnent très bien, grâce à un vrai partenariat avec la justice qu'il est très important de souligner, mais ces lieux fonctionnent presque trop bien, c'est-à-dire qu'ils sont un peu sursollicités. Si on s'en réjouit, cela pose quand même la question des moyens humains parce qu'ils reposent sur très peu de personnes. Là aussi, ce sont des choses qui ne figurent pas dans le plan. La Ville de Paris investit 3 millions d'euros, c'est bien, mais est-il prévu de faire plus ou en tout cas de renforcer les équipes existantes ?

La question des téléconsultations peut répondre à une partie de la population qui a des difficultés pour se déplacer, mais attention. Comme on vient d'en parler sur la dématérialisation, cela ne compensera pas et ne doit surtout pas remplacer les rendez-vous physiques.

Je vais terminer avec juste un petit point sur le 19e arrondissement parce qu'un point d'accès au droit fonctionne très bien. Sous l'impulsion de la municipalité et de notre collègue adjointe au maire, Gwenaëlle AUSTIN, une grande coordination a été mise en place. C'était une première expérience fin septembre de petits-déjeuners de l'accès au droit avec beaucoup de partenaires et cela a été un grand succès. Ce sont aussi des initiatives que nous devons renforcer et multiplier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez, Paris est une ville dans laquelle on peut fort heureusement profiter gratuitement de conseils juridiques pour accéder au droit et faire respecter ses droits.

Cela a été notamment le cas de manière très visible à Paris Centre, il y a quelques jours, du 3 au 9 octobre sur le parvis de notre Hôtel de Ville, avec "L'avocat dans la cité". C'était également possible sur la place de la République et dans toutes les mairies d'arrondissement, avec six jours de consultations juridiques gratuites.

Bien sûr, comme cela a été dit, c'est possible de manière plus pérenne dans les P.A.D., les R.A.D., les permanences d'avocats en mairie, qu'elles soient généralistes ou spécialisées, puis dans les Maisons de la justice et du droit ; nous en avons trois à Paris et bientôt quatre avec celle du 13e arrondissement.

Il y a cependant quatre urgences auxquelles nous pensons, au groupe Paris en commun, que ce plan répond.

La première est de poursuivre l'amélioration de la qualité de service rendu auprès des usagers. Cela a été longuement développé, c'est le cas de l'accessibilité physique ou numérique bien sûr. C'est aussi la question de la formation des personnels d'accueil et des professionnels du droit qui doivent être aux prises avec les sujets qui intéressent les Parisiennes et les Parisiens. De nouvelles problématiques juridiques émergent qui sont importantes à traiter pour nos concitoyens et concitoyennes. De ce fait, il y a cette question de la formation des personnels et de la structuration de l'écosystème de bénévolat juridique. C'est un premier point.

La deuxième chose est l'adaptation de l'offre d'accès au droit sur l'ensemble du territoire parisien. On le sait bien, et Camille NAGET l'a dit pour le 19e arrondissement, les besoins ne sont pas forcément les mêmes que dans d'autres secteurs de la capitale. Du coup, cette question de l'adaptation de l'offre d'accès au droit est importante.

Il faut aussi bien sûr continuer l'effort de communication et je note qu'on a dans le plan la volonté de réaliser et publier un état des lieux annuel de la politique d'accès au droit de la Ville, ce qui me semble tout à fait positif.

Enfin, c'est renforcer la synergie entre les acteurs de l'accès au droit pour tout simplement en améliorer la gouvernance et la coordination. C'est notamment la proposition de créer un Comité d'orientation de l'accès au droit qui assurera le suivi de cette feuille de route que l'on est en train de voter.

Ce sont quelques-unes des raisons qui me font vous inviter, chers collègues, à voter en faveur de ce projet de délibération DAJ 22.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

La parole est à Antoine GUILLOU. Merci de votre esprit synthétique, parce que nous pouvons terminer les dossiers d'Antoine GUILLOU avant la levée de séance. Je dis cela et cela amènera Antoine GUILLOU à être exemplaire, comme il l'est habituellement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'essaierai en quelques mots de vous dire à quel point je suis heureux de présenter aujourd'hui cette feuille de route 2022-2026 de l'accès au droit, qui est, je crois, soumise pour la première fois à notre Conseil.

Une politique d'accès au droit qui est peut-être un peu méconnue. Pourtant, les dispositifs de l'accès au droit à Paris, et je remercie Camille NAGET et Boris JAMET-FOURNIER qui ont souligné toute l'importance de cette politique, ce sont près de 180.000 usagers accueillis chaque année dans les différents dispositifs.

L'accès au droit à Paris, c'est à la fois une politique portée par la Ville en propre, et avec ses partenaires institutionnels, comme le Ministère de la Justice, les professionnels, le Barreau de Paris notamment mais également l'ensemble des professions juridiques, et bien sûr les associations qui sont aux côtés des usagers au quotidien.

L'accès au droit, ce sont des lieux dédiés et vous avez parlé des points d'accès au droit, au nombre de cinq, et des Maisons de la justice et du droit. Les points d'accès au droit sont financés entièrement par la Ville de Paris et les Maisons de la justice et du droit sont un partenariat avec le Ministère de la Justice, puisque la Ville de Paris finance les locaux et que le Ministère de la Justice se charge de la gestion. Ces M.J.D. sont au nombre de trois et elles seront bientôt quatre, grâce à la décision prise par la Maire de Paris et le Président du tribunal de créer bientôt une quatrième maison dans le 13e arrondissement.

L'accès au droit, ce sont aussi des permanences dans des lieux les plus proches des usagers. C'est cet enjeu de l'"aller vers", vers les publics les plus vulnérables, ceux qui sont les plus éloignés du droit, ce qui est paradoxal quand le droit est bien là pour protéger avant tout les plus faibles et les plus vulnérables. Pourtant, ce sont bien eux qui y ont le moins accès. Les relais d'accès au droit, les permanences des avocats en mairie d'arrondissement visent à répondre à cet enjeu d'être le plus proche des usagers pour leur permettre de faire valoir concrètement leurs droits et que ceux-ci ne restent pas théoriques.

A travers cette feuille de route, nous allons chercher à développer des axes d'amélioration. Vous en avez parlé et je n'y reviens pas en détail, mais nous allons améliorer la formation et l'accessibilité. Bien sûr, le numérique ne doit sous aucun prétexte remplacer les consultations physiques. Au contraire, nous critiquons suffisamment souvent ce défaut des administrations d'Etat pour ne pas y tomber nous-mêmes.

Nous allons travailler aussi sur la facilitation de l'engagement bénévole. Nous avons de nombreux étudiants en droit au travers des cliniques juridiques qui souhaitent s'engager aussi auprès de nous dans la politique d'accès au droit et nous allons essayer de les y aider.

Puis nous allons aussi travailler, dans l'optique de la territorialisation, sur la plus grande association des mairies d'arrondissement pour déterminer les besoins en accès au droit sur leur territoire. Les initiatives des élus

d'arrondissement - Camille NAGET évoquait le 19e qui en est un très bon exemple - sont tout à fait clés en la matière.

Je ne reviens pas en détail sur l'ensemble des aspects de cette feuille de route, mais je vous invite très chaleureusement à la lire, à vous investir dans le Comité d'orientation que nous allons créer avec l'ensemble des partenaires institutionnels pour remplacer diverses instances existantes, et faire en sorte que cette politique soit la plus claire et la plus lisible possible.

Permettez-moi tout de même, pour aller dans le sens qui a été donné par Camille NAGET, de prendre une minute pour revenir sur un exemple qui démontre que la dématérialisation excessive des services publics, voire pire que cela, entraîne effectivement un report sur les dispositifs d'accès au droit.

Le problème auquel nous sommes confrontés, et le 19e en est un bon exemple, c'est que plus de 70 % des consultations sont en droit des étrangers cette année dans ce point d'accès au droit. Pourquoi ? Parce que les Préfectures ne donnent plus de rendez-vous aux étrangers qui cherchent à renouveler leur titre de séjour. Or, c'est une question de dématérialisation. Les travailleurs sociaux en sont souvent réduits à faire des captures d'écran, parfois en pleine nuit, pour démontrer qu'il n'est pas possible de prendre des rendez-vous en Préfecture, et ensuite obtenir gain de cause au tribunal administratif. Vous avouerez que c'est assez kafkaïen !

Je pense que ce n'est pas simplement une question de dématérialisation des services publics et qu'il y a derrière un choix politique du Gouvernement qui ne s'assume pas, consistant à restreindre l'accès aux Préfectures. Evidemment, s'il n'y a pas de rendez-vous, il n'y a pas besoin de motiver les refus et d'assumer la politique migratoire. Cela n'est pas acceptable, la politique migratoire est un enjeu de débat public et politique, c'est normal, mais il faut assumer ses positions. En tout cas, cette politique absolument néfaste se reporte sur les dispositifs d'accès au droit.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'attribution de la prime Segur aux agents du C.A.S.-V.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 22 déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'attribution de la prime Segur aux agents du C.A.S.-V.P., est retiré de l'ordre du jour car non présenté.

2022 DRH 74 - Modification de la délibération 2016 DRH 13 fixant des modalités des dispositifs de scolarité relevant de la petite enfance et du social.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 74 concernant la modification de la délibération 2016 DRH 13 fixant des modalités des dispositifs de scolarité relevant de la petite enfance et du social.

La parole est à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, chers collègues, les mouvements de grève dans les établissements accueillant les tout-petits s'intensifient depuis plusieurs mois et tout particulièrement depuis la rentrée de septembre. La dernière grève, en date du 6 octobre, aura été très suivie partout en France, ainsi qu'à Paris, entraînant la fermeture de 76 crèches. Parmi les revendications figurent bien évidemment la question des conditions de travail, générant fatigue physique et psychologique, et une rémunération insuffisante.

Le personnel des crèches est de plus en plus mis sous tension, alors qu'il doit veiller au bien-être des enfants accueillis. Mais prendre soin des petits nécessite également de prendre soin des professionnels qui les accueillent. Je pense notamment au problème du logement. Il est plus que temps que Mme la Maire de Paris prenne à bras-le-corps ce sujet en réservant des logements dans le parc social pour éviter toute pénibilité de nos professionnels. Je sais que vous y travailliez mais nous n'en voyons pas les résultats.

Aujourd'hui, le secteur de la petite enfance souffre d'une perte d'attractivité, expliquant la pénurie structurelle de personnels et notamment d'auxiliaires de puériculture. Les familles parisiennes en sont les premières victimes, puisque cette pénurie de professionnels conduit au gel de plusieurs milliers de places en crèche. Tous les arrondissements sont touchés sans exception, le 16e arrondissement à hauteur de 35 % de places gelées.

Face à cette pénurie de professionnels, la Ville de Paris essaie de prendre des mesures pour rendre les métiers de la petite enfance plus attractifs, afin que soient pourvus les 350 postes d'auxiliaires de puériculture et les 80 postes d'assistants éducatifs qui permettront de débloquer les places actuellement gelées.

Il est proposé d'assouplir la délibération 2016 DRH 13 relative à la fixation des modalités des dispositifs de scolarité relevant de la petite enfance et du social, afin de permettre aux agents spécialisés des crèches d'entrer en

scolarité dès leur titularisation sans justifier des quatre années d'ancienneté. Cet assouplissement est le marqueur d'un point qui suscite de nombreuses inquiétudes et interrogations de la part des auxiliaires de puériculture actuellement en poste, même s'il est bienvenu car il offre davantage de perspectives d'évolution.

La Ville de Paris se doit de maintenir un haut niveau de qualité dans l'accueil des tout-petits et ne doit en aucun cas abaisser le niveau des exigences. En l'état actuel, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandra BOËLLE.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Les sujets du recrutement et les difficultés que rencontre aujourd'hui le secteur de la petite enfance ont été largement évoqués ce matin et je n'y reviendrai pas en détail. Ma collègue Céline HERVIEU vous a apporté un certain nombre d'éléments de réponse sur ce que nous mettons en œuvre pour remédier à cette situation qui est effectivement difficile.

Néanmoins, permettez-moi de revenir sur un point que vous avez évoqué : la question du logement des agents de la Ville de Paris.

Je rappelle que 25 % des logements sociaux sur le quota de la Maire de Paris, de la Ville de Paris, sont attribués à des agents de la Ville, y compris évidemment des agents de la petite enfance. En revanche, le compte n'y est pas aujourd'hui pour les mairies d'arrondissement, et en particulier dans certains arrondissements où le taux de logement social - je crois que le vôtre en fait partie, Madame BOËLLE - est quand même extrêmement faible.

Je ne doute donc pas que vous porterez ce sujet auprès du maire du 16e arrondissement, afin que le taux du logement social dans le 16e augmente et que nous puissions donc en attribuer, là aussi, 25 % aux agents de la Ville et, bien sûr, aux professionnels qui travaillent dans le 16e. Par ailleurs, sur la maigre proportion de logement social que vous avez dans l'arrondissement, vous pouvez déjà en attribuer une partie.

Maintenant, permettez-moi de revenir au sujet du projet de délibération qui est...

C'est vous qui l'avez abordé.

Permettez-moi de revenir au sujet du projet de délibération qui est le parcours de formation continue que nous souhaitons proposer aux agentes de la Direction des Familles et de la Petite enfance, afin de remédier à cette insuffisance du vivier de recrutement auquel nous faisons face aujourd'hui. L'idée n'est pas, comme le Gouvernement l'a suggéré ou proposé ou même imposé avec son arrêté de cet été, de pouvoir recruter des personnels sans qualification. Loin de nous l'idée d'emprunter cette voie, mais c'est au contraire de pouvoir recruter des personnels qui ont un C.A.P. pour les amener vers la formation et le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, à travers un parcours de formation continue au sein de la Ville et d'accompagner les scolarités.

C'est l'objet de ce projet de délibération qui est de permettre aux agents, qui ont rejoint la Ville avec un C.A.P., de pouvoir accéder à des formations grâce à l'école des métiers de la petite enfance.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire sur le sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DRH 74).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'accueil d'animaux domestiques sur le lieu de travail.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de terminer cette matinée avec l'examen d'un vœu non rattaché, en l'occurrence le vœu référencé n° 23 relatif à l'accueil d'animaux domestiques sur le lieu de travail.

La parole est à Florence BERTHOUT, pour le groupe GIP.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, peut-être un sujet consensuel.

De nombreuses études scientifiques ont démontré les effets bénéfiques de la présence d'un animal sur la santé, notamment des études conduites par des docteurs très sérieux. Ils sont tous très sérieux, mais ceux-là, les Dr

MUBANGA, BYBERG et NOWAK, ont conduit une longue étude nationale, statistique et prospective sur les conséquences de la présence d'un animal sur la santé, notamment la baisse tout à fait documentée de 23 % des risques de maladies cardiovasculaires.

Je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais ceux-là sont très documentés. Un salarié heureux, par rapport à un salarié indifférent ou stressé, est deux fois moins malade ; il est six fois moins absent, trois fois plus créatif ; il a 53 % de chance en plus de progresser professionnellement par rapport à un collègue insatisfait.

Un psychiatre, très reconnu également et spécialiste du stress, le Pr Patrick LÉGERON, dit : "La présence d'un animal domestique sur le lieu de travail est un facteur d'apaisement, de stimulation, qui permet de pacifier des relations et de faciliter les échanges entre collègues". Et de nombreuses enquêtes d'opinion montrent que la présence, notamment d'un chien au bureau, permet d'améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

L'accueil de chiens guides d'aveugles est d'ores et déjà pratiqué au sein des services de la Ville. De nombreuses collectivités ont mené des expériences pilotes. Je dis très gentiment, à mes collègues qui minent des ouah ! ouah ! de chiens, que des villes comme Suresnes ont conduit une politique de R.H. extrêmement ambitieuse pour accueillir les animaux dans la mairie.

Alors, je souhaiterais que la Ville puisse prolonger les échanges avec les organisations syndicales pour permettre aux agents demandeurs - n'étant pas en contact avec le public parce qu'il ne faut pas être en contact avec le public - de venir travailler accompagnés de leur animal domestique, sous réserve du respect du cadre réglementaire, ainsi que de l'accord du chef d'établissement et des autres agents composant son collectif de travail.

Je vous assure que je l'ai fait de manière expérimentale à la mairie, évidemment non encadrée sur le plan réglementaire, et c'est très encourageant. J'aimerais bien, Monsieur l'adjoint, que l'on puisse aller un peu plus loin pour toutes celles et ceux qui le souhaitent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame la maire du 5e arrondissement, pour le travail préalable à cette séance qui nous a permis d'aboutir effectivement à une version commune de ce vœu.

Il est l'occasion de rappeler la politique ambitieuse que porte la Ville de Paris sous l'égide de Christophe NAJDOVSKI sur la place de l'animal en ville et la promotion du bien-être animal. Puis c'est ce que vous avez évoqué. Pour un certain nombre de personnes, le contact avec les animaux peut avoir des effets positifs. C'est d'ailleurs quelque chose qui se pratique à la Ville, dans des circonstances très encadrées, pour l'accueil de chiens guides d'aveugles par exemple.

Nous avons un certain nombre d'agents - je veux ici les saluer - qui sont engagés auprès d'associations qui forment ces chiens guides d'aveugles. Nous leur permettons, lorsque les conditions sont réunies - je vais y revenir - de pouvoir venir avec leur animal pour le former au contact humain au travail ; ils forment ces chiens guides qui auront ensuite vocation à accompagner leur futur maître dans ses activités professionnelles.

Il faut prendre néanmoins un certain nombre de précautions. Il faut que l'ensemble des autres agents - il y a effectivement les agents qui aiment les animaux, mais d'autres qui en ont peur et il faut aussi respecter cela - du collectif de travail, que les agents, qui peuvent être amenés à être en contact avec les animaux en question, puissent être d'accord et que nous mettions en place un cadre pour le faire.

Nous allons donc poursuivre, comme votre vœu nous y invite, les discussions avec les représentants syndicaux s'agissant d'un sujet lié aux conditions de travail, afin d'essayer de définir un cadre approprié, au-delà des situations qui existent déjà et qui sont encadrées, comme nous l'avons rappelé.

Je laisserai l'adjoint en charge du Conseil de Paris nous dire si la présence d'animaux au sein de notre Conseil est autorisée, car c'est en dehors mon domaine !

Et merci à vous pour votre patience me permettant d'avoir dépassé la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une demande d'explication de vote d'Anne BIRABEN, au nom du groupe Changer Paris. Mais il y a des élus de son groupe qui s'y opposent pour raison d'hypoglycémie. Est-ce cela ?

Je vous en prie, Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, sous couvert de bonnes intentions, ressemble fortement à une fausse bonne idée et à une potentielle usine à gaz, dont l'administration parisienne n'a pas réellement besoin.

La proposition qui nous est soumise oublie de nombreux aspects pourtant essentiels avant la décision et la mise en place d'un tel dispositif. Tout d'abord, des concertations avec les instances internes et les syndicats qui

régissent la vie en commun dans nos espaces administratifs, que ce soit en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité.

S'il existe une attente sur le sujet de la part de nombreux agents, cela, nous l'entendons. Mais l'idée d'amener des animaux domestiques sur le lieu de travail implique un accord total de la hiérarchie et des collègues, dont le quotidien serait aussi impacté par ce nouveau dispositif. Un travail d'information et de communication au sein des équipes serait alors nécessaire et il demande des efforts.

Ce vœu est vague sur la liste des animaux inclus dans ce dispositif : il évoque les animaux domestiques. Si certains considérants mentionnent uniquement les chiens, la liste des espèces domestiques est fixée dans un arrêté du 11 août 2006 ; elle comprend, outre les chiens et les chats, des chevaux, des furets, des porcs, des chameaux, des souris, des paons, des faisans, des carpes, et encore des vers à soie !

Nous rentrions là dans une autre dimension, notamment sur l'information des collègues de bureau. Nous sommes tous des amis des animaux, mais est-ce pour eux une réalité enviable de passer les journées enfermés dans des bureaux ?

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Si vous votez pour, comme vous y invite l'Exécutif, levez bien votre main parce que le groupe Changer Paris vote contre...

Je ne sais pas, Anne BIRABEN a dit que son groupe votait contre, donc...

A ce moment-là, Anne BIRABEN a dit qu'elle votait contre, mais si vous changez d'avis, si vous vous abstenez, il n'y a pas de sujet.

Qui est pour à l'invitation de l'Exécutif ?

Je dis pour une invitation de l'Exécutif parce qu'il a donné son avis.

Qui vote contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 203).

J'avoue qu'il a réussi quand même à avoir des pour, des contre et des abstentions sur tous les bancs.

Bon appétit et on se retrouve à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous invite à prendre place et nous allons ouvrir la séance de cet après-midi.

2022 DAE 167 - Subvention de fonctionnement (45.000 euros) à "Paris et Compagnie" pour l'incubateur du Welcome City Lab et convention pluriannuelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous sommes toujours en 1ère Commission et nous allons examiner le projet de délibération DAE 167 et l'amendement technique n° 129. Le DAE 167 est une subvention de fonctionnement à "Paris et Compagnie" pour l'incubateur de Welcome City Lab, et il y a aussi une convention pluriannuelle.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour évoquer cette subvention Welcome City Lab, interpeller l'Exécutif au nom des Ecologistes et rappeler notre ambition commune pour un tourisme durable, notre extrême vigilance quant à l'impact et à l'implémentation à Paris des solutions qui sont aujourd'hui sourcées et accompagnées par le Welcome City Lab.

Paris doit continuer à soutenir l'innovation, mais pas à n'importe quel prix. Nous sommes face à un mur, nous subissons la crise écologique et sociale, et si les touristes reviennent, nous devons impérativement nous appuyer sur

nos outils d'accompagnement pour pousser les acteurs de la filière à ne pas retomber dans la facilité, à ne pas faire de "greenwashing" et à apporter de véritables solutions qui engagent le secteur dans la transition écologique.

Cela vaut pour les motorisations et les modes de transport évidemment, mais cela vaut aussi pour le serviciel. Nous avons besoin de retrouver de l'humain dans l'accompagnement des touristes et donc de soutenir des innovations qui ne s'appuient pas que sur le digital, des solutions qui privilégient l'échange, des solutions qui engagent les acteurs vers la sobriété, des solutions qui ciblent aussi un public en proximité, notamment les quartiers populaires sur le territoire francilien et au-delà.

La clientèle internationale ne peut plus être l'alpha et l'oméga de l'offre de services aux touristes à Paris. Nous avons impérativement besoin de retrouver une approche locale tournée vers la consommation durable et les modes moins énergivores, une approche qui s'appuie aussi sur les expertises locales et qui les valorisent. Paris a décidé de s'engager dans la voie d'un tourisme plus durable ; les assises ont permis de mettre ce sujet sur la table et de faire comprendre aux acteurs l'urgence à s'engager. Tout reste à faire et donc le Welcome City Lab a un rôle important à jouer.

Nous serons là, "Les Ecologistes", pour continuer à "challenger" cette mission d'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme souvent, je vais m'inscrire sur les traces formées par notre collègue, parce que je suis tout à fait d'accord avec lui. Evidemment, le Welcome City Lab, c'est d'abord le premier incubateur au monde dédié au tourisme ; cela fera bientôt 10 ans qu'il a été créé. C'est donc la structure "Paris&Co" qui, vraiment, sous l'impulsion déterminante de la Ville de Paris, a déjà permis d'accompagner 175 "start-up" du secteur touristique et d'aider ces structures à se lancer sur le marché touristique, parfois français, parfois mondial, avec cette particularité d'être orientées vers le tourisme urbain.

Ce Welcome City Lab s'est rapidement imposé comme une référence, non seulement nationale mais aussi internationale, dans l'innovation touristique et l'accompagnement de "start-up", et, véritablement, il contribue à l'image de marque de Paris en tant que capitale mondiale du tourisme et de l'innovation. Il propose donc des solutions innovantes, pas toujours numériques, vous l'avez dit, cher Frédéric, des solutions innovantes donc, des réponses aux usages et aux pratiques des visiteurs d'aujourd'hui comme aux besoins des acteurs du secteur touristique parisien. On sait bien sûr que, dans les dernières années, il y a eu beaucoup de bouleversements, et, du coup, cette innovation est tout à fait bienvenue.

Le Welcome City Lab contribue aux opérations menées dans le cadre du contrat de destination "Paris, ville augmentée" et il inspire d'autres projets d'incubateurs en France, par exemple à Nîmes, à Aix-en-Provence, ou dans le monde, à Montréal, à Singapour, à Oslo. Vous disiez, cher Patrick, qu'en matière scolaire, en matière déontologique, la Ville de Paris était un exemple, c'est aussi le cas en matière d'innovation, comme nous le démontre le Welcome City Lab.

Le comité de pilotage du Welcome City Lab rassemble aujourd'hui 12 partenaires. On a 3 groupes du privé du tourisme comme le groupe A.D.P., 8 acteurs institutionnels et B.P.I. France, et cette plateforme facilite véritablement les échanges et les actions autour du tourisme entre la Ville de Paris et les autres acteurs fondamentaux pour la destination Paris. Et surtout - Frédéric, vous l'avez souligné -, l'incubateur met désormais au cœur de ses orientations stratégiques les enjeux de durabilité, autant dans l'accompagnement des projets que dans leur sélection au sein des nouvelles promotions de "start-up". Du coup, cela fait des "success stories", comme on dit dans le milieu, que ce soit Affluences pour l'optimisation et la gestion de flux de sites touristiques et piscines ou Rewind par exemple. Ce sont des "podcasts" qui permettent aux touristes de découvrir Paris avec une bande-son qui leur permet, au travers de parcours thématiques, de découvrir un quartier. Cela s'adresse aussi aux Parisiennes et aux Parisiens, même si le public principal, ce sont les touristes.

On a comme bilan 220 millions d'euros levés - c'est le critère qu'on utilise dans le milieu -, mais on pourrait aussi dire 175 "start-up" incubées, 250 candidatures de "start-up" reçues chaque année, ce qui est la preuve du succès du Welcome City Lab, 1.500 emplois créés. J'arrête là l'énumération, mais elle vient absolument témoigner du fait que le Welcome City Lab effectue un travail formidable et qu'il faut donc le soutenir en votant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

La parole est à Frédéric HOCQUARD, pour répondre aux orateurs.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci. Merci, Monsieur le Maire, et merci pour vos interventions.

Sur le Welcome City Lab, vous avez repris l'ensemble, une bonne partie des éléments, mais je voudrais rappeler les enjeux que nous avons sur le tourisme à Paris, qui est une filière effectivement importante, puisque c'est une filière qui représente environ 15 % de l'emploi parisien. Mais c'est aussi une filière qui génère notamment des émissions de gaz à effet de serre, puisque, comme le rappelait il y a peu le rapport de l'A.D.E.M.E., le tourisme en France, c'est 7 % du P.I.B. mais aussi 11 % des émissions de gaz à effet de serre. De ce point de vue, l'enjeu de la transition climatique et l'enjeu de la transition d'un tourisme durable plus respectueux aussi des habitants, ce sont des enjeux importants.

Le Welcome City Lab, qui est un incubateur de "start-up", évidemment, y participe, et les missions que nous lui avons fixées sont assez claires. Par rapport au travail d'innovation qui est fait, il s'agit de définir de quelle manière cela participe des questions de transition écologique et des questions sociales également. Cela peut nous accompagner et nous aider.

Vous avez rappelé beaucoup de chiffres sur le Welcome City Lab, mais quelques exemples d'entreprise ou d'innovations qui sont sorties depuis quelques années du point de vue du Welcome City Lab. Je donnerai quelques exemples pour que cela puisse s'incarner. La "start-up" Affluences pour optimiser la gestion des flux sur les sites touristiques ; je signale d'ailleurs que cette "start-up" sert aussi à optimiser les flux sur les piscines parisiennes. La "start-up" Vizity, qui est un outil de cartographie interactif sur les données, toilettes, stationnement de vélos, lieux d'intérêt. Le développement aussi de quelques "start-up", j'en citerai d'autres, pour encourager à l'utilisation de mobilités douces. C'est le site Be Bike, avec une plateforme pour louer un vélo, étant donné que l'endroit où on séjourne importe peu. TaxyMatch, qui encourage à travailler sur des taxis partagés. Carlili, qui fait de l'autopartage, Egolux, une plateforme d'achat de produits écoresponsables sourcés localement.

Bref, je crois que c'est tout un travail qui est réalisé dans ce domaine et qui nous permet, par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés à l'occasion des Assises du tourisme durable, de rentrer dans un tourisme plus durable, plus écoresponsable, un tourisme social aussi, comme je l'ai rappelé, et qui nous permet également, dans ce domaine-là, de faire des offres et des propositions de manière à améliorer la présence du tourisme à Paris et à améliorer un travail qui est durable et sociable.

Je vous en remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 129 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 129 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 167 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DAE 167).

2022 DAE 56 - Conventions et subventions de fonctionnement (350.000 euros) en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAE 56. Il s'agit de conventions et subventions de fonctionnement en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie.

J'ai une inscrite, Madame LUBIN-NOËL, pour le groupe Changer Paris. Je vous donne la parole.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes appelés ici à subventionner des structures de l'économie sociale et solidaire qui agissent sur tout le territoire parisien. Le 17^e arrondissement est concerné par le développement d'un projet par l'association "La Table du Recho", qui souhaite lancer un système de consigne remplaçant les contenants compostables utilisés actuellement. Les initiatives de l'économie sociale et solidaire trouvent un écho favorable et une oreille attentive dans le 17^e arrondissement. Avec Geoffroy BOULARD, nous les soutenons activement et veillons à ce qu'elles trouvent dans notre arrondissement un territoire fertile pour que leur activité s'y épanouisse.

Comme nous le faisons habituellement, nous avons souhaité rencontrer l'association afin de mieux cerner sa philosophie et son action. Nous n'avons malheureusement pas eu de réponse de sa part. Or, notre intérêt est réel et nos questions sont nombreuses. Certaines prises de position revendiquées par l'association nous interrogent. Notre pays est fait de règles pour nous permettre de vivre tous ensemble indépendamment de nos différences. S'il est important que des modes de vie soient pris en compte, nul ne saurait se placer au-dessus des fondements de notre République. "La Table du Recho" revendique l'emploi de personnes exilées pour les former à la restauration. Ce terme "exilées" peut inclure de nombreuses situations de personnes comme des immigrés légaux et illégaux. C'est pourquoi nous aurions aimé que l'association nous apporte des précisions et nous présente son activité afin de pouvoir, le cas échéant, la soutenir comme nous le faisons dans le 17e pour de nombreuses structures.

L'économie sociale et solidaire a des effets utiles en favorisant notamment l'insertion par l'activité économique. C'est aussi pourquoi il nous importe, au groupe Changer Paris, de promouvoir le respect et le dialogue, surtout quand il s'agit de questions sociales et solidaires, qui doivent tous nous concerner.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Florentin LETISSIER pour répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, merci pour votre intervention sur ce projet de délibération qui présente le résultat de l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire". C'est un appel à projets qui a été lancé pour la première fois en 2017 par ma prédécesseure Antoinette GUHL, que je salue d'ailleurs. Il s'agissait d'un outil au service de la mise en œuvre du Plan Economie circulaire de Paris. J'ai souhaité relancer cet appel à projets cette année et pour les prochaines années, appel à projets qui accompagne efficacement le développement économique des structures parisiennes engagées dans des activités d'économie circulaire. Et la particularité de cette édition, c'est qu'elle mêle économie sociale et solidaire et économie circulaire, conformément à l'action que je porte au sein de la Ville dans le cadre de ma délégation.

Vous le savez, à l'heure de la crise écologique, il s'agit de relocaliser un certain nombre d'activités en s'inscrivant dans une logique de structuration des filières de l'économie circulaire, à savoir produire en réinventant, en réparant, en réutilisant les déchets pour protéger nos ressources naturelles.

Cet appel à projets vient soutenir des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui portent des projets s'inscrivant dans une dynamique de relocalisation, et j'ajoute qu'un axe spécifique, dans cet appel à projets, est dédié aux structures de l'insertion par l'activité économique pour les encourager à prendre de plus en plus d'activités dans l'économie circulaire. On y retrouve notamment deux chantiers d'insertion sur la filière textile que sont "H.A.W.A" et "La Fabrique Nomade", "13 Avenir" et le chantier d'insertion "Atelier R-ARE" sur la filière des matériaux de construction et deux entreprises d'insertion, "Envie" et "RepareSeb", sur la filière des équipements électroménagers. Ce défi de l'économie circulaire est passionnant, il est important à relever et nous y sommes évidemment toutes et tous attachés, et vous aussi, Madame LUBIN-NOËL, dans le 17e.

Sur votre remarque, je vous rassure tout de suite, l'intégralité des projets de délibération et donc des subventions que nous versons se font dans le cadre du droit, dans le cadre du droit du travail. Elles sont strictement encadrées. Ainsi, si vous n'avez pas eu de réponse de l'association concernée, n'hésitez pas à nous solliciter, à me solliciter, et on pourra vous apporter toutes les réponses de nature à vous rassurer. Et je vous invite vraiment à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 56).

2022 DAE 58 - Budget participatif. - Subventions (143.000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAE 58 concernant le budget participatif et subventions et conventions avec 7 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social.

La parole est à Mme TIMSIT, pour "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, en juillet dernier, nous découvrons avec stupéfaction l'organisation d'un défilé de mode, le défilé Saint Laurent, en plein désert marocain. Pour seulement 15 minutes de show sous un soleil de plomb, le groupe Kering avait créé pas moins de 6 kilomètres de routes pour accéder aux sites avec, bien sûr, de l'arrosage quotidien, des brumisateurs, des bâtiments éphémères, de la climatisation et, cerise sur le gâteau, la construction d'une piscine de 500 mètres cubes dans une région désertique, qui a nécessité d'ailleurs près de 50 camions pour acheminer l'eau, et cela sans compter le fait que les techniciens marocains qui ont été mobilisés pour l'occasion ont été payés en moyenne 15 euros par jour.

Qu'est-ce que nous dit cet exemple ? L'indécence, en réalité, et l'absurdité d'un tel défilé nous ont rappelé combien mode et sobriété ne font toujours pas bon ménage. Deuxième industrie la plus polluante avec près de 240.000 tonnes de CO2 chaque année juste pour les "Fashion Week", il est aujourd'hui urgent de repenser notre rapport aux vêtements, de relocaliser la production de textiles et de se tourner aussi vers l'économie circulaire pour réemployer, réparer et réutiliser. La mode de la "fast fashion" est aussi délétère, bien entendu, pour les conditions de travail des ouvrières et des ouvriers du textile. Aujourd'hui, le travail forcé des Ouïghours est très documenté et tout le monde se souvient également avec effroi de l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh.

Qu'est-ce que cela dit ? Les entreprises privées comme le secteur public doivent aujourd'hui s'engager pour une mode résolument durable et socialement responsable. Et cela est d'autant plus important qu'il s'agit d'une formidable opportunité en termes de création d'emplois locaux. La relocalisation de la production textile à Paris permettrait la création d'environ 3.000 emplois d'ici 2030, et c'est ce à quoi nous nous employons, c'est ce à quoi s'emploie Paris à travers notamment l'action de Florentin LETISSIER. Et j'aimerais ici saluer l'engagement de la Ville à travers ce projet de délibération, en particulier auprès de l'association "Une Autre Mode est possible". Cette association a pour cœur d'action la mode et le design responsables. Elle est à l'origine du Festival des Autres Modes et elle a organisé cette fois-ci une Semaine des Autres Modes dans le but de promouvoir d'autres façons de créer, d'autres façons de produire, d'autres façons de distribuer, de consommer et de communiquer autour du textile.

A travers la subvention qu'il nous est proposé de voter, c'est une autre vision de la mode que nous soutenons, celle d'une mode qui innove pour préserver nos ressources et la biodiversité, celle d'une mode qui place en son cœur tous les corps de métier, les couturières et les couturiers, les agricultrices et les agriculteurs, les brodeuses et les brodeurs. C'est aussi une mode qui travaille à la réparation et à la conception. En somme, c'est une mode éthique et responsable que nous voulons.

Notre Ville, aujourd'hui, est à l'avant-garde de bien des combats. Alors, nous souhaitons que Paris, au nom de l'exemplarité sociale et environnementale, devienne la capitale de la mode durable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Florentin LETISSIER et Olivia POLSKI. Merci.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, chère Alice TIMSIT, merci donc pour cette intervention qui vise en effet à mettre en valeur ce projet de délibération qui soutient plusieurs structures de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire pour la mise en œuvre de projets qu'elles portent à Paris. Des subventions sont ainsi allouées à des ressourceries, qui jouent un rôle important dans le développement de l'économie circulaire dans nos quartiers. Un soutien est également apporté à l'association "Cigales d'Ile-de-France", qui vise à favoriser l'épargne citoyenne dans des projets qui ont du sens, ainsi qu'à la "Chambre régionale de l'E.S.S." et à l'association "Espaces" qui anime un tiers-lieu dans le 13e destiné principalement aux étudiants et joue un rôle moteur dans le réseau local E.S.S. du 13e, La Tresse.

Comme vous l'avez dit, Madame TIMSIT, ce projet de délibération propose également de soutenir le collectif "Une Autre Mode est Possible" pour son très beau projet de la Semaine des Autres Modes, laquelle s'est tenue à Paris la semaine dernière, et je voudrais y revenir moi aussi quelques instants.

Vous le savez, depuis plus d'un siècle, Paris est le berceau d'une tradition d'excellence. Du couturier de quartier aux plus grands créateurs, on y invente la haute couture et les défilés, on s'y presse pour découvrir les premiers magasins et on y trouve de nombreux couturiers et artisans d'art qui maîtrisent des savoir-faire uniques et qui font de Paris la capitale mondiale de la mode. On le sait, la mode a un pouvoir considérable d'influence, elle peut faire bouger les lignes bien au-delà de la façon dont on s'habille, elle permet une liberté d'expression et de création exceptionnelle, et c'est précisément pour cela que cette excellence parisienne doit devenir et devient progressivement une excellence environnementale et sociale. La mode se met à briller différemment, elle se met à briller sobrement.

C'est bien l'ambition qui est portée par la Ville, notamment par Olivia POLSKI dans le cadre de sa délégation et par moi-même dans le cadre de ma délégation, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire du textile et de la mode qui ont porté cet événement de la Semaine des Autres Modes. Cela a été un véritable succès dans plus de 80 lieux parisiens qui ont été investis, dont un lancement impressionnant à la Tour Eiffel et une clôture bondée à la Halle des Blancs Manteaux le week-end dernier.

C'est donc cette démarche de structuration, de dynamisation des acteurs de l'E.S.S. dans l'économie circulaire que je vous propose à nouveau de soutenir via ce projet de délibération dans différents secteurs, dont le secteur textile dont on parle un peu plus longuement en ces instants.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je tenais aussi à souligner le fait que nous avons un secteur de la mode qui lui-même intègre maintenant un certain nombre de ces données. Tous nos créateurs se tournent vers une mode plus durable, plus éthique et, à titre d'exemple, quasiment tous ces créateurs qui ont été évoqués, Chanel, toutes les grandes maisons que vous évoquez font vivre aujourd'hui nos petits artisans parisiens qui ont chacun des spécificités. Il ne faut donc surtout pas opposer cette mode et il faut la soutenir, je suis évidemment d'accord avec vous. Et cet écosystème de la mode que vous avez pu nommer, ce sont ceux qui font aussi aujourd'hui vivre nos petits artisans, et ce, dans des logiques durables et de plus en plus. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un certain nombre de ressourceries qui travaillent avec eux, puisqu'ils récupèrent des cuirs, ils font un gros travail ensemble, même des décors par exemple.

Vous avez évoqué Saint Laurent, mais l'ensemble du décor est recyclé, derrière, avec des ressourceries. Bon, ce fameux défilé à Marrakech, au Maroc, c'est un peu particulier. En fait, ils avaient même construit un héritage à léguer, ensuite, au pays. C'est un débat très riche que j'ai avec la Fédération de la Mode et de la Haute Couture et on travaille ensemble sur ces sujets de durabilité et d'éthique. Ils sont toutes et tous en train de prendre à bras-le-corps cette question et je pense qu'il est utile que tout le monde marche main dans la main.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

En fait, c'est un travail de longue date. On n'a pas découvert les problèmes de la mode et de sa gestion, y compris des "Fashion Week" à Paris, avec les sujets de mobilité, de transport, etc. C'est donc un travail de longue haleine qui se fait en soutenant évidemment le secteur de l'économie sociale et solidaire, et nous y sommes extrêmement attachés puisqu'on a lancé tout ce soutien-là depuis longtemps, et il convient par ailleurs d'accompagner tous les créateurs. En effet, cela a été très bien dit, tous les artisans, les métiers d'art qui sont ces petits métiers de la mode et qui font Paris parce que ce sont de très grands savoir-faire, sont aussi attachés à cette conversion écologique.

Je pense bien sûr qu'il faut dénoncer les abus, il faut le faire, ne pas avoir de complaisance, quelle qu'elle soit, lorsque des situations sont intolérables, et il faut pousser à une accélération de la transformation de ce secteur qui est essentiel aussi pour l'économie de notre pays et de notre ville. En même temps, il faut les accompagner, parce qu'il y a chez eux, en tous les cas chez tous ces acteurs, les grandes et moins grandes maisons françaises et les nouveaux créateurs, une volonté de s'inscrire dans ce combat du XXI^e siècle, et puis tout simplement parce que les comportements des consommateurs sont tellement différents de ce qu'ils étaient ne serait-ce qu'il y a 5 ou 10 ans. Il y a donc, bien sûr, une adaptation nécessaire et obligatoire et à marche rapide de ce secteur.

Je pense qu'il faut le souligner et ne pas perdre en route les bonnes volontés qui ont envie d'accélérer cette transformation.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 58).

2022 DAE 75 - Subvention de fonctionnement (35.000 euros) et convention avec l'association "CoopCycle".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAE 75. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une convention avec l'association "CoopCycle".

La parole est à M. BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous voterons cette subvention à l'association "CoopCycle", bien connue dans cet hémicycle, qui fait un travail d'accompagnement remarquable auprès des coursiers et des coopératives en leur fournissant notamment un logiciel libre de livraisons et de commerce électronique pour leur permettre de créer et développer leur activité.

"CoopCycle" pilote aussi la Maison des coursiers, projet porté par ma collègue Barbara GOMES et qui a vu le jour en septembre 2021. La Maison des coursiers propose un accompagnement social et juridique et un lieu de rencontre permettant aux travailleurs les plus précaires de la livraison à vélo de créer un collectif. Je tenais à souligner ici le fait que ce lieu a vocation à faire beaucoup avec peu de moyens. De nombreuses permanences syndicales d'accès aux droits sont organisées pour accompagner les livreurs dans leurs démarches. Des permanences de santé sont organisées par Médecins du Monde et d'autres associations pour faire des bilans sur la santé de ces personnes qui exercent ces professions et qui se retrouvent généralement en manque de soins.

Le 70 boulevard Barbès est un tiers-lieu associatif géré par l'Association d'accompagnement pour le logement et dans lequel l'Armée du Salut organise des distributions alimentaires. Ces trois acteurs font un travail remarquable pour offrir un accompagnement et pour lutter contre l'isolement des personnes. Ce lieu permet surtout aux coursiers de retrouver de la force, de renouer avec le collectif que les plateformes essaient d'atomiser par leurs pratiques. Ce lieu d'action collective a permis aux livreurs de s'organiser. Nous avons vu l'ampleur des mobilisations à Paris ces dernières semaines pour dénoncer l'exploitation des plateformes.

Samedi 1er octobre, ils ont défilé place de la République et porte des Lilas pour dénoncer la désactivation des comptes de plus de 2.500 livreurs sur la plateforme Uber Eats. C'est cela, la réalité des plateformes : éjecter des personnes qui travaillent pour leur compte depuis des années, éjecter des personnes qui se sont vu aussi ponctionner une partie de leurs revenus par leurs plateformes, des personnes qui se font éjecter du système du jour au lendemain sans explication et au prétexte, d'un coup, de prendre conscience de l'irrégularité de leur situation. C'est tragique pour les livreurs. Il faut se rendre compte de ce que ce lieu signifie dans le combat que nous menons contre l'"ubérisation", combat pour la défense de ces travailleurs indépendants qui se font en réalité exploiter par des plateformes et se retrouvent en situation irrégulière et dans l'incapacité de faire reconnaître le peu de droits qu'ils ont.

Depuis l'ouverture du lieu, 85 livreurs ont bénéficié d'un accompagnement régulier. En juin 2022, on recensait 20 embauches dont 10 contrats en C.D.I., ce qui est une avancée majeure.

A l'heure d'un budget contraint, je tenais à souligner l'importance de mettre les moyens au service d'un projet qui va dans le bon sens et je tenais à saluer au nom de mon groupe toutes les personnes qui travaillent, en particulier Circé LIENART, remercier aussi le cabinet de Florentin LETISSIER qui s'est vraiment investi dans ce projet. Nous devons continuer à être exemplaires pour continuer à inspirer d'autres villes en France et, plus largement, l'Europe dans le monde face à l'"ubérisation".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à Florentin LETISSIER, pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, pour votre intervention. Je connais l'attachement de votre groupe et tout le travail qui a été mené par Barbara GOMES sur ce sujet et ce beau projet de la Maison des coursiers porté par "CoopCycle".

Ce projet est né, finalement, des dérives qui sont provoquées par le fonctionnement actuel des plateformes de livraison, lesquelles se sont complètement dévoyées ces dernières années en contournant largement le droit du travail, et le résultat, c'est que les livreurs qui sont enregistrés sur ces plateformes se retrouvent dans des situations ultra-précaires et travaillent dans des conditions très difficiles. C'est une situation qui appelle, évidemment, le soutien de la puissance publique. La Ville de Paris s'engage en soutenant cette Maison des coursiers qui est portée par "CoopCycle" depuis 2021 et qui réunit dans un même lieu les moyens qui permettent de proposer un accompagnement social, un accompagnement juridique, notamment en matière de droit du travail, et un lieu de repos et de rencontre pour les travailleurs les plus précaires de la livraison à vélo, afin aussi de les aider à recréer du collectif, eux qui sont si souvent atomisés et livrés à eux-mêmes dans leur situation très précaire. Il y a donc du soutien administratif, du soutien économique, vous l'avez dit.

Le travail de "CoopCycle" est remarquable, puisque la structure accompagne plus de livreurs qu'initialement prévu. Cela démontre par ailleurs la pertinence de ce dispositif de la Maison des coursiers qui nous permet également de mieux connaître les réalités de ce métier, puisque sur les 85 livreurs accompagnés, 30 ont fait l'objet d'une étude de la part de "CoopCycle" pour mieux comprendre les problématiques liées à leur situation. Et ce qui ressort de cette étude confirme la précarité dans laquelle ils sont plongés : ils ont une rémunération moyenne aux alentours de 800 euros par mois, 60 % d'entre eux sont en situation irrégulière, 70 % d'entre eux ne disposent pas d'un logement stable. Je pourrais égrainer, comme cela, les différents critères qui montrent leur situation de grande précarité. Face à cette situation, la Ville prend des responsabilités en soutenant ce dispositif et nous nous projetons dans le temps long avec "CoopCycle" qui souhaite accompagner une centaine de livreurs dans la nouvelle convention que nous signons avec eux.

Pour conclure, je tiens à dire que nous déplorons la posture encore bien trop passive de l'Etat sur ce sujet, qui refuse de légiférer pour encadrer ce secteur de la livraison à domicile et pour garantir à ces livreurs des conditions de travail dignes qui leur permettraient de s'insérer durablement dans nos sociétés.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 75).

2022 DAE 120 - Subvention de fonctionnement (25.000 euros), et convention avec l'association "MILA" (18e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 120. Il s'agit d'une convention avec l'association "M.I.L.A".

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Cette subvention est l'occasion de revenir et de redire quelques mots sur "M.I.L.A.", acronyme qui signifie "marché indépendant des labels", qui est une structure originale qui soutient la production phonographique de jeunes sociétés musicales indépendantes. "M.I.L.A." a été créée, pour mémoire, en 2003 à l'initiative de la Ville et de la Région Ile-de-France. C'était une époque où la Région Ile-de-France avait une ambition importante en matière culturelle et accompagnait la Ville dans différents projets. Je pense au BAL, par exemple, qui existe dans le 18e et dans lequel la Région s'était beaucoup mobilisée, en particulier sur le plan financier.

Ce "M.I.L.A." est l'un des plus anciens dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat culturel de France et il continue aujourd'hui son action. Son activité historique est d'abord d'héberger et d'accompagner diverses structures et T.P.E. du secteur de la musique dans des pieds d'immeuble d'un quartier du 18e, le quartier Blémont, quartier d'ailleurs inscrit actuellement en "politique de la ville". Ces pieds d'immeuble, propriétés de "Paris Habitat", étaient vides pour la plupart d'entre eux, et l'arrivée de ce "M.I.L.A." a permis d'occuper ces locaux et de redonner vie à un quartier qui en avait bien besoin, même si aujourd'hui le "M.I.L.A." doit faire des efforts pour s'intégrer davantage dans le quartier et être davantage ouvert aux habitants.

Autre activité de ce "M.I.L.A.", même si certaines structures ne sont pas occupantes de locaux, le "M.I.L.A." peut les accompagner pour leur développement, puisqu'en plus de l'offre d'hébergement, il propose à ses adhérents un programme d'accompagnement collectif ou individuel, à savoir des diagnostics de structuration, des ateliers, des rencontres professionnelles, des mises en réseau, des services mutualisés comme l'accueil et la réception du courrier, un centre de documentation, la reprographie, etc. Au total, le "M.I.L.A." compte aujourd'hui 80 structures adhérentes aussi diverses que des labels, des producteurs, des tourneurs, des managers d'artiste, des éditeurs, des attachés de presse, des experts en innovation musicale, etc.

Le "M.I.L.A.", c'est important à souligner, repose sur un modèle économique comprenant une grande part d'autofinancement à hauteur de 70 % grâce aux recettes de mise à disposition des locaux et aux cotisations des adhérents. La subvention qui nous est proposée aujourd'hui, pour le versement de 25.000 euros, vient donc en complément. Ces 25.000 euros se répartissent comme suit : 15.000 euros au titre du soutien de la Ville au réseau d'entrepreneurs indépendants - on a donc bien cette dimension d'activité économique - et 10.000 euros au titre de la culture, car on est au cœur de ce secteur.

L'exemple du "M.I.L.A." montre que l'innovation et l'audace dont avaient fait preuve en 2003 la Ville et la Région Ile-de-France et puis, je le souligne, l'engagement de toute son équipe ont permis la réussite d'un acteur original qui a accompagné en presque 20 ans plus de 150 structures.

C'est pourquoi je vous propose de voter pour ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je remercie mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD, qui a tout dit. C'est un défenseur assidu des artistes, des créatifs et des entrepreneurs culturels de son arrondissement, le 18e. Il a rappelé très justement le rôle précieux de cette association "M.I.L.A." qui héberge une trentaine de structures de la filière musicale dans ses locaux. Il a dit aussi à quel point c'était important pour le 18e mais, au-delà, pour tout Paris.

A ce titre, je vous remercie de bien vouloir voter le projet de délibération et je le remercie encore du travail qu'il mène de son côté.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 120).

2022 DAE 192 - Grand prix de la pâtisserie de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAE 192 relatif au Grand Prix de la pâtisserie de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les arts culinaires font partie des atouts emblématiques de notre culture. Après 2 ans d'interruption à cause de la crise sanitaire, je me réjouis que le Grand Prix de la pâtisserie de la Ville de Paris puisse à nouveau se dérouler. Aux côtés du Prix du Goût d'entreprendre, du label "Fabriqué à Paris", du Grand Prix de la baguette, ce Grand Prix de la pâtisserie est une entreprise heureuse qui permet de réunir en une seule manifestation à la fois l'excellence de notre gastronomie et la célébration de notre artisanat local en permettant à de jeunes pâtisseries talentueuses de bénéficier de l'exposition médiatique permise par notre collectivité. C'est donc un triple objectif qui se voit ici atteint, le soutien à l'excellence gastronomique française, l'encouragement à l'artisanat et, enfin, le soutien aux commerçants et au tourisme parisien.

En premier lieu, je voudrais rappeler le repas gastronomique des Français qui a été inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO et aussi citer la baguette, les savoir-faire autour de la baguette qui devraient être inscrits au patrimoine de l'UNESCO prochainement. La gastronomie française est donc non seulement un héritage culturel mais également un domaine d'excellence qui irrigue aujourd'hui et dans le futur notre rayonnement international et notre tissu artisanal, tout comme la mode dont on vient de parler.

Il est donc particulièrement heureux que ce prix puisse à nouveau avoir lieu. La tenue d'un tel concours ne peut que susciter des vocations et encourager notre tissu d'artisans et également de commerçants. En effet, Paris n'a pas été épargnée ces dernières années par des crises importantes qui ont fragilisé le tissu commerçant et l'attractivité touristique de la Capitale. La tenue de ce prix, alors que la crise sanitaire semble toucher à sa fin et que les touristes reviennent à Paris, remet notre gastronomie et ceux qui la servent au premier rang. C'est une chance.

Notre groupe s'associe donc pleinement à cette initiative et votera ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame DUMAS.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est pour rappeler qu'effectivement c'était une idée de la Maire de Paris juste avant le Covid. On avait eu une première édition à ce moment-là, qui avait très bien fonctionné, le souhait de la Maire étant, justement, de mettre en avant ces savoir-faire uniques, puisque la pâtisserie est une spécialité véritablement française. D'autres pays font de la pâtisserie, mais pas à ce niveau de raffinement et de spécialité que nous avons. C'était un souhait qu'elle a voulu que nous mettions en œuvre assez vite avec Pierre HERMÉ, car c'était une discussion que vous aviez eue. L'idée, c'est de faire participer l'ensemble des boulangers et des pâtisseries parisiens, c'est vraiment à destination de tous nos boulangers.

J'en profite d'ailleurs pour dire un petit mot, car vous n'êtes pas sans savoir que le prix du pain augmente en ce moment. Ainsi, continuer d'apporter un soutien à nos boulangers et à nos pâtisseries de quartier est évidemment important.

Je veux vous dire aussi que, cette année, la Maire a souhaité qu'on puisse donner un thème particulier, les jardins parisiens, et que nous rajoutions une petite touche plus particulière en demandant aux pâtisseries de mettre un ingrédient issu de Paris. C'est un petit clin d'œil à Audrey PULVAR pour que, éventuellement, ils puissent utiliser du miel parisien, du safran de Paris, des tomates - on ne sait pas. Il y a énormément de possibilités.

On a donc hâte de pouvoir voir les dossiers qui arriveront de partout.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai hâte de les goûter. Je pense qu'on va être nombreux à se battre pour être dans ce jury et pouvoir goûter ces pâtisseries.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 192.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 192).

2022 DU 130 - Modification des tarifs 2022 pour les dispositifs de chauffage ou de climatisation en terrasse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 130 relatif à la modification des tarifs 2022 pour les dispositifs de chauffage ou de climatisation en terrasse.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Un petit mot au nom du groupe "Les Ecologistes" pour rappeler des choses que nous avons déjà dites, mais c'est bien de le redire ici, à savoir l'aberration que sont les chauffages de terrasse au regard des enjeux climatiques, d'autant plus quand on prend le sujet à la lumière du contexte énergétique super-contraint. Rappelons la hausse du prix de l'énergie, le besoin de sobriété, le risque permanent de black-out que nous avons aujourd'hui. Il faut rappeler aussi que les Ecologistes martèlent depuis des années la fin de ce dispositif de chauffage de terrasse, et nous sommes satisfaits aujourd'hui que le Conseil de Paris ait enfin décidé d'engager la sortie du dispositif par son interdiction.

Par cette intervention, je voulais aussi redire l'importance de maintenir la pression sur cette interdiction et son application, car des abus ont déjà été constatés. Nous parlons quotidiennement des conséquences de la hausse du coût de l'énergie. Les chauffages sont déjà, sur certaines terrasses, rallumés, et ce, alors que des alternatives existent et que les contrôles se font de plus en plus nombreux.

Nous avons pris un arrêté pour fermer la porte des boutiques climatisées cet été, c'était du bon sens, il est maintenant urgent de faire appliquer dans les faits l'interdiction des chauffages de terrasse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, nous avons connu l'été le plus chaud jamais enregistré en Europe. Une crise énergétique est annoncée avec une augmentation depuis fin août des tarifs de l'énergie, imposant non seulement, d'ores et déjà, une sobriété énergétique mais aussi, à plus long terme, une vraie transition. Face à ce risque de pénurie, un effort national est demandé à toutes les échelles, et évidemment l'ensemble des acteurs doit se mobiliser à Paris sur cette question.

C'est donc dans ce contexte que les terrasses ouvertes chauffées sont interdites depuis le 31 mars 2022. Il y a eu un décret relatif à cette interdiction. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, nous avons modifié le règlement des étalages et des terrasses le 29 juillet dernier pour y intégrer les dispositions issues de la loi, du décret. Ainsi, seules les terrasses fermées, c'est-à-dire étanches à l'air, sont autorisées à maintenir leur chauffage. Et en cette rentrée, vous l'avez dit, Monsieur BADINA, les températures ont fortement baissé, et même si la majorité des commerçants ont adhéré au principe de la fin du chauffage, certains ont rallumé, ont remis des chauffages.

Il y a d'ores et déjà un travail de pédagogie et d'information qui est mené auprès des organisations professionnelles et des restaurateurs par la police municipale pour faire passer ce message, et j'en profite pour remercier Nicolas NORDMAN pour son implication dans ce dossier et sur ces sujets.

La phase de sensibilisation va être suivie de sanctions. Aujourd'hui, pour les sanctions, on dispose déjà de plusieurs outils. Des sanctions pénales, à savoir une amende de 1.500 euros qui peut monter jusqu'à 3.000 euros, et des sanctions administratives avec des procédures de suspension ou de retrait des terrasses. Et là, dans ce projet de délibération, il est proposé d'introduire de nouvelles dispositions sur l'occupation irrégulière des dispositifs de chauffage pour pouvoir aller encore plus loin et encore plus fort et nous doter de moyens supplémentaires pour faire passer cette demande.

Concrètement, contrairement à ce que j'ai pu lire sur les réseaux sociaux, on va encore plus loin en proposant un dispositif qui nous permet de sanctionner plus encore.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 130.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 130).

2022 DU 131 - Prolongation sur 2022 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces à proximité de la cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) dont l'activité économique est fortement perturbée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 131. Il s'agit de la prolongation pour 2022 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces à proximité de Notre-Dame dont l'activité économique est fortement perturbée.

Je donne la parole à M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci de me permettre d'intervenir, mes chers collègues.

Je voudrais souligner le soutien significatif de la Ville pour les commerçants de Notre-Dame. Les commerçants à proximité de la cathédrale Notre-Dame, vous le savez, ont subi des vicissitudes sans précédent qui mettent à mal leur activité depuis maintenant plus de 3 ans. D'abord, il y a eu l'incendie de la cathédrale, dont la reconstruction nécessite des travaux qui entraînent des restrictions très importantes des accès piétons autour des rues d'Arcole, du Cloître Notre-Dame, Chanoinesse et jusqu'au quai aux Fleurs dont nous allons reparler bientôt. Ensuite, comme pour tout le monde, la crise sanitaire est venue ajouter ses effets aux difficultés existantes et je ne parle même pas des grèves ni des "Gilets jaunes".

Dans ce contexte, l'exonération des droits de voirie pour ces commerces est non seulement un geste significatif de la part de la Ville de Paris, et je voudrais donc nous remercier, toutes et tous collectivement ici, puisque nous l'avons votée et que nous allons, je pense, dans un instant, continuer à voter sa prolongation pour cette année, mais aussi une évidence en équité. Bien sûr, bientôt, en tout cas c'est ce que j'espère comme vous ici, le chantier de reconstruction de la cathédrale sera achevé même si, à l'évidence, tous les travaux ne seront pas terminés dans deux ans pour la seule cathédrale. Toutefois, en principe, nous pourrions tous bientôt entrer dans ce chef-d'œuvre de l'histoire française et déambuler autour de l'édifice et dans ses rues adjacentes.

Je voudrais saluer ici d'ailleurs l'avancée des travaux, importante, et le travail que la Ville fait avec l'établissement public en charge de la reconstruction, avec une emprise du chantier qui, petit à petit, se replie en restituant le passage depuis cette rentrée du pont au Double jusqu'à la statue de Charlemagne - pas assez vite sans doute. Il faudra continuer à repousser les palissades et je le redirai régulièrement à l'établissement public.

En effet, et c'est cela qui compte aujourd'hui, pour les commerçants, ce chantier est loin d'être fini. On a encore au moins deux années très dures de chantier, pendant lesquelles les piétons ne seront pas libres de déambuler comme avant, sans parler du chantier à venir et, pour le coup, celui-là, nous l'attendons avec impatience, sur le parvis et les abords du monument, parce qu'il prendra en compte les besoins des riverains, des commerçants et du diocèse que nous avons associé au projet.

Voilà pourquoi je formule le vœu que nous puissions poursuivre ce soutien des commerçants tant que l'accès piéton ne sera pas restitué dans des bonnes conditions, c'est-à-dire, pour le moins, jusqu'à la fin du chantier de reconstruction de la cathédrale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, Madame la Maire.

Mes chers collègues, écoutez, je ne vais pas être beaucoup plus longue, car M. le maire a déjà dit beaucoup de choses. Je veux en profiter pour saluer son engagement aux côtés des commerçants qui souffrent effectivement aux abords de la cathédrale et pour remercier aussi la Maire de Paris puisque, très vite, nous avons tout fait pour nous mobiliser en ce sens.

Comme vous l'avez dit, les travaux durant encore, ils ont besoin de continuer à être soutenus.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup et soutien, à partir de ce projet de délibération, au-delà de notre soutien permanent.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 131).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration du marché aux Fleurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 24 qui concerne la restauration du marché aux Fleurs.

La parole est à M. VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous fêtons bientôt les 150 ans de la dernière rénovation du marché aux Fleurs. Aujourd'hui, le marché Elizabeth II est en danger. Je suis allé à la rencontre des fleuristes, les derniers fleuristes présents, et ils ne cachent pas leur inquiétude. Presque la moitié des 20 et quelques stands sont vides et les demandes d'attribution sont refusées par la Mairie depuis des années. De grands grillages s'étendent sur les façades aveugles pour les protéger des squatters. Les gouttières et les néons ne sont plus entretenus depuis plusieurs années. Tout est fait pour rendre le lieu triste et morne. Le résultat, c'est qu'aucun des marchands avec lesquels j'ai échangé ne sait s'il doit investir dans son fonds ou partir avant que cela tombe.

Fin 2020, nous avons voté une subvention à l'unanimité de 4,9 millions d'euros pour une restauration ambitieuse de ce marché, né en 1808 quand même. Les travaux étaient prévus en 2023. Qu'est-ce qu'on apprend cette année ? Que le budget est divisé par deux et que les travaux sont reportés d'au moins un an. Les fleuristes ont l'impression de revivre 2013. Vous savez, 2013, quand la même ambition avait été votée sous DELANOË avant d'être insidieusement abandonnée.

Les commerçants ont reçu pour la première fois cette semaine une lettre de la Mairie signée Dominique FRENTZ, Directeur de l'Attractivité et de l'Emploi, les informant des travaux. Ils n'en savent pas plus, ils sont aveugles, personne n'a d'information sur le déroulement de l'appel d'offres en cours, surtout avec un budget passé de "XXL" à "small". Quel est le projet retenu dans l'appel d'offres en cours ? Quels aménagements des espaces ? Quelles fonctionnalités, telles que des toilettes pour les touristes, une réserve de stockage, un conteneur de déchets végétaux commun, mutualisé ? Quel espace pour qu'ils puissent stationner leurs véhicules de livraison et de service à domicile ? Parce qu'une grosse partie de leur activité, c'est du service à domicile des Parisiens. Et les clients qui viennent chercher des pots en terre assez lourds ou des sacs de 40 litres, ils ne vont pas tous venir à vélo cargo, même si de plus en plus le font. Enfin, les fleuristes ont-ils l'assurance que leur loyer sera maintenu et non rehaussé au terme des travaux si les travaux auront lieu un jour ?

Les fleuristes et les amoureux de ce marché emblématique du Centre attendent de la Mairie un message de clarté, un calendrier fiable, un projet précis, fonctionnel, respectant l'esthétique du lieu qui se marie bien avec les fontaines Wallace et la station Guimard.

Merci de vos éclaircissements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Je vais dire quelques mots et je laisserai, bien sûr, l'Exécutif répondre sur les travaux eux-mêmes.

D'abord, je veux dire à Aurélien VÉRON que nous partageons évidemment ce goût pour ce marché aux Fleurs, pas simplement parce que l'actualité récente a rappelé son nom de Reine Elizabeth II, que je vous remercie d'avoir employé - le marché porte ce nom depuis 2014 -, mais aussi parce que c'est un projet qui me tient à cœur, que j'ai porté depuis la mairie du 4e arrondissement et que je porte maintenant à la mairie de Paris Centre.

Je sais gré à la Ville d'avoir débloqué des fonds et surtout d'avoir un calendrier. Contrairement à ce qui est dit dans ce vœu, nous avons bien un calendrier, nous avons bien un projet et le projet est très clair. C'est un projet global et c'est un budget global qui est bien de 4,9 millions ou de 5 millions. Simplement, il sera déboursé par phase. J'aurais préféré moi aussi qu'on engage tous les travaux d'un coup, mais il y a un intérêt tout à fait important. Puisqu'on prend le point de vue des commerçants, il y a un intérêt à travailler, comme j'ai souhaité qu'on puisse le faire dans un budget restreint dans le contexte actuel, qui est celui de travailler par phase, car il était invisable que ce marché soit fermé pendant la durée des travaux. Il y aura donc une première phase et je crois que le calendrier est très clair.

Cette première phase devrait durer à peu près 8 mois, de la fin 2024 au troisième trimestre 2025, pour rénover les halles 1 et 2 qui, d'abord, sont les plus abîmées et qui, en plus, sont celles qui commandent tout le reste. Ensuite, on travaillera par phase, mais l'architecte ou le maître d'œuvre qui a été missionné récemment - voyez que les choses avancent très régulièrement - travaille sur le projet dans sa globalité et non pas seulement sur ces deux halles, ainsi que sur la rénovation de l'entièreté des halles. Je crois, au fond, que c'est un bon "modus operandi" qui permet à tous les marchands de continuer en tournant sur les halles qui seront maintenues en activité sans interrompre leur activité.

J'en profite pour dire que nous avons aussi avancé dans un autre domaine qui est celui du marché aux oiseaux, qui était condamné par tout le monde, des équipes de la Ville à celles de l'Etat, notamment des douanes qui, depuis 10 ou 15 ans, constataient les irrégularités et même le caractère illicite de ces activités. Et tous les marchands du marché aux Fleurs sont unanimes, ils sont heureux de voir mettre un terme à ce marché des oiseaux. Je ne parle même pas de la souffrance animale ; voyez, je constate simplement toutes les irrégularités. Vous étiez contre, d'ailleurs, la fin de ces activités frauduleuses pour l'essentiel.

Voilà, il n'y a aucune raison aujourd'hui de penser que ce projet, qui a pu effectivement prendre du retard dans le passé, n'avance pas. Au contraire, nous avons un budget, un calendrier et une procédure et je m'en félicite.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mme Olivia POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, je remercie M. VÉRON pour ce vœu, parce qu'il a au moins la vertu de me donner l'occasion de faire un petit point d'actualité pour tout le monde.

Je remercie le Maire de Paris Centre Ariel WEIL et mon collègue Jacques BAUDRIER qui travaillent avec les équipes de la Ville sur ce beau projet qui est en effet très attendu.

Il y a un phasage de projet, cela a été dit par M. le maire, qui a été décidé. L'architecte a été désigné par la Ville à l'été 2022. Il s'agit de l'agence Lagneau Architectes, qui a été fondée en 2014 par Jean-François LAGNEAU qui est architecte en chef des monuments historiques, Xavier LAGNEAU qui est architecte du patrimoine et Patrice GIRARD qui est architecte. Cette agence est spécialisée dans la protection du patrimoine et elle est notamment intervenue sur plusieurs projets emblématiques de la Ville que sont la Samaritaine, la Poste du Louvre ou l'hôtel de Lauzun. J'espère donc que vous serez au moins rassuré de ce point de vue.

Pour toute réhabilitation de ce type, il est effectivement nécessaire d'engager une grande phase d'étude ; celle-ci a d'ores et déjà débuté en octobre et elle s'achèvera à la fin de l'année. Le premier semestre 2023 permettra d'établir l'avant-projet définitif et le permis de construire. Au second semestre 2023 commencera la phase d'instruction du permis de construire. Les entreprises de travaux seront sélectionnées début 2024 et le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2024 post-J.O. pour une livraison de la première tranche avant la fin de cette mandature. Bien évidemment, en lien avec mon collègue Jacques BAUDRIER et M. le maire de Paris Centre, nous aurons bientôt l'occasion de présenter aux commerçants du marché et aux acteurs locaux de proximité ainsi qu'aux habitants les avancées de ce projet.

Pour finir, je souhaitais rappeler ce qui a été dit par M. le maire sur la fin du marché aux oiseaux, qui va s'arrêter à la fin de l'année conformément aux engagements que nous avons pris.

Au regard de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu ou j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le vœu n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est retiré ? Est-ce que vous le retirez ?

M. Aurélien VÉRON. - D'abord, je suis très rassuré par ces réponses...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, mais c'est oui ou non.

M. Aurélien VÉRON. - ... je me permets juste de dire que les réponses d'Olivia POLSKI et d'Ariel WEIL sont plutôt rassurantes. Je maintiens mon vœu dans ces conditions pour mettre de la pression...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

M. Aurélien VÉRON. - ... et j'espère qu'ils tiendront leur parole...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un...

M. Aurélien VÉRON. - ... parce que cela va dans le bon sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DFA 73 - Délégation donnée à Mme la Maire de Paris pour procéder à l'évolution des tarifs d'occupation de l'espace public de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DFA 73. Il s'agit d'une délégation donnée à la Maire de Paris pour procéder à l'évolution des tarifs d'occupation de l'espace public de la Ville de Paris.

Premier orateur, M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Président.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération a pour objet de revaloriser les tarifs appliqués pour l'occupation de l'espace public, tarifs qui, sinon, ne font pas l'objet d'une indexation particulière et qui, je le rappelle, ne revêtent pas un caractère fiscal.

Tous ici, je pense, nous en convenons, le principe d'un équilibre entre les dépenses engagées par la collectivité et les recettes générées par l'occupation de l'espace public doit concourir à une bonne gestion. Et ce projet de délibération doit y contribuer. En effet, jusqu'à aujourd'hui, ces tarifs ne pouvaient être revalorisés que dans la limite d'un taux actuel maximum fixé à 2 % ; nous sommes donc là bien loin de la réalité de l'inflation dans notre pays.

Ce changement, permis par le projet de délibération, relève aussi du principe d'équité, puisque les acteurs économiques qui interviennent ou utilisent l'espace public ont bénéficié, eux, contrairement à la collectivité parisienne, des aides de l'Etat mais aussi d'autres mesures de la part de l'Etat - je pense notamment à la diminution de la fiscalité appliquée actuellement aux entreprises.

L'entretien de l'espace public a également un coût. Le prix payé par chacun doit être à la hauteur de ce coût pour la Ville de Paris.

Saine gestion au regard aussi d'une situation financière qui est imposée par l'Etat aux collectivités territoriales, et toutes le disent, et des contraintes supplémentaires que l'Etat nous impose encore cette année et qui obligent toutes les collectivités à s'adapter et à trouver des solutions pour faire face. Je ne reviendrai pas sur cet ensemble, mais il y a le coût de la crise Covid, l'effet ciseaux de la hausse de la péréquation et de la baisse des dotations, qui fait d'ailleurs que la Ville de Paris - cela doit être la seule collectivité en France - donne davantage qu'elle ne perçoit de l'Etat en termes de dotation, la hausse des dépenses de solidarité contraintes, le dégel du point d'indice des fonctionnaires, l'impact de l'inflation, que ce soit en matière énergétique ou en matière alimentaire, et encore, dans le projet de loi de finances qui a été présenté cette année, une non-prise en compte de l'ensemble de ces contraintes qui pèsent sur les collectivités locales.

Alors oui, pour toutes ces raisons, il est nécessaire et il est juste de relever le plafond d'occupation du domaine public, en cohérence avec le niveau de l'inflation et les coûts réels que subit la Ville de Paris. Ne pas procéder à cette évolution serait d'ailleurs au détriment des Parisiens eux-mêmes. Nous sommes là pour défendre leurs intérêts et nous voterons donc ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci pour votre intervention.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je m'inscris totalement dans ce que vient de dire Rémi FÉRAUD. Nous venons de vivre une crise de la Covid dont la répercussion budgétaire pour la Ville est estimée à plus de 1,2 milliard. Nous sommes, comme toutes les collectivités de France, toutes les communes, impactés par l'inflation. Inflation d'abord du fait du dérèglement du marché de l'électricité et du gaz. Ce n'est pas la guerre en Ukraine, c'est la mise sur le marché de quelque chose qui dépendait d'un service public et qui était totalement régulé avec E.D.F. et G.D.F.

Aujourd'hui, il faut qu'on fasse face à cela. Mais est-ce que c'est aux Parisiens d'en payer le coût ? Est-ce que c'est aux Parisiens de voir des services publics disparaître ? J'y reviendrai tout à l'heure avec mon vœu, certaines communes au déjà pris la décision de fermer leurs équipements sportifs comme les piscines. Certaines communes ont décidé d'augmenter leurs impôts locaux, d'augmenter les tarifs de la cantine, et nous allons avoir ce débat au moment du débat d'orientations budgétaires, car l'inflation aussi des denrées alimentaires est très préoccupante.

Il y a une autre question qui se pose et Rémi FÉRAUD l'a évoquée, c'est la mise à contribution des entreprises qui bénéficient des externalités positives, c'est-à-dire de l'ensemble de nos services publics. Et l'une des premières externalités positives, nous le savons, c'est la voirie, c'est l'espace public lui-même. C'est la propreté, c'est la mise en œuvre des routes, qui d'ailleurs ont été transférées aux collectivités, puisqu'une grande partie des routes appartenait avant à l'Etat et aux départements. Maintenant, ce sont les communes qui, à près de 80 %, ont l'entretien des routes, ce qui coûte assez cher. Cette voirie aujourd'hui, cet espace public, il est fortement utilisé par des entreprises.

Dans le même temps, on y reviendra aussi tout à l'heure avec le vœu que je présente, l'Etat a décidé de réduire la fiscalité des entreprises. On le sait déjà, la suppression de la taxe professionnelle a abouti à la taxe

foncière sur les entreprises et à la C.V.A.E. Et l'Etat nous annonce aujourd'hui la suppression de la C.V.A.E. Dès lors, plus on s'avance dans le temps, moins les entreprises sont amenées à contribuer aux services publics de proximité.

Alors, qu'est-ce qu'il nous reste ? La tarification et notamment les emprises sur l'espace public, un espace public qui est de plus en plus encombré. Nous avons des débats ici en permanence sur la question des terrasses, sur la question du "free floating", sur la question d'événements spécifiques, et je pense en particulier à la "Fashion Week".

Ainsi, à un moment donné, il faut qu'on réajuste, et réajuster cela par ce projet de délibération qui revoit la tarification sur l'espace public me semble une bonne chose. C'est pour cela que le groupe Communiste votera pour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. GLEIZES, du groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Ces deux projets de délibération, les DFA 73 et 74 - peut-être que j'aurai le temps de présenter les deux à la fois - ont été introduits vendredi dernier sur O.D.S. Ils sont très importants, comme les deux orateurs précédents l'ont dit.

Ce sont les articles 2122-21 et 22 du C.G.C.T. qui donnent la compétence à la Maire que vous êtes sur les tarifs d'occupation du domaine public et sur les biens immobiliers mis à disposition de l'Etat. Cette délégation de signature est importante, mais nous aimerions par la suite avoir des retours, au minimum en 1ère Commission, sur ce qu'il y aura comme arrêtés, sur la manière dont ils seront pris.

Je vais commencer par le projet de délibération DFA 73. Tant mieux si la crise permet d'ouvrir les yeux, mais nous alertons depuis très longtemps sur la question des conventions d'occupation du domaine public, qui sont souvent la traduction de ces projets de délibération, et notamment sur le fait que ces tarifs sont assez illisibles et que cela aurait peut-être été l'occasion, au moins en annexe de ce projet de délibération, d'avoir une grille par type d'occupation, puisque dans les exposés des motifs, on nous parle de différents types d'occupation. Mais, concrètement, quel est le tarif par type d'occupation - échafaudages, publicité, "Fashion Week" ? Si on pouvait savoir comment se calculent en détail tous ces chiffres, ce serait bien car cela nous intéresse.

L'inflation est donc un prétexte, mais il faut aller au-delà. Si j'ai bien compris, normalement, il y a la mécanique de 2 % chaque année, alors que là, on se donne la possibilité mais on ne détermine pas le taux. Il n'est pas marqué dans le projet de délibération, car il est défini par arrêté et peut augmenter plus que de 2 %. Là, il faudrait qu'on ait un peu plus de détails. Est-ce que le taux sera le même par type d'usage, ce dont je parlais tout à l'heure, ou est-ce qu'il y aura des hausses différenciées selon la nature de l'usage ? C'est très important.

En effet, il n'est pas question pour nous d'avoir une gratuité de l'espace public pour les entreprises, et on ne peut pas se contenter du seul sujet de la remise en état de l'espace public. Vous vous rappelez notre opposition à la formule E, qui entraîne une énorme dégradation de l'espace public. Il faut aller au-delà de cela. En effet, il n'est pas normal, à un moment où l'Etat veut supprimer les impôts dits de production sur les entreprises, à un moment où l'Etat affaiblit les collectivités territoriales, que nous, nous nous permettions de donner gratuitement ou presque à des groupes privés la possibilité de faire des bénéfices sur les dos des Parisiennes et des Parisiens. En plus, derrière, c'est nous qui avons les frais de réparation de l'espace public. Il faut mettre fin à cela.

Parmi les exemples qu'on cite souvent, il y a la "Fashion Week", qui permet à des sous-groupes de L.V.M.H. ou du groupe Kering d'avoir accès à la belle ville qu'est Paris et de faire des défilés presque gratuitement ou, en tout cas, sans payer de redevance à la Ville. Ce n'est pas normal, il faut en finir avec cela.

Nous savons, comme c'est dit dans le projet de délibération lui-même, dans l'exposé des motifs, que ces entreprises ont bénéficié d'énormes cadeaux durant la période du Covid, et elles ont les moyens de participer à ce que Nicolas BONNET appelait tout à l'heure les externalités positives. On leur offre cette belle ville qu'est Paris et, derrière, elles ne paient rien. A un moment, il faut que ces entreprises participent, par un moyen ou par un autre. Et, pour mes collègues de droite, ce n'est pas une taxe, c'est le fait qu'il est normal que nous puissions récupérer une partie des bénéfices sur les événements organisés par ces groupes privés sur l'espace public. Il n'est donc pas normal que nous le faisons gratuitement, car pour nous, il y a un effet ciseaux : l'Etat nous a supprimé la dotation globale de fonctionnement et augmente les péréquations alors que, de notre côté, on n'a pas d'argent venant du domaine privé alors qu'il pourrait nous financer un peu plus que ce qu'il fait. C'est vrai que le DFA 73 permettrait de faire cela. Je parlerai du projet de délibération DFA 74 tout à l'heure pour ne pas mélanger les sujets.

J'aimerais bien que M. SIMONDON nous dise s'il existe vraiment une grille tarifaire selon les types d'usage. Si elle n'existe pas, ce serait bien de la faire, de façon aussi qu'on ait un suivi sur les différents arrêtés. On ne va pas s'amuser à lire le journal municipal pour savoir quels sont les arrêtés sur l'augmentation des tarifs. Si on pouvait avoir cela en bloc en une seule fois, ce serait plus facile pour tout le monde.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Enfin, Monsieur GLEIZES, j'espère que vous ne découvrez pas que l'espace public parisien n'est pas gratuit et qu'il y a bien des grilles tarifaires différentes selon les rues. J'espère que vous ne le découvrez pas, car c'est quand même la base de...

M. Jérôme GLEIZES. - Madame...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais peu importe. Paul SIMONDON va maintenant vous répondre.

M. Jérôme GLEIZES. - Comme il me reste trente secondes, je veux bien faire un "tac au tac" aussi, puisque vous m'avez coupé...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, non...

M. Jérôme GLEIZES. - ... sur ce sujet...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, non. Non, non, maintenant, c'est Paul SIMONDON. Voilà.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues.

Vous avez dit l'essentiel. La Ville, comme toutes les collectivités, est soumise à l'inflation, à la crise énergétique en particulier. Et les différents acteurs économiques qui ont des activités dans l'espace public ont, eux, d'une manière ou d'une autre, été beaucoup aidés pendant la crise sanitaire, par le Gouvernement d'une certaine manière, par la Ville de Paris aussi qui a beaucoup contribué à la relance pendant la crise sanitaire avec, bien sûr, un plan de soutien à l'économie très important. Il est donc normal que nos tarifs suivent le niveau de l'inflation, puisque c'est ce que prévoit ce projet de délibération. C'est donc sur le niveau d'inflation que l'augmentation maximale sera calée.

Cela peut être vrai pour des emprises de chantier, qui créent de nombreuses nuisances dans la vie quotidienne des Parisiens même si ces chantiers sont indispensables, et le fait de réduire ces nuisances et de remettre par la suite l'espace public en état, cela a des coûts. Et, vous l'avez dit, c'est vrai aussi pour tous les événements organisés par des acteurs commerciaux et économiques. Vous avez cité en particulier la "Fashion Week", mais ce ne sont pas les seuls événements. Il est important là aussi que ces acteurs contribuent largement à tout ce qui fait l'attractivité de la ville, parce que l'attractivité de Paris, de son espace public, c'est le fruit des investissements faits par la Ville de Paris, c'est le fruit de l'entretien de notre espace public. Il faut donc y contribuer.

Aucun problème pour avoir, bien sûr, un suivi en 1ère Commission des grilles tarifaires, un bilan de ces arrêtés. Nous pourrions tout à fait suivre ce sujet.

Je précise que ce projet de délibération ne clôt pas le sujet des secteurs économiques qui profitent, voire qui profitent très largement de l'attractivité de notre ville sans y contribuer assez. Je pense par exemple à l'économie de la livraison permanente et de la livraison immédiate, sur laquelle, vous le savez, nous portons des demandes qui nécessitent une modification législative pour réussir à faire contribuer les entreprises, par exemple sur la taille des flottes de livreurs qu'elles utilisent, puisqu'elles bénéficient de l'espace public et qu'elles en usent largement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour votre réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 73).

2022 DFA 74 - Délégation donnée à Mme la Maire de Paris pour procéder à la renégociation des conditions financières d'occupation des biens immobiliers de la Ville de Paris mis à disposition de l'État.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DFA 74. Il s'agit d'une délégation donnée à la Maire de Paris pour procéder à la renégociation des conditions financières d'occupation des biens immobiliers de la Ville de Paris mis à disposition de l'Etat.

Monsieur BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération me permet d'aborder un sujet qui est récurrent depuis au moins 15 ans. Je me rappelle que Bertrand DELANOË, quand il avait été élu Maire de Paris, avait écrit au Président de la République de l'époque pour lui demander le remboursement de la dette vis-à-vis de la Ville de Paris.

Je me rappelle cela sur notre relation entre la Ville de Paris et l'Etat, sur le manque de compensation des transferts de charge sur la Ville. On cite sans arrêt notamment l'A.I.S., les allocations individuelles de solidarité, le R.S.A., la P.C.H., l'A.P.A., et quand on additionne sur plusieurs années l'ensemble de ces obligations pour la Ville, le manque de compensations venant de l'Etat et la baisse des dotations combinées, on parle d'une perte aux alentours

de 1,5 milliard. Comment peut-on continuer à envisager une relation de confiance avec l'Etat, qui nous impose d'ailleurs, par le Pacte de Cahors de l'autre côté, l'obligation d'une stabilité de nos dépenses de fonctionnement ? Cela a été remis en cause par la crise de la Covid, mais on est dans l'obligation de réduire nos dépenses publiques alors que, dans le même temps, on n'a pas de compensation de l'Etat.

Par contre, nous avons à Paris des terrains qui appartiennent à l'Etat et sur lesquels certains loyers sont, à notre avis, à regarder de près. Je pense notamment à ce qu'on appelle les charges de centralité, c'est-à-dire que tout bâtiment que l'Etat possède dans la Ville de Paris a des impacts sur nos services publics. On évoquait tout à l'heure la voirie et la propreté. Je vais vous donner un exemple très particulier. Quand la Garde républicaine part à cheval dans les rues de Paris et va dans le bois de Vincennes pour ses entraînements, il y a des véhicules de la Ville de Paris qui suivent pour la propreté de la voirie. Est-ce que c'est normal que la Ville ne soit pas compensée par l'Etat sur ces charges-là ? C'est minime, ce sont peut-être quelques milliers d'euros, mais c'est une illustration. Nous avons à Paris plusieurs bâtiments de l'Etat estimés, je crois, à plus de 500.000 mètres carrés - vous nous le préciserez peut-être tout à l'heure. Ce sont plusieurs millions d'euros de mètres carrés de loyers qui ne vont pas forcément à la Ville de Paris. On pense à la Préfecture de police, au siège de la P.P., aux casernes des B.S.P.P., aux logements sociaux des personnels de la P.P. Je pense, et je l'ai évoquée, à la Garde républicaine, je pense aussi au Rectorat de Paris, à l'ensemble des Ministères comme les Ministères de la Culture, de la Justice, de la Santé... Je passe et je passe.

L'objet de ce projet de délibération, c'est de pouvoir renégocier. On ne peut pas avoir d'un côté une perte de plusieurs milliards d'euros de non-compensation et, de l'autre, une sorte de gratuité vis-à-vis de l'Etat. Il faut un rééquilibrage, ce n'est plus possible comme cela.

C'est le sens de ce projet de délibération et je m'en réjouis. Et évidemment, le groupe Communiste votera pour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Tout à l'heure, vous vous étiez désinscrit, mais j'imagine que vous voulez reparler, Monsieur GLEIZES. Je vous donne donc la parole même si vous vous étiez désinscrit.

M. Jérôme GLEIZES. - Non, je l'avais mis sous forme d'hypothèse, ce qui me permet...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais une hypothèse comme celle-là, pour la présidente de séance que je suis, devient une réalité. Mais bon, voilà.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, mais comme vous avez voulu faire un "tac au tac"...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y.

M. Jérôme GLEIZES. - ... avec moi sur le débat sur le projet de délibération DFA 73...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y.

M. Jérôme GLEIZES. - ... je me permets de vous répondre aussi en répondant au projet de délibération DFA 74.

Puisque vous pensez que j'ai une méconnaissance de la réalité économique de la Ville de Paris, je vous conseille de regarder mes interventions sur les conventions d'occupation du domaine public, à l'occasion desquelles, souvent, je suis intervenu pour dire que ce n'était pas normal qu'il n'y ait pas plus de recettes pour la Ville, notamment lors de la "Fashion Week". Et dernièrement, je suis intervenu sur une convention d'occupation du domaine public pour une fête foraine dans le 16e arrondissement et j'ai dit qu'il n'était pas normal que nous ayons aussi peu de recettes. Voilà, j'ai donc quand même par rapport à cela...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous savez donc qu'il n'y a pas de gratuité.

M. Jérôme GLEIZES. - Je n'ai jamais dit qu'il y avait une gratuité.

On va revenir sur le projet de délibération DFA 74.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ils soutiennent...

M. Jérôme GLEIZES. - Ils n'avaient pas voté comme moi sur ce projet de délibération, donc je ne pense pas que ce soit un véritable soutien pour "Les Ecologistes". Ils auraient dû voter avec nous et...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, mais on blague. Allez, allez, on redescend, on redescend.

M. Jérôme GLEIZES. - Mais moi aussi, je blague.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On redescend, allez, allez.

Allez, M. GLEIZES et rien que M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci. On va revenir sur quelque chose de beaucoup plus sérieux, parce que là, je pense que la droite ne va pas être d'accord avec moi.

En 2014, quand j'étais pour la première fois Conseiller de Paris, on recevait une dotation globale de fonctionnement d'à peu près 1,4 milliard de la part de l'Etat. C'est vrai que ce montant était très élevé. Et au fur et à

mesure du temps qui passe, je pense qu'une des raisons pour lesquelles on avait une dotation aussi élevée, c'est qu'il y avait de fait un accord implicite - qui sans doute remontait au temps où Jacques Chirac, Maire de Paris était devenu par la suite Président de la République - sur le rôle de Paris, Paris ville capitale ou Paris ville dont nous avons la gestion. De fait, dans ce 1,4 milliard, on intégrait implicitement toutes les charges de centralité qui ont été évoquées par Nicolas BONNET juste avant moi et qui étaient prises en charge par la Ville. Le coût pour la Ville, c'était donc environ 1,4 milliard. Mais aujourd'hui, d'1,4 milliard on va passer à zéro. On est déjà passé à zéro sur le budget supplémentaire de cette année, et sur le B.P. de l'année prochaine, on va être aussi à zéro. Ce 1,4 milliard, c'est énorme, c'est un choc budgétaire. Normalement, une collectivité territoriale est condamnée à mourir dans une telle situation.

Un des éléments de cette explication, ce sont donc les charges de centralité, et l'autre élément qui est aussi assez important, c'est cette question de tout ce patrimoine de la Ville qui est mis à la disposition gratuite de l'Etat. Cela pose un problème, bien sûr parce qu'il y a des coûts, mais aussi pour une autre raison. Je vais prendre un exemple, celui de la Sorbonne. La Sorbonne Université profite de cet espace pour faire des espaces privés sur lesquels ils gagnent de l'argent, ou en tout cas des entreprises privées gagnent de l'argent, et là-dessus, la Sorbonne a des rémunérations. Je pense que, comme je l'ai dit tout à l'heure sur l'exploitation de l'espace public, l'exploitation des bâtiments qui appartiennent à la Ville, même si c'est par l'Etat, et qui sont sous-loués à des entreprises privées doit aussi générer des recettes pour la Ville de Paris, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Comme il y a l'idée, dans ce projet de délibération, de refaire ou de rédiger des conventions d'exploitation d'usage de ces lieux, je pense que, là-dedans, il faudra rentrer sur les éléments qui génèrent des recettes pour l'Etat et pour les entreprises qui sont à l'intérieur.

C'est donc une bonne avancée et, comme je l'ai dit pour le projet de délibération DFA 73, j'espère que nous aurons un retour sur l'état de ces négociations. C'est vrai qu'un travail énorme a été fait avec la Direction de l'Urbanisme pour lister tout ce patrimoine, et j'ai appris par exemple que, concernant la Sorbonne, c'est depuis Napoléon 1er que la Ville en est propriétaire, époque où l'Etat ne pouvait pas financer tous ces espaces, car il devait financer des guerres ailleurs. La Ville de Paris a donc pris la propriété de ces lieux, mais aujourd'hui, malheureusement, elle n'en a pas l'usufruit et c'est quand même très dommage. Il faut qu'on mette fin à cela, et si on n'y met pas fin, il faut qu'on ait vraiment une mesure financière du coût pour la Ville et de ce que l'Etat devrait nous payer comme loyers par rapport à cela.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je n'avais prévu ni cette délibération ni d'y intervenir, mais on est au lendemain d'une confirmation de la note de la qualité de crédit de la Ville, assortie d'une perspective stable, délivrée par l'agence "Standard & Poor's", et à la veille de notre grand débat budgétaire, je ne pouvais pas laisser passer l'opportunité de remettre quelques pendules à l'heure.

D'abord, pour dire que cette note de qualité de crédit de la Ville de Paris vient saluer la gestion et les ressources de la Ville. Pendant les mois derniers... Oui, oui ! Pendant des mois, alors qu'il y avait et qu'il y a des pistes à proposer pour faire des économies, la stratégie de l'opposition parisienne a tenu en un diptyque : ne proposer pour l'essentiel que des dépenses supplémentaires et, en même temps, accuser la majorité de gabegie. Et en faisant cela, je vous le dis, chers collègues, vous avez effectivement réalisé un doublé, en associant l'irresponsabilité à l'incompétence. L'irresponsabilité, parce que vous avez nui à l'image de la Ville...

Intervenant. - Hors sujet !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Jusque-là, c'est moi qui décide si c'est hors sujet ou pas !

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Vous avez nui à l'image de la Ville et vous auriez pu lui nuire auprès de ses emprunteurs. L'incompétence, parce que contrairement à ces investisseurs avisés qui prêtent volonté à une entité digne de la plus haute note de qualité de crédit en France - j'y viens si vous ne m'interrompez pas -, vous n'avez manifestement pas analysé le budget de la Ville. Sans quoi vous auriez dit, comme l'agence "Standard & Poor's"...

Alors, je me suis penché sur le rapport d'analyse, déformation professionnelle oblige, et j'ai trouvé, en anglais - vous me pardonneriez une traduction approximative -, une seule phrase... Une seule phrase...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous pouvez laisser l'intervenant...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - "Des pratiques"...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... faire son intervention ? C'est la base de la démocratie. Je ne vois pas pourquoi vous êtes gênés que le maire de Paris Centre vienne expliquer qu'il est heureux que la Ville ait eu une bonne note et une bonne appréciation de "Standard & Poor's".

Allez-y, Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Pour une fois, surtout, que je défends "Standard & Poor's". Je disais : "Des pratiques de management financier strictes..."

Oui, vous pouvez crier, cela fait deux mois que vous criez et que vous n'avez pas fait votre travail d'analyse du budget, sans quoi vous auriez eu la même conclusion que l'agence "Standard & Poor's", à savoir : "Des pratiques de management financier strictes et une optimisation des revenus non fiscaux qui viendra contenir les risques associés - je traduis à la volée - avec des coûts qui augmentent." L'agence, d'ailleurs, salue aussi "la performance budgétaire résiliente de la Ville de Paris", et ce, alors que, dans le même temps, et tout à l'heure Rémi FÉRAUD comme Nicolas BONNET l'ont très bien rappelé, le soutien de l'Etat s'est effondré.

D'abord, les dépenses extraordinaires de la Ville - je n'ai pas besoin d'en reparler, tout le monde en a parlé - ont éprouvé ses comptes et elles rendront d'ailleurs inéluctables des choix qui seront difficiles, et j'espère que vous serez cette fois au rendez-vous. Et face à ces dépenses extraordinaires, la Ville de Paris, comme d'autres collectivités territoriales en France, s'est vue exclue de l'essentiel du plan de relance et des plans de soutien de l'Etat. Mais dans le cas de la Ville de Paris, s'ajoute à cela une baisse spectaculaire, au point de voir s'inverser à présent les transferts structurels de l'Etat.

En seulement 10 ans - ce sont les chiffres que j'ai trouvés -, de 2012 à 2022, les dotations se sont effondrées de 60 %. Je crois que Nicolas BONNET l'a dit tout à l'heure, on est passé de 1,3 milliard à 500 millions alors que, dans le même temps, les dépenses de péréquation qui sont mandatées par l'Etat, c'est-à-dire le financement des autres communes par la Ville de Paris, ont augmenté de plus de 200 %. L'effet net est très simple, c'est un transfert négatif de près de 200 millions d'euros en 2022 au lieu d'un transfert positif de plus d'1 milliard encore en 2012. Et dans ce contexte, eh bien oui, c'est de bonne gestion et c'est aussi une mesure d'équité, le fait que la Ville, notre municipalité cherche à augmenter ses recettes de manière intelligente et responsable en procédant à la valorisation des baux que détient l'Etat sur des emprises dont la Ville est propriétaire.

Et je voudrais terminer en disant autre chose. Si la santé de la Ville n'a jamais été un sujet pour ses investisseurs, qui votent, eux, je vous le rappelle, avec leur argent en prêtant à la Ville, c'est aussi parce que son bilan est remarquable. Oui, je parle du bilan et j'en parle autant au sens politique qu'au sens comptable ! J'en parle au sens comptable ! Vous ne connaissez visiblement pas l'analyse financière, sans quoi, quand vous ne parliez que de la dette depuis des mois, que de la dette qui a monté de quelques milliards entre 2014 et 2022, vous auriez vu que dans le même temps, les actifs de la Ville ont crû sans aucune commune mesure avec la croissance de la dette ! De 2014 à 2020, nous sommes passés de moins de 25 milliards d'euros à plus de 40 milliards ! Alors, ne vous étonnez pas que les investisseurs aient confiance dans la qualité de crédit de la Ville.

Et au passage, j'en profite pour vous le dire, si les actifs de la Ville ont crû autant, c'est parce que la Ville a eu une pratique, une politique volontariste notamment de création de logements. Avec la construction, avec l'achat, avec la préemption, eh bien oui, tous ces projets, contre lesquels vous avez voté systématiquement, ils ont enrichi la Ville et les Parisiens ! Et nous continuerons !

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup ! Merci pour cette très belle intervention, cher Ariel WEIL, Monsieur le Maire. Mettre les points sur les "i", c'est aussi ce que va faire Paul SIMONDON, à qui je donne la parole.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci. Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, ce projet de délibération vient marquer une étape dans la discussion que nous avons depuis maintenant plusieurs mois sur nos relations avec l'Etat. Oui, le sujet de la qualité de notre gestion, cet écran de fumée permanent agité par l'opposition n'est pas notre sujet. Il s'agit bien de l'absence de soutien de l'Etat, pas seulement à Paris mais également à toutes les collectivités, depuis le début de la crise sanitaire et maintenant dans la crise énergétique.

Parfois, l'Etat fait semblant. Sous la pression des parlementaires, cet été, un bouclier tarifaire, un bouclier contre l'inflation a été mis en place par l'Etat pour protéger les collectivités sur les coûts de l'énergie, les coûts de l'alimentation. Le décret d'application vient de sortir. Sa lecture laisse pantois ; ce décret n'est ni fait ni à faire. Si jamais vous êtes une collectivité qui s'engage dans des démarches de sobriété, c'est-à-dire toutes, eh bien vous êtes punis, vous serez moins aidés, vous allez sortir des critères pour avoir droit à cette aide. Il y a aussi une aide sur les coûts de l'alimentation, mais pas sur ceux des cantines. C'est quand même particulier, le prix de l'alimentation des cantines ne sera pas pris en compte pour savoir si la Ville de Paris peut bénéficier de cette aide. Bref, avec ce bouclier percé, on connaît la fin de l'histoire, très peu de collectivités seront aidées et le Gouvernement dira que c'est donc qu'elles n'en avaient pas besoin. C'est le même scénario à chaque fois.

Le projet de loi de finances actuellement en discussion est très inquiétant pour les collectivités, car il est synonyme de recentralisation au mépris de l'autonomie financière des collectivités. La C.V.A.E., dont nous sommes contre la suppression, car cette cotisation n'est pas un impôt de production et sa suppression coupe le lien entre l'activité économique et la collectivité, doit être compensée. Figurez-vous que depuis hier, suite à un amendement déposé par le Gouvernement, je suis incapable de vous dire si la Ville de Paris sera bien compensée ou pas, puisque la Ville de Paris a été oubliée dans cet amendement. Par conséquent, nous ne savons pas comment nous serons traités. "C'est un oubli, désolé, nous allons le corriger au Sénat". Enfin, c'est ce qu'on m'a répondu, mais je compte sur Rémi FÉRAUD pour vérifier cela.

Tout cela, encore une fois, n'est ni fait ni à faire sur un objet aussi important. Je parle quand même d'une ressource d'environ 500 millions d'euros pour notre Ville, et là, nous avons disparu avec ce dernier amendement.

Le Gouvernement communique sur une augmentation de la dotation globale de fonctionnement. Là aussi, ce n'est pas une nouvelle aide aux collectivités, c'est simplement que comme la dotation parisienne est tombée à zéro, il n'est plus possible de se servir sur la dotation parisienne pour la redistribuer aux autres. C'est tout, c'est l'unique raison de cette annonce du Gouvernement.

Dans ces conditions, oui, les relations financières avec l'Etat ont changé et donc les très nombreux biens de la Ville qui sont mis à disposition de l'Etat, de ses services - on peut en citer beaucoup, le Rectorat de Paris à l'intérieur de la Sorbonne, l'hôtel Salé, le Parc zoologique, d'autres encore -, nous souhaitons, parce que c'est notre devoir de défendre l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, qu'ils soient valorisés à leur juste valeur. Ils font l'objet de conventions de mise à disposition de différents contrats historiques. Les conventions qui prévoient un partage des recettes, elles seront appliquées même si elles ne l'ont pas été jusqu'à présent. Celles qui prévoient une gratuité seront modifiées, elles seront dénoncées sous leur forme, tout simplement parce que les conditions qui existaient au moment de leur élaboration, c'est-à-dire de prise en charge de nombreuses dépenses, d'un abondement par l'Etat au budget de la Ville sur son budget de fonctionnement, ces conditions ont totalement disparu.

Ainsi, nous devons, pour la défense des Parisiennes et des Parisiens, pour la défense du service public, remettre à plat toutes ces conventions et valoriser comme il se doit le patrimoine des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 74).

Il est adopté, je vous en remercie et il fera date.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'Observatoire de la téléphonie mobile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu référencé n° 25 est relatif à l'Observatoire de la téléphonie mobile.

La parole est à M. Emile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

"L'attente est en proportion du bonheur qu'elle prépare". Et comme, pour la création de l'Observatoire de la téléphonie mobile, l'attente est très grande, j'espère que le bonheur le sera tout autant lorsque l'observatoire sera créé.

Il y a plus d'un an et demi maintenant, lors du déploiement de la 5G, nous avons voté ici une charte qui engageait, et la Ville, et les opérateurs téléphoniques, charte suivant laquelle les opérateurs devaient répondre à plusieurs obligations, par exemple de réemploi de leurs smartphones, de seuil d'exposition aux ondes ou alors d'abondement d'un fonds pour l'inclusion numérique. Et nous avons aussi créé un Observatoire de la téléphonie mobile qui devait surveiller la bonne application de ces obligations par les opérateurs.

Un an et demi plus tard, nous attendons toujours cet observatoire et cela pose quand même quelques problèmes. Le premier, c'est qu'on ne sait pas si les opérateurs respectent leurs obligations, ce qui est tout de même gênant. Le second, c'est qu'il n'y a aucune transparence pour les citoyens et pour les élus. Par exemple, combien de fois il y a eu une surexposition aux ondes des points atypiques ? Est-ce que ces points ont été réglés ? On n'a aucun bilan. Enfin, je ne voudrais pas qu'on puisse remettre en cause la crédibilité de l'action de la Ville sur sa capacité à réguler les acteurs économiques, en l'occurrence les opérateurs téléphoniques.

Pour ces trois raisons, Monsieur l'adjoint, je vous en prie, quand est-ce qu'on crée cet Observatoire de la téléphonie mobile ? Nous comptons sur vous, les associations aussi et les concitoyens.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Cher Emile MEUNIER, oui, l'attente est trop longue, mais le bonheur de pouvoir le faire sera immense, c'est ce que vous souhaitez et je le souhaite également.

Comme vous le savez, les différents acteurs qui participeront à cet observatoire ne souhaitent pas qu'il commence son action pendant le cycle électoral national du printemps. Nous avons maintenant la possibilité de le réunir, nous y travaillons et j'y ai encore travaillé ces derniers jours. Je souhaite pouvoir le réunir au plus vite et qu'en aucun cas ce vœu, sur lequel j'émetts un avis favorable, ne devienne entre nous une forme de chronique régulière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de M. ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Encore un exemple de la mauvaise gestion de Mme HIDALGO et de son équipe à Paris. Une mauvaise histoire. Je ne sais pas si les agences de notation pourraient se pencher également sur le crédit en termes d'image et de fiabilité de la Ville de Paris auprès d'un certain nombre d'interlocuteurs et d'acteurs.

Cet Observatoire de la téléphonie mobile a été acté voilà un an et demi. M. SIMONDON, il y a quelques instants, s'est retranché derrière le cycle électoral. Mais, Monsieur SIMONDON, pour vous, le cycle électoral fait combien de temps ? Combien de millénaires ?

Il y a quelques mois, avant l'été, notre groupe Changer Paris, et j'avais défendu ce vœu, avait fait adopter déjà à l'unanimité un vœu comparable à celui proposé cet après-midi par le groupe des Verts. Rien ne s'est passé depuis.

Alors, Madame HIDALGO, ce que les Français et ce que les Parisiens détestent au plus haut point, ce sont les politiques qui ne tiennent pas leurs engagements, ce sont les politiques qui font preuve d'inertie, ce sont les politiques qui ne prennent pas leurs responsabilités, en particulier dans un domaine aussi sensible que celui de la 5G qui touche non seulement à des intérêts économiques, mais aussi à l'occupation de l'espace public de la Ville et peut-être plus encore à la santé des Parisiens.

Oui, c'est cela, Madame HIDALGO, que les Parisiens détestent, y compris dans votre mauvaise gestion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je n'avais pas trop l'impression qu'on me reprochait mon inaction ou même le non-respect de mes engagements. Mais bon, si vous le dites, cela doit être votre vérité à vous.

Je vais donc procéder au vote, à main levée, de la proposition de vœu référencée n° 25 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 204).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au recours aux délégations de service public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 26 est relatif au recours aux délégations de service public.

La parole est à M. le président du groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, Madame la Maire, beaucoup de communes ont eu la mauvaise nouvelle d'avoir leurs piscines fermées, et la majorité d'entre elles, voire leur totalité, est en délégation de service public.

Les Parisiens, les nageurs parisiens ont trouvé porte close devant l'espace sportif Pailleron début septembre alors que la gestion venait d'être confiée à la société Vert Marine. La convention de délégation de service public prenait pourtant effet le 1er septembre. Le contrat passé avec la Ville n'a pas été respecté par le délégataire et l'ouverture de la piscine n'a eu lieu que 8 jours plus tard, suite à la forte mobilisation des élus du 19e, du maire du 19e que je salue et des habitants. Cette fermeture pose la question de la continuité du service public, notamment pour les établissements scolaires et les clubs qui n'ont pas pu reprendre les cours et qui n'ont reçu aucune explication.

La Ville de Paris est toujours la moins bien dotée en mètres carrés de piscines par habitant sur le territoire francilien. 39 piscines parisiennes comptent en moyenne 190.000 usagers par piscine alors que celles-ci ont été

construites pour accueillir 120.000 personnes. Imaginez si certaines d'entre elles se mettent à fermer à chaque difficulté liée à l'inflation. Ces dysfonctionnements attestent des limites de ce modèle de gestion et nous obligent à questionner ce modèle économique précaire.

Nous ne pouvons pas entendre l'argument donné par Vert Marine relatif à l'augmentation des prix du fluide. Tous les équipements sportifs concernés n'ont pas fermé pour autant et je crois que c'est la seule piscine à Paris qui a été impactée.

Cela montre bien que seule la maîtrise publique de certains équipements publics permet de répondre aux besoins des Parisiens quand nous sommes face à des chocs et qu'elle est la seule à pouvoir faire preuve de résilience.

Nous portons donc un vœu qui demande que la Ville de Paris dresse un état des lieux des délégations de service public à Paris et en fasse une présentation devant la 1ère Commission du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Cher Nicolas BONNET, merci au groupe Communiste pour ce vœu qui me permet de rappeler à votre demande que ce document sur le bilan des D.S.P. existe, qu'il fait l'objet d'une délibération annuelle et que nous pouvons tout à fait, en effet, le présenter d'abord en 1ère Commission pour avoir un exposé plus étendu de son contenu.

Je profite de l'occasion pour rappeler que la délégation de service public est l'un des modes de gestion possible pour un certain nombre d'équipements ou de services publics, qu'elle n'est pas la seule possible et que, chaque fois, nous regardons quel est le mode de gestion le mieux adapté à la réalisation du service public, à l'équipement choisi et, bien sûr, à l'équilibre économique et aux conséquences tarifaires, sociales pour les usagers. Et ce, avec en tête les objectifs du Schéma parisien de la commande publique responsable.

Je vous propose donc un avis favorable sur ce vœu, sous réserve d'une petite modification, d'un léger amendement qui rappelle que ce mode de gestion, quand notre choix se porte sur lui, celui de la D.S.P., peut effectivement servir l'intérêt général.

Enfin, pour ce qui concerne le cas particulier de la piscine Pailleron et du délégataire Vert Marine, je me place tout à fait dans vos propos pour féliciter la réactivité de François DAGNAUD, le maire du 19e, de Pierre RABADAN et de tous les services de la Ville pour la faire réouvrir aussi vite sans céder à la pression que le délégataire a essayé d'exercer sur nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, si vous êtes d'accord avec l'amendement - merci, Monsieur le Président -, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 205).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 27 est relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.

La parole est à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, vous vous souvenez des communes, héritage de la Révolution française. Eh bien, je ne sais pas combien de temps elles vont continuer à vivre. Nous sommes dans une crise très importante pour toutes les collectivités, et la loi de finances qui est en débat est en train de programmer leur mise à mort en les asphyxiant financièrement. Et ce sont les citoyens, notamment les plus pauvres, qui en paieront le prix fort pendant que les riches continueront à s'enrichir. Je m'explique.

L'indépendance d'une commune, d'un département, d'une région repose sur une donnée essentielle : sa capacité à avoir des moyens propres pour pouvoir financer son fonctionnement, ses services publics, ses investissements. Après la suppression de la taxe d'habitation, c'est aujourd'hui la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qui est annoncée. Tous les élus locaux le savent très bien, c'est moins de services publics pour les habitants et, dans certains cas, c'est la fermeture de piscines, c'est l'augmentation des tarifs des

cantines, c'est l'abandon de certaines gratuités. Moins de services publics, c'est également la réduction des droits d'accès à la culture et au sport, c'est le renforcement des inégalités.

Pourtant, il existe des solutions qui n'auraient aucune incidence sur le pouvoir d'achat des Parisiens : aller chercher les richesses là où elles sont, chez les plus riches, et s'attaquer à la spéculation immobilière.

Avec Paul SIMONDON, Madame la Maire, nous vous avons remis un rapport et nous l'avons remis aux parlementaires, qui sont actuellement en débat sur cette loi de finances, dans lequel nous faisons des propositions très simples, très claires.

Tout d'abord, augmenter la taxe de séjour sur les hôtels 5 étoiles et les palaces, ce serait entre 60 et 200 millions de plus pour la collectivité. Augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ce serait 40 millions de plus pour la collectivité. Augmenter la taxe sur les ventes de logements, ce qu'on appelle les D.M.T.O., surtout sur les biens de luxe, ce serait 80 millions de plus pour les collectivités. Augmenter la taxe sur les logements vacants en la multipliant par 4, plusieurs centaines de millions. Toutes ces mesures seraient utiles pour Paris mais aussi pour toutes les communes, pour les départements et pour certaines régions. Elles ont toutes été portées par voie d'amendements au projet de loi de finances 2023 par les parlementaires de gauche.

Mais, Madame la Maire, s'il y a un 49.3, ce serait évidemment la mise à mort des communes, mais aussi de la démocratie. L'Etat cherche à tuer les collectivités locales, mais ce n'est pas aux familles, ce n'est pas aux Parisiens de payer cette politique. La Ville doit être active, la Ville doit activer tous ces leviers pour continuer à agir comme bouclier et protéger ses habitants pour continuer à investir pour l'avenir, et c'est le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président et, à nouveau, je veux vous remercier pour le travail excellent que vous avez fait sur ce rapport avec Paul SIMONDON, rapport, vous l'avez dit, qui est entre les mains des parlementaires, qui travaillent aussi à partir de nos propositions. Je crois, en tous les cas, que ce travail a été salué par de très nombreux groupes jusqu'au président du Sénat qui l'a aussi entre les mains.

Je vais à présent donner la parole, pour des explications de vote, à M. ALPHAND... Non, d'abord Paul SIMONDON pour la réponse et, ensuite, deux explications de vote, M. ALPHAND et M. GLEIZES.

Monsieur SIMONDON ?

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET, d'abord pour le travail que nous avons mené ensemble sur ce rapport, mais aussi pour la force et la manière de porter ces propositions.

Oui, dans notre rapport avec l'Etat, il y a des choses systématiques à réorganiser dans les finances locales, car le système est arrivé à bout de souffle. Mais on voit bien que l'Etat n'a pas les moyens d'aider - le "quoi qu'il en coûte" l'a montré -, et donc, de manière responsable, nous cherchons également des leviers qui ne coûtent rien aux Parisiens et qui ne coûtent rien à l'Etat. C'était le sens d'un certain nombre de ces propositions.

Je fais là un parallèle avec la présidente de Région et présidente de l'I.D.F.M. qui demande à l'Etat la reprise de la dette Covid, qui demande une aide directe de l'Etat à l'I.D.F.M. et qui demande de nouveaux leviers de recettes. Rien d'original dans ce type de demande face à l'impérieuse nécessité de garantir le service public.

Et parmi les demandes, oui, une taxation plus juste des logements vacants, des résidences secondaires - avoir une résidence secondaire à Paris n'est pas quelque chose de neutre en termes de capacités personnelles ou de capacités familiales, et oui, dans ces cas-là, le niveau de contribution pourrait être augmenté -, et enfin sur le tourisme de très haut standing. Mais qui donc a peur de bouger la taxe de séjour sur le tourisme de très haut standing ?

Je viens de faire quelque chose d'assez original pour moi, cela ne m'arrive pas souvent, je viens de réserver une suite dans un hôtel assez luxueux. J'ai fait attention de ne pas cliquer jusqu'au bout. La suite a l'air de bonne qualité, enfin je l'imagine puisque la nuit est facturée 37.600 euros - c'est comme cela qu'elle est annoncée. Mais en bas de la facture, vous verrez 37.603,75 euros, car il y a 3,75 euros de taxe. C'est scandaleux !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Merci pour cet exemple qui, je crois, à lui seul résume bien la situation.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole, pour une explication de vote.

M. David ALPHAND. - Ce rapport, ce fameux rapport BONNET-OULALDJ/SIMONDON nous permet cet après-midi de remettre les points sur les "i" et de bien faire comprendre que la notation financière des agences qui se prononcent sur la santé financière de la Ville de Paris ne correspond nullement à un avis de bonne gestion qui vous serait accordé.

Simplement, aujourd'hui, les agences de notation financière considèrent que les Parisiens auront le dos fiscal suffisamment large pour payer la dette de 10 milliards d'euros que vous avez accumulée au cours des dernières années. Voilà ce que cela signifie autour d'une notion qui est propre aux agences de notation, qui s'appelle le potentiel fiscal et que je décrypte pour les Parisiens qui nous suivraient et qui ne seraient pas familiers de ce

vocabulaire-là. Cela veut dire simplement, Mesdames et Messieurs les Parisiens, que les agences de notation financière considèrent que Mme HIDALGO pourra rembourser sa dette avec l'impôt qu'elle vous fera payer dans les années qui viennent. Voilà la réalité !

Et j'en viens maintenant...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous m'avez habituée à un tout petit peu mieux, quand même.

M. David ALPHAND. - Et j'en viens maintenant...

Oui, malheureusement, vous...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A chacun sa façon d'expliquer les choses. Mais je pense que les Parisiens sont beaucoup plus intelligents que vous ne l'imaginez.

M. David ALPHAND. - C'est vrai, oui. Alors c'est vrai, Madame HIDALGO, mais vous, malheureusement, ne nous avez jamais habitués à mieux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, mais moi je suis Maire de Paris.

M. David ALPHAND. - Ce rapport BONNET-OULALDJ, j'en profite sur le fond pour rappeler que, malheureusement, c'est un rapport que j'apparenterais à du tri sélectif. En effet, nous avons été entendus par M. BONNET-OULALDJ accompagné de M. SIMONDON, mais à aucun moment, dans ce rapport, ne sont reprises les propositions de notre groupe Changer Paris et de notre présidente Rachida DATI.

Je vais donc les rappeler cet après-midi. En particulier, un audit sur les finances de cette Ville. Deuxièmement, des critères de performance des services publics de la Ville. Vous êtes soucieux de l'efficacité et de la qualité des prestations servies par la Ville de Paris ; nous aussi, mais on aimerait bien une mesure objective. Troisièmement, aucune mesure contracyclique, et, en particulier, toutes les taxations que vous proposez nous semblent fortement contracycliques.

Mais nous n'en sommes pas surpris venant de votre part, car vous proposez des solutions fiscales de gauche, la taxation. Je relève, parmi les 16 propositions, 14 qui relèvent de la compétence de l'Etat et simplement 2 de la Ville.

Bref, ce rapport est largement hors sujet pour ce qui est du périmètre de notre compétence, et nous voterons contre, cela va de soi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela va de soi !

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe "Les Ecologistes" va voter ce vœu, car il est d'accord avec sa philosophie. Notamment, un rappel est assez important à faire, à savoir qu'aujourd'hui, l'enrichissement des classes les plus riches se fait au détriment des classes les plus pauvres, qui se paupérisent encore plus avec l'inflation. Et face à cela, on assiste à un désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales et notamment de Paris, on en a déjà parlé. Je rappellerai toujours que la Ville de Paris est contributeur net au budget de l'Etat depuis 2019, puisqu'elle verse plus de péréquations qu'elle ne reçoit de dotations de la part de l'Etat.

Autre élément très important qui n'a pas été dit dans le débat jusqu'à présent, la question du consentement à l'impôt. Il est important de défendre l'impôt, car l'impôt, c'est ce qui permet de financer les services publics. Et à force de salir la question de l'impôt, on oublie que c'est la recette qui permet de financer les services publics, et c'est très important.

Néanmoins, il y a quand même une grande difficulté dans ce vœu, qui est qu'à ce stade, il reste purement intentionnel. Si nous sommes d'accord avec les propositions et que nos députés, au sein de la NUPES, voteront toutes les propositions du vœu avec nos amis Socialistes et Communistes, elles sont conditionnées à un vote positif au Parlement, ce qui est peu probable, sauf si un front commun des collectivités territoriales voyait le jour. Mais vu l'intervention des L.R., c'est mal parti.

Par contre, je rappellerai qu'on a eu des fronts communs cet été, notamment sur le financement de la hausse du R.S.A., où collectivités territoriales de droite et de gauche se sont mises ensemble pour demander que l'Etat verse une dotation supplémentaire par rapport à cela. Et j'espère quand même qu'il y aura un peu de raison dans ce débat budgétaire, qu'il y aura à nouveau ceux qui sont vraiment liés aux territoires, c'est-à-dire essentiellement des gens de droite et de gauche, ce qui n'est pas le cas d'En Marche qui gère très peu de communes et qui ne sait donc pas ce qu'est la réalité d'un pouvoir local. Là, je pense qu'il pourrait y avoir un front commun qui permettrait de faire passer certaines propositions. Mais vu ce qu'a dit M. ALPHAND, c'est mal parti ici.

Il me reste... Oui. Dernier élément, ce que nous aurions dit en plus, par rapport à ce vœu, c'est qu'il manque la question de la taxation des mésusages...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En fait, il ne vous reste pas vraiment de temps, là.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, mais vous avez laissé trente secondes de plus à tous les orateurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors allez-y, trente secondes.

M. Jérôme GLEIZES. - Je veux bien être le vilain petit canard, mais c'est bon.

Nous aurions rajouté des "trucs" comme taxer les mésusages écologiques, les pollutions. Et le "truc" le plus important qui manque dans ce rapport, c'est étudier l'impact des leviers fiscaux non tributaires du Parlement et du Gouvernement, qui ne sont pas dans ce rapport et c'est très dommageable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Mais, vous savez, le vilain petit canard devient un très joli cygne. Donc, c'est une très belle histoire.

Je mets donc aux voix le vœu n° 27 du groupe Communiste et Citoyen qui s'appuie sur une démarche que nous avons engagée ici, cette majorité municipale, à partir du rapport de Nicolas BONNET et Paul SIMONDON, rapport qui a été transmis à tous les groupes parlementaires et qui nous aide à avancer.

Je tiens d'ailleurs à préciser que sur un certain nombre de sujets, nous nous retrouvons avec la présidente de la Région Ile-de-France, notamment pour accompagner sa demande d'augmentation du V.P., tout comme elle est intéressée à la taxe de séjour, puisqu'une partie de la taxe de séjour va également directement vers la Région. Je tiens donc à préciser qu'il y a quand même un certain nombre de sujets qui se traitent fort heureusement de façon transpartisane, notamment grâce à nos associations d'élus qui sont toutes très mobilisées autour de nos propositions. J'ai signé moi-même hier la lettre de l'A.M.I.F., présidée par Stéphane BEAUDET qui lui aussi interpelle le Gouvernement sur le traitement des collectivités territoriales et la non-prise en compte notamment des coûts de l'énergie et de l'inflation.

Ce sont des choses que nous faisons fort heureusement, et je le dis pour que les Parisiens le sachent au-delà de cet hémicycle, de façon très transpartisane, parce que oui, toutes les associations d'élus sont aujourd'hui confrontées à la même difficulté. Oui, il y a une impasse avec ce que sont devenus la fiscalité locale et ce manque d'autonomie en tous les cas, cette impossibilité aujourd'hui pour les collectivités d'être autonomes, parce qu'elles n'ont plus de leviers et que le seul levier qu'il leur restait du côté du monde économique va leur être supprimé, un cadeau de 7 milliards d'euros aux entreprises avec la suppression de la C.V.A.E.

C'est donc un sujet sur lequel gauche, droite, écologistes, bref, tout le monde s'accorde à dire que la situation n'est pas tenable. Avant qu'il ne soit fait usage éventuellement d'un 49.3, il faut jouer à fond la carte du Parlement, car c'est l'endroit où se décide la loi de finances et donc le traitement des collectivités locales. Et dans le respect des institutions de notre République, c'est ce que nous faisons en tant qu'Exécutif parisien et j'espère pouvoir être soutenue au-delà même de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu référencée n° 27 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 206).

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 2e Commission et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme PRIMET, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, avant de vous présenter nos travaux, je souhaite, au nom de la Commission, remercier Irène BASILIS, qui quitte la Direction des Affaires culturelles, pour sa disponibilité et son engagement et lui souhaiter une bonne continuation.

Le 20e anniversaire des "Nuits Blanches", événement marquant de cette rentrée culturelle parisienne, n'a pas démenti son succès. Si nous n'avons pas encore les chiffres définitifs de fréquentation, la foule curieuse et enchantée était de nouveau au rendez-vous. C'était la dernière édition automnale, puisque les Parisiens ont décidé que la prochaine aurait lieu en juin 2023.

Comme dans tous les secteurs, les équipements publics culturels sont confrontés à la crise énergétique et connaîtront les mêmes mesures de sobriété : baisse de température, décalage des heures et des dates de chauffe et extinction de tous les éclairages ornementaux des façades extérieures. Les musées de la Ville de Paris et certains grands équipements subventionnés sont concernés par ces mesures et les appliquent. Les façades des musées sont donc éteintes à partir de 22 heures. La DAC travaille sur un plan de sensibilisation et de responsabilité des équipes pour les services centraux et les équipements en régie, avec notamment la désignation de référents de sobriété pour suivre l'application effective de ces mesures.

La rentrée culturelle retrouve enfin son dynamisme avec la fin des contraintes sanitaires. Plusieurs expositions, et je ne pourrai pas toutes les nommer, rencontrent de très beaux succès. Il ne faut pas rater, au musée Galliera, "Frida Kahlo, au-delà des apparences" qui permet aux amateurs de découvrir un peu plus, hors des clichés, qui elle était réellement. Le Centquatre présente une nouvelle exposition très joyeuse et participative d'art contemporain consacrée au milieu de la fête foraine, à voir jusqu'au 29 janvier. Sinon, pour les établissements culturels, au niveau de la rentrée dans les conservatoires, Carine ROLLAND nous a indiqué une forte progression des candidatures, puisqu'il y a eu 15 % d'inscriptions en plus pour les débutants et 33 % pour les non-débutants. A noter aussi un travail important concernant la lutte contre les violences dans ces établissements avec de la formation mise en place pour tous les professeurs et un référent sur ces questions par conservatoire.

Mais revenons aux projets de délibération. Nous en voterons 100 concernant le fonctionnement pour 14 millions d'euros, et 15 en équipement pour 300.000 euros, portant majoritairement sur le spectacle, les arts vivants et les pratiques amateurs, comme les très importants projets de délibération concernant la Maison du geste et de l'image ou encore les M.P.A.A.

En ce qui concerne les vœux, 2 vœux des groupes "Les Ecologistes" et Changer Paris demandent à la Ville de travailler à la sauvegarde du cinéma le Luminor, et 2 autres abordent la situation de la compagnie Graines de Soleil au théâtre du Lavoisier Moderne Parisien.

M. Jacques MARTIAL nous soumet 2 projets de délibération et notamment celui concernant le déjà passé Carnaval Tropical, qui a fait son grand retour cette année sur les Champs-Élysées - nous en parlerons. Mme Laurence PATRICE est revenue sur les deux événements mémoriels de ce mois de septembre : l'inauguration du jardin mémorial de la Saint-Barthélemy à l'occasion du 450e anniversaire du massacre et, parallèlement, une exposition conçue par la Bibliothèque de l'histoire du protestantisme français et dédiée à cet épisode de l'histoire de Paris, qui peut être visitée dans le beffroi de l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Une place Aristides de Sousa Mendes, Juste parmi les nations a été inaugurée ce 23 septembre, située sur le terre-plein du boulevard des Batignolles. Ce 6 octobre, c'est à Julien Lauprêtre, président du Secours populaire, communiste et Résistant, que Paris a rendu hommage en donnant son nom à un jardin du 12e arrondissement, et le 10 novembre, nous célébrerons la mémoire des tirailleurs sénégalais en inaugurant la place de la Porte de Clignancourt.

17 projets de délibération et 4 vœux seront examinés à ce Conseil.

En ce qui concerne le patrimoine, Karen TAÏEB nous rappelle l'actualité très riche, avec notamment la 39e édition des Journées du patrimoine. Le parcours de l'Hôtel de Ville a attiré 11.000 visiteurs ; de nouveaux panneaux avaient été installés. Et pour la première fois, les bibliothèques patrimoniales ont été ouvertes et ont présenté au public des documents ou des objets rares de leurs collections. L'examen des vœux nous permettra d'en reparler, avec un vœu qui demande que ces journées se nomment désormais Journées du patrimoine et du patrimoine.

L'exposition grand public "Les 150 ans des fontaines Wallace", qui était jusqu'au 9 octobre dans le jardin des Champs-Élysées est à nouveau visible depuis le 10 octobre sur les grilles du parc des Buttes-Chaumont. On peut aussi la visiter en ligne.

En ce qui concerne les projets de délibération, un débat autour du DAC 511 relatif au classement au titre des monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur, et nous avons notamment une communication relative à la présentation du bilan 2021 de la Commission du Vieux Paris.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

2022 SG 76 - Conventions de partenariats pour le "Carnaval Tropical de Paris" édition 2022.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 76 concernant des conventions de partenariats pour le Carnaval Tropical de Paris, édition 2022.

La parole, pour commencer, est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération SG 76 rassemble les conventions de partenariats liées au Carnaval Tropical. Plusieurs conventions sont à l'ordre du jour, une avec France T.V., avec Billets Discount, avec E.D.F., une autre avec l'U.G.P.B.A.N., et c'est cette convention qui pose problème, celle signée avec l'U.G.P.B.A.N., l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique. Déjà, l'an dernier, dans ce même hémicycle, nous avons eu ce débat, et les remarques qui vont suivre ont déjà été faites pour ce même événement.

Il ne s'agit en rien de contester le Carnaval, car, bien entendu, nous soutenons ce Carnaval Tropical. Par contre, nous pouvons le soutenir sans pour autant nous fourvoyer dans une coopération publicitaire avec cette structure dont nous savons que les pratiques sociales et environnementales en Guadeloupe et en Martinique ne font

pas écho à notre ambition sociale et écologique. La Guadeloupe et la Martinique sont marquées à jamais par l'utilisation du chlordécone, à l'origine d'une catastrophe environnementale majeure que l'on peut qualifier d'écocide, puisque l'empoisonnement des sols au chlordécone les rend inutilisables pendant encore 8 siècles. Et pourtant, il y a peu de temps, nous avons vu, lors d'un salon de l'agriculture, l'U.G.P.B.A.N. afficher sans détour une grande campagne de publicité mensongère vantant la banane antillaise non "bio" contre les bananes "bioé". Bref, un bras d'honneur à l'écologie.

Ce mépris de l'environnement clairement porté en étendard devrait nous empêcher, Monsieur le Maire, chers collègues, d'avoir tout partenariat de communication avec l'U.G.P.B.A.N., et c'est l'objet de ce projet de délibération. Nous ne pouvons, d'un côté, nous prévaloir d'ambitions écologiques fortes et, de l'autre, nouer des partenariats de communication avec ceux-là mêmes qui méprisent l'environnement.

C'est pourquoi nous affirmons bien sûr notre soutien aux Guadeloupéens et aux Martiniquais à Paris et ailleurs, ainsi qu'au Carnaval, mais nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Plusieurs autres inscrits sont désinscrits ou absents, et donc la réponse de Jacques MARTIAL.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, pour cette intervention.

Oui, le Carnaval Tropical de Paris, qui a retrouvé les Champs-Élysées pour la première fois depuis la crise du Covid, s'est particulièrement bien déroulé et nos partenaires traditionnels nous ont accompagnés.

Le scandale du chlordécone dont vous parlez est un scandale d'Etat, nous en sommes tout à fait d'accord. Il date de 1972. Ce pesticide a effectivement empoisonné, et les sols, et les eaux et, surtout, les êtres humains jusqu'en 1990, année où il a été interdit, avec, permise par l'Etat, une prolongation de 3 ans jusqu'en 1993, année jusqu'à laquelle il a perduré. C'est donc bien d'un scandale d'Etat qu'il s'agit.

En 2003, les planteurs et producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique se sont réunis, regroupés au sein d'une instance, l'U.G.P.B.A.N., pour sauver la filière de la banane, qu'ils cultivaient contre la concurrence internationale que représente la "banane dollar" du Brésil, de la République dominicaine et d'autres pays d'Afrique. Ce sont donc deux temps différents.

Aujourd'hui, les bananes qui sont proposées aux carnavaliers pour leur permettre de reconstituer leurs forces quand ils montent et descendent la quasi-entièreté des Champs-Élysées, ce sont les mêmes que celles que vous retrouvez chez les commerçants, dans les grandes surfaces, chez les épiciers et chez les marchands de légumes. C'est la même filière, c'est exactement le même produit. Faut-il interdire ce produit dans les commerces ? Devons-nous interdire ces produits pour les carnavaliers qui, eux, les demandent et qui sont habitués à recevoir ces fruits ? Ou devons-nous travailler avec, justement, ces producteurs concurrents étrangers ? Je ne le crois pas, je pense que nous devons continuer de travailler avec l'U.G.P.B.A.N., qui, jusqu'à preuve du contraire, produit aujourd'hui dans les normes responsables voulues par l'Etat.

Je tiens à rappeler, en revanche, que la Maire de Paris, dans son déplacement en Martinique et en Guadeloupe en 2019, a exprimé la disponibilité entière de Paris pour accompagner en expertise les collectivités sur le sujet du chlordécone, s'agissant en particulier de dispositifs juridiques à mettre en œuvre pour agir à l'échelon européen, et, par ailleurs, pour donner écho aux plaidoyers sur cette question, donner écho aux plaidoyers de ces territoires sur la question, en associant les collectivités ultramarines aux réseaux internationaux et notamment francophones que Paris préside et dans lesquels elle agit. La Ville de Paris est donc bien engagée, là aussi, pour aider quand elle le peut et avec tous les moyens dont elle dispose.

Voilà ce que je peux répondre. La banane de Guadeloupe et de Martinique va continuer de venir dans l'Hexagone et sans doute de nourrir les carnavaliers.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je n'ai pas vu la position du groupe. Contre, très bien. C'est noté, merci.

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 76).

2022 DAC 387 - Subvention (5.000 euros) à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2021.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 387 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2021.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris, comme vous l'avez indiqué, va renouveler son soutien à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation en lui apportant une subvention de 5.000 euros. Ce soutien bienvenu de notre collectivité prend tout son sens alors que nous avons commémoré en juillet dernier le 80e anniversaire de la rafle du Vél'd'Hiv'. Notre groupe avait alors émis le vœu que la Ville incite chaque collègue à former une ou deux délégations pour assister à la cérémonie de départ d'un convoi au Mémorial de la Shoah et permettre ainsi aux jeunes élèves, aux jeunes collégiens de participer à la lecture des noms. Adopté, ce vœu s'inscrit parfaitement dans la démarche mémorielle de l'Association des Amis pour la Mémoire de la Déportation.

L'association effectue un travail considérable de recherche, d'histoire et de publication concernant les déportations parties de France, qu'elles soient de répression ou d'extermination. Ce travail permet l'approfondissement de la connaissance et de la réflexion sur la déportation ainsi que l'enrichissement de la mémoire commune.

Cette démarche est d'autant plus cruciale quand un jeune Français sur 5 déclare aujourd'hui ignorer ce qu'est la Shoah. Cette ignorance est véritablement un poison lent qui peut être le terreau de haines ou de drames de demain si la société, si les collectivités, si le pays ne la combat pas. La lutte contre le négationnisme et les falsificateurs de l'histoire est un des buts fondamentaux de l'association. Nous devons donc être plus que jamais à ses côtés à l'heure où notre société est de plus en plus rongée par ces maux, ici en France et dans certains pays d'Europe qui expriment dans leurs votes récents une nostalgie du passé, d'un passé que l'on croyait révolu.

Notre collectivité est donc tout à fait dans sa mission quand nous apportons un soutien même modeste à ces structures et à ces institutions. La Fondation de la Mémoire de la Déportation comme le Mémorial de la Shoah, dont le soutien est également soumis à un vote lors de cette séance, nous exhortent au souvenir, mais pas à n'importe quel souvenir. Elle nous rappelle notre devoir de fidélité aux valeurs d'une République solidaire et fraternelle et donne du sens à la vie collective.

Cette mémoire s'inscrit au cœur de notre héritage national. Ensemble nous devons œuvrer à ce qu'elle demeure une digue face à cette tentation de la haine qui grignote, pays après pays, notre continent.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur Jack-Yves BOHBOT, cher collègue qui toujours intervenez régulièrement pour rappeler l'importance de cette mémoire.

Effectivement, comme chaque année, je vous propose d'apporter notre soutien à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, qui travaille notamment à la transmission vers les jeunes générations.

Cette association, par ce travail de transmission, fait partie de nos grands partenaires pour mener à bien cette lutte contre les idéologies prônant l'intolérance et la discrimination raciale. Ainsi, en 2022, l'association poursuit son travail sur les déportations parties de France. Plusieurs chantiers sont en cours sur le recensement et sur le parcours des déportés, sur les sites qui ont servi de lieux d'internement et de transit, notamment en Région Ile-de-France. Cette année également, l'association mettra en avant de grands témoignages, tel celui de Maurice Cling, rescapé d'Auschwitz à l'âge de 16 ans et qui nous a quittés en 2020.

Bien sûr, je ne peux donc que vous encourager à soutenir par cette subvention cette association, qui par ailleurs, comme chaque année, participera au Concours national de la Résistance et de la Déportation qui se tiendra à la Sorbonne cette année, puisque l'année dernière, c'était dans nos locaux dans la Salle des fêtes de la Ville de Paris.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 387.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 387).

2022 DAC 503 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louise et Michel Leiris au 53, quai des Grands Augustins (6e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 503 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louise et Michel Leiris au 53, quai des Grands Augustins.

Pour commencer, la parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louise et Michel Leiris mais aussi en hommage à Daniel Kahnweiler, et il me semblait très important de souligner ce projet de délibération.

Cette plaque sera libellée de cette manière : "Ici vécurent à partir de 1942 Louise Leiris, galeriste représentant les plus grands artistes du XXe siècle, et Michel Leiris, écrivain, ethnologue, critique d'art. Ils y hébergèrent, de 1944 à sa mort, Daniel-Henry Kahnweiler, marchand d'art et collectionneur des avant-gardes de son temps". Peu de Français savent que c'est grâce à Daniel-Henry Kahnweiler que Picasso fut découvert en France.

Louise Leiris est décédée en 1988 à son domicile quai des Grands Augustins, dans le 6e arrondissement. Elle y vivait avec son mari depuis 1942, qui, lui, décéda en 1990.

Comment Louise Leiris est-elle devenue cette galeriste fameuse ? Tout simplement, sa mère avait épousé Daniel-Henry Kahnweiler, et celui-ci en avait fait son héritière.

Qui est cet homme ? Daniel-Henry Kahnweiler, c'est un jeune Allemand fou de peinture. En quelques années, il participe comme galeriste et collectionneur à l'avènement du cubisme jusqu'à la Première Guerre mondiale où, là, il est dépossédé de tout par l'Etat français car il est allemand, donc forcément ennemi de l'intérieur.

En septembre 1920, il réussit à ouvrir une nouvelle galerie rue d'Astorg et propose à sa belle-fille de devenir sa collaboratrice. Celle-ci s'engage pleinement dans l'aventure, laquelle lui permettra de rencontrer de nombreux artistes mais aussi de rencontrer son futur mari, Michel Leiris, lié au mouvement surréaliste, qu'elle épousera en 1926.

Dans les années 1930, le couple participe à l'effervescence artistique de l'époque dans les milieux surréalistes, sans pour autant abandonner les cubistes de la première heure. Puis vient le funeste régime de Vichy, zélé à mettre en place les lois nazies antisémites. Ces lois vont contraindre une nouvelle fois Daniel-Henry Kahnweiler à abandonner sa galerie. Cette fois, il décide de la céder à Louise Leiris qui en devient la propriétaire en titre en 1941.

La période de l'Occupation sera consacrée à essayer de sauvegarder le fonds, mais dès que la guerre se termine, la galerie Louise Leiris, avec à nouveau l'aide de Kahnweiler, devient l'un des phares de l'actualité artistique parisienne, française et internationale. En 1957, 50 tableaux - je ne sais pas si vous imaginez - de Pablo Picasso sont exposés grâce à Daniel Kahnweiler. C'est un événement formidable.

Quant à Michel Leiris, il est difficile de relater son intense activité. Il participe au mouvement surréaliste, il est proche de Breton, d'Aragon, de Max Jacob, d'André Masson, de Raymond Queneau et, bien sûr, de Picasso. En 1929, il travaille pour la revue "Documents", fondée notamment par Georges Bataille et financée par Georges Wildenstein. A partir de 1931, il s'initie à l'ethnographie à la suite de son recrutement par le musée d'ethnographie du Trocadéro, grâce auquel il participe à la mission Dakar-Djibouti. Son journal de route est publié sous le titre "L'Afrique fantôme" et, ensuite, il prend la responsabilité du département d'Afrique noire du musée d'ethnographie du Trocadéro, ancêtre du Musée de l'Homme.

Il faut rappeler ses engagements politiques en faveur de la décolonisation et de la libération des peuples du tiers-monde. Il est l'un des premiers signataires du Manifeste des 121, déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie. Surtout, il n'a cessé de publier des ouvrages essentiels sur l'art, le langage, l'ethnographie. Toujours attentif aux avant-gardes artistiques, Michel Leiris fut l'un des premiers à découvrir Francis Bacon, et ce dernier a d'ailleurs fait de lui un portrait majeur que vous connaissez sans doute.

En 1984, Louise et Michel Leiris, sans héritiers, font une donation au musée Georges Pompidou de 250 œuvres.

Je me permets d'ajouter, grâce aux informations données par ma collègue Geneviève GARRIGOS, que Michel Leiris a légué toute sa fortune à plusieurs associations de défense des droits de l'Homme, Amnesty International, le M.R.A.P., l'A.F.I.D.H. Si ces associations ont pu perdurer à Paris, elles le doivent en grande partie à la générosité de Michel Leiris.

Il nous est proposé de rendre hommage à ces trois personnages et je pense que ce vote en leur hommage sera unanime en ce Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je serai brève, puisque, chère collègue - merci, Monsieur le Maire -, chère Dominique, vous avez été tout à fait complète.

Je veux juste dire que je tenais particulièrement à ce projet de délibération, et je tenais aussi particulièrement à ce que la personnalité de Louise Leiris soit mise en avant sur cette plaque. Evidemment, peut-être Michel Leiris est-il plus connu que son épouse par tout son travail, vous l'avez rappelé, tous les écrivains qu'il a côtoyés et, lui-même, tout son travail autour du langage qui est très important et, bien sûr, sur l'histoire de l'art. Mais le rôle de Louise Leiris est aussi essentiel, vous l'avez rappelé. C'est une des plus grandes galeristes de son temps et elle a ainsi aidé Daniel-Henry Kahnweiler à faire perdurer son œuvre.

Je pense que c'est vraiment très important que nous leur rendions hommage et j'étais même totalement étonnée que cela n'ait pas déjà été fait.

Ainsi, merci de votre vote unanime.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 503.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DAC 503).

2022 DEVE 68 - Dénomination square Edith Girard attribuée au square situé 31, quai de la Loire (9e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 68 relatif à la dénomination square Edith Girard attribuée au square situé 31, quai de la Loire, dans le 9e arrondissement. Quai de la Loire dans le 9e arrondissement ? Non, je ne crois pas.

La parole est à M. Roger MADEC.

M. Roger MADEC. - Monsieur le Maire, chers collègues, il y a 8 ans disparaissait une personnalité marquante de l'architecture parisienne, Edith Girard. Après avoir étudié à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, située dans le 19e arrondissement, Edith Girard mène une carrière reconnue en devenant une pionnière du renouveau architectural des années 1980, soutenant une organisation solidaire et humaine des villes.

Plusieurs bâtiments emblématiques portent sa signature à Paris et notamment un programme de logements sociaux important, situé 64 quai de la Loire, pour lequel son travail a recueilli une mention spéciale du jury du prestigieux prix de l'Equerre d'argent en 1985. C'est justement à côté de cette réalisation qu'il est proposé aujourd'hui d'appeler un petit square, situé au 31 quai de la Loire, de son nom.

Son engagement s'est ensuite poursuivi dans la transmission de ce savoir aux futures générations d'architectes de Paris en enseignant à l'Ecole d'architecture de Paris-Belleville qui l'avait formée des années plus tôt ainsi que dans plusieurs pays d'Amérique du Sud.

Le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris avaient voté au mois de mars un vœu en ce sens et je remercie l'Exécutif parisien de nous avoir entendus et de proposer ce projet de délibération aujourd'hui.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Effectivement, cette inscription, je crois, fera plaisir à notre collègue Karen TAÏEB, qui a été à l'initiative de cet hommage public de la Ville de Paris.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter favorablement ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DEVE 68).

2022 DU 127 - Dénomination place Philippe de Broca (12e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 127 relatif à la dénomination place Philippe de Broca.

Pour commencer, la parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis ravi de pouvoir vous poser une question que j'ai déjà posée en Conseil d'arrondissement, mais, pour des raisons très personnelles, je n'ai pas pu y rester.

Je remercie d'abord la Mairie de Paris et la mairie du 12e d'avoir accepté la proposition de dénomination de ce square Philippe de Broca dans le 12e arrondissement, puisque c'est un enfant de Paris, du 12e et, en plus, un personnage magnifique. Il y avait consensus, et, quelquefois, la politique autour de consensus est agréable.

Je voulais simplement attirer l'attention de Mme la maire du 12e et, bien sûr, de votre Mairie centrale sur la nécessaire requalification de ce square, qui est dans un état, j'allais dire très abîmé, parce qu'il est très passager, il n'y a pas eu d'actions particulières d'urbanisation sur ce square, et je voulais avoir quelques éclairages sur ce que vous comptez faire en matière de requalification au moment où il sera officiellement dénommé.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Alors, la parole va être donnée à Laurence PATRICE, mais qui n'est pas spécialisée sur l'entretien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - C'est un peu compliqué de vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Prenez des engagements au nom de l'Exécutif, nous les honorerons, Madame PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Voilà. Je prends cet engagement, Monsieur. Il n'y a pas de problème, on va le requalifier. Je suppose que la maire du 12e sera ravie aussi.

Je vais juste, par contre, me féliciter que nous honorions là un cinéaste important, à la suite d'autres cinéastes, et on va continuer à le faire. Nous parlerons en effet de Maurice Pialat, et vous savez qu'Agnès Varda aura bientôt une école dans le 14e arrondissement, et puis Claude Sautet ainsi que Jacques Rivette auront des hommages à venir, tout comme Eric Rohmer.

Voilà, les cinéastes du XXe siècle seront à l'honneur au hasard des rues de Paris, et Philippe de Broca rentre dans ce bel hommage au cinéma avec son jardin à venir.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre réponse.

Nous transmettons la question à Christophe NAJDOVSKI, David BELLARD et Jacques BAUDRIER pour qu'il vous soit apporté des précisions supplémentaires.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 127).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à un hommage à Mathurin Moreau.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Nous commençons par le vœu référencé n° 28 relatif à un hommage à Mathurin Moreau, et c'est Roger MADEC qui va le présenter, pour deux minutes maximum.

M. Roger MADEC. - Monsieur le Maire, chers collègues, il y a 200 ans naissait Mathurin Moreau, sculpteur et homme politique français. Renommé pour ses sculptures décoratives, il a largement contribué à la physionomie de la Capitale à la fin du XIXe siècle. Un grand nombre de ses œuvres habitent encore les rues de notre Ville, le parvis du musée d'Orsay, l'Opéra de Paris, la façade de la gare du Nord pour ne citer qu'elle. Artiste à la renommée nationale et internationale, ses œuvres ornent de nombreuses villes françaises et étrangères.

Mais Mathurin Moreau n'a pas seulement marqué Paris par ses sculptures. Il a aussi été un homme politique, puisqu'il a été maire en 1879 du 19e arrondissement jusqu'à sa mort en 1912. Afin de lui rendre un premier hommage, la rue Priestley dans le 19e arrondissement prit le nom d'avenue Mathurin Moreau dès juillet 1912 par une décision du Conseil de Paris. Un tableau peint par Henri Gervex en 1882, toujours accroché dans la salle des fêtes de la mairie du 19e, représente d'ailleurs Mathurin Moreau célébrant le mariage civil de son fils.

La maison qu'il occupait 15, passage du Monténégro, ancienne dépendance du château de Saint-Fargeau, est l'un des rares vestiges d'architecture antérieure au XIXe siècle dans ce quartier.

Dans une démarche de mise en lumière et de préservation du patrimoine architectural de l'arrondissement et en accord avec les nouveaux propriétaires de cette maison, nous souhaitons honorer la mémoire de Mathurin Moreau par l'apposition d'une plaque sur ce bâtiment.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue.

Mathurin Moreau fait effectivement partie de ces grands Parisiens qui ont donné leur nom à une avenue de la Capitale, mais son histoire reste malheureusement mal connue du grand public. Son parcours est remarquable. C'est d'abord un très grand artiste, et c'est d'ailleurs avec plaisir que je note que les 4 vœux présentés au titre de ma délégation concernent justement de grands artistes.

Revenons à Mathurin Moreau. Les Parisiens ne le savent peut-être pas, mais comme c'est dit dans votre vœu, il a largement contribué au paysage urbain de Paris. Pour parler du 10e arrondissement, un arrondissement cher à mon cœur, la gare du Nord, l'une des plus belles du monde, accueille ainsi une sculpture de Mathurin Moreau, et votre vœu en cite plusieurs autres qui se trouvent partout dans Paris. Il fut également maire du 19e arrondissement de Paris jusqu'à sa mort en 1912.

Vous proposez d'honorer cette personnalité par une plaque à l'adresse où il vécut, dans le quartier de la porte des Lilas, et c'est bien entendu un avis favorable que j'émetts à votre démarche. Ce sera évidemment vu à la prochaine Commission de dénomination qui aura lieu au mois de janvier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 207).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Jean Rochefort.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 29 relatif à une dénomination en hommage à Jean Rochefort.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà 5 ans que Jean "Roquefort"... Excusez-moi. Je repars ! Que Jean Rochefort nous a quittés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Parlons-nous de la même personne ?

M. Franck MARGAIN. - Je vais y arriver ! Je suis ému, en fait.

Voici 5 ans qu'il nous a quittés. Il a quitté Paris là où il est né, dans le 20e arrondissement, là où il a vécu de nombreuses années, une ville qu'il aimait, une ville pour laquelle il a même été jusqu'à composer une chanson, "Paris Jadis".

"Paris, c'est plusieurs villages et chacun a son visage", chantait-il en duo avec son ami Jean-Pierre Marielle en 1977 dans le générique du film "Des enfants gâtés" de Tavernier. C'est à ce dernier qu'il doit notamment ses plus grands succès, et ce, dès 1973 quand le réalisateur le repère et lui fait confiance dans "L'Horloger de Saint-Paul". Quatre ans plus tard, il reçoit le César du meilleur acteur pour un second rôle dans "Que la fête commence" de Bertrand Tavernier avant, 2 ans plus tard, en 1978, la consécration et le César du meilleur acteur dans "Le Crabe-Tambour".

Son flegme habituel et sa légendaire moustache en font un personnage reconnaissable mais surtout incontournable du cinéma français. Il aura joué dans 113 films, 37 téléfilms, digne représentant de la célèbre "bande du Conservatoire", cette bande d'amis, de comédiens issus du Conservatoire, notamment "Bébel", Jean-Pierre Marielle, Claude Rich ou encore Bruno Cremer.

Jean Rochefort était devenu une célébrité intergénérationnelle ; il avait même notamment un compte Twitter dans lequel il s'entretenait. Il avait fini par en prendre conscience. Dans un célèbre entretien, il dit : "Les vieux se souviennent du 'Retour du Grand Blond', les moins vieux des J.O. de 2004 et 2008 où j'ai commenté les épreuves

équestres, les jeunes m'ont découvert avec "Les boloss des Belles Lettres" sur France 5. Je suis devenu patrimonial. Je crois que j'ai enfin compris que je suis aimé pour ce que je suis".

Pour l'ensemble de son œuvre, nous demandons que la Ville de Paris rende hommage à Jean Rochefort par le biais d'une dénomination, sous réserve de l'accord de ses héritiers ou ayants droit.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue, pour cette très bonne et belle idée d'honorer ainsi un grand Parisien, si profondément parisien, tel que Jean Rochefort qui correspond aussi à l'image de tout un groupe d'artistes. On le sait, il a débuté auprès de Barbara, de Philippe Noiret, de Delphine Seyrig. Il a parcouru un certain nombre de grands films du cinéma français, toujours avec beaucoup d'humour, d'intelligence, d'élégance aussi et de délicatesse.

Je suis ravie que nous puissions lui rendre hommage. Effectivement, nous allons prendre contact avec sa famille pour savoir si elle est d'accord avec cette démarche, et ensuite, son nom sera proposé à la prochaine Commission de dénomination. Il est décédé dans le 14^e arrondissement ; nous verrons quel lieu, quel arrondissement sera le plus à même de l'accueillir.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 208).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage à Marcel Duchamp.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 30 relatif à un hommage à Marcel Duchamp.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous parler de Marcel Duchamp, qui nous a quittés en 1968. Peintre, plasticien et homme de lettres, inventeur des "ready-made", mais je ne le présente plus, il a occupé pendant 20 ans un appartement-atelier situé au 11 rue Larrey entre 1926 et 1946. Il en parle ainsi : "J'habitais à Paris un appartement minuscule. Pour utiliser au maximum ce maigre espace, j'imaginai d'utiliser un seul battant de porte qui se rabattrait alternativement sur deux chambranles placés à angle droit. Je montrai la chose à des amis en leur disant que le proverbe, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, se trouvait pris en flagrant délit d'inexactitude. Mais on a oublié la raison pratique qui m'avait dicté cette mesure pour ne retenir que le geste dada".

Cette anecdote de la porte de la rue Larrey a donné lieu à une première œuvre d'hommage, une reconstitution intitulée "Porte, 11 rue Larrey", marquant le rapprochement entre l'art et la vie. Dans les années 1960, Marcel Duchamp revient au 11 rue Larrey, fait démonter la porte et l'expédie à New York pour une exposition.

Ce que je vous propose maintenant, c'est l'apposition d'une plaque au 11 rue Larrey qui pourrait relater cette anecdote. Mais pour accompagner cette apposition de plaque, je propose aussi qu'elle soit doublée d'une exposition sur l'œuvre de Marcel Duchamp qui pourrait prendre place, sous forme d'accrochages de photos, d'installations, dans le square Robert Montagne, situé en vis-à-vis de l'immeuble habité par l'artiste.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, je vous remercie pour ce vœu. Effectivement, Marcel Duchamp est une personnalité du monde des arts, absolument essentielle pour l'art moderne et l'art contemporain. Notre collègue Jérôme COUMET, également féru d'art contemporain et d'art moderne, pourra d'ailleurs vous confirmer qu'une rue Marcel Duchamp existe à Paris.

Votre vœu présenté demande l'apposition d'une plaque rue Larrey, permettant d'éclairer l'histoire des lieux, l'esprit des lieux, ce qui est aussi une façon de visiter Paris. J'y serai donc plutôt favorable. Cependant, je veux quand même rappeler, chère collègue, chère Anne BIRABEN, que l'instruction d'une plaque se fait avec la Direction des Affaires culturelles et mon cabinet, que cela doit être évidemment soumis à l'accord des propriétaires, et je pense que s'il n'y a pas jusqu'alors, c'est justement parce que les propriétaires l'ont refusée une première fois. Mais on va redemander.

Comme vous le savez aussi, tout cela se fait avec les maires d'arrondissement, et, pour ma part, j'aime à dialoguer avec les maires d'arrondissement, surtout s'il s'agit d'installer non seulement des plaques mais aussi une exposition dans un jardin de l'arrondissement, si bien qu'on reparlera de tout cela avec Mme la maire du 5e arrondissement.

J'émet donc un avis favorable pour étude par la Commission de dénomination des hommages publics pour ce qui est de la plaque. Pour ce qui est de l'exposition, je pense que nous en reparlerons aussi avec Mme BERTHOUT.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 209).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Sempé.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons un vœu de l'Exécutif, le vœu référencé n° 120 relatif à un hommage à Sempé.

C'est donc Laurence PATRICE qui le présente.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - J'associe à cette présentation évidemment ma collègue Carine ROLLAND.

Vous le savez, Jean-Jacques Sempé nous a quittés le 11 août 2022 à 89 ans. Certes, il est né à Bordeaux, il n'est pas né à Paris, mais une fois arrivé dans la Capitale dès ses 19 ans pour y faire son service militaire, il ne va plus vraiment en repartir. C'est ici, à Paris, que Sempé va rencontrer René Goscinny, son premier ami parisien disait-il - autant dire son premier ami -, avec qui il va créer ce fameux écolier si célèbre, le plus célèbre de France, le Petit Nicolas. C'est aussi là qu'il fait la connaissance d'un autre ami de toute sa vie, qui est Patrick MODIANO, avec qui il imagine Catherine Certitude, cette petite fille à lunettes, cette danseuse new-yorkaise nostalgique de son enfance dans le 10e arrondissement.

Evidemment, Sempé va vivre toute la vie artistique de l'époque, des années 1960, 1970, devenant un habitué des cafés, des brasseries du 6e arrondissement et du 14e arrondissement particulièrement. Surtout, il va rendre l'esprit de Paris, s'imprégner de tous les détails de son paysage urbain, les façades des immeubles haussmanniens, il va montrer toute la poésie des squares, la monumentalité de l'architecture, et puis les petits détails du patrimoine parisien auquel Karen TAÏEB est tant attachée. Les colonnes Morris, les fontaines Wallace apparaissent dans les dessins et les croquis de Sempé. Il a surtout une affection très particulière pour les Parisiens dont il va croquer aussi la vie avec poésie, parfois avec nostalgie.

On sait que les Parisiennes et les Parisiens lui rendent bien cet attachement, puisque, comme vous le savez, nous avons eu il y a quelques années une très belle exposition, une exposition ouverte à tous et gratuite à l'Hôtel de Ville, qui reprenait le travail de Sempé, et ce fut un très grand succès.

Il a également beaucoup participé au rayonnement de Paris, de l'image de Paris dans le monde. Vous savez qu'il était très apprécié et je crois que c'est le dessinateur qui a fait le plus grand nombre de couvertures du grand magazine américain "The New Yorker".

Pour toutes ces raisons, je pense qu'en accord avec sa famille, les Parisiennes et les Parisiens seront ravis d'avoir un lieu qui porte le nom de Jean-Jacques Sempé. Je vous prie donc de voter à l'unanimité ce vœu de l'Exécutif que je porte au nom de la Maire de Paris aussi.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 120 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 210).

2022 DAC 30 - Contribution (150.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis (Clichy-sous-Bois).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 30 concernant une contribution et une convention avec l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne vous échappera pas que je suis une grandeoureuse de l'art contemporain.

Mesdames et Messieurs, l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois a été créé en décembre 2015. Il réunit l'Etat et les collectivités suivantes, la Ville de Paris, la Seine-Saint-Denis, la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est, la ville de Montfermeil et la ville de Clichy. Le projet consiste en la réalisation d'un équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale, ouvert et ancré sur le territoire, implanté à proximité du futur métro Grand Paris Express. La vocation de l'équipement est culturelle et artistique mais aussi éducative, sociale, économique et d'aménagement du territoire.

Il s'agit de fonder un laboratoire, une expérimentation "in situ" qui conduira l'établissement depuis sa préfiguration et tout au long de la définition d'un projet architectural scientifique et culturel ambitieux jusqu'à sa réalisation et son exploitation.

Le projet des Ateliers Médicis se développe autour d'un axe dédié au soutien à la création par le biais de résidences d'artistes, toutes disciplines confondues, ainsi que par la coordination d'un dispositif national de résidences en établissements scolaires. Par ailleurs, un autre axe fondamental du projet est le développement de formations à destination de jeunes ne maîtrisant pas les codes et les réseaux de formations artistiques diplômantes. Les Ateliers Médicis assurent également une animation artistique et culturelle des territoires de Clichy-sous-Bois et Montfermeil à travers la programmation de spectacles, rencontres et performances ou encore la mise en place d'ateliers de pratique amateur.

Si j'ai souhaité intervenir sur ce beau projet de délibération, c'est pour illustrer par un exemple vécu la nécessité de ce beau projet. Un ami de mon fils aîné, issu d'une famille de polytechniciens et ayant suivi lui-même de brillantes études d'ingénieur, ne rêvait que de devenir artiste plasticien. Eh bien, il a pu réaliser son rêve, il a pu s'épanouir et développer son talent d'artiste aux Ateliers Médicis. Depuis, Dorian COHEN a fait son chemin, il expose dans de nombreuses galeries en tant que jeune artiste prometteur. C'était vraiment sa vocation.

Parallèlement, les Ateliers Médicis gardent comme objectif d'ouvrir le futur bâtiment en 2025 en même temps que le métro du Grand Paris Express. A cette fin, un concours d'architecture pour la parcelle Utrillo a été lancé en début d'année 2022 et le lauréat de ce concours est le collectif "Encore Heureux".

En 2022, l'E.P.C.C. installé dans un bâtiment temporaire mène des actions en lien avec le territoire parisien selon 3 axes : soutenir la création en lien avec le territoire parisien et métropolitain, favoriser la circulation des publics entre Paris et Clichy et, enfin, la circulation des œuvres, notamment dans le cadre de la commande photographique "Regards du Grand Paris". Une exposition sera organisée en 2022 pour restituer et partager les travaux issus de cette commande singulière sur l'ensemble du territoire métropolitain. A Paris, des œuvres seront exposées sur le pont Saint-Ange et au musée Carnavalet dès le mois de juin.

La contribution de base de la Ville de Paris au fonctionnement de cette structure s'élève à 150.000 euros. Deux Conseillers de Paris représentent la Ville de Paris au conseil d'administration, et cela me semble tout à fait justifié. Je vous demanderai bien sûr, chers collègues, de soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Dominique KIELEMOËS, de me permettre de saluer l'action des Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois et singulièrement l'action de Cathy BOUVARD et Renan BENYAMINA, ses directeurs, qui font vivre cet espace à dimension métropolitaine et qui en font surtout un lieu particulièrement vivant au croisement de tous les arts et de toutes les pratiques artistiques, avec une attention extrêmement marquée. C'est même au cœur de leur projet, à la notion de voisinage.

Ces Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois nous permettent d'accéder à une sorte de polycentrisme culturel. Cette fois-ci, c'est Paris qui est l'invité des Ateliers lorsque nous allons là-bas, et c'est très bien. Je suis certaine, Monsieur le Maire, qu'en tant qu'adjoint à la Métropole, vous êtes sensible à ce polycentrisme culturel.

En tout cas, je ne serai pas plus longue, mais longue vie aux Ateliers Médicis et à leur nouveau bâtiment, heureux et chargés de la programmation architecturale et bâtiminaire. Il s'agit là d'un véritable créateur de possibles et d'éveilleurs des consciences que nous soutenons.

Je vous appelle à voter ce projet de délibération très favorablement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 30).

2022 DAC 36 - Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métaux (11e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 36 concernant une contribution et un avenant à la convention avec l'établissement public dit la Maison des Métaux.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant que membre du conseil d'administration de la Maison des Métaux, je ne prendrai pas part au vote de ce projet de délibération, mais je voulais ici saluer le caractère pionnier de ce lieu dans bien des luttes et l'encourager à préserver ce rôle pionnier. Je voulais saluer le travail entrepris pour que ce lieu de culture soit désormais aussi un lieu dédié aux transitions et notamment à la transition écologique. La Maison des Métaux a d'ailleurs été citée en exemple le 28 septembre dernier sur France Culture dans une pastille sur "l'engagement durable au cœur du monde culturel". C'est en effet une problématique à laquelle doivent s'atteler l'ensemble des établissements culturels parisiens et au-delà - la présidente Raphaëlle PRIMET nous en a dit un mot en introduisant cette 2e Commission.

Cette question anime, agite nombre de musées, de théâtres dans le monde entier. Pas mal d'articles de presse internationale étaient consacrés cet été à la complexité mais l'absolue nécessité de ce changement des pratiques nécessaires dans les structures culturelles. C'est donc un bonheur de voir ainsi la Maison des Métaux au premier plan, d'autant que cela fait honneur au passé d'avant-garde de cet établissement, de ce lieu.

Comme l'a rappelé ma collègue Joëlle MOREL lors du Conseil du 11e arrondissement, la Maison des Métaux travaille aussi chaque année, depuis 2015, sur la thématique du matrimoine grâce au travail du comité des Métaux, ce même comité qui a permis de sauver la Maison des Métaux des promoteurs privés et à travailler à sa transformation en un lieu culturel avec la Ville de Paris.

Côté avant-garde toujours, rappelons-nous que l'histoire de la Maison des Métaux est ancrée dans des combats pionniers pour les luttes sociales. C'est dans cette maison que les syndicalistes imaginent la Sécurité sociale, accueillent les Brigades internationales, s'intéressent à l'accompagnement médical des femmes et à leur maternité, en particulier les cours d'accouchement sans douleur à la maternité des Bluets.

Côté avant-garde enfin, c'est aujourd'hui, le 11 octobre, la journée internationale du coming out, et je suis donc particulièrement émue de rappeler que c'est aussi et encore la Maison des Métaux qui accueillit en 2017 la première cérémonie des Out d'Or que j'avais la joie d'ouvrir, pour encourager les personnalités françaises - et il y a du travail - à briser les portes du placard.

Je conclurai en disant donc que la Maison des Métaux doit maintenir vivaces les luttes du quartier et du comité des Métaux et conserver ce rôle qui fut le sien.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Alice COFFIN.

Vous avez vraiment tout dit sur la Maison des Métaux et je m'associe absolument à vos propos. Juste un mot pour saluer Stéphanie AUBIN et ses équipes qui mènent ce beau projet nommé Transition, co-construit chaque mois avec une nouvelle équipe artistique qui travaille avec l'équipe de l'établissement, développant véritablement de

nouveaux rapports entre public et artistes très impliqués dans le quartier. J'ai eu l'occasion de m'y rendre pour la restitution d'un projet autour des lieux, les lieux personnels, les lieux de mémoire collective, et c'était tout à fait remarquable.

Rien de plus à ajouter, je vous en remercie et je vous invite à voter favorablement, bien sûr.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 36).

2022 DAC 110 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Théâtre musical de Paris" (Paris centre).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 110 concernant une convention d'occupation du domaine public avec l'association "Théâtre musical de Paris".

La parole, pour commencer, est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le présent projet de délibération propose de renouveler pour 3 ans la convention d'occupation du domaine public des locaux place du Châtelet appartenant à la Ville de Paris avec l'association "Théâtre musical de Paris" pour les activités du Théâtre du Châtelet.

Construit en 1862 par l'architecte Gabriel Davioud, le Théâtre impérial du Châtelet, aujourd'hui Théâtre du Châtelet, est à son ouverture le plus grand théâtre de Paris avec ses 3.000 places. Il en compte aujourd'hui 2.000. Tout au long du XXe siècle, le Châtelet est l'un des piliers de la vie artistique parisienne. Luis Mariano y jouera plus de 900 fois. Le théâtre devient le temple de l'opérette puis des comédies musicales, féeries, opéras, théâtre, ballets, opérettes, revues, variétés. En 150 ans, le Théâtre du Châtelet a largement contribué au rayonnement de la ville.

Plusieurs directions se sont succédé au long des années pour diriger cet établissement. Sur la dernière mandature, succédant à Jean-Luc CHOPLIN, Ruth MACKENZIE est nommée en 2017 en binôme avec Thomas LAURIOT dit PRÉVOST. Mais le duo qui avait dû attendre la fin des travaux du théâtre pour présenter sa programmation en 2019 ne fera qu'une saison, Ruth MACKENZIE étant licenciée en août 2020. Thomas LAURIOT assure alors seul la direction de l'établissement parisien jusqu'à cet été, où on a appris son départ pour, je cite, "mener à bien d'autres projets professionnels". Il est alors remplacé par Frédéric IVERNEL, qui était le directeur des ressources humaines du Théâtre du Châtelet depuis 2018.

Sans direction artistique depuis août 2020, depuis le départ de Ruth MACKENZIE, un appel à candidatures, au bout de deux ans, est enfin lancé et un recrutement pour une nouvelle direction artistique est en cours.

Parallèlement, début 2022 - il faut suivre -, l'association "Théâtre musical de Paris" change de président. Xavier COUTURE, ancien directeur d'antenne de TF1 et ex-P.D.G. de Canal+ et déjà président du Théâtre de la Ville, succède à Sébastien BAZIN. Enfin, cet été, 11 nouveaux membres rejoignent le conseil d'administration du Châtelet. Parmi ces nouveaux membres, on trouve des personnalités du monde des médias comme Laurence FERRARI ou Emmanuel HOOG, D.G. du groupe de médias Combat.

Ces nombreux changements - je vous le disais, il faut s'accrocher pour suivre - ont contribué "in fine" à déstabiliser pendant 5 ans cet établissement, dont malheureusement, aujourd'hui, on distingue difficilement le sens après tous ces mouvements, les multiplications de nouvelles propositions artistiques, l'occupation par la programmation du Théâtre de la Ville qui lui-même est en travaux, les changements ou les absences de direction, une nouvelle présidence, un nouveau conseil d'administration, et je vais m'en arrêter là après avoir égrainé toutes ces évolutions. Et tout cela dans un contexte global d'incertitudes pour le monde culturel en cette période de crise sanitaire. Le Théâtre du Châtelet semble lui-même en crise alors que la Ville de Paris a consacré et consacre toujours des moyens conséquents, tant pour les travaux, à hauteur de 33 millions pour le réalisé sur 2017-2019, que pour le fonctionnement, à raison de 15 millions par an. Et cela, c'est sans compter les aides exceptionnelles qui sont venues résorber les dettes du théâtre et la valeur locative annuelle des locaux, d'environ 7 millions.

Il est difficile aujourd'hui d'y voir clair sur les objectifs fixés par la Ville de Paris au Théâtre du Châtelet. Quelle vision avons-nous pour cet établissement au sein d'une offre parisienne extrêmement riche et dense et qui est précieuse ? Quelles orientations stratégiques ? Quelle cohérence avec notre politique culturelle parisienne ? Quels moyens seront mis en œuvre par le Théâtre du Châtelet pour favoriser l'accès au public le plus large ? Quels liens avec le Théâtre de la Ville qui, lui, est fermé depuis 2016 et dont la fin des travaux serait pour 2024 ? Quel rôle pour Emmanuel DEMARCY-MOTA qui dirige déjà le Théâtre de la Ville - pas le Théâtre du Châtelet - et à qui Xavier

COUTURE dit avoir confié une réflexion sur l'harmonisation des deux théâtres ? Et cela alors qu'une nouvelle direction artistique est en cours de recrutement. Enfin, quelles ambitions avons-nous pour la place du Châtelet, cet espace public qui est au cœur de ces deux établissements culturels, Théâtre du Châtelet et Théâtre de la Ville ?

Nous espérons que notre collègue Carine ROLLAND pourra nous éclairer sur ces différentes questions. Et malheureusement, si nos doutes devaient persister, tant sur le projet artistique et culturel fixé à cet établissement que sur les moyens mis en place pour permettre l'accessibilité de tous les publics ou également le contrôle que la Ville de Paris doit exercer sur les activités de l'association et donc du Théâtre du Châtelet, nous serions contraints de nous abstenir sur ce projet de délibération.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais bien aimé entendre dès maintenant l'adjointe à la Culture sur cette intervention qui a eu le mérite de rappeler la situation qu'a connue le Châtelet et qui explique aussi peut-être votre abstention alors que, justement, il se passe quelque chose. J'aurais compris que vous vous absteniez ou que vous votiez contre il y a quelques mois, mais il se trouve qu'il y a en effet un changement. Et si je prends aujourd'hui la parole, comme je l'ai fait dernièrement lors du Conseil de Paris, c'est parce qu'à l'époque, j'avais formulé un vœu pour que les choses avancent, pour qu'il y ait une nouvelle dynamique et que la Ville de Paris prenne à bras-le-corps cet établissement public en l'accompagnant de manière plus claire.

Vous venez de parler à l'instant de la difficulté que vous voyez entre la logique de la politique culturelle de la Ville de Paris et la politique du Châtelet. Alors, on va peut-être aussi leur donner le temps de s'installer. Vous l'avez rappelé, il y a un historique assez lourd pour le Châtelet, et moi, je veux ici apporter un message positif en tant que membre du conseil d'administration de cette humble institution. Voilà, je souhaite une prise de conscience sur la nécessité d'agir vite pour éviter que se poursuive la dérive artistique et financière de ce lieu culturel et je voudrais dire ma satisfaction, car j'ai vu une nouvelle prise en main, justement, du président du conseil d'administration Xavier COUTURE et de l'administrateur général Frédéric IVERNEL.

En effet, face aux difficultés endémiques rencontrées, il apparaît qu'est bien pris un virage structurant avec une volonté de revenir à l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible, l'ambition affichée étant de réduire le déficit cumulé du théâtre de 70 à 80 % d'ici août 2024. Plusieurs propositions d'économie sont sur la table : révision de la programmation avec l'appel d'offres, cession de l'atelier de construction des décors, revisite des contrats de prestation. Il y a cette mobilisation à tous les étages, tous corps de métier confondus, et je veux insister ici sur ce qu'il est en train de se passer pour le personnel du Châtelet et qui est important, parce que nous, nous sommes inquiets, mais je pense qu'ils le sont tout autant et depuis bien plus longtemps. Il y a également la volonté de retrouver cette gestion saine que je tiens à saluer.

L'autre bonne nouvelle, c'est que depuis la rentrée, les spectacles proposés ont trouvé leur public malgré une difficulté liée - vous l'avez rappelé - à la crise sanitaire, et le taux de remplissage est très satisfaisant.

Néanmoins, il y avait un trou, si je puis dire, qui était le manque de direction artistique. En effet, l'appel à candidatures a été lancé et nous attendons, après l'audition des candidats retenus, la réponse courant novembre.

Au vu de ces éléments, je ne peux que souhaiter que cette grande maison qu'est le Châtelet retrouve son lustre d'antan et que la Mairie de Paris, au-delà de la convention d'occupation du domaine public qui nous est proposée aujourd'hui, soit à la hauteur de son accompagnement à ce redressement et participe de manière plus visible à la mise en valeur de cette si belle institution culturelle parisienne.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci.

Je n'ai presque plus rien à faire puisque, Madame KUSTER, vous avez parfaitement répondu à Mélody TONOLLI et c'est bien votre rôle, vous l'avez rappelé, en tant que membre du conseil d'administration, assidue et opiniâtre. Nous avons des discussions nourries et je vous en remercie aussi.

Quelques mots complémentaires pour dire que nul ici ne se souvient du "Sacre du printemps" monté en 1912 par Nijinski sur une musique de Debussy au Théâtre du Châtelet. Certains se souviennent certainement de Barbara sur la même scène. Là, on était à la fin des années 1980 et c'est donc beaucoup plus accessible, tout de même.

Quelques références, quelques souvenirs vécus directement ou indirectement pour dire combien le Châtelet est ce lieu tout à fait unique à Paris, toujours centré autour de la rencontre des arts - on en parlait il y a quelques instants -, de l'excellence, et dans une dimension populaire. Lorsqu'on nous interroge sur la vocation du Châtelet, et

Xavier COUTURE, vous l'avez dit, Madame KUSTER, nouveau président, s'attelle à la porter haut, cette ambition, c'est de redevenir ce théâtre musical, parisien, savant et populaire qui permet à la fois à la création de formes émergentes et au plus large public de venir sur cette très belle place, dans ce très bel établissement rénové récemment.

Oui, les dernières années ont été éprouvantes. Oui, la direction artistique a connu des difficultés par le passé. Mais je tiens d'abord à souligner combien les équipes ont été résistantes, combien elles le sont encore. Elles ont accueilli cet hiver le Kyiv City Ballet et je veux les remercier ici pour cela. La rentrée de la saison 2023, avec le projet "Watch" puis avec "Room With a View", est à la fois très diverse et fait salle comble avec des publics extrêmement divers. Je pense notamment à "Watch", projet porté par Olivier FREDJ qui a associé des détenus, des résidents d'E.H.P.A.D., chère Véronique LEVIEUX, le Samu social de Paris et bien d'autres acteurs. On est là dans la vocation d'un lieu comme le Châtelet que de réunir une grande diversité d'intervenants qui rencontrent leur public.

Nous avons donc une équipe qui a tenu bon, une rentrée qui est placée sous de bons augures, et puis, effectivement, une nouvelle présidence, Xavier COUTURE étant arrivé à la tête du conseil d'administration en début d'année, avec un programme, dirons-nous, assez clair, très clair même : le dialogue renforcé entre les deux théâtres qui entourent la place du Châtelet, Théâtre de la Ville et Théâtre du Châtelet, la volonté de retrouver un très large public - je n'y reviens pas - tout en retravaillant sur la singularité de l'établissement dans le paysage artistique et culturel parisien, le renouvellement de la direction artistique qui est en cours, et puis, du côté de la Ville, au côté du président, un suivi très rigoureux de l'argent public dédié au Théâtre du Châtelet, et c'est bien l'objet du projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui, un plan d'économie afférent. Et puis, quand même, pour parler du cœur de la convention d'occupation qui vous est soumise, une convention qui fait place désormais à deux nouveaux critères, le volet bien-être animal, qui devra être respecté par le Théâtre du Châtelet, et un article sur la responsabilité environnementale, en l'occurrence, bien sûr, le respect du Plan Climat de la Ville de Paris.

J'espère vous avoir éclairé et vous avoir convaincu que le Châtelet est désormais en bonne voie et je vous invite à voter ce projet de délibération très favorablement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 110).

2022 DAC 144 - Subventions (131.000 euros) à quatre structures organisant des festivals musicaux et avenant à convention avec la société "MaMA".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 144. Il s'agit de l'attribution de subventions à 4 structures organisant des festivals musicaux et d'un avenant à convention avec la société "MaMA".

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération qui porte sur plusieurs structures organisant des festivals musicaux à Paris nous offre l'occasion d'évoquer une activité culturelle qui fait face à de multiples difficultés et questionnements : Covid, inflation, pénurie de techniciens et techniciennes qualifiés, impact écologique. Plus de 1.800 festivals de musiques actuelles sont organisés en France, dont près de la moitié pendant la période estivale. Près des trois quarts d'entre eux, 70 %, sont initiés par des associations à but non lucratif, une spécificité française.

Ces festivals sont soumis à rude épreuve et expriment de fortes inquiétudes. En effet, comme tous les secteurs, la culture est et va être fortement impactée par le dérèglement climatique. L'événementiel et plus précisément les festivals sont particulièrement vulnérables et nécessitent une réflexion particulière. Les festivals sont très exposés aux conditions climatiques. Leur raison d'exister et la viabilité de leur modèle économique se concentrent sur l'organisation plusieurs mois à l'avance d'un événement ayant lieu le plus souvent sur quelques jours et, pour une bonne partie, l'été, comme je l'ai dit précédemment.

L'organisation de ces événements demande en outre la mobilisation de moyens humains et financiers importants, plusieurs milliers de personnes en comptant les bénévoles et plusieurs dizaines de millions d'euros pour les festivals de musique et du spectacle vivant les plus importants. L'annulation ou les mauvais chiffres d'une seule édition d'un festival peuvent remettre en question son existence même. C'est malheureusement d'ailleurs ce qu'on a pu voir avec la crise Covid et, depuis, la non-reprise de nombreux festivals de petite et moyenne taille.

Les festivals présents sur le territoire parisien sont nombreux : We Love Green, Rock en Seine, Jazz à la Villette, Solidays, Festival européen Jeunes Talents, Festival Paris l'été, Lollapalooza Paris et encore d'autres.

Quel avenir pour ces événements avec un dérèglement climatique de plus en plus prononcé ? Je vais prendre des exemples qui n'ont pas eu lieu qu'à Paris mais qui sont assez parlants. En tout cas, le premier a eu lieu à Paris, puisque cet été, 40.000 spectateurs ont été évacués du festival We Love Green en raison d'orages violents. Les festivaliers des Eurockéennes, eux, ont subi une tempête alors que, lors du festival Hellfest, 800 personnes ont été victimes de malaises en raison de la canicule. Concernant ce dernier festival, on peut malheureusement relever qu'il y avait des installations de brumisateurs géants et de lances à eau qui ont arrosé le public, et cela, en pleine période de sécheresse.

Ce qui est aussi important sur ce sujet, c'est que le secteur ne pourra pas faire l'impasse de son impact écologique. Il doit repenser ses pratiques, y compris pour sa propre survie. C'est pourquoi la question de la transition écologique des festivals dans leur mode elle-même, l'impact du dérèglement climatique et l'adaptation du secteur doivent faire partie de nos réflexions en tant qu'acteurs publics pour accompagner et renforcer ces événements qui nous sont si essentiels.

C'est un sujet que, je l'espère, nous aurons le plaisir d'aborder dans le cadre de la M.I.E. "Paris à 50 degrés" qui a lancé ses travaux la semaine dernière.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Mélody TONOLLI, pour cette intervention qui me permet de redire combien il est essentiel que la Ville continue de soutenir la filière des musiques actuelles, filière qui a particulièrement souffert du fait de la crise sanitaire. Juste un chiffre : en 2021, c'est une baisse de chiffre d'affaires de 75 à 82 % qui s'affichait par rapport à 2019. Dans ce contexte, bien sûr, l'urgence écologique s'impose. J'ai coutume de dire qu'il ne s'agit plus - dans tous les secteurs et la culture ne fait pas exception, il n'y a pas d'exception culturelle en la matière - de s'adapter au changement climatique et aux enjeux du développement durable, mais bien d'en faire le cadre.

Je serai à peine plus longue, juste pour citer une étude de "The Shift Project" qui s'appelle "Décarbonons la culture" et qui dit : "Décarboner la culture, c'est précisément lui permettre de prendre davantage de place dans nos vies". Attelons-nous y.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 144).

2022 DAC 160 - Subvention (10.000 euros) à la société "ORIZA" (20e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 160 relatif à l'attribution d'une subvention à la société Oriza.

Pour commencer, la parole est à François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de ce projet de délibération, il est proposé d'octroyer une subvention de 10.000 euros à la société privée Oriza, société qui exploite La Bellevilloise, une salle de concert très connue dans le 20e arrondissement et au-delà bien évidemment et une salle très appréciée à gauche de l'hémicycle pour organiser de nombreux meetings politiques.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique musicale de la ville de Paris et des mesures post-Covid, compte tenu des difficultés financières qu'a pu rencontrer La Bellevilloise. Je dois avouer que La Bellevilloise a effectivement des activités culturelles et musicales depuis très longtemps et ce n'est pas forcément ce qui me gêne.

J'ai deux difficultés. La première, c'est qu'on accorde une subvention à une entreprise privée. Alors, c'est encore un double discours du groupe "Les Ecologistes" qui nous a expliqué tout à l'heure qu'il ne fallait absolument pas aider les entreprises dans cette ville. Le deuxième point, quant à lui, concerne plutôt les habitants du 20e arrondissement, puisque depuis plusieurs mois, de nombreuses nuisances sont engendrées par les activités de La

Bellevilloise dans le quartier, qui sont largement dénoncées par les habitants et notamment le collectif Ménilmontant. Je ne reviendrai pas sur le projet qui est en cours.

Voilà, dans une ville où on a une politique antibruit et où on souhaite aussi faire en sorte que les habitants puissent vivre dans la tranquillité... Moi, en tout cas, j'ai demandé à mon groupe de s'abstenir sur ce projet de délibération compte tenu de ces deux problématiques.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur DIDIER.

Je ne peux que réitérer ce que je disais à l'instant en réponse à Mélody TONOLLI. Oui, notre politique culturelle consiste en partie à soutenir les acteurs culturels de la Ville de Paris, y compris lorsqu'ils sont privés. La Bellevilloise en est une illustration, tant cela fait longtemps que ce lieu existe, s'illustre dans l'organisation non seulement de concerts mais aussi de conférences et autres, et qu'il contribue à dynamiser le quartier dans lequel il se situe.

Pour ce qui est de la question du voisinage, je crois savoir que vous avez eu la discussion en Conseil d'arrondissement. Je sais aussi combien la mairie du 20e est attentive à cette question. Une réunion publique en présence de riverains, en présence des équipes de La Bellevilloise s'est tenue il y a quelques semaines. La question est de savoir de quoi est faite une ville, comment on la fait, et, en l'occurrence, je fais vraiment toute confiance, et aux équipes de La Bellevilloise que nous connaissons bien, raison pour laquelle je vous inviterai à voter ce projet de délibération, et à la mairie du 20e arrondissement, pour mener cela dans la sérénité et la tranquillité, pour reprendre votre expression.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 160).

2022 DAC 297 - Subvention de fonctionnement (710.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "Maison du geste et de l'image" - Centre de recherche d'éducation artistique (Paris Centre).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 297. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'un avenant avec l'association "Maison du geste et de l'image, Centre de recherche d'éducation artistique" de Paris Centre.

La parole est, pour commencer, à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Maison du geste et de l'image est un centre bien connu de recherche et d'éducation artistique, dont la mission est de développer l'initiation et la pratique auprès des enfants et des adolescents. Elle allie rencontres avec des artistes et pratiques artistiques. Nous avons eu l'occasion il y a 6 mois, suite à la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'éducation artistique et culturelle, de célébrer l'E.A.C. et toutes ses vertus.

Toutes et tous ici, nous avons célébré l'importance de l'E.A.C. dans un monde complexe avec un contexte anxigène que nous connaissons toutes et tous. L'éducation à l'art est plus que jamais nécessaire, et l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage de l'autonomie que permet l'éducation artistique et culturelle par la Maison du geste et de l'image nous paraissent plus que jamais nécessaires.

La M.G.I., pour reprendre l'acronyme, a su maintenir une activité pendant le confinement. Elle sait se réinventer et les personnels qui l'animent sont dynamiques. D'ailleurs, les établissements scolaires ne s'y trompent pas, ils sont toujours plus nombreux à la solliciter. La M.G.I. répond à cette demande, elle a prévu plus de 140 actions avec un volume horaire en augmentation d'un tiers.

Nous savons que demander à n'importe quelle institution de s'ouvrir à un public nettement plus large et très rapidement, c'est prendre le risque de la diminution de la qualité du travail. La qualité a un coût et c'est ce qui inquiète "Les Ecologistes". D'autant que, loin d'être en hausse, ce qui s'entend en situation de contrainte budgétaire, la subvention qui nous est proposée à travers ce projet de délibération représentera en fait une baisse de 50.000 euros par rapport à 2021 et une baisse pour la troisième année consécutive.

Je tenais donc, par cette intervention, à dire que nous sommes très surpris de cette baisse et que nous espérons qu'elle n'est que circonstancielle. En tout cas, nous continuerons d'être très attentifs sur ce qui arrive à la Maison du geste et de l'image. Par ailleurs, ce projet de délibération visant à accorder une subvention, nous voterons évidemment pour, car nous trouvons que le travail qui est fait le mérite.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Nour DURAND-RAUCHER, de souligner l'importance, dans les actions que nous menons, de l'éducation artistique et culturelle.

Au titre de l'E.A.C., puisque l'acronyme est celui-ci, la M.G.I., autre acronyme, est un acteur extrêmement important qui s'adresse à la fois aux élèves et aux enseignants, et c'est bien souvent la spécificité de ce qu'ils développent. Les parcours artistiques sont encadrés par des artistes professionnels, acteurs à part entière de la communauté éducative. A cela, il n'y a rien à redire.

La baisse de la subvention, vous l'avez mentionnée, est réelle. Elle provient de ce que nous appelons le dialogue de gestion, c'est-à-dire, au long de l'année, le dialogue qui a lieu entre la Direction des Affaires culturelles et les établissements pour évaluer les missions et savoir si ces missions, que se sont fixées les associations que nous subventionnons, sont remplies.

En l'occurrence, la M.G.I. s'engage dans un nouveau travail de conventionnement pour faire évoluer ses actions et notamment pour s'axer davantage sur tout ce qui relève de l'éducation à l'image. Vous êtes peut-être surpris, mais le dialogue a bel et bien lieu, il est extrêmement régulier entre la M.G.I. et la DAC. Je me suis rendue à la M.G.I. l'année dernière et nous ne laissons absolument pas tomber cet établissement. Nous l'accompagnons et nous veillons bien sûr, comme il se doit, au bon emploi des subventions qui sont versées à ce type d'établissement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 297.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 297).

2022 DAC 298 - Subvention de fonctionnement (2.217.500 euros) et avenant à la convention avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 298 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'un avenant à la convention avec l'E.P.C.C. Maison des pratiques artistiques amateurs.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La Maison des pratiques artistiques amateurs, M.P.A.A., a été créée en 2007 pour encourager la pratique en amateur dans tous les domaines sans privilégier aucun genre, mais aussi pour soutenir le désir de créer et de faire du collectif. La M.P.A.A. déploie désormais son activité sur 5 sites dans 5 arrondissements et dispose ainsi dans son réseau d'établissements de 20 salles de répétition et de 3 espaces de diffusion. Chaque année, la M.P.A.A. accueille 500 projets en répétition, elle organise plus de 70 ateliers pour près de 1.000 participants et participantes, 160 représentations dans le cadre de la programmation.

La M.P.A.A. permet à des citoyens et des citoyennes de se regrouper de manière informelle pour créer ensemble et échanger entre compagnies. La M.P.A.A. propose aussi un centre de ressources sur les possibilités offertes en matière de pratiques amateurs sur le territoire et c'est assez plébiscité par les amateurs qui m'en ont parlé à plusieurs reprises. Les équipes de la M.P.A.A., pilotées avec détermination et ambition par Sonia LEPLAT, accompagnent tous ces projets amateurs, petits ou grands, en s'adaptant à chaque groupe tout en encourageant l'épanouissement personnel.

Malheureusement, comme de nombreux acteurs culturels, les activités de la M.P.A.A. ont été très impactées pendant la période de crise sanitaire, et même si les équipes ont su faire preuve de réactivité et de créativité comme dans beaucoup de nos établissements, beaucoup font encore face à des conséquences de cette période qui a interrompu les pratiques de manière importante. Ainsi, les groupes amateurs restent moins nombreux et les participations individuelles sont plus disparates et de dernière minute.

Le début de saison pour 2021-2022 a tout de même été positif et, pour cette saison, l'axe "Art et Sport" est porté par les équipes sous la thématique "Faire Corps". Un projet jeunesse est également développé avec les ateliers Zig Zag pour les élèves de troisième.

Avec ce projet de délibération, il nous est proposé de soutenir aujourd'hui une subvention qui acte une nouvelle baisse de 150.000 euros pour le fonctionnement de la M.P.A.A. en 2022, soit 300.000 euros sur deux ans. Si cette baisse a bien été discutée avec la M.P.A.A., elle nous inquiète cependant pour son avenir et la pérennité de ses actions, précieuses à Paris et dans nos arrondissements.

Nous voterons donc cette subvention, mais nous resterons vigilants à ce que les baisses de ces deux années ne se poursuivent pas en 2023.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Mélody.

Vous avez dit beaucoup de choses sur le très beau projet mené par la Maison des pratiques artistiques amateurs. J'ajouterai simplement combien cet établissement est essentiel dans la politique culturelle en direction des amateurs que nous menons à Paris. Je voudrais souligner aussi combien la M.P.A.A., les M.P.A.A. devrait-on dire, sont ouvertes aux identités les plus diverses. Sonia LEPLAT est une fervente défenseuse des droits culturels et porte remarquablement bien cette notion. Non seulement elle la porte, mais, en plus, elle la pratique.

Cela étant dit, nous revenons en 2022 à un niveau de soutien qui est celui de la contribution statutaire de la Ville, celui en deçà duquel nous ne pouvons aller sans passer par une délibération en conseil d'administration. Il ne s'agit en la matière aucunement d'une sanction mais bien d'un effort demandé au titre de la solidarité avec les autres établissements culturels de la Ville, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Il n'y a donc absolument pas de sanction mais, au contraire, il y a beaucoup de projets et beaucoup d'avenir à la M.P.A.A. Nous avons de belles perspectives à développer encore avec ces établissements et c'est le sens du projet de délibération que je vous invite à voter favorablement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 298.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 298).

2022 DAC 556 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Cinémas Indépendants Parisiens" (4e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 556 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Cinémas Indépendants Parisiens".

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vraiment, faut-il argumenter pour soutenir le cinéma indépendant parisien, pour le septième art dans la capitale du pays du cinéma ? Oui, je pense qu'il le faut car les cinémas indépendants parisiens ont besoin de notre soutien. Cette année encore, en 2022, même si je l'ai fait les années précédentes, je voudrais saluer par cette intervention la politique culturelle municipale en faveur du cinéma et en particulier le soutien renforcé que nous accordons en tant que Ville aux nombreux cinémas indépendants parisiens depuis maintenant une vingtaine d'années.

C'est l'objet de ce projet de délibération qui accorde une subvention de fonctionnement de 25.000 euros à l'association "Cinémas Indépendants Parisiens", dont le siège se situe rue Saint-Martin à Paris Centre, et cette aide contribue notamment au financement de l'événement "Avant-premières !" dont la 7e édition s'est tenue au mois de juillet dernier avec plus de 4.000 spectateurs qui en ont bénéficié. Nous fêtons d'ailleurs cette année, en 2022, les 30 ans de cette association des C.I.P. qui réunit aujourd'hui 32 salles réparties sur 13 arrondissements - vous voyez que c'est large dans Paris - et qui coordonne avec beaucoup de succès de nombreuses activités d'éducation à l'image, à destination assez largement du public scolaire mais aussi du public familial, avec des dispositifs dont on a déjà parlé et que vous connaissez, comme le "Collège au cinéma", l'atelier "Une expérience de cinéma", la programmation "l'Enfance de l'art", dont on parle beaucoup au Conseil de Paris.

Bref, ces initiatives sont tout à fait bénéfiques, et c'est par toutes ces initiatives que les C.I.P. participent à l'éducation à l'art cinématographique et particulièrement à celle du jeune public, avec véritablement un objectif de cibler le public des 15-25 ans et de l'amener vers des salles indépendantes. L'association a développé deux nouveaux rendez-vous réguliers avec "The Breakfast Club (but at night... !)" - on a une référence cinématographique et ce sont des étudiants qui programment des films le soir -, et l'Open Screen Club, qui permet aussi à la jeune génération cinématographique des auteurs de montrer ses œuvres.

L'association agit également dans le champ social avec un tarif solidaire pour les publics du champ social depuis deux ans ainsi que pour les ciné-clubs. On voit donc que c'est une association très dynamique, dans le contexte qu'on connaît d'intensification de la concurrence pour l'accès aux films avec l'émergence des plateformes de "streaming" numériques. On sait en effet à quel point les publics n'ont pas toujours retrouvé le chemin des salles obscures depuis la pandémie Covid, et les salles indépendantes, grâce à ces actions des C.I.P., ont véritablement pris conscience de la nécessité de travailler en réseau et de miser sur la mutualisation. Il faut les aider et c'est ce que fait la Ville avec cette subvention.

Un dernier mot pour conclure. Comme je l'ai dit, j'ai pris la parole plusieurs fois sur ce sujet, chaque fois j'ai mentionné le Luminor, cette salle qui est membre des C.I.P., qui est située à quelques pas d'ici et qui aujourd'hui est en grand danger. En effet, le propriétaire menace de ne pas renouveler le bail de l'exploitant alors même que le cinéma est bénéficiaire et que le quartier est bénéficiaire, que les écoles sont bénéficiaires, que les artistes sont bénéficiaires, que les publics sont bénéficiaires, car le cinéma indépendant, bien sûr, n'est pas uniquement une question d'argent. Et quoi qu'il en soit, nous, habitantes et habitants du Marais, nous ne pouvons pas imaginer la disparition de ce cinéma indépendant qui existe depuis 1912 dans notre quartier. Mais nous aurons l'occasion d'en débattre dans quelques minutes.

D'ici là, votons ensemble, j'espère à l'unanimité, une subvention de 25.000 euros pour l'association "C.I.P."

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Boris JAMET-FOURNIER. Cette fois-ci, je n'ai vraiment rien à ajouter si ce n'est : allez au cinéma, allons au cinéma, notamment dans les cinémas indépendants parisiens dits "art et essai". Nous aurons l'occasion dans quelques minutes de revenir effectivement sur la sauvegarde du Luminor.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 556.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 556).

2022 DAC 603 - Subventions (11.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 603 relatif à l'attribution de subventions à 5 associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération qui vous propose le soutien de structures qui œuvrent dans le 14e arrondissement au travers d'actions culturelles est l'occasion de souligner la richesse et la dynamique des associations parisiennes.

En France, plus d'un million d'associations sont actives et 20 % d'entre elles agissent dans la culture. Elles nous permettent, grâce notamment aux bénévoles qui s'impliquent chaque jour, de faciliter l'accès à la culture pour tous les Parisiens et toutes les Parisiennes, y compris pour celles et ceux qui en sont les plus éloignés. C'est vraiment un dispositif complémentaire de toutes nos actions au quotidien.

Avec cette subvention, nous avons ainsi pu soutenir dans le 14e l'action de l'association "Autres Brésils" avec le festival Brésil en Mouvements, qui s'est déroulé du 15 au 18 septembre au cinéma Les 7 Parnassiens - nous venons d'évoquer l'importance d'aller dans les cinémas indépendants parisiens. Le festival Brésil en Mouvements a fêté ses 18 ans dans un moment charnière de l'histoire de la démocratie brésilienne. A la veille de l'élection présidentielle, le festival a œuvré pour mettre en avant les images et les enjeux des luttes sociales, d'histoire et de

mémoire brésilienne. Cette année, le festival présentait au public une riche sélection de films et débats basés principalement sur la résistance des mouvements, des mouvements noirs, des mouvements des femmes, des peuples autochtones, des mouvements LGBTQIA+ et de lutte pour l'accès au logement.

Cet événement nous a permis de promouvoir un art en lutte, de soutenir les Brésiliens et Brésiliennes qui se battent chaque jour pour leurs droits, mais aussi de sensibiliser les Parisiens et les Parisiennes aux enjeux des élections présidentielles brésiliennes et de la vie démocratique d'une manière plus large. Une belle illustration de ce que permet notre soutien aux actions culturelles locales.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Mélody.

Cette séance est décidément parfaite. Nous avons parlé institutions culturelles, nous avons parlé relations métropolitaines par la culture, nous avons parlé éducation artistique et culturelle et il y a désormais lesdits crédits BLOCHE avec la politique de proximité absolument nécessaire à tout ce que nous menons à Paris.

Je n'ai rien à ajouter à ce que vous avez mentionné si ce n'est dire combien c'est cet ensemble qui crée la politique culturelle parisienne et combien je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération, comme tous ceux qui permettent de maintenir la culture vivante au cœur de nos arrondissements.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 603.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 603).

2022 DAC 675 - Subvention (60.000 euros) à l'association "Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe" - ECUJE (10e) et convention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 675 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe", E.C.U.J.E., et de la convention qui l'accompagne.

La parole est à Jérémie REDLER.

Ce n'est pas le bon micro qui a été allumé, c'est celui sur le pupitre derrière, Jérémie REDLER. Il faut donc modifier... On se rode sur le système, comme on dit. Vous préférez le micro vert ou le micro rouge ? Cela y est.

M. Jérémie REDLER. - Je suis heureux de participer au rodage de cet hémicycle. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais à travers mon intervention concernant la subvention à l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe saluer l'action de ces associations. Je souhaite associer à mes propos mon collègue Jack-Yves BOHBOT qui travaille aussi sur ce sujet.

L'E.C.U.J.E. a été fondé par Elie Wiesel il y a plus de 50 ans. Au sein de ses locaux situés rue Lafayette dans le 10e arrondissement, l'E.C.U.J.E. promeut la culture juive et l'enseignement universitaire. Il organise des soirées littéraires, des conférences, des expositions, des concerts. Il compte plusieurs salles, dont une partie rénovée récemment que nous avons d'ailleurs visitée avec bon nombre d'entre vous dans cet hémicycle en septembre dernier.

L'agenda culturel s'est enrichi l'année dernière avec une programmation jazz en partenariat avec Paris Jazz Club que vous connaissez également tous. En constante évolution et ancré dans la réalité actuelle, l'E.C.U.J.E., qui est également soutenu par la Région Ile-de-France, accueille une nouveauté cette année, un programme de conférences intitulé "Sur la route des J.O. 2024". Dans le même temps, se poursuivent des cycles de cours et des ateliers d'études en permanence. L'année sera consacrée également à la préparation des 60 ans de cette institution qu'est l'E.C.U.J.E., qui seront fêtés en 2023.

En conclusion de mes propos, l'E.C.U.J.E. est un véritable lieu de culture authentique, juive, ouverte à tous les publics, à toutes les cultures et à tous les dialogues, qui fait au quotidien un travail remarquable au service des Parisiens et des Franciliens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur REDLER.

Juste un mot pour compléter vos propos et vous dire combien nous sommes attachés, combien la Ville de Paris est attachée à l'action menée par l'E.C.U.J.E., qui est une sorte de témoin du lien indissociable que nous avons souvent l'occasion d'évoquer, ce lien qui par la mémoire, par le patrimoine, par la culture bien sûr existe entre la communauté juive et l'histoire de Paris.

A ce titre, nous avons souhaité encore cette année maintenir le niveau de la subvention de la Ville malgré le contexte budgétaire très contraint que nous connaissons et que j'évoquais tout à l'heure, car nous ne sommes pas là dans des montants de subventions comme ceux que nous évoquions tout à l'heure.

Nous continuons donc et je vous invite, chers collègues, à voter très favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 675.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 675).

2022 DAC 693 - Subvention (13.000 euros) à l'association "Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem" (10e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 693 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette subvention en direction de la Maison de la Culture Yiddish, dont le montant de subvention a été sauvegardé aussi cette année, nourrit un message culturel fort. L'association œuvre à la conservation du patrimoine yiddish, à la diffusion de la culture yiddish et à l'apprentissage de langue yiddish auprès de publics de tous horizons en France et en Europe - cours de langue, séminaires, ateliers artistiques, universités d'été. L'association continuera également cette année à proposer un cycle de conférences et de rencontres littéraires en français et en yiddish ainsi que des ateliers pour les jeunes.

Le joyau de l'association, c'est sa bibliothèque, la Bibliothèque Medem qui est désormais englobée dans la Maison de la Culture Yiddish et qui permet ainsi une meilleure visibilité et une meilleure mise en valeur de ses ressources.

Vous l'avez bien compris, cette association a pour principale vocation de transmettre la culture yiddish, cette culture que les nazis avaient voulu éradiquer en Europe, mais elle a aussi une autre vocation, faire vivre l'histoire juive des quartiers de notre Capitale à travers des lieux, des rues, des endroits de Paris que nous connaissons bien et que, au cours de séances, bien sûr, nous ponctuons avec l'apposition de plaques ou le rappel de souvenirs. Ils évoquent ce que fut le parcours de ces juifs qui avaient trouvé en Paris un lieu d'accueil, un lieu d'espérance et qui n'ont eu de cesse de participer à sa vie et à ses grandeurs.

Fiers d'apporter leur soutien à la transmission et à la valorisation de la culture yiddish, les élus du groupe Changer Paris voteront bien évidemment cette subvention.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur BOHBOT.

De la même manière que pour l'E.C.U.J.E. précédemment, nous sommes bien sûr aux côtés de cette association. J'ajouterai simplement qu'ils se sont lancés dans la numérisation des fonds, initiative particulièrement importante pour la pérennité et la transmission de tout ce dont ils disposent, et c'est une manière aussi de rendre la culture yiddish plus accessible.

Le site Internet s'appelle "la culture yiddish à la maison". Nous lui souhaitons un beau succès et je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 693.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 693).

2022 DAC 698 - Subvention (3.000 euros) à l'association "Prix Clara" (8e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 698 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Prix Clara".

La parole est à Mme la maire du 8e, Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération n'ayant pas été examiné par le Conseil du 8e arrondissement, je souhaitais par une courte intervention exprimer mon soutien à l'association "Clara".

Le prix Clara est un concours de nouvelles à destination des jeunes adolescents organisé par la maison d'édition Héloïse d'Ormesson. Chaque année, plusieurs centaines de nouvelles sont ainsi soumises par des auteurs francophones de 13 à 18 ans. Seuls quelques-uns d'entre eux sont lauréats aux termes de sélections opérées par un jury formé de 11 personnalités du monde des lettres et de l'édition. Ce prix a été fondé en 2006 pour rendre hommage à Clara, décédée brutalement à l'âge de 13 ans seulement des suites d'une cardiopathie. Il s'agit par conséquent d'un prix à vocation caritative. Le fonds de dotation du prix Clara est domicilié au 31 rue d'Anjou dans le 8e arrondissement.

Depuis 2019, grâce au soutien des éditions Fleurus, les nouvelles lauréates sont publiées dans un recueil dont les bénéfices de la vente sont versés à l'Association pour la Recherche en Cardiologie du Fœtus à l'Adulte, l'A.R.C.F.A. de l'hôpital Necker-Enfants malades.

Aussi, mes chers collègues, je vous remercie de voter favorablement cette subvention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Maire.

Le Prix Clara est particulièrement important, vous faites bien de le mentionner ici, à la fois parce qu'il soutient la création, parce qu'il est solidaire, vous l'avez rappelé, et parce qu'il encourage des générations parfois tentées de se détourner du livre et de cette forme de création littéraire à y venir.

Pour toutes ces raisons, nous encourageons le Prix Clara à perdurer et je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 698.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 698).

2022 DAC 709 - Subvention (3.000 euros) au Centre Medem Arbeter Ring (10e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 709 relatif à l'attribution d'une subvention au Centre Medem Arbeter Ring.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

A l'instant, je viens de m'exprimer sur la subvention à la Maison de la Culture Yiddish qui joue, vous le savez, un rôle important dans la diffusion de la culture yiddish. Il y a un autre acteur à Paris qui a également la même vocation, qui est le Centre Medem, situé dans le 10e arrondissement, qui prend en charge de la même façon la culture yiddish dans les secteurs culturel, social et éducatif à l'intention d'un public qui aime la culture yiddish. C'est une vieille association qui a été créée en 1926 et qui a bien sûr beaucoup évolué, comme les associations parisiennes.

Je voulais simplement noter qu'en 2022, l'association a monté une bibliothèque virtuelle pédagogique pour les collégiens et les lycéens, qui comprend actuellement près de 700 ouvrages dont 10 % yiddish, et relever que l'association joue traditionnellement un rôle mémoriel important en organisant chaque année deux commémorations à laquelle beaucoup d'élus ici présents participent : la lecture des noms au Mémorial de la Shoah et la commémoration de la révolte de ghetto de Varsovie.

C'est pour la pluralité de ces actions et ce rôle central dans la vie culturelle de la communauté juive que le groupe Changer Paris votera en faveur de la subvention au Centre Medem Arbeter Ring.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Jack-Yves BOHBOT.

Un mot pour me réjouir à mon tour du projet de bibliothèque pédagogique que vous venez d'évoquer, puisqu'il est développé notamment auprès des collégiens et des lycéens. Exactement comme je viens de le dire pour le prix Clara, il s'agit là d'une initiative qui permet de continuer de faire vivre les œuvres auprès de ces générations, de ces jeunes générations avec, cette fois, une connotation particulière puisqu'il s'agit de transmettre des œuvres en lien avec la culture juive.

C'est une manière aussi de saluer l'importance de ces bibliothèques associatives qui viennent utilement compléter le réseau de nos bibliothèques municipales.

Je vous invite à voter ce projet de délibération favorablement et je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 709.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 709).

2022 DICOM 20 - Conventions de partenariats en soutien de l'opération Nuit Blanche.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 20 concernant des conventions de partenariats en soutien à l'opération "Nuit Blanche".

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais revenir sur cette édition 2022 qui a connu un vrai succès et j'y ai moi-même participé. Bravo aux directeurs artistiques. J'ai seulement un regret. Cette année, c'était la concentration des installations dans le centre de Paris, telle qu'en avaient décidé les directeurs artistiques ou telle qu'elle avait été mentionnée dans le cahier des charges. Cette concentration sur un périmètre réduit a eu notamment pour effet de longues files d'attente cette année pour accéder aux différents sites et, franchement, je vous le dis très sincèrement, c'était très pénible pour bon nombre de Parisiens.

Nous, dans le 15e, nous avons eu une installation, une performance musicale, très belle d'ailleurs, de Vincent MARTIAL avec la Marine nationale, installée dans une "start-up", Matrice. C'est une installation pour le plus grand arrondissement de Paris.

Ma demande est simple, Madame Carine ROLLAND, et je sais que vous en avez le pouvoir : pouvez-vous souffler à l'oreille du prochain directeur artistique d'inclure le 15e dans le prochain parcours officiel ? Nous avons de très beaux lieux qui s'y prêtent. Je pense par exemple au parc André-Citroën, au Théâtre de Verdure, au square Saint-Lambert ou même à la dalle de Beaugrenelle qui se prêterait très bien, par exemple, à des performances de danse contemporaine.

D'ailleurs, Madame Carine ROLLAND, il fut un temps - pas si ancien que cela puisqu'il y a deux ans - où était mise à disposition une enveloppe de 5.000 euros à ceux qui voulaient proposer une performance ou une installation hors du parcours officiel et dans un arrondissement délaissé par le parcours officiel. Qu'en sera-t-il pour l'édition 2023 qui sera, je n'en doute pas, encore plus belle puisqu'elle se déroulera au mois de juin, quasiment au début de l'été ?

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à... Non, elle est absente.

La parole est donc à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur JEANNETÉ.

Quand il n'y a pas assez de monde à "Nuit Blanche", cela nous est reproché, et quand il y a trop de monde, cela nous est reproché aussi, je l'ai bien lu dans la presse. Mais finalement, je me réjouis de l'affluence malgré tout. Je le dis en souriant.

Merci, en tout cas, pour votre salut à cet événement artistique majeur qu'est devenue "Nuit Blanche", artistique et populaire, là aussi.

Pour ce qui est du parcours de cette année, nous fêtons le 20e anniversaire de l'événement et il est vrai que la directrice artistique, Kitty HARTL, a souhaité mettre en lumière, en valeur, des lieux qui ont particulièrement évolué depuis 20 ans. C'était le cas avec la Canopée, c'était le cas avec l'Académie du Climat, et j'en passe et des meilleures. Elle a souhaité aussi, et nous ne pouvions que l'y encourager, que le parcours soit fait à pied ou en mobilité douce, d'où la concentration, telle que vous l'avez qualifiée, sur Paris Centre. Néanmoins, le parcours change chaque année, les enveloppes dédiées aux arrondissements existent toujours, absolument, "Nuit Blanche", c'est une carte blanche laissée à la direction artistique pour quelques œuvres dans le parcours qui est un peu la colonne vertébrale, et ce sont aussi des événements associés partout sur le territoire parisien. Nous avons 80 événements le soir de "Nuit Blanche". Il s'agit donc bien sûr de faire savoir cela, mais tout un chacun, tout porteur de projet qui le souhaite peut s'adresser à "Nuit Blanche" pour faire partie des parcours associés.

En tout cas, je note bien votre demande que je trouve très réjouissante et très saine, encore une fois, et j'attends avec impatience, comme vous, une édition de "Nuit Blanche" qui se déroulera en juin prochain, ainsi qu'en ont décidé les Parisiens et les Grands Parisiens suite à une consultation décidée par la Maire de Paris l'année dernière.

Et aux remerciements adressés à la directrice artistique Kitty HARTL, je souhaite aussi vraiment associer la Direction des Affaires culturelles - Irène BASILIS a été citée tout à l'heure -, Irène BASILIS et toutes les équipes pour lesquelles "Nuit Blanche" est chaque année une aventure, ainsi que les équipes de la DICOM et les nombreuses directions de la Ville qui contribuent à faire de cet événement une réussite.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DICOM 20).

2022 DICOM 22 - Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 22 concernant des conventions de coproduction pour les expositions sur la voie publique.

La parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, cette intervention est la troisième que nous faisons depuis le début de la mandature contre tout partenariat avec la Fondation Carmignac. En effet, une des délibérations de ce DICOM 22 concerne la Fondation Carmignac. La Fondation Carmignac, c'est une fondation d'entreprise qui a été créée par M. CARMIGNAC, qui lui-même est fondateur du fonds de gestion Carmignac, qui a été condamné en 2018 pour fraude fiscale. Mais ce n'est pas là le pire de ses forfaits.

La société Carmignac est un fonds de gestion qui investit fortement dans l'industrie extractive au nom de la croissance verte. Nous savons que cette industrie présente un des bilans les plus catastrophiques en matière de droits humains, de saccage environnemental et d'atteintes à la liberté de la presse.

Or, cette exposition pour laquelle il nous est proposé de voter porte sur le Venezuela, dont l'activité d'extraction d'or ces dernières années a massacré la forêt amazonienne et pollué gravement les cours d'eau. La Fondation Carmignac a-t-elle pour objectif de racheter une bonne conscience à la société Carmignac ? C'est la question qu'on se pose, car, non, Messieurs Carmignac père et fils, nous ne pouvons pas faire tout et son contraire.

A ce Conseil, un projet de délibération concerne la protection des forêts d'Afrique. Nous aussi, de la main droite, nous soutenons cette Fondation Carmignac qui finance des activités extractives et, de la main gauche, nous nous mobilisons pour protéger les forêts d'Afrique. Je crois qu'il nous faut choisir, nous ne pouvons pas faire tout et

son contraire. Sans remettre nullement en cause la qualité artistique de ladite exposition, nous voyons dans cette action pour la société Carmignac une opération de "greenwashing" et nous ne voulons pas la cautionner.

Vous comprendrez qu'en conséquence, "Les Ecologistes" voteront contre ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame GUHL.

Nous avons souvent eu ici l'occasion de parler des expositions qui prennent place sur les grilles de l'Hôtel de Ville, sur les grilles de la tour Saint-Jacques ou ailleurs et qui contribuent, je crois véritablement, à notre politique culturelle et à faire découvrir notamment l'art photographique, comme c'était le cas cet été autour d'une exposition centrée sur les artistes olympiques à travers le temps, cher Pierre RABADAN. Nous avons eu l'occasion de l'inaugurer en partenariat avec l'A.F.P.

Là, vous évoquez une exposition portée par une fondation artistique. La Ville met à disposition les espaces mais ne valorise pas le porteur du projet, si ce n'est qu'il est mentionné sur les affiches, et, surtout, la Ville accepte ou non - il arrive que nous refusions - certaines expositions et elle considère notamment la valeur artistique de la proposition qui est faite.

En l'occurrence, avec la vigilance qui s'impose, la DICOM a considéré que l'exposition méritait d'être montrée et qu'elle relevait d'une fondation artistique, plus que de celui qui l'a montée et qui en est le fondateur.

Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DICOM 22).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la sauvegarde du cinéma Luminor.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde du cinéma Le Luminor.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non-rattachés.

Nous commençons par les vœux référencés n^{os} 31, 32 et 32 bis relatifs à la sauvegarde du cinéma Luminor.

La parole, pour commencer, est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Luminor, on en a déjà un peu parlé avec les subventions aux cinémas indépendants, et je dois dire que l'annonce d'une éventuelle fermeture du Luminor a fait l'effet d'une petite bombe dans le landerneau cinéphile du 4e, éclaboussant les arrondissements voisins des 1er, 2e et 3e.

Ce cinéma, le premier installé au cœur du Marais en 1911 est aujourd'hui le seul rescapé du 4e. Il s'est d'abord appelé le Cinéma de l'Hôtel de Ville à sa création, puis le Cinéma du Marais avant de devenir le Latina, puis le Nouveau Latina et, enfin, depuis quelques années, le Luminor.

Le cinéma du Marais est alors dirigé par Simone LANCELOT, cofondatrice de l'Association française des cinémas d'art et d'essai. En 1971, elle décide de soutenir dans ce quartier la diffusion du "Chagrin et de la Pitié" de Marcel Ophüls en le maintenant à l'affiche durant 53 semaines alors qu'il est censuré et interdit d'antenne parce qu'il aurait détruit des mythes, celui d'une France 100 % résistante dont les Français auraient eu encore besoin 25 ans plus tard.

Depuis 1911, cet emplacement au cœur de la Ville assure au cinéma sa clientèle. Aujourd'hui, il emploie 6 salariés. Cette salle fait partie des équipements culturels populaires du quartier et participe à l'E.A.C., enseignement artistique et culturel, objet d'une Mission d'Information et d'Evaluation ici même dont nous avons voté le rapport à l'unanimité juste avant les vacances.

Enfin, je rappelle que dans ce quartier, qui, après avoir été envahi par les grossistes de cuirs et de colifichets, est aujourd'hui envahi par le commerce de luxe vestimentaire, un cinéma est une pause bien agréable et bienvenue.

Quoi de plus normal...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Corine FAUGERON. - Pardon. Quoi de plus normal que de demander le maintien d'un cinéma qui existe quasiment depuis que le cinéma existe, ce qui en fait un cinéma patrimonial chargé d'histoire, dans un secteur sauvegardé ? Quoi de plus normal que de demander le maintien d'un cinéma ancré dans son territoire ? Quoi de plus normal que de demander le maintien d'un cinéma qui s'inscrit naturellement dans la future Ville du quart d'heure ?

Nous demandons que la Ville...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci...

Mme Corine FAUGERON. - ... intervienne auprès de la S.O.F.R.A. en faveur de la sauvegarde du Luminor dans ses murs et de ses demandes de conciliation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci...

Mme Corine FAUGERON. - J'ai fini, j'ai fini. Mette en œuvre tous...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pas tout à fait.

Mme Corine FAUGERON. - ... les moyens légaux et réglementaires pour sauvegarder la destination culturelle des lieux dans le cadre de la révision du P.L.U. ainsi que du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, pouvant...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Corine FAUGERON. - ... par exemple, correspondre à la mise en place d'une protection patrimoniale.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole...

Mme Corine FAUGERON. - ... et intervienne...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Ah non, je suis désolé, il faut arrêter, là. 50 % de dépassement, cela fait beaucoup.

Monsieur VÉRON, à vous.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous risquons effectivement de perdre l'un des plus anciens cinémas de Paris, le Luminor Marais. C'est aussi le seul cinéma du 4e arrondissement.

Hormis une fermeture entre la Guerre et 1964, cette salle n'a cessé de servir le septième art. Le Luminor, c'est 100.000 spectateurs par an, dont un quart sont des jeunes. Avec des subventions municipales et régionales, 40 % de ses frais sont couverts, et l'exploitant Carlotta Films parvient à maintenir un résultat d'exploitation et financier positif. Aujourd'hui, hélas, le bail préférentiel du Luminor est arrivé à son terme et le propriétaire souhaite tourner la page d'une vieille histoire familiale.

Pour ceux qui ne le savent pas, le groupe familial S.O.F.R.A. a acquis le fonds de commerce de ce cinéma en 1984. Philippe Rossillon est alors secrétaire général de l'Union latine et veut promouvoir le cinéma latino à Paris. La famille acquiert les murs un peu plus tard, dans les années 2000, puis propose à Carlotta Cinémas et Bodega Films de prendre la relève avec un bail courant jusqu'en 2020. Le Nouveau Latina est né et, en 2014, Carlotta Films est revendu à de nouveaux associés. Enfin, des travaux en 2016 lui font trouver son nom actuel, le Luminor Marais. Le gérant du Luminor Marais, François YON, veut des œuvres qui fassent réfléchir. Résultat, les événements et le choix des films, notamment L.G.B.T., contribue à la réputation engagée de ce cinéma d'art et d'essai.

Mais 2020 est arrivée et le bail n'est pas renouvelé pour cet espace monovalent, décision légitime du groupe familial propriétaire des murs qui a longtemps contribué au succès de cette institution, mais son retrait pur et simple met néanmoins en danger la poursuite d'activité de cette institution. La procédure judiciaire qui oppose les deux parties menace d'être perdante pour tout le monde.

Nous appelons donc la Mairie à réunir les parties pour sortir de ce conflit par le haut. La Mairie a su sauver Le Tango, elle peut y parvenir avec le Luminor si elle explore toutes les options qui sont à sa disposition.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues.

Je me réjouis et me félicite que des groupes politiques de droite comme de gauche se rejoignent pour porter des sujets aussi fondamentaux et culturels en l'occurrence, s'agissant du Luminor. J'y étais pour une projection il y a quelques mois, au côté de mon collègue Arnaud NGATCHA, pour la projection d'un documentaire remarquable qui

s'appelle "9 jours à Raqqa" et qui évoque le parcours de cette jeune femme, Leïla MUSTAPHA, élue première femme de Raqqa en Syrie, qui était présente ce soir-là. Je le mentionne, car c'est vraiment une illustration de ce que le Luminor fait et fait de mieux, à savoir un cinéma de proximité, vous l'avez dit, un cinéma engagé.

Dès lors, lorsqu'on parle du Luminor, on parle de bien plus que d'un simple lieu avec une valeur foncière et c'est ce que nous souhaitons expliquer, continuer de faire valoir au propriétaire. Je me suis donc adressée à S.O.F.R.A. la semaine dernière par un courrier auquel la gérante de S.O.F.R.A., Mme ROSSILLON, a immédiatement répondu et je l'en remercie, et la médiation démarre.

Je vous propose donc, chers collègues, de parler d'une seule voix à partir d'un vœu de l'Exécutif que nous vous avons proposé et qui nous permettra d'agir collectivement en soutien à cet établissement essentiel.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Carine ROLLAND.

Le vœu n° 31 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Pardon ?

Mme Corine FAUGERON. - On votera sans doute le bis, mais on maintient notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Je vais tout de suite demander au groupe Changer Paris s'il maintient son vœu n° 32. D'accord, merci beaucoup. Tous les vœux sont donc maintenus.

En l'occurrence, je vais, pour la cohérence de notre débat, donner peut-être la parole sur le vœu n° 32 bis, en explication de vote, à Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris et ensuite à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe PEC.

Ecoutez, moi j'obéis aux groupes, c'est mon rôle...

M. Aurélien VÉRON. - Non, mais je crois que le vœu de l'Exécutif va dans le sens d'une recherche de solution qui ne soit pas perdante pour le propriétaire qui veut sortir de ce cinéma et qui ne fasse pas disparaître le Luminor. Je crois que nous allons dans la bonne direction et nous allons soutenir ce vœu. Ce vœu de l'Exécutif, oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Tout le monde maintient son vœu, tout le monde maintient ses vœux et tout le monde votera le vœu de l'Exécutif.

Je donne maintenant la parole à Boris JAMET-FOURNIER, pour une explication de vote du groupe PEC, pour le vœu n° 32 bis.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux mots. Simplement, j'ai déjà évoqué ce sujet du Luminor qui est d'une importance capitale pour les habitantes et les habitants du Marais. De fait, ce n'est pas si souvent qu'on voit Les Ecologistes et la droite être d'accord sur un sujet au Conseil, et en l'occurrence, cette question est absolument primordiale pour nous.

Je veux témoigner de l'émotion qui a saisi non seulement les élus mais aussi les habitantes et les habitants de Paris Centre, du 4e et du 3e quand on a appris la nouvelle il y a quelques jours. Et ce soir, je suis venu avec un mandat, celui du conseil de quartier Marais-Archives qui s'est réuni hier et qui a voté. C'est littéralement le seul sujet qui a été discuté lors de cette réunion du conseil de quartier qui est véritablement mobilisé et qui n'acceptera pas la disparition du Luminor, lequel est, comme on l'a dit, un lieu d'éducation, de partage, d'échange, d'engagement.

La lumière ne doit pas s'éteindre au Luminor et c'est pour cela que nous soutenons le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avec, en plus, le mandat d'un conseil de quartier. C'est dire combien le mandat est quasiment impératif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31, maintenue par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe Changer Paris, puisqu'elle est maintenue également, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? D'accord.

Contre ?

Contre ?

La proposition de vœu est repoussée.

Ecoutez, moi je veux bien compter, mais enfin... C'est quand même assez...

Pardon ? Non, non. Non, non, c'est pour un scrutin public. Donc, en l'occurrence...

Vous voulez vraiment que l'on compte ? Non, bon d'accord.

Je mets aux voix, à main levée le projet de vœu référencé n° 32 bis déposé par l'Exécutif, puisque tout le monde est d'accord. Comme cela, au moins, on aura un vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 211).

Il y aura donc un vœu voté par le Conseil de Paris pour que la lumière ne s'éteigne pas au Luminor, comme l'a dit Boris JAMET-FOURNIER.

Non, non, ce n'est pas de moi, c'est de Boris JAMET-FOURNIER. Jamais je n'aurais eu l'idée d'une telle formule.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de la compagnie Graine de Soleil dans le théâtre Lavoisier Moderne Parisien (LMP).

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au Lavoisier moderne parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n°s 33 et 34 relatifs au Lavoisier Moderne Parisien, sujet qui n'est pas nouveau.

La parole est à Emile MEUNIER qui va présenter le vœu n° 33, au nom du groupe "Les Ecologistes".

Allez-y, Président.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le sujet n'est pas nouveau mais je vais quand même rappeler les faits. Le Lavoisier Moderne Parisien est un théâtre au centre de la Goutte d'Or qui est animé par une équipe formidable, Graines de Soleil. Tout le monde le reconnaît, ils font un travail de programmation exigeante mais aussi ouvert sur le quartier. Ils participent à des projets culturels d'autres acteurs de la Goutte d'Or. Bref, c'est un acteur indispensable de la Goutte d'Or.

Lors du dernier mandat, vous vous le rappelez sûrement, un promoteur immobilier a voulu les chasser pour pouvoir faire un projet immobilier, et la Ville est intervenue pour préempter le lieu afin de préserver le théâtre et le travail qui est mené par Graines de Soleil.

Cela pourrait donc se terminer sur un "happy end", mais il y a eu un petit rebondissement ces derniers temps. La Ville a demandé à Graines de Soleil de renoncer à son bail - bon -, et H.S.F., qui est le bailleur social qui a récupéré le lieu préempté, a repris le contentieux du précédent promoteur, le contentieux qui demandait l'expulsion de Graines de Soleil du L.M.P. Et dans les écritures de H.S.F., figure une astreinte journalière de 2.000 euros pour Graines de Soleil pour quitter les lieux. Vous imaginez comment cette association qui fait un travail depuis tout ce temps dans le quartier a ressenti les choses, avec violence, alors même qu'il nous semble quand même assez simple de trouver une issue favorable à cette situation. On ne va pas s'amuser à se retrouver avec des pétitions et des mobilisations dans tous les sens.

Notre vœu est simple. La Ville, H.S.F., se désiste du contentieux, se met autour de la table et travaille à un projet culturel et à un bail qui va avec ce projet culturel, par exemple de 5 ou 6 ans. Voilà, c'est une demande très simple, je crois que nous pouvons tous nous retrouver dessus. Le L.M.P. Graines de Soleil a recruté plus de 10 personnes et ce serait vraiment dommage que ces personnes se retrouvent sans emploi alors même que la Ville a la main.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emile MEUNIER.

Le vœu n° 34 n'étant pas défendu, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Emile MEUNIER.

Sujet, effectivement, qui n'est pas nouveau mais qui nous tient beaucoup à cœur, donc revenons-y. Le Lavoir Moderne Parisien est un haut lieu de la Goutte d'Or en termes de création théâtrale et je vous rejoins tout à fait sur la valeur de ce qui y est fait par l'association "Graines de Soleil".

Le lieu a été préempté par la Ville il y a quelques années, sur une demande, une insistance du maire du 18^e arrondissement, Eric LEJOINDRE, avec l'accord de Ian BROSSAT et de la Maire de Paris surtout, pour y réaliser - je le mentionne quand même - des logements sociaux, qui interviendront et qui n'interviennent pas pour l'instant, tant que nous ne pouvons pas démarrer les travaux, au-dessus du théâtre. Cela a sa petite importance, sinon nous n'aurions pas pu préempter. Je ferme cette parenthèse.

C'est bien un lieu qui a été préempté et pas une association. Admettons qu'il serait particulièrement violent de considérer qu'on peut préempter un ensemble humain aussi intéressant et valeureux. Le lieu est donc préempté pour préserver l'activité. Il se trouve que le bailleur qui gère le lieu, H.S.F., est en désaccord avec l'association "Graines de Soleil" sur la reconnaissance du bail - je n'entre pas dans ces détails.

Nous n'avons de cesse d'intervenir, moi-même, mon cabinet, que je tiens ici à remercier pour son implication sur ce dossier, pour faire s'entendre les deux parties. Nous y étions presque jusqu'à ce que Graines de Soleil dépose des considérants devant le juge et qu'ainsi, le processus judiciaire ne soit pas interrompu.

Ainsi, oui, continuons à chercher une conciliation, continuons à faire en sorte, surtout, que ce lieu existe artistiquement et soit ancré dans le territoire comme il l'est. Je m'y emploie depuis des années, je crois, et je continuerai. Les bonnes volontés existant de part et d'autre, j'ai bon espoir que nous y arrivions.

Néanmoins, au vu de ce que vous demandez dans votre vœu, en fait renoncer à une mise en concurrence, ce qui me semble être non seulement une rupture d'égalité mais aussi juridiquement très contestable - en tout cas, la Direction des Affaires juridiques de la Ville ne nous engage vraiment pas à aller en ce sens -, j'émet un avis défavorable au vœu que vous avez présenté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Deux demandes d'explication de vote.

La parole est à Rudolph GRANIER d'abord, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Une demande d'explication de vote et la défense d'un amendement oral qui va peut-être m'offrir une minute supplémentaire ou pour le moins les quinze secondes qui permettront de justifier cet amendement.

Madame la Maire, le roi Ubu est en train de gouverner et son territoire est la Ville de Paris. En réalité, quand vous parlez des mesures d'expropriation, c'est l'Habitat Social Français, c'est une filiale de la R.I.V.P., Emile MEUNIER - il faut aller jusqu'au bout -, dont le conseil d'administration est à la majorité de ce même Exécutif. La demande d'expulsion du théâtre est pourtant soutenue par la Ville. La contradiction est totale. Pour autant, Madame Carine ROLLAND, Madame la Maire, vous avez manifesté à plusieurs occasions votre soutien ; vous l'évoquiez, le rachat en 2014 des murs soutenus par le maire du 18^e. Mais rien n'y fait, aujourd'hui, vous allez jusqu'à vous dédire en ne soutenant que Graines de Soleil et, même en 2020, vous l'avez évoqué, la préemption des murs du Lavoir par la Mairie.

A l'époque, cette association y voyait l'épilogue par votre soutien, mais, en réalité, vous continuez et vous êtes au côté de l'expulseur en affaiblissant ainsi le théâtre en place par aussi un appel à manifestation d'intérêt, ce qui nous paraît être en dehors du temps par rapport au bail qui existe.

Alors, le risque judiciaire qui pèse actuellement sur l'association est une épée de Damoclès qui empêche tous les partenariats, pour cette association, dans un moyen terme, pas même sur le long terme, et qui en réalité empêche la sérénité nécessaire à toute création.

Finalement, nous voterons le vœu des "Ecologistes".

Monsieur le Maire, nous avons souhaité poser un amendement oral pour préciser ce qui nous paraissait un complément intéressant au vœu dont j'ai oublié le numéro, au vœu n° 31. Mme la maire évoque l'idée selon laquelle il faudrait faire s'entendre les parties. Nous demandons de manière plus formelle un protocole d'accord qui soit rédigé et conclu par les différentes parties afin de sécuriser le maintien dans les lieux de la compagnie Graines de Soleil au minimum jusqu'à la fin du bail, en dépit des contestations. Et sans doute que l'histoire retiendra que la culture a été sauvée à la Goutte d'Or grâce à la droite de cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole maintenant à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui, c'est juste pour dire qu'on votera ce vœu. Effectivement, quand on a préempté ce lieu, il y avait plusieurs raisons, mais la première de toutes, c'était de sauvegarder cette activité, ce théâtre qui irradie, qui vit vraiment avec le quartier et qui a de beaux projets encore à faire vivre. Il y avait aussi la préservation des bâtiments et aussi la possibilité de faire du logement social. Mais les trois ont été extrêmement liés et on ne voit pas, là, aujourd'hui, pourquoi tout cela est remis en cause alors qu'il y a, je pense, des possibilités de maintenir Graines de Soleil dans le théâtre. On votera donc le vœu des Verts.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Si j'ai bien compris, Rudolph GRANIER a fait un amendement oral au vœu n° 33 du groupe "Les Ecologistes". Si j'ai bien suivi.

M. Rudolph GRANIER. - Qui normalement vous a été communiqué, Monsieur le Maire. C'est un amendement oral, oui, tout à fait, au vœu n° 33.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Est-ce que le groupe "Les Ecologistes", puisqu'il est l'auteur du vœu, accepte cet amendement oral ? Il n'accepte pas cet amendement oral.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par groupe "Les Ecologistes" sans l'amendement oral du groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Ecoutez, vous n'allez pas me faire deux fois le coup.

Alors introduisez vos cartes et on va voter. On va expérimenter.

Bon, alors on va recompter. Allons-y. Non ? Vous demandez un nouveau vote ?

Oui, eh bien je vais vous accorder ce nouveau vote, c'est ce que je viens de dire.

Je remets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu et nous allons compter ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.

Qui est pour ?

Baissez les mains, ceux qui sont pour.

Maintenant, je demande qui est contre cette proposition de vœu n° 33 et, là aussi, levez bien la main.

C'est serré, mais c'est 34 contre et 33 pour.

Ce n'est pas parce que cela ne vous plaît pas... Ce n'est pas parce que le résultat ne vous plaît pas... Bon, écoutez, j'ai donné les chiffres de l'administration. Je n'ai pas compté moi-même, mais si vous mettez en cause la neutralité de l'administration... Non.

Donc, 34 contre et 33 pour.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un réseau de partenaires des établissements culturels pour la transition environnementale et énergétique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 35 relatif à un réseau de partenaires des établissements culturels pour la transition environnementale et énergétique.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le contexte de crise sanitaire que nous avons connu ces dernières années a souligné le rôle essentiel de la culture dans nos sociétés. Les arts et la culture jouent en effet un rôle central et indispensable à la construction de nos imaginaires mais aussi à l'expression, la créativité de chacun et comme vecteur de lien social.

Ce rôle est largement reconnu et défendu notamment par l'UNESCO au niveau mondial. Les objectifs de son Agenda 2030 font transparaître l'idée que le développement durable ne peut se passer de la culture. Des travaux ont été engagés, notamment par l'UNESCO, à travers les objectifs de développement durable de cet agenda et se matérialisent petit à petit, au plus proche de nous, grâce à l'inventivité largement reconnue des acteurs du secteur culturel qui ont su se saisir de ces questions.

C'est le cas de l'établissement Palais de Tokyo, qui a lancé l'an dernier un dispositif innovant pour repenser son modèle philanthropique sous l'angle de la transition sociale et environnementale. Il a cherché avec succès à mobiliser un mécénat à la fois financier et de compétences. Le Palais de Tokyo attend de ses partenaires un accompagnement large sur son bilan carbone, l'éco-conception de ses événements, un bâtiment plus durable, une prise en compte de la biodiversité pour les jardins ou encore l'éducation et la sensibilisation du public à ses causes.

Au regard de la feuille de route du Plan Economie circulaire de Paris intitulé "Développer l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels parisiens", ce vœu que je porte au nom du groupe Changer Paris a pour objet de permettre aux établissements culturels de notre Ville de se doter d'un réseau de partenaires privés lui permettant d'accélérer cette transition environnementale et énergétique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carline LUBIN-NOËL, pour la présentation du vœu n° 35 du groupe Changer Paris.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame LUBIN-NOËL.

Vous avez raison, le sujet est d'importance, je crois qu'il nous réunit tous dans cet hémicycle désormais et c'est une bonne nouvelle.

La rentrée culturelle a été très dense en matière d'événements sur le développement durable.

S'il vous plaît... Oui, je sais, c'est dur, Monsieur GRANIER, mais, vraiment. Merci !

La rentrée culturelle, disais-je, a été très dense en événements culturels liés au développement durable. Je pense à Palais Vivant, vous avez cité le Palais de Tokyo, je pense à Think Culture. J'ai eu l'occasion de m'exprimer en divers endroits sur ce que font les établissements culturels de la Ville de Paris. La DAC a pris le train de toutes les mesures liées au développement durable depuis plusieurs années désormais et je l'en félicite, avec un livret dédié à l'économie circulaire que peuvent se procurer toutes les structures culturelles qui le souhaitent, qu'elles soient associatives ou non, avec bien sûr des mesures de sobriété énergétique telles que mises en place à l'échelle de la Ville de Paris. C'est aussi le cas pour Paris Musées.

Autant vous dire que si nous partageons les ambitions communes en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de mesures à prendre en faveur du développement durable, la méthode n'est peut-être pas la même. Ce que je prône, c'est un réseau qui existe déjà, à amplifier, de lieux culturels publics ou non, mais ce n'est pas, en tout cas, d'en créer un nouveau, car il me semble que ce n'est pas nécessaire.

A ce titre, votre vœu est en grande partie déjà exaucé. Je vous invite donc à le retirer, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 relatif à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour le présenter, au nom du groupe MDE.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la ténacité est une vertu en politique, alors nous déposons à nouveau ce vœu qui demande une accélération dans le processus d'ouverture dominicale des bibliothèques.

Nous le déposons à double titre. Tout d'abord, vous savez que les bibliothèques sont les premiers lieux d'accès à la culture, bien loin devant la fréquentation des musées, des salles de concert, des cinémas ou de tout autre lieu de culture. Ce sont les premières clés que l'on donne à chaque individu pour s'emparer de sa propre culture, pour qu'il attrape le virus de la culture. Mais les bibliothèques sont aussi des lieux de vie, parfois des lieux de refuge, des lieux

pour faire ses devoirs ou des lieux de passage parfois. Bref, ce sont des lieux de proximité que vous défendez, chère Carine ROLLAND, je le sais.

Et puis, nous le déposons à nouveau, car nous n'entendons absolument plus parler de ce sujet. En Commission, Carine ROLLAND nous annonçait l'ouverture d'une seule bibliothèque le dimanche en 2022. Au total, nous arrivons donc à 9 bibliothèques ouvertes sur les 74 que compte la Ville de Paris. A ce rythme-là, il nous faudra 65 ans pour avoir toutes les bibliothèques de la Ville de Paris ouvertes le dimanche. Nous pourrions en plaisanter, mais c'est un vrai sujet pour notre Ville, pour l'accès à la culture pour tous que nous défendons et qui pourtant butte encore.

Voilà pourquoi nous déposerons inlassablement ce vœu, car c'est de l'intérêt de tous les Parisiens et j'espère que vous y apporterez un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Béatrice LECOUTURIER, pour ce vœu récurrent et pour votre implication absolument constante sur le sujet des bibliothèques ouvertes le dimanche.

Vous l'avez rappelé, les bibliothèques sont essentielles, non seulement à notre vie culturelle mais aussi à notre vie sociale. Elles y jouent un rôle majeur pour donner accès aux œuvres, pour créer et maintenir un lien social précieux au sein de nos quartiers. Je dirais qu'encore davantage que des lieux du livre, comme on les appelle peut-être traditionnellement, les bibliothèques et médiathèques sont désormais des lieux du vivre et cela est à encourager. C'est bien le sens de l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Nous en sommes à 9 établissements, vous l'avez rappelé. Leur nombre à rapporter n'est peut-être pas de plus de 70, parce que là, vous allez avoir à discuter avec ma chère collègue Karen TAÏEB, vous y incluez les bibliothèques patrimoniales. Sur les bibliothèques de prêt, nous sommes plutôt à une soixantaine dans Paris.

En tout cas, 9 sur une soixantaine, cela peut vous paraître trop peu, mais cela repose, en tout cas, sur les équipes des agentes et agents des bibliothèques. Il faut toujours l'avoir en tête. La manière dont nous procédons est donc la suivante. Nous regardons quelles médiathèques et bibliothèques sont susceptibles d'avoir une affluence suffisante pour ouvrir le dimanche, puis nous mobilisons les équipes autour de cela. Cela sera le cas à l'avenir pour la future médiathèque James-Baldwin. Autrement dit, nous ouvrons là où il nous semble pertinent et possible d'ouvrir, en lien avec les agents et agentes.

Vous l'aurez compris, comme à l'habitude, ce ne sont pas les idées qui nous opposent, chère Béatrice LECOUTURIER, mais une différence d'approche. En l'occurrence, nous préférons ouvrir mieux, couvrir plus et nous continuerons. J'émetts donc un avis défavorable si le vœu n'est pas retiré.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous maintenez votre vœu, Béatrice LECOUTURIER ?

Je donne la parole à Catherine DUMAS pour...

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Changer Paris soutient la proposition de vœu qui vient d'être portée par notre collègue Béatrice LECOUTURIER et je regrette la réponse qui lui a été faite. J'ajoute d'ailleurs que cette demande est non seulement portée avec constance par notre groupe depuis de nombreuses années, mais qu'elle était également inscrite dans le programme de Rachida DATI pour les élections municipales de 2020. Eh oui. Nous demandions qu'il y ait une bibliothèque municipale ouverte le dimanche dans chaque arrondissement et qu'une bibliothèque soit ouverte jusqu'à 21 heures deux soirs par semaine dans chaque arrondissement.

Le retard pris en la matière est dommageable pour tous les Parisiens, en particulier pour les étudiants et également tous ceux qui n'ont pas accès chez eux aux œuvres et aux espaces de calme adéquats pour étudier ou s'ouvrir à la culture. La journée du dimanche est par ailleurs particulièrement indiquée pour les Parisiens, pris en semaine par d'autres occupations.

Nous vous demandons donc d'accélérer le rythme d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Jamais le dimanche !

2022 DAC 511 - Classement au titre des Monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur, de ses annexes et du square Louise-Michel (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 511. Merci, Carine ROLLAND, nous passons chez Karen TAÏEB, avec le projet de délibération DAC 511. Il s'agit du classement au titre des monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur, de ses annexes et du square Louise-Michel dans le 18e arrondissement.

La parole est au maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes invités par ce projet de délibération à proposer l'inscription du classement au titre des monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur, de ses annexes et du square Louise-Michel - tous les termes de cet intitulé comptent.

Pour ne rien vous cacher, j'ai été surpris de découvrir que ce qui est quand même l'église la plus visitée de Paris n'était pas classée, et donc la procédure de classement qui a été lancée il y a maintenant deux ans a évidemment tout son sens. Cette procédure nous permet d'inclure dans ce classement les annexes de la basilique, qui sont aussi remarquables, et bien sûr le square Louise-Michel avec ses aménagements paysagers et ses trois escaliers monumentaux. D'ailleurs, je veux profiter de ce projet de délibération pour adresser un amical salut à Daniel VAILLANT et à Bertrand DELANOË qui se sont beaucoup mobilisés à l'époque pour débaptiser le square en bas du Sacré-Cœur qui s'appelait à l'époque Adolphe-Willette pour le nommer Louise-Michel, comme un clin d'œil fort utile à l'histoire de cet espace parisien.

Ce classement s'inscrit dans la continuité de la campagne qui a été entreprise pour la protection, au titre des monuments historiques, d'édifices religieux appartenant à la Ville, démarche qui a commencé en 2011. Elle s'est traduite en 2020 par un vote nous invitant à permettre la protection de la basilique au titre des monuments historiques. Ce classement s'inscrit aussi dans le travail que nous menons depuis plus d'un an pour l'inscription de Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO. La basilique et le square sont une partie de la richesse patrimoniale de ce quartier emblématique du 18e et une composante de sa longue histoire, longue histoire sur laquelle je ne reviendrai pas en particulier. J'imagine que d'autres le feront, mais ce n'est pas le sujet du vote. Ce vote n'a qu'un seul objectif : la protection d'un patrimoine que nul n'imagine ne pas être protégé.

Ce classement nous permettra donc de continuer à faire ce que nous faisons, c'est-à-dire raconter l'histoire et notamment raconter l'histoire de la Commune, comme nous avons pu la célébrer pour son 150e anniversaire justement au pied du Sacré-Cœur, et finalement c'était aussi un beau clin d'œil, parce que Paris n'oublie pas.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération pour ce qu'il est, une protection du patrimoine parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Eric LEJOINDRE.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la question du classement du Sacré-Cœur ne peut se faire sans polémique. Présenté sous les traits d'une simple formalité administrative ou comme une reconnaissance tardive de l'architecture du XIXe siècle autrefois méprisée, nous ressentons cet acte comme une profonde attaque contre l'action des Communards et notre histoire républicaine, une action que nous avons su reconnaître l'année dernière à travers de multiples manifestations, y compris au pied de la colline du Sacré-Cœur dans le désormais bien nommé square Louise-Michel.

Ce projet de délibération fait abstraction de la dimension historique du lieu pour ne s'intéresser qu'à l'aspect patrimonial. Comment évoquer ce monument sans parler de son rapport à la Commune ? Pourquoi choisir d'aborder cette question uniquement sous l'angle patrimonial et religieux ? Invoquer dans l'exposé des motifs que le choix du lieu répond notamment à un manque d'églises dans cet ancien village annexé par la Ville de Paris en 1860 est pour le moins hasardeux quand on connaît l'histoire du choix du lieu, quand on sait les origines sanglantes de l'édifice qui ont été pensées contre la Révolution française de 1789 et la Commune de Paris.

Certes, nous avons évité le télescopage des dates entre le classement de la basilique de Montmartre et l'anniversaire de la Commune de Paris. Il n'en reste pas moins que ce classement reste un affront à la mémoire des Communards, qui avaient su mener pendant 72 jours la révolution la plus moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire, une révolution qui a prôné la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'instruction laïque et obligatoire, qui a organisé le plafonnement des salaires et imposé l'égalité femmes-hommes. Mais la Commune, c'est aussi une semaine sanglante qui réprima le peuple parisien et ces 72 jours d'espoir avec comme

objectif très clair de traumatiser la population et de la dissuader de toute future évolution. L'aboutissement de cette répression, c'est l'édification de cet odieux édifice religieux sur ces morts que l'on estime à près de 30.000. Cette semaine sanglante fut littéralement enterrée sous un édifice d'une blancheur dite éternelle par le choix de cette pierre blanche qui a la particularité de sécréter une substance blanche sous l'effet de l'eau, le calcin. Cela rend le choix du lieu et de l'architecture du bâtiment plus encore provoquant.

La modification du statut de cette basilique n'est donc pas neutre, tant cet édifice s'est construit dans un contexte d'ordre moral qui fait suite à un siècle de soi-disant déchéance morale depuis la Révolution française jusqu'à la Commune de Paris, ces révolutions qui ont été vécues comme une véritable insulte par la bourgeoisie, qui perd ensuite contre une Prusse puissante qui finit par prendre l'Alsace et la Lorraine.

La construction du Sacré-Cœur s'écrit dans la continuité d'un régime national, monarchiste et clérical afin d'expier les péchés imputés à la Commune, faire payer au peuple sa révolte de réparer cette défaite de 1870. Eriger cette basilique sur la butte Montmartre là où ont débuté les événements de la Commune, là où les Communards avaient tenu tête aux troupes versaillaises de Thiers et défendu les canons fabriqués jadis pour repousser l'invasion prussienne, là aussi où Eugène Varlin fut supplicié aux dernières heures de la Commune, ériger cette basilique à cet endroit était un affront, un parti pris politique qui visait à effacer la mémoire de la Commune.

Oui, plus de 150 ans après, la mémoire reste vive et écorchée face à cet édifice qui symbolise pour beaucoup l'obscurantisme le plus total. D'ailleurs, Zola ne disait-il pas à son propos : "Je ne connais pas de non-sens plus imbécile, Paris couronné, dominé par ce temple idolâtre, bâti à la glorification de l'absurde". Une telle impudence, un tel soufflé donné à la raison après tant de travail, tant de siècles de science et de luttes. Aussi, le personnage principal de son livre Paris ne rêvait-il pas de la faire sauter ? Beaucoup d'autres en ont rêvé, y compris sur nos bancs et même Lionel JOSPIN qui avait été jusqu'à dire que s'il avait le pouvoir de raser un édifice parisien, ce serait le Sacré-Cœur.

C'est pourquoi nous demandons de renoncer au projet de classement aux monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur. Nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - On ne peut pas parler du Sacré-Cœur comme d'un monument historique qui ne revêtirait qu'un élément d'histoire architecturale, alors que s'il y a un lieu dans Paris qui est chargé d'histoire et qui révèle bien une volonté politique particulière, c'est le Sacré-Cœur. Franchement, décréter monument historique le Sacré-Cœur pourrait totalement s'apparenter à l'apologie du meurtre des 32.000 fusillés de la Commune de Paris en 8 jours !

Je vais vous dire une chose. En 1873, quand a été votée à l'Assemblée nationale la décision de bâtir le Sacré-Cœur, qui était à la manœuvre ? Adolphe Thiers et Patrice de Mac-Mahon. Qui étaient-ils ? Patrice de Mac-Mahon était à la tête de l'armée versaillaise qui avait, justement, organisé la semaine sanglante du 21 au 28 mai 1871 pour tuer 32.000 personnes, 32.000 fusillés en 8 jours, c'est-à-dire une grande partie du peuple de Paris, celui qui avait la tête levée, celui qui était debout et qui exigeait à la fois de pouvoir défendre de manière patriotique la France, la République et qui avait cette expérience politique unique, celle de la Commune de Paris, au nom de la liberté, de l'auto-organisation du peuple pour subvenir à ses besoins.

C'est bien pour - certains prenaient cette expression - expier les crimes de la Commune, mais en tous les cas, c'était bien sur la base d'une volonté de montrer au peuple la domination de ceux qui avaient écrasé les Communards qu'a été construit le Sacré-Cœur. On ne peut donc pas honorer le Sacré-Cœur indépendamment de ce qu'il symbolise comme tache de sang sur notre République et sur cette révolution unique qu'est la Commune de Paris.

Et je trouve quand même plus que paradoxal de célébrer la Commune de Paris et en même temps de célébrer le Sacré-Cœur. Il faut un minimum de cohérence politique historique, un minimum de cohérence politique historique. Il n'est pas possible de commémorer la Commune de Paris comme s'il s'agissait juste d'un folklore dans notre histoire. Non. Soit c'est une référence historique et, à ce moment-là, c'est un scandale et nous devons, même aujourd'hui, après toutes ces années, dénoncer ce meurtre des 32.000 fusillés, soit on s'abstient d'honorer la Commune de Paris.

Et pour ma part, je ne pourrai pas voter ce projet de délibération. Je voterai contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Mais que ce débat vous passionne, mes chers collègues. N'exagérons rien. Nous ne sommes pas sur le mont des Oliviers, mais juste à Montmartre en 2022. Alors, Conseillères PRIMET et SIMONNET, vous avez déjà obtenu un peu de répit il y a deux ans et personne ne comprend la seule inscription de ce monument

iconique pour le 18e, iconique pour Paris et iconique pour la France. Et l'histoire nous raconte que la loi de 1873 ne mentionne aucunement la Commune, simplement un lieu d'utilité publique.

Au fond, je vois quoi dans vos débats ? J'y vois une volonté d'instrumentaliser, instrumentaliser l'histoire, instrumentaliser le passé dans les débats contemporains. Et vous vous fourvoyez tellement que convoquer l'histoire de manière aussi confuse au service de votre idéologie, cela porte un nom, mes chers collègues. Cela s'appelle le révisionnisme. Vous péchez ici... Vous péchez ici par orgueil et, si vous me permettez, l'orgueil de devenir maladroitement historiennes. Et je condamne également les historiens qui tentent de devenir l'espace d'un instant des politiques.

Dernier point... Nous n'allons pas rallumer les incendies de la Commune, mais, dernier point - et les incendies de l'Hôtel de Ville -, les possibilités financières qui sont offertes par un classement au titre des monuments historiques sont très importantes, et je n'y vois pas malice considérant l'état des finances de la Ville. Voilà une belle opportunité de financement extérieur au budget de la Ville.

Pour toutes ces raisons, qu'elles soient urbanistiques, touristiques, artistiques et moins pour des raisons idéologiques, le groupe Changer Paris votera favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à Karen TAÏEB, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, mes chers collègues. Je remercie Eric LEJOINDRE pour son intervention, je sais combien la butte Montmartre lui tient à cœur. Merci à tous les intervenants.

Je sais que c'est un sujet qui apporte beaucoup, on pourrait dire de polémiques, mais ce n'est pas vraiment le sujet aujourd'hui. D'ailleurs, on a tendance à résumer, notamment dans la presse, ce classement par celui de la seule basilique alors qu'il s'agit, je le rappelle, d'un triple classement.

D'abord, il y a déjà une protection patrimoniale, puisqu'en octobre 2020, il y a eu une inscription au titre des monuments historiques. Ce monument est donc déjà protégé. Là, il s'agit d'un triple classement en un : celui de la basilique du Sacré-Cœur, de ses annexes comme les grilles qui l'entourent, les 3 escaliers et aussi, bien entendu et vous l'avez souligné, du square Louise-Michel. Tout est dit ou presque dans cet intitulé.

Lors de la C.R.P.A., les historiens ont rappelé que la volonté de construire la basilique du Sacré-Cœur à cet emplacement, sur la partie la plus haute de Paris, la butte Montmartre, prenait sa source en janvier 1871, notamment par le vœu formulé par Alexandre Félix Legentil suite à la défaite de la France dans la guerre de 1870. Mais je comprends toutes les questions historiques, les questions mémorielles et, d'ailleurs, je l'ai rappelé en C.R.P.A., il n'est pas question, à travers ce vœu, d'oublier la part mémorielle et le lien indéfectible entre la Commune et cette partie de Paris, cette butte Montmartre où se sont déroulées ces tragédies.

Aujourd'hui, c'est le caractère patrimonial et architectural de la basilique, des annexes et du square Louise-Michel que nous saluons à travers ce projet de délibération. Construite entre 1877 et 1923, près d'un quart de siècle, la basilique du Sacré-Cœur fut l'œuvre de 6 architectes qui se sont succédé. Le premier d'entre eux, Paul Abadie, remporta le concours en 1874, avec des plans d'architecture particulièrement intéressants, 5 coupoles qui lui confèrent son style néo-byzantin. La basilique plaît ou ne plaît pas ; on a toujours entendu un certain nombre de critiques. En tout cas, elle est un lieu très visité, et pour l'histoire de l'art à Paris, c'est un des jalons de l'architecture des XIXe et XXe siècles.

La basilique est vue de toutes parts depuis Paris, non seulement par son imposante structure, mais aussi par la particularité, vous l'avez dit, de sa pierre de Château-Landon qui a pour caractéristique de blanchir avec la pluie.

A côté de cette protection patrimoniale, nous devons évidemment garder en mémoire l'histoire de la Commune et les événements sanglants qui se sont déroulés à toute proximité de la future basilique, et il me paraît important de souligner le classement du square Louise-Michel dans ce triptyque, magnifique jardin aux qualités architecturales et paysagères remarquables, qui porte le nom d'une des figures majeures de la Commune, comme l'a souhaité Bertrand DELANOË, et cela a été rappelé par Eric LEJOINDRE.

Juste après l'inscription de l'édifice en octobre 2020, j'ai d'ailleurs immédiatement écrit au Directeur régional des Affaires culturelles en lui indiquant que je souhaitais mettre entre parenthèses la poursuite de la protection, à savoir la deuxième étape, c'est-à-dire le classement, durant toute l'année 2021 qui devait être pleinement dédiée à la Commune et à la mémoire des Communards. Aussi, je remercie et félicite ma collègue Laurence PATRICE pour tous les événements qui ont été organisés en leur mémoire.

Et c'est pour cette raison que le présent projet de délibération arrive maintenant, en 2022. Aujourd'hui, il s'agit aussi de reconnaître le caractère patrimonial de cet édifice visité par plus de 11 millions de personnes chaque année, site le plus visité de Paris juste après Notre-Dame, et de reconnaître surtout la prouesse architecturale qui s'est étalée sur près de 25 ans avec des décors intérieurs particulièrement intéressants et une crypte d'une dimension hors normes.

Avec l'inscription, la protection entraînait des contraintes, comme pour tout bâtiment protégé, mais aussi la possibilité pour la DRAC de financer jusqu'à 20 % d'éventuels travaux. Avec le classement, ce financement potentiel serait de 40 %, ce qui est non négligeable, même si - je rassure tout le monde -, aucun chantier d'ampleur n'est prévu à ce jour, puisque la santé architecturale du bâtiment n'est pas problématique. Mais ce sera peut-être le cas dans 10, 20 ou 50 ans.

Si vous votez ce projet de délibération, la basilique du Sacré-Cœur sera ainsi le 67^e édifice cultuel à être protégé au titre des monuments historiques sur les 95 édifices qui appartiennent à la Ville de Paris. J'en profite pour ajouter qu'à l'instar de cette campagne de protection des édifices cultuels appartenant à la Ville, j'ai souhaité qu'une campagne de protection "monuments historiques" se fasse de même pour nos mairies d'arrondissement, qui sont des bâtiments publics et qui sont aussi de très beaux édifices que l'on doit souvent aux mêmes architectes - je peux citer notamment Ballu ou Hittorff.

Voilà ce que je voulais apporter à votre connaissance et je vous remercie de délibérer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 511.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 511).

2022 DAC 512 - Avenant n° 1 à la CODP relative à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de La Trinité (9e) avec la société "JCDecaux".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 512 concernant un avenant n° 1 à la C.O.D.P. - évidemment, vous nous ferez connaître cet acronyme - relative à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de la Trinité, dans le 9^e arrondissement, avec la société J.C.Decaux.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans le cadre du plan de restauration des édifices cultuels dont elle est propriétaire, la Ville de Paris prévoit la rénovation d'un certain nombre d'églises parisiennes. Avec ce projet de délibération, la Ville de Paris souhaite signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société J.C.Decaux France qui lui permettra l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de l'église de la Trinité.

Ce principe de concession publicitaire et son modèle posent plusieurs questions, notamment sur les contraintes et les modalités de choix des annonceurs et visuels publicitaires. En effet, s'il est prévu que ces visuels publicitaires soient soumis pour avis conforme à la Ville de Paris et s'il est également prévu que ces visuels soient compatibles avec une démarche de développement durable, ces garanties sont clairement insuffisantes à ce jour. En effet, l'expérience prouve qu'elles n'empêchent pas l'affichage de publicités à l'encontre des objectifs politiques portés pourtant par notre majorité. Nous avons eu plusieurs exemples de publicités géantes sur nos édifices, promouvant la vente de véhicules automobiles, de smartphones ou encore faisant la promotion de la "fast fashion", alors que nous évoquions tout à l'heure notre soutien à une mode durable.

Nous savons qu'il s'agit avec cette concession de trouver les fonds nécessaires à des restaurations qui sont très onéreuses mais nécessaires, indispensables et sur lesquelles le soutien de l'Etat s'est réduit peu à peu. Mais si la recherche de sources de financement en dehors de la Ville de Paris s'entend et peut être encouragée dans certaines conditions, tous les coups ne sont pas permis. Par ailleurs, quel bilan environnemental pour ces publicités, que cela concerne les bâches renouvelées tous les trois mois ou les spots qui peuvent rester parfois allumés toute la nuit ?

Ce n'est pas la première fois que nous intervenons sur ce sujet et nous continuerons, en cohérence avec l'objectif que nous poursuivons, la diminution progressive de l'emprise publicitaire sur l'espace public. La révision du règlement local de la publicité, resté en suspens à la fin de la précédente mandature, peut nous offrir ce cadre de construction. Nous serons disponibles, comme nous l'avons déjà indiqué, pour travailler à cette révision qui est indispensable pour lutter contre la consommation des écrans, la pollution visuelle, l'encouragement à la surconsommation et les conséquences néfastes de la publicité sur l'environnement pour nous et pour notre Ville. Nous aurons l'occasion de l'évoquer demain concernant notamment nos efforts de sobriété.

En attendant, nous voterons ce projet de délibération s'agissant d'une exonération suite à la réduction de la surface de la bâche.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

La parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Mélody TONOLLI.

Avant d'évoquer plus amplement la question de la publicité, cette intervention me permet de vous faire un point d'actualité sur l'avancée de ce chantier majeur pour la Ville de Paris dont le coût total, je le rappelle, s'élève à 26 millions d'euros, soit le double de ce qui était prévu au départ avant le diagnostic plus poussé, puisqu'on avait prévu 13 millions d'euros et que c'est 26 millions, et dont le calendrier nous amène à une livraison en février 2027. C'est un chantier unique en son genre, puisqu'il aura traversé 3 mandatures.

Pour rappel, cette restauration concerne le massif d'entrée, le campanile qui culmine à 60 mètres du sol, les deux tours lanternes ainsi que le porche et les décors sculptés. A ce jour, le campanile a été nettoyé, le refouillement des pierres est en cours ainsi que la sculpture des pierres neuves, et la restauration des sculptures existantes avance bien. Les croix du campanile et des tours lanternes redorées à la feuille d'or sont en cours de restauration dans les ateliers du ferronnier, et les sculptures monumentales - les 4 groupes sculptés de la terrasse - ont été entièrement restaurées. Les 4 sculptures des évangélistes du campanile ont été déposées avec l'accord de la DRAC. Des modèles neufs seront reposés sur site et les originaux seront conservés dans les réserves de la Ville. Les sculptures neuves sont en cours. Voilà ce qu'il se passe derrière ces bâches publicitaires.

Voilà pour ce point d'étape de ce chantier d'envergure, qui bénéficie effectivement d'un apport budgétaire prévisionnel perçu grâce au bâchage publicitaire à hauteur de 1,5 à 2 millions d'euros. Evidemment, on n'est pas dans les chiffres faramineux de La Madeleine, puisque sur un chantier de 10 millions d'euros, la bâche publicitaire apporte un budget de 8 millions, mais quand même, 1,5 à 2 millions d'euros, c'est une somme importante.

Je veux rappeler aussi quelques éléments liés au respect du règlement du Code du patrimoine. D'abord, l'affichage publicitaire, conformément au Code du patrimoine, ne peut excéder 50 % de la surface totale de la bâche, et celle-ci ne peut être affichée que durant la seule période des travaux effectifs et non durant la période des études ou des diagnostics. Ensuite, le choix des annonceurs fait l'objet d'échanges mensuels avec la maire du 9e arrondissement, le curé de la paroisse de la Trinité, le diocèse de Paris et moi-même afin que l'on donne un accord, que l'on s'assure collectivement que les visuels proposés respectent bien, évidemment, le caractère cultuel de l'église mais aussi les valeurs que la Ville de Paris défend. Il nous est d'ailleurs arrivé de refuser une publicité, même si cela signifie une absence de recettes, à la fois pour Decaux et pour la Ville.

Enfin, ce projet de délibération a un objet très précis, vous l'avez rappelé. Il s'agit de revoir avec Decaux les clauses de redevance qui nous lient via la C.O.D.P. conclue en 2018, car durant deux périodes qui viennent, juillet-août 2023 et janvier-février 2024, la surface d'affichage de la bâche publicitaire sera réduite en raison du déroulé du chantier. En fait, l'affichage publicitaire sera rendu impossible sur la partie haute de l'échafaudage la plus visible, donc au niveau du campanile, en raison de la réalisation de patines sur le chantier. Et c'est pour cela que ces dispositions financières de C.O.D.P. ont été ajustées avec une moindre redevance pour la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAC 512, cet avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'église de la Trinité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DAC 512).

2022 DAC 523 - Communication relative à la présentation du bilan 2021 de la Commission du Vieux Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 523 : communication relative à la présentation du bilan 2021 de la Commission du Vieux Paris.

La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous parler de la Commission du Vieux Paris, qui veille depuis 1897 sur le patrimoine de la Ville. Elle s'est donné pour mission de transmettre un patrimoine vivant commun aux habitantes et aux habitants, sans le muséifier. La Commission a mis à profit l'année 2020 pour numériser et mettre en ligne son fonds de photographies, auquel tout un chacun peut maintenant accéder. Je vous invite à aller le voir, c'est exceptionnel.

Ses statuts ont été modifiés en décembre 2020 et le nombre de ses membres est réduit à 41. Elle est présidée par la Maire de Paris ou son représentant. 14 conseillers sont désignés par le Conseil de Paris. Les autres membres, choisis parmi des personnes réputées pour leur connaissance de Paris et leur indépendance - historiens, architectes, urbanistes, professeurs d'université, responsables d'associations ou tout autre spécialiste sur les questions de patrimoine, d'environnement et d'habitat -, sont nommés.

La Commission est "paritaire plus" dans le langage "écologique", c'est-à-dire qu'elle compte 29 femmes et 25 hommes. Ses 26 membres experts sont nommés pour la durée de la mi-mandature. A l'issue de cette période, il est proposé à chacun de poursuivre ou non, selon sa volonté, le mandat au sein de cette instance.

Nous, Ecologistes, regrettons qu'une seule association y soit actuellement représentée. Il s'agit d'une formidable association, le "Paris Historique", mais à l'approche de la mi-mandature, si une place se libérait, nous proposerions que soient contactées des associations environnementales en priorité. Les espaces verts comme les arbres d'alignement font partie des solutions face au dérèglement climatique et à la multiplication des vagues de chaleur, et ils ont donc à ce titre gagné un statut patrimonial au même titre que les bâtiments.

Sous l'impulsion de Simon TEXIER, son secrétaire général, avec son président Jean-François LEGARET et toute la formidable équipe du Département d'histoire de l'architecture et de l'archéologie de Paris, les membres de la Commission étudient les éléments significatifs de la Ville pour chaque époque et chaque quartier. Défilent les hôtels dans le Marais, les tours du Front de Seine, symboles de l'adaptation de Paris au tout-voiture, les maisons d'angle typiques de l'architecture faubourienne en voie de disparition ou encore les fameuses H.B.M. en brique des portes de Paris, modèle du logement social.

La Commission a créé deux sous-commissions : l'une contribue au P.L.U. bioclimatique en cours d'élaboration, l'autre signale les adresses qui doivent bénéficier d'une protection de Paris, P.V.P., protection qui peut intervenir avant l'inscription ou le classement au titre des monuments historiques, opéré par les seuls services de l'Etat.

L'étude de l'ensemble des permis déposés à Paris permet de dégager des tendances. L'architecture pastiche en façade, la végétalisation des toitures en cas d'extension et de surélévation, les verrières couvrant les cours intérieurs pour créer des mètres carrés supplémentaires à vendre, la création de piscines ou de spas en sous-sols au risque de fragiliser des édifices plus anciens sont autant de sujets auxquels la Commission est confrontée, sans oublier la privatisation d'espaces construits dans les jardins publics.

La Commission procède par résolution, favorable ou défavorable, sur telle ou telle construction, surélévation ou restauration. Les résolutions de la Commission sont presque toujours adoptées à l'unanimité et sont souvent en partie suivies par les pétitionnaires. Par souci de transparence, les bilans de la Commission sont publics et accessibles sur le site de la Ville, que je vous encourage à consulter.

Pour terminer, je dirais qu'appartenir à la Commission du Vieux Paris était un rêve d'étudiante en Conservation et Aménagement du patrimoine et de l'environnement à la Sorbonne en 1979. Passionnée de transmission et de partage, ce rêve est aujourd'hui une réalité et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, constituée en 1897, la Commission du Vieux Paris a pour mission de conseiller le Maire de Paris sur la protection du patrimoine parisien sous ses aspects historiques, artistiques, esthétiques, archéologiques, architecturaux et urbains. Sa mission est vaste. Ses avis consultatifs permettent d'apporter à la discussion politique une profondeur et une sagesse qui irriguent les décisions prises "in fine" par le Conseil de Paris. La qualité des échanges et des expertises confère à la Commission un certain poids et apporte une réflexion particulièrement utile à la préservation du patrimoine bâti de la Capitale, quel que soit son âge.

Après plusieurs alertes quant à son fonctionnement plutôt serein, d'abord en 2014 puis au cours de ce mandat, la Commission du Vieux Paris perpétue son travail crucial dans la sauvegarde de la mémoire collective des Parisiens et assure autant qu'elle le peut la transmission de l'histoire urbanistique, végétale, architecturale et archéologique de Paris. La Commission du Vieux Paris s'adapte aux changements actuels et à la volonté de préserver aussi les espaces verts, les vieux arbres et tout ce qui peut améliorer la qualité de vie de notre ville.

Depuis plus de deux ans désormais, sous la présidence de Jean-François LEGARET, grand connaisseur de notre patrimoine, et avec Simon TEXIER, historien de l'architecture avec un prisme particulier sur le XXe siècle en tant que secrétaire général, la Commission du Vieux Paris analyse, expertise puis donne son avis argumenté, en particulier en ce qui concerne les permis de démolir. Je rappelle qu'environ 4.000 dossiers de démolition sont déposés chaque année à Paris, bien que Simon TEXIER rappelle qu'on ne parle plus de démolition, mais de déconstruction.

Afin que la Commission du Vieux Paris puisse exercer son rôle convenablement, et sans trop s'immiscer dans les affaires politiques, qui démocratiquement ne lui reviennent pas, un certain nombre de conditions doivent être

réunies. Il s'agit entre autres de son indépendance, en particulier pour le choix du président et du secrétaire général, le nombre des personnalités qualifiées ou encore la durée du mandat.

Si ces conditions nous paraissent suffisamment remplies bien que la Commission compte moins d'experts, notamment de l'histoire médiévale, il en est une qui appelle notre vigilance, à savoir l'ordre du jour. En juin 2022, la Commission du Vieux Paris a appris à sa grande stupéfaction qu'un nouveau bâtiment était projeté à l'arrière d'un hôtel particulier par Lucien Magne au 44 avenue de Villiers, une menace pour cet hôtel, par une opération immobilière dont le permis de construire avait déjà été accordé et alors que les travaux avaient déjà démarré. Elle a alors été consultée en toute hâte afin de prononcer un avis. En ce sens, la Commission ne devrait-elle pas être consultée concernant le projet de rénovation de "la boîte à claque" et de la création d'un amphithéâtre en sous-sol dans l'ancienne Ecole polytechnique sur la montagne Sainte-Geneviève ?

Afin que cette mésaventure ne se reproduise pas, il convient d'apporter une attention critique à ce que la Commission du Vieux Paris soit prévenue en temps utile et bien en amont des projets urbanistiques et architecturaux prévus et, a fortiori, pas une fois qu'ils sont entamés. De même, lorsque les dossiers présentés sont d'une importance qui dépasse Paris, qui symboliquement sont d'une importance nationale, qui sont complexes et font appel à des expertises diverses, peut-être pourrait-il être envisagé des séances extraordinaires qui donnent du temps à la Commission pour prononcer des vœux plus largement concertés.

Je terminerai en confirmant que c'est toujours un bonheur pour moi de participer à cette dynamique Commission du Vieux Paris avec mes collègues, élus et experts, de veiller à la préservation de notre patrimoine d'une richesse inégalée en termes de monuments, d'églises, d'immeubles remarquables et de petit patrimoine mais toujours grand pour l'âme de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER. Non ?

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la Commission du Vieux Paris, structure historique du patrimoine parisien, fournit un travail constant et important sur le périmètre de notre ville. Ses avis consultatifs sont constructifs. J'ai en tête ses avis sur le projet de modernisation de l'Hôtel-Dieu, de la Samaritaine ou encore de la gare du Nord qui ont permis d'écarter des projets irrespectueux d'un patrimoine mémorable. D'autres avis ont eu moins de succès mais étaient tout aussi percutants à mes yeux. Je pense en particulier à celui émis en faveur de l'avenir de la Maison des arts et traditions populaires proposée par L.V.M.H.

Depuis fin 2020, nous avons permis, par une modification de ses règles de fonctionnement interne, de la faire sortir d'un mystérieux entre-soi. Le bilan annuel 2021 montre l'intérêt du travail fourni, même si nous aurions peut-être aimé avoir plus d'informations qualitatives que quantitatives. Quoi qu'il en soit, les avancées et la transparence du travail effectué sont réelles. La mise en ligne gratuite et la cartographie interactive de plus de 10.000 photos de Paris au XXe siècle en juillet dernier par la Commission contribuent au travail de mémoire de notre ville, de ses habitants d'aujourd'hui et d'hier.

La Commission avance donc et c'est tant mieux. Elle devra continuer, car ce travail est nécessaire mais pas à n'importe quel prix. Nous devons continuer de rester attentifs à l'évolution de la ville. L'esthétique urbaine parisienne passe aussi par-là, elle doit mêler l'ancien et le nouveau, le vivant et le paysager, le végétal et le minéral, le logement et le bureau. Si cette Commission a pour vocation de reconnaître le caractère patrimonial des bâtiments anciens, elle doit aussi selon nous être l'occasion de prendre en compte les besoins de ces bâtiments en rénovation thermique et en travaux d'accessibilité, l'évolution des usages urbains, des mutations urbaines et des engagements de la Ville de Paris en matière de construction de logements, de développement de services publics qui doivent être prioritaires, y compris dans le vieux bâti. C'est d'autant plus important si l'on ne souhaite pas que Paris se modifie encore un peu plus, si l'on souhaite que Paris continue de rester vivante.

Dans la mesure où le vieux bâti se concentre justement et majoritairement dans des territoires peu populaires, il revient à cette Commission d'accompagner cet engagement pour la Ville. La question de la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments parisiens, y compris ceux faisant l'objet d'une P.V.P., se pose avec acuité. Nous ne pouvons pas n'être vigilants qu'aux restrictions imposées par des protections Ville de Paris parfois trop contraignantes et qui pourraient empêcher les rénovations imposées par le Plan Climat pour isoler les bâtiments au regard des enjeux climatiques. Un travail fin doit être engagé pour ne pas opposer ces objectifs. Gardons en tête qu'un bâtiment bien protégé au niveau patrimonial, c'est un bâtiment bien protégé face aux enjeux climatiques. Si collectivement nous ne nous donnons pas les moyens d'adapter le patrimoine, il déperira. Ce sera alors la preuve que la protection P.V.P. du bâtiment aura été un échec. Il est donc urgent de modifier le P.L.U. en ce sens. L'avenir patrimonial, c'est aussi l'avenir durable et c'est en ce sens que les règles appliquées à la P.V.P. doivent être redéfinies dans le cadre du P.L.U.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce premier bilan de la mandature me donne l'opportunité de rendre hommage au président LEGARET, qui conduit depuis janvier 2021 les travaux de la Commission dans le dialogue et avec le même souci d'indépendance que son prédécesseur Bernard GAUDILLÈRE, car je le rappelle, la C.V.P. n'a de légitimité que si elle reste indépendante, notamment dans l'élaboration de son ordre du jour. Je tiens également à remercier Simon TEXIER et l'équipe du D.H.A.A.P. pour leur expertise et la grande qualité des dossiers qu'ils nous présentent. Enfin, je salue l'ensemble des personnalités qualifiées pour leur participation bénévole à nos travaux et pour la richesse de leurs contributions.

Si nous avons regretté qu'aucune séance n'ait pu se tenir en 2020 en raison du retard avec lequel la Maire de Paris a désigné les membres de la Commission, je me réjouis que nos séances aient repris un bon rythme. J'ajoute que le nouveau dispositif mixant présentiel et distanciel favorise la participation d'un plus grand nombre de membres, ce qui est essentiel, l'Exécutif ayant décidé de réduire à 25 le nombre de scientifiques.

Dans le prolongement du vote unanime de la Commission sur son bilan 2021, il me semble que plusieurs pistes de réflexion relevant de la C.V.P. ou de votre majorité mériteraient d'être explorées afin d'améliorer la préservation du patrimoine et du paysage urbains. J'attire l'attention de notre Assemblée sur les menaces qui pèsent sur le petit patrimoine. Au vu de la rareté du foncier, je constate qu'un nombre croissant d'opérations immobilières visent un bâti peu dense, souvent des petites maisons faubouriennes qui sont autant d'espaces de respiration dans une rue que de témoignages de l'histoire d'un quartier. Cette ruée des promoteurs sur ce bâti faubourien s'est intensifiée dès l'annonce de la mise en révision du P.L.U. Or, paradoxalement je dois dire assez curieusement, cette typologie de bâti est en recul dans nos ordres du jour, le patrimoine du XXe siècle semblant prendre une place de plus en plus importante. Ainsi, sous la précédente mandature, 75 % des immeubles examinés ont été construits avant 1900. Dans le bilan 2021, le pourcentage est tombé à 55 %.

Un mot sur les faisabilités. Je me réjouis que pour certains bailleurs ou opérateurs encore trop peu nombreux, la question du diagnostic patrimonial soit devenue un préalable à leurs projets. Certains ont bien compris l'intérêt de saisir en amont la C.V.P. en présentant une faisabilité. C'est une démarche qui devrait être systématisée, y compris pour les surélévations. D'ailleurs, je me réjouis que la Ville elle-même ait récemment interrogé la C.V.P. sur un projet de démolition d'une maison située à l'angle Castagnary/Victor-Galland dont elle est propriétaire depuis 1963 est qu'elle a laissé se dégrader. Je souhaite que l'avis de la Commission soit entendu et que ce bâtiment soit préservé, réhabilité et entretenu, et non remplacé par un de ces bâtiments sans âme qui ont défiguré plusieurs rues de ce secteur, notamment la rue Chauvelot et une partie du quartier Castagnary.

Un mot sur l'information. Le D.H.A.A.P. organisant des visites fort utiles de bâtiments pouvant présenter un intérêt patrimonial, je suggère que les maires d'arrondissement concernés par ces adresses soient informés et conviés à ces rencontres afin de leur permettre de disposer d'une connaissance plus fine des enjeux avant de formuler leur avis sur les permis de construire. L'amélioration de l'information s'entend également par plus de transparence dans les suites données, d'une part aux vœux adoptés en séance, d'autre part aux avis transmis à la DU par le D.H.A.A.P. qui, eux, ne donnent a priori pas lieu à débat en assemblée plénière. Je peux concevoir qu'un enjeu de préservation patrimonial entre en conflit avec un projet immobilier privé ou porté par un bailleur, je peux comprendre que la décision appelle un arbitrage. En revanche, les membres de la C.V.P. doivent avoir un retour sur les raisons qui ont conduit votre Exécutif à délivrer un permis sans tenir compte des résolutions adoptées par la Commission ou de l'avis transmis par le D.H.A.A.P. à la DU. Je regrette d'ailleurs que ces avis soient relégués en toute fin de séance alors que nous avons, à travers l'examen de ces demandes d'autorisation d'urbanisme, l'opportunité de protéger le patrimoine avant qu'il ne soit dénaturé, voire gommé.

Au-delà de ces pistes de réflexion, je tiens à remercier les équipes du Département d'histoire pour le travail de fourni en cours pour renforcer les protections patrimoniales dites P.V.P. pour le futur P.L.U. bioclimatique. C'est un travail considérable auquel les arrondissements participent largement en faisant remonter un grand nombre d'adresses qui témoignent ainsi de l'attachement de nos concitoyens à ces bâtiments qui, par leur architecture ou leur inscription dans le paysage, sont devenus des points de repère et participent à l'identité d'une rue ou d'un quartier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Merci pour ces échanges convergents et constructifs rendant hommage à l'action de la Commission du Vieux Paris et à son président Jean-François LEGARET et à l'utilité de cette Commission. Comme élu en charge de l'urbanisme dans le 11e arrondissement, nous faisons souvent appel à la Commission du Vieux Paris pour empêcher notamment la démolition d'immeubles faubouriens ou haussmanniens.

La parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chères collègues, chères Corine FAUGERON, Anne BIRABEN, Raphaëlle PRIMET et Claire de CLERMONT-TONNERRE. Vous êtes parmi les membres les plus assidus de la C.V.P. et je vous remercie pour vos interventions qui montrent, s'il le fallait encore, l'importance de cette instance plus que centenaire qu'est la Commission du Vieux Paris. 1897, vous l'avez rappelé, date à laquelle l'inventaire a commencé et a fourni des archives précieuses pour les travaux que l'on fait aujourd'hui.

Comme vous le savez, la C.V.P. est une instance dont le rôle est de conseiller la Maire de Paris en matière de protection et de préservation du patrimoine parisien sous ses aspects historiques, artistiques, esthétiques, archéologiques, architecturaux et urbains. Et bien que les avis de la C.V.P. soient émis à titre consultatif, chacun sait ici combien ses travaux sont reconnus par les porteurs de projet comme par les instances de protection du patrimoine, même si passer sous les fourches caudines de la C.V.P. est parfois redouté. Cela montre en tout cas l'exigence de ses membres, notamment des expertes et des experts en architecture, en histoire de l'art et des élus qui y siègent.

Le bilan de la C.V.P. pour l'année 2021, présenté par ce projet de délibération, en est la parfaite illustration. Ce projet de délibération est évidemment pour moi l'occasion de saluer à nouveau le remarquable travail effectué par le président de la C.V.P., Jean-François LEGARET, et son secrétaire général, Simon TEXIER, et évidemment, comme vous l'avez fait, l'équipe du Département de l'histoire, de l'architecture et de l'archéologie, le D.H.A.A.P., qui prépare les dossiers de séance de manière encyclopédique.

Plus largement, je souhaite souligner l'engagement des membres de cette Commission dont les premiers mois de travail n'ont pas été aisés avec le Covid, même si cela n'a pas entaché la régularité de nos temps de travail.

Le bilan annexé à ce projet de délibération montre avec détail la richesse et la rigueur des travaux réalisés par la C.V.P., dont la composition avait été resserrée en début de mandature, vous l'avez dit, passant de 55 membres à 41 avec son président. La pluralité et la qualité des profils qui siègent dans cette Commission permettent des débats passionnants et utiles pour le devenir du paysage urbain parisien, et ce, notamment en ce moment à l'heure où on révisé ce Plan local d'urbanisme bioclimatique et que le travail est essentiel, en particulier, vous l'avez dit, Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour les P.V.P.

En 2021, la C.V.P. aura siégé 11 fois, tenu une séance d'installation, consacré 9 séances à l'examen des dossiers et dédié une séance à des questions de méthode. Au cours de ces séances, les membres de la C.V.P. ont examiné 142 dossiers, et 72 résolutions ont été émises. A noter que si plusieurs milliers de dossiers sont instruits directement par la Direction de l'Urbanisme sans passer par la C.V.P., ce ne sont que 142 dossiers qui ont été présentés, car le D.H.A.A.P. fait justement une fine sélection de dossiers qu'il propose en Commission. Le bilan souligne également que de nombreux porteurs de projet ont désormais pris l'habitude de solliciter la C.V.P. dès le stade de faisabilité, c'est-à-dire aux prémices de leur projet - cela concerne 18,3 % des dossiers étudiés -, afin de pouvoir prendre en compte très en amont les remarques de la C.V.P., et je pense que c'est une avancée importante.

Enfin, si toutes les résolutions prises par la C.V.P. ne sont pas systématiquement suivies, la DU et le D.H.A.A.P. transmettent systématiquement chaque vœu aux maîtres d'ouvrage et aux architectes, et les Parisiennes et les Parisiens peuvent trouver sur Paris.fr la publication des dossiers de séance, un résumé des débats et les comptes rendus de séance en toute transparence. Comme l'a rappelé Corine FAUGERON, le travail de la C.V.P. est vraiment important en cette période de révision du P.L.U. Et on le voit aussi, chère Claire de CLERMONT-TONNERRE, avec la C.V.P., il n'y a pas de petit patrimoine, on y défend avec la même fougue les immeubles faubouriens et les hôtels particuliers du XVIIIe siècle.

Je vous invite aussi à aller découvrir le remarquable travail de cartographie interactive des fonds photographiques qui a été mis en ligne cette année et réalisé en partenariat avec le consortium du C.N.R.S. Paris Time Machine. Ce sont plus de 11.000 clichés de Paris, de ses immeubles, de son atmosphère, de son quotidien aux XIXe et XXe siècles qui sont accessibles en un simple clic.

Enfin, la C.V.P. a l'occasion de présenter des travaux menés par les services de la Ville en matière d'archéologie ou d'histoire de Paris. C'est ainsi que j'ai proposé la présentation du rapport d'archéologie de Priscillia DEBOUIGE, une archéologue de la Ville de Paris, sur les travaux menés au temple des Billettes, avec des découvertes datant du XIVe siècle, et également organisé une conférence de presse pour la mise en ligne de la cartographie que je viens d'évoquer.

Voilà pourquoi, pour l'ensemble de cet important travail réalisé tout au long de l'année par la C.V.P., je vous invite bien sûr à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et on ne la votera pas, car c'est une communication.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Communication, pardon. Tout à fait, au temps pour moi.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la création de Journées du matrimoine et du patrimoine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de passer maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu référencé n° 37 relatif à la création des Journées du matrimoine et du patrimoine.

La journée est à Mélody TONOLLI, pour la présenter, au nom du groupe "Les Ecologistes".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

En septembre dernier, 17.000 lieux emblématiques étaient proposés à la visite lors des Journées du patrimoine. Sur ces 17.000 lieux, 95 % étaient des lieux créés par des hommes. Comment expliquer cette réalité alors que notre histoire regorge pourtant de scientifiques, d'écrivaines, de militantes, de femmes politiques, d'artistes, de résistantes ? Le matrimoine vise à valoriser l'héritage des femmes, qu'il soit culturel, artistique, scientifique ou politique, comme je viens de l'évoquer, et à leur redonner leur juste place dans le récit historique. Le matrimoine est constitué de la mémoire des créatrices du passé et de la transmission de leurs œuvres.

Désolée, Mesdames, justement... C'est bien, cela va vous intéresser, vous allez voir.

Puisque, je disais donc, l'égalité entre femmes et hommes nécessite une valorisation de l'héritage des femmes. Initiées d'abord en Europe depuis quelques années à Liège, Bruxelles ou Florence, les Journées du matrimoine fleurissent aussi désormais en France. Rennes, Rouen, Nantes, Montpellier, Bordeaux, Saumur, de nombreuses villes ont déjà rebaptisé l'événement "les Journées du matrimoine et du patrimoine". D'ailleurs, Bruxelles est même allée plus loin et a lancé l'année dernière une nouvelle appellation en remplaçant les Journées du patrimoine par "Heritage Days", la Journée de l'héritage, marquant ainsi la volonté d'amplifier la diversité et d'intégrer la communauté LGBTQIA+ et prendre en compte aussi l'héritage colonial.

De son côté, la Ville de Paris chemine, certes, en soutenant et accueillant depuis deux ans, grâce notamment à Karen TAÏEB, les initiatives portées par l'association "H.F. Ile-de-France Matrimoine", et plusieurs arrondissements se sont aussi mobilisés, notamment les 12e, 14e, 20e et aussi Paris Centre, pour promouvoir des événements autour du matrimoine. Le 14e arrondissement cette année s'est associé à nouveau à cette démarche en organisant des Journées du matrimoine et du patrimoine avec des expositions, des visites, des balades, des performances, des conférences célébrant les grandes figures féminines de l'arrondissement, et avec un grand succès, puisque le public, divers et varié, était au rendez-vous.

Aujourd'hui, il nous semble cependant que nous devons aller plus loin et qu'il est temps pour la Ville de Paris de nommer sa prochaine édition 2023 "les Journées du matrimoine et du patrimoine", en cohérence avec sa politique ambitieuse sur l'égalité femmes-hommes.

C'est pourquoi ce vœu demande que la Ville de Paris organise des Journées du matrimoine et du patrimoine dès 2023, comme le font déjà de nombreuses villes en France - il n'y a pas de raison que Paris, vu ce qu'elle ambitionne et ce qu'elle porte, soit à la traîne -, et interpelle aussi la Ministre de la Culture et la Commissaire européenne à la Culture pour que cela puisse aussi évoluer et bouger au niveau européen et que les Journées européennes du patrimoine deviennent les Journées européennes du matrimoine et du patrimoine.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci.

Merci, chère Mélody TONOLLI, pour votre vœu qui me permet, s'il le fallait une nouvelle fois, de saluer le travail essentiel de l'association "H.F. Ile-de-France" qui a fait entrer dans la lumière, alors qu'elles avaient été trop longtemps enfouies dans l'ombre, des artistes, des poétesses, des peintres, des architectes femmes, et c'est avec "H.F. Ile-de-France" et notamment l'histoire de Marguerite Jeanne Carpentier, pour laquelle on a donné un nom dans le 17e arrondissement, que j'ai pris conscience que les femmes artistes avaient été longtemps invisibilisées, écartées des milieux de l'art et qu'il leur fallut attendre 1897 pour pouvoir entrer à l'École des beaux-arts par exemple, 1900 pour leur entrée en ateliers ou encore 1903 pour présenter le prix de Rome.

"H.F. Île-de-France" fait un travail remarquable et organise depuis 2015 ces Journées du matrimoine, notamment à Paris, et je sais que beaucoup d'arrondissements ont rejoint cette action, notamment les 12e, 13e et 14e arrondissements. Pour ma part, depuis ma prise de fonction, après avoir apprécié leur travail de fond et compris l'utilité publique de leur travail, je leur ai proposé d'abord une place d'honneur dans le parcours de visites organisé à l'Hôtel de Ville à l'occasion des Journées européennes du patrimoine à côté de nos conservateurs et conservatrices, nos restaurateurs et restauratrices, nos bibliothèques patrimoniales. Et depuis cette année, c'est une place permanente que je leur ai proposée pour chaque année pour se faire connaître d'un plus large public - 11.000 visiteurs - qui a pu découvrir ces artistes femmes comme Christine de Pisan, considérée comme la première femme

de lettres de langue française, ayant vécu de sa plume au XIV^e siècle, ou encore l'artiste-peintre Rosa Bonheur, dont le célèbre tableau "Labourage nivernais" est aujourd'hui à Orsay mais ce ne fut pas un long fleuve tranquille, ou encore Edith Girard, que l'on vient de saluer, avec ce square qui porte son nom, et je remercie ma collègue Laurence PATRICE.

Mais on peut aller plus loin et j'ai déjà envisagé - puisque vous parlez d'organiser l'année prochaine - une exposition dès l'édition prochaine à l'Hôtel de Ville sur l'apport des femmes dans le patrimoine parisien et ainsi de mettre à l'honneur le matrimoine. Vous avez dit que 95 % des lieux ont été créés par des hommes, mais on peut bien sûr aujourd'hui montrer ce qui a été fait par certaines femmes. Elles ne sont pas très nombreuses, car, comme je viens de l'expliquer, elles ont été écartées des écoles d'art pendant très longtemps, mais je pense à Niki de Saint Phalle et à sa magnifique fontaine coréalisée avec Jean Tinguely, que nous restaurons actuellement, je pense à Miss.Tic, qui vient de nous quitter et dont les murs parisiens évidemment se souviennent, je pense aussi à Gaetana, à qui l'on doit la très belle réhabilitation de la gare d'Orsay en musée. On pourra ainsi parler de patrimoine et de matrimoine dans notre communication Paris.fr.

Le deuxième attendu de votre vœu pourrait quant à lui faire l'objet d'une réflexion à poursuivre. Et j'aime notamment le mot anglais qui signifie patrimoine, car il dit l'essentiel et il dit tout en un mot. Il s'agit de "heritage", qui réunit les femmes et les hommes qui nous ont légué et qui nous légueront tant de beauté et de culture.

Ainsi, oui, c'est vrai, nous pourrions réfléchir sur cet héritage culturel, faire en sorte que les Journées du patrimoine deviennent peut-être un jour Journées de l'héritage culturel.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Voilà, j'ai proposé des amendements et je donnerai un avis favorable si vous acceptez ces amendements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous avez fait aux environs de trois minutes chacune, je n'ai pas voulu vous interrompre, vu le sujet. Du coup, je rappelle que la présentation et la réponse à un vœu, c'est deux minutes dans le règlement intérieur de notre Assemblée.

Le vœu n° 37 est mis aux voix avec un amendement qui, je pense, a été accepté par le groupe "Les Ecologistes".

Le groupe "Les Ecologistes", l'amendement ?

Mme Mélody TONOLLI. - Les amendements que Mme Karen TAÏEB nous a proposés, non, malheureusement, on ne les intègre pas à notre vœu. On aurait beaucoup aimé, notamment au vu des échanges qu'on a pu avoir la semaine dernière, mais malheureusement, entre les échanges qu'on a eus et les amendements proposés, il y a un petit écart. Sauf si les amendements ont encore évolué depuis ce qu'on a reçu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Du coup, l'avis devient défavorable. Oui.

D'accord. Ecoutez, quand un vœu d'un groupe est amendé par l'Exécutif, en général les amendements sont acceptés.

Bon, je ne vais pas faire voter l'amendement puis le vœu, parce que je vais même me faire disputer, même si dans d'autres Assemblées c'est ainsi que l'on procède.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe "Les Ecologistes" sans l'amendement de l'Exécutif et assortie d'un avis défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux quais inclus dans le périmètre "Paris, rives de la Seine", classé à l'UNESCO.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner maintenant le vœu référencé n° 38 relatif aux quais inclus dans le périmètre "Paris, rêve... Paris rêve. Oui, on rêve de Paris ! "Paris, rives de la Seine", plutôt, classé à l'UNESCO.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nos berges font régulièrement l'objet de dégradations, de "tags" que la Mairie repeint inlassablement, sur des parois en ciment, ciment qui date de bien avant la mandature actuelle. Fin 2021, nous avons voté à l'unanimité l'étude de l'enlèvement de ces couches de ciment des murs des quais bas du quai de Bourbon. L'objectif partagé dans cet hémicycle, c'était de retrouver les parements

d'origine en pierre. Nous aimerions connaître aujourd'hui les conclusions et le budget estimé des solutions préconisées de ce rapport.

Mais la multiplication des "tags" sur des surfaces cimentées ou bétonnées, anciennes, antérieures à la mandature actuelle nous incite à étendre cette requête à l'ensemble des quais inclus dans le périmètre du classement mondial de l'UNESCO.

Une fois de plus, l'Exécutif n'est pas responsable ici de ces façades cimentées, nous sommes bien d'accord, mais il l'est en ce qui concerne l'entretien de ces murs et, par conséquent, la restitution de la pierre d'origine. En 1999, la Ville et l'Etat ont signé une charte interdisant l'usage de peinture sur les quais. Or, les tags sur ciment maintiennent cette pratique facile mais d'autant plus dégradante que les teintes retenues ne correspondent souvent pas aux tons minéraux des parements connexes. Cette prescription, d'ailleurs, a été reconduite dans la nouvelle version du cahier de prescriptions architecturales et paysagères pour la mise en valeur des berges de la Seine.

Nous demandons par conséquent l'extension de cet audit des quais bas, allant de Sully-Morland au pont de Bir Hakeim, ce qui fait presque 7 kilomètres. C'est un très gros chantier, je l'admets, mais les J.O. 2024 à Paris approchent à grands pas. Le retour à d'état d'origine des murs des quais bas constituerait un embellissement tout à fait approprié pour accueillir des millions de visiteurs qui déambuleront alors sur nos berges. Voilà pourquoi nous devons lancer maintenant une évaluation de l'état des lieux et une étude des travaux et des budgets à envisager.

Nous demandons enfin à la Mairie une vraie stratégie de lutte contre les dégradations des berges. Cela passe par une plus grande fermeté à l'égard des "serial tagueurs", d'autant qu'ils signent leurs actes de vandalisme lorsqu'ils les dégradent. Ils signent leurs "tags" sur les murs et plus largement sur l'environnement qui nous entoure. La Mairie, vous devez les poursuivre et agir avec plus de fermeté.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

La parole est évidemment à Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Evidemment, ou pas, parce que cela concerne plusieurs de mes collègues aussi.

Cher Aurélien VÉRON, on peut faire des vœux à l'infini, mais on ne peut pas refaire l'histoire. Cela, c'est certain, et on ne peut pas décimenter des murs qui ont été cimentés malencontreusement. Et évidemment, ce n'est plus d'actualité, on peut être sûr et rassuré qu'on ne cimentera plus, ce n'est plus une méthode employée.

En revanche, c'est compliqué d'aller décimenter un mur, surtout quand, après votre vœu datant de décembre 2021, une note de visite des murs des quais de l'île Saint-Louis a été réalisée par l'architecte en chef des monuments historiques, Antoine MADELÉNAT, à la demande de la DVD, plus précisément du Service de patrimoine de voirie - parce qu'il y a un service de patrimoine de voirie -, ce service qui mène un travail extrêmement qualitatif sur ce site et plus largement à Paris, je veux le redire aujourd'hui.

Cette note fait état de la préservation des murs de soutènement des quais de l'île Saint-Louis. Pour citer quelques extraits de la note : "Le mur de soutènement de la berge est dans un état de préservation plutôt satisfaisant malgré la patine des murs et des taches et les repeints consécutifs aux graffitis. Le quai d'Anjou, entre le pont Marie et le pont de Sully, est en mauvais état et altéré par des recouvrements noirs. L'enduit se poursuit jusqu'à l'escalier avec une teinte beige, identique aux mortiers repérés ci-avant. Cet enduit est en bon état malgré un aspect dégradé par les recouvrements et les nettoyages effectués le long des marches". Dans ses conclusions, la note ne relevait pas de désordre structurel.

Vous demandez également un inventaire, pas moins - des heures et des heures, en fait -, de l'état de 30 kilomètres de quais. Je ne veux même pas imaginer la tâche qui pourrait revenir aux personnes qui feraient ce travail, et surtout le budget que je n'ose évaluer. En revanche, je veux vous rassurer en vous disant que l'état des murs est surveillé de manière très régulière et qu'évidemment, quand il y a un problème, il est réglé automatiquement.

J'ai par ailleurs demandé qu'un soin particulier soit apporté en cas de nettoyage ou de repeint, comme cela a été le cas, même si j'espère qu'on n'aura plus l'occasion de repeindre. Mais si c'est le cas, notamment sur ces murs cimentés, j'ai demandé qu'il y ait un soin particulier dans l'usage des couleurs.

Pour toutes ces raisons, j'é mets donc un avis défavorable à votre vœu mais maintiens une attention particulière à ces murs de quais qui encerclent l'un de nos patrimoines les plus précieux, j'ai nommé la Seine.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

J'imagine que le vœu est maintenu ? Evidemment.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous en avons fini avec la 2e Commission.

Je vous annonce une bonne nouvelle, nous sommes en avance sur le temps programmé. Nous allons donc maintenir ce rythme qui est dû évidemment à votre engagement individuel et collectif.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Lamia EL AARAJE, présidente de la 3e Commission.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais, mes chers collègues, vous présenter les travaux de la 3e Commission qui s'est déroulée le 3 octobre dernier.

Nous avons pu assister à la présentation des différents projets de délibération qu'ont présentés David BELLIARD et Nicolas NORDMAN et qu'ils nous présenteront lors de ce Conseil, ainsi qu'à la présentation fort intéressante du bilan de la démarche "Embellir votre quartier" par Jacques BAUDRIER.

Je reviendrai également sur l'audition que nous avons eue le mardi 4 octobre de la Direction de l'Agence de la R.A.T.P. Paris au sujet de l'offre de transport actuellement assez perturbée à Paris.

Pour commencer, David BELLIARD a pu présenter une série de projets de délibération qui sont relatifs aux parcs de stationnement. Le maire du 15e arrondissement, M. Philippe GOJJON, a d'ailleurs interrogé M. BELLIARD sur le projet de délibération DVD 100 concernant l'impossibilité de récupérer les redevances de 2014 à 2017...

Excusez-moi, il y a un bourdonnement assez important. Merci, mes chers collègues. Cela va bien se passer. Merci de votre amabilité. C'est très aimable.

L'impossibilité... Ah, mais c'est vous, Madame DATI. Je me disais bien que je reconnaissais votre voix dans le brouhaha. Bon, je ne suis donc pas étonné.

L'impossibilité donc de récupérer les redevances de 2014 à 2017 du parc de stationnement privé au sous-sol de la rue Georges Pitard dans le 15e arrondissement. La réponse doit être apportée d'ici peu pour régulariser la situation.

David BELLIARD a également présenté différents projets de délibération relatifs aux écomobilités et, par le projet de délibération DVD 61, il nous a rappelé la position de l'Exécutif parisien sur le développement de la politique d'aide aux écomobilités et le succès certain qu'elle connaît. Il s'agit dorénavant de les rendre accessibles à tous par l'octroi notamment d'aides financières pour leur acquisition, de nouveaux dispositifs d'aide à l'écomobilité ou encore le développement du service d'autopartage Mobilib'.

Nicolas NORDMAN, pour sa part, nous a présenté un projet de délibération pour permettre la prise en charge par la Ville de Paris des frais d'accueil des victimes des attentats du 13 novembre 2015 et de leurs proches aux cérémonies de commémoration qui auront lieu le 13 novembre prochain. Sept ans après, ce devoir de mémoire nous apparaît d'autant plus essentiel que les procès ont eu lieu ces derniers mois.

Concernant le projet de délibération DPMP 9 et l'ouverture de la formation des directeurs de la police municipale parisienne au C.N.F.P.T., d'autres conventions pourront être envisagées pour les agents recrutés par voie de concours pour poursuivre ce travail important de formation, cette réussite qu'est la police municipale parisienne, et on aura l'occasion d'y revenir.

Au sujet du projet de délibération DTEC 32, Nicolas NORDMAN a précisé qu'il était co-rapporté avec Pénélope KOMITÈS et que l'audition du nouveau général de la B.S.P.P. aurait lieu lors des débats budgétaires.

Enfin, comme je l'évoquais, Jacques BAUDRIER a pu nous présenter le bilan du Plan "Embellir votre quartier", un plan qui a un objectif simple : coordonner les travaux des concessionnaires de différents quartiers pour éviter les travaux qui pourraient se répéter pendant 6 ans, donc végétalisation de Paris, désencombrement des rues, apaisement de la circulation, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. En bref, une politique ambitieuse avec comme seul credo le bien-vivre pour tous les Parisiens et Parisiennes.

En parallèle d'"Embellir votre quartier", ces différentes actions pour améliorer le bien-vivre des Parisiens avec la végétalisation des grands axes, le Plan Vélo ou encore le dispositif "rues aux écoles", qui rencontre un succès certain.

17 premiers quartiers ont ainsi pu être intégrés au Plan "Embellir votre quartier" et aux travaux de concertation dont ils ont fait l'objet. Les grands arrondissements seront également bénéficiaires d'un quartier par saison.

Enfin, pour terminer, comme je l'évoquais, les membres de la 3e Commission ont pu échanger avec les membres de l'Agence R.A.T.P. Paris pour comprendre les dégradations des dernières semaines de l'offre de transport à Paris. La R.A.T.P. a pu nous faire partager les raisons de l'attente assez importante des métros et de plus en plus importante des bus. Je me permets au passage de rappeler, n'en déplaise à certains, notamment de l'autre côté de cet hémicycle, que les transports parisiens sont une compétence de la Région et non de la Ville de Paris, et que la R.A.T.P. a pu nous exposer les difficultés qui étaient les siennes, notamment sur les problématiques R.H. qui amènent à un encombrement important, des délais d'attente très importants, donc un impact très concret pour les mobilités des Parisiennes et des Parisiens notamment à l'heure où il y a une incitation plus importante à utiliser les transports en commun. Ces temps d'attente sont principalement liés à une baisse de l'offre, 4 % pour le métro, 10 % pour le bus, et ce, en moyenne, si bien que certaines lignes sont beaucoup plus impactées que d'autres, ce qui est dû essentiellement, je le disais, à des problématiques de ressources humaines et donc de manque de personnel.

Sur le trafic en tant que tel, la R.A.T.P. a réaffirmé son important travail avec les services de la Ville de Paris. Seulement 10 % des kilomètres parcourus par les bus ne sont pas effectués à la vitesse moyenne, et si la question de la congestion du trafic est une préoccupation de la R.A.T.P., la dégradation actuelle de l'offre n'en est pas du tout une conséquence. J'espère que nous aurons l'occasion à l'avenir de revenir sur ce sujet qui nous paraît extrêmement important au sein de la 3e Commission et de poursuivre nos échanges avec les membres de la R.A.T.P.

J'en profite pour partager aussi une alerte que nous avons eue lors de cette audition, à savoir le choix qui est fait par la présidente de la Région Ile-de-France d'ouvrir à la concurrence un certain nombre de lignes de bus et qui impacte là aussi la qualité de service rendu. Je crois que c'est une préoccupation qu'on se doit d'avoir en tête et autour de laquelle nous devons réfléchir pour anticiper, notamment au vu du calendrier, à savoir début 2024, l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2022 DVD 61 - Nouveaux dispositifs d'aides à l'écocomobilité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DVD 61 relatif aux nouveaux dispositifs d'aides à l'écocomobilité.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de ce projet de délibération sur l'écocomobilité pour vous interpellier sur la nécessité de ne pas oublier les copropriétés et de trouver des pistes d'innovation avec les équipementiers électriques pour que puissent être créées en plus grand nombre des prises dans les parkings.

Je rappelle que de nombreux ménages parisiens aux revenus modestes habitent ces copropriétés et ils sont souvent âgés. J'étais déjà intervenu l'année dernière sur un vœu afin de clarifier le maquis des aides, mais, hélas, rien n'a beaucoup évolué. Des acteurs comme la Caisse des dépôts font preuve d'innovation avec des offres d'amortissement d'installation sur avance de consommation, mais elle est plus engagée sur le territoire national et peu dans les copropriétés parisiennes. Aujourd'hui, les offres consistent en une installation de l'ordre de 3.000 euros minimum, subventionnés, certes, par la Mairie, mais pour un montant très faible. Le problème réside également dans le coût des abonnements, d'un montant minimum de 300 euros annuels, du moins les offres sur lesquelles nous avons travaillé, et que vous utilisiez votre prise ou pas.

Pour convertir les Parisiens au véhicule électrique, je demande que la Ville se penche sur cette absence d'offre réelle, pour proposer une offre qui serait abordable. Il faut essayer de fédérer les opérateurs pour, de ce fait, encourager les copropriétés à installer plus de prises électriques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

La parole est à Maud GATEL.

Madame la Présidente ?

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Les projets de délibération qui nous sont proposés à la discussion ce soir concernent une réforme des aides dans une perspective de transition vers des mobilités plus douces. Alors, on peut parler de réforme, on peut parler de rationalisation des offres, je parlerai pour ma part de réduction drastique du budget pour financer ces différents dispositifs.

Bien évidemment, il y a des choses qui vont dans le bon sens : d'abord, la suppression des aides qui n'avaient pas trouvé leur public jusqu'alors, le financement de l'accompagnement pour les personnes en situation de handicap

à travers un dispositif de télécommandes pour les piétons et de vélos adaptés, et puis le financement de travaux de création d'abris de vélos sécurisés.

Mais je voudrais m'arrêter vraiment sur la question des V.A.E., qui concerne tout de même beaucoup de Parisiens mais qui verront à partir du 15 octobre que, finalement, peu d'entre eux y auront droit. En effet, vous conditionnez le soutien financier au revenu fiscal de référence, ce qui va dans un sens logique au regard des finances de la Ville. Simplement, on parle d'un revenu de référence de 6.300 euros. De ce fait, concrètement, cela ne concerne ni les classes moyennes, ni les classes populaires, donc une toute petite partie de la population parisienne.

Rappelons qu'un V.A.E., c'est entre 1.500 et 3.500 euros, et donc, bien évidemment, même si vous prenez en charge 400 euros maximums pour l'achat d'un V.A.E., au regard du revenu fiscal de référence, je doute - et d'ailleurs, je prends date avec vous, Monsieur le Maire - que cette aide trouve réellement son public. Cela me fait un peu penser au prêt à taux zéro ; on a expliqué à terme qu'on allait le supprimer, car les critères étaient si restrictifs qu'il y avait très peu de demandes.

Finalement, avec ce projet de délibération, vous réduisez le montant des aides à la portion congrue, vous vous défaussez sur les autres, à l'Etat, à la Région de mener à bien la transition vers des modes moins polluants, et puis un budget qui finalement est très modeste, puisqu'on est sur 11,5 millions d'euros au total pour ces trois dispositifs de soutien à la transition vers des mobilités moins polluantes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai l'impression qu'on n'a pas eu le même projet de délibération, à écouter M. MARGAIN et Mme GATEL. Pour les uns, c'est la question des bornes électriques, pour les autres, c'est la question des vélos à assistance électrique. Cela fait quand même 14 pages de dispositions et c'est donc un peu plus compliqué.

Pour "Les Ecologistes", ce projet de délibération est très important, car je rappelle que l'écologie, c'est l'environnement plus le social et que, souvent, on a tendance à positionner les écologistes que sur le volet environnemental. Le volet environnemental, on le connaît par rapport à l'objectif de ce projet de délibération, qui est de sauver des vies. Je rappelle que 7.900 personnes meurent chaque année à cause des pollutions atmosphériques ou des microparticules et qu'il faut donc à tout prix changer de motorisation, et tout le dispositif d'aides est fait pour transformer les aides. Et, justement, l'autre volet, c'est la partie sociale, c'est le fait de permettre aux classes les plus modestes de financer d'autres systèmes de motorisations, notamment de pouvoir acheter des vélos à assistance électrique.

Cela ne se limite pas à cela, car il y a trois volets dans ce projet de délibération. Je ne vais pas rentrer dans le détail, car je pense que M. BELLARD les reprendra. Mais, tout de même, premièrement, c'est l'écomobilité pour les personnes physiques, deuxièmement, ce sont les aides financières pour les habitats collectifs et, troisièmement, ce sont les écomobilités pour les personnes morales. On est donc bien au-delà de ces deux éléments que sont les bornes électriques et les vélos à assistance électrique.

Et en disant que 11,5 millions, ce n'est pas assez... J'ai quand même cru lire qu'entre 2015 et 2022, c'est 34,8 millions d'euros d'argent public qui ont été mis. 11,5 millions, vous trouvez que n'est pas assez ? De plus, ce n'est pas un projet de délibération financier ; on verra cela au niveau du débat sur le B.P. Je rappelle que nous avons chaque fois mis des amendements budgétaires, car on savait très bien qu'il n'y avait pas assez de financement. Chaque fois, on a donc fait des amendements pour abonder ce fonds. Je pense que s'il y a une sous-valorisation, on fera aussi un amendement dans ce sens. Si la demande n'est pas là, on ne va pas abonder le fonds, mais si la demande est là, on abonde le fonds. C'est dans ce sens-là. Et pour le moment, on l'a chaque fois abondé parce qu'il fallait monter.

L'autre élément, c'est la question de l'équité. Sur la question des V.A.E., puisque cela pose débat, aujourd'hui, le revenu médian des bénéficiaires, c'est 4.200 euros nets par an alors qu'aujourd'hui, le revenu médian à Paris, c'est 2.200 euros. Les gens qui bénéficient de cette aide sont donc 2.000 euros au-dessus du revenu médian parisien. Je pense que ces personnes-là sont tout à fait en capacité de s'acheter un vélo à 1.500 euros et de l'amortir sur une période relativement longue. Il faut arrêter de toujours donner de l'argent à des gens qui n'en ont pas besoin. Parce qu'ils l'achèteront, de toute façon, le vélo. Pourquoi leur donner de l'argent alors qu'ils l'achèteraient quand même ? En plus, ils ont d'autres aides, notamment par leur entreprise, qui leur permettent de financer cela. Il est donc important aujourd'hui, dans une période de restrictions financières, d'aider tout le monde.

Madame GATEL, puisque vous êtes parlementaire, dans ce cas-là, demandez que la dotation des villes augmente et notamment celle de la Ville de Paris. Dans ce cas, on pourra financer pour les gens qui sont à 4.200 euros. Mais aujourd'hui, on ne peut plus le faire. Pourquoi on ne peut plus le faire ? A cause du Gouvernement qui pressure les villes et notamment la Ville de Paris. On ne peut pas tout avoir et, en l'occurrence, la Ville ne peut plus

financer pour les gens qui ont les moyens. On le pouvait à un moment, on ne le peut plus aujourd'hui, donc on limite par rapport à cela.

Mme Maud GATEL. - Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Jérôme GLEIZES. - Si, vous avez dit que les classes modestes ne pouvaient en bénéficier, ce qui n'est pas vrai concernant le dispositif qui est présenté.

Dans cette logique, on est vraiment dans un face-à-face avec l'Etat. Dès lors, comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, on peut faire front commun et demander que le Gouvernement aide les collectivités territoriales, et dans ce cas-là, on peut faire des dispositifs très élargis. Mais aujourd'hui, on ne peut pas le faire. Quand il y a une redondance avec les dispositifs de l'Etat, cela ne sert à rien de les maintenir au niveau de la Ville. Quand les classes moyennes supérieures peuvent se le payer par elles-mêmes, ce n'est pas la peine de faire ces dispositifs.

Je pense que ce projet de délibération permet d'apporter de nombreuses aides, et pas uniquement sur la question des bornes électriques et des V.A.E. Surtout, elle permet de rationaliser, puisque vous nous accusez toujours, cette majorité, de dépenser de l'argent. Là, au contraire, on rationalise les choses. Allez sur fond et dites-nous quel dispositif n'est pas assez rationnel par rapport à vos contraintes budgétaires.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, pour vos interventions sur ce projet de délibération en effet extrêmement important, qui va permettre de réformer nos aides à la mobilité pour les particuliers. Ce second volet a vocation à voir le jour après discussion avec la Région Ile-de-France notamment concernant les aides aux professionnels.

Oui, nous avons décidé de repositionner nos aides, en priorisant celles et ceux qui en ont le plus besoin, les personnes en situation de handicap, et un support plus large à la pratique du vélo dans son ensemble. Et non, non, nous ne nous défaussons pas sur d'autres, car, oui, nous assumons de clarifier nos dispositifs et d'arrêter avec les doublons.

Ce que je retiens de votre intervention, Madame GATEL, dans le même esprit que l'intervention de mon collègue Jérôme GLEIZES, c'est que nous allons vous trouver comme alliée à l'Assemblée nationale pour porter auprès du Gouvernement la nécessité d'augmenter les aides à la transition et à la mobilité, notamment pour les plus modestes et les plus pauvres, des aides qui manquent cruellement pour mettre en place, d'ailleurs, les zones à faibles émissions, sur lesquelles nous avons impérativement besoin d'avancer.

Parce que ces aides ne sont pas faites pour rien. Dès 2009, la Ville a mis en place ces aides à la mobilité, dont la liste, d'ailleurs, s'est élargie en 2018. Elles ont été créées pour quoi ? Elles ont été créées pour accompagner, justement, la mise en place de la zone à faibles émissions pour lutter contre la pollution, le bruit et la congestion du trafic en permettant à celles et ceux qui le pouvaient de bénéficier d'une aide pour passer à des mobilités plus propres. D'ailleurs, cela a fonctionné, elles ont été extrêmement sollicitées. Entre 2015 et juillet 2022, la Ville a attribué 88.718 aides pour un montant exact 34.762.366 euros, sans compter le remboursement des "pass" Navigo pour les jeunes et les seniors.

La réforme que je vous propose aujourd'hui permet de réajuster nos dispositifs afin qu'ils soient les plus utiles possible. Et je vous propose effectivement de supprimer des aides qui ont depuis été créées par d'autres collectivités et qui font aujourd'hui, oui, doublon. C'est le cas notamment, oui, de l'aide à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, pour laquelle l'Etat a créé un dispositif qui s'appelle "Advenir", ou encore pour l'achat de scooters ou motos électriques, pour lesquels il existe dorénavant des bonus écologiques.

Je rappelle quand même que la Ville a installé les Vélib' et les bornes et que chaque renouvellement de parking souterrain que nous votons ensemble prévoit la création de 30 % de places électrifiées. D'ailleurs, avant l'été, je suis allé inaugurer un parking de la SAEMES, le plus grand parking électrifié souterrain, à côté de Madeleine, qui comprend 502 prises et bornes de recharge électrique, et nous avons encore, dans le contrat qui nous lie, à installer 10 bornes de recharge à très haute intensité, recharge dite rapide, qui vont être déployées ces prochains mois.

Je vous propose en effet de passer sous conditions les aides de la Ville qui permettent d'acheter un vélo à assistance électrique, un vélo cargo ou un dispositif d'électrification de vélo. Ce dispositif a rencontré un franc succès, c'est vrai, et d'ailleurs beaucoup d'entre nous ici, sur les bancs de cette Assemblée, en ont peut-être bénéficié. Pourtant, les études qui ont été menées montrent que l'aide que nous apportons est décisive pour seulement 29 % des bénéficiaires et que le revenu médian des gens qui bénéficient de cette aide est de 4.200 euros par mois. Si, avant, l'aide universelle était nécessaire pour amorcer un dispositif alors que le marché était balbutiant, il est aujourd'hui nécessaire de cibler les ménages qui en ont le plus besoin. Et j'espérais vous trouver en soutien avec cette rationalité, puisque vous dénoncez à chaque Conseil une pseudo-gabegie budgétaire. Ici, ce que nous vous proposons, c'est justement la rationalisation et c'est une rationalisation sous forme d'équité, car, je le rappelle, les

critères sociaux que nous fixons permettent à 20 % de la population de Parisiennes et de Parisiens de faire cette demande.

Et puis, cette aide pourra, je l'espère, venir en complément de l'aide de la Région, ce qui permettra de réduire d'autant le reste à charge pour ces personnes qui en ont besoin et pour pouvoir acquérir un vélo électrique.

Enfin, un petit mot pour dire que cette réforme, en effet, n'est pas uniquement centrée sur la question des vélos électriques. Au contraire, elle est l'occasion de nouvelles aides qui manquaient, je crois, au dispositif de la Ville avec l'achat de vélos mécaniques - une nouveauté -, une aide à l'achat de remorques vélo, une aide au financement de l'apprentissage du vélo, une aide au financement du stationnement vélo, à l'équipement en antivols et casques, une aide au financement de l'abonnement Mobilib', à l'achat de vélos adaptés pour les personnes en situation de handicap, et la prise en charge complète, vous l'avez rappelé, par la Ville de la commande, de l'achat et de la livraison d'une télécommande pour faciliter la marche des personnes malvoyantes.

Je crois que nous avons ici une réforme qui est une réforme plus équitable, qui est une réforme plus rationnelle, qui permet de clarifier nos aides et de les élargir à des nouveaux besoins de mobilité, et pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité (2022, DVD 61).

2022 DVD 115 - Parc de stationnement "Milton" (9e) - Rectification de l'erreur matérielle portant sur le délibéré 2022 DVD 63-2.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux droits de stationnement des professionnels.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 115 et le vœu référencé n° 39. DVD 115, cela concerne le parc de stationnement Milton dans le 9e arrondissement, rectification de l'erreur matérielle portant sur le délibéré 2022 DVD 63-2.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, pour présenter le vœu de son groupe.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu adopté en Conseil d'arrondissement récemment et qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de délibération relatif à une erreur matérielle. Cette fois-ci, il ne s'agit pas d'une erreur matérielle, mais, sans doute, d'un oubli involontaire et c'est ce que nous essaierons de réparer.

Pour dire les choses très rapidement, notre Conseil avait décidé d'instaurer le stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques à partir du 1er septembre 2022. En effet, c'était une volonté partagée que de réduire le nombre de deux-roues thermiques en circulation au profit des deux-roues électriques moins polluants. Certes, des difficultés sont rencontrées par certains propriétaires de deux-roues électriques, contraints de s'enregistrer chaque jour en ligne pour bénéficier de la gratuité alors qu'ils sont exonérés de droit. Il y a encore quelques problèmes, mais nous espérons que ce sera réglé rapidement.

Par contre, cette mesure doit être adaptée à toutes celles et tous ceux qui sont contraints de circuler encore en deux-roues thermiques dans la Capitale pour raisons professionnelles. Or, la profession de commissaire de justice, issue de la fusion progressive des professions de commissaire-priseur judiciaire et d'huissier de justice, est actuellement exclue de la formule ouvrant une offre de stationnement alors que la profession d'avocat est éligible. Et la profession de commissaire de justice est enregistrée sous le même code N.A.F., 6910Z, que la profession d'avocat. Aussi, l'éligibilité des commissaires de justice aux offres de stationnement pour les professionnels est une nécessité impérieuse pour cette profession, et il nous semble que la Ville de Paris ne saurait être à l'origine d'une discrimination entre deux professions judiciaires, toutes deux dépendant du même code N.A.F. et exerçant toutes deux des missions de service public de la justice.

C'est pourquoi, par ce vœu, notre groupe souhaite que la Maire de Paris s'engage à revoir la liste des professions éligibles aux offres de stationnement pour les professionnels et promeuve la conversion à l'électrique en ouvrant et en élargissant l'accès au droit de stationnement professionnel à la profession de commissaire de justice, en insérant la référence "commissaire de justice" devant le code N.A.F. 6910Z à l'annexe 2 de la délibération n° 2017 DVD 14-3 et en dispensant les utilisateurs d'engins de déplacement électriques d'enregistrement quotidien en ligne.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, l'objet de ce vœu et je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, cher collègue.

Votre intervention ne porte pas sur ce projet de délibération pourtant passionnant, mais sur le stationnement des deux-roues motorisés.

Quelques rappels quand même. Cette instauration d'un stationnement payant est accompagnée de tarifs préférentiels en effet pour les professionnels qui se déplacent en deux-roues motorisés, avec une règle qui était simple, un principe simple, à savoir que c'est la même règle que pour les automobilistes : les véhicules doivent être des véhicules professionnels et non pas personnels et ils doivent être nécessaires à l'activité pour le transport d'une charge lourde, volumineuse ou d'objets fragiles. J'en profite ici pour dire que nous souhaitons aussi, par cette mesure, lutter contre la pollution de l'air et donc inciter particuliers comme professionnels à se déplacer autrement qu'avec des véhicules à moteur thermique.

Je rappelle aussi que cette réforme s'est accompagnée de la création d'un "pass" 2R.M., que nous avons voté dans ce Conseil de juin, qui offre un accès illimité à un parking de référence, ainsi que des tarifs préférentiels dans plus de 100 parkings concédés, afin justement de proposer une offre plus accessible à celles et ceux qui ont besoin de stationner près de leur lieu de travail. En plus de cela, s'ajoutent des offres privées via notamment l'exploitation des places de stationnement en sous-sol. C'est plus de 800 sites aujourd'hui qui proposent des stationnements 2R.M. en sous-sol sur l'ensemble du territoire parisien, avec des prix qui commencent à 35 euros par mois.

Différentes corporations, organisations professionnelles ou associations m'ont également saisi afin que la Ville leur ouvre l'accès à des tarifications professionnelles, auxquelles elles n'ont pour l'instant pas droit. On a donc entamé un travail de recensement de ces demandes et je présenterai d'ici la fin de l'année un projet de délibération pour ajouter les quelques professions qui pourraient avoir été oubliées, en tout cas faire des ajustements en fonction de ces demandes et si elles répondent évidemment aux critères.

Dans l'attente de ce projet de délibération, je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'y émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu des arguments mis en avant par David BELLIARD, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Compte tenu des arguments, effectivement, nous allons retirer notre vœu et nous reviendrons à la charge si toutefois, d'ici décembre, il n'y avait pas de mesures prises. Mais comme elles sont annoncées par M. le maire BELLIARD et je suis persuadé que ce sera le cas. Le vœu est donc retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Le vœu n° 39 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 115).

2022 DVD 97 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association de la Fabrique de la Logistique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 97 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association de la Fabrique de la Logistique.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la modification des modes de consommation avec un e-commerce en plein essor amène à une augmentation des flux de marchandises en ville. Je rappelle que 500.000 colis sont livrés chaque jour dans la Capitale. Moins visibles mais tout aussi nombreux, les flux liés à la logistique des chantiers sont tout aussi importants alors que les habitants aspirent pourtant à une meilleure qualité de vie, ce qui n'est pas toujours gagné avec ces nuisances.

La logistique urbaine est un secteur où l'innovation est capitale et où les pouvoirs publics sont de plus en plus attendus. La Fabrique de la Logistique, FabLog, est une plateforme créée à l'initiative de l'A.D.E.M.E., qui a pour objectif de rassembler les acteurs publics et privés afin de promouvoir l'innovation dans le secteur de la logistique. Par son adhésion, la Ville de Paris deviendra membre associé de la FabLog comme la Région Ile-de-France.

Cette plateforme d'échange a pour vocation de partager les connaissances, de créer des outils qui pourront être expérimentés, développés puis mis à disposition du plus grand nombre dans le sens de l'intérêt général. Cinq communautés ont été créées : la digitalisation, les territoires, la logistique durable, la logistique de chantier et la cyclo-logistique.

La Ville de Paris souhaite participer à la communauté chantier qui a pour objectif de mettre en place des moyens communs pour optimiser la logistique des chantiers selon deux axes, la réduction des délais de livraison et la réduction des nuisances environnementales. Espérons que cette Fabrique de la Logistique aidera la Ville à mieux anticiper les futurs flux de livraisons et de chantiers, avec notamment plus de fluvial, qui ne représente aujourd'hui malheureusement que 30 % des livraisons de chantiers et qui pourrait réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif est aussi, je le rappelle, d'une manière plus générale et à l'aube de notre nouveau P.L.U., un meilleur partage de l'espace public pour tous, je dis bien pour tous, avec notamment le partage de bonnes pratiques.

Enfin, en termes de logistique, permettez-moi de vous demander, Monsieur BELLIARD, quel a été le bilan final après un an d'expérimentation sur les aires de livraison connectées à Paris Centre depuis septembre 2021.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher collègue.

Vous savez, je souscris complètement à tout ce que vous avez dit. Cette adhésion de la Ville de Paris à l'Association de la Fabrique de la Logistique est évidemment extrêmement pertinente et nous permettra d'avancer sur des sujets qui, vous le savez, sont des sujets cruciaux pour opérer la transformation des mobilités de la Ville, avec un point évidemment tout particulier sur les flux dits professionnels ou logistiques, qui sont en constante augmentation. Nous en avons parlé lors de la présentation du Plan de la stratégie et de la nouvelle stratégie de la logistique urbaine de notre Ville.

Pour répondre à la question que vous portez, l'expérience, l'expérimentation n'est pas encore terminée mais je prends ici l'engagement de faire un retour sur cette expérimentation, soit en 3e Commission si Mme la présidente en est d'accord, soit dans un autre format dès que nous aurons les éléments pour que nous puissions partager les conclusions de cette expérience.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 97, avec ce rendez-vous fixé par David BELLIARD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DVD 97).

Je vous remercie.

2022 DVD 102 - Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton. - Subventions (31.500 euros) et conventions avec 8 associations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 102 concernant des actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton. Ce sont des subventions et conventions avec 8 associations.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'exposé des motifs de ce projet de délibération déclare que la démarche soutenue par ces subventions vise à améliorer la vie des piétons. En réalité, derrière ces subventions d'un montant de 31.000 euros versés à 8 associations, la condition du piéton à Paris ne s'améliore guère. Pourtant, la marche à pied est la première des mobilités avant même de descendre dans le métro ou de monter sur un vélo ou dans un véhicule. A ce titre, nous sommes tous des piétons. En plus, la marche à pied est excellente pour la santé.

Le piéton parisien, nous le défendons depuis longtemps et nous sommes toujours ainsi inquiets pour lui. Les Parisiens ont tous constaté la détérioration de la condition du piéton à Paris ces dernières années, qui doit se frayer un chemin entre les chantiers permanents, les stationnements sauvages des deux-roues, les trottoirs très souvent détériorés, les terrasses éphémères qui débordent de partout, les pieds d'arbre mal entretenus et la saleté omniprésente. Autant d'obstacles à surmonter pour les piétons parisiens.

Le piéton subit aussi trop souvent l'incivilité des utilisateurs de trottinettes et des cyclistes qui ne respectent pas le Code de la route et s'imposent souvent sur les trottoirs. Pas une journée sans croiser un cycliste ou une trottinette roulant à vive allure sur un trottoir, parfois en rasant les portes et les façades des immeubles.

Depuis le début du mandat, avec le groupe Changer Paris, nous avons déposé de nombreux vœux pour défendre le piéton parisien. Par exemple, j'avais déposé un vœu pour demander la réinstallation des grilles au pied des arbres dans les rues de Paris. Ces grilles en fonte sont un élément emblématique du patrimoine, indissociable de l'esthétique de la rue parisienne. Ce sont aussi des éléments protecteurs pour les piétons, puisqu'en leur absence, le dénivelé qui se creuse entre le bitume du trottoir et la terre au pied des arbres constitue un danger. En leur absence, les pieds d'arbre forment un obstacle entravant le passage des poussettes, des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées, un obstacle et parfois même un facteur de chute et d'accident.

Lors de la séance de juin 2021, vous aviez aussi adopté mon vœu relatif à l'entretien des surfaces podotactiles visant à guider les personnes malvoyantes. Ces bornes podotactiles installées sur la voirie publique constituent une alerte de danger et fournissent des indications d'orientation aux personnes malvoyantes. Malheureusement, de nombreuses bandes de la voirie publique parisienne sont très détériorées, surtout les bandes en caoutchouc qui présentent un état de dégradation avancé. Ce vœu avait été adopté par notre Assemblée. Malheureusement, plus d'un an après, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée. Cette situation est inacceptable, car les personnes handicapées sont des usagers de la voirie, fragiles et qui sont à protéger en priorité.

Il y a un an, mon collègue Jérémy REDLER avait aussi fait adopter un vœu relatif à l'installation de systèmes de détection d'angle mort sur les camions, qui sont un fléau pour les piétons. Et en juin dernier, nous avons adopté un vœu de Nicolas JEANNETÉ demandant l'approbation au plus vite d'un plan piéton.

Nous demandons simplement la priorité aux piétons sur les trottoirs et nous attendons toujours.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

Allez-y, je sais qu'on est en fin de journée, mais un peu plus de tonicité quand même. Je le dis pour les applaudissements, bien sûr.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, à la lecture de ce projet de délibération, je me faisais une joie, car je voyais le mot "Stratégie Paris Piéton". Ça y est ! Je me suis dit : "M. David BELLIARD s'y est mis, enfin !", après nos nombreuses demandes ici, au Conseil de Paris, comme l'a rappelé ma collègue Anne BIRABEN. En fait, à la lecture de ce projet de délibération, on s'aperçoit qu'il fait référence à la Stratégie piéton de 2017 et non à celle, aujourd'hui, d'une possible délibération 2023.

Monsieur David BELLIARD, l'environnement n'est pas le même. Aujourd'hui, nous essayons, vous essayez de rattraper le retard qu'a pris la Ville de Paris sur les devants du vélo. Oui, il faut accélérer le vélo, on en est conscient, on vous suit, mais sans oublier bien évidemment les autres mobilités et sans oublier le piéton.

Là, vous nous demandez de voter des subventions pour 8 associations, notamment des associations de quartier, pour réfléchir au début d'une stratégie piéton. Monsieur BELLIARD, soyons sérieux. Encore une fois, il y a un problème de méthode. Vous nous avez fait voter un Plan Vélo, vous permettez à des opérateurs de développer des vélos et des trottinettes en "free floating", et là seulement, on commence le début du début d'une réflexion sur la stratégie piéton. Franchement, ce n'est pas sérieux.

Un plan piéton, c'est apaiser la voirie pour favoriser tous les usages de la rue, un plan piéton, c'est faciliter les pénibilités piétonnes, un plan piéton, c'est mieux prendre en compte le piéton dans de nouveaux aménagements, un plan piéton, c'est réduire les conflits d'usage de l'espace public. Monsieur David BELLIARD, un plan piéton, c'est du sérieux. Ne méprisez pas le piéton, la marche à pied est la première forme de mobilité à Paris ! Vous le savez et, sur ce point-là, vous êtes absent !

D'ailleurs, où est le projet qu'avait développé Anne HIDALGO en 2020 sur le Code de la rue ? Aujourd'hui, il est toujours absent.

Je vais même terminer mon intervention par une phrase de Mme HIDALGO en 2020 pendant la campagne : "Il faut repenser chaque rue à Paris à l'échelle des piétons". On en est très loin, Monsieur David BELLIARD.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cela a été dit, la marche à pied est le premier mode de déplacement à Paris. Nous sommes toutes et tous piétons et piétonnes et, évidemment, la stratégie de mobilité de la Ville de Paris, elle existe, elle est réelle, elle tourne autour du Plan Vélo mais aussi autour du fait de reprendre de l'espace aux véhicules motorisés, particulièrement à l'automobile, et cet espace, évidemment, il s'agit de le mettre à disposition pour sécuriser les parcours vélo mais aussi pour sécuriser les parcours piétons. Et c'est utile, c'est important qu'on puisse adopter ce projet de délibération pour travailler sur la réflexion sur les usages, sur le partage de l'espace public et avancer significativement pour améliorer le vécu, l'expérience des piétons et piétonnes que nous sommes toutes et tous.

Je voulais relever en particulier une action qui est mentionnée dans ce plan d'action, c'est que "Quartiers du monde" va proposer à Belleville des marches pour des jeunes filles. Ce sont des marches exploratoires de femmes, c'est une opportunité intéressante, importante, car le vécu des femmes et des hommes dans l'espace public n'est pas le même, et ce projet de délibération, ce projet va permettre de repérer, dans ces marches exploratoires de jeunes filles, les risques, les dangers et les dysfonctionnements de l'espace public. C'est quelque chose que nous soutenons évidemment.

L'action vise aussi à organiser des activités conviviales dans l'espace public, et c'est cela aussi la reconquête, la conquête de l'espace public que nous devons faire. Nous devons aussi la faire en ayant des activités apaisées, conviviales dans l'espace public et c'est de cette façon-là qu'on pourra toutes et tous y être bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à David BELLIARD, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, mes chers collègues.

Je vois que la marche à pied fait toujours autant débat, déchaîne des passions, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous menons à Paris, oui, une politique piétonne qui est extrêmement volontariste pour rendre l'espace public plus agréable, plus accessible, plus sûr aussi et en facilitant et en promouvant, oui, la marche à Paris, en améliorant l'hospitalité des espaces publics, la diversité des usages lors de nos déplacements quotidiens.

Cela se traduit par quoi ? J'entends que vous voulez absolument un plan piéton. En fait, ce que vous voulez, comme d'habitude, ce sont des mots, mais moi, je vais vous parler d'actes.

La facilitation, par exemple, des continuités piétonnes, la création de nouveaux cheminements et de nouveaux espaces dédiés pour les piétons que nous essayons d'organiser chaque fois que nous organisons ou que nous faisons par exemple de la requalification de l'espace public, en créant des pistes cyclables, comme sur la rue Linois, à laquelle vous vous êtes opposés. Cela, c'est un acte, vous êtes opposés à la piste cyclable qui autorise et permet de nouvelles continuités piétonnes...

Si. J'étais à la même réunion publique que vous et j'ai pu constater que nous n'avions pas tout à fait la même position sur cet aménagement qui, pourtant, va faciliter la vie des piétons. Mais là, dans ce cas, je constate que lorsqu'il faut agir, vous n'êtes plus au rendez-vous.

Les "Rues aux écoles". Les "Rues aux écoles", qu'est-ce que c'est, sinon des espaces qui permettent d'avoir des lieux où les piétons et les piétonnes, et en particulier les plus vulnérables, en particulier les enfants, peuvent, oui, jouir de l'espace public en toute sécurité. Je vous invite par exemple à aller rue Baudelaire dans le 12^e arrondissement, vous pourrez aller voir ce qu'est une jolie "Rue aux écoles". Ou alors, si, vraiment, aller dans un arrondissement "écolo" vous déplaît, je vous propose d'aller rue Milton, par exemple, dans le 9^e arrondissement, et là, vous avez deux "Rues aux écoles" qui sont exemplaires et vous verrez que, oui, la politique que nous menons de transformation de l'espace public, elle est en faveur des piétons et des piétonnes.

Nous travaillons constamment à élever les standards de confort et la sécurité des piétons dans tous nos projets menés dans l'espace public, que ce soit, je viens de le dire, sur la requalification des voies pour réaliser des pistes cyclables lors des projets de végétalisation, ou bien dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier". Et je dois le redire ici, je travaille en toute confiance et en toute transversalité avec mes collègues Jacques BAUDRIER et Christophe NAJDOVSKI qui sont évidemment extrêmement sensibles à la l'intégration de la question de la marche à pied dans chacun des aménagements et dans chacun des projets que nous portons.

Alors, je vous rassure, on va faire un Plan Piéton, parce que c'est important effectivement d'avoir une doctrine. Ce plan permettra de mettre en lumière la doctrine d'aménagement de la Ville, les projets que nous avons déjà réalisés, parce que vous semblez les oublier - et d'ailleurs souvent pris contre votre avis -, et ceux à venir et que nous allons mettre en place.

Parce que, pour finir, nous n'attendons pas, non, ce Plan Piéton, Madame BIRABEN, pour travailler au quotidien sur l'amélioration des déplacements à pied, qui représentent, c'est vrai, vous l'avez signalé, plus de 50 % des déplacements à Paris. C'est le cœur de la politique que nous menons depuis le début du mandat. Nous allons continuer et j'en profite pour vous dire que sur la question des bandes podotactiles, je reviendrai vers vous, enfin mon cabinet reviendra vers vous pour vous donner un bilan de ce qui a été fait et de ce qui nous reste à faire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 102).

2022 DVD 103 - Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien. - Subventions (30.000 euros en fonctionnement et 12.000 euros en investissement) et conventions avec 3 associations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 103. Ce sont des actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien. Ce sont des subventions et conventions avec 3 associations.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération comme le précédent vise à améliorer la situation dans l'espace public en mettant cette fois-ci davantage l'accent sur la sécurité via la prévention routière.

Comme dans le projet de délibération précédent, les subventions proposées ne peuvent pas cacher la condition difficile des usagers de la voirie parisienne. Sa détérioration et son encombrement ont de fortes répercussions, particulièrement sur les plus fragiles, que ce soient les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou les familles.

Ainsi, les indemnisations amiables versées par la Ville de Paris en réparation de dommages accidentels, dont la plupart concernent des piétons, sont passées de 488.000 euros pour 172 personnes en 2014 à 1,3 million d'euros pour 285 personnes en 2020, soit une augmentation de 66 % du nombre de personnes indemnisées.

Il est d'ailleurs fort regrettable que le bilan des déplacements publié chaque année par la Ville le soit de manière segmentée - avec une tranche par thème, d'un côté les déplacements à vélo, de l'autre les déplacements à trottinette, etc. - et non plus d'un seul tenant comme ce fut le cas jusqu'en 2020, et surtout que les statistiques sur les accidents de la circulation ne soient pas plus publiées dans ce document, comme ce fut le cas précédemment.

Monsieur BELLARD, pourriez-vous demander à vos services que le bilan annuel des déplacements soit publié de manière globale, sur le site de la Ville, et bien sûr avec toutes les statistiques des accidents ?

Au sein de notre groupe Changer Paris, la sécurité des piétons est une priorité de tout premier plan. C'est pourquoi, comme l'ont rappelé mes collègues Nicolas JEANNETÉ et Anne BIRABEN, nous avons réclamé que le Plan Piéton que nous attendons depuis le début du mandat voie enfin le jour, comme vous vous y étiez engagé. C'est pourquoi ma collègue Marie TOUBIANA avait également demandé la fin des pistes cyclables sur les trottoirs, réservant ainsi leur seul usage aux piétons afin qu'ils puissent déambuler sans craindre de voir surgir un vélo, une trottinette ou tout autre engin qui pourrait les heurter. C'est pourquoi nous avons aussi constamment demandé la hausse des budgets d'entretien de la voirie au regard de son état lamentable et générateur d'insécurité pour tous ses usagers. Lors de l'examen du budget, vous vous étiez félicité de son augmentation, en oubliant que ses 23 millions d'euros restaient nettement intérieurs aux 25,3 millions dépensés en 2019. Ce n'était donc même pas un rattrapage mais une baisse de 9 % depuis 2019 pour le budget de travaux et d'entretien sur la voirie communale.

Nous espérons que le prochain budget prendra mieux en compte cet entretien, condition indispensable à la sécurité de tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à David BELLARD, pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, ma chère collègue, de votre intervention, qui me permet de revenir sur la question du projet de délibération en lui-même, de la sécurité routière, avec des mobilités qui sont, vous le savez, toujours plus complexes, et l'enjeu est de réussir à faire cohabiter tous les usages en toute sécurité, notamment pour les piétons, vous en avez reparlé, qui représentent un déplacement sur deux. Nous transformons nos rues pour répondre à ces nouveaux besoins, trottoirs élargis, couloirs de bus séparés, pistes cyclables, baisse de la vitesse à Paris à 30 kilomètres/heure.

Alors oui, nous disposons d'un certain nombre de chiffres. Ces chiffres vous sont communiqués et ils sont mis en intégralité sur le site de la Ville. On peut vous indiquer peut-être plus précisément où vous pourrez les trouver, mais vous avez accès à l'ensemble de ces informations sur le site dès que nous les avons.

Ensuite, je peux vous rappeler que sur la question de l'accidentologie, ou du suivi de l'accidentologie, c'est la compétence de la Préfecture de police, qui nous transmet les P.V. Une discussion est en cours mais les chiffres consolidés de l'année passée sont chaque fois communiqués.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette intervention, m'étant déjà exprimé sur toute la question des piétons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 103).

Ecoutez, chers collègues, on va en rester là pour cette première journée. Nous avons pris déjà beaucoup d'avance, d'autant que le prochain projet de délibération voyait plusieurs de nos collègues inscrits. On ne va donc pas déborder inutilement.

La séance est donc levée, elle reprendra demain matin à 9 heures et vous savez que nous consacrerons ce début de matinée à la situation des personnes en situation de handicap.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 11 octobre 2022 à vingt heures cinquante-cinq minutes, est reprise le mercredi 12 octobre 2022 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

2022 DSOL 42 - Stratégie parisienne handicap et accessibilité universelle 2022-2026.

2022 DSOL 72 - Subvention d'investissement (100.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectif avec la Fondation CASIP-COJASOR pour les travaux de rénovation de 7 logements accompagnés.

2022 DSOL 80 - Subventions (70.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations pour leurs actions d'aide à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

2022 DSOL 81 - Subvention (2.000 euros) à l'association Acoeurvoix pour son action culturelle en direction de personnes en situation de handicap dans le cadre de la Nuit Blanche 2022.

2022 DSOL 82 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Loisirs pluriel de Paris 13 pour son service Loisirs Pluriel Ados 13e pour des adolescents en situation de handicap.

2022 DSOL 85 - Subventions (26.000 euros) à 8 associations et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Un regard pour toi, pour leurs actions d'information et de soutien.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en charge des parisiens en situation de handicap vieillissants.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des dispositions prévues par le vœu 125, adopté (séance du 31 mai au 2 juin 2022).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci de reprendre cette séance avec, ce matin, le débat organisé sur la Stratégie parisienne Handicap et Accessibilité universelle pour 2022-2026, qui est comprise dans le projet de délibération DSOL 42. Il conviendra d'ajouter les projets de délibération DSOL 72, 80, 81, 82 et 85.

Je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, samedi dernier, nous étions d'ailleurs nombreux, présents avec Mme la Maire du 12^e arrondissement. Plusieurs dizaines de milliers de personnes se sont réunies place de la Bastille pour la première journée paralympique. Les Parisiennes et les Parisiens ont pu rencontrer leurs champions paralympiques, s'initier au

handisport, dans une ambiance de fête que nous offre le compte à rebours vers les Jeux de Paris 2024. Cette journée nous a confirmé quoi ? Que nous devons, avec les Jeux Olympiques et Paralympiques, concrétiser la promesse d'une ville profondément transformée, plus belle, plus agréable et forcément plus accessible.

Au-delà de l'accessibilité des sites d'entraînement et de compétition pendant toute la période des Jeux, l'accueil adapté aux besoins des parathlètes et des 350.000 visiteurs en situation de handicap fait l'objet d'un travail spécifique de la Ville.

D'abord, je vais vous dire, puisque j'ai eu la chance de voir les Jeux Paralympiques, notamment à Rio - à Tokyo, il n'y avait pas de public, donc c'étaient les athlètes et leurs performances - mais de voir ce qui s'était passé dans la ville de Rio, à l'époque, c'était quand même absolument extraordinaire, parce que la présence à la fois des athlètes paralympiques, de leur staff et de tous les visiteurs, 350.000 personnes attendues et portant des situations de handicap, c'est un moment absolument incroyable, d'autant que les personnes qui participent à ces Jeux Paralympiques sont là avec une énergie, et chacune de ces personnes est une leçon de vie à part entière.

Je vous assure que le choc culturel, comme diraient les Québécois, que cela produit dans une ville, est quelque chose que l'on n'oublie jamais. Je rêve, depuis ce moment-là, de voir le choc culturel que cela va produire à Paris lorsque, tous ensemble, nous verrons à la fois cette énergie, cette force incroyable portée par ces athlètes paralympiques et toutes les personnes qui les accompagnent. Je vous assure que, même si ici nous sommes toutes et tous convaincus qu'un changement de regard sur la question du handicap est indispensable, nous allons vivre ensemble le basculement positif de ce changement de regard. C'est cela qui va se passer. C'est vraiment cela qui va se passer, et en profondeur dans la société parisienne, et plus largement en France. Et donc, bien sûr, il faut s'y préparer.

Il faut s'y préparer mentalement, mais il faut s'y préparer concrètement, avec ce que sont les compétences et les outils de la Ville, ce sur quoi nous pouvons agir. Et nous pouvons agir dans beaucoup de domaines. Par exemple, les 17 quartiers d'accessibilité augmentée, soit un par arrondissement, qui ont été identifiés et font l'objet d'ores et déjà d'un travail spécifique pour faciliter l'accès de tous les publics à des services de proximité. Les premiers quartiers d'accessibilité augmentée sont en cours de structuration dans les 10e et 14e arrondissements.

A l'issue des Jeux, cette démarche de conception universelle, parce que ces quartiers - je veux remercier les adjoints qui portent cela, je veux remercier Jacques GALVANI qui a porté tous ces sujets, avec Jacques BAUDRIER, avec toute l'équipe présente - à l'issue des Jeux, cette démarche de conception universelle... Je veux remercier Pénélope - pardon, Pénélope - qui assure encore l'intérim pour un mois, en tous les cas pour ce mois, et je veux la remercier d'avoir pris au pied levé cette délégation. A l'issue des Jeux, cette démarche de conception universelle sera étendue à l'ensemble de Paris.

En ratifiant aussi la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2010, notre pays s'était engagé, je cite : "à garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées, sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap". C'est ce à quoi nous nous sommes engagés. On sait que, globalement, cela tarde quand même au niveau national à prendre la pleine mesure de cette convention. Mais ici, à Paris, nous avons pris la mesure de l'urgence. C'est pourquoi je suis fière que la nouvelle stratégie parisienne, dont nous allons débattre ce matin, ait été élaborée à la lumière de cette convention internationale qui nous a servis de guide.

Je veux aussi remercier, au-delà des services, Jérémie BOROY, qui, à mon cabinet, porte aussi, et vous le savez, avec combien d'énergie, de talent et d'efficacité toute cette stratégie. Je veux le remercier.

Cette stratégie confirme notre ambition : généraliser l'accessibilité en prévenant, en réduisant et en supprimant les situations qui empêchent les personnes handicapées d'exercer leurs droits. Après une vaste concertation et la mobilisation active des membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de Paris, nous avons défini trois axes : le renforcement de l'information et de la participation des personnes dites "handicapées" à la vie de la cité ; l'accès au droit commun et l'élargissement des solutions médico-sociales pour donner plus de choix aux jeunes et aux adultes dits "handicapés" et à leur famille ; l'encouragement de l'innovation, qu'elle soit technique, technologique ou sociale, au service de l'accessibilité et de la conception universelle.

Cette stratégie s'articule autour de 27 actions qui nous engageront jusqu'en 2027. Néanmoins, évidemment, nous ne pouvons pas attendre 2027. C'est pourquoi l'accessibilité universelle est l'une des grandes priorités de cette mandature. Pour y parvenir, la mobilisation de toute l'équipe municipale, mais aussi des maires d'arrondissement, est absolument déterminante. Dans cette perspective, j'ai demandé à Emmanuel GRÉGOIRE, à Jacques GALVANI et à Pénélope KOMITÈS de mobiliser l'ensemble des adjoints - je dis bien l'ensemble des adjoints - quelle que soit leur délégation, parce que tous ont à voir avec la question de l'accessibilité universelle, ainsi qu'évidemment les mairies d'arrondissement qui sont l'échelon de proximité auquel s'adresse la population. Cela pour élaborer notre feuille de route.

Ce plan de mobilisation de l'Exécutif parisien a un rythme annuel. En plus des adjoints, il implique aussi, bien sûr, le Secrétariat général de la Ville et les réseaux référents handicap et accessibilité qui sont désignés - chère Marie VILLETTE - dans chaque direction. Le bilan du plan précédent et la préparation de la nouvelle édition devront

être achevés avant la fin de l'année. Nous devons constamment avoir à l'esprit qu'un environnement qui n'est pas accessible, est un environnement qui exclut et stigmatise. Je me réjouis que la Semaine parisienne de lutte contre les discriminations - cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL - qui a démarré lundi, ait placé les handicaps au cœur de sa programmation, avec une conférence essentielle sur les discriminations liées à la langue.

Parmi ces discriminations, figurent celles subies au quotidien par les personnes qui sont soit en difficulté avec la langue française, soit qui s'expriment d'abord dans une autre langue. C'est d'ailleurs l'un des sujets qu'aura à traiter le futur Conseil parisien des langues des signes, qui devra évaluer nos progrès pour rendre accessible nos services publics parisiens.

Je me réjouis, comme j'ai pu le faire déjà hier, de l'ouverture en cette rentrée, au collège Victor-Hugo de Paris Centre, de la première classe de sixième bilingue, où l'enseignement est assuré en langue des signes française et en langue française. Elle était attendue depuis des années. Je sais que les associations de personnes sourdes et leur famille se mobilisent pour que d'autres classes bilingues ouvrent dans d'autres villes de France. Je suis à leurs côtés. La scolarisation de tous les enfants, quels que soient les éventuels handicaps qu'ils rencontrent dans le milieu ordinaire de l'éducation, doit être notre priorité, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et l'A.R.S.

L'objectif de l'école dite "inclusive", si décrite pendant cette campagne présidentielle qui nous a occupés, doit être de faire en sorte que toutes les réponses adaptées aux besoins de chaque élève soient disponibles dans l'environnement ordinaire de l'école. La loi du 11 février 2005 et la convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, nous y invitent. Je souhaite que nous prenions toute notre part dans cette mobilisation collective, en renforçant et en accompagnant la coopération entre l'éducation ordinaire et le secteur médico-social. Sachez que je m'y emploierai, avec mes adjoints concernés et les mairies d'arrondissement, pour faire de Paris une ville modèle et concrétiser la promesse d'une école inclusive pour tous les enfants.

Il y a un an, je vous disais partager la mobilisation des associations de personnes en situation de handicap, pour que les revenus du conjoint ne soient plus pris en compte dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés. Notre mobilisation a porté ses fruits puisque la loi, après moult tentatives, a fini par être modifiée et cette fameuse mesure de "déconjugalisation" a été inscrite. Enfin, cette injustice a cessé.

Depuis, plusieurs événements doivent également nous mobiliser dans les prochains jours. En juin dernier, nous avons célébré les 70 ans de l'entrée de Louis Braille au Panthéon. Je redis ici mon soutien à la proposition de renommer la station Duroc, en face de l'entrée de l'Institut national des jeunes aveugles, en station "Duroc-Louis-Braille".

Qui plus est, le mois d'octobre est le mois du nanisme. Il doit aussi nous permettre de prendre conscience des discriminations dont sont encore victimes les personnes de petite taille, qui subissent notamment les violences de la haine en ligne. Et pas qu'en ligne, d'ailleurs.

Le mois d'octobre est également celui du mois international de la communication alternative et améliorée, la C.A.A., qui sont les outils permettant de communiquer en complétant ou en remplaçant la parole ou l'écriture.

La semaine prochaine sera, par ailleurs, consacrée à l'aphasie, pour que nous mesurions le chemin qu'il nous reste à parcourir pour que les personnes aphasiques puissent être le plus autonome possible dans leur vie quotidienne, et que nous sachions mieux communiquer et interagir avec elles.

Pour terminer, je voudrais partager avec vous ma fierté, en tant que Maire de Paris et à titre personnel aussi, de voir la rédaction parisienne du "Papotin", dont nous sommes partenaires, animer désormais "Les rencontres du Papotin" chaque premier samedi du mois sur France 2. Ce rendez-vous est déjà plébiscité par plusieurs millions de Français.

Paris sera au rendez-vous, Paris est au rendez-vous. Le moteur que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques va nous permettre d'accélérer le mouvement vers cette accessibilité universelle. Je crois, au-delà des différences politiques qui nous occupent sur les bancs de cette assemblée, pouvoir compter sur chacune et chacun pour faire en sorte que cette accessibilité universelle soit véritablement la réponse à ces droits qui, aujourd'hui encore, malheureusement, sont niés à nos concitoyens porteurs de situations de handicap.

Portons haut et fort les valeurs de notre Ville et accompagnons, par l'action concrète de la Ville, cette accessibilité. Merci infiniment à chacune et à chacun pour le travail engagé et le travail à venir. Merci.

Il a été convenu, en conférence avec les présidents, d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura les temps de parole définis avec la présentation des vœux.

Je donne la parole à notre premier orateur, Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, le 20e arrondissement inscrit pleinement son action dans la stratégie parisienne que vous venez d'évoquer. Plusieurs études montrent en effet une surreprésentation des personnes en situation de handicap, enfants comme adultes, dans notre arrondissement : 3 %, contre 1,8 % en France et 2,2 % à Paris. Je ne parle que des personnes connues de la

M.D.P.H. Rendre la ville plus inclusive, garantir l'accès aux droits, étendre progressivement l'accessibilité universelle, est donc fondamental pour nous.

Depuis 2020, avec Karine DUCHOCHOI, mon adjointe en charge du handicap, nous avons engagé une politique volontariste en créant un Conseil local du handicap, en construisant des partenariats avec des associations et des structures locales, car l'accessibilité universelle doit s'inventer avec les personnes et les structures qui les accompagnent. Ainsi, la caisse des écoles du 20^e arrondissement a, par exemple, développé un partenariat avec une structure d'accueil d'enfants autistes pour qu'ils puissent aller manger à la cantine de l'école du quartier avec les autres élèves. La mairie accueille également dans ses locaux une association dont le but est d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de troubles autistiques et leur famille. Nous avons soutenu de nombreuses initiatives d'associations et de structures d'accueil de personnes handicapées.

Cette semaine - vous l'avez évoqué, Madame la Maire - à l'occasion de la Semaine de la lutte contre les discriminations, de nombreux élèves de l'arrondissement seront sensibilisés à la question du handicap et pourront s'initier aux pratiques des sports adaptés. Des marches exploratoires ont été menées avec des personnes à mobilité réduite pour favoriser l'accès, toujours très compliqué, à l'espace public.

Sur le plan de l'accessibilité au droit culturel, volet très important des politiques d'inclusion, nous avons accompagné plusieurs associations du champ du handicap dans des créations artistiques : une expo photo, une pièce de théâtre. Nous soutenons activement "La Grande Plage", qui organise des sorties avec des personnes handicapées ainsi que des ateliers pour développer les pratiques artistiques. Nous allons également entamer un partenariat avec le Festival international du film sur le handicap de Lyon, pour organiser, l'an prochain, une déclinaison de ce festival dans le 20^e arrondissement.

Nous ambitionnons, sans doute comme beaucoup de nos collègues, de rendre la mairie d'arrondissement et les services publics municipaux accessibles à toutes et tous. Nous avons déjà engagé ce travail. Puis, nous accueillerons l'an prochain la première résidence accessibilité, un dispositif qui permettra à des associations d'avoir les moyens d'imaginer et de développer, en partenariat avec la "Maison des Canaux" et en lien avec les habitants concernés, des solutions innovantes pour parvenir à l'accessibilité universelle.

Toutes ces actions ne doivent pas être simplement un catalogue de bonnes pratiques, mais doivent contribuer à une vision politique globale de ce que doivent être l'inclusion et l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Notre débat s'ouvre aujourd'hui, et aujourd'hui, c'est la Journée mondiale de la santé mentale. Donnons la parole à toutes et tous en développant les groupes d'entraide. Ouvrons les institutions sur la ville, comme le fait l'ESAT Ménilmontant avec ses boutiques, rue des Panoyaux, dans le 20^e arrondissement. Découvrons l'art brut et les talents qu'il révèle. Favorisons l'inclusion dès le plus jeune âge, en dotant réellement les écoles et les collèges des moyens humains nécessaires à des prises en charge adaptées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, cher Éric PLIEZ.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Madame la Maire, chers collègues, vous avez évoqué le changement de regard sur le handicap. Je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur l'accompagnement des personnes vieillissantes en situation de handicap.

Il ne nous aura collectivement pas échappé que, compte tenu des projections démographiques et de l'allongement de la durée de vie, les personnes vieillissantes en situation de handicap sont de plus en plus nombreuses. A titre d'exemple, l'espérance de vie d'une personne porteuse de la trisomie 21 était de 9 ans il y a un siècle. Elle est de 55 ans en moyenne aujourd'hui, et ce, dans un contexte où les aidants familiaux que sont souvent les parents, décèdent fréquemment avant la personne aidée. Ces personnes handicapées cumulent les difficultés. Il y a, d'une part, le vieillissement lié à l'âge, et d'autre part, le handicap dont elles sont porteuses.

La prise en soin des personnes handicapées vieillissantes nécessite un accompagnement spécifique, avec des professionnels formés. De fait, au sein des accueils spécialisés, les professionnels peuvent passer à côté de problèmes de santé ou des premiers signes du vieillissement, qui n'entrent pas nécessairement dans le champ du handicap s'ils ne sont pas sensibilisés. Je pense à la maladie d'Alzheimer, dont la prévalence pour les personnes porteuses de trisomie 21 est supérieure à la moyenne en population générale. A l'inverse, si les personnes handicapées vieillissantes sont accueillies dans des E.H.P.A.D., la prise en charge de leur handicap n'est pas toujours adaptée, sans compter que les E.H.P.A.D. manquent cruellement de personnel et que le handicap demande un accompagnement spécifique.

Pour faire face à ces difficultés, avec ma collègue Véronique BUCAILLE et les élus du groupe Changer Paris, nous émettons le vœu, Madame la Maire, que vous communiquiez un état des lieux de la prise en charge des personnes handicapées à Paris, à savoir le nombre de places disponibles et le nombre de demandes en attente de personnes handicapées vieillissantes. Que soit étudiée l'opportunité d'engager une expérimentation d'unités de vie

pour personnes handicapées vieillissantes adossées à un E.H.P.A.D. ou à un foyer d'accueil médicalisé. Qu'une réflexion soit engagée sur le décloisonnement de la prise en charge du handicap et la prise en charge du vieillissement. Enfin, que nous nous engagions à soutenir le développement d'une offre complémentaire pour le maintien à domicile, à savoir des services d'aide d'accompagnement à domicile, des solutions d'habitat exclusif et le développement d'une offre de répit.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le handicap est un sujet transversal et complexe qui mérite un travail de fond et de très long terme, d'autant que le "validisme", la discrimination envers les personnes "handi", s'incarne quotidiennement à Paris comme ailleurs. Le groupe social dominant considère les autres comme différents ou inaptes. C'est particulièrement vrai dans notre société, où prévaut une notion utilitariste qui déconsidère les personnes en situation de handicap. L'essentialisation des personnes handicapées doit être combattue. Je crains que la lutte contre le "validisme" ne soit le point faible de ce plan, qui est par ailleurs très complet. Les enjeux majeurs pour notre Ville sont la représentation des personnes handicapées elles-mêmes et leur accès à l'espace public, qui, malheureusement, n'est pas adapté à la différence. Ce n'est pas un cas spécifique à Paris, c'est un cas généralisé, et pas que dans notre pays. C'est donc toute l'organisation sociale qui doit être changée. Le problème est malheureusement systémique.

Concernant spécifiquement ce plan, il y a notamment l'idée du logement. Pour le logement hors institut médico-éducatif, nous saluons le développement du logement accompagné, une solution alternative qui propose un logement dans le diffus, avec un accompagnement adapté assuré par un établissement ou un service médico-social. Ainsi, la création de 85 nouvelles places de logements accompagnés et la mise à disposition chez les bailleurs sociaux d'au moins 40 logements sociaux pour le logement accompagné, va évidemment dans le bon sens et doit continuer à se développer. Car il est important d'aller plus loin.

Bon nombre de personnes en situation de handicap souffrent de solitude et d'isolement. Il s'agit donc de "déségréguer". Cela prendra du temps, mais c'est essentiel. Cette communication nous permet de rappeler un principe cher aux écologistes : l'autonomisation des personnes en situation de handicap. Notre collectivité s'engage à faire progresser la place des personnes en situation de handicap et à améliorer leur prise en charge. Les besoins sont importants et les solutions adaptées doivent continuer à être développées, comme le montre ce plan. A ce titre, l'objectif fixé d'atteindre 100 % de logements accessibles dans le neuf ou dans les opérations de requalification lourde est très important, comme celui d'adapter les logements à la demande des locataires sous un délai de 6 mois, ce qui permettra une évolution rapide du logement.

Le rythme de mise en accessibilité et les besoins de réparation rapide sont également essentiels pour répondre aux besoins des personnes isolées qui ne peuvent sortir de chez elles. La reconnaissance et la détection des handicaps invisibles, en un mot, sont cruciales pour l'accompagnement et l'inclusion. Cela commence par l'accès aux droits, qui est mis en avant dans ce plan. L'accès aux droits est un enjeu important pour prendre en charge au mieux et au plus vite toutes les situations de handicap. Ainsi, le renforcement de la territorialisation, de l'action sociale, avec le développement et la création de la Direction des Solidarités, doivent permettre de nouvelles améliorations.

Le travail sur le non-recours, avec l'expérimentation qui a été faite dans le 10e arrondissement d'information des personnes handicapées sur les aides qui sont mises en place, notamment celles du C.A.S.-V.P., devrait permettre une éligibilité plus grande aux aides municipales et un accompagnement social meilleur par le C.A.S.-V.P.

J'aimerais aussi parler de l'accès à un emploi, qui est un facteur d'émancipation essentiel pour les personnes "handi". Je salue donc l'action des associations subventionnées par le projet de délibération DSOL 80. Nous avons porté, il y a un an - le groupe Ecologiste de Paris - l'idée de développer un réseau d'offres de stages ou d'alternance spécifiquement dédiées, en accentuant sur la formation professionnelle. Et là, je salue le travail d'une association comme "Clubhouse France", qui permet à des personnes souffrant de troubles psychiques de cogérer leurs projets individuels et collectifs. Il y a aujourd'hui près de 500 membres actifs, dont 134 en insertion professionnelle, qui participent à cette association.

L'association "Handidactique" est également subventionnée à travers ce DSOL. Elle favorise l'entraide entre étudiantes et étudiants "handi" pour les amener à un parcours d'études ou de professionnalisation correspondant à leur envie. Là encore, ce sont les handicapés qui sont mis au centre de leur propre vie. L'association "La vague à l'âme", dont les adhérentes et adhérents ont des troubles psychiques, qui, par exemple, anime une bouquinerie-galerie, animée par des personnes "handi" et des personnes qui ne le sont pas. Depuis 2019, elle travaille à des projets d'insertion professionnelle pour jeunes adultes, avec des postes de travail en milieu ouvert. Car les personnes handicapées n'ont pas à être exclues du champ du visible dans le monde du travail.

Les objectifs de la fiche action du conseil de la vie sociale partent d'une excellente attention, mais j'aimerais alerter sur l'implication des chefs d'établissement, auxquels on demande parfois trop leur avis et qui ont une vision très institutionnalisée, et pas forcément la vision qui met au cœur la place des personnes handicapées elles-mêmes.

L'idée de faire participer les handicapés et la mise en avant des conseils de vie sociale est très intéressante à développer, et nous le saluons. Ainsi, la participation des personnes "handi" aux différents conseils qui travaillent sur le handicap est d'une grande importance et va se développer grâce à ce plan.

Quand on parle de handicap, j'aimerais aussi que l'on parle des travailleurs sociaux, qui, trop souvent, ne sont malheureusement pas assez payés et déconsidérés, alors que leur travail au plus près des personnes handicapées est essentiel. Les personnes du social et du médico-social méritent mieux. Leur travail est excellent, pas seulement nécessaire dans les institutions, mais il doit aussi être accompagné en dehors de celles-ci. Car beaucoup de personnes handicapées ont besoin de travailleurs et de travailleuses sociales en dehors des institutions.

Une question très lourde : celle des personnes sans domicile atteintes de handicap. Je rappelle que 48 % d'entre elles ont une reconnaissance de handicap, et donc, se pose la question de leur accès aux droits. Le plan travaille à cet accès. Nous félicitons l'effort de la Ville de mettre en place des actions spécifiques pour des publics particulièrement fragiles. Ce plan va dans le bon sens, est très complet et nous le saluons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous voilà 10 ans après le premier plan de mobilisation engagé pour garantir l'inclusivité de toutes les personnes en situation de handicap dans notre ville, avec une nouvelle Stratégie Handicap et Accessibilité universelle pour les 4 années à venir. Une nouvelle stratégie qui se veut ambitieuse puisqu'elle se donne pour objectif de garantir une généralisation de l'accessibilité à Paris. Nous avons beaucoup progressé en matière d'accessibilité ces dernières années. Le bilan de la stratégie précédente présentée l'année dernière nous a permis de mesurer tous les efforts de la Ville. Mais nous avons encore des marges de progression. C'est bien tout l'objet de cette nouvelle stratégie élaborée en concertation avec les acteurs.

Nous saluons la poursuite d'une démarche transversale qui intègre les questions de handicap à l'ensemble des champs d'action de la Ville : petite enfance, éducation, santé, culture, sport, jeunesse, seniors, démocratie, mais aussi voirie, transport. L'ambition de la ville inclusive doit irriguer toutes les politiques menées pour tous les publics, à toutes les étapes de la vie.

L'accès à l'information et à la participation active des personnes en situation de handicap fait l'objet du premier axe d'actions, et à raison. Je pense que la dématérialisation des services publics, y compris ceux de notre Ville, entraîne l'exclusion d'un grand nombre de personnes. Le Conseil national du numérique et le Défenseur des droits l'ont souligné : "En raison de l'inaccessibilité des sites Internet, la dématérialisation des démarches administratives est constitutive d'une fracture supplémentaire dans l'accès aux services publics". Sur la dématérialisation et les difficultés d'accès, une étude réalisée en septembre 2018 montre que moins de 5 % des 400 sites publics audités ont un niveau de conformité acceptable. Il est nécessaire et urgent de mettre en conformité l'ensemble des sites numériques de la Ville de Paris. Même si un effort est fait, il faut continuer, renforcer.

Au même titre, un autre dispositif n'a pas eu l'effet escompté sur les personnes en situation de handicap : c'est le ticket "handi" de stationnement. Il était censé faciliter le contrôle de la gratuité du stationnement des conducteurs en situation de handicap. Malheureusement, nous connaissons la suite : sans vraie communication ou au moins sans communication claire sur cette nouvelle règle, avec la rigidité des contrôles, des centaines, voire des milliers de contraventions ont été distribuées à ces automobilistes. Cela fait plusieurs mois, qui commencent à se compter en année, que nous alertons sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap qui ont parfois accumulé plusieurs milliers d'euros de verbalisation. Il est vraiment urgent qu'une réponse soit faite aux recours. Beaucoup de recours sont restés sans réponses, et vraiment, cela génère une très, très grande inquiétude de ces personnes qui ont parfois plus de 2.000 euros de verbalisation. Il faut aussi revenir sur ce système.

Cet exemple du stationnement nous montre l'importance de penser nos politiques avec les premiers et les premières concernées, parce que, quand on ne le fait pas ou pas assez, on voit ce que cela donne. C'est d'autant plus urgent que la question de la mobilité des personnes en situation de handicap est un vrai enjeu à Paris. On sait, malheureusement, que notre métro ne pourra jamais être accessible parce que son histoire, sa construction ; et la dégradation considérable - organisée par la majorité régionale - du système de bus est un frein et un recul de la mobilité des personnes en situation de handicap.

Autre frein : l'accessibilité de nos bâtiments. Là encore, énormément de travail a été fait, beaucoup de chantiers ont été lancés, mais l'ampleur est telle qu'il reste beaucoup à faire. Un petit regret peut-être : nous avons demandé - dans une commission, je pense - que l'on puisse avoir un panorama par grandes catégories d'établissements recevant du public sportif, scolaire, qui accueille des enfants, pour que l'on puisse, nous aussi, en tant qu'élus, nous aider à placer le curseur et la priorité dans les travaux d'accessibilité à mener ces prochaines années.

Enfin, cette stratégie place dans ses objectifs la participation citoyenne et l'inclusion plus large dans nos débats. Par exemple, je note que nos débats sont maintenant retranscrits pour les personnes malentendantes. Peut-être que cela existait déjà avant, mais c'est un progrès. Il y a aussi une volonté que nos espaces de démocratie et de participation locale soient plus accessibles. Les conseils de quartier, par exemple. C'est bien, mais il faut accompagner. On a eu la votation du budget participatif il n'y a pas longtemps. Il n'y avait rien, aucun document qui était en braille pour permettre aux personnes déficientes visuelles de voter au budget participatif. Parce que l'inclusion, c'est aussi l'inclusion dans les bureaux de vote pour les élections législatives.

Je pense à un travail qui a été mené, et doit être partagé et servir d'exemple ailleurs que dans le 19^e arrondissement. Notre collègue adjointe au maire, Cécile BOSSAVIE, a travaillé avec les services d'état civil de la mairie du 19^e arrondissement. Un gros travail mené pour qu'une personne malvoyante puisse être assesseur. Cela n'a pas été simple à mettre en place. Elle a dû beaucoup travailler, mais elle y est arrivée. Cela a permis aussi de faire évoluer les mentalités. Parce que, comme vous le disiez, Madame la Maire, il y a besoin de changer le regard. C'est sûr, les Jeux Olympiques et Paralympiques seront un gros moment, mais cela passe, nous en sommes convaincus, par toutes ces petites actions du quotidien.

L'invisibilisation, la lutte contre le "validisme", se réduira à mesure que nous continuerons à mener des politiques transversales, notamment dès le plus jeune âge. Car, oui, l'école inclusive, ce n'est pas seulement une bonne intention, mais faire se côtoyer les enfants dès le plus jeune âge. C'est très important. Le Gouvernement doit vraiment renforcer et mener une politique plus ambitieuse sur les A.E.S.H.

Cette stratégie est ambitieuse. Elle est à la hauteur des besoins et des attentes. Elle engage notre Ville, elle nous engage, pour que Paris soit toujours la Ville de toutes et tous, les Parisiens et les Parisiennes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Camille NAGET. Vous avez raison sur cette initiative expérimentée dans le 19^e arrondissement qui doit pouvoir s'étendre. En tous les cas, c'est possible. C'est quelque chose de très important dans l'accès aux droits civiques aussi.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le débat organisé qui nous est proposé ce matin représente pour la majorité une occasion idéale d'agir, sur un sujet où l'action est encore insuffisante. Comme sur de nombreux sujets, la question du handicap et de l'accessibilité revient régulièrement à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Et pourtant, le constat reste sans appel : il ne fait pas bon vivre à Paris lorsque l'on souffre d'un handicap.

Lors de la précédente mandature, les objectifs étaient nombreux et volontaires, comme souvent, mais le compte n'y est pas. Notre Ville s'est endettée, certes, mais pour la rendre plus inclusive et plus accessible. Après un portefeuille tenu par une seule personne - c'est à saluer - entre 2014 et 2020, il est aujourd'hui bringuebalé entre plusieurs élus de votre Exécutif, au moment même où les décisions gouvernementales renforcent l'action publique en la matière.

Le handicap à Paris ne peut être une variable d'ajustement. C'est une thématique essentielle dont la portée est trop souvent négligée. Alors, oui, Paris dispose d'une physionomie urbaine singulière. Oui, la densité de population, les activités, les services et les logements posent d'épineuses questions pour adapter notre ville aux multiples formes visibles et invisibles d'invalidité. Mais nous ne pouvons pas nous réfugier derrière ces éléments pour ne pas agir ou ne pas porter une vision ambitieuse en la matière. Le handicap nous concerne toutes et tous. Rappelons que près de 12 millions de personnes en France souffrent d'un handicap visible ou invisible. La vision en silo du handicap et la méconnaissance des thématiques de handicap et d'accessibilité entravent la capacité à porter concrètement et efficacement des améliorations pour de nombreux Parisiens et Parisiennes.

Le cadre législatif n'a eu de cesse de s'étoffer depuis la fin du XX^e siècle. D'ailleurs, j'aimerais insister sur la loi handicap de 2005 qui avait alors permis de nombreuses avancées, comme l'obligation de l'accessibilité des transports collectifs et des établissements recevant du public, la création des maisons départementales des personnes handicapées, la scolarisation dans l'école la plus proche du domicile, etc. Depuis 2017, le Gouvernement a agi, en renforçant par exemple l'école inclusive, avec la forte augmentation du nombre d'A.E.S.H. - il faut continuer, je suis d'accord - la revalorisation de l'A.A.H. ou la simplification des démarches administratives. Plus récemment, vous en parliez, avec la déconjugalisation de l'A.A.H.

En tant que rapporteur de la M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle, j'ai défendu l'accès à la culture pour tous les publics. Mais l'inclusion, contrairement à vos plans, ne se décrète pas. L'inclusion se construit, et se construit méthodiquement. La M.I.E. E.A.C. a pu refléter l'importance de travailler sur ce sujet.

Madame la Maire, mes chers collègues, il est difficile de ne pas soutenir une action publique se voulant ambitieuse. Oui, une action publique transversale pour agir en faveur des personnes en situation de handicap et favoriser l'accessibilité universelle ne peut que recevoir notre assentiment et l'assentiment de notre groupe. Mais je

tiens cependant à profiter de ces échanges pour souligner comment la transversalité de l'action publique et la multiplication des comités de suivi peuvent, à terme, entraver l'action et nuire à l'efficacité.

Il faut parfois revenir aux choses les plus basiques. Les défauts d'entretien de la voirie, la baisse des budgets alloués, la multiplication des travaux, qui ne sont pas gérés, ont conduit à une dégradation constante de l'espace public. Les personnes souffrant d'un handicap ou les personnes âgées en sont les premières victimes. Plus que des plans et de la communication, agissez, s'il vous plaît. Faites de Paris une ville plus accueillante pour toutes celles et ceux qui, depuis toujours ou par un drame de la vie, n'ont pas eu la chance d'avoir notre quotidien.

Je souhaite juste terminer mon intervention en rappelant des mots toujours actuels : "En devenant plus accueillante aux personnes en situation de handicap, la société sera en réalité plus accueillante pour tous". Ces mots, ce sont ceux de Jacques Chirac, prononcés en 2005. Puissent-ils continuer à guider collectivement nos efforts en la matière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous attendions depuis longtemps cette communication sur le handicap, qui est une question fondamentale pour notre Ville. C'est enfin chose faite et nous vous en remercions.

Rendre une ville inclusive, c'est une question d'humanité, une éducation à l'altérité, une acceptation de la différence. C'est une richesse pour notre société qui se morcelle et ne se respecte plus. Chacun doit se sentir concerné pour faire avancer les choses. Chaque Parisien, chaque administration. Cette question cruciale, maintes fois mise à l'honneur, montre pourtant que les moyens mis en place restent toujours insuffisants. Le handicap, tout le monde en parle, mais les réalisations ne sont toujours pas au rendez-vous. J'aimerais partager votre enthousiasme, Madame la Maire, sur la situation du handicap à Paris, mais, sur le terrain, les échos remontent moins positivement.

Notre groupe se félicite de la transversalité du traitement des questions liées au handicap auprès de chaque délégation de la Ville de Paris. Un point annuel nous paraît cependant insuffisant dans la temporalité. C'est un sujet qui doit être évoqué entre toutes les directions de la Ville de Paris de manière beaucoup plus régulière. La variété des handicaps, qu'il soit moteur ou mental, renforce la complexité des réponses d'engagement des politiques publiques. L'accessibilité aux personnes handicapées est une priorité depuis l'arrêté du 8 décembre 2015. Or, force est de constater que moins de la moitié des E.R.P. à Paris ont fourni une attestation d'accessibilité en 2022.

Un environnement qui n'est pas accessible exclut. Vous nous l'avez très bien dit, Madame la Maire. Pourtant, la première des accessibilités, c'est bien celle des transports, notamment à Paris l'accessibilité au métro. L'accessibilité au métro reste le maillon faible pour les personnes handicapées. 17 ans après la promulgation du texte de 2005, lancée par Jacques Chirac, Paris demeure pourtant l'une des grandes villes au monde où le réseau du métro est le moins accessible, alors que Los Angeles ou Washington le sont à 100 %. Oui, il est compliqué de rendre accessible un réseau de métro historique. Oui, c'est un défi d'ampleur. Mais, oui, il existe des solutions modulables d'accessibilité, comme se concentrer sur quelques stations où il y a beaucoup de correspondances.

"Ile-de-France Mobilités" a fait de réels efforts en ce qui concerne les aménagements d'escalators, de sonorisation des quais ou des rames, mais la Ville de Paris, qui participe au financement d'"Ile-de-France Mobilités", a elle aussi une responsabilité et doit avoir une volonté de monter en puissance dans la modernisation des stations de métro, plutôt que de rejeter en permanence la faute sur la Région. Car c'est ensemble que l'on avance. Les Jeux Olympiques seront un accélérateur, évidemment. Le pourcentage des stations accessibles devrait être accru. Au total, la R.A.T.P. promet 21 nouvelles stations de métro totalement accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants d'ici 2024.

Une ville inclusive, c'est aussi une ville qui s'adapte. Notre groupe a été à l'initiative du vœu de la mise en place des heures silencieuses dans les administrations et bâtiments de la Ville de Paris, pour garantir aux personnes handicapées, notamment aux personnes atteintes de troubles autistiques, de venir faire leurs démarches dans un environnement calme et sécurisant. Nous sommes heureux de constater que vous reprenez cette idée dans votre communication pour encourager les commerces à le faire, mais il faudrait aussi que la Ville de Paris se l'applique à elle-même.

Madame la Maire, pourrions-nous avoir un bilan de la mise en place de ces heures silencieuses ? Quelles sont les administrations ou les bâtiments municipaux qui appliquent cette mesure ? Nous ne le savons pas et vous réitérons notre souhait d'être associés à cette mise en place.

Enfin, la question du handicap chez les enfants recouvre plusieurs problématiques. Leur inclusion dans le milieu scolaire s'améliore, mais reste encore insuffisante pour de nombreuses familles, comme nous l'avons dit hier. Cette inclusion passe par l'amélioration du statut des A.E.S.H., indispensable pour une continuité de l'accompagnement de l'enfant. Pour mémoire, ce sont 300 A.E.S.H. qui ont démissionné durant l'été 2022, soit 10 %, laissant de nombreuses familles en détresse.

Même si chaque petit pas est important pour faciliter la vie de plus de 200.000 Parisiens et Parisiennes porteurs d'un handicap, la tâche reste immense pour leur offrir un cadre de vie qui leur fasse oublier les difficultés à trouver leur place dans notre ville. Je voudrais rendre hommage à toutes les associations qui se battent quotidiennement pour faire valoir les droits de toutes les personnes fragilisées par un handicap. Mais nous aurons vraiment gagné notre bataille lorsque notre regard aura changé sur le handicap. Sur ce point, nous sommes tout à fait d'accord avec vous, Madame la Maire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Je suis un petit peu surprise quand j'entends Mme IBLED dire que le Gouvernement a bien renforcé sa politique en matière d'accessibilité universelle, parce que, sur le terrain, cela ne se voit pas. Certes, l'A.A.H. a enfin été déconjugalisée, mais ce n'est pas de son fait spontané. Elle n'est toujours pas revalorisée, au moins au niveau du SMIC. Or, c'est une revendication essentielle puisque les personnes concernées sont en situation de ne pas pouvoir travailler. On se souvient aussi de la loi ELAN, qui a engagé une véritable régression dans l'accessibilité des logements. Et la rentrée, on en parlait hier, reste marquée par un manque d'A.E.S.H. Une difficulté de recrutement, parce qu'ils sont généralement totalement sous-payés, et de nombreuses démissions.

Alors, oui, que fait Paris ? Paris fait tous azimuts en transversalité. Et pourtant, les retards accumulés depuis, finalement, la loi de 2005, dans l'ensemble des collectivités, y compris à Paris, se font sentir.

Je dirai que tout commence par un ascenseur, celui que l'on prend pour commencer sa journée. Quand il est en panne et que l'on est en situation de handicap, on est assigné à résidence. Sur ce sujet, il faut absolument continuer à mettre la pression sur les bailleurs et sur les ascensoristes. Trop de Parisiennes et de Parisiens sont assignés à résidence.

Sur la question des transports, je regrette que les collègues n'aient pas suffisamment parlé de P.A.M., un service complémentaire pour les problèmes d'accessibilité qui ne sont pas toujours réglés par les transports en commun, qui présente par ailleurs beaucoup de difficultés dans son usage, dans son coût. Je pense que la démarche de citoyenneté exigerait que les usagers de P.A.M. soient bien plus associés pour une évaluation régulière de l'ensemble de ces dysfonctionnements.

Je dirais que, sur la question de l'accessibilité à la culture, je continue à regretter la suppression - en 2014, je crois - du dispositif "Cascad", porté par l'association "Cemaforre", qui permettait en fait un accompagnement de tous les établissements culturels à l'accessibilité universelle. La question des droits culturels des personnes en situation de handicap est bien trop souvent la question occultée. Or, nous ne sommes citoyens que lorsque nous sommes considérés véritablement égaux dans l'accès à l'ensemble des droits, notamment à celui le plus important : le droit à la culture, le droit à l'émancipation.

Bien sûr, il y aurait bien d'autres sujets à aborder, notamment la prise en compte de l'ensemble des handicaps et la relance de conseils locaux, au niveau des arrondissements comme au niveau parisien, qui permettent véritablement l'inclusion par l'implication citoyenne sur l'ensemble de ces directions. Hélas, le temps imparti, je crois, ne me le permet pas. Il faut poursuivre l'implication et bien se rendre compte que toutes les politiques d'austérité, les coups de rabot ou la dégradation des conditions de travail des travailleurs sociaux, seront un frein pour accélérer l'accessibilité universelle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, la stratégie qui nous est présentée aujourd'hui définit les actions fixées par la Ville pour les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap, avec pour seul objectif un Paris inclusif et accessible au plus grand nombre. Un Paris inclusif et accessible au plus grand nombre pour que chaque citoyen et citoyenne puissent participer à la vie de la cité, être mobile, accéder aux bâtiments publics, aux services administratifs, et aux activités culturelles et sportives.

Cette égalité réelle, chère à mes yeux, doit concerner chaque individu, quelle que soit sa situation de handicap, permanente ou temporaire. L'école, les services publics, les transports en commun, les mobilités quotidiennes, sont autant de défis qui nous font face et sont d'autant plus colossaux dans une ville comme Paris.

Aussi, je suis particulièrement surprise, chère collègue, Catherine IBLED, de vous entendre louer le Gouvernement sur sa gestion des situations de handicap et de cette problématique, puisqu'après avoir rejeté la déconjugalisation de l'A.A.H. - pas une fois, pas deux fois, mais à de très nombreuses reprises sous la précédente mandature - il consent enfin à agir. Comprenez par-là qu'il accepte enfin de passer outre ses arbitrages budgétaires en défaveur des individus en situation de handicap, parce que ce n'est ni plus ni moins de cela qu'il s'agissait.

Par ailleurs, je me permets aussi de vous rappeler, au cas où cela vous aurait échappé, qu'à ce jour nous n'avons aucun plan ambitieux sur les A.E.S.H. Pas un plan de recrutement, l'accompagnement de nos enfants en situation de handicap, leur formation ou encore leur "C.D.I.sation" puisque, je le rappelle, le Gouvernement a rejeté à plusieurs reprises la demande qui était portée par le groupe Socialistes et Apparentés au Parlement, d'avoir des C.D.I. pour les A.E.S.H. Ce qui aurait pu être un moyen de favoriser leur recrutement et surtout, de pérenniser ces postes. Aussi, quels sont les moyens octroyés par le Gouvernement à ce volet des politiques publiques ? Pas plus que d'autres services publics, me répondriez-vous, chère collègue, et vous auriez bien raison.

Aujourd'hui, nous saisissons l'opportunité des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour aller plus loin en matière d'accessibilité et de sensibilisation au handicap. Je tiens à féliciter cette volonté politique, mise en place depuis maintenant presque 10 ans, et également saluer le travail de Jacques GALVANI et de Pénélope KOMITÈS sur ces sujets.

Rappelons, par ailleurs, que ce n'est pas le cas de toutes les collectivités. Aussi, peut-être que cela vous a échappé, chère Béatrice LECOUTURIER, mais, pour rappel, en 2018, une importante partie du budget alloué à la mobilité des personnes en situation de handicap de la Région Ile-de-France était détournée, investie au profit d'études sur les autoroutes. Quel rapport avec le handicap, me direz-vous ? Je vous avoue ne pas avoir bien compris. Aussi, peut-être que nous pourrions ensemble, chère collègue, interroger Mme PÉCRESE et votre famille politique - majoritaire, me semble-t-il, à la Région - quant aux choix budgétaires qu'elle commet en matière d'investissements publics sur les prérogatives dont elle a la compétence, par exemple celle des transports en commun, du métro, des bus ?

La définition de l'ambition politique au service de l'égalité pour tous, notamment pour les personnes en situation de handicap, est donc fondamentale. Sur ce point, je crois que l'on peut collectivement saluer le travail engagé par Paris sur ce volet. Comme cela a été évoqué précédemment, voilà presque 10 ans que la Ville, avec le soutien des services, mène une politique ambitieuse au service des personnes en situation de handicap pour une ville inclusive.

Quelques exemples démontrant que les enjeux majeurs de l'accessibilité ont bien été intégrés à la politique municipale. La Ville a ainsi pris l'engagement de créer plus de 1.000 nouvelles places de stationnement réservées aux porteurs de cartes européennes de stationnement C.M.I. avant 2024. Celles-ci vont venir s'ajouter aux plus de 4.400 places déjà existantes. A celles-ci s'ajoutent aussi près de 1.000 places spécifiques dans 87 parcs de stationnement souterrains concédés par la Ville. Alors qu'une grande réforme de stationnement a été annoncée en 2021 en réduisant le nombre de places de parking en surface pour laisser une place accrue aux écomobilités, aucune place de stationnement réservée ne sera supprimée.

Si des travaux dans l'espace public viennent à immobiliser temporairement une place réservée, un nouvel emplacement est créé lorsque cela est possible. D'autres places pour personnes en situation de handicap sont aussi créées. D'ailleurs, il faut le rappeler que beaucoup de travaux de voirie visent à abaisser les trottoirs pour faciliter le déplacement des personnes handicapées ou ayant des difficultés de mobilité. D'autres travaux permettent d'équiper les traversées d'un dispositif sonore.

Je voudrais aussi insister sur la mise en place du ticket "Handi" et du référencement "Handi'Stat". Le référencement "Handi'Stat" permet, pendant deux ans, de se garer sans prendre de ticket. Nous devons collectivement encourager ce référencement pour que de plus en plus de Parisiens en situation de handicap, qui y ont droit, puissent entamer cette démarche et avoir recours de façon effective aux possibilités qui leur sont proposées.

La Stratégie Handicap qui nous est proposée aujourd'hui insiste à juste titre sur l'information dispensée aux usagers et en fait l'une de ses priorités. La M.D.P.H. doit devenir encore plus un centre de ressources à destination des usagers. La future création d'une cartographie des places réservées à Paris permettra non seulement d'informer les personnes en situation de handicap, mais aussi de créer prioritairement des places dans les quartiers qui en sont le moins pourvus. Il s'agira aussi de vérifier la conformité aux normes des places de stationnement existantes. Les services de la Ville travaillent également à la rédaction d'une nouvelle page de références pour les usagers et les maires d'arrondissement.

La prise en compte de la diversité des situations de handicap est fondamentale pour permettre une accessibilité universelle dans toutes les situations de handicap et surtout, à tous les âges de la vie. Au vu du vieillissement de la population, notamment de la population parisienne, les enjeux corrélés aux handicaps liés au vieillissement sont également extrêmement importants.

Avec mon groupe, Paris en commun, je me félicite de toutes ces avancées au service d'une ville inclusive pour toutes et tous, et vous remercie, chers collègues, de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Lamia EL AARAJE.

La parole est à Mme de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Madame de RAGUENEL ?

INTERVENANTE. - Elle est là, mais comme il y a trois personnes devant elle normalement, elle est allée chercher son imprimé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Normalement, c'était elle, mais, bon, on va inverser.

Si Mme Nathalie MAQUOI veut bien prendre la parole, pour "Les Ecologistes" ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, nous avons le débat sur la Stratégie Handicap et Accessibilité universelle que vous présentez pour la Ville de Paris. Je souligne, comme d'autres intervenants avant moi, la pertinence de l'approche globale plutôt que thématique. D'ailleurs, on le sent dans notre Ville, par la poursuite de la formation de tous les agents de la Ville, des référents de cette Stratégie Handicap dans les directions et de leur implication. Et la poursuite de la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens, quelle que soit leur validité ou invalidité. C'est indispensable.

Pour cette intervention, je voudrais mettre en lumière trois aspects que les écologistes soutiennent depuis de nombreuses années.

La question de l'accessibilité à l'école. Malgré les différentes lois sur l'inclusion, c'est toujours un parcours du combattant des familles pour scolariser leurs enfants dans de bonnes conditions. C'est un parcours du combattant parce que les bâtiments ne sont pas aujourd'hui adaptés. Bien sûr, on est confronté à Paris à des bâtiments anciens, des écoles Ferry qui n'avaient absolument pas été conçues pour. Aujourd'hui, seulement 10 % ont la certification ADAPT, certes exigeante, mais qui est un référentiel commun et peut nous servir de guide et d'objectif. C'est pourquoi nous renouvelons la proposition que nous avons faite hier dans le cadre du débat sur la rentrée scolaire.

Nous inscrire dans la prévision des investissements à faire d'ici la fin de la mandature, puisque c'est la durée de la stratégie présentée, doubler le nombre d'établissements scolaires éligibles à cette certification, et l'accélération des travaux dans les établissements scolaires, indispensables pour faire face aux défis climatiques, nous aidera - nous pensons - à cette mise en accessibilité.

Pouvoir rendre universel l'accès à l'école, c'est bien sûr la question des A.E.S.H. Beaucoup l'ont évoqué avant moi. Ces personnels sont indispensables pour la scolarisation de nombreux enfants. Ils sont mal payés, souvent à temps partiel. Nous avons voté une belle délibération hier qui permet, dans les écoles élémentaires, de compléter leur temps de travail dans le périscolaire parisien. Cet accord entre la Ville et le Rectorat est une très bonne chose pour les A.E.S.H. qui interviennent dans les écoles. Mais cela ne règle pas la question de ceux qui sont scolarisés en collège. C'est pour cela que nous intervenons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On va prévoir des petits verres d'eau à tous les Conseillers.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci. Cela doit être la période, comme pour de nombreux habitants à Paris, où les virus circulent.

Nous interpellons à nouveau le Gouvernement sur la question des A.E.S.H. pour continuer à améliorer leurs conditions de travail. Nous étions intervenus l'année dernière pour amender les tarifs de cantine, pour leur permettre de continuer à accompagner les enfants dans ce temps de vie à l'école qui est indispensable. Pour cette tarification, les discussions avec l'Education nationale pour un accès préférentiel à un coût réduit, doivent continuer.

L'accessibilité, c'est aussi l'accessibilité à l'espace public. Là, je m'associe à Camille NAGET sur la question des bus, dont l'attente actuelle est particulièrement et extrêmement longue. Ce sont plus de 30 à 40 minutes dans les bus parisiens. Là aussi, la Région Ile-de-France doit mesurer la pénibilité dans laquelle elle met un certain nombre de Parisiens.

Dans le plan, il y a les quartiers d'accessibilité augmentée. Vous l'avez évoqué, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Ville s'est engagée à mettre en place un quartier augmenté par arrondissement. L'objectif, c'est de pouvoir accéder à la culture, au sport, aux commerces, à la santé, à l'hébergement, et d'améliorer les cheminements. Pour "Les Ecologistes", il est indispensable que ce choix de quartiers ne corresponde pas uniquement aux 17 premiers quartiers "Embellir Paris". Quand vous regardez les 17 premiers quartiers "Embellir Paris", ils ne correspondent pas tout à fait à la carte - d'ailleurs très instructive - qui est dans la Stratégie Handicap, qui répartit aussi pour les Parisiens qui sont le plus touchés. En plus, dans ces 17 premiers quartiers "Embellir Paris", seul un était situé en quartier populaire. Il nous semble qu'il faudra peut-être changer cette logique, surtout si l'on veut pouvoir en garder l'héritage.

Nous attirons aussi l'attention sur leur nombre, leur ampleur. La démarche de labellisation de ces quartiers pourrait être partagée beaucoup plus aux arrondissements, puisque, dans le cadre de la territorialisation, ils pourraient aussi s'engager à l'élargir.

C'est aussi l'accessibilité de l'espace public Paris sans obstacles. Vous mentionnez dans cette stratégie un appel à projets à deux expérimentations pour des solutions pour faciliter la mobilité. D'ailleurs, j'ai retrouvé ce que disait Adrien sur le site "idee.fr" : "Créer des connexions sans obstacles entre le métro et les gares de Paris". Il dit : "En tant que Parisien, je me promène souvent à pied. Ma remarque touche aussi bien l'urbanisme, la mobilité, le patrimoine. Je pense qu'il faudrait se mettre d'accord pour que la mobilité piétonne soit respectée, encouragée,

sécurisée et douce. Pour cela, revenir sur les aspects du patrimoine historique et des rivalités entre les exploitants de transports, notamment pour ce qui concerne les liaisons entre les stations de métro qui desservent les gares parisiennes. Il me semble qu'au XXI^e siècle, nous devrions, dans une belle capitale comme Paris, viser le respect des piétons de tous âges, personnes âgées, personnes âgées avec déambulateur ou canne, parents avec poussette, personnes en fauteuil roulant, touristes avec valise à roulette. C'est cela, le quotidien de nos mobilités urbaines." Il a déposé cette idée le 27 juin 2021. Elle résume assez bien comment nous pouvons mettre concrètement en œuvre l'esprit de Paris sans obstacles.

L'une de nos questions est : quel est cet appel à projets et où vont se situer les deux expérimentations de Paris sans obstacles ? Nous aurions des suggestions.

Je voudrais terminer sur la question des aidants. Souvent, la solidarité intrafamiliale est difficile quand les lieux d'habitation ne sont pas à proximité. J'ai une pensée pour toutes les auxiliaires de vie, ces indispensables femmes du lien, qui ont travaillé pendant le confinement. D'ailleurs, la Ville a reconnu ce travail et a été l'une des seules collectivités à faire un geste en leur direction. Elles ont fait en sorte que des personnes en situation de handicap puissent vivre le confinement chez elles. Le Ségur les a oubliées, mais pas la Ville, je le répète, qui est intervenue. C'est important de le souligner. Bien sûr, pour les aidants, la Ville favorise, soutient des lieux de répit pour souffler, pour ne pas culpabiliser. Mais nous voudrions avoir un peu plus de précisions sur leur expansion.

Enfin, je voudrais revenir sur la question particulière des jeunes aidants. Un jeune aidant, c'est un enfant, un adolescent, un jeune adulte de moins de 25 ans qui vient en aide de manière régulière, fréquente, à un membre de son entourage qui est malade, en situation de handicap ou de dépendance. Cette aide peut prendre plusieurs formes. En France, sa prise en compte, sa reconnaissance, l'accompagnement spécifique des jeunes aidants est très en retard. Une première étude, menée en 2017 auprès de 500 jeunes aidants qui avaient entre 13 et 30 ans, a permis de faire émerger le retentissement que ce rôle occasionne sur leur vie scolaire, les relations à leurs pairs, le ralentissement psychologique et physique de cette situation. C'est l'un des premiers risques de décrochage à l'école. C'est pourquoi nous proposons que la vidéo, qui est projetée aux enseignants et enseignantes, puisse l'être aussi aux agents de la DASCO qui interviennent sur le périscolaire, pour pouvoir accompagner ces jeunes aidants.

En conclusion, donnons-nous les moyens de l'accessibilité à l'école. Profitons de la transformation profonde des espaces publics pour les penser, non pas pour les jeunes actifs en pleine santé, mais au niveau des plus fragiles. Soutenons les jeunes aidants. Nous aurions aimé que cette stratégie précise un peu plus, dans ses fiches actions, les investissements budgétaires qui seront nécessaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à Mme de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu très simple, qui vous rappelle à vos obligations. En mai dernier, notre vœu sur l'accessibilité dans les écoles avait été adopté à l'unanimité. Nous avons donc lu attentivement cette Stratégie Handicap. Or, nous n'y avons vu aucune trace du vœu ni de son contenu. Pourtant, votre fiche action 19 évoque bien la nécessité de poursuivre les travaux d'accessibilité et de finaliser la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée. Mais rien de spécifique pour les écoles et les collèges. Nous vous demandons un bilan chiffré et précis, en mai dernier, des écoles entièrement accessibles, ainsi que la mise en place d'une stratégie territoriale de mise en accessibilité.

En 6^e Commission, M. BLOCHE a bien apporté un début de réponse, mais, évidemment, après que notre vœu ait été déposé, et surtout, sans jamais mentionner notre groupe, le groupe Changer Paris, ce qui n'est pas très "fair-play".

Je viens surtout vous rappeler que cela ne doit en aucun cas être une fin en soi. Malgré le bilan chiffré, nous attendons encore le détail précis des établissements concernés. Vous avez évoqué le maillage territorial. Je vous demande : comment se traduit-il ? Quelles sont les prochaines écoles ciblées ? Les projections démographiques sont-elles prises en compte dans cette programmation ? Il serait dommage d'entamer des travaux d'ampleur si l'école devait fermer quelques jours plus tard.

Pourquoi ne pas avoir intégré ces dispositions dans votre Stratégie Handicap ? Les grands discours sur l'école inclusive, c'est bien, mais les familles parisiennes, trop souvent concernées, trop souvent privées de leur établissement de secteur, attendent franchement la mise en œuvre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur COBLENCE, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie de nous donner l'opportunité de nous exprimer sur la politique parisienne du handicap. Je remercie également, au nom de mon groupe, Paris en commun, Pénélope KOMITÈS et son prédécesseur Jacques GALVANI pour leur action déterminée sur ce sujet si important.

La communication que nous examinons aujourd'hui nous permet de prendre une nouvelle fois toute la mesure de ce que signifie une Stratégie Handicap ambitieuse et innovante. Elle nous permet de constater les progrès réalisés en matière d'accessibilité et de création de places dans les structures spécialisées, ou encore d'accueil des enfants en situation de handicap dans nos établissements scolaires. Cette communication nous permet aussi de dresser des axes de travail, car il reste tant à faire.

Vous l'avez compris, je souhaite, dans mon intervention, évoquer tout particulièrement les situations de handicap dans le milieu éducatif scolaire et périscolaire. Des efforts très importants ont en effet été réalisés par la Ville de Paris à destination des enfants en situation de handicap. Vous avez rappelé, Madame la Maire, notre ambition en matière d'école inclusive pour tous les enfants, quel que soit leur handicap. Ces enfants sont également accueillis durant les temps périscolaires, interclasses, temps d'activités périscolaires, goûters, études, mercredis après-midi. Les temps extrascolaires, tout comme les mini-séjours et séjours "Arc-En-Ciel", leur sont aussi ouverts.

L'école inclusive passe, bien sûr, par le développement de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ce sont désormais 3.246 A.E.S.H. qui sont affectés à ces élèves. Comme le rapportait Jacques GALVANI l'année dernière, nous sommes au-dessus des moyennes nationales en termes d'élèves qui ont une aide, un accompagnant, puisque 80 % des élèves en situation de handicap qui sont scolarisés dans les établissements à Paris, bénéficient d'un accompagnant. Mais nous devons aller encore plus loin.

Notre objectif est que cet accompagnement puisse encore se renforcer dans les prochaines années. Il est nécessaire, par exemple, que cet accompagnement puisse être finement articulé à l'animation périscolaire, tant en termes de ressources humaines que d'échanges et de partage d'informations entre les équipes scolaires et périscolaires. Il nous faut aussi accroître nos efforts de formation pour que les accompagnants soient mieux équipés et capables de prendre en charge efficacement toutes les formes de handicap. Il nous faut, enfin, adapter sans relâche nos bâtiments, leur accessibilité, mais aussi en matière de signalétique, par exemple. La question de l'accès aux offres sportives et de loisirs pour ces enfants constitue aussi un axe de travail prioritaire.

Vous le voyez, nous sommes ambitieux et déterminés. Mais cette stratégie nécessitera aussi que l'Etat soit au rendez-vous. Au rendez-vous des postes, de la création de postes d'A.E.S.H., du recrutement, de la formation de ces personnels, de leur statut, de leur rémunération. Cela a été très bien dit par ma collègue Lamia EL AARAJE il y a quelques instants. Ces postes sont difficiles, mal payés, et les bassins de recrutement à Paris présentent des disparités territoriales importantes. Il est donc urgent que l'Etat agisse pour combler ce décalage. Le passage à la scolarisation obligatoire dès 3 ans et la volonté d'accueillir les enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire, constituent des évolutions très positives pour les familles. Encore faudrait-il que les moyens humains de l'Education nationale suivent cette ambition de l'école inclusive.

La politique du handicap à l'école, ce sont aussi les structures en milieu spécialisé. Ainsi, 2.915 places ont été ouvertes en 2021, un chiffre qui s'explique par l'intégration des élèves en milieu ordinaire, notamment pour ceux en attente d'institut médico-éducatif. Ce sont les unités localisées pour l'inclusion scolaire, les ULIS. 60 ULIS ont été ouvertes au total en 2017, pour 815 places. En 2021, ce sont 72 ULIS qui ont été ouvertes dans le premier degré, pour 742 places, et 85 dans le second degré, pour 907 places. Ce sont, enfin, les unités d'accueil d'enfants autistes, qui se développent ces dernières années dans notre ville. Nous allons évidemment continuer, car les besoins en la matière sont très importants.

Je voudrais également saluer la politique d'accueil et d'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des services périscolaires, tels que les interclasses, les études, les goûters récréatifs, ainsi que les 8 centres de loisirs à parité, les CLAP, qui accueillent pour moitié des enfants en situation de handicap. Un neuvième CLAP, pour 15 jeunes âgés de 11 à 16 ans, ouvrira durant cette année scolaire.

Notre politique d'accessibilité ne se limite pas à l'école. Elle vise également la petite enfance. Chaque année, plusieurs centaines d'enfants en situation de handicap sont accueillies dans nos crèches parisiennes. Cette année, de nouveau, des formations spécifiques sont prévues pour étayer davantage les équipes et répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis.

Vous le savez, l'une des priorités de la Ville, dans son projet d'école inclusive, est de rendre possible la réussite et l'épanouissement de chaque enfant et adolescent à Paris, de la crèche au collège, et de contribuer ainsi à la réduction des inégalités éducatives. C'est une ambition partagée par la Ville et par ses partenaires à travers le projet éducatif de territoire. Au niveau parisien, comme dans les arrondissements, nous sommes mobilisés à vos côtés, Madame la Maire, pour rendre concrète et tangible l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de notre cité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel COBLENCE.

La parole est à Mme MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, chers collègues, comment ne pas évoquer le Président Jacques Chirac, comme nous le reconnaissons tous ici dans cet hémicycle. Il a été à l'initiative de la loi handicap de 2005, qui avait pour ambition de rendre la société plus inclusive envers les personnes en

situation de handicap. La convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 2006, a été ratifiée par la France en 2010. Elle a eu pour effet de consacrer le droit à l'accessibilité, à la conception universelle, à la vie autonome et à l'inclusion dans la société, à l'éducation, au travail, à la participation à la vie politique et publique.

Nous constatons aujourd'hui, malheureusement, que notre ville n'est toujours pas accessible à tous. La mobilité des personnes en situation de handicap s'est même détériorée au gré d'une circulation automobile congestionnée et de travaux, de terrasses, de trottinettes, de vélos démultipliés sur la voie publique. Quand on sait que 54 % des Parisiens ont déjà renoncé à une sortie culturelle ou sportive pour cause de difficultés à se déplacer, on n'ose imaginer alors ce qu'il en est pour ceux qui, en raison de leur situation de handicap, sont déjà à mobilité réduite. Cela ne se limite pas à la culture et au sport mais aussi au travail, aux courses, etc. La mobilité a donc des conséquences directes sur leur vie quotidienne. Les difficultés à se mouvoir s'avèrent être une véritable discrimination.

L'importance de ce sujet n'a pas encore été pleinement intégrée, si l'on en juge la mise en place plutôt cacophonique du ticket "Handi" l'année passée, qui a vu se multiplier les contraventions au grand dam de nos contribuables parisiens en situation de handicap, pourtant porteurs de leur carte "Handi", bien exposée sur le pare-brise de leur voiture. Le stationnement handicapé reste largement sous-coté, avec seulement 4.500 places dédiées dans la capitale, sans compter celles rendues inaccessibles aujourd'hui par les "coronapistes", les travaux des terrasses éphémères et, un peu ubuesque, les places de parking qui leur étaient pourtant réservées sont désormais, pour certaines, remplacées par des arcs à vélo.

Concernant les petits Parisiens, quand seulement 33 % des établissements de la DASCO étaient déclarés accessibles l'année dernière, qu'en est-il réellement aujourd'hui ? Les enfants handicapés peuvent-ils réellement choisir leur école ? Ils représentent pourtant 3 % des élèves du primaire et du secondaire dans notre ville, toujours plus nombreux, avec 11.130 élèves en situation de handicap en 2021, soit une augmentation de 18 % depuis 2017. De même, seuls 47 % des établissements recevant du public relevant de la compétence de la Ville de Paris, sont accessibles au total. Parmi eux, ceux relevant de la DAC ne le sont qu'à hauteur de 50 %. Dans ces conditions, peut-on parler d'un égal accès à la culture ?

Madame la Maire, il conviendrait aussi de communiquer un état des lieux concernant l'accessibilité du parc social de la Ville de Paris. En effet, quand 3 bailleurs nous parlaient de la rénovation de plus de 5.000 logements par an jusqu'en 2026, afin de les rendre accessibles et adaptés, rien n'a réellement avancé aujourd'hui. Seuls 5,8 % des logements de Paris Habitat l'étaient en 2021, 4,97 % de ceux de la R.I.V.P. et 3,4 % de ceux d'Elogie. Pourriez-vous donc nous prévoir un inventaire de la programmation des travaux d'adaptabilité ?

Enfin, et malgré les votes unanimes de notre Assemblée, il y a maintenant deux ans, nous aimerions savoir où nous en sommes de la mise en accès à au moins une aire de jeux par arrondissement pour les enfants en situation de handicap, tout comme nous attendons un retour sur l'expérimentation votée de créneaux horaires silencieux dans les magasins, dont d'autres collègues parlaient tout à l'heure.

L'accessibilité est une richesse qui ne bénéficie pas seulement aux personnes handicapées, mais bien à tous : aux familles avec poussette, aux personnes âgées. En somme, à tous les Parisiens. Il y a urgence à rendre Paris véritablement accessible. Et, comme en 2024 la Ville de Paris va enfin accueillir pour la première fois les Jeux Olympiques et Paralympiques, je suis sûre que cette transformation va également accélérer son accessibilité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci d'avoir rappelé que les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques peuvent améliorer, de manière étonnante, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. J'ai eu la chance de vivre les Jeux Olympiques de Barcelone en 1992 et j'ai vu le changement radical. J'ai pu constater, en rentrant vivre à Paris en 2001, qu'il y avait énormément de progrès à faire et que c'était une espèce de fossé qui nous attendait. Fossé qui est en train de se combler petit à petit effectivement depuis 2001. Je veux remercier Jacques GALVANI et, bien sûr, Pénélope KOMITÈS, qui a repris cette délégation haut la main.

Un an après un point d'étape complet sur la politique parisienne du handicap, nous voici avec une nouvelle feuille de route 2022-2026. Cette nouvelle Stratégie Handicap s'inscrit dans la continuité du précédent schéma. Elle vise à rendre concret le principe d'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes ses dimensions : participer à la vie de la cité, être mobile, accéder aux bâtiments publics et aux services administratifs, aux soins, aux activités culturelles et sportives, et suivre également une scolarité ordinaire.

Cette stratégie est un outil qui nous permet de définir, sur une période de 5 ans, le cadre d'actions que se fixent la Ville de Paris à l'endroit des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap. Par ce document de cadrage, la Ville de Paris suscite ou soutient des projets qui n'ont encore pu voir le jour.

Je me concentrerai particulièrement sur la question importante du logement. L'accès au logement est l'un des piliers de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Pour cela, la Ville de Paris s'est fortement

engagée en développant l'accès aux logements des personnes en situation de handicap et en développant également des modes d'habitat plus inclusifs ou partagés, afin de proposer des solutions alternatives entre la vie autonome à domicile et l'hébergement dans la famille, et la vie collective en établissement médico-social de type foyer.

La précédente stratégie parisienne, qui couvrait la période 2017-2021, est arrivée à son terme. De même, l'accès au logement...

Excusez-moi, je me répète. C'est un copier-coller mal fait. Excusez-moi.

Ainsi, les engagements pris dans le cadre du logement accompagné lors de la précédente stratégie ont-ils été tenus. Ils doivent être développés et s'enrichir d'autres opportunités, comme l'aide à la vie partagée. Cette stratégie a permis notamment l'ouverture de 467 places d'établissement : 259 places de foyers ou d'accueils de jour et services médico-sociaux, 208 places de services d'accompagnement. Par ailleurs, 31 logements - 26 logements sociaux et 5 logements privés - ont été dédiés à des projets de logements accompagnés, permettant la création de 56 places de foyers ou de services dans le diffus, alternatifs à la prise en charge institutionnelle classique.

Par ailleurs, l'effort soutenu des précédents schémas en matière de création de places afin d'augmenter la capacité d'accueil des établissements, doit être maintenu. La collectivité est allée au-delà des engagements pris. Plus de 460 places nouvelles ont été ouvertes sur la période 2017-2021. Plus de 200 autres places sont déjà en projet, dont une centaine en cours d'ouverture durant l'année 2022. Cependant, les besoins en termes de places ouvertes pour les Parisiens restent forts. Ainsi, en lien avec l'A.R.S., la Ville se propose d'ouvrir 500 places nouvelles d'ici à 2026 : 300 en établissements et 200 pour les services d'accompagnement.

Il convient, pour faire face à toutes les critiques que nous avons entendues ce matin, de rappeler la loi dite "ELAN" promulguée en 2018. Je salue l'exemplarité de la Maire de Paris de maintenir son objectif de 100 % de logements sociaux neufs accessibles aux personnes en situation de handicap, alors que la loi dite "ELAN" prévoit de faire passer de 100 % à 10 % - les chiffres sont complètement fous - la part de logements accessibles aux personnes en situation de handicap dans la construction neuve. Passer de 100 % à 10 %, quelle honte ! Nous pouvons donc nous enorgueillir d'avoir gardé l'objectif de 100 % de logements neufs accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nous devons poursuivre et amplifier le développement à Paris du logement accompagné. A mi-chemin entre la place de foyer classique et le logement familial, ce logement accompagné est une offre à destination des personnes désireuses d'avoir leur propre chez-soi, d'être ainsi plus autonomes, tout en étant accompagnées par des professionnels. Pour aider les partenaires associatifs gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux, les porteurs de projets à trouver des logements dans le contexte parisien foncier très contraint, une convention a été conclue avec 3 bailleurs sociaux pour mobiliser 70 logements sociaux pour du logement accompagné.

A ce jour, 26 logements sociaux ont été mis à disposition de ces associations pour réaliser leur projet de logements accompagnés. Au total, ce sont 31 logements qui ont été dédiés à des projets de logements accompagnés - 26 sociaux et 5 privés - permettant la création de 56 places de foyers ou de services dans ce cadre. Je veux aussi saluer l'engagement de la Ville pour les 5.000 logements par an rénovés pour être accessibles jusqu'en 2026, ce qui représente un effort considérable.

Pour conclure, et je vais rappeler effectivement notre collègue Danielle SIMONNET, je veux dire un mot sur la situation des ascenseurs. Car l'ascenseur est le premier moyen de transport en France, avec 100 millions de trajets par jour. Depuis le 27 janvier 2020, en cas d'arrêt d'ascenseur de plus de 48 heures, un service gratuit de portage de colis, courses, aussi appelé "le fonds d'accompagnement des locataires", est proposé aux locataires. Si l'immobilisation de l'ascenseur dure plusieurs jours, ou quand des travaux sont programmés, il est possible de demander une assistance. Un service de portage des paquets est systématiquement mis en place pour aider les locataires à monter leurs courses. Evidemment, je n'oublie pas l'action de la Ville pour obliger les bailleurs à réagir le plus vite possible pour que les personnes en situation de handicap puissent recouvrer l'usage d'un ascenseur librement.

Je salue ici le travail accompli par la Ville de Paris. Je peux en témoigner : les blessés en situation de handicap, à la suite des attentats du 13 novembre 2015, ont obtenu relativement rapidement un logement leur permettant de reprendre une vie autonome.

Je salue, bien sûr, le travail des arrondissements, des C.L.H. sur la question du handicap. Je salue cette Stratégie Handicap et remercie encore Jacques GALVANI et Pénélope KOMITÈS d'avoir porté tous ces projets pour une égalité réelle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, chère Dominique KIELEMOËS, pour cette intervention extrêmement forte et très précise, avec des chiffres et des faits qui méritent d'être rappelés. Merci beaucoup à vous.

Dernière oratrice : Madame BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Il y a un an, en octobre 2021, j'avais appelé par un vœu la mise en place d'un plan ambitieux permettant un accès à des toilettes dans tout Paris. J'avais demandé notamment, pour les personnes atteintes de MICI, qui sont, sous cette appellation commune, les Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin, d'une part, que la Mairie étudie l'accès aux porteurs de la carte "Urgence Toilettes", aux toilettes de locaux publics désignés : mairies, locaux de la Préfecture, installations techniques, etc., à l'image de ce qui a pu être fait ailleurs en France ; et d'autre part, que la Mairie engage avec les professionnels du tourisme et de la restauration une concertation sur la qualité des toilettes des lieux de restauration et leur adéquation avec le nombre de personnes clientes, avec, là aussi, la détermination d'un objectif chiffré, voire la possibilité d'une rémunération des restaurateurs et hôteliers qui accepteraient de recevoir des utilisateurs non-consommateurs dans des conditions restant à définir. Ce vœu a été voté à l'unanimité. Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Je rappelle aussi que nombre de handicaps sont les conséquences de maladies orphelines, c'est-à-dire qu'elles ont une caractéristique à la fois quantitative et qualitative. Quantitative, parce que ce sont des maladies qui touchent peu de personnes, sont rares, et donc, concernent de petites populations. Qualitative, parce que ces maladies sont dites "orphelines". Elles sont abandonnées, n'ont pas de "parents", c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de support. Elles sont abandonnées par le domaine pharmaceutique, médical et de la recherche parce que ces populations sont faibles, et donc, non solvables. Que fait la Ville de Paris ? Quel est son plan d'inclusion ?

Pour n'en citer que quelques-unes, je dirais : la maladie des os de verre, la leucodystrophie, la maladie de Crohn, qui est une maladie d'inflammation chronique des intestins, la maladie de Charcot, la chorée de Huntington, la neurofibromatose. Cette dernière maladie est illustrée par un film des années 1980, qui s'appelle "Elephant Man". La population atteinte de la neurofibromatose en France est d'environ 30.000 personnes. Les enfants qui sont atteints de la maladie des os de verre ou de la neurofibromatose, compensent souvent le manquement du corps par une volonté farouche de réussir, de s'intégrer. A l'école, ils travaillent dur pour être dans les meilleurs. A l'université aussi. Il faut leur faire une place, toute la place dont ils ont besoin.

Enfin, je rappelle la circulaire du Premier Ministre du 4 juillet 2014 concernant l'adoption d'une "approche intégrée de handicap dans les politiques publiques". J'entends ce que la Ville fait, mais c'est toujours insuffisant quand il y a de la souffrance, humaine et familiale. La Ville de Paris doit se saisir absolument d'une grande politique ambitieuse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à toutes les oratrices et les orateurs.

Je vais donner la parole à Pénélope KOMITÈS pour répondre à ce débat.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je commencerai par remercier mon collègue Jacques GALVANI qui a très largement porté cette stratégie. Vous dire que je suis convaincue depuis plus de 20 ans de la nécessaire transversalité des politiques publiques sur ces enjeux et que, bien évidemment, elles doivent irriguer la totalité des politiques de la Ville, que ce soit en termes d'emplois, d'accès à l'information, à la culture ou aux aménagements urbains, sans oublier l'accès aux droits. Oui, ce plan vise à autonomiser les personnes en situation de handicap.

La stratégie précédente avait mobilisé la collectivité pour rendre la ville plus accessible. Elle a notamment permis de renforcer l'accessibilité de l'espace public, en accord avec nos engagements pris en 2014 dans le cadre des ADAPT. Quelques éléments soulignent notre progression vers des établissements plus accessibles relevant du public. En 2017, on avait 500 E.R.P. sur 1.800. Aujourd'hui, nous sommes à 1.235, et 588 en cours de conformité sur l'ensemble de nos directions, y compris les églises gérées par la Direction des affaires culturelles. Le pourcentage actuel d'accessibilité des E.R.P. est de 62 %.

Je veux bien, Madame IBLED, que l'on parle de marge de progression, mais, oui, je considère que nous avons une marge de progression. On ne peut pas demander en même temps plus d'accessibilité et moins de travaux. Sinon, on ne va pas y arriver.

La DCPA a bien évidemment engagé tous les diagnostics accessibilité pour mettre à jour ce programme de travaux. Vous êtes longuement intervenus sur les écoles. Ce sont aujourd'hui 58 % des écoles maternelles élémentaires et des écoles primaires qui sont accessibles, et 64 % des collèges. C'est pourquoi je donnerai un avis favorable au vœu déposé par Mme de RAGUENEL, destiné à l'intégration des dispositions prévues par le vœu n° 125 et au travail sur l'élaboration d'une stratégie territoriale de mise en accessibilité. Mon collègue Patrick BLOCHE l'a notamment présenté la semaine dernière en 6e Commission. Nous pourrions le faire en 4e Commission, si vous le souhaitez.

C'est vrai qu'il y a beaucoup de travaux légers qui peuvent être facilement traités pour du handicap sensoriel, mais les opérations pour le handicap moteur sont beaucoup plus compliquées. Vous le savez, cela nécessite des opérations lourdes qui demandent des instructions par les services de l'A.P.P. Il faut être prudent, savoir ce que cela

veut dire en termes d'encombrements sur la voirie. Ce sont des travaux qui sont longs, notamment les ascenseurs. Nous y allons de manière très, très engagée.

La DASCO a également engagé un maillage territorial des opérations d'accessibilité pour permettre un parcours complet de l'école maternelle au collège, en lien avec la carte scolaire, bien évidemment - on ne va pas faire des travaux dans des écoles qui potentiellement vont fermer - pour que l'enfant conserve ses connaissances au fil de sa scolarité. C'est un travail qui est partagé avec l'Académie de Paris et le Rectorat.

C'est la même chose pour l'accessibilité des aires de jeux d'enfants. Vous m'avez posé la question : il y en a 530 en tout dans Paris. 300 sont accessibles aujourd'hui. Nous avançons.

Peut-être un mot sur les sites numériques. Nous nous sommes mis en conformité sur nos sites, avec les référentiels généraux d'accessibilité pour les administrations. Il y a encore un travail à faire sur le braille et les gros caractères, mais nous y pensons de manière permanente.

Un mot sur le logement. Si, effectivement, l'obligation d'accessibilité est inscrite dans le Code de la construction et de l'habitation, c'est vrai que nous devons continuer notre travail avec les bailleurs. Je remercie ma collègue Dominique d'avoir pointé le désengagement de l'Etat et la loi ELAN. J'imagine que l'Etat pensait qu'en ne mettant pas d'ascenseurs dans les nouveaux logements, on mettait les personnes en situation de handicap au rez-de-chaussée. C'est toujours plus facile, mais ce n'est pas ce qu'elles souhaitent. Effectivement, il y a des dysfonctionnements qui arrivent sur les ascenseurs, qui sont essentiels à l'autonomie. C'est vrai que Paris Habitat, la R.I.V.P., Elogie-Siemp ont mis en place depuis 2020 un service de portage, mais, bien évidemment, ce n'est pas suffisant. Nous devons, avec mon collègue Ian BROSSAT, continuer à travailler sur l'accessibilité et les ascenseurs dans les logements sociaux.

Vous m'avez questionné sur la voirie. Aujourd'hui, plus de 45.000 abaissements de trottoirs ont été effectués.

J'ai eu des questions sur les places pour les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, on a 5.300 places réservées aux personnes P.M.R. D'ici la fin de la mandature, on en aura 1.000 nouvelles. Je vous précise que, même si nous installons des arceaux, il n'y a absolument aucune suppression de place. Il y en aura même 1.000 nouvelles.

Effectivement, le sujet du stationnement est un sujet épineux. Je ne vais pas le cacher. Aujourd'hui, le système mis en place semble compliqué pour les personnes en situation de handicap, notamment les référencements. Il arrive que des personnes aillent chercher un ticket et se fassent verbaliser pendant le temps où elles vont chercher un ticket. Il y a, de fait, un nombre de recours administratifs Rapo très important, de même que des contraventions. Il y a une nécessaire amélioration de ce dispositif, sur lequel nous allons travailler avec mon collègue David BELLIARD, la Direction de la voirie et la Direction de la solidarité, de manière à rationaliser les dispositifs de recours qui partent à la M.D.P.H., au médiateur de la Ville ou m'arrivent également.

Peut-être vous dire que, sur les quartiers d'accessibilité augmentée, cela s'inscrit dans toute la continuité de ces actions et en prévision des Jeux Olympiques. Ils prévoient, avec les maires d'arrondissement, l'identification de tout ce qui peut gêner et le fait d'avoir accès à tout dans un périmètre - l'accessibilité des commerces, des écoles, des immeubles - et l'élaboration de synergies innovantes, quel que soit le type de handicap.

Un vrai sujet est celui de l'intégration des enfants à l'école. Je souligne que l'inclusion, oui, il faut y aller, mais qu'en attendant, il y a encore pour certains enfants en situation de handicap - je pense notamment aux enfants porteurs de troubles autistiques - la nécessité de création de places. Ce que nous avons fait de manière importante.

Au sujet des A.E.S.H., la Ville continue de s'engager. D'ailleurs, nous avons traité, avec mon collègue Patrick BLOCHE, 420 dossiers urgents dès la rentrée, parce que les enfants n'avaient pas d'A.E.S.H. Nous sommes en faveur d'une stabilisation et d'une professionnalisation de ces A.E.S.H. C'est un projet de délibération qui est porté par Patrick dans le cadre du périscolaire. Madame MAQUOI, c'est aussi le cas dans le cadre des collèges, puisque nous allons prendre en charge la rémunération des A.E.S.H. sur le temps de cantine.

Je dirais, Madame SIMONNET, que, oui, vous avez raison : aujourd'hui, il y a un vrai sujet à renvoyer à la responsabilité de l'Etat et de l'Education nationale les A.E.S.H., leur statut, leur "C.D.I.sation", leur formation. J'avais par ailleurs rendu un rapport au Gouvernement sur ce sujet en 2013.

J'ai entendu beaucoup de gens se féliciter de la déconjugalisation de l'A.A.H. Il semblerait cependant qu'une mesure soit passée totalement inaperçue au mois d'avril dernier, qui est une conjugalisation de la prestation de compensation du handicap, puisqu'un décret du 25 avril relatif à l'amélioration des fonds de compensation, c'est-à-dire le plafonnement reste à charge, se voit aujourd'hui dépendre du montant des revenus du foyer fiscal de référence. Le C.N.C.P.H. a d'ailleurs noté que c'était un recul totalement inacceptable. Nous en sommes au stade du recours gracieux. Voilà. Soyons prudents sur tous ceux qui se félicitent de la déconjugalisation et de l'effort du Gouvernement.

Dire également, peut-être pour terminer, que, oui, nous avons, dans cette stratégie, volontairement travaillé sur les enfants en situation de handicap confiés à l'ASE. Nous souhaitons créer une structure innovante entre l'ASE et l'A.R.S. pour la prise en charge de ces enfants et nommer des référents de la M.D.P.H. au sein de l'ASE.

De même, vous l'avez dit, Éric PLIEZ, nous avons, à Paris mais pas que, un vrai sujet sur les personnes sans domicile fixe, à la rue. Nous souhaitons effectivement mettre en place une formation des travailleurs sociaux aux problématiques du handicap, créer des liens solides entre la M.D.P.H. et le SIAO, de manière à pouvoir leur apporter une réponse accompagnée, comme le souhaitait M. Nour DURAND-RAUCHER.

Peut-être terminer en disant que, oui, nous avons bien conscience du décloisonnement nécessaire entre le handicap d'un côté, le vieillissement et la précarité de l'autre. Je rappellerai que, depuis 2005, nous attendons toujours que la barrière d'âge entre l'APA et la P.C.H. voie sa fin. Mais peut-être que l'on y arrivera un jour. Donc, oui, nous sommes favorables à votre vœu, Mesdames BUCAILLE et JACQUEMONT. Aujourd'hui, nous n'avons pas un chiffre précis, mais nous allons le faire avec la M.D.P.H. et la DSOL sur le handicap vieillissant et le handicap. Nous allons créer une expérimentation dans un Ehpad de la Ville pour que des personnes en situation de handicap puissent y aller.

Terminer rapidement sur deux questions. L'une de Mme MAQUOI, en lui disant que les deux expérimentations "Paris sans obstacles" ne sont pas encore définies. Mais comme le 20e arrondissement va avoir une résidence innovation accessibilité universelle, cela irait de soi que cela puisse se faire dans le 20e arrondissement. Madame BIRABEN, je n'ai pas totalement la réponse à vos questions, si ce n'est de vous dire que toutes les toilettes Decaux sont accessibles. Sur le reste, je reviendrai vers vous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Pénélope KOMITÈS. Merci à Jacques GALVANI également d'avoir porté tout ce travail, ainsi qu'à toutes les équipes que j'ai eu l'occasion de saluer au début de ce débat.

Nous allons procéder au vote.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 199).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 72).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 80).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 81).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 85).

Je vous remercie pour ce travail accompli, adopté aujourd'hui en Conseil de Paris, qui est évidemment une base pour les mois qui viennent.

Je voudrais aussi, sur un autre sujet, vous dire qu'il y a devant notre hémicycle, dans le couloir, l'exposition sur les 140 ans de la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. Je veux remercier Karen TAÏEB, à laquelle nous devons cette exposition extrêmement instructive sur le lieu que nous habitons, au sens "habiter la terre". Merci.

2022 DVD 105 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171.000 euros) et conventions associées.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'identification des cycles pour lutter contre le vol des vélos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sans transition, nous poursuivons l'examen des projets de la 3e Commission, et donc, le projet de délibération DVD 105 et le vœu référencé n° 40 relatifs au soutien aux associations vélo : les subventions de fonctionnement à 15 associations, 171.000 euros, et les conventions associées.

Je donne la parole au premier orateur, Monsieur SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, la pratique du vélo se développe incroyablement depuis quelques années à Paris. Certains s'en réjouissent plus que d'autres, mais c'est un constat que tout le monde peut faire en sortant même de l'Hôtel de Ville. Des aménagements spécifiques se sont très fortement développés depuis 2014. Ils permettent la pratique du vélo en toute sécurité, et donc - parce que l'on sait que c'est lié - encouragent beaucoup de Parisiennes et de Parisiens à passer au vélo. Cette augmentation permet que la circulation automobile baisse à Paris, ce qui contribue non seulement à faire baisser la pollution atmosphérique et la pollution sonore, mais également à apaiser l'espace public.

Au-delà des aménagements de voirie nécessaires à la pratique sécurisée du vélo, il est impératif que des associations soient présentes sur le territoire pour accompagner les citoyennes et les citoyens dans leur pratique. Beaucoup de concitoyens ne savent pas encore faire du vélo. Souvent, le fait d'avoir appris enfant à faire du vélo est encore un marqueur social. Il faut non seulement que les parents aient les moyens d'offrir un vélo à leur enfant, mais aussi qu'ils sachent eux-mêmes s'en servir pour enseigner cet usage. C'est pourquoi il est essentiel de soutenir les associations qui œuvrent - c'est ce que propose ce projet de délibération - qui œuvrent à la diffusion de la pratique du vélo, dans les quartiers populaires particulièrement.

Par exemple, l'organisation de bourses aux vélos permet aux plus modestes d'acquérir un vélo à prix abordable. L'organisation de leçons de vélo permet à toutes les générations d'apprendre à faire du vélo ou à se perfectionner pour être à l'aise, pour circuler à Paris. Puis, d'autres ateliers permettent d'apprendre à réparer son vélo, ce qui permet d'être autonome même en cas de problème technique.

Je voudrais vous parler plus précisément de l'une des 15 associations de ce projet de délibération. L'association "CycloCube" a été créée en 2020 par une équipe extrêmement dynamique, que je veux saluer, qui accompagne les citoyennes et les citoyens dans leur usage quotidien du vélo. Elle organise des ateliers vélos participatifs et solidaires. Elle aide également à l'apprentissage du vélo au quotidien. "CycloCube" est active dans plusieurs arrondissements, dont le 15e. Dans le 15e arrondissement, l'association propose, en lien avec l'association "Ma cabane", un atelier participatif et solidaire où il est possible d'apprendre à réparer son vélo. Un autre atelier est également proposé dans les locaux de l'association "Aurore" : les "Cinq Toits", dans le 16e arrondissement. Ce n'est qu'une petite partie de l'action de "CycloCube", qui a de nombreux autres projets.

C'est pourquoi nous nous réjouissons que la Ville de Paris soutienne cette association, comme les autres associations de ce projet de délibération. Nous vous invitons à voter évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est maintenant à M. Nicolas JEANNETÉ, qui en profitera pour présenter aussi le vœu n° 40.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Plus de 5.000 vélos sont volés chaque mois. 8.000 vélos en 2021. Depuis janvier, le vol des vélos électriques est en augmentation de plus 81 %. Pour les 8 premiers mois de cette année, la Préfecture de police - je regrette d'ailleurs qu'elle soit absente - a comptabilisé 4.216 vélos volés. Le vol de vélo se professionnalise. Cela devient très, très inquiétant. Les vols sont de plus en plus inattendus. Aujourd'hui, par exemple, on n'hésite pas à démonter du sol les arceaux pour faire passer l'antivol et mettre ensuite, en quelques secondes, le vélo dans une camionnette. Aujourd'hui, on vous vole même le vélo après une chute. C'est ce qui s'est passé en juin dernier : un homme, après avoir chuté à vélo, s'est fait voler son vélo avant l'intervention des secours. Aujourd'hui, il vous suffit même de quelques minutes d'inattention. Vous posez votre vélo sur votre béquille, vous lui tournez le dos quelques minutes pour saluer quelqu'un dans la rue, et un individu monte sur votre vélo puis disparaît. Je peux en témoigner : c'est ce qui m'est arrivé pour mon troisième vélo volé en août dernier.

Aujourd'hui, il faut, bien sûr, porter plainte. Cela peut être une chance de retrouver son vélo. Je vous rappelle que les garages des commissariats sont remplis de vélos volés non récupérés. Il faut surtout prévenir la police, le 17, si vous avez, par exemple, retrouvé votre vélo sur les réseaux sociaux. Il faut surtout marquer votre vélo. C'est l'objet de mon intervention. Ce marquage pour les vélos neufs est obligatoire depuis le 1er janvier 2021. Il est obligatoire pour les vélos d'occasion depuis le 1er juillet 2022. Mais beaucoup de Parisiens ne savent pas que ce marquage est obligatoire. C'est pourquoi je vous demande de faire une grande campagne d'information et aussi d'augmenter - je regrette, encore une fois, que la Préfecture de police ne soit pas là - les opérateurs agréés de points de marquage, car aujourd'hui, il faut prendre rendez-vous et il y a des listes d'attente.

Campagne d'intervention et augmenter les points de marquage, c'est l'objet de mon intervention et des élus du groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est maintenant à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues.

Ce projet de délibération est important parce que nous sommes dans une stratégie globale de rééquilibrage des usages de l'espace public : limiter la place de la voiture et faire en sorte qu'un maximum de personnes puisse se mettre au vélo. Il s'agit évidemment de la qualité de l'air, du bruit dans la ville, de l'opportunité pour chacune et chacun de faire de l'exercice physique, puis de désengorger les transports en commun en faisant en sorte qu'il y ait plus de place pour celles et ceux qui en ont vraiment besoin. Je pense que l'on va avoir l'occasion d'y revenir dans quelques minutes.

Il y a deux conditions pour réussir la politique vélo. Evidemment, c'est la question de l'infrastructure. Je salue une fois de plus le "Plan Vélo" très ambitieux qui a été engagé par la Municipalité parisienne, emmené brillamment par David BELLIARD. Ne pas oublier non plus le plan métropolitain, le "vélopolitain" qui se met en place pour que les trajets puissent être à l'intérieur de Paris, mais surtout entre Paris et la banlieue. C'est la première condition, celle des infrastructures. Puis, la deuxième condition, c'est l'usage, c'est-à-dire faire en sorte que chacune et chacun se sente plus à l'aise sur un vélo, et se sente en sécurité aussi. C'est tout le travail que font les associations, que je salue, qui organisent des ateliers pour permettre aux hommes et aux femmes de travailler sur la mécanique et de comprendre le fonctionnement d'un vélo, d'être en confiance, d'apprendre à se déplacer et à réparer sa bicyclette.

Merci aux associations qui font ce travail. Bien évidemment, nous soutenons ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Pour vous répondre à tous les trois, la parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci pour ces différentes interventions. Maintenant, c'est connu : ces deux dernières années, la pratique du vélo a explosé à Paris. En témoigne le nouveau record de fréquentation franchi cette semaine sur la rue de Vaugirard. Tout le monde a pu l'observer : aux heures de pointe, sur plusieurs grands axes parisiens, nous comptabilisons désormais davantage de vélos en circulation que de voitures.

Paris est donc pleinement engagé dans sa révolution cyclable. Une révolution qu'il nous faut, en effet, cher Sylvain RAIFAUD, accompagner dans toutes ses dimensions : les pistes cyclables, bien entendu, les infrastructures, la question de l'offre de stationnement, et le soutien à un écosystème économique et associatif du vélo. C'est évidemment l'objet de ce projet de délibération qui propose un soutien à 15 associations partenaires de la Ville, pour un montant de subventions de 171.000 euros.

J'en profite pour les remercier chaleureusement pour le travail accompli toute l'année aux côtés de la Ville de Paris et à destination des Parisiennes et des Parisiens. C'est leur engagement qui permet d'amplifier la dynamique du vélo dans la capitale, une dynamique extrêmement vertueuse.

Je pense notamment aux associations de réemploi, d'autoréparation, comme "La Petite Rockette", "La Cyclofficine", "SoliCycle", "Le Petit Biclou", "Paillettes & Cambouis", "CycloCube" et, bien entendu, le réseau REPAR, qui permettent aux Parisiens et aux Parisiennes d'apprendre à entretenir leur matériel, tout en s'inscrivant dans des démarches de réemploi des pièces de mécanique de vélo, de retraitement des déchets, d'économie circulaire ou de réinsertion par l'activité, en lien avec mon collègue Florentin LETISSIER. Ils permettent à toutes et tous de s'équiper et d'entretenir son vélo à moindre coût.

Enfin, Monsieur JEANNETÉ, concernant votre vœu relatif à l'identification des cycles pour lutter contre les vols de vélos, je tiens à vous dire que de nombreux acteurs que nous soutenons aujourd'hui s'équipent de graveurs ou proposent des sessions dédiées lors des événements vélos associatifs, comme les bourses aux vélos, justement pour permettre le marquage des vélos. Nous soutenons, bien entendu, ces démarches. Je partage pleinement ce que vous avez dit sur la nécessité de mobilisation, notamment de la Préfecture de police.

J'émet un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 212).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 105).

2022 DVD 111 - Actions contribuant à la Stratégie Logistique de la Ville de Paris. - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "Boîtes à vélo".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous poursuivons en examinant le projet de délibération DVD 111 concernant des actions contribuant à la Stratégie Logistique de la Ville de Paris - Subvention, 10.000 euros, et convention avec l'association "Boîtes à vélo".

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Ian.

L'arrivée d'un nouvel acteur économique sur Paris est toujours une bonne nouvelle, surtout quand ce dernier œuvre dans la mobilité durable et d'autant plus quand il s'agit de la cyclologistique. C'est le cas ici avec les "Boîtes à vélo", qui proposent d'aider Paris à structurer la filière et d'apporter leur savoir-faire dans l'accompagnement vers l'entrepreneuriat des porteurs de projets. Paris fait figure de capitale pionnière en matière de cyclologistique. J'en veux pour preuve le foisonnement d'initiatives associatives et entrepreneuriales dans le domaine. Des initiatives qui inspirent, mais qui s'inspirent aussi de tout ce qui se passe ailleurs, dans d'autres agglomérations françaises. Je pense aux coopératives "Toutenvélo" à Grenoble ou Caen, et aux "Coursiers Nantais" à Nantes.

L'arrivée des "Boîtes à vélo" à Paris est une première pierre. On peut l'intégrer, en tout cas, la voir dans la dynamique de l'adoption de la Stratégie Logistique de la Ville en juillet dernier, et nous nous en félicitons.

Avec l'explosion du coût du carburant et les pénuries que nombre d'acteurs économiques dans la livraison classique subissent, le soutien et l'accès aux alternatives à la logistique routière est une facilité essentielle que nous devons proposer au tissu économique parisien. Nous avons aujourd'hui besoin de mobiliser toute la chaîne décarbonée ou peu carbonée pour répondre aux enjeux économiques tenant compte de la crise énergétique : le fluvial, le fret ferroviaire et le vélo cargo pour le dernier kilomètre. Renforcer notre écosystème de la cyclologistique va nous permettre de répondre à cet impératif.

Nous voterons donc favorablement, bien entendu, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots. Bien sûr, nous allons voter favorablement ce projet de délibération. Le dernier kilomètre avec des vélos cargos, c'est bien sûr une évidence. Je voulais attirer votre attention sur le vélo cargo. Les Parisiens ont découvert cet engin il y a quelques mois, un an ou deux. Effectivement, certains sont des vrais dangers publics parce que conduits par des jeunes coursiers pas forcément expérimentés. Les vélos cargos sont des dangers, notamment dans le centre de Paris. On oublie souvent leur taille, la vitesse des engins, puisqu'ils sont dotés d'un moteur électrique pour la grande majorité. Je demanderai à l'Exécutif d'être très attentif sur les vélos cargos et peut-être de développer une campagne d'information auprès des coursiers sur l'utilisation du vélo cargo.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous les deux, la parole est maintenant à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Cette subvention attribuée à l'association "Boîtes à vélo" est en effet une vraie avancée pour la Ville afin d'accélérer le développement d'un élément extrêmement important dans la Stratégie Logistique que nous menons : c'est le développement de la cyclologistique pour les entreprises parisiennes. Il faut savoir que le principal enjeu autour de la cyclologistique, c'est d'abord d'informer les entreprises et les institutions publiques de l'opportunité que peut être ce secteur pour leur activité. C'est le rôle principal des "Boîtes à vélo". Ils sensibilisent au potentiel économique et environnemental du développement de la cyclologistique.

D'ailleurs, l'association nous accompagne dans le plaidoyer autour de la cyclologistique urbaine et répond aux différentes craintes et préjugés que peut susciter cette mobilité professionnelle. Parce que, oui, de nombreux préjugés subsistent et certains sont proférés dans les rangs de l'opposition, qui dénonçait encore, il y a peu de temps, un esclavage moderne pour qualifier le travail des cyclologisticiens. Je suis très heureux de ce changement de position puisqu'il y a quelques mois, je pouvais lire sur Twitter un certain nombre de caricatures et de contrevérités qui associaient la cyclologistique - les acteurs économiques engagés dans ce domaine apprécieront - à un nouvel esclavage, à des esclavagistes. Je suis content et très heureux de voir que vous avez changé de position, et m'en réjouis.

Je rappelle que l'association "Boîtes à vélo" a été créée par des professionnels. Ils sont donc les plus à même de parler avec leurs homologues tenant des commerces et entreprises sur le territoire parisien. Les "Boîtes à vélo" vont d'ailleurs lancer en novembre prochain la "Fédération nationale de la cyclologistique". Vous y serez bien sûr invités. Cet événement sera complété par un "meet-up" de la cyclologistique, organisé par notre Ville, qui permettra à l'ensemble des acteurs publics - transporteurs et grandes entreprises - de se rencontrer et d'échanger sur ce sujet.

Vous l'aurez compris, en parallèle d'un développement d'un réseau de pistes cyclables large, c'est toute une culture sur la cyclologistique qu'il s'agit ici de développer. C'est l'action que mène l'association "Boîtes à vélo".

Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 111).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la qualité de l'offre de transports en commun dans le 13e et à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la qualité du service public des bus parisiens.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'offre de transports en commun sur toutes les lignes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons les vœux référencés n° 41, n° 42 et n° 43 relatifs à la qualité de l'offre de transports en commun.

La parole est, en premier lieu, à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est normal qu'il y ait plusieurs vœux sur ce sujet. La situation est tellement dramatique qu'il ne sera pas nécessaire de déployer d'interminables développements. Bon nombre d'entre nous étant usagers du métro, du R.E.R., des bus, nous nous trouvons toutes et tous régulièrement ou quotidiennement confrontés à de sévères dysfonctionnements. Au-delà de la problématique liée au recrutement des chauffeurs, notamment des lignes de bus - des bus qui fonctionnent en mode très dégradé, imposant des temps d'attente parfaitement anormaux aux usagers - nous ne pouvons que constater et déplorer un très important problème de la qualité des transports en commun. C'est d'ailleurs extrêmement regrettable de ne pas obtenir la transparence sur la qualité de service ligne par ligne. Certes, les retards affichés de 30 minutes réguliers parlent d'eux-mêmes, mais il est tout à fait anormal que nous n'arrivions pas à obtenir des chiffres précis.

Les causes, nous les connaissons. La principale est le déficit abyssal lié à la crise Covid. Face à cette situation très critique, au moment où l'Etat et la présidente de la Région se renvoient la balle, il est de plus en plus question de faire payer l'addition aux usagers en augmentant le prix du "pass" Navigo. Ce serait en quelque sorte une double peine pour les usagers, qui paieraient beaucoup plus cher pour une qualité de service dégradée.

Face à cette situation - rappelons la très importante contribution annuelle de la Ville de Paris - il est normal que nous demandions des comptes et que nous nous positionnions. Nous proposons donc à notre Conseil de prendre cette position. D'abord, pour demander de la transparence. C'est le minimum que l'on puisse attendre. Ensuite, pour demander un retour à la normale. Enfin, pour affirmer notre opposition à une augmentation du pass Navigo, contraire à l'histoire et à notre volonté de développer les mobilités douces.

Merci à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jérôme COUMET.

Nous poursuivons avec le vœu n° 42.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes confrontés depuis plusieurs mois à une offre de bus qui a été très réduite dans le contexte de la crise sanitaire. On l'a appris : le problème, c'est de s'entasser dans les transports, de créer de la promiscuité, alors que l'on a besoin d'espace et que le service de bus puisse revenir dès que possible à la normale, de façon que chacune et chacun soit à l'aise. Aujourd'hui, le service est très dégradé. On a des temps d'attente extrêmement longs, totalement inhabituels par rapport à ce qui était prévu. C'est pourquoi notre vœu demande un état des lieux, que l'on puisse avoir un état précis des retards, du niveau de dégradation du service. C'est quelque chose que nous devons, pour les élus parisiens que nous sommes, mais aussi pour la population, pour que chacune et chacun puisse mesurer les risques qu'il prend en prenant un bus. D'autant que la question du bus - on sort tout juste du débat sur l'accessibilité - le bus est le seul moyen de transport accessible proposé par la R.A.T.P. à Paris, puisque le métro n'est pas accessible. On a vraiment besoin de cette offre. C'est extrêmement important pour offrir des solutions de mobilité à des personnes qui en sont malheureusement privées. Donc, première demande, l'état des lieux.

Et puis, la question du financement. On ne peut pas être sur l'augmentation du "pass" Navigo, comme l'indique Valérie PÉCRESE. Il y a d'autres méthodes à trouver. On peut avoir aussi quelque chose qui serait plus juste à destination des entreprises sur le financement global du service. Et donc, travaillons sur ces questions. Mais surtout, laissons le "pass" Navigo au niveau où il est. Il est déjà bien assez cher.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

Nous passons maintenant au vœu n° 43, toujours sur le même sujet.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, d'autres collègues l'ont dit ici : il serait fastidieux de citer le nombre de lignes de bus qui sont aujourd'hui touchées par des retards, dépassant parfois les 40 ou 50 minutes par rapport à une situation normale. Au quotidien, les fréquences de passage sont de plus en plus espacées, rallongeant les trajets que nous effectuons chaque jour pour nous rendre au travail, nous déplacer, en un mot, vivre. La responsable, c'est Valérie PÉCRESE.

Merci, merci. Je ne pouvais pas faire autrement.

Le 11 octobre 2021, c'est elle qui prend la décision de réduire l'offre de transport pour une durée indéterminée sur 13 lignes de métro, 165 lignes de bus, 6 lignes de R.E.R. et de Transilien, ainsi que 4 tramways. Une réduction qui n'a aujourd'hui plus de sens, avec un retour à la normale en termes de situation sanitaire. Mais, de façon plus significative, c'est elle qui a également lancé la mise en concurrence visant à terme la privatisation de nos réseaux de bus en Ile-de-France. Les résultats sont déjà connus, et si les retards ont augmenté, les incidents d'exploitation aussi. Les salariés ont vu leurs horaires s'allonger pendant que leur temps de travail payé diminuait.

A la R.A.T.P., les difficultés s'accumulent également. Le nombre de démissions est en hausse par rapport à 2021. Mais, on le dit trop peu, les licenciements aussi. Il manque aujourd'hui 1.500 conducteurs et machinistes sur l'ensemble du réseau. Toutes les mesures annoncées ne suffiront pas à améliorer la qualité du service avant de nombreux mois, selon les mots mêmes de la direction de la R.A.T.P. Nous faisons donc face à un service pour le moins dégradé. Il manque aujourd'hui 950 millions d'euros à Ile-de-France Mobilités à cause d'une gestion pour le moins erratique.

Les communistes refusent que les Franciliens et les Parisiens payent la facture avec une augmentation du "pass" Navigo. Nous réclamons une augmentation, c'est vrai, mais celle du versement mobilité à 4,5 % ciblant les entreprises des quartiers aisés de la capitale et de la première couronne. Il est temps que l'offre de transport revienne enfin à la normale.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Les vœux n° 41, n° 42 et n° 43 ont été présentés.

Réponse commune de David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Réponse peut-être un petit peu plus longue que 2 minutes, mais, comme il y a 3 vœux, vous m'en excuserez par avance. Et si, cela fait partie du règlement. Merci pour ces interventions.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - David BELLIARD, je le dis d'avance.

Evidemment qu'il a droit à plus de 2 minutes puisque vous avez demandé 3 explications de vote pour votre groupe sur les 3 vœux. Donc, il serait quand même logique que David BELLIARD ait la possibilité de répondre un peu plus longuement qu'en 2 minutes.

Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je sais que c'est toujours un peu plus long quand les choses sont désagréables à entendre, mais quand même.

Les interpellations nous rappellent l'effondrement - et je pèse mes mots - de la qualité de service des transports en commun à Paris et en Ile-de-France. Les temps d'attente s'allongent de manière inconsidérée, avec parfois plus 20 minutes, parfois plus pour certaines lignes de bus, créant des cohues et rendant impossible la vie quotidienne de nos concitoyennes et concitoyens.

Cette situation - parce que j'entends déjà le mot "travaux", mais je vais y revenir - n'est d'ailleurs pas que parisienne. Je vais même vous dire : elle est pire en dehors de la capitale. C'est toute l'Ile-de-France qui est touchée par cette dégradation de service. Oui, toute l'Ile-de-France. Les travaux ont bon dos. Un comble à l'heure où les prix du carburant explosent et où la sobriété devient une nécessité, les transports en commun étant sans doute l'un des moyens les plus sobres pour se déplacer. Au-delà du contexte actuel du prix de l'énergie, de la raréfaction des ressources et de la nécessité absolue de nous habituer à un climat dérégulé, elle nous oblige à préserver une offre de transports en commun de qualité. C'est une nécessité.

D'abord, vous avez raison, l'offre de transports, est réduite. Elle a été réduite du fait de la crise Covid et n'a pas été remise à 100 % sur la capitale. Sur le réseau de bus parisien - c'est le chiffre d'"Ile-de-France Mobilités" - 47 millions de kilomètres commerciaux ont été commandés en 2022, contre 51 en 2019, avant la crise. Cela fait une baisse de 8 %. L'offre de transports en commun à Paris continue d'être volontairement diminuée par la présidente d'"Ile-de-France Mobilités". D'ailleurs, nous avons déposé, avec l'ensemble de mes collègues de la majorité municipale, plusieurs vœux demandant un rétablissement à 100 %, notamment lors du précédent conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités". Rejet de Valérie PÉCRESSÉ. Ce n'est pas une erreur. Je crois que c'est une faute au regard du contexte actuel.

A cette offre dégradée, s'ajoute un élément de contexte très particulier qui est relatif aux difficultés de la R.A.T.P. et des acteurs du secteur à recruter. Les représentants de la R.A.T.P. nous l'ont rappelé lors de l'audition organisée devant la 3e Commission, évacuant d'ailleurs la cause des travaux dont vous vous faites l'écho. Parce que, le principal sujet avec l'offre dégradée, c'est la difficulté générale de trouver certains profils sur un marché du travail tendu. Mais il y a aussi un climat social particulièrement dégradé à la R.A.T.P., qui reconnaît des centaines de faux arrêts maladie chez ses machinistes. C'est l'illustration d'un climat social qui est mauvais, du fait, il faut le dire, d'un secteur et d'une entreprise dont l'attractivité a fortement baissé ces dernières années. Et pour cause, les salaires sont trop bas et la mise en concurrence des lignes, qui est soutenue à bout de bras par la droite régionale et par vous, crée d'énormes incertitudes chez le personnel qui n'incitent pas à venir y travailler.

A ce titre, je l'ai dit et le répète ici : donnons de la stabilité, investissons dans notre modèle de service public des transports, plutôt que de vouloir le vendre à la découpe à des entreprises privées, comme le veut Valérie PÉCRESSÉ. Rémunérons mieux les agents. Bref, stoppons cette folie de la mise en concurrence. Cela ne rendra ni le secteur ni la R.A.T.P. plus attractifs pour les jeunes qui voudraient venir y travailler.

On le voit, mes chers collègues - et je suis parfaitement d'accord avec vous, Monsieur GILLET - cette situation n'est pas une fatalité. Elle est la conséquence d'une politique menée aujourd'hui par la droite régionale, par Valérie PÉCRESSÉ et ses équipes. Dans le domaine des transports, plus qu'ailleurs sans doute, c'est l'offre qui crée la demande. En baissant l'offre, en dégradant la qualité de service, en faisant planer le risque d'une nouvelle augmentation du "pass" Navigo, ce contre quoi nous sommes fermement opposés, on incite les gens à reprendre leur voiture, à un moment où, au contraire, il faudrait tout faire pour les inciter à prendre les transports en commun.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, j'émets un avis favorable sur l'ensemble de vos vœux.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD, pour l'ensemble de ces explications.

Avant de passer au vote, je suis saisi de 3 demandes d'explication de vote sur chacun des vœux, qui émanent du groupe Changer Paris, en commençant par le vœu n° 41.

C'est Mme Véronique BUCAILLE qui a demandé la parole.

Mme Véronique BUCAILLE. - Oui, les bus rencontrent de fortes difficultés de circulation à Paris et, oui, ces difficultés se sont accrues ces dernières années. En effet, en 20 ans, la vitesse des bus s'est effondrée dans Paris de plus de 13 kilomètres/heure à moins de 10 kilomètres/heure. Ces difficultés se sont encore accrues ces derniers mois. Les représentants de la R.A.T.P. que nous avons auditionnés expliquent la dégradation de l'offre de bus, d'une part à cause d'un facteur conjoncturel, la pénurie des conducteurs, mais, ne vous en déplaise, à cause d'un problème structurel. Oui, cela a été dit, la congestion de la circulation à Paris.

En effet, les embouteillages et les difficultés de traverser des carrefours, le partage des voies, la suppression des voies de bus ou le détournement des itinéraires, entraînent des perturbations que chaque personne qui prend le bus peut constater. Des voies de bus ont vu aussi leur usage modifié, comme celle de la rue de Rivoli qui a dû accueillir le trafic des riverains et se trouve à présent constamment embouteillée. C'est notamment la ligne du 72 pour venir à la Mairie de Paris.

Face à ces difficultés, j'ai déposé une question écrite à la Mairie de Paris en septembre dernier, afin que vous nous exposiez les actions concrètes de la Ville de Paris pour fluidifier le trafic sur les itinéraires de bus, et plus généralement améliorer la régularité du réseau de bus en concertation avec "Ile-de-France Mobilités". Nous attendons maintenant la réponse à cette question écrite.

Je laisse maintenant mes collègues Valérie MONTANDON et Farida KERBOUA répondre sur les autres aspects de cette question. Nous nous abstenons sur le vœu n° 41.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BUCAILLE.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 213).

Nous passons maintenant au vœu n° 42...

Oui, pardon, abstention. Oui, abstention, vous avez raison.

La proposition de vœu est adoptée.

Nous passons maintenant au vœu n° 42.

C'est Mme Valérie MONTANDON qui a demandé une explication de vote, au nom du groupe Changer Paris. Allez-y.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, l'offre des bus parisiens s'est en effet beaucoup dégradée. Et comme l'expliquait ma collègue Véronique BUCAILLE, ces difficultés s'expliquent par une pénurie de conducteurs, mais aussi de manière structurelle, depuis de nombreuses années, par les difficultés de la circulation parisienne, dont je pense que vous êtes vraiment responsables.

Ces derniers mois, nous avons assisté à une dégradation encore plus importante du réseau de bus parisien. Contrairement à ce que voudraient nous faire croire les élus de la majorité, cette dégradation ne s'explique pas par une baisse de l'offre définie par Ile-de-France Mobilités.

Monsieur David BELLIARD, vous êtes quand même vice-président d'"Ile-de-France Mobilités". Je trouve cela assez cocasse de véhiculer des chiffres erronés. Pourquoi ?

INTERVENANT. - Ce n'est pas honnête !

Mme Valérie MONTANDON. - Parce que l'offre commandée par "Ile-de-France Mobilités" est de 98 %, malgré une fréquentation moyenne à 80 % de la situation d'avant Covid. Donc 98 %.

Vous faites aussi de nombreuses réunions, aussi bien avec la Maire de Paris qu'avec la Présidente de la Région Ile-de-France, et vous savez qu'elles font front commun sur ce sujet en ce moment. Je m'étonne donc encore de vos propos de tout à l'heure.

Vous savez aussi que, lundi dernier, lors du conseil d'administration, "Ile-de-France Mobilités" a affirmé son refus de tout abaissement de l'offre de transport à partir du 1er janvier 2023. Cette offre produite par la R.A.T.P. s'est écroulée, avec 26 % d'offre non réalisée à Paris pour la R.A.T.P., contre 5 % à 10 % dans les 6 autres réseaux de bus de la région, et seulement 2 % à 3 % en grande couronne. Selon les représentants de la R.A.T.P. auditionnés par la 3e Commission, les kilomètres commandés et non réalisés en 2022 s'expliquent, pour un tiers - je dis bien "un tiers" - par la congestion de la circulation et, pour les 2 autres tiers, par le manque de chauffeurs.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Je vous le dis : si, en 3e Commission.

Cette pénurie de conducteurs est un problème national, vous le savez, mais c'est encore plus accentué à la R.A.T.P., avec des inaptitudes...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - J'ai encore un peu de temps, non ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Non.

Mme Valérie MONTANDON. - Ah, bon.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 214).

Nous passons maintenant à l'explication de vote sur le vœu n° 43 du groupe Communiste et Citoyen.

Madame Farida KERBOUA, vous êtes inscrite pour le groupe Changer Paris.

Vous avez 2 minutes.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après mes deux consœurs, Véronique BUCAILLE et Valérie MONTANDON, qui se sont exprimées sur l'impact de la congestion de Paris et la pénurie des conducteurs sur la circulation des bus, sur les deux précédents vœux, j'évoquerai les baisses de recettes d'"Ile-de-France Mobilités" et les pistes de rééquilibrage.

"Ile-de-France Mobilités" doit faire face à une énorme pression budgétaire et doit trouver 950 millions d'euros de recettes pour 2023, compte tenu de l'inflation et du coût prohibitif de l'énergie. Elle doit assurer de nouvelles charges de fonctionnement, des coûts d'exploitation et de pré-exploitation de nouvelles lignes, notamment celles du Grand Paris, qui représenteront 100 millions d'euros en 2023, en échange desquels le Premier Ministre Édouard PHILIPPE avait promis des recettes affectées, qui n'arrivent pas.

Le 10 octobre dernier, lors de son conseil d'administration, "Ile-de-France Mobilités" a adopté un plan de financement qui épargne les usagers, avec zéro augmentation du "pass" Navigo en 2023. Ce plan équilibré s'appuie sur 200 millions d'euros d'économies internes, 100 millions d'euros de contributions des collectivités locales, dont 50 millions d'euros pour la Région Ile-de-France et 30 millions d'euros pour la Ville de Paris, et un prélèvement sur les opérateurs de 200 millions d'euros. Ce plan repose également sur une augmentation du versement mobilité des entreprises différencié selon les zones, comme le demande ce vœu, mais dans une proportion moindre. En effet, le versement mobilité des entreprises augmentera de 6,5 % à Paris et dans certaines villes de l'Ouest parisien, comme Neuilly, Boulogne ou Levallois, soit un taux qui passera de 2,95 % à 3,14 %. Loin des 4,5 % que réclamait le vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Ce plan de financement, qui épargne les usagers, ne sera possible que si l'Etat répond positivement à l'augmentation du versement mobilité des entreprises, à la transformation de l'avance pour pertes Covid en subvention, et à la baisse de la TVA de 10 % à 5,5 %.

Dans l'attente des réponses de l'Etat, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 43 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 215).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux capteurs de régulation des feux de circulation de la Porte d'Asnières.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le vœu référencé n° 44 relatif aux capteurs de régulation des feux de circulation de la porte d'Asnières.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les difficultés de circulation observées aux portes du 17^e arrondissement nous préoccupent beaucoup. Nous avons assisté ces derniers mois à des scènes de chaos, avec des bagarres, des incivilités nombreuses, une tension. C'est ce qui nous a conduits récemment, avec les maires de Clichy, Neuilly et Levallois, à saisir le Ministre de l'Intérieur pour qu'il nous aide à fluidifier et à sécuriser le trafic. Une première réunion nous a permis d'avancer, mais nous restons collectivement vigilants. Au-delà de la présence policière, municipale ou nationale, le vœu que nous proposons porte plus spécifiquement sur la porte d'Asnières.

Nous avons constaté, en nous rendant au P.C. Lutèce, qu'une très grande partie des boucles de comptage affectées à la régulation des feux de circulation ne sont pas en état de marche, et ne permettent donc pas de réguler efficacement la circulation. Ainsi, nous vous demandons le déploiement de capteurs thermiques pour remplacer le dispositif défectueux sur le carrefour de la porte d'Asnières. Ce type de capteur est en effet plus précis, et permet de différencier les véhicules et leur trajectoire. Au bout du compte, vous l'aurez compris, ces dispositifs permettent surtout d'optimiser la régulation de la circulation.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur BOULARD.

Je partage votre volonté d'améliorer les conditions de circulation aux portes du 17^e arrondissement, qui connaissent aujourd'hui de vraies difficultés, notamment en raison des travaux du tramway T3 et du R.E.R. Eole.

Pour cela, le déploiement de capteurs sur le carrefour de la porte d'Asnières peut être une solution d'objectivation, afin de bien identifier le problème et d'organiser au mieux le déploiement d'agents sur le terrain. Vous ne m'en voudrez pas, je vais rentrer un petit peu dans la technique, mais cela nous permettra de partager avec l'ensemble des élus ici présents, qui, je le sais, nourrissent une passion pour les capteurs thermiques.

Il est nécessaire que les contrôleurs de carrefour du secteur soient connectés au logiciel de régulation de trafic par des câbles de transmission. Or, dans ce secteur, les carrefours étaient reliés en transmission via les égouts, qui ont été déplacés dans le cadre des travaux du tramway. Ils ne communiquent donc plus avec le logiciel de régulation du trafic.

Par ailleurs, nous avons une solution alternative de transmission de l'information par réseau 4G afin de s'affranchir de ces contraintes matérielles. Cependant, cette solution a dû être suspendue, car elle offrait trop de facilité pour les tentatives de piratage informatique du système de régulation des feux. En plus de ces difficultés de transmission de l'information, certains capteurs ne sont plus opérationnels suite à des travaux et doivent être remplacés.

Face aux difficultés rencontrées, le prestataire Cielis a été missionné pour établir un diagnostic du secteur, tant sur le sujet de la transmission que sur celui de la disponibilité des capteurs. Des solutions sont donc à l'étude. Ainsi, pour rétablir la transmission, la première piste est de passer par un câble par le multitubulaire du tramway. A défaut, une solution provisoire de passage des câbles en aérien, via des poteaux bois, pourra être déployée. Pour les capteurs, le remplacement de certains a d'ores et déjà été programmé, en passant en caméra thermique comme vous le demandez. D'autres restent à programmer.

Cette explication, cette réponse est effectivement très nécessaire au bon fonctionnement du trafic à Paris. Elle est technique, plutôt consensuelle. Elle aurait pu se tenir lors d'une réunion de travail. Mon cabinet a contacté à de nombreuses reprises le vôtre afin d'assister aux réunions sur le sujet, au cours desquelles ces éléments technico-techniques auraient pu vous être communiqués et nous éviter ces deux minutes. N'hésitez donc pas à nous convier la prochaine fois, nous sommes à votre disposition, et nous gagnerions tous en efficacité et quelques minutes au Conseil de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 216).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux trottinettes électriques à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 45 relatif aux trottinettes électriques à Paris.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire, Mes chers collègues.

Monsieur BELLIARD, votre annonce sur la fin du service de trottinettes électriques en libre-service nous a laissés un peu pantois, comme beaucoup de personnes. A travers ce vœu, je me permets de vous interroger sur quelles sont vos intentions - je dis bien "vos intentions" - puisque nous avons pu sentir qu'il y avait quelques failles dans cette majorité.

Trois éléments importants à porter à votre connaissance - je sais que vous le savez, mais vous en faites fi - c'est que l'usage de ce type de mobilité douce est actuellement fortement ancré. On a plus de 10 millions de trajets depuis 2021. 62 % concernent des Parisiens. Les autres grandes villes du monde accélèrent ce type de service : New York, Londres, Berlin, Oslo, Copenhague. Je vais même prendre des villes françaises qui accélèrent et font le choix de ce type de mobilité, tout en l'encadrant et en le précisant, comme Grenoble, Marseille, Lyon, Bordeaux. Les majorités municipales de ces villes ne vous auront pas échappé.

Deuxième point important, c'est l'interdiction qui va à l'encontre de la politique de mobilité de Paris. Monsieur BELLIARD, vous portez une voix somme toute assez singulière au sein de cette majorité, puisque les trottinettes électriques sont un moyen de transport décarboné. Elles ne coûtent rien à la collectivité. Elles représentent, parallèlement à cela, Monsieur le Maire, près d'un millier d'emplois pérennes et non délocalisables à Paris. Elles permettent, dans l'optique des Jeux Olympiques, de prévoir le déplacement de beaucoup de nos visiteurs.

Troisième et dernier point, Monsieur le Maire, la suppression pure et simple, telle que vous l'avez évoqué dans la presse, soulève la question de la légalité de la procédure et fait peser un risque judiciaire sur la collectivité. Vous savez que cette décision est attaquant pour excès de pouvoir. Vous savez que cette décision est contraire aux projets d'aménagement et de développement durable. Vous savez également que cette interdiction devrait justifier d'un motif d'intérêt général, étudié notamment à la lumière du principe de continuité du service public.

Monsieur BELLIARD, en un mot comme en cent, votre méthode, par des sorties médiatiques prenant de court nos concitoyens, votre propre majorité et des opérateurs, conduit le groupe Changer Paris à vous interroger et à clarifier vos intentions.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je suis désolé de vous le dire, Monsieur GRANIER. Je ne comprends absolument rien à vos positions. Hier, vous nous attaquiez sur la question de la sécurité des piétons. Demandez-leur, aux piétons, ce qu'ils pensent des trottinettes. Le constat est unanime : elles sont trop souvent jetées sur le trottoir, elles ne respectent pas le Code de la route. Tout le monde a pu s'en apercevoir. Vous nous le dites encore et encore : deux personnes sur un seul véhicule, la circulation sur le trottoir - cela vous fait toujours un ou deux "tweets" - vitesse trop rapide, refus de priorité aux piétons. Franchement, c'est un mode de déplacement nouveau. Vous le dites et vous le savez, nous le savons tous : c'est très peu respectueux du Code de la route.

D'ailleurs, lorsque nous avons posé la question à l'ensemble des élus, notamment les maires d'arrondissement, pour baisser la vitesse des trottinettes, l'ensemble des maires nous a répondu qu'ils étaient favorables à la baisse de la vitesse. En plus, certains maires d'opposition nous ont demandé l'interdiction des trottinettes dans leur arrondissement. Pardon de vous le dire, mais si je mets un trouble dans la majorité - je pense qu'il y a d'autres sujets - vous mettez un trouble au sein de votre groupe.

Enfin, sur un plan environnemental, le refus des opérateurs de nous communiquer l'information sur la durée des trottinettes, est tout de même un signal qui nous laisse perplexes et devrait vous laisser perplexes, vous aussi. Rappelons qu'en 2019, on a appris qu'une trottinette avait une durée de vie de 28 jours. C'est évidemment mieux

aujourd'hui, mais pour un mode de déplacement qui remplace majoritairement la marche - je vous invite à lire les études sur le sujet - c'est probablement encore beaucoup trop.

Les choses sont claires. Elles ont été explicitées dans la presse. Vous devriez, là encore, vous féliciter de la transparence que nous avons. Avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, il y a 2 semaines, nous avons reçu les 3 opérateurs pour leur faire part de notre mécontentement, en leur posant les sujets que je viens de vous exposer ici, leur rappeler la mise en demeure que nous leur avons envoyée en mars 2022 et les informer qu'à ce stade, pour la Ville, tous les scénarii sont envisagés, dont celui de la non-reconduction du contrat qui est, pardon de le dire, parfaitement légal. Nous leur avons laissé un mois pour qu'ils nous présentent des éléments statistiques, des propositions d'innovation, qui nous permettraient de sortir de notre actuelle défiance quant à ce mode de déplacement que nous jugeons encombrant, très accidentogène et anti-écologique. Nous verrons. Il n'y a pas de ressenti particulier. On continue de discuter avec les opérateurs. Tout est sur la place publique.

Regardez, je réponds même à vos questions.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je comprends que l'avis est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous examinons...

Pardon, excusez-moi, il y a une demande d'explication de vote.

Allez-y, Frédéric BADINA-SERPETTE. Avec mes excuses.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

On va le faire rapidement, mais juste pour rappeler notre position, la position du groupe "Les Ecologistes" sur les trottinettes en "free floating". Nous demandons à la Ville de renoncer au renouvellement des conventions entre Paris et les 3 opérateurs concernés, puisque les conventions arrivent à échéance en mars prochain. Le compte n'y est pas, pour la sécurité des utilisateurs comme des usagers de l'espace public. Je rappelle ici les chiffres de la Préfecture de police : une hausse de 52 % des accidents ; déjà 236 heurts avec une trottinette dans l'espace public depuis début 2022. La régulation n'est toujours pas satisfaisante.

Collègue GRANIER, vous le savez comme moi : à Montmartre, dans le 18e arrondissement, on a de gros sujets, notamment le week-end, quand il s'agit de réguler les trottinettes.

Ensuite, il y a 2 autres débats. La prétendue contribution des trottinettes à la décarbonation des modes. Je lis, dans votre vœu, que 35 % des utilisateurs déclarent qu'ils utiliseraient la voiture si ce service était abandonné. On peut vous opposer beaucoup d'autres études. Il faut arrêter de reprendre les études dont nous abreuvons les professionnels. Réfléchissons peut-être à faire en sorte d'objectiver la donnée, sans forcément reprendre toujours les études qui nous sont proposées lors de charmantes conférences de presse, souvent organisées dans des lieux très chics. Soyons sérieux.

Le deuxième débat, c'est celui du rapport coût/bénéfice. David a commencé à l'évoquer. Ce sont beaucoup d'incivilités et, il faut aussi l'intégrer, beaucoup de dépenses sur la sécurisation des usagers, beaucoup de dépenses de santé publique pour l'Assurance Maladie, pour un seul bénéfice : aller toujours plus vite dans nos déplacements. Il est temps de s'arrêter là.

Nous voterons contre ce vœu. Nous demandons à la Ville de trancher rapidement en faveur du non-renouvellement des contrats passés avec les opérateurs.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une période de tolérance pour le stationnement payant des 2 roues motorisés.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tarif de stationnement des 2 roues motorisés.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'éligibilité des droits de stationnement pour les professionnels.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux droits d'abonnement autorisés pour les professionnels mobiles.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bénéfice de plusieurs abonnements pour un professionnel sédentaire.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abonnement deux-roues motorisés et véhicule léger pour un résident.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux cas de gratuité du stationnement des deux-roues motorisés.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au stationnement des deux roues motorisés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 relatifs au stationnement payant des deux-roues motorisés.

La parole est, en premier lieu, à M. Nicolas JEANNETÉ, qui présentera les vœux n^o 46 et n^o 47, si j'ai bien compris. En tout cas, c'est ce qui est écrit sur ma feuille.

Allez-y, Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Vous avez parfaitement compris, Monsieur le Maire.

"La mise en place a pu être difficile, avec un petit retard". Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous-même, Monsieur David BELLIARD, lors d'un entretien à l'A.F.P., largement relayé par la presse. Oui, la mise en place du stationnement payant au 27 juin pour les deux-roues thermiques, a connu quelques difficultés de mise en route. J'entends dire ici et là, sur les bancs de la gauche, que ce stationnement payant était prévu depuis plus d'un an et que tout le monde pouvait s'organiser. Oui, certes, mais l'ouverture officielle pour prendre son abonnement a été effective à partir du 27 juin, c'est-à-dire début juillet, à un moment où les Parisiens commençaient à partir en vacances. Pour ceux qui ont eu la chance d'accéder aux plateformes qui délivraient les précieux sésames pour les abonnements, cela a été un vrai parcours du combattant. Vous le reconnaissez à travers votre interview, Monsieur David BELLIARD.

En général, on accorde une période de tolérance pour ne pas verbaliser tout de suite. Une période de tolérance, vous savez, c'est ce que font toutes les villes de France quand elles décident de rendre le stationnement payant sur de nouveaux quartiers. Pendant le premier ou les deux premiers mois après la mise en place du stationnement, elles mettent ce que l'on appelle des "faux P.V." pour prévenir et avertir une dernière fois de cette zone payante. Vous auriez pu le faire au mois de septembre et même octobre pour informer de ce stationnement payant et permettre à ceux qui attendent le traitement, ou même ceux qui ont fait leur démarche un peu en retard et sont de bonne foi, de leur accorder cette période de tolérance. Même le Ministre des Finances, même le méchant Bercy, a eu cette période de tolérance lorsque nous sommes passés aux déclarations en ligne ou lors de la mise en place de la retenue à la source.

Connaissant votre bonté et votre générosité, Monsieur David BELLIARD, mais aussi celle de l'adjoint aux finances, Monsieur Paul SIMONDON, ou même celle de celui à la sécurité, Monsieur Nicolas NORDMAN, je vous demande, au nom de tous les possesseurs de deux-roues thermiques, d'accorder un ou deux mois de tolérance sur la verbalisation.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

On est d'accord que vous avez présenté vos deux vœux, là ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Non, non. Un.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le deuxième, alors.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Le deuxième vœu, pour vous rappeler que nous ne sommes pas contre le stationnement des deux-roues motorisés, bien évidemment. Nous l'avons nous-mêmes inscrit dans notre programme électoral, mais à des tarifs nettement inférieurs. C'est pourquoi beaucoup d'utilisateurs le comparent aujourd'hui à du racket, en tout cas à une vraie taxe supplémentaire. Entre 3 euros, 4 euros et 6 euros l'heure. Si l'on fait une évaluation entre le stationnement de surface et le stationnement en parking, cela est très cher, quand on le compare au SMIC horaire, qui est de 11 euros actuellement. Surtout lorsque l'on découvre que ce stationnement peut être payant pour les deux-roues électriques, puisque si l'on dépasse les 6 heures, il faut aller rechercher un ticket à l'horodateur, voire déplacer son scooter électrique pour ne pas subir une amende.

Tout cela va bien évidemment à l'encontre de votre stratégie de départ, qui est de diminuer la pollution et les nuisances sonores. Je rappelle qu'une place de voiture peut contenir 3 ou 4 deux-roues motorisés. On aurait donc pu penser que le prix du stationnement des deux-roues motorisés soit divisé par 3 ou par 4.

Le groupe Changer Paris demande que vous revoyiez à la baisse la grille tarifaire du stationnement des deux-roues motorisés, afin que celle-ci n'apparaisse pas comme du racket de la Mairie de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

Nous poursuivons avec les vœux n° 48 et n° 49.

Les vœux sont présentés par M. Jean-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

René-François BERNARD, oui.

Je vais donc soutenir ensemble, dans la même intervention, les vœux n° 48 et n° 49 du groupe Changer Paris. D'autre part, l'éloignement domicile/travail qui ne se réduit pas, d'autre part, l'évolution des circulations et du stationnement dans notre capitale, imposent une remise en cause - on peut parler d'une révolution, que nous partageons tous - des mobilités pour nos habitants, pour les professionnels. Aussi, les vœux que nous présentons avec Geoffroy BOULARD n'ont d'autre objet que de prendre en compte les situations créées par l'application d'un stationnement payant aux deux-roues motorisés pour les corriger.

Notre groupe avait pourtant attiré l'attention de l'Exécutif, qui aurait dû en prendre la mesure, par un vœu relatif à l'instauration du stationnement payant des deux-roues motorisés, présenté au Conseil de Paris par Nicolas JEANNETÉ lors de la séance de décembre 2021. Egalement, nos collègues élus du 15e arrondissement, Agnès EVREN et Philippe GOUJON, avaient soutenu un vœu relatif aux listes des professions éligibles au stationnement professionnel lors de la séance de mai dernier. Pour ma part, avec Franck MARGAIN, nous avons soutenu un vœu, lors de la séance de juin 2021, relatif à la circulation et au stationnement des professionnels dans Paris, qui demandait l'ouverture du stationnement "PRO Mobile" aux professionnels domiciliés en grande couronne.

Dans la préparation de ce Conseil, le Conseil du 17e arrondissement, lors de la séance du lundi 26 septembre 2022, a adopté à l'unanimité le premier vœu que je vais présenter maintenant. En effet, les articles 5, 6 et 7 du projet de délibération qui a créé les droits de stationnement pour les deux-roues motorisés, font référence à la création de droits de stationnement pour les deux-roues des professionnels dans les mêmes conditions d'éligibilité que pour les véhicules légers. Or, parmi ces conditions d'éligibilité, il s'agit de figurer dans la liste des codes NAF de chaque catégorie de professionnels, mobiles ou sédentaires.

Certes, de nombreux métiers sont couverts par ces listes. Il reste cependant certaines professions, et ce n'est pas qu'un trou dans la raquette : blanchisserie, teinturerie de détail, les conseillers et agents immobiliers ainsi que les agents et courtiers d'assurance, les antiquaires experts mobiliers et immobiliers ou encore les experts-comptables. Ainsi, la problématique ne s'arrête pas au déplacement domicile/travail et à une cote mal taillée en fonction du nombre d'employés, mais bien à ceux dont l'activité entraîne cette forme de mobilité.

Ainsi, s'agissant de l'article 6 du projet de délibération précité, qui crée un droit "PRO Mobile" deux-roues motorisés ouvert aux professionnels ayant une activité principalement mobile, selon les informations disponibles sur le site de la Mairie de Paris, il apparaît que le nombre de droits autorisés par entreprise est de 3 à 10 salariés, et d'un droit supplémentaire par tranche de 10 salariés. Pour de nombreux professionnels de l'artisanat ou des P.M.E., le nombre de droits autorisés n'est pas suffisant. Par exemple, pour les agences immobilières, dont parfois l'intégralité des salariés doit se déplacer pour des visites d'appartements.

Ces professions sont venues nous voir pour exposer leurs problèmes et déplorer l'absence de considération. Ceci conduit à des surcoûts très importants, tant pour des salariés dont la rémunération pour ces emplois de service à nos administrés se voit injustement amputée, ou de P.M.E. très menacées dans leur survie. Ainsi, il n'est que temps pour la Ville de Paris de faire l'inventaire de ces situations et d'apporter au plus vite les corrections qui s'imposent.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Nous poursuivons avec M. Geoffroy BOULARD, qui présente les vœux n° 50, n° 51 et n° 52.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais effectivement regrouper les vœux n° 50, n° 51 et n° 52 concernant le stationnement des deux-roues, après ce qui a été rappelé, cette réforme assez mal préparée, qui peut apparaître assez punitive pour un certain nombre d'usagers de deux-roues. La vocation de nos propositions n'est pas de rouvrir le débat sur le principe du paiement du stationnement pour les deux-roues.

A l'écoute des habitants et des professionnels qui nous ont saisis depuis le 1er septembre, nous souhaitons proposer de remédier à plusieurs incohérences. Cela a été rappelé par René-François BERNARD, et mes collègues Rudolph GRANIER et Nicolas JEANNETÉ.

Il faut dire qu'ils sont perdus, ces habitants, ces professionnels. Perdus par un système nébuleux - c'est le moins que l'on puisse dire - qui a été mis en place. Perdus parce que l'information n'est toujours pas claire et lisible. Perdus parce que leur situation n'est pas reconnue. Je pense, par exemple, à l'usager d'un deux-roues en "leasing" ou à un salarié d'un commerce considéré comme professionnel sédentaire, qui ne peut donc souscrire qu'un seul abonnement. Que peut-on proposer aux salariés d'une entreprise dont les horaires ne coïncident toujours pas avec l'offre de transports en commun, et sont parfois contraints de se déplacer autrement ? C'est le sens du vœu que nous portons, s'agissant des professionnels sédentaires. C'est le vœu n° 50.

Dans le même esprit, nous demandons que la gratuité soit étendue aux bénévoles dont l'activité concourt à une activité de service public. C'est le vœu n° 52. Je pense aux conciliateurs de justice. Par ailleurs, nous sollicitons un réajustement de cette réforme concernant les résidents, pour qu'ils puissent souscrire un abonnement voiture et un abonnement deux-roues. C'est le vœu n° 51. Le choix de certains Parisiens de privilégier leurs déplacements en deux-roues motorisé plutôt qu'en voiture, ne doit pas être pénalisé par l'impossibilité de disposer de 2 abonnements.

Mon collègue René-François BERNARD en a parlé à l'instant : il est urgent de réviser la liste des codes NAF sur la base desquels les abonnements professionnels peuvent être souscrits, ainsi que l'augmentation du nombre de droits que peuvent souscrire les professionnels mobiles.

L'ensemble de ces propositions concrètes, qui émanent du terrain et des remontées que nous avons, qui nous semblent justifiées, répondent à des besoins concrets. L'usine à gaz qui a été mise en place a quand même négligé tous ces aspects. Au final, le sentiment qui prédomine, après la mise en place aux forceps de cette réforme qui avait été pourtant reculée, c'est que le stationnement payant des deux-roues motorisés est une réforme mal ficelée. C'est juste une opportunité. Elle apparaît comme cela, comme une opportunité pour la Mairie de Paris de récupérer de nouvelles recettes pour boucler un budget, "a fortiori" parce que dans le même temps, à peine 3 semaines après l'entrée en vigueur de cette réforme, vous annonciez supprimer l'aide à l'achat d'un deux-roues électrique, qui était une véritable mesure d'incitation pour les usagers de deux-roues de passer du thermique à l'électrique. Allez comprendre.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geoffroy BOULARD.

La parole est maintenant à Mme Béatrice LECOUTURIER, qui présente le vœu n° 53.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 20 ans, le nombre de deux-roues motorisés à Paris a significativement augmenté, contribuant à l'encombrement des trottoirs en raison d'un nombre de places de stationnement insuffisant.

Si le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, s'est prononcé en faveur du principe du stationnement payant des deux-roues motorisés, c'était notamment pour répondre aux besoins de désencombrer les trottoirs. Mais, nous l'avons dit, les tarifs visiteurs sont disproportionnés et ne sont pas justifiés. Dès lors, les abonnements proposés aux professionnels doivent compenser ce niveau de prix, la mise en œuvre du stationnement payant des deux-roues motorisés n'étant pas destinée à remplir les caisses exsangues de la Ville, mais bien à améliorer les acheminements piétons et la physionomie de notre ville.

Lors du débat sur le vote lié aux tarifs de stationnement du mois de juillet, nous avons demandé que la définition des professionnels soit extensive, afin d'éviter que certains ne soient exclus du dispositif et que l'ensemble des codes NAF soit pris en considération par le tarif professionnel. Ce n'est finalement pas le choix qui a été fait par la Ville de Paris, laissant de côté de nombreux professionnels, notamment venant de la grande couronne.

L'ouverture tardive de la plateforme, couplée à la difficulté d'enregistrer son deux-roues motorisé électrique et thermique pour les professionnels, a engendré de nombreuses difficultés pour les propriétaires de ces deux-roues. On estime à 100.000 le nombre de deux-roues motorisés transitant à Paris, mais seulement quelques milliers de professionnels ont été enregistrés. Par ce vœu, nous souhaitons donc qu'une première évaluation soit réalisée.

Par ailleurs, par ce vœu, nous souhaitons que la possibilité de bénéficier des tarifs professionnels soit élargie à toutes celles et tous ceux qui travaillent à Paris, quel que soit leur code NAF ou leur domiciliation.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble de ces vœux, je donne la parole à M. David BELLIARD, dont vous accepterez qu'il dépasse un peu les deux minutes.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je vais sans doute un peu dépasser les deux minutes.

Vous ne voulez pas rouvrir le débat. Vous déposez 11 vœux, mais vous ne voulez pas rouvrir le débat. Vous nous expliquez que vous êtes favorables à cette réforme, mais qu'elle est mal préparée, trop chère, peut-être pas assez, qu'elle vient trop tôt, peut-être trop tard, qu'elle est aux forceps. Bref, en gros, dites-le clairement : vous êtes défavorables au stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques.

Moi, je suis pour le débat, à condition que le débat soit clair. Vous n'êtes pas favorables parce que vous nous demandez - je vais y revenir - un certain nombre d'éléments qui reviendraient "de facto" à arrêter ou à amoindrir considérablement cette réforme. Vous chargez cette réforme de tous les maux. Moi, je vais vous dire quand même que la mise en place du stationnement payant des deux-roues motorisés, c'est une politique qui commence à se voir dans nos rues et sur nos trottoirs. Il y a une diminution du nombre de scooters et de motos. Cette politique incite à aller vers des motorisations plus respectueuses de l'environnement. Le nombre de ventes de deux-roues motorisés électriques a d'ailleurs très fortement augmenté.

Les Parisiens et les Parisiennes ne s'y trompent pas. Ils se sont exprimés favorablement pour cette réforme en votant pour nous. Excusez-moi. Ensuite, lors des états généraux du stationnement. Même les lecteurs du "Figaro", dans un sondage qui a été mis en ligne, avec plusieurs dizaines de milliers de réponses, nous disent que plus de 60 % des répondants y sont favorables. Je trouve que ce sont plutôt des éléments positifs.

Puisque j'ai la parole, permettez-moi de donner un autre angle d'analyse à cette réforme. Revenons un peu sur les vœux.

Vœu n° 46. Vous demandez une période de tolérance probatoire pour la verbalisation des deux-roues motorisés pour le mois de septembre. Désolé, je ne peux y répondre favorablement. Le passage au stationnement payant a fait l'objet d'une large couverture médiatique. La possibilité de demander des droits résidents aux professionnels a été ouverte plus de 2 mois à l'avance. Je rappelle que cette décision était attendue, dans notre programme. Oui, c'est vrai, en plein été. D'ailleurs, vous pouviez, et pouvez toujours, faire cette demande en ligne. Internet, c'est bon à Paris, mais c'est "a priori" bon aussi sur votre lieu de vacances.

Je crois que chacun a pu prendre ses responsabilités. Les usagers...

Oui, j'utilise Internet un peu partout sur le territoire national. C'est une possibilité qui nous est offerte.

Les usagers ayant effectué la démarche d'enregistrement avant le 1er septembre ne recevront pas les F.P.S. qui ont été émis pendant la période de traitement. C'est déjà une tolérance, quand tous les autres demandeurs de droits de stationnement à Paris doivent s'acquitter du tarif visiteur en attendant l'instruction de leur demande. Je vous demanderai, sur le vœu n° 46, de le retirer. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Vœu n° 47. Monsieur JEANNETÉ, votre vœu relève plus de la désinformation qu'autre chose. Les tarifs de stationnement à Paris sont, pour les visiteurs, dans les arrondissements allant de Paris Centre à Paris 11, de 6 euros par heure pour les voitures et de 3 euros pour les motos et les scooters. Dans les arrondissements allant de Paris 12 à Paris 20, de 4 euros de l'heure pour les voitures et de 2 euros de l'heure pour les deux-roues motorisés.

Je rappelle que, ces tarifs, c'est une application divisée par 2 des règles actuelles pour les automobilistes. Ce tarif ne prend pas en compte uniquement l'occupation de la place en termes d'espace. C'est aussi une forme de paiement pour l'ensemble des nuisances qui sont générées par l'utilisation de ces deux-roues motorisés, notamment en termes de pollution de l'air et de nuisances sonores. D'ailleurs, vous vous en faites souvent l'écho, sans mauvais jeu de mots.

Pour les stationnements de longue durée, que ce soit pour les voitures ou les deux-roues motorisés, oui, il est plus intéressant de se stationner en sous-sol. D'ailleurs, c'est notre volonté de ne plus laisser les rues être des parkings à ciel ouvert, comme cela semblait devoir vous convenir. C'est ce que nous enjoignons à faire la C.R.C. dans son dernier rapport sur le stationnement. C'est ce que nous incitons, avec la création du "Pass 2RM", qui est une offre supplémentaire pour les utilisateurs de motos et de scooters, que nous avons mise en place pour justement faciliter cette transition et que les usagers puissent disposer de parking en sous-sol. Pour cette raison, je donne un avis défavorable au vœu n° 47.

Vœu n° 48. J'ai déjà apporté cette réponse hier, lors d'une réponse faite à un vœu de Mme BÜRKLİ : dans l'attente d'un projet de délibération qui est actuellement en préparation sur l'élargissement des codes NAF éligibles au stationnement PRO. Je vous demanderai de retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Vœux n° 49 et n° 50. Concernant votre demande d'augmenter le nombre de droits autorisés pour les "PRO Mobiles" et sédentaires, je donnerai, sans surprise, un avis défavorable. Les droits "PRO Mobiles" sont donnés en fonction de la taille de l'entreprise. Le droit "PRO Sédentaire" répond aux besoins d'un commerçant ou d'un artisan pour effectuer un déplacement pendulaire pour lequel une solution de stationnement en ouvrage est tout à fait possible. Ces abonnements professionnels ne sont d'ailleurs pas ouverts aux véhicules des salariés, mais uniquement aux véhicules appartenant à l'entreprise. Je m'engage cependant à étudier le cas des salariés dont le report modal vers un autre moyen de transport est impossible, tels les apprentis boulangers en horaires décalés que vous mentionnez.

Par ailleurs, je rappelle que notre objectif n'est pas de faciliter les déplacements en véhicule thermique, mais bel et bien d'inciter, lorsque cela est possible, à se séparer de son véhicule ou à investir dans des véhicules propres. A cet effet, je le rappelle, et vous l'avez dit : le stationnement des deux-roues motorisés dits "basse émission électrique" reste gratuit sur tout le territoire.

Vœu n° 51. Dans le même esprit, Monsieur BOULARD, vous me demandez d'accorder aux résidents la possibilité de bénéficier simultanément d'un abonnement pour un véhicule léger et d'un second pour un deux-roues motorisé. Cette proposition va à l'encontre de nos politiques d'incitation à la démotorisation des Parisiens, de transformation de l'espace public et de transition vers des mobilités douces et collectives. Du reste...

Punitif, cela dépend pour qui. Parce que qui, aujourd'hui, à Paris, peut se payer à la fois une voiture et un scooter ou une moto ? Ce que vous me demandez, c'est de faire un petit privilège pour les plus riches. C'est cela, que vous êtes en train de me demander. C'est conforme à tout ce que vous défendez. C'est aussi à l'opposé de tout ce que nous défendons. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable.

Madame LECOUTURIER, je vais vous donner quelques premiers chiffres pour répondre, du moins partiellement, à votre demande. En fin de semaine dernière, c'étaient près de 23.000 droits "2RM" qui avaient été accordés. 7.814 pour des véhicules basse émission. Il restait 7.600 demandes à traiter au moment où nous avons demandé cette photographie. Toutefois, des demandes de droit de stationnement nous arrivent encore. Je pourrai refaire un point avec vous, dans un cadre qu'il nous faudra définir, dans les prochains mois.

Par contre, sur votre demande d'élargir le droit "PRO Mobile" à tous les professionnels, quelle que soit l'activité ou la domiciliation, je dois bien dire que cela me laisse interdit, notamment de la part d'un groupe qui lutte et porte le stationnement payant des deux-roues motorisés depuis déjà plusieurs années. Si la mise en place du stationnement payant pour les "2RM" s'accompagne de dispositifs d'accompagnement via des tarifs préférentiels, nous avons bien entendu fait le choix de réserver ces offres à des professionnels dont l'activité nécessite impérativement des déplacements avec ce type de véhicules.

Votre demande ouvrirait "de facto" une tarification préférentielle à une majorité d'usagers des deux-roues motorisés et consacrerait les tarifs professionnels comme la norme, et non pas l'exception. Cela rendrait - c'est ce que je disais au départ - cette réforme inopérante, alors que certains déplacements professionnels effectués aujourd'hui en deux-roues motorisés peuvent tout à fait se faire à vélo ou en transport en commun, et que parallèlement, encore une fois, le "Pass 2RM" a été créé pour stationner en sous-sol à proximité de son lieu de travail ou du lieu où l'on doit se rendre pour tel ou tel rendez-vous. Pour toutes ces raisons, évidemment, j'émet un avis défavorable à votre vœu.

Enfin, sur le vœu n° 52, Monsieur BOULARD, pour finir sur une note plus positive, parce qu'il y en a, je partage évidemment vos préoccupations sur les frais engendrés par le stationnement payant pour les personnes exerçant une activité bénévole concourant à la mise en œuvre d'un service public, que ces personnes utilisent un deux-roues motorisé ou une automobile. Ces activités bénévoles sont nécessaires. Elles viennent en aide à une quantité importante de Parisiennes et de Parisiens. D'ailleurs, nous sommes en train de travailler à cela, avec mes collègues Léa FILOCHE et Anne SOUYRIS, afin d'octroyer la gratuité du stationnement aux associations d'aide alimentaire ou d'accès aux soins, par exemple. J'émet donc un avis favorable à votre vœu n° 52. Un projet de délibération en ce sens vous sera proposé dans les tout prochains mois.

Ce n'est peut-être pas assez préparé, mais cela vous permet d'exister, manifestement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, David BELLARD, pour l'ensemble de ces réponses.

Nous allons maintenant...

S'il vous plaît, un peu de silence. On peut parler ? Bien.

Nous allons maintenant passer aux votes.

Je vais vous demander un peu de concentration parce qu'il y en a beaucoup et que, dans un certain nombre de cas, il y a des demandes d'explication de vote.

Nous commençons par le vœu n° 46 du groupe Changer Paris.

J'imagine qu'il est maintenu, Monsieur JEANNETÉ ?

Il est maintenu.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Ça va venir, ça va venir.

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez, nous le répétons dès que possible : l'objectif de réduction de la circulation des véhicules thermiques à deux ou quatre roues est partagé sur les bancs de la majorité municipale, afin de lutter contre la pollution de l'air et la pollution sonore. Nous savons aussi que les premières victimes de ces pollutions, ce sont les habitants des quartiers populaires. En juillet dernier, vous nous proposiez un projet de délibération afin de mettre en

place un "pass" pour les deux-roues à moteur. Déjà alors, le groupe Communiste et Citoyen s'était abstenu. Aujourd'hui, les élus du groupe Changer Paris présentent une série de vœux proposant des aménagements concernant ce pass. Nous nous opposerons à la plupart, non pas que nous ne souhaitions pas un aménagement du "pass", mais nous ne sommes pas en accord avec la méthode et les choix proposés par la droite. Nous ne pensons pas que la profession puisse être le critère de cet aménagement. Certaines professions nécessitent en effet des déplacements rapides ou à des horaires spécifiques, mais sont très bien rémunérées.

Nous pensons au contraire que, si aménagement il doit y avoir, il doit se faire sur des critères sociaux. Certes, les deux-roues motorisés sont utilisés en moyenne à 30 % par des cadres et 26 % par des professions intermédiaires. Si les classes populaires ne représentent pas la majorité des utilisateurs, nous ne pouvons ni ne devons négliger la proportion importante de travailleurs ne bénéficiant pas d'une rémunération autre et qui ont pourtant un besoin impérieux de ce moyen de transport.

Pour le groupe Communiste et Citoyen, l'écologie et la sobriété ne peuvent s'appliquer dans les mêmes conditions aux pauvres et aux riches. Sinon, il serait nécessaire de remplacer le terme de "sobriété" par celui beaucoup plus explicite d'"austérité". Nous ne voterons pas les vœux de la droite, à une exception près, mais nous continuons de penser qu'un aménagement fondé sur des critères sociaux est aujourd'hui nécessaire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vœu n° 48 du groupe Changer Paris.

Je crois qu'il y a eu une demande de retrait.

J'imagine que vous ne le retirez pas ?

Il est donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vœu n° 51 du groupe Changer Paris.

Je crois qu'il y a une demande d'explication de vote d'Ariel WEIL.

C'est sur le vœu n° 51 ou le vœu n° 52 ?

Allez-y, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Sur les deux, pour avoir un tout petit peu plus de temps.

Je voulais intervenir sur l'ensemble des vœux qui ont été faits pour venir commenter l'introduction du stationnement payant des deux-roues. Je ne vais pas du tout polémiquer. Je remarque, Monsieur JEANNETÉ, que vous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez pas contre le stationnement des deux-roues thermiques. C'est un lapsus, bien sûr. Il s'agit ici du stationnement payant. Vous avez oublié le mot "payant" et je ne vous en fais pas le procès, mais on voit bien que, dans la multiplication des vœux, il y a quand même une remise en cause du principe. Je voudrais dire ici clairement que je trouve cette réforme juste, efficace et saine.

Elle est juste parce qu'il n'y a pas de raison que, comme les quatre-roues, les deux-roues motorisés et thermiques ne soient pas assujettis à un paiement. Elle est efficace, et je voudrais faire un petit point sur ce sujet. Je ne vais pas, rassurez-vous, faire une leçon d'économie. Mais simplement, lorsque l'on a une externalité négative, comme on dit en économie, très claire - la pollution de l'air, la pollution sonore et l'occupation de l'espace public - on a deux voies pour la résoudre lorsque l'on est aux manettes. Soit, effectivement, on bannit l'utilisation du service. On aurait pu. Cela aurait été de l'écologie punitive. On aurait pu, tout simplement, interdire les deux-roues thermiques motorisés. Ce n'est pas le choix qui a été fait par la Ville. Au contraire, c'est un choix de marché, au fond, d'un mécanisme de marché. C'est l'internationalisation de cette externalité, sous la forme d'un coût pour venir compenser le coût pour la collectivité qui n'est pas pris en compte par les agents.

D'ailleurs, on voit bien que cette mesure est efficace puisqu'immédiatement, David BELLARD l'a rappelé, on a vu énormément de gens, on a eu beaucoup de témoignages - ce n'est pas agréable, c'est sûr - beaucoup de gens ont accéléré soit leur migration vers un mode moins polluant, un deux-roues motorisé électrique par exemple, soit ils ont utilisé d'autres moyens de transport, et on le voit dans nos rues. Et donc, c'est sain puisque ce n'est pas simplement un problème théorique, mais qui concerne le bruit, la santé de nos riverains et de nos enfants.

Je voudrais dire simplement deux choses. Une fois que l'on a posé cela et que l'on est tous d'accord pour dire que l'on est pour cette réforme, il y a effectivement un certain nombre de clarifications à apporter sur les exclusions. Vous en avez abordé deux principales. Celle qui concerne les bénévoles. Là, on est tous d'accord qu'il y a des bénévoles qui sont quasiment des professionnels, tellement ils sont investis. Je crois que la question doit vraiment être réfléchie pour ne pas poser de problème d'aléa moral, et également pour que la mise en place d'une gratuité corresponde à un vrai service qui soit rendu à la collectivité. En gros, une externalité positive qui vienne compenser l'externalité négative.

Sur le système de tarification préférentielle, qui fait beaucoup débat et je le comprends, je pense qu'il mérite - David BELLARD a d'ailleurs répondu en ce sens - que l'on s'y penche à nouveau. Je suis, comme vous, notre collègue maire : on reçoit beaucoup de demandes de professionnels. En effet, je crois que les codes NAF existants ne peuvent pas être l'unique critère, parce qu'ils sont imparfaits. On le sait bien, d'ailleurs. Quand on fait des études statistiques, on voit bien qu'ils sont imparfaits. Et donc, il faut que l'on arrive à attraper la réalité de ceux que l'on veut soumettre à un tarif préférentiel. Mais je crois que cela fera l'objet d'un débat et je m'en félicite. Effectivement, il faut que nous arrivions, une fois que nous sommes d'accord sur ce système - je note que nous sommes tous unanimement d'accord pour la tarification - à trouver le meilleur équilibre et le système qui soit le plus clair pour tout le monde.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 217).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 53 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la journée "Paris Respire" du 18 septembre 2022.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 54 relatif à la journée "Paris Respire" du 18 septembre 2022.

La parole est à M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 18 septembre, nous avons vécu la huitième édition de l'opération annuelle "Paris ville morte". Vous l'avez intitulée "Paris Respire". La réalité, c'était plutôt "Grand Paris expire". C'est le plus grand "escape game" du pays. Le défi : rentrer chez soi. La règle du jeu est la même à chaque fois. Au lieu de fermer quelques quartiers centraux comme chaque mois, c'est : pas de quartier pour les voitures et les deux-roues sur les 102 kilomètres carrés de la capitale, même hybrides et même électriques. Nous avons vu votre odyssee touchante place de la Concorde sur un vélo, en bicyclette. Vous n'avez malheureusement pas filmé les bouchons qui se sont formés juste derrière vous, place de la Concorde, et sur tous les grands nœuds de la capitale.

Vous avez vu les bus paralysés à ces barrières, englués dans des filtrages impossibles dans le chaos général. Même punition aux portes de la capitale, mais puissance 10 : des centaines de kilomètres d'automobilistes englués dans cette opération festivo-participative, éco-inclusive et surtout, très égoïste. Si une ville périphérique vous a imités, toutes ont surtout subi une pollution importante due au trafic de report.

Une fois de plus, votre obsession anti-voiture a pris la banlieue en otage, en pleine journée du patrimoine qui plus est. On croyait avoir un libertaire avec vous, mais on a un adjoint à la voirie adepte des barrières, des filtrages, des vignettes et des papiers à montrer à des agents de sécurité pas formés, avec une expertise dont le "foirage" à l'allumage, je le rappelle. Les personnes handicapées ont encore bien en tête le changement de l'horodatage du stationnement, que vous avez instauré sans préparation ni étude préalable. On ne parle même pas des deux-roues.

Domage que vous mettiez plus de talent à lutter contre les livreurs, les V.T.C. et les voitures qu'à développer un plan cohérent et sûr pour la pratique du vélo à Paris. Mais nous devons agir en élus responsables. Ce que je demande ici, c'est un bilan public de cette opération. Avez-vous eu recours aux agents municipaux mais aussi à des vacataires embauchés pour l'occasion et à quel salaire ? A des organismes privés de sécurité ? Quel a été le budget de l'ensemble de cette opération, que je ne vois nulle part, ni dans la presse, ni dans les rapports de la Mairie ? Combien de P.V. dressés allaient à l'encontre des contrevenants ? Enfin, une information importante : avez-vous vérifié que de simples agents municipaux non-assermentés pouvaient réaliser une mission de police de la circulation sur la voirie ?

Merci de votre transparence.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Vous pouvez respirer maintenant, Aurélien VÉRON. Je dis cela parce que c'est un vœu sur la journée "Paris Respire".

La parole est à M. David BELLARD, pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Je pense que c'était effectivement un bon conseil. Ce qui vient de nous être présenté, ce n'est pas une journée sans voiture, mais l'apocalypse à Paris. J'ai plutôt l'impression, en tout cas. Merci pour le portrait que vous avez fait de moi. A part manger des enfants, je ne vois pas ce qui pourrait être pire. Toutefois, comme nous sommes collègues, à notre corps défendant, vous et moi, je vais vous apporter un certain nombre d'éléments pour votre vœu. Vous pouvez prendre des notes.

Selon "AIRPARIF", entre 11 heures et 18 heures, les concentrations de dioxyde d'azote - je sais que c'est important pour vous, la pollution de l'air - ont été inférieures de près de 20 % à celles d'un dimanche habituel. Cette baisse est particulièrement marquée le long des principaux axes de circulation. Les stations parisiennes de "Bruitparif" ont, quant à elles, mesuré une baisse moyenne de bruit de 2,2 décibels, soit une diminution de 40 % des émissions sonores, et jusqu'à 4,2 décibels sur le quai de Gesvres, soit 62 % d'émissions sonores en moins.

De nombreuses animations étaient organisées par des associations, que je suis allé rencontrer dans toute la ville : le village dédié au vélo, sur la place de la Concorde, organisé par le REPAR, une parade cycliste, une randonnée en "longboard", une rue aux enfants dans le 19^e arrondissement. Toutes ces animations sur l'espace public ont rencontré un très fort succès. Vous auriez pu vous en rendre compte si vous vous y étiez rendu. J'en profite pour remercier chaleureusement les associations et les collectifs qui ont permis d'animer cette journée, de la rendre festive et d'en faire un succès.

Côté transports, les Vélib' étaient gratuits, les 45 premières minutes. Des tarifs réduits étaient proposés dans les parkings souterrains aux portes de Paris. Je note, en revanche, malheureusement, qu'"Ile-de-France Mobilités", pourtant associée très en amont, n'a pas vraiment joué le jeu. Elle n'a pas renforcé l'offre. Elle a, au contraire, validé l'arrêt de la ligne 4 du métro dans Paris, ainsi que la fermeture partielle des lignes du R.E.R. B et du R.E.R. D.

Si des difficultés ont été rencontrées au niveau de certaines portes, elles ont été plutôt contenues. Ce sont 592 agents de gardiennage privés, 168 policiers municipaux, que je voudrais d'ailleurs remercier ici, qui ont été mobilisés. 1.700 P.V. ont été dressés par la police municipale. La police nationale était en appui sur les points de périphérie et en îlotages dynamiques. Mais avec une vingtaine d'agents mobilisés, ce n'était pas à la hauteur de l'ampleur de cette journée. D'ailleurs, je déplore le désengagement de la police nationale sur cette action. Je compte sur la remobilisation des effectifs pour assurer la sécurité de l'événement l'année prochaine, sous l'égide de notre nouveau Préfet.

Nous allons faire un bilan de l'opération en mettant autour de la table tous les acteurs pour améliorer les prochaines éditions, notamment son information en amont et son respect par les automobilistes. Je souhaite que d'autres directions de la Ville puissent participer aux animations pour en faire une grande journée encore plus festive.

Vous avez d'ailleurs noté que, pour la première fois cette année, des communes de Petite couronne ont également tenu des journées sans voiture : les villes de Pantin, Bagnolet, Les Lilas, Puteaux, Courbevoie et Asnières, en piétonisant une partie de leur territoire, notamment leurs berges de Seine. J'espère, et nous allons y travailler, que pour une prochaine édition, nous pourrions organiser cette journée ensemble et élargir le périmètre de Paris sans voiture, pour y inclure effectivement les communes de la Petite couronne. C'est ce sur quoi nous allons travailler.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 218).

Nous en avons fini avec les dossiers concernant la délégation de David BELLIARD.

2022 DPMP 9 - Approbation d'une convention de partenariat avec le CNFPT pour la formation initiale de Directeurs de Police Municipaux de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons passer aux dossiers concernant la délégation de Nicolas NORDMAN.

Nous allons commencer par l'examen du projet de délibération DPMP 9 concernant l'approbation d'une convention de partenariat avec le C.N.F.P.T. pour la formation initiale de directeurs de police municipaux de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Béatrice PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris s'apprête donc à signer une convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la formation initiale des directeurs de police municipaux de la Ville de Paris, conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1984 et des textes réglementaires relatifs à la formation de la police municipale.

Dans le cadre de cette convention, les chefs de tranquillité publique et de sécurité, agents de catégorie A qui sont actuellement en fonction de chefs de division au sein de la DPMP, se verront ainsi dispenser une formation, certes réduite - et l'on aurait pu craindre les conséquences négatives de cette réduction pour l'année 2022-2023 - mais dont le contenu sera équivalent à celui des formations dispensées aux agents des cadres d'emplois de la police municipale, car il sera tenu compte de la reconnaissance de leur expérience professionnelle et des formations déjà reçues dans leur ancien cadre d'emploi.

Nous voterons donc - nous, communistes - ce projet de délibération, certes purement technique, mais qui assure à ces agents une formation de qualité équivalente à celle de tous les directeurs de police municipale, et donc, qui est conforme au référentiel applicable à ce corps d'emploi, tout en valorisant les acquis de leur expérience et en leur permettant, au cours de leur stage pratique, tout à la fois d'observer des pratiques différentes en dehors de leur collectivité parisienne - enfin, espérons qu'ils ne feront pas leur stage à Nice - et de rejoindre leur division parisienne grâce au système de l'alternance, afin d'assurer dans les meilleures conditions l'indispensable encadrement des agents de police municipaux.

Vous savez, toutes et tous, que les communistes n'ont jamais été favorables à la création de la police municipale parisienne. Nous n'avons pas changé d'avis. Mais le fait est là : la police municipale a été mise en place. C'est la raison pour laquelle les communistes de cette Assemblée seront particulièrement vigilants à la formation de ces agents dans le cadre strict de leurs compétences de police de proximité, et non de police d'intervention, dont aucun motif ne justifie l'extension des compétences, et encore moins l'armement.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

Je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que nous célébrerons son premier anniversaire la semaine prochaine, les Parisiennes et les Parisiens se sont pleinement emparés de la police municipale. En effet, nous avons pris l'engagement de créer une police municipale parisienne pour une ville plus sûre et un espace public apaisé en faveur du vivre ensemble. Sa création et ses effectifs sont une opportunité majeure de créer un nouveau modèle de développement des polices municipales. En termes d'impact, pour se partager un petit ordre d'idée, chaque semaine, ce sont près de 800 appels qui sont passés au 39.75 pour solliciter l'intervention des policiers municipaux. 90 % de ces appels reçoivent une réponse et entraînent près de 800 déroutages d'équipage par mois.

Trois grands sujets reviennent majoritairement. Tout d'abord, la pollution sonore et le tapage. Ensuite, les véhicules, voitures, deux-roues motorisés ou non - on en parlait à l'instant - camions et utilitaires dont le stationnement entrave la circulation des piétons. Et enfin, les terrasses qui, parfois, dépassent l'espace qui leur avait été attribué. Ces actions, souvent menées à la demande de nos concitoyens, prouvent donc l'utilité de la police municipale pour rendre notre ville plus apaisée et surtout, en complémentarité avec la police nationale.

Sur ce point, la territorialisation de la police municipale permet que les directeurs de police municipaux, qui sont l'objet de ce projet de délibération, entretiennent de bons rapports avec les commissaires d'arrondissement et que les polices municipale et nationale travaillent en bonne intelligence. Pour que notre police municipale puisse continuer à travailler, il est impératif de recruter de nouveaux agents. C'est pourquoi des concours sont organisés pour recruter des agents, mais aussi des directeurs territoriaux.

Sur l'objet précis de ce projet de délibération, la loi de mai 2021, qui a permis la création de la police municipale à Paris et a autorisé la Ville à former les agents des corps constituant cette police municipale de manière dérogatoire au C.N.F.P.T. et permettre l'intégration dans les corps des directeurs de police municipaux des agents de catégorie A, chefs de tranquillité publique et de sécurité, il est prévu une convention spécifique avec le C.N.F.P.T., qu'il nous est demandé d'approuver aujourd'hui.

Ces modules de formation théorique et de stages tiennent évidemment compte de l'expérience antérieure des agents, reconnue par un décret d'août 2021. Cette formation va permettre la pleine intégration des directeurs territoriaux dans la police municipale. C'est notre défi pour faire de cette police municipale une police proche des concitoyens, en adéquation avec les politiques publiques que nous défendons. Cela nécessite une formation initiale complète et une formation continue qui soient exigeantes et évolutives. C'est ainsi que nous avons créé l'École des Métiers de la Sécurité, l'E.M.S., pour former les nouveaux agents recrutés sur concours.

L'objectif de cette école de formation maison est de permettre des cycles de formation diplômants, diversifiés et alimentés par les partenaires de notre institution. Cette école prend en charge la formation initiale des agents, qui est obligatoire, mais aussi la formation continue, sur laquelle nous évoluons et mettons un certain nombre de points d'exigence en adéquation avec le constat qui est fait quant aux demandes formulées auprès de nos agents, aux attentes de nos concitoyens et à l'évolution de nos politiques publiques.

Sur ces formations complémentaires, il faut donc élaborer une offre de formations qui intègre les questions de lutte contre les discriminations, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que de nombreux autres sujets. Je me permets de partager quelques exemples. Le premier, c'est la question de la formation aux gestes qui sauvent et à la prise en charge des victimes. Donc, connaître les gestes de premier secours, savoir utiliser un défibrillateur ou encore la prise en charge des victimes d'infraction pénale. Un autre exemple, c'est la formation de la sensibilisation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les L.G.B.T.phobies et l'égalité femme/homme, avec une formation déjà

prévue sur les violences faites aux femmes pour être en mesure de réaliser un primo accueil de femmes victimes, une formation au harcèlement sexiste sur l'espace public, une formation sur la lutte contre l'antisémitisme.

Un troisième exemple, c'est la formation à la prise en charge des personnes en situation de handicap. Ce matin, on a présenté le "Plan Handicap" des quatre prochaines années. C'est un plan ambitieux. L'égalité réelle qu'il appelle de ses vœux ne peut se faire qu'à condition qu'en matière de sécurité et d'accompagnement des victimes porteuses de handicap, on soit en capacité de répondre de façon adéquate. Un quatrième exemple, c'est la prévention des conduites à risques, notamment avec les différentes actualités que l'on a connues dans le Nord-Est de Paris sur les questions relatives à la consommation de crack. Enfin, un dernier exemple avec la vie nocturne et le tourisme. A l'heure actuelle, où l'on a, et l'on s'en réjouit, un grand nombre de touristes qui reviennent dans notre ville à l'approche des Jeux Olympiques et où un grand nombre de visiteurs viendront nous voir à Paris, il est extrêmement important que nos agents soient bien formés sur ces sujets.

Pour ma part, je voterai ce projet de délibération avec enthousiasme et vous invite à faire de même. Merci pour votre attention, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Lamia EL AARAJE.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la tentation est là. A chaque fois que l'on vote quelque chose qui concerne la police municipale, la tentation est là de refaire le débat. On essaie d'éviter, mais là, quand même, j'ai été beaucoup, beaucoup trop tentée. Parce que l'un des principaux arguments pour la formation de la police municipale, c'est bien son exception, le fait qu'elle allait être formée aux urgences, aux priorités de la Ville de Paris. Donc, durant les débats concernant la création de la police municipale, nous avons demandé le plan de formation détaillé et les conventions afférentes par le C.N.F.P.T. puisque, d'ores et déjà, l'idée de faire prendre en charge une partie des formations par le C.N.F.P.T. était sur la table. On nous avait dit à l'époque que ce n'était pas possible et que, de toute manière, une première partie de la formation allait être prise en charge par l'Ecole des Métiers de la Sécurité.

Alors, là, un an après, c'est presque le cadeau d'anniversaire. Mais je dis bien "presque", parce que si je ne vais pas entrer dans le détail et dans la qualité des formations proposées par le C.N.F.P.T., l'article 2 de la convention nous montre bien qu'il s'agit encore d'une mesure transitoire, d'une intégration provisoire pour la promotion 2022-2023, et l'on envisage d'intégrer les futures promotions au cadre du C.N.F.P.T. prévu habituellement.

Donc, malheureusement, nous n'allons pas voter avec enthousiasme pour ce projet de délibération, Je vous rassure, nous allons le voter quand même. Mais il y a un goût de trop peu, d'où ma question : quand aurons-nous des cadres de formation globaux pérennes pour l'ensemble de la police municipale ?

J'en profite pour ajouter une question, car la convention commence à aborder la question du coût de la formation. Lors de la création de la police municipale, nous avons demandé que la Ville de Paris s'engage à ne pas faire peser le coût de la formation sur les agents en cas de mobilité professionnelle. Je ne souhaite pas que nous allions renforcer les effectifs de la police municipale de Nice, mais il me paraît important, dans un secteur extrêmement en tension, avec des besoins sociaux grandissants, que nous garantissions aux agents et aux agentes de la police municipale que nous ne leur ferons pas payer le coût de leur formation en cas de mobilité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Dernier intervenant inscrit : M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons, bien évidemment et avec beaucoup d'enthousiasme, cette convention de partenariat avec le C.N.F.P.T. Mais je m'interroge, comme ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU : quand verra-t-on passer en commission la convention de partenariat avec le C.N.F.P.T. pour ceux qui sont recrutés par concours ? Je crois qu'on ne l'a toujours pas vue passer.

Deuxième question : Monsieur Nicolas NORDMAN, pourquoi, aujourd'hui, il n'y a que 10 formateurs C.N.F.P.T. à l'école de formation, plus 10 vacataires, c'est-à-dire 20 formateurs au total, ce qui prouve peut-être qu'il n'y a pas assez de formateurs pour avoir plus de policiers municipaux sur le terrain ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, chers collègues, de vos interventions sur un projet de délibération qui, si j'ai bien compris, fera l'unanimité de notre Assemblée. Je tiens particulièrement à remercier les groupes de la majorité qui, je le sais, avaient un avis divergent sur la création de la police municipale, mais nous avaient toujours dit

que lorsqu'elle serait mise en place, ils participeraient à son fonctionnement. Je remercie donc Béatrice PATRIE, Raphaëlle RÉMY-LELEU et leurs groupes.

Je voulais remercier également Lamia EL AARAJE pour son intervention, qui a permis notamment de donner des éléments sur la partie complémentaire des formations qui ne concernent pas directement ce projet de délibération, puisque, vous le savez, nous avons à organiser au sein de l'école de formation de la police municipale des formations obligatoires, qui sont celles de droit commun de l'ensemble des polices municipales de France. Et nous avons choisi - c'est une marque de fabrique de la police municipale parisienne - de pouvoir ajouter des formations spécifiques, notamment sur des problématiques de société qui sont importantes et concernent en premier lieu les Parisiennes, les Parisiens et les agents qui, dans le cadre de leur mission, doivent parfois venir en aide à des personnes victimes. Ces formations complémentaires sont donc extrêmement importantes aussi.

Je remercie également Nicolas JEANNETÉ pour son intervention et la position de son groupe en soutien de ce projet de délibération, et plus largement, de la police municipale, en disant, pour répondre très précisément à la question, que nous avons en effet ouvert 20 postes de formateur, qu'il y a des créations de postes pour former nos agents dans le cadre de l'école de formation, que 10 de ces postes sont aujourd'hui pourvus et que nous avons recours, pour compléter les volets de formation, à des vacataires, dont la plupart viennent du C.N.F.P.T., c'est-à-dire qu'ils font déjà des formations pour les policiers territoriaux et viennent ensuite. Il n'est pas prévu que nous ayons une convention globale avec le C.N.F.P.T. Ce n'est d'ailleurs pas prévu par les textes réglementaires, puisque ceux-ci prévoient que la formation soit réalisée par la Ville de Paris, avec le complément de personnes qui viennent du C.N.F.P.T.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour vous donner deux ou trois éléments d'information concernant plus globalement les processus de formations en cours pour la mise en place de la police municipale, mais aussi quelques éléments d'information relatifs au concours que nous venons d'organiser et dont nous avons eu les résultats, avec les premiers lauréats du concours qui pourront arriver dans les divisions territoriales et dans les unités d'appui de la police municipale dans 6 mois, puisque le concours que nous avons organisé en 2021 vient de s'achever, que nous avons 143 lauréats qui vont entrer en formation pour une durée légale de 6 mois, et donc, arriver dans les divisions en appui et en complément de nos agents formés dans les effectifs de la police municipale.

Concernant les formations, à ce jour, nous avons formé 555 policiers municipaux. La semaine prochaine, nous aurons la cérémonie d'installation des nouveaux policiers municipaux, qui ont achevé leur formation et ont été assermentés. Nous aurons également des recrutements pour des agents de catégorie B et de catégorie A puisque, bien entendu, l'objectif est d'avoir une filière complète avec des agents d'encadrement.

Nous avons - c'est l'objet d'un vœu qui arrivera tout à l'heure, mais je le dis néanmoins - un objectif affiché de recrutement et de formation pour nos agents actuels, pour avoir à terme 3.400 policiers municipaux à Paris. C'est un objectif que nous avons la volonté d'atteindre. Vous le savez, il y a une difficulté structurelle nationale de recrutement des policiers municipaux qui concerne l'ensemble des villes de France. Pour que vous le sachiez, en Ile-de-France, il y a 1.500 postes vacants de policiers municipaux qui ne trouvent pas preneurs, et au niveau national, de 3.000 à 4.000 postes vacants. Là encore, il y a une difficulté nationale structurelle d'attractivité de ce métier. Comme les autres, nous sommes confrontés à cette difficulté à Paris.

D'ailleurs, je regrette que, dans le cadre de la discussion qu'il va y avoir dans quelques jours sur la LOPMI au Parlement, le Ministre de l'Intérieur ait écarté la possibilité d'aborder ces questions concernant la police municipale, puisque les problèmes de formation, d'attractivité, de rémunération, sont des problèmes nationaux qui méritent des réponses nationales. De ce point de vue, nous regrettons que ce volet du projet de loi n'ait pas été finalement proposé à la discussion de nos parlementaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPMP 9).

2022 PP 101 - Convention de groupement avec la PFRA IDF.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération PP 101 relatif à une convention de groupement avec la P.F.R.A. d'Ile-de-France.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour intervenir.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Madame la Représentante du Préfet de police de Paris, vous allez le voir, nous ne sommes pas nombreux et nombreuses à nous intéresser aux projets de délibération de la Préfecture de police, mais vous trouverez toujours le groupe "Les Ecologistes", présents et présentes, pour vous poser quelques questions.

Ce projet de délibération PP 101, qui n'a pas suscité l'enthousiasme - je vais essayer de vous convaincre que cela valait la peine de s'y arrêter - concerne une manière de mieux grouper les achats entre la Préfecture de police et la Préfecture de Région, de faire en sorte d'avoir une politique de marché cohérente entre les deux instances et dans le cadre de la rationalisation des marchés publics, politique conduite à tous les niveaux de l'Etat. Formidable.

Ma question, néanmoins : comment faites-vous, non seulement dans la constitution et l'attribution des marchés publics, mais aussi dans la construction du budget de la Préfecture de police de Paris, pour ventiler les marchés publics et les différents achats selon les compétences municipales spécifiques qui justifient le vote du budget de la Préfecture de police en Conseil de Paris et l'abondement de ce budget par la Ville, en plus du fonctionnement de la Brigade de sapeurs-pompiers ?

Ma deuxième question : si l'on peut saluer le lien de rationalisation qui va être fait avec la Préfecture de Région Ile-de-France, j'avais déjà eu l'occasion de proposer que la Préfecture de police puisse venir en parler en 3e Commission et, plus encore, puisse rejoindre la politique parisienne en rejoignant le Schéma parisien de la commande publique responsable. Est-ce que l'on pourra désormais imaginer, tout d'abord, avoir des réponses de la Préfecture de police de Paris, et ensuite, un rapprochement de la politique d'achat responsable ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Vous souhaitez intervenir, Madame la Directrice de cabinet ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Quelques éléments, très rapidement. Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, ce projet de délibération paraît effectivement quelque peu technocratique, mais, derrière cela, se cache en fait un projet de délibération qui vise à renforcer la mutualisation dans la politique d'achat, avec la signature d'une convention de groupement de commandes qui va permettre de mutualiser les achats pour tout ce qui est l'utilisation des prestations de service d'entretien textile - ce sera notamment très utile pour la Brigade de sapeurs-pompiers - et également pour les prestations de traduction et d'interprétariat. C'est quelque chose qui va être utile à la Brigade de sapeurs-pompiers et va permettre de procéder à des achats mieux rationalisés, et donc, moins coûteux pour le budget spécial, et donc, pour les finances de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice de cabinet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 101).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la tenue des points écoles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Nous examinons le vœu référencé n° 55 relatif à la tenue des points écoles.

La parole est au maire du 15e arrondissement, M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est un vœu que nous déposons avec Nicolas JEANNETÉ, mon collègue du 15e arrondissement, mais qui peut s'appliquer à l'ensemble de Paris, bien sûr, puisqu'il s'agit des points écoles. C'est une mission prioritaire, qui était parfaitement assurée autrefois - les plus anciens s'en souviennent - par celles que l'on appelait les "A.S.P.N.", hélas supprimées par une réforme faite par M. JOXE quand il était ministre de l'Intérieur. Bref.

Depuis plusieurs années, des difficultés de recrutement des vacataires existent et ne permettent pas de pourvoir tous les points écoles prévus, car c'est une fonction très mal rémunérée, 300 euros par mois, avec des horaires fractionnés qui rendent la vie personnelle des agents et vacataires très compliquée. Dans le 15e arrondissement, par exemple, un tiers des points écoles, qui étaient pourtant prévus, n'étaient pas tenus à la rentrée scolaire. En plus, depuis la rentrée scolaire, on était réduit à 11 points écoles sur 52. Aujourd'hui, 14 sont tenus. C'est quand même une situation totalement insatisfaisante. La Ville, je le sais, prévoit de recruter 250 vacataires, ce

qui confirme les besoins non satisfaits en personnel. On en parlait pour les policiers municipaux, mais c'est peut-être pire pour les vacataires puisque 460 agents interviennent.

Une réforme récente des horaires, qui supprimait la prestation de la pause méridienne au profit d'autres moments de la journée, aurait dû permettre de libérer des postes pour tenir davantage de points écoles. Il n'en a rien été. Mais aujourd'hui, je crois que l'on peut le dire - c'est un constat, pas forcément une critique - que jamais le nombre de points écoles n'a été aussi faible. En province, dans beaucoup de villes, c'est une mission qui est assurée par la police municipale ou des parents d'élèves sélectionnés, dénommés "Papis et mamies trafic". Je pourrais citer Colmar, Nice, Ajaccio, etc.

Cette mission prioritaire, vu l'impossibilité de recruter des vacataires en nombre suffisant, devrait permettre, d'une part, à des "Papis et mamies trafic" de tenir ces points, ou encore que la police municipale assure cette fonction. Il faudrait aussi permettre, pour rendre la situation des vacataires plus attractive, qu'ils deviennent contractuels le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette question extrêmement importante. La sécurité des traversées scolaires est évidemment une préoccupation majeure pour nous. Aujourd'hui, à Paris, nous avons près des trois quarts des points écoles couverts. C'est insuffisant. Je rappelle que nous avons 660 points écoles à Paris, ce qui est considérable. Chaque jour, des recrutements sont réalisés pour arriver à combler les points dans les écoles parisiennes qui nécessitent la présence d'un point école.

Nous avons, comme vous l'avez souligné, porté une réforme qui nous permet de moins fractionner les horaires de travail, ce qui permet à des personnes de ne pas avoir à revenir trois fois dans la journée sur une même école, et donc, d'augmenter le nombre de personnes recrutées pour ces points école.

Bien sûr, avec Antoine GUILLOU, nous continuons le travail de déprécarisation puisque, bien évidemment, l'une des difficultés majeures est l'aspect précaire de ces emplois. Nous avons, année après année, des vagues de déprécarisation pour assurer à ces vacataires des emplois plus pérennes.

Nous avons travaillé de manière plus spécifique pour recruter et combler les lieux où il manque encore des vacataires, et donc, dans les différentes initiatives organisées par les mairies d'arrondissement, qui peuvent beaucoup nous aider pour faire ces recrutements, nous avons organisé des présences pour recruter des personnes supplémentaires.

Enfin, sur la proposition que je trouve excellente de "Papis et mamies trafic", d'abord, tellement excellente qu'elle existe déjà dans les faits, puisque nous avons plus de 40 % des agents présents devant les points écoles qui sont âgés de plus de 60 ans. Je ne sais pas si l'on est papi ou mamie à plus de 60 ans - c'est un débat que je vous laisse trancher - mais la cible des personnes âgées ou plus âgées est tout à fait utile pour recruter davantage de personnes pour ces points école.

Puisque l'ensemble des points que vous évoquez fera l'objet d'un travail particulier et continu, je vous demanderai de retirer votre vœu. Sinon, j'émets un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Est-ce que le vœu est maintenu, Monsieur le Maire ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais vous dire pourquoi il est maintenu : parce que vous n'avez pas compris le dispositif des "Papis et mamies trafic". Il ne s'agit pas simplement de vacataires qui ont un certain âge ! Il s'agit plutôt, comme c'est le cas dans les autres villes que j'ai citées, de sélectionner des parents d'élèves qui accepteraient d'accomplir cette mission, bien sûr avec une formation, un encadrement, des assurances, etc. Il ne s'agit donc pas du tout de vacataires. Il s'agit de parents d'élèves volontaires puisque l'on ne trouve pas, même quand les mairies d'arrondissement font des campagnes, la ressource pour recruter ces vacataires. Ce n'est donc pas du tout la même chose.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ce n'est pas bénévole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Excusez-moi de vous couper, mais, en général, il n'y a pas de parole prévue dans le règlement intérieur du Conseil de Paris.

Le vœu est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 55 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs de police et à l'implantation de caméras.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 56 relatif aux effectifs de police et à l'implantation de caméras.

La parole, pour le présenter, est à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Directrice de cabinet du Préfet de police, le 20 juillet dernier, Gérald DARMANIN, votre ministre, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, annonçait la création de 1.000 postes de policiers à Paris, dont 500 dans les 2 prochaines années.

Monsieur le Maire, Monsieur Nicolas NORDMAN, lors de la création de la police municipale, vous nous avez promis 3.400 policiers municipaux d'ici la fin de votre mandature.

Madame la Directrice de cabinet du Préfet de police, le 20 juillet dernier, M. Gérald DARMANIN annonçait également la mise en place de 500 nouvelles caméras de vidéo-protection.

De votre côté, Monsieur Nicolas NORDMAN, lors de nos échanges réguliers, vous nous avez promis le financement, par le "Plan PVPP 3", d'une soixantaine de sites de caméras pour 2023.

Ma question est simple et directe : allez-vous tenir l'un et l'autre vos engagements, et sur quel calendrier ?

Je voudrais terminer par un souhait que je partage avec Philippe GOJJON. Paris et la Petite couronne comptent désormais plusieurs plans de vidéo-protection : celui de la PVPP, Préfecture de police et Ville de Paris, celui de la S.C.O.P. et son réseau de vidéo-protection de certains bâtiments et équipements municipaux, celui des transports publics via le C.C.O.S., le Centre de Coopération Opérationnelle de la Sécurité. Ce sont 115.000 caméras via "Ile-de-France Mobilités". Enfin, celui des bailleurs sociaux, notamment via le G.P.I.S. qui est en train de créer sa propre salle de commandement.

Au groupe Changer Paris, nous souhaitons qu'une réflexion soit menée au plus vite pour mieux coordonner le visionnage de ces différents plans de vidéoprotection pour plus d'efficacité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

Je donne la parole à Mme la Directrice de cabinet ? A Nicolas NORDMAN ?

Je ne sais pas.

A Mme la Directrice de cabinet. Nous allons le jouer "vieux France", si j'ose dire.

C'est à vous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je vous confirme effectivement que le Ministre de l'Intérieur a annoncé cet été la création de 1.000 postes au bénéfice de la Préfecture de police. Cette annonce sera déclinée d'ici la fin de l'année pour déterminer précisément comment ces postes seront créés, pour une mise en œuvre de cette mesure dès 2023. D'ores et déjà, je suis en mesure de vous indiquer qu'il y aura 3 axes forts sur lesquels nous ferons porter l'effort, que nous pourrions renforcer en mobilisant ces effectifs supplémentaires.

Le premier axe, c'est le renforcement de la présence sur la voie publique.

Le deuxième axe, c'est le renforcement de la sécurité dans les transports en commun, avec une multiplication des patrouilles et, naturellement, avec le renforcement de la coordination sous l'égide du C.C.O.S., le nouveau Centre de Coopération Opérationnelle de la Sécurité des transports, qui a été inauguré en juillet dernier et permet une articulation plus fine entre les effectifs de la police nationale et les effectifs de sécurisation des opérateurs de transport.

Le troisième axe, c'est l'amélioration portée à l'investigation de proximité pour lutter contre la délinquance de proximité. Je pense notamment à la lutte contre les violences intrafamiliales, contre le trafic de stupéfiants, avec un renforcement des capacités d'élucidation et également une amélioration, parce que nous y tenons, de la prise en charge des victimes.

Tous ces renforts, naturellement, contribueront très directement à la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, avec une mobilisation de l'ensemble des effectifs et des services de la Préfecture de police pour sécuriser cet événement international.

Un petit mot peut-être sur le déploiement des caméras de vidéo-protection en complément. Vous indiquez et confirmez effectivement la création de 500 nouvelles caméras. Nous travaillons à l'identification de la localisation de ces nouvelles caméras. Des études ont d'ores et déjà été lancées pour déployer en priorité 400 d'entre elles, qui seront directement nécessaires à la sécurisation des Jeux Olympiques, dont 250 sur Paris seule.

145 caméras seront financées par la Solideo, notamment pour la sécurisation des voies réservées, et sur les 60 caméras financées par la Ville de Paris que vous mentionniez - mais j'imagine que Nicolas NORDMAN pourra compléter - il y a un travail très étroit entre les services de la Ville et de la Préfecture de police sur ces caméras. La liste des lieux d'implantation est d'ores et déjà arrêtée. Nous travaillons activement à la signature de l'avenant n° 3 de la convention, qui permettra derrière la délégation des crédits, ce qui permettra ensuite la mise en œuvre de ces équipements. Il faut compter environ 18 mois entre aujourd'hui et le moment où elles pourront entrer en service, une fois que tous les travaux, d'une part administratifs, d'autre part physiques, auront été achevés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Directrice de cabinet.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Directrice.

Chers collègues, nous allons émettre un avis favorable à ce vœu, moyennant quelques propositions d'amendements que nous avons formulées. Je me réjouis des annonces qui ont été faites et confirmées ici sur le renfort de la police nationale, qui est absolument nécessaire à Paris, on le sait, sur beaucoup de secteurs : effectifs dans les commissariats, effectifs d'O.P.J. également absolument nécessaires à Paris. Là aussi, je crois que nous ne pouvons que nous réjouir de cette annonce extrêmement importante pour Paris.

Concernant la police municipale, sur les engagements d'effectifs, je l'ai dit tout à l'heure et je le répète. Nous avons l'ambition à terme de recruter 3.400 policiers municipaux et formés, puisqu'une partie concerne nos agents actuellement en poste, avec toutes les difficultés de recrutement qui nous concernent ainsi que l'ensemble des villes de France.

Sur le PVPP, là encore, je confirme ce que nous avons déjà indiqué. La Ville de Paris va financer une soixantaine de sites. Nous avons travaillé et rencontré l'ensemble des maires d'arrondissement avec la Préfecture de police et les commissaires d'arrondissement pour pouvoir établir des listes d'implantation prioritaire arrondissement par arrondissement. Nous avons, de manière extrêmement scrupuleuse, respecté les demandes qui ont été formulées par les maires d'arrondissement et les commissaires d'arrondissement. De ce point de vue, les rencontres que nous avons eues ont été extrêmement constructives, et il n'y a aucun différend entre l'Exécutif ou la Préfecture de police et les demandes qui ont été formulées localement.

Je rectifie néanmoins un point que vous avez évoqué, Monsieur JEANNETÉ. Nous n'avons jamais dit que l'implantation se ferait en 2023. Nous allons avoir une implantation progressive puisqu'il s'agit d'un programme pluriannuel, que des études techniques sont nécessaires pour l'ensemble des sites concernés, des travaux également. Bien entendu, les choses se feront dans cette mandature pour pouvoir équiper l'ensemble des sites. 60 sites, ce sont 3 à 5 caméras par site. Là aussi, c'est une rectification que nous avons faite dans la formulation de votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Deux demandes de parole : Ariel WEIL, tout d'abord.

Monsieur le Maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement trois mots pour dire, comme Lamia EL AARAJE l'a dit très bien tout à l'heure, que l'on est à quelques jours de l'anniversaire de la police municipale parisienne, de sa naissance, et qu'il y a lieu de s'en réjouir.

J'en profite pour commenter le vœu de M. JEANNETÉ et autres signataires, dans un sens assez favorable d'ailleurs, mais simplement pour dire en préambule qu'il faut, j'espère, écarter d'emblée de notre discussion future ce qui est à mon avis une perte de temps : c'est le discours sur l'armement légal de la police municipale. Je le rappelle, la police municipale n'est pas la police nationale. Elles sont complémentaires. A la police municipale de prévenir, de sanctionner toutes les infractions du quotidien, et Dieu sait si elles sont nombreuses : les nuisances sonores des terrasses, du stationnement sauvage au jet de mégot, en passant par les épanchements de toutes natures. Elle intervient donc en complémentarité. D'ailleurs, elles travaillent très, très bien ensemble.

Tout à l'heure, j'ai entendu ce commentaire, auquel je m'associe, que la territorialisation de la police municipale, qui est largement reprise, en tout cas fonctionne en écho, ou en écho fonctionne la territorialisation de la

police nationale, et elle est très importante. A chacun son métier. D'ailleurs, d'ores et déjà, nous avons les retours de la police nationale qui se félicite de ce qu'elle peut se concentrer sur une partie de ses missions grâce à la police municipale.

Je vous rejoins sur la question des effectifs, qui est clef, tant pour la police nationale que pour la police municipale. Madame la Directrice de cabinet du Préfet nous a répondu sur ce sujet. D'ailleurs, l'annonce a été faite par le Ministre de l'Intérieur et la Première Ministre depuis le commissariat de Paris Centre, qui était tout juste inauguré. Je me félicite de ces effectifs supplémentaires. Mais la question de la chronologie, de l'implantation, sera cruciale et nous y serons très attentifs, de même que pour la police municipale, nous sommes très impatients de la voir se déployer en effectifs supérieurs. Nicolas NORDMAN en a déjà parlé tout à l'heure, c'est une question cruciale pour nous, les maires.

Sur les caméras, nous sommes aussi dans ce travail de complémentarité avec le commissariat. Nous sommes parfaitement d'accord sur la nécessité d'un renforcement du maillage des caméras existantes, y compris et surtout dans le centre de Paris, avec une suroccupation de l'espace public, avec des musées, des galeries, des bars, des restaurants. Une concentration de nuisances et d'infractions. Là aussi, nous attendons avec impatience d'avoir ces nouvelles caméras. Je ne peux pas m'empêcher de dire que le processus nous paraît extraordinairement long et compliqué. Mais, voilà, Nicolas NORDMAN nous a promis quelques caméras qui vont arriver dans la coopération entre la Préfecture de police et la Ville, et je m'en réjouis.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, je vais essayer de faire court pour vous dire que, sans surprise, les écologistes voteront contre ce vœu.

Je suis effarée que l'Exécutif municipal rejoigne ce vœu qui illustre, à mon sens, toute la mauvaise conduite des politiques publiques de sécurité. Alors que l'on réclame un service public capable de répondre aux besoins, vous vous exprimez dans ce vœu et faites le choix plutôt de la contractualisation des moyens, avec le jeu de la mise en concurrence entre les collectivités territoriales, et de lier les moyens déployés par l'Etat dans ses missions régaliennes face aux moyens de la collectivité avec sa politique de police municipale.

Cela me fait véritablement penser à tous les très mauvais contrats locaux de sécurité qui ont été contractés ces dernières années. Cela ne répond pas non plus aux problématiques de formation des effectifs de la police nationale, dont on sait, et cela a été souligné par la Cour des comptes, que ces problématiques sont particulièrement graves au sein de la Préfecture de police, avec notamment des problématiques sur la formation continue sur les techniques de sécurité et d'intervention.

Je dois dire que je suis atterrée d'entendre que, dans le troisième axe fort de déploiement des effectifs, vous mêlez lutte contre les drogues et les trafics de drogue avec la réponse aux problématiques des violences sexistes et sexuelles, accueil des victimes. Si vous traitez en effet les violences sexistes et sexuelles avec aussi peu d'expertise et de cas, je comprends bien pourquoi les chiffres des violences sexistes et sexuelles ne baissent pas.

Enfin, concernant la vidéosurveillance, vous faites preuve d'autant de dogmatisme que d'inefficacité - on le voit bien et vous l'avez énoncé vous-même - avec la démultiplication de réseaux de parcs qui sont mal entretenus. Vous faites finalement peu de cas de l'efficacité et des libertés fondamentales.

Bref, nous voterons contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Une troisième explication de vote, en l'occurrence Mme Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Directrice de cabinet de Monsieur le Préfet de police, je voudrais d'abord vous remercier pour votre intervention et vos réponses extrêmement précises, dont nous n'avons pas eu toujours l'habitude de la part de la Préfecture de police.

L'histoire est donneuse de leçons, vous savez. Ce vœu vient le démontrer puisqu'il y a 15 ans, Nicolas SARKOZY et son cortège de mesures antisociales entraînent à l'Élysée. Parmi elles, l'une des lubies habituelles de la droite, la suppression de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires. Car, après tout, les fonctionnaires ne sont pas toujours bien utiles au bon fonctionnement de la société. Sauf que parmi ces dizaines de milliers de suppressions de postes, SARKOZY et son Gouvernement, dont d'anciens membres sont assis sur les bancs de cet hémicycle, ont supprimé plus de 10.000 postes de policiers. Sauf que ce sont les mêmes qui réclament aujourd'hui de nouveaux postes de policiers, qui, hier, les supprimaient.

Alors, oui, de notre côté, nous soutenons la création de 1.000 nouveaux postes de policiers nationaux à Paris, dont 500 d'ici 2 ans, comme cela a été annoncé. Nous disons même, aux côtés de Fabien ROUSSEL, que ce sont plus de 30.000 postes de policiers nationaux qu'il manque, et que nous devons créer puis former pour retrouver une police nationale de proximité. Car je rappelle que la police municipale ne constitue pas une police de primo-intervention.

Nous aurions pu nous abstenir sur ce vœu, mais ce ne sont pas les caméras de vidéo-protection qui remplaceront les policiers de terrain. Vous pouvez multiplier les systèmes de vidéo-protection, ils ne pourront jamais se substituer à l'intervention humaine. C'est un dispositif qui coûte très cher. Et je puis témoigner en tant que magistrate : j'ai pu constater son manque d'efficacité quant à l'identification des contrevenants. Il s'agit, la plupart du temps, de dispositifs de dissuasion censés rassurer la population, surtout celle des beaux quartiers, mais qui ne les sécurisent pas davantage. C'est vraiment très cher payé pour faire face à ce que le Ministre de la Justice appelle à "un simple sentiment d'insécurité".

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste et Citoyen, aux côtés des "Ecologistes" d'ailleurs, votera contre ce vœu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 219).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la police municipale de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'idéal, ce serait que l'on termine les 3 vœux qui restent - n° 57, n° 58 et n° 59 - avant la suspension du déjeuner, puisque nous ne commencerons la 4e Commission qu'en fin d'après-midi.

Nous examinons le vœu référencé n° 57 relatif à la police municipale de Paris.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a bientôt un an, nous votions - pas tous, sauf les communistes et les Verts, pourtant alliés de cette majorité - pour la création de la police municipale à Paris. Un an après, on ne peut pas dire que le bilan est superpositif. Je ne vais pas revenir sur l'équipement des policières et des policiers, sur l'armement de défense, puisque c'est la ligne rouge qu'il ne faut pas franchir pour cette majorité, mais le groupe Changer Paris réitère son souhait de les voir équipés au minimum d'un pistolet à impulsion électrique. Je crois que c'est le minimum que l'on doit à ces policiers et policières, auxquels on demande d'arpenter des quartiers difficiles, très difficiles, où des délinquants peuvent survenir à chaque instant. Ne pas oublier qu'ils ont les mots "Police municipale" dans le dos, qui fait d'eux une cible facile pour ces jeunes qui, en ce moment, veulent défier l'autorité de l'Etat.

Sur l'équipement, Monsieur NORDMAN, pouvez-vous nous certifier que l'ensemble des policiers municipaux sont et seront bien équipés d'un gilet pare-balles, d'une caméra et d'une radio ? C'est le minimum syndical, si je peux me permettre de reprendre ce jeu de mots.

Sur les effectifs, c'est notre plus grande préoccupation, et je crois qu'elle est partagée par bon nombre d'arrondissements. Les effectifs sont très faibles, trop faibles, à tel point qu'ils remettent souvent en jeu la crédibilité même de la police municipale tout entière. Dans le 15e arrondissement, par exemple, 20 policiers municipaux pour 240.000 habitants. Si l'on compte les policiers en repos, ceux en arrêt maladie, ceux repartis en formation, cela fait une équipe de 5 policiers par jour maximum. Vous allez me répondre : "Oui, mais une nouvelle promotion arrive". Je suis d'accord. Mais vous allez surtout me répondre : "Oui, mais le recrutement est difficile". Là, je vous l'accorde, c'est le cas de beaucoup de polices municipales et de beaucoup de professions exposées, comme les infirmières, les chauffeurs de bus et les pompiers.

Raison de plus pour leur proposer un cadre et une rémunération intéressante. Monsieur NORDMAN, sur la rémunération, le groupe Changer Paris réitère que vous augmentiez la prime et que vous leur attribuiez des tickets-restaurants.

Sur le cadre, le groupe Changer Paris demande que vous accélériez la mise à disposition d'une antenne physique dans chaque arrondissement, car beaucoup d'arrondissements n'ont toujours pas d'antenne et, vous le

savez, les policiers perdent énormément de temps entre le siège de la L.M.P.P. et le lieu de travail, 4 trajets par jour si l'on compte celui du repas de midi.

Enfin, pouvez-vous nous communiquer les paliers d'effectifs que vous avez prévus pour atteindre l'objectif des 3.400 policiers municipaux à la fin de votre mandature, sans oublier les logements prioritaires pour ces policiers municipaux ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

C'est un sujet nouveau, Nicolas NORDMAN ?

Je vous donne la parole pour répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je suis un peu embêté pour répondre parce qu'il y a énormément de points qui sont abordés, dans un vœu un peu fourre-tout qui parle de sujets extrêmement importants concernant la police municipale. Je vais me contenter de répondre à quelques points. Nous aurons l'occasion de poursuivre ces débats puisque ce vœu, je crois à peu près de la même manière, avait été déjà déposé. On pourra donc peut-être se référer à mes réponses passées dans cette enceinte.

Concernant l'équipement, je confirme que les policiers municipaux actuels sont dotés de gilets pare-balles et d'outils de protection.

Concernant les caméras piétons, nous avons le projet d'en équiper nos agents. Nous sommes en cours de lancement de marché pour pouvoir le faire. Nous voulons évidemment un matériel qui soit le plus performant possible, compte tenu de l'importance de cet équipement pour la sécurité de nos agents, celle-ci étant l'une de nos priorités.

Sur le sujet des effectifs, nous avons déjà évoqué le sujet. Bien entendu, nos effectifs actuels sont les effectifs historiques de la Ville de Paris que nous formons. Les nouvelles promotions vont arriver au fur et à mesure des mois et des années qui viennent, puisque, pour recruter, nous devons organiser les concours, former les agents, et cela prend du temps inévitablement. Bien entendu, nos objectifs sont de renforcer de manière considérable ce qui se passe dans les arrondissements, mais aussi certaines de nos unités parisiennes.

Concernant les rémunérations, nous sommes contraints par un cadre légal. Dans ce cadre légal, toutes les opportunités sont prises par la Ville afin de mieux rémunérer nos agents.

Enfin, concernant la question des logements, oui, c'est un sujet, mais il concerne l'ensemble des agents de la Ville, puisque dans tous les services publics parisiens, il faut que les agents puissent avoir un lieu de domiciliation le plus proche possible de leur lieu de travail. C'est une difficulté. Nous y travaillons avec Antoine GUILLOU, puisque 25 % des attributions de logements sont faites pour les agents municipaux et aussi pour les policiers municipaux. Je crois que chacun, y compris dans les arrondissements, doit pouvoir contribuer à ce que nos policiers puissent être hébergés ou logés le plus proche possible de leur domicile.

Je vois que mon temps est déjà dépassé. Je ne pourrai malheureusement pas répondre à l'ensemble de vos questions, mais je suis toujours à votre disposition pour poursuivre cet échange.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nicolas JEANNETÉ avait aussi dépassé son temps, donc on est dans un bon équilibre.

INTERVENANT. - (*Hors micro*).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'aurais osé le dire.

Demande d'explication de vote du groupe Communiste et Citoyen.

La parole est à Mme Béatrice PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Directrice de cabinet.

Finalement, je remercie Nicolas JEANNETÉ d'avoir déposé ce vœu pour son groupe, parce que je ne peux pas résister à la tentation de polémiquer sur toutes les contradictions de la droite, que nous avons déjà signalées lors de notre opposition sur le précédent vœu.

Sur l'armement et l'extension des missions de la police municipale, nous comprenons leur revendication. La police nationale a été tellement affaiblie sous le Gouvernement de M. SARKOZY qu'elle compte aujourd'hui sur la police municipale pour régler des problématiques qui ne la concernent pas.

Je ne rappellerai pas le nombre de postes de policiers nationaux supprimés entre 2007 et 2012, mais je rappellerai que la sécurité est une mission régaliennne. Si nous souhaitons un renforcement de la police nationale à hauteur de 30.000 femmes et hommes, comme le porte Fabien ROUSSEL, nous nous opposons le plus fermement à l'armement et à l'extension des missions de la police municipale.

Deuxième contradiction, vous souhaitez attribuer des primes aux policiers municipaux. Bravo, mais banco ! Dans ce cas, vous ne pouvez pas demander dans le même temps des économies à la Ville de Paris tout en réclamant une hausse des dépenses. Ou alors, demandez donc à vos députés de l'Assemblée nationale de soutenir les amendements sur les finances locales issus du rapport de Nicolas BONNET-OULALDJ et de Paul SIMONDON, qui vous permettraient de distribuer davantage de primes, et des tickets-restaurants d'ailleurs.

Enfin, troisième contradiction...

Si, si. Si, si. Il y a une troisième contradiction. Si je parviens à faire dérouler mon ordinateur.

Troisième contradiction, vous proposez que la Ville de Paris demande aux bailleurs sociaux - c'est très classique - d'accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux agents de la Ville à horaires décalés, dont les policiers municipaux. Très bien, parfait. Dans ce cas, ne rechignez pas lorsque nous souhaitons créer des logements sociaux dans vos arrondissements. Car la droite adore le logement social, surtout lorsqu'il est loin de ses beaux quartiers. Alors, comme disent les Anglais : "Yes, but not in my garden !"

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

On aurait pu ne pas interrompre Béatrice PATRIE. En plus, elle évoquait la problématique bien connue des logements sociaux dans l'Ouest parisien.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je ne sais pas si c'est l'odeur de la gamelle qui excite comme ça la vieille France, mais, pour citer Gérard DARMANIN : "Calmez-vous, ça va bien se passer".

Bon, pas d'étonnement, ce vœu. Finalement, vous êtes quand même revenus sur les débats que nous avons eus lors de la création de la police municipale et vous revenez sur l'armement. Je ne sais même plus dans quelle langue vous le dire. J'ai presque cru, en fait, quand vous parliez, Monsieur JEANNETÉ, que vous alliez nous expliquer pourquoi, finalement, vous aviez changé d'avis et vous étiez contre la création de la police municipale. Vous considérez que les effectifs sont trop peu nombreux, qu'ils sont mal déployés, qu'ils sont mal payés, qu'il y a une mise en risque du fait de la confusion des compétences avec la police nationale et qu'il y a une mise en risque du fait de l'équipement spécifique. Mais il ne fallait donc pas accepter la création de la police municipale et continuer de réclamer plus d'effectifs de police nationale. Mais, bon, finalement, vous n'en êtes pas à une contradiction près.

D'ailleurs, je vais tout de même répéter, parce que l'on en est toujours à cela, quel est l'état de la formation de la police nationale concernant les techniques de sécurité et d'intervention qui concernent notamment l'armement. 24 % seulement des agents de la D.G.P.N. suivent leur formation obligatoire annuelle. Quand il s'agit de la Préfecture de police, on tombe à 14 %. Il est extrêmement dangereux, dans le service public de sécurité, d'avoir des personnes qui n'ont pas la formation suffisante, nécessaire et obligatoire à l'armement. C'est ce qui met en danger les forces de l'ordre. Le réclamer pour la police municipale, c'est les mettre en danger pour le futur. Je redis à mes camarades socialistes qu'elles et ils ont ouvert une véritable boîte de Pandore, que nous rappelle la droite à chacune de ses interventions à ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vous avez été très bavard, donc, nous ne pourrions pas examiner les vœux n° 58 et n° 59. J'en suis désolé.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative "aux projets d'aménagement sur un site patrimonial."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "l'évacuation policière des usager.e.s de drogues, du campement de la porte de la Villette."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative "aux conséquences de la pénurie de carburant sur les services de la Ville et les Parisiens."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la protection du patrimoine."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative "au projet One."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative à "la baisse des moyens alloués par l'Etat à l'hébergement d'urgence."

En l'occurrence, la séance des questions d'actualité doit reprendre impérativement à 14 heures 30 et il est déjà 13 heures 05. Avec l'accord de Mme la Directrice de cabinet qui reviendra tout à l'heure, nous poursuivrons après le menu chargé de ce début d'après-midi.

Je vous souhaite un bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place pour notre séance des questions d'actualité. Permettez-moi d'accueillir, comme il se doit, avec les salutations républicaines, le nouveau Préfet de police de Paris, cher Laurent NUÑEZ.

Je suis très heureuse de vous retrouver à cette place. On a eu déjà l'occasion de travailler ensemble, dans vos précédentes fonctions, et même à l'époque où j'étais première adjointe. Je suis ravie de vous retrouver ici.

Sachez que cette Assemblée est une Assemblée républicaine, dans laquelle les élus se doivent le respect mutuel. Je suis très heureuse que l'on puisse accueillir le Préfet de police.

Le Préfet de police n'est pas le représentant du Gouvernement ou de l'ensemble des actions du Gouvernement, ce qui est un fait. Il est là dans sa fonction de Préfet de police. Bien sûr, il parle au nom de son ministère et sous l'autorité de son ministre.

Cela m'est souvent arrivé de dire, cher Laurent NUÑEZ, aux conseillers de Paris, lorsqu'ils interpellaient le Préfet de police, par exemple sur des questions de logement, des questions qui n'avaient rien à voir avec la sécurité, que non, ce n'étaient pas des questions au Gouvernement, mais bel et bien une présence du Préfet de police, eu égard à ses compétences en matière de sécurité. Je suis très heureuse que l'on puisse travailler en bonne intelligence, entre le pouvoir local et le pouvoir national.

C'est une position un peu atypique, au regard des autres Conseils municipaux, puisqu'il n'y a pas de présence de Préfet de police dans les autres Conseils municipaux de France. Mais c'est eu égard à la situation particulière de la capitale de la France. Et puis, un héritage historique que nous n'avons pas fait évoluer, notamment au moment de la dernière loi sur le statut de Paris. Nous espérons bien sûr que, et pour l'Etat, et pour la ville, donc pour les Parisiens, cela soit à leur avantage.

Merci à vous.

I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux projets d'aménagement sur un site patrimonial.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de débiter cette séance de questions d'actualité avec la question posée par le groupe Changer Paris, qui est le premier groupe à intervenir.

Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, et Monsieur le premier adjoint, puisque vous êtes chargé de ce dossier. Champ-de-Mars ou champ de ruines, champ de foire, cour des miracles, et non plus site le plus prestigieux, le plus admiré sans doute de la capitale, havre de paix et de promenade des familles parisiennes et des touristes.

Voilà tout ce que n'est plus l'axe Champ-de-Mars Trocadéro, et voilà ce que vous en avez fait.

Vous avez décidé, non pas de restaurer ce cœur vivant de Paris que le monde nous envie, en renonçant aux multiples opérations commerciales envahissantes qui saccagent les perspectives, obèrent les perspectives et génèrent des nuisances de tous ordres, mais de faire encore pire.

Après l'avoir laissé se dégrader, vous lancez un projet pharaonique contre l'avis unanime des maires, Rachida DATI, Francis SZPNER et moi-même, et des Conseils d'arrondissement comme des conseils de quartier, des associations, et plus généralement même des habitants dans le cadre de la PPVE.

Puis, vous essayez d'imposer ce projet irréaliste et écocide, avec le soutien de vos alliés Verts, qui sont absents d'ailleurs, avant que ceux-ci ne rejoignent nos positions, s'intéressant enfin au sort des arbres abattus, mais surtout aux dizaines de milliers de pétitionnaires...

Seules la pression médiatique et la mobilisation citoyenne, peut-être aussi un peu notre position, finalement, vous font reculer.

Si nous saluons votre volte-face tardive, apprise par la presse, et votre renoncement aux abattages, reconnaissez définitivement que la bétonnisation au pied de la Tour Eiffel est une erreur et retirez les permis de construire.

Au vu de ce projet, dont on ne compte plus les revirements, à tel point que l'architecte lui-même a déclaré ne pas comprendre vos changements de pied, passant d'une architecture de la disparition, à la disparition de l'architecture, nous attendons un réexamen complet. Il est grand temps d'annoncer l'abandon des bagageries, buvettes et surfaces de bureaux divers, le 15e de surcroît n'ayant pas vocation à devenir l'arrière-cour de la tour Eiffel.

Il est grand temps d'actualiser vos études de circulation. Mieux équilibrer l'espace public ne signifie pas paralyser des axes majeurs de déplacement, interdire l'accès des secours – et nous demandons au nouveau Préfet de police, dont nous saluons l'arrivée, de confirmer l'avis défavorable de son prédécesseur sur ce point de la circulation -, ni générer des reports massifs de la circulation avec davantage de pollution sonore et atmosphérique.

Il vous restera encore à restaurer les éléments patrimoniaux, tellement dégradés, comme les pelouses, réduites à l'état de friches boueuses, et à assurer la sécurité, en coresponsabilité avec le Préfet de police, du Champ-de-Mars au Trocadéro, véritable condensé de toutes les infractions du Code pénal.

En bref, les arbres sont sauvés. Il reste désormais à sauver l'ensemble du site.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire, merci de parler du projet Tour Eiffel. Cela faisait bien longtemps que notre Assemblée ne s'en était pas saisie, puisque nous avons le plaisir d'y revenir à chaque séance.

L'avantage, c'est qu'à chaque séance, j'ai l'impression que nous progressons dans le bon sens. Quand je vous écoute, Monsieur le Maire, j'ai peur que vous vous enfermiez un peu dans votre regard, qui parfois me semble a priori très négatif, pas forcément d'ailleurs toujours dans l'expression initiale que vous formulez auprès de l'Exécutif, y compris dans le souhait partagé que vous aviez de rénover le site.

Je vais revenir sur plusieurs des termes utilisés qui sont, face à l'évidence, des incohérences, ou en tout cas peut-être même un peu des mensonges.

D'abord, dire que c'est un projet écocide est une aberration. Une aberration, puisque c'est précisément l'intégralité de l'objectif, le sens du projet que nous menons. Et que nonobstant le parasitage, parfois un peu instrumentalisé que générerait la construction de deux petits bâtiments semi-enfouis de 150 mètres carrés chacun, dans un secteur qui n'a jamais menacé des arbres centenaires, jamais, et que l'objet des études que nous avons pris l'engagement de faire, l'a confirmé, mais que nous ne souhaitons pas, je le dis devant Madame la Maire, que cet immense projet de végétalisation, de conquête de l'espace public au détriment de la voiture, peut-être est-ce un point qui vous agace dans le projet au final, nous avons souhaité renoncer aux constructions au pied de la tour Eiffel.

Donc, ne reste désormais du projet que son ambition environnementale : 4.000 mètres carrés supplémentaires d'espaces verts sur le secteur de la place du Trocadéro. 3.000 mètres carrés supplémentaires d'espaces verts sur la place de Varsovie aux abords de la fontaine. 4.000 mètres carrés d'espaces verts supplémentaires sur les quais, et sur la place Branly. Et surtout, 20.000 mètres carrés supplémentaires de végétalisation au pied de la Tour Eiffel.

Ce sont 3,5 hectares au total, rendus aux piétons. Et cela, dans les plus grandes conditions de sérieux et de sécurité. Pour la circulation des secours, quand elle a émis un avis favorable sur le permis d'aménager et sur les six permis de construire, la Préfecture de police y avait bien évidemment veillé. Sans attenter à la liberté de circulation et la fluidité de circulation des transports en commun avec les voies de bus.

Mais par contre oui, un espace en moins pour la voiture, plus de nature, moins de voitures, c'est le sens de ce projet et nous l'assumons totalement.

Autre point évoqué, celui de l'événementiel. Sur l'événementiel, conformément à nos engagements, le premier comité de gestion du site Tour Eiffel sera organisé le 8 décembre prochain avec l'ensemble des maires d'arrondissement, des adjoints concernés, des directions et de l'ensemble des partenaires intervenant sur le secteur.

Dernier point qui devrait, je crois, vous satisfaire, nous avons engagé cette semaine même la remise en état des pelouses du Champ-de-Mars.

A la fin des fins, une fois que l'on retire les mensonges, parfois les inquiétudes, ne reste qu'un immense projet de végétalisation qui redonnera à la Tour Eiffel et l'ensemble du site Trocadéro l'écrin qu'ils méritent.

Il n'y a aucune raison aujourd'hui de s'y opposer, à part la crainte de voir la voiture diminuer un peu sa présence dans l'espace public. Je crois que chacun verra les positions des uns et des autres démasquées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GRÉGOIRE, pour cette réponse précise, qui est égrainée de réponse en réponse.

M. le Préfet de police souhaite dire un mot. Je vous cède la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire. Monsieur le Maire, quelques éléments d'éclairage par rapport à ce qui vient d'être dit.

D'abord, ce que vous avez dit, nous sommes très inquiets de la montée de la délinquance sur le Champ-de-Mars. J'étais d'ailleurs avec Mme la Maire du 7e avant-hier, dans une réunion publique pour évoquer ce sujet.

Effectivement, la délinquance en septembre baisse de manière significative dans Paris. Je m'en félicite. Nous avons déployé énormément d'effectifs sur la voie publique pour la faire baisser. Sur le Champ-de-Mars, cela reste une anomalie. La délinquance continue d'augmenter. Nous avons pris un certain nombre d'engagements en termes de présence de nos effectifs de police sur ce site pour continuer à combattre cette délinquance. Je tiens à le souligner. Cela reste pour nous une priorité.

Le deuxième sujet, puisque M. le premier adjoint l'a évoqué, ce sont les difficultés de circulation du projet envisagé. Je confirme effectivement que la Préfecture de police a un certain nombre d'inquiétudes sur le sujet. Mon prédécesseur avait écrit à Mme la Maire en mai dernier, de ce point de vue.

Je rappelle que c'est l'expression de ce que sont les compétences du Préfet de police qui, lui, se préoccupe, comme vous le savez, de la bonne fluidité de la circulation autour des sites sensibles - et sur ce secteur, il y a plusieurs sites sensibles - et sur les voies qui permettent d'acheminer les secours, les véhicules d'intérêt général.

Sur ces deux thématiques, il y a effectivement des inquiétudes au regard des études produites, un certain nombre d'incertitudes qui ont fait que mon prédécesseur a émis un avis défavorable, que j'ai évidemment confirmé à ce stade, et en l'état de connaissance de ce dossier, en l'état des études produites.

Voilà ce que je peux répondre, puisque, Monsieur GRÉGOIRE, vous disiez que nous avons validé, ce n'est pas tout à fait exact. Il convient de rétablir la réalité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si, des permis ont été autorisés, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je tiens à apporter cette précision. Nous avons un courrier de M. LALLEMENT, mon prédécesseur, de mai 2022, qui manifeste certaines inquiétudes et incertitudes, que je partage, d'autant que nous approchons de la période des Jeux Olympiques et que la circulation pourrait être aggravée.

Voilà ce que je tenais à préciser. Comme vous avez évoqué ce point, Monsieur le premier adjoint, je me suis permis de répondre sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour l'information complète de notre Assemblée, les autorisations avaient été données par la Préfecture. Ce qui a été ensuite repris comme décision contraire, cela a été sur l'installation notamment des bases chantiers. Ce sujet a fait l'objet d'une saisine du Tribunal administratif, sur laquelle nous attendons bien évidemment le retour du tribunal.

Par ailleurs, je le dis aux élus qui sont là, et je le dis aux Parisiens qui veulent moins de voitures et plus de nature, nous ne céderons jamais, parce qu'encore faut-il apporter la preuve que nos aménagements génèrent de la congestion et de la pollution, là où tous les chiffres et toutes les données montrent l'inverse. Cela va être, preuve à l'appui, que l'on vienne nous expliquer que moins de voitures, cela fait plus de pollution. A ce moment, on acceptera la réalité, si tant est que l'on soit capable de la démontrer.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole, pour les deux minutes qu'il vous revient d'avoir.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je voudrais d'abord remercier le Préfet de police de sa réponse, comme de prendre en compte l'augmentation de la délinquance sur ce site, due, c'est notre analyse, à la commercialisation, comme le disait à l'instant Rachida DATI, et d'avoir confirmé la position de son prédécesseur sur les difficultés de circulation et l'impossibilité des secours de se rendre sur place dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, je rappelle aussi que ce projet, c'est un projet qui coûte 100 millions d'euros ! Il me semble que la Ville connaît des difficultés budgétaires. D'ailleurs, à lire ce que disaient les Verts récemment dans la presse, je pense qu'ils sont de votre majorité, pourtant ils le disent. Est-ce qu'on peut dépenser aujourd'hui, est-ce que c'est urgent de dépenser 100 millions d'euros d'investissement ? Combien d'écoles, de crèches, de centres sportifs construits ou restaurés, quel est le coût de tous ces reniements ?

Je veux bien que ce projet soit parfait, mais s'il était si parfait, pourquoi l'avez-vous tellement modifié depuis que vous l'avez annoncé ? L'abandon des constructions que vous vouliez imposer, selon l'architecte ; l'abandon de la réduction de la pelouse centrale ; l'abandon des plantations pont d'Iéna ; l'abandon de la fermeture de l'avenue Joseph Bouvard ; l'abandon de l'abattage de 44 arbres... Si le projet était parfait, je pense que nous n'en serions pas là.

Il faudrait surtout d'ailleurs restaurer un budget de fonctionnement pour préserver l'aspect patrimonial, environnemental et historique de ce site, pour plus de propreté, de sécurité, et moins d'utilisations événementielles et commerciales. Je pense que ce sont ces besoins qui auraient dû être au cœur de votre projet. On en est loin, c'est bien dommage. D'autant plus que la Tour Eiffel ne concerne pas que les Parisiens, c'est le monument qui représente le mieux Paris dans le monde entier. Je citerai cette citation de Roland Barthes que vous devez vous remémorer : "la Tour Eiffel, symbole universel de Paris, elle est partout sur la Terre où Paris doit être énoncé en image". Quelle image est renvoyée aujourd'hui au monde entier ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Et évidemment, affaire à suivre.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'évacuation policière des usager.e.s de drogues, du campement de la porte de la Villette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe "Les Ecologistes".

La parole est à Mme Fatoumaté KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, le 5 octobre dernier, le campement établi dans le square Forceval dans le 19e arrondissement a été évacué et démantelé sur ordre de la Préfecture de police de Paris. Les associations spécialisées n'ont pas été associées à la préparation de cette intervention, tout comme la Ville de Paris, alors que, Monsieur le Préfet, vous indiquiez le même jour, dans le Parisien : "l'action ne peut pas être que répressive et policière, elle doit être aussi sociale et sanitaire. Cela implique de prendre en charge les consommateurs pour les faire entrer dans un processus de sortie du "crack"".

Vous comprendrez donc que le mode opératoire choisi pour cette évacuation nous interpelle. Ainsi, nous nous interrogeons sur le devenir des personnes qui étaient présentes dans le campement. Rien n'indique que toutes ces personnes aient été mises à l'abri et prises en charge.

Pouvez-vous nous dire quels modes de prise en charge ont été mis en place ? Combien d'hébergements conventionnés Assor médicalisés et psychiatriques le cas échéant ? En résumé, tous ont-ils été pris en charge médicalement et socialement ? Si oui, où, et jusqu'à quand ?

A fortiori, quel est le devenir des personnes en situation irrégulière placées en centre de rétention administrative, C.R.A., et de celles placées en garde à vue ? Nous savons que 27 personnes placées en C.R.A. ont formé un recours, car leurs droits, et notamment le droit aux soins, n'ont pas été respectés. Quid enfin de la prise en charge des femmes qui vivent des situations dramatiques lorsqu'elles sont consommatrices de "crack" ?

De plus, il semble que depuis l'évacuation, une soixantaine d'usagers de drogue ont été évincés le 7 octobre du Jardin d'Eole, situé dans le 19e arrondissement. Une autre opération de dispersion a eu lieu dans le secteur de la Villette. On observe une errance généralisée dans le Nord-Est parisien. Les riverains craignent la reconstitution rapide d'une nouvelle scène ouverte dans leur quartier. Nous rappelons qu'ils ont le droit à la tranquillité, comme tous les autres Parisiens et Parisiennes.

Nous souhaitons vous alerter sur une nécessaire stratégie globale et nationale pour mettre fin aux scènes ouvertes et permettre une prise en charge pérenne, tant sanitaire que sociale, des usagers de drogues.

Ainsi, nous appelons de nos vœux, depuis de longs mois, un nouveau plan d'action qui soit à la hauteur des enjeux sanitaires et sociaux, pour une prise en charge globale des usagers de drogues.

Monsieur le Préfet, au-delà des actions court-termistes sur le volet uniquement sécuritaire du sujet du crack, quelle est votre stratégie pérenne sur la prise en charge de ces personnes ? Quand nous présenterez-vous un plan d'action global et efficace à l'échelle parisienne et francilienne permettant d'en finir avec les scènes ouvertes de consommation de "crack" ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je donne la parole à M. le Préfet de police, puis pour compléter sur ce sujet très important, à Anne SOUYRIS et Nicolas NORDMAN, s'ils souhaitent ajouter des éléments.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - D'abord, permettez-moi, je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes dans une stratégie court-termiste, c'est complètement faux. Il y a un "Plan Crack" depuis 2019, qui mobilise tous les acteurs compétents, intéressés et a produit des résultats extrêmement satisfaisants. Il a permis de sortir de la voie

publique énormément de consommateurs. Nous avons renforcé les dispositifs d'hébergement, de prise en charge sanitaire, sociale et psychiatrique. Je ne peux donc pas vous laisser dire que nous sommes dans une stratégie court-termiste. C'est le premier élément de réponse.

Deuxième élément, oui, nous sommes en train de renouveler ce plan que nous souhaitons partenarial, et nous y travaillons, d'abord avec les services de l'Etat, avec la Préfecture de Région Ile-de-France, avec la direction générale de l'Agence régionale de santé. Bien évidemment, nous y travaillons. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'échanger avec les élus sur ce sujet. D'ailleurs, nous réunissons un comité de pilotage "crack" mardi prochain, auquel tous les élus ont été conviés, tous les acteurs. Nous aurons évidemment l'occasion de discuter...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a une compétence de la Maire de Paris aussi, au nom des élus.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Et la Maire de Paris. Donc, ce dispositif aura lieu.

C'est une politique que nous menons depuis 2019, qui va être renforcée. Vous avez parfaitement raison, et là, je vous rejoins, la réponse ne peut pas être que répressive et judiciaire. Pourtant, c'est ce que nous faisons. Nous procédons à de nombreuses interpellations notamment de trafiquants, ce qui est quand même l'objectif principal, c'est de faire en sorte qu'il n'y ait plus de trafic.

Cette action est menée depuis la Guyane. Le Ministre de l'Intérieur s'est rendu en Guyane pour éviter que de la cocaïne arrive et alimente directement les réseaux de "crack". Evidemment, elle se poursuit ici à Paris, mais aussi dans le 93 où nous menons énormément d'actions de police judiciaire. Cette action, on va la poursuivre.

Vous m'interpellez sur l'évacuation du square de la place Auguste Baron. Je vous confirme effectivement que dans le square Forceval, la situation devenait intenable. On ne pouvait plus continuer de cette façon. Ce n'était plus possible. Enormément de trafics se développaient à ciel ouvert. Enormément d'actes délictueux se commettaient aux abords du site. On allait jusqu'à la place Stalingrad dans le 19e, Aubervilliers, Pantin. Il fallait y mettre un terme.

C'est l'opération que nous avons décidée de mener, à la demande du Ministre de l'Intérieur, d'évacuation de ce site, qui n'a pas été une "évacuation sèche". Effectivement, des mesures de prise en charge ont été déployées.

Nous avons augmenté le nombre de places Assor, qui sont des places d'hébergement d'urgence accompagnées d'un suivi sanitaire et social. Nous les avons augmentées à hauteur de 80 places, qui ont été proposées aux personnes qui se trouvaient dans le square à ce moment. Evidemment, plusieurs dizaines d'entre elles les ont acceptées. Ce ne sont pas des personnes qui ont été livrées à elles-mêmes, livrées à la rue.

Vous m'interpellez sur le nombre de personnes interpellées en situation irrégulière. Il y en avait plus d'une cinquantaine, qui sont actuellement en rétention administrative, modulo quelques-unes dont les recours ont abouti. Les nombreux recours que vous avez cités n'ont pas abouti, c'est que nos procédures sont carrées et bien montées.

Voilà ce que je peux vous dire sur cette opération, et d'une manière plus générale, plus globale, sur la lutte contre le crack à Paris. Nous allons poursuivre l'action entreprise depuis 2019 sur tous ces volets.

Mais sur ce point, on a besoin de soutien et d'aide. Moi, police, justice, je sais faire. On travaille très bien avec la Procureure de Paris, mais on aura besoin de tous les acteurs. Mme la Maire le disait, la Ville de Paris, d'autres acteurs et collectivités. C'est un sujet sur lequel il faut se garder des polémiques.

Quand on veut installer des structures d'accueil, d'accompagnement, de soins, il ne faut pas les dénaturer, les réduire à des salles de consommation. Non, il n'y a pas que cela dans le "Plan Crack", il y a aussi des salles d'accueil, des espaces de repos, des accueils de soins indispensables pour que le "Plan Crack" puisse réussir. C'est ce dont nous allons parler dès mardi prochain.

Ne doutez pas de ma détermination, de celle du Préfet de Région Ile-de-France et de la Directrice générale de l'A.R.S., à réellement éradiquer le "crack" à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

La parole est à Anne SOUYRIS, puis Nicolas NORDMAN.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Monsieur le Préfet, cette question est importante parce que depuis des dizaines d'années, mais nous en avons déjà parlé, il y a toujours le même processus qu'un processus d'évacuation, qu'un processus de dissémination des usagers de drogues dans l'espace public et on recommence à chaque fois.

C'est vrai que nous espérons que cette fois-ci, s'il y avait besoin à un moment donné d'une évacuation, on en était bien tous conscients, je crois, en revanche, qu'il soit mis immédiatement en place un des processus d'accompagnement et de concertation avec la Ville et des associations opératrices de l'accompagnement social, pour faire en sorte que l'on ne recommence pas cet éternel retour vers le point de départ.

Nous aussi, nous souhaitons complètement, avec vous, la fin du "crack" dans l'espace public. Je crois qu'on le partage complètement, mais pour cela, effectivement, ce travail collectif doit être fait. Nous avons eu une réunion bien sûr sur le sujet la semaine dernière ou la semaine d'avant, avant en tout cas l'évacuation, avec l'A.R.S. et le

Préfet d'Ile-de-France, malheureusement par exemple, il n'a pas été fait mention de cette évacuation, ce qui aurait été important.

Il est important que l'on puisse le faire, on ne pourra pas le faire sans les uns et les autres. On ne pourra pas le faire sans un cadrage très fort de l'Etat qui nous permettra d'avancer, parce que vous savez que beaucoup de fausses idées circulent partout sur ces questions-là.

Bien sûr, les H.S.A. ne sont pas suffisantes, nous en sommes tous d'accord. Certains n'en veulent pas du tout, mais nous sommes convaincus et nous savons bien que ce n'est ni l'alpha ni l'oméga de cette histoire-là, on a besoin à la fois de lits médicalisés et psychiatriques, on a aussi besoin de sevrage et de salles de repos et d'hébergement en nombre suffisant, ce qui pour l'instant n'est pas le cas. Cela veut dire que tous les arrondissements doivent s'y mettre.

Je me souviens de l'année dernière, nous avons eu Chardon-Lagache où l'on a failli avoir des hébergements médicalisés, et malheureusement où là il n'y avait pas de H.S.A. du tout, on ne pensait pas à cela, c'était simplement qu'il fallait, pour des personnes qui étaient en situation très grave, que l'on dit à pronostic sombre, qui sont vraiment en très mauvais état, avoir des lits médicalisés et qui n'ont pas pu voir le jour.

Je pense que le jour où nous en sortirons, ce sera avec l'Etat, avec la Ville, mais avec tous les maires d'arrondissement pour que l'on puisse avoir des dispositifs partout, à Paris et bien sûr aussi en banlieue. Donc, j'espère que nous pourrons faire ce travail ensemble très rapidement, y compris avec les associations et les opérateurs qui sont évidemment essentiels.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, à l'évidence, l'opération qui a eu lieu à Forceval a été rendue nécessaire notamment par l'opération sur le site à la fois pour les personnes toxicomanes elles-mêmes et pour les riverains qui vivaient depuis maintenant un an, y compris alors même qu'il avait été indiqué à l'époque par le Ministre de l'Intérieur que ce ne serait que pour une courte durée, une situation insupportable.

Néanmoins, cette opération, si elle était rendue nécessaire, n'est pas une solution, pas plus que n'étaient une solution les scènes de consommation ouverte à Stalingrad ou à Eole, et là encore à Forceval. C'est vrai que le fait de ne pas pouvoir tous ensemble proposer des solutions de prise en charge notamment aux personnes toxicomanes rend la situation aujourd'hui extrêmement compliquée. Compliquée parce que se déroule une forme d'errance aujourd'hui de personnes malades, toxicomanes, qui sont repérées çà et là.

Alors, c'est vrai qu'il y a un dispositif policier qui permet aujourd'hui d'éviter que des regroupements ne se fassent ou que des scènes de consommation se reproduisent à nouveau çà et là à Paris, mais, on assiste dans certains arrondissements, par exemple dans une partie du 18e, à des regroupements spontanés qui montrent à l'évidence que la solution du déplacement ou la solution de l'évacuation sèche n'est pas la solution qui permet de résoudre durablement cette question difficile.

Donc, nous avons mis en place avec notamment la police municipale, en lien avec la Préfecture de police mais aussi avec l'U.A.S.A., des maraudes qui vont sur le terrain pour pouvoir évidemment voir comment on peut prendre en charge de manière un peu "sauvage", sans véritables structures organisées, les personnes à la rue.

Mais je le dis, ce n'est pas une solution durable, il faut que l'ensemble des partenaires puissent à nouveau se mettre autour de la table pour proposer des prises en charge, parce que si nous ne proposons pas ces prises en charge, on aura cette situation qui va continuer à peser dans les quartiers considérés mais aussi à mettre en danger les personnes toxicomanes elles-mêmes, qui sont elles aussi victimes de cette situation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je suis heureuse aujourd'hui de constater que l'on n'oppose pas la question de la sécurité et de la tranquillité aussi des riverains des sites concernés, et cette évacuation était absolument nécessaire à la question sanitaire.

Il est arrivé malheureusement ici même que ces deux sujets soient opposés, ce qui a, je crois, réduit à la fois l'action publique et l'efficacité attendue par nos concitoyens quant à cette action publique.

Il nous faut avancer sur les deux jambes. Cette question de la sécurité, qui relève exclusivement de la Préfecture de police et sur laquelle nous apportons, avec nos dispositifs notamment de police municipale, les compléments pour la tranquillité publique des riverains et des quartiers concernés, et la question de la santé et de la santé publique, qui n'est pas une compétence municipale, mais sur laquelle nous nous sommes inscrits depuis toujours, notamment sur cette politique de réduction des risques en ce qui concerne les usagers de drogues, mais aussi tout ce qui a trait à la prévention et au soutien, à l'hospitalisation, au traitement des personnes toxicomanes.

Donc, ces deux aspects-là sont absolument indispensables. Et il ne peut pas y avoir, je dirais, d'avancée sur un sujet, sans que l'autre n'avance. Je me réjouis qu'il y ait une réunion convoquée la semaine prochaine qui puisse faire le point sur les propositions que nous fera l'Etat, puisque là aussi c'est de sa compétence de faire des propositions sur cette question de santé, notamment sur la prise en charge des personnes toxicomanes.

La Ville accompagnera, dira ce qu'elle pense aussi de l'efficacité de ces mesures que nous ne connaissons pas à ce jour, mais apportera aussi ses propositions pour que in fine, l'action publique Etat et Ville soit efficace, et être efficace, c'est quoi ? C'est résoudre cette question du "crack" du point de vue à la fois de la sécurité des riverains et des quartiers qui sont des quartiers dans lesquels il y a une souffrance de ceux qui y habitent, mais aussi une souffrance de ceux qui sont dans ces addictions et ces dépendances qui, évidemment, nous le savons, ont des incidences majeures aussi pour leur santé.

Donc, c'est ce travail que nous devons faire maintenant et je pense et j'espère, en tous les cas je le dis ici, je n'ai aucun doute sur la possibilité de travailler en bonne intelligence avec le Préfet de police, la Préfecture de police et l'A.R.S. Je suggère que tous les élus ici présents, quelle que soit leur formation politique, se donnent aussi comme mission, c'est quand même une très belle mission, d'en finir avec ce sujet du "crack".

A New York, ils ont réussi à en terminer avec cette question-là. Ils ont d'autres problèmes, mais ils ont réussi à éradiquer cette question du "crack". Je pense qu'il faut que l'on arrive à le faire, mais on le fera tous ensemble, sans aller chercher du côté de la polémique politicienne, qui à la fin dessert qui ? Les habitants des quartiers populaires qui sont confrontés à cette situation.

Je veux saluer vraiment le travail que font les maires d'arrondissement des 10, 18, 19 et 20e, qui sont principalement concernés et ils arrivent à maintenir le dialogue dans leurs arrondissements pour faire en sorte qu'il y ait quand même cette confiance que l'action publique doit apporter à nos concitoyens, mais c'est ensemble que l'on arrivera sans chercher à faire de bons mots, des polémiques ou autres.

C'est un sujet suffisamment grave pour qu'il nous engage toutes et tous, et je le dis à la fois sérieusement et fortement, que c'est exclusivement une compétence de l'Etat.

Madame Fatoumata KONÉ ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voulais dire un mot pour justement les riverains, les habitants du Nord-Est parisien qui subissent cette situation depuis des mois, voire des années pour certains, exprimer notre solidarité en tant qu'élus, puisqu'on comprend leur inquiétude. Comme j'ai pu le préciser dans mon intervention précédente, les habitants du Nord-Est parisien et au-delà ont le droit à la même tranquillité que dans tout autre quartier parisien. C'est important de le rappeler.

On comprend leur inquiétude puisque, évidemment, il ne s'agit pas de la première évacuation qu'ils vivent, et dès le jour de l'évacuation, ils s'inquiétaient sur le retour des usagers de drogues, qui malheureusement sont déjà dispersés dans le quartier et de retour dans de nombreux quartiers du Nord-est parisien, d'où ma question.

Nulle envie de polémiquer mais réellement, notre objectif est de comprendre, de travailler évidemment avec la Préfecture de police pour, on espère, un jour mettre fin à ces scènes de "crack" à ciel ouvert dans Paris et j'ai envie de dire, dans l'Ile-de-France.

Ensuite, Monsieur le Préfet, je suis ravie de vous entendre parler du "Plan Crack" parce que justement, nous avons eu des difficultés à travailler sur ce "Plan Crack" avec votre prédécesseur, et des difficultés à travailler sur l'aspect sanitaire.

Cela a été dit et je dois admettre que j'ai accueilli positivement vos différentes prises de parole publiques sur cette question du "crack", sur le volet de la sécurité et sur le volet sanitaire. C'est le discours que nous tenons au sein de ce Conseil de Paris depuis des années et je pense qu'effectivement, en travaillant main dans la main sur ces deux volets-là, on pourra sans doute parvenir à mettre fin à cette problématique du "crack" à Paris, je l'espère en tout cas de tout mon cœur. C'est notre volonté en tant qu'écologistes et en tant que conseillers de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative aux conséquences de la pénurie de carburant sur les services de la Ville et les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, depuis plusieurs jours, la France fait face à une pénurie de carburant. Ce mercredi 12 octobre, 30 % des stations-service sont affectées, 1.400 sont en rupture partielle de carburants et 2.600 en rupture totale.

Cette pénurie est le résultat d'une colère sociale qui enfle dans le pays. Elle est le résultat de la fin de non-recevoir de la direction de Total face à ses salariés qui réclament simplement une augmentation de leur salaire au niveau de l'inflation qui frappe le pays.

Depuis quelques jours, par d'odieux procédés, la direction de Total tente de salir ses salariés. Non, les grévistes ne sont pas de dangereux preneurs d'otages. Non, ils ne veulent pas empoisonner la vie quotidienne des Français. Et non, ils ne gagnent pas des mille et des cents.

Je tiens ici à dénoncer la petite manœuvre de ceux qui ont suggéré qu'un opérateur de raffinerie toucherait jusqu'à 5.000 euros par mois. C'est totalement faux et les grévistes le démontrent aujourd'hui, fiches de paie à l'appui.

Face à cette situation, le Gouvernement a déclenché la réquisition des grévistes. C'est une atteinte majeure au droit de grève, condamnée par l'Organisation internationale du travail.

Nous, communistes, disons que ce ne sont pas les grévistes qu'il faut réquisitionner, mais Patrick POUYANNÉ, le P.D.G. de Total. Son salaire est 390 fois plus élevé que celui de ses salariés. En 2021, son salaire a été augmenté de 52 %, et au premier trimestre, Total a distribué 10,4 milliards de dividendes à ses actionnaires. Ces chiffres montrent que les salariés de Total sont finalement bien modestes dans leurs revendications.

L'égoïsme de la direction de Total Energies a aussi un impact sur notre ville, à Paris, et sur les Parisiens. C'est l'égoïsme de Total qui met aujourd'hui potentiellement en péril l'alimentation des véhicules des services de notre Ville.

La Ville est en contrat avec Total, notamment pour l'approvisionnement des cuves et des réservoirs accessibles à nos services. En faisant le choix de bloquer les négociations, Total pourrait mettre en péril nos services de propreté, la livraison de la restauration scolaire, des E.H.P.A.D., mais aussi l'ensemble des services qui interviennent dans les parcs et jardins et la DCPA, qui ont besoin au quotidien du carburant.

Je pense aussi aux ambulances, aux camions de pompiers dont nous avons besoin. Déjà, de nombreuses lignes de bus sont en grande difficulté pour d'autres raisons, certaines sont fermées par manque de carburant et toutes les liaisons de grande couronne font face à un risque d'arrêt imminent.

Madame la Maire, comptez-vous interpellier Total afin qu'il débloque cette situation qui met en péril nos services et les Parisiens, notamment en demandant que la direction accède au plus vite aux revendications des salariés ?

Et en cas de refus de la part de Total, dénoncerez-vous le contrat qui nous lie à cette multinationale ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Président pour cette question qui est une forte préoccupation évidemment de l'ensemble de nos concitoyens, des Parisiennes et des Parisiens et qui est aussi une préoccupation, comme vous l'avez souligné naturellement, pour les services municipaux et les services publics de manière générale.

Alors, je reviendrai sur le conflit social que vous avez évoqué. Peut-être vous dire que jusqu'ici, nous avons réussi à préserver le fonctionnement habituel ou quasi habituel en tout cas des services publics municipaux, grâce à un certain nombre d'actions.

Une tendance de long terme qui est la transition écologique de notre flotte de véhicules municipaux, puisque nous avons aujourd'hui plus de 500 véhicules électriques et 200 véhicules au gaz naturel, qui ne sont donc pas directement affectés par cette pénurie.

C'est en dehors de la Direction de la Propreté qui est évidemment une direction, et ma collègue Colombe BROSSEL en parlerait mieux que moi, qui dispose de nombreux véhicules et d'engins de nettoyage. Les camions-bennes sont également alimentés au G.N.V. En revanche, pour les engins de nettoyage des trottoirs, même si les nouveaux sont électriques, nous avons encore une flotte qui dépend des carburants en large partie.

Nous avons aussi pris des mesures en termes de sécurisation de nos approvisionnements, puisque les transports automobiles municipaux, au-delà des différents marchés dont nous pouvons disposer, ont également des réserves qui ont permis jusqu'ici d'assurer le fonctionnement des services municipaux, notamment en mettant à disposition des caisses des écoles du carburant afin d'assurer ce service public essentiel.

Néanmoins, les difficultés qu'éprouve aujourd'hui l'ensemble de nos concitoyens se manifestent également de plus en plus dans nos services et se manifestent pour nos agents en premier lieu qui, travaillant en horaires décalés

et a fortiori dans un contexte de réduction de l'offre de transports en commun que nous avons évoqué ce matin, sont de plus en plus confrontés à des difficultés pour venir au travail.

Il y a donc les véhicules et les hommes, et il est donc plus qu'urgent que la direction de Total revienne autour de la table, accepte cette négociation dans un contexte de forte préoccupation sur le pouvoir d'achat et l'inflation pour les salariés et dans un contexte où, vous l'avez rappelé, les profits du secteur pétrolier sont particulièrement importants cette année et la stratégie du pourrissement semble donc peu à même de répondre aux préoccupations à la fois des salariés et de nos concitoyens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Bien sûr, je confirme évidemment tout ce qui vient d'être dit. Pour votre information, mais vous le savez, nous nous sommes portés partie prenante à un contentieux international contre Total, et la Ville de Paris comme la Ville de New York, un certain nombre d'O.N.G., avec Dan LERT notamment, nous sommes partie prenante de ce contentieux qui concerne notamment l'inaction climatique, voire plus que l'inaction parce que c'est de la destruction pure et simple dont notamment le groupe Total est à l'origine. Un contentieux existe en ce domaine.

J'ai été aussi celle qui n'a pas souhaité que Total soit partie prenante des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, et chaque jour je me félicite finalement de cette décision que j'ai prise. Et finalement, aussi, en voyant un certain nombre de positions du groupe Total qui reste présent en Russie malgré les protestations, malgré tout ce qui a pu être dit, malgré le retrait de beaucoup de groupes internationaux, y compris British Petroleum qui a quitté la Russie dès les premiers temps de la guerre en Ukraine, Total reste présent. Donc, je crois que là maintenant, en effet, cela suffit ! Que Total négocie avec ses syndicats et que les responsabilités soient bien placées au bon endroit.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ. - Je vous remercie de votre réponse, qui est claire. Je pense que ce débat est lié aussi aux questions de pouvoir d'achat, puisque ce que demandent les salariés, c'est une augmentation de salaire dans une période importante d'inflation que nous avons évoquée.

Et comme je l'ai évoqué hier, on a quand même un vrai problème. Si je comprends bien ce qui s'est passé hier à l'Assemblée nationale, il y aura 0 centime pour les collectivités locales. Et on a une entreprise comme Total, et je viens de le rappeler, qui fait 10,4 milliards, on parle de milliards d'euros, 10,4 milliards en un trimestre ! C'est le budget de la Ville de Paris et qu'il n'y a aucune, aucune fiscalité adaptée pour aller chercher ces hyperprofits. C'est un scandale ! Quand les collectivités sont en train de crever et qu'en plus Total est en train de bloquer le pays, parce qu'il ne souhaite pas négocier avec les salariés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la protection du patrimoine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe "Indépendants et Progressistes".

Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, nous aimons Montmartre, nous chérissons son patrimoine, et comme élu de Paris du 18e, nous sommes régulièrement interpellés par différents projets de permis de construire entraînant la transformation, la démolition, la densification de terrains à Montmartre.

Ce village, notre village, composé de petites constructions faubouriennes, est soumis à une forte pression immobilière, souvent destructrice du patrimoine.

En 2021, des associations et habitants de Montmartre ont porté l'idée de la création d'un S.P.R., secteur patrimonial remarquable, afin d'intégrer à notre plan local d'urbanisme des règles de construction et d'entretien plus adaptées aux enjeux patrimoniaux de Montmartre.

Plus récemment, dans le cadre de la révision du P.L.U., les associations ont saisi M. GRÉGOIRE sur la nécessité d'apporter une protection patrimoniale renforcée dans le nouveau règlement de P.L.U. En d'autres termes, réactiver les anciennes protections patrimoniales de l'ancien POS, qui ont été abrogées en 2006.

Avec les associations et de nombreux habitants de Montmartre, nos demandes sont simples, elles sont au nombre de cinq.

La première, la réactivation du secteur Montmartre intégrée au P.L.U. pour l'application, dans un périmètre défini, de règles urbaines et architecturales renforcées et adaptées aux enjeux de la mise en valeur du site. Pour une meilleure cohérence, ce périmètre mériterait d'être élargi au nord du 9e arrondissement.

Deuxièmement, le renforcement des règles architecturales qui limitent les altérations et interdisent la démolition des bâtiments qui bénéficient de la protection patrimoniale Ville de Paris.

Troisièmement, un inventaire complémentaire des bâtiments ou des ensembles patrimoniaux à mieux protéger, oubliés du plan réglementaire actuel.

Quatrièmement, des prescriptions détaillées sur les travaux d'entretien des façades, des toitures, des clôtures et des devantures de commerces.

Cinquièmement, un renforcement des règles urbaines qui garantissent une meilleure intégration des constructions neuves dans le panorama urbain.

Bref, vous l'aurez compris, Paris porte l'ambition d'accompagner l'inscription de Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO. Alors comment, Madame la Maire, Monsieur l'adjoint à la Maire, comptez-vous répondre à ces légitimes demandes pour la protection du patrimoine pour une certaine idée de Montmartre et de Paris ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, d'aborder cette question très importante, d'abord parce que nous la suivons très attentivement. Nous avons l'occasion d'échanger à de très nombreuses reprises avec les associations qui portent une protection renforcée du patrimoine de Montmartre avec la mairie du 18 et nous avons, outre les rencontres, fait une visite sur place avec elles et la direction de l'urbanisme.

Effectivement, nous avons d'ores et déjà prévu des mesures renforcées de protection patrimoniale sur le secteur de la butte Montmartre, avec notamment d'ores et déjà 50 bâtiments supplémentaires qui seront identifiés en protection Ville de Paris, et ensuite nous avons engagé l'étude avec les associations locales et avec l'Etat, puisque ce n'est pas une décision qui nous revient uniquement, de la mise en place d'un nouvel outil, le P.V.A.P., le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, qui permettra de répondre aux cinq critères que vous évoquez : l'activation du secteur Montmartre, le renforcement des règles architecturales, l'inventaire - il est quasiment terminé -, les prescriptions détaillées, et évidemment les règles urbaines que nous traduirons dans le PLU.

Donc, nous aurons l'occasion de l'approfondir et à votre disposition pour poursuivre ce travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci et je vous confirme que l'on soutient bien sûr l'inscription de Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO. J'ai eu l'occasion avec Éric LEJOINDRE notamment, de le rappeler lorsque nous nous sommes retrouvés avec vous aussi, Monsieur le Conseiller, pour les très belles fêtes des vendanges de Montmartre la semaine dernière, avec le Président de la République de Montmartre.

Mais je vous redonne la parole, bien sûr.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire, merci à M. GRÉGOIRE pour ses réponses.

Je pense qu'il est important que des discussions se poursuivent avec les associations et les habitants afin d'avancer clairement sur la création d'un secteur patrimonial remarquable. Je pense que vos réponses pourraient permettre logiquement d'aboutir à ce secteur patrimonial.

C'est une occasion historique dans le cadre de la révision du P.L.U. et au moment où évidemment nous nous battons toutes et tous sur l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de notre village Montmartre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative au projet One.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, celle du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Madame de COMPREIGNAC, vous avez la parole.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire. Moi aussi, je veux vous parler du Champ-de-Mars, de votre projet et de la vie des riverains alentour.

Cet espace vert majeur dans le paysage parisien fait partie des emblèmes de la capitale. Un public nombreux, près de 20 millions de personnes chaque année, déambule dans ce lieu classé depuis plus de 70 ans, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Vous le savez, le groupe MoDem s'est toujours opposé au projet d'aménagement des abords du Champ-de-Mars. Le travail avec les associations de riverains, "Passy-Seine", "16e Demain", "Les amis du Champ-de-Mars", "l'Association des riverains du Trocadéro et de la Tour Eiffel" avait notamment permis de confirmer que ce projet pharaonique n'avait d'écologique que le nom.

Malgré la désapprobation de l'opposition, l'inquiétude des associations, plus rien ne semblait envisageable pour contrer ce projet, les Verts ayant décidé de s'en satisfaire. Mais désormais, plus personne ne connaît la fin de l'histoire.

Aussi, Madame la Maire, ma question abordera deux aspects.

Le premier porte sur votre projet qui dure depuis plus de quatre ans, le temps passe et rien ne se passe, même si j'ai bien compris par vos réponses précédentes, que le vieux projet est enfin abandonné, à notre grand soulagement.

Qu'en est-il donc de celui qui va peut-être voir le jour, différent si l'on en croit la presse, avec un problème financier quand même à la clé, car il est question d'être moins ambitieux mais pour un coût plus élevé ?

Entre infos et intox, entre rumeurs et Twitter, entre polémiques et non-dits, il serait temps de dire clairement les choses, de raconter la vraie histoire. Abattage d'arbres ou non ? J'ai cru entendre tout à l'heure que non. Constructions nouvelles ou non ? Visiblement plus. Réaménagement des abords de la Tour Eiffel pour mieux gérer les flux ou non ?

Les habitants du secteur, en fait les Parisiens dans leur ensemble, aimeraient savoir quel sera l'avenir de ce patrimoine collectif dont nous devrions tous pouvoir être fiers.

Le second aspect de ma question relève de la vie quotidienne des Parisiens, celle qu'ils subissent et qui accentue leur mal-être. Je passe sur les problèmes des pelouses complètement dégradées, sales alors même que Tuileries ou Luxembourg, à peu près de même taille, sont dans un état impeccable, c'est donc loin d'être impossible.

En revanche, je ne passerai pas sur les problèmes de sécurité. Les chiffres sont clairs, la délinquance a considérablement augmenté et au-delà des nuisances, ce sont des problèmes de violence en constante augmentation.

Les effectifs ont été très largement augmentés sur le terrain et on ne peut que s'en féliciter. Je veux d'ailleurs profiter de cet instant pour saluer notre nouveau Préfet de police de Paris, parfaitement mobilisé sur ces sujets et celui du Champ-de-Mars en particulier. J'en veux pour preuve les heures que vous avez passées lundi soir avec les riverains dans le 7e.

Les habitants du quartier, comme les touristes, ne doivent pas avoir peur de se promener, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Ils ont aussi besoin de savoir, de comprendre, ils veulent de la clarté et de la transparence dans les projets, et ils veulent retrouver le plaisir de vivre dans un lieu qu'ils affectionnent, un quartier qu'ils aiment, et cela en toute sécurité.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, nous attendons des réponses sur la gestion du présent comme sur les projets d'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, qui a déjà largement répondu à cette question, mais vous aurez le plaisir de vous répéter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, je vais être jaloux, elle est plus célèbre que moi. C'est Gustave Eiffel qui disait cela de sa création. Je vais essayer de ne pas répéter la même chose, M. le Préfet a eu l'occasion de revenir sur le sujet de la sécurité, mais de dire que nous avons une action conjointe avec la police nationale extrêmement forte sur le site du Champ-de-Mars.

Nous avons, avec Nicolas NORDMAN, des opérations conjointes, police nationale, police municipale. Nous avons des initiatives particulières avec le parquet. Et puis, Nicolas NORDMAN a ressaisi la Procureure sur la question de l'installation d'un groupement local de traitement de la délinquance, ou la mise en place d'une structure plus légère temporaire.

Il y a des patrouilles de police municipale une à deux fois par jour en journée et en soirée, et des interventions conjointes avec la police nationale au moins deux fois par semaine. Au total, plus de 60 opérations conjointes police municipale et police nationale ont été menées depuis le début de 2022, et de l'ordre de 300 patrouilles exclusives de la police municipale.

Sur le projet, Madame de COMPREIGNAC, je vais vous réinviter, nous en avons parlé 50 fois. Il est mis en œuvre à 95 %. Vous faites mine de vous interroger sur les constructions, en réalité nous mettons la quasi-intégralité du projet en œuvre. Mais je comprends que c'est ce qui vous embête.

Alors, je veux bien répéter à chaque fois la même chose, la pédagogie étant l'art de la répétition, mais pour ne pas reciter Roland Barthes, cela me fait penser à Apollinaire : "Bergère ô Tour Eiffel, le troupeau des ponts bêle ce matin".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est très beau.

Madame la conseillère, vous pouvez reprendre la parole bien sûr.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Je vous remercie. Je remercie M. le Maire adjoint, très poète aujourd'hui.

Première remarque, vos réponses sont un peu faciles. Je vous confirme, la mise en œuvre nous embête. C'est clair, je vous l'ai dit tout à l'heure. Le groupe MoDem a toujours été opposé à ce projet.

Si tout était parfait par ailleurs, cela ne traînerait pas depuis quatre ans. Et nous n'avons toujours pas d'explication quant à l'inflation qui touche le projet et se situe, si j'ai bien compris, entre 20 et 30 % du coût initial. Cela mériterait, je pense, quelques explications.

Troisième remarque, je veux vous remercier, Messieurs les adjoints, je vais citer M. NORDMAN aussi et M. le Préfet, de ne pas ignorer ces questions de sécurité. Je sais tous les efforts qui sont faits, mais vous le comprenez bien, les choses ne sont pas réglées. Cela continue. Les riverains ne peuvent donc pas se satisfaire de ce qui est fait aujourd'hui, même si je sais que c'est facile à dire et pas simple à faire. Ils ont besoin de davantage encore pour pouvoir être dans leur quartier et y vivre tranquillement, comme tout le monde peut y prétendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la baisse des moyens alloués par l'Etat à l'hébergement d'urgence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité, posée par M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, si le projet de loi de finances actuellement en débat au Parlement nous inquiète à bien des égards, je souhaiterais aborder ici la question de la baisse des moyens alloués par l'Etat à l'hébergement d'urgence.

En effet, alors que le nombre de personnes à la rue a rarement été aussi élevé, le Gouvernement prévoit de réduire de 7.000 en 2023, après une première réduction de 7.000 places cette année, le nombre de places d'hébergement d'urgence.

Lors de la dernière Nuit de la Solidarité le 20 janvier, ce sont 2.600 personnes sans abri qui ont été décomptées à Paris, dont une très grande majorité n'appelle même plus le 115. De leur côté, le 19 septembre dernier, les services du Samu social ont comptabilisé 6.300 personnes qui n'avaient pas trouvé de solution d'hébergement.

D'après la Fédération des acteurs de la solidarité et son directeur Pascal BRICE, depuis ce décompte du Samu social, plus de 2.000 enfants dorment à la rue chaque nuit, soit 30 % de plus qu'au moment de la rentrée scolaire.

Face à cette situation inacceptable, il y a donc urgence à agir.

Je demanderai donc à l'Exécutif parisien comment il envisage son action. Est-il prévu une interpellation forte du Gouvernement sur ce sujet ? Mobilisation à laquelle nous voulons bien sûr nous associer avec les acteurs concernés.

Par ailleurs, une piste d'action sérieuse existe, qui permettrait non pas d'augmenter le nombre de places, mais de réduire significativement le nombre d'hommes et de femmes qui ont besoin de recourir à l'hébergement d'urgence. Cette solution, c'est la régularisation de nombreuses personnes sans papiers, comme le réclament de plus en plus d'acteurs institutionnels et d'acteurs de terrain. Elle permettrait par ailleurs de sortir des femmes et des hommes de situations administratives et humaines indignes, alors qu'ils ne sont pas expulsables du territoire.

Se pose parmi elles la question des déboutés du droit d'asile, qui ne peuvent être renvoyés vers leurs pays qui les refusent, ou de ceux qui ont des enfants nés en France. Cette solution est prônée par le directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration qui défend, je le cite, "la régularisation des familles qui stagnent depuis de nombreuses années dans l'hébergement d'urgence", ou encore par le président de la Fédération des acteurs de la solidarité, pour qui la régularisation est le seul levier pour desserrer l'étau sur l'hébergement d'urgence. "Partout où je vais dans nos structures, je vois des gens sans titre de séjour, qui pourraient travailler ou travaillent déjà", dit-il.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, les élus du groupe Paris en commun espèrent qu'au regard de la situation grave, actuelle, et à l'approche de l'hiver, des mesures urgentes seront prises pour ne pas laisser la situation s'aggraver encore.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci au président FÉRAUD pour cette juste interpellation sur la question des places d'hébergement d'urgence.

Soyons clairs et donnons les chiffres. Cette année, à l'échelle nationale, le choix que le Gouvernement a fait, c'est de supprimer 7.000 places d'hébergement. Et pour l'année prochaine, ce qui est prévu, c'est là encore 7.000

places d'hébergement en moins. C'est-à-dire qu'en deux ans, nous allons assister à la suppression de 14.000 places d'hébergement à l'échelle nationale.

C'est grave, et c'est dangereux pour une raison toute simple, c'est que l'équation est claire : quand il y a moins de places d'hébergement, il y a plus de personnes à la rue, parce que les gens, soit ils sont dedans, soit ils sont dehors. Et s'ils ne sont pas hébergés, ils sont dehors, et on les retrouve sur le bitume.

C'est donc une décision qui est extrêmement grave, extrêmement grave et contradictoire avec tous les efforts que nous faisons à Paris pour remédier à cette difficulté, de deux manières, d'ailleurs.

D'abord, en utilisant notre domaine intercalaire, les immeubles qui nous appartiennent, et en les mettant à disposition de l'Etat pour faire de l'hébergement d'urgence. Je le redis ici, il n'y a pas un mètre carré propriété de la Ville de Paris qui se prête à de l'hébergement d'urgence et qui n'est pas utilisé pour de l'hébergement d'urgence. C'est ainsi que nous avons à Paris 40 immeubles, propriété de la Ville de Paris, mis à disposition de l'Etat pour faire de l'hébergement d'urgence.

Je me réjouis d'ailleurs qu'aujourd'hui, y compris dans des arrondissements où on avait peu de centres d'hébergement, cela ne suscite plus du tout les mêmes débats que lors de la précédente mandature, et les choses se passent bien.

Par ailleurs, nous avons aussi fait le choix, à Paris, de développer massivement les pensions de famille qui s'adressent à des personnes à la rue, pour leur permettre d'avoir accès à un logement pérenne. Et d'ici la fin de la mandature, 21 nouvelles pensions de famille seront livrées.

Dans un contexte où nous faisons tous ces efforts, voir que dans le même temps, le Gouvernement supprime 14.000 places d'hébergement, je le dis, c'est totalement inacceptable.

Nous disons ici deux choses. La première, nous demandons au Gouvernement de revenir sur cette décision de supprimer ces places d'hébergement. C'est la première demande que nous adressons à l'Etat.

La deuxième, je le dis aussi, c'est la question de la réquisition des bâtiments vacants. Le Gouvernement semble si prompt à parler de réquisition, eh bien, parlons réquisition ! Et si le Gouvernement réquisitionnait aussi vite les bâtiments vacants que les grévistes des raffineries, on aurait en tout cas une certitude, on n'aurait plus personne à la rue cet hiver !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, puisque vous m'interpellez également sur cette question, j'emprunte un chemin qui n'est pas le mien, celui du Préfet de Région Ile-de-France dont c'est la compétence, avec lequel je m'entretiens souvent.

Je voudrais rappeler, dans ce paysage que vous venez de décrire, qu'en 2010, en Ile-de-France, il y avait 40.000 personnes prises en charge, hébergées la nuit dans tous les dispositifs d'hébergement d'urgence, tous parcs confondus. Au moment où on se parle, chaque nuit, ce sont 210.000 personnes. Passer de 40.000 à 210.000 personnes, c'est dire les efforts conséquents qui ont été faits. En 2021, nous avons réalisé 28 opérations de mise à l'abri, qui ont permis de prendre en charge 7.000 personnes.

Je voulais rappeler et vous redonner ces chiffres.

Vous dire également que sur ces sujets, le Préfet de Région est tout disposé à vous recevoir, il m'a passé ce message que je vous relaye.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police. Bien sûr, on travaille avec le Préfet de Région Ile-de-France sur ce sujet, qui relève de sa compétence pour l'essentiel.

Je voudrais aussi rappeler à nos collègues que la date de la prochaine Nuit de la Solidarité a été fixée au 26 janvier. Il y aura, comme l'année dernière, et Léa FILOCHE porte cette opération, beaucoup de villes qui seront partie prenante de cette nuit de la solidarité, qui nous permet de partir des chiffres et des réalités, puisqu'en associant les citoyens, ce qui est quand même la force de cette nuit de la solidarité, au-delà des associations et des pouvoirs publics, d'avoir des données précises, cartographiées de la situation des personnes à la rue.

Merci infiniment. Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police, pour cette première séance. A très vite.

Mes chers collègues, je salue le Préfet de police, qui nous quitte.

2022 Les Écologistes 1 - Participation générale à l'effort de sobriété : interdiction temporaire de l'usage énergétique à des fins publicitaires sur les dispositifs d'affichage dans l'espace public, dans les réseaux de transports en commun et dans les vitrines et façades commerciales et d'activités économiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec la proposition de délibération du groupe "Les Ecologistes", sur la participation générale à l'effort de sobriété, et notamment l'interdiction temporaire de l'usage énergétique à des fins publicitaires sur les dispositifs d'affichage dans l'espace public, dans les réseaux de transports en commun et dans les vitrines et façades commerciales et d'activités économiques. Il s'agit de la niche du groupe "Les Ecologistes".

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura bien sûr la présentation des amendements, notamment de l'amendement n° 132 de l'Exécutif.

Je donne tout de suite la parole à Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, honnêtement, qui, au sein de cet hémicycle, a déjà été convaincu, au beau milieu de la nuit, qu'il fallait acheter une crème antirides comme celle affichée sur l'écran de cette boutique cosmétique au coin de la rue ?

Qui s'est déjà soudainement découvert une passion pour le métavers ou l'assurance automobile tel que le vend ce magnifique écran numérique dans la station de métro près de chez vous, quand vous vous rendez au travail ?

Qui aimerait faire du lèche-vitrines à 4 heures du matin devant cette enseigne qui pollue la rue de toute la lumière de ses ampoules ?

Y a-t-il réellement, dans cet hémicycle, des personnes qui pensent encore que les Parisiennes et Parisiens apprécient cette agression visuelle ?

Je suis convaincue que toutes et tous, ici, partageons ce constat que les publicités lumineuses allumées la nuit constituent une immense aberration écologique, et qu'il est grand temps d'y mettre fin.

Nous, élus écologistes, souhaitons porter l'attention sur ce phénomène intolérable, au regard de l'urgence climatique et écologique. Et nous souhaitons de ce fait, au moyen de notre proposition de délibération, montrer que Paris, Ville Lumière, peut pourtant être exemplaire et responsable.

En effet, nous connaissons une crise énergétique sans précédent du fait de tensions sur la production nationale, du fait de l'arrêt des importations européennes de gaz russe, et en raison de spéculations sur le marché de l'énergie engendrant une hausse exorbitante des prix de l'électricité et du gaz.

A cela s'ajoutent l'approche de l'hiver et l'hypothèse qu'il soit rigoureux, ce qui pourrait provoquer une demande trop importante sur le réseau électrique.

Si les températures chutent, le risque de "black-out" n'est pas nul. Les distributeurs d'énergie et les Préfectures se préparent déjà à organiser des délestages. Cela entraînera des coupures ponctuelles, pour certaines entreprises ou certaines zones d'habitation.

Si à Paris nous ne devrions pas souffrir de coupures d'électricité, pour préserver les secteurs stratégiques de notre capitale, notre Ville doit néanmoins faire preuve d'exemplarité et prendre sa part dans la sobriété appelée par tous.

Avant tout, cette crise n'est pas juste temporaire. Ce n'est pas juste une question de passer l'hiver en sécurité, puis de revenir à notre train-train d'avant. Nous parlons bien ici de crise climatique et écologique. L'enjeu est de réduire nos pressions sur l'environnement, de préserver le monde vivant, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre en réduisant à long terme notre consommation d'énergie, pour préserver les conditions d'habitabilité de la planète.

Alors oui, tout le monde s'est mis à faire des plans de sobriété. Le Gouvernement, les entreprises se lancent timidement, et surtout Paris. Au nom du groupe "Les Ecologistes", je souhaite saluer les premières mesures prises très rapidement, et qui ont permis à Paris de montrer la voie à d'autres collectivités. Grâce à ces initiatives fortes, notre ville va atteindre 10 % de réduction de sa consommation d'énergie demandée au niveau national cet hiver.

C'est loin d'être anecdotique. Nous pouvons nous en féliciter collectivement. Nous aurons l'occasion d'y revenir au moment de l'examen de la communication du plan de sobriété que notre collègue Dan LERT rapportera en 8e Commission.

Baisse du niveau de température et décalage de l'allumage du chauffage dans les bâtiments de la Ville, extinction plus précoce de l'éclairage ornemental, c'est bien, mais nous pouvons aller encore plus loin. C'est tout l'objet de la proposition de délibération que mon groupe soumet au vote du Conseil de Paris aujourd'hui.

Afin de compléter le premier volet du plan de sobriété de Paris, nous proposons l'interdiction des écrans lumineux dans les vitrines et l'extinction des enseignes dès la fermeture des commerces tous les jours, et pas uniquement entre 1 heure et 6 heures la nuit.

Si les commerces sont fermés, il n'y a pas de raison que les vitrines soient allumées. Aujourd'hui, les Parisiennes et Parisiens ont très largement exprimé leur désapprobation quant au maintien des boutiques allumées la nuit.

Notre proposition de délibération prévoit également l'extinction des écrans dans les réseaux de transports en commun dès le 1er novembre, entre 23 heures 45 et 6 heures. Bien sûr, cela vaudra dans les stations de métro car, on le rappelle, il n'est pas possible de multiplier ces dispositifs qui consomment chacun la même quantité d'énergie qu'un foyer de trois à quatre personnes.

La proposition de délibération maintiendra simplement les dispositifs lumineux nécessaires à la sécurité des usagers du Noctilien ou du tramway.

Enfin, dans l'espace public, notre proposition de délibération prévoit que la Ville organise, avec les concessionnaires des mobiliers urbains de publicité, l'extinction des écrans lumineux, des panneaux numériques, des bâches publicitaires entre 23 heures 45 et 6 heures du matin, à partir du 1er décembre. Le temps que les opérateurs puissent préparer l'équipement des dispositifs pour permettre leur extinction.

Notre proposition de délibération est une mesure de bon sens pour la sobriété énergétique.

Mes chers collègues, lorsque nous, "Les Ecologistes", en responsabilité, parlons de réduire notre consommation d'énergie, nous ne parlons pas juste de mesures de secours temporaires. Nous parlons de changement profond de paradigme. Réduire l'usage de l'électricité dans les dispositifs de publicité, c'est un projet écologique à bien d'autres égards. Réduire la place de la publicité, c'est réduire l'incitation intempestive au geste d'achat. C'est contribuer à réduire les phénomènes de surconsommation, qui sont une des premières causes de dépassement des limites planétaires et d'érosion des ressources naturelles partout dans le monde.

Comment peut-on demander aux Parisiens et Parisiennes de réduire leur chauffage quand nous continuons de cautionner ces dispositifs inutiles qui nécessitent un usage énergétique conséquent ? Les publicités lumineuses sous leurs fenêtres et dans chaque coin de l'espace public où ils et elles poseront leur regard.

Comment peut-on avoir cette indécence quand nombre d'administrés les plus précaires souffrent déjà de précarité énergétique, et baissent leur chauffage qui coûte trop cher à 15 degrés dans des logements mal isolés ?

Comment, en cette période d'inflation fulgurante, où le prix des denrées alimentaires et de première nécessité explose, pouvons-nous laisser sous les yeux des Parisiens et Parisiennes ces incitations à la surconsommation ?

Si, en tant qu'écologistes, nous appelons à réduire la place de la publicité partout et tout le temps, nous affirmons aussi que par-dessus tout, et à double titre, la publicité lumineuse est un fléau. Comme si cela ne suffisait pas, en incitant au geste d'achat, en pompant une quantité astronomique d'énergie, la publicité lumineuse dans l'espace public occasionne encore d'autres dégâts.

Les études sont formelles : le niveau d'atteinte à la biodiversité parisienne est colossal. Le taux de luminosité est tel qu'il met en danger la faune et la flore, et par conséquent, les écosystèmes tout entiers. Les cycles du vivant sont perturbés, les oiseaux nichant place de la Bastille, par exemple, ne doivent même plus comprendre s'il fait jour ou nuit à cause de tous les dispositifs lumineux des panneaux et écrans, à commencer par celui de l'Opéra.

A quelques jours de la Journée de la Nuit, grand événement de sensibilisation à la pollution lumineuse nocturne partout en France, notre groupe écologiste réaffirme son ambition d'aller plus loin que ce que prône aujourd'hui le Gouvernement. Au niveau national, on demande aux agents fonctionnaires de rouler un peu moins vite, de se laver les mains à l'eau froide, de porter un col roulé, et on les encourage au télétravail. Tout ceci, de manière facultative bien sûr. A Paris, les Ecologistes veulent aller plus loin.

Il nous faut désormais dépasser la simple incitation et la pédagogie. Il faut être plus ambitieux et plus contraignant. Chacun doit agir pour participer à l'effort de sobriété. C'est indispensable, non seulement pour répondre aux objectifs de sobriété et éviter des coupures en hiver, mais également pour répondre aux objectifs de neutralité carbone en 2050.

Pour faire face à la crise énergétique, et plus largement pour lutter contre le réchauffement climatique, réduire la pollution lumineuse des dispositifs de publicité est une mesure de bon sens, juste et écologique.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter cette proposition de délibération du groupe "Les Ecologistes", que toutes les Parisiennes et tous les Parisiens jugent indispensable et attendent avec nous.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, la justice sociale et l'action climatique sont indissociables. Nous faisons face à une crise énergétique liée à plusieurs facteurs : dérégulation du secteur de l'énergie, aberration du marché de l'énergie, privatisation, manque dans l'investissement sur l'appareil industriel, bref, nous y reviendrons.

Face à la guerre en Ukraine, notre système énergétique n'est pas résilient. Les lois du marché démontrent encore et toujours leur incapacité à faire face au choc, à la différence des services publics et des systèmes de régulation.

Dans cette situation de crise, nous devons agir, et vite, mais surtout, agir de façon juste, car l'injustice en la matière serait insupportable.

Comment réagir en effet face aux cartes de l'APUR qui démontrent que l'Ouest parisien consomme largement plus d'énergie que l'est ? Précisément, en demandant aux plus riches de faire des efforts plus importants que les autres, par exemple, en payant un surplus d'impôt.

Comment comprendre que l'on demande aux bâtiments publics et aux agents de la Ville de faire preuve de sobriété, si les grandes entreprises ne participent pas à l'effort collectif ? Précisément, en demandant de taxer les surprofits liés à la spéculation.

Il y a un sujet de consommation énergétique particulièrement inacceptable en ces temps de restriction, celui de l'affichage publicitaire qui fait l'objet de cette proposition de délibération.

Comment comprendre, en effet, que nous pourrions, d'un côté, baisser les températures dans les écoles, j'y reviendrai, en dessous des consignes nationales, et que nous laissons les entreprises consommer à gogo, nous faire encore et toujours plus consommer d'énergie ?

L'objet de la niche du groupe "Les Ecologistes" nous amène naturellement à considérer quels sont nos choix sociaux pour réagir à cette crise de l'énergie.

Mais, si elle n'est pensée que de façon temporaire, pour répondre à la crise, la question soulevée est plus structurelle et pourrait amener à une réflexion de long terme. D'autant que sur plus de 3 millions d'entreprises en France, seule une très infime minorité a accès à ce marché de l'affichage public. C'est donc qu'elle concentre les richesses et que participer à l'effort ne la mettra probablement pas à terre.

D'autant plus que la publicité est un impôt déguisé, car le prix que paie le consommateur final pour son produit est plus élevé pour comprendre les budgets faramineux de la publicité. C'est un peu le double effet "kiss pas cool" de la publicité. Vous vous faites influencer et vous payez pour cela.

La lutte plus générale contre la publicité est donc en fond de cette discussion et vous savez que nous militons pour la réduction de cette publicité. J'avais d'ailleurs suggéré dans cette Assemblée que nous pourrions être aussi ambitieux que Copenhague, qui a interdit la publicité sur tout son territoire.

Nous ne pouvons viser une transition écologique en profondeur, et sociale, sans remettre en cause les fondements du capitalisme qui passent notamment par l'injonction permanente à la consommation.

Enfin, nous n'oublions pas que la publicité participe aussi largement à la diffusion des stéréotypes de sexisme. Alors, il y a publicité et il y a pire, il y a la publicité numérique. Elle a des effets pervers bien connus. Elle est beaucoup plus efficace, car jouant sur l'attraction compulsive pour l'image animée, et participe donc particulièrement à la pulsion de surconsommation.

Et puis, bien sûr, elle est très énergivore. L'ADEME estime qu'un écran publicitaire de 2 mètres carrés de LCD consomme 2.000 kilowatts par an, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'un ménage. Sans compter que ces écrans sont aussi énergivores pour leur production.

Comment demander donc aux ménages, aux écoles, d'un côté de baisser le chauffage, et laisser la publicité numérique gaspiller l'énergie pour cette publicité de la surconsommation ? Cela paraît bien sûr aberrant dans le court terme. C'est aberrant plus structurellement.

Mettre fin à cette dépense énergétique à des fins commerciales, c'est même, si j'ose dire, si j'osais la provocation, faire œuvre de croissance, croissance du confort pour toutes et tous, car ces publicités représentent véritablement une pollution visuelle.

Pour toutes ces raisons, nous comprenons et soutenons les propositions de la niche proposée, même si elle s'apparente plutôt à un vœu. Nous constatons que le texte proposé laisse beaucoup d'approximations. Il a dû probablement être préparé dans l'urgence et nous n'avons même pas eu le temps d'en discuter entre groupes de la majorité. Mais, la version revue et corrigée déposée par l'Exécutif corrige le tir.

Bref, notre soutien sera un soutien de principe, tout en sachant que ce texte pose des principes plus qu'il ne délibère concrètement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre respect du temps de parole.

La parole est à Florence BERTHOUT, pour le GIP, pour cinq minutes maximum.

Je vous demande de bien vouloir respecter les orateurs en faisant silence, s'il vous plaît.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Mes chers collègues, nous traversons une crise environnementale et énergétique sans précédent. Pour la première fois, les pays riches comme les plus pauvres se trouvent confrontés à un risque inédit de pénurie d'électricité et de gaz.

Cette crise, provoquée par la guerre en Ukraine, est exacerbée, disons-le franchement, par le manque d'anticipation des politiques publiques, tous gouvernements confondus, et disons-le, également, par de fâcheuses habitudes de consommation nourries par le fantasme de ressources inépuisables, au moins sur ce point je suis d'accord avec les orateurs précédents.

Mais chacun a sa part de responsabilité, et je dois dire que les leçons et les donneurs de leçons sur ce terrain sont absolument insupportables. A se demander si vous voulez vraiment que l'on vote votre proposition ?

L'Etat, les collectivités, les entreprises et les particuliers doivent s'engager sur la voie difficile, mais indispensable de la baisse résolue de leur consommation d'énergie, avec un objectif en France de moins 10 % au moins par rapport à 2019. Il ne s'agit pas seulement de passer le cap difficile de l'hiver en évitant les délestages et les coupures d'électricité, il nous faut surtout construire les bases durables et structurantes pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Dans cette bataille, l'idée s'installe enfin que chaque geste, oui, chaque geste compte. A cet égard, la proposition du groupe écologiste d'interdire de manière temporaire, si j'ai bien lu, l'usage énergétique à des fins publicitaires sur certains dispositifs d'affichage, va dans le bon sens, même si elle est très imparfaite dans sa rédaction.

La proposition me semble problématique, parce qu'elle est temporaire. Et puis, parce qu'elle a des conséquences immédiates importantes. Comme il est rappelé dans l'exposé des motifs, un panneau numérique de 2 mètres carrés consomme au moins 2.000 kilowattheures par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'un ménage avec au moins un enfant.

Le groupe "Indépendants et Progressistes" votera en responsabilité cette proposition, que du reste la publication récente d'un décret autorise.

Mais ce vote ne vaut pas blanc-seing à l'égard de la politique énergétique conduite par la Ville ces dernières années, et qui peut se résumer en une phrase : faites ce que je dis, mais pas ce que je fais.

A cet égard, je voudrais vous renvoyer au verdict sans appel rendu par la Chambre régionale des comptes en février 2022, sur le Plan Climat 2007 - 2030. Ecoutez juste trois chiffres : "tandis que l'objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du territoire parisien a été atteint dès 2020, la Ville de Paris, alors qu'elle avait gonflé ses propres objectifs à moins 30 %, ne les a réalisés qu'à hauteur de moins 9 %".

Quant à l'objectif de réduction de la consommation énergétique de la Ville, arrêté toujours par l'Exécutif à moins 30 %, pour la même période, il n'a été réalisé qu'à hauteur de moins 3,5 %. Cherchez l'erreur !

Quant à la consommation des bâtiments de la Ville, elle a même augmenté sur la période, vous avouerez que le bilan de la Ville est médiocre pour ne pas dire catastrophique.

Comment pourrait-il en être autrement alors que, par exemple, il n'y a pas de formations ambitieuses aux écogestes sur les lieux mêmes de travail des agents de la Ville ? Alors qu'il n'y a pas de compteurs déportés, vous m'entendez bien, il n'y a pas de compteurs déportés pour suivre les consommations dans les bâtiments de la Ville, par exemple dans nos mairies ? Alors qu'il n'y a aucune gestion décentralisée de la mise en chauffe de nos bâtiments pour l'adapter par exemple à leur occupation réelle ?

Enfin, alors, mais les exemples abonderaient, que la grande majorité des ouvrants des bâtiments de la Ville continuent à être de véritables passoires thermiques.

Nous voterons la proposition du groupe écologiste en responsabilité, mais nous appelons la Ville à changer de braquet en arrêtant de faire porter l'essentiel de l'effort sur les usagers, les usagers des piscines, les usagers des écoles, les usagers de nos services publics et surtout, Madame Fatoumata KONÉ, en arrêtant vraiment de donner des leçons.

Pas besoin d'être écologiste pour être authentiquement convaincu qu'il faut s'engager sur la voie de la sobriété. La sobriété énergétique ne peut pas être un énième prétexte à communiquer, c'est une manière de penser mais aussi d'agir. C'est la clé de la transition et de la souveraineté énergétiques.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, pour cinq minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville Lumière brille aussi par ses dispositifs publicitaires : 398 kiosques, 698 mâts porte-affiches, 550 colonnes Morris, 1.630 mobiliers urbains d'information, 3.000 écrans numériques notamment en vitrine de magasins, et sans citer les bâches publicitaires.

Cette profusion entraîne trois enjeux. D'abord, le niveau d'exposition publicitaire, puis la consommation énergétique, et enfin la pollution lumineuse. Trois enjeux que le groupe MoDem a déjà eu l'occasion de poser dans le débat public et sur lesquels le projet des Verts nous permet de revenir.

Si nous ne partageons pas l'aspiration décroissante des Verts, nous pensons que la place de la publicité, dans sa globalité, doit être encadrée et particulièrement la publicité numérique. D'abord, en raison de son caractère énergivore et les chiffres de l'ADEME ont été rappelés. De plus, la pollution lumineuse liée à la publicité numérique a un impact sur la santé et la biodiversité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, en mars 2017, le groupe MoDem avait demandé qu'un comité d'évaluation sur l'affichage numérique, afin de pouvoir suivre les conséquences de l'affichage numérique sur le public, notamment chez les jeunes enfants et en matière de pollution environnementale, soit mis en place.

Rappelons que le sujet de la publicité numérique a valu bien des revers à la Ville de Paris, notamment à la suite de l'annulation, par le tribunal administratif et le Conseil d'Etat, de la réattribution pour cinq ans de la concession de services relative à l'affichage publicitaire sur le mobilier urbain à JCDecaux.

Cette mésaventure nous a valu le début d'un processus de révision du R.L.P. en novembre 2017, processus de révision du R.L.P. depuis lors porté disparu.

Alors, face aux difficultés liées à la disponibilité de l'énergie, mais plus structurellement pour faire face aux défis climatiques, le sujet de la place de la publicité lumineuse dans l'espace public se pose avec acuité.

Si nous partageons le constat fait dans cette délibération, nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse apportée par la proposition de délibération des Verts.

Dans votre proposition de délibération, vous proposez d'éteindre toutes les publicités à compter du 1er novembre 2022, sur la voie publique, dans les stations de métro, de R.E.R., les tramways et les gares, et dans les locaux d'activités économiques avec un absent de taille : le coût de ces dispositions.

Rappelons que la publicité extérieure, c'est une redevance minimale de 34 millions d'euros par an pour les caisses de la Ville. Et la publicité dans les gares et stations de métro, environ 100 millions d'euros pour "Ile-de-France Mobilités". Une dimension totalement passée sous silence dans cette proposition de délibération.

Alors, dans les gares vous proposez soit d'éteindre les publicités, soit de demander à la Ville de diminuer sa contribution à I.D.F.M. Les usagers des transports en commun apprécieront.

Au MoDem, nous faisons partie de ceux qui considèrent qu'il faut plutôt augmenter les recettes d'I.D.F.M. pour offrir les conditions de transport acceptables à tous les usagers des transports en commun.

J'en conclus donc que vous êtes favorables à l'augmentation du "pass" Navigo de 3,5 euros par mois pour compenser la perte de recettes générée par la disparition de la publicité numérique.

L'Exécutif a réécrit complètement votre proposition de délibération dans son amendement et nous fait une proposition : que la Ville respecte les obligations découlant de la loi Climat et résilience, soit l'interdiction des enseignes lumineuses dans les commerces entre 1 heure et 6 heures du matin, et s'engage à renforcer les contrôles.

Evidemment, nous ne pouvons qu'y être favorables.

En matière de sobriété, commençons effectivement par respecter la loi, et je voudrais évoquer rapidement le projet de délibération DU 130 qui passe à ce Conseil et qui malheureusement ne fera pas l'objet d'un débat, puisqu'il pose que l'irrégularité d'occupation du domaine public ne libère pas l'occupant du paiement d'une redevance.

Il est donc proposé que les chauffages ou climatisations qui seraient installés en violation de l'interdiction sur les terrasses ouvertes soient soumis à des droits de voirie, ce qui signifie que le chauffage des terrasses extérieures est interdit depuis mars dernier, mais la Ville de Paris tolère la pratique dès lors que les professionnels paient. C'est absolument aberrant.

Bref, l'impérieuse nécessité de sobriété nécessite que l'on revoie la place de la publicité dans la ville. Il est donc urgent d'avancer sur la révision du R.L.P.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vous ferai remarquer que nous avons eu le débat hier, mais que soit vous n'étiez pas présente, soit vous n'avez pas écouté, puisque j'ai apporté une réponse moi-même sur la question, et vous pourrez retrouver le résumé sur mon compte Twitter.

Je redonne la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe PEC, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe "Les Ecologistes" présente aujourd'hui une proposition de délibération visant à interdire temporairement les panneaux d'affichage publicitaire lumineux dans l'espace public, les réseaux de transports en commun et dans les vitrines et façades commerciales.

Le groupe Paris en commun partage l'esprit et l'objectif de cette proposition de délibération, car la situation à laquelle nous sommes confrontés est connue de tous, après cet été caniculaire et dans une crise énergétique annoncée comme étant la plus importante depuis les années 70, avec une explosion des tarifs de l'énergie et une exigence de sobriété.

Cet effort de sobriété s'impose à tous. Particuliers bien sûr, mais aussi et je dirais surtout, aux industriels, aux entreprises, aux commerces, à l'Etat, aux collectivités territoriales, et que dire de cette exigence pour la publicité ?

A Paris, nous n'avons pas attendu pour agir, puisque depuis 2014 nous avons investi près de 10 milliards d'euros dans la transition écologique.

Mais nous devons aller plus loin et atteindre les 10 % d'économies d'énergie que nous nous sommes fixés.

La Municipalité a déjà pris des mesures récentes, nouvelles de sobriété énergétique, je pense bien sûr à l'extinction de tous les éclairages ornementaux des façades extérieures des monuments municipaux, des équipements culturels et bien sûr la fin de l'illumination de la Tour Eiffel à 23 heures 45, mesure que le Gouvernement a d'abord jugée dérisoire, voire contre-productive, avant de s'y rallier pour les grands monuments qui lui appartiennent.

Je pense aussi à la baisse d'un degré des températures dans les piscines gérées par la Ville, ou la baisse d'un degré aussi dans les bâtiments publics, avec un réglage systématique de la température à 12 degrés la nuit et lors des périodes inoccupées des bâtiments.

D'autres mesures suivent et c'est notamment l'objet du plan d'action sur la sobriété énergétique, qui nous sera présenté à ce Conseil.

Dans ce combat que nous menons, il faut également, et nous rejoignons l'objectif du groupe des écologistes, engager une réflexion sur les dispositifs publicitaires lumineux.

Oui, nous pouvons agir, oui, nous devons agir en utilisant l'ensemble des leviers qui sont à notre disposition. Certains dépendent directement de nous, d'autres ne relèvent pas en revanche de notre responsabilité, mais je suis sûr qu'au regard de l'urgence de la situation, le dialogue que nous instaurerons fera bouger les lignes. Cela doit s'adresser aux titulaires des contrats existants pour l'exploitation des mobiliers urbains bien sûr, et de tous les dispositifs publicitaires dans l'espace public.

Les panneaux publicitaires numériques situés sur la voie publique doivent être éteints la nuit, ainsi que les panneaux numériques lumineux informatifs de la Ville, les panneaux publicitaires rétroéclairés, et les panneaux publicitaires déroulants.

Cette extinction doit aussi s'étendre la nuit aux mâts porte-affiches, aux colonnes Morris, aux panneaux publicitaires rétro-éclairés des kiosques à journaux comme le propose la proposition de délibération.

Pour le reste, la question des installations des stations de métro, R.E.R., gares ferroviaires, qui relèvent d'"Ile-de-France Mobilités" ou de la R.A.T.P. ne doit pas être oubliée dans cet effort de sobriété et nous devons, sur cet aspect, engager des discussions pour faire valoir de vraies priorités qui sont, je le crois, aujourd'hui, unanimement partagées par l'ensemble des acteurs.

Enfin, et parce que la lutte pour la sobriété énergétique n'a de sens que si elle est globale et si elle est assurée, il faut effectivement que la Ville renforce son contrôle pour limiter les écrans numériques à vocation publicitaire dans les commerces, les locaux associatifs et les locaux d'activités économiques, parce que notre objectif doit être l'extinction de tous ces dispositifs lorsque l'activité journalière de ces locaux cesse.

En matière d'environnement et de sobriété énergétique, il y a encore beaucoup de progrès à faire, et la proposition du groupe écologiste va dans le sens que nous croyons nous aussi nécessaire.

Pour autant, il faut s'inscrire dans le cadre de la réglementation actuelle et j'espère que la version de l'Exécutif pourra être acceptée par le groupe des écologistes, et adoptée par notre Conseil pour que la proposition de délibération entre véritablement en œuvre, ce qui est, je crois, notre objectif commun.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, la niche présentée par les élus écologistes à grand renfort de prohibition et sous couvert de sobriété nous donne la gueule de bois.

Vous pointez les lacunes des gouvernements successifs sur la gestion du parc nucléaire. Bien naturellement, c'est incontestable, les incuries des gouvernements HOLLANDE et MACRON ont saccagé notre industrie nucléaire en fermant les centrales et en diabolisant une énergie neutre en carbone, dont la France était pourtant le fer de lance.

Votre niche offre un curieux mélange des genres où les chevaliers blancs de la sobriété ont plus à cœur de mener une croisade antipublicité.

La gabegie énergétique et environnementale de certains dispositifs d'affichage publicitaire est incontestable. Vous citez R.T.E. qui recommandait en 2019 d'éteindre les écrans numériques lors des pics de consommation hivernaux, c'est de bon sens. L'ADEME évalue à 25 % le poids de l'éclairage dans la consommation énergétique d'un commerce. Nous y faisons référence dans le vœu n° 111 que nous déposons au groupe Changer Paris, avec Jean-Pierre LECOQ, Jeanne d'HAUTESERRE, Francis SZPINER, Geoffroy BOULARD et Jean-Baptiste OLIVIER, qui sera d'ailleurs examiné et soumis au vote à la fin de ce Conseil.

Mais par aveuglement idéologique, vous persistez dans votre conception punitive de l'écologie et jetez le bébé avec l'eau du bain. Colonnes Morris, mâts et porte-affiches pourtant destinés à un affichage culturel sont logés à la même enseigne que les écrans numériques ou les panneaux publicitaires vantant les mérites de produits de consommation superfétatoires, ou invitant à des pratiques addictives.

Mais la culture n'est pas un bien de consommation superflu à sacrifier sur l'autel d'économies de bouts de chandelle. Même les kiosques à journaux devront subir vos oukases alors que leur consommation électrique a diminué de 54 % grâce à l'utilisation de LED pour leur éclairage. En les plongeant dans le noir, c'est notre patrimoine que vous escamotez.

Vous déplorez l'enlaidissement de notre ville que nous avons maintes fois dénoncé au groupe Changer Paris avec Rachida DATI, mais vous nuisez également à la mise en valeur de notre patrimoine.

Même la simple nécessité de ponctuer l'espace public de sources de lumière, afin d'en sécuriser les abords en plus de l'éclairage fourni par les réverbères, est à vos yeux pollution lumineuse.

Je vous rappelle qu'à Paris, l'insécurité n'est pas un sentiment, faut-il le rappeler en effet, une vague sensation, mais une réalité inquiétante au vu de la progression des agressions. Rien que les coups et blessures ont augmenté de 30 % au premier semestre 2022, et pendant ce temps-là, le déploiement de la vidéo-protection reste au point mort.

L'armement de la police municipale et le renforcement de ses missions sont balayés, et nos rues ne seront que plus obscures cet hiver. Circulez, il n'y a rien à voir !

Avec Philippe GOUJON, maire du 15e, nous avons préféré privilégier le dispositif "smart lighting" rue Antoine Bourdelle, et dans le quartier Saint-Lambert dans le 15e arrondissement.

Au groupe Changer Paris, nous avons également travaillé sur les impacts délétères de la pollution lumineuse et nous reconnaissons la qualité du travail des associations environnementales et des scientifiques dont nous partageons les alertes.

Qui plus est, dans le contexte actuel, contribuer à l'effort collectif visant à réaliser des économies d'énergie est une nécessité, mais nos propositions divergent des vôtres. Nous demandons ainsi dans notre vœu précité que la réglementation nationale en vigueur soit appliquée dans les plus brefs délais, afin que les vitrines des magasins soient éteintes entre 1 heure et 7 heures du matin. Contrairement à vos injonctions, les nôtres favorisent une double neutralité : carbone et budgétaire.

Vous entendez également mettre un coup de canif aux contrats de concession des M.U.I., mobiliers urbains d'information, qui rapportent à la Ville a minima 34 millions d'euros par an en renonçant à la moitié de leur durée d'exploitation quotidienne durant les cinq prochains mois.

La Ville peut-elle se passer d'une telle manne ? Vous voulez cesser l'éclairage de nuit des bâches publicitaires géantes, notamment quai de Seine, en prétendant réfléchir à des solutions alternatives pour financer la restauration de ce patrimoine inestimable. Mais concrètement, que proposez-vous ? Aucune recette de substitution.

Alors que les finances locales sont mises à rude épreuve par le Gouvernement avec la suppression notamment de la taxe d'habitation et celle à venir de la C.V.A.E., alors même que l'Exécutif creuse la dette durablement dans une course effrénée à la dépense et tandis que vous recherchez 250 millions pour boucler le budget 2023, vous jouez les cigales en attendant que vienne la bise.

L'affichage, vous en êtes les spécialistes éclairés, mais c'est en agissant avec discernement avec le long terme pour horizon que nous pourrions trouver des solutions pérennes au pouvoir d'achat des Parisiens, à la crise énergétique et à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Multiplier les chèques comme des petits pains ne fait pas une politique. Se serrer la ceinture non plus, et toucher à la culture encore moins.

C'est pourquoi, au groupe Changer Paris avec Rachida DATI, nous ne voterons pas cette proposition de délibération et nous nous abstenons sur l'amendement de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour cinq minutes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Madame la Présidente, et à travers vous à l'ensemble du groupe "Les Ecologistes" pour la présentation de cette niche, sur un sujet qui est très important, qui est celui globalement des mesures de sobriété qui sont liées au contexte dans lequel on s'inscrit, mais disons-le franchement, du chemin de sobriété que nous devons prendre et qui va bien au-delà des éléments conjoncturels que nous connaissons avec la crise ukrainienne. Sujet qui permet, à quelque moment de vérité de l'histoire, de se reposer quelques questions fondamentales : qu'est-ce qui est utile ? Qu'est-ce qui l'est moins ? Qu'est-ce qui est essentiel ? Qu'est-ce qui est superflu ?

La niche présentée était très complète et se situe en droite file, y compris par les initiatives prises par la Maire de Paris et par l'Exécutif, notamment en matière d'avant-garde sur la question de la sobriété énergétique, notamment à travers le plan qui a été présenté dont je rappelle les grandes mesures : la baisse de la température dans les bâtiments de la Ville ; décaler les heures et dates de chauffe ; la baisse de l'intensité de l'éclairage, en particulier l'extinction des éclairages ornementaux ; et la question globalement de toute mesure qui peut concourir à la baisse de la consommation énergétique, sous le double effet de la crise d'approvisionnement en volume et évidemment sous l'effet cumulé de la crise tarifaire liée notamment à la situation mais pas que, en Ukraine.

Deuxième élément fondamental du plan, c'est que la Ville représentant grosso modo 4 % de la consommation électrique sur le territoire parisien, cela ne fonctionne que si nous embarquons l'ensemble des acteurs.

C'est le cas à travers le pacte Paris Action Climat Biodiversité et nous avons demandé à tous les gros consommateurs du territoire de baisser leur consommation d'au moins 10 %. On pense évidemment aux grands bailleurs tertiaires, aux chaînes hôtelières, aux supermarchés, aux grands magasins, aux commerces. Qui peut légitimement penser pertinent de laisser des lumières allumées quand personne n'occupe ces locaux ?

Le sujet, notamment en particulier traité dans la niche, qui est celui de la publicité lumineuse... Petite question de méthode sur ce nouvel affichage, je ne vois pas mon temps de parole, donc je l'invente, je suis donc à 10 secondes de temps de parole.

Je vais être sobre !

Le sujet de la publicité lumineuse et des écrans digitaux, évidemment qu'il doit être posé au regard de ces enjeux et peut-être commencer à nous inspirer pour l'avenir.

Ce qui est intéressant, c'est qu'entre le moment où la niche a été rédigée et où a lieu notre débat aujourd'hui, le Gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives, y compris parce qu'elles ont une portée réglementaire, ce qui n'est pas le cas des délibérations que pourrait prendre le Conseil de Paris en dehors de son espace de compétence, j'y reviens dans un instant.

Et donc, le décret du 5 octobre dernier limite l'usage des écrans digitaux et lumineux avec une extinction de 1 heure à 6 heures du matin, mais malheureusement, seulement à partir du 1er juin. Il nous aurait semblé utile que ces mesures soient largement anticipées.

Ensuite, et Madame EVREN, je comprends que vous vous posiez en défenseure des intérêts économiques privés, mais heureusement que les entreprises sont beaucoup plus volontaristes et beaucoup plus soucieuses de l'intérêt général que vous ne l'êtes, parce qu'elles-mêmes ont proposé des choses qui vont souvent bien au-delà de ce que vous auriez osé formuler.

Nous avons d'ores et déjà engagé des discussions avec nos concessionnaires pour aller plus loin, c'est l'extinction des mobiliers urbains d'information et mobiliers Clear Channel de 23 heures 45 à 6 heures du matin à partir du 1er décembre, et l'extinction des mobiliers de publicité lumineux, kiosques, colonnes Morris, etc., opérés par JCDecaux de 1 heure à 6 heures à partir du 1er décembre, et merci beaucoup aux entreprises de s'engager aussi en ce sens.

Il nous a paru collectivement et à elles en particulier, qu'éteindre la nuit était peut-être un message intéressant, positif, adressé à la population en général plutôt que d'être arc-boutés à l'idée d'illuminer des panneaux devant lesquels personne ne passe, ou très peu de gens passent, mais dans des états qui ne les autorisent pas forcément à reconnaître la publicité qui y est inscrite.

Soyons un peu sérieux. Heureusement que les acteurs privés le sont. Nous avons décidé d'être exemplaires avec eux pour anticiper dès le 1er décembre.

Par ailleurs, nous proposons également d'interpeller l'ensemble des acteurs privés et partenaires qui affichent des publicités lumineuses et écrans qui donnent sur l'espace public, afin de s'aligner sur ces ambitions d'extinction de 23 heures 45 à 6 heures du matin, notamment les opérateurs de transport.

Je l'ai entendu, ne croyez pas que le règlement local de publicité permettra de tout régler, puisqu'il ne le permet pas en base légale. Je rappelle que la publicité numérique est interdite à Paris. J'ai moi-même engagé quatre procédures en infraction auprès des quatre régies publicitaires opérant des écrans numériques en espace privé, mais donnant sur l'espace public et que, avec une constance de jurisprudence que j'ai regrettée, les amendes que nous avons mises ont été cassées par le tribunal administratif.

Mais donc, nous voulons continuer ce combat, et face à la force politique que nous donnerons à travers cette proposition de délibération, à ces interpellations, et au relais que l'opinion publique éprouvera à l'incohérence de voir certaines parties du territoire national privées d'électricité, parce qu'il n'y en a plus assez et que l'on verra tourner en boucle des écrans numériques, je crois vraiment que pas un annonceur ne pourra éviter de s'interroger sur sa responsabilité morale et même le risque commercial et d'image qu'il joue à continuer d'exercer ce type de communication marketing.

Et nous aurons des contrôles évidemment renforcés sur les plages horaires concernées, en particulier sur le segment de 1 heure à 6 heures du matin.

Nous aurons également une rencontre très importante avec les représentants de tous les grands acteurs économiques parisiens le 19 octobre prochain à l'Hôtel de Ville. Avec Olivia POLSKI et d'autres adjoints, je leur présenterai ces orientations et nous discuterons avec eux de ces sujets.

Notre souci sur la rédaction de l'amendement a été de conserver la force politique à l'interpellation que nous souhaitons porter collectivement et d'essayer de trouver un chemin de robustesse juridique dans un sujet qui est encore aujourd'hui un peu gazeux. Mais c'est le sens un peu de l'engagement que nous vous proposons à travers l'adoption de la proposition de délibération amendée grâce à l'initiative prise par le groupe "Les Ecologistes"

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme KONÉ, s'il vous plaît.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Tout d'abord, je voulais remercier l'Exécutif pour les échanges que nous avons eus ensemble, qui ont permis d'aboutir à cette proposition de délibération qui sera soumise au vote aujourd'hui.

Il s'agit d'une mesure qui vise à répondre à une situation d'urgence. Evidemment, cette question de précarité énergétique, nous en parlons maintenant, il y a une crise énergétique mais qui risque de perdurer. Notre objectif est donc que cette proposition de délibération soit une première étape sur la question de la publicité lumineuse et que nous parvenions effectivement à la pérenniser. Donc, pour nous c'est une première étape évidemment qui sera mise en place pendant cette période hivernale et nous continuerons les discussions afin que cette proposition de délibération et ces propositions, ces mesures soient pérennisées.

L'objectif de la proposition de délibération, c'était premièrement de poser le débat et je pense que nous avons pu le faire ensemble aujourd'hui. Nous avons largement pu nous rassembler, je parlerai d'un certain nombre de groupes politiques au sein de cet hémicycle, sur cette question problématique de la publicité lumineuse et de la pollution lumineuse.

Proposer également des mesures, alors évidemment, nous sommes dans notre rôle et vous connaissez la position des écologistes vis-à-vis de la publicité. Là, effectivement, l'angle publicité numérique visait à répondre à cette question de sobriété nécessaire et que le Gouvernement appelle depuis un certain temps.

Néanmoins, les discussions avec l'Exécutif ne nous ont pas permis évidemment d'obtenir toutes les demandes que nous proposons, mais il s'agit déjà d'une première et grosse avancée que nous considérons être une victoire, qui va nous permettre évidemment d'envoyer un message assez clair aux commerçants, aux entreprises sur cette question des panneaux et publicités lumineux que l'on voit fleurir depuis plusieurs mois, voire des années dans toutes les vitrines, sur lesquels les Parisiennes et les Parisiens nous interpellent, et il nous semblait nécessaire d'y répondre.

Ensuite, pour essayer de répondre aux différents interlocuteurs et interlocutrices, Monsieur AQUA, je ne vais pas faire de commentaire concernant vos propos sur la rédaction de la proposition de délibération, j'en suis même surprise, car si l'on commence à commenter les propositions de délibération de chacune et chacun, je ne sais pas si l'on va s'en sortir. Mais personnellement, j'ai reçu beaucoup de félicitations de la part notamment de journalistes sur la clarté de cette proposition de délibération, je m'en tiendrai à ces félicitations.

Ensuite, Madame BERTHOUT, ce que je voulais vous préciser, c'est que si je comprends bien, vous vous plaignez de la faiblesse des mesures proposées par la Ville de Paris dans le cadre du plan de sobriété. Si je peux me permettre de vous faire une proposition, vous êtes maire d'un arrondissement et donc, vous avez aussi la possibilité

de faire des propositions, donc proposez un plan de sobriété local à l'échelle du 5e arrondissement, et on y travaillera ensemble. Comme vous le dites, tout le monde doit prendre sa part et y participer...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il faut vous aller vers votre conclusion.

Mme Fatoumata KONÉ. - Déjà ? Alors je ne vais répondre à personne. Cela va être assez court, car on est en complet désaccord sur ce point-là, je ne vais même pas essayer de vous convaincre, vous voterez contre en fait, cela me va très bien, Madame EVREN.

Madame GATEL, très rapidement, votre position, je pense que c'est plutôt une position politicienne, parce que sur la question de la publicité lumineuse, je suis sûre que l'on peut se retrouver. On a manqué de temps pour pouvoir discuter avec les groupes, j'en tiens compte pour les prochaines propositions de délibération, mais, si vous voulez, on peut en discuter par la suite pour essayer de vous expliquer sur ce point-là.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous en reparlerez à l'extérieur, s'il vous plaît.

Une phrase pour conclure.

Mme Fatoumata KONÉ. - J'en profite pour remercier mon équipe de collaborateurs et collaboratrices qui a largement travaillé sur ce sujet, donc merci beaucoup.

Pour nous, en tout cas, cette proposition de délibération est une vraie satisfaction et je remercie l'ensemble des groupes politiques qui voteront favorablement à nos propositions.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 132 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 132 est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération "Les Ecologistes" 1 ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération amendée est adoptée. (2022, "Les Ecologistes" 1).

Je vous remercie.

2022 DDCT 102 - Rapport de la mission d'information et d'évaluation (M.I.E.) sur la santé à Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un observatoire de la santé environnementale à Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la représentation des élus de Paris, au niveau de vie des employés et à l'offre de soins de l'APHP.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la conservation par l'APHP de son patrimoine immobilier et foncier.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la désertification médicale à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au logement des personnels de santé à Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous vous attendions, Monsieur LECOQ, on va vous laisser le temps tranquillement de vous installer.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le thème du rapport de la Mission d'information et d'évaluation sur la santé à Paris, c'est le projet de délibération DDCT 102, et ce débat inclura, dans les temps de parole définis, la présentation des vœux.

Je vais donc donner la parole successivement aux deux représentants de la M.I.E. Dans un premier temps, M. LECOQ, qui a été le président de la Mission, pour cinq minutes, puis M. Hamidou SAMAKÉ qui est le rapporteur de la Mission, pour cinq minutes à lui aussi.

Monsieur LECOQ, êtes-vous prêt ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Je suis prêt, Madame la Maire. Je suis en pleine forme. Revigoré par cette M.I.E. santé qui a été, permettez-moi de le dire, une œuvre collective, qui avec tous ceux et celles qui ont participé, de tous les groupes politiques de cette Assemblée, avec le concours des services de la Ville, et bien sûr grâce aux très nombreuses personnalités auditionnées au cours de ces six mois, puisque ce sont six mois de travaux, nous a conduits, chaque jeudi matin, à nous rassembler. Permettez-moi de remercier également les collaborateurs de groupes qui ont été mobilisés.

Le rapport de la Mission d'information, que j'ai eu l'honneur de présider, a été remis officiellement le 26 septembre à la Maire de Paris, représentée par son premier adjoint. Je l'ai remis avec Hamidou SAMAKÉ, rapporteur de la M.I.E.

Il a été rédigé après 60 heures d'auditions intervenues sur six mois entre janvier et juillet 2022, dans une période où nous étions assez occupés par ailleurs. Il conclut sur 71 préconisations communes destinées à remettre debout le système de santé parisien.

Beaucoup de responsables politiques, mes chers collègues, font mine de le découvrir, mais notre système de santé est à bout de souffle. Nous sommes d'ailleurs tous collectivement et moralement responsables de ne pas avoir entendu les alarmes à répétition lancées par les professionnels de santé au cours des dix dernières années.

Souvent méprisées, elles ont été ignorées, alors qu'elles témoignaient d'un affaiblissement progressif des structures de soins, et des personnels, dans toute leur diversité, qui les servent.

La crise sanitaire est venue malheureusement submerger un système déjà affaibli, et l'a irrémédiablement fragilisé, accélérant le départ des personnels et les fermetures de lits. Aujourd'hui, 15 à 20 % des lits sont fermés dans tous les hôpitaux, et notamment dans ceux de l'A.P.-H.P., faute de personnels soignants.

Dans certains secteurs comme celui des urgences pédiatriques, la situation est encore plus grave. D'ailleurs, nous entrons à peine dans la période automnale, bientôt hivernale, que déjà des transferts de nourrissons sont organisés.

Alors que nous avons longtemps considéré que le système de santé français était le meilleur du monde, chacun découvre la triste réalité : des lits fermés, des personnels démotivés et en nombre insuffisant, des urgences saturées, et une prise en charge défaillante pour de nombreuses pathologies.

Même si, il faut le reconnaître et nous le savons, il y a encore, et heureusement, dans nos hôpitaux de l'AP-HP, des services remarquables, qui sont d'ailleurs quelquefois à l'origine de premières ou de découvertes mondiales. Mais, pour accueillir le flot de patients que la faiblesse du système libéral dirige vers les urgences, c'est bien sûr beaucoup plus difficile.

Dans ce contexte dégradé, la Ville de Paris peut et doit montrer l'exemple pour redresser le système de santé. Face à ce constat, le risque est que nous fassions à nouveau quelques réformes d'apparence, un nouveau Ségur bâclé en six mois, je pense aux pouvoirs publics, et une mission flash qui soignera quelques plaies, mais n'empêchera pas la diffusion du mal profond qui secoue l'ensemble du système de santé.

Ou bien nous acceptons collectivement, autorités de santé diverses, Parlement, Gouvernement, collectivités territoriales, et patients qui seraient conviés à des états généraux de la santé, de nous lancer dans une restructuration en profondeur de notre système de santé, dont chacun a compris, je le répète, qu'il ne résisterait pas à une nouvelle crise sanitaire.

Ce travail de la M.I.E., le groupe Changer Paris, avec sa présidente Rachida DATI, l'a amorcé en demandant la création d'une mission d'information et d'évaluation. Il est indispensable que le retour à la vie normale post-Covid s'accompagne d'une reconstruction profonde de l'organisation du système de santé parisien, afin que celui-ci puisse faire face à de nouvelles crises, et qu'il tire les leçons des fragilités constatées.

Parmi les mesures indispensables que cette mission propose de mettre en place, nous souhaitons que le conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. soit remplacé par un conseil d'administration afin d'assurer une meilleure représentation des élus de l'ensemble du territoire parisien, mais aussi des personnels soignants et médicaux, des usagers et de leurs familles.

La M.I.E. recommande également de faciliter l'installation des médecins libéraux et l'exercice de leur métier. Les bailleurs sociaux devraient consacrer une part plus importante de leurs locaux à l'installation de professionnels s'engageant à pratiquer des tarifs en secteur 1.

La Ville ne peut pas non plus faire l'économie d'un soutien économique aux structures de santé menacées de fermeture. Son dispositif Paris Med' doit devenir un guichet unique favorisant l'installation de jeunes médecins, mais aussi pour renforcer les aides techniques, juridiques et financières pour les porteurs de projet.

Réforme des études médicales, fin du numerus clausus pour les médecins s'installant dans les territoires, changement de gouvernance des hôpitaux, revalorisation des carrières des personnels soignants et aide au logement dans les zones tendues, implication des communes dans l'installation de jeunes médecins, les sujets ne manquent pas, mes chers collègues, démontrant l'étendue des problèmes.

Nombre de propositions formulées par notre M.I.E. sur la santé à Paris ne nécessitent même pas de dépenses supplémentaires, même si d'autres sont effectivement de la responsabilité des pouvoirs publics.

Le redressement de notre système de santé demandera donc tout à la fois du temps, une volonté puissante, et une capacité des principaux acteurs à travailler ensemble.

Les tentations corporatistes et technocratiques devront être repoussées, sauf dans le domaine de la santé publique, où beaucoup reste à faire, en liaison avec les collectivités territoriales.

A cet égard, nous saluons la création de la direction de la santé à Paris, et le très beau projet de l'Institut pour la santé des femmes, dans le pavillon Tarnier.

Des raisons d'espérer existent également avec le projet de Parisanté Campus numérique, qui avant la fin de la décennie viendra s'implanter sur le site historique du Val-de-Grâce.

Nous le voyons, Madame la Présidente, Madame la Maire, mes chers collègues, beaucoup peut et doit être fait pour renforcer notre système de santé. A Paris, dans une ville très dense, la santé environnementale doit devenir une priorité et irriguer toutes les politiques publiques. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Je me suis permis de vous couper, parce que vous preniez sur le temps de parole de votre groupe. Si, puisqu'il a excédé les 5 minutes.

Je vous le dis. Il y avait 20 minutes. Tout va bien.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, qui est le rapporteur de la mission.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme le président Jean-Pierre LECOQ que je félicite, vous l'avez indiqué, la Mission d'information et d'évaluation qui se déroulait de janvier à juillet 2022 nous aura permis d'auditionner plus de 67 personnes, de compiler plus de 34 contributions écrites, et de réaliser 12 visites de terrain.

Ces chiffres sont parlants. Ils traduisent la volonté des membres, comme de l'Administration, de ne laisser de côté aucun aspect, aucun acteur de santé à Paris. Dans le même temps, nous sommes très conscients de ne pas avoir réellement fait le tour du sujet. Nous savons bien que la diversité des acteurs et actrices de la santé ne peut être réduite à si peu de temps.

C'est d'autant plus vrai que la santé, je cite : "état complet de bien-être physique, mental et social", selon la définition de l'O.M.S., ne peut pas se résumer à l'absence d'infirmité ou de maladie. Nous avons connaissance des limites du rapport réalisé, qui vise à faire un tour d'horizon, et forcément incomplet.

Ce rapport est donc nécessairement incomplet, et sa rédaction a bien sûr été traversée par les impondérables liés aux urgences, au travail collectif, et aussi à ses frustrations.

Pour autant, le travail que nous avons mené a permis d'engager un dialogue entre nous, et de mieux percevoir à quel point la santé est au cœur de toutes les actions de la Ville, alors même qu'elle a peu de compétences obligatoires en la matière.

Car, agir pour la santé dans une ville dense comme Paris, à la fois fortement connectée aux territoires environnants et très marquée par les disparités intra-arrondissements avec une population riche de sa diversité, peut se traduire aussi par des approches différenciées du soin, et dans le contexte climatique et environnemental que nous connaissons, ce n'est pas faire un tableau comptable des problèmes de santé rencontrés par les gens et les moyens alignés en face.

Nous devons envisager la santé des Parisiens et Parisiennes dans leur environnement social et physique, appréhender et éliminer autant que possible les potentiels risques pour la santé, mais aussi saisir tout ce qui pourrait constituer un levier pour améliorer la capacité d'agir, notamment pour celles et ceux qui sont les plus éloignés du soin.

On le sait, par exemple, avoir un toit, disposer d'un logement, quel qu'il soit, est un déterminant majeur de la santé des populations.

Le niveau d'instruction, le revenu et sa répartition, l'insécurité alimentaire sont autant de facteurs importants qui rejoignent les enjeux de pollution, de climat, d'activité physique.

Il ne s'agit pas là d'un constat métaphysique, mais des causes de ces inégalités flagrantes dans notre pays qui se mesurent en années de vie et pas simplement de vie en bonne santé. Nous le savons, l'espérance de vie est de 13 ans plus élevée pour les plus aisés que pour les plus démunis. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'I.N.S.E.E.

Les inégalités tuent à petit feu. Les inégalités entre territoires, entre populations, Paris comme la France, n'en manque malheureusement pas. Si nous ne voulons pas réserver à notre société une destinée de Danaïes, nous devons agir sur les causes, et non seulement sur le curatif, en irriguer l'ensemble de nos politiques dès leur conception, sans négliger les aspects relatifs à la participation des usagers à la santé.

C'est pourquoi nous avons pu entendre plusieurs adjointes et adjoints, ainsi que la direction santé publique, Anne SOUYRIS, mais aussi Véronique LEVIEUX et Jacques GALVANI sont venus présenter les grands axes de leur politique et ont tous insisté sur les synergies existantes, aussi bien sur le terrain qu'au niveau opérationnel.

Nous avons visité l'accueil petite enfance et les parents en centre maternel, aussi bien que l'innovation en matière de santé, nous avons visité un centre social et constaté les riches partenariats avec le secteur associatif et avec le milieu hospitalier, aussi bien que les Maisons des Femmes autonomes pour un hôpital. Nous avons échangé avec les maisons des aînés et des aidants, comme avec les addictologues.

Au terme de ce voyage, nous sommes retournés pleins de raison et nous avons embrassé l'ensemble des secteurs abordés par un nombre inédit de propositions et de préconisations.

C'est vrai, ces préconisations, tout comme le rapport lui-même, ne font pas émerger une vision d'ensemble structurante. C'est le résultat d'un choix que nous assumons, celui de rassembler autant que possible des points de vue divergents, de s'accorder sur le même constat, même lorsque nous n'étions pas d'accord sur les approches à retenir pour en sortir.

Les préconisations sont à lire comme un nuancier, une ébauche sans doute incomplète de plus pour l'avenir, car la période que nous vivons n'est pas tout à fait anodine. Elle émerge d'un test de résistance inédit de notre résilience collective en matière de santé, test que celles et ceux qui font la santé à Paris ont tenu avec brio, mais avec une constance aigüe des fragilités.

Aujourd'hui, nous devons œuvrer pour aller de l'avant, sous l'égide d'Anne SOUYRIS, et aider à réparer ce qui a été mis à mal, par des années de négligence par l'Etat, de cette dimension dans nos vies, en mettant en avant l'échelle de la ville et sa pertinence pour connaître les territoires, les acteurs, et tisser avec eux la confiance nécessaire.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre respect du temps de parole, et aussi pour vos collègues derrière.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen. Je vous rappelle que vous avez sept minutes à vous partager avec Nicolas BONNET-OULALDJ, qui interviendra plus tard.

La parole est à vous.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je remercie nos collègues président et rapporteur de cette M.I.E., Jean-Pierre LECOQ et Hamidou SAMAKÉ, ainsi que les services pour les travaux riches qui nous ont animés pendant ces mois.

Le groupe Communiste, avec mes collègues Nicolas BONNET-OULADJ et Barbara GOMES, a pris toute sa part, et nous nous félicitons de l'introduction dans le rapport final de près de la moitié de nos préconisations. Nous avons également fourni en annexe, 45 préconisations qui ne faisaient pas l'objet d'unanimité.

Si nous n'avons pas partagé toutes les solutions, nous avons pu partager un constat : la santé publique va mal. Cela a été exacerbé par la crise sanitaire, mais les difficultés sont bien plus profondes.

Monsieur le Président LECOQ, vous disiez : "nous avons une responsabilité collective", je mettrai un petit bémol, la responsabilité n'est quand même pas partagée par tous les courants et mouvements politiques dans la casse de la santé et de l'offre de soins publics.

Délais d'attente, rupture d'égalité d'accès aux soins, la santé va mal, car elle s'éloigne de sa qualité fondamentale de service public qui conçoit la santé comme un droit universel, garanti, sans discriminations, avec humanité, dignité et proximité.

Ce que cette M.I.E. a permis de démontrer, c'est que notre ville dispose de moyens d'action au niveau de ses compétences pour améliorer l'accès aux soins des Parisiennes et Parisiens.

Je pense en particulier à cette possibilité, cette urgence de créer de nouveaux centres municipaux de santé. Ces établissements permettront à la fois de désengorger les urgences et de multiplier les heures d'accueil de la population en secteur 1.

C'est ce que le groupe communiste revendique depuis le début de la mandature, et cela figure dans les préconisations de cette M.I.E. Nous continuerons à suivre de près sa concrétisation.

Ce que je regrette en revanche, c'est la timidité des préconisations en matière de soins accordés aux conduites addictives. Alors que notre territoire est amplement concerné par la question, la M.I.E. ne lui accorde que trois préconisations, dont deux émanent de notre groupe. Nous continuerons là aussi à demander à l'Etat de financer l'ouverture de nouvelles haltes soins addictions et d'urgences addictologiques en psychiatrie.

Les besoins en santé mentale sont grands et le délaissement de ce secteur, souvent appelé le parent pauvre de la médecine, les a accentués. Il y a urgence à revaloriser le capacitaire d'accueil des C.M.P. et des C.M.P.P. Il y a aussi urgence à ce que l'Etat réinvestisse la psychiatrie en augmentant notamment le nombre de lits.

Bien sûr, la réponse en matière d'offres de soins ne peut pas s'exempter de prévention. Nous avons porté le souhait que l'Etat et l'Assurance maladie développent des financements innovants pour la prise en charge d'actions de prévention. Sans aucun doute importantes et présentes dans les préconisations, elles ne permettent néanmoins pas de pallier les besoins de soins.

Un point commun réunit ces dispositifs, c'est l'importance qu'ils accordent à l'accompagnement des patients. C'est le cœur du service de santé qui s'adapte sans cesse aux publics concernés.

Parmi les nombreuses préconisations du groupe communiste, quelques-unes : la nécessaire présence de médecins scolaires dans chaque école de la ville ; la reconnaissance et la prise en charge de l'endométriose comme A.L.D. ; la garantie d'un accueil universel dans les structures de santé de la Ville et subventionnées par la Ville ; et pour nos concitoyens les plus âgés, le développement de places en E.H.P.A.D.

Mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ complétera plus spécifiquement sur l'A.P.-H.P.

Nous sommes assez surpris qu'il y ait des vœux du groupe Changer Paris et de l'Exécutif alors que nous avons un rapport de plus de 200 pages avec des centaines de préconisations.

Nous veillerons à ce que les préconisations portées par cette M.I.E. soient mises en place, et que l'on ne s'arrête pas là. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, pour le GIP, pour cinq minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme il est d'usage, le Conseil de Paris organise ce débat au terme des travaux de cette Mission d'information et d'évaluation sur la santé à Paris, dont je salue et remercie le président, Jean-Pierre LECOQ, et le rapporteur, Hamidou SAMAKÉ.

Dans un esprit transpartisan qui qualifie ses missions, la M.I.E. santé a contribué à mettre en lumière de nombreux aspects de la santé à Paris. Je pense notamment au focus sur la santé environnementale, un enjeu particulièrement important à l'heure du réchauffement et du dérèglement climatiques.

J'en profite pour saluer Alexandre FLORENTIN et Maud LELIÈVRE, président et rapporteure de la nouvelle M.I.E. du Conseil sur l'adaptation de la ville aux super vagues de chaleur, qui permettra notamment d'affiner nos travaux sur ce sujet.

S'il faut collectivement se féliciter d'avoir dressé un diagnostic global de la situation de la santé à Paris, le groupe "Indépendants et Progressistes" regrette différents aspects de fond et de forme. Ils sont d'ailleurs liés. Ainsi, plusieurs suggestions de notre groupe, en amont et pendant les travaux de la M.I.E., n'ont pas été prises suffisamment en compte.

A titre d'exemple, au début de la M.I.E., nous avons souhaité élargir les questions de santé aux questions du monde du travail et des fédérations professionnelles. Hélas, notre recommandation n'a pas été prise en compte. Hélas, cela s'est reflété dans le rapport final de la M.I.E.

Les acteurs économiques parisiens, vous le savez, peuvent aussi jouer un rôle important en matière de prévention pour la santé publique. Il faut donc regretter l'absence de leur prise en compte dans les travaux de cette M.I.E.

Ce premier exemple de forme affectant le fond s'est reproduit lors de la finalisation des travaux de la M.I.E. cet été.

On peut comprendre le souhait de conclure rapidement des travaux. En revanche, avec nos collègues du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, je salue d'ailleurs leur implication et le travail extraordinaire qu'ils ont réalisé, nous n'avons cessé de vous alerter, Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, sur la précipitation à clore le rapport en quelques séances, avant la trêve estivale.

Pour ces différents éléments, nous estimons que la qualité du rapport a pu parfois en pâtir, et ce, malgré un intense travail d'harmonisation réalisé par les élus et surtout par les services de la Ville que je remercie.

Toutefois, il faut aussi saluer les préconisations communes du rapport qui reprennent de manière transpartisane différentes propositions des groupes.

Enfin, permettez-moi de mettre en valeur des propositions de notre groupe, notamment en termes de santé au travail.

Sur notre proposition à la fin ; in fine, la M.I.E. a adopté le lancement de deux futures concertations, à la fois avec les acteurs socioprofessionnels sur la santé au travail, et à destination des fonctionnaires de la Ville. Ceux-ci font face en effet à des risques de natures différentes selon le poste exercé, troubles musculosquelettiques, conséquences de la sédentarité, etc. Souhaitons que ce cycle de concertations soit rapidement mis en place. Nous y veillerons. Nous participerons si nécessaire, car les enjeux dont nous parlons sont essentiels.

Je souhaite également déplorer la non-prise en compte collective d'autres préconisations du groupe. Alors que la santé environnementale est au cœur du rapport, il est regrettable que l'expérimentation de nos dispositifs pour lutter contre la pollution sonore et atmosphérique n'ait pas été retenue.

Dans le peu de temps imparti, tels sont les quelques axes que le groupe "Indépendants et Progressistes" souhaitait développer à la faveur du rapport final de cette M.I.E. sur la santé à Paris. Souhaitons que ces retours d'expérience et les futurs travaux du Conseil de Paris, par des M.I.E. ou non, permettent d'agir efficacement sur ces enjeux, pour les Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur Pierre CASANOVA, s'il vous plaît, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. Vous avez cinq minutes.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots sur ce rapport, un rapport républicain, un rapport néanmoins modeste parfois, et un rapport toujours pragmatique.

Un rapport républicain, car 71 préconisations approuvées à l'unanimité par M. LECOQ et M. SAMAKÉ. Je salue, en effet, le caractère transpartisan. Je ne veux pas fâcher en disant que cela ressemble presque à une démarche centriste, et de droite, et de gauche, parce que je sais que ce serait très mal pris. Pas un seul instant, je n'ai pensé cela.

Je salue simplement une démarche conjuguant les énergies et les esprits de couleurs politiques différentes, et de convictions diverses pour aboutir à quelque chose, en effet, qui participe du dialogue républicain, évidemment.

Le groupe centriste, qui a bien voulu me donner la parole sur ce sujet qui m'est cher depuis très longtemps, sur lequel j'ai beaucoup travaillé, me permet de vous dire à quel point nous saluons cette démarche républicaine.

Un rapport néanmoins modeste, pour deux raisons. D'abord, certaines de nos suggestions qui nous paraissaient, car comme tout être humain, nous sommes vaniteux, justes, souhaitables, n'ont pas été retenues néanmoins, ce qui nous incite à la modestie. La prochaine fois, certainement, nous ferons mieux. Nous essaierons de vous convaincre davantage que le sort des personnes âgées dans le système de santé parisien pourrait être largement amélioré.

C'est un sujet qui nous est cher depuis longtemps, sur lequel nous revenons sur les questions des déplacements, des véhicules individuels, des transports en commun qui ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il est fâcheux que la seule population croissante à Paris, les seniors, ne soit pas accueillie comme elle devrait l'être. Cela s'applique également, évidemment, aux questions de santé. Je pense en particulier à nos propositions relatives aux E.H.P.A.D. Nous avons proposé, c'est un sujet cher à plusieurs de mes collègues, de permettre et favoriser même la présence d'animaux dans les E.H.P.A.D. Cela participe d'une démarche plus chorale.

Deuxième élément qui nous fait souligner le caractère peut-être modeste ou prudent, peut-être réaliste, des conclusions de ce rapport, ce sont ses silences. Je suis sûr que le président LECOQ a préféré laisser à ceux qui ont la compétence, probablement, le pouvoir exécutif et législatif, la question de la réforme des urgences, la question du temps de travail, la question, il l'a citée, de l'organisation administrative, pour ne pas dire technocratique, et bien sûr je ne cite pas le caractère peut-être parfois ressemblant à une cogestion de certains des organes.

Mais il a parlé, à très juste titre, c'est là que j'arrive au troisième point, à un rapport pragmatique, il a parlé de la nécessaire réforme de la gouvernance, et évidemment, si elle est faite dans un esprit qui, j'espère, est celui des auteurs du rapport, vers une meilleure efficacité, une meilleure reconnaissance du mérite du personnel soignant, quand il est méritant, une meilleure verticalité, et peut-être moins d'horizontalité sur les sujets qui nécessitent des décisions d'urgence sanitaire. Bien évidemment, une réforme de la gouvernance serait une mesure tout à fait pragmatique.

Nous pourrions, à juste titre, comme sur beaucoup d'autres sujets d'ailleurs, prendre exemple sur les modèles étrangers qui marchent, plutôt que de perpétuer de vieux slogans qui n'ont plus l'heur de plaire au XXI^e siècle.

Deuxième élément qui nous semble montrer la sagesse des préconisations de ce rapport : inciter davantage la médecine libérale à s'installer dans Paris. Evidemment, tout le monde a en tête la question du foncier. Il est évident que, quelles que soient les spécialités, s'installer dans une ville dont les loyers ne cessent de monter est un problème très difficile à surmonter. A cet égard, la proposition d'inciter beaucoup plus vivement les bailleurs sociaux à accorder des espaces à ces structures, qu'elles soient libérales ou pas, peu importe, me paraît être une très bonne piste.

D'ailleurs, je pense que c'est une piste qui pourrait nous mener vers d'autres activités. Je pense par exemple à l'accueil de la petite enfance. Vous savez, il y avait des dispositions du Code de l'urbanisme qui obligeaient les constructions nouvelles à inclure des parkings. On faisait beaucoup cela dans les années 60-70. Je me suis toujours demandé pourquoi on ne forcerait pas, dans les constructions nouvelles, à inclure un certain nombre de mètres carrés pour les professions médicales et pour l'accueil de la petite enfance.

Cela ne coûterait rien au budget de la Ville. Cela nécessite, certes, une réforme législative, je ne dis pas que l'on va régler cela...

J'ai terminé. Je vous ai dit ce que je pensais de ce rapport, il est républicain, modeste, mais pragmatique. A ce titre, il recueille l'approbation du groupe centriste.

Merci, Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à **Éric LEJOINDRE**, pour le groupe PEC. Vous avez 14 minutes 37 à vous partager entre les intervenants de votre groupe. Merci.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Je ne peux évidemment pas commencer cette intervention sans remercier les acteurs de cette M.I.E., à commencer par notre président Jean-Pierre LECOQ et notre rapporteur Hamidou SAMAKÉ qui, avec les membres de l'Administration, que je tiens à remercier particulièrement, ont conduit nos travaux avec rigueur, et cela compte aussi, avec un peu de bonne humeur. L'ampleur du sujet était vaste, et vous êtes parvenus à nous permettre de traiter de très nombreux aspects en un temps finalement assez court.

Merci aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont accepté d'être auditionnés et nous ont fourni une matière riche, à partir de laquelle ce rapport a été construit.

Et puis, merci aussi à l'ensemble des membres de la M.I.E., avec qui nous avons pu travailler en confiance.

Ce ne sont pas que des remerciements rhétoriques. Nous avons évoqué de très nombreux sujets, sur lesquels nous avons parfois été sur des positions assez différentes. Nous avons pu le faire en bonne intelligence, dans le respect des expressions des uns et des autres, avec des débats parfois vifs et des positions parfois tranchées, mais sans jamais tomber dans la facilité des effets de manche, ou dans la caricature polémique.

C'est un état d'esprit de travail qui ne nie aucune de nos différences, mais qui permet à chacun d'avancer, y compris parce qu'il s'est fondé sur les réalités qui étaient exposées par les intervenants. C'est un état d'esprit qui mériterait d'être présent plus souvent quand nous débattons tous ensemble.

Sur le fond, comme l'ont rappelé le président et le rapporteur, la mission qui nous était confiée était large. Nous avons travaillé dans beaucoup de directions que je ne vais pas reprendre.

Je voudrais me concentrer sur quelques leçons qui, je crois, peuvent être tirées de ce rapport.

D'abord, la Ville a joué et joue un rôle important, grâce à nos politiques publiques directement, mais aussi en permettant de mettre en relation les différents acteurs qui concourent à la santé des Parisiennes et Parisiens.

A ce titre, je veux remercier l'investissement de la Ville, notamment celui d'Anne SOUYRIS, dans l'ensemble des sujets qui concernent directement nos politiques publiques, et notamment le soutien à l'installation de professionnels de santé en secteur 1 dans l'ensemble des territoires.

Le rôle de la Ville doit aussi être salué dans le cadre de la réponse aux crises, et bien sûr dans la réponse à la crise sanitaire. Je n'y reviens pas. Notre rôle est aussi reconnu par ceux que nous avons auditionnés pour ce qui est des politiques de prévention directement auprès des usagers dans le cadre, par exemple, des Ateliers Santé Ville, mais aussi dans le domaine de la santé environnementale.

A tous ces titres, la création de la direction de la santé est un pas important pour mettre notre activité en cohérence, mais aussi pour veiller à l'adaptation de nos politiques de santé aux différentes réalités de nos territoires.

Au-delà, la M.I.E. a permis de faire ressortir un certain nombre de préconisations dans différentes directions et je note notamment l'importance de contribuer, à notre place, à l'articulation entre la médecine de ville et l'hôpital. Cela fait un certain temps que l'on parle de ce sujet et cela passe bien sûr par le soutien à l'installation des professionnels de santé, à la création de ces maintenant célèbres centres de santé pluridisciplinaires dans le 18^e, nous avons pu en installer plusieurs à la porte de Saint-Ouen, rue Marcadet, à la Goutte d'Or ou rue Pajol.

Mais nous devons poursuivre cette politique et surtout penser en amont la place de ces structures dans nos projets, notamment dans nos projets d'aménagement comme c'est le cas, par exemple, à Chapelle International ou à

Hébert, où il faut penser, avant même que les quartiers apparaissent, la place des aménagements de santé à l'intérieur.

Et nous devons insister pour que ces centres, qu'ils soient municipaux ou privés mais en secteur 1, puissent avoir des équipements adaptés et une offre de soins large, notamment la nuit, pour permettre de décharger les urgences des cas qui n'exigeaient pas d'aller à l'hôpital.

Et pour permettre que tout cela se fasse, il faut continuer à travailler au renforcement des C.P.T.S. qui ont été construites à partir de la loi de 2016, et qui ont fait preuve de leur rôle central, notamment lors de la crise du Covid. Ces C.P.T.S. permettent d'ailleurs de fournir un cadre utile pour des projets de coopération, voire de partage de postes, notamment d'infirmières en pratiques avancées entre la Ville et l'hôpital, ou pour mettre en œuvre des programmes de prévention par le sport, par exemple. Il y a encore beaucoup de sujets sur lesquels nous pouvons avancer.

Au-delà, notre M.I.E. a touché à des sujets sensibles, notamment celui de la santé mentale, de la santé des personnes plus fragiles ou en situation de précarité, et celui encore des conduites addictives. Il y a beaucoup à faire sur tous ces sujets, mais ce rapport permet d'abord d'apporter des préconisations qui seront utiles et dont je ne doute pas, la Ville saura se saisir.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe Changer Paris. Je vous rappelle que vous avez 12 minutes 56 à vous partager entre membres de votre groupe.

Merci.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais m'attacher plus particulièrement à la question de la médecine de ville qui nous impacte au quotidien. Paris souffre d'une pénurie de nouveaux médecins de ville et de professionnels soignants. En 2020, l'âge moyen d'un médecin était de 57 ans et ceux qui pourraient les remplacer manquent cruellement.

Le sujet central aujourd'hui est de voir comment la Ville, qui évidemment ne peut être la seule à agir, peut retenir ou attirer les professionnels de santé, en partant de deux exemples qui illustrent parfaitement les défaillances du système de santé parisien.

Lors de son audition le 17 février dernier, le docteur REGENSBERG DE ANDREIS, secrétaire générale adjointe de l'U.R.P.S., a fait état de sa propre expérience comme médecin généraliste du secteur 1 installée à Paris. Elle a dû se battre pour que son bailleur, la R.I.V.P., ne lui majore pas son loyer de 50 %, ce qui l'aurait conduite à fermer son cabinet médical. Quelle absurdité quand on connaît la difficulté à prendre un rendez-vous chez un médecin à Paris.

Encore un exemple sur ce sujet immobilier, pourquoi la Ville de Paris regrette le manque de professionnels de santé alors que sa politique du logement ne le prend pas en considération, en oubliant volontairement les projets de nouveaux logements intermédiaires ? Ce sont pourtant ces logements qui pourraient accueillir les professionnels de santé.

Pour être précise, dans le 16e arrondissement et contrairement à ce qui est écrit dans le document remis récemment dans une réunion sur le P.L.U., aucun logement P.L.S., c'est-à-dire accessible aux professionnels de santé, n'est prévu dans les nouveaux programmes.

Alors que la quasi-totalité du territoire parisien s'apparente désormais à des déserts médicaux classifiés Z.A.C. ou Z.I.D.+ par l'A.R.S., il y a donc urgence à rendre Paris accessible et attractive à nouveau pour les professionnels de santé.

Pour cela, les préconisations de notre Mission, dont beaucoup ont déjà été données, devront être mises en œuvre, et il faudra prioritairement s'assurer de la présence de lieux de soins conventionnés secteur 1 accessibles dans chaque arrondissement, pour que les classes moyennes ne soient pas encore les grandes oubliées de vos dispositifs ; permettre l'accès des personnels de santé au logement social; et enfin, favoriser les déplacements à domicile en plaidant pour l'adoption d'une politique tarifaire qui valorise les déplacements.

Ce, afin de ne plus entendre ce que m'a dit très récemment un médecin de "S.O.S. Médecins" : "j'ai 59 ans, je suis une espèce en voie de disparition. Comment voulez-vous travailler à domicile quand on ne peut plus circuler et que de surcroît, on est verbalisé ?". Des anomalies confirmées hélas par le docteur Serge SMADJA, président de "S.O.S. Médecins Grand Paris" le 17 février dernier, dans l'une de nos auditions.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à M. Alexandre FLORENTIN pour le groupe "Les Ecologistes", avec dix minutes à vous partager avec votre collègue Carine PETIT après.

Merci.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en préambule et comme mes prédécesseurs, je tiens à remercier l'ensemble des membres de cette Mission d'information et d'évaluation pour la bonne tenue des débats. Ceci n'aurait pas été possible sans un binôme président-rapporteur que je salue, M. LECOQ et M. SAMAKÉ, ayant clairement à cœur d'avoir des débats apaisés.

Je mesure également l'importance des services de la Ville et l'équipe efficace de M. DES BOSCS. Merci également aux personnes qui ont contribué à cette Mission en acceptant d'être auditionnées, de rédiger une contribution écrite, ou de nous recevoir sur site.

Je remercie encore de votre bienveillance quant à ma collègue Emmanuelle RIVIER qui, pour des raisons de santé, n'a pu suivre cette M.I.E. comme elle l'aurait souhaité.

Merci donc pour ce travail collectif.

Quel était notre point de départ ? Une ville fatiguée de deux ans de Covid, avec un système de soins à bout de souffle, mais une ville volontaire dans la construction et la mise en œuvre des politiques de santé, qui va bien au-delà de ses compétences obligatoires, tentant tant bien que mal de pallier le désengagement de l'Etat sur ces questions.

Certes, par définition, les propositions présentes dans le rapport final font consensus et nous les soutenons, mais le groupe écologiste souhaite insister sur le fait qu'à son grand regret, nous nous soyons concentrés sur l'offre de soins et pas assez sur les conditions d'une vie en bonne santé. C'est d'autant plus regrettable que si l'offre de soins relève plutôt du national, ce qui constitue une politique de bonne santé relève aussi du local, du bon sens et coûte moins cher.

Nous aurions aimé voir plus largement retenus dans les préconisations les sujets de santé sexuelle, de parentalité, de réduction des risques, de la santé à l'école, de la santé environnementale, d'autant plus qu'ils ont bien été traités pendant la mission et ont parfois fait l'objet de consensus avant d'être retirés dans la toute dernière version du rapport.

Nous avons souhaité contribuer à ce rapport en nous concentrant sur des enjeux actuels et locaux se déclinant autour de quatre axes que vous pourrez retrouver plus en détail dans les préconisations du groupe écologiste.

Premièrement, sur la démocratie en santé, de multiples luttes ont démontré l'intérêt d'une démarche démocratique dans la construction des politiques de santé au plus près des publics concernés.

Deuxièmement, sur la santé environnementale, l'environnement est un déterminant fondamental de la santé. Toutes les politiques menées par la collectivité doivent intégrer une dimension de santé. C'est pourquoi nous avons porté la réalisation d'études en épidémiologie et santé environnementale sur l'exposition aux pollutions des personnes vivant, fréquentant et travaillant à proximité des grands axes routiers en cas de construction de nouveaux équipements accueillant du public. Ce sujet est évidemment d'actualité.

Troisièmement, la santé communautaire et la réduction des risques. Il s'agit ici de prendre en compte les facteurs qui touchent une partie de la population ou une communauté de manière complémentaire aux prises en charge individuelles. C'est la raison pour laquelle nous avons, par exemple, proposé la poursuite du développement d'une offre de soins accessibles et adaptés à toutes et tous, ou encore la création d'une nouvelle structure de réduction des risques et le renforcement de l'aller vers.

Enfin, nous préparer au nouveau régime climatique, comme le disait un collègue précédemment. Le problème n'est pas anecdotique. Dans "Nature" cet été, un article nous indiquait que plus de la moitié des maladies humaines connues risquent d'être aggravées par le changement climatique.

En conclusion, ici comme ailleurs, il nous faut adapter notre ville pour qu'elle produise plus de santé et soit résiliente aux turbulences en cours et à venir.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. BONNET-OULALDJ, pour 2 minutes 49.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - "Je suis restée 24 heures sur le même brancard, sans rien manger, dans un "no man's land". C'était Kafka". Si la pandémie de 2020 a changé quelque chose, c'est en mal. Le personnel est épuisé, l'Etat les a abandonnés, soignants comme malades.

Voilà, mes chers collègues, les mots de la grande résistante de 98 ans, Madeleine RIFFAUD, adressés le mois dernier au directeur de l'A.P.-H.P.

Solidaire des infirmières débordées et épuisées, son témoignage ne fait que rappeler les dégradations de l'hôpital public continues, subies depuis plus de 20 ans.

Avec mes collègues de cette M.I.E., nous avons réussi à le démontrer et l'inscrire dans le cadre de cette M.I.E. La situation critique de notre système hospitalier est la conséquence directe des politiques et des choix politiques managériaux, d'austérité, de marchandisation de la santé.

Ces réformes inefficaces menées depuis les années 90, à partir du plan JUPPÉ jusqu'aux lois actuelles de financement de la Sécurité sociale, refusent de consacrer les moyens, les investissements nécessaires à ce service public essentiel.

Notre territoire parisien en souffre, alors que la demande de soins est supérieure à celle de la moyenne nationale. L'A.P.-H.P. n'échappe pas à cette suppression de lits, au manque chronique de personnel et aux conditions de travail déplorables.

Et la logique d'entreprise continue. Notre groupe a alerté à plusieurs reprises, j'ai déposé de multiples vœux dans cet hémicycle, et je voudrais revenir sur deux grands projets.

D'une part, l'hôtel-Dieu. Nous ne pouvons pas accepter qu'un tiers de l'hôtel-Dieu soit cédé à un promoteur immobilier pour y construire un pôle de commerces et de restauration.

D'autre part, nous ne pouvons pas accepter que la construction de l'hôpital nord aboutisse à la fermeture de Bichat-Beaujon.

Nous avons porté ces constats durant toute la M.I.E. et réussi à inclure des préconisations essentielles pour la sauvegarde de l'hôpital public. Je pense notamment au futur P.L.U. : protégeons les parcelles actuelles occupées par la Fonction publique de la santé publique.

Je pense aussi à la demande d'un bilan annuel de lits et services supprimés, du délai moyen d'attente et du nombre moyen de patients accueillis dans les services des urgences par un membre du personnel soignant.

Je pense à la revalorisation des salaires, des aides à domicile et des personnels des E.H.P.A.D. en compensant la charge représentée par les collectivités territoriales.

Alors, chers collègues, nous veillerons à ce que ces préconisations soient mises en place et nous continuerons à nous battre dans cet hémicycle pour que l'Etat accorde les moyens nécessaires à l'hôpital public, et garantisse les conditions de travail dignes du personnel.

Je pense notamment qu'il faut revoir la gouvernance et je terminerai sur ce point puisque plusieurs l'ont évoqué, il faut que la Ville ait un rôle plus important au sein du Conseil d'administration de l'A.P.-H.P., et que l'on remplace justement ce Conseil de surveillance qui ne sert à rien aujourd'hui.

Chers collègues, ne laissons pas le service hospitalier se faire encore maltraiter et démanteler par la marchandisation.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, mes chers collègues, juste un petit point technique, quand vous parlez, n'oubliez pas de mettre votre carte dans la machine, sinon cela nous pose des petits soucis de décompte du temps. Là en l'occurrence, j'ai regardé in extremis sur mon téléphone, mais ce n'est pas une astuce, parce que maintenant que l'on connaît, j'interromprai tout.

Maintenant, il n'y a plus de temps de parole pour le groupe Communiste, c'est fini, vous avez tout pris.

Je voulais donc vous appeler à avoir une vigilance certaine, c'est-à-dire mettez bien votre carte quand vous êtes un interlocuteur, d'abord c'est mieux de la mettre en général quand vous êtes présents en séance, mais encore plus quand vous parlez.

Maintenant, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE pour le groupe PEC. Je vous précise qu'il vous reste 9 minutes 31 pour l'ensemble du groupe, puisqu'il y a Mme Geneviève GARRIGOS encore derrière vous, et n'oubliez pas votre carte !

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE. - J'enlève ma carte pour gagner 30 secondes...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Cela ne marchera pas !

Mme Lamia EL AARAJE. - Mes chers collègues, au cours des six mois de cette M.I.E., nous avons abordé un grand nombre de réalités, toujours dans une optique d'universalité et d'égalité réelles d'accès aux soins.

Je tiens, comme l'ensemble de mes collègues, à saluer le travail des membres de cette M.I.E., en particulier de son président Jean-Pierre LECOQ et de son rapporteur, mon collègue et ami Hamidou SAMAKÉ. Cela a été évoqué tout à l'heure, tout cela s'est fait dans une très bonne ambiance et c'est très important de pouvoir le rappeler et de les en remercier.

Il me paraît aussi important de souligner ici que la santé de toutes et de tous ne doit pas être opposée à la santé des uns et des autres. Il existe des secteurs particuliers qui concernent des pans singuliers, qui sont des rouages essentiels sans lesquels le mouvement d'ensemble qui est celui de la santé globale ne fait plus sens.

Très concrètement, la santé des femmes n'est pas un épiphénomène de la santé, les besoins de soins autour de la gynécologie, autour de la santé sexuelle et reproductive, y compris en ce qui concerne l'accès à la contraception et à l'I.V.G. sont aujourd'hui des besoins plus que réels.

La constitutionnalisation de l'I.V.G., cela a été demandé par les sénateurs socialistes, repris par les sénateurs écologistes, et aujourd'hui à l'Assemblée nationale, doit être mise à l'ordre du jour du calendrier politique. Je tiens à faire une remarque sur le fait que dans une ville comme Paris, devoir attendre parfois plusieurs semaines pour avoir accès à une I.V.G., particulièrement dans la période estivale, en plein cœur de l'été, n'est pas acceptable et constitue une difficulté majeure pour un grand nombre de femmes.

Nous avons pu constater ces dernières années, grâce aux témoignages de nombreuses femmes, les ravages qu'a pu faire la sous-estimation de l'endométriose et de ses effets sur la qualité de vie.

Nous devons donc encourager et multiplier les initiatives pour libérer la prise de parole des femmes et mettre à disposition les outils de sensibilisation et de dépistage, améliorer la prise en charge de cette maladie, comme cela est d'ailleurs souligné dans les préconisations de la M.I.E.

Plus largement, il est nécessaire de parler du secteur de la santé des femmes, notamment gynécologique, parce que c'est encore trop souvent un secteur où les femmes sont exposées soit à des tabous, soit à des violences.

C'est un sujet sur lequel la Ville de Paris est particulièrement sensible depuis de nombreuses années, et je salue cet engagement fort de l'Exécutif, la question de l'importance du consentement des patientes, des pratiques qui peuvent apaiser les anxiétés, sensibiliser les femmes à leurs droits face aux violences et particulièrement les violences gynécologiques, cela nécessite de dépasser certains tabous, et nous sommes un certain nombre d'élus à être très engagés sur ce sujet.

D'autres publics spécifiques doivent aussi attirer notre attention, parce que leur santé est aussi la nôtre, c'est le cas des enfants mais aussi des seniors. Cela a été évoqué, puisqu'on a pu constater au cours de nos visites les efforts importants réalisés s'agissant des structures d'accueil, notamment celles relatives à l'élimination des perturbateurs endocriniens par exemple, et les questions relatives à l'accompagnement en santé des parents et des jeunes enfants, puisque c'est aussi en prêtant une attention particulière au développement psychologique, et à l'importance de soutenir les capacités parentales et éducatives que l'on peut travailler la question des violences intrafamiliales, des violences conjugales dont sont aussi victimes les enfants.

Il y a aussi un besoin d'accompagnement important à la fois en termes de diagnostic, en termes d'accompagnement, et en termes de prise en charge de ces enfants. Et sur ce point, il faut aussi souligner que si certaines compétences sont déléguées à la Ville, les dotations de l'Etat sont de plus en plus inexistantes.

On pourrait lister de nombreuses autres situations qui appellent notre attention, et ceux qui étaient présents à cette M.I.E. ne seront pas très étonnés que j'évoque aujourd'hui la question de l'accès au tiers-payant à l'A.P.-H.P., sujet dont on a eu l'occasion de débattre à de nombreuses reprises pendant notre M.I.E. Je tiens à souligner que le fait de savoir que ce tiers-payant n'est pas systématiquement appliqué dans le plus grand groupe hospitalier de France, voire d'Europe, me met particulièrement en colère.

Je remercie ainsi Hamidou SAMAKÉ d'avoir proposé de porter à la direction générale de l'A.P.-H.P. un courrier proposé à la signature de l'ensemble des membres de la M.I.E. qui le souhaitent sur ce sujet, pour les interpellier sur ce sujet, et je le signerai pour ma part, même deux fois si possible.

Sur ce point également, je tenais à évoquer la question de l'accès aux soins, qui est une réelle difficulté, que ce soit, comme évoqué par Nicolas BONNET-OULALDJ tout à l'heure, à l'hôpital et notamment aux services d'urgence, mais aussi globalement en médecine dite de ville.

La question du coût des loyers à Paris est une réalité avec laquelle on doit composer, et contrairement à ce que disait un collègue tout à l'heure, la Ville de Paris s'est engagée très fortement sur ce sujet, la question de l'accompagnement des professionnels de santé, mais c'est un phénomène aujourd'hui qui est national, qui existe à Paris mais aussi ailleurs, en libéral mais aussi dans le secteur hospitalier.

Si nous n'avons pas très rapidement une prise de conscience collective sur ce qui est en train de se passer, à savoir la déconstruction du service public de soins, qui inclut pour moi aussi le secteur libéral, je pense que l'on va vers des difficultés majeures.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur Jérôme LORIAU, il reste 10 minutes 16 pour votre groupe.

Et n'oubliez pas votre petite carte. Si vous ne la mettez pas, je ne vous donne pas la parole.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'hôpital, c'est le dernier rempart, la dernière protection, c'est l'endroit qu'une société, dans sa fonction protectrice du collectif, doit concevoir, développer, pour que chacun ait ce sentiment que la valeur de la vie, de sa préservation, soit toujours assurée.

Mais voilà, notre dernier rempart est à genoux, submergé par des tâches que d'autres acteurs du système de santé ne peuvent plus assumer. Parmi le million et demi de passages aux urgences, un grand nombre concerne des demandes qui auraient pu, qui auraient dû, dans un système de santé, trouver une réponse dans une offre de ville de secteur 1 et en horaires étendus.

Il y a eu bien sûr des créations de maisons de santé ou de centres pluridisciplinaires à Paris, qui sont indispensables, mais cela ne compense pas et ne compensera pas les départs annoncés d'une démographie médicale alarmante à court terme.

Cet engorgement des urgences n'est pas grave seulement parce qu'il désorganise l'hôpital. Il est grave parce qu'il aboutit à des prises en charge médicales hachées, non coordonnées et très délétères tant aux patients qu'au budget de la santé. La médecine du quotidien via les urgences, c'est renoncer à développer toute politique de prévention.

S'il faut bien sûr soutenir les urgences, depuis des décennies mises à mal, aucune solution pérenne ne verra le jour tant qu'une répartition plus adéquate de la demande de soins entre ville et hôpital ne sera rétablie. Cette ambition que portent notamment les communautés territoriales de santé, et que je tiens à saluer, est bien sûr étroitement liée à la démographie médicale de ville.

Mais l'hôpital, demain, ne doit plus pallier une médecine de ville elle aussi en immense difficulté. Et quand bien même il voudrait assurer ce rôle, l'hôpital ne le peut plus d'ailleurs, il en est juste à essayer, dans des tensions extrêmes, de continuer à accomplir ses réelles missions propres.

Comme la ville, il est victime de désertification de soignants. Comme touché par un Covid long, l'hôpital ne se relève pas totalement. Lits, blocs opératoires fermés, déprogrammations, et tout cela faute de personnel, c'est une navigation à vue qui est devenue le quotidien des hospitaliers. Les missions d'intérim, ponctuelles, coûteuses, et sans projet de soins sont venues remplacer les équipes de soins installées, cohérentes, établies.

Après des mesures d'urgence essentiellement financières prises à courte vue pour maintenir leurs effectifs, il nous faut restructurer d'urgence l'attractivité perdue du métier d'hospitalier, il faut redonner le pouvoir d'être hospitalier, le pouvoir de se loger à proximité de son lieu de travail, de trouver des solutions de garde d'enfant. Nous devons faire et assumer le choix de prioriser celui qui s'engage pour les autres.

Pouvoir être hospitalier, c'est pouvoir assumer le surcoût de la vie en Ile-de-France, et à l'instar de ce qui est fait pour les soignants ultramarins, cela a été évoqué au cours de notre M.I.E., mettre par exemple à niveau les salaires des soignants du service public parisien et francilien.

Au-delà du pouvoir, il faut aussi recréer le vouloir être hospitalier. Sans complexes, sans préjugés, imaginons de nouvelles carrières évolutives plus transversales, moins cloisonnées. A qui donne-t-on aujourd'hui envie de s'engager dans une voie lorsque la promesse est celle pendant 40 ans au moins d'accomplir peu ou prou les mêmes tâches ? L'hôpital d'aujourd'hui et de demain doit totalement se réinventer.

A la suite de notre M.I.E., quel rôle pour la Ville dans toute cette problématique multiple et complexe ? Il y a les domaines de compétences de la Ville : le logement, la petite enfance, la circulation entre autres. Je le répète, nous souhaitons que ceux qui œuvrent pour la santé des Parisiens comme ceux qui œuvrent pour l'éducation ou la sécurité fassent l'objet d'un accompagnement spécifique et prioritaire dans ces domaines.

Et cela commence avec les jeunes médecins en formation. Nous souhaitons que Paris, qui dans certains quartiers est un désert médical, bénéficie des mesures gouvernementales annoncées récemment d'affectation d'internes pour rééquilibrer l'offre de soins. Cela doit être aussi d'ailleurs l'opportunité pour ces jeunes praticiens de leur faire des propositions concrètes pour qu'ils restent et s'installent à Paris.

Et cela a été dit par nombre des intervenants, pour agir sur l'hôpital, accompagner efficacement sa réinvention, pouvoir dire non à ces évolutions d'offres de soins ou de management, il faut réinstaurer un réel lien entre la gouvernance hospitalière et la Municipalité.

Nous savons comment ce lien a été coupé. Il est temps de le rétablir. Nous souhaitons que la Ville soit l'interlocuteur proactif du législateur pour recréer ce lien. Un conseil de surveillance sans aucun pouvoir ne suffit plus pour une ville qui souhaite pleinement s'impliquer dans l'offre de soins hospitalière. Rétablir ce lien, c'est permettre de définir de manière concertée une politique hospitalière pour les Parisiens, c'est pouvoir discuter avec un hôpital employeur des conditions de travail, les aménager.

Combien de vœux notre Conseil a-t-il adoptés parfois de manière unanime pour pointer telle situation hospitalière critique ou demander telle réouverture de lits, qui sont restés lettre morte ?

Etre acteur de la santé des Parisiens, c'est redevenir pour notre Ville, codécideur de la politique de l'A.P.-H.P.

Madame la Maire, mes chers collègues, la M.I.E. s'achève avec un diagnostic, les propositions sont sur la table, il nous faut agir.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Carine PETIT pour le groupe "Les Ecologistes", avec 5 minutes 53.

Merci.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Et j'ai mis ma carte.

Chers collègues, d'abord, en effet, merci comme mon collègue Alexandre et les autres collègues de cette M.I.E., merci au rapporteur, merci au président, merci à MM. LECOQ et SAMAKÉ, merci aux services de la Ville et de cette M.I.E., et merci à toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu être auditionnés et ont apporté de nombreuses contributions écrites très qualitatives.

Beaucoup de mes collègues l'ont rappelé, cette M.I.E. s'est déroulée dans un contexte très particulier. D'abord, après une crise sanitaire inédite pour tout le monde, les professionnels, les élus, les citoyennes et les citoyens, mais aussi après, je le rappelle, une année 2019 où déjà il y avait de nombreuses manifestations dans les rues de Paris et d'ailleurs, pour dire que les soignants étaient en très grande difficulté et que la qualité d'accueil et de soin dans l'hôpital public était dramatiquement en baisse.

Il s'agissait pour nous de savoir comment d'abord tirer les enseignements de notre action municipale au moment de la crise sanitaire et comment pousser, donner, alimenter une feuille de route de cette nouvelle direction de la santé publique. Et d'ailleurs, on a pu aborder des questions très intéressantes.

La notion de santé en politique publique a mis du temps à être appréhendée et à être développée à l'échelle d'une commune. Pour les habitants, elle touche à l'intime, à son propre corps ; pour les professionnels, elle touche au secret médical ; pour les élus locaux, elle se situe dans un vaste champ des possibles qui est permis par la clause générale de compétence, mais avec des outils qui sont difficiles à appréhender.

Et on a pu aborder des problématiques comme le soin : serait-il dispensé par les seuls soignants ? La réponse est évidemment non, mais là encore cette problématique s'installe depuis peu. L'hôpital, la médecine de ville ne peuvent et ne font pas tout en termes de santé. Le recours aux urgences, cela a été rappelé par des collègues, est encore trop systématique.

Nous avons voulu porter quelques préconisations et nous avons aussi voulu porter un lien avec le futur et le débat actuel sur le plan local d'urbanisme.

J'insiste sur la santé mentale. Je rappelle exactement et je ne rappelle pas justement ce que ma collègue Camille NAGET a dit, mais en tout cas, c'était extrêmement important et il faut que l'on puisse suivre les préconisations et même en faire plus et interpeller plus l'Etat, et aussi la Ville comme actrice de la coordination et pour l'implantation.

Oui, nous devons agir beaucoup plus systématiquement et fortement pour permettre le maintien et l'installation de la médecine de ville en secteur 1 partout là où il y a un besoin très urgent, puisque la démographie médicale est en chute libre et nous savons comment agir, donc faisons-le plus systématiquement.

Dans les constructions, les travaux de la rénovation et de l'entretien de nos bâtiments municipaux aussi, il nous faut prescrire immédiatement et changer un certain type de matériaux utilisés, parce que les experts nous ont dit qu'il y avait des effets immédiats sur la santé.

Sur la santé scolaire, je n'y reviens pas.

Sur la santé mentale aussi, nous avons préconisé l'élargissement et la généralisation des dispositifs E.L.I.A.S., qui accompagnent les personnes en difficulté et qui sont logées dans le logement social.

Egalement, oui, nous portons le fait et nous le porterons au moment aussi de la révision de notre P.L.U., de sanctuariser les mètres carrés qui sont aujourd'hui dédiés au soin et à la santé et leur donner une plus forte portée publique et beaucoup plus partagée en direction des habitants, des Parisiens qui sont les plus en situation d'inégalité et de précarité de santé.

Donc, bonne route et beau travail à la direction de la santé publique, et encore une fois, oui, nous sommes du côté des soignants et de tous les personnels médico-sociaux qui travaillent et ne sont pas reconnus à leur juste valeur, et ne sont pas écoutés par un gouvernement qui poursuit la même logique qui depuis 20 ans n'obéit pas à une logique de soin, mais bien à une logique d'économie et de politique trop libérale.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe PEC, pour 4 minutes 18.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, une chaîne est toujours aussi faible que le plus faible de ses maillons. Il en va de même pour une société, aussi développée et prospère qu'elle soit.

Cette leçon, les années que nous venons de vivre auraient dû nous la rappeler. S'agissant de la santé en particulier, nul n'est protégé si les plus fragiles ne le sont pas.

A cet égard, je voudrais évoquer quelques dispositifs dédiés à des publics en grande difficulté dont la M.I.E. a rappelé l'importance.

D'abord, les personnes en grande précarité, particulièrement celles et ceux qui sont dans un tel dénuement qu'ils n'ont même pas de droits ouverts, soit parce que leurs dossiers sont en attente de traitement, soit parce que la méconnaissance de leurs droits, les difficultés administratives des dossiers les éloignent de l'accès aux soins.

Je rappelle en ce sens que le non-recours à la C.M.U.C. par les personnes éligibles était estimé à 30 % en 2017, et à deux tiers s'agissant de l'aide à la complémentaire santé. La dématérialisation des services, comme le note la Défenseure des droits, accentue encore le problème. Je salue à ce titre l'action de l'A.P.-H.P. s'agissant d'assurer les si précieuses permanences d'accès aux soins de santé, les P.A.S.S.

Parmi ces personnes en grande précarité, bien souvent on trouve des exilés, maintenus dans un flou administratif délétère pendant de nombreux mois, voire des années. Parmi les exilés, je pense aux plus précaires d'entre les précaires, les enfants non accompagnés, terme que je choisis d'utiliser. L'appellation administrative de "mineurs", de même qu'une rengaine connue mais sans fondement statistique, tendrait à nous faire perdre de vue qu'ils ne sont pas moins des enfants que les autres.

Si l'A.S.E. mène un travail exemplaire avec les associations agréées s'agissant de celles et ceux reconnus après évaluation, je voudrais ici également saluer leur travail particulièrement difficile ainsi que l'investissement sans faille de Dominique VERSINI, sur le sujet.

Certains, considérés majeurs dans l'attente d'un recours, se retrouvent sans droits, exposés à l'exploitation. Le comité des droits de l'enfant des Nations-Unies est clair à ce sujet : toute personne qui affirme être un enfant doit être traitée comme tel. Tant sont contestables les méthodes d'évaluation de l'âge, à commencer par le test osseux de Greulich et Pyle conçu pour suivre la croissance d'un enfant, et non son âge, et dont les associations et les avocats demandent l'abandon.

Le centre de Médecins sans Frontières de Pantin les accueille de manière inconditionnelle, sans hébergement, car la santé des enfants et des jeunes est souvent durablement affectée par un parcours migratoire chaotique et par l'isolement. Je sais, comme Dominique, que les membres de la M.I.E. y ont été sensibles.

Je trouve particulièrement intéressante l'idée issue des échanges avec l'équipe des M.S.F., de créer une instance de décision collégiale pour simplifier le lien avec l'A.P.-H.P., et donc résoudre une aporie administrative.

Enfin, je voudrais parler d'une autre forme de fragilité, celle qui relève de l'exposition à une violence grave, qu'elle soit intra ou extra-familiale. Il ne s'agit pas du même type de difficultés et les ressorts pour agir ne sont pas les mêmes. Comme pour celles et ceux confrontés à une grande précarité, il est indispensable de pouvoir disposer de lieux adaptés comportant une équipe pluridisciplinaire, afin de faire face aux différents types de traumatismes.

Notre société peine encore à reconnaître les violences, on l'a vu récemment, particulièrement dans le cadre du couple et de la famille, et peine tout autant à reconnaître les besoins des victimes de ces violences. Or, les victimes ont besoin de lieux où elles peuvent faire reconnaître ce qui leur est arrivé, sur le plan somatique, mais aussi psychique.

Eh oui, le psychotraumatisme existe et Paris en a saisi l'ampleur et la nécessité des accompagnements adaptés, en particulier après les attentats de 2015. Consultations dédiées, dispositifs de prise en charge, aujourd'hui, de plus en plus de ressources se déploient pour faire face aux violences et se reconstruire. Je voudrais saluer les maisons de femmes que l'A.P.-H.P. a implantées dans trois hôpitaux à la suite du Grenelle des violences conjugales. Elles permettent un accompagnement spécialisé et pluridisciplinaire, qui s'appuie sur un parcours de soins personnalisé en coordination avec les réseaux partenaires.

Un immense merci à la M.I.E. d'avoir visité ces structures, de les avoir auditionnées. Elles correspondent à un besoin important pour les Parisiennes et Parisiens. Nous serons auprès de vous, Madame la Maire, pour les soutenir et aider à leur développement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Nicolas JEANNETÉ pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes 31 à se partager avec Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, qui interviendra juste après.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec cette M.I.E., les six derniers mois n'ont pas fait mentir l'adage : "en matière de santé, il vaut mieux prévenir que guérir". Oui, les politiques préventives participent toujours et largement à la santé des Parisiens.

Parmi les quelques regrets que nous pouvons exprimer sur cette M.I.E., nous nous désolons de la frilosité avec laquelle la Ville aborde ce qui relève de ses compétences. Oui, nous aurions souhaité que cette mission soit l'occasion d'un engagement plus fort de la Ville sur tout ce qu'elle peut faire en amont, notamment en matière de conduite addictive.

Cette frilosité, nous l'avons constatée sur la prise en charge des personnes toxicomanes, où la majorité n'a une nouvelle fois pas souhaité mettre de côté les débats idéologiques, pour chercher et développer de nouvelles pistes d'évaluation et d'amélioration. Le sujet dépasse d'ailleurs largement le seul problème du "crack" et concerne des populations diverses, toujours plus nombreuses, plus jeunes ou plus fragiles.

Nous avons fait des propositions très claires, lors de nos discussions. Envisager, par exemple, la création d'un comité de coordination parisien ou métropolitain pour répondre aux besoins en addictologie, mutualiser les efforts pour agir plus efficacement et rapidement.

Mettre en place, par exemple, une plateforme d'échanges entre les différents acteurs qui aident les personnes victimes d'addictions, C.P.T.S., professionnels, associations.

Mener aussi une large campagne d'information et de sensibilisation pour prévenir toute forme d'addiction : l'alcool, le cannabis, le "chemsex" avec le 3MMC et le GHB, le protoxyde azote, la pornographie, les jeux vidéo, notamment en direction des publics cibles, des adolescents et des jeunes, toujours sous l'égide de ce comité de coordination.

Mais aussi, passer à une nouvelle étape, une nouvelle phase du "Plan Crack", et plaider, comme l'a fait tout à l'heure M. le Préfet de police, pour l'organisation d'une gouvernance partagée entre la Ville de Paris, en lien avec les mairies d'arrondissement, la Région Ile-de-France, les collectivités limitrophes de Paris, la Préfecture de police et l'A.R.S.

Demander l'ouverture de lits supplémentaires en psychiatrie dans les hôpitaux parisiens, et la création d'un centre de prise en charge globale des toxicomanes, médicale, sociale et psychologique, dans une zone non dense d'Ile-de-France.

Pérenniser les centres d'accueil et d'accompagnement, les C.A.A.R.U.D., et les centres de soins, les C.S.A.P.A., sans espaces de consommation en leur sein.

Abandonner le projet de mutualisation des haltes de soins addictions, et prononcer des injonctions de soins pour les toxicomanes les plus dépendants.

Enfin, nous avons souhaité que les préconisations de cette M.I.E. ne soient pas seulement cloisonnées aux seules décisions concernant la santé publique. Il est temps d'inclure la santé dans chacune des politiques menées par la Ville.

Je donnerai un seul exemple : en consacrant une part importante des locaux des bailleurs sociaux à l'installation de professionnels de santé et des pieds d'immeubles issus des projets de réhabilitation et zones d'aménagement concerté, à l'installation de centres municipaux, d'acteurs associatifs, ou de médecins s'engageant à pratiquer des tarifs en secteur 1 sur tout le territoire parisien, et être par exemple ouverts le week-end et la nuit.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Il vous reste 2 minutes 13.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention portera sur le logement des internes parisiens. Le syndicat des internes des hôpitaux de Paris et le syndicat représentatif parisien des internes de médecine générale ont récemment réalisé une enquête auprès de 600 internes à Paris.

Les chiffres sont édifiants, pour illustrer une situation connue de longue date.

Pour la moitié des 3.500 internes parisiens, le montant du loyer représente la moitié du salaire, très modeste. Le tiers des internes doit faire appel à sa famille, pour payer son loyer. Et le quart indique qu'il manque d'un garant solvable pour présenter un dossier de location. Ils n'ont donc même pas accès au parc privé.

Il s'agit d'une situation catastrophique à trois égards.

Un, d'un point de vue moral, car nous devons tant à ces jeunes soignants, qui pendant 5 ou 6 ans et pour un salaire si faible, font tenir debout l'hôpital public avec des horaires moyens hebdomadaires de 58 heures, parfois 70.

Deux, pour la santé des internes eux-mêmes. Beaucoup sont obligés de se loger dans de petits appartements vétustes, voire en lointaine banlieue, ce qui alimente isolement et épuisement.

Trois, pas besoin de faire un dessin, pour la santé des Parisiens eux-mêmes.

Bien sûr, la Ville de Paris n'est pas la seule responsable de cette situation et l'A.P.-H.P. doit assumer ses responsabilités. Paris s'honorerait à faire ce que font en France toutes les villes sièges d'un C.H.U., en créant des internats pour loger les internes dans son parc privé de logements.

J'avais proposé qu'un tel internat puisse être créé à Saint-Vincent-de-Paul. Peu importe le lieu, il y en a bien d'autres. M. BROSSAT avait trouvé qu'il s'agissait d'une idée intéressante, et avait indiqué vouloir la faire aboutir. Malgré la crise sanitaire, qui a rappelé à chacun, si besoin en était, de faire cesser cette véritable maltraitance des jeunes médecins, je crains qu'il ne se soit rien passé. La situation de logement actuel des internes parisiens est révoltante.

J'espère, Monsieur BROSSAT, que vous pourrez prochainement recevoir les représentants des internes.

Je vous demande une nouvelle fois, Madame la Maire, en lien avec l'A.P.-H.P., de trouver enfin rapidement des solutions pour loger à Paris les internes qui y travaillent, dont beaucoup viennent de province et dont beaucoup ne viennent pas, loin s'en faut, de milieux favorisés.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Quel talent pour le respect du temps de parole, Madame CARRÈRE-GÉE.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je ne suis pas encore habituée au système... j'ai mis ma carte.

Merci d'abord pour cette M.I.E., je m'associe aux remerciements sur le sujet, parce que c'est vrai, même si cette crise n'est pas encore complètement terminée malheureusement, néanmoins, la crise du Covid n'a fait qu'accuser, accroître et montrer à quel point la question de la santé était un sujet majeur dans notre ville, qu'il fallait traiter.

Evidemment, on serait ravi de pouvoir le traiter complètement, et vous le savez comme moi, je crois que dans cette M.I.E., c'était très clair, le sujet n'est pas un sujet strictement Ville, puisque c'est une mission d'Etat, même si nous avons estimé, à Paris, depuis longtemps, notamment ces dernières années en créant une direction de la santé publique, qu'il était de notre devoir de répondre à ces questions, et que nous étions les mieux placés.

C'est un débat que l'on a eu, y compris avec l'Etat pendant la crise du Covid aux moments les plus durs, qui a été suffisamment probant pour que se soit reposée maintenant la question vraiment de comment la santé devrait être plus décidée, gouvernée par les territoires.

Evidemment, vous me voyez arriver. C'est une des préconisations dans ce que vous avez dit, je le retiens, on en reparlera sur le vœu tout à l'heure, c'était de remettre du pouvoir dans ce qu'est devenu le conseil de surveillance de l'hôpital public, qui était le Conseil d'administration avant.

Je note juste que malheureusement, quand ces conseils de surveillance ont été mis en place, c'étaient des conseils de surveillance mis en place par la droite, parce que dans une logique quand même comptable de l'hôpital public, où effectivement le dessaisissement des opérateurs locaux a été un problème majeur, pour une gestion à la fois humaine et de santé publique des questions qui se posaient dans les hôpitaux et dans la ville. Mais nous y reviendrons.

En tout cas, à la lecture de ce rapport, en écoutant les interventions des groupes politiques, je voulais souligner ceci. Si la Mission a largement évalué l'offre de soins, la démographie médicale, les dispositifs liant la médecine de ville et l'hôpital, la santé ne saurait y être résumée.

Notre vision de la santé est plus large que le seul soin. Porter une politique de santé, ce n'est pas empêcher les pathologies, c'est surtout faire en sorte que chacune et chacun se sente bien physiquement, socialement, et mentalement dans notre ville. Cette question doit guider l'ensemble de nos actions. C'est ce que porte notre majorité : la santé dans toutes les politiques.

Au cœur des enjeux de santé, trois éléments que je souhaite souligner pour rétablir leur juste place centrale dans nos politiques, comme le recommandent certains groupes.

La santé environnementale, je l'ai entendue plusieurs fois signifiée dans vos interventions. C'est la clé de la prévention. Grâce aux avancées scientifiques, nous savons désormais que notre santé est majoritairement déterminée par l'environnement. Face au fléau des cancers, il ne suffit pas de dépister et traiter, même si c'est essentiel, mais de prévenir, supprimer les perturbateurs endocriniens de nos environnements, améliorer la qualité de l'air, réduire la pollution lumineuse. A l'heure du nouveau régime climatique, le sens de la santé publique, c'est la santé environnementale.

Deuxième pilier, la santé des populations, l'aller vers les populations pour réduire les inégalités de santé, sans préjugé, sans jugement. Par exemple, la santé des femmes. Injustement traitée par la médecine depuis des siècles, leur santé souffre d'inégalités structurelles de genre, les symptômes d'une crise cardiaque ne sont pas les mêmes selon le genre. Partir des populations pour créer nos politiques de santé, c'est essentiel.

La démocratie sanitaire, enfin, vous l'avez citée aussi, c'est très important. Chacune et chacun doit pouvoir être acteur de sa propre santé, des politiques de santé de la collectivité. Nous portons cette approche essentielle contre le Covid, la variole simienne, et dans toutes nos politiques ou encore concernant le V.I.H.

Quand vous parliez tout à l'heure, Monsieur JEANNETÉ, de la question des usagers de drogues... vous n'écoutez pas, ce n'est pas grave. C'est aussi une question qui doit se vivre dans la démocratie sanitaire. C'est ce que nous avons souhaité faire dès les premières actions que nous avons portées dès 2014, et ensuite, avec, je sais que vous n'êtes pas d'accord, mais avec le premier "Plan Crack".

J'espère que nous allons pouvoir continuer à le faire dorénavant, avec tous les acteurs. Je ne cesse de le répéter, je crois que c'est important. Evidemment, les différents maires des arrondissements qui composent Paris, évidemment de droite comme de gauche. Evidemment, les différents maires aussi qui sont dans la Métropole, parce que je travaille également beaucoup avec le président de la commission métropolitaine qui n'est pas de gauche, et avec qui nous travaillons très bien aussi sur ces questions.

Pendant, oui, il va falloir, pour ces questions, quitter les postures, et cela va être très important.

Je conclurai ces propos préliminaires à l'examen des vœux rattachés par ces mots : nous ne sommes pas condamnés à vivre en mauvaise santé à Paris, à subir jusqu'à la mort les pollutions, à ne pas parvenir à prendre rendez-vous chez le médecin pour nous ou notre enfant, à abandonner des usagers de drogues à la mort ou en déshérence dans les rues de Paris.

Des solutions existent pour améliorer la qualité de l'air, rétablir le droit aux soins, garantir le droit de vivre dignement, et le droit à la santé des usagers de drogues. Il suffit de faire preuve de courage politique. C'est ce que nous faisons. Et c'est ce que nous souhaitons faire avec vous. C'est le sens de l'engagement de cette majorité. J'espère que cette mission aura inspiré largement l'ensemble des élus de ce conseil à faire de même.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je vais mettre aux voix successivement l'ensemble des vœux proposés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le premier vœu référencé n° 15 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 15 est rejeté.

En réponse au vœu n° 16 du groupe Changer Paris, l'Exécutif a déposé un vœu n° 16 bis.

Je mets aux voix, à main levée, successivement, le vœu n° 16 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 16 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 200).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 17 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 201).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 19 est rejeté.

S'agissant d'un rapport, il n'y aura pas de vote sur le rapport.

Je vous remercie.

On peut saluer les travaux de la M.I.E.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'évacuation du camp de migrants du canal de l'Ourcq.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc revenir à la fin des travaux de ce matin, en 3e Commission, en examinant le vœu n° 58 relatif à l'évacuation du camp de migrants du canal de l'Ourcq.

La parole est à Mme TOUBIANA pour 2 minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, une fois de plus, vous avez attendu des semaines et des mois avant de vous décider à faire évacuer le camp de migrants qui s'était formé à proximité du canal de l'Ourcq. Vous avez laissé 354 personnes, des hommes isolés, s'installer dans ce campement, avec les problèmes d'hygiène, d'insécurité, de mépris pour les riverains et d'indignité envers ces personnes.

Vous avez attendu que des cas de gale soient signalés pour enfin les faire évacuer. Ces conditions d'hygiène ont mis en péril non seulement les personnes installées dans le camp, mais également les riverains. Sans faire de parallèle, vous agissez pour ces campements de la même façon que pour le campement du jardin Forceval, où étaient installés les consommateurs de "crack". Vous attendez que la situation devienne complètement insupportable avant d'agir.

Espérons que ce démantèlement n'aura pas les mêmes conséquences avec un éparpillement des consommateurs de "crack" dans tout l'arrondissement. J'en doute, puisque quelques heures après l'évacuation du campement, plusieurs migrants sont venus s'installer au bord du canal.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous procédez à ces évacuations en communiquant largement, mais l'après-évacuation est beaucoup moins clair. Votre expression de mise à l'abri est assez floue. Pouvez-vous nous préciser où ces migrants ont été hébergés ? Dans quelles structures ? Pour combien de temps ? Quel est le suivi de ces personnes ?

Madame la Représentante du Préfet de police, pouvez-vous aussi nous préciser la situation administrative et juridique de ces personnes ? Si ce sont des clandestins en situation irrégulière, pourquoi ne sont-ils pas expulsés ? Pourquoi laissez-vous la loi être bafouée ? Pourquoi ne pas démanteler ces regroupements dès qu'ils se forment avec quatre ou cinq personnes ?

Nous vous demandons de ne pas laisser de nouveaux campements s'installer dans les rues du 19e arrondissement, et que les évacuations se fassent dès les premiers regroupements, avec des solutions durables.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais proposer à M. Nicolas NORDMAN, puis à Mme la Représentante du Préfet de police, de prendre la parole.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Très court, puisque la question s'adresse aussi au Préfet de police.

Sur le campement le long du canal de l'Ourcq, vous l'avez dit d'ailleurs, une opération de mise à l'abri a eu lieu le 28 septembre dernier, pilotée par la P.R.I.F., dont c'est la compétence, et je pense que Mme la représentante du Préfet de police le dira également. Au total, 354 hommes isolés ont été pris en charge.

Je voudrais profiter de ce vœu pour remercier l'ensemble des services de la Ville, les effectifs de police municipale, dont l'unité d'assistance aux sans-abri, la mission urgence sociale, mais aussi les services de la propreté et le Secrétariat général, qui concourent de manière régulière à ce type d'opération, lorsqu'elles sont organisées à l'initiative du Préfet de Région.

Sur la question plus large qui a été posée, nous avons eu l'occasion, lors des questions d'actualité, de parler du manque de places d'hébergement. Je n'y reviendrai pas, puisque cela a été dit tout à l'heure, notamment par mon collègue Ian BROSSAT, nous nous inquiétons évidemment du fait que soient supprimées par le Gouvernement 7.000 places supplémentaires en hébergement d'urgence en 2023. C'est pour nous un motif d'inquiétude.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame la Représentante du Préfet de police ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris.

La Préfecture de Paris, la Préfecture de Région Ile-de-France et la Préfecture de police ont procédé, le 28 septembre dernier, à une opération de mise à l'abri avec sécurisation, par les effectifs de la Préfecture de police, sur le lieu dit Delphine Seyrig ou canal de l'Ourcq, où 354 hommes isolés ont été pris en charge.

L'ensemble de ces personnes ont été orientées vers des centres d'accueil et d'examen des situations en vue de leur prise en charge avec un accompagnement à la fois sur le plan administratif et social, et une réorientation au regard de la situation administrative, notamment au regard du droit au séjour.

La grande majorité de ces publics sont inscrits dans une démarche de demande d'asile, et donc sont traités comme tels, avec des orientations derrière. D'ailleurs, je dois dire soit en Ile-de-France, soit en province.

Ce campement avait fait l'objet déjà auparavant d'une précédente opération de mise à l'abri, le 5 août précédent, où plusieurs centaines de personnes avaient également été prises en charge.

La mobilisation des services de l'Etat et de la Préfecture de police en la matière est totale pour éviter la reconstitution de campements dans le 19e arrondissement, mais au demeurant pas que dans cet arrondissement.

Dans le 19e arrondissement, puisque votre question concernait surtout cet arrondissement, depuis septembre 2021, 9 opérations d'évacuation de campement ont été menées, à chaque fois avec une opération de mise à l'abri. Cela représente 1.667 personnes prises en charge. Depuis le début de l'année, ce sont plus de 4.000 personnes prises en compte dans le cadre d'opérations de mise à l'abri.

En 2021, le Préfet de police l'a rappelé tout à l'heure à l'occasion des questions d'actualité, 28 opérations de mise à l'abri ont été organisées par les services de l'Etat, la Préfecture de Paris notamment, représentant la prise en compte de plus de 7.500 personnes.

Notre mobilisation reste totale. Elle restera avec une très grande vigilance sur le secteur de Delphine Seyrig, mais pas que, avec une prise en compte des personnes au regard de leur situation à la fois sociale et administrative.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la lutte contre le commerce illicite de viande de brousse.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 59 relatif à la lutte contre le commerce illicite de viande de brousse.

C'est à Maud GATEL que je donne la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La viande de brousse désigne la viande d'animaux sauvages destinée à la consommation humaine. On parle de singes, de crocodiles, de serpents ou encore d'éléphants. Leur consommation est interdite, car ce sont des

espèces protégées et très souvent présentes sur la liste de l'U.I.C.N. Par ailleurs, la consommation présente des risques de zoonose.

Pour autant, la demande est forte, donc le trafic est particulièrement lucratif. Le trafic d'animaux sauvages arrive en quatrième position, derrière le trafic de drogue, la contrefaçon, ou le trafic d'êtres humains. A Roissy, en 2021, ce sont 17 tonnes d'espèces animales qui ont été saisies, et dans certains restaurants ou établissements de la Capitale, il est proposé à la consommation de manière illégale, de la viande de brousse.

Dès lors, par ce vœu, nous demandons que les contrôles soient intensifiés, en lien, en termes d'information, avec les mairies d'arrondissement, et qu'une campagne d'information sur la zoonose puisse être déployée au sein de la Capitale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

C'est donc tout naturellement que je vais donner la parole à Nicolas NORDMAN, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Tout naturellement, je vous en remercie.

Je vous remercie, Madame GATEL, pour votre vœu et celui de votre groupe.

J'apporterai un avis favorable à ce vœu avec quelques amendements que nous avons proposés. Je laisserai bien évidemment Mme la représentante du Préfet de police répondre également, notamment sur les actions mises en œuvre de contrôle et de sanction des commerces et établissements qui vendent de la viande de brousse, puisqu'il s'agit d'un domaine d'intervention des services de la Préfecture de police, notamment des services d'hygiène.

Comme vous, Madame GATEL, je partage la nécessité d'actions dirigées sur la base de ces contrôles, mais aussi un travail des services de douane, parce que ces marchandises sont des marchandises importées de manière illégale.

Je partage également la nécessité d'informer sur les risques sanitaires, notamment pour les personnes qui consommeraient ce type de produits dans des conditions d'importation et de conservation parfaitement inadéquates.

Je propose évidemment de voter favorablement ce vœu, quelque peu amendé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame la Représentante du Préfet de police ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - L'action contre ce trafic couvre des problématiques qui sont autant répressives que des enjeux de santé publique et de bien-être animal.

Sont mobilisés à cette fin de nombreux services de l'Etat, au-delà de l'action seule de la Préfecture de police. Je pense aux douanes, à l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, et également à l'Office français de la biodiversité.

Le trafic de viande de brousse est malheureusement classé dans les activités illégales les plus lucratives, en concurrence avec la drogue, la contrefaçon et la traite des êtres humains. C'est un malheureux record.

Les acheminements se font essentiellement par avion, avec naturellement des passages par les plateformes aéroportuaires de Roissy et Orly principalement concernées.

Les douanes opèrent également chaque année des saisies très importantes de denrées périssables, illégales. En 2021, près de 10 tonnes ont été interceptées.

En matière de mobilisation des services de la Préfecture de police, afin d'assurer la sécurité des consommateurs et la qualité de leur alimentation, la Préfecture de police procède, via la Direction de la Protection des populations, à des contrôles très fréquents des établissements de remise directe de ces denrées, que ce soient des restaurants, des épiceries, les marchés, ou tout simplement la voie publique.

Lors de ces contrôles, les agents vérifient la présence de denrées non conformes, notamment la fameuse viande de brousse. En cas de découverte de celle-ci, il est procédé à la saisie et destruction immédiate de ce qui est intercepté avec, à la clé, des sanctions administratives et judiciaires qui peuvent être prononcées.

Quelques chiffres pour illustrer cette action. Durant l'année 2021, plus de 7.300 inspections ont été menées, et plus de 2.700 enquêtes dans le domaine de la sécurité des produits et le respect des pratiques commerciales, par les agents de la DDPP.

Naturellement, en 2023, la lutte contre ce type de trafic illicite demeurera une des priorités de l'action de la DDPP, avec une attention renforcée sur ce commerce de viande qui présente de tels dangers, qui ont été rappelés notamment pour la santé des consommateurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai cru comprendre en regardant Mme GATEL, que les propositions d'amendement avaient été acceptées.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 59 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 220).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer aux travaux de la 4e Commission, et en l'absence de son président Gauthier CARON-THIBAUT, c'est à Hamidou SAMAKÉ qu'il revient, pendant cinq minutes maximum, de nous rapporter les travaux de la 4e Commission, conformément au règlement intérieur.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, je vais excuser Gauthier CARON-THIBAUT, qui est présent à une A.G. de copropriété pour un projet de logements sociaux porté par "Elogie".

Du coup, je ne vais pas m'attarder sur la M.I.E. santé, ni sur la stratégie handicap qui a été adoptée ce matin ou discutée cet après-midi.

Je vais plutôt aborder la réunion exceptionnelle de la 4e Commission, qui s'est tenue début août pour évoquer la variole du singe, Monkeypox, en plein cœur alors de l'épidémie.

Le président a tenu à faire un point sur ce sujet avec Anne SOUYRIS et Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour l'Exécutif, mais aussi en invitant tous les élus santé et lutte contre les discriminations des arrondissements. Un invité exceptionnel a été convié, le professeur Yazdan YAZDANPANA, directeur général de l'Agence nationale de recherches scientifiques maladies infectieuses émergentes.

Nous avons ainsi pu faire un point sur la vaccination.

A date de la Commission, 30.000 vaccinations étaient atteintes. Comme au début de la vaccination du Covid, le problème était essentiellement logistique, la question de la participation des pharmaciens à la vaccination était aussi au cœur des revendications pour aller plus vite au plus près des usagers.

Une expérimentation avec deux pharmacies volontaires venait d'être déployée sur Paris, mais l'ensemble des commissaires ont souligné l'importance de traiter définitivement ce sujet, car il est revenu avec le Covid, mais revient à chaque problème sanitaire.

Le professeur YAZDANPANA a souligné l'importance de notre diagnostic et de la mobilisation de la médecine générale, afin de nous permettre de vivre sans préjugé aucun.

Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Anne SOUYRIS ont pu, par la suite, présenter les actions de la Mairie, actions qui se sont mises en place dès le mois de mai en coopération avec les associations notamment LGBT : mise en place d'une ligne téléphonique spéciale, d'outils de communication diffusés lors de la marche des fiertés ou de conférences professionnelles des territoires de santé.

Comme pour le Covid, la Ville a été un partenaire facilitateur de la vaccination avec l'ouverture de centres de vaccination dédiés en plus des 700 centres de l'A.P.-H.P. Le centre Edison a ainsi pu être mobilisé et a permis à date de la Commission d'avoir procédé à 18.000 injections en trois semaines.

De nombreuses questions ont pu être posées par le commissaire, notamment autour de la place de la pharmacie lors de ces épisodes sanitaires graves, mais aussi du stock, de sa gestion, et des révélations des besoins au-delà de la question de la transparence des pouvoirs publics sur les questions de santé.

Pour en revenir à la 4e Commission qui s'est tenue récemment, deux sujets importants ont vraiment été au cœur de l'ordre du jour. D'abord, l'audition du président et du rapporteur de la M.I.E. santé, et la présentation du schéma handicap par Pénélope KOMITÈS, qui viennent de faire l'objet de plusieurs interventions ces deux derniers jours.

Outre cela, 50 projets de délibération ont pu être présentés, notamment sur la prévention des expulsions, de nouveaux dispositifs d'aide à l'écomobilité pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, ou encore plusieurs projets de délibération sur la réduction des risques. 12 vœux ont également été déposés, dont celui d'ores et déjà adopté en soutien aux femmes iraniennes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2022 DSOL 31 - F.S.L. : avenant avec EDF et convention avec le S.I.A.A.P. pour leurs contributions au Fonds, convention avec la C.A.F. pour la réalisation de diagnostics sociaux, avenant avec l'État pour l'abondement au Fonds.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'éligibilité et d'attribution des aides à l'énergie de la Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DSOL 31 et les vœux n^{os} 60 et 60 bis.

Le projet de délibération concerne le F.S.L., avenant avec E.D.F. et convention avec le S.I.A.A.P. pour leurs contributions au fonds, ainsi que la convention avec la C.A.F. pour la réalisation de diagnostics sociaux.

La parole sera successivement à Jérôme GLEIZES, Camille NAGET, et Geoffroy BOULARD qui présentera le vœu que l'on va essayer de retrouver.

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, est-ce qu'on pourra revenir après sur le vœu, une fois qu'il aura été présenté et qu'il y aura le vœu de l'Exécutif ou pas ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu est rattaché au projet de délibération.

M. Jérôme GLEIZES. - On pourra reprendre la parole après ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - En explication de vote, oui.

Je suis sûre qu'en cinq minutes, tu peux tout faire.

M. Jérôme GLEIZES. - Projet de délibération très important, les écologistes sont souvent intervenus sur le F.S.L. Energie.

Je rappelle que le F.S.L. Energie est né après le F.S.L. classique, pour permettre aux personnes qui ont des difficultés à payer leur loyer, d'éviter l'expulsion locative.

Avec la montée du coût de l'énergie, certains ménages sont mis en difficulté à cause des dépenses d'énergie, donc le F.S.L. Energie est totalement centré sur la question d'aider les personnes à payer leurs factures d'énergie, électricité, eau, gaz, ou d'aider à faire des travaux pour réduire ces factures.

Avec la situation actuelle de crise de la guerre en Ukraine, même si le prix de l'énergie avait commencé à augmenter bien avant la guerre, ce projet de délibération est d'autant plus important.

Je ne reviendrai pas sur les mécanismes, parce que je pense que Mme FILOCHE les présentera plus en détail. Ce qui est intéressant dans ce projet de délibération, la première chose, c'est qu'il y a une polémique autour de Total Energies. Total Energies ne participe pas au financement de l'Etat sur les questions énergétiques, n'augmente pas ses salariés. Et aussi, on se rend compte que la contribution de Total Energies est assez ridicule : 85.000 euros sur un montant de 3,7 millions, alors qu'E.D.F., par exemple, verse 1 million.

Comme ces contributions sont volontaires et très importantes, ce serait quand même bien qu'il y ait une augmentation de la part d'entreprises qui gagnent beaucoup d'argent, sur la brique énergétique, et qu'elles participent davantage au fonds.

Autre exemple, "Eau de Paris" verse 500.000 euros, on se rend compte dans le projet de délibération que la partie eau est peu utilisée. Ce n'est pas forcément sur les factures d'eau. De fait, l'apport d'"Eau de Paris" sert à financer les questions d'apport d'énergie, on est dans une situation qui ne va pas.

Ce qui est très intéressant aussi dans ce projet de délibération, et c'est une nouveauté un peu, c'est l'essentiel même d'ailleurs de ce projet de délibération, c'est que l'on signe une convention avec l'Etat, qui cette fois-ci va payer le différentiel entre ce qui avait été budgété et ce qui a été dépensé.

C'est important, l'Etat joue son rôle de compétence sur ces sujets-là, qui donc va verser sur ce projet de délibération, 925.000 euros, le différentiel entre ce qui avait été budgété et ce qui a été dépensé.

En fait, nous sommes sur les dépenses qui concernent l'année dernière, ce qui veut dire que pour l'année 2023-2022, l'augmentation risque d'être encore plus importante. Nous avons déjà fait un amendement budgétaire en décembre de l'année dernière pour abonder ce fonds-là, et sans doute qu'il va falloir l'augmenter, puisqu'on est toujours avec une année de retard et on sait que ces dépenses vont augmenter.

Le vœu de Changer Paris n'est pas inintéressant, mais ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération, puisque ce projet de délibération porte essentiellement sur l'apport de l'Etat, M. SIMONDON n'est pas là... C'est quand même rare que l'on puisse dire que l'Etat paie sa facture, paie sa dette, et en l'occurrence, ici, c'est pratiquement 1 million d'euros, ce n'est pas une petite somme.

Et comme on sait que l'année prochaine, sans doute, il va y avoir une explosion des demandes d'usage de ce fonds, il faut continuer dans ce sens-là. Peut-être est-ce une piste pour la Ville de Paris d'aller chercher du côté de l'Etat sur cette ligne-là, pour financer toute cette partie.

Merci de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

La semaine dernière, le Gouvernement a organisé une grand-messe au Parc des Expositions à la porte de Versailles pour nous expliquer que le temps est maintenant à la sobriété, aux cols roulés et aux machines à laver en différé.

Alors, oui, il faut de la sobriété, mais pour beaucoup de ménages déjà fragiles, là ce n'est plus de la sobriété, c'est de l'austérité.

Alors, on peut continuer d'amuser comme cela les gens avec des défis énergie, comme "Engie", pour faire semblant de ne pas voir les vrais problèmes. Mais pendant ce temps-là, des dizaines de millions de précaires énergétiques, c'étaient 12 millions l'année dernière mais les chiffres risquent d'exploser, vont devoir continuer de choisir entre manger ou se chauffer.

Et donc, dans ce contexte, le F.S.L., le Fonds de solidarité logement énergie est un rempart essentiel pour venir en aide aux personnes en difficulté avec leurs factures d'eau et d'énergie.

Ce fonds est abondé par la Ville mais aussi par les fournisseurs d'énergie, E.D.F. à hauteur de 1 million d'euros, 222.000 euros pour Engie, 85.000 euros pour Total Energies, 500.000 euros pour "Eau de Paris", et 100.000 euros pour le S.I.A.A.P.

La forte contribution d'E.D.F. et l'absence de contribution d'autres fournisseurs d'énergie, je pense à "E-Pango", fournisseur de gaz qui avait coupé son contrat avec la R.I.V.P. l'année dernière, en plein mois de décembre, entraînant des difficultés pour le bailleur et pour les locataires, nous confortent dans notre proposition de création d'un pôle public de l'énergie.

Cela permettrait également une vraie maîtrise des prix de l'énergie, parce que oui, plutôt que d'amuser la galerie avec de fausses mesurtes, l'Etat pourrait décider de vraiment bloquer les prix de l'énergie, d'utiliser le levier des tarifs réglementés et pourtant, il a décidé de mettre fin aux tarifs réglementés du gaz au 1er juillet 2023 et donc, d'accentuer les difficultés à venir pour l'année prochaine.

Enfin, comme l'a souligné mon collègue, on peut s'étonner de la faible contribution de Total Energies. Sur 10 milliards d'euros de superprofit, il pourrait bien se permettre d'abonder un peu plus le F.S.L. à Paris et partout ailleurs en France.

Et d'ailleurs, je profite de ce projet de délibération pour redire tout le soutien du groupe Communiste et Citoyen aux salariés des raffineries, de Total, qui sont en grève, où le Gouvernement use de moyens absolument anticonstitutionnels pour casser leur droit de grève, donc nous leur redisons tout notre soutien et le soutien aux manifestants et aux manifestantes qui sont devant l'Hôtel de Ville en ce moment même.

Enfin, une demande qui a été faite par le groupe Communiste il y a quelques années, que les contributeurs du F.S.L. puissent être publiés, rendus publics. Peut-être cela pourrait-il aussi inciter d'autres fournisseurs d'énergie à contribuer un peu plus.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

C'est finalement Mme JACQUEMONT qui va présenter le vœu du groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

La hausse des prix de l'énergie ajoutée à la crise du pouvoir d'achat nous amène aujourd'hui à proposer d'adapter les critères d'éligibilité et d'attribution des aides municipales qui existent déjà dans l'arsenal municipal parisien.

Les premières mesures annoncées par la Maire de Paris le 13 septembre font référence à cet égard à un renforcement de la lutte contre la précarité énergétique.

Nous formulons plusieurs propositions en ce sens, afin d'élargir temporairement le public potentiellement bénéficiaire et l'augmentation inéluctable des personnes que la crise énergétique va toucher.

Nous proposons, par exemple :

- de suspendre temporairement l'exigence de trois années consécutives de résidence pour les demandeurs de l'aide Paris Energie Famille ;

- d'étendre temporairement l'aide préventive du fonds de solidarité logement pour l'énergie aux personnes qui ont un emploi mais de faibles revenus. Actuellement, cette aide n'est ouverte qu'aux demandeurs d'emploi, aux

allocataires du R.S.A., aux personnes en arrêt de travail pour raison de santé, et aux personnes en situation de handicap.

Nous proposons également d'augmenter de façon temporaire, encore une fois, les plafonds de ressources pris en compte pour l'attribution des aides Paris Energie Famille et F.S.L. Energie Préventive pour permettre aux familles qui se trouveraient en difficulté du fait de la hausse des coûts de l'énergie, mais dont les revenus excèdent la grille actuelle, d'en bénéficier.

Dans le même sens, nous suggérerions d'augmenter les plafonds de ressources pour l'aide curative du F.S.L., pour anticiper l'augmentation éventuelle du nombre de foyers parisiens qui vont se trouver en situation d'impayés du fait de la hausse de leurs factures d'électricité ou de gaz.

La communication de la Ville en la matière et en matière de sobriété énergétique sera débattue en 8e commission au cours de cette séance et semble avoir d'ores et déjà exaucé cette demande. Nous nous en réjouissons, nous nous en félicitons et espérons la même bienveillance sur le reste de nos propositions.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants et présenter le vœu n° 60 bis de l'Exécutif, je vais donner la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions qui nous permettent d'évoquer ici l'engagement de longue date de la Ville de Paris pour soutenir des ménages qui ont des difficultés à payer leurs factures d'énergie.

Ce projet de délibération est tout particulièrement d'actualité, je ne le redis pas, mais étant donné la crise énergétique d'ampleur à laquelle les Parisiennes et les Parisiens, comme tout le reste du pays, doivent faire face, il nous semblait évidemment indispensable de pouvoir agir en fonction.

Alors, nous le savons, cette augmentation forte et durable des tarifs d'énergie a un effet particulièrement prégnant pour les ménages précaires qui vivent trop souvent dans des passoires énergétiques et dépensent trop souvent des sommes importantes pour réussir à se chauffer. Nous savons aussi que cette hausse, malgré le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat, qui devrait limiter à 15 % la hausse du prix de l'énergie, risque de faire basculer dans la précarité des ménages qui aujourd'hui ne sont pas dans la précarité énergétique.

Cette situation concernait déjà plus de 70.000 Parisiens et Parisiennes en 2018 selon l'I.N.S.E.E. et effectivement, nous serons très attentifs aux chiffres qui vont probablement augmenter.

Je tenais aussi à dire qu'on l'a vu, une carte de l'APUR a beaucoup circulé sur les réseaux sociaux, qui montre quand même que certes, on a des ménages précaires qui ont du mal à payer leurs factures d'énergie, mais aussi des ménages précaires qui de toute façon, depuis des années, n'ont pas connu l'abondance, ils ont froid chez eux et malheureusement subissent le fait que de toute façon, la question de l'énergie n'est pas accessible pour eux et donc, ne chauffent déjà pas leur appartement l'hiver.

Dès septembre 2021, avec mon collègue Dan LERT, on a travaillé à un plan de lutte contre la précarité énergétique que notre Conseil a adopté en novembre 2021.

Aujourd'hui, cette dynamique se voit renforcée par le Plan de sobriété énergétique de la Ville de Paris annoncé par la Maire le mois dernier. Ce dernier est en effet doté d'un axe de travail visant à renforcer la protection et l'accompagnement des ménages parisiens les plus touchés par la hausse actuelle du coût de l'énergie.

Le soutien financier de la Ville de Paris aux ménages en précarité énergétique se fait sur deux volets. Premièrement, sur le volet préventif, qui permet de soutenir les ménages qui pourraient rencontrer des difficultés à payer leurs factures et ainsi éviter qu'ils se retrouvent en situation d'impayés. Deuxièmement, nous intervenons de manière curative pour celles et ceux qui seraient en situation d'impayés de gaz ou d'électricité, qui sont du fait de leurs difficultés dans l'impossibilité de trouver, avec le fournisseur d'énergie, une solution à l'amiable pour le règlement de leur dette.

Au total, ce sont près de 40.000 foyers qui en sont bénéficiaires actuellement à Paris pour un budget de la Ville de près de 10 millions d'euros.

Ces 10 millions d'euros sont issus de deux champs : de 2 millions d'euros par le Fonds de solidarité logement énergie, et 7 millions d'euros au titre de l'aide Paris Energie Famille qui fait partie des aides municipales du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Ce projet de délibération permet donc à la Ville de percevoir les participations volontaires d'E.D.F., du S.I.A.A.P., de la C.A.F. au Fonds de solidarité logement. Par le renouvellement des conventions avec E.D.F. et le S.I.A.A.P., ce projet de délibération prévoit la continuité de leurs financements en 2022, et au total ce sont 13,25 % du F.S.L. qui sont accompagnés par ces structures, soit 3,7 millions d'euros, cela a été dit.

Je profite de cette occasion pour évoquer le travail que nous menons pour la révision des règles d'octroi du F.S.L. Energie à la fois curatif et préventif. Cette révision pourrait prendre la forme effectivement d'un relèvement du plafond de ressources permettant l'attribution du F.S.L. Energie à un plus grand nombre de ménages parisiens. Nous menons ces réflexions dans le cadre d'une réforme plus globale des aides facultatives que la collectivité parisienne aujourd'hui distribue sur des critères sociaux. Notre objectif est de lutter contre le non-recours à ces aides en les rendant plus lisibles, plus accessibles, plus simples.

En simplifiant nos dispositifs, nous permettons à plus de Parisiens de venir vers nous, et surtout nous facilitons aussi le travail de nos agents qui pourront se consacrer à un accompagnement dans la durée.

Pour continuer sur le vœu présenté par le groupe Changer Paris, on a déjà échangé, mais on n'a pas à rougir de la politique de lutte contre la précarité énergétique de la Ville de Paris, qui nous permet d'agir de concert sur la rénovation énergétique des logements à Paris, le soutien financier aux ménages en difficulté, le paiement des factures d'énergie. Tous les ans, ce sont plus de 5.000 logements sociaux qui sont rénovés, et 43.000 ménages qui sont accompagnés.

Si je comprends et partage votre inquiétude liée à la crise énergétique actuelle, permettez-moi de partager avec vous les raisons pour lesquelles je propose un vœu de l'Exécutif.

Tout d'abord, lever la condition des trois années de résidence à Paris pour cette aide, ce n'est pas le meilleur moyen de renforcer l'action de la Ville en matière de lutte contre la précarité énergétique, il nous semble plus pertinent d'élargir notre soutien aux personnes seules et aux couples sans enfant, profils particulièrement touchés par la précarité et pour lesquels les conditions d'accès au F.S.L. Energie sont aujourd'hui très restrictives.

Nous y travaillons depuis plusieurs mois dans le cadre de la réforme concernant le règlement municipal des aides sociales. Par ailleurs, je vous rappelle que l'allocation exceptionnelle est mobilisable pour les ménages en précarité habitant à Paris depuis un mois ou plus.

Concernant votre proposition de revoir à la hausse les plafonds de ressources pour l'aide Paris Energie Famille, ces derniers me semblent suffisamment élevés avec un maximum de 5.000 euros de ressources mensuelles selon la composition familiale. C'est pourquoi, pour répondre à votre dernière demande, sachez que les bailleurs sociaux communiquent régulièrement avec leurs locataires, et nous suivons cela de très près.

Eu égard à ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif. Si ce n'était pas le cas, j'émettrais un avis défavorable au vôtre.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Le vœu n° 60 est-il retiré, Madame JACQUEMONT ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Il n'est pas retiré, je peux expliquer ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous voulez faire une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, j'imagine, je vous redonnerai la parole après.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 60 est rejeté.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 60 bis de l'Exécutif, avec deux demandes d'explication de vote, Jérôme GLEIZES puis Hélène JACQUEMONT.

M. Jérôme GLEIZES. - Le vœu de l'Exécutif est très intéressant, parce qu'il est important de s'adapter au contexte, même si le F.S.L... Ce que je n'ai pas compris, c'est pourquoi cela rentrait dans le règlement municipal des aides sociales facultatives, comme cela a été dit dans l'intervention de Léa FILOCHE, alors que c'est un dispositif réglementaire qui est déjà abondé et que c'est la C.A.F. qui l'instruit essentiellement.

Si en plus on rajoutait des aides facultatives par rapport à cela, ce serait une bonne chose. Face à la vague d'augmentations du coût et que beaucoup de ménages sont mis en difficulté aujourd'hui, il est important que la Ville renforce le soutien actuel pour tous ces ménages en difficulté.

Et comme je l'ai dit dans mon intervention, pour une fois que l'Etat paye la différence entre ce que nous avançons et la dépense réelle, il faut aussi que l'on joue sur ce point, de façon à ce que l'Etat continue à participer au financement. C'est pour cela que j'appelle à voter ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame JACQUEMONT ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Je suis désolée, mais au groupe Changer Paris, nous n'abandonnerons pas les centaines de foyers en grande précarité énergétique. Nous vous proposons une mesure quantifiée, applicable immédiatement, et vous me répondez par une réflexion. C'est ce que j'appelle une pirouette.

Vous répondez règlement des aides municipales, qui doit être simple et accessible, pilotable, mais c'est juste la base ! Vous nous demandez de voter un vœu simplement pour que vous fassiez le travail pour lequel vous êtes élus. J'appelle cela une pirouette. Pour cette raison, nous sommes d'accord avec votre vœu, mais nous nous abstiendrons, parce que nous n'allons pas rentrer dans ce jeu-là.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 60 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 221).

Merci.

... Pardon, on revient en arrière, on rembobine, on a un peu oublié de voter le projet de délibération. Prenons trois minutes pour le faire, mille excuses.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 31).

Je vous présente toutes mes excuses.

2022 DSOL 91 - Avenant à la convention du Pacte parisien pour le Logement d'Abord.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation des dispositifs d'accueil, de logement et d'hébergement des personnes âgées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 91 et le vœu n° 61. C'est un avenant à la convention du Pacte parisien pour le logement d'abord.

La parole sera à Léa VASA sur le projet de délibération, Delphine BÜRKLI sur un vœu rattaché, puis Léa FILOCHE et Véronique LEVIEUX vous répondront.

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais simplement souligner ce projet de délibération important, parce que c'est une démarche fondamentale, le logement d'abord, pour déjà éviter les expulsions et favoriser les parcours d'accès au logement directs.

Dans le Pacte, évidemment on passe par de l'hébergement, mais repenser ce parcours d'insertion vers le logement par le logement, c'est vraiment une démarche importante et surtout dans ce contexte un peu de restriction budgétaire. Je pense que l'on est tous d'accord ici pour se dire que cela, c'est le genre de politique qui fait partie du socle du bouclier social, qu'il faut absolument que l'on préserve intégralement, voire que l'on augmente vu la situation sociale, économique actuelle.

Je voulais en profiter pour faire peut-être un petit encart sur des situations d'expulsion que l'on n'adresse pas encore particulièrement parce qu'il nous manque des outils, ce sont ces situations de congé pour vente ou reprise. Quand on est propriétaire, on peut donner congé à son locataire avant la fin de son bail, pour reprendre pour soi-même ou ses enfants ou pour vendre le bien.

En fait, ces déclarations sont faites aujourd'hui uniquement aux locataires, l'Etat n'a pas les moyens de suivre ces déclarations. Et donc, on se retrouve avec un certain nombre de congés frauduleux où les appartements parfois sont remis en location après de menus travaux, et cela concerne souvent des locataires qui sont dans du logement social de fait, qui ont de petits loyers depuis fort longtemps et ne peuvent pas se positionner eux-mêmes pour racheter le bien.

Dans les fichiers de la Ville, c'est du déclaratif, mais dans les seules informations que l'on a, on a presque 8.000 demandeurs de logement social dont les trois quarts sont sous les plafonds les plus modestes, donc relèvent de la catégorie du P.L.A.-I., qui sont dans cette situation. Toutes les associations alertent, c'est un phénomène qui augmente et nous manquons aujourd'hui d'outils pour contrôler ce phénomène.

Et donc, l'A.D.I.L. a commencé une première note pour un peu débroussailler le sujet mais vraiment, on s'aperçoit que l'on a besoin de créer un observatoire avec toutes les parties prenantes et probablement l'Etat, probablement des outils juridiques pour suivre ce phénomène et l'encadrer.

Puis dans un second temps, et peut-être que l'on peut commencer à l'expérimenter à Paris, un mécanisme de protection, de maintien dans le logement de ces locataires les plus modestes, pour les aider à rester là et éviter aussi ce phénomène un peu de spéculation engendré naturellement par ces ventes et tout ce processus de congé pour vente.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup.

Je voulais profiter de ce projet de délibération sur le Pacte parisien pour le logement, pour aborder le logement des seniors et peut-être plus particulièrement un point parfois trop négligé, la situation des résidences-appartements pour seniors, qui sont gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Aujourd'hui, il y a un nombre significatif d'appartements qui sont vacants faute de crédits, faute de moyens pour les remettre en état et les adapter au changement climatique. Pour illustrer mon propos, parmi les 163 places en résidence appartement dans le 9e, 28 logements sont aujourd'hui encore vacants.

Une situation qui me préoccupe bien sûr en tant que maire au regard des très nombreuses demandes de logement de seniors qui trouvent dans ces structures le moyen de pouvoir rester dans Paris, parfois dans leur quartier et c'est très important, ils ont tous leurs repères.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vous, Madame LEVIEUX, de cette situation en septembre dernier, le constat, on le partage tous, y compris dans les autres arrondissements de Paris, il n'est pas normal en effet que 20 % de nos places en résidence appartement ne soient aujourd'hui pas accessibles. Alors, il y a une nécessité à intervenir fortement dans ce domaine.

Je rappelle que les plus de 75 ans représentent aujourd'hui 140.000 personnes à Paris, dont près de 3.500 dans le 9e, et comme l'indiquent les derniers rapports de l'APUR, la proportion des plus de 75 ans va doubler d'ici 2050 chez nous à Paris.

Toujours selon l'APUR, nous savons que le taux d'équipement des places d'accueil atteint un peu plus de 4 places pour 100 personnes, soit un taux plus de deux fois inférieur au taux moyen en France métropolitaine. Dans cette perspective, nous savons que nous aurons besoin de plus de places dans ce domaine dans les 30 années à venir.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande, à travers ce vœu :

1. La réhabilitation des logements vacants dans les résidences appartements du C.A.S.-V.P., dans les meilleurs délais, afin qu'ils puissent être attribués à de nouveaux bénéficiaires.

2. La communication aux élus du plan stratégique des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. présenté lors du Conseil d'administration d'avril 2022.

3. Un état des lieux sur la situation du bâti dans ces résidences pour personnes âgées, résidences appartements, résidences services, et un point si possible sur les rénovations thermiques en cours.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais proposer à Léa FILOCHE de commencer et à Véronique LEVIEUX de lui succéder.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est une nouvelle occasion de réitérer l'engagement de la Ville de Paris en faveur de l'accès au logement des personnes mal logées ou sans abri.

Le Pacte de lutte contre l'exclusion que nous avons renouvelé en juin dernier réaffirme cet engagement dans la continuité du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, adopté en 2014. C'est dans ce cadre qu'ont été mises en œuvre les actions emblématiques telles que la Nuit de la solidarité depuis 2018, dont la date de la 6e édition a été annoncée par la Maire de Paris et le président de la Métropole du Grand Paris hier. Je vous invite donc à noter dans vos agendas que la prochaine Nuit de la solidarité aura lieu le 26 janvier prochain.

Comme vous le savez, c'est avec mon collègue Ian BROSSAT que nous animons la politique publique d'accès ou de maintien dans le logement des plus précaires. L'action de la collectivité parisienne repose sur trois piliers.

D'abord, la prévention, la Ville de Paris déploie des moyens importants pour prévenir les expulsions locatives, et donc éviter des sorties sèches. Dans ce cadre, permettez-moi de citer quelques exemples de réalisation. D'abord, la Charte parisienne de prévention des expulsions adoptée en 2001, renouvelée en 2017, et qui porte ses fruits, très clairement, puisque nous sommes l'un des rares départements de France à pouvoir observer avoir réduit de 30 % le nombre des expulsions locatives en dix ans, alors que partout en France, malheureusement, cela augmente.

C'est bien la preuve que le travail en prévention paye. Le Fonds de solidarité logement de Paris, dont on vient de parler sur la partie énergétique mais qui est aussi valable pour la partie habitat, est abondé à hauteur de 26 millions d'euros en 2022. Egalement, des actions concrètes en faveur de certains publics comme les personnes atteintes de troubles mentaux ou de jeunes adultes sortant de l'Aide sociale à l'enfance, sur lesquels là aussi nous avons des regards particuliers.

Le deuxième pilier est celui de l'aller vers, la Ville de Paris, en partenariat avec les services de l'Etat, participe activement au déploiement des accueils de jour et des espaces solidarité insertion à destination des sans-abri, ainsi qu'au développement et à la professionnalisation des maraudes d'intervention sociale. Elle déploie des dispositifs à destination de publics spécifiques, qui permettent aussi d'intervenir concrètement auprès de celles et ceux qui sont les plus fragiles.

Enfin, l'accès au logement, une priorité de la Maire de Paris mise en œuvre au quotidien par mon collègue Ian BROSSAT. Permettez-moi de vous rappeler quelques éléments. D'abord, plus de 100.000 logements sociaux ont été livrés depuis 2001. Le parcours résidentiel des ménages en difficulté a été facilité avec la mise en place du dispositif "Louer solidaire et sans risque", puisque 1.200 logements privés étaient gérés par la Ville de Paris dans ce cadre à fin mars 2022. 1.404 logements ont été réalisés en 2021 dans le cadre du dispositif "Accompagner et reloger les publics prioritaires", qu'on appelait auparavant les accords collectifs départementaux.

A cette liste, j'ajouterai également le développement des mesures d'accompagnement social individualisé, il y a beaucoup d'acronymes que je ne citerai pas, menées par les travailleurs sociaux et qui ont elles aussi beaucoup d'effet.

Vous pouvez le constater, la Ville a fait énormément en termes d'accès et de maintien dans le logement des Parisiennes et des Parisiens. C'est un combat au quotidien soutenu par tout l'Exécutif.

Au regard de ces quelques lignes de bilan rapidement exposées, je pourrai dire qu'au-delà du slogan de l'Etat, la philosophie du logement d'abord a été mise en œuvre de façon très concrète et depuis bien longtemps par la Ville de Paris.

Au regard de ces éléments, c'est en toute logique que la Ville a répondu à l'appel à manifestations d'intérêt lancé par la délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement, et est devenue en février 2021 un territoire de mise en œuvre accélérée du logement d'abord.

Si nous sommes engagés dans ce dispositif, c'est que nous pensons que pour répondre aux enjeux d'accès au logement des personnes les plus en difficulté, l'approche ne peut être que collective et globale.

C'est pourquoi il est important que la Ville de Paris se saisisse de toutes les occasions initiées par l'Etat, afin de participer effectivement au dialogue et aux négociations ouvertes sur ce sujet. Concrètement, notre enjeu à nous, collectivité parisienne, c'est de permettre que des projets concrets puissent voir le jour et que l'accès au logement des personnes les plus démunies soit en effet opérant.

Logement d'abord ne peut pas seulement être une réponse. Sinon, ce serait trop facile. On cite ce dispositif à tout-va jusqu'à vider parfois un peu cette philosophie de travail et de son sens. L'enjeu est bien trop grand pour cela et nous devons, au contraire, l'utiliser avec parcimonie et donner à voir ce que cette approche infuse dans toutes les administrations publiques.

Jusqu'à-là, c'est vrai que cela demande une évolution des pratiques professionnelles. On avait l'habitude de dire que pour arriver au logement, il fallait cocher de nombreuses cases et passer de dispositif en dispositif pour montrer que l'on était prêt à être dans le logement.

Là, le logement d'abord, cela modifie complètement la philosophie. Cela permet au public de pouvoir accéder à un logement d'abord sans avoir à raconter 14 fois son histoire et à montrer patte blanche à toutes les étapes. C'est cela qui fait la force du logement d'abord. Mais pour cela, il n'y a pas de secret, il faut des logements, du logement social de toutes catégories, comme vous l'avez bien dit, Léa VASA.

Avec Ian BROSSAT, nous allons continuer à travailler inlassablement à rendre plus fluide le secteur de l'hébergement à Paris, à accompagner de façon adaptée les personnes concernées. Ce travail ne se fera pas sans les services de l'Etat, que nous attendons engagés sur ce sujet.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cette réponse complète.

Véronique LEVIEUX va répondre à la question posée par Delphine BÜRKLİ.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Delphine BÜRKLİ, merci d'avoir déposé ce vœu qui fait suite au rendez-vous que nous avons eu il y a quelques semaines.

Je vous laisserai la responsabilité du qualificatif qu'il s'agit d'un sujet "trop négligé". En tout cas, je ne prends pas cela à l'attention de la forte mobilisation des équipes du Centre d'action sociale pour l'entretien au quotidien et à long terme de ces résidences seniors ou appartements, qui sont extrêmement importantes pour le parcours résidentiel des personnes âgées à Paris, notamment celles et ceux les plus modestes, et le parcours qui intègre aussi une avancée pour certains, dans une problématique de perte d'autonomie et de dépendance.

Pour répondre assez précisément à votre vœu, sur le premier point, il a dû y avoir une confusion sur les sujets abordés au précédent Conseil d'administration du C.A.S.-V.P., car le plan que vous évoquez n'a pas été présenté encore au Conseil d'administration. C'était le plan sur la bientraitance et la prévention de la maltraitance. Ce plan sur les E.H.P.A.D. sera présenté prochainement. Je voulais être claire sur ce sujet.

Comme vous l'avez souligné, j'ai souhaité depuis le début d'année, et en réponse aux sollicitations des maires d'arrondissement, je salue Jérôme COUMET, qui a été un des premiers à me solliciter sur ce sujet, vous-même, ou bien encore Carine PETIT, j'ai souhaité mettre en place un dispositif de réunions auprès des maires d'arrondissement pour réunir les équipes de la sous-direction de l'autonomie et de la sous-direction des territoires, pour faire le point individuellement, et résidence par résidence, voire logement par logement, pour voir l'état des lieux, ce qui bloque, quelles sont les difficultés financières, quelles sont les difficultés de gestion, les explications...

Je crois que l'on vous a apporté l'ensemble des informations en la matière. Il est évident que ce sont des sujets extrêmement importants pour nous.

C'est cette démarche, qui permettra à tous les maires d'arrondissement d'avoir l'intégralité des éléments. J'ai de prochains rendez-vous qui se mettent en place.

On a pu évoquer des problématiques de punaises de lit, de désamiantage, de droits de succession, de marché, d'entreprises disponibles, tout cela peut expliquer parfois des délais longs, des problématiques de gestion entre les budgets d'investissement et de fonctionnement, sur lesquelles on a fini par trouver des solutions qui ont impacté la gestion de nos équipes, sans compter les besoins financiers.

Je rappelle aussi qu'il est de notre responsabilité d'avoir en tête le reste à charge pour les publics, notamment en Résidence Autonomie.

Tous ces sujets, on vous les a clairement expliqués.

Je vous renverrai le bilan sur le précédent schéma 2017-2021 que nous avons voulu faire avant le schéma que nous allons vous présenter, qui fera le lien entre ce qui a été fait et ce sur quoi nous allons faire.

Sur l'ensemble de ces éléments, ce n'est pas sur le fond que j'émet un avis négatif, mais au regard du "process" que j'ai mis en place.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

C'est donc un avis négatif apporté, mais une poursuite du travail proposée.

Je mets aux voix le vœu n° 61 avec un avis...

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9^e arrondissement. - Sur l'explication de Mme LEVIEUX, j'ai apprécié le travail que nous avons fait ensemble au mois de septembre. Merci pour ces explications et ces informations. Je suis ravie qu'entre le fonctionnement et les investissements, vous ayez trouvé la bonne...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cela marche très bien, mais du coup...?

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9^e arrondissement. - Je retire le vœu. C'est vrai que ce n'est pas un sujet négligé, mais qui n'est pas forcément toujours mis en lumière au Conseil de Paris. C'est important d'en parler encore ce soir.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un grand merci à toutes les deux.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 91).

2022 DSOL 55 - Subventions (465.000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSOL 55. Ce sont des subventions et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, puis à Marie-Caroline DOUCERÉ.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le numérique prend une place de plus en plus importante dans nos vies, comme en témoigne l'arrivée de ces écrans imposants sur nos pupitres à l'occasion de ce Conseil.

Nous avons de plus en plus de procédures en ligne, dématérialisées, à la fois pour accéder à nos droits, pour faire des démarches administratives, mais aussi de plus en plus pour faire des démarches de participation. De nombreuses enquêtes de participation en ligne se mettent en place, une partie du budget participatif se met en ligne et heureusement pas tout pour ce qui est de Paris. De plus en plus de démarches se font de cette façon.

Cela simplifie la vie d'un certain nombre de personnes. Cela facilite un certain nombre de démarches, mais nous devons avoir en permanence à l'esprit que 30 % de nos concitoyennes et concitoyens sont mal à l'aise, voire très mal à l'aise, voire totalement incapables de faire des démarches administratives en ligne, quelles qu'elles soient.

Le fait d'accompagner ces personnes est donc un enjeu pour accéder aux droits, et aussi pour accéder à la citoyenneté et nous devons être très attentifs à faire en sorte de conserver des guichets physiques, une présence humaine. On ne peut pas tout faire en ligne, être en permanence dans le cyberspace, pour accéder à ses droits et à la participation citoyenne.

C'est la raison pour laquelle la Ville et toutes les administrations, lorsqu'il y a des projets de dématérialisation, il ne faut pas imaginer que l'on va économiser sur les guichets. Au contraire, on a même besoin de les renforcer. C'est tout à fait dans ce sens que va ce projet de délibération, qui vise à soutenir un certain nombre d'associations qui accompagnent des personnes plus éloignées du numérique, à faire un certain nombre de démarches.

Les aidants numériques, c'est une filière que nous devons absolument aider. Nous le devons d'autant plus que nous sommes face à un phénomène de marchandisation de l'accès aux droits. C'est un phénomène absolument dangereux. Il y a maintenant des acteurs privés qui se mettent à faire payer des personnes qui pourraient avoir un certain nombre de droits, le R.S.A. par exemple, en leur demandant de donner une partie de ce R.S.A. pour pouvoir accéder au R.S.A. auquel elles ont droit naturellement.

Cela interroge la question de la conditionnalité de l'accès aux droits, mais aussi la capacité que peut se donner la Ville, comme toutes les administrations, pour accompagner ces personnes.

Il y a les conseillers France numérique. 22 à Paris sont déjà en place. C'est tant mieux, mais l'Etat n'a pas encore complètement pérennisé ce dispositif, alors que l'on voit bien que les démarches administratives dématérialisées sont en train d'être poursuivies.

On a besoin de l'Etat pour cela, pour professionnaliser aussi ces personnes, les rassurer face à des responsabilités qui sont prises. Lorsque vous remplissez le dossier de quelqu'un et que vous vous trompez, que cette personne perd un droit, qui est responsable de cela ? C'est aussi un travail sur lequel on attend de l'Etat beaucoup d'aide pour accompagner cela. La Métropole du Grand Paris a mis en place le "pass numérique", merci la Métropole du Grand Paris.

Je voudrais terminer en disant que c'est très bien de s'appuyer sur des structures locales. Je voudrais témoigner en tant qu' élu du 10^e arrondissement, de l'excellent travail fait par l'association "Colombus", soutenue dans le cadre de ce dispositif.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après deux ans de pandémie, il n'est plus possible de nier l'importance de l'inclusion numérique de l'ensemble de nos concitoyens.

La crise sanitaire a amplifié considérablement la dématérialisation de nombreuses démarches quotidiennes, et par là même la fracture que subissent les plus fragiles d'entre nous.

L'inclusion numérique n'est pas une simple politique sociale répondant à un enjeu de solidarité. Il s'agit d'ouvrir la porte d'entrée pour accéder aux droits de nombreux Parisiens fragiles, qui en restent aujourd'hui éloignés, et leur permettre déjà de réaliser leurs simples formalités administratives.

En France, près d'un tiers de la population se dit actuellement éloignée du numérique. Ce chiffre donne le vertige et révèle l'ampleur de la tâche qui nous incombe. Nous le savons bien, cela se vérifie particulièrement auprès de deux publics ciblés : les seniors, et les personnes en situation de précarité. Pour les atteindre et les sortir de l'isolement numérique, les acteurs de terrain, à leur contact quotidien, ont un rôle primordial.

A ce titre, le 15e arrondissement se réjouit de la richesse de son tissu associatif et des expérimentations auxquelles il a pu participer. C'est ainsi que 300 allocataires du R.S.A. des 13e et 15e arrondissements ont pu se former grâce au dispositif "pass numérique", mené conjointement avec la Métropole du Grand Paris.

Notre arrondissement bénéficie de l'engagement exemplaire d'acteurs locaux ancrés et très investis dans cette dynamique d'inclusion numérique, comme c'est le cas du "Foyer de Grenelle", visé par ce projet de délibération. Depuis plus d'un siècle, cette association joue un rôle social majeur, en assurant notamment un accueil des publics précaires, des permanences juridiques, des repas solidaires, des parcours d'insertion professionnelle, ou encore des actions ciblées vers les familles, les personnes âgées, et les enfants.

Le "Foyer de Grenelle" regroupe plusieurs centaines de bénévoles qui participent quotidiennement à la solidarité dans le 15e. En associant les usagers aux activités du foyer, en veillant à la création de liens sociaux, l'objectif de l'association est aussi et surtout de redonner confiance, et d'accompagner les personnes accueillies vers plus d'autonomie.

Nous souhaitons saluer l'action précieuse de cette association, et de toutes les autres associations parisiennes, qui ont su se saisir de cet indispensable accompagnement vers une autonomie spécifiquement numérique.

Madame la Maire, le projet de délibération rappelle dans son exposé des motifs, qu'au mois de novembre 2021, un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes a été lancé, pour élaborer un second volet de la stratégie parisienne d'inclusion numérique, 2022-2025, qui devrait être validé par les partenaires signataires à l'automne.

Nous n'avons toutefois pas eu écho de ce second volet, lors de ce Conseil. Nous serions heureux d'y être associés, ou tout du moins d'être informés de son état d'avancement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre aux deux intervenants, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, mes chers collègues.

Le numérique a bouleversé nos façons de produire, de consommer, de travailler, d'échanger, d'apprendre et d'interagir. Ces bouleversements ont, pour une partie de la population, été un vecteur de croissance, de progrès, d'épanouissement. Pour d'autres, notamment celles et ceux les plus éloignés du numérique, il a été générateur de fractures importantes et d'inégalités.

Ces inégalités, qui ne se réduisent pas au seul domaine administratif ou à l'accès aux droits, ont été particulièrement visibles pendant la crise sanitaire, avec des inégalités d'accès à l'équipement informatique, de connexion internet, mais surtout, des inégalités dans la maîtrise de l'outil numérique.

Ce projet de délibération nous permet de soutenir 25 associations qui vont porter des actions pour accompagner toutes les personnes exclues et éloignées du numérique, dans ces usages. Ces associations, pour certaines, sont des partenaires incontournables. 2 ont été citées, mais il y en a beaucoup d'autres. Et pour d'autres, elles bénéficieront pour la première fois du soutien de la Ville de Paris dans des actions qui nous semblent prometteuses.

Nous essayons, comme avec tous les dispositifs d'action sociale, de créer un maillage territorial resserré pour éviter les trous dans la raquette, et de soutenir des projets sur l'ensemble du territoire parisien.

Depuis plusieurs années déjà, et particulièrement depuis 2016, la Ville de Paris mène une politique volontariste avec l'élaboration de la Stratégie parisienne d'inclusion numérique, construite en partenariat avec la C.A.F., Pôle Emploi, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Mission locale.

Des avancées très concrètes ont pu voir le jour sous l'impulsion de cette stratégie depuis le début de ce nouveau mandat. D'abord, on a déployé six réseaux d'acteurs de l'inclusion numérique pour créer une dynamique territoriale, mettre en lien les acteurs et créer des projets.

On a également créé une cartographie des acteurs de l'inclusion numérique. Vous pourrez trouver sur cette carte plus de 300 références, ce qui montre la richesse de l'offre proposée à Paris.

Ensuite, nous avons lancé deux appels à projets en 2018 et 2019, avec un cofinancement C.A.F. et Pôle Emploi à hauteur de 1 million d'euros à chaque fois, pour asseoir la dynamique partenariale avec des financements annuels pour les associations de terrain.

Avec ma collègue Véronique LEVIEUX, qui organise l'accompagnement des seniors dans leurs usages numériques grâce au financement d'associations par la conférence des financeurs, 22 projets associatifs d'inclusion numérique en direction des seniors ont été soutenus cette année pour un total de près de 360.000 euros.

Avec mon collègue Patrick BLOCHE, qui s'adresse aux familles, et pour les plus jeunes, la Ville a lancé le projet "les 1.000 tablettes" pour les enfants.

Lors de ce Conseil, vous aurez l'opportunité de voter un projet de délibération pour soutenir 7 projets liant l'inclusion numérique et la parentalité.

Ce sont également 300 allocataires du R.S.A. des 13e et 15e arrondissements, qui ont pu se former au numérique grâce au "pass numérique" attribué dans le cadre de l'opération menée conjointement avec la Métropole du Grand Paris.

Depuis 2019, une charte et des sessions de formation et d'information destinées aux aidants numériques ont été organisées. Des points de facilitation numérique existent à présent dans chaque mairie d'arrondissement, cela a été rappelé. Ce sont aussi 17 espaces numériques d'accès aux droits qui ont été implantés dans les services sociaux. L'an passé, nous avons recruté effectivement 22 conseillers numériques France services à la Ville de Paris, pour aider les personnes les plus éloignées, et surtout implantés dans les territoires.

Nous poursuivons le travail important engagé avec la volonté de signer à la fin du mois prochain effectivement le second volet de la Stratégie parisienne d'inclusion numérique. Cette démarche solide a eu un grand succès, puisque nous avons réuni 400 acteurs impliqués dans la co-construction de cette stratégie.

Plusieurs enjeux sont ressortis : le développement de l'autonomie numérique des personnes exclues, l'accessibilité aux services publics, l'éducation des jeunes Parisiens au numérique, et la prévention des risques, l'accès à l'équipement, la connexion, le développement des services d'inclusion numérique de proximité, etc. Vous retrouvez toutes les informations sur le site internet.

Nous commençons d'ores et déjà à répondre à ces enjeux avec l'ensemble des partenaires. Lors du prochain Conseil de Paris, je vous présenterai les associations soutenues dans le cadre de l'appel à projets sur le financement d'équipements informatiques.

Vos interventions m'ont permis de dessiner un panorama général de l'engagement de la Ville pour l'inclusion numérique. J'espère que vous voterez unanimement ce projet de délibération et que vous soutiendrez aussi toutes les démarches que nous faisons pour faire en sorte que ce soit un dispositif multicanal qui permette à toutes celles et tous ceux qui ont besoin d'accéder aux droits de pouvoir le faire, donc avec des gens qui tiennent les permanences et peuvent accueillir des personnes en physique, des gens qui peuvent répondre au téléphone, et d'autres qui peuvent échanger par le canal numérique.

Encore une fois, vous l'avez bien dit, Sylvain RAIFAUD, ce n'est pas un seul canal qui résoudra la question de l'accès aux droits, mais bien le multicanal. L'un ne remplace pas l'autre. Ils sont tous complémentaires. Ils ont tous leur efficacité et leur utilité, mais seulement s'ils sont effectivement tous portés collectivement et ensemble.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 55).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à l'évacuation des familles logées par le Samu social à l'hôtel-résidence Palatino (13e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 62 est relatif à l'évacuation de familles logées par le Samu social à l'hôtel-résidence Palatino dans le 13e arrondissement.

La parole est à Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis le début du Covid, une cinquantaine d'hôtels parisiens servent d'hébergement d'urgence pour des publics en situation de grande vulnérabilité. Dans le 13e, la résidence étudiante Palatino et l'hôtel de tourisme Lodge In ont ainsi accueilli pendant près de deux ans et demi plusieurs centaines de familles.

Je ne reviens pas sur le fait que comme bon nombre de mes collègues maires d'arrondissement, nous n'avons jamais été tenus informés de ces mouvements de populations, ni par le Samu social ni par la Préfecture de Région,

pour autant nous avons fait notre devoir en accordant des places en crèche, en scolarisant les enfants, dont nombreux étaient handicapés, dans le 13e, mais aussi au travers du suivi des familles, notamment celles relevant de l'Aide sociale à l'enfance.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'investissement remarquable des travailleurs sociaux de l'espace parisien des solidarités du 13e auprès de ces familles.

Ces familles, je les ai rencontrées. Elles sont d'ailleurs soutenues par un collectif de parents d'élèves, d'enseignants, d'organisations syndicales et d'associations. Elles m'ont toutes dit leur attachement au 13e arrondissement et leur désir d'y rester. Comment ne pas les comprendre, lorsque leurs enfants y ont trouvé toutes leurs attaches, leurs amis et leurs loisirs.

On nous dit que le départ de ces familles est inévitable du fait de la reprise du tourisme à grande échelle dans la Capitale, et c'est encore plus imparable dans le cadre du Palatino, où il y a une obligation légale d'accueillir des étudiants.

Je ne le conteste pas. Ce que je dénonce, c'est l'impréparation. Ce que je dénonce, c'est le manque de transparence avec les élus locaux, alors même que les situations étaient connues depuis de nombreux mois par le Samu social notamment. Ce que je dénonce à l'unisson des réseaux des parents d'élèves et associatifs mobilisés depuis plusieurs semaines maintenant, ce sont les conditions de réorientation de ces familles. Dans des délais extrêmement courts, celles-ci sont sommées de plier bagage et de bien vouloir accepter des hébergements situés la plupart du temps en grande couronne, entraînant des ruptures de parcours scolaires, sociaux et sanitaires.

Ne croyez pas que les familles relogées dans le parc parisien s'en sortent à bon compte, nombre d'hôtels réquisitionnés par l'Etat sont en réalité insalubres à l'arrivée de ces familles : présence de nuisibles, coupure d'eau courante, ou chambres sous-dimensionnées par rapport à la typologie familiale.

Je me suis pour ma part fortement mobilisé auprès de la direction générale du Samu social en obtenant notamment le gel des évacuations au Palatino, c'est un point positif. Et j'espère, puisque cela m'a été affirmé, qu'un certain nombre de situations seront améliorées.

Il s'agit là d'une maigre consolation qui ne saurait éclipser le reste. Ces opérations s'inscrivent en réalité dans un contexte général de fermeture de places d'accueil à Paris. Les chiffres donnent le vertige : 2.500 places hôtelières réservées par le Samu social sont d'ores et déjà fermées, ou le seront avant la fin de l'année.

Je conclus, ce vœu a pour but d'alerter sur cette situation évidemment extrêmement dramatique, et d'alerter sur le fait que de nombreuses familles et nombreux enfants sont concernés. Faisons entendre la voix du Conseil de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Monsieur le Maire, merci pour vos propos.

La situation des familles à la rue continue de s'aggraver à Paris, un peu comme partout en France. Depuis un an, nous observons avec une grande inquiétude une augmentation très importante du nombre de personnes en famille dont la demande au 115 n'a pu être pourvue. Dans le même temps, nous constatons la baisse du nombre de moyens d'attribution quotidienne pour les familles, faute de places disponibles ou compatibles avec les compositions familiales.

Cette tendance s'observe sur les demandes pour les enfants de moins de 3 ans. La saturation des places d'hébergement est réelle et très perceptible depuis de nombreuses semaines. Elle concerne aujourd'hui majoritairement des familles et je sais que les maires d'arrondissement, dont vous êtes, font le même constat et sont particulièrement sollicités.

Depuis la rentrée, chaque soir, ce sont environ 1.000 personnes en famille, correspondant à 300 familles, dont la demande au 115 ne peut être pourvue. Nous sommes actuellement proches de la situation connue en 2019, donc revenus à une situation d'avant crise.

Dans ce contexte, la Ville tente, avec les moyens dont elle dispose, de trouver des solutions pour répondre à des situations de détresse et d'urgence sociale.

La mission Urgence sociale que nous avons créée il y a neuf mois dans le cadre de la direction des solidarités, a mis en place un dispositif d'évaluation de ces situations en lien avec les services sociaux de proximité et les permanences sociales d'accueil.

Malgré ce travail de coordination, d'évaluation et de partage, les orientations d'hébergement sont rares, car c'est l'ensemble du dispositif francilien qui aujourd'hui est saturé.

Pour cette raison, au mois de juin nous avons pris la décision de mobiliser deux gymnases pour qu'une centaine de familles s'y réfugie. Nous avons pleinement conscience que le gymnase n'est pas une solution d'hébergement satisfaisante.

Nous avons proposé au mois de juin, avec mon collègue Ian BROSSAT, de mobiliser des places non pourvues dans les dispositifs dédiés aux déplacés ukrainiens pour ces familles en grande précarité. L'Etat n'a pas souhaité répondre à cette demande. Nous avons pris alors la décision d'aller à nouveau au-delà de nos compétences, et l'Etat a finalement accepté de prendre en charge financièrement une partie de ces frais liés à ces opérations.

La situation en ce début d'année scolaire est très inquiétante avec un nombre important d'enfants scolarisés sans hébergement. Il y a dix jours, de nouvelles familles ont trouvé refuge dans un gymnase du 17^e arrondissement pris en charge par l'Etat, mais nous continuons d'interpeller régulièrement le Préfet de Région pour que des solutions pérennes soient trouvées.

Je vous assure de l'engagement entier de l'Exécutif, que ce soit Emmanuel GRÉGOIRE, Ian BROSSAT, Dominique VERSINI ou moi-même, de toute notre mobilisation sur le sujet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Maire.

Tout simplement, premièrement, les mots ont leur sens, il ne s'agit pas d'évacuation. On parle de réorientation de personnes accueillies au titre du 115, Samu social de Paris, à la suite d'un changement d'activité, qui est le retour à l'activité normale de ce site comme vous l'avez rappelé, qui est une résidence étudiante. Cette précision est importante puisqu'une solution a été proposée à chacune des familles.

Sur le territoire de Paris, la compétence relative à l'hébergement relève du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, il ne m'appartient pas de commenter cette compétence.

Je renvoie simplement à ce que le Préfet de police a rappelé tout à l'heure, à savoir l'effort immense que l'Etat a mené ces dernières années en matière d'augmentation du nombre de places offertes pour les personnes qui sont en besoin d'hébergement. Avec ce chiffre marquant : on est passé en quelques années seulement de 40.000 places mises à disposition à plus de 210.000 sur la région. Sur Paris, ce sont plus de 47.000 personnes en besoin d'hébergement qui sont hébergées chaque soir par l'Etat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je crois comprendre que des propositions d'amendement ont été formulées sur le vœu. C'est bien le cas ? Je crois comprendre que les propositions d'amendement ont été acceptées. Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 62 des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 222).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la situation des familles expulsées des hôtels sociaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 63 est relatif à la situation des familles expulsées des hôtels sociaux.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la situation vient d'être exposée par M. le Maire Jérôme COUMET, et bien résumée. C'est effectivement notamment suite à l'expulsion des hôtels sociaux du 13^e arrondissement que nous avons rédigé ce vœu.

Beaucoup a été dit. En fait, gérer la pauvreté en hôtel social est déjà un problème. L'hébergement doit être un hébergement de qualité minimum et surtout, doit mener vers le logement.

Léa VASA parlait tout à l'heure du Pacte pour le Logement d'abord. Là, nous sommes dans une politique qui va vers là où il faut aller, c'est-à-dire le logement d'abord, c'est l'idée que l'insertion par le logement permet une insertion par ailleurs, et de sortir de la pauvreté. Là en fait, on maintient, à travers des hôtels sociaux insalubres, des familles dans des situations difficiles.

J'entends bien sûr Mme la représentante du Préfet nous dire qu'il y avait des solutions. En fait, les solutions telles que les a exposées M. Jérôme COUMET, il s'est avéré qu'une bonne partie d'entre elles, c'était pour les envoyer dans des hôtels insalubres. Est-ce que c'est cela, la préparation que l'on veut pour les personnes expulsées des hôtels sociaux ? Cela me semble extrêmement compliqué.

Il y a aujourd'hui, Léa FILOCHE l'a dit, toujours plus de familles et d'enfants à la rue à Paris, et par ailleurs. La question, c'est la question de la grande pauvreté, c'est la question de l'exclusion, c'est la question du mal-logement, et c'est la question de l'absence de politique de logement réelle.

On ne peut plus fonctionner qu'avec de l'hébergement. Si le Gouvernement a fonctionné pendant longtemps avec de l'hébergement et en augmentant énormément la capacité d'hébergement entre 2020 et 2022, maintenant elle s'effondre. On craint même 14.000 fermetures d'hébergement au total en France, dont peut-être 3.000 à Paris, en tout cas 4.000 en Ile-de-France d'ici la fin de l'année, à l'approche de l'hiver.

Des places très difficiles, c'est pour cela que mon groupe demande que tous ensemble, nous dénonçons la mauvaise gestion relative à la sortie des familles appelées à quitter leur hébergement provisoire, que nous organisons tous ensemble avec les acteurs associatifs et les pouvoirs publics, les Etats généraux du sans-abrisme, afin de mettre sur la place publique ce problème de la grande exclusion et de la grande pauvreté, et que nous interpellions la Préfecture quant à la mise à disposition non d'hôtels sociaux, non de solutions d'hébergement, mais bien de logements pérennes et dignes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre conclusion.

Je nous rappelle collectivement que les vœux, c'est deux minutes, je sais à quel point c'est court quand je suis de l'autre côté, mais essayons de garantir une fin de séance à une heure correcte. Je sais donc pouvoir compter sur Léa FILOCHE pour répondre en moins de deux minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Déjà, faire la question des hôtels sociaux en deux minutes c'est difficile, mais alors en moins...

Ce vœu reprend les préoccupations exposées dans les vœux précédents. Ce vœu montre à quel point nous sommes toutes et tous particulièrement mobilisés sur la question de l'urgence et des solutions à trouver et à apporter.

J'ai eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises devant ce Conseil, et nous partageons les préoccupations des maires d'arrondissement, mais aussi des associations, des Parisiens, des Parisiennes, des enseignants et des équipes pédagogiques aussi qui nous alertent sur les fermetures actuelles et à venir des places d'hébergement.

Nous dénonçons publiquement dans ce contexte, le projet de loi de finances présenté le 26 septembre dernier, qui prévoit la fermeture de 14.000 places d'hébergement comme cela a été dit. Nous savons que Paris sera, dans ce contexte, particulièrement concerné.

Je vous invite à lire le rapport sur la situation alarmante des enfants sans domicile écrit par l'Unicef et sa représentante Adeline HAZAN, en lien avec le Samu social. Les chiffres sont parlants : 42.000 enfants sont sans domicile fixe, ils vivent soit dans la rue, soit dans les hôtels, soit dans les centres d'hébergement d'urgence, et ce chiffre augmente chaque année.

C'est à cela que l'on mesure la capacité d'un pays d'être humanisé ou pas. C'est au nombre d'enfants qui restent à la rue et en dehors des dispositifs pérennes et aujourd'hui, 42.000, c'est un chiffre qui inquiète beaucoup.

Alors, je ne vais pas être beaucoup plus longue, parce que tout a été dit. Il y a un collectif des associations unies qui réunit nombre de structures associatives, la F.C.P.E., la Fondation Abbé Pierre, Caritas, Médecins du Monde, la Fapil, la Croix-Rouge, je ne les cite pas toutes. Honnêtement, ces associations alertent depuis des semaines, nous nous y associons très clairement.

La rencontre a été très décevante hier avec le Ministre en charge de ces dossiers, Olivier KLEIN, qui renvoie effectivement vers le logement d'abord, alors que le P.L.F. prévoit encore plusieurs milliards d'euros de coupe sur les A.P.L., et qu'ils poursuivent leur ponction de 1,3 milliard d'euros sur les logements sociaux. Et donc, les 40 millions d'euros qui sont donnés très gentiment pour le logement d'abord, cela nous fait bien "rigoler" ici.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je crois comprendre qu'il y a eu des propositions d'amendement qui sont acceptées par le groupe "Les Ecologistes".

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 63 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 223).

2022 DSOL 88 - Subvention (40.000 euros) à l'association "Passerelle Assist' Aidant".

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSOL 88 : subvention de 40.000 euros à l'association "Passerelle Assist' Aidant" et la parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est un vrai plaisir de saluer les associations subventionnées par la Ville, surtout quand elles sont utiles aux Parisiens, et de rendre compte de leurs actions.

L'association "Passerelle Assist' Aidant" en fait partie et a été reconnue d'intérêt général à caractère social il y a cinq ans. Comme son nom l'indique, elle accompagne les aidants familiaux, conjoints ou enfants principalement, en partant du constat que l'ensemble des dispositifs proposés se trouvaient en dehors de leur domicile, alors que les aidants les plus fragiles restaient souvent chez eux.

L'association "Passerelle Assist' Aidant" a lancé un dispositif novateur destiné à soutenir les aidants familiaux en leur proposant un accompagnement personnalisé efficace. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels diplômés, psychologue, sophrologue, socio-esthéticienne, coach en nutrition, ergothérapeute, conseiller en droit des familles, psychomotricienne et professeur de pilates, médecin gériatre, intervient au domicile des aidants en fonction de leurs besoins, en permettant ainsi d'améliorer leur qualité de vie, de famille et de tenter d'apaiser d'éventuelles tensions.

Un étroit partenariat a été établi avec la Maison des aînés et des aidants afin de permettre au réseau de soutien aux aidants familiaux d'établir les plans d'intervention : évaluation des situations, accompagnement adapté, suivi et orientation des bénéficiaires vers les dispositifs de droit commun.

Afin de se ressourcer, les aidants peuvent aussi notamment être orientés vers des plateformes de répit. Par ailleurs, l'association fait preuve de réactivité et d'adaptabilité. Pendant la crise sanitaire, elle a proposé, par exemple, un soutien psychologique individuel qui a montré toute son efficacité.

Une participation financière symbolique de 10 euros est demandée aux familles pour six interventions possibles dans l'année. Permettez-moi ainsi de saluer la bonne gestion de cette association et la subvention de 40.000 euros qui reste identique aux cinq années précédentes, malgré l'augmentation du nombre de bénéficiaires et d'arrondissements couverts.

Enfin, nous souhaiterions que la Ville accompagne l'association dans la prise en compte des arrondissements pas encore couverts.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Vincent BALADI, merci beaucoup de vous être inscrit sur ce beau projet de délibération. Vous avez raison de prendre le temps de saluer ces belles réussites associatives, et c'est le cas de "Passerelle Assist' Aidant". Vous avez très bien décrit les activités de cette structure qui en plus, année après année, forte du développement de ses compétences, essaie de développer de nouvelles actions et c'est bien là aussi le dispositif qu'elle nous propose, d'accompagnement à domicile des aidants.

Mais pour cela, il faut les identifier, il faut aller au contact, on sait que c'est un gros travail à faire, de la mise en relation, on sait que des aidants le sont sans le savoir, on en a déjà parlé. Nous avons devant nous un chantier de coordination et de diagnostic des besoins sur le territoire parisien à n'en pas douter, mais grâce à vous, c'est une manière de rappeler l'importance de ces structures.

Vous avez évoqué les partenariats, évidemment, ils doivent s'appuyer sur un certain nombre d'autres acteurs intervenant notamment dans le champ de l'accompagnement du grand âge. Je me permets de préciser qu'il s'agit du dispositif M2A du centre de Paris, maison des aînés et des aidants très active.

Les maisons des aînés et des aidants, qui sont aux trois quarts financées par l'A.R.S., doivent répondre de plus en plus à un cahier des charges qui s'agrandit, mais avec un budget constant, voire peut-être réduit pour certaines M2A à Paris, puisque maintenant elles doivent intervenir pour suivre des cas complexes et faire la coordination avec les professionnels, sans considération de l'âge et avec des spécificités plus larges.

Là, il y a une vigilance pour ne pas parler d'inquiétude, mais quand même, sur ce secteur et une vigilance quant au maintien des actions à destination des aidants et nous nous ferons forts évidemment, je sais pouvoir compter sur vous pour y travailler.

Vous avez raison, la structure travaille sur les arrondissements du Centre de Paris, les 13e, 14e, 7e et 15e. Je ne doute pas qu'ils passeront par le 8e, nous pourrions échanger avec eux.

Permettez-moi aussi de remercier les élus et les maires d'arrondissement, qui la semaine dernière avec leurs adjoints en charge de la délégation des seniors, se sont vraiment mobilisés de très belle manière pour la Semaine

bleue, qui permet de mobiliser l'ensemble des actions à destination des retraités et des personnes âgées, de la solidarité.

Les services de la DSOL ont été très présents dans beaucoup de forums et d'événements, les associations et évidemment les mairies d'arrondissement.

Je suis désolée, je n'ai pas trouvé le temps pour aller au bal des seniors organisé à la mairie du 8e, mais je suis sûre que nous trouverons une autre occasion. C'était un moment important pour valoriser ces actions dans la convivialité, l'information, l'accès aux droits, et évidemment la place des aidants était totalement présente la semaine dernière.

Je ne serai pas plus longue, merci pour votre intervention, et je ne peux que vous inviter à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous et vous serez réinvitée au bal des seniors.

Cela fait "guincher" Mme la Maire du 8e.

Je vais vous proposer de mettre aux voix, à main levée, ce projet de délibération DSOL 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 88).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation d'Alaa ABDEL FATTAH, citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 131 est relatif à la situation d'Alaa ABDEL FATTAH, citoyen d'honneur de la Ville de Paris, et la parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Avant de présenter notre vœu, une pensée pour nos amis ukrainiens qui manifestent actuellement devant l'Hôtel de Ville. Nous sommes bien sûr à leurs côtés.

Il y a deux ans, lors de la venue à Paris du Maréchal AL-SISSI, la Maire de Paris lui avait dit avec fermeté notre désapprobation et notre inquiétude face à la politique autoritaire et contraire aux droits humains de son gouvernement, et nous avons alors apporté dans cet hémicycle notre soutien à quatre défenseurs des droits égyptiens, en les élevant au rang de citoyenne et citoyen d'honneur.

Ils avaient osé défendre leur liberté et celle du peuple égyptien, et pour cela avaient été jetés en prison comme 60.000 autres prisonniers politiques. Car rappelons-le, l'Egypte est parmi les régimes les plus autoritaires au monde. Trois de ces citoyens d'honneur ont été libérés : Patrick George ZAKI, Esraa ABDEL FATTAH, et Solafa MAGDY.

Nous avons eu la chance de recevoir ces deux dernières à Paris cette année. Elles nous ont demandé, avec insistance, de continuer à nous mobiliser pour rompre le silence qui s'abat sur la société civile égyptienne et ne pas oublier celles et ceux qui se battent là-bas pour vivre libres et le payent souvent de leur vie.

Parmi eux, il y a Alaa ABDEL FATTAH, le seul qui parmi ces quatre citoyens d'honneur est toujours en prison. Après plus de 2.000 jours sous les verrous et une grève de la faim débutée il y a six mois, les jours de ce leader de la révolution de 2011 sont en grave danger. S'opposant aux régimes successifs, il a subi menaces, harcèlements, arrestations, tortures, et pourtant avec courage et détermination, Alaa ABDEL FATTAH n'a jamais renoncé.

Après plus de 200 jours de jeûne, sans que les autorités égyptiennes ne montrent un seul signe de fléchissement, il faut mesurer sa lassitude et son désespoir.

Avec la présidente de la 7e Commission, Geneviève GARRIGOS, nous sommes en contact régulier avec sa famille dont la demande est simple : qu'il puisse être visité par un médecin de son choix pour constater son état de santé. Aussi, je vous propose que nous relayions cette demande auprès de l'ambassadeur d'Egypte à Paris, c'est bien la moindre des choses, c'est notre citoyen d'honneur.

Ensuite, l'Egypte accueillera la COP 27, parler de lutte contre le réchauffement climatique dans un pays qui emprisonne les défenseurs des droits, y compris les défenseurs des droits environnementaux, n'a aucun sens. Alors servons-nous du fait que l'Egypte va être sur le devant de la scène internationale pour mettre toute la lumière sur les prisonniers politiques, notamment sur notre citoyen d'honneur.

Le Président de la République Emmanuel MACRON doit agir, il est de notre devoir de lui demander, en la parole de la Maire de Paris, d'intervenir auprès du Maréchal AL-SISSI pour faire libérer au plus vite Alaa ABDEL FATTAH. Ce sera peut-être la dernière occasion, vu malheureusement la dégradation de son état de santé.

Mes chers collègues, lorsqu'il s'agit de la défense des droits humains, notre Conseil de Paris sait faire taire ses différences pour faire entendre la voix unanime de Paris.

C'est pourquoi, compte tenu de la gravité de la situation médicale d'Alaa ABDEL FATTAH, je vous demande de voter en faveur de ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Jean-Luc, merci, Monsieur le Maire.

Deux demandes d'explication de vote. Une du groupe Communiste et Citoyen, la parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, aujourd'hui marque le 193^e jour de la grève de la faim entamée par Alaa ABDEL FATTAH, en protestation contre ses conditions de détention ainsi que celles des autres détenus politiques en Egypte.

Il y a quelques mois, durant une visite familiale, Alaa a dit à sa sœur : "arrête de croire que vous allez me sauver, je vais mourir ici. Faites simplement en sorte que ma mort ait le meilleur rendu politique possible".

Nous devons agir avant que ce scénario de plus en plus vraisemblable ne se réalise. La France, et en particulier la Ville de Paris dont Alaa ABDEL FATTAH est citoyen d'honneur, ne peut pas rester les mains croisées pendant que son allié égyptien multiplie le nombre de prisonniers politiques détenus dans des conditions inhumaines, voire torturés.

Il y a 11 ans, Alaa a été ciblé par les pouvoirs égyptiens, car il a disposé de sa liberté d'expression. Il a osé rapporter le massacre commis par l'armée pendant les manifestations coptes de Maspero.

S'il est connu en tant qu'une figure de la révolution, sa situation est partagée par près de 60.000 autres détenus d'opinion. Souvenez-vous de Ramy SHAATH, le militant égypto-palestinien détenu dans les prisons égyptiennes pendant deux ans et demi, libéré en janvier grâce aux mobilisations internationales, et accueilli en France après que l'Egypte lui a ôté sa nationalité.

Et là, je ne peux m'empêcher de penser aux 50 prisonniers politiques palestiniens qui mènent une grève de la faim illimitée. Les 30 premiers ne s'alimentent plus depuis le 25 septembre. Salah HAMOURI en fait partie, notre concitoyen avocat franco-palestinien habitué des détentions administratives par les autorités israéliennes qui cherchent à le contraindre à l'exil en France. Il est depuis le 3 octobre à l'isolement en guise de mesure punitive, et ses conditions de détention sont très inquiétantes.

Je joins donc à ma voix pour l'intervention auprès du gouvernement égyptien pour la libération immédiate de notre citoyen d'honneur Alaa ABDEL FATTAH, le souhait d'intervenir pour la libération de Salah HAMOURI.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour une explication de vote du groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, leader de l'occupation pacifiste de la place Tahrir, qui s'inscrit dans ce vent de liberté que nous avons baptisé "Printemps arabe" et a conduit au départ de Hosni Moubarak, Alaa ABDEL FATTAH a passé la majorité des 10 dernières années en prison. Détenu arbitrairement pour des motifs aussi fallacieux que l'utilisation abusive des réseaux sociaux, il est devenu le symbole de la dérive autocratique de l'Egypte.

Notre Conseil lui a attribué, dans le siège de la visite d'Etat du président AL-SISSI, la citoyenneté d'honneur avec trois autres défenseurs libérés depuis comme l'a rappelé Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

A l'isolement 7 jours sur 7, torturé, il a entamé une grève de la faim le 2 avril de cette année. Ses conditions de détention se sont améliorées, mais après près de 200 jours d'une alimentation essentiellement liquide, son état de santé est critique et sa famille est désormais très inquiète.

Malgré les mobilisations qui s'amplifient aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, le gouvernement égyptien reste inflexible et nie la gravité de son état de santé. Pourquoi cet acharnement ? Parce que Alaa n'est pas simplement une figure emblématique du mouvement pour la démocratie, comme le rappelait Raphaëlle PRIMET, lorsque les manifestations de Coptes sont réprimées dans le sang à Maspero, il défie AL-SISSI et va dans les morgues pour documenter le massacre et dénoncer le régime. AL-SISSI est rancunier, il ne lui pardonne pas.

Aujourd'hui, sa vie est en danger, réellement en danger. Il y a urgence à ce qu'il puisse être examiné par un médecin de confiance, pas un médecin de l'armée égyptienne, qu'il soit britannique ou tout au moins avec un représentant de l'ambassade dont il a la nationalité par sa mère, et qu'il soit libéré sans plus attendre.

A la veille de la COP 27, la contestation s'amplifie contre ce sommet qui va se tenir dans un pays où plus de 60.000 personnes sont détenues arbitrairement, où les libertés sont inexistantes.

La famille d'Alaa nous appelle à l'aide, voyant dans l'attention médiatique à l'attention de la COP, le dernier espoir qu'il puisse sortir en vie de prison. Paris, ville des droits humains, soutient les défenseurs de la liberté et par ce vœu répond à l'engagement que nous avons pris en attribuant la citoyenneté d'honneur à Alaa ABDEL FATTAH. Alaa ne peut pas mourir en prison. Alaa doit vivre.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 131 de l'Exécutif.

Le groupe Changer Paris ne prend pas part au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 224).

2022 DSP 18 - Subventions (288.000 euros) à sept associations dans le cadre de la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSP 18.

Il s'agit de subventions à sept associations dans le cadre de la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération propose des subventions pour des associations dont certaines ne sont pas tout à fait à la hauteur de nos attentes.

Je voudrais, à l'occasion de ce projet de délibération, parler de l'association "Gaïa", l'association "Gaïa" qui est gestionnaire de la salle de consommation de "crack" dans le 10e arrondissement.

Malgré toutes vos affirmations, quel échec cette salle ! Tous les riverains ne cessent de l'affirmer, mais la Mairie de Paris est dans le déni. Dans le déni jusqu'à l'intitulé de ces salles successivement renommées "salles de consommation à moindres risques", puis "haltes soins addictions". Insécurité, troubles à l'ordre public, insalubrité, voilà ce que subissent les habitants autour de cette salle du 10e arrondissement.

La Chambre régionale des comptes a pointé du doigt cette gestion très onéreuse et décevante du "Plan Crack".

Accompagner les toxicomanes dans leur addiction n'apporte absolument aucune solution. Très peu sortent de leur addiction. D'ailleurs, lorsque nous demandons le nombre, personne ne peut le communiquer avec certitude. Il faut un accompagnement global, social, médical et psychologique qui vise la sortie de la drogue.

"Cette association permet aux toxicomanes de se droguer proprement", je le mets entre guillemets. Nous refusons ce cynisme, il n'y a pas de consommation propre. Nous, nous voulons que les toxicomanes arrêtent de se droguer. Dire que ces salles ont un objectif de santé et de tranquillité publiques est une tromperie. En réalité, la Mairie de Paris a confié la gestion de ces toxicomanes à des associations au moyen de subventions importantes, et nous sommes en droit de nous interroger sur l'utilité de ces subventions étant donné le résultat.

Bien que le dispositif "Labofabrik" proposé dans ce projet de délibération ne soit pas lié à la salle de consommation du 10e, nous voulons, par un vote disjoint sur l'article 9, marquer notre opposition à l'idéologie à laquelle "Gaïa" participe activement dans notre ville. Nous nous abstiendrons sur la subvention accordée à "Gaïa", pour marquer notre désapprobation par rapport à cette association.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

Camille NAGET a la parole.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, bien sûr, mon intervention sera peut-être l'exact contre-pied de celle que nous venons d'entendre. Nous voterons pour l'intégralité des subventions dans ce projet de délibération.

Alors, c'est un projet de délibération qui est large, qui soutient plusieurs associations qui agissent dans l'accompagnement des personnes en situation d'addiction, et dans différents volets et de différentes manières. Je dois dire, comme on l'a dit à plusieurs reprises dans cet hémicycle, que c'est le bon exemple de ce qu'il faut continuer à faire, de ce dans quoi il faut persévérer.

Excusez-moi, Madame TOUBIANA, mais comment parlez-vous de l'association "Gaïa" ? C'est quand même une association dirigée par une médecin, une professionnelle de santé, c'est son métier, elle est médecin. Il faut être un peu sérieux quand on dit des choses, et écouter un peu. On ne peut pas comme cela asséner à longueur de temps des contrevérités.

Et tout à l'heure, au moment des questions d'actualité, nous avons eu un échange de qualité sur cette question. Un échange qui nous laisse entrevoir que l'on va pouvoir enfin avancer sur cette problématique.

Bien sûr que la situation de ces scènes ouvertes de consommation de "crack" nous préoccupe, elle nous préoccupe fortement, et on doit continuer d'en parler, parce que le jour où on arrêtera d'en parler, c'est le jour où on sera blasé de la situation, le jour où on ne la verra plus et où on laissera les usagers et les usagères de drogue continuer à mourir dans la rue et à vivre dans des conditions absolument insupportables, et où on continuera à accepter que les riverains et riveraines subissent cela au quotidien.

Oui, c'est insupportable, mais le motif insupportable de la situation ne permet pas de dire tout et n'importe quoi. Des associations travaillent depuis des années, il faut continuer à les soutenir, c'est dans ce sens-là que vont les solutions, le maillage pour nous sortir des scènes ouvertes de consommation de "crack" en pleine rue, c'est de multiplier les maraudes, d'ouvrir des H.S.A., d'avoir des lieux postcures, d'avoir des lits en psychiatrie, c'est tout cela. Ce sont toutes ces solutions que l'on a dites, que l'on partage, on les connaît, elles ont fait leurs preuves à l'étranger.

Madame la Maire a parlé tout à l'heure de New York, mais aussi en Suisse, aux Pays-Bas, au Portugal, les exemples sont multiples et donc, continuons de soutenir ces associations.

Vous avez parlé de "Gaïa", je vais aussi parler de l'association "Oppelia" et de son président M. Alain MOREL, qui est quand même lui aussi un professionnel qui a pris le temps de venir à la rencontre des habitants pour que justement, on ne soit pas sans cesse dans un débat politicien de bas étage, excusez-moi.

Ces professionnels, avec d'ailleurs le docteur AVRIL de l'association "Gaïa" et M. MOREL de l'association "Oppelia", sont venus un soir dans une maison de quartier à Pantin, à la rencontre des habitants de Pantin, d'Aubervilliers et du 19e arrondissement, et nous avons eu une soirée d'échanges.

Vous n'y étiez pas, Madame TOUBIANA, mais peut-être aurait-il été intéressant que vous participiez. C'était public, excusez-moi, il faut vous tenir informée de ce qui se passe. Nous avons eu une soirée d'échanges de qualité, de très grande qualité, avec les habitants et les habitantes de ces trois villes, qui n'ont pas tous adhéré à toutes les solutions qui ont été proposées, mais qui ont pris le temps, qui ont pris une soirée pour venir écouter, pour comprendre, pour s'informer, et pour arrêter de raconter des bêtises à longueur de temps.

Nous voterons bien sûr ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais faire fi de la posture perpétuelle dans laquelle s'enferme la droite de cet hémicycle, pour rappeler ici que l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables, c'est un chemin tortueux, un chemin très singulier aussi.

Nous savons ici combien il est absolument indispensable d'apporter des solutions qui soient personnalisées, des solutions adaptées à chaque situation, à chaque souffrance et à chaque addiction. Alors, il n'y a pas de solution miracle et prétendre le contraire serait bien entendu mentir. Il n'y a pas de solution préfabriquée, mais en réalité une multitude de solutions.

Si l'on veut espérer engager les personnes qui souffrent d'addiction et qui sont souvent polyconsommatrices, si on espère vouloir les insérer dans un parcours de soins, de socialisation, il va nous falloir impérativement développer les politiques d'aller vers, et c'est tout l'objet de ce projet de délibération.

Les politiques d'aller vers sous toutes leurs formes, que ce soit dans l'espace public ou l'espace privé, dans les halls d'immeubles, dans les parcs, dans les jardins, dans les bouches de métro, dans les squats, et bien évidemment dans la rue.

Développer l'aller vers dans l'espace public, c'est ce que font au quotidien les associations "Aurore", "SOS solidarité" et "Oppelia", notamment dans les 10e, 18e et 19e arrondissements, qui organisent des maraudes et des médiations. En 2021, c'étaient près de 8.200 contacts qui ont été établis et c'étaient près de 400 maraudes.

Je voudrais prendre le temps de saluer l'action de ces associations et les remercier très sincèrement de leur travail, puisqu'elles font un travail extrêmement difficile et surtout un travail indispensable pour créer et maintenir un lien qui ne tient parfois qu'à un fil avec ces publics qui sont dans une très grande détresse psychique, sociale, économique également.

Alors, au-delà de ce premier contact, le projet de délibération qui est soumis à notre hémicycle propose également de soutenir financièrement quatre associations, qui font un travail tout aussi important, pour permettre l'accès et le maintien dans l'hébergement, ou encore pour créer des parcours d'insertion à travers des ateliers personnalisés, que ce soit autour de l'art, du sport, ou encore pour accompagner vers la formation et l'emploi.

Je pense ici à l'"Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie", l'association "Acerma" également, l'association "Aurore" aussi toujours et "la Libération".

Accompagner ces publics précaires et les consommateurs de drogues dans un parcours d'insertion et de socialisation, c'est un travail collectif, de longue haleine, et nous savons ici ce que nous devons au secteur associatif.

Nous voterons bien évidemment ces subventions et j'espère que tout le monde en fera de même.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne évidemment la parole à Anne SOUYRIS, Madame la Maire ?

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Monsieur le Maire, je crois que Mme NAGET et Mme TIMSIT ont très bien répondu aux assertions mensongères, je ne peux pas dire d'autres mots, qu'a tenues Mme TOUBIANA, concernant ce qu'il se passe dans ces associations, notamment celles de "Gaïa" et de la "S.M.R.", qui ne font qu'accompagner, sortir de la rue, réinsérer en permanence et faire en sorte aussi qu'il y ait plus de tranquillité publique, quoi que vous en pensiez.

Eh oui, il y a des gens qui arrivent à se sortir de la drogue, et d'autres qui ont un parcours qui peut durer dix ans, quinze ans, mais ce parcours, quand il est accompagné, permet un, aux personnes de ne pas mourir, c'est déjà extrêmement important ; deux, de ne plus être dans la rue ; et trois, de pouvoir commencer à reconstruire une vie. Pour moi, pour nous, c'est largement aussi important que de décréter : je veux qu'ils arrêtent alors qu'eux-mêmes n'y sont pas.

Oui, soigner la grande précarité comme ils le font, ce travail de tous les instants, moi aussi je les salue et je vous remercie toutes et tous d'être avec nous pour continuer ce travail ensemble.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Sur ce projet de délibération, il y a un vote dissocié et il est de droit.

Je vais mettre aux voix, à main levée, l'article 9 qui concerne l'association "Gaïa".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 9 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 18 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 18).

2022 DSP 20 - Subventions (257.000 euros) à dix associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSP 20.

Il s'agit de subventions à dix associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les conduites à risques qui débutent et s'installent à l'adolescence sont un problème de santé publique. Les principaux facteurs de vulnérabilité psychologique se traduisent par plusieurs comportements : les conduites sportives à risques en véhicules motorisés, les consommations de drogues.

La notion de recherche de sensation et l'encouragement au dépassement de soi et à l'exploit sont des rites de passage de l'adolescence à l'âge adulte, comme on peut souvent le voir sur les réseaux sociaux. Les conséquences en matière d'accident sont préoccupantes quand on sait que 50 % des jeunes adultes entre 16 et 30 ans consomment régulièrement de l'alcool, du tabac, de la drogue et de plus en plus de protoxyde d'azote, et que 41 % passent plus de 6 heures par jour devant leurs écrans.

Il y a donc du travail et cela passe avant tout par la prévention en complément bien entendu d'une meilleure sensibilisation des parents aux tentations auxquelles sont exposés leurs enfants.

Ce projet de délibération concerne des subventions à dix associations dont le but est d'aider et soutenir les jeunes Parisiens, mais également de faire des campagnes de prévention auprès du grand public. On ne le dira jamais assez, la prévention est primordiale.

L'association pour la communication, l'espace et la réinsertion des malades addictifs propose, par exemple, des stages culturels qui associent le geste à la parole : ateliers de théâtre, de réalisation de documentaires, de danse pendant les vacances scolaires et les week-ends pour les jeunes de 16 à 30 ans. Ces stages gratuits d'une semaine vont aborder des questions cruciales : drogue, famille, pandémie, regard des autres.

La prévention étant au cœur de ce dispositif, elle propose des rencontres avec des médecins addictologues, ainsi que des actions de prévention et de sensibilisation, avec la distribution de supports de prévention, des "flyers" ou des brochures.

75 % des jeunes interrogés affirment que le festival "Toi, Moi & Co", fondé en 2011, leur a permis de créer du lien, de leur redonner confiance, mais aussi de les motiver pour modifier, réduire ou arrêter leur addiction.

Tous ces dispositifs ont pour mission la prévention par une écoute bienveillante et des actions ciblées.

La Mutualité fonction publique action santé social, par son centre "Emergence", offre aussi de la prévention en se déplaçant directement dans les classes et s'adresse également aux parents et personnels encadrants scolaires. C'est aussi un moment compliqué également pour les parents qui se retrouvent souvent complètement démunis face à la souffrance de leurs enfants.

Je tiens donc à souligner l'importance d'associations qui incluent également les parents, comme l'"Ecole des parents et des éducateurs d'Ile-de-France", qui a mis en place depuis 2009 des cycles de conférences-rencontres avec et à destination des parents bien entendu, en partenariat avec la Direction des Affaires culturelles et la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques.

En effet, il ne faut jamais faire l'économie de réunions d'information ou de conférences à l'attention des parents et bien entendu, des élèves eux-mêmes.

Dans le 8e arrondissement, la Mission de prévention, de contact et d'écoute fait chaque année le tour des différents établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Je remercie les policiers très présents dans nos établissements, toujours bien appréciés par les élèves. En plus des thèmes habituellement traités par l'ensemble des commissariats parisiens comme le racket et le harcèlement, nous avons voulu créer un nouveau module concernant le consentement.

C'est un tel succès que cette année, cette sensibilisation va être largement étendue aux autres établissements de l'arrondissement, et c'est donc pour toutes ces raisons que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup de votre intérêt pour ces associations. Et évidemment, je vous incite à voter ce projet de délibération qui est extrêmement important, parce que la prévention, ce n'est pas seulement de dire : "attention, ne vous faites pas de mal".

C'est aussi de partir de la réalité des jeunes, c'est aussi développer tout ce qui est vraiment ce que l'on appelle la compétence psychosociale pour pouvoir aider les jeunes à lutter dans toutes les situations qui peuvent, à un moment donné, les mettre dans une situation de domination, parce que cela peut être aussi un moment où l'on va vers le groupe, où le groupe vous domine et vous n'osez pas dire non.

Tout ce travail-là, ce travail en dentelle que font ces associations, avec des jeunes soit qui ne se droguent pas, soit qui ont quelquefois commencé à prendre des psychotropes, est absolument essentiel pour arrêter les situations, pour leur permettre de reprendre le cours normal de leur vie.

Evidemment, je vous incite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2022, DSP 20).

2022 DSP 23 - Subventions (1.646.546 euros) et conventions dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSP 23.

Ce sont des subventions et des conventions dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, en réalité, va à l'encontre de ce que nous proposons, mais pas tant que cela, parce que c'est comme la Préfecture de police après l'évacuation dans le 19^e arrondissement, c'est un bout, une partie de ce qu'il convient de faire. Et nous ne serions pas contre si vous proposiez une démarche beaucoup plus globale.

Se satisfaire d'une évacuation comme vous l'avez fait ce matin devant le Préfet de police, c'est mettre de la poussière sous le tapis, ou pour le moins, éparpiller la poussière, puisqu'on retrouve les "crackeux" à Eole, Porte de la Chapelle, Porte de Clignancourt, Max Dormoy et Stalingrad, et aujourd'hui, ce que vous nous proposez, c'est 1,6 million d'euros pour des actions partielles et politiquement orientées.

Anne SOUYRIS, je conteste la fonction d'opérateur que vous avez confiée tout à l'heure et attribuée à "Aurore", "Gaïa" n'est jamais très loin, "S.O.S. Solidarité", ce sont des sous-traitants de l'action publique que vous refusez de mener vous-mêmes, à grands coups de subventions.

Et vos préoccupations premières, du moins les préoccupations premières qui sont évoquées dans le projet de délibération, sont le logement. Vous savez très bien que c'est un échec et c'est la démonstration qui vous a été faite par la mission flash de la Chambre régionale des comptes à travers le "Plan Crack".

En réalité, c'est un accueil tellement réduit en semaine, ce sont 5 jours, 6 heures par jour, que l'on ne voit pas tellement ce que ces pauvres gens chez "Aurore" vont pouvoir faire.

En plus, avec une possibilité de soin, page 3 de la convention que vous proposez que nous signions aujourd'hui, Anne SOUYRIS. Ce sont : "des consultations avancées de médecins d'autres centres de réduction de risques et de soin peuvent être réalisées". C'est tellement prudent comme démarche, que je ne vois pas en quoi cela pourrait être un jour opérationnel et pour autant, on parlerait de soin.

Quelque chose m'a encore plus choqué à la lecture de ce projet de délibération, j'ai cru comprendre qu'à la gauche de cet hémicycle, vous refusez de faire un lien entre délinquance, toxicomanie et immigration.

Je vais vous faire une confidence, moi aussi, je le refuse, sauf quand les mots sont écrits. Page 7 de la demande de subvention, les trois démarches principales réalisées au cours de l'hébergement, c'est : la domiciliation, les papiers d'identité, et l'ouverture des droits auprès de la C.P.A.M.

En réalité, c'est "Aurore" qui fait le lien entre toxicomanie et immigration, parce que deux des trois démarches principales portent manifestement sur des personnes en situation irrégulière. En réalité, je ne fais que lire la documentation qui nous est soumise, Madame SOUYRIS.

Vous proposez enfin le renforcement et la gestion de matériels pour se droguer. 35 automates seront positionnés dans les rues avec un entretien, et c'est pour l'association "Safe".

Offrir du matériel en libre-service pour se droguer n'aide toujours pas à se soigner. Et où seront ces automates ?

Vous parliez tout à l'heure, Madame la Maire, de tranquillité publique. Je vous réponds des nuisances que cela va créer pour tous les riverains. Le problème majeur, c'est que les mots "soin" et "sevrage" sont totalement inexistants de toutes les démarches décrites dans ce projet de délibération.

Mais en réalité, Madame SOUYRIS, je ne désespère pas qu'un jour vous puissiez rejoindre nos positions. On sent que vous évoluez, vous avez tout à l'heure, et j'ai vu un espoir cet après-midi, prononcé le mot "sevrage".

J'ai perdu tout espoir quand vous avez précisé qu'en réalité vous souhaitiez voir la fin de la consommation du "crack" dans l'espace public. Je comprends que la consommation du "crack" ailleurs que dans l'espace public ne vous dérange pas. Nous, nous souhaitons l'éradication du "crack", tout simplement.

Même Mme Fatoumata KONÉ, la présidente du groupe écologiste, n'a pas eu cette précision, et même M. Nicolas NORDMAN, aujourd'hui adjoint à la sécurité, parle de "prise en charge". Vous commencez à nous rejoindre, Madame SOUYRIS, faites encore un effort, proposez le sevrage, parce que contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, ce n'est pas du courage politique que d'aider les gens à mourir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est évidemment à Anne SOUYRIS pour vous répondre. Madame la Maire, c'est à vous.

Courage !

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci du courage.

Je ne sais par où commencer... Aider les gens à mourir, vous savez que la réduction des risques est arrivée dans les années 90, au moment où les usagers de drogues par voie intraveineuse étaient en train de tous mourir. Plus de 50 % des personnes qui se droguaient par voie intraveineuse étaient en train de mourir à cause du V.I.H.

Du jour où l'on a mis des seringues propres, où des gens de votre rang, mais qui étaient largement plus courageux et intelligents certainement, c'est-à-dire Mme BARZACH et Mme Veil... Excusez-moi, à un moment donné, elles sont allées regarder ce qui se passait sur le terrain, c'est-à-dire considérer les gens là où ils étaient et ils étaient en train de mourir, cela les a sauvés ! On les sauve. Vous, vous dites : nous voulons les sortir de la toxicomanie. Vous allez les enfermer, les sevrer malgré eux ?

C'est moi qui parle. Le sevrage, j'ai toujours prononcé ce mot. Maintenant, je suis une démocrate, je suis en démocratie, donc le sevrage, les gens malades, c'est eux qui se font soigner, c'est leur décision, je suis là, moi, comme politique, avec des médecins, à essayer de les accompagner vers leur vie et vers le fait d'abord qu'ils vivent, et ensuite qu'ils puissent se soigner.

C'est tout le projet que nous avons depuis le départ. Qu'il y ait un mot qui vous déplaît totalement, qui est le mot H.S.A., c'est pour rentrer dans le soin. Maintenant, si vous ne voulez pas le comprendre, je vous emmène avec moi dans tous les lieux que vous voulez, Monsieur. Je vous emmène dans ces lieux que vous croyez des mouiroirs, et qui sauvent les gens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Rudolph GRANIER est intervenu sans être interrompu par personne et notamment par Anne SOUYRIS, il eut fallu que la réciprocité soit vraie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 23).

2022 DSP 34 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Droits d'Urgence" (10e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSP 34.

Subvention et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Droits d'urgence" dans le 10e arrondissement.

Je donne la parole à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant de vous parler de "Droits d'urgence" et de ce très beau projet de délibération, je voudrais dire à M. GRANIER que ce n'est pas parce qu'une association propose un programme qui s'adresse à une population plus spécifique que cela veut dire que cela généralise à toutes les personnes migrantes le fait qu'elles puissent être ou délinquantes, ou toxicomanes...

Monsieur GRANIER, je me sens personnellement offensée quand vous dites cela, car ma famille est une famille qui sur trois générations a migré partout dans le monde, et le fait que l'on stigmatise ainsi les personnes migrantes est pour moi quelque chose de très offensant.

Je voulais le dire et je vais continuer sur le projet de délibération.

Lundi dernier avait lieu la Journée mondiale dédiée par l'O.M.S. à la santé mentale, vaste sujet. Et puisque nous avons ce matin parlé des multiples formes de handicap et d'accessibilité, je voudrais ici souligner à quel point il est important de ne pas laisser dériver socialement les personnes souffrant de troubles mentaux et du comportement, notamment s'agissant de leur accès aux droits.

Le projet qu'il nous est ici proposé de soutenir est une initiative innovante, mise en place en 2009 par l'association "Droits d'urgence", pour réaliser et développer l'accès aux droits de ces personnes, en partenariat avec le centre hospitalier Sainte-Anne, le groupe public de santé Perray-Vaucluse, l'association de santé mentale du 13^e arrondissement, l'E.P.S. Maison blanche, l'unité de psychotraumatologie de Tenon, ainsi que l'ordre des avocats du Barreau de Paris, très belle association, très beau projet.

Les objectifs de ce projet sont triples :

- réaliser et développer l'accès aux droits des personnes en situation d'exclusion souffrant de troubles mentaux et/ou du comportement ;
- nourrir et développer le partenariat entre professionnels du droit et professionnels sanitaires et sociaux, venir en soutien des équipes sur place ;
- sensibiliser les professionnels du droit et de l'accès aux droits parisiens aux problématiques de santé mentale et au développement de bonnes pratiques.

Pour ce faire, des permanences sont organisées dans les établissements concernés, pour échanger avec les patients, évaluer leurs difficultés de manière pluridisciplinaire, les aider à faire valoir leurs droits et, le cas échéant, accompagner les contentieux avec des avocats du Barreau.

Et ce travail est important. En plus de prévenir les ruptures de soins, il aide à préserver ce qui reste de dignité et de droits à des personnes souvent laissées-pour-compte en marge de notre société. Les chiffres de cette action parlent d'eux-mêmes.

L'Association réalise toujours plus d'entretiens, 362 en 2021 contre 243 en 2020, a étudié 169 situations en lien avec les professionnels du soin et de la santé contre 161 en 2020, et réalisé 3 sensibilisations en milieu professionnel. 2 sur différents aspects du droit et 1 sur la santé mentale en direction de juristes.

Le pôle du Barreau de Paris a été saisi 45 fois, dont 32 ont donné droit à une prise en charge bénévole par les avocats volontaires.

Les situations d'exclusion rencontrées sont très problématiques. En 2021, les personnes sans logement représentent 75 % des personnes reçues contre 64 % en 2020. 52 % sont sans ressources. 73,5 % des rendez-vous donnent lieu à des démarches.

Le droit des étrangers représente 85 % des problématiques qui sont présentées en permanence à l'association.

Ces chiffres ne montrent pas seulement l'impact des troubles de santé mentale sur l'exclusion, ils montrent aussi l'impact de la grande exclusion sur le trouble mental, car nous le savons, c'est l'accès aux droits et particulièrement l'accès au logement qui permettent aux soins et accompagnements médicaux d'avoir une chance de durer et d'avoir un effet sur le moyen et long terme.

Soigner une crise aiguë pour remettre ensuite à la rue sans solution les personnes, ce n'est pas une solution durable. C'est pourquoi ce projet de délibération a pleinement sa place ici et le G.H.U. de Paris psychiatrie et neurosciences a pleinement compris son intérêt, puisqu'il est le financeur principal.

Je voudrais saluer ici le travail de l'association "Droits d'urgence" que nous connaissons bien dans le 20^e, où elle intervient régulièrement, notamment dans le cadre des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes.

J'ajouterai que l'on oublie souvent que les personnes migrantes qui arrivent en France, qui ont traversé la Libye, ont traversé la Méditerranée dans des conditions absolument épouvantables, qui pour beaucoup ont été torturées, arrivent avec des traumatismes psychologiques impressionnants, et si nous ne les prenons pas en charge, ces personnes sont, d'une certaine façon, encore plus condamnées à la précarité et à l'exclusion.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Anne SOUYRIS pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Geneviève GARRIGOS.

Ce projet de délibération et cet avenant à cette subvention sont très importants. "Droits d'urgence", c'est deux maîtres-mots.

D'abord, la question de l'accès aux droits et c'est encore plus l'accès aux droits des personnes qui sont en situation de grande fragilité psychique. Vous savez que nous sommes nombreux, de nombreuses personnes en France ont eu un problème de santé psychique dans leur vie, c'est extrêmement important que nous continuions à pouvoir travailler avec les associations sur cette question.

Nous avons un grand programme d'aller vers sur cette question, avec "Droits d'urgence" et aussi avec les bailleurs sociaux, pour pouvoir maintenir les personnes dans leur droit au logement. C'est toute une histoire que j'espère que nous allons continuer aussi encore cette fois ensemble.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSP 34).

2022 DSP 38 - Subvention (170.500 euros) et convention à l'association "Basiliade" (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 38.

Il s'agit d'une subvention et d'une convention avec une association que l'on connaît bien, "Basiliade", basée dans le 11e arrondissement.

La parole est à Ariel WEIL, Monsieur le Maire ?

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la maison "Basiliade", je voudrais en dire quelques mots, d'abord parce que c'est un dispositif unique de prise en charge pour les personnes en précarité sociale, de santé et psychologique.

J'ai eu la chance, il y a quelques semaines, avec de nombreux élus qui sont ici présents, David BELLARD, Ian BROSSAT, Laurence PATRICE, Anne SOUYRIS et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, de visiter une colocation qui nous a beaucoup enthousiasmés parce qu'elle est très innovante, au sein de la maison des F&Es de "Basiliade", qui est donc rue Saint-Denis.

Elle est installée déjà depuis plus d'un an, et c'est un centre d'hébergement d'urgence à vocation thérapeutique qui a aménagé dans ses locaux une colocation de six femmes vieillissantes et souffrant de pathologies chroniques. C'est quasiment unique en France, ce dispositif, qui vient répondre au besoin de prise en charge des personnes qui ont des parcours de rue comme on dit, et en vieillissement.

Or, cette qualité d'accueil est menacée. Elle est menacée par la fermeture et par l'itinérance qui est propre aux centres d'hébergement d'urgence. C'est tout le paradoxe de ces centres d'hébergement d'urgence que l'on est absolument heureux de pouvoir ouvrir de manière intercalaire dans des lieux temporaires, mais qui sont chassés d'un lieu à l'autre.

Et justement, ce cycle infernal du roulement des C.H.U., qui sont condamnés éternellement à l'investissement de projets intercalaires, n'offre pas une stabilité de long terme à ces familles qui sont accueillies.

La maison des F&Es du 2e arrondissement, et cette colocation dont je viens de parler, vont fermer leurs portes en mars 2023, pour laisser la place à un programme que par ailleurs nous attendons énormément, puisqu'il s'agit de créer du logement social.

Je suis évidemment ravi, mais ce qui nous empêche de nous réjouir complètement, c'est que nous n'avons pas de certitude sur l'avenir des familles accueillies dans nos quartiers depuis deux ans, qui sont implantées, dont les enfants sont scolarisés et pour lesquelles des associations comme "Basiliade" continuent de chercher des points de chute qui sont toujours temporaires.

Et donc, je voudrais conclure en souhaitant que nous puissions accompagner l'installation de dispositifs d'accueil en parallèle des programmes de logement social, que nous puissions prendre la prise en charge et évidemment en urgence sur des perspectives de long terme, que nous puissions l'inscrire dans des perspectives de long terme.

Bien sûr, je le dis ici dans cet hémicycle en parlant de la Ville, mais la Ville fait déjà énormément, puisque nous avons développé quasi systématiquement un programme d'occupation temporaire avec ce genre de programme, mais je souhaiterais aussi que l'Etat emboîte le pas à la Ville et que comme nous, chaque projet intercalaire soit dédié à de l'hébergement. Pour cela, il faudrait que l'Etat commence par consacrer une partie de son foncier à du logement, ce qui lui permettrait de faire de l'intercalaire entre-temps.

Il nous faut donc multiplier les offres, les sécuriser sur le temps long et nous avons le devoir d'offrir aux familles une possibilité d'installation durable dans nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Ariel.

La parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Monsieur le Maire, effectivement, cette deuxième maison des F&Es que nous avons visitée ensemble, qui d'ailleurs porte bien son nom, deux se sont installées, une en 2020 et l'autre maintenant, chaque fois c'est pour quelques mois, voire un an. Même quelques mois c'est déjà, j'allais dire long dans ces parcours-là, parce que souvent, ce sont des parcours où c'est quelques semaines, puis elles changent ou échangent de logement et d'hébergement.

Donc, ce sont des moments interstitiels, le fait d'être plusieurs permet d'arriver aussi à vivre de manière autonome, de reprendre contact avec un habitat privé et de pouvoir ensemble, collectivement, petit à petit, s'adapter à l'idée que peut-être il va y avoir un logement où ces femmes, en tout cas qui sont de longue date à la rue, vont pouvoir se ré-établir seules ou avec une famille.

Cette expérimentation que fait "Basiliade" est formidable. Nous la poussons, nous regardons avec nos bailleurs sociaux tous les domaines intercalaires que nous pouvons pour essayer de la pérenniser. Nous demandons à l'Etat, et je rejoins tout à fait ce que dit Ariel, d'aller dans ce sens et de nous donner aussi des noms de domaines intercalaires.

C'est parfois deux ans, trois ans, un domaine intercalaire avant que cela devienne soit du logement, soit autre chose. Et c'est déjà le temps de pouvoir aller vers du logement, c'est de l'hébergement peut-être pas complètement pérenne mais qui permet ce maillon dans la chaîne, qui fait que ces femmes peuvent passer à autre chose. Donc, j'espère qu'en tout cas l'Etat nous entendra sur ce point également.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DSP 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSP 38).

2022 DSP 44 - Subvention (20.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Emmaüs Solidarité" (1er).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 44.

Il s'agit d'une subvention et d'un avenant n° 1 à la convention avec l'association "Emmaüs Solidarité" basée dans le 1er arrondissement.

La parole est à nouveau au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je vous promets, c'est la dernière intervention pour ce soir.

Je ne pouvais pas ne pas intervenir alors que l'on parle de "Emmaüs solidarité" et en particulier de l'Agora, qui est le siège de "Emmaüs Solidarité", qui est en effet dans le 1er.

Cet Agora a été créé en 1998 et réhabilité en 2012, et cela fait partie de ces lieux singuliers dont le travail de prise en charge et d'accompagnement est complètement indispensable et en même temps parfois désespérant.

D'abord, il est parfaitement identifié par les accueillis comme par les bénévoles, et je dirais d'ailleurs de l'Etat, puisque le nouveau Ministre du Logement y est venu deux fois encore au début de notre Conseil de Paris, à la rencontre de l'association, en compagnie de Ian BROSSAT.

Il est parfaitement identifié, cet E.S.I., espace de solidarité insertion, avec les services traditionnels d'un accueil de jour - petit-déjeuner, laverie, douche, permanence sociale -, mais aussi un espace femmes et des programmes spécifiques comme celui qui a été développé en santé communautaire et qui fait l'objet du projet de délibération que nous nous apprêtons à voter.

Ces services sont installés en plein cœur de Paris, à deux pas des Halles. C'est mon deuxième propos, ce n'est pas une adresse de hasard, c'est parce que nous sommes dans un quartier qui a des besoins très spécifiques.

Si je prends la parole ce soir, ce n'est pas seulement pour redire évidemment tout mon soutien à cet établissement que je connais bien, c'est aussi pour attirer l'attention de notre hémicycle, de ce Conseil de Paris, sur les conditions de vie autour des Halles, un quartier qui est toujours fragile sur le plan social, qui est une porte d'entrée vers Paris pour des millions de Franciliens, et je ne cesse de le répéter, car on a souvent une image un peu caricaturale du Centre de Paris.

Or, la dégradation des situations individuelles est liée à celle des moyens alloués à la psychiatrie par l'Etat, et des réponses locales qui sont celles d'acteurs qui se dépassent tous les jours, je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure, ce sont des hommes, des femmes qui sans cesse et de manière bénévole souvent se dépassent.

Ces réponses-là ne sont pas adaptées à l'ampleur des besoins du quartier et on y est d'ailleurs tout à fait présents aussi avec la police municipale, avec la police nationale, mais il y a un sujet ici qui ne peut pas se résumer à une question de sécurité comme certains essaient de nous y enfermer.

Une des réponses que nous souhaitons apporter passe par un projet de centre médical, nous l'avons porté en 2020, nous avons porté ce projet pour la mandature d'ouvrir aux Halles un centre de santé, ou tout du moins une offre de santé qui prenne en charge l'ensemble des sujets liés à la grande précarité.

Parce que la physionomie qui est très particulière dans cette zone, avec ses riverains, qui sont eux aussi d'ailleurs en besoin d'une offre de santé globale, cette situation rend l'enjeu de la prise en charge de la santé dans le secteur très complexe.

Mais nous avons réfléchi localement avec mes adjointes, avec mes élus, mais aussi et surtout avec nos partenaires extérieurs, les maraudes, les professionnels de la santé, l'Espace parisien des solidarités du centre, nous avons attendu l'installation de la Direction de la Santé publique, la Direction des Solidarités dont je salue la création, pour pouvoir continuer d'avancer sur ce sujet.

Je souhaite maintenant que la Ville tout entière puisse s'en saisir, avec le soutien de mes collègues Léa FILOCHE et Anne SOUYRIS, pour qu'ensemble nous puissions apporter une réponse aux difficultés importantes que nous rencontrons.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Anne SOUYRIS pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Effectivement, Ariel WEIL, vous avez raison, la question de la santé dans le Centre de Paris est un sujet majeur. C'est un sujet majeur, parce que c'est un lieu qui accueille beaucoup de personnes qui n'habitent pas forcément là, qui sont souvent très jeunes aussi.

Et donc, avoir un maillage territorial qui permette, en particulier en ce lieu qui est la plus grande gare de Paris, on se l'est déjà dit ensemble mais c'est le cas, vous le savez, j'essaie de voir comment ce serait possible d'avoir dans toutes les gares un accueil sanitaire et là, particulièrement, d'avoir une vraie Maison de santé, ce serait extrêmement important.

Je le soutiens totalement, y compris pour des personnes très fragilisées, des jeunes très fragilisés que sont là aussi des usagers de drogues, parce qu'il y en a, des jeunes, en particulier que l'on retrouve dans ces endroits-là et qu'il faudrait aussi bien mieux pouvoir prendre en charge plus jeunes.

Oui pour ces propositions, nous les regarderons encore ensemble et nous avancerons. Evidemment, je vous incite à voter pour ce projet de délibération sur le programme de santé communautaire d'"Emmaüs", on s'est un peu éloigné du sujet, mais quand même nous sommes tout à fait proches, parce que la santé communautaire doit être au centre de notre politique et elle l'est.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DSP 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2022, DSP 44).

2022 DSP 56 - Convention 2022-2025 avec le Département de Seine-Saint-Denis. - Fonctionnement de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSP 56. C'est une convention 2022-2025 avec le Département de Seine-Saint-Denis, fonctionnement de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais, à l'occasion de ce projet de délibération, attirer votre attention sur le travail remarquable que déploie la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, la M.M.P.C.R.

Il s'agit de favoriser des projets communs et de constituer une équipe ressources partagée sur les deux territoires. "Echelle" qui fait pleinement sens pour aborder des enjeux dont la géographie dépasse notre ville, et on l'a vu encore tout à l'heure s'agissant de la recristallisation périodique de la scène mouvante de consommation qui vient d'être évacuée du square Forceval.

Si l'usage problématique de substances psychoactives est l'un des axes de cette mission, elle est loin de s'y cantonner. Elle aborde aussi sur la période 2022-2025, les pratiques sexuelles à risques dont le "chemsex" et la prostitution des mineurs, mais aussi les comportements agressifs, voire violents.

Il s'agit là en particulier des rixes et des mésusages des technologies de l'information et de la communication tels que le harcèlement, mais aussi les intox ou les "fake news".

La liste que je viens de vous lire, loin d'un inventaire à la Prévert, évoque une série de préoccupations majeures et complexes, particulièrement s'agissant des plus jeunes et de celles et ceux qui travaillent auprès d'eux.

Il s'agit bien sûr de repérer les pratiques émergentes, d'identifier les leviers de prévention qui vont permettre d'éviter ou de retarder le plus possible l'entrée dans les conduites à risques, et lorsque cette entrée se fait, il est important de ne pas baisser les bras, de ne pas céder à ce que Jaurès appelait le "dogme de la fatalité".

Oui, l'intervention socioéducative et sanitaire est possible, et oui, elle a des résultats. On peut et même on doit réduire aussi autant que possible les risques médicaux, psychologiques et sociaux générés par ces conduites, sans dogmatisme et sans culte de la répression.

C'est mettre les forces de sécurité en échec que de les faire intervenir sans cesse sur les symptômes dont elles ne peuvent traiter les causes. Ce n'est qu'alors que nous pouvons accompagner les personnes vers la sortie de ces conduites à risques. Ce n'est qu'alors qu'une action curative peut avoir son plein effet.

La Mission métropolitaine a engagé depuis longtemps une approche de réduction des risques et des dommages, suivant en cela les recommandations de la l'A.N.E.F. ou de l'O.F.D.T. Elle contribue aussi à la connaissance par des études et notamment des cartographies que je vous recommande sur différentes problématiques.

Elle fait monter en compétences tous les acteurs de terrain, par des conseils, des formations, des événements de type conférences qui les aident là où ils se sentent souvent très démunis.

Face à l'urgence du quotidien, face aux demandes des proches inquiets ou des riverains excédés, la posture de celles et ceux qui agissent encore pour rétablir le lien, pour permettre de sortir des engrenages sociaux et psychologiques qui enferment dans les conduites à risques, les professionnels ont besoin de cet accompagnement. Ils ont besoin d'avoir de leur côté la M.M.P.C.R.

En tant qu'élus dans nos arrondissements, nous avons nous aussi un rôle à jouer dans la pédagogie. Tout ceci est question de volonté politique, dans la médiation lorsque c'est nécessaire. Pour cela, nous avons besoin d'un soutien.

Dans le 20e arrondissement, nous avons eu recours à cette mission qui nous a présenté tous les outils, tous les acteurs à notre disposition. Je vous recommande chaudement une telle démarche qui aide à comprendre leur réalité, à sortir de nos préjugés pour agir réellement pour des personnes que nous ne pouvons abandonner.

C'est sur la base de l'information, de données, de la recherche qui prouvent l'efficacité de ces approches, avec une confiance dans ces professionnels qui font un travail de premier plan et dans l'envie qu'ont les personnes de sortir des spirales, que nous pourrons faire avancer les choses.

Si nous devons entendre les craintes et y répondre, nous devons aussi apporter un soutien qui ne fléchit pas, aux solutions d'espoir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Ce projet de délibération pour la M.M.P.C.R. est important. C'est une mission qui existe maintenant depuis assez longtemps, en liant le 75 et le 93, pourquoi ? Parce que malheureusement, nous sommes liés aussi par un sujet qui n'est pas forcément joyeux : la question de la consommation de drogues. C'est un et même bassin, j'allais dire, à la fois de consommation et de "deal", avec les mêmes populations qui vont d'un endroit à l'autre, à la fois pour vendre et pour consommer, d'où l'intérêt d'avoir cette double tête, très fonctionnelle, en termes à la fois de prévention et de réduction des risques.

L'intérêt majeur de la M.M.P.C.R. est d'abord de faire de la formation, et de faire quelque chose qui est très important, de la coordination entre les différents acteurs. Tout à l'heure, M. GRANIER disait regretter que ce ne soit pas la Ville qui fasse l'ensemble des opérations, concernant les usagers de drogues.

Avec la M.M.P.C.R., on a une coordination qui nous permet de démultiplier les actions des différents acteurs et de travailler plus que correctement, conjointement, pour le bénéfice de tous.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DSP 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 56).

2022 DSP 76 - Subvention (30.434 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Centquatre-Paris" pour l'hébergement d'un centre de vaccination (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSP 76.

Une subvention et une convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Centquatre-Paris", pour l'hébergement d'un centre de vaccination dans le 19e arrondissement.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération propose de valider une subvention à l'établissement public de coopération culturelle "Le 104", pour compenser les surcoûts engendrés par l'hébergement d'un centre de vaccination : frais de montage et démontage des "box", frais de personnel, frais de fonctionnement.

Notre groupe était déjà intervenu, lors du Conseil de Paris de juillet 2021, lors du vote d'une délibération pour une subvention de 149.705 euros, pour la période allant du 18 janvier 2021 à fin août 2021. Nous avons déjà remarqué à cette occasion que la subvention était assez importante.

La subvention qu'il nous est proposé de voter est de 30.434 euros pour un mois supplémentaire, celui de septembre 2021.

Bien que nous félicitons "Le 104" pour sa contribution à l'hébergement d'un centre de vaccination fort utile pour les Parisiens, et en particulier ceux du 19e arrondissement, nous nous interrogeons sur ce montant si élevé pour un mois, alors que l'achat du matériel avait déjà été fait par la subvention précédente.

Les contribuables parisiens seraient en droit de nous demander des justificatifs à cette somme si importante. De plus, est-ce à la Mairie de Paris de régler ces frais, ou au Ministère de la Santé ?

Etant donné le montant des sommes engagées, nous attendons une réponse précise quant à leur utilisation et leur justification. Si cela ne peut être fait dès maintenant, il serait convenable d'obtenir des éléments par écrit de la part de votre cabinet. C'est pourquoi, dans l'attente, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

La parole est à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je n'ai qu'un mot à dire, bien sûr, vous aurez tous les éléments en main. Nous n'avons rien à cacher.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La présidence vous remercie également pour la concision de votre réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 76).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la consommation de "crack" et la prise en charge des toxicomanes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de deux vœux non rattachés.

Le vœu n° 64 est relatif à la lutte contre la consommation de "crack" et à la prise en charge des toxicomanes.

La parole est à la présidente de Changer Paris, Rachida DATI, pour le présenter.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Préfet de police n'aura pas une tâche facile. L'inaction, le manque d'anticipation, fondés, c'est vrai, sur une idéologie, ont conduit à une situation dramatique dans les quartiers du Nord et de l'Est de Paris. Ils sont devenus des lieux de fixation de tous les types de trafics. Et c'est vrai, nous les déplorons tous sur les bancs de cette Assemblée.

Tous les chiffres en attestent, attestent d'une explosion des trafics et de la consommation de "crack". La porte de la Chapelle, la place de la Bataille de Stalingrad, le jardin d'Éole, le square Forceval à la Villette, avenue de Flandre, avenue Marx-Dormoy, tous ces lieux sont devenus des salles de "shoot" à ciel ouvert et des lieux d'agression. Tous ces lieux sont devenus des espaces de consommation hors norme et de traite des êtres humains, notamment les mineurs.

Ces mineurs qui tombent aux mains de trafiquants et de proxénètes, qui les droguent pour commettre des délits, comme nous l'a confirmé la Procureure de la République hier encore, en présence du Préfet de police.

Voilà le résultat du cynisme, et d'une idéologie mortifère. Comment, comment pouvons-nous accepter que des femmes se fassent violer pour quelques doses de "crack" dans une indifférence totale ?

Pour cacher ces drames, on en fait porter la responsabilité à d'autres, tout en dispersant le "crack" dans tout Paris. Ce n'est pas la solution, je vous le dis, ce n'est pas la solution. C'est inacceptable, invivable pour les Parisiens qui sont excédés par l'insécurité générée par les trafics. Mais aussi, sans parler des toxicomanes totalement livrés à eux-mêmes.

Par ce vœu, je souhaite, nous souhaitons vous rappeler les propositions de notre groupe. Il faut soigner et protéger les toxicomanes. Nous voulons protéger les Parisiens aussi.

La police doit faire son travail, mais ce n'est pas la police qui réglera la question du sevrage, et vous le savez. Sur cette question, nous nous heurtons sans doute à une vraie différence de position. Vous avez renoncé à sortir les toxicomanes de leur addiction. Nous voulons donner la priorité au sevrage avec des hospitalisations d'office que vous pouvez demander, et vous le savez, pour parvenir à un sevrage efficace. Cela marche et cela peut être efficace.

Pardon de vous le dire, mais nous avons rencontré, je suis sur les lieux, parce que, attention à la caricature, d'un côté comme de l'autre, je vous le dis. En ouvrant des centres de désaddiction plutôt que des salles de "shoot", nous pouvons contribuer à faire diminuer non seulement l'usage, les trafics, mais aussi la violence.

Je souhaite le dire avec beaucoup de force et de conviction. Je souhaite remercier les associations de leur travail. Pourquoi ? Elles sont indispensables. Sans elles, ce serait pire. Nous pouvons avoir des divergences sur leur action ou sur la portée de certaines de leurs actions, mais si elles n'étaient pas là, ce serait bien pire. Je souhaite rendre hommage à leur travail.

Je vais régulièrement à la rencontre des consommateurs de "crack", et notamment des femmes. Cela peut toucher tout le monde. D'ailleurs, cela touche tout le monde. J'en sais quelque chose.

C'est pour cela que ce combat est un combat, ce n'est pas un combat politicien. C'est un combat qui devrait nous réunir, nous unir pour trouver des solutions efficaces pour sortir ces consommateurs de cette consommation de "crack".

Et vous le savez, il n'y a pas de traitement de substitution. C'est pour cela que je proposais l'hospitalisation d'office. Nous ne pouvons pas indéfiniment les disperser et leur distribuer du matériel pour consommer, car je vous le dis aussi, cela devient de la non-assistance à personne en danger et de la mise en danger d'autrui.

Je vous le dis avec beaucoup de solennité, alors il faut changer de politique. Soignons les toxicomanes par des hospitalisations et des prises en charge adaptées, loin de tout lieu résidentiel. Madame SOUYRIS, c'est un sujet dont on a déjà parlé de manière tout à fait posée. Pourquoi peut-il n'y avoir que des centres de désintoxication et de désaddiction pour les plus privilégiés, loin de Paris, à la campagne, dans des centres qui sont uniquement pour ceux qui ont les moyens ? Je ne me résous pas à cela. Je fais référence à la clinique des Pages, où effectivement il y a une vraie prise en charge, mais c'est très cher, et ce n'est pas pour tout le monde.

Peut-être que là, nous pourrions trouver une politique ensemble, pour prendre en charge ces toxicomanes, les sevrer. Il est là, l'enjeu. Ce n'est pas de les disperser dans tout Paris. Ce n'est pas de punir certains arrondissements, simplement pour vous satisfaire. Il y a un enjeu vital pour ces jeunes, pour ces femmes et ces mineurs. Nous devons absolument trouver un moyen qu'ils puissent sortir de cette toxicomanie, et les soigner, pas les inciter à la consommation.

Les Parisiens vivront de manière plus sereine, plus en sécurité, et les toxicomanes, nous pourrions les guérir. Ce sera une vraie victoire pour nous tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Madame SOUYRIS, vous avez cinq minutes pour répondre à la présidente du groupe Changer Paris.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voulais vous remercier, Madame DATI, du ton que vous avez employé, qui est un ton courtois, attentif à ce que je dis, et pas caricatural, ce qui est déjà extrêmement important.

Je suis d'accord avec vous sur deux choses.

La première, sur la question de la politique de la dissémination, qui est celle menée depuis des années, des dizaines d'années d'évacuation et de dissémination dans les rues de Paris, qui n'a aucun sens, ni en termes de santé publique ni en termes de sécurité publique.

La deuxième dimension sur laquelle je suis d'accord, c'est la question de l'insupportable situation qui avait lieu dans Forceval, notamment face à la situation des femmes, qui étaient l'objet, on s'en est aperçu vers la fin du mois d'août, de séquestrations et de viols répétés. Je le dis, parce que je l'ai moi-même dénoncé. J'en ai parlé, et à M. le Préfet de police, et à un certain nombre d'autorités, pour que cela cesse. Je sais qu'il y a eu plusieurs visites pour vérifier un certain nombre de choses, ce qui s'est résolu par une évacuation qui n'est pas forcément la meilleure solution, mais qui a arrêté ce système.

Une troisième chose sur laquelle je suis d'accord, c'est que nous manquons d'endroits pour faire du sevrage et de la postcure. Ce dont vous parlez, c'est surtout la postcure. Les postcures sont extrêmement nécessaires. Je sais, pour avoir parlé aux personnes qui font des maraudes, des psychologues, des psychiatres, éducateurs de rue, que souvent il peut y avoir du sevrage, mais pas de postcures. Et oui, les postcures, c'est mieux qu'elles soient loin de l'endroit de l'usage. Ce n'est pas spécialement loin de la densité, mais loin de l'usage.

Je l'ai toujours dit. Vous savez, j'ai une certaine linéarité. Je reconnais les choses qui sont... Je ne suis pas dans la posture, au contraire de ce que vous semblez penser. Toutes ces questions, oui, il faut les trouver.

Simplement, là où nous ne sommes pas d'accord, c'est comment on fait pour y arriver. Et la question, c'est que ces personnes, qui sont en grande déshérence, à la différence des personnes qui ont l'argent pour aller dans les postcures dont vous parlez tout à l'heure, non seulement elles n'ont pas d'argent pour le faire, mais elles sont aussi très désinsérées. Ce n'est même pas seulement une question d'argent, c'est une question de désinsertion importante.

Pour arriver jusque-là, même à ce qu'elles puissent être dans une autre démarche, il faut un certain temps. Sinon, même si vous les mettez à la campagne, elles vont revenir.

Je peux vous dire, j'ai visité beaucoup de structures, j'ai été avec beaucoup de gens, je sais qu'il faut l'adhésion des gens. Vous parlez des hospitalisations d'office, c'est là qu'on a un désaccord, il y a beaucoup de chiffres sur ce sujet, il y a eu beaucoup de discussions. Les psychiatres, dans les années 1970 à 90, pensaient qu'il fallait aller dans ce sens, hospitalisations d'office, injonctions thérapeutiques, en disant : il faut vraiment forcer à sortir de là, et après ça ira mieux.

En réalité, on s'est aperçu que cela ne fonctionnait pas, en tout cas pour la majorité des personnes. Je ne suis pas en train de dire, il ne faut jamais faire aucune injonction thérapeutique, ni aucune hospitalisation d'office, je ne suis pas du tout dans la posture.

Je ne dis pas que c'est pareil.

En revanche, quand vous êtes dans une situation où vous avez 200 à 500 personnes comme à Forceval, en plus on estime à 200 personnes autres qui sont à Paris dehors, la plupart sont dans la rue depuis 5, 10, 15 ans.

Avant de faire un retour à une vie normale, il faut passer par un certain nombre d'étapes. Les salles de consommation à moindres risques, ce n'est pas une idéologie. C'est juste que cela permet à un moment donné, de dire à des gens qui ne veulent pas arrêter la drogue : je vais vous accompagner juste là, je vais vous accompagner là pendant un moment, et on va pouvoir passer à l'étape suivante. Ce n'est pas de dire : on va les laisser là jusqu'à leur mort. Ce n'est pas le fait de dire : on va les accompagner pour avoir la paix et comme cela, on les enferme, et terminé. Ce n'est vraiment pas cela l'objectif. C'est un lieu de passage qui permet de passer à autre chose.

J'aimerais bien en tout cas, je sais qu'à droite, il y a des gens qui ont été vers la réduction des risques, et de nombreuses personnes, que ce soit en France ou dans d'autres pays. Je suis sûre que l'on pourrait arriver à discuter sereinement de ces questions, sans se jeter des anathèmes.

Je suis prête, je l'ai dit tout à l'heure, à aller dans des pays où il y a eu des expériences de réduction des risques, et y aller ensemble pour que l'on ait des expériences ensemble, et que l'on visite les expériences qui ont fonctionné en Europe.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

J'ai une demande d'explication de vote d'Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues de la droite, je suis également agréablement surprise par la tonalité que vous avez employée, Madame DATI, permettez-moi de vous le dire.

En tout cas, je suis tout de même au regret de vous dire que malgré la sincérité du propos, qui est réelle, vous réussissez quand même à plaider pour tout et son contraire. A la fois, vous louez les mesures du "Plan Crack", vous parlez de prise en charge psychologique, de soutien social, de solution d'hébergement. En tout cas, vous appelez à une multiplicité de solutions dont celle-ci. Et dans le même temps, vous demandez que le Préfet de police mette fin à ce "Plan Crack".

Cet exercice intellectuel agile pourrait nous faire sourire si la situation n'était pas aussi dramatique et si votre vœu n'appelait pas à la confusion des pouvoirs. Là où j'ai un petit problème, vous demandez dans votre vœu, c'est écrit noir sur blanc, que le Préfet de police prononce des injonctions de soin.

Madame, c'est le juge qui prononce des injonctions de soin, pas le Préfet. Dans ce cas, il faut parler d'hospitalisation d'office. Je suis désolée. Cela m'étonne qu'en tant qu'ancienne magistrate, Garde des Sceaux, une telle confusion puisse être faite.

En tout cas, ce que j'ai retenu, c'est qu'à l'occasion notamment des questions d'actualité tout à l'heure, nous avons eu un débat très apaisé, très réfléchi et constructif, et cela vient de tous les bancs de cet hémicycle.

Le Préfet de police lui-même a rappelé la nécessité, Madame DATI, de conjuguer mesures de sécurité et mesures de prise en charge sociale et sanitaire, en renforçant notamment le "Plan Crack" et la coordination autour de ce plan.

Celui-ci a d'ailleurs convoqué une réunion la semaine prochaine. Tâchons, s'il vous plaît, collectivement, d'être à la hauteur.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Jusqu'à présent, tout le monde s'est écouté dans le silence... Madame la Présidente, on vous a écoutée pendant cinq minutes, dans le plus profond silence. Que les autres oratrices et orateurs bénéficient du même traitement.

J'avais oublié de donner la parole, je lui demande de bien vouloir m'excuser, à Mme la directrice de cabinet, qui va prendre part à notre débat au nom du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Ministre, en réaction, je vais simplement renvoyer à ce qu'a indiqué le Préfet de police, Laurent NUÑEZ, qui s'est exprimé sur ce même sujet tout à l'heure, à l'occasion des questions d'actualité.

Il convient de rappeler la mobilisation importante des services de la Préfecture de police sur ce sujet, avec l'opération menée le 5 octobre, qui a mobilisé plus de 1.000 fonctionnaires de police pour procéder, dans de bonnes conditions de sécurité, à l'évacuation du campement de Forceval, qui ne pouvait plus perdurer davantage, au vu des faits qui y étaient commis.

Les suites de cette opération ont permis la prise en charge, au titre d'un accompagnement social, grâce à la mobilisation de la Préfecture de Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de l'Agence régionale de santé, de 80 personnes dans les places ASSOR d'hébergement avec accompagnement médicosocial.

Les étrangers en situation irrégulière qui ont été interpellés à l'occasion de cette opération, ont fait l'objet d'un placement en rétention administrative, 51 ont été placés en rétention administrative en vue de leur éloignement du territoire. Sans compter les nombreuses mesures prises de garde à vue et de présentation aux autorités judiciaires.

Cette importante mobilisation sur le plan policier s'accompagne et doit s'accompagner, c'est la volonté forte de l'Etat, d'un traitement global de la question. D'où cette forte articulation entre la Préfecture de police, la Préfecture de Paris et l'Agence régionale de santé.

Comme l'a rappelé le Préfet de police tout à l'heure, les élus sont invités, dès la semaine prochaine, à une réunion du comité de pilotage du "Plan Crack", avec le Préfet de Région Ile-de-France, le Préfet de Paris, la directrice générale de l'A.R.S., et les élus concernés pour travailler ensemble. Car, ce n'est qu'ensemble que l'on parviendra à trouver une solution à cette problématique particulièrement aiguë.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice de cabinet.

J'ai une dernière explication de vote de Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Mes chers collègues, ce débat est fondamental, parce qu'il concerne des habitants de Paris, Parisiens ou pas, migrants ou pas, qui sont dans des situations de très grande détresse.

Par rapport à ce débat, j'aimerais vous renvoyer aux travaux qui ont été effectués par la commission nationale consultative des Droits de l'Homme. A l'époque, j'en étais moi-même membre et pendant plusieurs mois nous avons mené des auditions, que ce soit de médecins, d'associations, de personnes atteintes d'addiction, de familles, mais aussi de différents types d'experts.

Les travaux qui en sont ressortis, je vous invite à lire l'avis de la C.N.C.D.H. publié à cette occasion, car il est intemporel, montrent clairement que le problème de l'addiction et le problème justement des personnes qui se retrouvent dans des situations dramatiques, ce n'est pas simplement une question d'addiction. Cela ne peut donc pas se réduire à un simple sevrage. C'est une prise en charge globale. Et il ne peut pas y avoir de prise en charge globale s'il n'y a pas autour la question du logement, la question de l'implantation sociale.

Plus on les stigmatise, plus on les pousse, plus on les retranche, plus ils s'enferment dans une attitude que l'on peut considérer suicidaire.

Je suis très contente ce soir, parce que j'entends de part et d'autre que l'on peut discuter. Mais, il faut discuter non pas sur des bases idéologiques ni dogmatiques, mais vraiment sur des bases qui soient la préoccupation que l'on a de l'accès aux droits des personnes et du respect de leur dignité.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous propose de passer au vote, si vous en êtes... oui, Catherine DUMAS ?

Mme Catherine DUMAS. - Monsieur le Maire, notre groupe souhaite un scrutin public sur le vœu n° 64.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, il est de droit. Je suspends la séance pour préparer le scrutin public.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt heures trente-sept minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous demandez un scrutin public. Vous pourriez au moins avoir la patience que les choses se préparent dans des conditions qui n'amènent à aucune contestation. Sinon, il ne fallait pas demander de scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la consommation de "crack" et la prise en charge des toxicomanes (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise. Je vais vous demander d'être attentifs, puisque nous allons utiliser pour la première fois, un mode nouveau pour cette procédure de vote public.

Je le rappelle, c'est la base de tout, vous ne pouvez avoir qu'une procuration, et pas deux. On le sait... Non, on ne le sait pas, car durant la crise sanitaire, on pouvait avoir droit à deux procurations.

En l'occurrence, on n'a droit qu'à une procuration. Il faut être assis à sa place. Le plus important, c'est que vous allez voter, quand vous avez une procuration, deux fois, pour vous-même, et pour la personne qui vous a donné procuration, de votre place.

Je tenais à le préciser, puisque c'est mon rôle de président de séance. Vous allez voter de votre place. Il faut que vous soyez à votre place. Pour vous, et pour la personne qui vous a donné procuration.

Lorsque le vote est lancé, pas de panique, votre écran va se désactiver.

Pouvez-vous m'écouter ? C'est assez simple. Vous allez alors retirer votre carte, et la réintroduire.

Lorsque le vote va être lancé, votre écran va se désactiver. A ce moment-là, vous retirez votre carte, la vôtre, et vous la réintroduisez. A ce moment-là, votre écran va se réactiver, avec l'onglet vote. A ce moment-là, vous votez, et votre choix se surligne en noir.

Si vous avez une procuration, après avoir voté pour vous-même, retirez votre carte. Votre écran va alors se désactiver. Vous introduisez la carte de procuration de votre mandant, et du coup, miracle, votre écran va se réactiver sur l'onglet vote. A ce moment-là, vous votez, votre choix se surligne en noir. Retirez la carte de procuration de votre mandant, et réintroduisez la vôtre. C'est clair.

Je précise, je n'ai pas lancé le vote. Je suis en train d'expliquer les opérations de vote.

Si tout est clair, on vote. C'est ce que j'allais vous proposer. Le scrutin est ouvert.

Je rappelle que l'Exécutif a donné un avis défavorable.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Attendez. J'ai voté pour moi-même. Pour mon second vote, puisque j'ai une procuration, j'ai introduit ma carte, l'écran s'est allumé, mais quand je tape sur l'onglet, cela n'imprime pas mon vote.

Prenez votre temps, progressivement...

Y a-t-il des collègues qui n'ont pas pu voter, soit pour eux-mêmes, soit pour leur procuration ?

Le problème est un problème de temps. Quand on attend, cela vient.

Qui n'a pas pu encore voter deux fois ?

Avez-vous voté deux fois, Franck MARGAIN ? Oui ?

Vous vérifierez, puisque les résultats sont publics.

Est-ce que tout le monde a voté deux fois, pour ceux qui ont une procuration naturellement ?

Est-ce que je peux considérer, avec votre autorisation, que le vote est clos ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 124

Suffrages exprimés : 124

Majorité absolue : 63

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 54

Contre : 70

(Voir détail des votes annexe n° 2).

Le vœu n° 64 est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réglementation de la consommation et de la vente de protoxyde d'azote (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole, sans transition, à Catherine DUMAS, dans le plus grand silence, pour présenter le vœu n° 65 relatif à la réglementation de la consommation et de la vente de protoxyde d'azote dans le 17e arrondissement.

La parole est à Catherine DUMAS et à elle seule, le secrétaire général du groupe Changer Paris me disant, opportunément, qu'il faut que vous rendiez la carte de votre mandant, et que vous ne gardiez que la vôtre. Je suis toujours attentif aux bons conseils de Jérôme STERKERS.

La parole est à Catherine DUMAS, et à elle seule.

Mme Catherine DUMAS. - Je vais essayer, oui. Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, c'est un vœu que je voudrais présenter au nom de Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, des élus du 17e, et du groupe Changer Paris.

Le protoxyde d'azote est un gaz incolore utilisé en milieu hospitalier, mais également dans l'industrie et dans des produits de consommation courante comme le gaz de compression, les cartouches, capsules ou bonbonnes pour siphons culinaires.

Depuis quelques années, ce sont précisément ces cartouches pour siphons culinaires qui sont détournées de leur usage, et font de ce produit de consommation courante une drogue que les consommateurs parviennent à se procurer sans difficulté, puisqu'il est en vente libre.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail alerte chaque année sur l'augmentation de la consommation du protoxyde d'azote, notamment chez les jeunes, mineurs et majeurs, qui en consomment parfois des bonbonnes entières. Une bonbonne représentant à elle seule l'équivalent de 100 capsules.

Passé l'effet immédiat d'euphorie recherché par les consommateurs de ce gaz dit hilarant, les risques pour la santé sont pourtant bien réels. Lors de l'inhalation d'abord : asphyxies, pertes de connaissance, brûlures, désorientations. Et en cas de consommation régulière ou excessive : maux de tête, vertiges, troubles cardiaques, psychiques et neurologiques.

La loi votée en juin 2021, qui interdit l'incitation d'un mineur à la consommation détournée du protoxyde, la vente à un mineur et la vente dans les débits de boissons et de tabac, ne permet pas encore d'endiguer le phénomène.

Aussi, de nombreuses communes et plusieurs départements ont signé des arrêtés pour aller plus loin dans la réglementation de la consommation et de la vente.

Avec ce vœu, nous demandons donc à M. le Préfet de police de prendre un arrêté similaire interdisant aux mineurs de posséder des cartouches de protoxyde dans l'espace public, interdisant la consommation ainsi que le jet de cartouches dans l'espace public.

Nous demandons également à la Maire de Paris qu'elle renforce ses actions de prévention et de sensibilisation, particulièrement auprès des jeunes, sur les dangers de l'utilisation détournée de protoxyde d'azote.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine DUMAS.

La parole est à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup. Ce n'est pas comme si ce vœu, vous ne le présentiez pas tous les trois mois, je ne sais pas très bien pourquoi vous le faites.

Nous considérons à sa juste mesure la question du protoxyde d'azote, et le problème est réel. Cette question, nous avons souhaité l'aborder de manière préventive, par le biais à la fois des associations qui vont faire de la prévention dans les lycées, et par la mission de prévention dont on parlait tout à l'heure, pour qu'il y ait aussi de la formation des différents professionnels.

Enfin, la question de l'interdiction, ce n'est pas à nous de toute façon de la porter. Pour l'instant en tout cas, cette interdiction qui a eu lieu dans certaines villes n'a pas donné les fruits escomptés. C'est à peu près ce que l'on se dit.

De toute façon, quand il y a une consommation des jeunes, s'ils se retrouvent dans les halls d'immeuble, est-ce que c'est mieux ? Est-ce que ce n'est pas mieux de pouvoir faire de l'information, de la prévention et d'essayer d'éviter les choses avec eux, plutôt qu'avec quelque chose qui simplement se cache, et finalement continue ?

Cela dit, je vous l'avais déjà dit il y a quelques mois, je vous le répète cette fois-ci, nous sommes en train de travailler avec Olivia POLSKI pour voir comment s'adresser et faire en sorte que les supermarchés en particulier ne laissent pas en vente dans les rayons, les bonbonnes, et que ce soit derrière les caisses, mais de le faire avec eux, de manière à avoir une action conjointe et incitative.

Merci beaucoup. Donc, nous appelons à voter contre, évidemment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je donne la parole à Mme la directrice de cabinet.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Rapidement.

La consommation récréative de protoxyde d'azote, à savoir un détournement de ses usages originels, puisque c'est un produit de grande consommation extrêmement banal, pose de sérieux problèmes, notamment en matière de santé publique, avec les graves conséquences que cela peut avoir en termes neurologiques.

La loi 2021-695 du 1er juin 2021 est venue renforcer le dispositif juridique, en vue d'interdire la vente de protoxyde d'azote notamment aux mineurs, avec l'introduction dans le Code de la santé publique de nouvelles dispositions, dont les décrets et arrêtés d'application sont en train d'être pris. La loi permettra ainsi notamment de limiter significativement la vente aux mineurs.

En matière répressive, 13 délits de provocation, ce que le Code pénal définit comme l'incitation certaine et directe à commettre un crime ou un délit, ont été enregistrés à Paris en 2021, et 9 depuis le début de l'année. Ces délits ont été infligés à des gérants d'établissement qui ont fait l'objet d'ordonnances pénales.

La Préfecture de police est mobilisée face à ce fléau, en matière de prévention, avec l'action qui est faite par les policiers formateurs antidrogues de la Préfecture de police, en matière de sensibilisation des collégiens et lycéens. 505 interventions de policiers dans ce cadre ont eu lieu cette année, dans les établissements scolaires parisiens, permettant de sensibiliser pas moins de 15.000 élèves.

Pour répondre plus directement à votre interpellation sur la question de savoir si un arrêté pourrait être pris, interdisant cette fois-ci la détention et consommation de protoxyde d'azote sur la voie publique pour les personnes mineures, je vous indique l'accord du Préfet de police pour travailler à cette question, lancer cette réflexion.

Pour que l'arrêté soit valide, il faut qu'il réponde à la fois à un objectif d'adaptation, de proportionnalité, et il doit être strictement nécessaire. Le triptyque habituel, n'est-ce pas, qui gouverne les mesures de police administratives. C'est pour cela que je renvoie à une réflexion. Il faut que l'on travaille vraiment sur le périmètre et l'adaptation de la mesure.

Pour compléter les éléments de réponse sur ce que permettrait de faire cet arrêté, dans l'hypothèse où il serait pris, il permettrait que le contrevenant soit exposé à une amende, prévue par une contravention de deuxième classe, article R. 610-5 du Code pénal, à savoir un maximum de 150 euros.

Cela permettrait certainement de doter notamment les fonctionnaires de police, en matière de contrôle, d'un outil juridique supplémentaire pour mieux lutter contre ce fléau, en complément de ce que l'on fait déjà.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice de cabinet du Préfet de police. Il n'y a pas d'explication de vote.

Le vœu n° 65 est maintenu, Catherine DUMAS ? L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 65 est rejeté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons terminé les dossiers de la 4e Commission.

Il est quasiment 21 heures. Vous ne serez pas surpris que je lève la séance et que je vous souhaite une bonne soirée. Elle reprendra demain matin à 9 heures. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 12 octobre 2022 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 13 octobre 2022 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Antoine GUILLOU, adjoint).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons reprendre notre séance avec la 5e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole...

Un peu de silence. Nous ne sommes pas nombreux, essayons de compenser par notre silence.

Je donne la parole au Président de la 5e Commission, Émile MEUNIER, pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ravi de vous retrouver en cette matinée.

Je tiens évidemment à remercier les adjoints et adjointes qui étaient présents lors de la 5e Commission.

Un gros axe a été soulevé lors de cette Commission : la question de l'hébergement et de l'hébergement d'urgence. Vous le savez, malheureusement en France, il y a aujourd'hui de plus en plus de personnes qui rentrent dans le seuil de pauvreté, de plus en plus de personnes et de familles qui sont à la rue. Nous, Ville de Paris, face à cela, on prend nos responsabilités.

Il y a eu plusieurs vœux, notamment des communistes qui sont très engagés sur le sujet. Rue de Meaux, c'est pour un relogement des personnes dans un immeuble insalubre. Il y a une demande d'augmenter massivement le nombre de places d'hébergement, et cette demande est bien sûr faite à l'Etat, puisque c'est l'Etat qui a réduit l'année dernière 7.000 places de logement et qui va réduire cette année 7.000 places d'hébergement. Rien que pour Paris, on compte 3.000 hébergements en moins, alors qu'il y a en face une multiplication des personnes qui dorment à la rue.

Les écologistes ont aussi déposé un vœu pour la rue de la Banque. Si nous prenons nos responsabilités, force est de constater que l'Etat ne prend pas totalement les siennes. Preuve en est sur ce dossier, il s'appête à vendre 10.000 mètres carrés au privé, alors même qu'il pourrait en faire des logements sociaux, de l'hébergement d'urgence - l'hébergement d'urgence est de sa responsabilité - voire le revendre à la Ville à la décote, comme le permettait la loi Duflot, pour que nous puissions suppléer ses responsabilités en termes de logement social et d'hébergement.

Et une situation est encore plus difficile, la vacance ; c'est le DLH 189 qui va en traiter. On va rentrer dans une association des villes pour lutter contre la vacance. Il faut savoir qu'une étude de l'APUR a été rendue : il y a 18.600 logements durablement vacants. C'est toujours à mettre en face des personnes qui recherchent un logement ou des personnes en situation d'hébergement d'urgence.

Nous subventionnons également l'accueil des réfugiés ukrainiens, c'est le DSOL 39. L'accueil et les besoins fondamentaux des réfugiés, c'est le DSOL 95. Nous mettons aussi à disposition des locaux à titre gratuit aux associations qui traitent de ces sujets et il s'agit du projet de délibération DLH 170.

Sur la question de l'urbanisme, il y a deux vœux importants, puisque nous allons avoir un vrai débat sur la question de la porte de Montreuil et de la porte de la Villette. On est à un moment où c'est : comment aménager ces portes, comment aménager ces abords du périphérique ? Est-ce qu'on continue sur un modèle, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, où on finance l'aménagement de ces portes, qui est indispensable, par la cession de foncier, en l'occurrence les talus, pour y faire de la promotion immobilière ? Cela a un avantage financier indéniable pour pouvoir financer les aménagements ; cela a aussi un inconvénient puisque c'est de la densification. Il est important de pouvoir vider la question ici lors du débat à venir.

Nous avons deux modifications du P.L.U. : Paul Valéry dans le 12e et rue Miollis dans le 15e autour de projets immobiliers. Il y a eu aussi un peu de mouvement en cette rentrée concernant les "dark stores" durant les vacances. En toute logique, des vœux ont été déposés et nous aurons ici aussi un débat intéressant.

Puis deux vœux concernent les locaux de Polytechnique dans le 5e arrondissement, la fameuse "Boîte à claque", avec l'intervention dans cette opération de LVMH qui pose peut-être une question plus générale, qui sera soulevée ici : quel est le rôle de cette société dans l'aménagement de l'urbanisme parisien ?

Enfin, je voudrais terminer avec une petite page de publicité et des remerciements. Emmanuel GRÉGOIRE a donné son accord pour que la Direction de l'Urbanisme - je tiens à remercier ici son directeur, Stéphane LECLER, ainsi que les services de la séance - pour organiser une formation de très haut niveau sur une demi-journée entière, en présentiel et en distanciel, sur le règlement du Plan local d'urbanisme.

On ne va pas rentrer dans ce qui a déjà été présenté dans les mairies, mais sur comment cela fonctionne et jusqu'où peut aller le règlement, sur les O.A.P. qui sont des éléments importants du P.L.U. Il s'agit de pouvoir outiller chaque élu parisien, mais aussi d'arrondissement, pour aborder les débats qui arrivent avec les meilleurs outils possibles.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 5e Commission.

2022 DLH 123 - Octroi et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la R.I.V.P.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons commencer par l'examen du projet de délibération DLH 123 : octroi et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la R.I.V.P.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, dit-on. Cela devient pourtant, et je le déplore, une habitude : lors du conseil du 15e arrondissement, la droite s'est une nouvelle fois opposée à la création de logements sociaux.

Je dois l'admettre, ce n'est pas une opposition frontale, mais une opposition insidieuse, difficile à comprendre pour les non-initiés. Effectivement, vous vous êtes opposés, mes chers collègues, à la modification par ce projet de délibération des garanties d'emprunts visant à financer le programme de création de 27 logements sociaux de la R.I.V.P. au 89, rue Blomet.

Autrement dit, vous vous opposez à ce que la Ville apporte ses garanties aux emprunts des bailleurs sociaux, en l'espèce à la R.I.V.P. Vous souhaitez donc empêcher le bailleur d'accéder à l'argent dont il a besoin pour créer des logements sociaux. De fait, non seulement vous vous attaquez aux logements sociaux, mais vous décidez maintenant de vous attaquer aux bailleurs sociaux.

Evidemment, en conseil d'arrondissement, vous n'avez pas formulé votre position de la sorte. Vous avez, sans grande surprise, pointé le système du bail emphytéotique, et par-là même le dispositif des loyers capitalisés. Mais dois-je vous le rappeler ? En utilisant le bail emphytéotique, la Ville reste propriétaire du bien immobilier. Et le débat que l'on a eu sur le budget, avec la question du patrimoine de la Ville que vous occultez, l'illustre avant-hier. La Ville confie au bailleur un droit réel sur une longue durée, certes, mais elle ne se sépare pas de ce bien. En l'espèce, cela lui permet, via ses bailleurs sociaux, d'une part de s'en servir pour l'intérêt général. D'autre part, cela lui permet de percevoir un loyer que le bailleur lui verse.

Au fond, ce qui vous dérange, c'est que cet outil nous permette de créer des logements sociaux. Lors du conseil du 15e, vous l'avez admis, Madame de CLERMONT-TONNERRE, en déplorant le fait que ces garanties d'emprunts ne financent aucun logement P.L.S., soit les logements les moins sociaux, puisque les ménages concernés par les logements P.L.S. sont ceux dont les revenus sont trop élevés pour être logés dans des H.L.M., mais trop faibles pour vivre dans le parc privé.

Cette opposition aux logements sociaux que vous tentez de masquer est absolument indécente. Par ailleurs, il est incongru - je veux le souligner à l'occasion de l'examen de ce projet de délibération - de protester contre le départ des classes moyennes de Paris et de ne pas leur permettre de se loger à des loyers abordables. Refuser la création de logements sociaux, c'est empêcher l'installation d'agents de la Ville, d'infirmières et d'infirmiers, de policières et de policiers municipaux ou encore d'enseignantes et d'enseignants, dans notre arrondissement et plus largement dans notre ville.

Il y a là un jeu de dupes incroyable de la part de la droite de notre hémicycle, à la fois à appeler de manière répétée à ce que la Ville loge ses agents ou les enseignants, et en même temps à vous opposer toujours aux logements sociaux.

Du reste, ce fut malheureusement le cas également au dernier conseil d'arrondissement, et lors de ce Conseil du député de la majorité présidentielle, qui se gargarisait à la fois de l'augmentation du salaire des enseignants annoncée à travers le P.L.F. - au passage une augmentation bien trop faible - tout en accusant dans le même temps la Ville - il fallait tout de même le faire - pour se justifier du déficit d'enseignants, de ne pas rendre accessibles les logements sociaux aux enseignants - ce qui par ailleurs est faux -, mais qui, avec son groupe, ne vote pas un projet de délibération leur permettant de se loger dans notre ville, et donc de s'y installer pour enseigner aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens. Par ailleurs, c'est évidemment faux quand on connaît le salaire des enseignants.

Pour rappel, 70 % de la population parisienne est éligible à un logement social. Et au 1er janvier 2021, le taux de logements sociaux parmi les résidences principales, incluant les logements sociaux financés en cours de construction et de travaux, est d'environ 24 %.

Nous nous battons donc tous les jours, jour après jour, pour que Paris soit une ville accessible à toutes et à tous, et notamment aux agents du service public, et notamment aux enseignants et enseignantes, et notamment aux familles et aux classes moyennes.

Alors, je dis à mes collègues de la droite de cet hémicycle : cessez vos jeux de dupes ! Si l'on vous écoute, c'est également votre souhait. Alors ne vous cachez pas à chaque fois derrière de faux prétextes et prouvez-le en votant avec nous ces projets de délibération, et celui-ci ce matin.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci à Florian SITBON pour son intervention très juste et que je rejoins à de très nombreux égards.

D'abord, de quoi s'agit-il avec ce projet de délibération ? C'est un projet de délibération technique, certes, mais qui porte des conséquences concrètes, puisqu'il s'agit en le votant de renouveler notre soutien financier à la création d'un total de 253 logements sociaux ; ce sont donc des créations de nouveaux logements sociaux, mais j'insiste pour dire que c'est aussi permettre la rénovation de 75 logements supplémentaires. C'est donc un projet de délibération particulièrement utile.

Je vous rejoins totalement sur le fait que le logement social, c'est le logement qui permet de loger ceux qui font tourner notre ville : c'est le logement qui permet de loger les éboueurs, les auxiliaires de puériculture, les policiers, l'ensemble de ces professions dont on a besoin pour faire tourner Paris ; ce sont aussi les enseignants, parce que dans leur écrasante majorité, au vu de leurs revenus, ils sont tout à fait éligibles au logement social.

Si le député de votre circonscription a besoin d'une formation sur le logement social, nos équipes sont évidemment à sa disposition.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 123).

2022 DLH 141 - Réalisation 29, rue Calmels-Prolongée (18e) d'un programme de construction de 4 logements sociaux (1 P.L.A.-I., 2 PLUS, 1 P.L.S.) et 5 logements intermédiaires par "Immobilière 3F". - Subvention (549.673 euros).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DLH 141.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela concerne la création de logements sociaux au 29, rue Calmels-Prolongée dans le 18e.

Je le dis tout de suite, on va voter ce projet de délibération, mais on n'est pas contents. En effet, on est sur des standards qui ne correspondent pas à ce que l'on souhaite maintenant à Paris. C'est une opération, où on va détruire un immeuble pour en reconstruire un ; on est contre la destruction sèche et plutôt pour la réhabilitation. C'est un projet où il y avait un petit espace vert, certes pas bien grand, mais on va le détruire aussi. Puis je lis sur la programmation : un seul P.L.A.-I., en revanche 1 P.L.S. et 5 logements intermédiaires dans un quartier qui est un des mieux lotis du 18e.

Alors pourquoi va-t-on voter pour ? C'est parce que c'était à l'origine une opération de promotion privée et c'est finalement un bailleur social qui l'a récupérée pour pouvoir faire cette opération évidemment bien mieux que la précédente. Néanmoins, j'ai pris la parole pour faire un appel à la vigilance sur nos prochains dossiers. Quand on s'impose des standards, essayons de les faire respecter.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est une petite opération portée par l'"Immobilière 3F" avec 5 logements intermédiaires et 4 logements sociaux. Cette opération est relativement réduite, près de la mairie du 18e, rue Calmels-Prolongée.

J'entends les remarques d'Émile MEUNIER, simplement, comme il l'a dit aussi, il s'agit d'une opération en lieu et place d'une opération de promotion immobilière privée. Donc grâce à l'"Immobilière 3F", au lieu de faire du logement à 10.000 ou 12.000 euros du mètre carré, on aura du logement intermédiaire et du logement social à destination de ménages modestes et de classes moyennes.

Par ailleurs, j'insiste pour dire qu'il y a, dans le cadre de ce projet, la création d'un jardin aménagé en fond de parcelle qui profitera directement aux habitants du rez-de-chaussée. Il ne s'agit donc pas de supprimer un espace vert mais d'en créer un.

En tout cas, je pense que ce projet de délibération doit pouvoir nous rassembler.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 141).

2022 DLH 170 - Mise à disposition de locaux aux associations et organisme œuvrant pour l'aide, l'accompagnement, l'accueil et l'hébergement de personnes en situation de rue, de grande précarité ou réfugiées.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent passer à l'examen du projet de délibération DLH 170.

La parole est à Léa VASA pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci beaucoup.

C'est pour soutenir cette simplification, qui est bienvenue à la fois pour la Ville et pour les associations, et pour dire un mot.

Comme le soulignait hier le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, c'est très bien de faire de l'intercalaire quand on peut, que l'on en a l'opportunité, mais on a aussi vraiment besoin de continuer à créer des structures d'hébergement, d'insertion par le logement qui soient pérennes. Surtout qu'avec les J.O. qui arrivent, les hôtels sociaux ferment et on a de moins en moins de places d'hébergement et de plus en plus de personnes à la rue.

Puis vous connaissez ma passion pour les petits visuels pendant le Conseil de Paris. Je vais donc vous montrer qu'il y a des endroits dans Paris où on a encore besoin de renforcer un peu la présence des centres d'hébergement d'urgence. Ce sont tous les modèles de centres d'hébergement d'urgence à Paris et il y a un petit trou dans certains secteurs. Mais c'est un peu comme d'habitude, pour le logement social, les équipements publics et autres, on a toujours un trou dans ces endroits-là. Donc avis à tous les élus et à tous les arrondissements de Paris.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Léa VASA.

D'ici, je ne l'ai pas vu, mais Ian BROSSAT a bien la carte en tête et je lui donne la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Léa VASA, pour ces remarques.

C'est un projet de délibération important car il fixe le cadre pour la mise à destination de locaux appartenant à la Ville à destination d'associations qui font de l'hébergement d'urgence ou qui interviennent en direction des personnes en grande précarité.

Je le disais hier, la politique de la Ville en matière de mobilisation de son domaine intercalaire est claire : dès lors qu'il y a un mètre carré disponible qui nous permet de faire de l'hébergement d'urgence, nous utilisons ce mètre carré disponible. Et il n'est pas question que la Ville de Paris reste propriétaire de bâtiments qui seraient laissés vacants, alors qu'il y a tant de personnes qui ont besoin d'être hébergées. C'est donc ce qu'il s'agit de faire par ce projet de délibération.

Par ailleurs, vous l'avez dit, il y a aussi un enjeu de rééquilibrage territorial. Je me rappelle que lorsque je suis devenu maire adjoint en 2014, il n'y avait pas un seul centre d'hébergement d'urgence dans le 16^e arrondissement ; il y en a deux aujourd'hui et d'autres sont en préparation. Je suis d'ailleurs heureux du travail que nous faisons aujourd'hui avec la mairie du 16^e arrondissement sur le sujet. Je me dis que des choses ont évolué sur le sujet par rapport à la dernière mandature, quand on annonce la création d'un centre d'hébergement.

Les choses avancent, pas assez vite mais on se bat ensemble pour accélérer.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 170.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, il me semble à l'unanimité. (2022, DLH 170).

2022 DLH 179 - Acquisition 20, rue Gasnier-Guy (20e) d'un terrain par "La Coop Foncière" en vue de la création de 5 logements à céder dans le cadre d'un bail réel solidaire. - Garantie du prêt Gaïa.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 179.

La parole est à Thomas CHEVANDIER.

S'il est là... Il n'est pas là.

Je mets donc directement aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 179.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 179).

2022 DLH 180 - Acquisition 20, rue Gasnier-Guy (20e) d'un terrain par "La Coop Foncière" en vue de la création de 5 logements à céder dans le cadre d'un bail réel solidaire. - Garantie du prêt Action Logement Service.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 180.

La parole est à Émile MEUNIER pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération concernant l'habitat participatif, rue Gasnier-Guy dans le 20^e arrondissement.

Vous le savez, les écologistes sont très attachés à ce mode d'habitat. En quelques mots, c'est un collectif de citoyens qui s'organise pour monter son logement, c'est-à-dire depuis l'achat du terrain jusqu'à la création du logement, ensemble, collectivement et de façon démocratique.

Cela marche toujours très bien partout où c'est fait ; c'est intergénérationnel et il y a différents types de familles. Ils pensent ensemble un logement qui peut correspondre à l'intérêt collectif et, très souvent, même à chaque fois, cela fait des logements écologiques, des logements où les gens se parlent, où il y a des pièces partagées, etc.

Le petit souci à Paris, c'est qu'on a évidemment peu de foncier et que celui-ci est très cher. Il est donc très difficile de faire sortir des opérations et nous en avons conscience. Alors quand une opération sort, comme celle-ci, on s'en félicite.

Cela veut surtout dire que c'est possible. Je sais que ce n'est pas le cas, mais je ne voudrais pas que l'on se dise : comme c'est compliqué, on ne le fait pas. Parce que cela vaut vraiment le coup de le faire. Il y a des possibilités d'améliorer les choses. Il y a évidemment aussi une courbe d'apprentissage du côté de la Ville pour pouvoir accompagner ces projets. On en est au deuxième, au troisième, mais on saura faire au dixième ; on aura mis en place des "process" et il faut donc les continuer.

Il y a aussi la solution par notre Foncière, qui est une forme de solution simplifiée puisqu'on achèterait le terrain et on ferait du B.R.S. Ce ne serait pas de l'habitat participatif dans sa pureté, néanmoins cela répondrait aux objectifs et permettrait de faciliter les opérations pour qu'elles puissent sortir de terre.

C'est le message que l'on aimerait faire passer : continuons, apprenons à faire, interrogeons les collectifs qui ont réussi, et je suis sûr que l'on pourra sortir de très belles propositions à l'avenir.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci au Président MEUNIER pour son intervention.

Il attire notre attention sur ce projet de délibération relatif au 20, rue Gasnier-Guy dans le 20^e arrondissement. Il s'agit ainsi de permettre à la "Coop Foncière", qui sollicite notre collectivité, d'acquérir le terrain situé au 20, rue Gasnier-Guy pour porter ce projet de logement en B.R.S. et logement participatif.

Je suis donc tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Émile MEUNIER et notre volonté est bien sûr de poursuivre dans cette voie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 180.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 180).

2022 DLH 189 - Adhésion en tant que membre fondateur à l'association "Agir Contre le Logement Vacant" (cotisation 2022/2023 3.000 euros).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 189.

La parole est à Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce sont quelques mots pour souligner l'importance à tout le moins symbolique de ce projet de délibération, qui vient marquer une nouvelle fois la mobilisation importante de la Ville de Paris pour tout ce qui concerne l'identification de viviers de logements disponibles pour produire, produire, produire du logement, et en dernière extrémité pour construire.

Mais avant de construire, il faut produire. Pour produire, on envisage toutes les alternatives. Parmi elles, évidemment et en premier lieu, c'est la mobilisation du foncier vacant.

Cette adhésion, en tant que membre fondateur de l'association "Agir contre le logement vacant", marque encore cette priorité politique qui est celle de notre majorité.

Il me semblait juste et utile de le rappeler ce matin.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

La parole est désormais à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au nom des écologistes, à mon tour de prendre la parole sur ce sujet.

On a coutume de dire qu'il y a maintenant 18 % de logements inoccupés à Paris. Les logements inoccupés ne sont pas forcément de la vacance : cela peut être des résidences secondaires et il y en a beaucoup ; il y a aussi la question des meublés touristiques, de Airbnb ; puis il y a la vacance.

Une étude de l'APUR a été rendue qui, pour la première fois, a recoupé son fichier avec d'autres fichiers, notamment celui du fisc. On s'est alors rendu compte que la vacance structurelle de plus de deux ans, c'est-à-dire les logements complètement vides, représente 18.600 logements.

Ce chiffre peut paraître choquant lorsqu'on sait, et on l'a dit tout à l'heure, le nombre de personnes qui demandent un logement, qui ont besoin d'hébergement d'urgence, mais ça l'est aussi d'un point de vue écologique. Comme vous le disiez, cher collègue CHEVANDIER, on ne doit construire qu'en dernière extrémité. Quand on aura récupéré ces 18.600 logements, on pourra se dire qu'on peut tenter de faire 10 logements du petit cœur d'îlot avec un espace vert, mais on n'est pas du tout dans les mêmes proportions.

C'est donc sur ce sujet que l'on doit mener nos efforts.

Le premier responsable, il faut le dire, c'est le Gouvernement. A chaque collectif budgétaire, nous demandons que la Ville augmente la fiscalité sur la vacance, que ce soit au moins une taxe comportementale un peu dissuasive qui pousse les propriétaires à remettre le logement sur le marché. Mais on nous le refuse toujours. J'aimerais vraiment avoir un jour le fin mot de l'histoire : est-ce de l'idéologie libérale ? Y a-t-il trop de propriétaires parmi les Ministres ? Je ne sais pas, mais on a en tout cas un vrai sujet de fiscalité sur la vacance.

Il y a aussi la question des réquisitions. Lorsqu'un logement est vacant depuis aussi longtemps, d'une manière ou d'une autre, on doit pouvoir l'acheter plus facilement, à la décote, le réquisitionner. On doit trouver des mécanismes dérogatoires du droit de propriété dans des zones aussi tendues que la Région parisienne.

Et la Ville doit aussi faire son travail. Elle le fait, mais je suis persuadé que nous pouvons encore mieux faire. Je vais vous donner un exemple de politique publique que nous pourrions faire monter en puissance. Nous avons maintenant la typologie des propriétaires, leur adresse, leurs coordonnées, etc., et je propose que la Ville prenne contact directement avec chacun d'entre eux pour leur dire quels sont les avantages à remettre du logement sur le marché, comment la Ville peut éventuellement accompagner les propriétaires qui n'auraient pas les moyens dans de la rénovation thermique - vous savez qu'il y aura ce fameux couperet en 2025 pour pouvoir remettre le logement sur le marché.

On peut aussi leur racheter avec des négociations et pour cela il faut augmenter le compte foncier. C'est aussi une tradition de la part des écologistes de le demander à chaque fois, mais il faudra bien le faire un jour pour que M. BROSSAT puisse continuer à préempter ou à acheter des logements pour faire du logement social.

On a des actions à mettre en place et vous pourrez compter sur les écologistes pour vous accompagner en ce sens.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Émile MEUNIER.

Par ce projet de délibération, il s'agit de nous permettre d'adhérer, en tant que Ville, comme membre fondateur de l'association "Agir contre le logement vacant", parce que de très nombreuses villes sont aujourd'hui confrontées à ce problème de la vacance.

La dernière étude de l'APUR nous permet, en effet, de prendre la mesure de ce phénomène. A Paris, nous comptons 18.600 logements vacants structurellement, c'est-à-dire des logements qui sont vides depuis plus de deux ans ; ces chiffres sont de 2020 mais il est probable que nous soyons à quelque chose d'équivalent aujourd'hui. Plus de 40 % de ces 18.600 logements le sont depuis plus de cinq ans et 2 % depuis plus de vingt ans.

Il s'agit d'un parc de logements qui est effectivement très loin d'être négligeable, surtout dans une ville qui, comme Émile MEUNIER et Thomas CHEVANDIER l'ont dit, est très pleine, une ville dans laquelle on a peu de foncier disponible et où on construira de toute façon relativement peu de logements dans les années qui viennent.

Dans un contexte de densité, tel que celui-là, l'enjeu est moins la construction neuve que l'utilisation des logements et des bâtiments existants. Cela suppose donc de mobiliser les logements vides, et j'en suis parfaitement d'accord, avec néanmoins une contrainte, mais vous l'avez dit : l'essentiel des outils visant à mobiliser les logements vides, ce sont des outils à la main de l'Etat. La réquisition est à la main de l'Etat et lorsque nous réclamons de l'Etat la réquisition de bâtiments vides, il nous explique régulièrement qu'il réquisitionne uniquement si le propriétaire est d'accord. Cela ne facilite donc pas les choses. Par ailleurs, pour ce qui est de la fiscalité, de la même façon, cela relève de l'Etat.

Néanmoins, nous agissons, notamment par le dispositif "Louez solidaire" : 1.500 logements ont été captés depuis 2007, des logements à Paris dans lesquels nous logeons des familles qui sont en sortie d'hébergement, donc

des familles qui sortent d'hôtels pour avoir accès à un logement. Néanmoins, tout ce qui nous permettra d'aller plus loin, nous le ferons et votre concours nous sera évidemment très utile.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 189.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 189).

2022 DSOL 39 - Subventions de fonctionnement (552.546 euros) et conventions avec sept structures (associations et C.A.S.-V.P.) pour leur mobilisation dans l'accueil à Paris des personnes ayant fui la guerre en Ukraine.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - On passe à l'examen du projet de délibération DSOL 39.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme tous les mercredis soir, je me suis rendue hier au rassemblement organisé par l'"Association des Ukrainiens et des Ukrainiennes de France" devant l'Hôtel de Ville. Comme vous le savez, notre soutien est essentiel et nous ne devons pas oublier celles et ceux qui sont sous les bombes à Kyiv, à Kharkiv ou ailleurs. Rappeler qu'une guerre est à nos portes et que ce qui se joue dans cette guerre, ce n'est rien moins que l'avenir de l'Europe et les valeurs de la démocratie.

Si cette guerre nous semble lointaine, elle n'est pas si loin de nos portes. Elle continue de faire des victimes civiles en grand nombre. Alors, s'il n'est bien sûr pas question d'accorder un traitement préférentiel aux réfugiés venus d'Ukraine, par rapport à toutes celles et ceux qui frappent à notre porte, nous devons faire face à un volume important de réfugiés qui arrivent encore, soit pour rester ici et ils sont estimés à 7.000 en Ile-de-France, soit en transit vers un autre lieu, en France ou ailleurs, de gare en gare.

Ils sont 100.000 bénéficiaires de la protection temporaire dans notre pays. En Europe, ils sont plus de 4 millions et, depuis février, ils sont plus de 7,5 millions à avoir été contraints à l'exil. Beaucoup passent par Paris et sa région, arrivant principalement gare de l'Est ou gare du Nord, pour rejoindre d'autres gares, Montparnasse, gare de Lyon, pour aller vers l'Espagne et le Portugal ou d'autres pays.

Pour leur permettre de faire une halte pendant ce transit, leur offrir l'occasion modeste de se restaurer, de dormir, deux accueils de jour et de halte de nuit ont été aménagés dans le gymnase Marie Paradis dans le 10e et le gymnase Victor "Young" Perez dans le 12e.

Il y a aussi eu un travail conséquent pour assurer le dispositif "Accueil Ukraine" et de nombreux volontaires ont été mobilisés et coordonnés par la Fabrique de la Solidarité, afin de traduire, orienter, accueillir, faire le lien avec les services de soins ou d'hébergement.

A l'occasion de ce projet de délibération, qui nous permet d'accorder des financements aux structures qui portent et qui ont porté cette mobilisation, qui ont géré et gèrent l'hébergement d'urgence, les soins, je voudrais remercier les associations, les volontaires, toutes ces structures.

L'hiver arrive et Kyiv est à 2.000 kilomètres, c'est-à-dire à nos portes. Rappelons-nous, dans les moments qui viennent, leur combat pour la liberté et la valeur de la solidarité. Souvenons-nous que c'est une guerre sale et brutale envers les civils qui se joue et montrons-nous plus que jamais solidaires envers les Ukrainiennes et les Ukrainiens.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Geneviève GARRIGOS, merci d'attirer notre attention sur ce projet de délibération.

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, Paris se mobilise en mettant en place des dispositifs ad hoc pour répondre à l'urgence de la situation. Dans ce cadre, la Ville de Paris s'est appuyée sur ses centres d'action sociale et sur un réseau d'associations, dont le concours fut essentiel pour organiser l'accueil et l'orientation de ces personnes.

Ce sont ces efforts que je vous propose de soutenir aujourd'hui à travers ce projet de délibération. Nous retrouvons ici l'espace "Accueil Ukraine", qui propose un accueil de jour, une distribution alimentaire, un accompagnement et une orientation pour les réfugiés, et qui est accompagné par la Ville dès sa mise en place.

Cinq associations ont fourni une aide essentielle pour la distribution alimentaire : "France Horizon", "Aurore", "Food Sweet Food", le C.A.S.-V.P. et la "Fondation de l'armée du salut" qui a assuré la coordination.

Par ailleurs, à travers ce projet de délibération, nous proposons également d'apporter un soutien financier à des acteurs, dont la participation fut essentielle lors de la réquisition - vous en avez parlé - de deux gymnases : Marie Paradis près de la gare de l'Est et Victor "Young" Perez près de la gare de Lyon. Nous proposons ici une subvention totale de plus de 310.000 euros.

On y retrouve "Aurore", qui fut un partenaire précieux dans la gestion de ces deux espaces mobilisés pour l'accueil de jour et la halte de nuit, qui a su intervenir efficacement dans des délais particulièrement rapides. Les besoins de la gestion de ces gymnases étant conséquents, la Fabrique de la Solidarité fut aussi d'un grand renfort et il s'agit de les soutenir également.

Bref, il s'agit de soutenir l'ensemble de ces associations. C'est pour moi l'occasion de les remercier et, pour moi aussi, l'occasion de dire que tout le travail que nous avons fait avec l'Etat, avec les associations en direction des réfugiés ukrainiens, je souhaite que nous soyons capables de le faire pour tous les autres réfugiés, qui le méritent tout autant et sur lesquels une mobilisation de même type reste absolument nécessaire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 39).

2022 DSOL 96 - Subventions de fonctionnement (139.000 euros) et conventions avec quatre associations pour leurs programmes et actions de soutien psychologique aux réfugiés à Paris.

2022 DSOL 97 - Subventions de fonctionnement (32.500 euros) et conventions avec quatre associations pour leurs projets favorisant l'inclusion des réfugiés par la culture et le sport.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen des projets de délibération DSOL 96 et 97, puisque Geneviève GARRIGOS va évoquer les deux en même temps dans son intervention.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Effectivement, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais aborder conjointement les projets de délibération DSOL 96 et 97, car les deux abordent, sous des formes légèrement différentes, l'action que développent de nombreuses structures pour aider les personnes réfugiées à surmonter les difficultés de l'exil et se reconstruire.

On n'abandonne jamais de gaieté de cœur sa famille, ses amis, les lieux où on a construit toute une vie. Les épreuves qu'ont vécues ces personnes pour venir jusqu'ici, quand ce ne sont pas celles qui les ont contraintes à partir, laissent une trace physique et mentale que la grande précarité qu'ils vivent bien souvent ici ne contribue pas à résoudre.

Pour les aider à se reconstruire, plusieurs associations ont développé des projets pensés pour des publics différents autour de la santé mentale, avec des méthodes et des intervenants de différentes disciplines : c'est l'objet du projet de délibération DSOL 96.

Il me faut saluer ici le "Centre Primo Levi" qui s'adresse à des personnes ayant vécu des tortures - je me permets d'ailleurs de rappeler que, selon "Amnesty International", la torture continue d'être pratiquée dans deux tiers des états dans le monde - ou des violences politiques, grâce à une équipe de médecins, psychologues, kinésithérapeutes, assistantes sociales, juristes. Soulager les souffrances psychologiques et physiques, initier un accompagnement pour apporter un peu de stabilité matérielle et d'insertion, ce travail est primordial et le "Centre Primo Levi" a reçu 405 patients en 2021, dont 96 nouveaux. Près de 30 % d'entre eux sont encore des enfants.

"L'EPOC" est un autre projet que je voudrais saluer. Outre des ateliers spécifiques, dont l'un se déroule dans une cité du 20e, qui s'adressent à des publics variés, des femmes, des jeunes, les psychologues de "L'EPOC" mettent à profit les lieux de distribution de "La Chorba" pour se mettre à la disposition des personnes qui attendent, pour échanger avec elles et commencer un accompagnement de manière souple. Des formations sont aussi organisées pour les volontaires de "La Chorba", afin de les aider à avoir les bonnes réactions et les clés de compréhension en santé mentale.

D'autres projets et d'autres actions permettent également de passer par d'autres portes d'entrée pour aider ces personnes à se reconstruire. C'est ce que proposent les associations visées par le projet de délibération DSOL 97 qui utilisent le sport, les arts et la culture, dans une optique d'expression de soi et d'inclusion.

Le projet "MU" conjugue ainsi toute une gamme d'expressions créatives - la radio, la musique, la cuisine, la sérigraphie, la céramique - et y associe des activités thérapeutiques, comme des groupes de parole ou des consultations encadrées par des professionnels.

"Good Chance Theatre" et "Alter Ego" ont, eux, recours au théâtre. Pour l'un, c'est autour d'une optique transnationale et revendicative autour du 20 novembre, la Journée des droits de l'enfant. Pour l'autre, c'est autour d'une perspective plus clairement thérapeutique.

Enfin, "Kabubu" allie sport pour toutes et tous, valorisation des compétences et rencontre de l'autre par une kyrielle d'activités sportives, en particulier pour les femmes.

Vous l'aurez compris, les actions pour aider les exilés à se reconstruire, à créer et à partager ne manquent pas à Paris. Si les souffrances de l'exil, les traumatismes sont réels, les accompagnements imaginatifs qui leur permettent de retrouver le sourire et l'envie de vivre ne sont pas moins une réalité.

Ici encore, je suis fière que notre Ville porte d'aussi belles valeurs et d'aussi beaux projets. C'est l'occasion de rappeler qu'avant de stigmatiser, il faut tendre la main, apporter le soin nécessaire aux personnes qui sont venues nous le demander.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 7e Commission.

J'avais une inscription de Nicolas JEANNETÉ, mais je ne le vois pas. Je vais donc donner la parole directement à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Geneviève GARRIGOS a remarquablement présenté ce projet de délibération, ces subventions à hauteur de 139.000 euros et ces conventions avec quatre associations pour leurs programmes et actions de soutien psychologique aux réfugiés de Paris.

Je ne redirai pas ce que Geneviève GARRIGOS vient de dire remarquablement et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous allons procéder au vote des deux projets de délibération DSOL 96 et DSOL 97.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSOL 96).

Je vous remercie.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté également à l'unanimité. (2022, DSOL 97).

Je vous remercie.

2022 DU 122 - Vente à Elogie-SIEMP de 7 lots de copropriété, correspondant à six logements et un atelier en vue de réaliser des logements locatifs sociaux 83-85, rue de Belleville (19e).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 122.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ces 7 lots de copropriété vendus à Elogie-SIEMP, situés au 83-85, rue de Belleville, correspondent à un atelier et 6 logements.

Ces lots de copropriété ont été acquis par la Ville de Paris par voie de préemption. Cette politique est onéreuse pour la Ville de Paris, et donc les contribuables, alors que nous savons que la Ville est déjà lourdement endettée.

De plus, votre politique en faveur du logement social relève plus d'une politique du chiffre que d'une réelle politique sociale du logement. En effet, ces dernières années, nous sommes sur deux tiers de la production de

logements sociaux qui sont des préemptions, donc des logements occupés revendus aux bailleurs sociaux. Cela permet à la Ville d'afficher des scores élevés de production de logements sociaux, alors qu'aucun logement supplémentaire n'est créé à Paris.

Cette course aux chiffres ne résout pas le problème du logement abordable à Paris. Votre politique d'acquisition coûteuse et improductive de la Ville a rigidifié l'accès au logement et a instauré une fausse mixité sociale.

Notre groupe est complètement opposé à cette création de logements sociaux dans le diffus. Les copropriétaires ne sont souvent pas concertés dans ces opérations de préemption au sein même de leur immeuble. Ces opérations apportent une moins-value aux appartements appartenant aux propriétaires privés, les logements sociaux étant loués moins cher.

D'autre part, nous savons qu'une cogestion entre une copropriété privée et un bailleur social n'est pas facile. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame TOUBIANA, j'ai écouté votre intervention et j'ai écouté les applaudissements des élus de votre groupe, mais savez-vous vraiment de quel immeuble vous parlez ?

J'ai regardé, on préempte 6 logements et nous avons effectué une visite des lieux qui nous a permis de constater que le bâtiment est insalubre avec certains logements frappés d'une interdiction d'habiter. Croyez-moi, quand on prononce une interdiction d'habiter, c'est que ce n'est pas habitable. Et si ce n'est pas habitable, c'est que c'est dangereux. Donc si la Ville de Paris achète les logements, c'est pour permettre de les sortir d'une situation d'insalubrité.

Je vous le dis, Madame, si votre modèle, c'est Marseille - enfin, ce que Marseille était jusqu'à ce qu'on change de municipalité - ce n'est pas le nôtre ! Donc, j'assume le fait que nous préemptions ces lots pour permettre de traiter ces logements et pour faire en sorte que ces logements, qui font l'objet d'une interdiction d'habiter, soient habitables demain.

Et je vous invite à vous rattraper en votant ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 122).

Nous passons à l'examen des vœux...

On va refaire.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Très bien, il est adopté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu n° 66 relatif à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri.

La parole est au groupe Communiste et Citoyen et c'est Camille NAGET qui présente le vœu.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne sommes pas encore entrés dans l'hiver et déjà les dispositifs d'hébergement d'urgence sont saturés. En septembre, on dénombrait certains soirs jusqu'à plus de 950 familles à la rue.

Je profite aussi de ce vœu pour apporter le soutien du groupe Communiste et Citoyen aux salariés du Samu social, qui sont celles et ceux qui prennent les appels. Le 115 est complètement saturé et les salariés sont en grève depuis le début du mois de septembre. Nous voulons leur dire tout notre soutien.

Nous avons donc besoin d'augmenter le nombre de places. Alors que nous avons besoin de plus de places d'hébergement, le Gouvernement, puisque c'est une responsabilité, une compétence de l'Etat, a décidé d'en supprimer 14.000. Ce sont 14.000 places d'hébergement d'urgence qui vont être supprimées dans notre ville : 7.000 en 2022 et 7.000 en 2023.

C'est vraiment impossible. Nous demandons le "quoi qu'il en coûte" pour tout le monde. Parce que lorsqu'il faut de l'essence, quand il faut sauver les intérêts de Total, tout le monde est mobilisé. Le "quoi qu'il en coûte" pour empêcher des femmes, des enfants et des familles de dormir à la rue tous les soirs, il n'y a plus personne !

Avec notre vœu, nous demandons donc que l'Etat augmente en urgence le nombre de places d'hébergement d'urgence et bien sûr qu'il ne supprime pas les 14.000 places.

Nous demandons aussi que la Maire interpelle à nouveau le Gouvernement pour obtenir le droit de réquisition des logements et des bureaux vacants. Monsieur le Maire, vous nous avez parlé tout à l'heure de 18.000 logements vacants et nous souhaitons que ces logements puissent être réquisitionnés pour loger des familles qui sont à la rue.

Enfin, nous souhaitons que la Ville de Paris use de son droit de préemption sur un bâtiment très précis, le Tapis-Rouge, rue du Faubourg Saint-Martin dans le 10e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Camille NAGET et au groupe Communiste pour ce vœu qui arrive à point nommé avec deux réalités qui se font face.

La première, ce sont quelques chiffres alarmants qu'il est important de rappeler sans cesse : 2.600 personnes sans solution d'hébergement recensées lors de la dernière Nuit de solidarité à Paris, et Léa FILOCHE pourrait en parler mieux que moi ; 1.000 demandes d'hébergement d'urgence non pourvues par le Samu social tous les jours par manque de places pour les familles. Et le dernier rapport de "France terre d'asile" fait état de 700 personnes dans les campements de réfugiés à Paris. C'est la première partie de la réalité.

La deuxième, c'est qu'alors même que nous faisons face à cette situation, l'Etat fait le choix de supprimer sur deux ans 14.000 places d'hébergement d'urgence. Il en a été question hier lors de nos questions d'actualité.

Cette situation est particulièrement dangereuse avec une conséquence évidente de cette décision de l'Etat. Si on supprime des places d'hébergement d'urgence, il y aura inévitablement davantage de personnes à la rue. Il est donc absolument nécessaire que l'Etat revienne sur cette décision de suppression massive de places d'hébergement, qu'il remette les moyens pour que ces places d'hébergement puissent être recrées, de telle sorte que nous trouvions des solutions à ces hommes et à ces femmes qui se retrouvent dehors, faute de solution d'hébergement.

Je soutiens donc pleinement ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 relatif à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 225).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la préemption du 9, rue de la Banque.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à présent aux vœux n° 67 et n° 67 bis relatifs à la préemption du 9, rue de la Banque.

La parole est à Mme Corine FAUGERON du groupe "Les Ecologistes" pour deux minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes toujours un peu sur les mêmes sujets.

Comme vous le savez, nous, élus de la majorité et vous venez de l'entendre, nous nous sommes fixé un objectif ambitieux d'arriver à 30 % de logements sociaux d'ici la fin de la mandature, et les écologistes en ont fait l'un des points forts de cette mandature.

Parallèlement, dans le futur P.L.U. bioclimatique, nous voulons rééquilibrer la part des bureaux et la part de logements entre l'ouest et l'est parisiens.

L'un des autres objectifs de ce P.L.U. bioclimatique est la priorité à la pleine terre et la limitation au maximum de l'artificialisation des sols pour faire de Paris une ville résiliente face au dérèglement climatique, avec ses vagues de chaleur et ses déluges.

Le 2e arrondissement est régulièrement cité comme l'un des territoires les plus densément construits d'Europe. Il est aussi particulièrement sous-doté en logements sociaux avec une part de seulement 6 %.

Pour répondre à ces deux crises, crise du logement et crise climatique, nous pensons qu'il faut éviter au maximum la construction de nouveaux mètres carrés, mais réemployer le bâti existant de la manière la plus écologique qui soit, au plus près des besoins des personnes.

La mise sur le marché par l'Etat du 9, rue de la Banque, ancien service financier de l'Etat, permet non seulement de rééquilibrer l'énorme déficit de logements sociaux du 2e, mais encore d'amorcer un rééquilibrage entre bureaux et logements, et enfin de réaliser concrètement un programme de logements sans bâtir.

Le coût est élevé, mais l'occasion est unique, car l'emprise offre plus de 10.000 mètres carrés de surface aménageable. Nous espérons que l'Etat entende la demande de décote prévue par la loi Duflot pour la production de logement social et baisse le prix de la vente, afin que la mairie puisse préempter ce bâtiment.

Ce vœu demande aussi à la Ville d'augmenter son compte foncier, afin qu'elle puisse, malgré cet imprévu, continuer ses programmes de logements sociaux à travers la préemption de bâtiments existants.

Compte tenu des finances de la Ville, nous ne demandons pas la préemption pour la seconde adresse, rue des Pyramides. Nous demandons à l'Etat de remplir sa mission - nous lui rappelons d'ailleurs sa mission - en transformant cette adresse en hébergement destiné aux populations vulnérables au vu des récentes annonces de fermeture des places de centres d'hébergement qui ont été faites ces derniers jours, c'est-à-dire 14.000 place.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Corine FAUGERON. - Je vous invite à voter ce vœu très complet, où Etat et Ville répondent ensemble à la fois à la crise du logement et à la crise climatique, chacun prenant sa part. Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle à chacun de bien vouloir tenir la durée de deux minutes pour les vœux, sauf pour les maires d'arrondissement, puisque je donne la parole à Ariel WEIL en tant que maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

J'ai peu de choses à ajouter, puisque ce vœu présenté par le groupe "Les Ecologistes" au Conseil de Paris n'est en réalité, pour l'essentiel, que le vœu qui a été présenté par le groupe Paris en commun au conseil de Paris Centre, et qui a été adopté par l'ensemble de la majorité.

J'ajouterai d'ailleurs une deuxième adresse. On parle de la rue de la Banque, mais Corine FAUGERON a aussi parlé de la rue des Pyramides. Ce sont deux bâtiments, l'un au Ministère des Finances et l'autre au Ministère de la Culture, qui font l'objet de notre grand intérêt.

Corine FAUGERON l'a aussi rappelé, mais je vais le dire pour le premier comme pour le deuxième. Non seulement nous sommes en déficit extrêmement important de logement social dans ces arrondissements, puisque c'est 11,4 % de résidences principales dans le 1er arrondissement et 6 % dans le 2e arrondissement qui sont conventionnées en logements sociaux. Nous sommes très loin de la moyenne parisienne qui est à 21,8 %, un peu moins de 22 %, et évidemment encore plus loin des 25 % qui sont ceux de l'article 55 de la loi S.R.U. Solidarité renouvellement urbain, qui nous oblige, sans compter bien sûr l'objectif de la Ville qui est encore plus ambitieux.

Autant dire qu'il nous paraît fou de se passer de ces bâtiments. Dans le 1er et dans le 2e arrondissement, de manière inverse, on est sous-doté en logements sociaux mais surdotés en bureaux, que ce soit les grandes administrations qui sont notamment dans le 1er arrondissement - c'est peut-être l'arrondissement de Paris qui est le plus doté en administration d'Etat - et le 2e arrondissement a accueilli pendant longtemps le siège de grands ensembles, notamment bancaires.

On ne peut donc pas laisser passer la redistribution de ces mètres carrés. Il est d'autant plus surprenant que ce soit le cas venant de l'Etat - j'ai eu l'occasion de le dire au Préfet de Région - qui est normalement le garant de l'obtention de cet objectif de la loi S.R.U. Il serait donc d'autant plus choquant que l'Etat vende au plus offrant, sans veiller à créer du logement social et à rééquilibrer dans les endroits du centre de Paris notamment qui en sont le plus dépourvus. D'autant plus que le logement social fait cruellement défaut pour les agents mêmes de l'Etat.

Je retrouve ici un discours que vous allez m'entendre dire encore longtemps : il faut que l'Etat fasse, en quelque sorte, ce que la Ville fait, avec notamment les opérations "Réinventer Paris" qui consistent à apporter son foncier, celui d'anciennes administrations, de bureaux, pour le transformer. Nous n'aurons guère que ce genre d'opportunités dans le centre de Paris, à savoir transformer des bureaux, car on ne va pas massivement construire ou créer des logements autrement qu'en achetant, en préemptant et en transformant des bureaux en logements.

Il faudrait que l'Etat fasse comme la Ville, c'est-à-dire apporte son foncier, lorsqu'elle n'en a plus besoin, à ces opérations, y compris pour loger ses propres agents. Je le dis ici, ce qui est vrai rue des Pyramides, ce qui est vrai rue de la Banque, est également vrai sur l'île de la Cité, dans le bâtiment de la Préfecture de la police, peut-être au Palais de justice, et pourquoi pas dans tous les autres bâtiments de l'Etat qui sont encore une fois très nombreux au centre de Paris.

La seule correction que j'ai à faire, c'est de dire qu'en priorité, et Corine l'a dit, c'est à l'Etat de créer du logement social à l'occasion de la séparation de ses biens, et pas d'abord à la Ville puisqu'elle le fait déjà par ailleurs.

Je souhaite donc, à l'occasion de ces deux adresses spécifiques, rappeler que nous demandons à l'Etat, singulièrement dans le centre de Paris, de poursuivre les propres objectifs qu'il a assignés de créer 25 % de logement social. Nous en sommes très loin.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Corine FAUGERON et à Ariel WEIL d'aborder ces adresses.

Au fond, vous rappelez une chose qui est évidente. L'Etat nous a fixé un objectif, celui de la loi S.R.U. avec 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025. C'est un objectif que nous partageons, pas seulement parce qu'il s'agit pour nous de respecter la loi, mais parce que c'est la réponse à un besoin fondamental et la nécessité pour nous de loger à Paris ceux qui font tourner Paris. C'est la première chose.

La deuxième, c'est qu'évidemment il serait un peu paradoxal que l'Etat, qui nous fixe cet objectif, ne donne pas l'exemple avec le foncier dont il est propriétaire.

Ce que nous demandons donc, c'est que l'Etat, sur le foncier qui lui appartient et qu'il souhaite céder, nous permette d'y faire du logement social. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à l'époque où Cécile DUFLOT était Ministre du Logement, a été inventé ce système de décote qui nous permet d'acheter des biens de l'Etat à un prix inférieur à celui du marché pour nous permettre d'y faire du logement social.

C'est cette décote qui nous a permis, par le passé, au cours du mandat 2012-2017, d'acquérir un certain nombre d'immeubles. Je pense à la rue de la Mouzaïa dans le 19^e arrondissement, à la rue de Lille dans le 7^e, à la rue de Saint-Pétersbourg dans le 8^e arrondissement, chez vous, Jeanne d'HAUTESERRE. Je pense aussi bien sûr aux bureaux du Ministère de la Défense dans le 7^e arrondissement qui, pour moitié, seront transformés en 254 logements sociaux dans cet arrondissement.

Mais je constate que, depuis cinq ans, il ne s'est strictement rien passé en matière de cession de biens de l'Etat pour nous permettre d'y faire du logement social. Et nous voyons régulièrement l'Etat céder des bâtiments qui sont purement et simplement livrés à la spéculation immobilière.

Nous souhaitons donc revenir à une politique de cession, moyennant décote nous permettant de faire du logement social sur des biens de l'Etat. C'est l'objectif du vœu de l'Exécutif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En réponse au vœu n° 67 du groupe "Les Ecologistes", l'Exécutif a déposé le vœu n° 67 bis. Est-ce que le vœu n° 67 est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Corine FAUGERON. - Il est retiré.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 bis de l'Exécutif avec naturellement un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 226).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hôtel du Marché situé 48, rue de Meaux (19e).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à présent au vœu n° 68 relatif à l'hôtel du Marché situé 48, rue de Meaux dans le 19e.

La parole est à Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce qu'il se passe au 48, rue de Meaux, à l'hôtel du Marché, c'est un cas d'école, un bon exemple de la situation qui perdure dans certains endroits à Paris.

L'hôtel du Marché, au 48, rue de Meaux, n'est pas très loin du marché Secrétan dans le 19e arrondissement. C'est un hôtel garni, où des gens habitent à l'année dans des conditions pas très luxueuses, il faut le dire.

Cet hôtel a été acheté occupé, par un propriétaire en novembre l'année dernière, pour la somme de 4 millions d'euros et il l'a revendu vide, au 30 juin 2022, à 8 millions d'euros. C'est un parfait exemple de la spéculation que ces propriétaires très peu scrupuleux organisent dans notre ville.

Ce propriétaire l'a vendu vide, mais si des personnes habitent dans cet hôtel et payent des loyers, qui ne sont pas très modestes, pour vivre dans des conditions très modestes, c'est qu'elles ne peuvent pas se loger ailleurs. L'hôtel du 48, rue de Meaux est donc toujours habité.

La Ville s'est mobilisée, au côté du "DAL" et des habitants, tout l'été depuis le début du mois de juillet, pour défendre ces locataires. Nous nous sommes rendus sur place et nous avons pu constater les conditions dans lesquelles le gérant les laissait vivre, avec notamment plus d'eau chaude. D'ailleurs, la cuve de fuel qui alimente cet hôtel est à nouveau vide. Les habitants n'ont donc aujourd'hui plus d'eau chaude et pas de chauffage.

Nous demandons donc que la Mairie poursuive son engagement pour reloger celles et ceux qui y vivent, mais aussi qu'elle puisse racheter cet hôtel pour en faire du logement social.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En plein accord avec ce que vient de dire Camille NAGET, ce dossier du 48, rue de Meaux dans le 19e arrondissement illustre effectivement tout ce que nous ne voulons plus voir à Paris.

En l'occurrence, il s'agit d'un hôtel dans un état pathétique, avec plus d'une quarantaine de chambres et une seule douche. Ce sont des personnes qui vivent là depuis parfois de très nombreuses années, des personnes âgées qui ont travaillé toute leur vie et qui vivent dans des conditions absolument indignes. Et un propriétaire, qui a acheté cet immeuble, il y a un an, pour 4 millions d'euros et qui aujourd'hui souhaite le revendre 8 millions d'euros sans avoir fait de travaux et en virant l'ensemble des locataires. Très clairement, nous ne voulons pas d'une situation telle que celle-là.

C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu les locataires actuellement mobilisés avec l'association "Droit au logement". Nous avons, avec le maire du 19e arrondissement, fait passer le message au propriétaire que nous n'admettrons pas une opération spéculative sur un immeuble comme celui-là.

Par conséquent, je souhaiterais que votre vœu puisse être adopté, en y ajoutant un amendement oral, si vous le permettez, qui nous permet d'explorer une voie supplémentaire qui est celle de l'expropriation de l'immeuble via une déclaration d'utilité publique, parce que c'est ce que nous souhaitons au final.

Je souhaite que le propriétaire, s'il nous écoute, le sache. Nous ne permettrons pas sur cette adresse que n'importe quoi soit fait. Les gens qui ont vécu là ont déjà trop souffert. Il ne s'agit pas en plus de permettre au propriétaire de faire une culbute de 4 millions d'euros.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis saisi d'une explication de vote de Mme Farida KERBOUA pour le groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nos concitoyens connaissent l'attachement du groupe Changer Paris aux questions concernant le logement, et notamment la problématique du manque d'appartements disponibles au regard des besoins.

Le vœu qui nous est présenté met en lumière une situation inacceptable et nous nous insurgons contre l'état de vétusté de cet immeuble et les conditions d'habitation indignes. Toutefois, nous nous demandons pourquoi la Ville de Paris ne s'attaque pas au problème de l'insalubrité en amont, au lieu d'attendre des situations telles que celles du 48, rue de Meaux. Notre collectivité dispose pourtant d'outils juridiques pour ce faire, notamment les arrêtés de péril.

En revanche, nous trouvons que ce vœu s'inscrit dans la ligne habituelle d'une politique trop dépensière non pérenne. Vous le savez, notre groupe est fermement opposé aux préemptions, la dette de la Ville étant déjà plus

qu'élevée. Pourtant, dans la presse, M. Ian BROSSAT explique que la Ville préempte quelque 600 logements pour un budget annuel de 142 millions d'euros ; cela représente plus de 230.000 euros par logement. Au regard des prix de rachat avancés, comment cela peut-il contraindre les marchands de sommeil à proposer des logements plus salubres s'ils ont plus grand intérêt à la préemption par la Ville ?

Il n'en demeure pas moins que les locataires de cet immeuble de la rue de Meaux vivent une situation intolérable et nous insistons vivement pour leur relogement de toute urgence dans des conditions dignes et ordinaires.

Nous rappelons ici la volonté morale de privilégier la transformation de cet immeuble en logements intergénérationnels pour personnes âgées, étudiants et jeunes actifs, tel que l'Exécutif du 19e arrondissement en a assuré notre groupe lors du dernier Conseil.

En dépit de notre ferme opposition à la préemption, nous étions prêts à voter favorablement ce vœu. Mais compte tenu de la présentation d'un amendement oral sur une possible expropriation du propriétaire des lieux, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande d'intervention et d'explication de vote du maire du 19e arrondissement, M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, dès les premières alertes des locataires et de leurs voisins, relayées par le "DAL", la mairie du 19e, avec le soutien de la Ville de Paris, s'est mobilisée aux côtés des résidents.

Il est vrai que la situation n'avait pas été perçue dans sa crudité, compte tenu du décalage entre la façade correcte de l'immeuble et l'intérieur insalubre, tel que nous avons pu le découvrir lors de plusieurs venues sur place avec mon équipe municipale.

Nous avons donc pris en main la situation. Si le traitement du problème avance, ce vœu doit permettre d'accélérer les processus engagés. Il faut poursuivre le relogement des personnes qui vivent dans ces conditions indignes. Des solutions ont été mises sur la table, notamment à l'initiative de la mairie du 19e. Le vœu appelle ainsi à élargir l'effort de la Préfecture de Région et de la Ville dans son ensemble.

Ensuite, Ian BROSSAT, et je l'en remercie, a engagé avec les services de la Ville un processus de négociation pour le rachat de l'immeuble. Ce vœu vise à accélérer la finalisation de ce processus.

Et comme il a été rappelé, des incertitudes subsistent sur le chauffage et l'alimentation en eau chaude. Je veux dire qu'il est hors de question que les résidents puissent se retrouver privés de chauffage dans les prochaines semaines.

Nous avons donc une situation urgente et ce vœu aidera, j'en suis convaincu, à accélérer le règlement d'une situation qui est inacceptable et pour laquelle la Ville, dans son ensemble avec la mairie du 19e arrondissement, est totalement mobilisée.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe Communiste et Citoyen. Je présume que l'amendement oral présenté par l'Exécutif est accepté et donc avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 227).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de logements sociaux et d'équipements publics 37, avenue George V (8e).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 69 relatif à la création de logements sociaux et d'équipements publics au 37, avenue George V dans le 8e arrondissement.

La parole est à Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà un vœu qui a vocation à soutenir ce qui pourrait être un très beau projet dans le 8e arrondissement. En effet, la Ville est propriétaire d'un bâtiment au 37, avenue George V. C'est un emplacement assez exceptionnel et un

bâtiment dans une localisation où il est peu fréquent de faire du logement social, mais nous souhaitons que du logement social puisse être fait à cette adresse.

Cela répondrait à plusieurs exigences. La première est déjà de se conformer à la loi S.R.U. et de diversifier les adresses et les arrondissements pour ce rééquilibrage territorial dans le logement à Paris. Cela permettrait aussi, dans la continuité de tout ce qui est fait sur le logement et l'accès au logement, de permettre à celles et ceux qui travaillent dans le 8e arrondissement - je pense aux femmes de chambre, à toutes les personnes qui font vivre cet arrondissement - de pouvoir y vivre et non plus seulement d'y être de passage en journée. De plus, ce sont souvent des femmes qui travaillent en horaires décalés et qui viennent de loin, de banlieue, voire de départements proches de l'Île-de-France.

Ce projet avenue George V permettrait donc de répondre à toutes ces exigences, d'avoir du logement social dans le 8e arrondissement et de pouvoir loger celles et ceux qui y travaillent.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci Camille NAGET.

Ce vœu porte sur un immeuble situé au 37, avenue George V dans le 8e arrondissement. C'est un vieux dossier. Ce bâtiment en pierre sculptée comprend 2.000 mètres carrés de surface et il se situe à moins de 200 mètres des Champs-Élysées, non loin de ces hôtels où travaillent de nombreuses Parisiennes et Parisiens, qui ont par ailleurs souvent beaucoup de mal à se loger à prix abordable à proximité de leur emploi.

À l'image de cette description, il est vrai que le 8e arrondissement est, pour des raisons historiques, l'arrondissement qui présente la plus forte disparité entre le nombre d'emplois et le nombre de logements, avec douze fois plus d'emplois que de logements. Et parmi ces logements, encore plus rares sont les logements sociaux puisqu'ils ne comptent que 4 % des résidents, soit à peine 900 logements sociaux en tout, malgré les efforts que nous menons avec la mairie du 8e arrondissement, avec Jeanne d'HAUTESERRE. Afin de compenser ce déséquilibre, nous cherchons à appliquer tous les leviers qui permettent de développer l'offre de logements abordables dans l'Ouest parisien, ainsi que des équipements publics lorsque cela est possible.

Cet immeuble de la rue George V constitue en ce sens une opportunité sur laquelle nous souhaitons engager l'action de la Ville, associée à l'expertise de nos opérateurs de logements, dans le but d'y développer une programmation ambitieuse, comportant un vaste programme de logements sociaux, ainsi qu'un équipement public, si cela s'avérait techniquement possible.

Si vous le voulez bien, je vous propose donc un amendement oral pour préciser ces éléments et j'émettrais un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis saisi de deux explications de vote : une de Mme la maire du 8e arrondissement et une autre de Léa VASA pour le groupe "Les Ecologistes".

Madame la Maire du 8e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Mes chers collègues, je rappelle à notre Assemblée que ce vœu vise un immeuble situé en plein cœur du Triangle d'Or, qu'il a fait l'objet d'une acquisition par la Ville de Paris sous la mandature de Bertrand DELANOË pour y réaliser un programme de logements sociaux.

J'entends bien tout ce que vous venez de nous dire, Monsieur le Maire, Ian BROSSAT, et je souhaite, dans l'esprit d'une véritable mixité sociale, que ce programme comporte une part importante de logements locatifs intermédiaires.

En effet, la forte demande des familles, qui recherchent un logement de catégorie intermédiaire dans le parc social, et l'insertion d'équipements publics de type crèches ou haltes-garderies devraient contribuer au développement du mieux vivre ensemble dans ce quartier.

Et je souhaite que puissent accéder prioritairement à ces logements sociaux des familles monoparentales, de classes moyennes, des agents de police, des agents de la Ville, des personnels de santé, de l'Éducation nationale, de la petite enfance, des salariés dans la restauration et l'hôtellerie, comme vous l'avez souligné, bien sûr dans le respect des modalités d'attribution.

C'est dans ces conditions que nous voterons ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 8e arrondissement.

Je donne la parole à Léa VASA pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - On est vraiment sur une adresse hautement symbolique, puisqu'on parle du bâtiment qui jouxte le fameux hôtel 5 étoiles George V ! C'est un bâtiment que la Ville a acheté il y a quatorze ans, pour 17 millions d'euros, avec 4.000 mètres carrés. On est sur une opération de logements sociaux potentiellement pas chère ; ce sera la meilleure opération de logement social que l'on ait donné de faire, surtout dans les beaux quartiers.

Pendant quatorze ans, il ne s'est rien passé sur ce bâtiment, il s'est dégradé et au détour d'une réunion, on apprend qu'il y a un projet de cession sur ce bâtiment. Il était nécessaire, indispensable que l'on se mobilise pour faire du logement social, comme c'était prévu dans ce bâtiment. Et vu le prix, on peut se permettre de faire une opération de logement vraiment social.

Je voudrais insister sur plusieurs choses. Vu le symbole de cette opération, il faut que l'on réussisse évidemment à faire du logement social, mais aussi à garder la maîtrise publique de l'opération et ne pas vendre à un promoteur qui va ensuite nous revendre du logement dedans. Il faut que l'on réussisse à faire cela.

Puis il faut que les recettes de la vente de quelques mètres carrés, dont on voudra se séparer, viennent abonder directement le compte foncier, en plus de ce que l'on a déjà, de l'enveloppe qui est actuellement prévue, pour que l'on puisse continuer à faire du logement social, et surtout dans ces quartiers où on est en déficit. C'est criant, c'est flagrant, on a besoin de continuer cette dynamique dans ces beaux quartiers. Le compte foncier doit donc être abondé dans ce sens.

Merci, Madame la Maire, de soutenir cette opération. Je pense aussi que l'on peut se permettre sur cette opération de faire du logement très social.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je présume que l'amendement oral proposé par Ian BROSSAT est accepté par le groupe Communiste et Citoyen.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 69 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 228).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fluidification des mutations dans le parc social.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons passer au vœu n° 70 relatif à la fluidification des mutations dans le parc social.

Il devait être présenté par Geoffroy BOULARD. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre du groupe Changer Paris souhaite le présenter ? Jean-Didier BERTHAULT, je vous donne la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, au-delà du nombre de demandeurs de logements sociaux dans le 17e, et plus globalement dans Paris, il y a de plus en plus de demandes de mutations. Nous le constatons de façon récurrente lors d'interpellations directes, mais aussi à chaque Forum de l'habitat social organisé en mairie du 17e arrondissement.

Le nombre de demandes de mutations qui concerne des familles est plus conséquent. Souvent, ces demandeurs remplissent d'ailleurs les critères pour changer de logement. Pour autant, nous sommes dans l'incapacité d'y répondre positivement, alors que loger les familles est une priorité de l'action municipale. Nous n'y parvenons pas parce que nous avons très peu de grands logements dits familiaux sur le contingent de la mairie du 17e et, par ailleurs, nous faisons face à une autre problématique en matière de mutation : les locataires de grands logements qui souhaitent changer pour un logement plus petit se ravissent lorsqu'une proposition leur est faite où le loyer est identique à celui qu'ils ont déjà. Ils ne comprennent pas, et c'est légitime, qu'ils doivent payer le même loyer une surface plus petite.

Ian BROSSAT, vous allez me répondre, qu'il existe "Echangerhabiter.fr". Mais vous en connaissez les limites et malheureusement, après quelques années d'expérimentation, on ne peut pas dire que ce soit un grand succès.

Autrement dit, peu de grands logements plus un manque de fluidité dans les mutations égale pas d'attributions et pas de mutations vers de grands logements pour les familles.

C'est pourquoi nous demandons en premier lieu un état des lieux des grands logements sous-occupés dans le 17e. Nous souhaitons que vous nous aidiez, par ailleurs, à traiter des demandes des familles qui logent actuellement dans des petits logements et qui souhaitent se loger dans des plus grands logements. Enfin, nous vous demandons

de nous aider, via les bailleurs sociaux, à favoriser les mutations de locataires de grands logements vers des plus petits en rendant la mutation attractive, notamment financièrement.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Jean-Didier BERTHAULT.

La Ville de Paris s'engage quotidiennement pour permettre de répondre aux demandes de mutations des locataires du parc social. Depuis 2009, nous avons ainsi établi des priorités, des procédures communes avec les bailleurs visant à accroître le nombre de mutation et, en 2015, j'avais souhaité renforcer cette charte des mutations.

Cette nouvelle charte a permis, en tout cas a commencé de permettre de fluidifier le système interbailleurs et réservataire en levant le frein des contingents et en autorisant les mutations intercontingents. Notre objectif est de pouvoir apporter prioritairement des réponses aux situations d'urgence de suroccupation, de sous-occupation, de santé, de handicap et de taux d'effort.

La question des échanges de logements sociaux, pour adapter au maximum le parc aux besoins, est un sujet qui concerne toutes les collectivités, avec le défi du vieillissement qui n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Aujourd'hui, la Ville autorise les bailleurs à réserver un logement disponible sur quatre à destination des mutations ; c'est un sur quatre. Et de son côté, l'Etat ne l'autorise qu'à hauteur de 20 %.

Pour répondre à la sous-occupation et à la nécessité de récupérer les grands logements, notre charte a instauré l'aide à la mobilité à l'emménagement, notamment pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et surtout le maintien du prix au mètre carré ; c'est-à-dire que si vous partez de grand à petit, votre loyer diminue. Ainsi, lorsqu'un locataire quitte un grand logement pour une plus petite surface, il paye automatiquement un loyer moins cher.

D'autres dispositifs ont été mis en place, vous en avez parlé, et notamment la plateforme "Echanger Habiter" qui permet de lever un autre frein identifié, celui des échanges interbailleurs.

Enfin, nous avons intégré cette question dans la grille de cotations qui existe depuis 2014 et qui apporte jusqu'à 10 points pour la suroccupation et jusqu'à 15 points pour la sous-occupation.

Bref, nous avons mis en place des moyens permettant d'accélérer ces mutations. Il n'en reste pas moins que la clé pour faciliter les mutations est de produire plus de logements sociaux : si on veut que les gens puissent partir, il faut qu'ils puissent aller ailleurs, et comme ils ne peuvent pas aller dans le privé au vu des prix pratiqués dans le parc privé, il nous faut continuer à produire du logement social.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu parce que, pour l'essentiel, ce que vous proposez est ce que nous faisons.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 70 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'état des lieux des gardiens et gardiennes dans les immeubles sociaux.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 71 relatif à l'état des lieux des gardiens et gardiennes dans les immeubles sociaux.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le pourcentage de logements sociaux à Paris a augmenté pour atteindre 24,2 % en 2021 et nous nous en réjouissons. Parallèlement, le besoin en matière de recrutement des gardiens d'immeuble s'est évidemment accru.

Ces gardiens d'immeubles tiennent un rôle absolument central dans le lien social avec les locataires, mais également pour la tranquillité des lieux puisque, rappelons-le, 300 gardiens d'immeubles sont désormais assermentés pour dresser des P.V.

Dans la mesure où il y a eu un certain nombre de difficultés ces derniers mois pour remplacer les gardiens d'immeuble, notamment lors des congés, ce vœu avait pour objectif de vous demander un état des lieux du nombre de gardiens d'immeuble au sein des bailleurs sociaux de la Ville, et de recenser, le cas échéant, les éventuels besoins de recrutement.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un excellent vœu de Maud GATEL, à une réserve près sur laquelle je reviendrai.

Paris aime ses gardiens, et particulièrement dans le parc social ses gardiennes et ses gardiens. Nous y tenons beaucoup parce que nous savons qu'un immeuble n'est pas tenu de la même manière selon qu'il dispose d'un gardien ou pas. En tout cas, dans le parc social, nous veillons à donner l'exemple puisque le parc social parisien dispose en moyenne d'un poste de gardien pour 100 logements, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale. En fait, 90 % des immeubles du parc social de nos trois bailleurs comptent un gardien. Pour les 10 % restants, à savoir les immeubles comptant moins de 20 logements, les bailleurs mettent en place un agent d'exploitation.

Ainsi, le nombre de gardiens est corrélé à la création de nouveaux logements sociaux. Autrement dit, comme nous créons des logements sociaux supplémentaires et que le taux de logements sociaux parisiens augmente, nous avons augmenté notre nombre de gardiens. Nous souhaitons effectivement au minimum un gardien pour 100 logements parce que c'est absolument fondamental. D'autant que nous avons renforcé le rôle des gardiens en les assermentant pour leur permettre de dresser des P.V., lorsque les locataires d'un immeuble ne respectent pas les conditions de vie normales qui doivent permettre de vivre paisiblement, car c'est aussi une priorité pour nous.

Je suis donc très favorable à ce que l'on continue à créer des postes de gardien. Aujourd'hui, en 2022, "Paris Habitat" compte 1.160 gardiens, la R.I.V.P. 859 et "Elogie-SIEMP" 214. C'est tout à fait conséquent et, je le redis, ce chiffre augmente dans le temps, tout simplement parce que le parc de logements augmente également.

Je suis donc tout à fait favorable à votre vœu, sauf à la mention d'un chiffre que vous faites et qui ne correspond pas à la réalité. Vous évoquez une baisse du nombre de gardiens de 25 %, ce qui n'est pas le cas. Mais si je mets cela de côté, nous sommes parfaitement en accord avec vous. Si vous acceptez d'enlever ce petit paragraphe, votre vœu sera adopté, en tout cas j'y émettrais un avis favorable.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Députée, est-ce que vous acceptez le retrait de ce chiffre litigieux ?

Apparemment oui. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 229).

2022 DDCT 60 - Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent passer à l'examen du projet de délibération DDCT 60 : détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale.

La parole est à Jérémy REDLER pour le groupe Changer Paris.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, les mairies d'arrondissement disposent d'états spéciaux dans leur capacité budgétaire. Ces états spéciaux comprennent une dotation d'animation locale et également une dotation de gestion locale.

Il est intéressant de s'attarder notamment sur la dotation d'animation locale. Elle sert à financer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie, à la vie locale, aux activités culturelles et aux travaux d'urgence. Des missions, nous en conviendrons, primordiales pour la gestion d'un arrondissement, et encore plus importantes pour l'ensemble des familles vivant à Paris.

Il est ainsi surprenant de voir la méthode de calcul de cette dotation d'animation locale, dont 50 % des crédits sont basés sur des critères socio-économiques. Nous pouvons donc convenir sans difficulté que ces modalités de

calcul de la dotation d'animation locale avantagent certains arrondissements, pour ne pas dire qu'elles en pénalisent d'autres comme le 16^e arrondissement.

Il est difficile de voter en conscience un projet de délibération qui défavorise dans les faits les familles du 16^e arrondissement alors que, vous en conviendrez, l'information, l'animation locale et démocratique, les travaux d'urgence, ainsi que les activités culturelles sont aussi importantes pour les familles du 16^e que pour l'ensemble des familles parisiennes.

Il est tout aussi difficile de voter à l'encontre d'un projet de délibération permettant d'octroyer un budget d'animation en direction de la population. Afin de dénoncer cette méthode discriminante pour le 16^e, le conseil d'arrondissement s'est abstenu à l'unanimité de ce projet de délibération.

Aujourd'hui, en responsabilité, le groupe Changer Paris votera cette dotation pour ne pas pénaliser davantage les familles parisiennes. Mais à l'avenir, je souhaiterais qu'une réflexion puisse être engagée pour établir un traitement égalitaire sur l'ensemble du territoire parisien.

Pour conclure, la Mairie de Paris, au nom d'une idéologie de discrimination géographique, acte sa préférence pour une partie de Paris, en délaissant de nombreuses familles du 16^e, ce qui ne peut être toléré pour le futur.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur REDLER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je comprends votre observation, mais je m'en étonne un peu parce que c'est une règle qui est connue, explicite, objective et discutée. Je suis tout à fait disponible avec mon collègue Paul SIMONDON pour que nous puissions rééchanger sur ces sujets.

Vous avez fort bien rappelé le sens de la dotation d'animation locale et de la D.G.L.

Je rappelle tout de même qu'une incertitude flotte et dont le risque est intégralement couvert par la mairie centrale concernant les fluides qui font l'objet d'abondement en budget supplémentaire, comme chaque année, et Paul SIMONDON a eu l'occasion de le préciser.

Je voudrais aussi rappeler que, comme tous les autres arrondissements, le 16^e a connu une revalorisation importante de la part d'animation locale l'année passée et que nous avons créé un fonds d'animation locale pour redonner aux arrondissements un pouvoir de subventions, conformément aux orientations de déconcentration que nous avons mise en œuvre.

Je retiens vos observations. Je me tiens à disposition pour en discuter, mais je vous invite à soutenir ce projet de délibération très important.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 60).

2022 DDCT 62 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 62 et l'amendement technique n° 72 déposé par l'Exécutif.

DDCT 62 : inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - C'est un amendement technique relatif à des demandes de mairie d'arrondissement pour régulariser un certain nombre de points qui vont, je crois, dans le sens de ce qui était souhaité. Donc il sera soutenu par tout le monde.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 72 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 62 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DDCT 62).

2022 DDCT 101 - Modification de la délibération fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices des maires d'arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 101 : modification de la délibération fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices des maires d'arrondissement.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération, qui nous est soumis, s'inscrit dans le cadre de la mise en place en 2001, voilà plus de vingt ans, d'un dispositif réformé en 2002, offrant les moyens humains aux maires d'arrondissements pour leur permettre de mieux accomplir leurs missions à travers le recrutement de collaborateurs.

Le calcul de chacune des vingt dotations s'appuyait en 2002 sur le principe suivant : une part fixe de 6.091 euros nets par mois, quelle que soit la taille de l'arrondissement, à laquelle s'ajoutait une part proportionnelle à la population de l'arrondissement à hauteur de 18 centimes par habitant, avec un plancher de 7.011 euros pour les arrondissements les moins peuplés et un plafond égal à quatre fois le plancher pour les plus gros arrondissements ; ce plafond disparaissait pour les arrondissements étant classés en "politique de la ville" et ce, quel que soit le nombre d'habitants.

Si les montants des dotations ont été régulièrement augmentés, le dispositif est quant à lui resté identique jusqu'à ce jour depuis vingt ans. Or, certains arrondissements, beaucoup moins peuplés que le 15e, voient ainsi leurs dotations s'établir depuis cette époque au même montant que celui du 15e, alors que les problématiques locales y sont moins lourdes, tout comme la charge de travail qui en découle pour les équipes.

Mon propos ne tend pas à remettre en cause le principe du calcul de cette dotation, mais on ne peut que s'interroger néanmoins sur sa base et sa pérennité. En vingt ans, vous le reconnaîtrez, mes chers collègues, la sociologie de plusieurs arrondissements a considérablement évolué. C'est notamment le cas du 15e, mais pas seulement. Vous savez que c'est l'arrondissement le plus peuplé, concentrant un nombre inégalé de grands projets d'aménagements urbains qui mobilisent évidemment tous les élus et les membres de cabinet.

Le 15e a connu, par exemple, l'augmentation la plus rapide - je le souligne au passage - de son parc de logements sociaux en vingt ans, passant de 11 % à 20 % S.R.U., avec plus de 25.000 logements sociaux, soit davantage que le 18e, avec toutes les problématiques sociales qui en résultent, et sans même être inscrit en "politique de la ville" que l'Etat - j'espère qu'il tiendra ses promesses - nous promet pour l'an prochain.

J'ajoute que la réforme territoriale, qui vise à améliorer la proximité avec l'usager et la qualité du service rendu - c'est d'ailleurs une très bonne chose et cela va dans le bon sens - a sensiblement augmenté la charge de travail des collaborateurs de cabinet, même si l'arrivée de D.G.A.S. a pu permettre de faire face principalement. Il reste que l'enveloppe des cabinets du 15e est similaire à celle d'arrondissements beaucoup moins peuplés et sans Q.P.V.

Compte tenu de ces éléments, il semblerait pertinent de réformer les modes d'application des critères retenus en 2002, peut-être d'ici à l'expiration des contrats de cabinet en juin prochain, afin d'accompagner l'évolution sociologique d'un certain nombre d'arrondissements et d'introduire de l'équité dans un système qui n'en a plus, qui est très imparfait et injuste.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération technique, de l'augmentation de la dotation qui doit permettre la prise en charge des collaborateurs de cabinet des mairies d'arrondissement et les revalorisations de rémunération.

La dernière modification datait de 2020 avec une revalorisation des enveloppes permise par le volume dégagé par la fusion des quatre arrondissements de Paris Centre. Les dotations sont réparties équitablement sur l'ensemble des 17 arrondissements, avec une part fixe et une part variable proportionnelle au nombre d'habitants.

Cette dotation a un plancher et un plafond, parce que chacun sait que la taille de nos arrondissements n'est pas équivalente en population. Le plafond est égal à quatre fois la dotation plancher, sauf pour les mairies d'arrondissement qui relèvent de la "politique de la ville" et ne sont pas plafonnées.

Effectivement, les mairies des 15e et 16e arrondissements étant au-dessus du plafond, leur dotation a bien été ramenée au montant plafond de la dotation proportionnelle ; c'était 34.155,76 euros précisément en 2020 et cela a également été appliqué en 2017.

J'ai entendu, Monsieur le Maire, vos observations. Là aussi, je suis à disposition pour poursuivre l'échange.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet délibération DDCT 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet délibération est adopté. (2022, DDCT 101).

2022 DLH 239 - Location de l'immeuble 153-161, rue Nationale (13e) à la R.I.V.P. - Avenant au bail emphytéotique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous avons ensuite un amendement technique sur le projet de délibération DLH 239. Il s'agit de l'amendement technique n° 73.

Je donne la parole directement à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Il s'agit d'un amendement de l'Exécutif pour prorogation réduite du bail. Cela n'appelle pas d'observations particulières.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 73 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 239 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DLH 239).

2022 DU 84 - APU "Réinventer Paris - les dessous de Paris" site des Ateliers des Beaux-Arts 48, rue de Sévigné (Paris Centre). - Régularisation de la procédure de déclassement par anticipation.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 84 : A.P.U.I. "Réinventer Paris - Les dessous de Paris", site des Ateliers des Beaux-Arts, 48, rue de Sévigné Paris Centre. - Régularisation de la procédure de déclassement par anticipation.

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération DU 84, qui est soumis au vote de ce Conseil, est un projet de délibération capital. Si nous le votons, Paris Centre perd un équipement public à vocation culturelle et sociale, un espace vert public et la potentialité de création de logement social. Si nous la rejetons, nous conservons un bâtiment qui appartient à la Ville avec ses potentialités d'équipements publics et de logement social.

Le 48, rue de Sévigné, qui abrite les Ateliers des Beaux-Arts parisiens, cours de dessin pour adultes, s'est fait prendre dans la nasse du "Réinventer Paris 2 - Les dessous de Paris". Pourtant, l'audit général des services avait constaté son bon état de santé, tant du point de vue économique que du point de vue service à la population.

Le jury l'a attribué à "Emerige" pour en faire un établissement à caractère industriel et commercial, confiant bail à construction pour cinquante ans à un prix extrêmement modique pour cet hôtel particulier du XVIII^e siècle, comprenant 1.200 mètres carrés bâtis, entre une cour de 100 mètres carrés et un jardin de 500 mètres carrés, le tout en face du musée Carnavalet.

Dans le projet de délibération d'officialisation de l'attribution, il y a l'avis des Domaines et celui du Conseil du patrimoine qui estiment que l'offre financière est insuffisante. L'avis est donc défavorable en l'état des conditions financières proposées qui sont à revoir significativement à la hausse.

Au Conseil de Paris de décembre 2019, les écologistes se sont abstenus, laissant la possibilité de changer ces conditions financières scandaleusement insuffisantes pour priver les Parisiens d'un équipement culturel à vocation sociale, et la potentialité d'un jardin public et de logements sociaux.

Or, il n'a pas été tenu compte de l'avis du Conseil du patrimoine et les conditions sont toujours les mêmes et toujours aussi scandaleuse : une mise de départ de 4,7 millions et un bail annuel de 10.000 euros pendant les trois premières années, puis de 20.000 euros pour les quarante-sept années suivantes, avec une part variable adossée aux recettes annuelles nettes locatives perçues par le preneur, au titre de toute occupation du site, objet du transfert de droit, à compter d'un seuil de déclenchement de 750.000 euros et d'un seuil complémentaire de 1 million d'euros.

Le programme présente une "Fabrique des Arts", accueillant des artistes, une cinquantaine, dont certains seraient en résidence, des ateliers, un studio numérique, un restaurant-bar et une brasserie. Mais l'engagement d'"Emerige" sur ce programme ne court que sur quinze ans et ils font ce qu'ils veulent pour les années suivantes.

Il est encore temps de revoir sérieusement ce projet, tout étant suspendu à la date de départ des Ateliers des Beaux-Arts, sujet de ce projet de délibération. Or...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît !

Mme Corine FAUGERON. - Il faudrait écouter car je vous ai dit que c'était capital.

Or, si les conditions financières de l'offre n'ont pas bougé, malgré l'avis défavorable du Conseil du patrimoine, la situation de Paris a changé du tout au tout, avec l'accélération du dérèglement climatique, l'été le plus chaud depuis que les températures sont relevées, et notre volonté d'élaborer un P.L.U. bioclimatique tenant compte de ces bouleversements qui nous obligent à donner la priorité à une ville inclusive et résiliente au dérèglement climatique. La création de nouveaux parcs et jardins ouverts au public fait partie des priorités de l'adaptation de la ville au dérèglement climatique, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.

Au vu des failles de ce dossier, au vu du changement de contexte, au vu des potentialités offertes par le site, je vous invite à rejeter ce projet de délibération qui privatise, au moins pour les cinquante ans à venir, un bien précieux pour les Parisiennes et les Parisiens, pour le Plan Climat et le Plan Biodiversité, pour notre prochain P.L.U. bioclimatique.

Donc je vous invite à voter non.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame FAUGERON, de votre intervention sur ce projet de délibération, qui est un projet de délibération technique et assez mineur sur un projet - vous l'avez d'ailleurs fort justement évoqué - qui, en réalité, a été adopté par notre Assemblée en 2019, à l'issue d'un processus d'appel à concours "Réinventer Paris 2" consacré aux dessous de Paris.

Je voudrais dire d'abord que si ce bien a été intégré à l'appel à projets, c'est précisément parce qu'il ne répondait plus à un besoin du service public municipal.

Deuxièmement, nous avons eu à cœur - je le dis sans en avoir eu la charge - de garder la vocation culturelle des lieux. Vous dites un lieu privatisé, mais il n'est pas privatisé, ou alors finalement beaucoup moins qu'il ne l'était avant, puisqu'il n'y avait alors que les gens allant prendre des cours là-bas, et il sera désormais libre d'accès et à vocation culturelle.

C'est donc un projet qui est, à tous égards, extrêmement favorable pour l'utilisation du bien qui, je le redis, n'avait pas d'usages.

La question des espaces verts est à mon avis un autre sujet et s'il y a moyen d'y avoir accès, c'est bien par ce projet et non par la création d'un jardin qui existe déjà et qui évidemment restera.

Je comprends votre position, mais je ne peux que la désapprouver et dire que l'Exécutif soutient pleinement ce projet.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 84.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté.

Pardon, il est rejeté.

Il est approuvé, non ?

Revotons.

Qui est pour ?

Vous comptez ? C'est bon ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est rejeté. (2022, DU 84).

2022 DU 11 - Cession de la propriété lieudit Le Château à Nescus (09).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux cessions du patrimoine de la Ville de Paris extra-muros.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 11, le vœu n° 74 et le sous-amendement n° 123.

DU 11 : cession de la propriété lieudit "Le Château de Nescus" dans le 09. Un peu de silence, s'il vous plaît.

Je donne la parole pour commencer à M. CHEVANDIER pour le groupe PEC.

M. Thomas CHEVANDIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est pour dire que mon intervention portera sur le DU 11 relatif au Château de Nescus...

S'il vous plaît, c'est difficile de parler dans ces conditions.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pouvez-vous laisser parler notre collègue ? Je vous remercie.

Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Thomas CHEVANDIER. - Mon intervention portera sur le DU 11 relatif au Château de Nescus, mais également sur le DU 105 relatif au lieudit de "La Roudette".

La Ville de Paris dispose d'un patrimoine foncier et immobilier substantiel qui lui permet de répondre aux besoins d'intérêt général des Parisiennes et des Parisiens et qui accompagne la mise en œuvre des politiques municipales. Une partie de ce patrimoine est située en dehors de Paris, de part et d'autre du territoire français. En témoignent les deux projets de délibération dont il est question aujourd'hui.

Ces deux propriétés, le Château à Nescus et le lieudit "La Roudette" à Aydat, ont en commun d'avoir été utilisées par l'Agospap comme centre de vacances jusqu'en 2007, mais l'Agospap n'en fait plus usage depuis...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, allez discuter dans les couloirs, si vous le voulez, mais laissez...

C'est bien vous, là ? Enfin, c'est tout le monde.

M. Thomas CHEVANDIER. - La question de la politique immobilière de la Ville de Paris semble moins intéresser nos collègues, elle est pourtant importante.

Ce sont donc deux propriétés, dont la Ville n'a plus usage ; elles coûtent davantage qu'elles ne rapportent, et surtout elles ne sont au bénéfice d'aucun public, ne servent aucun service public ni aucun intérêt public, ni l'intérêt public parisien ni l'intérêt public des territoires concernés. Or, le patrimoine de la Ville de Paris doit servir à l'intérêt général, que ce soit l'intérêt général parisien ou l'intérêt général local des collectivités en question.

Nous portons, nous, une doctrine en matière de valorisation foncière qui consiste, en premier lieu, à optimiser le patrimoine de la Ville, à limiter les dépenses de gestion pour les biens qui n'ont pas d'utilité de service public, et enfin, pour les biens en question, à voir dans quelle mesure ils peuvent être utiles à l'intérêt public des territoires concernés.

Partant, si une quelconque utilité sociale pour la Ville de Paris d'un bien situé en dehors de Paris est avérée, cette cession n'est pas envisagée. Avant d'en arriver à la conclusion qu'il faille céder un bien, les services compétents mènent évidemment un ensemble d'études qui permettent de le déterminer. C'est une fois que la sous-

utilisation du bien et le pourquoi de cette sous-utilisation ont été étudiés que la cession est proposée, si cela est pertinent.

Pour autant, la moindre utilité sociale d'un bien pour la Ville de Paris ne signifie pas que le bien en question ne puisse pas avoir d'utilité sociale pour une autre collectivité ou un autre territoire, et c'était ce que je disais en introduction. Dès lors, la politique de cession foncière que nous portons attache une importance particulière au principe de territorialisation des projets de cession.

Ainsi, les collectivités locales concernées sont systématiquement informées très en amont du souhait de la Ville de céder tel bien situé sur leur territoire. Un dialogue est alors ouvert, afin de savoir si elles souhaitent elles-mêmes acquérir le bien ou, si cela ne les intéresse pas, si elles ont des attentes particulières quant aux projets qui seront déployés sur ces biens cédés par la Ville.

Par exemple, concernant la propriété située à Aydat, les collectivités locales n'ont pas souhaité acquérir le bien. Néanmoins, elles ont été associées par la Ville à la définition des critères essentiels en vue de la vente ; elles ont ainsi mis en avant la pertinence de ce projet d'écotourisme sur ce site.

Cet aspect est primordial dans notre politique. Chaque collectivité connaît ses besoins, les besoins de son territoire, la définition de l'intérêt général sur son territoire, d'où la nécessité de travailler très largement en amont sur ces projets de cession.

La Ville de Paris est également vigilante à ce que soient développés des projets en cohérence avec les valeurs qu'elle promeut, que nous promouvons tous ensemble, et les politiques publiques que nous développons, qu'il s'agisse de projets sociaux ou s'inscrivant dans la lutte contre le réchauffement climatique, ou encore des activités sportives et culturelles, ou encore des activités liées à l'économie sociale et solidaire.

Ces deux cessions respectent donc parfaitement la politique que mène la Ville en matière de cession. C'est pourquoi je vous invite à apporter votre soutien à ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, une politique de cession ne doit pas être seulement guidée par la seule rentabilité financière, nous posons aussi dans les critères la rentabilité sociale. Et là, excusez-moi cher collègue, mais je m'inscris un peu en faux vis-à-vis de votre intervention, car ce bâtiment avait une utilité publique et une utilité sociale pour la Ville de Paris.

Dans le contexte de baisse du pouvoir d'achat, des milliers de Parisiens ne quittent jamais Paris, ils n'ont pas quitté Paris depuis des dizaines et des dizaines d'années. Je vous rappelle qu'un tiers des jeunes Parisiens ne sont pas partis récemment en vacances et que 13 % ne sont jamais partis, n'ont jamais quitté la Ville de Paris. C'est 65.000 jeunes qui ne quittent jamais Paris.

L'accès aux vacances est un vrai enjeu, un enjeu d'émancipation pour toutes et tous. On a tous besoin de pouvoir partir, s'aérer, quitter un peu Paris. D'ailleurs, quand cela nous arrive, on est très content d'y avoir accès.

Ce que nous portons, c'est un vrai service public, un projet de départs en vacances pour toutes et tous. C'est pour les jeunes mais pas seulement, c'est aussi pour les personnes âgées. Beaucoup de personnes âgées sont encore autonomes mais c'est un peu trop compliqué de partir en vacances toutes seules. Elles peuvent bénéficier de séjours de la Ville mais ils sont trop peu accessibles en nombre.

On pourrait donc aussi développer un vrai service d'accès aux vacances pour ces personnes âgées qui ne peuvent plus quitter Paris. Je pense aussi aux jeunes qui sont dans les foyers de l'Aide sociale à l'enfance et qui pourraient bénéficier de séjours, aux familles accueillies en hébergement d'urgence et la liste est encore longue.

Avec notre vœu, nous proposons en quelque sorte, pour permettre l'accès aux vacances pour toutes et tous, que ce service public puisse être porté dans le patrimoine de la Ville, celui dont nous sommes déjà propriétaires et qui a accueilli des vacances. Comme vous l'avez souligné, c'étaient auparavant des lieux de vacances de l'Agospap et donc bien des lieux destinés exactement à cela, à ce que des enfants des agents puissent partir en vacances.

Cela pourrait être porté par VVL, pour lequel nous avons adopté un vœu pour que la Ville adhère à ce dispositif. La Ville pourrait donc l'utiliser et cela ne coûterait pas forcément plus cher, parce que ce lieu pourrait avoir plusieurs vocations : accueillir des vacances et des classes de découverte. L'avantage de VVL étant que c'est mis à disposition d'autres communes.

Monsieur le Maire, lorsque nous avons eu cette discussion en février, vous avez stigmatisé notre parole et vous nous avez dit : les communistes, vous portez un vieux modèle, le vieux modèle des colonies de vacances qui est dépassé et les gens ne veulent plus partir deux fois en vacances au même endroit. Excusez-moi, mais là aussi nous nous inscrivons en faux. Je ne pense pas que les gens qui ont des propriétés secondaires, par exemple à Biarritz, se

disent : Oh, là, là ! Je ne veux pas partir deux ans de suite dans ma propriété de vacances à Biarritz, cela m'embête un peu ! Les pauvres, c'est un peu la même chose. Excusez-moi de le dire comme cela.

Je pense que l'on pourrait tous avoir des souvenirs d'enfance, de bons souvenirs dans les colonies de vacances organisées dans les municipalités communistes de la Petite Couronne. Nous sommes un certain nombre ici à en avoir bénéficié et à avoir bien profité de ces dispositifs. Il n'y a donc pas de raison que les petits Parisiens et Parisiennes ne puissent pas en bénéficier aussi, d'autant que l'on a la ressource.

Sur le projet Nescus et sur le projet du DU 105, puisque cette intervention vaut pour les deux projets, il y a un peu un coup parti : le projet a été engagé, un travail a été fait avec les collectivités locales pour répondre à des besoins locaux, en termes de maraîchage, d'accès à la culture et d'accès à l'hébergement d'urgence. Notre but n'est pas d'opposer les besoins des Parisiens et ceux qui habitent à proximité du Château de Nescus, nous sommes bien d'accord. Nous regrettons donc fortement que la possibilité de conserver ce patrimoine et de le transformer en lieu de vacances n'ait pas été étudiée sérieusement, mais nous ne souhaitons pas que les collectivités, qui ont commencé à travailler sur un projet, soient en difficulté et nous nous abstiendrons sur ce projet.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Camille NAGET. - Mais sur les projets à venir - il y a, par exemple, le lieu Cempuis qui va arriver dans l'Oise - nous serons très attentifs à ce que cela puisse réellement être étudié.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Léa VASA pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

C'est vrai que maintenant que tout le processus est arrivé à son terme et qu'il y a un projet plutôt intéressant finalement, comme vient de le dire Camille NAGET, avec l'hébergement d'urgence, un volet culturel, c'est difficile de s'opposer à un joli projet. Et heureusement que le projet est bien, parce que ce n'est pas avec le prix de vente que l'on renfloue les caisses.

Par contre, c'est toujours un problème, déjà d'avoir laissé un bien intéressant vide depuis 2007 ; il se dégrade, il a été squatté et il y a eu des frais de réparation ; cela fait tout de même longtemps qu'on n'en fait rien. Mais ce qui me gêne le plus, c'est surtout l'argumentaire que l'on entend, de délibération de cession en délibération de cession, à savoir que comme cela ne sert plus le service public, il serait étonnant, "baroque" pour utiliser ce mot à la mode, de le garder et d'en refaire du service public.

En fait, ce n'est pas comme si on avait un service de collecte de déchets en calèche, que l'on était passé au camion et qu'il fallait nous séparer de nos écuries. On fait encore des colonies, on ne les fait plus nous-mêmes mais on les achète et cela pourrait donc redevenir un service public...

Merci, Emile, d'approuver !

Ce qui est dommage finalement, c'est d'avoir choisi un autre modèle privé pour faire un service, dont on a encore besoin dans le public et que l'on pourrait encore faire.

Nous soutiendrons finalement le projet plutôt intéressant, qui est sorti au terme d'un long processus, de plus avec la commune et c'est évidemment difficile de s'y opposer maintenant.

Par ailleurs, nous soutiendrons aussi le vœu communiste qui propose que l'on étudie collectivement les modalités de cession. Mais ce travail est déjà entamé et je voudrais d'ailleurs remercier tous les acteurs qui nous permettent de réfléchir collectivement à cela.

Je crois que ce que tout le monde exprime, c'est que l'on aimerait prendre des cas concrets très en amont et que l'on réfléchisse tous ensemble autour de la table à ce que l'on fait de ces biens immobiliers, ces terrains, que l'on réfléchisse ensemble à des projets intéressants que l'on puisse conserver le plus possible en maîtrise publique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à David ALPHAND pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci.

Je vais aborder le sujet sous un angle sensiblement différent. M. CHEVANDIER, qui a été le premier orateur dans ce débat, est également Président du Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris. Et, en effet, lors du dernier Conseil, il a été fait aux membres, dont Claire de CLERMONT-TONNERRE, ma collègue du groupe Changer Paris, une présentation de la stratégie immobilière de la Ville, dans laquelle était soulignée une gestion active du patrimoine immobilier.

Alors, on va voir ce matin ce que la Ville appelle concrètement une gestion active. Car la Ville de Paris s'est mise, depuis quelque temps, à vendre beaucoup, et la Ville vend beaucoup mais elle vend aussi mal. Elle vend beaucoup, c'est ce qu'on appelle et ce que tout le monde appelle désormais la "vente des bijoux de famille de la Ville de Paris". On peut le comprendre, avec une dette avoisinant les 10 milliards d'euros, un Exécutif municipal peinant, pour ne pas dire souffrant, à trouver 250 millions d'euros, et une facture énergétique qui double au regard des prévisions initiales. Cette mauvaise gestion, il faut bien essayer de l'éponger d'une manière ou d'une autre.

Les Parisiens ont confié, à Mme HIDALGO et son équipe municipale, certains biens les plus chers. Ils les ont confiés en confiance, pas pour qu'ils soient bradés. Or, en 2020, la Ville de Paris a vendu plus de 160 millions d'euros en cessions immobilières. Des recettes de poche, n'est-ce pas, Monsieur GRÉGOIRE ? L'année dernière, vous avez réalisé plus de 50 millions ou 60 millions d'euros de cessions immobilières également, plus précisément 63 millions d'euros. La course-poursuite s'enchaîne de nouveau en 2022. C'est une véritable pluie de cessions, dont le nouvel épisode est proposé avec ce Château de Nescus.

Alors, vous vendez beaucoup, mais vous vendez mal aussi. Parce que la petite histoire de ce château est la suivante : voilà un bien qui revient dans le giron de la Ville à partir de 2006-2007. Il ne se passe rien, puis on essaie de le vendre au début des années 2010, sans succès. C'est probablement ce que la Ville aujourd'hui appelle une gestion active du patrimoine immobilier, parce qu'entre 2011 et 2022, soit onze ans, il ne se passe à nouveau rien ! Ah, si, il se passe quand même des choses. Entre-temps, cela coûte environ 15.000 euros chaque année pour essayer, tant bien que mal, de maintenir le bien en l'état, mais plutôt mal d'ailleurs. Non seulement le bien part progressivement en décrépitude, mais en plus il est squatté en 2017 et 2018.

Alors après, on ne peut évidemment pas s'étonner que vous vendiez un château dans l'Ariège au prix d'un parking à Paris : 118.000 euros - prix d'un parking ou d'un studio. On brade le patrimoine de la Ville, du fait finalement que jamais personne ne s'est intéressé à ces biens-là, qu'ils n'ont retrouvé un intérêt pour l'Exécutif municipal qu'à partir du moment où vous avez commencé à prendre conscience que le trou était tellement énorme dans le budget de la Ville qu'il fallait bien trouver de nouvelles recettes.

C'est la raison pour laquelle, ce matin, nous ne pouvons que dénoncer cette impéritie budgétaire, cette gestion qui n'est pas une gestion active mais passive du patrimoine immobilier de la Ville, sans parler des décisions que vous présentez comme volontaristes mais qui sont en réalité simplement la soumission à la réalité budgétaire qui pèse aujourd'hui sur la Ville de Paris.

Nous nous abstenons donc pour marquer notre préoccupation et notre inquiétude. Nous y reviendrons le mois prochain lors du débat d'orientations budgétaires.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Je donne maintenant la parole à Mme Valérie MONTANDON, qui veut présenter le sous-amendement n° 123, pour trois minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous partageons avec vous la nécessité de défendre le patrimoine foncier de la Ville de Paris, celui qui est situé en dehors de ces murs, et j'ai été très attentive aux différents débats. En effet, nous pensons aussi qu'il faut avoir une véritable réflexion sur ce sujet. Nous ne pouvons pas nous contenter juste, comme vous l'a dit mon collègue David ALPHAND, de vendre les biens pour renflouer les caisses vides.

Nous devons en effet avoir une réflexion et vous avez posé, à travers le vœu des communistes, une réflexion sur l'accueil d'enfants souvent en situation de précarité pour faire des centres de loisirs et des centres de vacances pour personnes âgées. Nous vous rejoignons sur ce point. En effet, après bien sûr des études bien poussées, ces lieux pourraient redevenir des lieux d'accueil pour permettre à un public de passer des vacances au vert.

Mais voilà, j'ai aussi entendu vos explications. Vous annoncez l'utilité sociale de ces lieux, vous demandez des cas concrets, et nous voulons aussi élargir les pistes de réflexion à un autre volet qui est celui de la prise en charge des personnes consommatrices de "crack". Nous avons eu hier sur ce sujet un débat, relativement apaisé d'ailleurs, suite à un vœu déposé par notre présidente, Rachida DATI, qui demandait entre autres la création de structures de prise en charge globale des consommateurs de "crack", notamment avec un volet médical, social et psychologique. Comme vous le savez, c'est possible mais sur des lieux qui sont non denses, éloignés de Paris et de leurs lieux de consommation.

Nous vous proposons donc d'amender votre vœu avec cette piste de réflexion, pour que certains lieux soient étudiés pour la création, bien sûr avec l'Etat, de structures globales de prise en charge des personnes consommatrices de "crack", pour justement leur permettre tout un dispositif de sevrage. J'espère que vous accepterez cette piste de réflexion qui, je pense, est enfin un cas concret, parce qu'il est en effet facile de dire que nous voulons des structures éloignées, mais nous avons ici un patrimoine de la Ville qui peut nous permettre d'avoir cette réflexion.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous les intervenants. Je crois que nous avons embrassé à peu près toutes les réflexions sur une stratégie de cessions et les quelques observations.

Merci, Thomas CHEVANDIER, de votre soutien, et notamment du rappel de la méthodologie que nous employons préalablement à tout projet de cession.

Est-ce utile ou non au service public parisien ou à ses extensions ? En l'espèce, non. Je reviendrai dans un instant sur l'exception qui peut être évidemment envisagée concernant les lieux de vacances extra-territoriaux pour les petits Parisiens et les grands Parisiens.

Merci, Camille NAGET, de votre intervention. Vous savez que nous avons d'ores et déjà engagé une réflexion pour les centres de vacances, notre idée étant plutôt de les localiser proches de Paris puisqu'ils pourraient permettre des projections de très courts séjours, alors que nous parlons là d'un bâtiment qui est extrêmement éloigné de Paris et peu accessible. J'émettrai donc un avis favorable à votre vœu qui va dans le sens de ce que nous avons déjà engagé.

Merci, Léa VASA, de votre soutien à ce projet. Je sais votre vigilance pour questionner la pertinence des cessions que nous engageons.

Monsieur ALPHAND, vous avez l'air de faire croire que vous donnez des cours de finances publiques, alors que vous faites la démonstration assez clinique, chirurgicale, de votre incompétence en la matière. Je ne sais pas où vous avez vu que vendre un bien immobilier permettait de payer l'essence. Je n'en sais rien, ce n'est en tout cas pas dans des cours de finances publiques. Mais je suis à votre disposition ou peut-être, parce que je n'ai pas le temps, je trouverai d'autres personnes pour vous expliquer comment tout cela fonctionne. Par ailleurs, je trouve qu'il y a un grand paradoxe à nous donner des leçons de gestion, tout en critiquant au moment où on les engage en vendant des biens qui ne sont plus utiles.

Enfin, dernière observation, vous indiquez que nous vendons mal, mais j'assume, parce que notre référence à nous, ce n'est pas que l'argent. En l'occurrence, nous avons fait le choix de vendre un peu moins cher un bien d'intérêt local.

Madame MONTANDON, je vais vous faire une proposition. Puisque vous proposez un sous-amendement, je vais émettre un avis défavorable, mais par contre, si vous appelez le maire de Nescus et qu'il donne son accord pour accueillir les consommateurs de drogue dans ce site, je suis tout à fait disposé à le réexaminer. En attendant, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le sous-amendement n° 123 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le sous-amendement n° 123 est donc rejeté.

Je mets aux voix le vœu n° 74...

Mais je crois que j'ai une explication de vote de Mme MONTANDON. Vous n'avez pas une explication de vote sur le vœu ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 230).

Je mets désormais aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 11).

2022 DU 80 - Cession des droits de la Ville de Paris sur le mur séparatif entre le 36, rue du Chemin-Vert et les 21p, rue Bréguet/17z, villa Marcès (11e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet délibération DU 80 : cession des droits de la Ville de Paris sur le mur séparatif entre le 36, rue du Chemin-Vert et les 21p, rue Bréguet/17z, villa Marcès dans le 11e.

Je donne la parole à Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la cession du mur à l'angle de Chemin-Vert et Bréguet n'est pas un souci en soi, le mur étant en très mauvais état, mais c'est ce que ce mur va permettre qui pose problème. Il s'agit encore d'une densification en cœur d'îlot dans l'arrondissement le plus dense de Paris.

En fait, nous connaissons évidemment le problème qui est de mettre 750 mètres carrés de plus d'emprise au sol en cœur d'îlot, de passer de 4.000 mètres carrés à 7.000 mètres carrés de surface plancher, alors que le permis de construire n'est pas encore délivré et que tel qu'il est envisagé par le P.A.D.D., le P.L.U. à venir va sans doute ne plus permettre ce genre de construction.

Nous nous étonnons donc que l'on favorise encore ce genre de construction et nous pensons qu'il faut tout faire pour surseoir à statuer sur un projet qui, en densifiant, va enlever de l'espace, de l'aération et ce n'est pas ce dont Paris a besoin. C'est ce que nous considérons comme un contresens climatique.

Nous proposons donc que ce projet de destruction-reconstruction soit entièrement revu, qu'il n'y ait plus de densification. En attendant, nous voterons contre ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Je comprends de votre intervention que votre courroux ne porte pas sur la vente du mur, mais sur la vente d'un projet urbain qui est à proximité immédiate.

D'abord, je voudrais clarifier un point : bloquer ce projet de délibération n'empêchera nullement le projet urbain ; ce sont deux sujets complètement disjoints.

Précisément, avec le maire du 11e, François VAUGLIN, avec Patrick BLOCHE dans ses fonctions de chargé de l'urbanisme du 11e, avec mon cabinet, nous travaillons avec la Mutuelle des architectes français à améliorer le projet et, bien que tout à fait conforme au P.L.U., à faire en sorte qu'il soit le plus vertueux possible, notamment sur des sujets qui nous tiennent à cœur collectivement : la question de la pleine terre, de la dédensification, des plantations, des matériaux biosourcés et du réemploi.

La vente de ce mur n'a qu'une d'incidence, c'est en réalité de nous permettre d'améliorer le projet, puisqu'en vendant ce mur et en provoquant une ouverture, nous permettons une fluidité de circulation largement augmentée. Donc d'une certaine manière, s'opposer au projet de délibération n'est pas faire obstacle au projet, c'est le rendre potentiellement pire.

Je ne comprends pas très bien votre vote contre et je vous invite à changer d'avis, peut-être. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 80).

2022 DU 105 - Cession de la propriété lieudit "La Roudette" à Aydat (63).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 105 : cession de la propriété lieudit "La Roudette" à Aydat dans le 63.

Je donne la parole à Thomas CHEVANDIER, pour le groupe PEC.

M. Thomas CHEVANDIER. - Madame la Maire, je m'étais désinscrit puisque ma précédente intervention portait sur les deux cessions.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Donc, Léa VASA ?

Mme Léa VASA. - Merci.

Même sujet que sur "Nescus" et d'autres. C'est un lieu dans lequel on faisait des colonies de vacances, qu'on a laissé se dégrader depuis 2007 et que l'on vend pour 100.000 euros, alors qu'il y a des dizaines et des dizaines de chalets pour pouvoir faire des colonies de vacances. Ce dossier est extrêmement frustrant.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je peux partager la frustration, mais quand cela avance, cela avance. Là, en l'occurrence, cela avance.

Même méthode employée, c'est un projet qui, je crois, remplit les conditions morales et politiques que nous mettons sur les projets de cession. C'est un avis favorable du Conseil du patrimoine et c'est un projet de délibération que je vous invite à soutenir.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 105).

2022 DU 133 - Avenant à la convention d'études avec GRT gaz dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la porte de la Villette (19e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 133 : avenant à la convention d'études avec GRT gaz dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la porte de la Villette dans le 19e.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération n'est pas forcément très important, mais il me permet de souligner la nécessité d'une meilleure transversalité entre les différents services. Ici, nous avons un projet de délibération qui revoit une convention avec GRT gaz sur un projet d'aménagement d'un réseau de gaz à la porte de la Villette.

C'est parti au départ d'une délibération de 2021, qui a débouché sur un échec au niveau de l'étude, et il s'est passé depuis beaucoup de choses : l'entrée en guerre de la Russie contre l'Ukraine, l'augmentation du prix du pétrole et du gaz. Le fait que nous avons voté une délibération...

Qui me répond ? Ce n'est pas M. Emmanuel GRÉGOIRE parce que j'ai l'impression qu'il n'écoute pas ce que je dis ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mais il peut faire deux choses à la fois, je pense.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est parce que je ne voudrais pas qu'il me lise sa note et qu'il n'écoute pas ce que je raconte. J'aimerais bien avoir une réponse sur ce que je dis.

Donc, on a voté aussi une délibération qui promeut le réseau de chaleur au détriment du réseau de gaz, même une obligation au niveau des aménagements, et la porte de la Villette est concernée.

C'est pourquoi verser 5.000 euros à GRT gaz pour qu'ils revoient leurs études me paraît maladroit dans ce contexte. Je ne sais pas si on peut encore retirer ce projet de délibération et le revoir, mais si une étude est faite, il faudrait qu'elle étudie aussi la possibilité du réseau de chaleur porte de la Villette, et surtout que la Ville de Paris soit au moins propriétaire des résultats de l'étude puisque c'est nous qui la finançons.

J'ai aussi un doute sur l'avenant rajouté au projet de délibération que l'on est censé voter : au jeu des 7 erreurs, je n'ai pas vu les différences entre avant et après ; je ne sais pas si c'est un problème de copier-coller. Pouvez-vous nous transmettre la version définitive parce que la même chose est écrite sur la modification ? Je n'ai donc pas tout saisi et pouvons-nous avoir le détail sur ce point précis ? C'est une raison de plus pour retirer et reporter le vote de ce projet de délibération.

Merci de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur GLEIZES, de votre intervention.

Effectivement, c'est à la fois un projet de délibération de sujets mineurs, mais qui nous permet quand même de parler de la stratégie d'aménagement du secteur de la porte de la Villette.

Il s'agit d'une convention d'études avec GRT gaz pour étudier la déviation d'une canalisation de gaz, avenue de la porte de la Villette, et autoriser la signature d'un avenant pour réorienter l'étude de faisabilité. C'est notamment la conséquence d'un rendu intermédiaire de l'étude initiale pour étudier deux hypothèses qui ne sont pas compatibles avec les objectifs et les orientations du projet urbain, tels que nous les avons engagés.

Vous connaissez le projet sur la porte de la Villette. Il n'est évidemment pas abouti à ce stade, mais le secteur est particulièrement contraint par les réseaux souterrains. En surface et en ouvrage, c'est sans doute le lieu de Paris avec la plus grande complexité d'intrication de réseaux souterrains et de servitudes d'ouvrages aériens qui nécessite que nous poursuivions les études de déviation, que ce soit sur les segments de voies ferrées, les canalisations de gaz, etc.

Nous avons donc, à l'occasion de ce projet de délibération, l'idée de poursuivre les études. Plusieurs hypothèses alternatives ont été proposées. Il y avait la suppression de l'une des sorties du métro de la ligne 7, mais elle ne semblait pas possible dans ce secteur qui est à développer. L'option, qui a été retenue, est une désaffectation de la canalisation, avec la fermeture de deux postes de desserte de cette canalisation et la mise à l'arrêt de 3,8 kilomètres de canalisation.

Si cette désaffectation est rendue possible - il faut évidemment continuer à l'étudier -, cela permettrait de lever l'ensemble des contraintes liées à cette canalisation, en constructibilité, en études de danger et en protection du réseau pour les E.R.P. de plus de 100 personnes qui sont situés à proximité.

A ce stade, je ne peux donc pas répondre précisément à ce sur quoi vous m'avez interrogé, Monsieur GLEIZE. Cependant, dès que nous aurons les résultats de l'étude, nous pourrions regarder les scénarios possibles, que ce soit en réseaux et en zones d'affectation au réseau souterrain, et notamment la question du chauffage urbain et de notre capacité à équiper la future zone.

C'est un petit projet de délibération sur un très grand sujet.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 133).

2022 DU 137 - P.L.U. de Paris. - Approbation de la modification des dispositions réglementaires applicables au site de la Cité mixte régionale Paul Valéry (12e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 137 et l'amendement n° 126 : P.L.U. de Paris. - Approbation de la modification des dispositions réglementaires applicables au site de la Cité mixte régionale Paul Valéry dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Mes chers collègues, Monsieur le premier adjoint, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération parce que la Cité scolaire Paul Valéry me tient vraiment à cœur.

Cette Cité scolaire est située dans le 12e arrondissement, elle a été construite en 1960, elle accueille un collège et un lycée, et c'est un établissement vieillissant qui nécessite une réhabilitation. Il faut y avoir enseigné une dizaine d'années, comme je l'ai fait de 2005 à 2015, pour vraiment mesurer la nécessité de la rénovation de ce lycée.

Déjà, en 2005, ce lycée, qui fut un lycée pilote dans les années 1960-1970, était délabré. L'hiver 2014-2015, on devait placer des récipients dans les couloirs du 3e étage lorsqu'il pleuvait. J'ai effacé les photos de mon téléphone depuis, mais je peux vous assurer que, quand on n'en riait pas, on avait presque envie d'en pleurer.

Dès 2010, l'équipe enseignante entendait parler d'une rénovation. Quelques réunions d'information et de concertation ont été organisées, mais sans vraiment de vision concrète. Pourtant, cet établissement présente un grand intérêt, je laisse de côté la mixité scolaire et sociale, sujet essentiel mais qui ne fait pas l'objet de ce projet de délibération, et je parlerai un peu plus du tiers-lieu.

C'est un lycée où on respire car il occupe un vaste espace végétalisé, très exceptionnel pour un lycée parisien. Toutes les personnes qui y travaillent et y étudient sont très attachées au respect de cet espace.

Un premier projet de restructuration a été engagé par la Région qui a la charge des établissements scolaire mixtes, mais ce projet a finalement été abandonné en raison d'un changement d'orientation pédagogique. Toutefois, ce projet a entraîné des modifications du P.L.U. en 2016 qui ne sont plus compatibles avec le nouveau projet.

Il s'agit donc de modifier le P.L.U., afin de permettre la réalisation de ce projet. Plus précisément, la présente modification du P.L.U. rétablit le droit antérieur et respecte les orientations générales du P.L.U. bioclimatique à venir.

Quelles sont ces modifications ? Le projet envisagé par la Région, en accord avec la Ville de Paris, prévoit :

- la réhabilitation de l'immeuble d'enseignement lycée et collège - il ne s'agit plus de séparer les deux - avec extension et surélévation, en intégrant en son socle une nouvelle restauration de plain-pied ;
- la création d'un tiers-lieu autour de l'intelligence artificielle, en lieu et place de l'espace restauration existant situé au nord du site ;
- la démolition du bâtiment administratif à l'avant de l'immeuble d'enseignement pour créer une cour ;
- la création d'un jardin à usage mutualisé ouvert au public en dehors des périodes d'enseignement scolaire ;
- la réhabilitation de l'immeuble de logements de fonction pour y créer des logements locatifs aidés et une crèche.

La présente modification offre, en outre, l'opportunité d'assurer la protection et la mise en valeur d'espaces végétalisés existants sur le site par leur identification en tant qu'espaces libres à végétaliser et espaces verts protégés de la zone urbaine générale ou leur inscription en zone urbaine verte. Ces surfaces préservées de l'urbanisation, surfaces non constructibles, représentent un tiers de l'emprise de la cité scolaire. Ces évolutions contribueront donc à l'amélioration de l'état actuel du site et de son environnement.

Pour ce qui est de l'avenir de cette cité scolaire, on peut dire que le projet développé à Paul Valéry est résolument tourné vers l'avenir. La modification du P.L.U., qui nous est proposée, permet l'augmentation de surfaces végétalisées, le renforcement des espaces de nature et des lieux de respiration, et le développement d'une trame de fraîcheur.

Sa localisation fait déjà de cette parcelle un maillon d'un ensemble paysager dense constitué par le bois de Vincennes, la ceinture verte et la proximité de la coulée verte. Des protections ajoutées sur certaines emprises sont autant d'aspects qui permettront d'améliorer le cadre de vie des riverains, en luttant contre les effets du réchauffement climatique et du phénomène des îlots de chaleur urbains.

Enfin, un tiers-lieu autour de l'intelligence artificielle sera créé dans l'espace de restauration actuelle. Ce nouveau lieu suscite des interrogations de la part de la Ville de Paris, mais aussi des enseignants qui sont également très perplexes à l'égard de ce tiers-lieu intelligence artificielle ; ils ont un peu le sentiment d'être laissés à part du développement de ce tiers-lieu.

La Ville pense que ce tiers-lieu ne devra pas être enfermé sur lui-même et il faudra veiller à ce que des synergies entre les collégiens, les lycéens et les entreprises qui y seront installées puissent se développer.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure. Je vous ai laissé un peu plus de temps puisque vous aviez un peu de retard, mais il faut maintenant conclure, Madame.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Je voulais juste dire que ce projet est exemplaire en matière environnementale, mais qu'il faudra être soucieux qu'il reste ouvert sur le quartier.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. BONNET-OULALDJ qui présente l'amendement n° 126.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'ai déposé un amendement sur ce projet de délibération qui prend en compte les demandes que les enseignants ont exprimées pendant toute la phase de concertation.

Mais avant de venir à cet amendement, je voudrais dire que c'est une très bonne nouvelle que la Cité scolaire mixte Paul Valéry soit rénovée et que les travaux commencent enfin. Enfin, parce que c'est une cité scolaire qui accueille à la fois des collégiens et des lycéens, et il fallait absolument séparer le collège du lycée. C'est une raison du projet qui est très ancien et qui est très attendu par les parents d'élèves et les enseignants.

La deuxième chose est que ce projet de délibération permet que le projet soit une réhabilitation et non une démolition-reconstruction. Cela aussi est une bonne chose, puisque cela nous permet d'avancer rapidement sur les travaux et d'avoir un chantier, même si ce chantier en site occupé pose évidemment certains problèmes pour l'enseignement et cela nécessite que l'on soit très vigilant sur les conditions de travaux, mais cela nous permet d'avancer plus rapidement qu'une démolition-reconstruction.

L'aspect sur lequel je suis très préoccupé, et je crois que c'est partagé par d'autres élus, est la volonté du Gouvernement, de l'Etat et de la Région Ile-de-France de profiter de cette réhabilitation pour installer un campus de l'excellence - c'est le projet qu'a porté Jean-Michel BLANQUER dans le précédent Gouvernement - orienté vers l'intelligence artificielle.

Ma principale préoccupation sur cet amendement et ce projet de délibération est que nous avons un projet de délibération qui permet de dépermeabiliser la cour et d'en faire un espace vert protégé et végétalisé. On pourrait s'en réjouir et se dire que c'est un nouvel espace vert dans le 12e, qui sera la "cour de récréation" pour les lycéens et collégiens mais qui sera aussi ouvert au public pour les Parisiens. Evidemment, je suis pour cela.

Cependant, quand on regarde d'un peu plus près la programmation et qu'on a assisté à l'ensemble des conseils d'administration de l'établissement et des concertations publiques, de quoi s'aperçoit-on ? Qu'il s'agit d'un futur espace vert connecté dans lequel la Région va orienter une ferme de robots, en lien avec le futur campus de l'intelligence artificielle, sur lequel nous ne savons rien pour l'instant et dans lequel il y aura, excusez-moi du peu, une arena de robots pour faire des combats de robots ou des démonstrations des futurs robots qui seront réalisés par le campus de l'intelligence artificielle.

Moi, j'ai envie de vous dire que ma priorité n'est pas simplement l'intelligence artificielle, c'est de continuer sur l'intelligence humaine, l'intelligence collective. Et nous avons besoin pour cela de développer des activités qui sont essentielles dans les programmes pédagogiques, à savoir le sport et la culture.

Et je voudrais vous faire part des revendications qu'ont portées les enseignants d'E.P.S. à toutes les phases du projet. Nous sommes dans un lycée qui a été longtemps spécialisé dans le sport. Nous avons une section sportive natation et une classe aménagée au collège, une option E.P.S. et une classe aménagée d'enseignement spécialisé au lycée, des heures prévues pour plusieurs dispositifs - "Ulis", "EPE 2A", une classe CPGE - dans lesquels il y a du sport. Nous avons une association sportive très dynamique "UNSS" qui est allée au plus haut niveau national dans des compétitions. Et le lycée Paul Valéry a été le premier labellisé Paris 2024.

Eh bien, les professeurs d'E.P.S. ont demandé, au fur et à mesure de la concertation, plutôt qu'une arena de robots d'avoir un terrain d'éducation physique permettant l'enseignement de l'E.P.S. et que le T.E.P., qui sera d'ailleurs utilisé comme base vie pour les travaux, soit couvert. Ils demandent aussi une salle polyvalente dans le futur tiers-lieu de l'intelligence artificielle.

Je voudrais quand même dire à mes collègues, Emmanuel GRÉGOIRE et Patrick BLOCHE, que les enseignants sont intervenus dès mai 2009 dans la concertation. Ils sont intervenus le 8 février, au moment du dépôt du vœu participatif sur ces sujets. Ils sont intervenus et ont rencontré Patrick BLOCHE en juin 2021. Ils sont intervenus au Conseil d'administration en mars 2022. Ils ont écrit à la principale du collège. Mais à ce jour, toutes les revendications des professeurs d'E.P.S. pour que ce futur espace vert végétalisé puisse accueillir un terrain d'E.P.S., pour que l'on puisse couvrir le T.E.P. existant, ne sont pas exaucées.

Pourquoi la concertation avec les enseignants n'a pas abouti à une modification du programme ? C'est l'objet de mon amendement et je souhaite que cet amendement soit adopté sinon nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui la modification du P.L.U. donne le feu vert aux travaux et nous nous en réjouissons. Cette modification du P.L.U. traduit aussi la forte ambition de la Région sur la rénovation de cette cité scolaire en matière environnementale. Je remercie d'ailleurs tous les intervenants précédents qui l'ont rappelé.

En effet, nous avons mis des objectifs en matière environnementale qui sont très hauts. C'est pour cela qu'aujourd'hui ce P.L.U. traduit la préservation des espaces verts : il y a actuellement 53 arbres et il y aura à la fin du projet 197 arbres sur cet espace vert revalorisé. Cet espace vert va être en plus ouvert pas simplement à la communauté éducative et aux élèves, mais aussi à l'ensemble des Parisiens, bien sûr en dehors des temps scolaires. Nous pourrons donc nous réjouir que ce soit inscrit noir sur blanc.

Ce P.L.U. traduit aussi la forte ambition que nous avons eue sur la rénovation en choisissant de réhabiliter le bâtiment existant. En effet, dans le projet antérieur, il devait être rasé et reconstruit, mais nous avons fait le choix de conserver le bâtiment, parce que nous pensons que toutes les régénérations urbaines permettent d'avoir des économies d'énergie, de matériaux et c'est encore dans un souci écologique que nous avons fait ce choix.

Vous avez mentionné le campus de l'intelligence artificielle. Il est vrai que cette rénovation s'inscrit dans un campus et un projet beaucoup plus large, en partenariat avec l'Etat et qui consiste à faire le premier campus de l'intelligence artificielle.

Cela va permettre d'ouvrir aussi un collège et un lycée qui, je vous le rappelle, resteront des lycées généraux avec un programme tout à fait classique, tel que tous les autres lycées et collèges parisiens ou même nationaux, mais avec cette touche en plus, c'est-à-dire une ouverture vers le monde de l'entreprise, le marché du travail et les métiers de demain.

Vous le savez, l'I.A. va faire une révolution qu'il faut prendre en compte. Cela permettra aussi bien à la communauté éducative qui le veut et aux habitants, puisqu'à terme ces équipements seront aussi ouverts aux

Parisiens, de se familiariser, de poser des questions sur les nouveaux métiers ou sur l'I.A., toujours en lien avec l'éducation.

Je tenais aussi à vous rassurer, parce que regardez ce que nous avons réussi à faire de ce projet de rénovation que vous avez tous salué en termes de qualité environnementale. Sur le tiers-lieu, c'est pareil, il y aura de la concertation et un esprit d'ouverture et de modularité.

Et c'est là où je voudrais vous rassurer, Monsieur BONNET-OULALDJ. J'ai entendu vos demandes en termes d'équipements sportifs. Comme vous avez pu le constater, nous avons dû faire des arbitrages, parce que nous sommes bien sûr limités en foncier : c'étaient soit des espaces verts, soit des équipements sportifs. Nous avons, en effet, choisi de sanctuariser et valoriser les espaces verts, mais cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas attentifs aux demandes d'équipements sportifs. Et l'arena que vous avez mentionnée ne sera pas simplement destinée à des robots, elle aura aussi une modularité permettant aux enfants d'avoir une cour de récréation et même de faire des activités sportives.

Je tenais aussi à vous rassurer sur la demande de salle polyvalente parce qu'elle est prévue sur le tiers-lieu, même si la programmation n'est pas encore arrêtée ni définie. En tout cas, nous avons pour intention de faire une salle polyvalente et nous étudierons bien sûr toutes les modularités possibles pour qu'il y ait des activités sportives en ces lieux.

Je voudrais rappeler que cet ensemble scolaire est entouré de nombreux équipements, en faisant notamment référence au stade Alain Mimoun, et que la Cité scolaire Paul Valéry n'a pas vocation à compenser toutes les défaillances de la Ville en matière sportive. J'attends encore, tout comme mes collègues, le Plan d'investissement de la mandature que vous n'avez toujours pas fait au bout de deux ans et qui pourrait justement nous donner toute la volonté politique de la Ville en matière d'équipements sportifs. Mais là encore, je le dis, nous n'avons pas vocation à compenser cela.

Je vous invite donc vraiment à retirer votre amendement parce qu'il mettrait du retard. Déjà, dans votre amendement, vous dites qu'il n'y a pas eu de concertation, mais il y a eu des concertations tout le long avec les services, des concertations ouvertes au public, à la communauté éducative. Donc, il y a eu concertation. J'espère vous avoir au moins rassuré aujourd'hui sur les points que j'ai évoqués, car votre amendement n'aurait pour conséquence que de retarder un projet qui est attendu par la communauté éducative depuis très longtemps.

Voilà, mes chers collègues, je me réjouis que l'on puisse voter cette modification du P.L.U. qui permet de revenir sur les anciennes modifications qui allaient vers un projet beaucoup plus dense. Là, nous avons réussi à remettre tout à plat sur un projet de grande qualité environnementale. J'espère, en effet, que rien ne viendra retarder sa mise en place.

Je remercie Emmanuel GRÉGOIRE et toute la Direction de l'Urbanisme pour avoir fait ce projet de délibération qui nous permet de ne pas attendre l'élaboration du futur P.L.U. bioclimatique et donc d'avancer plus vite, pour pouvoir faire les travaux au plus vite et offrir ce nouvel espace à la communauté éducative et aux Parisiens dans un délai le plus rapide possible.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme la Maire du 12^e arrondissement, pour une intervention de trois minutes.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, permettez-moi effectivement d'intervenir en tant que maire d'arrondissement pour exprimer nos priorités. Effectivement, moi aussi, je me réjouis que la Cité scolaire Paul Valéry, établissement majeur du 12^e et plus largement de l'Est parisien, fasse l'objet de cette restructuration scolaire tant attendue, mais c'est une restructuration lourde, pilotée par la Région Ile-de-France, et un projet urbain d'ensemble.

Nous avons quelques points de vigilance sur ce projet, comme nous venons avec Emmanuel GRÉGOIRE et Patrick BLOCHE d'en référer à la Présidente du Conseil régional par un courrier en réclamant la tenue d'un Copil.

Si la Région pilote ce chantier, nous souhaitons que les échanges puissent se poursuivre, afin d'assurer en continu une gestion exemplaire du chantier. Compte tenu de l'ambition de ce projet et de l'ampleur des travaux à mener, je serai particulièrement vigilante sur les incidences du chantier, afin de préserver des conditions d'enseignement acceptables, pour les élèves du collège comme du lycée, et de limiter les nuisances pour les riverains et riveraines. Or, nous avons encore quelques craintes sur l'organisation du chantier en site occupé, tel qu'il a été présenté par les services de la Région lors de la réunion du 21 septembre.

Je resterai également extrêmement vigilante sur le nombre d'arbres abattus qui sont encore trop nombreux et dont nous n'avons pas encore à ce jour le nombre exact.

Je ne souhaite pas voir émerger non plus un tiers-lieu qui n'aurait pas de vocation pédagogique évidente et en lien étroit avec la cité scolaire, en d'autres mots qui serait déconnecté d'un projet éducatif ancré dans son contexte local et favorisant l'implantation d'entreprises privées sur du foncier public.

Les programmes complémentaires portés par la Région Ile-de-France doivent être traités conjointement avec la Ville, afin de co-construire une composition urbaine cohérente, vertueuse, tant au plan pédagogique qu'au plan environnemental.

Le tiers-lieu, s'il doit y en avoir, devrait permettre de créer des synergies d'apprentissage entre des collégiennes et collégiens, des lycéennes et lycéens. La capacité à diffuser le bénéfice de ces innovations à l'ensemble de cette cité scolaire, ainsi que l'accès plus large au public pour certaines de ces nouvelles potentialités constituent un réel enjeu pédagogique pour le 12^e arrondissement et je m'en félicite.

Je souhaite également que le projet de construction du tiers-lieu soit concerté avec les habitantes et habitants du 12^e, afin de répondre aux craintes légitimes des riveraines et riverains relatives à la densification des constructions.

Nous avons d'ailleurs interpellé la Présidente du Conseil régional sur ce point dans notre courrier et j'espère qu'il y aura une suite favorable pour la tenue de ce Copil.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup à tous les intervenants.

D'abord, j'en retiens une chose, c'est que nous sommes unanimes sur les bancs pour dire qu'il faut engager maintenant la rénovation du lycée Paul Valéry. Et je le dis avec affection, car ma maman y était lycéenne. Quiconque passait devant regardait le sol en se disant qu'il était temps d'agir.

C'est un projet de cité mixte, comme vous le savez, il y a un lycée et un collège. Je reviens un instant sur ce point, parce que si le projet de rénovation de la cité scolaire est évidemment essentiel, il ne faudrait pas non plus que, dans le ressenti de la scolarité des élèves, en particulier des collégiens, cela se transforme en cauchemar au jour le jour. Donc nous travaillons, je crois, intelligemment sur ce projet, avec évidemment mon collègue Patrick BLOCHE, la maire du 12^e arrondissement et le Conseil régional.

Le premier projet, vous le savez, était trop gros, trop dense, etc., et il a été abandonné. Et pour ne pas prendre de retard et en dépit de la révision du Plan local d'urbanisme, nous avons souhaité engager cette modification du P.L.U. destinée à mettre en œuvre le projet de rénovation de la cité mixte Paul Valéry, d'abord en respectant les orientations qui sont les nôtres, notamment en matière de futur P.L.U. bioclimatique, et en particulier sur le sujet de la sobriété de construction et la végétalisation.

Il y a plusieurs sujets majeurs permis par la mise en œuvre du projet :

- le prolongement de la coulée verte à l'arrière de la cité scolaire ;
- la question de la rénovation de la tour du côté du boulevard Soult, afin d'y accueillir des logements et une crèche ;
- la question de l'ouverture de l'espace vert au public les week-ends ;
- la mise en œuvre d'un tiers-lieu porté par la Région, mais dont je dis à l'avance que nous souhaitons qu'il soit raisonnable dans ses proportions et surtout utile aux lycéens et aux collégiens. Nous aurons le temps d'en reparler.

Puis, il y a le sujet de la concertation avec la communauté scolaire et pédagogique. Elle a été nourrie, elle a été riche. Elle est insatisfaisante encore sur un point et je relaie complètement les inquiétudes qui ont été formulées par le Président Nicolas BONNET-OULALDJ au sujet notamment des professeurs d'éducation physique et sportive. Mais - et je crois que vous le savez, Monsieur le Président - je ne peux pas accepter l'amendement, parce qu'il aurait pour conséquence de relancer la procédure et il nous ferait perdre un temps très précieux ; il faudrait à la fois réengager les études et les étapes juridiques préalables nécessaires.

Donc, comme cela a été évoqué, notamment par la maire du 12^e arrondissement, et totalement dans l'esprit de ce que vous évoquez, Monsieur le Président, nous avons écrit à la Présidente de la Région pour demander l'organisation d'un comité de pilotage qui permettra d'approfondir tous ces sujets.

D'ailleurs, il n'y a pas que le sujet de l'E.P.S. à traiter mais bien d'autres sujets, et notamment la qualité de la scolarité des collégiens pendant la période de chantier, parce que toutes les garanties ne me semblent pas réunies pour la sérénité de la scolarité. Il faut bien avoir conscience que les élèves pourraient faire quasiment l'intégralité de leur scolarité de collégien au milieu du chantier. On ne peut donc pas "sacrifier" une génération de collégiens qui aurait trois ans de chantier à affronter.

Toutefois, je suis confiant, nous allons travailler point par point ces sujets, mais je suis heureux que nous puissions adopter ce projet de délibération qui permet de franchir un cap décisif pour la rénovation de la cité scolaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 126 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 126 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 137).

2022 DU 144 - P.L.U. - Mise en compatibilité avec le projet de rénovation du site administratif 21-23, rue Miollis (15e). - Avis du Conseil de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 144 : P.L.U. - Mise en compatibilité avec le projet de rénovation du site administratif au 21-23, rue Miollis dans le 15e arrondissement. - Avis du Conseil de Paris.

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération propose à notre Assemblée d'émettre un avis relatif au projet de rénovation de l'Etat, d'un site administratif lui appartenant sis rue Miollis dans le 15e arrondissement de Paris, ainsi qu'à la mise en compatibilité du P.L.U. de Paris avec ce projet.

Il convient de noter que c'est un projet imposé par l'Etat, qui a la compétence d'imposer cette décision par arrêté préfectoral, et que la Ville n'a pas voix au chapitre quant à ce déclassement sur lequel seul son avis est sollicité.

Cette mise en compatibilité consiste en la modification du classement de cette zone, actuellement classée en secteur protection de l'habitat, ce qui limite les possibilités d'augmentation de la surface de plancher dédiée aux activités économiques, afin de permettre d'augmenter de 50 % la surface de plancher destinée aux bureaux.

Il est question dans ce projet de construire, dans une zone classée au P.L.U. actuel comme déficitaire en logements, deux bâtiments de bureaux et une crèche - c'est bien le seul élément positif. Les deux nouveaux bâtiments portent création de 5.730 mètres carrés de surfaces de plancher supplémentaires et ce, sur la requalification des espaces libres. Quand on regarde les plans, il s'agit en partie d'espaces verts sur lesquels sont implantés quelques arbres.

Alors, certes, le projet prévoit de végétaliser et de débitumer un peu, mais quand on regarde les plans, la surface végétalisée supplémentaire est essentiellement sur les toits et l'espace pour le débitumage de la cour est assez faible, d'autant plus faible que les nouvelles constructions grignoteront cet espace.

Vous comprendrez que ces aménagements nous apparaissent quelque peu cosmétiques, en contraste avec la bétonisation que prévoit l'Etat. Pour les écologistes, ce projet va à contre-courant des enjeux climat et des objectifs du futur P.L.U. bioclimatique qui se veut ambitieux sur la protection des cœurs d'îlots.

Par ailleurs, ce projet est prévu sur la moitié nord du 15e arrondissement, dans un contexte où l'arrondissement ne compte que 18 % de logements sociaux, dans un contexte où ceux-ci sont fortement concentrés sur la moitié sud de l'arrondissement qui connaît dans certains quartiers de gros problèmes de mixité.

Si la zone est actuellement classée en faveur de l'habitat, c'est justement en raison du déficit de logement social sur la partie nord de l'arrondissement. Pour les écologistes, il faut donc absolument conserver la possibilité de création de logement social sur cette zone de l'arrondissement.

En plus de ces considérations, déclasser cette zone pour construire des milliers de mètres carrés de bureaux, le tout sur un espace vert, pour les écologistes, c'est non. Nous ne comprenons pas que la Ville envisage de donner un avis favorable à ce projet. Vous comprendrez donc aisément que les écologistes voteront contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole au maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai pas du tout reconnu le projet qui est soumis à votre approbation.

C'est vrai que, outre son siège dans l'immeuble du Ponant, la Préfecture de Région dispose dans le 15^e de bureaux qui sont implantés rue Miollis, dans un bâtiment très daté, nécessitant une réhabilitation très lourde. Je dois dire qu'il est rare d'examiner un projet qui recueille autant de compliments, pour ceux qui l'ont examiné, que de consensus : la mairie du 15^e, la Ville de Paris, les riverains qui sont souvent très difficiles, tous qualifient cette opération d'exemplaire, aussi bien dans la concertation que sur le fond.

Dès 2019, je dois dire que la Préfecture m'a saisi, ainsi que la Ville de Paris bien sûr, d'un projet de rénovation de ce site, qui accueille entre autres la D.R.I.E.A.T., afin d'améliorer les conditions de travail des agents - ce n'est pas mince non plus comme objectif - et la prise en charge des usagers qui méritent aussi d'être accueillis dans de meilleures conditions, et aussi pour réunir sur ce site différents services qui sont répartis dans d'autres arrondissements.

Outre les objectifs d'insertion urbaine particulièrement réussie et de bioclimatisme, cette opération est intéressante par la manière exemplaire dont elle est pilotée. Bien en amont du lancement du concours d'architecture, les porteurs du projet m'ont interrogé sur la façon dont cette réhabilitation pourrait être envisagée, afin d'impacter le moins possible les riverains - on n'avait pas dit que les surfaces créées sont intégrées dans le gabarit existant et il n'y a pas un mètre carré de plus de ce point de vue -, de parvenir à la meilleure insertion possible dans le quartier et de réaliser un projet que je qualifierai aussi d'exemplaire sur le plan environnemental.

En effet, on va planter plus d'une trentaine d'arbres et une cinquantaine d'arbustes. Il y a un surcroît de près de 400 mètres carrés de surface de pleine terre végétalisée et plantée. Tout doit être construit avec des matériaux biosourcés. Enfin, il y aura un raccord au réseau de la C.P.C.U. C'est donc un projet exemplaire sur le plan environnemental, et aussi sur le plan de la sobriété énergétique parce qu'on réduit la consommation de tout cela de 60 %.

Dans le cadre des échanges qui ont suivi, avec Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN et d'autres élus du 15^e, nous avons souhaité, d'une part que le site soit végétalisé et désimperméabilisé, et d'autre part que les bâtiments existants ne soient pas surélevés, afin de ne pas impacter les vues des riverains alentours qui sont extrêmement nombreux - il y a des immeubles de grande hauteur tout autour. Ces objectifs ont été atteints.

Une première réunion publique de concertation était organisée avant même le lancement du concours, afin de définir un cahier des charges qui prenne en compte les avis exprimés par les riverains qui étaient présents, qui ont donné leurs observations et qui ont été écoutées. C'est quand même assez rare pour être souligné.

Une fois le projet lauréat choisi, la concertation s'est encore poursuivie avec l'organisation de réunions publiques, d'ateliers thématiques en présence des riverains, d'associations, avec l'ouverture d'un site Internet dédié, tout cela afin de recueillir, très en amont du dépôt du permis de construire, les observations et propositions des habitants. Je pense que nous avons tous émis les mêmes avis, la Ville de Paris d'ailleurs, moi-même, les associations et les riverains.

A l'issue de cette étape, un comité de pilotage a été mis en place, dont la fréquence bien sûr s'intensifiera pendant la période des travaux, puisque nous savons tous combien les difficultés peuvent se cristalliser durant cette phase, d'autant que ce site est bordé par plusieurs écoles et par de grandes résidences.

Alors, quand même quelques propositions. La D.R.I.E.A.T. évidemment se doit d'être particulièrement exemplaire, notamment sur le plan environnemental, donc on reste vigilants...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Monsieur le Maire, vous aviez trois minutes. En tant que maire, c'est trois minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Ah bon ? Vous savez, je suis un jeune élu et je ne connais pas tout le règlement du Conseil ! Donc un peu d'indulgence pour les jeunes !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mais je sais, je sais ! Allez.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Donc, ce sont des arbres replantés, le traitement des espaces verts, l'installation de capteurs de bruit.

Voilà, je pense que c'est une opération qui devra aussi permettre de repenser, et je m'adresse à la Ville, les espaces publics du secteur.

Je terminerai par la conclusion du commissaire enquêteur qui s'est exprimé en ces termes : "Ce projet est un bel exemple de démocratie participative réussie".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, jeune homme !

Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame NIAKATÉ, Monsieur le Maire, merci de vos interventions.

Que chacun comprenne bien, il s'agit d'un projet de l'Etat, par l'Etat et pour l'Etat. Et comme l'Etat engage une demande de mise en conformité du P.L.U. pour ses besoins, le Conseil de Paris est saisi en opportunité sur le projet. Cela n'a d'ailleurs aucune conséquence juridique si nous votons oui ou non à ce projet de délibération, c'est simplement que nous en avisons le Conseil de Paris. Cependant, il nous semble utile de pouvoir en discuter.

D'abord, le délai de saisine de l'Etat ne nous a pas permis, et je m'en excuse, que le sujet soit abordé au conseil du 15e arrondissement, ce qui aurait été, je le crois, plus à propos que les échanges que j'ai entendus.

Madame NIAKATÉ, je voudrais vous dire que je ne comprends pas très bien le jugement très dur que vous portez sur le projet. Je ne dis pas que c'est le projet du siècle, néanmoins c'est un projet sur lequel l'Etat a fait des efforts très importants pour le regroupement de la D.R.I.E.A.T. et de la D.R.I.E.E.T.S. Pour le deuxième, je ne suis pas capable de vous dire en détail ce que cela signifie, mais il s'agit en tout cas d'un regroupement administratif et l'Etat a veillé à engager un projet qui est particulièrement sobre.

Comme cela a été évoqué, il est rare qu'un commissaire enquêteur donne un avis aussi laudatif sur un projet à l'issue de l'enquête qu'il a menée. Sur la concertation, sur la performance énergétique du bâti, sur la végétalisation, sur la maîtrise des dépenses publiques, il m'arrive parfois d'avoir un regard exigeant et critique sur les projets de l'Etat, mais je ne crois pas que celui-là le mérite.

Par contre, le point sur lequel vous avez totalement raison est : aurait-il été opportun de faire du logement social à cet endroit-là ? Incontestablement, la question se posait légitimement. D'abord parce que le secteur est en déficit et ensuite parce que je crois savoir que l'Etat partage l'ambition de création de logements. Mais, en réalité, on agit par opportunité, c'est-à-dire que nous avons eu une discussion globale avec l'Etat : en permettant des regroupements administratifs à certains endroits, il en libère d'autres où on peut faire du logement social.

Donc comptez sur moi pour que, dans certains cas, l'Etat puisse faire de l'optimisation de réorganisation de services et qu'on le soutienne en ce sens, mais pour qu'en libérant d'autres sites, nous ayons de très hauts niveaux d'exigence sur la création de logement, et évidemment dans les quartiers où il y a des déficits de logements sociaux. Cela s'appelle un accord et je propose d'en respecter le sens.

C'est un projet que je vous propose de soutenir, même si, comme vous l'avez compris, notre avis n'est que consultatif en la matière.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 144).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en œuvre des sanctions pour les "dark stores" en infraction.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre les "dark stores" et "dark kitchens".

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au développement d'une logistique urbaine vertueuse.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n° 75, n° 76, n° 77 et n° 77 bis sont relatifs à la mise en œuvre des sanctions pour les "dark stores" en infraction.

La parole est à Thomas CHEVANDIER pour le groupe PEC pour le vœu n° 75 en deux minutes.

M. Thomas CHEVANDIER. - Madame la Maire, chers collègues, depuis la crise sanitaire, les entrepôts fantômes prolifèrent et génèrent un nombre très important de nuisances. En plus de l'ensemble des contre-indications au droit du travail qu'ils génèrent, ils sont porteurs de nuisances pour les riverains, ils déstabilisent le commerce local, etc.

Notre majorité, appuyée en ce sens par Emmanuel GRÉGOIRE et Olivia POLSKI, et soutenue par l'ensemble de ses composantes, mène une politique très ambitieuse, très vigoureuse de lutte contre la prolifération de ces "dark stores", en mettant en place un grand nombre d'outils : guichet de signalement unique sur paris.fr, multiplication des

contrôles de légalité sur site, pénalité financière systématique, verbalisation de stationnement gênant. Et la révision du P.L.U. permettra d'aller encore plus loin.

Mais pour que cette politique volontariste fonctionne et paye véritablement, nous avons besoin que l'Etat suive et que le Ministère public, auquel l'ensemble des infractions sont transmises, donne suite à nos signalements. Nous demandons donc que le Garde des Sceaux saisisse le Procureur de la République pour instruire les P.V. établis par la Direction de l'Urbanisme...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que vous pouvez cesser vos conversations, s'il vous plaît ? C'est un sujet qui intéresse tout le monde a priori, puisqu'il y a beaucoup de vœux, donc ce serait bien d'écouter M. CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Nous demandons donc que le Garde des Sceaux saisisse le Procureur de la République pour instruire l'ensemble des P.V. établis par la Direction de l'Urbanisme, et qu'il sollicite le Préfet de police pour obtenir la fermeture de ces établissements.

Laisser proliférer les "dark stores", c'est être complice d'un modèle économique et d'un modèle social qui est contraire à nos valeurs. Nous ne serons pas complices et nous demandons à l'Etat de nous accompagner dans ce combat.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER pour le groupe "Les Ecologistes" et pour le vœu n° 76.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Sur cette affaire des "dark stores" et des "dark kitchens", le Gouvernement a quand même joué un drôle de jeu cet été : il a sorti au mois d'août un projet d'arrêté, dans lequel il assimilait ce type d'activité à du commerce. En faisant cela, en réalité, il nous interdisait toute possibilité de les réguler correctement dans notre Plan local d'urbanisme. Donc c'était clairement un arrêté de lobby. Je le dis comme je le pense.

Et là, je voudrais remercier la Ville de Paris, et en particulier Emmanuel GRÉGOIRE qui a réagi au quart de tour en organisant un lobbying des maires, avec beaucoup de maires écologistes des métropoles françaises, qui ont mis la pression sur le Gouvernement et le Gouvernement a dû revoir sa copie. Désormais - ce n'est pas encore sorti mais c'est quasiment certain - les "dark stores" seront considérés comme des entrepôts et les "dark kitchens" seront considérées comme telles, à savoir des "dark kitchens". Ce qui veut dire qu'on va pouvoir le réguler dans le futur P.L.U.

Notre vœu rappelle donc ce point et c'est une demande. Je sais qu'elle est partagée mais cela va mieux en le disant. Nous demandons aussi, puisque deux grandes enseignes, Casino et Carrefour, ont investi dans ce type d'activité, que la Ville prenne contact avec ces enseignes pour les sensibiliser à tous les problèmes que cela pose dans notre ville et, je l'espère, pour qu'elles se désinvestissent de ce type d'activité.

Enfin, nous soulevons dans notre vœu un problème qui, à mon avis, va nous occuper aussi dans le futur P.L.U. : c'est la question des entrepôts cachés, c'est-à-dire des personnes qui se servent de boutiques pour entreposer des biens, ce qui bloque évidemment une boutique dans une rue commerçante. Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais je pense qu'on devrait quand même s'y intéresser et faire une étude un peu sur le modèle de l'APUR pour bien identifier le problème et pour prononcer les sanctions après les contrôles qui vont bien.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai maintenant le vœu n° 77 du groupe "Indépendants et Progressistes". C'est Mme Catherine IBLED qui le présente.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire. Je vais présenter le vœu pour Florence BERTHOUT.

Madame la Maire, mes chers collègues, la question des "dark stores" est une question particulièrement épineuse. Les récentes actualités ont montré les difficultés à agir de manière efficace sur ce sujet, qui affecte de manière croissante le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Je souhaite donc relayer le vœu de Florence BERTHOUT, qui est très mobilisée sur ce sujet en tant que maire du 5e arrondissement, parce que les "dark stores" modifient profondément la physionomie des rues parisiennes et occasionnent toujours plus de nuisances.

Le vœu souhaite une pleine association des maires d'arrondissement à l'action menée par la Mairie de Paris sur la question des autorisations d'urbanisme. Cette mesure proposée favoriserait une action concertée et efficace grâce au partage d'informations entre les différents échelons territoriaux de la Ville. Impliquer les maires d'arrondissement, et vous le disiez tout à l'heure dans les autorisations d'urbanisme, contribuerait à lever le flou, profitant jusqu'à présent aux acteurs économiques, au détriment des Parisiens et des Parisiennes sur l'attractivité de notre ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous de vos interventions.

Je sais que ce sujet nous rassemble au-delà de la majorité, de l'opposition, parce que nous sommes des élus locaux et que nous avons les mêmes retours, des retours d'exaspération des riverains de ces locaux. Deuxièmement, des retours d'inquiétude, voire de colère des commerçants, qui voient ainsi disruptée l'activité économique de ces mêmes commerces, dans un moment où nous mobilisons tant d'énergie pour les protéger car nous tenons à eux dans nos cœurs de ville.

Donc merci à chacune et chacun, par vos vœux, de démontrer que l'ensemble des élus parisiens et, vous le comprenez, la quasi-totalité des élus qui sont concernés par ces phénomènes, parce qu'ils mettent en menace nos cœurs de ville, parce qu'ils mettent en tension les riverains auprès desquels ils sont.

Nous avons écrit un vœu de l'Exécutif qui entend ramasser les trois vœux proposés, qui vont vraiment dans le même sens, dans lequel nous réaffirmons notre position. Nous demandons la publication rapide de l'arrêté et des décrets destinés par la DHUP, de façon à confirmer l'interprétation qui en est faite ; elle est d'ailleurs à la fois juridique et politique.

Depuis, vous le savez, nous avons eu un petit caillou sur notre chemin, qui est la décision abusive du Tribunal administratif où, je le redis, un magistrat a qualifié d'intérêt général ces activités ; heureusement qu'il n'a pas à en rendre compte devant nos habitants et nos commerçants. Nous allons évidemment nous pourvoir en Cassation, cette décision sera examinée par le Conseil d'Etat. Et j'espère évidemment que l'interprétation sera revue pour aller y compris dans le sens des orientations arbitrées par le Gouvernement.

Donc merci de vous rassembler autour du vœu de l'Exécutif, je l'espère, en retirant vos vœux à son profit.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le premier adjoint, je m'inscris dans la réponse au vœu n° 75. L'action contre les "dark stores" en infraction relève à la fois, vous l'avez compris, des compétences de la Préfecture de police et de la Ville de Paris dans le cadre de ses prérogatives en matière d'urbanisme.

La Préfecture de police n'a pas de commentaires à faire s'agissant des procédures qui relèvent de l'autorité judiciaire, notamment à l'aune de la décision du 5 octobre du Juge des référés du Tribunal administratif de Paris que vous avez évoquée, Monsieur le premier adjoint, conformément au principe de séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires.

Toutefois, dans le cadre de ses compétences, le Préfet de police poursuit une action résolue de contrôle de ces enseignes. Ces contrôles s'inscrivent notamment dans la mobilisation du C.O.D.A.F. et de l'ensemble des services de l'Etat compétents et des partenaires sociaux, ainsi qu'elle s'inscrit sous l'autorité du Procureur de la République.

Ces contrôles ont mis à jour des infractions en matière de droits au séjour, de droit du travail et je peux vous en livrer le bilan le plus récent. En effet, très récemment, 5 "dark stores" ont fait l'objet d'un contrôle ; une seule et même société exploitait ces 5 établissements. Il a été constaté la présence de plus de 70 personnes en action de travail sur les différents sites, dont 13 d'entre elles étaient démunies de titre de travail et de séjour. D'autre part, 9 étrangers en situation irrégulière ont fait l'objet d'un placement en retenue administrative et 4 faisaient l'objet d'une procédure incidente car ils n'étaient pas déclarés auprès des organismes sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Il y a des explications de vote, mais encore faut-il que les vœux soient maintenus.

Evidemment, vous le savez, en réponse aux vœux n° 75, n° 76, n° 77, l'Exécutif a déposé le vœu n° 77 bis.

De fait, je vais demander au groupe Paris en commun s'il maintient son vœu n° 75 ?

Il est retiré. Très bien.

Est-ce que le groupe "Les Ecologistes" maintient son vœu n° 76 ?

Il est retiré, merci beaucoup.

Est-ce que le groupe "Indépendants et Progressistes" maintient son vœu n° 77 ?

Mme Catherine IBLED. - Nous maintenons le vœu parce qu'on ne parle pas des mairies d'arrondissement dans le vœu de l'Exécutif. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Le vœu n° 77 est maintenu avec un avis défavorable...

Pardon ? Très bien. Monsieur le premier adjoint donne un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 231).

Sur le vœu n° 77 bis de l'Exécutif, j'ai deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord une demande d'explication de vote de Barbara GOMES pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous connaissez notre position sur le développement du "quick commerce" et de ses plateformes, cela ne date pas d'hier. Le "quick commerce" s'inscrit dans la continuité de ce que l'on avait déjà observé et que l'on avait prédit au sujet des plateformes de travail, de type Deliveroo et autres Uber. Alors, c'est vrai que là, au moins, une partie des livreurs est salariée, mais quel salariat ? Cadences infernales, mises en danger sur la route en raison des contraintes de temps, absence de respect du droit du travail, et j'en passe. De toute façon, comme l'a dit d'ailleurs M. le Représentant du Préfet de police, en bout de chaîne, on retrouve les mêmes travailleurs indépendants et travailleurs sans papiers.

Les promesses d'être livré pour pas cher depuis son canapé ne sont pas seulement déplorables pour les conditions de travail et de rémunération des livreurs, c'est aussi une catastrophe pour l'environnement, en raison de l'énorme gâchis alimentaire dont elles sont à l'origine. C'est aussi une catastrophe en matière d'urbanisme qui se dessine, en matière de sécurité et de sérénité de la ville, et même de diversité commerciale de vie de nos quartiers.

Je le redis, le travail d'Emmanuel GRÉGOIRE a été remarquable pour lutter contre ces sociétés nocives. Nous ne pouvons alors que regretter cette fort curieuse décision du Tribunal administratif qui met tant à mal ce que la Ville a entrepris. Comment effectivement peut-on qualifier ces modèles toxiques d'"intérêt général" ?

Surtout, je rejoins aussi mon collègue Thomas CHEVANDIER, qui disait tout à l'heure que l'Etat doit prendre ses responsabilités et ne pas laisser les collectivités territoriales seules face à ce phénomène. On connaît l'appui que le Gouvernement a su donner aux plateformes, c'est désormais de notoriété publique, mais il est temps d'agir enfin au nom de l'intérêt général, le vrai, pour empêcher l'implantation de ces entrepôts qui balafrent nos quartiers, exploitent les travailleurs et insupportent les riverains, et qui va à rebours de l'impératif d'une société plus sobre écologiquement.

Il est temps que des poursuites soient engagées et des contrôles renforcés pour que les "dark stores" respectent enfin le droit, comme tout le monde, du P.L.U. au droit du travail. Ces entreprises prônent l'instauration d'une économie dite de la flemme, inégalitaire, avec des consommateurs enfants gâtés d'un côté, et des travailleurs maltraités de l'autre. Il faut le dire : cette société-là, on n'en veut pas !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne la parole à David ALPHAND pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je me ferai le fidèle porte-voix, notamment de Geoffroy BOULARD, le maire du 17^e arrondissement, qui s'est mobilisé et est très investi sur le sujet.

Derrière la question des "dark stores", il y a, on ne peut pas le contester, un nouveau mode de consommation, des consommateurs et des emplois. On ne peut pas l'ignorer. On a donc deux options : soit on garde des œillères, soit on décide de prendre en compte cette activité économique telle qu'elle est. Dans ce cas, parce que l'anarchie et les débordements intolérables que nous avons tous constatés ne peuvent pas perdurer et être légion, il faut réguler et encadrer. Comment ? En prenant les mesures nécessaires naturellement, premièrement pour préserver nos commerces de proximité, et deuxièmement pour préserver la tranquillité publique et limiter les nuisances pour les riverains.

L'ordonnance rendue par le T.A., la semaine dernière, est la preuve que l'interdiction et la sanction ne marchent pas. D'ailleurs, nous ne pouvons que regretter que l'adjoint qui a porté ce dossier n'en a pas garanti la sécurisation juridique. La Ville de Paris aurait ainsi évité de se retrouver dans une telle ornière judiciaire. Malheureusement, c'est un désaveu à nouveau pour la Ville.

D'ailleurs, je relève qu'il ne s'agit pas d'intérêt général, comme l'adjoint en charge de ce dossier l'a indiqué tout à l'heure, par mégarde je suppose, mais d'intérêt collectif. C'est le travail qui a été utilisé par le T.A. Décidément, pas plus qu'en finances tout à l'heure, Monsieur GRÉGOIRE, vous ne brillez davantage en droit.

Aujourd'hui, à travers son vœu, l'Exécutif nous suggère simplement d'attendre le décret du Gouvernement, d'être suspendus au résultat de la procédure en cours et plus largement aux ordonnances successives qui émaneront des procédures que vous entendez mener. Pourtant, tout laisse à penser que la clarification sur laquelle s'étaient entendus les collectivités et le Gouvernement en septembre ne suffira pas à endiguer le phénomène.

Vous aurez beau dresser tous les P.V. de la terre, face aux enseignes qui s'installent au mépris du P.L.U., ils n'y feront rien. Les enseignes feront des recours avec les délais de procédure que nous connaissons. Avec un peu de chance, vous ferez fermer un ou deux entrepôts, mais pour combien qui resteront ?

C'est pourquoi nous proposons que les maires puissent délivrer une autorisation en amont, un permis d'installation en somme, un dispositif de régulation et d'encadrement avec deux piliers : le zonage au P.L.U. et l'obligation pour les enseignes de faire une demande préalable auprès de la mairie pour l'installation d'un "dark store". Vous allez certainement nous dire que c'est compliqué. Mais à cœur vaillant, rien n'est impossible. Alors portez avec nous cette proposition auprès du Gouvernement.

Par ailleurs, et j'en conclurai par là, sur le vœu que nous propose l'Exécutif, nous allons être contraints de nous abstenir parce que ce que vous y affichez n'est pas réaliste, à savoir tendre vers une ville zéro "dark stores". D'ailleurs, M. GRÉGOIRE le sait lui-même qui déclarait dans la presse, voilà quelques jours, être favorable à une autorisation dans des sous-sols ou des entrepôts de logistique...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. David ALPHAND. - Ou leur trouver des endroits dans Paris en sous-sol ou en friche industrielle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 232).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'espace vert situé dans les locaux parisiens de l'Ecole polytechnique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rénovation de l'ancienne école polytechnique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n° 78 et n° 79 relatifs à l'espace vert situé dans les locaux parisiens de l'Ecole polytechnique.

La parole est au Président Émile MEUNIER pour présenter le vœu n° 78 du groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu concerne un dossier emblématique. Il s'agit des locaux des anciens élèves de l'Ecole polytechnique, dans le 5e arrondissement, la fameuse "boîte à claque". Cette "boîte à claque" appartient à Polytechnique, qui est un établissement public de l'Etat et cela a son importance.

Au milieu du bâtiment, il y a un petit espace vert qui était protégé. L'Etat, à travers son établissement Polytechnique, a bénéficié d'une procédure dérogatoire de modification du P.L.U. accélérée et simplifiée qui lui a permis de déclasser ce petit espace vert pour pouvoir le détruire. C'est un premier problème, mais ce n'est pas de la responsabilité de la Ville, puisque c'est un établissement public qui bénéficie de sa propre procédure. Et comme nous l'avons vu tout à l'heure, nous n'avons qu'un avis à rendre. Jusque-là, c'est embêtant mais sans plus.

Là où il y a un vrai problème, c'est que, sorti du chapeau, au dernier moment, alors que jamais dans la procédure son nom n'est apparu, LVMH récupère le permis de construire obtenu grâce à cette procédure dérogatoire et construit son centre de conférence international sur lequel elle aura la mainmise sur la programmation. Trente millions d'euros !

Cela pose beaucoup de problèmes.

Le premier problème est juridique : est-ce qu'une société commerciale privée peut bénéficier d'une procédure de modification qui ne peut bénéficier normalement qu'aux personnes morales de droit public ?

Deuxième problème : le comportement de LVMH vis-à-vis de la Ville. Jamais nous n'avons été mis au courant, ni le Conseil ni l'Exécutif. C'est une honte !

Troisième problème : la destruction d'un espace vert protégé.

Quatrième problème : l'implantation d'une grande entreprise commerciale au sein même d'un établissement qui doit former les futurs cadres de l'Etat. C'est une opération d'influence liée d'ailleurs à l'opération de Saclay.

Nous demandons l'interruption des travaux et un audit juridique pour y voir plus clair.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Anne BIRABEN pour présenter le vœu n° 79 du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus, on creuse la montagne Sainte-Geneviève, avec un pharaonique chantier de 30 millions d'euros sur le site de l'ancienne Ecole polytechnique. Ce sont les riverains qui vont pâtir des nuisances sonores, qui plus est dans un quartier dense, où les rues sont étroites et les établissements scolaires nombreux.

La montagne Sainte-Geneviève n'a pas besoin de cet équipement supplémentaire qui est une aberration écologique.

Premièrement, l'actuel espace vert protégé de 500 mètres carrés dans l'avant-cour sera rasé. S'y trouvent quatre beaux arbres de belle envergure, dont un majestueux tilleul. A la place ce sera une cour intérieure recouverte d'une verrière énergivore, dont le projet a été dévoilé à la réunion du 23 septembre 2021 à la mairie du 5e, à laquelle j'assistais.

Deuxièmement, cette verrière de grande ampleur pose question en termes de climatisation et de chauffage, à l'heure de la sobriété énergétique et du P.L.U. bioclimatique.

Troisièmement, est-il nécessaire de plus d'excaver trois niveaux de sous-sols dans un amphithéâtre neuf de 500 places, alors que l'actuel amphithéâtre Poincaré de 350 places à quelques mètres est déjà sous-occupé ? Nous plaidons pour la mutualisation des moyens.

Quatrièmement, la dérogation obtenue au P.L.U. interroge. Après le transfert du permis de construire du public au privé, peut-on toujours parler de projet d'intérêt général ? Rappelons qu'à l'origine, l'Ecole polytechnique souhaitait procéder à une simple rénovation de sa "boîte à claque" pour un budget de 1,5 million. On en est loin.

A terme, existe-t-il un risque de voir la vocation universitaire des lieux détournée de ce qu'elle a toujours été dans ce quartier si symbolique ? Souhaitons que ce projet s'arrête là et qu'il ne soit pas le début d'une transformation plus profonde, plus vaste, plus étendue, dont la montagne Sainte-Geneviève ne voudra pas et qu'elle redoute.

Nous en appelons à la Mairie de Paris pour faire bouger les lignes. Non, Madame la Maire, la montagne Sainte-Geneviève n'est pas à vendre, pas plus que Paris non plus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur le premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour vos interventions sur ces deux vœux.

J'allais dire, c'est tout de même dommage de se réveiller un peu tard et peut-être que l'actualité de l'été l'a permis. Ce projet est connu depuis des années, il a fait l'objet d'un portage par Polytechnique. Effectivement, mais ce n'est pas mon rôle de le défendre, Polytechnique a fait le choix de recourir à un mécénat d'entreprise pour financer le projet et c'est sans doute ce qui amène au coup de chaud d'actualité

Cependant, les deux vœux me paraissent curieux, puisqu'ils demandent des choses totalement impossibles. D'un côté, le vœu de Changer Paris demande un sursis à statuer sur un permis qui a été délivré, il y a très longtemps, et dont les travaux sont déjà engagés. Quant au vœu des écologistes, il demande à la Maire de Paris d'agir sur un sujet qui ne relève juridiquement plus du tout de sa compétence.

Comme vous l'avez dit, Monsieur MEUNIER, le projet a été instruit par l'Etat au sujet d'une mise en conformité du P.L.U. Et on pourrait revenir sur le fond parce que beaucoup de choses imprécises ont été dites : le jardin n'est pas du tout au milieu mais à l'entrée principale, et le projet prévoit plutôt la végétalisation et la rénovation complète des jardins intérieurs de ce campus historique.

Petit point d'importance, parce que je comprends qu'il ne soit pas anodin dans le regard que nous portons sur ce projet, LVMH n'aura aucun droit de réservation sur quoi que ce soit. Vous dites "il aura la mainmise", mais pour ce

qui concerne le campus historique de la montagne de Sainte-Geneviève de Polytechnique, il n'aura aucun droit en matière de programmation, puisque le lieu est géré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Bref, n'étant pas un projet de la Ville, je n'entends pas le défendre particulièrement. J'entends quand même ne pas laisser courir des fausses informations. Il m'est désagréable quand c'est le cas pour nos projets à nous et je pense qu'il est éthique de le faire sur le projet des autres.

Il faut donc se retourner vers l'Etat, mais je ne peux, pour des raisons juridiques, pas émettre d'avis favorable sur les deux vœux. J'espère vous avoir convaincus du fait qu'ils sont sans objet et je vous proposerais un retrait ou j'émettrais un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 qui est maintenu, j'imagine, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

On va compter, parce que j'ai compris que le groupe Communiste s'abstenait.

Relevez vos mains ceux qui sont pour le vœu n° 78 du groupe "Les Ecologistes".

Qui est pour ?

Qui vote contre ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 233).

Sur le vœu n° 79 du groupe Changer Paris, maintenez-vous votre demande d'explications de vote, Émile MEUNIER ? Pour dire pourquoi vous allez le voter ? Allez-y.

M. Émile MEUNIER. - Rapidement, nous allons voter le vœu de la droite. Nous ne sommes pas d'accord avec tout ce qui est dit dedans, notamment sur le sursis à statuer, mais cela va dans le bon sens et je pense qu'il faut décourager la démarche de contrôle de LVMH à Paris, cela me semble important.

Je profite aussi de mon temps de parole pour répondre à quelques imprécisions de la part de M. le premier adjoint.

Tout d'abord, vous avez dit que c'est une opération de mécénat, c'est faux. C'est faux, ce n'est pas une opération de mécénat. Le mécénat, c'est quand on donne de l'argent à un établissement public, à l'Etat ou ailleurs, et que la personne est libre de faire ce qu'elle veut avec cet argent. Là, ce n'est pas le cas : ils donnent 30 millions d'euros, mais il y a une contrepartie qui est que LVMH choisit ses plans, son centre de conférence, le nombre de places, la programmation. Je persiste, on vérifiera plus tard avec la presse, mais j'ai des informations et on verra si elles sont fausses ou pas. Ensuite, c'est une contrepartie pour l'implantation à Saclay. Ce n'est donc pas du mécénat, c'est une opération d'influence, de lobbying que l'on encourage, quand on dit que c'est du mécénat.

Deuxième imprécision, c'est de dire que ce n'est pas de la compétence de la Maire. Je crois que la Maire peut, sur toute parcelle, dire un arrêté d'interruption de travaux. Si elle ne peut pas le faire pour des questions juridiques que je n'aurais pas identifiées, elle peut toujours discuter avec le Préfet pour demander cette interruption car il a la compétence sur les terrains de Polytechnique. La Maire, si elle le souhaite, peut faire quelque chose. J'appelle Anne HIDALGO à faire quelque chose.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme l'a si bien dit la présidente Rachida DATI : "On est avec toi, Émile !" C'est cela ? C'est ce que vous avez dit ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79 du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Non, ce n'est pas forcément le même vote, donc levez vos mains.

Qui est pour le vœu n° 79 de groupe Changer Paris ?

Qui vote contre ? Levez la main.

Le vœu n° 79 n'est pas adopté par 54 contre et 53 pour.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au permis de restructuration de bureaux 18-20, boulevard de Bonne Nouvelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Dans le silence le plus absolu, je vous propose de passer à l'examen du vœu n° 80 relatif au permis de restructuration de bureaux situés 18-20, boulevard de Bonne Nouvelle.

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci.

Il s'agit d'un bâtiment situé sur les grands boulevards, un bâtiment historique qui fait l'objet d'une restructuration assez importante par le propriétaire - qui est une grande marque que l'on ne citera pas - et qui héberge aussi un bureau de Poste.

Vous n'êtes pas sans savoir que, dans notre futur P.L.U. bioclimatique, nous proposons, lors des restructurations lourdes de bureaux ou des changements de destination de logements à bureaux, qu'une partie de la surface soit destinée à créer du logement social.

Nous souhaitons donc nous saisir tout simplement de cette opération de restructuration lourde de bureaux sur plusieurs milliers de mètres carrés pour créer du logement social. Nous souhaitons voir s'il est possible d'utiliser cet outil, que nous commençons à bien connaître et qui est le sursis à statuer, sur ce dossier, et s'il est possible d'engager une discussion avec le propriétaire pour mettre un peu de logements dans ce quartier qui est en déficit de logement social et de protection de l'habitat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

Je le dirai, je le dirai...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci Léa VASA pour ce vœu.

C'est un sujet sur lequel nous avons déjà commencé à travailler avec la maire d'arrondissement. Il s'agit d'une emprise importante, sur laquelle nous souhaitons effectivement avoir un regard attentif sur la programmation et très clairement sur l'intégration de logements. Comme c'est cohérent avec ce que nous avons déjà engagé avec Alexandra CORDEBARD, j'é mets un avis favorable sur votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est un avis favorable au vœu n° 80 du groupe "Les Ecologistes".

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2022, V. 234).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Petite précision que j'apporte bien volontiers à la demande du groupe Changer Paris : sur le vœu n° 79, le résultat final du vote sera 53 et 53, ce qui fait que le vœu n° 79 n'est toujours pas adopté, mais nous noterons au compte rendu qu'il y a égalité des voix. Que les choses soient claires.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'aménagement équilibré et harmonieux de la Porte de Montreuil.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons, dans la plus grande sérénité, les vœux n° 81 et n° 81 bis relatifs à l'aménagement équilibré et harmonieux de la porte de Montreuil.

La parole est à Nathalie MAQUOI qui va présenter le vœu n° 81 du groupe "Les Ecologistes". C'est Antoinette GUHL. Très bien, il suffisait de me le dire. Merci.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le réaménagement de la porte de Montreuil est un acte important. Un acte important pour Paris, un acte important pour le 20e, un acte important pour le quartier populaire où elle se trouve, mais aussi pour nos voisins de Montreuil et de Bagnolet. C'est un acte structurel qui devrait montrer l'urbanisme que nous voulons, montrer notre vision de la ville, témoigner de notre ambition écologique.

Je le dis clairement, nous, écologistes, sommes vent debout contre le projet que vous nous proposez, car rien ne va dans ce projet. C'est important, c'est pourquoi je vais essayer d'être pédagogique et d'expliquer clairement la position des écologistes.

Je voudrais faire passer trois messages : le premier, c'est dire notre volonté absolue de réaménager la porte de Montreuil ; le deuxième, c'est d'expliquer pourquoi nous ne voulons pas une muraille de bureaux entre Paris et Montreuil ; le troisième point, c'est d'expliquer ici ce que nous voulons.

Premier point, oui, mille fois oui, nous voulons le réaménagement de la porte de Montreuil. Je veux le dire et mettre fin aux rumeurs qui courent sur cette position écologiste. Nous le voulons, la porte de Montreuil est dangereuse, inhospitalière, sale et elle génère de l'insécurité.

Deuxièmement, comme nous le disions en 2019 - c'est Jérôme GLEIZES ici présent qui le disait -, comme je l'ai affirmé moi-même en 2021, comme nous l'avons dit lors du jury pour la porte de Montreuil, la position des écologistes est une position constante : nous ne voulons pas du projet Nexity qui est un non-sens.

Un non-sens urbain d'abord, c'est le premier point, car vous dressez une muraille de bureaux, une muraille de 60.000 mètres carrés de bureaux, 8 immeubles de bureaux entre Paris et Montreuil. Mais quelle idée de vouloir fortifier cette porte de Montreuil ? Alors qu'au contraire, nous devrions faire un trait d'union entre Paris et Montreuil, un trait d'union urbain et non une fermeture de cette porte.

Un non-sens urbain aussi, car vous ne créez aucune activité sur cette place, laissant un grand espace qui se transformera très vite en haut lieu de délinquance urbaine, puisqu'aucune animation aujourd'hui n'y est prévue.

Un non-sens urbain, parce que ce projet met à mal la transformation future du périphérique, une transformation future sur laquelle pourtant nous étions d'accord. Mais si tous les talus du périphérique appartiennent à des entreprises privées qui auront leur immeuble de bureaux, expliquez-nous comment, dans vingt ans, nous pourrions transformer ce périphérique ?

C'est aussi un non-sens économique, parce que ces 60.000 mètres carrés de bureaux seront des mètres carrés de bureaux vides dans quelque temps, puisqu'il n'y a pas besoin de 60.000 mètres carrés de bureaux porte de Montreuil ; il y a déjà des immeubles de bureaux qui eux-mêmes ne sont pas remplis.

Mais c'est aussi la volonté de vendre cette porte de Montreuil au privé que nous contestons. Un non-sens économique aussi, parce que les espaces parisiens de cette porte de Montreuil sont vendus à des prix très bas : certains prix de vente sont à moins de 100 euros le mètre carré. Il faudrait nous expliquer comment nous pouvons arriver à ces prix.

Puis c'est bien sûr un non-sens écologique, parce que ces immeubles seront construits sur les talus du périphérique et que l'immeuble-pont au-dessus du périphérique doit être bâti pour héberger un hôtel, parce que le projet prévoyait plus de 200 abattements d'arbres, et parce que le rapport de l'Autorité environnementale dit clairement que le nouveau projet sera un îlot de chaleur plus important qu'il ne l'est déjà dans ce lieu.

Vous l'avez compris, nous ne le voulons pas. Nous voulons la renaissance de la ceinture verte avec une coulée verte qui va de la porte de Montreuil à la porte de Vincennes. Nous voulons une place réaménagée d'ouest en est. Nous voulons une végétalisation importante...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Antoinette GUHL. - Et nous voulons un espace de promenade et de traversée cycliste, ainsi bien sûr que les puciers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle que la présentation d'un vœu, c'est deux minutes. Vous avez fait 4 minutes 17.

Mais hier, cher Rudolph GRANIER, j'ai donné cinq minutes à un membre, un membre éminente de votre groupe pour présenter son vœu.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE qui bénéficie donc de 4 minutes 17, s'il le souhaite.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le sujet mériterait beaucoup plus que 4 minutes 17, mais nous avons déjà eu souvent l'occasion d'en parler et nous le referons dans l'avenir.

Beaucoup d'expressions sur le projet ont déjà été énoncées dans la presse, etc., avec le désordre peut-être qu'engendrent ces expressions médiatiques. Ce que je propose d'abord, comme on a l'occasion de le faire et que la disponibilité de moi-même, de mon cabinet et de la DU le permet, c'est de bien représenter tout en détail. Quand je vois le nombre d'informations fausses circuler dans la presse, c'est qu'il y a déjà en soi un sujet.

Première chose, ce projet est connu ou devrait être connu lui aussi depuis de très nombreuses années, avec des engagements qui ont été pris et des votes. Quel regret, chère Antoinette GUHL, que vous n'ayez pas exprimé cela bien avant. Pardon de rappeler qu'en matière de politique publique, nous engageons des processus et qu'il est difficile de faire des revirements, de cette façon au dernier moment, y compris au moment le plus compliqué.

C'est plus compliqué pour deux raisons. La première est que nous avons, que notre Assemblée a pris des engagements vis-à-vis des porteurs de projets et vis-à-vis des communes limitrophes. Je veux bien que l'on juge négativement le projet - c'est d'ailleurs le droit de chacun d'entre nous - mais dire que l'on construit une frontière avec Montreuil et Bagnolet ? Vous savez que les maires de Montreuil et de Bagnolet soutiennent ardemment ce projet.

L'une des raisons pour lesquelles nous construisons - j'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je le redis - est que ce sont des espaces - dans l'imaginaire collectif, je crois qu'ils étaient de "bucoliques abords de périphérique", comme je l'ai vu dans la presse, et c'est l'un des "trucs" qui m'a fait le plus sourire - qui sont pollués, déjà très largement imperméabilisés, dans lesquels il y avait des incivilités majeures, des campements, des locaux de la Ville de Paris, dont je considérais moi-même qu'ils n'étaient pas franchement à la hauteur des agents que nous y logions.

En réalité, nous voulons travailler ce front urbain entre Paris et Montreuil, car que disent Montreuil et Bagnolet ? Ils disent qu'il n'y a pas d'habitants de Paris à cet endroit, aucun, zéro. Les premiers habitants de Paris sont au moins à plusieurs centaines de mètres. Ils disent : vos habitants sont du côté de la porte de Montreuil, des Maréchaux, et nous, nous avons vos problèmes.

Donc, la question fondamentale de la construction, qui est pourquoi construire à cet endroit - il est vrai qu'il est légitime de se poser cette question -, c'est parce que nous voulons recréer un front urbain, recréer des usages, recréer de la densité d'utilisation de ces espaces au profit, vous le savez, de la création d'un immense espace vert, largement de pleine terre, très marginalement en dalle, puisque la seule dalle que l'on construit n'est d'ailleurs pas une dalle, c'est juste de couvrir les voies du périphérique. En effet, on ne va pas mettre de la terre sur le périphérique. Sur le cercle, sur la moitié, c'est de la pleine terre que nous allons rehausser et, sur l'autre moitié, nous couvrons les voies. Pour le reste, nous faisons de la pleine terre dans tous les endroits où nous le pouvons.

Deuxième erreur, c'est évidemment sur les arbres. Oui, dans le projet d'origine - vous le saviez, beaucoup d'entre vous étaient au jury et pas moi -, beaucoup d'arbres étaient prévus en coupe, mais les projets alternatifs, qui avaient la préférence d'autres groupes de la majorité, en prévoyaient aussi beaucoup. Cependant, nous avons travaillé arbre par arbre pour limiter les coupes. Le seul endroit où il y a eu des arbres coupés, et vous savez qu'ils l'ont déjà été, c'est où nous devons aménager le site provisoire des Puces, parce qu'on ne va pas laisser les Puces s'installer sur de la pleine terre pour une raison évidente de logistique. Nous allons donc utiliser cet espace pour les Puces provisoires et il sera construit après.

C'est un projet dont le sens est double. D'abord, la végétalisation, c'est vraiment un projet d'aménagement d'espace public au profit de la végétalisation avec des plantations massives d'arbres. Ensuite, oui, il y a des constructions, mais ce n'est pas mal de construire. Il faut arrêter de dire cela. Ce n'est pas vrai, pas que sur les talus, c'est sur un espace qui est aujourd'hui du goudron parce qu'il accueille les Puces actuelles. Le plus grand bâtiment est construit sur une dalle de goudron.

Nous pensons donc vraiment que ce projet est d'un intérêt majeur et le deuxième sujet est celui de la perte de temps. Ce projet à la porte de Montreuil est compliqué, très compliqué ; c'est un délaissé urbain, actuellement un "no man's land". Aujourd'hui, renoncer au projet, tel qu'il a été engagé, nous ferait perdre à nouveau des années et nous ne pouvons pas nous le permettre.

C'est un beau projet. Il n'est pas parfait, comme tous les projets, mais c'est un beau projet qui sera un immense gain qualitatif pour les habitants en proximité, pour tous ceux qui habitent en banlieue, qui doivent venir prendre le métro à la porte de Montreuil ou qui doivent aller à Montreuil, que ce soit sur le secteur de la C.G.T. ou celui de toutes les grandes implantations tertiaires qui ont été faites à Montreuil.

C'est pourquoi j'émettrais un avis défavorable à votre vœu. Nous avons fait un vœu de l'Exécutif pour en expliquer le sens et j'espère obtenir votre soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je vais d'abord demander au groupe "Les Ecologistes" s'il maintient son vœu n° 81.

Mme Antoinette GUHL. - Oui et nous demandons un scrutin public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et vous demandez un scrutin public, d'accord, sur le vœu n° 81. Parfait.

De ce fait, comme il y a également un vœu n° 81 bis de l'Exécutif, cela donnera le temps aux groupes de préparer le scrutin public sans suspendre la séance, nous allons passer aux explications de vote.

La parole est d'abord à François-Marie DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en effet, c'est vrai que nous avons débattu à de nombreuses reprises autour de ce projet de la porte de Montreuil, depuis plusieurs mois et même dans la mandature précédente, où je n'étais pas élu et, moi non plus, je n'ai pas voté ce projet.

Pour ma part, en tout cas, j'ai toujours défendu trois idées.

La première est que cette porte emblématique de notre ville cumule de nombreuses difficultés - j'ai déjà eu l'occasion de le dire : insécurité et trafics, saleté, circulation difficile. Sur ce point - je parle en tout cas pour les élus du 20e -, nous sommes évidemment tous d'accord, de façon unanime. C'est un vieux projet, il y a eu beaucoup de travail depuis vingt ans, nous le savons tous.

Le deuxième point est de trouver une solution pour les puciers. J'ai toujours été à leurs côtés. Je sais que les discussions sont en cours et je serai évidemment vigilant, comme je l'ai toujours été.

Le troisième point est la question des arbres. En tout cas, c'était l'objet de mon vœu que j'avais présenté au Conseil de Paris en juin dernier, dans lequel je demandais que l'on empêche l'abattage des arbres prévu à l'emplacement actuel du marché aux Pucés. Je demandais à la Ville de revoir le projet, en intégrant évidemment la totalité de ces arbres au sein de la future dalle. Malheureusement, en juin dernier, j'étais bien seul à porter ce vœu qui n'avait pas été voté ni par l'Exécutif ni par le groupe "Les Ecologistes". Je me réjouis évidemment que, dans ce vœu, les écologistes reprennent finalement ma proposition et ma demande de préserver les arbres porte de Montreuil.

L'urgence climatique nous impose de revoir les projets, quels qu'ils soient, et j'ai déjà défendu ici des vœux du 20e arrondissement, notamment impasse des Chevaliers où on a abattu un arbre parce qu'on voulait du logement.

Ce projet n'est pas encore finalisé, c'est ce que j'ai aussi lu dans la presse. Je crois qu'il est encore temps de revoir, en tout cas, cette question des arbres. C'est la raison pour laquelle le groupe Changer Paris votera pour le vœu des écologistes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER.

La parole est à Nathalie MAQUOI pour le groupe "Les Ecologistes" pour une explication de vote évidemment sur le vœu n° 81 bis de l'Exécutif.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci. On les fait maintenant avant les votes, c'est cela ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui parce que toutes les explications de vote étaient sur le vœu n° 81 bis de l'Exécutif. Je trouve donc plus cohérent que tous les groupes s'expriment sur le vœu n° 81 et le vœu n° 81 bis avant de soumettre le vœu n° 81 au scrutin public. Sinon François-Marie DIDIER n'aurait pas pu dire qu'il allait, au nom du groupe Changer Paris, voter le vœu des écologistes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Pas de souci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRÉGOIRE, vous nous demandez, dans un vœu de l'Exécutif qui nous a d'ailleurs déjà été présenté dans le 20e au conseil d'arrondissement, de voter pour une manière de faire la ville qui appartient au passé, alors que le dérèglement climatique s'accélère.

Vous nous demandez de construire des bureaux avec une charge foncière très basse.

Vous nous demandez de construire sur le périphérique, sur les talus, alors que l'on sait aujourd'hui que les immeubles, lorsqu'ils sont sur le périphérique, accentuent les taux de pollution de l'air à leur entrée et à leur sortie. On a fait une M.I.E. de six mois et je sais que vous avez lu les travaux.

Vous nous demandez de faire une grande place sans équipements structurants et dont l'animation et la sécurité interrogent.

Vous nous demandez d'approuver un projet qui met en danger l'activité des puciers.

Et vous nous expliquez dans ce vœu, en même temps que le projet ne peut évoluer qu'à la marge et que vous voulez quand même répondre aux interrogations des puciers. Il y a un petit souci, un petit sujet. Les mettre dans un bâtiment sur deux étages, avec un parking en sous-sol de 100 places pour 400 puciers, seulement deux ascenseurs pour décharger, avec des emplacements trop petits, notamment pour leur activité et des activités qui marchent, cela ne fonctionne pas.

Et comme vous dites dans votre vœu que vous ne pourrez pas bouger ou à la marge, c'est donc que vous les envoyez dans le mur. Il y a quand même beaucoup d'habitants de Paris, du 20e, qui fréquentent les Pucés. C'est d'ailleurs un des seuls endroits où se vêtir à des prix modiques et cela compte aujourd'hui quand les prix augmentent partout.

Vous nous proposez donc d'approuver un projet qui mobilise une part de la société civile contre lui et qui continuera à se mobiliser. Quand vous parlez de calendrier, celui-ci va glisser puisque vous ne donnez aucun signe d'ouverture et qu'il y aura, du coup, de la mobilisation, des recours.

Donc si vous ne le retirez pas, nous serons obligés de voter contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour une explication au nom du groupe Communiste.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Pour nous, ce vœu est une véritable déclaration de guerre contre les habitants de la porte de Montreuil, un des quartiers les plus populaires de Paris.

Chère Antoinette, chère Nathalie, vous savez très bien que, contrairement à ce que vous dites, tout ce que vous proposez repoussera obligatoirement de plusieurs années la réalisation de ce projet attendu depuis 2001, soit vingt et un ans. Vingt et un ans !

Ce projet est avant tout un projet de végétalisation. Il permet de créer 7.000 mètres carrés d'espaces végétalisés, de planter 224 arbres supplémentaires.

Il a fait l'objet d'un large consensus durant la concertation et vous le savez. Il était le projet phare de notre liste aux municipales dans le 20e, tant au premier qu'au second tour. C'était il y a à peine deux ans et jamais il n'a été remis en cause. Que vont penser ces habitants qui se sentent déjà abandonnés et qui se désintéressent de la politique ? Alors, arriver la bouche en cœur, vingt et un ans après, pour nous dire qu'il faut tout remettre à plat, qu'il faut repartir à zéro, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas responsable, c'est mépriser les habitants.

Comme il est dit dans le vœu de l'Exécutif, ce projet peut encore évoluer pour préserver les 107 arbres qui pouvaient être impactés, pour en maintenir sur place de très nombreux, pour transplanter les autres, pour que les puciers disposent des espaces nécessaires.

Comme la très grande majorité des habitants, qui subissent au quotidien de lourdes nuisances, nous refusons de prendre encore des années et des années de retard. Vingt et un ans d'attente, cela suffit. C'est ce que nous disent très majoritairement les habitants de la porte de Montreuil, ceux que nous rencontrons, au porte-à-porte, au marché Davout les mardis et vendredis matin. En à peine deux semaines, ils sont plus de 1.000 habitants des deux côtés de la porte à avoir signé notre pétition.

Il est grand temps de réduire cet îlot de chaleur urbain, de créer un grand jardin, de construire des liaisons cyclables et piétonnes sécurisées. Il est grand temps de réduire la pollution majeure causée par le bruit. Il est grand temps de renforcer un pôle économique à l'est de l'Île-de-France. Il vaut mieux construire des bureaux à l'est de Paris que laisser l'immobilier économique se concentrer toujours plus dans les Hauts-de-Seine avec les conséquences désastreuses que l'on connaît pour l'environnement.

Les habitants de la porte de Montreuil peuvent compter sur les élus et les militants communistes. Non, nous disons mille fois non à un nouveau report de ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai une demande d'explications de vote du groupe Paris en commun.

La parole est à Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous soutenons le projet d'aménagement de la porte de Montreuil, parce qu'il s'agit aujourd'hui d'un espace pollué, minéral, d'une traversée dangereuse pour les piétons et les cyclistes, d'un "no man's land" pour les riverains qui en attendent la transformation depuis longtemps.

Nous le soutenons, parce que le projet déjà voté en 2019 permet de baisser de 20 % les effets d'îlot de chaleur et d'augmenter de 19 % la perméabilité des sols.

Nous le soutenons, parce qu'il sécurise la traversée dangereuse, anxiogène de l'anneau central pour les piétons et pour les cyclistes.

Nous le soutenons, parce qu'il protège les riverains de la pollution sonore très significative à cet endroit de Paris et dangereuse pour leur santé.

Nous le soutenons, parce qu'il y a besoin à cet endroit de locaux d'activité économique pour animer le quartier, limiter les déplacements pendulaires des salariés, faire de la mixité fonctionnelle.

Nous le soutenons, parce que les constructions envisagées mobiliseront un maximum de matériaux réemployés, biosourcés, locaux, qui seront vertueux du point de vue énergétique.

Nous le soutenons, parce qu'il s'inscrit en cohérence avec la réhabilitation et la rénovation des 2.600 logements H.B.M. passoires thermiques à proximité, au titre du Plan Climat.

C'est un projet utile, vertueux, attendu parce que déjà voté en 2019, parce qu'il a fait l'objet récemment, fin 2020, de réunions publiques avec les habitants, avec l'ensemble des composantes de notre majorité, et on n'a pas entendu les positions qui sont exprimées ce soir devant les habitants, que l'on a pris à témoin de nouveau à la fin de l'année 2020.

Eh oui, chère Nathalie, on a le droit de changer d'avis, mais quand on est élu, on a aussi une responsabilité vis-à-vis des habitants dans les projets que l'on porte.

C'est un projet sur lequel il existe encore quelques marges d'évolution, mais c'est en responsabilité, avec détermination et pour qu'il se fasse pour les habitants le plus vite possible que nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Dernier intervenant, il s'agit en l'occurrence du maire du 20e arrondissement. La parole est à Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais commencer en disant que ce qui devait nous guider est l'intérêt des habitants et je ne suis pas sûr qu'on ne l'ait pas perdu en route.

Je vais commencer en disant qu'il n'y avait pas, d'un côté les bétonneurs, et de l'autre les Amish, mais plutôt la volonté commune de faire au mieux pour ceux qui vivent là. Je n'ai pas le sentiment que le débat aille dans ce sens.

Ce projet est attendu depuis vingt ans par les habitants et il peut être désormais lancé. Or, toute remise en cause du permis d'aménager, il faut le redire ici, nous fera perdre des années.

En 2019 le Conseil de Paris, à la quasi-unanimité, a validé ce projet, même si je note que certains élus, qui défendaient hier ce projet devant les habitants du 20e, ont subitement et tardivement changé d'avis.

Le conseil du 20e arrondissement veut garder le cap. Il l'a confirmé à une large majorité lors du conseil du 3 octobre dernier, même si la volte-face de M. DIDIER de LR me surprend...

C'est une volte-face quand même. Quand on vote pour et qu'on dit aujourd'hui que l'on va voter contre, il y a quelque part une volte-face.

Le conseil du 20e tient au respect des engagements pris auprès des habitants de ce quartier parmi les plus pauvres de Paris, même si nous sommes évidemment prêts à corriger ce qui doit l'être.

Je voudrais d'abord qu'on évite les caricatures. Ce projet présente de grandes qualités environnementales et sociales : quartier bas carbone avec des constructions utilisant des matériaux biosourcés ; une boucle énergétique indépendante ; une baisse de l'îlot de chaleur par la couverture partielle du rond-point central ; une grande esplanade végétalisée ; une place qui fait le lien avec Montreuil et propose un espace de rencontres sécurisé dans un espace public que tout le monde reconnaît aujourd'hui comme hostile et accidentogène ; une place qui laisse une large place aux piétons et aux cyclistes, comme nous le disaient récemment "Paris en Selle".

Alors, oui, il faut déplacer les arbres qui doivent l'être, mais au final nous sortirons avec 244 arbres supplémentaires.

Je le redis, ce projet - ce n'est pas un projet qui a trente ans, ce n'est pas Notre-Dame-des-Landes -, vous l'avez voté en décembre 2019 et je n'étais pas là. Le projet a été pensé en tenant compte déjà de l'accélération de la crise climatique et c'est bien dans cet esprit qu'il faut poursuivre.

Bien entendu, des améliorations à l'intérieur du projet sont possibles, notamment pour mieux installer les commerçants des Puces. On a su le faire pour l'installation temporaire, on va continuer à le faire sur l'installation définitive.

Nous voulons aussi que cette place soit vivante, animée, isolée du bruit, qu'elle ne soit pas un simple lieu de passage mais un lieu de vie, d'activité et de convivialité. Et je vais le dire ici : l'immeuble peut y contribuer.

Nous voulons également que ce projet d'aménagement soit un levier de revitalisation économique. Ces travaux permettent de ramener de l'activité, des commerces, de la restauration, des activités d'économie sociale et solidaire. Alors, oui, les habitants des quartiers populaires ont aussi le droit à des emplois et à des services sur leur territoire. Nous ne voulons pas d'une ville fossilisée !

Et ce projet participe du rééquilibrage métropolitain. Plus de logements à l'Ouest, plus de commerces et d'activités à l'Est nous semble juste. Plus largement, les habitants doivent pouvoir mieux vivre dans ce quartier et le projet y contribue.

Alors, oui au vaste Plan Climat lancé sur les H.B.M. avec 200 millions d'investissements, la rénovation de la porte voisine de Bagnolet, la création d'un parc de 3 hectares qui rejoindra la porte de Montreuil, la construction de la crèche et école Anne Sylvestre, l'installation du Wikivillage qui regroupe des acteurs de l'E.S.S. et des O.N.G., la végétalisation, les constructions vertueuses, les commerces et les emplois créés qui vont continuer à faire évoluer positivement ce quartier.

Les habitants ne comprendraient pas que ce projet ne démarre pas dès 2023, à cause d'une remise en cause du permis d'aménagement qui nous fera perdre entre six et dix ans. Ce changement radical du cadre de vie des habitants des portes est possible dès maintenant. S'il vous plaît, ne trahissons pas les attentes et les espoirs d'une vie meilleure aux portes du 20e.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je suis saisi non pas d'une mais de deux demandes de scrutin public de la part du groupe "Les Ecologistes" sur le vœu n° 81, et ensuite sur le vœu n° 81 bis. Je demande aux secrétariats généraux des groupes s'ils sont prêts pour commencer ce scrutin public ?

Certains et certaines d'entre vous étaient là hier soir et d'autres pas, je vais donc vous réexpliquer comment on vote. Nous allons peut-être le faire tous ensemble. Dans un premier temps, vous allez d'abord voter pour vous, et ensuite vous voterez pour votre mandant, si vous avez une procuration.

Dans un premier temps, vous votez d'abord pour vous. Paradoxalement, vous allez retirer votre carte...

Non, c'est quand je dirai : le vote est ouvert.

Vous retirez votre carte, l'écran va devenir vert, vous réintroduisez à ce moment-là votre carte et vous pourrez voter.

Une fois que vous aurez voté, si vous avez une procuration, vous retirerez votre carte et vous introduirez la carte de votre mandant pour pouvoir voter une seconde fois.

Nous allons prendre notre temps. Hier, nous avons réussi, si j'ose dire, mais cela a pris du temps et cela devrait normalement prendre moins de temps aujourd'hui.

Si les secrétariats généraux des groupes m'y autorisent, le scrutin est ouvert.

Je rappelle que nous votons d'abord pour le vœu n° 81 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vœu n° 81 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Une fois que vous avez voté, vous retirez évidemment votre carte et vous introduisez la carte de votre mandant pour pouvoir voter une seconde fois.

Visiblement, cela marche mieux qu'hier soir puisque tout le monde a pu voter, y compris pour son mandant.

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 160

Suffrages exprimés : 158

Majorité absolue : 80

Abstentions : 2

NPPV : 0

Pour : 92

Contre : 66

(Voir détail des votes annexe n° 3).

Le vœu n° 81 est adopté au scrutin public. (2022, V. 235).

On me dit que je peux ouvrir le scrutin sur le vœu n° 81 bis de l'Exécutif avec évidemment un avis favorable de l'Exécutif sur son vœu.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

A priori, je pense que tout le monde a voté vu le nombre de votants.

Si vous m'y autorisez, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 160

Suffrages exprimés : 149

Majorité absolue : 75

Abstentions : 11

NPPV : 0

Pour : 66

Contre : 83

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Le vœu n° 81 bis est rejeté au scrutin public.

La séance est levée, elle reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Présentation du rapport d'activité du Conseil parisien des Européens.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le thème du rapport d'activité du Conseil parisien des Européens.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux représentants : M. Clément LEDUC-SPAARK et Mme Déonlinda PINTO-RIBEIRO. Interventions qui figurent en annexe n° 1).

(La séance est reprise).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est désormais aux groupes.

On commence par M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", pour 5 minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en cette troisième journée de Conseil de Paris, nos travaux habituels s'interrompent pour revenir sur l'activité de l'une des instances parisiennes, hélas, trop peu connue. En tous les cas, trop peu mise en lumière, cette instance, du Conseil parisien des Européens. Au nom du groupe "Indépendants et Progressistes", je tiens à saluer ses membres et leur travail particulièrement intéressant que nous avons découvert sur le fond, avec le document que vous avez publié. Votre rapport d'activité rend bien compte, d'ailleurs, des travaux que vous avez faits.

Je souhaite aussi, au nom de mes collègues, quels que soient les bords politiques, vous présenter nos excuses, en tous les cas mes excuses, pour le peu d'élus présents, mais ceux qui sont là sont totalement motivés et prêts à travailler avec vous. D'autres vont nous rejoindre rapidement.

Merci pour tout ce travail. A l'heure où la guerre se fait entendre, où les nationalismes s'exacerbent, les défis communs, tous ces problèmes que nous avons sur le continent européen - vous le savez, d'ailleurs, vous l'avez bien mis en exergue - nous avons plus que jamais besoin d'Europe. C'est tout le sens du travail que vous avez fait.

Je souhaite aussi saluer le travail de l'Exécutif municipal et en particulier de l'adjoint en charge de ces questions, Arnaud NGATCHA, parce que tout cela nous permet d'échanger sur des thématiques éminemment importantes. Donc, beaucoup plus besoin d'Europe, guerre, multiplication des crises, tout ce que l'on sait.

Vous savez aussi que les 6 premiers mois de l'année 2022 ont été particulièrement intéressants parce qu'ils étaient une occasion de porter la voix de la France dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Certes, j'ai vu dans votre rapport que vous aviez regretté, sans doute à juste titre, qu'il n'y ait pas eu suffisamment de connexions entre le Conseil parisien des Européens et la présidence française. Peut-être aurait-il fallu que l'on regarde les choses et qu'il y ait davantage de connexions, ce qui vous aurait permis de porter la voix de tous ceux qui font partie du Conseil parisien des Européens. Sachez que, pour le Président de la République, mais vous le savez, depuis le discours de la Sorbonne ou le discours de Strasbourg, l'importance de l'Europe. Le travail qui doit être fait est constant, d'ailleurs. C'est ce qui est bien signalé dans ce cadre.

C'est aussi dans ce contexte que votre travail s'inscrit pleinement, je crois. Dans cette courte intervention - parce que 5 minutes, ce n'est pas beaucoup - je vais donc essayer d'aller vite, compte tenu de tous les sujets que vous avez abordés, pour mettre en exergue quelques thématiques relatives à la citoyenneté européenne que vous avez travaillées sur le fond.

D'abord, vous l'avez rappelé, Madame, l'égalité femme/homme et tout ce qui a été fait. Certes, ce n'est jamais suffisant. Certes, il faut faire plus. Mais, dans ce cadre, ce travail de partage que vous avez eu avec 28 pays, cette diversité et en même temps cette complémentarité, cette richesse qui vient des différences, tout cela est important. Je crois que c'était le point le plus marquant de ce que j'ai lu dans votre rapport.

Dans le même temps, le travail que vous avez fait avec la Maison de l'Europe est aussi important. La Ville de Paris soutient beaucoup cette institution. Je pense que l'on peut faire encore plus et avoir des programmes, puisque vous avez travaillé dans le cadre du programme "Direccte" avec la responsable. Il y avait sans doute des choses à faire.

La baguette française, c'était bien aussi. En fait, c'était la promotion du pain dans le cadre de la culture. Personnellement, j'ai beaucoup aimé cette commission et le travail sur la culture que vous avez mis en place - je

crois que c'est assez récent, en fait - et la manière dont vous avez souhaité promouvoir la culture européenne, la culture étant effectivement ce qui nous rassemble le plus possible.

Peut-être une petite suggestion par rapport à cette culture. L'Europe, en tout cas les pays européens, l'Union et plus largement l'Europe, c'était parce qu'il y avait une guerre, pendant la Seconde Guerre mondiale, et parce que c'était une histoire, une mémoire, donc la mémoire universelle de la Shoah, de tout ce qui a été mis à l'époque dans le cadre de l'histoire que nous avons tous vécue. L'Europe est riche de cette histoire et de cette mémoire. Il y a de nombreuses initiatives qui existent au niveau de l'Union européenne : il y a le 27 janvier, et d'autres actions. Mais peut-être que dans le cadre de la Maison de la Culture et du programme que vous avez, le fait d'inclure la mémoire universelle et une mémoire qui soit à la fois progressive, c'est-à-dire qui ne se confine pas dans le passé...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je crois que vous allez pouvoir conclure avec la mémoire.

M. Alexis GOVCIYAN. - Pardon ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous ai laissé un peu plus de temps.

M. Alexis GOVCIYAN. - C'est fini ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Cela fait une minute déjà, mais le sujet est important.

M. Alexis GOVCIYAN. - Désolé. Je finis.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Allez-y.

M. Alexis GOVCIYAN. - Par rapport à cette mémoire, je crois que si elle est dans une logique constructive, il peut y avoir un travail intéressant et nous serions prêts à travailler avec ce Conseil parisien des Européens.

Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir permis de déborder.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, pour 5 minutes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur, Madame, de nous avoir fait cette présentation tout à l'heure.

Je voudrais saluer ici le travail mené par le Conseil parisien des Européens, créé il y a maintenant 4 ans, dans le cadre du projet "Initiatives nouvelles pour la citoyenneté locale et urbaine des Européens".

Les membres de ce Conseil, tous citoyens européens, de différentes nationalités, organisés en groupes thématiques, ont mené des travaux approfondis et inspirants sur des sujets particulièrement importants et d'actualité tels que la citoyenneté européenne, qui est particulièrement intéressante, je trouve, et d'autres que vous avez cités et énumérés tout à l'heure. La mise en avant de ces sujets est cruciale pour faire connaître l'Europe, souvent malmenée et mal aimée, et ainsi renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté européenne, particulièrement auprès des jeunes. L'information et la sensibilisation sont primordiales.

Vous savez les convictions du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, chers collègues, sur ces questions. Pour nous, l'Europe et son avenir est un combat quotidien. Les événements internationaux récents nous rappellent chaque jour à quel point la paix est fragile, même chez nous, en Europe. Nous devons rester vigilants en permanence, et veiller à maintenir cette paix et cette unité européenne si précieuses. En réalité, où en serions-nous aujourd'hui si la réalité de l'Europe, le projet qu'elle représente, n'existait pas ? C'est bien elle qui nous permet de penser à notre avenir. Alors, oui, toutes les expériences, les initiatives, les bonnes volontés sont les bienvenues. C'est ce à quoi travaille le Conseil parisien des Européens.

A travers ces projets, c'est une certaine vision du monde qui est proposée, celle de la liberté, que nous devons défendre pied à pied. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe dans certains pays aujourd'hui pour nous rappeler le bonheur de notre liberté ici, chez nous. L'Europe, c'est aussi la loi, celle qui libère aussi. Là, nous avons des combats à mener, des vrais combats. Un seul exemple parmi beaucoup d'autres que j'aurais pu prendre : l'IVG. En France, nous pensons l'inscrire dans la Constitution. Mais c'est un droit réel que chaque femme peut exercer chez nous et aucun parti politique, à ma connaissance, ne souhaite le remettre en cause. Jolie avancée, donc. Mais qu'en est-il ailleurs en Europe, dans d'autres pays ? N'est-ce pas là un vrai combat à mener pour certaines femmes européennes qui voient ce droit rétréci, voire quasi abrogé, tellement il est restreint.

Encore un combat européen pour cette liberté tant chérie, que nous avons à mener. Parce que, plus l'Europe sera ouverte, ouverte à l'autre, à celui qui n'est pas pareil, qui n'a pas tout à fait la même histoire, plus elle sera libre, tolérante et déterminée. Et puis, les souverainetés mal placées, mal calculées reculeront. C'est notre conviction, en tout cas.

Nous avons récemment - la semaine dernière, me semble-t-il - fait un nouveau pas en avant avec la communauté politique européenne, à l'initiative du chef de l'Etat. C'est l'ouverture, encore elle, vers d'autres nations

pour nous renforcer ensemble et plus largement encore. Il est l'heure de se rappeler que la guerre est à nouveau chez nous, à nos portes, que la jeunesse doit se réapproprier ce mouvement pour construire son avenir. Cette jeunesse qui aime l'ouverture doit s'approprier cette belle devise de l'Europe, qui préside à sa destinée depuis très longtemps : "Unis dans la diversité".

Vous avez parlé des langues, tout à l'heure, cher Monsieur. Je pense que c'est l'un des éléments fondateurs de cette Europe. On sait qu'en France, on a particulièrement de grosses lacunes sur ce sujet. Le Conseil de Paris devrait pouvoir encourager votre demande, celle de répondre justement à la demande des Parisiens qui souhaitent s'ouvrir à d'autres langues européennes, avec une demande qui est plus forte que l'offre.

Alors, oui, le Conseil parisien des Européens doit travailler, être soutenu et encouragé. Le travail déjà produit est extrêmement encourageant. Je les en remercie. La Ville de Paris doit ainsi réaffirmer son soutien aux travaux que mènent les membres du Conseil et soutenir, à travers eux, les Parisiens soucieux de faire vivre cet esprit d'ouverture envers nos concitoyens européens et ayant à cœur de créer une nouvelle cohésion européenne.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, du groupe Paris en commun, pour 5 minutes.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux tout d'abord vous saluer, Madame, Monsieur, du Conseil parisien des Européens et Européennes, vous remercier de votre présence et de la présentation que vous avez faite du rapport, et de votre engagement à nos côtés pour promouvoir la citoyenneté européenne à Paris.

C'est vraiment avec grand intérêt que j'ai lu ce rapport et je voudrais en donner quelques réflexions. Mais, avant cela, je voudrais commencer par rappeler, pour nos collègues qui sont dans cet hémicycle, d'où vient le Conseil parisien des Européens et des Européennes. Pour rappel, et parce que tout cela dit bien quel est l'A.D.N. du Conseil parisien des Européens, il a vu le jour en 2019 dans le cadre du projet "Include", qui était un projet lancé par les jeunes Européens en France, en partenariat avec la Ville de Paris et le Forum civique européen. Il s'agissait d'un projet de promotion de la citoyenneté européenne, qui visait à mobiliser pour les élections européennes de 2019, donc une échéance assez concrète et immédiate, mais aussi, sur le plus long terme, à sensibiliser les Parisiens sur leurs droits en tant que citoyens européens et à encourager les Européens de Paris à s'investir davantage dans la vie civique.

La création de ce Conseil était donc en parfaite cohérence avec la forte volonté de la Ville en matière de promotion de la citoyenneté européenne. Elle vient compléter une action très volontariste, qui s'était déjà concrétisée à partir de 2014 par la création d'une délégation Europe au sein de l'Exécutif, d'abord avec un conseiller délégué et même un adjoint de plein exercice depuis 2020, Hermano SANCHES RUIVO, et maintenant, Arnaud NGATCHA.

Parallèlement, une délégation Europe était créée dans tous les arrondissements de Paris, afin de développer des actions dans tout Paris au plus près du terrain, par exemple à l'occasion de la fête de l'Europe. A ce titre, on pourrait citer l'événement qui a lieu chaque année au moment de la fête de l'Europe ici même, sur le parvis. Un événement très important en lien avec la Maison de l'Europe - M. GOVCIYAN y faisait allusion tout à l'heure - laquelle est aussi fortement soutenue par la Ville de Paris.

La création de ce Conseil s'intègre parfaitement dans une autre politique très forte de la Ville de Paris, c'est-à-dire l'ensemble des actions qui sont déployées en faveur de la participation citoyenne, puisqu'il donne un cadre spécifique permettant à 61 représentants de l'ensemble des pays européens de participer à l'élaboration des politiques municipales par leurs propositions. Il représente un lieu supplémentaire d'engagement qui vient s'ajouter aux nombreuses possibilités déjà existantes, très variées, telles que les conseils de quartier, les structures pour les associations, le budget participatif, la carte citoyenne, etc. C'est vraiment un dispositif supplémentaire qui ancre encore davantage la volonté de la Ville de promouvoir l'engagement et la participation citoyenne.

Aux côtés de sujets comme le tourisme, l'accueil des étrangers arrivant à Paris, l'inclusion civique des Européens et Européennes vivant à Paris, la vie associative européenne et internationale, ou encore les relations internationales de la Ville de Paris, le Conseil parisien des Européens s'est également intéressé à d'autres sujets qui concernent tous les Parisiens. Je veux citer, mais j'y reviendrai un peu plus loin, l'égalité femme/homme, à laquelle vous avez beaucoup travaillé, la culture, le cinéma, les Jeux olympiques, pour lesquels vous avez des propositions très intéressantes.

Tout cela intervient dans un contexte particulier puisque ces derniers mois ont été marqués par une actualité particulièrement dense, qui a placé l'Union européenne au centre du jeu avec la présidence française de l'Union européenne, mais aussi la guerre en Ukraine. Elle était précédemment sur la crise sanitaire, etc. C'est une crise qui a renforcé le sentiment européen chez les Français - c'est à noter - selon l'étude réalisée par Ipsos pour "Le Monde", en plaçant l'Union européenne au cœur des décisions géopolitiques face à la menace russe.

Tout au long de ce rapport d'activité, on trouve donc des propositions innovantes pour promouvoir le projet européen, favoriser la participation des citoyens, faire vivre la démocratie et la citoyenneté européenne. Il faut

rappeler que 110.000 citoyens européens vivent à Paris, selon l'INSEE, et seulement 14 % d'entre eux sont inscrits sur les listes électorales. D'où le rôle particulièrement intéressant du Conseil parisien des Européens pour développer l'intégration des citoyens européens et leur participation à la vie démocratique locale.

Je tiens à vous remercier pour la qualité et la grande diversité des propositions que vous nous présentez aujourd'hui. Notre ambition est bien de faire de notre ville un lieu de vie toujours plus accueillant, solidaire et agréable à vivre pour les citoyens européens. Cela passe par le soutien des projets concrets et utiles aux Parisiennes et aux Parisiens. C'est l'objet de ce rapport. Vous avez travaillé en plusieurs groupes de travail avec toutes les nationalités européennes représentées en fonction de la présence de chaque communauté à Paris. Je ne vais pas revenir en détail sur toutes les propositions, que vous avez très bien rappelées.

Je voudrais juste dire pour terminer - d'ailleurs, c'est souligné utilement, je pense, dans le rapport - que malgré les conditions très difficiles de travail, qui ont été considérablement compliquées par la crise sanitaire, difficultés de vous réunir, de mener à bien toutes les actions que vous souhaitiez, je trouve que vous avez d'ores et déjà réussi à donner tout son sens à ce Conseil parisien des Européens, avec l'ensemble de ces propositions et des vœux que vous avez pu émettre. Il nous revient maintenant, à nous, élus, de nous en saisir pour les traduire en politiques publiques.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais m'adresser aux deux représentants du Conseil parisien des Européens et vous dire que, comme Conseiller de Paris élu du 17^e arrondissement et en charge des relations européennes et internationales dans mon arrondissement, je voudrais saluer vos qualités de représentants de la Belgique et du Portugal, puisque mon arrondissement a le plaisir d'accueillir non seulement le consulat général du Portugal mais aussi l'ambassade de Belgique. C'est donc avec grand plaisir que je vous remercie de vos différentes interventions, notamment sur la citoyenneté, sur l'égalité femme/homme et sur la culture, que vous avez développées et sur lesquelles je reviendrai.

Comme Alexis GOVCIYAN, qui a commencé ses propos, et mes autres collègues qui sont intervenus, je voudrais saluer votre travail et, à travers vous, celui de l'ensemble des membres du Conseil parisien des Européens. Sur ce point, nous sommes tous, malgré nos différences politiques, unis dans la diversité, comme le veut la devise de l'Union européenne.

Ce rapport 2020-2021 que vous nous présentez se trouve dans un contexte très différent de celui que nous connaissons depuis le début de l'année 2022, puisque vous avez été amenés à travailler sur des sujets qui, aujourd'hui, paraissent un peu en décalage avec l'actualité européenne que nous connaissons, qui a été rappelée : la guerre en Ukraine, la crise énergétique. Ces préoccupations nécessitent plus d'Europe probablement, mais avant tout aussi une autre Europe.

Merci aux 61 citoyens européens membres de ce Conseil pour leur engagement, pour ces 5 séances plénières dans les conditions exceptionnelles de la pandémie, que vous avez rappelé, que nous connaissons et qui ont un peu perturbé vos travaux. Ravi aussi d'accompagner ce Conseil depuis sa séance d'installation il y a 4 ans, à laquelle j'avais eu le plaisir de participer.

Je tiens à souligner, parmi les 6 axes de vos groupes de travail que vous avez développés, tout d'abord, la coopération avec la Maison de l'Europe, que j'invite à renforcer. D'ailleurs, j'y suis moi-même administrateur de longue date et suis à votre disposition pour y prendre toute ma part, aux côtés du président Michel DERDEVET, dynamique, qui fait beaucoup pour que le rayonnement de la Maison de l'Europe dépasse les frontières parisiennes.

Une précision également que j'aurais souhaitée sur ce moment important qu'a été la conférence sur l'avenir de l'Europe, puisque le rapport parle du souhait d'organiser une session officielle de débats et de propositions dans le cadre de cette conférence. Aujourd'hui, je n'ai pas vu véritablement de résultat, en tout cas de rendu dans ce rapport. Je pense que cela aurait été bien que l'on puisse en avoir une idée.

Une belle contribution et des initiatives restantes sur les Jeux olympiques 2024. Qu'est-ce qui sera réalisé par rapport à vos propositions ? Mais la balle est davantage dans le camp de l'Exécutif et de la Mairie de Paris. En tout cas, vos propositions sont intéressantes pour accompagner ces Jeux olympiques qui ont une vocation internationale.

Je reviendrai, Madame, sur ce que vous avez dit sur l'égalité femme/homme. Je vois, dans vos propos, une activité de veille. S'il y a bien quelque chose d'indispensable en matière de veille sur l'égalité femme/homme, je souhaite également y contribuer et souligner la responsabilité de certains élus, qui devraient s'inspirer d'ailleurs de vos propos et de vos travaux, qui cautionnent encore des campagnes de communication comme celle de la Commission européenne faisant figurer à plusieurs reprises des femmes en hijab. Où est la promotion de l'égalité femme/homme ?

J'interpelle officiellement une partie de la gauche de cet hémicycle. Car, se couper des mèches par solidarité avec les femmes iraniennes, c'est évidemment bien, mais défendre la liberté des femmes en Europe, c'est tout aussi important. Alors, réveillez-vous et soyez cohérents.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Mais je n'ai pas terminé, Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Alors ce serait bien, par contre, que vous mettiez votre carte puisque votre temps n'est pas enregistré.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Mais j'ai ma carte. Ah, non, je n'ai pas ma carte.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Voilà. C'est un petit souci.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Mais c'était ma carte des Républicains. Elle ne marchait pas. C'est pour ça.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Voilà. Vous êtes un peu filou, là, quand même.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Enfin, "quid" du vœu adopté en février 2022 ? Où en est-on des 4 propositions faites par le Conseil sur ce vœu, que vous avez rappelé tout à l'heure ?

Enfin, pour conclure, le contexte actuel nécessite de donner probablement une nouvelle feuille de route au Conseil parisien des Européens. L'Europe change, l'Europe change vite, et c'est dans ce cadre que je souhaite que nous puissions faire évoluer nos travaux et ceux du Conseil parisien des Européens rapidement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je vous rappelle, puisque c'est un nouveau système, qu'il faut, quand vous intervenez, mettre absolument votre carte.

Pour poursuivre, la parole est à M. Sylvain RAIFAUD, du groupe "Les Ecologistes", pour 5 minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, je voulais vous remercier tous les deux pour votre participation à notre Conseil de Paris et, plus globalement, tous les membres du Conseil parisien des Européennes et des Européens, ainsi que les personnes qui vous assistent dans vos travaux dans l'administration parisienne.

Je voulais vous dire qu'en lisant votre rapport, j'ai été très impressionné par l'ampleur des sujets couverts, le nombre de réunions et d'événements que vous avez organisés, et la qualité des personnes, organismes et institutions avec lesquels vous avez été en contact. Je voudrais noter particulièrement votre travail sur le lien avec les ambassades et instituts culturels. Je crois que ce travail est indispensable pour faire connaître toutes les nations et cultures de notre continent, et créer les conditions d'un dialogue ici, dans notre Capitale, en leur permettant de communiquer, de relayer un certain nombre d'événements. Je crois que ce rôle que vous jouez est intéressant.

Votre travail sur la mise en valeur de la littérature et du cinéma européen, même si le succès, semble-t-il, n'a pas été au rendez-vous pour ce qui concerne le budget participatif. Je pense que ces idées, même si elles ne sont pas retenues dans le cadre du budget participatif, il faudrait qu'elles trouvent à prospérer avec la Ville de Paris. Je retiens en particulier votre idée de lancer un prix du livre européen.

Sur la question de la citoyenneté européenne, ce que vous mettez en avant sur le fait de faire le lien avec les travaux du Parlement européen, vos réflexions autour de la conférence sur l'avenir de l'Europe, je crois qu'il est important aussi que l'on puisse échanger entre Parisiennes et Parisiens, que notre nationalité soit française ou européenne, sur ce que doivent être l'avenir de l'Europe et tout le travail du Parlement européen. Je crois que ce sont des choses sur lesquelles on doit pouvoir s'appuyer sur vos travaux.

Et puis, les Jeux olympiques de l'héritage. Parce qu'évidemment, ce qui nous intéresse avec les Jeux olympiques, c'est l'héritage : à quoi servent-ils, ces Jeux olympiques ? Vous avez proposé de valoriser le service civique européen dans ce cadre. Je crois que c'est aussi de cette façon que l'on pourra faire de ces Jeux olympiques un événement positif.

Je note aussi l'alerte que vous avez lancée concernant le déficit, que vous avez mis en avant, sur les cours de langue, tant pour les enfants que pour les adultes. Je crois qu'il est important de se dire qu'être Européen, c'est aussi parler les langues, connaître les cultures européennes. Je crois qu'il faut que les efforts de notre municipalité soient au niveau pour ce qui est de l'apprentissage des langues européennes.

Pour finir, je voudrais partager quelques propositions et réflexions. Aujourd'hui, c'est le dernier jour de la vingtième année de la Semaine européenne des régions et des villes. Et donc, vous avez travaillé sur la question des violences sexistes et sexuelles avec la mairie d'Athènes. Vous avez eu un échange - c'est ce que vous dites dans votre rapport - sur cette question. Evidemment, cela a été dit, la question des droits des femmes est absolument essentielle en Europe, particulièrement aujourd'hui. Je crois que ce sont des sujets sur lesquels il pourrait y avoir un travail entre citoyennes et citoyens, entre les différentes collectivités, régions et villes d'Europe.

Je voulais faire une deuxième proposition : c'est le lien avec les autres instances de démocratie participative parisiennes. Beaucoup de dispositifs existent. Vous avez travaillé sur le budget participatif. Depuis cette année, une Assemblée citoyenne et un Conseil parisien des Associations ont été mis en place. Nous avons beaucoup insisté pour que, dans l'Assemblée citoyenne de Paris, il puisse y avoir des personnes qui ne sont pas françaises, ni même européennes, qui participent à cette assemblée. Je crois qu'il y a sans doute un lien à trouver parce qu'il y a des sujets - sans doute, vous aurez un focus - qui intéressent tous les Parisiennes et Parisiens, qu'ils soient Français, Européens ou même extracommunautaires.

Et puis, ma dernière proposition, mais c'est plutôt un rappel puisqu'un vœu a été adopté à notre initiative à ce Conseil en début d'année, pour qu'en plus du Conseil parisien des Européennes et des Européens, il y ait un Conseil des étrangers extracommunautaires mis en place, pour que le travail que vous faites, indispensable, soit mis en perspective avec les autres origines des personnes qui viennent de partout dans le monde. Nous sommes une capitale monde, soyons-le jusqu'au bout. Mais, déjà, merci beaucoup d'être Européens.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen, pour 5 minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers membres du Conseil parisien des Européennes et des Européens, depuis plus d'une vingtaine d'années, la participation des citoyens est présentée comme une nouvelle norme de l'action publique, notamment locale, supposément destinée à répondre à la crise démocratique. La Ville de Paris propose déjà de nombreux outils en matière d'échange et de concertation. Ceux-ci sont, et c'est bien naturel, ouverts à tous les Parisiens et Parisiennes, quelle que soit leur nationalité européenne ou non, et quel que soit leur statut de résident.

Lors de la création du Conseil parisien des Européennes et des Européens en 2019, nous avons fait part de nos inquiétudes sur les moyens qui allaient être donnés à cette instance de participation, notamment pour que ce Conseil soit un véritable lieu d'échange et de construction de projets communs. Cela fait maintenant 4 ans que ce Conseil se réunit régulièrement. Le groupe Communiste et Citoyen tenait à remercier ses membres pour le travail qui nous est présenté aujourd'hui.

Vous avez choisi de travailler sur l'égalité entre les femmes et les hommes, valeur et droit fondamental universel. Vous souhaitez particulièrement mettre en lumière la condition actuelle des femmes européennes à Paris, promouvoir leurs droits et renforcer leurs besoins, afin de renforcer leur prise en charge par les pouvoirs publics. Vous pourrez compter sur les élus parisiens et les actions menées par l'adjointe Hélène BIDARD, qui contribuent à lutter au quotidien contre les discriminations de genre.

Vous placez aussi la culture au centre de vos travaux. C'est un sujet qui me tient à cœur en tant que présidente de la 2e Commission. Je vous remercie pour toutes vos propositions.

L'idée de multiplier la diffusion de films européens dans les différents lieux culturels de la ville est effectivement très appréciée par les Parisiennes et les Parisiens. Nous verrons s'il est possible d'organiser, en lien avec la Maison de l'Europe, une projection annuelle du lauréat du prix LUX du cinéma organisé par le Parlement européen.

Nous sommes attentifs à votre travail sur les questions de la paix, si essentielles, comme malheureusement cette période que nous vivons le montre.

Le Conseil parisien des Européens participe aux formations des "volontaires de Paris". Notre groupe salue cet investissement qui prend tout son sens au vu de l'engagement futur des volontaires pour l'accueil des Jeux olympiques de 2024. Le groupe de travail chargé de travailler sur ces Jeux a insisté sur l'importance de l'héritage des Jeux. Préoccupation que nous partageons et pour laquelle nous intervenons régulièrement au Conseil de Paris.

Votre proposition d'organiser un carnaval olympique est très intéressante et permettrait de mettre en valeur les anciens Jeux olympiques célébrés en Europe : Londres, Athènes, Barcelone, Rome, Helsinki, Munich, Berlin, Anvers, Stockholm et Amsterdam, et l'anniversaire historique du centenaire des Jeux dans la Capitale. Vous mentionnez Pierre de Coubertin. Permettez-moi de souligner notre grande figure de l'olympisme, Alice Milliat, pionnière du combat féminin dans l'accès des femmes aux Jeux olympiques et fondatrice des premiers Jeux mondiaux féminins en 1922 à Paris.

La Ville de Paris agit comme ville refuge et prend en charge les personnes qui, contraintes de quitter leur pays d'origine, se retrouvent dans des situations d'extrême précarité. La politique d'hébergement d'urgence mise en place par la Ville et les actions organisées avec les associations à structure sociale, pallient le désengagement de l'Etat en la matière. Le contexte de guerre actuelle aux portes de l'Europe nous rappelle l'importance de resserrer les liens qui unissent les différentes villes européennes pour faire vivre la solidarité.

L'échange de bonnes pratiques étant au cœur des réflexions de ce Conseil, nous pensons que cette instance, qui a la capacité de s'autosaisir, pourrait créer un groupe de travail sur la question de l'accueil des réfugiés, afin d'échanger notamment sur les différents dispositifs de solidarité qui ont été mis en place dans les villes européennes. Nous sommes persuadés de la disponibilité de Ian BROSSAT, adjoint en charge de l'accueil des réfugiés, pour travailler avec vous sur ce sujet crucial.

Monsieur le Maire, permettez-moi de saluer à nouveau le travail réalisé par tous les membres du Conseil parisien des Européens. Nous nous souvenons du fiasco des précédentes élections européennes : 50,7 % d'abstention en 2014, 49,6 % en 2019. Cela doit nous questionner en tant qu'élus, mais surtout en tant que citoyens. Il faut activer tous les leviers possibles pour rapprocher les citoyens des politiques publiques, de la politique, des outils démocratiques. Ce qui est porté ici en fait partie. Le travail mené par le Conseil parisien des Européennes et des Européens va donc dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. le maire Arnaud NGATCHA, pour 5 minutes.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Deolinda, cher Clément, chers membres du Conseil parisien des Européens - j'en vois un certain nombre en tribune - bonjour.

Mes chers collègues, tout d'abord, je vais me joindre à ce que mon collègue Alexis GOVCIYAN a dit, et je vous remercie Alexis : je trouve cela un peu dommage qu'il y ait si peu de Conseillers de Paris présents, si peu de maires d'arrondissement et d'adjoints présents. Il y a une guerre aux portes de l'Europe. Vous avez parlé d'un défaut de notoriété. C'est la première chose qui m'a marqué quand je suis venu vous voir : la notoriété passe par l'action que vous menez et les Conseillers de Paris, avec les instances que nous créons. C'est quand même à vous d'être là pour leur rendre hommage pour le travail qu'ils ont fait. Merci.

Je vais revenir sur le formidable travail que vous avez mené, et vous en remercie. Vous avez détaillé un certain nombre de propositions. Je ne vais pas revenir sur la création du Conseil parisien des Européens, car cela a été très bien dit par mon collègue M. DAVIAUD. Je vais plutôt vous répondre pour esquisser des pistes de travail futures avec vous.

Quand même revenir sur quelques pistes que vous avez, sur des actions que vous avez menées. Je dirai notamment le cycle de consultation achevé sur la question du "Plan Climat". Le Conseil parisien des Européens avait alors travaillé à un tour d'horizon des plans climat à travers l'Europe, qui avait été présenté à Célia BLAUDEL lors d'un café débat ouvert au public. La mobilisation du Conseil parisien des Européens lors des élections européennes de 2019, plusieurs événements organisés, un pack de support de communication multilingue à base de dessins humoristiques pour encourager à s'inscrire et à voter, avaient été créés et diffusés. De même, un cycle de consultation achevé sur une auto-saisine sur les associations européennes à Paris après deux ans de travaux. Le groupe avait alors pu soumettre ses rapports et leurs préconisations à Pauline VÉRON. Enfin, à l'occasion du vœu voté en 2019, le Conseil parisien des Européens avait proposé une série de mesures relatives au renforcement des liens de la Communauté européenne, avec l'objectif de faire vivre la citoyenneté européenne. J'en profite pour saluer mon prédécesseur, Hermano SANCHES RUIVO, qui avait travaillé avec vous.

A 18 mois de l'échéance électorale européenne, il est important de donner localement un nouvel élan à notre démocratie européenne. Nous constatons bien que les Parisiennes et les Parisiens ont un sentiment très fort, et peut-être unique en France, à l'égard de l'Union européenne. Leurs préoccupations sont à la hauteur de leurs engagements, comme on peut le constater dans la mobilisation exceptionnelle de la Ville de Paris, mais aussi des Parisiens mobilisés face au drame de la guerre menée par la Russie en Ukraine. Ce sentiment européen, nous le célébrons chaque année lors de la fête de l'Europe, qui se tient depuis 2006, que j'ai eu l'occasion de piloter cette année pour la première fois. Je suis très fier de constater que nous avons atteint un remarquable record de fréquentation, avec plus de 13.000 participants sur le parvis de l'Hôtel de Ville durant la journée, et 100.000 visionnages en ligne de nos débats, qui furent remarquables.

Aussi, la Ville de Paris est la seule ville qui, par son label Paris Europe, finance à hauteur de 80.000 euros les projets européens dans la Capitale. Cette forte adhésion à l'Europe contraste avec le chiffre d'inscriptions des Européens sur les listes électorales : seulement 14 %. Il est temps de passer à la deuxième vitesse.

S'il vous plaît, excusez-moi, c'est pour eux que je parle. Merci beaucoup.

En 2023, je souhaite donc multiplier les rencontres, hors de tout clivage politique, pour que la Communauté européenne prenne pleinement conscience de ses droits. Paris se doit d'être à l'avant-garde de ces sujets. Le rapport nous donne des pistes innovantes, que j'accueille très favorablement, concernant l'amélioration de l'accueil des ressortissants européens à Paris ou la mise en place d'activités pour permettre des portes ouvertes européennes, avec la volonté de créer un réseau des volontaires européens polyglottes pour accueillir les nouveaux arrivants. Mettons en place ces excellentes initiatives pour faire de l'Europe une priorité en 2023. Soyez assurés de mon engagement pour que la Ville de Paris fasse vivre notre sentiment européen. Au sein de la délégation internationale, l'Europe est et restera un grand engagement de ce mandat.

Mes chers collègues, comme tous les ans en décembre, nous célébrerons bientôt la Journée de la citoyenneté européenne, voulue par la Maire de Paris. A cette occasion, le 13 décembre et pendant une semaine, un certain nombre d'initiatives seront prises comme le Prix de l'initiative européenne, porté par notre bras armé, la Maison de

l'Europe. C'est traditionnellement à l'occasion de celle-ci qu'a lieu le tirage au sort en présence d'un huissier, qui permet de renouveler le Conseil parisien des Européens. Pour la première fois, je le présiderai en tant qu'adjoint à l'Europe.

Alors que la promotion actuelle a pris le beau nom de "Jean Monnet", je suis convaincu qu'il est plus que jamais nécessaire de retrouver l'ambition des pères fondateurs de l'Union européenne. Lors de la fête de l'Europe 2022, le Conseil parisien des Européens s'est réuni en une plénière extraordinaire organisée sur le format d'une simulation du Parlement européen, et avait planché sur la question d'un éventuel élargissement des nationalités représentées au sein du Conseil parisien des Européens. Après le vote, le Conseil parisien des Européens avait terminé par la préconisation d'élargir aux pays ayant le statut officiel de candidat. Mais le résultat n'était pas unanime et deux autres options ont été explorées : garder seuls les Etats-membres, comme c'est le cas aujourd'hui, ou élargir à tous les pays du Conseil de l'Europe.

Je suis convaincu qu'il s'agit là d'une belle réflexion. Aussi je proposerai, après l'arrivée des 48 nouveaux membres, un vaste débat qui permettra d'accorder en 2023, s'ils le souhaitent, un accès au Conseil parisien des Européens pour les ressortissants parisiens des pays candidats, c'est-à-dire l'Ukraine, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie, la Macédoine du Nord, l'Albanie et la Turquie. Bravo encore, bravo à tous les membres du Conseil parisien des Européens et vive le Conseil parisien des Européens.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. Clément LEDUC-SPAAK et à Mme Déolinda PINTO-RIBEIRO pour ce rapport d'activité.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un réaménagement de la Porte de la Villette et au futur P.L.U. bioclimatique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous reprenons la 5e Commission.

Le vœu n° 82 est relatif à un réaménagement de la porte de la Villette et au futur P.L.U. bioclimatique.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour "Les Ecologistes", pour 2 minutes.

Mme Alice TIMSIT. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela fait trop longtemps maintenant que les habitantes et les habitants de la porte de la Villette, de 19e arrondissement, d'Aubervilliers et de Pantin, attendent ce réaménagement de la porte, et à raison, car la configuration actuelle est inhospitalière et très hostile. Il y a la périphérique et la place Auguste-Baron qui créent une rupture, une barrière. La place de la voiture est omniprésente. A cela s'ajoutent des difficultés sociales.

Je vous prie de bien me laisser continuer, s'il vous plaît.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Excusez-moi, chère collègue, si vous pouviez mettre votre carte. Merci beaucoup.

Il faut s'habituer. La prochaine fois, il n'y aura plus de problème. Merci.

Je suis sûre qu'elle ne l'a pas fait exprès. Elle est tout à fait de bonne foi.

Mme Alice TIMSIT. - Je ne sais même pas où elle est, à vrai dire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Allez, continuez.

Mme Alice TIMSIT. - Ne vous inquiétez pas, cela ne dépassera pas les 2 minutes.

Au-delà de cela, cette porte présente des atouts parce qu'il y a le canal, la présence de l'eau, de l'espace. Il y a déjà de la végétalisation avec le quinconce des platanes, puis il y a le square Forceval. D'ailleurs, à ce sujet, une petite incise. Le square mérite d'être réhabilité et rendu aux habitantes et aux habitants, et proposition, il pourrait faire l'objet d'un aménagement temporaire, transitoire, pour permettre une réappropriation par les habitantes et les habitants.

Mais alors, la bonne nouvelle, contrairement à la porte de Montreuil, c'est que, sur la porte de la Villette, nous sommes au tout début du processus et tout est à construire ensemble. Cela va nous permettre d'être exemplaires d'un point de vue du futur P.L.U. bioclimatique, qui fixe des objectifs ambitieux, notamment celui d'atteindre plus de 60 % de pleine terre pour les grandes parcelles.

Aujourd'hui, la question à laquelle nous devons collectivement répondre, c'est : à quoi voulons-nous que ces 25 hectares ressemblent lorsqu'il fera 45 degrés l'été ? A quoi voulons-nous que cette porte ressemble pour recréer du lien entre les communes et faciliter les déplacements ? Il va falloir que nous repartions des besoins exprimés par les habitantes et les habitants : le lien entre les communes - Pantin, Aubervilliers, Paris 19e arrondissement ; la place pour les piétons, pour les transports en commun, pour les mobilités douces ; un aménagement très peu dense, avec beaucoup d'espaces verts, de la pleine terre, et de l'habitat et des services modérément. Il va falloir que l'on tourne le dos aux aménagements du passé.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Chers collègues, si vous voulez bien écouter notre collègue.

Mme Alice TIMSIT. - Prendre exemple sur la porte Pouchet, qui a, je trouve, un aménagement réussi, et pas sur Chapelle International.

Avec ce vœu, nous demandons pour le moment un alignement strict avec les ambitions du futur P.L.U. bioclimatique et de construire ensemble l'aménagement à venir.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. le maire et premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Alice TIMSIT, pour votre intervention et la présentation de ce vœu.

Ce vœu demande que le projet de réaménagement de la porte de la Villette réponde aux objectifs du P.L.U. bioclimatique en termes d'espaces verts, de biodiversité, de logements sociaux, d'espace public apaisé, de lien métropolitain et, évidemment, aligné sur les attentes des riverains, en particulier des publics vulnérables vivant à proximité du site.

Lors de la réunion de clôture de la première phase de concertation sur la porte de la Villette, nous avons présenté, avec François DAGNAUD, 12 engagements qui témoignent de cette ambition, dont l'usage de matériaux biosourcés, l'exemplarité énergétique des bâtiments, la réalisation de 50 % d'espaces végétalisés ou la création d'une offre importante en B.R.S. Cette phase de concertation sur le projet n'est qu'une première étape. Le futur projet urbain devra répondre à des objectifs forts : ceux de créer une continuité métropolitaine, de reconnecter le canal, d'accompagner la mutation du boulevard périphérique, tout en créant un quartier mixte dans le cadre d'une démarche environnementale ambitieuse et exemplaire.

Plus encore, nous souhaitons que le projet de transformation de la porte de la Villette soit exemplaire d'un point de vue environnemental et social, et témoigne de toute l'ambition de notre futur - je le dis avec une certitude déconcertante - P.L.U. bioclimatique. Nous proposons un avis favorable sur ce vœu, sous réserve de quelques amendements proposés concernant les considérants, la prise en compte des infrastructures routières, les précisions sur l'avis de l'Autorité environnementale, la suppression d'un doublon et d'un avis un peu tranchés sur le projet tel qu'il avait été présenté. Mais c'est un avis favorable sur le vœu amendé.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux explications de vote de Mme Farida KERBOUA, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de réaménagement de la porte de la Villette vise à faire émerger un nouveau quartier innovant, écologique et agréable, en alliant logements, emplois, services de proximité, aménagements d'espaces publics, le tout supposé améliorer la qualité de vie urbaine, la cohésion sociale et les mobilités actives. Ce projet ambitieux, non finalisé, reflète en réalité une très forte densification de la parcelle, avec la construction, entre autres, d'un grand nombre de bureaux au détriment des espaces verts. Paris en manque. Les Parisiens bénéficient de 3,1 mètres carrés d'espace vert par habitant, hors bois de Boulogne et de Vincennes, soit bien en deçà des 10 mètres carrés d'espace vert préconisés par l'O.M.S. Selon l'O.M.S., les espaces verts en milieu urbain apportent de nombreux bienfaits à la santé publique, d'où la nécessité d'aménager plus de petits espaces verts à proximité des lieux d'habitation et de vie des populations.

Afin de se rapprocher de l'objectif de neutralité carbone et pour la protection de l'environnement, tout doit être repensé. Dans la construction, il conviendrait d'utiliser, par exemple, tous les leviers d'atténuation du changement climatique tels que les matériaux biosourcés et géosourcés. Nous rappelons également les études et diagnostics nécessaires à la protection du système racinaire des arbres de la porte de la Villette, élément du vœu déposé par notre groupe Changer Paris en juillet dernier.

Aujourd'hui, face aux nouveaux enjeux de la transition énergétique, il est indispensable de revoir l'aménagement de la porte de la Villette, dans la concertation toujours pendante du nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Une explication de vote du maire du 19e arrondissement, M. François DAGNAUD, pour 3 minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Chacun s'en souvient, notre Assemblée a délibéré en juin dernier sur le projet de Z.A.C. et le réaménagement engagé de la porte de la Villette, à la faveur d'un projet de vœu déposé par "Les Ecologistes" au conseil du 19e arrondissement. Nous avons à nouveau mené et partagé ce débat, et pour l'essentiel, partagé nos ambitions.

A cette occasion, et je remercie Alice TIMSIT de l'avoir à nouveau rappelé, le constat a déjà été partagé de l'urgence à agir, au moment où les riverains - un peu moins maintenant mais la situation reste fragile, on le sait - traversent une redoutable épreuve et alors qu'objectivement la porte de la Villette est aujourd'hui un quartier en large déshérence élargi aux communes riveraines. Il y a donc urgence à agir. Que personne ne l'oublie.

Il faut aussi rappeler que le quartier de la porte de la Villette est adossé à ce qui est quand même le plus grand parc urbain européen. Pour ceux qui ne l'auraient pas à l'esprit, il s'agit du parc de la Villette.

Oui, l'idée que ce réaménagement en cours de définition préfigure et porte les orientations du futur P.L.U. bioclimatique, rassemble et rassemblera, je n'en doute pas, la majorité. Cet aménagement doit évidemment s'inscrire dans un modèle écologique. Le groupe Paris en commun, pour ce qui le concerne, comme l'Exécutif, portera cette exigence.

Cependant, je voulais rappeler trois points qui me paraissent importants. Il n'existe pas de modèle écologique sans modèle urbain. De ce point de vue, la mixité des logements et des usages, activités, services publics, puisqu'il s'agit de répondre à la diversité des besoins, reste à nos yeux une exigence non négociable. Oui, le modèle urbain de la mixité des logements, des populations et des usages est fondamental, identitaire, dans notre vision de la ville.

Par ailleurs, il ne peut exister de modèle écologique sans modèle économique. Ce réaménagement est pétri d'investissements à un niveau important. Il y aura donc besoin de dégager en face des financements à la hauteur des investissements. C'est une équation à laquelle personne ne pourra durablement se dispenser. Bien sûr, on aura tous envie de multiplier les exigences. Néanmoins, sans financements, ce projet ne pourra avancer.

Enfin, sur ce cas spécifique, il ne peut y avoir de modèle écologique sans modèle de gouvernance. Je veux rappeler que la Ville n'a pas la maîtrise totale du foncier de ce périmètre composite, sur lequel la S.N.C.F. a du foncier et sur lequel l'Etat, en l'occurrence le Ministère de l'Intérieur, a également du foncier. Malgré notre immense bonne volonté, nous devons malgré tout tenir compte, dans une démarche pragmatique, des contraintes et des intérêts, des souhaits de l'ensemble des partenaires de ce projet.

Pour autant, nous serons d'accord pour constater et partager l'idée que ce réaménagement devra répondre aux exigences d'un modèle écologique, mais en harmonie avec le modèle urbain et les valeurs que nous portons. Amendé à plusieurs reprises en conseil d'arrondissement puis à nouveau en Conseil de Paris, Paris en commun et le maire du 19e arrondissement se rallieront volontiers au vœu tel qu'il nous est présenté aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le groupe "Les Ecologistes" accepte le vœu amendé ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 du groupe "Les Ecologistes", amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 236).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prise en compte de la santé dans le prochain Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le vœu n° 83 est relatif à la prise en compte de la santé dans le prochain Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

La parole est à M. Émile MEUNIER, du groupe "Les Ecologistes", pour 2 minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai un doute. Je croyais qu'on l'avait retiré ?

En un mot, c'est pour dire qu'il faut renforcer la partie santé environnementale dans le P.L.U., mais on est tous d'accord avec cela, donc il est retiré.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci. Cela va accélérer les choses.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au devenir du site "La Rochefoucauld".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au devenir du site "La Rochefoucauld" (14e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n° 84 et n° 85 relatifs au devenir du site "La Rochefoucauld".

La parole est à Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, du groupe "Les Ecologistes", pour 2 minutes.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, cher collègue.

Comme très souvent, la majorité municipale du 14e arrondissement a souhaité travailler et s'exprimer à nouveau sur le site de La Rochefoucauld. C'est un site qui appartient à l'A.P.-H.P., qui est occupé depuis maintenant un peu plus de deux ans par le commissariat. C'est une occupation intercalaire, le temps qu'il regagne dans quelques semaines ses pénates situés avenue du Maine, après des travaux de rénovation.

Je voulais remercier Agnès BERTRAND, adjointe au sein de l'équipe municipale en charge de l'urbanisme et du logement, et Catherine CHEVALIER, conseillère d'arrondissement communiste, qui étaient à l'initiative de ce vœu.

Nous avons voulu insister particulièrement, puisque nous nous étions déjà prononcés, sur le fait que ce site devait échapper à la spéculation immobilière et à la densification à l'optimisation foncière, comme on dit. Ce que nous avons souhaité remettre publiquement sur la table, c'est l'agenda de ce site. Tout d'abord, parce que nous sommes en pleine révision du P.L.U. Ensuite, dans quelques semaines, ce site sera libre puisque le commissariat retrouvera le site de l'avenue du Maine en janvier.

Nous voulions demander à l'A.P.-H.P. ce qu'elle envisageait sur ce site. D'abord, parce qu'elle souhaite peut-être le maintenir dans une vocation de santé publique, ce qui nous irait complètement, puisque la fermeture des soins de suite de longue durée il y a quelques années correspondait à de réels besoins en termes de santé et d'accueil de publics fragilisés et précaires, notamment âgés.

Ce que nous voulons également rappeler par ce vœu, c'est d'ouvrir le débat à une concertation sur ce site. Nous interpellons à la fois l'A.P.-H.P., avec ce vœu qui vous est présenté, en disant qu'une occupation temporaire, à laquelle nous sommes très attachés dans le 14e arrondissement, doit s'étudier dès maintenant, là encore, avec l'A.P.-H.P., avec nous, arrondissement, nous, Ville de Paris, et également les habitants du 14e arrondissement, qui sont très mobilisés sur cette question, conseils de quartier ou associations.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Barbara GOMES, du groupe Communiste et Citoyen, pour 2 minutes.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, en 2019, le service de gérontologie de La Rochefoucauld a fermé pour être délocalisé sur le site de Broca-La Collégiale. Nous avons alors présenté un vœu, qui avait été adopté. Nous demandions que le futur site de La Rochefoucauld, qui appartient à l'A.P.-H.P., soit protégé de la spéculation foncière et réponde à des objectifs d'intérêt général. En l'occurrence, ces objectifs, c'étaient la production de 50 % de logements sociaux et une protection architecturale et paysagère. Au passage, il faudrait vraiment que l'on soit attentif à respecter les décisions et engagements pris ici, en Conseil de Paris.

Pour rappel, ce site présente une surface de 2 hectares, avec de nombreuses dépendances dont le caractère patrimonial est à préserver. Une partie du site est d'ailleurs classée comme espace vert, protégé par le P.L.U. Nous sommes actuellement dans la phase de concertation du P.L.U. bioclimatique, comme il a été rappelé, un nouveau P.L.U. qui doit relever les enjeux démographiques, de mixité sociale et climatique. Ce site sera bientôt libéré, en janvier 2023, de l'occupation temporaire du commissariat de police. Dans ce contexte, nous proposons donc que l'A.P.-H.P. se positionne rapidement sur le devenir de ce site, pour que la Ville puisse étudier la faisabilité de l'acquisition de celui-ci et se positionner à son tour.

Par ailleurs, nous souhaitons que le principe de l'occupation transitoire soit étudié pour être opérationnel dès le départ du commissariat. Nous demandons que l'A.P.-H.P. et la Ville lancent une concertation publique sur le devenir de ce site, réaffirment la nécessité que l'aménagement projeté ne vise ni la spéculation ni la valorisation foncière, et permettent au site de rester plutôt dans la sphère publique pour en développer et maîtriser les bâtiments et espaces verts, qui pourraient accueillir des logements sociaux et des activités d'intérêt général profitant au plus grand nombre. La qualité architecturale et paysagère du site doit aussi être impérativement maintenue.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. le maire, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame la Maire du 14e arrondissement. Merci, Barbara GOMES. Nous nous rejoignons totalement sur l'esprit de ces vœux. Le site de l'ancien hôpital de La Rochefoucauld - que j'ai d'ailleurs eu l'occasion de visiter plusieurs fois, notamment en votre compagnie, Madame la Maire - est un site magnifique du 14e arrondissement, tant par son patrimoine que par ses espaces verts. Ces derniers font déjà l'objet d'une protection au P.L.U. Ils le seront davantage au P.L.U. bioclimatique.

Le groupe Communiste et Citoyen et le groupe "Les Ecologistes" ont émis des vœux assez similaires. Preuve que nos ambitions, souvent, en matière d'urbanisme, peuvent se rejoindre. Cependant, à ce stade, l'A.P.-H.P. n'a pas officialisé sa décision sur l'avenir du site. C'est pourquoi je propose un amendement oral pour retirer ce présupposé comme acquis dans vos vœux. En revanche, sous réserve que vous acceptiez cet amendement, j'émettrai un avis favorable sur les deux vœux, qui nous conviennent parfaitement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Explication de vote de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Deux points. Avant tout, effectivement, ce serait la moindre des choses de dire dans ce vœu que l'A.P.-H.P. n'a pas fait connaître son intention de vendre le site. Mais ce serait la moindre des choses aussi, dans un vœu sur La Rochefoucauld, de mentionner le besoin urgent que la Ville se préoccupe avec l'A.P.-H.P. de l'état de l'offre des soins de suite et des soins de longue durée à Paris. On sait qu'il en manque et ce n'est pas mentionné.

Je dis cela alors que j'étais la première, avec mon groupe et mon collègue centriste au conseil d'arrondissement, à me préoccuper de La Rochefoucauld et de la nécessité de préserver ce site. Quand on voit les vœux n° 84 et n° 85, dans le 14e arrondissement, nous sommes vaccinés, si j'ose dire, et les habitants ne sont plus dupes. On commence par nous parler d'arbres et de petits oiseaux, d'usage collectif, et à la fin, cela se termine comme l'hôpital Broussais, comme l'hôpital Saint-Vincent de Paul, deux hôpitaux transformés avec du béton, une surdensité et un urbanisme tel que l'on n'en fait plus en banlieue depuis les années 1990.

J'ai proposé au conseil d'arrondissement du 14e arrondissement d'ajouter à ce vœu une mention, et une seule, qui conditionnerait notre vote : l'engagement que le site ne sera pas densifié. Cela a été refusé. Peut-être accepterez-vous ici, dans le Conseil de Paris, d'ajouter cette mention et cet engagement, et nous pourrions être unanimes ? Si tel n'est pas le cas, ce vœu, le n° 84, comme le suivant, le n° 85, ce serait une hypocrisie de plus et le préalable à une nouvelle horreur en béton, comme nous en connaissons beaucoup dans le 14e arrondissement à l'occasion de la transformation d'hôpitaux.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

C'était bien une explication de vote sur les vœux n° 84 et n° 85 ?

D'accord. Merci.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Abstention, s'il n'y a pas de modification en disant que l'on ne surdensifiera pas le site. Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord, merci, chère collègue.

Est-ce que, Carine, vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Je mets aux voix le vœu...

Explication de vote de Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Simplement deux choses. La première, c'est que, bien évidemment, nous nous devons de préserver le patrimoine architectural, arboré et paysager de ce site qui est absolument magnifique. C'est un véritable poumon vert au Nord du 14e arrondissement. Deuxième point, rappeler le besoin de loger à Paris nos soignants. C'est une piste dont je souhaiterais qu'elle soit vraiment mise sur la table avec l'A.P.-H.P. Vous vous rappelez, lors de la précédente mandature, nous avons fait voter à l'unanimité de ce Conseil la question des logements tremplins pour les jeunes médecins s'engageant à exercer en secteur 1 à Paris pendant 10 ans, en échange d'un accès privilégié au parc social de l'A.P.-H.P. et de la Ville. Ce me semble être absolument le bon lieu pour le faire.

Nous nous associerons donc aux deux vœux modifiés par l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe "Les Ecologistes", amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 237).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable, puisque vous avez accepté aussi les amendements de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 238).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à une interpellation des architectes des Bâtiments de France en vue de l'adaptation au changement climatique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 86 relatif à une interpellation des architectes des Bâtiments de France en vue de l'adaptation au changement climatique.

La parole est à M. Alexandre FLORENTIN, pour le groupe "Les Ecologistes", pour 2 minutes.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avant toute chose, je souhaitais partager avec vous ma tristesse quant à la disparition de Bruno Latour, et cette modeste intervention lui rend hommage.

Chers collègues, si vous en doutiez encore, l'été 2022 était en France un message de bienvenue dans le nouveau régime climatique : sécheresse record, nouveaux maximums de température, feux de forêt dans des lieux qui n'en avaient jamais connu, 11.000 décès attribuables à la chaleur. Magali REGHEZZA, du Haut Conseil pour le Climat, en ouverture de la mission "Paris à 50 degrés", nous le rappelait : "Les choses s'accélèrent et il n'y a pas de retour en arrière". La bonne nouvelle, c'est que la technique nous offre des solutions pour nous adapter, tout en nous alertant sur le fait qu'il faut régler le problème à la source, car nous ne pourrons pas nous adapter à tout.

Ce ne sont pas les seules, mais deux familles de solutions existent pour Paris. Jouer sur la couleur, d'abord, car une surface plus claire reste plus froide quand elle est exposée au soleil. Or, Paris est une ville globalement plutôt grise, noire pour ce qui est de ses routes. Ce n'est tout simplement pas adapté au climat dans lequel nous sommes entrés. Jouer sur le végétal également, car il fonctionne comme brumisateur naturel. Or, le végétal, cela prend de l'espace et cela obstrue parfois la vue, et donc, les perspectives.

Ces deux familles de solutions viennent contredire une certaine vision de Paris qui dirait que ce qui fait actuellement le charme de Paris, sa minéralité, ses perspectives, ses couleurs, cette vision actuelle de Paris doit perdurer. Or, ce n'est pas adapté au nouveau régime climatique. Nous avons donc là une bien belle controverse. Mais ce n'est pas à la technique de nous dire comment habiter Paris. Il nous faut un débat démocratique.

La première étape pour avoir ce débat, c'est d'écouter les différentes parties. C'est pourquoi nous aimerions que la Ville demande aux architectes des Bâtiments de France d'explicitier publiquement la doctrine qui, selon eux, permettrait d'adapter Paris au nouveau régime climatique.

Je sais votre attachement à ces questions, Emmanuel GRÉGOIRE, et espère que ce vœu vous soutiendra dans vos démarches et sera également utile à la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50 degrés".

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. le maire, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Monsieur FLORENTIN, pour ce vœu qui va tout à fait dans le sens des préoccupations et des actions quotidiennes que nous menons à la Ville de Paris, enjeu de concilier l'urgence climatique et la protection du patrimoine. D'autant plus que le climat de demain est connu. Nous savons que la canicule de 2003 deviendra la norme. Nous avons déjà connu 3 étés. Plus 2 à 4 degrés dès 2040. Concrètement, notre climat de 2050 sera plus proche de celui de Séville que du Paris que nous connaissons aujourd'hui, et nous vivrons des nuits tropicales à répétition. Le corollaire est que nous devons également nous préparer à des inondations plus fréquentes, avec une pluviométrie plus intense, des crues décennales qui augmenteront de 20 % en risque par rapport à aujourd'hui, sans parler des crues centennales dont le risque est estimé à plus 40 % dans les années qui viendront.

Sommes-nous condamnés ? Non. Des solutions existent, et Paris peut et doit s'adapter pour se préparer à ce futur et devenir une métropole écologique et bioclimatique. Pour cela, il faut agir, innover et laisser faire. Permettre des solutions écologiques de rafraîchissement et d'isolation - brise-soleil, ventilation naturelle, pompe à chaleur,

géothermie - et renoncer aux bâtiments vitrés ou de couleur sombre pour préférer des immeubles isolés ou aux ouvertures maîtrisées, en généralisant les brise-soleil, les dépassés de toits et les stores occultant. Promouvoir la végétalisation, bien sûr, dans les espaces privés, dans l'espace public. Faire réapparaître l'eau partout où cela est possible dans l'espace public parisien, sous forme de fontaines ou de rues. Réfléchir à la transformation de notre patrimoine, notamment les toits en zinc. Nous aimons leur esthétique, il faut que les matériaux changent. Nous pensons avoir trouvé des pistes très convaincantes.

Nous avons besoin de poser et de débattre avec les architectes des Bâtiments de France sur la doctrine en matière de protection patrimoniale et d'adaptation de la ville au changement climatique. C'est l'occasion pour moi de remercier les A.B.F., avec lesquels nous avons des relations extrêmement constructives. Je les sens de plus en plus préoccupés par cela. Mais il faut faire ce travail doctrinal pour les amener à évoluer. Pour beaucoup de dossiers où l'on avance bien, par exemple sur les couleurs de revêtement de la voirie, sur les matériaux des bâtiments, etc., il y a encore parfois des crispations que nous devons lever.

Que ce soit à travers la M.I.E. du Conseil de Paris "Paris à 50 degrés", que vous présidez, Monsieur le Conseiller, et la rencontre qu'elle permettra avec les A.B.F., vous dire ma disponibilité, et donc, mon avis favorable sur ce vœu pour travailler avec eux à un changement de doctrine qui permette de conserver le patrimoine et de le protéger des affres du temps.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Élisabeth STIBBE : S-T-I-B-B-E.

Nous sommes évidemment d'accord avec les constats énoncés dans les nombreux considérants, et les architectes des Bâtiments de France sont des interlocuteurs incontournables dans un projet de transformation urbaine dont ils sont partie prenante. Mais il est dommage que la formulation du vœu souffre d'une trop grande précision. Pourquoi limiter la question à la palette chromatique des revêtements, alors que les informations nécessaires sont plus globalement la nature et les propriétés des matériaux utilisés ? Par ailleurs et surtout, ce vœu nous interpelle sur la forme puisqu'il s'inscrit non pas dans la dynamique et les travaux de la Mission d'Information et d'Évaluation "Paris à 50 degrés" - que nous avons lancée la semaine dernière et que vous présidez, Monsieur FLORENTIN - mais à côté. Or, la géométrie montre de façon irréfutable que des parallèles ne peuvent se rejoindre.

La demande aux A.B.F. que vous présentez doit faire partie intégrante du travail de cette M.I.E., à laquelle contribuent, je le rappelle, des représentants de chaque groupe du Conseil de Paris ayant choisi de travailler ensemble dans ce cadre particulier d'un mandat d'élu, dans une démarche constructive visant à converger vers un consensus transpartisan. Mais si chaque groupe dépose ses questions et suggestions sous la forme de vœux en Conseil de Paris, plutôt que de nourrir les séances et débats de la M.I.E., ceux-ci s'en trouveront appauvris et le principe même de cette mission, dévoyé.

Nous savons que les A.B.F. ont été contactés. Nous espérons fortement qu'ils accepteront une audition ou de contribuer par écrit à nos réflexions. La demande formulée dans ce vœu devra intervenir à ce moment. C'est pour ces raisons, chers collègues, que nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Excusez-moi d'avoir écorché votre nom tout à l'heure.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 du groupe "Les Ecologistes", avec l'amendement de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 239).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir de l'école maternelle Netter (12e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le vœu n° 87 est relatif au devenir de l'école maternelle Netter, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, du groupe Changer Paris, pour 2 minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais, mes chers collègues, vous rappeler 2 chiffres. Le premier, c'est que 20 % des saisines relatives aux droits de l'enfant concernent la difficulté d'accès des enfants en situation de handicap à l'éducation. Chiffres qui sont

d'ailleurs corroborés par l'APUR, puisque 20 % des enfants en situation de handicap n'ont pas accès à une école ordinaire.

Lorsque j'ai présenté ce vœu dans le 12e arrondissement, on m'a répondu avec des statistiques sur les accueils en ULIS. Je voulais vraiment préciser que les enfants dont je parle, qui ont des troubles cognitifs très graves, un handicap très profond, ne peuvent pas avoir accès à une école ordinaire et même aux ULIS. Et donc, pour ces enfants, il faut trouver des solutions. Il existe des écoles qui sont sous contrat, des écoles hors contrat, mais qui dispensent une réelle éducation personnalisée pour ces enfants en situation de handicap.

Je prends souvent pour exemple l'école Tournesol, qui était avant dans le 12e arrondissement et a été accueillie dans le 13e arrondissement. D'ailleurs, je remercie la Ville pour cet accueil puisqu'elle a mis à disposition une école maternelle rue Yeo-Thomas qui a fermé pour des raisons démographiques. Ces locaux sont tout à fait adaptés. De telles structures pourraient être répliquées dans Paris, mais elles ne le sont pas par manque de locaux.

Il se trouve que la maternelle Netter a été fermée pour des raisons de baisse de démographie, de baisse d'élèves. Je trouve qu'elle aurait vraiment vocation, ce serait tout à notre honneur, à retrouver une deuxième vie pour l'accueil d'une structure qui permette justement l'accueil d'enfants en situation de handicap. C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu : afin que la Ville de Paris étudie la possibilité, un peu comme cela a été fait pour l'école Tournesol dans le 13e arrondissement, d'accueillir des structures pour les enfants en situation de handicap.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à M. le maire Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Valérie MONTANDON, pour votre intervention.

Ce vœu est intéressant parce que le sujet que vous évoquez est incontestablement légitime. Nous avons besoin d'écoles d'enseignement spécialisé qui ne peuvent pas être intégrées en ULIS. C'est l'occasion de rappeler que, heureusement, le 12e arrondissement y contribue beaucoup, puisque l'on a 2 classes ULIS en école élémentaire et 5 classes ULIS dans des collèges de l'arrondissement. Premièrement, il n'est pas du tout évident que le lieu s'y prête. Deuxièmement, une réflexion a été engagée par l'Exécutif sur le devenir de l'école.

Dire le soutien à la proposition que vous formulez sur le fait de développer des établissements d'enseignement adaptés, mais que ce n'est pas le lieu qui s'y prête le mieux. Et donc, vous proposer de retirer votre vœu, tout en prenant l'engagement que Patrick BLOCHE puisse échanger avec vous pour voir les lieux qui pourraient s'y prêter dans le 12e arrondissement ou ailleurs, puisque tous les arrondissements de Paris sont concernés.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous maintenez votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je maintiens le vœu, bien sûr. J'apprends qu'il y a un devenir apparemment, mais dont on n'a pas fait état. Je ne sais donc pas ce que vous comptez faire. Le site est très adapté, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour les explications de vote, la parole est tout d'abord à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Il faut que je mette ma carte.

C'est bon ? Bien.

Je partage l'intention de ma collègue Valérie MONTANDON. Evidemment, il y a des besoins pour les enfants en situation de handicap. Mais il s'avère que je siége dans cette école, que je représente la Ville dans ce conseil d'école et que ma fille a été scolarisée dans cette école. Je la connais donc très bien. C'est une école où les classes sont au premier étage. C'est une école où, au rez-de-chaussée, il y a exclusivement un préau, que l'on appelle un préau d'école, et une seule classe. La partie qui est au rez-de-chaussée pose un problème de toiture. D'ailleurs, c'est pour cela que l'école ferme. Puisque la question qui se posait, ce n'était pas la question de la démographie scolaire, c'était : est-ce que l'on fait des travaux, et donc, on déplace les élèves dans une autre école le temps des travaux, ou est-ce que l'on va progressivement vers la fermeture et on requalifie cette école pour un futur devenir ? Aujourd'hui, l'école n'est pas adaptée aux enfants en situation de handicap, notamment handicap moteur.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que, lorsqu'on a eu la délibération, on a voté la délibération. Il s'avère que le groupe Communiste et Citoyen a voté contre. Mais l'engagement que la Ville a pris, c'était qu'il y ait une concertation, d'une part avec les habitants du quartier, d'autre part avec les parents d'élèves et l'ensemble des élus. On ne peut donc pas régler l'avenir de ce bâtiment par un vœu que vous nous présentez. Sinon, on sort complètement du cadre sur lequel nous nous étions mis d'accord. C'est pour cette raison que nous voterons contre, même si nous partageons votre intention.

Je note au passage, Valérie, qu'il y a des classes ULIS dans l'école juste à côté, qui est Lamoricière.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Nous vous avons entendue, chère Valérie, tout à l'heure, et nous ne vous avons pas coupé la parole.

Je donne la parole, pour une explication de maire... de vote, à la maire du 12e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Je veux bien une explication de maire aussi, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous partageons avec Mme MONTANDON le souhait de faire émerger un nouvel équipement au service des familles à destination de ces enfants et de ces adolescents dans le 12e arrondissement, mais en lieu et place de l'école maternelle Netter qui fermera malheureusement ses portes à la rentrée 2023. Comme vous l'a expliqué mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, une fermeture d'école, c'est toujours un crève-cœur, d'autant qu'il y a des soucis bâtimentaires dans cette école.

Le 12e arrondissement accueille aussi, comme vous le savez, plusieurs ULIS. Nous en avons, comme l'a rappelé Nicolas, à Lamoricière et à Wattignies, à proximité. Nous avons demandé, il y a deux ans, une ouverture d'ULIS moteur également dans notre arrondissement. Il y a aussi des ULIS dans les collèges. C'est effectivement une offre déjà importante.

Je comprends que l'occasion offerte par la libération de ce bâtiment puisse faire émerger des idées de toutes parts, mais il ne nous paraît pas judicieux de circonscrire ce besoin évident à un seul bâtiment, dont on ne sait par ailleurs pas si sa localisation répondra de manière optimale aux besoins des familles identifiées par les services compétents. Je vous invite donc à élargir cette demande à l'ensemble des bâtiments scolaires vacants à Paris et dans la Région Ile-de-France, afin que votre ambition, que je partage, soit à la hauteur des besoins que vous souhaitez mettre en lumière. L'échelle de l'arrondissement ne me paraît pas totalement adaptée.

D'ailleurs, la vacance prochaine de l'école maternelle Netter fait l'objet d'études et de discussions engagées par la Mairie de Paris avec la mairie du 12e arrondissement, ainsi que les partenaires compétents. Nous souhaitons faire mûrir des projets d'occupation qui, nous l'espérons, répondront concrètement aux besoins de ce quartier grâce à une phase d'évaluation des besoins. Nous souhaitons que ce lieu soit une réponse aux nombreux défis auxquels les familles, enfants, adolescentes et adolescents doivent faire face, parmi lesquels le handicap, la santé mentale, la santé physique, la santé sexuelle, et bien d'autres.

Nous avons l'ambition d'accueillir un lieu ressource dans ce bâtiment et nous espérons que nous disposerons des moyens pour le mettre en œuvre. Nous connaissons bien l'école Tournesol pour l'avoir accueillie dans les locaux de l'espace Gabriel-Lamé jusqu'à son déménagement dans le 13e arrondissement. Nous savons la nécessité et l'utilité de leur travail. Votre suggestion sera donc étudiée parmi les pistes envisagées.

Pour autant, vous l'aurez compris, nous voterons contre ce vœu pour ne pas prédéterminer la destination d'un lieu pour lequel la réflexion...

On peut parler sans être interrompue sans cesse ? Est-ce que moi, je vous ai interrompu une seule fois pendant ce Conseil ? Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le calme est revenu.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - La réflexion en est encore à ses prémices, mais je tiens à rappeler mon souhait, ainsi que celui de mon groupe, en faveur de l'émergence systématique d'un nouveau service pour les enfants, les adolescentes et adolescents, dans la définition de tout nouvel usage du bâti scolaire. Des cas de fermeture d'école sont malheureusement à prévoir. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'affirmer devant cette Assemblée, il est important de faire front pour trouver des solutions idoines.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 87 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un Comité du nouveau mobilier urbain.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le vœu n° 88 est relatif à la création d'un comité du nouveau mobilier urbain.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, du groupe Changer Paris, pour 2 minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de revenir sur le sujet du mobilier urbain et d'insister sur la nécessité de faire appel à des experts, des avis éclairés, lorsqu'il s'agit d'introduire dans l'espace public du nouveau mobilier urbain. Je ne remets pas du tout en cause le travail qui est fait actuellement sur le manifeste de l'esthétisme, notamment le catalogue qui servira de base pour le mobilier urbain. Là, je parle des nouveaux comportements et usages. Que ce soient les défis climatiques ou le numérique, toutes les transformations et innovations impliquent et engendrent de nouveaux comportements et usages qu'il faut étudier, et nous, élus, nous ne pouvons pas décider seuls. Nous avons, pour ces sujets, besoins des avis éclairés d'experts.

C'est dans ce sens que Jacques Chirac avait créé le comité de mobilier urbain, qui avait été pérennisé par Bertrand DELANOË. Nous regrettons son extinction. C'est pourquoi j'y reviens. D'autant que pendant la canicule que nous avons connue cet été, il y a eu la mise en place de nouveaux mobiliers pour répondre aux vagues de chaleur. C'était assez disparate : certains tenaient la route, d'autres faisaient pitié, je vous l'avoue. Nous voulons que tous ces mobiliers reçoivent un avis éclairé, qu'il y ait un bilan fait de ce qui a été déployé cet été. Enfin, après ce bilan, qu'il y ait un véritable plan de déploiement, parce que l'on a eu l'impression, cet été, que c'était du coup par coup pour colmater les brèches. Pour nous, ce sujet nécessite un comité de mobilier urbain, un bilan, et ensuite, un plan de déploiement.

Je vous remercie.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Merci beaucoup, Madame MONTANDON, pour ce vœu. Vous avez la qualité d'être constante puisque je crois qu'à chaque Conseil de Paris, nous avons droit à ce vœu. Donc moi aussi. J'émettrai un avis défavorable. Non pas parce que j'y prends goût, vraiment pas, mais parce que je répète que la gouvernance de ces sujets a été formalisée, explicitée auprès des groupes politiques. Nous avons une commission de régulation de l'espace public. Vous savez ma disponibilité et celle de mon cabinet pour vous en rendre compte et faire un point détaillé. J'ai déjà dit que je le ferai avec l'ensemble des groupes qui le souhaitent, notamment de tenir une réunion associant les représentants de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris tous les 6 mois, pour faire un point d'avancement sur les actions menées à travers le manifeste pour la beauté de Paris.

Je vous proposerai, comme convenu, une date avant la fin de l'année 2022. Ce temps d'échange sera l'occasion de faire le point sur les projets retenus, de faire un retour très libre et critique quand vous le jugerez utile sur ce qui a fonctionné et moins bien fonctionné. Mais nous ne souhaitons pas ajouter une commission aux commissions. Il y en a déjà parfois un peu trop.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 88 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la délivrance des titres d'identité.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 89 est relatif à la délivrance des titres d'identité.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe Changer Paris.

Monsieur le Maire...

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Madame la Maire, merci.

Si je reviens sur le vœu qu'avec mon groupe nous avons déposé en février dernier sur la situation des services de délivrance des titres d'identité dans les mairies d'arrondissement, c'est que la tension sur les demandes, observée

depuis l'automne 2021, d'ailleurs dans toute la France, reste aujourd'hui extrêmement élevée. Je citerai simplement les chiffres : 30.000 connexions par semaine pour une offre de 7.000 rendez-vous hebdomadaires.

Des mesures temporaires ont été mises en place par la Maire de Paris - c'est une très bonne chose - comme l'ouverture du service de délivrance des titres quatre samedis, le recrutement de contractuels, le déplafonnement des heures supplémentaires. Nous venons d'apprendre, par l'A.N.T.S., que seraient remplacés les dispositifs de recueil par du matériel moderne, enfin. Cela évitera des pannes. Mais tout cela n'a pas permis de résorber le retard accumulé.

En plus, il y a eu une très forte activité au printemps et à l'été, très supérieure à celle des années précédentes, qui s'est traduit par un pic des retraits, alors même que les effectifs supplémentaires ont été progressivement supprimés. Cela fait que les équipes, vous le savez, sont épuisées dans toutes les mairies.

En plus, depuis le 24 août, la Mairie de Paris a imposé aux usagers de disposer d'un compte "monparis.fr" pour pouvoir prendre un rendez-vous dans le service des titres, malheureusement sans aucune communication préalable vis-à-vis du public, pas plus que des mairies d'arrondissement. Cela fait que les services de facilitation numérique sont débordés et ne peuvent pas être mobilisés en permanence en fonction du peu d'effectif.

En plus, cette nouvelle obligation a coïncidé avec le lancement de la décision de l'Exécutif parisien relative au stationnement payant des deux-roues motorisés, qui a embolisé les services d'accueil des mairies et le 39 75.

Tout cela fait beaucoup. Les mairies sont vraiment débordées au niveau de leur service d'accueil et, du coup, du service des titres. Cette délivrance ne donne toujours pas satisfaction aux usagers, en particulier aux plus démunis face à l'outil numérique.

Ce que nous demandons, c'est que la Mairie de Paris dote les mairies d'arrondissement des moyens nécessaires à des ouvertures de guichets et de rendez-vous, et qu'ils puissent avoir une marge de manœuvre et une maîtrise des prestations et des outils au service de la population dans un souci de simplicité.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, tout d'abord, je voudrais saluer l'ensemble des mairies d'arrondissement et des agents des services titres qui ont fait face à une situation exceptionnelle depuis le 1er janvier 2022. 331.880 titres ont été délivrés, contre 289.975 exactement sur la même période pendant l'année 2019. Effet de report notamment lié à la crise Covid, que chacun a en tête.

Nous avons déployé des moyens très importants, avec des efforts qui ont porté sur le recrutement de renforts supplémentaires et l'organisation d'ouvertures exceptionnelles. Vous les avez évoqués. Nous avons organisé différentes mesures supplémentaires, notamment une procédure d'urgence pour motif professionnel ou administratif qui a été mise en place dès le mois de mai 2022.

Si nous avons mis en place la connexion à "monparis.fr", c'est pour éviter les escroqueries, puisque nous avons observé que des robots informatiques préemptaient les rendez-vous pour les revendre sur des sites privés en procédure d'urgence. La mise en place de l'inscription à "monparis.fr" a permis d'endiguer, voire d'éradiquer ce phénomène d'usurpation.

Nous avons mobilisé beaucoup de moyens également pour les Parisiens qui ont des difficultés d'accès au numérique, avec notamment la possibilité de prendre des rendez-vous via le 39 75. Depuis le 28 septembre, les téléconseillers proposent aux usagers en fracture numérique un rendez-vous sur Louvre à 10 semaines maximum. Plus de 200 rendez-vous ont d'ores et déjà été mobilisés en ce sens.

Au global, les moyens consacrés ont été très forts. Je comprends votre agacement, mais vous savez que cela ne dépend pas que de nos moyens, puisque c'est une compétence de l'Etat déléguée aux communes et que nous avons eu un sujet avec les dispositifs de recueil, ces fameux terminaux sécurisés. Je trouve que votre vœu ne reconnaît pas à sa juste valeur les moyens que nous avons mobilisés, même si j'entends l'impatience des Parisiens.

Je vous proposerai de retirer votre vœu, eu égard aux efforts que nous avons fournis. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 89 est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement du Champ-de-Mars et de ses abords en plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 90 relatif au classement du Champ-de-Mars et de ses abords en plan de sauvegarde et de mise en valeur.

La parole est à M. LAUSSUCQ ?

Pardon, c'est très mal écrit. Je suis désolée, excusez-moi.

M. Jean LAUSSUCQ. - Je vous en prie.

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu propose de lancer la procédure de classement du Champ-de-Mars et de ses abords en plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Comme vous le savez, sous la pression des riverains, la Mairie a engagé dans l'urgence une rénovation des pelouses du Champ-de-Mars. Malheureusement, une fois encore, nous nous apprêtons à réparer un espace qui, on peut le craindre, se retrouvera dans le même état, sinon un état encore plus dégradé, dans un an, voire moins. Ce jardin public est le plus grand jardin de la rive gauche, mais c'est aussi le plus dégradé. Dégradé par des années de surexploitation touristique et commerciale, le site est aujourd'hui dans un état critique. Chacun peut le constater, chacun l'a constaté.

Le Champ-de-Mars est pourtant un ensemble architectural, patrimonial et paysager unique qui représente un exemple exceptionnel de ce qu'a pu être l'aménagement d'un site urbain au début du XXe siècle. Ses allées dégradées, la surfréquentation touristique, ses pelouses réduites à l'état de terre battue, une surexploitation commerciale qui fragilise jusqu'à la santé des arbres, ne peut être une situation durable pour un espace tel que celui-ci. Nous ne pouvons pas continuer avec des campagnes de restauration qui n'y changent rien, tant qu'il n'y aura pas de cadre contraignant pour tous ceux qui interviennent sur ce site.

Plus que jamais, tous les Parisiens, au-delà des 7e et 15e arrondissements, qui sont les arrondissements riverains, veulent un Champ-de-Mars protégé, nettoyé, valorisé. Dans le 7e arrondissement, les habitants ont massivement plébiscité le projet de rénovation qui avait été inscrit au budget participatif cette année. Il faut donc engager une opération de préservation de ce site, en donnant un cadre contraignant, juridiquement valable, qui s'imposera à tous les acteurs municipaux, extra-municipaux et nationaux.

Nous l'avons proposé en ce sens à la Ministre de la Culture, qui a accepté d'envisager de lancer les études préalables pour définir un cadre et des objectifs à ce classement. Avec les riverains et les associations, nous demandons donc que la Ville puisse enclencher cette procédure.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Tout d'abord, pour vous dire que nous n'avons pas la même lecture des courriers, puisque j'ai récupéré le courrier de réponse que la Ministre de la Culture vous a adressé. Elle ne dit nullement qu'elle va engager les travaux. C'est un simple accusé de réception : "Merci de m'avoir écrit, je vous en prie". Je connais votre liberté d'interprétation des courriers, mais, en l'occurrence, ce n'est pas le cas.

C'est d'autant plus paradoxal que l'extension ou la création d'un P.S.M.V. relève d'une initiative de l'Etat avec l'assentiment de la Ville. Si vous vouliez classer le P.S.M.V. - je vous le dis tout de suite, nous ne le souhaitons pas - il aurait peut-être été courtois de nous le faire savoir, quitte à ce que l'on vous dise non, avant d'écrire à la Ministre. Mais je connais les échanges nourris entre la présidente du groupe, maire du 7e arrondissement, et les membres du Gouvernement sur les sujets concernant la politique municipale.

Pourquoi ce dispositif n'est-il pas adapté ? Pourtant, ce n'est pas un site qui est exempt de protection. C'est le site qui réunit le plus haut niveau de protection patrimoniale. Vous savez que les P.S.M.V. sont généralement plus caractéristiques des protections architecturales et patrimoniales que des classifications d'espaces publics.

Nous sommes quand même d'accord pour dire que le site mérite des protections renforcées. Nous soutenons tout à fait l'idée de renforcer, non pas à l'occasion de la réforme - là aussi, un terme impropre utilisé dans les considérants du vœu - mais de la révision du Plan local d'urbanisme, pour faire en sorte de voir comment, ensemble,

nous pourrions intelligemment renforcer les protections en matière de protection de la Ville de Paris, en matière d'espaces verts protégés. Mais c'est déjà largement le cas sur le Champ-de-Mars.

J'émettrai donc un avis défavorable sur votre vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 90 est rejeté.

Je vous remercie.

2022 DTEC 32 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour la résilience du territoire et de ses habitants (43.590 euros).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DTEC 32 : convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour la résilience du territoire et de ses habitants, 43.590 euros.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun, pour 5 minutes.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les différentes crises que nous connaissons depuis quelques années, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales, ont imposé la résilience au cœur de l'action publique. La résilience, c'est-à-dire la capacité des personnes, la capacité d'institutions et de systèmes à continuer de fonctionner, quels que soient les aléas auxquels ils peuvent être soumis. C'est la solidarité qui se met en place au sein d'un territoire, pour mieux vivre et mieux s'adapter face à ces crises.

Compte tenu des enjeux sociaux et environnementaux, la Ville de Paris s'est dotée d'une stratégie de résilience depuis 2017. Cette stratégie vise à transformer Paris en adaptant ses infrastructures, en mobilisant l'intelligence collective et en impliquant l'ensemble des territoires, qu'ils soient à l'intérieur de Paris ou à l'extérieur, donc les territoires voisins. La refonte de cette stratégie, qui commence ce mois-ci, le 19 octobre, vise à renforcer la dynamique collective autour de la résilience, à approfondir la solidarité de proximité comme un levier de cette résilience.

La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris se prépare également à affronter des défis importants, tels que la hausse des activités liées au secours aux personnes ou celles liées au changement climatique, qui impactent de façon très concrète leur activité. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité de proximité est un levier central pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Davantage d'entraide citoyenne permet de réduire les demandes d'intervention de la brigade, dont un certain nombre ne relève pas toujours de ses missions.

En cohérence avec ces nécessités et cette volonté, la Ville de Paris et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ont souhaité rassembler leurs efforts autour d'une convention de partenariat. Ainsi, la coopération en matière de prospective et de prévention des risques sera renforcée. Par exemple, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris fera une contribution à la refonte de la stratégie de résilience de Paris. Le pouvoir d'agir des habitants sera renforcé par la formation, notamment en comportements et gestes qui sauvent. Des actions de formation seront ouvertes dans tous les arrondissements aux Parisiennes et aux Parisiens, et également auprès des opérateurs et des entreprises du territoire.

La Ville contribuera également au projet "Vivre ensemble", initié par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour renforcer les solidarités de proximité. Des volontaires en service civique seront recrutés dans les mairies d'arrondissements volontaires et auront notamment pour mission de sensibiliser les habitants à l'entourage de proximité et d'élaborer, en lien avec les services de la Ville et les acteurs associatifs locaux, une cartographie du tissu social local. Cela permettra d'améliorer l'accès et le recours aux droits.

D'ailleurs, en 2019, ce dispositif a été expérimenté par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris dans le 13e arrondissement pendant 6 mois, et il a remporté un franc succès. Ce sont une trentaine d'actions de sensibilisation qui ont été menées auprès d'environ 250 personnes. Cela a entraîné une prise de conscience de ces personnes, qui ont manifesté leur envie d'agir à leur niveau.

Je me réjouis de cette coopération qui, je le crois, est nécessaire vu les enjeux qui sont devant nous. Je vous invite donc, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération pour pouvoir entériner cette volonté et ce plan de stratégie de résilience.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Madame la Maire, chers collègues, nous nous réjouissons, nous aussi, de cette convention de partenariat qui permettra de former de nombreux Parisiens aux gestes de premiers secours. Une convention qui prévoit la mise à disposition de formateurs et de matériel pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, pour sensibiliser et former aux comportements et aux gestes qui sauvent jusqu'à 10.000 personnes par an, avec un minimum de 5.000 bénéficiant d'une formation donnant droit à une attestation. D'ailleurs, il est prévu, dans le plan "Paris qui sauve", un objectif annuel de 20.000 Parisiens et 5.000 agents municipaux formés aux gestes qui sauvent.

Plusieurs questions. La Ville de Paris parviendra-t-elle à remplir cet objectif ? Combien de Parisiennes, de Parisiens et d'agents seront formés chaque année ? Ces formations donnent-elles lieu à des attestations, et combien ?

Cette convention prévoit différentes coopérations et le partage d'informations entre la Ville de Paris et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris en matière de résilience. C'est notamment le cas avec le programme "Vivre ensemble", qui vise à repérer, orienter et signaler les situations de détresse sociale potentielles aux services compétents, et les brigades formées par des jeunes en service civique. Ces jeunes, tout comme les volontaires de Paris, permettent de faire vivre - c'est très important - le lien social parisien et d'apporter du renfort aux pompiers de Paris. Pourquoi ? Parce que le manque de lien social est la cause d'un grand nombre d'interventions de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui auraient pu être évitées par le secours du voisinage ou des proches. Ce nombre important d'interventions évitables fragilise, vous le savez, la couverture opérationnelle.

A ces interventions, il faut ajouter l'augmentation des accidents des deux-roues, des vélos, et même une hausse importante des agressions à l'arme blanche ces derniers temps, qui rendent le contexte particulièrement chargé pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Vous savez qu'avec Philippe GOUJON, nous sommes très inquiets de cette hausse des interventions de premiers secours, qui met à rude épreuve l'ensemble de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Il est d'ailleurs dommage que ce projet de délibération n'ait pas été présenté en 3e Commission, ce qui nous aurait permis, avec Philippe GOUJON, d'interroger la représentante du Préfet de police à propos du nombre de ces interventions. En effet, nous savons que le rythme annuel entre janvier et mai dernier s'établissait - écoutez bien - à plus de 1.400 interventions par jour. Qu'en est-il aujourd'hui ? Selon le général GONTIER, commandant de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris jusqu'à l'été dernier, ce rythme d'intervention mettra en danger le modèle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Soyons en alerte.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues.

Effectivement, la Ville de Paris et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris partagent la conviction que la résilience urbaine est un enjeu majeur pour le territoire parisien. Vous l'avez bien dit, le lien social en est une composante essentielle, et Paris ne pourra pas être résilient si les Parisiens et les Parisiennes ne sont pas sensibilisés et formés à l'attention aux autres, au lien social, à la convivialité et aux solidarités de proximité, en particulier envers les plus vulnérables.

Comme vous l'avez bien dit, il est exact que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris fait aujourd'hui face à de nombreuses demandes d'interventions par téléphone qui ne relèvent pas de l'urgence vitale, mais plus de la détresse sociale, et pourraient être évitées par davantage d'entraide, de cohésion sociale et une meilleure coordination avec les services sociaux de la Ville.

C'est bien dans cette perspective que nous avons souhaité, avec la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, réunir nos efforts en formalisant un partenariat autour de 4 axes, qui sont effectivement de renforcer notre coopération en matière de prospective, de résilience, de prévention des risques, afin que chacun soit plus efficace dans ses actions et ses interventions. D'accompagner l'innovation, à la demande de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, au service d'une plus grande résilience des personnes et acteurs du territoire. De renforcer le pouvoir d'agir des habitants par les formations, en particulier les formations aux comportements et gestes qui sauvent. Oui, nous souhaitons former énormément de Parisiens et d'agents. Nous travaillons aujourd'hui à une labellisation.

Ce projet de délibération a été présenté en 5e Commission. Si vous souhaitez plus de détails, je pourrai bien évidemment vous en donner.

Ce partenariat, que je porte aussi avec ma collègue Léa FILOCHE, ici présente, est vraiment la première pierre de la refonte de la stratégie qui va être lancée le 19 octobre, lors d'un événement auquel tous les Conseillers de Paris ont été invités à l'Hôtel de Ville, qui devra nous permettre de tirer les enseignements de 5 années de mise en

œuvre de l'ancienne stratégie. Période qui a été marquée par des crises majeures : la pandémie, les canicules, aujourd'hui une guerre, une crise énergétique, une crise inflationniste.

Mon souhait est que nous puissions renforcer cette dynamique collective et arriver à dégager avec les Parisiens des solutions concrètes qui soient positives, non anxiogènes, que chacun puisse s'approprier, et "in fine", permettent de développer les solidarités de proximité, et surtout, d'améliorer la qualité de vie de chacun.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DTEC 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DTEC 32).

Je vous remercie.

2022 DTEC 18 - Communication relative à la présentation du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des berges de la Seine à Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DTEC 18 : communication relative à la présentation du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des berges de Seine à Paris.

Je laisse la parole à Mme Véronique BALDINI, du groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

Mme Véronique BALDINI. - Madame le Maire, mes chers collègues, cette présentation du nouveau cahier des prescriptions architecturales paysagères et environnementales des berges de la Seine, nous offre l'occasion de rappeler les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation dédiée à la Seine, la M.I.E. Seine, lancée en début de mandat à la demande des élus de notre groupe, le groupe Changer Paris. Des propositions issues des travaux de cette Mission d'Information et d'Evaluation se retrouvent dans cette nouvelle mouture du cahier des prescriptions des berges de Seine. C'est le cas de la végétalisation qui peut être autorisée en fond de quai, en continuité des pieds d'arbres ou avec des pavés joints engazonnés. Les arbres en pot sont proscrits à titre permanent, ce dont nous nous réjouissons puisque ces aménagements sont d'ordinaire le paravent d'une végétalisation au rabais, faussement écologique et laide.

D'autres propositions de la M.I.E. sont reprises, mais "a minima". Par exemple, nous avons demandé d'effectuer les aménagements nécessaires pour rendre accessibles les quais bas pour les personnes à mobilité réduite. Le nouveau cahier des prescriptions permet des adaptations des sols, notamment pour permettre la circulation des personnes en situation de handicap. Il indique aussi que le réaménagement des rampes à venir doit tenir compte de la réglementation liée aux personnes en situation de handicap. C'est une avancée, mais elle reste très timide. Il est à craindre que les quais bas restent longtemps encore inaccessibles aux personnes en situation de handicap.

Avec le groupe Changer Paris, nous avons aussi demandé que le mobilier urbain des quais respecte l'esthétique classique du mobilier parisien. Le banc de référence "berge de Seine", dont on peut retrouver la photo page 9 de ce cahier, nous paraît respecter l'esprit des quais, par sa discrétion et sa composition en pierre massive qui s'intègre aux matériaux des quais. En revanche, le cahier des prescriptions affirme que des assises en bois pourront être tolérées au cas par cas. Nous ne disposons pas de photo des aménagements envisagés. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les types d'assises en bois qui seraient tolérés ? Nous pensons que les poutres de chantier, que l'on a vu fleurir un peu partout dans Paris dernièrement, ne doivent pas être installées sur les quais de Seine.

Les berges de Seine sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO et constituent un élément essentiel de la beauté de Paris. Elles doivent être préservées. L'année dernière, lors de notre visite sur la Seine, les membres de la M.I.E. avaient pu unanimement constater la présence de nombreux "tags" sur les quais de Seine. Mon collègue Aurélien VÉRON a encore évoqué ce problème en séance avant-hier. Il est indispensable d'accentuer le nettoyage des "tags" sur ces berges. Nous le devons aux Parisiens et à tous les amoureux de Paris.

Les activités industrielles en bord de Seine, dont les cimenteries, sont aussi un sujet essentiel de la Mission d'Information et d'Evaluation, sujet qui fut même à l'origine de sa création à l'initiative de notre groupe. Nous avons obtenu que la M.I.E. préconise de ne plus autoriser de nouvelle installation de centrale à béton, ni d'extension. Malheureusement, dans le 15^e arrondissement, et j'associe à mes propos mes collègues Philippe GOUJON et Claire de CLERMONT-TONNERRE, les amodiataires ont vu leurs concessions renouvelées. Il nous a fallu mener un rude combat pour obtenir une meilleure intégration de la centrale "Lafarge", dont nous avons demandé en vain le départ.

Je précise que la déchetterie "Cemex" est toujours dans le 16^e arrondissement et continue de polluer les alentours de son amodiation. A ce sujet, la Mission d'Information et d'Evaluation préconisait une meilleure insertion des activités industrielles, notamment par la plantation d'arbres masquant les infrastructures. Je m'étonne de ne pas retrouver cette proposition dans le cahier des prescriptions.

Enfin, nous avons demandé l'installation de caméras de vidéo-protection sur les berges de Seine puisque, lors de nos auditions, la question de l'insécurité, en particulier les vols à la tire, les problèmes d'alcoolisation et l'insécurité qu'éprouvent les femmes en soirée sur les quais de Seine, avait été souvent évoquée. Le cahier des prescriptions aurait pu aborder cette question, notamment au travers de l'intégration des caméras dans le paysage des berges de Seine.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BALDINI, pour cet exposé du cahier des prescriptions.

Pour resituer le travail qui a été fait, avant de répondre sur les quelques points que vous avez énoncés, le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des berges reprend un ensemble de prescriptions sur les aménagements qui peuvent être faits sur les berges. Il n'avait pas évolué depuis 1999. Beaucoup d'entre vous, j'imagine, ont vu, parfois avec une forte opposition, l'évolution que nous avons connue sur les berges de Seine. Après de longues années d'opposition politique pour certains et de combat politique pour d'autres, nous avons abouti à une évolution qui nous semble aujourd'hui saluée par tous. Ce cahier des prescriptions devait également évoluer parce qu'il n'avait pas été revu depuis 1999, comme je l'ai précisé.

Je veux redire, au regard des quelques réserves que vous avez énoncées, Madame BALDINI, que cette rédaction est faite évidemment avec la Ville de Paris selon une étude de l'APUR, et dans un comité de rédaction qui réunit également HAROPA, V.N.F., Voies Navigables de France, et les bâtiments de France. Ce n'est donc pas uniquement le résultat des souhaits que pourrait émettre la Ville de Paris, au regard des autres acteurs que je viens de nommer.

L'objectif de ce CPAPE, pour aller plus vite, est de valoriser l'harmonie générale entre les berges, d'assurer la simplicité des aménagements ainsi que la sobriété et la qualité des matériaux à employer, comme vous l'avez tous vu en lisant consciencieusement ce cahier. Il y a quelques nouveautés que j'aimerais souligner par rapport à l'édition de 1999.

Tout d'abord, l'intégration des berges du bois de Boulogne, qui sont les uniques berges naturelles sur le territoire parisien. La prise en compte des installations événementielles et saisonnières, qui étaient jusqu'alors traitées dans des documents distincts.

Le deuxième point, il s'agit du respect des vues sur le fleuve et les berges, renforcé dans cette nouvelle édition, notamment l'insertion des constructions sur les berges et des installations flottantes fixes ou des bateaux logements.

Le troisième point - vous l'avez souligné, il est encore imparfait, mais c'est un point important - c'est l'accès à tous qui doit être pris en compte dans tous les nouveaux aménagements qui auront lieu sur les berges.

Enfin, vous l'avez également notifié, les objectifs de résilience, de végétalisation et l'adaptation des berges au changement climatique.

Je me garderai de commenter ce que vous avez annoncé dans vos analyses sur le type de plantation, etc. Mais je crois pouvoir dire qu'aujourd'hui, l'ensemble des acteurs qui ont participé à la rédaction - je veux remercier ici les services de la Direction de la Transition écologique qui y ont travaillé, de même que mon cabinet et mon prédécesseur Célia BLAUDEL - je crois que nous pouvons être satisfaits de l'aboutissement du cahier que nous avons devant nous. Je pense que, pour les aménagements qui devront être faits, ils seront concertés avec les maires d'arrondissement pour accepter ce qui doit l'être en termes d'aménagements, qu'ils soient tactiques ou pérennes.

Quant aux "tags", je vais vous en dire un petit mot. Evidemment, il faut les nettoyer. Je vous invite à aller voir le tunnel des Tuileries, qui n'est donc pas un "tag" - puisque vous citez M. VÉRON qui s'était opposé à cela - mais est aujourd'hui un élément de démonstration de l'art urbain. Je vous invite tous à aller le voir parce que c'est un endroit à présent magnifique et que l'on glorifie dans beaucoup de revues, notamment culturelles et artistiques.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCE, président de la 6e Commission, pour nous en présenter les travaux.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous en venons aux travaux de la 6e Commission, et je m'en réjouis. La séance de la 6e Commission s'est tenue le 4 octobre dernier.

Patrick BLOCHE a pu présenter la communication de rentrée scolaire tout à fait dans le détail. Je vais aller vite ici, car nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ces éléments en séance mardi, de manière assez exhaustive. Vous le savez, cela a été rappelé, cette rentrée était la première rentrée scolaire depuis plusieurs années sans protocole sanitaire particulier lié au Covid. Cette communication était l'occasion d'évoquer les nombreux travaux qui ont été réalisés dans les établissements scolaires cette année, de rappeler aussi - ce qui est important - que les tarifs de cantine restaient inchangés pour que les petites Parisiennes et petits Parisiens puissent rester les petits amis du régime alimentaire équilibré que nous leur proposons. C'était également l'occasion de rappeler notre politique volontariste en matière d'animation à travers l'arsenal de l'animation.

Céline HERVIEU a détaillé la rentrée de la petite enfance, marquée par la crise sur le recrutement des personnels et le besoin d'élargir de manière importante les viviers de recrutement. Elle a également insisté sur l'école des métiers de la petite enfance, à l'image de ce qui existe déjà à la DASCO.

De nombreux échanges, de même que des questions ont pu être posées par les élus de cette 6e Commission à propos de la rentrée 2022. Puis, la Commission a permis d'aborder les principaux projets de délibération.

Patrick BLOCHE a détaillé le projet de délibération DASCO 97, qui permet le cumul d'emplois entre A.E.S.H. et personnel d'animation.

Céline HERVIEU a présenté des subventions liées aux structures de la petite enfance.

Marie-Christine LEMARDELEY, le projet de délibération DAE 159, une convention importante avec la Cité U pour accueillir les primo-arrivants, notamment avec la création d'un "welcome desk".

Dominique VERSINI a présenté le projet de délibération DLH 170, par lequel la Ville met à disposition des locaux pour la protection de l'enfance.

Enfin, Hélène BIDARD nous a présenté notamment le projet de délibération DJS 129, qui porte convention avec la C.A.F. pour "QJ". Une convention qui est évidemment importante.

La Commission s'est conclue par une présentation de la communication sur l'accessibilité des bâtiments scolaires. Vous le savez, la prise en charge des enfants en situation de handicap est une priorité pour la Ville. Ces différents éléments ont déjà été discutés. Aussi, je passe rapidement.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée a été présenté en détail, ainsi que les sites prioritaires retenus conjointement par les C.A.S.P.E. et les S.L.A. au niveau des arrondissements.

Voilà pour le bilan de la 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

2022 DJS 129 - Convention de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Paris au titre de la prestation de service jeunes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 129 : convention de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Paris au titre de la prestation de service jeunes.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour 5 minutes maximum.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce contexte de rentrée nous permet de penser à tous les jeunes Parisiens et jeunes Parisiennes qui viennent de reprendre leurs études, leur travail et, espérons-le aussi, leurs activités de loisirs. De penser aussi à toutes celles et ceux qui vivent encore des situations difficiles, de précarité, souvent peu aisées et dont il est difficile de sortir.

Ce projet de délibération nous permet de réaffirmer l'importance des politiques publiques menées en faveur des jeunes, de les soutenir dans la transition difficile qu'est le passage à l'âge adulte et de les accompagner vers l'autonomie. Rappelons tout de même que 750.000 jeunes de 15 à 25 ans habitent, travaillent ou étudient à Paris.

Nous ne présentons plus ici "Quartier Jeunes", cette maison pour la jeunesse qui propose différents services aux jeunes de Paris et d'Île-de-France, mais le contexte est propice pour rappeler ce qu'elle a permis récemment. Vous le savez, les effets de la crise persistent pour les jeunes. Un trop grand nombre d'entre eux n'a pas les moyens

de vivre dignement et est contraint de faire des économies sur son alimentation et sa santé. Les files d'attente pour les aides alimentaires ne désemplassent pas. La distribution alimentaire organisée par les "Restos du cœur" à "Q.J." a bénéficié à plus de 2.300 jeunes en un an. C'est tout de même un chiffre tragique. En moyenne, chaque mois, ce sont 350 jeunes qui sollicitent cette aide.

Sur le plan de la santé mentale - vous savez que le groupe Communiste et Citoyen s'en préoccupe tout particulièrement - la situation reste fort préoccupante. La dernière enquête "CoviPrev" de Santé publique France, menée en septembre 2022, indique que 41 % des 18-24 ans souffrent d'anxiété. Ce sont 3 points de plus qu'il y a un an. Alors, il y a urgence à agir pour aider ces jeunes à sortir de ces situations de détresse psychologique. En juin 2021, notre groupe a porté dans cet hémicycle un plan d'urgence à destination des jeunes, qui a été d'ailleurs adopté. Nous savons que les dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris cumulées pour la jeunesse ont augmenté de 10 %. Cela démontre l'effort que Paris fait pour sa jeunesse, et c'est tant mieux.

C'est tant mieux parce que ces jeunes agissent pour la Ville malgré les difficultés qu'ils et elles rencontrent. Ces jeunes sont volontaires et s'entraident. Leur engagement ne faiblit pas, que ce soit dans le bénévolat, le militantisme, l'artisanat, et cela fait chaud au cœur. Nous nous réjouissons que la C.A.F. s'inscrive dans cette démarche collective et partenariale autour de "Q.J." pour relever ces défis d'autonomie pour les jeunes, à travers le soutien financier qu'est la prestation de service jeunes.

Madame la Maire, à l'heure du budget contraint, nous espérons que ce soutien ne faiblira pas. Il est primordial de continuer à soutenir et écouter les jeunes qui contribuent, par leurs actions et leur engagement, à faire vivre la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère collègue.

Chère Barbara GOMES, merci beaucoup pour votre intervention qui est pour moi symbolique puisque l'on est le 13 octobre et, il y a tout juste un an, jour pour jour, nous avons inauguré, avec la Maire de Paris et nombre de mes collègues, ce nouvel équipement en service public. Un service public parisien pour la jeunesse, pensé et élaboré avec les jeunes, qui ont choisi jusqu'à son nom, celui de "Quartier Jeunes", de "Q.J".

"Q.J.", je le rappelle, a vocation à soutenir les jeunes dans leurs démarches d'orientation, d'insertion professionnelle, d'accès aux droits, au logement, à la santé, à la culture, au sport, aux loisirs, ou encore dans leur volonté d'engagement. En un an, ce lieu d'accueil universel a renforcé et structuré son offre, dont plus de 50.000 jeunes ont déjà pu bénéficier.

Ce projet de délibération nous invite aujourd'hui à poser une nouvelle pierre dans le développement de "Q.J." - puisque nous voulons continuer le développement de "Q.J." - dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la Caisse nationale d'allocations familiales et l'Etat pour 2018-2022, avec la prestation de service jeunes qui a été créée afin de favoriser l'autonomie des jeunes. Il s'agit d'une aide financière en ingénierie versée aux structures qui accompagnent le développement des initiatives et des projets des jeunes et, ce faisant, leur insertion sociale et professionnelle.

Je remercie la Commission d'action sociale de la C.A.F. de Paris d'avoir accepté de soutenir, par le biais de la prestation de service jeunes, le projet que nous lui avons présenté pour "Q.J." avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, dont je salue au passage, encore une fois, le travail et l'investissement dans ce projet "Q.J".

Concrètement, la C.A.F. de Paris va contribuer jusqu'au 31 décembre 2025 au financement de 2,3 équivalents temps plein en contact avec le public jeune à "Q.J.", soit 2 médiatrices et médiateurs et un tiers du poste de chargé de programmation, pour un montant d'environ 46.000 euros par an.

La C.A.F. de Paris poursuit 4 objectifs, et je peux dire que nous partageons pleinement et faisons nôtres ces objectifs de la C.A.F. de Paris pour "Q.J".

Le premier objectif, c'est de faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prises d'initiatives. Nous avons initié la dynamique dès l'élaboration du projet, avec les phases de concertation. Nous poursuivons ce travail en favorisant la participation des jeunes à la vie de la structure, notamment au travers d'un collège dédié au sein de son conseil d'orientation, dont nous avons d'ailleurs voté la création ici même en juillet 2021. La poursuite de cet objectif se traduit également avec le déploiement, à côté d'une offre d'accompagnement individualisé, d'offres d'ateliers collectifs avec des professionnel·les ou entre pairs. En un an, depuis son ouverture, 500 ateliers se sont tenus à "Q.J." : des ateliers de "job dating", d'éloquence, de confiance en soi, également autour de la santé dans la lutte contre les addictions.

Le deuxième objectif, c'est de développer les partenariats locaux autour de la jeunesse. "Q.J." accueille déjà en son sein une trentaine d'associations partenaires, mais aussi des entreprises, des centres de formation, avec le Point

Paris Emploi géré par la Mission locale, dont la fréquentation croît au fil des mois, avec un pic de fréquentation à plus de 1.000 jeunes accueilli-es pour le seul mois de juin. Merci pour tout son travail à ma collègue Afaf GABELOTAUD.

De nombreux échanges s'opèrent aussi avec les universités par l'intermédiaire de la M.I.E. ou encore avec l'Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris, dont les étudiantes et étudiants ont réalisé de nombreuses reprises d'expositions, de supports de médiation à l'intention de leurs pairs. Là, je remercie Marie-Christine LEMARDELEY pour son engagement et pour tout ce qu'elle fait pour "Q.J."

Les partenariats locaux sont appelés à se renforcer à travers les nouveaux contrats jeunesse d'arrondissement qui vont contribuer à la territorialisation de "Q.J.", en lien avec les foyers de jeunes travailleurs et travailleuses, les centres Paris Anim', les Espaces Paris Jeunes, qui sont déjà régulièrement parties prenantes de cette initiative.

Je vais aller plus rapidement.

Le troisième objectif, c'est d'agir sur le cadre du travail des professionnel-les de la jeunesse, pour une meilleure prise en compte de la parole et des besoins des jeunes. Des postes de médiation seront financés par la C.A.F., mais aussi, par exemple, un poste dédié à la santé mentale est en cours de recrutement.

Le dernier objectif, c'est de mobiliser des jeunes qui ne fréquentent pas les structures, avec des actions itinérantes hors les murs. "Q.J." participe à divers temps forts parisiens. Je citerai "Solidays" pour le dernier. Nous accueillons aussi des expositions itinérantes, qui sont faites dans les arrondissements. Je pense notamment à la dernière exposition des jeunes bénéficiaires du territoire zéro chômeur du 20e arrondissement, en juillet dernier.

Vous l'aurez donc compris, cette première année d'activité de "Q.J." démontre bien que nous nous inscrivons dans une dynamique en phase avec les objectifs portés par la C.A.F. de Paris, à travers cette prestation de service jeunes. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, mais aussi, chers collègues, pour toutes celles et tous ceux qui ne sont pas encore venus, à venir à "Q.J".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 129.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 129).

Je vous remercie.

2022 DASCO 78 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec la "Fondation Mémorial de la Shoah" et subvention (73.120 euros).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Il y a vraiment un bruit de fond qui n'est pas facile pour les orateurs. Je vous invite à avoir vos discussions dans les salles de travail si vous le souhaitez, mais à respecter les orateurs qui essaient de maintenir leurs propos dans ce bruit de fond pas facile.

Nous examinons le projet de délibération DASCO 78 : avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec la "Fondation Mémorial de la Shoah" et subvention, 73.120 euros.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun, pour 5 minutes maximum.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez peut-être, mais rien que dans les dernières heures, une œuvre en mémoire de la Shoah dans le Nord de la France a été vandalisée pour la troisième fois, et un député allemand de l'A.F.D. a été photographié en train de danser sur un mémorial de l'Holocauste.

L'antisémitisme en France, en 2021, c'étaient 600 actes recensés et confirmés par les autorités. Et donc, c'est terrible à dire, mais, en 2022, nous avons besoin de lieux de mémoire de la Shoah et singulièrement du Mémorial de la Shoah situé dans notre très cher 4e arrondissement, au cœur de Paris Centre. C'est à la fois un lieu de mémoire et un espace de recherche disposant d'une riche documentation sur cette période historique, grâce à la bibliothèque et aux archives du Centre de documentation juive contemporaine.

Vous le savez, le Mémorial de la Shoah œuvre pour la transmission, l'étude et l'enseignement de l'histoire de la Shoah. Par sa vocation universaliste, il ne parle pas que de la Shoah, mais s'évertue à transmettre la mémoire de tous les génocides. C'est littéralement la plus grande institution en Europe entièrement dédiée à l'étude et à l'enseignement de l'histoire de la Shoah. C'est, évidemment, très important de l'avoir ici à Paris.

Pour la saison 2022-2023 qui s'ouvre, le Mémorial de la Shoah demeure mobilisé sur tous les fonds de la transmission. Comme je vous le disais, la transmission, c'est véritablement le cœur de sa mission. Cette belle institution n'a cessé de grandir et de renforcer son maillage territorial dans toute la France, avec une volonté

véritablement constante d'être sans cesse au plus près des communautés éducatives et de leurs élèves, puisque, comme je le disais, son objet est la transmission.

Face à la montée inquiétante du racisme et de l'antisémitisme, le Mémorial souhaite intensifier son activité pédagogique, notamment en portant cette action au-delà de ses murs. Je parlais de son maillage territorial. On a de nouveaux dispositifs pédagogiques et des expositions itinérantes. On a des parcours de mémoire installés partout en France autour de sites emblématiques de la Shoah et de la résistance. On a des voyages d'études à Auschwitz et dans d'autres lieux d'Europe, des formations de personnel de l'Education nationale. Bref, je ne vais pas faire la liste complète. On a des actions prévues pour 2022-2023 qui sont très importantes.

En 2021-2022, il faut le rappeler, on a 50 classes de collège qui ont bénéficié d'une visite au Mémorial, 19 centres de loisirs qui ont participé à des ateliers. Bref, une activité de transmission et d'éducation très importante dans ce Mémorial.

Je termine en disant que, pour l'année qui s'ouvre, les actions qui vont être conduites sont de poursuivre les visites de sites emblématiques : à Drancy, à Bobigny, dans d'autres lieux. La gratuité d'accès, bien sûr, à l'ensemble des étapes du parcours pour les établissements et les élèves. Des participations ponctuelles à des parcours éducatifs créés par des professionnels de l'animation, et la programmation annuelle de journées ou de demi-journées pour accompagner les professionnels de l'animation des premier et second degrés dans la mise en œuvre de projets issus du terrain, sous forme de groupes de travail.

Bref, on a tout ce travail très important. Plus que jamais, je pense que nous devons soutenir les initiatives toujours très pertinentes du Mémorial de la Shoah. La Ville de Paris accompagne depuis longtemps cet important devoir de mémoire et fait de la transmission un pilier important et critique, je dirais, des parcours pédagogiques qu'elle propose à l'ensemble des élèves parisiens et parisiennes.

Je termine en disant que le biopic de Simone Veil est sorti hier. Elle a raconté son expérience de la Shoah dans un entretien intitulé "Seul l'espoir apaise la douleur". La douleur de tant de souffrances et l'espoir que cela ne recommence jamais, cet espoir est porté par le Mémorial. Soutenons-le.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Que dire de plus. Boris a tout dit de ce projet de délibération DASCO 78.

Evidemment, je m'associerai à ses propos, en saluant le travail pédagogique d'enseignement de l'histoire de la Shoah remarquablement porté par le Mémorial. Evidemment, il s'agit pour nous de l'accompagner, de l'aider à travers cet avenant à une convention qui a été signé en 2020 et a une durée de 3 ans, jusqu'à la fin août 2023.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DASCO 78).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'utilisation de l'hémicycle pour des colloques professionnels.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 91 et le sous-amendement n° 85 relatifs à l'utilisation de l'hémicycle pour les colloques professionnels.

La parole est tout d'abord à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes", pour 2 minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, de quoi s'agit-il ? C'est un vœu qui demande que cet hémicycle soit réservé à la seule utilisation de l'exercice de la démocratie. Cela peut paraître logique, et pourtant, je vais vous raconter la genèse de ce vœu.

J'étais en train de boire un café à la buvette et là, je vois tout un tas de personnes avec de grosses montres très chères, de gros nœuds de cravates double Windsor, et je me dis : mais qu'est-ce qu'il se passe ? J'avais l'impression d'être dans le congrès des producteurs de gaz de schiste dans un hôtel du Nevada. Incroyable ! Je rentre dans l'hémicycle et là, je vois que je n'en étais pas très loin : c'était le Congrès international de l'immobilier. Je

vois les "PowerPoint" qui passent, et c'est quoi ? Ce n'est pas de l'urbanisme bioclimatique. Je vous prie de me croire, c'étaient les grandes tours que l'on voit parfois en Chine, d'ailleurs qu'ils sont en train de détruire, qu'ils passaient en revue.

Cela pose quand même un problème. Ici, on régule le droit à construire avec le P.L.U. Dans le même temps, on a le "lobby" des constructeurs qui fait son congrès annuel là où l'on doit faire les règles pour le contrôler. Quand même, je ne dis pas qu'il y a conflit d'intérêts, j'ai confiance en nous. Mais, vous savez, en matière d'éthique, il y a l'éthique qui est importante, mais l'apparence d'éthique est tout aussi importante pour les citoyens. Si les citoyens avaient vu ce que j'ai vu, je ne suis pas sûr qu'ils auraient eu confiance en nos institutions.

Et vous, Monsieur le Maire, éminent membre de l'Assemblée nationale en son temps, imaginons qu'un congrès pharmaceutique ait lieu là, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, où l'on fait les règles pour les contrôler. Voyez, c'est un peu le même genre, et donc, notre vœu pour réguler cette activité.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Catherine DUMAS pour la présentation de l'amendement n° 125, pour le groupe Changer Paris, pour 2 minutes maximum.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

En préambule, je voudrais dire que nous voterons ce vœu s'il est amendé comme je vais le proposer.

Le groupe Changer Paris souhaiterait que les trois demandes suivantes soient acceptées pour modifier ce vœu. Nous demandons un bilan des événements qui ont lieu dans l'hémicycle, dans les salons d'honneur, dans les salles de l'Hôtel de Ville, que ces espaces aient été mis à disposition gracieusement ou non. Tous ces événements à la disposition d'organismes externes à la Ville de Paris et à ses services, et ceci depuis 2020, en nous indiquant pour chaque événement l'identité des preneurs, les coûts induits par la mise à disposition et aussi les éventuelles recettes qui sont dégagées.

La deuxième demande : que la Ville fasse connaître les modalités de constat et de prise en charge des dégâts qui peuvent être occasionnés à l'occasion de ces événements, ainsi que le montant des réparations et des travaux qui en résultent.

Enfin, la troisième demande : que la Ville dresse ou mette à jour l'état des lieux de l'Hôtel de Ville, en particulier des espaces qui sont destinés à recevoir du public, comprenant tant les éléments décoratifs qu'architecturaux, en précisant leur état et également s'ils sont dégradés ou manquants.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'étais étonné du vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" puisqu'il y avait déjà eu sur le même sujet une question écrite - c'était en juillet dernier, ce n'est donc pas très ancien - à laquelle avait été apportée une réponse très complète. Je pensais donc que le sujet était clos. Visiblement, il n'est pas clos. On a maintenant un vœu, dont la formulation est tout de même très vague dans son écriture. "L'utilisation de l'hémicycle du Conseil de Paris doit être réservée exclusivement à des événements relatifs à l'exercice et au développement de la vie démocratique" : je ne sais pas trop à quoi cela correspond.

Si vous voulez, par rapport à ce vœu et par rapport à l'amendement déposé par le groupe Changer Paris, j'aurais tendance à donner un avis favorable à l'amendement du groupe Changer Paris parce qu'en cette affaire, je veux que la plus grande transparence soit faite, et les élus ont droit à cette transparence. Quand vous évoquez le fait d'avoir un état des lieux, un inventaire, je n'y vois aucun problème et suis prêt à le faire en 6e Commission et à vous apporter toutes les informations nécessaires.

Néanmoins, je ne voudrais pas que, par le vote de ce vœu, dont, si j'ose dire, l'écriture est si imprécise, l'on crée une sorte de confusion dans l'utilisation qui sert l'intérêt général et peut faire l'objet de sollicitations de nombre d'associations à Paris.

Je voudrais, de la même façon que j'ai pris l'engagement vis-à-vis du groupe Changer Paris de présenter en 6e Commission l'inventaire et l'état des lieux des salles mises à disposition et pour lesquelles une redevance est perçue par la Ville, j'aimerais beaucoup que le groupe "Les Ecologistes" retire son vœu pour que nous puissions, là aussi, collectivement, travailler aux conditions d'utilisation mais de manière précise de cet hémicycle du Conseil de Paris, parce que je pense que la formulation est trop imprécise. Je ne voudrais pas que des associations poursuivant un but d'intérêt général se voient refuser, par ce vœu, la possibilité d'utiliser la salle du Conseil.

Je prends des engagements pour que l'on travaille collectivement, car je souhaiterais que l'on puisse pour cela associer tous les groupes du Conseil de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Du coup, deux questions se posent à vous, Monsieur MEUNIER.

La première : est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Je n'ai pas entendu, excusez-moi.

M. Émile MEUNIER. - Oui. Nous le retirons parce que nous prenons acte de l'engagement de M. le maire. S'il y avait eu des propositions pour affiner l'écriture, elles auraient pu être faites avant, si je puis me permettre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - C'est entendu.

M. Émile MEUNIER. - Mais, dont acte. On va participer à ce travail et l'on vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien. Merci à vous.

Comme le vœu est retiré, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication au format "Open Data" des travaux du Conseil de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 92 relatif à la publication au format "Open Data" des travaux du Conseil de Paris.

La parole est à M. Paul HATTE, du groupe Changer Paris, pour 2 minutes maximum.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en effet, ce vœu est relatif à la publication en "Open Data" des travaux du Conseil de Paris. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, les délibérations et débats du Conseil de Paris sont uniquement disponibles sur le site Internet et nécessitent un travail de recherche complexe, qui n'est pas permis à tout le monde. On peut notamment avoir des documents en P.D.F., enfin, des choses qu'il est très difficile de rechercher puis de faire du traitement de données. Là où l'Assemblée nationale, le Sénat et d'autres assemblées en France ont mis en place un "Open Data" dédié de l'ensemble de leurs travaux - rapports législatifs, travaux des commissions, amendements, interventions - l'équivalent n'existe pas pour le Conseil de Paris. C'est dommageable non seulement pour notre travail, puisque cela nous permettrait de faire des analyses sur ce qui a pu être dit précédemment par les uns et les autres, mais aussi pour le personnel extérieur, les habitants et les journalistes.

C'est pourquoi nous demandons, si vous le voulez bien, la mise en place d'un véritable "Open Data" des travaux du Conseil de Paris qui, selon nous, pourrait utilement compléter la retransmission des débats, puisque, nous le savons, peu de monde regarde la retransmission des débats. Ce vœu a été adopté à l'unanimité des élus de notre conseil d'arrondissement le lundi 26 septembre. C'est un vœu de bon sens, qui ne demande pas beaucoup de frais puisque des plateformes existent déjà pour faire de l'"Open Data". Voici notre proposition que nous vous soumettons.

Merci à vous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

On ne part pas de rien, vous le savez très bien. L'ordre du jour et les comptes rendus de nos séances du Conseil de Paris sont très facilement accessibles sur "paris.fr". En tapant "débats au Conseil de Paris" dans le moteur de recherche, on arrive très facilement à la page qui permet d'avoir énormément d'informations sur l'ordre du jour, avec renvoi aux projets de délibération et aux vidéos de la séance. Il existe également de nombreuses données accessibles concernant les délibérations et les vœux en "Open Data", mais c'est vrai qu'ils ne sont pas toujours agrégés.

La refonte d'O.D.S., ce qui est incontestablement un gros chantier informatique, nous permettra d'accroître le nombre de données disponibles et de mieux les agréger. On progresse au fil des ans sur une plus grande publicité des travaux. D'ailleurs, nos comptes de réseaux sociaux y contribuent largement.

Sur le fond, il n'y a pas d'opposition à votre vœu pour mettre en "Open Data" les travaux du Conseil de Paris, car tout ce qui s'y passe est public. Avec quand même des petites réserves, puisque certaines pièces concernant les marchés publics sont frappées, comme vous le savez, du sceau de la confidentialité.

Le sujet, de notre point de vue et j'associe les services du Conseil de Paris, c'est vraiment une question de charge de travail et de moyens. Il faudra sans doute générer de nouvelles dépenses, mais je sais que les porteurs de ce vœu sont pour que l'on dépense toujours plus.

En bref, à l'arrivée, ce sera un avis favorable.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une explication de vote de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour le dépôt de ce vœu sur l'"Open Data", un point qui nous tient particulièrement à cœur pour développer la véritable accessibilité démocratique de nos travaux et des politiques de la Ville. Nous voterons donc, bien entendu, en faveur de ce vœu. Nous en profitons pour réitérer la nécessité d'avoir un accès en "Open Data", non seulement aux travaux et aux liasses afférentes de ce Conseil, mais également aux situations générales des politiques de la Ville et de ses bâtiments, par exemple dans le domaine du bâti scolaire.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 92 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 240).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au manque de personnel dans les crèches parisiennes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 93 relatif au manque de personnel dans les crèches parisiennes.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, du groupe Changer Paris, pour 2 minutes.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, en préambule, le groupe Changer Paris s'interroge sur la programmation de ce vœu, qui devient isolé dans cette 6e Commission puisqu'il n'a pas été rattaché au débat sur la rentrée scolaire, au cours duquel a été évoqué à plusieurs reprises le sujet du recrutement dans les crèches et ont été votés deux vœux s'y rapportant. Cela étant dit, je souhaite, à l'occasion de ce vœu que nous déposons avec Rachida DATI, Francis SZPINER et Emmanuelle DAUVERGNE, remercier tous les professionnels de crèche qui accomplissent un travail remarquable dans des conditions de plus en plus difficiles.

Paris fait face à une pénurie de professionnels. Nous l'avons évoqué à maintes reprises. Aujourd'hui, 6.000 places sont gelées. Le 16e arrondissement n'est pas épargné, avec 150 places gelées dans 6 crèches municipales en gestion directe, représentant 33 % de la capacité totale de ces 6 crèches. Dans le 7e arrondissement, 47 places dans les 4 crèches en gestion directe, soit 18 % de la totalité des places. Les demandes continuent d'affluer, les listes d'attente pour obtenir une place s'allongent. Le parcours du combattant pour obtenir une place en crèche se complexifie. Cette situation, qui dure depuis trop longtemps et pour laquelle nous n'avons aucune visibilité d'amélioration, laisse de très nombreuses familles sans mode de garde même alternatif, poussant certaines d'entre elles à quitter Paris.

Le recrutement de personnel pour les crèches municipales en gestion directe relève de la compétence de la Ville de Paris, qui a lancé depuis plusieurs mois des campagnes de recrutement qui se sont révélées quasi infructueuses. Il reste encore à pourvoir 350 postes d'auxiliaires de puériculture, 80 postes d'assistants éducatifs petite enfance, 45 postes de responsables adjoints. Pour élargir les campagnes de recrutement et les optimiser, nous demandons que la Mairie de Paris, en partenariat avec Pôle Emploi et l'ensemble des partenaires institutionnels, organise dans chaque mairie d'arrondissement des sessions de recrutement d'auxiliaires de puériculture, avec information au concours, d'assistants éducatifs petite enfance et autres professionnels. Que la Mairie de Paris mette alors à disposition un agent de la DFPE spécialement dédié auprès des mairies d'arrondissement.

La Ville de Paris doit rassurer les familles en maintenant un recrutement ambitieux et conforme aux exigences professionnelles, afin de maintenir un accueil d'enfants de qualité. Les places gelées doivent être débloquées rapidement, les grèves doivent cesser, il y a urgence.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais commencer par vous remercier, chère Sandra BOËLLE, pour votre intervention et votre investissement que je sais régulier sur les enjeux de la petite enfance. Pour vous répondre sur le positionnement du

vœu qui est effectivement non rattaché à la communication de rentrée, on m'informe que c'est le groupe Changer Paris lui-même qui a refusé de l'intégrer à la communication de rentrée. Je vous laisse voir cela entre vous.

Vous savez que la DFPE œuvre au quotidien pour recruter du personnel qualifié. Ce sujet est connu, on en a effectivement parlé à de nombreuses reprises. Nous ne vous avons pas attendu, fort heureusement, pour se soucier de cette question du recrutement dans nos crèches parisiennes. Vous savez que l'on traverse une crise nationale dans le secteur de la petite enfance. Il y a une vraie crise d'attractivité sur ces métiers.

Depuis plusieurs mois, nous avons déployé un grand plan de recrutement pour lequel nous sommes tout à fait mobilisés. Nous avons donc accentué nos partenariats avec des acteurs institutionnels comme Pôle Emploi, l'Académie de Paris ou encore la Région Ile-de-France. Nous avons créé, par exemple, un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices qui sont, pour une partie d'entre elles, des auxiliaires de puériculture qui vont aller présenter les métiers de la petite enfance dans différentes institutions : écoles, lycées, collèges. Nous sommes présents systématiquement dans chaque forum métier où les métiers de la petite enfance auraient leur place.

Cette semaine, par exemple, nous participons à la Semaine de l'attractivité des métiers du social et du soin, un événement initié par la Région Ile-de-France qui a lieu dans le 11e arrondissement, au Palais de la Femme. Nous y sommes présents. Nous déployons également une grande stratégie de communication sur les postes à pourvoir. D'ailleurs, c'est l'occasion pour moi de remercier encore une fois toutes les équipes de la DFPE et de la DICOM qui réalisent un travail remarquable dans ce sens. Les mairies d'arrondissement relaient également cette communication. Nous avons aussi un projet qui est très important, celui de l'Ecole des métiers de la petite enfance, que nous allons essayer de déployer.

Le service des ressources humaines de la DFPE est à votre disposition, Madame BOËLLE, pour travailler sur ces sujets dans le 16e arrondissement. Les arrondissements sont parfaitement libres de proposer leurs propres forums emplois. Vous pouvez tout à fait le déployer. Nous y participerons avec plaisir, comme nous l'avons fait, par exemple, dans le 18e arrondissement. Récemment, le 29 septembre dernier, il y a eu un forum emploi dans le 18e arrondissement et la DFPE était présente.

Nous œuvrons activement pour cette question du recrutement dans les établissements d'accueil de la petite enfance, et donc, nous émettons un avis défavorable à votre vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 93 est rejeté.

Je vous remercie.

2022 DAE 159 - Subventions (120.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 159 : subventions de 120.000 euros et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

Mme Élisabeth STIBBE. - STIBBE. Avec un "s" au début.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Oui, oui, c'est ce que j'ai dit : STIBBE.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

La Cité universitaire est un campus réputé, unique aussi, bien situé à Paris et bien desservi par les transports en commun, qui accueille quelque 7.000 étudiants, doctorants et chercheurs. La Cité U, comme on la surnomme affectueusement, représente près d'un tiers des logements étudiants d'une ville qui en manque cruellement. Nous ne cessons de le souligner. La Cité universitaire, c'est également la porte d'entrée en France pour de nombreux étudiants étrangers, une sorte de vitrine qui reflète notre qualité d'accueil. Elle se doit d'être à la hauteur des attentes. C'est tout l'objet de ce projet de délibération et de la subvention proposée à notre vote aujourd'hui.

La Cité universitaire compte plusieurs dispositifs de soutien aux étudiants étrangers. Le service "Access" joue un rôle de médiateur linguistique. Le "Welcome desk" est un dispositif d'accueil temporaire accompagnant les étudiants dans leurs démarches : logement, emploi, orientation. Tandis que le "Relais social international" développe uniquement des actions solidaires et médico-sociales.

Aujourd'hui, vous nous demandez de valider une subvention qui diminue de 50.000 euros par rapport à l'année dernière, soit une baisse de 30 % du montant. Comment l'expliquez-vous ? Les demandes et besoins de l'association ne nous ont pas été communiqués, signe d'un manque de transparence évident et qui interroge. Il serait hors sujet de souligner qu'il ne s'agit pas du seul cas, et pourtant.

Le nombre d'étudiants étrangers accueillis et pris en charge ne diminue pas, tandis que les ambitions n'ont pas été revues à la baisse non plus. Dès lors, comment garder les mêmes objectifs si les moyens accordés ne suivent plus ? Comment vous croire lorsque vous garantissez aux étudiants que vous vous tenez à leurs côtés si, dès lors qu'il s'agit de s'engager et d'investir dans la durée, vous ne répondez plus présents ?

L'attractivité universitaire de la Ville de Paris est un vrai enjeu. La cherté de la Capitale, son manque de logements abordables, mais aussi le départ de certains campus en banlieue, en font déjà une solution moins attractive. Si vous y ajoutez le manque de soutien et d'accompagnement aux étudiants étrangers, nous risquons de définitivement nous couper de nos étudiants.

Pour 2023, Paris n'est plus qu'à la huitième place dans le classement des meilleures villes étudiantes, alors qu'elle était à la première place entre 2013 et 2017. Qu'en sera-t-il dans 5 ans ?

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je vous remercie, Madame STIBBE, de votre inscription sur ce projet de délibération qui me permet de mettre en valeur notre collaboration avec la Cité internationale universitaire de Paris.

Vous l'avez dit, le "Welcome desk" vise à informer et à accompagner les étudiants internationaux et surtout, les primo-arrivants dans toutes leurs démarches administratives. Le "Welcome desk Pro", dont vous n'avez pas parlé, permet aux étudiants en fin d'études de doctorat ou aux chercheurs de s'informer et de s'orienter sur l'insertion professionnelle. Ces deux dispositifs sont ouverts jusqu'au 28 octobre. Le "Relais social international" est l'équivalent dans le domaine médico-social du guichet unique administratif que représente "Access". C'est un guichet unique médico-social.

Je vous trouve un peu sévère sur la politique que je mène en faveur des étudiants. Je vais répondre très franchement à vos questions.

Tout d'abord, la baisse de la subvention. En effet, la subvention de la Ville a diminué de 50.000 euros depuis 2021. Cette baisse n'est pas une surprise pour les services de la Cité internationale universitaire de Paris. Elle est le fruit d'un dialogue et s'explique par un nouveau format du dispositif "Welcome desk". Car, depuis la crise du Covid, des outils numériques ont été mis en valeur et ont permis la tenue de dispositifs de manière hybride. Il y a toujours un accueil humain, mais l'accueil par Internet, très prisé des étudiants surtout internationaux, a permis de rendre ce dispositif moins onéreux. Je voulais donc féliciter et remercier les équipes de la Cité internationale et tous les partenaires qui ne donnent pas moins de service, mais avec moins de frais.

Quant à ce que vous dites sur le logement étudiant, je vous trouve, là aussi, extrêmement sévère. Vous dites que cela manque cruellement, comme si l'on n'avait rien fait. Je vous rappelle qu'à la Cité internationale, grâce à un échange foncier avec la Ville de Paris, de nouvelles maisons ont été construites : maison de la Tunisie, de la Chine, de l'Égypte. La Fondation Avicenne est en train d'être restaurée et une nouvelle maison Julie-Victoire-Daubié a été construite. Dans l'ensemble, pour la Ville de Paris, lors de la précédente mandature, nous avons livré près de 6.000 logements étudiants et en avons financé autant. L'effort se poursuit grâce à mon collègue Ian BROSSAT. Il y a des opérations emblématiques qui sont déjà engagées, comme la réhabilitation de la barre Cassan F, rue Cuvier, dans le 5e arrondissement, qui accueillera 565 étudiants et jeunes chercheurs en 2026, ou la tour des Poissonniers, dans le 18e arrondissement, pour 204 lits.

Il y a aussi des opérations plus modestes, comme récemment cet immeuble de bureaux rue Jacob qui appartenait à la chancellerie des universités de Paris, que la Ville de Paris prend en charge pour en faire une résidence de 63 places. L'effort est constant, et je remercie les équipes de la Ville et les bailleurs qui trouvent des solutions dans un territoire contraint par sa superficie et par les nouvelles exigences en termes de P.L.U. J'en profite pour dire que, dans le P.L.U., je m'emploie aussi à faire rester les universités au centre de Paris. Il est fou de dire qu'elles partent toutes en banlieue. Merci.

Je vous encourage donc à voter la subvention de 120.000 euros.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 159.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 159).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la non-fermeture des universités cet hiver.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n° 94 et n° 94 bis sont relatifs à la non-fermeture des universités cet hiver.

La parole est tout d'abord à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris, pour 2 minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Pour la première fois depuis 2019, nous nous félicitons d'une rentrée sans Covid, mais ce n'est pas pour autant que les conséquences de cette période et des confinements sont derrière nous. En juillet dernier, 68 % des étudiants disaient avoir déjà éprouvé au moins 2 symptômes dépressifs sur 3, tandis que plus d'un tiers admettait avoir eu des pensées suicidaires. Le passage si aisé au télétravail, aux visioconférences et à l'enseignement à distance, a été trompeur. Les illusions d'un gain et d'une optimisation de temps ou d'un meilleur confort, ont été balayées. Il n'en a résulté qu'un isolement massif, un décrochement important, une perte de motivation, un sentiment d'oïveté et d'anxiété grandissant, qui n'ont bénéficié à personne.

En reléguant l'enseignement à une activité virtuelle et banale, une parmi d'autres, nous avons désacralisé l'enseignement et l'avons sorti du réel. L'université est pourtant un lieu d'accomplissement et d'émancipation intellectuelle et sociale, où le citoyen achève de se forger. Aucune justification ne saurait être utilisée pour renvoyer les étudiants chez eux. Ils ne sont pas une variable d'ajustement sur ce que l'on reporte tous, une sorte d'aléa. Fermer les universités cet hiver pour réaliser des économies d'énergie, c'est reporter ces mêmes contraintes sur les étudiants. C'est aussi créer un dangereux précédent. On fermera les universités quand il fera trop chaud, quand il gèlera, quand les travaux seront nécessaires, etc. Puis, ce sera au tour des écoles de privilégier l'enseignement à distance, etc.

C'est pourquoi en engagement clair et franc de la Ville de Paris auprès du Rectorat pour qu'aucune université ne ferme et qu'aucun cours ne soit basculé à distance cet hiver, évidemment, mais en règle générale surtout, est primordial.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je vous remercie, Madame BIRABEN, pour ce vœu qui me permet d'attirer l'attention sur les étudiantes et les étudiants à Paris.

Leurs conditions de vie et d'études ont été déjà fortement impactées par la crise Covid, dont les conséquences sont encore visibles aujourd'hui, notamment sur leur état psychologique. Cette population que l'on sait précaire subit plus que les autres l'inflation. En effet, selon l'étude de rentrée de l'UNEF, le coût de la vie augmente plus vite pour les étudiants que pour la moyenne des Français. Il serait injuste de faire peser sur les étudiants - auxquels j'ajoute, d'ailleurs, les personnels et les agents ; ce que vous ne faites pas dans votre vœu - les frais supplémentaires de chauffage et d'énergie qui leur seraient nécessaires en restant chez eux.

Cela étant dit, je vous propose un vœu de l'Exécutif considérant que les universités ont déjà mis en place des plans de sobriété énergétique à l'image de celui de la Ville de Paris, qui inclut notamment le décalage de la saison de chauffe, la limite de température dans les bâtiments, l'optimisation de l'éclairage, et la sensibilisation des usagers aux gestes élémentaires et individuels. Bien sûr, ces plans à eux seuls ne suffisent pas et l'augmentation du coût global est inévitable. De plus, ces plans, à court terme, doivent impérativement être complétés par des plans de rénovation énergétique des bâtiments, qui nécessitent des financements de l'Etat.

Le Rectorat, que vous citez dans votre vœu - d'ailleurs, au passage, je vous ferai remarquer que vous avez une vision un peu passée de l'université ; la tutelle des universités, ce n'est pas le Rectorat - Mme la rectrice déléguée à l'Enseignement supérieur, avec laquelle je suis en lien constant, est tout à fait d'accord pour qu'aucune université ne ferme et qu'aucun cours ne soit basculé à distance cet hiver, même temporairement. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lui aussi désapprouvé publiquement les fermetures et a donné consigne de ne pénaliser ni les étudiants, ni les conditions d'enseignement et de recherche.

Etant donné l'autonomie des universités, il ne suffit pas de désapprouver ou d'émettre des souhaits. Ce sont de moyens supplémentaires dont les universités ont besoin pour les aider à faire face à la hausse du coût de l'énergie : aujourd'hui pour payer les factures et demain pour financer les plans de rénovation énergétique.

C'est pourquoi je vous propose un vœu de l'Exécutif. Je propose que le Conseil de Paris émette le vœu que l'Etat accorde des moyens supplémentaires aux universités pour les aider à faire face à la hausse du coût de l'énergie, afin que les présidents d'université ne soient pas contraints de fermer leurs locaux ou d'imposer l'enseignement à distance.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 94, l'Exécutif a déposé un vœu n° 94 bis.

Le vœu n° 94, déposé par le groupe Changer Paris, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Madame BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN. - Je pense que la Ville doit jouer son rôle.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Le vœu n° 94 étant maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Sur le vœu n° 94 ou sur le vœu n° 94 bis ?

Tu fais les deux à la fois ? D'accord.

C'est donc une explication de vote de deux minutes sur les deux vœux par Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe "Les Ecologistes", et ensuite, de Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais essayer d'aller vite en deux minutes puisque la question est bien : qui est responsable de la situation dans les universités ? A écouter le groupe Changer Paris, que je remercie vraiment pour ses deux dernières interventions, j'ai presque l'impression que l'autonomie des universités sans transfert de moyens, le démantèlement des moyens alloués au CROUS et la création de Campus France, n'auraient pas été de votre responsabilité lorsque vous étiez au Gouvernement. Je suis ravie d'avoir pris cette leçon d'histoire universitaire.

Pour autant, l'année dernière, je parlais déjà en reprenant un slogan étudiant pour parler de la souffrance du monde universitaire. Je disais : "Les étudiants meurent de faim et d'angoisse". Cette année, on a peur de rajouter : "meurent de faim, d'angoisse et de froid". La situation des logements universitaires est extrêmement inquiétante, mais aussi celle des bâtiments. C'est ce que nous dit le rapport de la Cour des comptes et, c'est important de le rappeler, 82 % du foncier universitaire appartient à l'Etat. C'est donc bien à l'Etat d'agir.

Lorsque l'on parle de moyens, il ne s'agit pas de quelques tapis de portes, mais bien d'au moins 7 milliards d'euros pour la rénovation thermique et énergétique des bâtiments universitaires. C'est l'estimation du Ministère lui-même. "France Universités", qui comprend les directions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publique en France, estime que ce chiffre devrait se porter à 10 milliards d'euros.

Donc, oui, la Ville de Paris prend ses responsabilités, accompagne les politiques universitaires dans des compétences qui ne sont pas exactement celles relevant de ses missions premières. Je nous invite donc à encourager les universités à se retourner vers les vraies responsables. Ce n'est ni aux collectivités, ni aux universités de payer le coût de l'absence de réflexion stratégique au plus haut sommet de l'Etat.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je "plussoie" sur les propos que vient de tenir Raphaëlle RÉMY-LELEU. Mais il y a un minimum de décence. Sur les universités, on ne peut pas à la fois temporellement avoir participé à l'assèchement des financements des universités et, quand on est prétendument dans l'opposition à l'Assemblée nationale, venir faire semblant de défendre les universités. Quand même, assumez !

Depuis 2009 - c'est une année où, il me semble, c'était un certain Nicolas SARKOZY, quelqu'un de votre camp - les moyens par étudiant dans les universités n'ont cessé de diminuer. Vous avez enclenché la pompe visant à diminuer les financements des universités. J'ai le souvenir, parce que j'étais déjà chercheur à l'époque, d'un Président qui venait nous expliquer que, oui, les chercheurs - parce que les universités, c'est à la fois la recherche et l'enseignement - venaient à la "Fac" parce qu'il y avait la lumière et le chauffage. Là, maintenant, visiblement, vous avez l'air de vous inquiéter de la question du chauffage. Mais vous avez participé à l'assèchement des financements des universités. Alors ne faites pas semblant aujourd'hui de vous intéresser aux conditions matérielles d'études.

Evidemment, nous sommes tous pour que les universités ne ferment pas, pour qu'elles aient les moyens de répondre, mais le problème est au niveau de l'Etat. Quand vos députés à l'Assemblée nationale votent des budgets d'austérité, ils s'appliquent directement ensuite aux universités. Vous savez que rien n'a été prévu pour abonder les

comptes des universités face à l'augmentation des coûts à venir. Donc, naturellement, les universités sont face à une équation intenable dont vous êtes les responsables à l'origine.

Nous voterons donc contre votre vœu, mais évidemment, nous soutiendrons les universités par ailleurs.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 94 étant maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 94 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 241).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 7e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Mes chers collègues, Madame la Maire, vous le savez, 2022 marque le centenaire des premiers Jeux olympiques féminins qui furent créés par Alice Milliat, une pionnière encore trop méconnue, qui voyait dans le sport un outil d'émancipation pour les femmes.

C'est dans ce cadre que la 7e Commission a organisé la projection des "Incorrectes", qui retrace sa vie et surtout ses combats, suivie d'une table ronde passionnante avec des femmes qui poursuivent son engagement. Nous continuerons justement dans la promotion d'Alice Milliat, et je sais que plusieurs de nos collègues s'inscrivent dans cette démarche.

Alice Milliat était également à l'honneur dans les salons de l'Hôtel de Ville hier soir, avec la remise des trophées de la Fondation Alice Milliat pour l'équité dans le sport. Avec mes collègues Pierre RABADAN, Karim ZIADY et Nicolas BONNET-OULALDJ, nous avons reçu pour la Ville le prix spécial qui récompense la nomination du parvis de la porte de la Chapelle, qu'à l'initiative de Nicolas BONNET-OULALDJ nous avons adopté dans cette enceinte à l'unanimité.

Par ailleurs, les Jeux olympiques de Paris approchent. Lors des plénières de la 7e Commission, Pierre RABADAN s'attelle désormais à présenter l'avancée des travaux à chacune de nos réunions. Cette fois-ci, il nous a informés que le Comité d'organisation des Jeux paralympiques travaille sur un concept de cérémonie hors stade, sur le modèle des Jeux olympiques. C'est la première fois que Paris accueillera les Jeux paralympiques. L'objectif est d'en faire un événement tout à fait grandiose dans la continuité des Jeux olympiques.

Nous avons été, s'il le fallait, convaincus par la ferveur du spectacle et des exploits que nous ont fait vivre les athlètes, les parathlètes, lors de la Journée paralympique organisée le 8 octobre dernier place de la Bastille.

A l'initiative de Pierre RABADAN, vendredi dernier, en complément de la 7e Commission, nous avons également rencontré le directeur de la "Solideo", Nicolas FERRAND, qui nous a présenté les divers équipements en cours de construction. Sachez que les chantiers avancent bien, dans les temps convenus, et que le village olympique, le village des médias, le centre aquatique paralympique et l'aréna de la porte de la Chapelle seront prêts pour l'été 2024, comme nous nous y étions engagés.

Concernant les projets de délibération à l'ordre du jour, plusieurs d'entre eux concernent la politique héritage des Jeux olympiques, notamment la troisième édition de l'appel à projets "Impact 2024", qui permet d'accompagner cette année 54 projets portés par les associations parisiennes utilisant le sport comme levier social dans les quartiers populaires, pour la réussite éducative, l'égalité femme/homme ou encore l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Karim ZIADY nous a présenté des subventions visant à soutenir le mouvement sportif. Dans quelques minutes, nous allons débattre sur la modification des tarifs des courts de tennis parisiens, le renouvellement de la délégation de service public pour l'espace sportif Pontoise, dont la réouverture est prévue pour l'automne 2023.

Concernant la délégation d'Arnaud NGATCHA, plusieurs projets de délibération nous ont été présentés, qui vont être discutés dans quelques minutes.

Nous avons eu également la présentation de divers vœux sur la situation en Iran et la répression violente des mouvements de protestation. Ces vœux ont été traités en ouverture de ce Conseil, avec l'adoption du vœu de l'Exécutif attribuant notamment la citoyenneté d'honneur à Mahsa Jina Amini et les 40 millions de femmes iraniennes qui se battent pour leur liberté.

Différents vœux ont été présentés concernant la Coupe du monde de football au Qatar compte tenu des violations massives des droits humains, dont la mort de 6.500 travailleurs migrants lors de la construction des équipements, ainsi que l'aberration pour la transition écologique, dont nous ne pouvons plus ignorer l'urgence. Je me réjouis que, sans attendre nos débats, la Maire ait annoncé que Paris ne mettra pas en place de "fan zone" et j'attends les échanges qui vont suivre.

J'ai également souhaité, au lendemain du premier tour des élections au Brésil, que nous auditionnions Erika CAMPELO, coprésidente de "Autres Brésils", pour nous éclairer sur ces résultats et les enjeux de ces élections. En effet, après quatre ans de présidence de Jair BOLSONARO, outre les discriminations qui se sont aggravées - pour rappel, l'année dernière, nous avons adopté un vœu de soutien aux personnes LGBTQI+, particulièrement persécutées - les peuples autochtones continuent d'être chassés, quand ils ne sont pas assassinés pour confisquer leur terre. La situation est très préoccupante en termes de droit, ainsi que la préservation de l'Amazonie, essentielle à la biodiversité et au climat.

Nous continuerons à suivre ces questions, qui sont des préoccupations occupant nombre de nos échanges.

Je vous remercie et vous souhaite de bons débats.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2022 DGRI 50 - Signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Douala (Cameroun).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DGRI 50 : signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Douala au Cameroun.

Je donne la parole à M. Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Signé il y a tout juste un an à Paris, à l'occasion de la Conférence internationale pour la préservation des forêts d'Afrique Centrale, ce pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Douala s'inscrit dans la continuité de notre politique internationale, marquée depuis quelques années par une coopération renforcée avec les villes africaines. C'est ainsi que la Maire de Paris a souhaité organiser, avec M. Robert Beugré MAMBÉ, Ministre gouverneur d'Abidjan, dans le cadre de l'A.I.M.F., une COP des villes pour le climat en Côte d'Ivoire, en juillet dernier.

Si les grandes villes africaines sont particulièrement affectées par le changement climatique, elles ont également des possibilités très larges dans un contexte d'urbanisation galopante, avec de nombreuses infrastructures encore à mettre en place. A Paris, nous sommes toutes et tous convaincus que l'échelon municipal est incontournable pour mettre en place des stratégies pour s'adapter au changement climatique. Partout dans le monde, notre ville fait figure de pionnière pour relever les défis de la transition écologique : traitement des déchets, assainissement, mobilité, accès à l'eau, rénovation des bâtiments. Dans toutes nos politiques publiques, nous cherchons à nous adapter au mieux au défi climatique.

Aujourd'hui, avec ce pacte de coopération et d'amitié, nous souhaitons associer la ville de Douala, l'une des plus grandes agglomérations africaines, à nos réflexions. Parce que l'Afrique est un continent jeune - 60 % de la population africaine avait moins de 20 ans en 2020 - qui connaît une croissance démographique extrêmement forte. Une jeunesse qui aspire à profiter de tous les avantages du développement : numérique, transport, accès aux ressources. Une jeunesse qui réclame, à raison, une transition climatique juste. En effet, le continent qui a le moins contribué à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ne doit pas être celui qui en paye le prix le plus élevé.

Pour rappel, avec les Accords de Paris de 2015, les pays les plus riches se sont engagés à aider les pays en développement à réduire leurs émissions, dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre le réchauffement climatique. C'est bien là le sens de nos échanges avec la ville camerounaise, engagés au mois de juin dernier, lors de la visite d'une délégation de la ville de Douala à Paris. La délégation a notamment rencontré le Service des espaces verts, visité le SYCTOM, l'Académie du Climat, le Quartier Jeunes, ou encore l'APUR.

Douala est la capitale économique et le principal pôle de développement du Cameroun. C'est une ville peuplée de près de 6 millions d'habitants, marquée par une forte croissance urbaine et un étalement important des

populations les plus précaires à proximité des zones humides. Depuis 2015, la ville a inscrit la lutte contre le changement climatique et la préservation des milieux naturels au cœur de sa politique de développement urbain.

Je voudrais aussi signaler que nous entretenons des liens d'amitié historiques et particulièrement forts avec le Cameroun, dont nombre de ressortissants vivent heureux à Paris. Manu Dibango en faisait partie et vivait dans le 20e arrondissement. On ne l'a pas oublié. Je souhaite que cette coopération entre Paris et Douala poursuive ses objectifs ambitieux avec succès, au bénéfice des Doualaises et Doualais comme des Parisiennes et Parisiens.

Je vous en remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. NGATCHA pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Conseiller de Paris, vous avez dit l'essentiel lors de votre présentation. Je ne compléterai donc pas davantage. Juste pour vous dire que ce partenariat s'inscrit dans une stratégie que nous avons avec différentes villes sur le continent africain. Douala est évidemment un objectif important dans le cadre de la coopération décentralisée que nous menons sur le continent.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 50).

2022 DGRI 51 - Convention et subvention (32.000 euros) à l'association "Electriciens sans Frontières" pour une intervention humanitaire d'urgence à Madagascar.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 51 : convention et subvention de 32.000 euros à l'association "Electriciens sans Frontières" pour une intervention humanitaire d'urgence à Madagascar.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a tout juste un an, nous votions ici un vœu visant à soutenir Madagascar, frappé par une sécheresse sans précédent qui touchait plus d'un million de personnes, et avait besoin d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence...

S'il vous plaît.

Dans le Sud de l'île, seul endroit au monde, selon le programme alimentaire mondial, où la famine aurait été provoquée par le changement climatique et non par les conflits armés. Quelques mois plus tard, en février de cette année, comme un autre effet dévastateur du réchauffement climatique, le cyclone tropical Batsirai détruisait maisons, écoles, récoltes, routes, et de nombreuses autres infrastructures dans le Centre et dans le Sud de Madagascar.

Il nous est proposé aujourd'hui de voter une subvention en faveur de l'O.N.G. "Electriciens sans Frontières" pour la remise en état du réseau électrique de l'hôpital Sainte-Anne, situé à Mananjary, l'épicentre du cyclone. Il s'agit du seul établissement de la région capable d'accueillir des patients, couvrant un bassin de population de plus de 70.000 personnes. Le projet bénéficie également à quelques écoles, avec la rénovation des installations électriques nécessaires au fonctionnement des salles de classe et des activités d'éducation environnementale.

Dans ce pays, qui figure parmi les plus pauvres de la planète, l'accès aux soins et la résilience des installations de santé se révèlent effectivement indispensables pour amortir les effets des catastrophes climatiques. Présente depuis plusieurs années à Madagascar, "Electriciens sans Frontières" y a notamment développé le projet des "cafés lumières", des plateformes énergétiques multiservices pour les administrations, les écoles ou les commerces, à partir d'énergies renouvelables, dans un pays où seuls 4,8 % des habitants ont accès à un système électrique fiable et efficace en zone rurale.

Au-delà de la gestion de crise, l'accès à l'énergie demeure un enjeu de développement majeur. Depuis 2010, d'immenses progrès ont été faits au niveau mondial, au rythme de 120 millions de personnes raccordées à l'électricité chaque année. Mais ces efforts doivent s'intensifier si l'on veut atteindre la cible de l'objectif de développement durable n° 7, qui consiste à garantir l'accès de toutes et tous à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable, d'ici à 2030.

Nous le savons, nous ne sommes pas tous égaux face au changement climatique. Alors que l'Afrique subsaharienne fait partie des régions qui ont le moins contribué au réchauffement de la planète, 3 % à 4 % des émissions mondiales, elle en subit déjà de façon très brutale les effets dévastateurs, avec l'accroissement de phénomènes météorologiques extrêmes qui contribuent à aggraver l'insécurité alimentaire, la pauvreté et les déplacements de population.

Ces questions seront sans aucun doute à l'ordre du jour de la COP 27 qui se réunit dans quelques jours. En complément des aides d'urgence liées à l'extrême pauvreté, il sera question de financement à long terme pour prendre des mesures d'adaptation au réchauffement climatique, dans une région très vulnérable et en plein boom démographique. Selon la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, rien que pour l'Afrique subsaharienne, 1.700 milliards de dollars d'investissements sont nécessaires pour adapter l'économie au changement climatique. Cela représente près de 100 % du P.I.B. de la région en 2020. Notre contribution est certes modeste, mais essentielle pour les habitants de Madagascar.

Je vous remercie de voter pour ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame GARRIGOS.

Pour vous répondre, la parole est à M. NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur le contenu, cela a été fait.

Je tiens à remercier - elle n'est pas là - la présidente du groupe "Ecologistes de Paris" qui m'avait interpellé dans cet hémicycle en novembre 2021 sur la situation à Madagascar qui faisait face aux pires sécheresses, sécheresses qui avaient enclenché une crise alimentaire. Elle avait déposé un vœu, qui avait été adopté, appelant à une aide au peuple malgache. Ce vœu répond aussi à la question qu'elle m'avait posée.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 51).

2022 DICOM 29 - Convention de parrainage pour les célébrations du jumelage Paris-Rome avec "Ferrero France Commerciale".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 29 : convention de parrainage pour les célébrations du jumelage Paris-Rome avec "Ferrero France Commerciale".

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne pourrais pas commencer mon intervention sans souligner le fait que vous soumettez à notre Assemblée un projet de délibération relatif à un événement qui a déjà eu lieu. Ce n'est pas la première fois. C'est un peu problématique. Cela l'est d'autant plus que ce projet de délibération touche indirectement au soutien apporté par la Ville à une industrie qui aggrave le réchauffement climatique. En l'occurrence, vous nous avez déjà entendus en parler à plusieurs reprises. Nous y allons les deux pieds dedans, avec un partenariat indirect, de fait, avec le groupe "Ferrero".

Vous connaissez déjà notre position sur la question. Notre Exécutif aura beau reprendre régulièrement les arguments pour défendre les partenariats avec cette marque, que ce soit sur les Champs-Élysées ou ici, avec un jumelage, le cœur de l'industrie concernée est bien centré sur la prédation de nos communs et la déforestation en Amazonie.

Nous voulions insister sur un autre élément, depuis maintenant plusieurs années, il s'agit du Nutri-score. "Ferrero" continue de s'opposer à cet outil qui permet aux consommateurs d'évaluer la qualité nutritionnelle des produits qu'ils achètent. Quand on interroge les O.N.G. spécialisés dans la santé environnementale, on comprend mieux la posture de "Ferrero". Le "Nutella", son produit phare, est scoré "Nutri-score E", c'est-à-dire mauvaise qualité nutritionnelle.

Ce projet de délibération nous permet de poser un autre sujet sur la table, assez fou : l'incapacité des Gouvernements en Europe à se mettre d'accord sur un système commun d'évaluation de la qualité nutritionnelle des produits que l'on consomme, le Gouvernement italien étant à la pointe de la croisade anti Nutri-score relayée par le groupe "Ferrero".

Face à cette aberration, vous comprendrez qu'il nous est impossible d'apporter un soutien à ce projet de délibération qui consacre un soutien à une terrifiante industrie, et à un Gouvernement qui ne renie toujours pas les industries prédatrices de nos ressources. Face à un tel sujet, et alors que nous prônons une diplomatie engagée sur la lutte contre le réchauffement climatique, il nous paraît essentiel de porter une voix ferme pour dénoncer ces industries et envisager de ne pas soutenir de tels partenariats, aussi riches soient-ils culturellement.

Soyons clairs, ce n'est pas le jumelage avec Rome, dont l'un des axes d'action est la transition écologique, que nous remettons en cause, bien au contraire, mais le fait que "Ferrero" en soit le sponsor. Nous nous interrogeons d'ailleurs plus largement sur la diplomatie de la Ville de Paris. Comment, d'un côté, organiser des conférences, signer des pactes d'amitié et de coopération pour lutter contre la déforestation, et de l'autre, coproduire des expositions sur l'état des forêts du monde avec des fondations d'entreprises qui financent l'industrie extractiviste, ou, ici, relancer des jumelages pour faire de la transition écologique une réalité avec des industries comme "Ferrero" ?

Puisque ce partenariat est mis à notre délibération, nous, "Les Ecologistes", nous voterons contre. La Ville de Paris peut et doit refuser ce partenariat. Paris doit relancer son jumelage avec Rome sur des bases plus saines que ce "green washing".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

STIBBE, pardon.

Mme Élisabeth STIBBE. - STIBBE-E.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pardon. Excusez-moi.

Mme Élisabeth STIBBE. - Mes chers collègues, nous avons vu venir, dès la publication de ce projet de délibération, le débat avec nos collègues écologistes et leurs critiques récurrentes, depuis des années. En cause, l'huile de palme, dont la présence dans de très nombreux produits fait débat depuis longtemps. En effet, des études estiment qu'environ la moitié des produits présents en supermarché contiennent de l'huile de palme ou des composants dérivés de l'huile de palme.

J'entends les arguments concernant la santé de nos enfants. Les médecins le disent : si elle est ingérée en quantité importante, l'huile de palme peut être néfaste pour la santé, car elle entraîne des risques de maladies cardiovasculaires par la présence d'acides gras saturés. Comme toutes les graisses ou les gourmandises qui les contiennent, tout est question de dose dans notre consommation. Dans le cas des enfants, c'est la responsabilité des parents, qui restent en grande partie maîtres de ce que leur progéniture mange. Il leur revient d'offrir à leurs petits une alimentation équilibrée, sans excès de produits plus attrayants, mais plus mauvais pour la santé si surconsommés. C'est donc une question de choix. Et même, une somme de choix importants.

Je ne suis pas économiste, mais un résumé simpliste suffit. Notre schéma économique fonctionne sur un système d'offre et de demande. Si les produits fabriqués avec de l'huile de palme sont demandés, alors les fabricants augmenteront leur production, utilisant plus d'huile de palme. C'est là que les questions environnementales entrent en jeu. L'Asie du Sud-Est, en particulier l'Indonésie, a sacrifié des millions d'hectares de forêts à une production d'huile de palme en croissance exponentielle, afin de répondre à une demande mondiale en hausse constante depuis les années 2000. Les conséquences de la disparition des biotopes originels de ces endroits sont dramatiques pour le climat et la biodiversité.

Sous l'impulsion de nombreuses associations dans le monde, les groupes alimentaires ont plus ou moins réagi pour rendre leur consommation d'huile de palme plus raisonnable. "Ferrero" se distingue tout particulièrement. Elle est la troisième firme européenne du dernier classement sur le sujet établi par W.W.F., qui évalue les pratiques des entreprises, et de mesurer ainsi les efforts qu'il leur reste à accomplir pour parvenir à un approvisionnement en huile de palme 100 % certifié responsable. Les efforts de "Ferrero" en la matière sont réels et incontestables. Il convient d'aller plus loin que les simples postures idéologiques fondées sur des analyses non seulement partielles, mais partisanes.

Ainsi, nous voterons pour ce projet de délibération, heureux de ce jumelage unique entre Paris et Rome, lequel comporte, dans le sens de la lettre d'intention citée le 7 juillet 2022, comme vous le rappeliez : "pour des échanges renforcés et réguliers dans le domaine notamment de la soutenabilité et de l'adaptation climatique", une contribution du groupe Changer Paris pour l'organisation d'une "convention" des villes résilientes.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. NGATCHA pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, le contexte. Il a été rappelé. Il s'agissait du jumelage Paris-Rome qui a donné lieu notamment à un certain nombre d'événements pour la venue du maire de Rome, Roberto GUALTIERI.

Ce partenaire est arrivé à la demande de l'ambassade d'Italie. Il faut savoir que "Ferrero" est leur partenaire officiel historique, notamment leur partenaire lors de la fête nationale. Ensuite, il n'est pas de mon ressort de critiquer les choix faits par l'ambassade d'Italie.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'huile de palme, je ne suis pas spécialiste, mais, en tout cas, comme cela a été rappelé par la Conseillère du groupe Changer Paris, le rapport W.W.F. et le rapport Greenpeace ont classé "Ferrero" parmi les industriels les plus transparents et respectueux des critères de production d'huile de palme.

Je vous invite donc à arrêter de travailler avec ces deux associations, qui sont, je crois, assez proches de vos idées.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DICOM 29).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'Arménie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je propose, chers collègues, compte tenu de la présence de Mme l'Ambassadrice d'Arménie - que je salue - et de la délégation de l'ambassade à notre séance, que nous passions directement à l'examen du vœu n° 133 relatif à l'Arménie, pour lequel M. Arnaud NGATCHA fera la présentation d'un vœu de l'Exécutif. Nous aurons ensuite quelques explications de vote des différents groupes.

Monsieur NGATCHA, à vous la parole.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, d'avoir accepté un petit changement.

Madame, Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer Mme Hasmik TOLMAJIAN, Ambassadrice d'Arménie en France.

Les présidents du C.C.A.F., le Comité de Coordination des Arméniens de France, M. Ara TORANIAN et Franck PAPAZIAN - qui était là et a dû partir à l'instant parce qu'il avait un rendez-vous, merci beaucoup - et François DEVEDJIAN, que beaucoup ici connaissent, dont beaucoup ont connu le père également, et qui est un ami, que je salue. Merci, François, d'être parmi nous.

Le 13 septembre dernier, l'Arménie a été de nouveau attaquée militairement par l'Azerbaïdjan, tous les jours. Malgré un cessez-le-feu, dont on ne compte plus les violations par le régime en place à Bakou, des civils, de simples paysans qui travaillent leur terre, tombent. Ma collègue Anouch TORANIAN, qui revient d'Arménie, me faisait la description des attaques dans les villages de paysans qui n'ont rien de combattants. Des prisonniers arméniens, dont des femmes, sont tués, mutilés, violés, d'une manière dont la cruauté dépasse l'imagination. C'est détaillé aujourd'hui, puisque des vidéos attestées circulent.

Pendant que la guerre fait rage en Ukraine, la tension sur ce qui se passe dans le Caucase faiblit. L'Arménie fait les frais du relâchement de notre vigilance. L'Azerbaïdjan utilise la crise énergétique pour accroître son offensive, en misant sur notre silence parfois intéressé.

Pour ma part, comme Sylvain TESSON, je préfère avoir froid avec l'Arménie que chaud avec le gaz azéri. J'ajoute que, parce que je soutiens l'Ukraine, son intégrité territoriale et le droit de son peuple à vivre libre, je suis aussi aux côtés des Arméniens. En Arménie comme en Artsakh, c'est une question de cohérence politique et de rectitude morale.

Mes chers collègues, ne nous y trompons pas, la guerre que mène l'Azerbaïdjan contre l'Arménie et l'Artsakh obéit à un plan, à peine dissimulé d'ailleurs : réduire le territoire arménien à peau de chagrin, en commençant par récupérer l'ensemble de l'Artsakh, établir la continuité territoriale depuis la Caspienne jusqu'au Nakhitchevan, et donc à la Turquie, puis à terme, et peu importe le temps que cela prendra, effacer l'Arménie de la carte après avoir détruit toutes les traces de la présence arménienne en Artsakh. Cette politique d'effacement est en cours. Viendra ensuite le déplacement de la population de l'Artsakh si celui-ci, au terme des négociations qui sont en cours, est cédé sous la pression. Il est peu probable que Bakou s'arrête là.

En effet, cette guerre est idéologiquement motivée par une haine du peuple arménien, une négation du génocide qu'il a subi en 1915, absolument assumées par le régime d'ALIYEV. Nous ne pouvons pas laisser continuer cette guerre de conquête sans hausser la voix. Nous le devons aux descendants des victimes du génocide

qui ont choisi la France et Paris. Nous le devons aux liens de coopération qui existent entre notre Ville et la capitale arménienne, Erevan. Nous le devons surtout à la vérité et à la justice, afin que jamais ne puisse survenir un tel anéantissement du peuple arménien. Cette hypothèse n'est pas lancée en l'air. Bakou et ses alliés jouent sur le temps long, sur notre pusillanimité et notre indifférence, et parfois même, notre complaisance.

Il est urgent de mettre un terme au sentiment d'impunité de ceux qui sont à l'initiative de ces menaces existentielles contre l'Arménie. De même que notre Assemblée a voté en 2020 un vœu demandant à la France de reconnaître la République d'Artsakh, afin qu'elle devienne un sujet de droit international protégé comme tel, nous devons poser un nouveau geste fort. Je vous demande donc de bien vouloir voter ce vœu qui appelle la France à mettre en place des sanctions ciblées contre les dirigeants de l'Azerbaïdjan, responsables des actes de guerre contre l'Arménie et l'Artsakh.

Je vous remercie beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donner la parole, pour les explications de vote, aux différents groupes.

Tout d'abord, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", la parole est à M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame l'Ambassadrice d'Arménie, chère Hasmik TOLMAJIAN, Messieurs les coprésidents du C.C.A.F., cher François DEVEDJIAN, et aussi Corinne ZARZAVADJIAN. Je souhaite saluer tout particulièrement Corinne, qui est comédienne et écrivaine, citoyenne engagée, surtout à l'initiative des badges que certains d'entre vous portent, qui sont une marque de soutien et de solidarité avec le peuple arménien.

En 1933, Franz Werfel le rappelait dans son livre "Les 40 jours de Musa Dagh" : le 6 septembre 1915, alors que le peuple arménien subissait le premier génocide du XXe siècle, le vice-amiral français, Louis Dartige du Fournet, commandant la troisième escadre à bord du Guichen, prenait la décision courageuse et audacieuse d'intervenir pour ceux qui étaient menacés d'exécution, pour sauver ceux qui avaient pour seule arme leur pavillon blanc à croix rouge, avec la mention "Arméniens en danger". Le vice-amiral français était sans réponse ni instruction de son état-major, mais cela ne l'a nullement empêché d'intervenir avec âme et détermination. C'était son devoir de militaire, son devoir d'homme, de citoyen responsable épris de valeurs de justice et d'humanité.

En effet, entre l'Arménie et la France, il ne s'agit pas seulement de relations de pays à pays, d'intérêts d'Etat à Etat, de régime à régime. Les liens sont forts et très anciens. Mais aujourd'hui, l'Arménie vit encore et toujours des moments tragiques. Sa population est meurtrie. L'agression violente et barbare de l'Azerbaïdjan, soutenue par la Turquie, est inacceptable. Une partie du territoire de la République d'Arménie est illégalement occupée, comme aussi celui de la République du Haut-Karabakh. C'est insupportable. Le peuple arménien se sent seul et abandonné.

Dans ce cadre, la France a une place essentielle. Paris a une place particulière. Le Président MACRON le rappelait encore hier : "L'Arménie est un pays avec lequel nous avons un lien unique. La France est et sera toujours aux côtés de l'Arménie. On ne les laisse pas tomber", disait-il. C'était hier, avec des paroles fortes.

Mais c'est dans ce cadre, ici et maintenant, que les actions politiques et diplomatiques de la France doivent être non seulement soutenues, mais surtout être amplifiées, à travers des initiatives fortes comme le vœu que nous sommes en train d'examiner. Les demandes formulées méritent d'être portées avec vigueur et détermination. Aussi, je souhaite remercier l'Exécutif municipal, au nom de mon groupe, pour cette initiative. Je vous confirme notre engagement total et entier pour ce vœu.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Pour ce vœu, nous demandons un scrutin public, en soutien au peuple arménien.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - On fait les explications de vote et l'on note la demande.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame l'Ambassadrice, je voudrais ici, comme nous l'avons fait en 2020 à la suite des combats meurtriers dans la guerre menée par l'Azerbaïdjan pour s'emparer du territoire du Haut-Karabakh, en toute solennité, manifester la totale solidarité des écologistes au peuple arménien et toute notre amitié aux Arméniennes et Arméniens de France.

Le mois dernier, l'Azerbaïdjan lançait une nouvelle offensive contre l'Arménie, dans un silence international assez assourdissant. Malheureusement, c'est bien une nouvelle opération d'invasion dont il s'agit, une invasion qui menace une fois encore l'intégrité territoriale de l'Arménie. Les atrocités commises par les militaires azerbaïdjanais - actes de viol, de torture, de démembrement - doivent être condamnées et très sévèrement punies.

Nous appelons la France et la communauté internationale à se mobiliser pour l'Arménie, comme nous le faisons pour l'Ukraine, à revoir nos relations commerciales, notamment de gaz, avec l'Azerbaïdjan. Nous appelons

également la France et l'Europe à considérer avec responsabilité les alertes répétées de l'Institut Lemkin pour la prévention des génocides.

Nous voterons donc, Monsieur le Maire, favorablement pour ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, Madame l'Ambassadrice, en novembre 2020, l'agression de l'Arménie par l'Azerbaïdjan avait causé la mort de plus de 7.000 civils et soldats. Le président de l'Azerbaïdjan déclarait alors - je cite : "Nous les chassons comme des chiens". Nous gardons toutes et tous en mémoire les tueries de masse et l'exode forcé des populations qui ont suivi. 44 jours de massacres perpétrés par le duo turco-azéri et autres forces complices de guerre. La communauté internationale s'était indignée à l'époque face à l'utilisation de bombes au phosphore, véritable désastre humain et écologique, et à la torture des prisonniers de guerre maintenus dans les geôles azerbaïdjanaises, dans le plus grand mépris des conventions internationales.

Deux ans plus tard, l'Azerbaïdjan bafoue à nouveau le droit international et frappe l'Arménie. Le 13 septembre dernier, les forces azerbaïdjanaises ont causé la mort de 300 personnes et le déplacement forcé de 7.600 Arméniens. Des vidéos publiées sur les réseaux sociaux témoignent d'une violence extrême, d'actes de torture, de mutilations et de viols, qui peuvent être qualifiés de crimes de guerre.

L'heure est grave. Plus que jamais, le peuple arménien a besoin d'une solidarité large et massive des peuples et des forces progressistes dans sa lutte pour la paix. L'Etat français a appelé l'Azerbaïdjan à respecter l'intégrité territoriale de l'Arménie. Cet appel va dans le bon sens, mais il faut aller bien plus loin. Comment comprendre la position européenne, alors qu'après avoir signé des accords gaziers avec Bakou en juillet, Mme Von der LEYEN réitère il y a une semaine, en évoquant un partenaire fiable, et ainsi, fragilise la position française ?

Madame la Maire, Madame l'Ambassadrice, merci de proposer ce vœu pour que la Ville de Paris réaffirme son soutien indéfectible au peuple arménien.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a des moments où la solennité de cet hémicycle doit prendre toute sa place. Nous l'avons connu pour d'autres circonstances. Les drapeaux qui sont présents ici en témoignent. Les combats que nous avons menés de façon commune et unanime sur l'Ukraine ces derniers mois, ne doivent pas nous faire oublier ce qui se passe aujourd'hui en Arménie.

Je voudrais, comme mes collègues qui se sont exprimés, saluer la présence de Mme l'Ambassadrice, la présence de l'ensemble des associations ici présentes, et vous dire qu'au nom de l'ensemble des élus du groupe Changer Paris et de notre présidente de groupe, Rachida DATI, que j'associe et qui m'a demandé de vous transmettre ses salutations, nous voterons bien évidemment ce vœu de l'Exécutif. Nous le voterons, car ce qui se passe aujourd'hui en Arménie, c'est l'organisation de la déstabilisation d'une région, de l'extermination d'un peuple, de l'extinction d'une civilisation. Nous ne pouvons l'accepter. Nous ne l'accepterons jamais.

Au nom de l'ensemble des élus du groupe Changer Paris, je vous renouvelle, avec un sentiment aussi, je me permets de le dire, un peu du 17^e arrondissement, puisque la présence de l'ambassade dans le 17^e arrondissement - vous le savez, nous vous avons visité à plusieurs reprises avec Geoffroy BOULARD et Brigitte KUSTER - la présence de l'UGAB rue de Courcelles, lie profondément le 17^e arrondissement et l'Arménie. Mais aujourd'hui, c'est au nom de l'ensemble des élus parisiens et du groupe Changer Paris que j'apporterai et que nous apporterons, avec notre groupe et avec Rachida DATI, notre total soutien à ce vœu.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, je crois que vous n'avez pas inséré votre carte. Vous en aurez besoin pour voter.

Du coup, on ne voit pas qui intervient sur les écrans.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Monsieur le Maire, Madame l'Ambassadrice, chers collègues, je salue la présentation par Arnaud NGATCHA, au nom d'Anne HIDALGO et de l'Exécutif parisien, de ce vœu aujourd'hui. Vœu qui doit participer à la mobilisation en faveur de l'Arménie. Arménie dont on parle trop peu, alors qu'elle est non seulement attaquée, mais surtout menacée dans son existence même, quelques mois après l'invasion de l'Artsakh par l'armée azérie et ses supplétifs islamistes.

Comment rester indifférent quand on connaît l'histoire de ce peuple, quand le souvenir du génocide de 1915 ne nous quitte pas, quand on sait le lien si fort entre notre pays et les Arméniens ? Il n'y a pas, dans ce conflit, deux belligérants que l'on pourrait renvoyer dos à dos. Il y a un agresseur, l'Azerbaïdjan, activement soutenu par la Turquie, dont le président rêve de reconstituer l'empire ottoman. Et il y a un pays agressé, l'Arménie, victime d'attaques meurtrières incessantes, d'exactions atroces qui sont des crimes de guerre, et d'un véritable projet d'effacement.

L'Europe et la communauté internationale doivent agir, et le faire vite, et bien davantage qu'aujourd'hui. Car le gaz azerbaïdjanais ne vaut pas mieux que le gaz russe. Il ne doit pas nous faire oublier nos valeurs et nos devoirs. A cet égard, la position de la Présidente de la Commission européenne nous inquiète et celle du Président MACRON ne nous rassure pas. Car le soutien de la France à l'Arménie devrait enfin s'accompagner d'un engagement concret, pour sanctionner les dirigeants azerbaïdjanais et protéger effectivement le peuple arménien et son territoire.

Ce vœu, au nom de Paris et des Parisiens, y appelle solennellement. Et mon groupe, fidèle à l'appel de Jaurès en 1896, le redit aujourd'hui avec force : "Il faut sauver les Arméniens".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Nous avons été saisis d'une demande de scrutin public, que nous organisons.

Nous allons suspendre la séance une petite minute pour bien organiser les choses.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinq minutes, est reprise à dix-huit heures dix minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'Arménie (suite).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Est-ce que tous les groupes sont prêts ?

Nous allons passer au vote.

Je vous rappelle que vos écrans vont s'éteindre.

Le scrutin est ouvert.

Avis favorable de l'Exécutif, évidemment, puisque c'est l'Exécutif qui l'a déposé.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Est-ce que tout le monde a voté ? C'est bon pour tout le monde ?

Le scrutin est clos.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 161

Suffrages exprimés : 161

Majorité absolue : 81

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 161

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 5).

Merci, chers collègues, pour ce vote à l'unanimité pour l'Arménie. (2022, V. 242).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la dénomination d'un espace public parisien en hommage à Mikhaïl Sergueïevitch Gorbatchev.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 130 est relatif à la dénomination d'un espace public parisien en hommage à Mikhaïl Gorbatchev.

La parole est à M. NGATCHA.

S'il vous plaît, si vous pouvez sortir, pour celles et ceux qui veulent sortir, pour que l'on puisse poursuivre les débats.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, au nom de la Maire de Paris, un vœu concernant la dénomination d'un espace public en l'honneur de Mikhaïl Gorbatchev. J'associe évidemment ma collègue Laurence PATRICE à ce vœu.

Comme vous le savez, M. Gorbatchev nous a quittés le 22 août dernier à l'âge de 91 ans. Il laisse derrière lui le souvenir d'un homme résolument réformateur. Porteur d'un vent nouveau, il met en place la "glasnost", une politique de transparence et de liberté d'expression, puis la "perestroïka", qui libéralise le système économique soviétique. De 1985 à 1991, il entreprend courageusement ses réformes majeures, qui auront une incidence indiscutable sur le cours de l'histoire. Quel honneur, quel dilemme moral intérieur aussi, on le devine, pour un dirigeant d'un Etat autoritaire de céder son propre pouvoir pour permettre à un système politique...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît, s'il vous plaît !

Monsieur NGATCHA, juste un instant.

Est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, faire silence, que l'on puisse laisser l'intervenant s'exprimer ? Merci.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel honneur, quel dilemme moral intérieur aussi, on le devine, pour un dirigeant d'un Etat autoritaire de céder son propre pouvoir pour permettre la mise en place d'un système politique plus juste et l'émergence d'un nouveau pays ! Mais c'est aussi Mikhaïl Gorbatchev qui propose l'"option zéro" au Président Reagan en 1985, suspendant alors tout essai nucléaire, puis signant ensuite de nombreux traités sur le désarmement nucléaire, notamment le Traité de Moscou en 1991. Homme d'Etat audacieux, il accepte la réunification de l'Allemagne et devient, de ce fait, l'un des pères de l'unité allemande.

Rappelons qu'il reçoit en 1990 le prix Nobel de la Paix pour sa contribution de façon remarquable à la détente, tout d'abord, puis à l'affermissement du rôle des Nations Unies en tant que force de paix et de maintien de la paix, comme le soulignait le Secrétaire général de l'ONU de l'époque, M. Javier Pérez de Cuéllar.

Mes chers collègues, j'espère qu'à l'unanimité, nous rendrons hommage à cette grande figure de la fin du XXe siècle qui avait la liberté pour moteur et la paix comme horizon.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, Mme Alice COFFIN, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai été très émue à l'annonce de la mort de Mikhaïl Gorbatchev. Des souvenirs, des imaginaires m'ont influé. Quelle que soit la nature de cette émotion, j'imagine qu'il en est de même pour nombre de personnes dans cette Assemblée. Seulement, il y a une différence entre l'émotion suscitée par l'annonce de la mort d'une personnalité à telle charge politique, et les nécessaires réflexions, l'indispensable travail de mémoire et d'histoire qui doivent alors s'opérer.

Nous avons pris connaissance de votre vœu, déposé de manière un peu précipitée avant-hier. Si je perçois absolument toutes les bonnes raisons de souhaiter rendre hommage à Mikhaïl Gorbatchev, je pense que ce vœu intervient de manière extrêmement prématurée. Il me semble important de laisser le temps pour que le travail d'historiographie s'accomplisse. Il me semble important d'avoir connaissance et conscience que pour une partie des peuples du Kazakhstan, des pays baltes, de Géorgie, rendre hommage à Mikhaïl Gorbatchev est perçu comme un affront à leur mémoire. Il me semble en particulier que ce moment, où toute notre concentration doit être dirigée vers le quotidien d'horreur et de terreur infligé par les Russes aux Ukrainiennes et Ukrainiens, est un très mauvais moment précisément pour que le travail de mémoire, indispensable à opérer après la mort de tout dirigeant d'aussi exceptionnelle envergure que Mikhaïl Gorbatchev, puisse s'accomplir, et ce, au-delà du fait qu'il avait soutenu l'annexion de la Crimée par la Russie.

Une nouvelle fois, le groupe "Les Ecologistes" enjoint à ses collègues de cesser de se précipiter pour déposer des vœux à la mort d'une personnalité. Le cas de Mikhaïl Gorbatchev illustre à quel point ce n'est pas une très bonne idée. Laissons les historiennes et les historiens travailler, la mémoire des peuples s'exprimer, au-delà de notre point de vue autocentré, afin que nous puissions être plus précis sur tous ceux à qui il convient de rendre hommage, et tout ce qui est inévitablement ou presque problématique dans les faits et gestes d'un ancien dirigeant. Nous pourrions ainsi avoir, en tant qu'élus, un vote éclairé sur la question, parce que, personnellement, je vous défie qu'il en soit autrement pour vous. Pour ma part, je ne dispose pas à cette heure de ce nécessaire éclairage.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Même si je ne partage pas les interprétations historiques des précédents orateurs, je reconnais qu'il est un peu difficile pour le groupe Communiste et Citoyen d'avoir un vœu tel qu'il est déposé sur la table. On aurait pu l'avoir au moment de la conférence des présidents. On aurait pu associer le groupe Communiste et Citoyen à la réflexion sur ce vœu. D'autant plus que Mikhaïl Gorbatchev a été élu Secrétaire général du P.C.U. en 1985, et qu'il a succédé à 3 dirigeants âgés dont l'inaction a mené l'Union soviétique au bord de la banqueroute. Vous savez que c'est intimement lié à l'histoire du Parti communiste en France.

"Le pays des Soviets a perdu sa force propulsive", comme le dira si bien Enrico Berlinguer, Secrétaire du Parti communiste italien. La "perestroïka et la "glasnost" - en français, la reconstruction et la transparence, et non le libéralisme, comme vous l'avez dit - ces mots allaient faire le tour du monde, l'espoir de nombreux progressistes dans le monde. Le socialisme à visage humain, brièvement expérimenté en Tchécoslovaquie en 1968, allait-il enfin se réaliser ? Les bouches s'ouvrent, la presse n'est pas censurée, le passé est revisité sans tabou aucun. Mais les chiffres de l'économie réelle, révélés par Gorbatchev, sont cruels.

La production est en retard dans tous les domaines, en particulier les produits de consommation courante. La course aux armements, imposée par les Etats-Unis, absorbe une partie importante du budget. Les temps sont durs. La population soviétique, satisfaite des réformes politiques et de l'organisation des premières élections pluralistes, vit mal la réalité du quotidien. Rappelez-vous, les magasins sont vides, le marché noir prolifère. Mais les premiers succès diplomatiques, accord sur un début de désarmement nucléaire signé avec Reagan en Islande en 1987, et le départ des troupes russes d'Afghanistan en 1989, ne suffiront pas à redonner un élan à la politique réformatrice.

L'Occident qui encourageait Mikhaïl Gorbatchev va peu à peu l'abandonner. La chute du mur et la volonté de Gorbatchev de ne pas faire couler le sang en U.R.S.S, comme dans les pays socialistes, favorisent une opposition radicale qui ira jusqu'à faire un putsch en 1991 après un rocambolesque enlèvement. Eltsine est désormais celui qui a la faveur des Occidentaux. Après l'élection de ce dernier comme Président de la Russie, il n'aura de cesse d'affaiblir Gorbatchev, jusqu'à le pousser à la démission et mettre fin à l'existence de l'Union soviétique.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que Gorbatchev a tout raté et qu'il était le fossoyeur de l'U.R.S.S. Le fruit était déjà trop abîmé quand il est arrivé au pouvoir. Il a peut-être péché par naïveté dans son dialogue avec les Occidentaux, mais ceux-ci ne lui avaient-ils pas promis que l'OTAN n'avancerait plus vers l'Est ? Il est malheureusement arrivé trop tard au pouvoir.

Nous rendons hommage à celui que le dirigeant actuel de la Russie, POUTINE, essaie d'effacer de l'histoire ou de traîner dans la boue. N'oublions jamais que les modèles de POUTINE sont les tsars et Staline. Il restera pour nous, nombreux communistes et progressistes français, celui qui a redoré pour un temps court le blason de l'U.R.S.S. Il est surtout celui qui croyait à la paix et à la démocratie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 243).

Je vous remercie.

2022 SG 8 - Convention d'objectifs régissant les rapports entre la Ville de Paris, la "Solideo" et "Paris 2024" relative au site de l'AccorArena de Bercy (12e). - Raccordement au réseau "Fraîcheur de Paris".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 8 : convention d'objectifs régissant les rapports entre la Ville de Paris, la "Solideo" et "Paris 2024", relative au site de l'AccorArena de Bercy (12e). - Raccordement au réseau "Fraîcheur de Paris".

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est pour moi une avancée importante de ce que l'on peut appeler par ailleurs "l'héritage des Jeux olympiques". Pourquoi ? Car ce projet de délibération va faire avancer le réseau de fraîcheur, que l'on appelle "Climespace", grâce à l'héritage des Jeux olympiques et un accord trouvé entre la "Solideo" et la Ville de Paris, pour que les installations de raccordement de fraîcheur soient faites pour l'AccorArena.

Cela me permet d'évoquer aussi une question que mon collègue Jean-Noël AQUA évoque régulièrement. C'est cette idée que le réseau de fraîcheur, la climatisation, puisse être en priorité développé à Paris sur les équipements publics, sur les établissements scolaires, sur les E.H.P.A.D. et sur l'ensemble du réseau des quartiers populaires.

Je le dis, parce qu'évidemment, nous sommes pour ce projet de délibération. Mais il faut que ce projet de délibération, au-delà des Jeux olympiques, nous permette de continuer ce travail et oriente l'ensemble du réseau sur ce que j'évoquais, c'est-à-dire en priorité les équipements municipaux.

Nous voterons ce projet de délibération et approuverons la convention d'objectifs qui est signée entre la Ville de Paris, la "Solideo" et l'AccorHotels Arena.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Un peu comme l'a dit Nicolas BONNET-OULALDJ juste avant moi, ce projet de délibération est assez important. A la première lecture, nous étions assez surpris par ce projet de délibération, puisque, le point de départ, c'est les Jeux olympiques de 2024, avec des critères de climatisation beaucoup plus élevés en période de Jeux olympiques qu'en période normale. Il y a toute une annexe sur ce sujet qui explique tout ce qu'il faut faire par rapport à cela.

La première chose que nous nous sommes dite, c'est : pourquoi y a-t-il de l'argent public, enfin, de l'argent de la Ville, pour 2,5 millions d'euros dans ce projet ? En creusant sur ce projet de délibération, déjà, une première avancée : c'est qu'enfin, "Solideo" participe à des investissements de la Ville. "Solideo" va participer pour 2,5 millions d'euros. Mais la question : pourquoi se contenter de la partie Arena, et pourquoi l'ensemble du quartier ne bénéficie-t-il pas aussi de cet investissement ? C'était la première réflexion.

Quand on fait ce type d'aménagement aux frais de la Ville, il faut s'assurer que l'on peut penser à des raccordements qui vont au-delà d'Arena. Ce n'est pas forcément M. RABADAN qui va me répondre sur ce point, mais il serait intéressant d'en profiter pour innover l'ensemble du secteur, comme on le fait pour le réseau de chaleur. Quand le réseau de chaleur fait des connexions, il essaie de connecter des copropriétés, et ainsi de suite. Il pourrait y avoir la même chose pour ce type d'investissement, de connecter d'autres structures. C'est la première réflexion.

La deuxième réflexion, c'est que, puisque l'on participe à un investissement qui va entraîner des économies d'énergie, que se passe-t-il avec les certificats d'économies d'énergie ? Est-ce qu'on va les demander ? Qui va les récupérer ? Nous avons hésité à faire un amendement et à ajouter un article 4 à ce projet de délibération, sur le fait que les crédits d'économies d'énergie devront être récupérés par la Ville puisqu'elle a participé aux investissements. On a préféré ne pas déposer d'amendement par rapport à cela pour ne pas affaiblir l'aspect juridique de ce projet de délibération.

Mais il serait quand même bien de s'assurer que, derrière, les certificats d'économies d'énergie soient bien demandés, qu'ils soient récupérés par la Ville puisque c'est elle qui paye. Ce n'est pas un équipement municipal, Nicolas, mais quelque chose que l'on a mis en délégation de service public à une grande multinationale américaine, dont la spécialité est de faire du spectacle. La Ville participe aussi au capital, mais au départ, c'est cela. Ce n'est donc pas un équipement municipal. C'est Arena 1, pas Arena 2. Pour les certificats d'économies d'énergie, comme c'est nous qui mettons l'argent, c'est nous qui devons les récupérer.

Voilà le sens de mon intervention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux interventions de Nicolas BONNET-OULALDJ et de Jérôme GLEIZES.

Je vais essayer d'y répondre partiellement, après vous avoir présenté le projet et avoir répondu en partie à votre dernière intervention.

Il s'agit d'une contribution de la "Solideo" sur le raccordement au réseau "Fraîcheur de Paris", et non plus "Climespace". Il a changé de nom il y a quelques mois, mais c'est toujours le même objet. L'objectif étant de répondre non seulement aux Jeux olympiques, Monsieur GLEIZES, mais aux Jeux olympiques et paralympiques, puisqu'il y aura les deux épreuves, et de répondre au cahier des charges des compétitions olympiques et paralympiques, qui sont les mêmes que pour d'autres événements sportifs ou pour des spectacles qui ont lieu à l'AccorHotels Arena, particulièrement en période de grande chaleur.

Je prends l'exemple d'un concert qui a eu lieu le 27 septembre. Il faisait 30 degrés à l'intérieur. Avec 20.000 personnes, ce ne sont pas les meilleures conditions pour assister à un spectacle.

Il y avait de l'ambiance, c'est cela.

L'idée, c'est d'avoir de meilleures conditions d'accueil, de raccorder au réseau froid de la Ville pour ne pas générer d'émission carbone supplémentaire, et donc, de profiter des financements "Solideo". Je vais peut-être répondre à une partie de votre question sur ce point. La "Solideo" ne participe pas uniquement au financement du raccordement "Climespace". Elle finance également l'Adidas Arena de la porte de la Chapelle, de même que l'ensemble des sites d'entraînement que nous avons - nous en avons cinq - ainsi que les voies olympiques et paralympiques. Il y a tout un tas de choses que la "Solideo" finance. Elle participe à cette contribution de raccordement dans son secteur de l'innovation, qui permet à la Ville de bénéficier de quasiment la moitié - 48 % - du financement et du raccordement à "Fraîcheur de Paris".

Pour répondre à votre question, je pense que nous pouvons tous nous en féliciter, même si cela est fait et accéléré à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques. Je suis content d'entendre de votre bouche que cela vous réjouit. Les crédits d'énergie auxquels vous faisiez référence seront demandés "a posteriori" puisqu'il faut d'abord faire l'installation, constater les économies d'énergie ensuite, pour demander effectivement les financements, qui devraient s'élever aux alentours de 300.000 euros, un peu moins, et que la Ville récupérera parce qu'elle a investi dans le raccordement à plus de 50 %, l'autre partie venant de la "Solideo".

J'espère que je vous ai rassurés avec ces éléments. Je pense que nous pouvons tous nous réjouir du raccordement de l'AccorHotels Arena, et donc, des meilleures conditions d'accueil de l'ensemble des spectatrices et spectateurs qui vont voir des concerts ou assistent à des événements sportifs, et ce, pour un héritage bien au-delà des Jeux olympiques et paralympiques.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 8).

2022 SG 47 - Transformations olympiques : impact 2024. - Convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 47 et l'amendement technique n° 121 : transformations olympiques : impact 2024. - Convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération très important, qui est inédit, parce que pour la première fois de l'histoire des Jeux olympiques, nous avons un dispositif qui est un partenariat entre le Comité d'organisation, les collectivités et l'Agence nationale du sport pour financer des clubs pour l'héritage. Cela veut dire que pour la première fois autour des Jeux olympiques, des clubs - vous allez voir, ce ne sont pas que des clubs, mais des associations au sens large du terme - reçoivent une subvention dans le cadre de l'héritage "Impact 2024".

Ce projet de délibération, c'est 600.000 euros de subvention. Ce n'est pas rien. Cette subvention touche des projets qui concernent des clubs, fédéraux, sportifs, mais aussi des associations qui sont impliquées dans des projets de santé, de bien-être, d'éducation à la citoyenneté, d'inclusion, de solidarité, d'égalité, de développement durable.

Il y a 54 initiatives, 54 associations financées. Je ne vais pas vous lire la liste de toutes ces associations. Ce sont tous les arrondissements de Paris qui sont concernés. Je voulais quand même mettre en lumière quelques exemples qui montrent l'importance de l'investissement de cet héritage pour les associations parisiennes. Il y a toutes les associations traditionnelles du sport compétition. Je pense, par exemple, à la "Ligue régionale Ile-de-France de rugby", à la "Ligue Paris Ile-de-France du sport universitaire", au club de "Paris Basket 18e", et puis à d'autres clubs qui illustrent bien ce projet de délibération.

Mais nous avons aussi des associations qui ne sont pas inscrites dans le sport compétition. Je pense à une association que j'ai reçue, qui s'appelle l'association "Tu vis ! Tu dis !", qui va permettre à 200 femmes de bénéficier de l'appropriation de l'espace public, notamment de "city stade", de mobilier sportif, de "skate park". Elles ont, à l'occasion du 8 mars, fait une journée du "matrimoine", une course sportive dans le 12e arrondissement pour découvrir les nominations de notre patrimoine au nom de femmes célèbres. On voit en quoi la transformation olympique permet de développer des choses qui se passent au-delà du sport traditionnel.

Je pense aussi au Comité départemental du cyclotourisme, qui exerce à la Cipale et permet aujourd'hui à 100 personnes en situation de handicap d'accéder à de la pratique de vélos adaptés. Souvent, c'est du vélo couché ou ce sont des personnes malvoyantes qui sont accompagnées en tandem. Je pense aussi au Secours Populaire qui permet à des femmes, à des enfants et à des adolescents qui sont dans des situations isolées, d'avoir accès au

sport. Je pense, enfin, au Paris Cycliste Olympique, qui intervient et aura formé plus de 3.000 écoliers à Paris au savoir rouler dans nos écoles.

Voilà ce projet de délibération. Un projet de délibération qui montre en quoi notre attachement à l'héritage des Jeux olympiques se concrétise aujourd'hui et continuera pendant les années qui succéderont aux Jeux olympiques.

Je remercie Pierre RABADAN qui nous présente ce très beau projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ, de cette présentation exhaustive à laquelle je vais apporter quelques légers compléments, sans reprendre la liste des lauréats, nombreux vous l'avez dit, puisque plus de 74 associations ont été désignées pour en bénéficier. Au total, 54 ont été choisies par le Comité de sélection parisien, auquel j'ai eu la chance de participer, à hauteur de 600.000 euros. En tout, c'est plus de 1,25 million d'euros, avec l'Agence nationale du sport, qui ont été alloués à des associations impactant le territoire parisien.

Je voudrais rappeler que l'ensemble des associations que vous avez nommées ont répondu à un appel à projets, ont été examinées par les services. C'est donc un très long travail. Je veux vraiment saluer tous les services de la Ville qui ont fait ce travail d'analyse, qui ont "challenge" parfois les associations pour qu'elles répondent de manière plus impactante sur le territoire à l'ensemble des demandes que nous avons.

Et enfin, l'analyse finale que nous avons pu porter pour délivrer cette sélection. Je dois dire qu'"Impact 2024", le nom de cet appel à projets, s'étend bien au-delà du territoire parisien. C'était aussi l'objectif de notre héritage immatériel, comme vous l'avez dit, Nicolas BONNET-OULALDJ. Pour cette année 2022, il s'élève à 6,2 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Ce sont des financements nécessaires au développement de nos associations, à leur mission de service public. C'est là tout le sens que nous avons souhaité donner, au-delà de l'organisation des compétitions, à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris et en France en 2024.

Je pense que c'est un très bon projet de délibération qu'il nous faut tous valoriser. L'impact social du sport est souvent utilisé, mais on n'a pas l'occasion de le mettre en avant. Je le fais donc ici. Vous redire que c'est un amplificateur important puisqu'ici, la Ville de Paris a investi 300.000 euros et, comme je vous le disais, son bénéficiaire, donc l'accélérateur, est de quasiment 1 million d'euros de financements complémentaires. On peut donc vraiment donner un nouvel élan à ces lauréats. Je peux vous dire, pour en avoir croisé quelques-uns qui ont répondu au cours des années précédentes et dont certains sont lauréats cette année, que c'est une vraie bouffée d'oxygène pour eux concernant l'impact social qu'ils veulent donner sur le territoire parisien, parce que ce sont des moyens supplémentaires, et aussi parfois l'occasion de développer des projets qu'ils n'ont pas forcément le temps ou les moyens de faire dans le cadre de leur activité habituelle.

Je crois que cela résume bien notre volonté de faire des Jeux olympiques et paralympiques un événement utile, un héritage qui a déjà commencé depuis plusieurs années, puisque c'est la troisième année que nous faisons valider en Conseil de Paris cet appel à projets "Impact 2024". Nous en aurons encore d'autres pour, j'espère, continuer à pousser ces projets importants pour faire participer d'abord les Parisiennes et les Parisiens à cet événement majeur qui nous attend dans moins de deux ans, et que cela serve vraiment à la pratique sportive et à l'inclusion sociale par le sport.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais tout d'abord mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 121 de l'Exécutif à ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 121 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, SG 47).

2022 SG 55 - Transformations olympiques. - Convention entre le Fonds de dotation Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre du dispositif "Savoir nager 2022".

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan "Nager à Paris" et à sa reconduction pour la mandature actuelle.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 55 et le vœu n° 95.

SG 55 : transformations olympiques. - Convention entre le Fonds de dotation Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre du dispositif "Savoir nager 2022".

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, s'il y a bien un sujet où nous avons l'impression que Paris fait du surplace, c'est bien celui des piscines. Il n'y a pas un mois sans qu'une polémique ne surgisse sur le sujet des conditions proposées aux Parisiens pour se mettre à l'eau. Pour la prochaine ville olympique, c'est un peu embêtant. Mais, soyons lucides : la première des épreuves olympiques pour les Parisiens, c'est d'arriver à se mettre au sport.

Paris compte 42 piscines municipales. Il y en a sans cesse fermées pour de nombreuses raisons, plus ou moins légitimes, comme dernièrement celle de Pailleron dans le 19^e arrondissement, comme le rappellera tout à l'heure ma collègue Marie TOUBIANA. Sans compter celles que vous avez privatisées au détriment des scolaires et des associations. A cause de la privatisation sans obligation de service public d'équipements appartenant à la Ville, les scolaires n'ont plus accès aux piscines, ne peuvent plus apprendre à nager, comme c'est le cas notamment à Molitor.

La superficie totale de bassin à Paris correspond actuellement à 86 mètres carrés pour 10.000 habitants, alors que l'objectif fixé dans le "Plan Nager à Paris" 2015-2020 prévoyait au minimum 100 mètres carrés pour 10.000 habitants. La Fédération française de natation indique que l'Ile-de-France offre un taux d'équipement compris entre 155 et 175 mètres carrés pour 10.000 habitants. Les chiffres de Paris sont donc bien éloignés de ceux de sa région, qui figure pourtant parmi les moins dotées du pays. La situation est, à ce titre, éminemment urgente. Elle est tout aussi urgente quand on sait qu'un tiers des enfants parisiens ne savait pas nager à l'entrée au collège en 2017. Ce chiffre n'est pas acceptable, d'autant que nous parlons abondamment et subventionnons beaucoup dans l'espoir de nous servir de l'élan des Jeux pour inciter les Parisiens à la pratique sportive, notamment à la natation.

Il faut répondre à cette urgence. Le premier "Plan Nager à Paris" est terminé depuis deux ans. Nous avons eu un débat organisé sur le sujet l'an dernier. A chaque Conseil, les représentants de tous les groupes politiques du Conseil de Paris interviennent. Nous discutons de nombreux vœux sur ce sujet et tout le monde confirme l'urgence de la situation. C'est un sujet qui fait consensus. Alors n'attendez plus pour tout mettre en œuvre pour favoriser la pratique de la natation à Paris. Sans tarder, nous souhaitons que les modalités concrètes en vue de la reconduction du "Plan Nager à Paris", dont les projets de nouvelles piscines et bassins, soient débattues en 7^e Commission d'ici à la fin de l'année. Que la DASCO produise une étude par arrondissements de la maîtrise de la nage à l'entrée au collège. Enfin, qu'un programme de remise à niveau pour la maîtrise de la nage soit lancé dans le cadre des activités périscolaires pour les enfants ne sachant pas nager.

J'espère que vous émettrez un avis favorable à ce vœu on ne peut plus consensuel.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci pour la présentation du vœu n° 95.

Je donne la parole à M. Karim ZIADY pour répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Intervention consensuelle, je ne sais pas, mais je vais essayer de répondre dans les temps.

Tout d'abord, je voudrais dire que, concernant Molitor, c'est un peu plus compliqué que cela. C'est un raccourci. Pour la piscine Molitor, il y a un nouveau modèle économique. En fait, on a juste arrêté de louer des créneaux dans cette piscine, qui sont hors de prix. On s'est organisé différemment. Je vais vous répondre sur le reste.

Avec Pierre RABADAN, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer...

Je vais répondre et après, vous vous exprimerez.

Mais vous, vous étiez là, visiblement. Oui, oui, bien sûr. Et c'est vous qui avez géré la négociation.

Avec Pierre RABADAN, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer plusieurs fois sur la poursuite du "Plan Nager à Paris", lancé lors de la précédente mandature par mon collègue Jean-François MARTINS et la Maire de Paris. Nous en avons parlé en séance du Conseil de Paris il y a environ un an, puisqu'il y a un an, on parlait déjà du "Plan Nager à Paris" et de la situation des piscines. On a abordé également le sujet en 7^e Commission.

Les services de la DJS ont produit une note stratégique que je vous transmettrai. L'une des demandes formulées dans votre vœu s'adresse à la Direction des Affaires scolaires. Je vous confirme en effet que la DASCO récupère bien les chiffres de la maîtrise de la nage et les communique au Rectorat. Je n'ai aucun problème à les

demander et à vous les transmettre dans la foulée. Ces informations sont toujours communiquées à celles et ceux qui en font la demande. Les stages de rattrapage sur le savoir nager et les dispositifs de type "Impact 2024" constituent des initiatives déjà existantes lors des périodes de vacances scolaires. La réflexion actuelle de la DJS et de la DRH autour du régime indemnitaire des maîtres-nageurs vise, entre autres, à permettre d'offrir des leçons gratuites de natation pour certains publics, pas que les enfants, des quartiers prioritaires et sur des périodes spécifiques.

Le vœu que vous présentez va dans le bon sens et j'y apporte un avis favorable. Mais, la prochaine fois, n'hésitez pas à me solliciter par mail directement si vous avez besoin d'avoir des informations spécifiques. Je me tiens à votre disposition, c'est cela aussi mon rôle.

Avis favorable. Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix le vœu n° 95, avec un avis favorable.

Pardon, explication de vote de M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous voterons pour le vœu.

Je voudrais juste faire une petite remarque, parce que le projet de délibération auquel est rattaché le vœu me fait remarquer que le dispositif qui a eu lieu cet été sur le savoir nager avec les clubs, demande un bilan avec les clubs qui se sont impliqués dans le dispositif. Je pense notamment au "Cercle des nageurs parisiens", fortement impliqué dans le 12e arrondissement à la piscine Roger-Le-Gall, qui a eu beaucoup d'enfants. Les familles sont très, très contentes de ce dispositif, les clubs aussi. Il y a eu un peu de dysfonctionnements au départ sur les inscriptions. Je vais vous donner un exemple. La première liste que le C.N.P. a reçue, c'était un mélange d'enfants et d'adultes. Vous comprenez que, d'un point de vue pédagogique, et pas que pédagogique, on ne mélange pas des mineurs et des adultes dans une séance d'apprentissage de la natation. Cela a été fait très rapidement parce que c'est un nouveau projet. Il faut en faire le bilan. Mais surtout, il faut continuer, le valoriser, le faire connaître et communiquer auprès des familles parisiennes.

En tout cas, nous voterons pour le vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 244).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est également adopté. (2022, SG 55).

2022 SG 60 - Convention VDP-FDD Paris 2024 "Éducation par le sport" et convention avec les lauréats.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 60 : convention VDP-FDD Paris 2024 "Éducation par le sport" et convention avec les lauréats.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à Paris, nous sommes convaincus depuis longtemps que le sport peut jouer un rôle précieux dans la réussite éducative des enfants et des adolescents. Aux côtés de l'école et de la famille, le club sportif est un lieu d'apprentissage. Apprentissage des valeurs citoyennes, de l'engagement et du respect de l'autre, de la vie en groupe, tout cela avec un impact réel, désormais bien documenté, sur le comportement en classe des élèves, leur persévérance, leur rigueur, leur sens du collectif, leur envie d'apprendre.

C'est dans ce cadre que la Ville accompagne et soutient, parfois même suscite, des projets d'éducation par le sport, avec pour objectif de réduire les inégalités scolaires. C'est le cas, par exemple, au "Paris Basket 18e", à l'"A.J.A. Paris XX", un club de judo, au "PUC Omnisports", au "PUC Volleyball", à l'"USO Massif Central", un club de rugby, à "La Domrémy Basket" dans le 13e arrondissement, que je connais bien.

Lancé en 2020, dans le cadre du programme "Héritage" des Jeux, il s'agit de la troisième édition du projet "Education par le sport" qui a permis d'accompagner, pour la seule année 2021-2022, 519 enfants issus de 23 établissements situés majoritairement dans des quartiers populaires. Au cours des deux éditions précédentes, des relations étroites se sont mises en place entre l'Education nationale et les clubs. Les éducateurs, comme les équipes éducatives, ont souligné les effets positifs de la pratique sportive régulière des enfants lorsqu'elle est accompagnée d'actions de soutien, de mentorat, de médiation. C'est donc un très beau projet qui permet d'illustrer concrètement l'héritage des Jeux olympiques qui, comme nous l'avons souhaité, doit bénéficier en priorité à la jeunesse, en utilisant le sport comme levier d'intégration, d'épanouissement et de réussite scolaire.

La stratégie "Impact et Héritage" de Paris 2024, dotée de 50 millions d'euros et lancée très en amont de l'événement, comprend de nombreuses mesures en faveur du développement de la pratique sportive chez les enfants et les adolescents : la Semaine olympique et paralympique, le label "Génération 2024", ou encore les rendez-vous sportifs organisés par Pôle Emploi pour expérimenter de nouvelles formes de recrutement. Ces collaborations et ces dispositifs innovants donnent un coup d'élan à nos politiques publiques. Si nous organisons les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, c'est aussi et surtout pour cela.

Cet héritage olympique est inédit tant il a déjà contribué à promouvoir la place du sport dans notre quotidien. Alors qu'un Français sur deux déclare ne jamais faire de sport, nous faisons face à un enjeu de société majeur pour la santé, le bien-être, l'éducation, le lien social. Un moyen de changer les regards, d'inclure et de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes. Avec les Jeux olympiques, nous faisons le choix de mettre plus de sport dans la vie des enfants.

Patrick BLOCHE le disait mardi matin, lors de la communication de rentrée scolaire : "Grandir à Paris est une chance". Disons-le à nouveau aujourd'hui avec Pierre RABADAN, que je voudrais remercier pour sa mobilisation : "Grandir à Paris, au moment où nous nous préparons à accueillir cet événement exceptionnel, est une chance".

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération qui aidera les jeunes Parisiens dans leur parcours, et vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur NORDMAN.

Merci beaucoup, cher Emmanuel COBLENCÉ. Vous avez dit l'essentiel de ce projet de délibération. Je vais juste préciser qu'il concerne 35 lauréats sur le même modèle qu'"Impact 2024", c'est-à-dire qu'il y a un appel à projets, une dépose de projets, puis une analyse. Je tiens donc à remercier le Rectorat et l'ensemble des directions de la Ville. Je vais les nommer, parce qu'on ne le fait pas toujours : la DASCO, la DJS, la DDCT et, bien sûr, la Délégation aux Jeux et aux grands événements, se sont beaucoup mobilisées pour montrer une nouvelle fois un exemple d'impact positif sur l'accueil des Jeux, comme vous l'avez très bien dit, cher Emmanuel.

Je vais vous dire mon petit regret, parce que j'ai énormément d'inscriptions sur des projets de délibération liés au financement des Jeux, à leur questionnement. Dès que l'on doit valoriser quelque chose, j'ai toujours une ou deux inscriptions. Il y a beaucoup moins d'inscriptions bizarrement. J'espère donc que vous, qui défiez souvent l'organisation des Jeux, vous saurez vous rappeler des choses qu'elle apporte et des financements qu'elle arrive à mettre en place pour ces conventions qui développent la pratique du sport et s'en servent à des fins d'inclusion sociale, mais également pour l'éducation par le sport et pour la lutte contre le décrochage scolaire, dont on va parler dans le projet de délibération qui arrive.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 60).

2022 SG 62 - Transformations olympiques. - Subventions (28.790 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et trois associations dans le cadre du projet "Sport et décrochage scolaire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 62 : transformations olympiques. - Subventions de 28.790 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et trois associations dans le cadre du projet "Sport et décrochage scolaire".

Je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2024, la Ville de Paris va accueillir les Jeux olympiques et paralympiques. A cette occasion, dans le cadre du projet "Sport et décrochage scolaire", le Fonds de dotation Paris 2024, créé en 2020, accompagne et soutient des projets d'intérêt général qui utilisent le sport pour la santé, le bien-être, mais aussi l'inclusion, la solidarité, l'égalité et l'environnement. Le but étant également de valoriser et soutenir tous ceux qui renforcent la place du sport dans la société, en développant l'accès à la pratique sportive pour tous.

Le projet de délibération SG 62 va permettre d'aider les associations qui essaient de mettre fin au décrochage scolaire par le sport, car, à Paris, plusieurs centaines de collégiens sont exclus chaque année de leur établissement, dont une quarantaine plusieurs fois par an. En juin 2022, ces associations, déjà soutenues l'année dernière, ont présenté un bilan positif. Le projet "Sport et décrochage scolaire" a permis à 83 collégiens exclus de leur collège de bénéficier d'actions pour faire évoluer leur comportement.

Tout d'abord, l'association "Socios Solidaires", située dans le 19e arrondissement, s'inscrit dans le dispositif parisien de réussite éducative et la politique académique de lutte contre le décrochage scolaire. Elle propose des ateliers de remobilisation de ces collégiens par le sport. Ainsi, au centre Patay, qui accueille des élèves exclus temporairement des établissements parisiens, "Socios Solidaires" complète l'action déjà mise en œuvre en faisant intervenir des intervenants extérieurs issus du monde du sport, principalement pendant les vacances scolaires. J'étais intervenue l'année dernière pour en savoir un peu plus et dissiper mes doutes quant à cette association créée en septembre 2019. Depuis, j'ai pu m'entretenir avec son président, Brieux FÉROT, qui m'a apporté des éléments de réponse significatifs quant à ses réelles actions.

Je voudrais remercier Pierre RABADAN, l'adjoint à la Maire de Paris en charge des sports et des Jeux olympiques et paralympiques, d'avoir fait le lien pour éclaircir certains points.

La deuxième association, "Les Pupilles de l'Enseignement Public", "PEP 75", propose des activités alliant scolarité le matin et sport l'après-midi durant certaines vacances scolaires. Les élèves décrocheurs qui fréquentent l'institut El Marhomy, dans le 20e arrondissement, vont pouvoir apprendre, grâce à la pratique des arts martiaux, notamment le karaté, la promotion des valeurs essentielles comme le respect de soi et des autres, la non-violence, l'écoute, mais aussi la rigueur pour leur redonner confiance en eux. Petite parenthèse, je continue de regretter que le karaté ne fasse pas partie des Jeux olympiques et paralympiques 2024, malgré les 50 millions de pratiquants à travers le monde.

Ce projet de délibération, qui, je pense, fait l'unanimité dans cet hémicycle, va donc permettre d'améliorer encore plus les mesures pour faire face au décrochage scolaire et de répondre au mieux à la demande et aux besoins de nos collégiens parisiens.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour avoir valorisé, mieux que je ne saurais le faire sans doute, cette convention sur le décrochage scolaire dont je parlais précédemment. Vous avez donné les grandes tendances. C'est un nouvel exemple d'impact positif. Je veux dire ici que, pour cette deuxième édition, si, lors de la première, nous avons récupéré 83 collégiens qui étaient sortis du système scolaire, cet appel à projets touche tout son sens dès le premier collégien que l'on peut récupérer, et je pense que l'on peut s'en féliciter. Je voulais remercier l'ensemble des associations qui travaillent au quotidien sur ce sujet, parce que c'est un travail complexe. Quand on décroche du système scolaire, il faut trouver des moyens pour retrouver une activité normale.

Je vois que cela n'intéresse pas grand monde, mais je vais quand même continuer. Merci.

Sur ma gauche, j'ai l'oreille qui siffle.

Tout est mis en place pour toucher le maximum de collégiens. C'est un système qui fonctionne. L'utilisation du sport pour ramener à l'apprentissage fonctionne. Ce sera encore le cas lors de cette deuxième édition, avec un financement à parts égales entre la Ville de Paris et Paris 2024, qui est un exemple supplémentaire de l'héritage immatériel des Jeux mis en place bien en amont.

Je le redis, mais c'est important : merci, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, d'avoir présenté le projet de délibération et de l'avoir valorisé. C'est un discours tout à fait constructif et vous l'avez souligné. Merci aussi d'avoir pris le temps de prendre attache avec les associations quand vous aviez des questions. Je suis heureux qu'elles aient pu y répondre et que l'on puisse travailler dans ces termes, dans une parfaite collaboration. Merci beaucoup de ce projet de délibération et de promouvoir ainsi l'utilisation des grands événements et du plus grand d'entre eux, les Jeux olympiques et paralympiques, pour la lutte contre le décrochage scolaire.

Et je fais gagner un peu de temps.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 62).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la Coupe du monde de football au Qatar.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la diffusion de la Coupe du Monde de football au Qatar dans l'espace public.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 96, n° 97 et n° 97 bis relatifs à la Coupe du monde de football au Qatar.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes", qui va présenter le vœu n° 96.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Coupe du monde au Qatar, ce sont des conditions sociales épouvantables pour la création des stades, avec des salaires qui n'ont pas été payés, des conditions de vie déplorables pour les travailleurs étrangers qui ont fait ces travaux, des droits bafoués et 6.750 personnes mortes sur les chantiers, selon un article paru dans le "Guardian" en février 2021. La Coupe du monde au Qatar, c'est aussi un impact environnemental considérable en pleine crise énergétique et climatique mondiale, avec des stades climatisés à grand renfort d'énergie. La Coupe du monde au Qatar, c'est un mondial organisé dans un pays dont la législation met les femmes sous tutelle, criminalise l'homosexualité et restreint la liberté d'expression. La Coupe du monde au Qatar, ce sont des conditions d'attribution extrêmement discutables impliquant le Président de la République française de l'époque. La Coupe du monde au Qatar, c'est aussi une très bonne affaire pour la FIFA et ses sponsors, avec pas moins de 5,7 milliards d'euros de recettes, essentiellement basées sur la publicité.

Autant dire que cette Coupe du monde est à l'opposé de ce que nous souhaitons et devons défendre pour le sport. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu, fait cette proposition, pour que la Ville ne dépense pas un centime d'euros pour cet événement délétère, et qu'elle soutienne l'initiative "Pay Up FIFA" pour que l'organisateur finance un fonds d'indemnisation pour les travailleurs des stades et leur famille au même niveau que les primes des joueurs.

Je voudrais terminer en disant qu'après l'annonce récente de l'organisation de Jeux d'hiver en plein désert en Arabie saoudite en 2029, il est une fois de plus nécessaire de se poser la question de l'impact, des conditions d'attribution et de l'organisation de ces grands rendez-vous sportifs internationaux, dont on a trop souvent l'impression qu'ils tournent le dos aux valeurs universelles du sport.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour la présentation du vœu n° 97.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Rapidement. Ce vœu a été exaucé puisque la Maire de Paris a annoncé qu'il n'y aurait pas de "fan zone" et d'écrans géants pour la diffusion de la Coupe du monde au Qatar, et je m'en félicite. Je fais partie de ceux qui, dès le début, dénonçaient cette attribution. Tout ce qui est dit aujourd'hui, tous ceux qui appellent au boycott, nous le disions déjà en 2010. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, la situation au Qatar. Je voudrais dire que, oui, il faut boycotter la Coupe du monde au Qatar. Et après, qu'est-ce que l'on fait ?

En 2014, la C.G.T. du bois et du bâtiment, à son initiative, avec des O.N.G. puis Amnesty International, avait lancé "Carton rouge au Qatar". Cette campagne de "Carton rouge au Qatar", j'étais moi-même avec Marie-George BUFFET à plusieurs débats à la Fête de l'humanité, en 2014, 2015. A l'époque, personne n'appelait au boycott. Cette campagne a abouti à une chose très importante qui nous concerne aujourd'hui : c'est la création de la première charte sociale qui s'applique aux Jeux olympiques de Paris 2024. C'est un progrès et nous le devons à cette campagne que les syndicalistes et les O.N.G. ont menée au Qatar.

Après, c'est quoi ? C'est : est-ce que cette charte sociale s'appliquera à l'ensemble des grands événements internationaux et sur d'autres pays ? Parce qu'il n'y a pas que le Qatar qui méprise les droits des travailleurs, les droits humains, les droits des personnes LGBT. Ce que nous proposons aussi, avec Marie-George BUFFET, c'est d'éviter tout acte de corruption en créant une organisation indépendante des fédérations internationales dans l'attribution des grands événements. L'attribution de ces grands événements devrait répondre à des critères sociaux -

droit du travail - à des critères environnementaux, à des critères des droits humains. Alors, créons - Marie-George BUFFET l'a présenté à plusieurs reprises - une "instance com" pour la lutte contre le dopage, une instance internationale indépendante avec des experts en la matière.

Enfin, le boycott, c'est ne pas oublier les responsabilités. Pourquoi en sommes-nous-là ? Parce que la FIFA l'a décidé. Le premier responsable, ce ne sont pas les jeunes fans de football qui vont regarder les matchs, mais la FIFA de l'époque et les Gouvernements qui ont été complices de cela. Dans ces Gouvernements, il y a probablement - la justice le dira si elle enquête - le Gouvernement de Nicolas SARKOZY. Si l'attribution du Qatar s'est faite sous échange de vente de Mirages et d'achat du P.S.G., nous aurons une responsabilité politique demain à regarder cela et à en tirer les conséquences.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites. Je ne vais pas refaire l'explication que j'ai dû donner à de nombreuses reprises pour expliquer la position de la Ville, qui ne souhaite pas, pour les raisons rappelées précédemment, promouvoir l'événement ni dépenser d'argent public dans le cadre de sa promotion - si on peut l'appeler ainsi - pour les raisons que vous avez chacun et chacune rappelées principalement. Mais je veux en retenir une, que Nicolas BONNET-OULALDJ a commencé à souligner.

Je crois que ce que nous mettons en place dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, s'inscrit dans l'objectif absolument opposé tant sur le plan social qu'environnemental - la charte sociale y participe -, mais aussi avec une ambition de réduire de 55 % les émissions de carbone par rapport à ce qu'étaient les Jeux de Londres de 2012. Nous sommes dans une trajectoire absolument opposée à ce que l'on peut constater aujourd'hui dans l'organisation de cette Coupe du monde au Qatar.

C'est bien pour cela que nous ne souhaitons pas organiser de diffusion sur l'espace public. On l'a dit et répété. Nous n'appelons pas au boycott pour autant, parce que nous pensons que ce n'est pas la meilleure manière de lutter contre, mais qu'il faut plutôt y participer et dénoncer ce qui s'y passe. Après, chacun prend la position qu'il souhaite. C'est pourquoi j'ai souhaité vous proposer un vœu de l'Exécutif qui rassemble, me semble-t-il, l'ensemble de vos considérants. Je vous demande donc de retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 96, déposé par le groupe "Les Ecologistes", est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Non.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 96 est rejeté.

Le vœu n° 97, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il maintenu ?

Retiré. Très bien.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 97 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui fait NPPV ? Le groupe Changer Paris.

Le vœu est adopté. (2022, V. 245).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions d'organisation de la cérémonie d'ouverture des J.O.P. 2024.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 98 relatif aux conditions d'organisation de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 devront être les Jeux de tous les Français et de tous les amoureux du sport de par le monde, mais ils devront être également les Jeux des Parisiens.

La cérémonie d'ouverture sur la scène, présentée comme une grande première avec près de 600.000 personnes attendues, suscite de nombreux questionnements. De fait, elle emboliserait une partie importante de la Capitale comprenant des axes et des lieux majeurs de la vie quotidienne des Parisiens, du trafic routier et des transports en commun. Vous devrez aussi veiller à ce que les arrondissements périphériques ne soient pas privés de leurs forces de police, en raison de l'intense et légitime surveillance de l'axe central de notre Capitale. Nous entendons déjà de nombreux Parisiens s'inquiéter des effets des Jeux sur leur quotidien.

Nous avons tous en mémoire les incidents récents au Stade de France. Nous avons le devoir d'anticiper la bonne organisation des Jeux de 2024. Très concrètement, qu'avez-vous prévu pour rassurer les Parisiens sur les dérapages et nuisances qu'un événement d'une telle ampleur peut générer ? De même, est-ce que des réunions d'information et de concertation avec les riverains et les élus d'arrondissement, concernant les parcours, les transports, les mesures de sécurité, sont-elles prévues ? De grâce, ne vous réfugiez pas derrière le COJO, la Préfecture de police ou encore l'Etat.

Notre Conseil a adopté, en février dernier, une délibération qui impose à l'Exécutif parisien d'associer le plus largement possible tous les élus parisiens. Je dis bien "tous les élus parisiens". C'est non seulement une obligation qui vous est faite, mais c'est aussi dans votre intérêt. Car nous avons bien compris que l'Etat avait décidé de vous mettre sous tutelle s'agissant de l'organisation des Jeux. Plus vous associerez les élus de tous bords politiques, plus vous serez forts et légitimes vis-à-vis de l'Etat. Ce que nous vous proposons, ce n'est ni plus ni moins qu'un pacte gagnant-gagnant au service des Parisiens et de la réussite des Jeux.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame Samia BADAT-KARAM. Cela va me permettre de faire plusieurs mises au point. La première, et vous l'avez faite sur votre vœu précédent qui a été accepté par mon collègue Karim ZIADY, vous parlez de la notion de consensus. Vous demandez à chaque fois, et vous vous posez souvent en victime politique du fait que l'on n'accepte pas vos vœux ou que l'on n'y répond pas favorablement, parce que l'on n'est pas du même groupe politique. Mais si vous cherchez un consensus, arrêtez de nous taper dessus gratuitement. Quand les choses sont faites et qu'elles vous sont présentées, vous êtes assidue et je vous en félicite, puisque vous êtes vice-présidente de la 7e Commission. Il me semble que la Région est associée à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques et vous donne un certain nombre d'éléments, ou elle peut vous en donner en tout cas. Tout ce que vous demandez ici est en cours, et je vais vous le répéter, notamment sur la cérémonie.

L'année 2022 - cela a été dit par le délégué interministériel aux Jeux sur la question des cérémonies - doit permettre l'aboutissement au conseil d'administration du mois de décembre de Paris 2024, d'un modèle de cérémonie, de la définition de son périmètre, de sa jauge, et donc, de ses conséquences sécuritaires, qui pourront ensuite être présentées aux mairies d'arrondissement impactées, aux habitants, aux commerçants. Il en sera exactement de même pour tous les sites de compétition, notamment dans le 16e arrondissement, là où vous êtes élue.

Je ne peux pas vous donner les informations tant qu'elles n'ont pas abouti. Il y a des groupes de travail qui se réunissent et travaillent depuis maintenant 10 mois sur le sujet. Le travail est régulier, quotidien, consciencieux, pour arriver à donner une idée de ce que peut être l'extraordinaire aventure dans laquelle on s'est engagé, que vous soutenez par ailleurs, de faire les Jeux olympiques et paralympiques en cœur de ville, avec une cérémonie d'ouverture autour de la Seine.

Arrêtez d'attiser la peur des gens, notamment quand les groupes de travail n'ont pas rendu leur travail. Vous aurez tout le loisir de commenter, et je sais que vous le ferez, dès que les dispositifs seront présentés. Mais, pour le moment, n'attisez pas des peurs qui n'ont pas lieu d'être. Les groupes de travail sont en cours. Ils font un travail consciencieux avec l'ensemble des partenaires, dont la Région Ile-de-France.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je conclurai en disant : comme mon travail principal n'est pas de taper sur vous, et comme je cherche un consensus sur les sujets qu'il apporte, je vais accepter votre vœu, parce que tous vos considérants font partie de ce que l'on fait déjà. De grâce, si vous cherchez un consensus à l'avenir, arrêtez de le faire en me tapant dessus, parce que l'on sait que c'est ce que vous faites le mieux de votre côté. Mais quand vous cherchez un consensus, soyez un peu plus consensuelle dans vos expressions.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, il y a effectivement beaucoup à dire sur la cérémonie d'ouverture. Beaucoup de questions, de questionnements légitimes. En premier lieu, sur notre capacité à organiser sereinement et en toute sécurité cet événement en plein air, un événement de cette ampleur, qui plus est, sur la Seine. A ce défi de sécurité s'ajoute le questionnement sur le défi logistique. L'échec de l'organisation de la finale de la Ligue des champions au Stade de France témoigne bien de cette difficulté.

Nous, écologistes - nous ne vous cachons rien - nous aurions opté pour plus de sobriété, dans un format plus habituel et moins coûteux, car la question du budget des Jeux olympiques et de leur dépassement à venir nous interroge beaucoup.

Mais, puisqu'il est question de cette cérémonie, nous souhaitons exprimer ici notre demande que les quartiers populaires de Paris soient prioritaires aux belles places de cette cérémonie d'ouverture. Bref, que les jeunes des quartiers populaires soient placés aux premières loges de la cérémonie.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Concernant le défi de la sécurité, comme vous l'avez mentionné, je vous indique que nous y travaillons avec Pierre RABADAN, la Préfecture de police et les services de l'Etat, puisque, bien entendu, la cérémonie d'ouverture devra se faire en toute et pleine sécurité pour l'ensemble des personnes qui vont y participer.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour une explication de vote.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ce sera un moment exceptionnel, inoubliable, qui va marquer l'histoire des Jeux, puisque ce sera la première fois qu'une cérémonie d'ouverture ne se fera pas dans un stade, mais au cœur de la ville. D'autant plus que ce sera la première fois de l'histoire des Jeux que le fleuve sera célébré. Cet aspect du fleuve, qui a une vocation à être accessible à la baignade après les Jeux, est un axe majeur à travers l'image que l'on veut donner de Paris. C'est le fleuve à Paris, la Seine, avec les quais qui sont classés au patrimoine de l'UNESCO et sont l'image de Paris dans le monde entier, avec la Tour Eiffel. Et donc, que cette cérémonie d'ouverture se fasse sur la Seine me paraît le plus beau défi à relever de ces Jeux olympiques.

Je suis entièrement d'accord avec Pierre RABADAN sur le fait que la question de la sécurité est entre les mains du délégué interministériel, le Préfet CADOT, et que ce n'est pas simplement la Ville de Paris qui en a la responsabilité. D'ailleurs, je salue le travail et le sérieux remarquable du Préfet CADOT, et son implication dans cette préparation.

Je suis d'accord avec ma collègue Antoinette GUHL : cette cérémonie sera pour la première fois gratuite pour un grand nombre. C'est d'ailleurs le cas du Tour de France. Le Tour de France, pour lequel il y a plusieurs milliers de personnes, n'a jamais posé de problème de sécurité. Très peu de manifestations sportives, type marathon et autres, ont posé des problèmes de sécurité. S'il y a un problème de sécurité, c'est lié aux questions géopolitiques ou aux questions internationales. Cela veut dire que c'est aussi une question diplomatique qui relève du Gouvernement, et pas simplement de la Ville de Paris.

Enfin, j'ai fait une proposition. J'espère qu'après la cérémonie des trophées Alice Milliat qui a eu lieu hier - je salue d'ailleurs le Conseil de Paris, notre Ville, qui a eu le trophée Alice Milliat hier soir pour la reconnaissance d'Alice Milliat, avec la nomination de l'esplanade Alice-Milliat. Nous avons fait cette proposition, c'est que...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je termine.

C'est qu'Alice Milliat, qui était une rameuse ayant battu le record de l'aviron, 80 kilomètres en moins de 12 heures sur la Seine, soit au cœur de cette cérémonie d'ouverture. J'en appelle à notre collègue en charge de la culture pour que ce message soit porté et pour qu'Alice Milliat soit bien au cœur de la cérémonie d'ouverture.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 246).

Je vous remercie.

2022 DJS 133 - Courts de tennis parisiens. - Modification des tarifs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 133 : courts de tennis parisiens. - Modification des tarifs.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous voterons pour ce projet de délibération.

C'est une modification des tarifs, avec une hausse modérée qui tient compte notamment de l'inflation et a un impact uniquement sur "Paris Tennis". Elle n'aura pas d'impact sur les clubs et les créneaux attribués aux clubs.

J'ai souhaité m'inscrire sur ce projet de délibération, non pas pour commenter la grille tarifaire, qui reste d'ailleurs très en dessous de ce que l'on connaît dans les villes qui sont autour de Paris. D'ailleurs, je remarque que sur le dispositif "tennis.paris.fr", notamment dans le 12^e arrondissement, nous avons beaucoup de personnes habitant le Val-de-Marne qui viennent réserver des courts de tennis à Paris. Cela montre bien que, dans le Val-de-Marne, les courts de tennis sont plus chers.

Je m'inscris pour une demande de contrôle de ce qui se passe sur nos courts de tennis. Nous avons des remontées selon lesquelles certains professeurs de tennis, parfois non déclarés, profitent du dispositif, réservent des courts qui sont dans la grille tarifaire à 12 euros de l'heure pour les non-découverts, profitant de ce coût bas pour donner des cours de tennis qu'ils font payer aux usagers. Je pense que c'est une gestion de fait et que l'on a intérêt à limiter cela, à contrôler avec les agents que l'on a, et à faire attention à cela. Pourquoi ? Si nous devons développer le tennis et la formation au tennis, je considère que cela doit se faire dans un cadre éducatif, notamment dans les clubs ou dans les dispositifs parisiens.

Donc, oui, nous voterons cette nouvelle grille tarifaire, mais elle nous demande beaucoup plus de vigilance sur le dispositif "tennis.paris.fr".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons tous conscience des difficultés financières de la Ville, et notre groupe est le premier à s'en inquiéter. Néanmoins, nous ne pouvons que désapprouver votre décision unilatérale, sans aucune concertation avec les mairies d'arrondissement, d'augmenter de manière substantielle le tarif des courts de tennis parisiens. J'ai eu l'occasion d'en parler en 7^e Commission. Je note que la position de M. BONNET-OULALDJ a un peu évolué depuis cette 7^e Commission.

Car, aujourd'hui, vous nous demandez tout simplement d'approuver des augmentations allant de 9 % à 34 %. Ce sont les formules proposées. Encore une fois, c'est le Parisien qui doit déboursier. C'est d'autant plus surprenant que, contrairement à ce que vous laissez entendre, les conditions dans lesquelles les usagers pratiquent le tennis ne se sont pas améliorées, alors que le prix, lui, augmente. C'est un constat partagé dans tout Paris, et pas que dans le 16^e arrondissement. Trouver un court de tennis est un parcours du combattant pour l'utilisateur individuel, comme pour les associations qui se plaignent sans cesse de ne pas avoir assez de créneaux.

Un autre problème que vous occulterez, mais qui vient d'être cité, pourtant majeur quand on parle des courts de tennis parisiens, c'est celui de la fraude. Vous n'êtes pas sans savoir la problématique des personnes qui réservent des créneaux individuels, pour assurer des cours privés à des tarifs hautement plus importants que ceux de la réservation. Que comptez-vous faire sérieusement pour enrayer ce phénomène, qui détourne tout bonnement ces équipements de leur mission de service public et entrave autant les associations que les véritables joueurs individuels ?

Vous occulterez les vrais problèmes et, encore une fois, c'est le Parisien qui est la variable d'ajustement budgétaire. A l'heure où le pouvoir d'achat des Français est déjà mis à mal, à l'heure où nous parlons, où vous parlez sans arrêt de l'héritage des Jeux en matière de pratiques sportives, nous considérons que l'augmentation vertigineuse des tarifs de location, en particulier des courts de tennis parisiens, n'est pas un bon signal.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Karim ZIADY, qui va vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Mme BADAT-KARAM et à mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ pour leurs interventions, qui me permettent à mon tour de m'exprimer sur ce sujet.

Ce projet de délibération vise à revaloriser les tarifs des tennis parisiens qui n'ont pas évolué depuis presque 8 ans. La dernière délibération tarifaire datait de 2014. Elle était entrée en vigueur en 2015 et modifiait des tarifs qui

étaient en vigueur depuis 2009, modifiés à l'époque par Jean VUILLERMOZ, adjoint au sport de M. Bertrand DELANOË.

Cette revalorisation nous paraît aujourd'hui nécessaire pour tenir compte de l'inflation. Elle nous permet aussi de proposer des tarifs arrondis pour une meilleure lisibilité pour les usagers. Je précise que nous maintenons, bien évidemment, l'ensemble des cas de gratuité et les tarifs réduits.

Pour répondre à ce qui a été dit par les intervenants, je suis d'accord avec Nicolas BONNET-OULALDJ. Effectivement, il y a une dérive que l'on observe depuis plusieurs années. On y travaille, mais on n'a pas de solution magique. On a commencé à sensibiliser les chefs d'établissement et les agents sur le sujet. Il y a effectivement des personnes qui réservent des courts de tennis et qui, ensuite, donnent des cours privés à 60 ou 70 euros, parfois 100 euros de l'heure. C'est une dérive du système qu'il faut combattre. Il faut que l'on arrive à trouver un bon système. Effectivement, tout Paris est concerné, l'Est comme l'Ouest.

Je suis d'accord aussi avec Mme BADAT-KARAM sur un point. Aujourd'hui, c'est le parcours du combattant pour louer un terrain de tennis à Paris, parce que des personnes se jouent de l'algorithme pour justement réserver tous les courts de tennis disponibles. C'est quelque chose que l'on doit corriger. Nous travaillons sur ce sujet avec la DJS et la DSIN sur comment améliorer le dispositif. Il faut que "Paris Tennis" s'améliore. C'est une plateforme qui n'est pas parfaite, s'est tout de même améliorée, mais ne fonctionne pas parfaitement aujourd'hui.

La nouvelle grille tarifaire que nous vous proposons dans ce projet de délibération est comparable, en tout cas un peu moins élevée que celle que l'on peut observer dans les villes de première couronne. Elle s'adresse à la pratique libre, donc uniquement "Paris Tennis", pas aux associations pratiquant le tennis qui continuent de bénéficier d'un tarif associatif. C'est 6,70 euros de l'heure pour une association utilisant un court couvert, et 3,60 euros de l'heure pour une association utilisant un court découvert. Le projet de délibération propose aussi de créer un nouvel abonnement de 5 heures qui permet d'avoir une réduction de 15 %.

Je rappelle aussi que la Ville de Paris dispose aujourd'hui de 155 courts de tennis, répartis sur 39 sites différents. 26 % de ces terrains sont couverts. Depuis 2015, la situation s'est améliorée. On a rénové 82 courts de tennis, c'est-à-dire 53 % des courts de tennis, pour un montant total de 7 millions d'euros. On va continuer d'investir sur ce point.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération pour acter ces nouveaux tarifs.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 133).

2022 DJS 140 - Espace sportif Pontoise (5e). - Délégation de service public. - Principe et modalités de passation.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la gestion des piscines parisiennes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 140, l'amendement n° 99, le vœu n° 100 et le sous-amendement n° 124.

DJS 140 : Espace sportif Pontoise (5e). - Délégation de service public. - Principe et modalités de passation.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Je vais évoquer ici le vœu que le groupe "Les Ecologistes" a déposé.

Ce vœu est né de l'annonce brutale et unilatérale par le délégataire "Vert Marine", suite à la décision de fermeture, ou plutôt, si je veux être exacte, de ne pas ouvrir l'espace sportif Pailleron, au motif de l'augmentation du coût de l'énergie. En faisant cela, le délégataire a bien entendu dénié ses obligations contractuelles. Cela a été fait au mépris de l'accomplissement de sa mission de service public, qui est celle d'apprendre la pratique de la natation à l'égard des enfants de l'arrondissement. Cela a été fait aussi au mépris de la bonne information des usagers et de la mairie. Fort heureusement, à ce moment-là, on a pu compter sur la réactivité de Pierre RABADAN et du maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD, et je les en remercie.

Mais pourtant, cette décision nous interroge, notamment au regard des 100 millions d'euros de chiffre annuel du délégataire. Il nous a semblé opportun et légitime de questionner plus largement les délégations de service public

des piscines à Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que soit présenté aux élus un état des lieux de la bonne gestion de toutes les piscines concédées. Et surtout, nous souhaiterions qu'en amont du renouvellement de chaque délégation du service public, il soit présenté aux élus en commission concessions un comparatif entre les différents modes de gestion - régie, délégation de service public - de manière que nous puissions apprécier dans les meilleures conditions possibles le mode de gestion idoine, celui qui paraît le plus adapté. La question serait de savoir : quel mode de gestion offre la meilleure qualité de service au regard de différents paramètres - les conditions de travail des personnels, le maintien de tarifs sociaux, etc. ?

Dernière demande, et j'en terminerai là, nous souhaiterions que la Ville permette et favorise l'association des usagers au suivi des conditions d'exécution des délégations de service public, parce que ce sont les mieux placés pour apprécier la qualité du service et les dysfonctionnements éventuels.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci.

J'interviendrai sur l'amendement relatif au projet de délibération.

C'est une bonne nouvelle puisque l'on rouvre cette belle piscine Pontoise, mais je suis désolée, Monsieur RABADAN, Monsieur ZIADY, je ne vais pas valoriser tout de suite ce projet de délibération. Je me rattraperai un peu après.

Au regard de ce que disait Alice TIMSIT, on s'est un peu interrogé sur le modèle de la délégation de service public. On nous a répondu qu'au-delà du souhait de la Maire de renouveler ce modèle, il n'était pas tellement possible d'animer certaines activités en régie, parce qu'il y a du fitness, du squash, du cinéma sur bouée flottante. On se dit parfois que certaines activités sont très bien assumées dans le privé. Puis, on a besoin également de salles polyvalentes pour faire du sport, pour toutes les associations et tous les clubs qui en manquent à Paris. Pour nous, on pouvait renoncer à certaines de ces activités pour faire des salles polyvalentes.

Le deuxième argument, c'était qu'il y avait un service offert au public qui était très qualitatif. La preuve en était que la piscine était désormais ouverte jusqu'à 23 heures ou minuit, là où une piscine en régie publique n'est ouverte que jusqu'à 22 heures. Oui, mais à partir de 20 heures, cette piscine ne sera plus accessible en gratuité ou pour les bénéficiaires des tarifs sociaux. Donc, en fait, on perd deux heures de service public accessibles pour les plus modestes.

Finalement, sur ce modèle économique, une ville ne peut pas faire de profit sur un tel équipement, même si, sur un équipement public, on ne fait pas forcément de profit. Un espace vert, ce n'est pas très rentable. On pourrait donc assumer. Certes, ce serait peut-être un manque à gagner. Mais on considère que ce n'est pas forcément l'argument le plus solide à nos yeux.

Nous avons proposé un amendement pour conserver cette gratuité et l'accès des tarifs sociaux sur toutes les périodes d'ouverture de la piscine, mis à part éventuellement quelques événements. Manifestement, ce n'est pas possible, car cela déséquilibrerait le modèle économique, et donc, l'attractivité pour des futurs délégataires.

Vu que vous avez compris que le modèle de délégation n'est pas forcément celui que nous aurions préféré, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa VASA.

Je donne la parole à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous pouvons éprouver un certain soulagement à l'idée de voir la piscine Pontoise enfin rouvrir, et cet appel pour une concession publique est une bonne nouvelle. Avant sa fermeture, 250.000 usagers fréquentaient ce lieu chaque année, faisant de cet équipement un pôle sportif majeur du Centre de Paris. J'aime la piscine Pontoise, comme beaucoup de Parisiens. C'est un joyau de l'Art déco construit en 1934 par l'architecte Lucien Pollet, tout comme les piscines Molitor et Pailleron. Heureusement, la piscine Pontoise connaît un meilleur sort que la piscine Molitor, qui a quasiment disparu lors des derniers travaux de rénovation. Malgré les travaux, le caractère patrimonial de Pontoise a été sauvegardé, bien que la verrière ait été déposée entièrement et entièrement reconstruite.

Je profite de cette prise de parole pour remercier la C.A.U.E. pour l'organisation de visites de chantier, très appréciées des habitants du 5^e arrondissement. Il convient toutefois d'être vigilant pour que le futur délégataire prenne conscience de la particularité de ce lieu bientôt centenaire, et adopte une gestion respectueuse de la piscine Pontoise et de ses nombreux usagers, car l'attente est réelle autour de la réouverture. Il n'est pas question non plus de connaître le même sort que la piscine Pailleron, dont les premiers jours de la nouvelle exploitation ont été

entachés par une fermeture décidée par le délégataire, au grand dam des usagers et des habitants du quartier. Pour cela, nous devons permettre à l'exploitant d'avoir les moyens des ambitions que nous lui demandons.

A ce titre, l'amendement déposé par le groupe "Les Ecologistes" constituerait un frein. S'il est porté par de bonnes intentions, il grèverait la société délégataire de précieux revenus tirés de la clientèle des créneaux du soir, traditionnellement les plus prisés des usagers, notamment de personnes venant après les heures de travail et non éligibles au tarif réduit. La plupart des usagers bénéficiaires des tarifs réduits ont le loisir de fréquenter le lieu en journée et de bénéficier de l'offre.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cet amendement.

Pour conclure, le 5e arrondissement a grandement besoin de la piscine Pontoise, pourvu qu'elle soit exploitée correctement, avec un service public de qualité et sans connaître des fermetures intempestives, comme celles que subissent les usagers de la piscine Jean-Taris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne BIRABEN.

La parole est au Président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais être très court puisque j'ai tout dit dans un vœu que j'ai présenté en début de Conseil sur les D.S.P.

Ce que l'on demande, c'est une mise à plat sur l'ensemble des délégations de service public, que ce soit les piscines ou d'autres sujets, du fait de ce qui s'est passé à Pailleron avec le rapport de force imposé par "Vert Marine". D'ailleurs, je voudrais dire à ma collègue Alice TIMSIT que je me reconnais dans son intervention. Ce sont des interventions que nous avons faites pendant tout le précédent mandat avec mon camarade Sergio TINTI, qui est élu du 19e arrondissement, et maintenant Camille NAGET, qui intervient presque à chaque conseil du 19e arrondissement à chaque fois que l'on parle de la piscine Pailleron.

Evidemment, nous nous abstenons sur ce projet de délibération. Nous renouvelons notre volonté d'une mise à plat des délégations de service public. Je le dis au passage : dans certaines délégations de service public des piscines, vous n'avez jamais les mêmes maîtres-nageurs, ce qui pose un autre problème dans l'enseignement de la natation scolaire. Dans les piscines municipales, pour l'enseignement de la natation scolaire, ce sont nos éducateurs sportifs qui interviennent, qui sont sur un projet pédagogique, qui sont les mêmes. Dans les piscines délégataires, du jour au lendemain, cela peut être un changement de personnel en permanence.

Je pense que, même si je soutiens la volonté de la maire du 5e arrondissement que la piscine rouvre très rapidement, parce que le sujet n'est pas seulement celui de la gestion, mais aussi de retrouver le plus rapidement une piscine qui a eu un retard dans les travaux, lié notamment à la toiture et à la verrière, mais lié aussi - excusez-moi de le dire - à la D.S.P. elle-même. La priorité, c'est que cette piscine rouvre.

Sur notre vote, nous nous abstenons, comme sur l'ensemble des délégations de service public, comme on l'a fait à chaque fois sur les piscines.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

Tout est dit en peu de mots.

La parole est à M. David ALPHAND, qui en profitera pour présenter le sous-amendement n° 124.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement, nous trouvons intéressant le vœu n° 100 TIMSIT, qui est proposé en cette fin d'après-midi. Nous avons une vision moins maximaliste que celle du groupe Communiste et Citoyen, qui, en l'occurrence, demande une remise à plat, ni plus ni moins, de toutes les délégations de service public, les concessions qui sont passées. Non, il faut être un peu réaliste.

En revanche, tirer les enseignements des difficultés qui ont été rencontrées au cours des dernières semaines, cela, tout à fait. C'est la raison pour laquelle notre groupe propose en quelque sorte un amendement technique, si j'ose dire, au vœu n° 100 TIMSIT, qui permet d'intégrer la notion de performance énergétique, de manière que les futurs cocontractants de la Ville se voient imposer un certain nombre de normes en la matière. Cela jouera comme un filet de protection pour la Ville et les usagers des installations et des piscines.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci à vous aussi, David ALPHAND, de votre concision.

La parole est naturellement à Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci au Président BONNET-OULALDJ de reconnaître qu'il faut vraiment tout faire maintenant pour que cette piscine Pontoise puisse rouvrir.

Je voudrais juste reposer deux questions.

Pourquoi est-ce qu'une collectivité publique a recours à une délégation de service public ? C'est pour offrir "a priori" les services publics qu'elle a du mal à proposer et du mal à financer. En l'espèce, vous savez que c'est un bassin avec 6 lignes de nage. Il y a 4 terrains de squash et 1 espace de remise en forme. C'est donc lourd. C'est pourquoi, pendant 20 ans, de 1998 à 2018, la piscine Pontoise a été gérée sous la forme d'une délégation de service public. Là où il y a un problème, Monsieur BONNET-OULALDJ, et vous avez raison, ce n'est pas le délégataire qui est responsable du mauvais état, mais le fait qu'il n'y a pas eu d'étude de diagnostic. D'ailleurs, M. RABADAN sait que j'ai déposé un vœu pour dire : avant toute délégation de service public, il faut qu'une étude de diagnostic soit faite et que le délégataire, quand il va rendre le bien, si j'ose dire, soit comptable de l'état de ce bien.

Donc, une bonne délégation de service public, c'est quoi ? C'est une D.S.P. qui va imposer des obligations de service public qui favorisent l'accès du plus grand nombre à tous. En l'espèce, vous savez très bien qu'il y a des tarifs réduits. Il y a la gratuité, et c'est très bien. Mais c'est aussi une D.S.P. qui va trouver un équilibre financier pour éviter la fameuse subvention d'équilibre. Sinon, à quoi cela sert ?

La deuxième chose, ce n'est pas tout à fait scandaleux qu'elle gagne de l'argent. Qu'elle gagne de l'argent si possible pour réinvestir en maintenance. Et l'on revient à ces études de structure qui doivent nous guider avant, puisque la D.S.P. doit être comptable de cela. Comme Anne BIRABEN l'a rappelé, une partie de l'équilibre est liée au fait qu'à partir de 20 heures, le délégataire va pouvoir faire autre chose.

Très franchement, et j'en terminerai par-là, je vous assure qu'aujourd'hui, ce que demandent les usagers les plus modestes, ce n'est pas d'aller se baigner à Pontoise après 20 heures. Ils demandent que la piscine Jean-Taris soit ouverte, dont je rappelle qu'elle a été fermée 82 fois en 2021. 82 fermetures d'une heure à un jour : 12 fermetures pour grève, 42 pour des interventions ponctuelles, 28 pour vidange. Vous savez, Monsieur l'adjoint, que la piscine Jean-Taris est encore fermée aujourd'hui.

Voilà quels sont les vrais sujets : le retard tout à fait considérable qui a été pris avec un sous-investissement dans les piscines. Je ne voterai pas le vœu écologiste, mais je souscris à l'idée qu'il faut effectivement un comité de suivi. Vous avez dit qu'il fallait y mettre les usagers. Il faudrait aussi que l'on y mette les maires. Cela ne serait pas mal, croyez-moi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Je donne la parole à M. Karim ZIADY pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre en 5 minutes sur le projet de délibération, le vœu et l'amendement.

Dans quelques jours, cela fera 5 ans que la piscine est fermée. Il faut évidemment avancer. C'est un projet de délibération extrêmement important. Au total, cela fait environ 17 millions d'euros que la Ville a mis pour refaire cette piscine. Nous pensons que la D.S.P., pour cette piscine gérée en délégation de service public depuis les années 1990, est nécessaire et justifiée, et ce, pour plusieurs raisons. Je vais répéter ce qui a été dit en ajoutant quelques précisions.

Financièrement, c'est la meilleure option pour cette piscine, puisqu'il n'est pas prévu de subvention d'équilibre pour le délégataire, contrairement aux autres piscines actuellement en délégation de service public, comme Berlioux, dans le 1er arrondissement, et Pailleron, dans le 19e arrondissement, pour lesquelles la Ville consent plusieurs centaines de milliers d'euros de subventions chaque année.

Deuxièmement, c'est le transfert du risque financier : les coûts de maintenance et la plupart des investissements seront assurés par le futur exploitant.

La délégation de service public permet une meilleure optimisation du service à l'utilisateur. On peut élargir les amplitudes horaires : on ouvre la piscine de 7 heures à minuit. On peut varier les activités : gérer une salle de musculation, une salle de fitness, louer des salles. Cela n'est absolument pas possible actuellement dans un centre sportif géré en régie.

Depuis le début de la mandature, la maire du 5e arrondissement s'est plusieurs fois exprimée pour dire qu'il fallait renouveler la délégation de service public, et je pense qu'il faut l'entendre.

Sur le vœu déposé par Mme Alice TIMSIT et le groupe "Les Ecologistes", je pense qu'il est tout à fait pertinent, et nous le voterons favorablement. J'ai demandé à la DJS de préparer un état des lieux sur la bonne gestion des piscines parisiennes, qui sera présenté au mois de novembre en 7e Commission, présidée par Mme Geneviève GARRIGOS, laquelle a déjà donné son accord pour cette initiative. A cette occasion, nous parlerons des différents modes de gestion des piscines et aurons un débat ensemble sur le fond.

Je sais qu'un sous-amendement est rattaché à ce vœu et a été déposé par M. ALPHAND et le groupe Changer Paris. Je vous propose de voter favorablement ce sous-amendement constructif. La DJS travaille actuellement sur ce

sujet pour intégrer les objectifs d'amélioration de performance énergétique dans les dossiers de consultation des entreprises.

Je vous invite à voter favorablement ce vœu.

En ce qui concerne l'amendement technique, amendement rattaché au projet de délibération par le groupe "Les Ecologistes", il peut s'entendre en théorie, mais, dans la pratique, il revient à empêcher la viabilité de la délégation de service public. Le modèle économique n'est pas viable. Si l'on faisait passer cet amendement, les candidats ne pourraient pas et ne voudraient pas prendre le risque financier, avec un budget énergie et fluide qui sera très élevé et a beaucoup augmenté. Si l'on doit tout reprendre à zéro et que l'on n'a aucun candidat, on perdra un temps considérable. J'émetts donc un avis défavorable à l'amendement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Karim ZIADY.

Je demande au groupe "Les Ecologistes" s'il maintient l'amendement n° 99 ?

Je parle bien de l'amendement n° 99, pas du vœu n° 100.

Je vous demande si vous maintenez l'amendement n° 99.

La réponse est oui.

L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 99 est rejeté.

Je mets aux voix, puisqu'il est maintenu, à main levée, l'amendement n° 124 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 124 est adopté.

Sur le vœu n° 100 du groupe "Les Ecologistes", amendé par l'Exécutif, qui a donc un avis favorable de l'Exécutif, je pense que l'amendement a été accepté par le groupe "Les Ecologistes".

Vous souhaitez reprendre la parole, David ALPHAND ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 du groupe "Les Ecologistes" amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 247).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 140 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DJS 140).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'espace sportif Édouard-Pailleron.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 101 relatif à l'espace sportif Edouard-Pailleron.

La parole est au maire du 19e arrondissement, M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Ce vœu, voté à l'unanimité du conseil du 19^e arrondissement, entend tirer les leçons du faux départ de l'espace sportif Edouard-Pailleron, après l'annonce unilatérale et sans préavis faite par le nouveau délégataire "Vert Marine" de ne pas ouvrir l'établissement le 8 septembre. Si la piscine et le fitness ont finalement et heureusement rouvert leurs portes dès le 13 septembre, grâce à la réaction immédiate de la mairie du 19^e arrondissement et à l'engagement de Pierre RABADAN, que je remercie chaleureusement, grâce à la mobilisation des usagers qui se sont très vite rassemblés au sein du collectif "Pailleron en lutte", et je les salue. Si la réouverture de la patinoire est maintenant prévue pour lundi prochain - enfin - cette séquence ne peut pas rester sans conséquence.

Il est choquant qu'un délégataire de service public puisse, avec autant de désinvolture, fermer un équipement public majeur et suspendre un service public, en l'occurrence celui de la natation scolaire. La manifestation du 9 septembre a témoigné du fort attachement des habitants à ce site patrimonial et sportif sans équivalent sur le territoire parisien, qui est redevenu au début des années 2000, après des années de fermeture et au terme d'une ambitieuse opération de rénovation et d'extension, un haut lieu du sport populaire. Souvenons-nous qu'il a fallu batailler à l'époque pour mettre en échec les projets de démolition qui étaient dans les tiroirs.

Depuis sa réouverture en 2006, le choix a été fait d'exploiter Pailleron en délégation de service public, contrairement à la plupart des autres piscines du 19^e arrondissement qui sont gérées en régie, et ce, pour deux raisons. Premièrement, la diversité de l'offre sportive proposée - avec un espace aquatique, une patinoire et un centre fitness - nécessite des compétences professionnelles que nous n'avons pas toujours dans nos effectifs. Plus encore, la volonté d'offrir aux usagers une très large amplitude horaire jusque tard le soir, sept jours sur sept. Ces deux fondamentaux, reconnaissons que nous aurions bien du mal à les assurer en régie.

Mais nous devons aujourd'hui nous assurer que "Vert Marine" respectera scrupuleusement les engagements contractés. D'où l'idée de créer un conseil des usagers de l'espace Pailleron, qui aura pour rôle d'évaluer, aux côtés de la Ville, la qualité des prestations et le respect par l'exploitant de ses missions de service public.

Plus largement, l'objectif de ce vœu est bien de renforcer le niveau d'exigence attaché à tous nos contrats de D.S.P., avec en amont, des cahiers des charges plus contraignants et plus exigeants vis-à-vis des exploitants, et en aval, une vérification régulière du respect des engagements contractés.

Enfin, nous demandons que "Vert Marine" dédommage les usagers lésés par la fermeture de l'équipement, notamment ceux de la patinoire, qui en auront été privés pendant un mois et demi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 19^e arrondissement.

Je donne la parole à M. Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement, pour l'initiative de ce vœu.

Lorsque l'entreprise "Vert Marine" a décidé d'arrêter de façon unilatérale et même radicale l'exploitation de la délégation de service public sur le site Pailleron le 8 septembre dernier, la DJS a immédiatement sollicité la Direction des Affaires juridiques pour mettre en œuvre tous les moyens permettant de forcer l'exploitant à rouvrir. La rupture de service n'était pas liée à un cas de force majeure. Nous avons donc pris la décision d'appliquer les pénalités financières qui sont contractuellement dans la délégation de service public, de l'ordre de 1.000 euros par jour de fermeture. Cela a déjà été dit en séance par Nicolas BONNET-OULALDJ : "Vert Marine" a voulu forcer les collectivités à payer l'augmentation des fluides, et c'est inacceptable.

Je remercie Pierre RABADAN qui s'est vraiment investi pour obtenir la réouverture de la patinoire pour le 17 octobre prochain. "Vert Marine" mène actuellement les études et opérations nécessaires à la remise en glace de la patinoire.

Concernant les recettes perçues par l'U.C.P.A. cet été, concernant les engagements d'usagers pour des activités sur une période de 3, 6 ou 12 mois, nous avons obtenu de l'U.C.P.A. qu'elles soient reversées à "Vert Marine", afin que "Vert Marine" puisse traiter les demandes de remboursement d'usagers mécontents. Les discussions sont en cours concernant le montant précis de la transaction et le calendrier.

Enfin, pour votre information et en complément, le titre de recettes reprenant les pénalités de retard de l'ouverture de la patinoire sur le mois de septembre a été signé et va être envoyé, pour un montant de 23.000 euros pour les 23 jours allant du 8 au 30 septembre dernier.

Nous donnons un avis très favorable à ce vœu, qui, j'espère, sera voté à l'unanimité de notre Conseil. Nous serons très vigilants à l'avenir sur les cahiers des charges des délégations de service public.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karim ZIADY.

Deux explications de vote.

La parole est tout d'abord à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe a exprimé son profond mécontentement concernant l'attitude de la société "Vert Marine", qui a privé de piscine les usagers du 19e arrondissement pendant plusieurs jours. Nous avons présenté un vœu en ce sens au conseil d'arrondissement du 27 septembre, que nous avons accepté de retirer au profit de celui de l'Exécutif local. Ce retrait et ce vote favorable ne sont pas pour autant des blancs-seings à la politique menée par la Ville de Paris depuis une vingtaine d'années sur la gestion de ses piscines. Si nous en arrivons à devoir nous battre pour qu'un prestataire respecte ses engagements et ouvre l'équipement au public, c'est en raison de la gestion que vous menez depuis 20 ans, dont les usagers - les habitants du 19e arrondissement dans le cas de Pailleron - sont victimes.

Quand on est aux commandes d'une ville comme Paris, il ne faut pas attendre que le problème nous explose en plein visage pour le traiter, mais bien de faire en sorte qu'il ne se produise pas. Nous vous alertons inlassablement depuis des années, à l'image de ma collègue Samia BADAT-KARAM qui l'a fait tout à l'heure, mais rien n'y fait.

Oui, de plus en plus de piscines sont fermées à Paris. Oui, la fermeture de la piscine Pailleron dès les premiers jours de l'exploitation du lieu par la société "Vert Marine", est irrespectueuse des habitants du quartier et inacceptable. Oui, c'était notre rôle d'élu de tout faire pour faire rouvrir cette piscine. Mais quand les élus qui demandent sa réouverture sont ceux qui, depuis 20 ans, sont responsables de la situation actuelle, c'est quand même fâcheux.

Ainsi, nous voterons favorablement ce vœu dans l'intérêt des habitants, mais je souhaite vraiment que ce genre de situation soit désormais anticipé.

Nous prenons bien note, Monsieur le Maire du 19e arrondissement, de vos engagements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour une explication de vote du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, nous voterons favorablement ce vœu. Nous ne pouvons que souscrire aux demandes d'indemnisation et de création d'un collectif d'usagers pour veiller à ce que les engagements de "Vert Marine" soient respectés. Nous renouvelons aussi notre souhait que le retour en régie de cet établissement puisse être réellement étudié. Nous l'avons demandé à plusieurs reprises dans les Commissions, de la part de mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, dans les conseils d'arrondissement, dans les Conseils de Paris. Jusqu'à maintenant, nous n'avons eu aucun document, ni même aucune piste d'ouverture d'étude de ce que pourrait être un retour en régie.

Oui, il y a des contraintes sur les horaires de cette piscine Pailleron. Mais, "Vert Marine", ce ne sont pas des philanthropes. Une délégation de service public, s'ils la prennent, c'est que cela leur rapporte de l'argent. D'ailleurs, on l'a bien vu, parce que dès qu'ils avaient la crainte que cela leur rapporte un peu moins d'argent, ils ont fait pression sur les mairies et ont tout de suite coupé les services.

Nous voterons ce vœu. Nous redemandons et réappuyons notre demande pour que l'on puisse avoir des éléments sur la possibilité d'un retour en régie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 248).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un dispositif "Coup de pouce" pour aider les nouveaux projets associatifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 102 relatif à la création d'un dispositif "Coup de pouce" pour aider les nouveaux projets associatifs.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à Paris, les associations jouent un rôle précurseur en termes d'innovation économique, sociale, éducative et culturelle. En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de les soutenir. C'est notamment tout

l'intérêt du dispositif "Quartiers Libres", qui aide les jeunes générations à impulser de nouveaux projets associatifs. Cela leur permet d'être mieux impliqués dans la vie de leur quartier, de leur arrondissement, de Paris. Cependant, il n'y a pas que les jeunes qui ont besoin d'être accompagnés. De nombreuses personnes de tous âges et de tous horizons ont des idées, et sont désireuses de les déployer. Chacun pourra facilement concevoir un projet associatif, mais de là à se lancer avec les premières contraintes financières et administratives qu'il comporte, cela peut inquiéter ou en démotiver certains.

Nous le savons, une association doit attendre "a minima" 2 ou 3 ans avant de s'inscrire pleinement dans le paysage institutionnel. C'est pourquoi, afin de valoriser les initiatives qui ne demandent qu'à s'exprimer, je propose à l'Exécutif de créer un dispositif "Coup de pouce" pour les projets ayant une dimension solidaire et citoyenne, via une aide financière de départ allant de 500 euros à 1.500 euros, permettant ainsi aux nouvelles associations de couvrir leurs premières dépenses.

J'espère sincèrement que vous répondrez favorablement à ce vœu et, le cas échéant, que les membres de notre groupe Changer Paris siégeant en 7e Commission seront associés à la définition des critères permettant d'être éligibles à cette mesure.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN.

Madame la maire.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci de ce vœu qui me donne l'opportunité de rappeler la volonté de la Maire de Paris et la mienne de soutenir avec constance et détermination le secteur associatif parisien. Une volonté qui se traduit en chiffres puisque, comme je l'ai évoqué lors de ma présentation de la synthèse de la vie associative en 7e Commission, ce soutien s'illustre par l'attribution de près de 250 millions d'euros de subventions par an à plus de 2.500 associations parisiennes. Elle s'illustre aussi par le maillage territorial extrêmement fin des Maisons de la vie associative et citoyenne, quasiment dans tous les arrondissements, et du Carrefour des associations parisiennes qui accompagnent chaque année plus de 8.000 associations.

Mais, vous le savez, ce soutien ne se cantonne pas uniquement à l'attribution de subventions. D'où le fait que nous avons mis en place les Soirées de rentrée des associations dans tous les arrondissements parisiens. Déjà un véritable succès. Plus de 600 associations y ont assisté. L'occasion de leur présenter l'ensemble des dispositifs que nous déployons pour les accompagner, les soutenir, les entendre et les associer à l'élaboration de nos politiques municipales, via le Conseil parisien des Associations.

C'est aussi l'occasion pour elles d'identifier tous les lieux mis à leur disposition, les élus et les agents sur lesquelles elles peuvent se reposer. La semaine prochaine, je serai dans le 15e arrondissement et j'aurai grand plaisir à vous y retrouver pour continuer nos échanges à ce sujet. Ces Soirées de rentrée des associations sont aussi l'occasion de rencontrer des Parisiens désireux de créer une association et d'être accompagnés en ce sens.

Vous avez raison d'évoquer le dispositif "Quartiers Libres" à destination de l'engagement des jeunes. Vous auriez pu évoquer de la même manière "Quartiers Jeunes" ou la "Maison des initiatives étudiantes", qui sont d'autres dispositifs d'accompagnement à destination de la jeunesse spécifiquement.

Mais, vous avez raison, "jeune association" ne veut pas nécessairement dire "portée par un jeune Parisien ou une jeune Parisienne". Néanmoins, je me permets de vous rappeler que le Fonds d'Animation Locale, le F.A.L., a d'ores et déjà pour mission de soutenir la création associative de manière territorialisée, au plus près des besoins de l'arrondissement. L'an passé, ce sont au total 300.000 euros qui ont été versés aux arrondissements pour leur permettre de financer directement des projets associatifs sur leur territoire. Dans le 15e arrondissement, si je ne me trompe pas, ce sont 20.000 euros que vous avez pu attribuer à 23 associations. Je ne doute pas que les mairies d'arrondissement qui en disposent l'usent pour soutenir l'initiative associative. C'est en tout cas ce que je vous encourage à faire.

J'ajoute que, contrairement à d'autres collectivités ou bailleurs publics, la Ville de Paris accorde des subventions dès la création d'une association, sans exigence minimale quant à sa durée d'existence.

Pour toutes ces raisons, il ne me semble pas nécessaire de créer un fonds supplémentaire, car les dispositifs existants permettent très largement d'encourager la création d'associations et de leur donner un coup de pouce au moment de la création, lors de leur activité et lorsqu'elles sont en difficulté.

J'émettrai donc un avis défavorable. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Vous pouvez reprendre votre souffle, chère Anouch TORANIAN. Intervenir 2 minutes 18 sans respirer, c'est une prouesse.

J'imagine que le groupe Changer Paris maintient le vœu n° 102 ?

Oui. Merci beaucoup.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 102 est rejeté.

Nous en avons fini avec les dossiers de la 7e Commission.

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous rentrons en 8e Commission.

Après avoir consulté les différents groupes, je pense être le porte-parole d'une demande générale de pouvoir terminer ce soir, en prolongeant notre séance de manière raisonnable au-delà de 21 heures. J'invite évidemment toutes les oratrices et orateurs qui ont maintenu leur inscription à respecter leur temps de parole, et même, d'ailleurs, à faire éventuellement plus court.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président de la 8e Commission, M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous m'y invitez, je serai très bref pour que nos collègues puissent s'exprimer davantage pendant les débats sur les projets de délibération.

Nous avons, pour cette séance de la 8e Commission, 43 projets de délibération à examiner, avec les 4 adjoints à la Maire de Paris : Mme BROSSEL, Mme PULVAR, M. LERT et M. NAJDOVSKI. Ces projets de délibération ont été, dans l'ensemble, présentés aux membres de la Commission. Des échanges ont eu lieu avec les élus, d'ailleurs souvent consensuels et constructifs.

Il y avait également plusieurs vœux, soit rattachés, soit directement présentés par les groupes politiques. Vous en aurez la présentation tout à l'heure.

Enfin et surtout, comme vous le savez, la M.I.E. "50 degrés vague de chaleur" a été officiellement installée le jeudi 6 octobre dernier, avec comme président notre collègue Alexandre FLORENTIN, et comme rapporteur notre collègue Maud LELIÈVRE.

Aussi, la 8e Commission a eu le plaisir d'échanger avec nos 2 collègues. Nous aurons désormais, avec leur accord, à chacune de nos séances, un point spécifique de notre ordre du jour consacré aux travaux de cette M.I.E.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots.

Je souhaite remercier bien évidemment nos 2 vice-présidentes pour leur participation active aux travaux de la Commission, aux adjointes et adjoints à la Maire de Paris, aux élus membres de la Commission, et surtout, l'administration, le Pôle séance, pour son implication et son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

Monsieur le Maire, voilà ce que je voulais dire rapidement sur les travaux de cette Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre concision, Président.

2022 DPE 33 - Subventions (61.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 33 : subventions de 61.000 euros et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets.

La parole est à M. Vincent BALADI.

Oui, je sais où vous êtes. Très gentiment, vous levez la main, en disant : à cette heure tardive, dans une semi-obscurité, il ne sait pas où je suis. Si, si, je sais où vous êtes.

M. Vincent BALADI. - On a encore des lumières.

Monsieur le Maire, chers collègues, 3.000 tonnes de déchets ménagers sont collectées chaque jour à Paris dans nos différents quartiers. Comme pour l'énergie, et pour ne pas opposer l'Est à l'Ouest de Paris, rappelons que ces tonnes quotidiennes de déchets correspondent aux poubelles des particuliers, mais aussi et surtout aux activités commerciales, économiques et touristiques, qui représentent une part très importante dans nos arrondissements.

Essayant de rattraper son retard, la Ville de Paris s'est engagée dans une dynamique de réduction des quantités de déchets collectés, tout en favorisant le tri et le recyclage, la valorisation de ceux qui n'ont pas pu être évités, dans le but de préserver les ressources, de réduire le recours à l'enfouissement ou à l'incinération. D'ailleurs, je l'avais évoqué l'année dernière. Cela s'incarne notamment dans l'aide apportée aux structures de réemploi pour développer leurs activités.

D'autres associations agissent également sur ces problématiques et permettent d'étendre les actions menées au bénéfice des citoyens en faveur du - je cite - "zéro déchet non valorisé". Dans l'objectif d'allonger notamment la durée de vie des produits, il est d'abord proposé de soutenir l'association "Extramuros", une menuiserie solidaire créée en 2005, alimentée à partir du bois provenant de dépôts d'encombrants - c'est une très bonne chose - de dons de particuliers, mais aussi d'entreprises et d'établissements publics. L'association réemploie près de 15 tonnes de bois par an, lors d'activités de chantier éducatif, d'ateliers participatifs pour adultes et enfants, de formation en menuiserie.

"Fédération Envie" est une association qui, depuis 1984, s'engage à créer des emplois pour qualifier et remobiliser les personnes les plus éloignées du travail, par des métiers et des activités qui transforment les déchets en ressources, à travers la collecte, le tri, le réemploi ou le recyclage d'équipements électriques et électroniques. C'est la deuxième association subventionnée. Elle a d'ailleurs ouvert un lieu, "Envie Le Labo", dans le 20^e arrondissement, l'année dernière.

La troisième association soutenue, "Réseau Môm'artre", acteur de l'éducation artistique et citoyenne, accompagne l'appropriation des enjeux environnementaux en mettant en œuvre le programme "Eco'môm" au sein de 6 antennes parisiennes. Soutenue aussi par la Région Ile-de-France, elle cible les enfants, les adolescents ainsi que leur famille, dans le cadre d'activités portant sur la récupération et la valorisation des déchets.

Nous profitons de ce projet de délibération sur la réduction des déchets pour vous dire que nous nous satisfaisons de la mise en place, depuis le mois dernier, de la troisième collecte hebdomadaire de la poubelle jaune. Elle permettra, nous l'espérons tous, d'augmenter fortement notre taux de recyclage du plastique, qui n'est à l'heure actuelle que de 14 % à Paris, contre 24 % en France et 32 % en Europe.

Pour atteindre l'objectif "zéro déchet non valorisé", il y a encore beaucoup de travail. 90 % des déchets plastiques sont des emballages. Il faudra travailler demain, en lien avec la Région Ile-de-France et l'Etat, sur le déploiement d'une vraie filière de réutilisation. Nous avons 58 centres de tri dans la région et seulement 2 régénérateurs qui lavent, broient et fondent en granulés les déchets en vue d'un réemploi.

Enfin, permettez-moi de saluer Ludovic, agent de la Direction de la Propreté, devenu éboueur star - tout le monde en parle sur les réseaux sociaux - qui ne cesse de sensibiliser les usagers sur son travail, y compris pendant son temps libre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Absolument. On entend même déjà : "Ludovic 2027". C'est vous dire.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci à Vincent BALADI pour cette intervention qui a couvert tous les champs des sujets sur lesquels nous travaillons en matière de propreté de l'espace public, mais également de réduction des déchets, de recyclage et de réemploi. Merci pour votre salut amical et vos remerciements à Ludovic, qui est en effet une star sur TikTok, et à travers lui, parce que je crois que c'était également votre intention, un remerciement à l'ensemble des agents de la propreté, qui, sur le terrain et tous les jours, quelles que soient les conditions climatiques, entretiennent et prennent soin de notre ville.

Un mot sur le projet de délibération. Merci d'avoir rappelé ce qui ne doit absolument pas devenir un poncif : que le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas. C'est en effet clairement la trajectoire dans laquelle la Ville s'inscrit résolument pour que le réemploi fasse partie de notre vie quotidienne, qu'elle soit en accompagnement des Parisiennes et des Parisiens, ainsi que des acteurs économiques - vous y avez fait allusion - en matière de politique publique d'accompagnement et de soutien au réemploi.

Merci d'avoir salué ces 3 associations qui sont des acteurs parisiens du réemploi, aux côtés des 12 ressourceries et recycleries avec lesquelles la Ville travaille, notamment dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, que vous avez votées les uns et les autres il y a quelques mois de cela. C'est en faisant alliance avec tous ceux qui souhaitent s'engager que nous arriverons à relever le défi de la réduction des déchets. Nous aurons l'occasion d'échanger sur ces sujets, notamment le mois prochain, lorsque nous examinerons - le terme barbare, c'est le R.P.Q.S., que nous examinons tous les ans - les rapports sur la qualité du service public.

Je me permets, parce que j'ai encore un petit peu de temps, de rebondir sur votre intervention pour remercier en votre nom - et je crois au nom de tous les maires d'arrondissement, si j'en veux pour preuve les messages qui me sont revenus - la prouesse industrielle d'organisation managériale qui a été réalisée par l'ensemble des agents de la DPE, qu'ils soient éboueurs, conducteurs, agents dans les divisions territoriales chez vous, Mesdames et Messieurs

les maires, que ce soit l'équipe de direction. En effet, un défi absolument colossal a été relevé. Personne n'en a parlé parce qu'il n'y a eu aucun loupé. Mais ne considérons surtout pas que cela fut simple et évident. Il s'agit de la mise en place d'une collecte supplémentaire des bacs jaunes à l'échelle parisienne, dans l'ensemble des rues de Paris, qui a été l'occasion de retravailler avec vous tous les itinéraires et de produire un nouveau plan de service public. Je crois que ce défi n'avait pas été relevé dans cette ville depuis 2009.

Et donc, devant une Assemblée - certes, clairesemée - je voulais que nous puissions les remercier, tous et toutes, de cet engagement. Le service public, c'est aussi cela. Merci à vous, Monsieur BALADI, et merci également à l'ensemble des agents du service public de la DPE, de la propreté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 33).

2022 DPE 35 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Enlarge Your Paris" pour son projet "Ménage ton canal".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 35 : subvention de 4.000 euros à l'association "Enlarge Your Paris" pour son projet "Ménage ton canal".

La parole est à Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Il fait nuit, il fait froid, on n'a pas le droit de se chauffer, on est fatigué. Je voulais vous inviter à convoquer un souvenir qui est presque agréable : cet été, quand il faisait chaud, trop chaud, c'était la canicule. Au milieu de l'été, une polémique : si l'on devait choisir entre de l'eau potable à boire et de l'eau potable pour une piscine privée, les écologistes interdiraient les piscines privées. Scandale qui secoue l'été. J'ai attendu tous ces mois, et les mois d'hiver qui arrivent, pour vous dire que non seulement les écologistes ne veulent pas vraiment fermer les piscines privées, mais qu'en plus, ils ouvrent des piscines publiques. Et pas n'importe quelle piscine, puisque nous nous baignons en eau libre dans le canal Saint-Martin, sur un format complètement inédit. Plus de faux fond, plus de filet, plus de ponton flottant, mais simplement le canal, dans lequel les Parisiens et les Parisiennes sont invités à nager, s'amuser, se reposer, dans une ambiance de bord de rivière.

On a fait 3 essais cette année. La toute première expérimentation, l'année dernière. Evidemment, l'enjeu pour l'année prochaine, c'est de déployer - si l'on peut y arriver, toutes les semaines, voire pendant les canicules - ce dispositif pendant tout l'été. Je voudrais vraiment remercier "Open Swing Stars", qui a porté le projet avec nous, tous les services impliqués, tous les collègues, parce que ce n'est pas qu'une histoire d'écologistes, mais de communistes, de socialistes, de tout le monde qui travaille sur ce projet avec enthousiasme.

On en revient au projet de délibération. L'équipe de "Enlarge Your Paris" a accompagné cet événement depuis le début, la première année, à travers une programmation qui avait lieu autour de la propreté du canal Saint-Martin. Pour dire que, justement, si l'on prend soin de ce canal, si c'est propre, si l'on ne jette pas les déchets partout, on peut mieux en profiter, mieux profiter de la biodiversité, qui peut s'épanouir, on peut s'y baigner, y faire beaucoup de choses. C'est beaucoup plus agréable que ce que l'on voit parfois, ce que l'on voyait - parce que cela s'est beaucoup amélioré - le dimanche matin sur les bords du canal Saint-Martin.

Pour ces deux événements qui ont été une réussite et ont permis d'impulser une baignade qui restera pendant longtemps dans le 10e arrondissement, je vous prie de bien vouloir accepter cette modeste subvention à "Enlarge Your Paris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette belle intervention, Léa VASA.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Il fait chaud, on est presque en maillot de bain, chère Léa VASA.

Merci d'avoir rappelé la dynamique partenariale qui a permis cette nouvelle édition de "Ménage ton canal". La dynamique métropolitaine qui a permis d'associer des collègues parisiens et grands parisiens tout autant. Qui a permis d'associer les habitants, parce que sur un certain nombre d'initiatives présentées dans le projet de délibération, les habitants étaient au cœur même de l'organisation de tout ceci. Qui a permis de rendre crédible - je crois que c'est aussi l'intérêt de cette initiative - le fait que, oui, on peut se baigner en eau libre, oui, on peut se baigner dans le canal, oui, on pourra se baigner dans la Seine en héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Rendre crédible, c'est déconstruire quelques craintes ou préjugés qui peuvent exister. C'est aussi donner la force à l'ensemble des acteurs pour avancer. Au-delà du fait que cette initiative "Ménage ton canal" est chouette -

c'est vraiment bien, cela fait du bien - c'est également une façon de continuer à avancer sur la place de l'eau et de la biodiversité dans notre ville, et la façon dont nous l'accompagnons.

Un grand merci d'avoir mis en lumière ce projet de délibération, qui, au-delà du montant modeste de la subvention accordée, est une très belle opération de valorisation de notre bien à tous, en l'espèce, le canal.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 35).

2022 DTEC 24 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (106.000 euros) au budget de l'association "Bruitparif" pour l'année 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 24 : convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris de 106.000 euros au budget de l'association "Bruitparif" pour l'année 2022.

La parole est à un jeune élu du Conseil de Paris, le maire du 15^e arrondissement, M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Vous en êtes un autre, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Moi, je suis un beaucoup moins jeune que vous.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - A l'occasion de l'examen de ce projet de délibération, je voudrais me réjouir de la réponse de "Bruitparif" à mes demandes réitérées en Commission consultative de l'environnement de l'héliport lors de sa dernière séance du 11 février, par sa décision très importante de déployer 2 stations de mesure de bruit supplémentaires, en plus de celle de Sèvres, dès 2022. J'ai souhaité que l'une de ces stations de mesure soit implantée dans le 15^e arrondissement. Je me félicite aussi de l'adoption du programme de recherche "Motus" de "Bruitparif", dont l'un des volets est justement destiné à étudier dès l'an prochain la gêne due au bruit des hélicoptères, par la distribution d'un questionnaire à 750 riverains et par la mesure du bruit sur une quinzaine de sites.

La modélisation du bruit des hélicoptères et l'évaluation des procédures à moindre bruit pour appliquer différents scénarios autour de l'héliport, devraient aboutir à la recherche d'autres trajectoires plus douces et à une nouvelle orientation de la piste d'atterrissage - je l'espère - modifiée de 2 degrés, comme le préconisait le président de l'ACNUSA.

Malheureusement, cette étude sur les nouvelles trajectoires n'est aujourd'hui financée qu'à 50 % par la Métropole du Grand Paris et Aéroports de Paris, qui ont prévu 25.000 euros. Je souhaite que la Ville puisse en financer l'autre moitié, conformément à son plan d'amélioration de l'environnement sonore. D'autant que les 2 stations de mesure supplémentaires, que je viens d'évoquer, sont financées à 100 % par "Bruitparif" seul, hors la convention que l'on nous présente.

On sait maintenant que les effets extra-auditifs des nuisances sonores de la plage 40 à 50 décibels peuvent avoir des conséquences graves sur la santé. Or, les vols d'hélicoptères supérieurs à 75 décibels sont passés de 4 % à 10 % entre 2012 et 2021. 80 % des vols présentent des LAMAX supérieurs à 65 décibels, niveau de bruit qui occasionne déjà une gêne sérieuse.

Je tiens à dire dès maintenant, pour que les choses soient bien claires, que je m'opposerai également à l'arrivée des drones de transport de personnes, les VTOL, qui ne feront que renforcer les nuisances acoustiques dans un secteur urbanisé où la Ville lance un programme nouveau de 350 logements - que j'approuve, d'ailleurs - sur l'Aquaboulevard. C'est pourquoi le mieux serait, comme nous le demandons dans le 15^e arrondissement depuis 2010, la fermeture complète et définitive de l'héliport, telle que votée dans les P.P.B.E. et les "Plan Climat" de la Ville et de la Métropole, et la répartition du trafic sur plusieurs héliportations dans le Grand Paris. Cela permettrait ainsi de récupérer 7,5 hectares d'espace vert supplémentaires à Paris. Quelle plus forte contribution pour le P.L.U. bioclimatique !

Je regrette que la Ville ait finalement accepté la proposition minimaliste de l'Etat de ne récupérer que la moitié en 2025 et sans engagement formel sur la suppression du trafic commercial. Sur plus de 8.000 vols annuels, ils en forment les deux tiers, sans compter 4.000 vols de transit. Tous sont en augmentation. Or, un hélicoptère est entendu par 200.000 personnes alentour.

Sur un autre point, il serait éminemment souhaitable que la convention conclue entre "Bruitparif" et la Ville en 2016 par la mise en place du dispositif "Méduse", déterminant l'origine et la puissance d'émission des bruits captés dans 8 quartiers parisiens, notamment festifs, soit étendue à l'avenue de la Motte-Piquet, entre Ecole Militaire et le

métro la Motte-Piquet, en raison d'un linéaire désormais occupé quasi intégralement en quelques années par des établissements de restauration et débits de boissons. Les nombreuses plaintes des riverains ne peuvent rester sans réponses.

Enfin, le projet pilote "LIFE COOL & LOW NOISE ASPHALT" a l'ambition d'aborder de front les deux enjeux environnementaux que sont le bruit et les îlots de chaleur, en développant et en expérimentant des formules innovantes de revêtement routier bitumineux sur trois axes parisiens. Deux de ces trois sites sont situés dans le 15^e arrondissement : rue Frémicourt dans sa totalité, et rue Lecourbe, entre la rue de l'Abbé-Groult et la rue de la Convention. Les riverains de ces deux sites sont très satisfaits par ce macadam insonorisant et anti-îlot de chaleur. Cela m'a conduit à privilégier avec la Ville un revêtement partiellement identique l'été dernier, quai André-Citroën, qui impacte dans le bon sens plus de 10.000 habitants des tours du Front de Seine.

Compte tenu des résultats d'étapes particulièrement encourageants de toutes ces innovations, je m'interroge sur la nécessité d'attendre 2027 - c'est dans cinq ans - pour tirer des conclusions décisives sur la généralisation ou pas des revêtements expérimentaux. Compte tenu de l'urgence climatique, est-il vraiment pertinent d'attendre encore cinq ans avant de s'engager dans une politique très bénéfique et volontariste de réduction du bruit et de limitation des pics de chaleur ?

Merci de votre réponse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe GOUJON.

Le maire du 15^e arrondissement a tout dit.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La lutte contre le bruit, votre maire n'a pas tout dit.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Non, je vais compléter.

La lutte contre la pollution sonore est un enjeu de santé publique. L'association "Bruitparif", dont nous validons aujourd'hui la convention, met chaque année en évidence que le seul bruit lié aux transports engendre une perte de 8 mois d'espérance de vie pour une personne en bonne santé. Le bruit, notamment la nuit, engendre des troubles du sommeil et des atteintes physiques beaucoup plus importantes que l'on peut imaginer. Des bruits engendrés par les livraisons aux horaires décalés, très tôt le matin. Des bruits engendrés par les transports publics : métro, R.E.R., train, notamment en extérieur. On oublie souvent les chantiers de nuit sur ces axes, le premier métro ou le premier train du matin, ou même les premiers engins de propreté. Des bruits engendrés par les cris à l'abord de quelques bars de nuit et des clubs. Bref, tous ces bruits sont autant de casse-tête pour nous, les élus, qu'il faut gérer au quotidien.

Dans le 15^e arrondissement, avec Philippe GOUJON, nous avons eu à traiter en urgence du chantier de jour et surtout de nuit de la tour Triangle.

Nous devons aussi lutter contre un phénomène de plus en plus important, ces fameuses motos ou grosses cylindrées - je devrais dire plutôt de ces deux-roues motorisés - aux pots trafiqués, qui débarquent d'un seul coup en groupe aux portes de Paris et traversent les grands axes de la Capitale. Oui, il faut, Monsieur Nicolas NORDMAN - il va nous entendre via la vidéo - accentuer les opérations de contrôle sonore la nuit en urgence. "Airparif" y est associé en tant que fabricant de ce matériel acoustique.

Enfin, je voudrais revenir - Philippe GOUJON en a parlé - sur un sujet qui nous tient à cœur et dont "Airparif" est partenaire : celui du revêtement de nos rues, que l'on appelle plus techniquement "enrobé phonique et thermique". Le 15^e arrondissement, comme l'a dit M. le maire, a déjà eu recours à cet enrobé. Le dernier en date est le quai Citroën, qui a eu lieu cet été. Je voudrais vous dire que le retour des habitants, notamment ceux des tours du Front de Seine, est excellent.

Continuons ces expérimentations sans oublier de rénover les rues et de boucher les nids-de-poule, car même l'état de la voirie a une incidence très importante sur le bruit. Il n'y a pas 36 solutions : il faut mieux, plus, encore de budget sur la voirie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à M. Maxime COCHARD.

M. Maxime COCHARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais aborder la question des bruits de voisinage dans les quartiers à forte activité nocturne.

Bruitparif" a conclu en 2016 une convention de partenariat avec la Ville de Paris, dans le cadre du Conseil de la nuit, pour la conception et l'expérimentation de dispositifs innovants, les "méduses", dont les orateurs précédents ont

déjà parlé. Ces appareils déterminent l'origine et la puissance d'émission des bruits captés. Ils facilitent les démarches de conciliation avec les établissements émetteurs.

Je voulais demander s'il était possible d'étendre largement l'utilisation de ces dispositifs, qui sont pour l'instant installés dans huit quartiers de la Capitale. Est-ce qu'il est possible même de les généraliser ? Je pense à certains quartiers où il y a de nombreux bars de nuit, comme la rue Oberkampf, la place de la République, et à de nombreux autres quartiers où l'on rencontre des nuisances produites par les bars de nuit, tous les soirs de la semaine et pas seulement le week-end.

D'autre part, je souhaitais attirer notre attention collective sur d'autres types de bruit urbain. Je pense ici à tout ce qui est bruit industriel, bruit créé par les engins motorisés, scooters et motos, souffleurs de feuilles électriques, tondeuses à gazon, engins de chantier et alarmes de recul. Oui, il y a aussi du gazon à Paris. Des tondeuses sont utilisées, figurez-vous.

Ces nuisances sonores, que nous n'acceptons pas de nos voisins, nous les acceptons pourtant de la part des machines. Or, si les automates n'ont pas conscience de leurs actes, ils obéissent toujours à un programme, résultat d'un réglage intentionnel. Comment est-il possible que la problématique du bruit généré ne soit pas incluse comme une norme environnementale et imposée aux industriels ?

Ce qui est en jeu, ce sont également les conditions de travail des salariés utilisant quotidiennement ce type de machine. Les problèmes auditifs qui en découlent constituent un véritable problème de santé publique, générant des problèmes d'audition et même de surdité précoce.

Je termine par les deux-roues, notamment le vacarme des motos, dont parlait l'orateur précédent. Il y a, à mon sens, deux difficultés majeures sur lesquelles nous devons agir : les modifications des pots d'échappement, qui vont accroître fortement le bruit généré ; et le non-respect de la nouvelle limitation à 30 kilomètres/heure qui a été décidée dans notre ville, que de nombreux deux-roues, voire la majorité, ne respectent pas.

Je vous remercie beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maxime COCHARD.

La parole est à M. Dan LERT pour répondre aux intervenants.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci pour vos interventions qui montrent votre intérêt pour la question des nuisances sonores. Cette subvention à "Bruitparif" est la première que nous allouons à l'association, après l'adoption définitive en juillet dernier de notre "Plan d'amélioration de l'environnement sonore", dit "Plan Bruit". Je ne vais pas redire ce qui a été dit et ce que j'ai dit moi-même maintes fois ici.

Rappeler que le bruit est avant tout un enjeu majeur de santé publique. Dans notre région, cela a été indiqué, le seul bruit lié au transport routier engendre une perte de 8 mois d'espérance de vie en bonne santé. Au quotidien, effectivement, les Parisiennes et les Parisiens sont exposés à des pollutions sonores qui pèsent sur leur qualité de vie. Nous ne sommes pas égaux face au bruit puisque, dans certains quartiers, la pollution sonore se cumule souvent avec d'autres inégalités environnementales, favorisant un effet cocktail néfaste pour les Parisiens.

"Bruitparif" a un rôle central pour la mise en œuvre de notre "Plan Bruit", que ce soit sur le volet prévention du bruit dans l'environnement, c'est-à-dire pour lutter contre le bruit routier, ou sur la prévention du bruit dit "de voisinage", dont nous avons souvent parlé ici.

Je voudrais insister sur trois programmes à l'occasion de ce projet de délibération.

Tout d'abord, l'expérimentation de deux radars sonores commencée en février 2022, rue d'Avron, dans le 20^e arrondissement, et rue Cardinet, dans le 17^e arrondissement, avance bien. La phase de test en conditions réelles s'achève et a montré un bon fonctionnement des capteurs, notamment pour distinguer le véhicule source de la nuisance sonore. La seconde phase, qui consistera à tester la capacité du dispositif à verbaliser, est prévue au printemps prochain. Reste à trancher d'ici là la question du choix de la valeur limite donnant lieu à la verbalisation. Il appartient au Ministère de la Transition écologique de le faire. A ce jour, différents chiffres circulent. Nous plaiderons pour que la gêne occasionnée soit bien prise en compte dans le niveau retenu. Faute de quoi, le dispositif perdrait en efficacité.

Concernant l'héliport, Monsieur le maire du 15^e arrondissement - vous le savez et cela a été rappelé lors de la dernière Commission consultative de l'environnement - la Ville reste attachée au principe d'un départ à terme. Dans l'attente et dans le cadre du renouvellement de la concession du terrain, nous travaillons toujours à négocier la réduction du trafic, à la suppression des vols commerciaux et à la réduction du périmètre de l'héliport pour un aménagement sportif du parc Suzanne-Lenglen.

Je profite de la discussion pour souligner, à mon tour, que "Bruitparif" a proposé d'installer deux nouvelles stations de mesure du bruit à proximité de l'héliport, ce qui va nous permettre d'objectiver les nuisances sonores de cet héliport.

Le renforcement du dispositif des capteurs "Méduse". A ce jour, huit quartiers festifs sont équipés de ces capteurs, qui nous permettent d'objectiver la nuisance. Un site Internet permet de suivre en direct le niveau sonore des zones instrumentées. Pour autant, nous voulons aller plus loin dans le sens des précédentes interventions, pour assurer un meilleur suivi de ces données et faire le lien avec les mairies d'arrondissement et les services en charge de la médiation et du contrôle. Un travail va être lancé dans les tout prochains jours avec la DPMP, la DDCT, le Conseil de la nuit et "Bruitparif" notamment. Cela va nous permettre de rendre l'outil encore plus opérationnel. C'est un axe important de notre partenariat avec "Bruitparif".

Concernant les revêtements phoniques, dont vous avez salué l'efficacité notamment dans le 15^e arrondissement, ils sont intégrés au cahier des charges pour le renouvellement de la voirie. Ils sont notamment le fruit des conclusions de l'expérimentation "LIFE".

Concernant le bruit des engins de la propreté, pour répondre à Maxime COCHARD, nous avons une action du "Plan Bruit" de la Ville qui est prévue dans cette direction, avec le renouvellement des engins les plus bruyants.

"Bruitparif" participe activement à la mise en œuvre de notre politique pour l'amélioration de l'environnement sonore. C'est la raison pour laquelle plusieurs de mes collègues adjoints sont particulièrement impliqués dans le suivi de ce partenariat. Je remercie, à ce titre, mes collègues Nicolas NORDMAN et Frédéric HOCQUARD.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 24).

2022 DTEC 39 - Subventions (25.500 euros) aux associations de la Transition écologique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 39 et l'amendement n° 122.

DTEC 39 : subventions de 25.500 euros aux associations de la Transition écologique.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quel ne fut pas mon étonnement, et le mot est faible, plutôt mon agacement, en découvrant que les élus du groupe Changer Paris s'étaient inscrits sur ce projet de délibération.

Quelle surprise ! Mais comme vous êtes coutumiers du fait, je me doutais bien que vous ne manqueriez certainement pas une occasion de prendre la parole sur le sujet. Mais permettez-moi de vous dire, Monsieur GRANIER, que cela vire à l'obsession caricaturale, ou devrais-je dire plutôt grotesque, parce que j'ai bien lu votre amendement, contrairement à vous, visiblement. Si vous avez bien pris le temps de lire...

Laissez-moi finir mon propos, s'il vous plaît.

Si vous aviez pris le temps de lire correctement votre propre amendement...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez Chloé SAGASPE.

Après, Rudolph GRANIER s'exprimera, et je sais qu'il a des réserves pour ça.

Mme Chloé SAGASPE. - Vous vous exprimerez après moi, cher collègue, ne vous inquiétez pas.

Si vous aviez pris le temps de lire correctement votre propre amendement ou devrais-je dire plutôt son brouillon, vous constateriez que vous ne précisez même pas ce que vous reprochez très exactement à l'association "Alternatiba". Il est ici, tout le monde peut le voir. Il est en effet écrit en toutes lettres, ou plutôt pas écrit d'ailleurs, au deuxième considérant : "considérant certaines activités proposées par Alternatiba xxx".

J'ai envie de vous dire, puisque vous n'expliquez pas clairement les actions de cette association qui, selon vous, justifieraient de leur retirer un soutien financier, ce dernier est nul et non avenu, puisqu'il n'est pas motivé, et ne devrait même pas être soumis au vote.

Comme vous allez vous exprimer, je parle de votre amendement. Comme vous allez vous exprimer juste après moi, j'imagine que vous aurez tout le loisir de nous détailler ces fameuses activités que vous n'expliquez pas, que vous jugez contraires aux principes républicains, ou plutôt ce que vous entendez par-là.

Permettez-moi de vous dire : vous êtes des clichés de vous-mêmes. Vous êtes dans l'opposition, donc vous ne faites que vous opposer, et vous ne savez même pas pourquoi vous vous opposez. J'ai un peu anticipé votre propos.

Vous vous opposez probablement, juste par principe, parce que vous présumez que ce seraient de dangereux zadistes, ou que vous voulez faire une fois de plus le "buzz" - du "buzz" encore et toujours - en surfant sur une polémique totalement stérile, qui a mis en cause injustement l'association à Poitiers pour leur retirer leur subvention.

En cause, en effet, un atelier d'une heure et demie sur la désobéissance civile. Je sais, un concept qui vous fait peur. Mais je vous rappelle que la désobéissance civile s'inscrit dans le cadre de la démocratie. Elle a même été défendue par des philosophes comme Hannah Arendt. C'est un moyen de lutte et de résistance sans violence pour faire avancer les droits. Relisez donc vos classiques et l'histoire. A moins que vous ne remettiez en cause Luther King aussi.

Là n'est pas le sujet aujourd'hui. Quel est l'objet précis de ladite subvention pour laquelle nous proposons une subvention à cette association ? Il s'agit simplement de voter pour qu'elle poursuive des projets de sensibilisation autour de la transformation écologique et sociale, comme elle l'a fait l'année dernière, avec une campagne de sensibilisation sur la pollution de l'air et les mobilités. Etes-vous donc défavorable à sensibiliser le grand public à ces enjeux fondamentaux ?

Vous mentionnez dans votre amendement la fameuse charte des engagements réciproques mise en place par la Ville le 11 juillet 2019. L'avez-vous seulement lue ? Probablement pas. Comme votre amendement. Si tel est le cas, vous en faites de toute évidence une interprétation abusive. Dans le titre 2 auquel vous faites référence, Monsieur GRANIER, il est scrupuleusement précisé que la Ville de Paris reconnaît le droit d'interpellation des associations comme étant indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. Elle reconnaît également l'indépendance associative et s'engage à respecter ce principe.

Qualifier de non-républicain ce qui est simplement différent de votre propre opinion n'en fait pas une vérité pour autant. Nous tenons à rappeler - nous, écologistes - que les libertés associatives sont l'un des fondements du Pacte républicain depuis la loi de 1901. Vous l'aurez compris, le groupe "Les Ecologistes" souhaite apporter son soutien indéfectible à l'association "Alternatiba" ainsi qu'à l'ensemble des associations que nous subventionnons à travers ce projet de délibération et qui contribuent effectivement à accélérer la transition écologique à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

Pour éclairer notre Assemblée, il est maintenant utile d'écouter Rudolph GRANIER pour savoir ce qui a justifié l'intervention de Chloé SAGASPE.

Vous en profiterez, Rudolph GRANIER, pour présenter l'amendement n° 122.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Conseillère SAGASPE, je vais essayer de partager avec vous l'apaisement qui caractérise parfois notre Assemblée. Dans votre cas, ce n'était pas le bon moment, selon toute vraisemblance.

Vous avez parlé d'"Alternatiba". Nous déposons un amendement sur cette association qui a pour but de sensibiliser face au dérèglement climatique. Oui, nous pouvons aussi parler du dérèglement climatique, nous pouvons aussi soutenir des associations qui sensibilisent nos concitoyens face à des enjeux qui apparaissent subitement comme nouveaux pour beaucoup d'entre eux. Pour ce faire, "Alternatiba" organise un panel d'actions variées, dont - vous l'avez correctement pointé - des ateliers pour oser la désobéissance civile. C'est public, sur le site Internet de l'association. Ces ateliers - et nous le répétons souvent - sont totalement incompatibles avec le contrat d'engagement républicain signé entre l'association et les collectivités. Cela est prévu dans la loi confortant le respect des principes de la République, votée le 24 août 2021. Le décret d'application définissant le cadre de ces contrats est entré en vigueur au 1er janvier 2022. Il s'applique donc aujourd'hui.

L'engagement n° 1 - vous souhaitez apparemment que je le cite puisque vous ne l'avez pas lu - qui est actuellement en vigueur dans notre pays, précise que les associations ne doivent : "ni entreprendre, ni inciter à aucune manifestation contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public, et qu'elles ne doivent pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques".

Conseillère SAGASPE, je vous propose que l'on s'arrête simplement sur ce paragraphe qui nous concerne, puisque ces notions sont importantes. Nous considérons les valeurs de la République comme indispensables pour bien vivre dans notre société. La vie commune est organisée par diverses règles, dont les lois, qui résultent d'une volonté collective et dotées de la force contraignante. Le respect des lois est une exigence de la Constitution. Je le rappelle très simplement. Certes, cette dernière reconnaît une possibilité de désobéir au nom de la résistance à l'oppression, mais personne ici ne pourra très sereinement affirmer que l'action d'"Alternatiba" en France réagit à une oppression.

Conseillère SAGASPE, notre mandat d'élu parisien implique une vision claire et transparente dans la gestion de notre Ville. Le financement des associations fait partie de nos missions et nous devons y appliquer ces règles. Nous devons aux Parisiens l'exemplarité de toutes nos décisions, y compris dans nos choix de subvention. Je vous

rappelle que nous soutenons - au doigt mouillé - à peu près 97 %, 98 %, 99 %, des demandes de subvention, parce que, comme vous, nous prenons à cœur notre responsabilité d'élus.

Mais comment pouvons-nous être crédibles aux yeux des Parisiens si nous laissons entendre que beaucoup de lois sont inacceptables et que leur application se fait à la carte ? Quel message envoyons-nous si nous dérogeons ici aux principes d'organisation de la République, fondée sur le respect des lois ?

Nous comptons de nombreuses associations qui effectuent des actions pour le climat à Paris, dans le respect des lois et des valeurs de la République. Ces 7.000 euros pourraient être attribués de façon très utile sans transgresser l'esprit général de ce projet de délibération, auquel nous souscrivons, c'est-à-dire promouvoir la transition écologique à Paris.

En conséquence, la façon dont est écrit ce projet de délibération nous oblige à déposer un amendement pour demander l'équivalent d'un vote disjoint. Je souhaite également vous rappeler que notre Assemblée avait voté en juillet un vœu de notre groupe Changer Paris, demandant que l'article 4 du règlement intérieur du Conseil de Paris soit strictement respecté dans la présentation des projets de délibération. Nous espérons qu'il sera respecté à l'avenir.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir à l'objet de ce projet de délibération qui vise à attribuer 5 subventions à des associations parisiennes engagées en matière de climat et de transition écologique, à hauteur de 25.500 euros. Nous avons la chance à Paris de disposer d'un tissu associatif riche sur les enjeux environnementaux et climatiques. Pour souligner le travail mené par ces associations et l'importance de leur contribution dans la transition écologique, je vais en dire quelques mots.

Le Festival du livre et de la presse d'écologie, "Félipé", une association d'éducation populaire qui organise cet événement depuis près de 20 ans permettant aux Parisiens de découvrir de nombreux éditeurs, auteurs, artistes et associations de défense de l'environnement. La prochaine édition aura lieu les 19 et 20 novembre prochains, dans le 12e arrondissement.

Ensuite, le "Réseau Action Climat", le "R.A.C.", O.N.G. qui fédère les associations impliquées dans la lutte contre le changement climatique et pour une transition écologique, solidaire et équitable. Son expertise est incontournable, non seulement en matière de négociation internationale sur le climat, mais aussi en matière de politique de lutte contre le changement climatique à l'échelle européenne, nationale, y compris locale.

Ensuite, "Graine Ile-de-France", réseau associatif bien connu d'éducation à l'environnement, qui permet la mutualisation des outils, la coordination entre ses 140 adhérents - pour la plupart des associations, collectivités et entreprises engagées. Une convention de partenariat a été signée avec l'Académie du Climat pour l'organisation d'un forum des métiers de la transition écologique, des séminaires et des conférences grand public pour former aux enjeux de l'environnement.

"Atelier 21", une association qui se définit comme un laboratoire citoyen engagé pour la transition énergétique. La subvention soutiendra la création d'un musée d'histoire des énergies renouvelables dans un tiers lieu culturel et scientifique.

Enfin, "Alternatiba Paris", qui déclenche visiblement toutes les passions à la droite de cet hémicycle. Je rappelle que c'est une association importante dans le mouvement climat. Elle participe notamment à l'organisation des marches pour le climat, qui ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes ces dernières années. Le projet que nous soutenons à travers cette subvention est un livre intitulé "Notre Grand Paris".

Le projet d'"Alternatiba" part d'un constat que nous partageons : face à l'accélération du changement climatique, nous avons besoin de récits collectifs, positifs, dans lesquels se projeter, d'une vision désirable du futur. Dans cet ouvrage, "Alternatiba" dresse le portrait d'un territoire parisien, métropolitain et régional ayant réussi sa métamorphose écologique, en s'inspirant d'expériences concrètes réussies et d'études en sciences sociales et humaines, en sciences de l'ingénieur, en urbanisme. Ce travail sera très riche et, j'en suis sûr, de nature à nous inspirer pour les travaux de révision de notre "Plan Climat", qui ont débuté le 15 septembre dernier.

Vous l'aurez compris, c'est un avis défavorable sur l'amendement du groupe Changer Paris.

Pour conclure, je voudrais citer Philippe DESCOLA et Alessandro PIGNOCCHI, pour lesquels "l'avenir est ouvert à tous les possibles, pour peu que nous sachions les imaginer". Merci aux associations climat de continuer à imaginer tous les possibles.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

L'amendement n° 122 du groupe Changer Paris est maintenu, j'imagine ?

De ce fait, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 122 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 39).

2022 DTEC 41 - Prise de participation dans la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 41 et l'amendement technique n° 128 de l'Exécutif.

DTEC 41 : prise de participation dans la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.

Je vois que trois élus du même groupe, à savoir le groupe "Les Ecologistes", sont inscrits sur ce projet de délibération. Vous intervenez tous les trois ? Il n'y en a pas un qui doit être le porte-parole des deux autres ?

En l'occurrence, je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que, pour nous, ce sujet est très important.

Chers collègues, depuis 2004, et en accélérant depuis 2020, la Ville de Paris met en œuvre les ambitions de son "Plan Climat", dont l'un des objectifs centraux est l'atteinte de la neutralité carbone à Paris en 2050. Comme ce à quoi nous nous sommes engagés durant la COP 21. Notre Ville met en œuvre depuis des années la réduction des émissions de gaz à effet de serre : la rénovation du bâti, la transition énergétique, notamment grâce au développement des énergies renouvelables, du réseau de chaleur ou de froid sur notre territoire.

Pour ce faire, la Ville investit dans la rénovation des logements, dans le développement des énergies renouvelables, dans les économies d'énergie. Compte tenu de la nature de nos activités économiques, des caractéristiques de notre urbanisme, de notre patrimoine bâti, vu la densité de la ville, malgré tous les efforts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂, Paris ne pourra pas atteindre la neutralité carbone sans mécanismes de compensation.

Qu'est-ce que la compensation carbone ? Cela consiste en la mise en place d'un système de séquestration du carbone. Plus largement, c'est un mécanisme financier qui permet de soutenir les projets de réduction des émissions de CO₂, ou, bien souvent, de soutenir des projets de stockage de carbone dans des projets de reforestation ou de végétalisation grâce aux propriétés naturelles de photosynthèse des plantes.

Que l'on s'entende bien ici. Il ne s'agit pas d'annuler les émissions de gaz à effet de serre, car chaque tonne de carbone émise est une tonne qui ne se récupère pas ou ne disparaît pas. Il s'agit de contribuer à réduire notre impact sur le réchauffement global et de contribuer à la neutralité carbone.

Aujourd'hui au nom du groupe "Les Ecologistes", je tiens à exprimer notre satisfaction de voir inscrite à l'ordre du jour la création d'un opérateur tel que la Coopérative Carbone à Paris, ainsi que la participation de notre Ville à cet opérateur.

Cela n'a pas l'air de vous intéresser à droite.

Je sais tout le travail de notre collègue écologiste Dan LERT et des services depuis des années pour faire aboutir ce projet. Je connais sa détermination à rendre cet outil de compensation efficace sur notre territoire parisien. Nous pouvons constater que les statuts annexés au projet de délibération témoignent d'une volonté manifeste de bloquer au maximum le financement de projets de "greenwashing". Ainsi, ne seront soutenus que des projets ayant réellement un impact significatif pour contribuer à l'objectif de neutralité. Nous tenons à faire de Paris une ville où les politiques publiques soient menées efficacement. Le projet de délibération qui nous est proposé incarne cette ambition.

Le groupe "Les Ecologistes" votera favorablement la création de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au nom du groupe "Les Ecologistes", je souhaite également faire part de notre satisfaction de voir advenir la création de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, puisqu'il s'agit là d'un outil inédit qui mêle une multiplicité de solutions de financement pour contribuer à la neutralité carbone sur le territoire métropolitain.

Il y a deux activités au cœur de ce nouvel opérateur qui retiennent notre attention : la compensation et le financement participatif.

Au sujet de la compensation, notamment de la compensation à travers le mécanisme de la séquestration du carbone, il faut dire ici la nécessité d'appréhender ce mécanisme comme un moyen de contrebalancer des émissions que nous ne pourrions pas réduire. En fait, c'est un dispositif complémentaire, qui devra être spécifiquement dédié pour compenser nos émissions résiduelles, celles que nous ne pourrions pas éviter. Ce mécanisme ne doit donc en aucun cas nous détourner de notre objectif premier, qui est celui de réduire nos émissions de gaz à effet de serre en matière de transport, d'énergie, de finances. La compensation ne saurait devenir un levier d'inaction climatique, bien au contraire.

Le deuxième levier d'action sur lequel j'aimerais revenir, c'est le financement participatif. Nous aimerions saluer ici la dimension participative que prendra la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, puisqu'elle intégrera un outil de financement pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de choisir et d'investir pour des projets de développement d'énergies renouvelables sur leur territoire, contribuant ainsi à la transition écologique localement. Rappelez-vous, c'était l'objet de la niche des écologistes il y a un an. Nous pouvons donc nous féliciter que le financement participatif intègre la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.

Au-delà de cela, deux autres points. La structuration territoriale de la Coopérative semble en tout point idéale pour mobiliser de nouveaux financements au service de la transition du territoire, puisque territorialiser l'investissement des entreprises, des institutions, territorialiser l'épargne des citoyens, c'est financer finalement des projets en circuit court, avec la garantie d'une meilleure connaissance des besoins du territoire et également des écosystèmes présents sur le territoire.

Par ailleurs, une grande vigilance sera de mise pour identifier et sélectionner les projets pour lesquels la Coopérative fera de l'intermédiation financière, puisqu'il n'est pas question - mon collègue Jérôme GLEIZES l'a dit - de financer du "greenwashing". Mais tout le monde s'accordera sur ce point.

Dernière remarque, tout l'intérêt de la mission de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris réside dans le fait de pouvoir s'adresser à différentes cibles - les institutions, bien sûr, les entreprises évidemment, mais aussi les citoyennes et les citoyens - en leur permettant d'agir directement à leur échelle. Plus nous serons nombreuses et nombreux à investir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, plus nos chances d'atteindre la neutralité carbone en 2050 seront grandes.

Longue vie à la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris. Bravo à Dan LERT et à Paul SIMONDON, ainsi qu'à leur cabinet, pour leur travail et leur engagement.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas ajouter aux interventions et remerciements exprimés par les deux collègues précédents de mon groupe, particulièrement à Dan LERT et Paul SIMONDON, pour la création de cet outil indispensable pour faire travailler ensemble partenaires publics et privés, associatifs et citoyens, pour financer des projets qui concourent à la limitation des émissions de carbone.

Ces projets vont permettre de concourir à la réalisation du "Plan Climat" de la Ville de Paris, mais aussi à celui de la Métropole du Grand Paris, qui est également particulièrement ambitieux. Ce partenariat entre la Ville et la Métropole, avec toutes les collectivités du territoire qui voudront se joindre à la démarche, avec tous les partenaires pour disposer d'un outil commun de financement, est extrêmement important. Car c'est à l'échelle métropolitaine que nous devons aborder, en commun avec les collectivités concernées et dans une logique d'égalité territoriale, les questions liées à l'énergie, l'eau, la qualité de l'air, la réduction des gaz à effet de serre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

L'urgence d'agir face au réchauffement climatique se fait chaque année plus urgente. D'un côté, la planète s'échauffe, les peuples souffrent, et malheureusement, l'inaction des Gouvernements est manifeste. La Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris vise à promouvoir des initiatives locales. Le mouvement va naturellement dans le bon sens. Produire du commun, de la coopération, pour de nouvelles actions permettant de lutter concrètement contre le réchauffement climatique et contre les émissions de gaz à effet de serre, tout ceci va dans le bon sens. Bien sûr, Jérôme GLEIZES l'a exprimé, nous resterons vigilants à ce qu'elle ne soit pas une échappatoire pour du "greenwashing". Nous espérons que la vigilance sera toujours de mise et que les conditions de participation à la S.C.I.C. seront très strictes. Nous n'en doutons pas.

Par ailleurs, nous comprenons que la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris vise à favoriser l'émergence et le financement de projets à haute valeur environnementale. C'est intéressant, mais se pose aussi une question d'échelle, que nous voulons aborder. Les initiatives territoriales sont clairement une bonne chose face à l'inaction de l'Etat. Un Etat défaillant, déserteur sur les questions environnementales, notamment pris dans la nasse de sa logique de réduction de la dépense publique, qui, évidemment, empêche d'investir concrètement dans la transition écologique nécessaire.

Face à cet Etat défaillant, nous savons que des initiatives à l'échelle locale, même petites, peuvent participer d'un mouvement global et d'une certaine pédagogie. Mais nous devons penser, là encore, toutes les échelles - de l'écogeste à la gestion publique de l'énergie, de l'action individuelle à celle nationale, en passant par les échelles territoriales - en veillant à ce qu'elles soient complémentaires, non pas en concurrence, et qu'elles ne viennent pas s'opposer. Le tout doit impérativement se construire et fonctionner de façon organique, c'est-à-dire ne pas entrer en contradiction ou en concurrence avec une initiative relative à une autre échelle. N'y voyez pas là une volonté de pinailler, c'est un point qui nous semble fondamental : celui de la nécessité d'une action qui soit systémique face à un problème de système.

Nous soulignons toujours et encore l'importance d'une refonte structurelle de notre système de production et de distribution. Répétons que les ajustements qui ne questionneraient pas fondamentalement la nature du système de production, celui que l'on nomme "capitalisme", resteront insuffisants pour répondre à l'ampleur du problème.

Un autre point que nous voudrions évoquer, si nous sommes très réceptifs à la structure choisie - celle d'une SCIC, cette opération Coopérative - nous avons un point relatif à l'assemblée générale. Assemblée générale où le collège de travailleurs - qualifié de "personne ayant contracté un contrat de travail avec la Coopérative Carbone" ; des travailleurs, en fait - se voit octroyer 15 % des droits de vote. Cela nous semble être un point décisionnel un peu faible si on le compare aux 20 % accordés aux usagers, associations et bénévoles.

Les salariés sont les réels producteurs, les acteurs de toute action économique. Ils sont les créateurs de richesses, de plus-value. Evidemment, le système capitaliste vise à exploiter leur travail et fait en sorte qu'ils n'aient pas de réel pouvoir sur l'action dans l'économie. La démocratie dans l'économie est un leurre. Mais nous pourrions promouvoir un autre modèle, en tout cas, ne pas résumer leur collège à la portion congrue.

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi nous parlons, dans le texte qui nous est proposé, de "personne ayant contracté un contrat de travail" et pas de "salarié". Et, grand absent du texte, nous ne parlons pas d'organisation syndicale, ce qui eut été intelligent pour la représentation de ces salariés.

Pour conclure, je voudrais insister une dernière fois sur ce point. Battons-nous pour un réel service public de l'énergie, car c'est là que demeure la solution structurelle qui permettra réellement de promouvoir une transition écologique et sociale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen. Non ?

Alors, la parole est à M. Dan LERT pour la réponse.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci pour vos interventions.

Ce projet de délibération est très important puisqu'il est proposé au Conseil de Paris d'approuver les démarches de création officielle de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.

Je voudrais tout d'abord dire un mot pour saluer les deux ans de travail acharné que nous avons accompli pour créer cet opérateur innovant, avec mon collègue Paul SIMONDON et Daniel GUIRAUD, vice-président de la Métropole du Grand Paris. Un grand bravo aux services de la Ville de Paris et de la Métropole, et à nos cabinets respectifs.

Je vais vous rappeler en quelques mots ce dont il s'agit. Il s'agit de créer un opérateur pour mobiliser des financements au service de la transition écologique du territoire et compenser les émissions incompressibles du territoire, comme nous l'avons prévu dans le "Plan Climat", en vue d'atteindre notre objectif de neutralité carbone pour 2050.

C'est donc une mesure phare du "Plan Climat" qui voit le jour aujourd'hui. Le projet est coporté par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. En clair, la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris sera un intermédiaire entre des citoyens, des institutions, des entreprises qui souhaitent financer la transition écologique du territoire, et des porteurs de projets. Elle s'appuiera sur différents mécanismes financiers, les certificats d'économies d'énergie, la compensation carbone et également le financement participatif, notamment celui issu de la niche du groupe "Les Ecologistes" adoptée précédemment. Les projets financés pourront être des projets d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de renaturation, de séquestration du carbone par la plantation d'arbres sur tout le bassin parisien.

La Coopérative sera structurée sous forme de société coopérative d'intérêt collectif. L'objectif est d'avoir une gouvernance qui permette d'associer toutes les parties prenantes autour de ce projet fédérateur, au sein de différents collèges : celui des collectivités territoriales référentes et associées, des investisseurs, des salariés - Monsieur AQUA - des usagers, des experts et des associations.

Pour recruter les sociétaires de la Coopérative, nous avons mis en place tous les garde-fous pour éviter le "greenwashing". Nous sommes heureux de réunir à ce jour 40 sociétaires, dont les valeurs correspondent aux ambitions de la Ville et de la Métropole en matière de transition écologique et de compensation carbone. Notre philosophie est simple : éviter, réduire et compenser en dernier recours. L'amendement technique de l'Exécutif que nous avons introduit prévoit la participation de la SemPariSeine au sociétariat de la Coopérative.

Sur la question importante de la compensation, je me réjouis du changement de position de vote du groupe Communiste et Citoyen par rapport à la délibération que nous avons passée l'année dernière. Lors du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt, vous vous étiez en effet abstenu sur ce projet, en mettant en cause le principe même et la philosophie du dispositif de compensation carbone. Je suis ravi que nous ayons su vous convaincre depuis.

Je tiens d'abord à signaler que l'objet de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris ne se limite pas à la compensation carbone. Il s'agit de mobiliser des financements à travers différents leviers, que j'ai indiqués précédemment. La priorité du "Plan Climat" est évidemment la réduction drastique de notre empreinte carbone et des émissions de gaz à effet de serre. J'ai été attentif, tout au long des travaux de préfiguration de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, à éviter le "greenwashing". L'idée est bien de favoriser une démarche vertueuse de compensation, c'est-à-dire après réduction des émissions, auprès d'un acteur territorial responsable.

Nombreux sont les acteurs qui proposent de compenser en plantant des arbres en monoculture à l'international, en dépossédant des terres autochtones et au détriment de la biodiversité. Nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que cette compensation carbone soit la seule possibilité, alors même que les projets locaux de transition écologique ont tant besoin de financements.

Vous avez raison sur la question du "greenwashing". Nombreuses sont les entreprises qui utilisent la compensation carbone à des fins de "greenwashing". Dans l'appel à manifestation d'intérêt que nous avons lancé l'année dernière pour sélectionner les sociétaires, vous aurez noté les critères d'exclusion exigeants qui ont empêché les entreprises de production ou de promotion des énergies fossiles et fissiles de candidater. Car l'objectif de la Ville en matière d'approvisionnement énergétique est bien de 100 % d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation du territoire.

Les critères de sélection nous ont permis de sélectionner les sociétaires de la Coopérative sur la base de ces valeurs, de leur adhésion aux valeurs et aux objectifs portés par la Ville de Paris et la Métropole dans nos plans climat respectifs. Pour le fonctionnement de la Coopérative, nous nous assurons que les porteurs de projets et les clients de la Coopérative partagent également ces principes et ces valeurs pour une compensation utile, sincère et fiable.

Je vous invite à approuver ce projet de délibération, qui marque une étape très importante dans la trajectoire climatique que s'est fixée la Ville de Paris à travers son "Plan Climat".

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 128 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 128 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 41, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DTEC 41).

2022 DTEC 47 - Signature de la charte d'engagement Ecowatt pour une consommation d'énergie responsable avec RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 47 : signature de la charte d'engagement Ecowatt pour une consommation d'énergie responsable avec R.T.E., gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, Paris est une ville pleinement engagée dans la transition écologique. Elle est volontariste, notamment lorsqu'il s'agit de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Cette action est incontournable. Nous devons changer structurellement notre rapport à l'énergie et à tous les niveaux, du local au global, en passant par le national. Bien sûr, je le redis, avec Emmanuel MACRON nous sommes bien loin du compte en matière de transition écologique. Son obsession pour la baisse de la dépense publique vient percuter de plein fouet la nécessité d'investissement, puisque cette transition écologique nécessite des investissements lourds pour transformer nos systèmes de production et d'échanges.

En matière de sobriété, il s'agit d'être juste sous peine d'être pleinement antisocial, et, dans la période, c'est particulièrement sensible. Nous ne pouvons pas nous contenter de déclarations déconnectées qui bornent l'écologie à la somme d'actions individuelles telles qu'éviter les mails "rigolos", débrancher le Wi-Fi et mettre un col roulé. A l'opposé de cette inaction, notre Ville s'engage depuis plus de 15 ans dans de multiples initiatives de fond - nous en avons déjà parlé - de l'isolation des logements sociaux à celle des bâtiments publics, du verdissement du réseau de chaleur à la baisse de nos consommations d'éclairage, etc. Ce n'est pas le lieu d'en faire la somme.

La charte qui nous est proposée, propose d'aller plus loin en cette période de crise conjoncturelle liée à la pénurie actuelle. Nous apprécions de nombreuses initiatives : de la réduction de la climatisation, du déploiement des LED, de l'extinction des lumières dans les locaux inoccupés, de la communication interne, qui est essentielle, de l'optimisation des usages numériques en mobilisant le privé, notamment les commerces pour la sobriété énergétique, en mobilisant les grands comptes, en diminuant l'éclairage public tout en veillant aux enjeux de sécurité, en relayant les signaux d'alerte des pics de consommation, etc. La liste est longue, et donc, je m'arrête ici.

Nous approuvons la plupart des points proposés dans l'annexe de l'écocharte. Seulement, et nous l'avons déjà signalé, nous avons des points de désaccord. Nous allons y revenir : sur la communication, sur la sobriété énergétique. Mais, vu l'heure des délibérations, permettez-moi d'y revenir d'ores et déjà.

Le premier concerne les températures dans nos bâtiments publics, en particulier dans les écoles et les collèges. Pour nous, fixer les températures dans les écoles à 18 degrés n'est pas le bon point d'équilibre entre social et écologie. Nous militons pour une écologie sociale. Là, il nous semble que l'on est plutôt sur une écologie asociale qui néglige trop les autres aspects de l'action écologique, notamment le soutien à l'éducation, qui n'est donc pas équilibrée de notre point de vue. Je le redis donc : ne touchez pas aux écoles. Les enfants doivent se concentrer sur leur savoir, pas sur leur doudoune.

Par ailleurs, j'hallucine un peu sur la communication qui a visiblement déjà été distribuée dans les écoles, en tout cas plusieurs d'entre elles. Dans celles que je peux fréquenter - voire d'autres, puisque j'ai déjà eu des retours - il est affiché que la température sera réglée sur 18 degrés, avant même que nous ayons délibéré, en parlant non seulement de la crise conjoncturelle d'approvisionnement, mais aussi : "Au-delà de cette crise, la réduction de notre consommation d'énergies fossiles est une condition essentielle de la lutte contre le réchauffement climatique". Nous comprenons que ces 18 degrés seront bien pérennes. 18 degrés pour des publics jeunes et statiques est, de l'avis des enseignants, trop froid. Je vous demande donc de revenir sur ce point.

Je me permets de signaler les difficultés déjà rencontrées par ailleurs dans les piscines pour les scolaires. La baisse des températures pour les bains scolaires m'a déjà été signalée comme posant un problème face à des gamins qui sont en train d'apprendre à nager, donc barbotent, donc ne font pas un effort, donc ne se réchauffent pas. Ils restent dans l'eau sans suffisamment bouger. Quand ils sortent, nous avons déjà des retours sur le problème des températures.

Enfin, permettez-moi aussi d'avoir un désaccord, au-delà de ces questions de chauffage et du scolaire, sur l'éventualité de la fermeture de certains équipements publics énergivores. Dans la charte qui nous est proposée, c'est un peu flou. Quand il y a un flou, j'aime bien cadrer les choses. La charte énonce de façon assez générale que l'on pourrait fermer certains établissements, équipements publics énergivores. Si cela devait se réaliser, nous serions ultravigilants sur les critères. Si cela devait nous conduire à considérer, par exemple, la culture comme non essentielle, nous ne saurions l'accepter. Nous savons que des villes sont tentées de fermer leurs musées pour faire des économies. Mais la culture, comme l'éducation, sont pour nous des fonctions essentielles. Il n'est donc pas question de ne pas leur donner les moyens de fonctionner dignement.

Bref, vous l'aurez compris, nous apprécions beaucoup d'actions dans la charte. Encore une fois, c'est une liste à la Prévert. Je n'ai pas compté, mais il y en a beaucoup. Nous en apprécions beaucoup. Mais nous sommes en désaccord avec le déséquilibre global qui pourrait découler de certaines des actions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous nous abstenons donc sur ce projet de délibération.

Je crains que nous soyons amenés à en rediscuter, quand la grogne du terrain remontera.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur AQUA, pour votre intervention.

Je vais revenir à l'objet de ce projet de délibération, et après, je répondrai à ce que vous avez indiqué comme éléments posant des problèmes.

La charte Ecowatt développée par le Réseau de Transport d'Electricité, R.T.E., est un document important qui permet à de nombreux acteurs de se fédérer autour d'actions dédiées à la sobriété énergétique. Vous le savez, l'indisponibilité du parc nucléaire, particulièrement aggravée cette année avec près de 50 % du parc à l'arrêt, à laquelle s'ajoutent les effets de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement en énergies, risque de mettre notre système électrique sous forte tension cet hiver, y compris à Paris.

Pour alerter, prévenir et limiter les risques de coupure, R.T.E. a développé une sorte de météo du système électrique qui affiche l'état du réseau en temps réel et par anticipation sur trois jours. L'objectif est d'anticiper et d'adapter nos consommations en les réduisant ou en les décalant, pour éviter de devoir en arriver à des coupures de délestage. Paris, comme de nombreuses autres collectivités locales, a souhaité s'associer à cette démarche en parfaite cohérence avec le "Plan de sobriété énergétique" qui a été présenté par la Maire de Paris le 13 septembre. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans le panel de solutions à étudier et à mettre en œuvre pour faire face à la crise énergétique mondiale que nous connaissons.

Sur les différents éléments de cette charte, je pense que nous reviendrons sur la question de la température dans les écoles à l'occasion du débat sur la communication et la présentation du "Plan de sobriété énergétique" juste après. Je peux vous dire que toutes les actions comptent. La Ville de Paris a présenté son "Plan de sobriété énergétique" en septembre dernier avec cet ensemble de mesures. Nous devons poursuivre ensemble nos efforts et nos actions, car la sobriété énergétique doit s'inscrire dans le long terme et ne pas être une mesure simplement conjoncturelle pour passer l'hiver.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 47).

2022 SG 79 - Communication sur l'action de la Ville en matière de sobriété énergétique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux objectifs énergétiques des contrats de concession de lieux appartenant à la Ville.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un dispositif d'aide à l'implantation de panneaux solaires pour les logements privés.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un dispositif d'aide à l'implantation de panneaux solaires pour les logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un inventaire des locaux mis à disposition d'associations et à un bilan carbone.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la concertation, la formation et la fixation d'objectifs pour tendre vers plus de sobriété énergétique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération SG 79 et les vœux n^{os} 103, 104, 105, 106 et 107.

SG 79 : communication sur l'action de la Ville en matière de sobriété énergétique.

Avant de donner la parole aux différents orateurs, je vais introduire nos débats.

Mes chers collègues, cette rentrée est marquée par une crise énergétique d'une ampleur inédite. Elle touche l'ensemble de notre société et nous rappelle brutalement à notre dépendance aux énergies fossiles. A la hausse des prix s'ajoute le risque de pénurie. On n'exclut plus les coupures cet hiver, et les appels à la réduction des consommations énergétiques se multiplient.

Pour passer l'hiver, mais aussi respecter nos engagements climatiques, la sobriété énergétique s'impose. C'est pourquoi nous devons diminuer nos consommations en initiant de profonds changements dans un monde où l'énergie sera toujours plus rare et plus chère. Habitants, commerçants, entreprises, acteurs économiques et institutionnels, sont tous touchés par cette hausse des coûts de l'énergie. Quant aux citoyens, la crise touche en premier lieu les ménages les plus modestes.

Nous n'avons pas attendu la crise pour agir. En effet, la sobriété énergétique est au cœur de notre action depuis le premier "Plan Climat" de la Ville en 2007, qui repose sur trois grands piliers : l'augmentation de la part des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations énergétiques, avec un objectif ambitieux de diminuer de 35 % les consommations énergétiques en 2030 et de 50 % d'ici à 2050.

Depuis 2007, la Ville a investi plus d'un milliard 210 millions d'euros en faveur de la transition énergétique et de la sobriété. En investissant dans la modernisation des bâtiments, de l'éclairage public, cela a représenté 537 millions d'euros. La rénovation du parc social, 605 millions d'euros. L'accompagnement des copropriétés privées, 30 millions d'euros. Le soutien au développement des énergies renouvelables, 37,3 millions d'euros. Grâce à cette action, nous avons baissé de 13 % nos consommations en 2020, par rapport à 2004. Bien sûr, il faut aller plus loin en mobilisant l'ensemble des acteurs de notre territoire.

D'abord, nous avons pris les premières mesures d'urgence pour anticiper l'hiver. L'objectif à très court terme est de réduire de 10 % supplémentaires notre consommation par rapport à la situation actuelle, soit environ 75 gigawattheures. Nous avons pris des décisions en ce sens : la baisse des températures d'un degré dans tous les bâtiments de la Ville, pour les fixer à 18 degrés en journée et 12 degrés la nuit et pendant les périodes inoccupées. Bien sûr, ces baisses ne concerneront pas les E.H.P.A.D. ni les crèches.

La baisse d'un degré dans les piscines, cela fera débat, cela fait débat. Le report du chauffage des bâtiments à partir des vacances de la Toussaint, la diminution de l'éclairage ornemental avec une extinction des façades extérieures et des monuments municipaux dès 22 heures, l'arrêt de l'illumination de la Tour Eiffel à 23 heures 45. Pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, j'ai souhaité que l'éclairage public ne soit pas modifié.

Un très gros travail par nos services est en cours, et je veux vraiment les en remercier, car il s'agit d'une mobilisation sans précédent pour mieux piloter le chauffage des vieux bâtiments de la Ville, lutter contre le gaspillage énergétique des éclairages intérieurs, accélérer le renouvellement des ampoules pour arriver à 100 % de LED pour diminuer nos consommations.

Au-delà de ces mesures d'urgence, il faut accélérer notre transition écologique et répartir l'effort de manière juste. Trois axes sont indispensables pour accélérer la transition à court, moyen et long terme.

D'abord, renforcer l'exemplarité de notre administration parisienne et maîtriser notre facture énergétique. En complément des mesures d'urgence annoncées le 13 septembre, nous avons identifié plusieurs actions visant à accélérer la transition écologique sur nos bâtiments et nos usages. D'abord, nous allons progressivement déployer un réseau de référents sobriété énergétique dans chacun des bâtiments de la Ville. Ils relayeront les actions d'économies, sensibiliseront les agents et contribueront à définir les besoins de chauffage ou d'éclairage spécifique à chaque bâtiment pour éviter les gaspillages.

Ensuite, nous allons poursuivre nos efforts pour la transition écologique de notre bâti. 20 groupes scolaires, 8 collèges, 2 piscines, vont être rénovés dans le cadre des contrats de performance énergétique, les C.P.E., en plus de travaux que nous allons accélérer sur l'ensemble du patrimoine de la Ville de Paris. Je pense à des crèches, des gymnases, des bibliothèques et des bureaux. Nous reviendrons sur ce point, car nous avons devant nous un défi

totalemment inédit. La lutte contre le réchauffement climatique nous impose une course contre la montre sans précédent.

Je pense aussi à la transformation de l'éclairage public et à la lutte contre la pollution lumineuse. Nos efforts ont permis de baisser de 30 % les consommations depuis 2011. Il faut continuer. C'est pourquoi, pour cette mandature, 46 millions d'euros seront investis, 44.000 luminaires remplacés, et une baisse des consommations de 60 % sur l'éclairage sera atteinte avant 2030, par rapport à 2004, grâce au dernier marché public que nous avons signé.

Par ailleurs, la Ville lutte contre les nuisances lumineuses et contrôle d'ores et déjà l'extinction des éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel, et des éclairages de vitrine de magasins de commerce ou d'exposition. Nous allons aller plus loin concernant la réduction de la publicité lumineuse - on l'a vu - autour des mesures qui ont réuni notre majorité dans ce Conseil cette semaine. Les panneaux dépendants de la Ville seront éteints plus tôt, dès le 1er décembre prochain, et nous attendons de l'ensemble des acteurs économiques d'en finir avec le gaspillage en éteignant dès leur fermeture. La Ville entend également jouer tout son rôle dans le domaine du numérique, avec la mise en place d'une stratégie numérique territoriale responsable et ambitieuse pour réduire son empreinte carbone.

Enfin, d'importants investissements ont déjà été réalisés pour développer les énergies renouvelables locales. Nos politiques ont déjà permis de réduire de 43 % la consommation de fuel sur le territoire, et de verdir le "mix" énergétique du réseau de chaleur urbain pour atteindre 51 %.

Le programme "Energiculteurs" - ils sont venus parler de leur programme lors de la présentation des lauréats du budget participatif, puisqu'ils ont été lauréats, pas cette année mais précédemment - permettra de déployer prochainement des centrales solaires sur les toits et les toitures de bâtiments municipaux. Dès 2023, avec la nouvelle SEM Axe Seine Energie - que nous avons créée avec les métropoles du Grand Paris, de Rouen et du Havre - la Ville investira dans des projets de production d'énergies renouvelables dans la vallée de la Seine. Nous avons eu l'occasion d'en parler en présence d'Édouard PHILIPPE et de Nicolas MAYER-ROSSIGNOL à ce Conseil.

Accompagner aussi les Parisiens dans leur démarche de transition écologique, notamment les plus modestes. Face à la crise énergétique et à la hausse des prix, il faut protéger les Parisiennes et les Parisiens. La rénovation énergétique du parc social se poursuivra, avec plus de 5.000 logements rénovés par an. La rénovation de ces logements permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 56 %, et les consommations énergétiques de 54 %. Par famille, c'est en moyenne 400 euros d'économies par an.

Les récentes données de l'APUR - qui ont largement circulé et été commentées - sur la rénovation énergétique du parc bâti parisien, pointent de façon très forte comment les bailleurs sociaux parisiens ont pris de l'avance en la matière. C'est une carte particulièrement intéressante. Dans le même temps, après le succès du programme "Eco-Rénovons Paris 1", le nouveau programme "Eco-Rénovons Paris +" accompagnera davantage les Parisiennes et les Parisiens dans leurs projets de rénovation thermique, avec des aides adaptées à chaque bâtiment. Avec un gain énergétique moyen de 34 % pour les logements accompagnés par la Ville, une famille peut économiser jusqu'à 300 euros par an. En nous appuyant sur l'Agence Parisienne du Climat dans son rôle de guichet unique, nous prévoyons de tripler le nombre de rénovations. Des réunions d'information à destination des copropriétés et des syndicats parisiens sont prévues cet automne.

Je veux remercier mes adjoints en charge de ce programme ambitieux et stratégique, Jacques BAUDRIER et Dan LERT.

Nous allons aussi renforcer nos dispositifs d'accompagnement pour les plus fragiles. Le premier programme parisien de lutte contre la précarité énergétique, adopté en novembre 2021, se met progressivement en place. 1.200 visites à domicile permettront d'effectuer des diagnostics d'énergie et d'accompagner les ménages en plus grande difficulté. Ces visites ont commencé, avec la mise en place d'un réseau de donneurs d'alerte parmi les travailleurs sociaux et les associations engagées. Je veux saluer tout particulièrement la "Fondation Abbé-Pierre", dont l'expertise sur la précarité énergétique est précieuse. Par ailleurs, un fonds d'aide aux petits travaux d'économies d'énergie sera mis en place cet hiver.

Nous mobiliserons aussi les principaux consommateurs du territoire, parce que l'effort de sobriété doit être réparti de manière juste entre tous les acteurs du territoire parisien. Les consommations du territoire se répartissent entre les copropriétés privées pour 40 %, les bureaux pour 16 %, les commerces pour 10 %, le parc social pour 9 %, l'Etat et l'A.P.-H.P. pour 7 % et les hôtels café-restaurant pour 6 %. Il est donc impératif que les autres acteurs publics, comme privés, se mobilisent.

C'est pourquoi le nouveau pacte "Paris Action Climat biodiversité" sera notamment mis au service de la mobilisation de tous les gros consommateurs du territoire : les grands bailleurs du tertiaire, les chaînes hôtelières, les supermarchés, les grands magasins et les commerces. Dès la semaine prochaine, le 19 octobre, une réunion aura lieu avec les principaux consommateurs et réseaux du secteur privé - elle se tiendra ici même ; je la présiderai - pour mobiliser, échanger et demander à chacun de suivre la trajectoire appliquée par la Ville pour ses bâtiments. C'est-à-dire de baisser leur consommation d'au moins 10 %, comme nous allons le faire nous-mêmes, cet hiver.

100 des plus gros consommateurs privés du territoire ont déjà été contactés pour qu'ils se mobilisent à nos côtés et fassent leur part. Nous savons d'ores et déjà que beaucoup d'entre eux prévoient des actions fortes. Les bonnes pratiques doivent se multiplier et accélérer la transition, cette transition qui doit nécessairement être juste. Tout le monde doit prendre sa part. Dans le même temps, nous accompagnerons les commerçants pour qu'ils puissent trouver les aides nécessaires.

Mes chers collègues, notre politique climatique repose sur notre capacité à réduire rapidement nos émissions de gaz à effet de serre et nos consommations énergétiques. L'objectif de sobriété est l'un des piliers de cette politique. Elle nous impose de profondes transformations. Personne ne doit être laissé au bord du chemin. Elle doit nous permettre de respecter et de prendre notre part à l'Accord de Paris pour le climat. Je sais pouvoir compter sur chacun et chacune d'entre vous pour être à la hauteur de ces enjeux.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Je donne la parole au premier orateur inscrit, M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

Monsieur le Maire du 17^e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie également d'avoir inscrit cette communication à notre ordre du jour. Vous auriez peut-être pu la placer dans les tout premiers sujets débattus, et non à la fin de nos travaux. Un regret.

Depuis plusieurs mois, à vrai dire depuis le 26 février dernier, nous ne pouvons ignorer que le pays allait être marqué par cette crise énergétique dont l'ampleur est inédite. La hausse des prix de l'énergie, couplée aux risques de pénurie, place la France dans une situation alarmante, et singulièrement la Ville de Paris. Alors que vous cherchez des pistes d'économies à hauteur de 250 millions d'euros, la situation énergétique pourrait encore grever le budget de 60 millions d'euros supplémentaires. A cet égard, votre communication ne fait pas mention des contrats avec nos fournisseurs d'énergie, leurs échéances, et l'augmentation inéluctable des tarifs qui nous seront proposés par ceux que d'aucuns appellent les "profiteurs de guerre".

En matière de sobriété énergétique, les efforts, nous devons les faire collectivement. Les mairies d'arrondissement prendront évidemment leur part. Il y a plusieurs années déjà que la mairie du 17^e arrondissement est engagée dans une démarche écoresponsable, et elle continuera sur cette voie. Outre la crise énergétique que nous traversons, c'est aussi et surtout le sens de notre engagement pour relever le défi de la transition écologique. L'engagement écoresponsable de la mairie du 17^e arrondissement est concret et ancien. Le programme des travaux que nous avons lancés dès 2015 avec Brigitte KUSTER en est le premier témoin, à travers la rénovation et la végétalisation du toit et de la façade de notre mairie. L'audit énergétique réalisé en 2021 démontre que nous avons réduit un tiers de nos consommations.

Permettez-moi, Madame la Maire, de rappeler la nécessité de programmer la rénovation de l'arrière de ce bâtiment municipal, qui permettrait d'achever l'isolation thermique de tout le bâtiment, avec des économies d'énergie qu'il en déduira. Aussi, et puisque vous nous invitez par votre communication à "poursuivre nos efforts pour la transition écologique de notre bâti", j'y vois un signe encourageant de votre futur soutien à ce projet.

En complément, j'ai également financé, sur l'état spécial, d'importants travaux favorisant les économies d'énergie, de la modernisation de la centrale d'air de la salle des fêtes au passage en LED des couloirs et des salles de réunion, en passant par la végétalisation de la cour. En 2019, nous avons également financé, sur le budget de la mairie, l'installation de capteurs sur l'ensemble du bâtiment, qui permettent maintenant de mesurer les consommations, leur évolution, étage par étage. Nous organisons, grâce à ce dispositif, des challenges entre les services, qui récompensent les comportements les plus vertueux. Je veux saluer et remercier tous les agents mobilisés pour cela. D'ailleurs, en 2020, la mairie a obtenu la labellisation "QualiPARIS" écoresponsable certifiée par l'AFNOR, qui soulignait alors notre volet écoresponsable - je cite - "remarquable et qui devrait faire école".

Madame la Maire, vous pourrez compter sur nous, à condition de jouer collectif. Ainsi, le comité de pilotage que vous avez mis en place dans la foulée de l'annonce des premières mesures ne doit pas seulement être une chambre d'enregistrement des actions que vous décidez seule. C'est cela aussi la territorialisation de l'action municipale : le Paris de la proximité.

Dans le même esprit, j'ai noté que vous envisagiez d'organiser diverses réunions d'information à destination des copropriétés, des syndicats, pour accompagner les projets de rénovation énergétique et environnementaux, et tripler le nombre de rénovations de logements parisiens. Je pense qu'il y a un intérêt certain à territorialiser ces réunions en lien avec les mairies d'arrondissement, car cette transition doit se faire au plus près sur le terrain.

Enfin, et puisque l'on est dans le registre de la rénovation des logements, je voulais revenir sur la carte de l'APUR et sur les disparités de consommation énergétique largement commentées. J'invite tous mes collègues à se pencher sur les explications de l'APUR, afin non seulement de ne pas tirer des conclusions hâtives et erronées, mais surtout de dégager les moyens d'y remédier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris ?

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire de Paris, chers collègues, en bons gestionnaires, nous ne pouvons être que pour la sobriété énergétique, avec l'utilisation utile de nos ressources. Tout le monde parle de la baisse de l'éclairage - c'est important - mais il ne représente que 7 % à 10 % de l'utilisation des énergies fossiles, alors que le chauffage, les activités commerciales, industrielles ou de restauration...

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vincent BALADI a la parole, et lui seul.

Si l'on peut permettre à Vincent BALADI de poursuivre son intervention ?

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, comme la Maire de Paris vient de partir, est-ce que je peux reprendre, s'il vous plaît ?

Je regrette qu'elle soit partie.

Monsieur le Maire, chers collègues, en bons gestionnaires, nous ne pouvons être que pour la sobriété énergétique, avec l'utilisation utile de nos ressources. Tout le monde parle de la baisse de l'éclairage - c'est important - mais il ne représente que 7 % à 10 % de l'utilisation des énergies fossiles, alors que le chauffage, les activités commerciales, industrielles ou de restauration représentent une part importante de la consommation. A ce titre, rappelons que le pic de la consommation énergétique à Paris est à midi, et non à minuit. Ce chiffre vient d'Enedis.

Bien sûr, il faut augmenter la part des énergies renouvelables, mais aussi l'énergie qui émet le moins de CO₂ à l'heure actuelle, le nucléaire. Il faudrait augmenter cette part. Je ne reviendrai pas sur les sous-investissements chroniques des Gouvernements dans le secteur nucléaire qui, pendant des années, ont retardé le carénage de nos centrales, entraînant une mise à l'arrêt forcée de la moitié des réacteurs au moment le plus critique de cette crise énergétique.

Pour un meilleur bilan carbone, la Ville doit utiliser moins de ressources, mais aussi et surtout, mettre en avant la production locale dans les appels d'offres. D'ailleurs, cela émet beaucoup moins de CO₂.

Enfin, pour arriver à votre objectif de réduction de l'énergie de 35 % en 2030, que vous venez d'annoncer, il faudra réfléchir à de vraies solutions, comme les réflexions sur l'hybridation des lieux ou la réutilisation de l'énergie fatale des canalisations des bâtiments publics. A titre d'exemple, nous pourrions réutiliser la chaleur des activités commerciales : fours, data center, transports ou petites industries. Comme l'a dit Geoffroy BOULARD, c'est au niveau local aussi que cela se fait.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à M. David ALPHAND.

Oui, bien sûr, sur quel article ?

M. David ALPHAND. - Sur la base de l'article 6, Monsieur le Président, nous demandons une suspension de séance, ce qui vous permettra peut-être de rappeler Mme HIDALGO qui vient de quitter de manière tout à fait incompréhensible notre débat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, vous ne pouvez pas faire un rappel au règlement parce qu'il y a eu un changement de présidence de séance. Cela n'existe pas. Mais la suspension...

M. David ALPHAND. - J'ai le droit !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non, non. Vous n'avez pas le droit, comme cela. Non. Il n'y a pas, dans le règlement intérieur du Conseil de Paris, un motif qui indique que l'on puisse faire une suspension ou demander une suspension de séance parce qu'il y a un changement de présidence de séance.

La suspension de séance étant de droit, je suspends la séance pendant 2 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise à vingt-et-une heures vingt-trois minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

2022 SG 79 - Communication sur l'action de la Ville en matière de sobriété énergétique (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de reprendre la séance et reprendre votre place.

Je vous propose de poursuivre ce débat. En l'occurrence, la parole est à David ALPHAND. David ALPHAND s'est substitué à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour présenter le vœu n° 106 de son groupe.

M. David ALPHAND. - Je me suis substitué à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, comme vous, Monsieur le Président, vous vous êtes substitué à Mme HIDALGO !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Moi, je ne vis pas aussi dangereusement que vous, cher David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Quelles que soient vos qualités, soyez bien conscient que nous le regrettons vivement, car nous aurions apprécié la présence de Mme HIDALGO sur un débat aussi important et que manifestement elle souhaitait porter devant les élus du Conseil de Paris. Et malheureusement, la suspension de séance, que nous avons demandée au nom de notre Présidente Rachida DATI, ici présente, elle, ne vous a pas permis de la faire revenir.

En un mot, concernant le vœu n° 106 que nous présentons, et je m'en tiendrai là dans un souci de concision de nos débats, la Ville de Paris met à disposition d'associations un certain nombre de locaux. Malheureusement ceux-ci ne bénéficient pas tous de la même isolation thermique, de sorte que notre vœu vise à demander que la Ville transmette, aux élus des 1^{re} et 7^e Commissions, un inventaire des locaux qu'elle met à disposition de ces associations ou des structures paramunicipales, et le coût - global et en fluides - de chacune d'entre elles. Par ailleurs, que la Ville engage des démarches pour effectuer un bilan carbone de chacun de ces locaux et en identifier les besoins de rénovation.

Et nous aurions aimé en discuter avec Mme HIDALGO.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

La parole est à Véronique BALDINI pour présenter le vœu n° 103.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce plan, nous constatons qu'il manque des actions envers nos concessionnaires et c'est le sujet du vœu n° 103 que nous avons déposé.

La situation géopolitique et économique a entraîné, comme nous le savons tous, une augmentation extrêmement importante des prix du gaz et de l'électricité en Europe. Cette situation doit nous pousser à faire de notre administration publique un moteur exemplaire de la bonne gestion de l'énergie sous toutes ses formes.

Mais nous avons du travail, car je vous rappelle qu'en juin dernier, nous discutons des constats effectués par la Chambre régionale des comptes dans son rapport concernant la "concession de la distribution de gaz et de lutte contre le réchauffement climatique", et on nous disait que la baisse constatée des consommations se révélait très insuffisante : moins 3,4 % de 2004 à 2018 par rapport à l'objectif qui était de 30 % - la consommation des bâtiments a d'ailleurs augmenté sur cette même période. C'est une baisse de seulement 9 % des émissions de gaz à effet de serre des services de la Ville, alors que l'objectif était de 30 %, une baisse de seulement 3,5 % de la consommation énergétique du parc municipal et de l'éclairage des rues, alors que l'objectif était de 30 %. Heureusement que Mme HIDALGO vient de nous dire tout l'inverse !

La Ville de Paris dispose d'un important patrimoine d'équipements, offrant aux Parisiens un panel de services publics variés. A travers les concessions, elle a la possibilité de confier l'exploitation de ces services, de ces lieux, à des acteurs économiques tiers, avec comme premier objectif d'assurer un service public de qualité.

Actuellement, 750 contrats sont en cours et la Ville doit s'assurer qu'ils développent l'attractivité du territoire et qu'ils soient gérés de façon à prendre en compte les problématiques actuelles ou nouvelles, comme les questions environnementales et énergétiques. C'est tout l'objet des clauses prévues dans ces contrats qui définissent des modalités de gestion et des objectifs ciblés dans l'intérêt d'un service public toujours plus efficace à tous les niveaux.

Les contrats proposés manquent d'objectifs précis et ambitieux en matière de rationalisation de la consommation énergétique quotidienne ou encore de rénovation thermique des locaux visés. La situation énergétique que nous vivons ces dernières semaines et le constat induit par ce plan de sobriété nous le montrent clairement.

Au nom du groupe Changer Paris, nous proposons aussi que la Ville intègre dans ses contrats de concession des objectifs d'amélioration des performances énergétiques et des clauses concernant l'entretien ou la rénovation des locaux visés par lesdits contrats.

Ce sont des propositions de bon sens qui doivent nous permettre à court, moyen et long termes de développer une gestion de nos équipements plus saine et respectueuse de l'environnement, qui nous permettrait de mieux supporter d'éventuelles crises, comme celle que nous vivons et qui pourrait être amenée à se répéter.

Je vous remercie de bien vouloir adopter cet amendement, ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cet amendement est effectivement un vœu, c'était le vœu n° 103.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER pour présenter les vœux n° 104 et n° 105 de son groupe.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

L'explosion du prix du gaz et de l'électricité, due à la crise géopolitique et au choix irresponsable du Président de la République, nous pousse à faire de notre administration un moteur exemplaire de la bonne gestion de l'énergie sous toutes ses formes. C'est un constat et une ambition que nous partageons.

Vous affichez, à travers votre Plan Climat Air Energie, un objectif de 20 % de production locale d'énergies renouvelables en 2050, en exploitant notamment le solaire sur le territoire de Paris.

Nous savons que seulement 7 % de la consommation d'énergie du territoire est issue des énergies renouvelables et de récupération. Les quelque 75.000 mètres carrés de panneaux solaires, actuellement présents à Paris, ne sont évidemment pas suffisants pour atteindre l'objectif fixé.

C'est pourquoi vous lancez un programme "EnergieCulteurs" de déploiement de centrales solaires sur des toitures de bâtiments municipaux. Mais si cela est utile, ce n'est pas suffisant, vu que ceux-ci ne représentent que 4 % des consommations énergétiques du territoire parisien. Il convient donc d'agir sur les copropriétés privées qui sont dix fois plus consommatrices.

Outre l'intérêt pour l'environnement, l'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments parisiens de copropriétés est de nature à permettre à leurs habitants d'alléger leur facture énergétique par l'autoconsommation, ou par la revente de l'énergie produite à EDF notamment. Pour autant, nous souhaitons bien sûr respecter l'impératif esthétique des bâtiments, des rues et des perspectives parisiennes qui doit prévaloir sur tout projet de travaux et de rénovation.

Nous demandons donc que la Ville de Paris initie un programme ambitieux d'aide à l'implantation de panneaux solaires sur les toits, non visibles depuis la rue, des bâtiments des logements privés parisiens.

J'enchaîne sur l'autre vœu - vous l'aurez compris, c'est le pendant de celui-ci - dans une logique de parallélisme et d'équité dans le traitement des immeubles privés et sociaux.

Car même si le parc social ne représente que 9 % des consommations énergétiques du territoire parisien, soit quatre fois moins que les copropriétés privées, il est indispensable de les intégrer pleinement dans cette politique. La mise en place d'installations photovoltaïques pour de l'autoconsommation doit être un impératif lors des rénovations du parc social. Cela arrive, mais est loin d'être systématique. L'allègement des factures énergétiques des habitants par cette autoconsommation est particulièrement nécessaire pour le parc social. Même impératif esthétique que précédemment.

Nous demandons donc que la Ville de Paris présente un bilan, en 5e et 8e Commissions, de la mise en place de panneaux photovoltaïques lors des rénovations thermiques dans son parc social ; liste les projets, coût, bénéfices énergétiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous le savons, le réchauffement climatique, nous le subissons déjà à Paris, dans une ville minérale où fleurissent les îlots de chaleur à mesure de l'artificialisation de Paris. Notre Capitale doit donc prendre la mesure de ce qu'il se passe et mettre en œuvre des mesures de réduction de la consommation d'énergie, première cause des émissions de CO2.

Nous devons également prendre des décisions pour l'adaptation. C'est bien l'objet de la M.I.E. de notre groupe qui s'attellera à examiner dans les prochains mois les conditions de sa mise en œuvre à Paris.

Déjà, au début de l'année, nous alertons sur le risque pour Paris en matière d'approvisionnement en électricité et en gaz du fait des tensions militaires en Ukraine. Notre groupe a d'ailleurs fait voter un vœu qui demandait la mise en place d'une stratégie de réduction des consommations d'électricité dans notre ville.

Ce plan de sobriété est ainsi la concrétisation de notre demande. Nous nous félicitons donc des engagements pris par la Ville, notamment par son adjoint Dan LERT, qui permettront de réduire de 10 % la consommation d'électricité dès cet hiver.

Vous le savez, le groupe "Les Ecologistes" a souhaité pousser le curseur encore plus loin pour participer à l'effort collectif de réduction de notre consommation d'énergie, en faisant adopter hier un projet de délibération pour réduire drastiquement la publicité lumineuse dans nos rues, nos commerces et nos gares, la nuit cet hiver. Bien évidemment, nous nous en félicitons encore une fois.

Evidemment, dans un contexte de crise énergétique mondiale, nous avons le devoir d'intensifier nos efforts en matière de transition écologique pour atteindre la neutralité carbone et le 100 % énergies renouvelables à Paris. Devenir plus sobre doit devenir une priorité pour toutes et tous, alors que les niveaux de consommation d'énergie de certains ménages ont augmenté de manière démesurée au fil du temps creusant les inégalités.

Maintenant, en tant que présidente de l'Agence parisienne du climat, je veux profiter de cette communication pour rappeler que la sobriété énergétique est au cœur de l'action et des messages portés par l'A.P.C., considérant qu'elle est à la base de la transition énergétique et du triptyque de "NégaWatt". L'Agence mène ainsi, depuis de nombreuses années, des actions sur cette thématique et souhaite mobiliser ses compétences, ses méthodes et outils, ainsi que ses réseaux pour contribuer à ce plan d'action pour la sobriété énergétique présenté par la Ville de Paris, permettant la diminution des consommations et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

D'abord, en matière de sensibilisation des publics, les ateliers défi Déclics, lancés il y a dix ans, visent à accompagner les Parisiens et les Parisiennes qui souhaitent s'engager concrètement pour le climat, à leur échelle, en réduisant leurs déchets, limitant le gaspillage d'eau potable ou encore maîtrisant l'énergie.

L'A.P.C. est évidemment mobilisée dans la lutte contre la précarité énergétique, à travers le pilotage de la mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, le S.L.I.M.E.

Elle est également mobilisée pour accompagner les bailleurs sociaux avec des modules de formation à destination des gestionnaires d'immeubles et des professionnels, pour les sensibiliser à accompagner la montée en compétences sur les questions de sobriété énergétique, d'efficacité et de rénovation.

Enfin, elle est mobilisée aux côtés des entreprises en développant la déclinaison parisienne du programme Bureau à énergie positive (B.A.E.P.) créé par l'ALEC de Lyon. Il s'agit d'accompagner des groupes de salariés du secteur tertiaire sur la maîtrise de l'énergie au bureau, dans le même esprit que le défi Déclics appliqué au lieu de travail.

L'expérimentation de l'Eco-gestionnaire prévoit également la mobilisation des entreprises dans des démarches de sobriété énergétique, en particulier dans le quartier à forte composante tertiaire de Rosa Parks situé dans le 19e.

Je pense que vous l'aurez compris, l'A.P.C. est pleinement mobilisée depuis des années sur la question de la sobriété énergétique. Une collaboration approfondie avec la Ville sur le sujet permettrait certainement d'augmenter l'impact des programmes déjà en place. C'est tout particulièrement vrai en matière de communication auprès du public.

Ce plan de sobriété, ce n'est que le début d'un long chemin dans lequel nous, écologistes, souhaitons engager la Ville de Paris. La crise énergétique n'est pas temporaire, elle n'est pas conjoncturelle, elle est éminemment structurelle. Nous vivons une crise climatique et écologique.

Ces mesures majeures devront donc être renforcées, complétées, en particulier par la rénovation et l'isolation du parc bâti, en développant les énergies renouvelables et en redonnant une place de choix au végétal en ville. Bien évidemment, vous pourrez compter sur nous pour continuer à l'accompagner.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Présidente.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sobriété, ce mot est désormais sur toutes les lèvres. Ce mot d'ordre est revenu sur le devant de la scène, pour ne pas dire à la mode, à l'aune de la crise énergétique sans précédent à laquelle nous faisons face. Paris, comme vous le savez, comme toutes les villes n'est pas épargnée.

Mais encore faut-il se mettre d'accord sur ce que l'on entend par le mot sobriété, mes chers collègues, et c'est là où le bât blesse. Loin d'être une lubie de khmers verts, loin des caricatures qui sont parfois colportées à des fins politiciennes par nos détracteurs, la sobriété n'est pas synonyme de privation ou d'écologie punitive : elle est bel et bien le pilier de la transition écologique et c'est plutôt l'absence d'écologie qui est punitive.

Quand certains commencent à utiliser ce terme à tout va et à le confondre avec le concept d'efficacité énergétique, nous, écologistes, rappelons qu'il faut être rigoureux. La sobriété, c'est la décroissance de la consommation d'énergie. En effet, il s'agit, à nos yeux et avant tout, de consommer moins pour vivre mieux, comme nous le rappelle d'ailleurs très justement l'association "NégaWatt".

Quand Renaissance vient ici à Paris nous donner des leçons sur la sobriété, sachez, mes chers collègues, que nous ne vous avons certainement pas attendus pour mettre en place notre propre plan à Paris. Je tiens d'ailleurs ici à saluer les mesures ambitieuses prises par la Maire de Paris, ainsi que Dan LERT en la matière.

J'ai écouté attentivement Mme BERTHOUT hier lors du débat sur la publicité lumineuse. C'est d'ailleurs dommage qu'elle ne soit pas présente dans l'hémicycle, mais permettez-moi de la prendre au mot : les donneurs de leçons sont insupportables. Faites ce que je dis et pas ce que je fais !

Deux ans après avoir raillé le modèle Amish, voilà que ce Gouvernement remet au goût du jour la sobriété. La mobilisation générale de neuf Ministres pendant plus de trois heures, après avoir fait un défilé de mode à tour de rôle, en col roulé ou en doudoune, ne saurait cacher le manque d'anticipation de ce Gouvernement. Si la Convention citoyenne avait été écoutée sans filtre, nous n'en serions effectivement pas là aujourd'hui.

A titre d'exemple, nous n'avons pas attendu effectivement que sorte, il y a une semaine à peine, le décret tant attendu sur la climatisation qui avait été annoncé pourtant cet été, au moment où les collectivités, comme la nôtre, prenaient déjà des arrêtés pour obliger les commerces climatisés à maintenir leurs portes fermées, aberration climatique s'il en est. Nous ne pouvons donc que déplorer la lenteur de l'Etat sur ces enjeux fondamentaux quand, nous, nous agissons de notre côté au niveau des collectivités. C'est de votre faute si bientôt nous sommes obligés de revenir à la lampe à l'huile !

Sans parler du cafouillage au plus haut sommet de l'Etat quand, au moment de l'annonce des premières mesures parisiennes sur l'extinction anticipée de la tour Eiffel, la Première Ministre et la Ministre de la Transition écologique avaient alors raillé cette mesure et, vingt-quatre heures après ou à peine quelques jours, la Ministre de la Culture annonçait en même temps que la Pyramide du Louvre serait éteinte plus tôt, tout comme le château de Versailles. Un énième rétropédalage de plus.

"La sobriété, ce n'est pas arrêter de vivre, ce n'est pas arrêter de travailler, ce n'est pas arrêter de recevoir des touristes", nous disait alors la Ministre de la Transition écologique. Il faut croire que c'est une tellement mauvaise mesure qu'elle est maintenant proposée et même inscrite dans le plan du Gouvernement. Le Louvre sera donc bien éteint dès 23 heures et le château de Versailles dès 22 heures. Cherchez l'erreur !

J'ai bien lu le vœu proposé par Mme BERTHOUT, puisque c'est sensiblement le même d'ailleurs qui a été déposé en arrondissement, et permettez-moi de vous rappeler, mes chers collègues, que la sensibilisation aux écogestes est bien sûr essentielle, mais elle ne saurait être l'alpha et l'oméga d'une politique publique de sobriété digne de ce nom. Si chaque geste compte bien évidemment, qui peut croire que les écogestes suffisent seuls à endiguer cette crise ?

Quant au vœu déposé par les Républicains, qui se sentent soudainement investis d'une divine expertise sur la sobriété énergétique, si vous vous penchez un peu plus attentivement sur les mesures que la Ville propose, vous apprendrez ce qu'est "Eco-rénovons", ce qu'est le Schéma de la commande publique responsable et que vos demandes sont déjà satisfaites. Cela nous ferait gagner un temps considérable.

Alors nous, les "chevaliers blancs de la sobriété", comme vous aimez à nous qualifier, sommes fiers de porter haut et fort ce sujet de la sobriété depuis des années, avec combativité et constance.

Pour terminer, je tiens à saluer nos collaborateurs et collaboratrices qui travaillent à nos côtés, en particulier Jade BOIVIN qui suit particulièrement ce sujet et pour qui c'est ce soir son dernier Conseil.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, à cette heure tardive, je profite de ce projet de délibération pour rendre hommage au nouveau prix Nobel français de physique, Alain ASPECT. Pour comprendre cet hommage, il faut savoir ce qu'est la sobriété et d'où vient-elle.

Pour celles et ceux qui ont entendu Etienne KLEIN, un grand physicien français, grand pédagogue, lors du débat de rentrée au MEDEF et peut-être sur les rangs de droite, je cite : "Si nos discours sur l'énergie ne tiennent pas compte des lois physiques, nous nous trompons. On ne consomme pas de l'énergie, on la transforme". En termes de physique, cela veut dire que vous allez transformer sa forme sans toucher sa quantité. Il n'y a donc pas plus d'énergies renouvelables.

La question couplée de l'énergie et du climat est d'une complexité effroyable. En effet, les lois de l'économie ne peuvent pas s'affranchir des lois physiques. Le premier économiste à tenir compte de cela fut Nicolas Georgescu-Roegen dès les années 1960, surtout dans son livre de 1971, "La loi d'entropie et les processus économiques", plus connu en France sous son titre français "La décroissance".

En effet, la sobriété est une conséquence logique de la deuxième loi de la thermodynamique sur l'entropie. Pour lui, le processus économique matériel ne peut pas se répéter et s'accroître indéfiniment dans un monde où l'énergie et les matières premières sont limitées. Ce n'est pas nouveau, la nécessité de contrôler nos énergies, la forme de celles-ci et notamment les énergies non renouvelables, comme le pétrole et le gaz, au-delà de leur effet de serre sont limitées depuis le début.

Les événements géopolitiques ont accéléré cette prise de conscience mais que de temps perdu. Nous aurions pu changer de modèle productif énergétique dès les années 1970, sortir de notre dépendance aux énergies fossiles, et donc à la Russie et aux pays du Golfe. Le choix du nucléaire dans les années 1970 montre aujourd'hui ses limites, puisque lors des pics, nous sommes obligés d'importer l'électricité à des prix astronomiques. Le choix du tout électrique lié à la dépendance aux énergies fossiles explique la grande précarisation des ménages les plus modestes, au niveau national et aussi au niveau parisien, comme nous l'avons abordé hier à propos du F.S.L. énergie.

Heureusement que la Ville de Paris a anticipé cette situation avec ses derniers Plans Climat qui demandent la diminution de 35 % des consommations énergétiques d'ici 2030 et 50 % d'ici 2050. Ainsi, nous sommes déjà passés d'une consommation de 40 à 30 térawattheures hors carburants. Mais nous devons atteindre le même niveau d'ici 2050, en incorporant la totalité de ces énergies consommées par le transport, soit dans le réseau électrique, soit dans le réseau du gaz, qui doit devenir celui du biogaz à cette même date. Pour le moment, la communication nous indique une baisse de 45 gigawattheures et nous sommes encore loin de ce qui est nécessaire.

Les mesures d'urgence présentées dans cette communication sont donc importantes, car la conjonction d'une aggravation de la guerre en Ukraine liée à un hiver froid, selon les services de RTE, montre la possibilité de ruptures d'approvisionnement et de coupures de réseau. Il faut aller plus loin. Nous avons besoin d'un Schéma directeur des énergies sur Paris pour avoir un meilleur contrôle de notre consommation, mais surtout pour avoir un meilleur choix des sources d'énergie.

Nous avons voté, lors du dernier Conseil de Paris, une délibération pour privilégier le réseau de chaleur avec une obligation de s'y connecter, car c'est essentiellement une énergie résiliente de proximité. Cependant, c'est un peu plus complexe que cela, on utilise parfois du gaz pour faire de la chaleur. Comme souvent, de manière contre-productive, on utilise des énergies pour produire d'autres énergies. Autre exemple : quand le parc nucléaire français n'est pas capable de répondre à la demande française, nous importons de l'énergie produite par des centrales thermiques allemandes alimentées par du gaz.

Une crise singulière extrême n'est pas écartée, comme lors la conjonction de deux événements extrêmes à Fukushima. Ici, c'est avoir simultanément une insuffisance de la production électrique française et l'arrêt total de l'arrivée du gaz russe en Europe. Un Schéma directeur des énergies permettrait de choisir l'énergie, notamment entre le réseau de chaleur et le gaz, de privilégier la géothermie, la récupération des énergies fatales, les énergies de proximité plutôt que celles que nous importons.

Au-delà de la question technique, la sobriété, c'est une autre manière d'appréhender le sujet énergétique. Il faut le faire de manière transversale. Il faut modifier nos usages car la technique a souvent le travers de produire des effets rebonds et de cacher, derrière des innovations techniques, une augmentation des volumes de consommation.

Je l'ai déjà dit hier dans une délibération concernant un financement à GRT gaz pour des études de réseau de gaz porte de la Villette, nous avons besoin de transversalité et les référents sobriété vont dans la bonne direction. Ils doivent permettre de sortir de la logique en silo et surtout de reconduire systématiquement les mêmes marges énergétiques.

Par ailleurs, la DCPA fait un très bon travail et il faut généraliser, par exemple, ce qui a été fait à la mairie du 11e arrondissement en récupérant la chaleur des eaux usées pour assurer 60 % des besoins énergétiques de la mairie et d'une école proche.

Nous sommes donc en bonne voie, mais il y a encore beaucoup de travail à faire.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les actions de la Ville de Paris en matière de sobriété énergétique ne relèvent ni de la prohibition ni d'économies de bout de chandelle. Et entendre hier notre collègue Agnès EVREN utiliser de tels termes, lors du débat sur la niche présentée par les écologistes, montre à quel point le groupe Changer Paris est déconnecté complètement de l'urgence climatique, et des Parisiennes et Parisiens qui sont extrêmement inquiets du changement climatique et qui attendent de la Ville une action déterminée dans ce domaine.

En matière écologique, Madame DATI, vous qui criez là derrière, il n'y a pas de petits pas et chaque action compte. Pour autant, même si chaque petit pas compte, il existe aussi de grands pas et c'est ce que la Ville fait avec ce Plan, ne vous en déplaise. Les actions énumérées dans cette communication sont extrêmement importantes, alors que les prix de l'énergie atteignent des records et que le Gouvernement refuse d'accompagner les collectivités face à cette hausse des prix.

Il est à noter que Paris travaille depuis de nombreuses années pour réduire sa consommation énergétique. En 2020, la municipalité a consommé 13 % d'énergie en moins qu'en 2004. Le chauffage sera baissé d'un degré dans tous les bâtiments de la Ville, comme cela a été dit, à l'exception des crèches et des E.H.P.A.D. En plus de cette baisse, la mise en chauffe ne démarrera qu'en novembre et sera décalée d'une demi-heure.

Les 18°C, dont on parle et dont l'application sera progressive en fonction de la qualité du bâti, sont à noter. Ce sera donc une baisse d'un degré pour les fixer à 18°C en journée. Le réglage de la température à 12°C sera systématique la nuit et lors des périodes inoccupées des bâtiments. Mais Patrick BLOCHE l'a bien signalé hier, on pourra, au cas par cas et avec intelligence, évidemment s'adapter aux différentes situations.

L'extinction d'une partie des éclairages ornementaux est également prévue par ce Plan, dès 22 heures pour l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement. Et l'une des mesures emblématiques est aussi l'extinction de l'éclairage ornemental des bâtiments municipaux, et donc de la tour Eiffel, à 23 heures 45.

Cela a été dit par ma collègue, cette mesure a été moquée au début - très bêtement, si je puis me permettre de le dire, parce que je le pense - et après imitée. Parce qu'au-delà de ce qu'elle fera faire comme économie d'énergie, il s'agit évidemment de montrer la voie : avec le symbole de la tour Eiffel qui s'éteint, il s'agit d'entraîner dans ce mouvement l'ensemble des acteurs économiques. Toutefois, mes collègues y reviendront.

De nombreuses mesures sont prises également en direction des ménages les plus modestes. Par exemple, le Fonds de solidarité logement énergie et l'aide "Paris Familles" concernent 36.000 familles et versent chaque année 10 millions d'euros. Le nombre de bénéficiaires du F.S.L. croîtra grâce à l'augmentation des plafonds. Le Service local d'intervention pour la maîtrise d'énergie rendra visite à 1.200 familles pour leur distribuer de petits équipements pour faire des économies rapidement et un nouveau fonds d'aide aux petits travaux sera doté de 400.000 euros.

La rénovation du parc social, qui sera détaillée par ma collègue Johanne KOUASSI, permettra des économies de 400 euros par famille en moyenne. Je ne reviens pas sur le nouveau programme "Eco-rénovons Paris+", bien que vous en auriez peut-être besoin, mes chers collègues, puisque vous semblez ne pas bien l'avoir lu. Et durant cette mandature, 46 millions d'euros seront investis pour permettre de remplacer 44.000 luminaires.

Les mesures que nous prenons...

Calmez-vous.

Les mesures que nous prenons, nous ne les prenons pas seulement pour pallier la crise géopolitique, et nous n'avons pas attendu que le mot soit à la mode pour penser qu'une sobriété heureuse peut exister. Cela fait longtemps que Paris a déjà fait beaucoup pour diminuer sa consommation énergétique. Depuis 2007, plus de 1.200.000.000 d'euros ont été investis pour cette transformation et, en 2020, la Ville a consommé 13 % d'énergie en moins qu'en 2004.

Mais il nous faut faire plus. On peut peut-être reprocher à Mme la Maire d'avoir d'autres obligations qui l'empêchent...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Calmez-vous, laissez Florian SITBON terminer.

M. Florian SITBON. - Je ne me laisse pas abattre mais j'attends qu'on m'écoute.

Je disais, mes chers collègues, parce que c'est pour vous, qu'on peut peut-être reprocher...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur JEANNETÉ, je vous en prie.

M. Florian SITBON. - On peut peut-être reprocher, chers amis, à Mme la Maire d'avoir d'autres obligations qui l'empêchent d'écouter l'entièreté de nos débats, mais on peut lui reconnaître d'avoir compris depuis très longtemps, depuis bien longtemps, que c'est, comme vous le dites, Madame SAGASPE, l'absence d'écologie qui est punitive. Elle fut sur la question relativement visionnaire et c'est pour cela, avec ce Plan qui sera détaillé par la suite par mes autres collègues, que la Maire a décidé d'une baisse de 10 % dès maintenant...

Je sens que cela énerve là-bas, donc je vais laisser mes collègues détailler la suite.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais enfin ! Quel spectacle vous donnez à taper sur vos pupitres à 21 heures 50 ? Ecoutez, c'est totalement déraisonnable.

Rassurez-vous, j'ai vu le problème et je voulais vous annoncer l'arrivée très prochaine de sandwiches qui vont sans doute ramener le calme dans cet hémicycle.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

Chut... ! Silence...

La parole est à Jean-Noël AQUA et à lui seul.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'énergie est à la base de tout mouvement. De sa maîtrise peuvent surgir des révolutions, comme la révolution industrielle basée sur le premier principe de la thermodynamique, basé malheureusement sur les énergies carbonées - Madame DATI, j'imagine que vous avez appris cela - à l'origine désormais du réchauffement climatique, qui nous revient tel un boomerang malheureusement au bout d'un siècle.

Face à cette menace, il y a urgence à agir, nous le savons, en transformant nos sociétés, les modes de production et de déplacement pour baisser nos émissions de gaz à effet de serre. Mais cette action doit toujours viser l'intérêt collectif et se coupler à la délibération collective.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais c'est assez insupportable. Si vous n'êtes pas intéressée, Madame DATI, par le débat, vous pouvez aller prendre un sandwich. Je pense que cela vous fera le plus grand bien, Madame !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chut... ! Enfin... Pourquoi ? Jean-Noël AQUA est en train de s'exprimer et est-ce que vous pouvez l'écouter dans le silence ? Vraiment...

Oui, mais Jean-Noël AQUA demande, comme tout orateur ou oratrice, d'être entendu dans un silence qui soit le plus acceptable possible.

Donc Jean-Noël AQUA a la parole et lui seul.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

La transition écologique doit donc se développer de façon sociale et de façon collective.

A cette tendance de fond s'ajoute la guerre en Ukraine. L'exigence de baisse tendancielle de l'usage des hydrocarbures vient percuter évidemment la difficulté d'approvisionnement aujourd'hui en énergie pour cet hiver. Naviguer entre ces deux contradictions est bien sûr difficile, c'est une question de curseur. Mais notre fil conducteur reste le même : coupler social et écologie, humain et environnement.

La communication que vous faites détaille ce double mouvement. Permettez-moi cependant de commencer par deux points de désaccord, dont un dont j'ai déjà parlé, avant de détailler nos nombreux points d'accord.

Le premier point de désaccord concerne, évidemment et j'y reviens, la baisse de température des bâtiments scolaires. Comment pouvons-nous nous fixer un objectif dans les écoles et collèges qui va en deçà des 19°C nationaux ? Sachant que ces 19°C nationaux seront déjà difficiles à tenir et de nombreuses municipalités nous le disent. Seraient-ils trop chauds à Paris ces 19°C, alors même que les établissements scolaires accueillent un public jeune et statique ? Avez-vous déjà essayé de faire cours dans des locaux trop froids ? Je l'ai fait avec des étudiants, par exemple ce matin, et le résultat est mauvais. Tous les professeurs vous le diront, la concentration est mauvaise quand les températures sont trop froides.

Il y a eu des expériences en Suisse et tous les retours d'expérience médicaux le confirment : à des températures...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jean-Noël AQUA, arrêtez.

Enfin, qu'est-ce qui peut amener dans ce que dit Jean-Noël AQUA que vous soyez amenés... ? Mais il ne vous interpelle pas, il interpelle notre Assemblée. Enfin, ne prenez pas tout pour vous !

La parole est à Jean-Noël AQUA.

Ecoutez... Sincèrement, il est 22 heures et je voudrais que l'on puisse terminer cette séance. Vous voyez bien qu'à chaque fois que vous interrompez un orateur, on perd du temps. Donc je voudrais que pour tous les orateurs inscrits, vous ayez le même respect que pour les orateurs du groupe Changer Paris qui se sont déjà exprimés.

Jean-Noël AQUA reprend son intervention.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Et puis, il y a aussi la question du Covid. Nous avons déployé les capteurs de CO2 mais leur but est précisément d'aérer les locaux. Comment le faire si le chauffage est insuffisant ?

En négligeant les conditions d'études dans nos établissements scolaires, l'équilibre - c'est bien sûr une question d'équilibre entre économie d'énergie et social - n'est pas le bon. Alors je vous demande de revenir sur cette consigne. En tout cas, nous ne l'approuvons pas.

Le deuxième point que je voudrais aborder est un grand absent de cette communication. La crise actuelle de l'énergie n'est pas due qu'à la guerre en Ukraine, elle est aussi largement causée par les logiques de marché de l'énergie. Car l'électricité en France ne dépend aucunement du gaz russe, le pétrole ne dépend aucunement du gaz russe. Redisons-le, la dérégulation de l'énergie et la privatisation du secteur sont largement à l'origine du dérapage actuel des factures.

Nous n'avons eu de cesse de combattre cette logique de concurrence à tous les niveaux, et même à ce Conseil. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer le recours à des entreprises qui spéculent sur le marché de l'énergie, tout en affaiblissant le service public, comme E-Pango ou Hydroption qui rompent leur contrat de fourniture à Paris, laissant les collectivités, les bailleurs sociaux face à des cours de marché faramineux...

Excusez-moi, votre mépris envers moi n'est rien, mais c'est en fait un mépris envers la politique. Je pense que les Parisiens, quand ils regardent ce genre de spectacle, sortent affligés par ce que vous donnez à voir d'un parti qui se dit républicain !

Donc, ces deux remarques énoncées, nous saluons bien sûr nombre d'actions de cette communication. Beaucoup ont déjà été débattues depuis plusieurs années en ce Conseil.

Bien sûr, je tiens à saluer l'action de Ian BROSSAT et Jacques BAUDRIER. La rénovation des bâtiments publics et du logement social représente le gros de nos investissements en matière de transition. Je salue aussi l'engagement de Dan LERT et le développement du réseau de chaleur urbaine ou la géothermie qui sont des énergies renouvelables socialement intéressantes.

Dans le court terme de cet hiver, nous prévoyons des mesures complémentaires. Vous les avez détaillées et je passerai sur ce point. Tout cela est positif.

Pour conclure, je rappellerai notre vision qui conjugue social et écologie, qui conjugue intervention publique et justice sociale. Transformer nos usages et notre système de production de l'énergie, oui, mais toucher au service public comme dans les écoles, non.

Bref, nos débats se poursuivront au-delà de cette communication.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le règlement...

Ecoutez, Monsieur REDLER, je vous connais, vous êtes plutôt urbain, respectueux de vos collègues élus et je suis très surpris que vous puissiez comme cela minuter, interpellé, dire 5, 4, 3, 2, 1, 0 ! Relisez le règlement intérieur du Conseil de Paris et vous saurez que c'est le Président de séance qui interrompt les orateurs s'il juge qu'ils sont trop longs. Le temps est indicatif.

La parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, merci...

Chers collègues, nous n'avons jamais autant entendu parler de sobriété énergétique et c'est bien normal, compte tenu de la crise énergétique que nous rencontrons. Pour la Ville de Paris, ce n'est pas une révélation, cette période vient marquer une accélération dans un mouvement entamé, il y a maintenant de nombreuses années.

La transition écologique est en effet depuis longtemps une priorité pour l'Exécutif parisien. En plus des aménagements urbains, de la végétalisation de la ville, de la baisse de la consommation d'énergie ou encore de la réduction de la place de la voiture, la Ville accompagne massivement la réhabilitation des logements sociaux, parce que ce défi de la transition ne peut se faire sans protéger les plus modestes pour qui le quotidien dans une passoire énergétique n'est pas un choix, parce qu'une majorité municipale de gauche ne peut accepter que seuls les plus riches aient accès à des logements adaptés au climat de demain.

Ces vastes rénovations ont évidemment pour principal objectif d'améliorer les conditions de leurs habitants, mais elles permettent aussi de faire baisser la consommation de ces logements, et donc de faire aussi baisser les factures énergétiques des locataires...

Les factures, ça intéresse les locataires, je vous assure.

Depuis 2009, près de 60.000 logements sociaux ont été rénovés pour un montant total de 2,5 milliards d'euros, dont 600 millions d'euros subventionnés par la Ville. Ces rénovations permettent une réduction de la consommation de plus de 50 % et c'est une économie moyenne de 400 euros par famille. Quatre cents euros par famille par an, c'est loin d'être négligeable dans une période où la vie chère est au cœur des préoccupations.

En plus de ces actions majeures dans ses domaines de compétences, la Ville incite les acteurs privés à s'inscrire dans la dynamique. Dans le cadre de son Plan Climat, la Ville de Paris poursuit le mouvement enclenché avec "Eco-rénovons Paris". Le programme "Eco-rénovons Paris 1", qui a rencontré un grand succès, a permis de rénover plus de 9.000 logements, cette fois dans l'habitat privé, dépassant largement les objectifs initiaux.

Ce plan, qui a rencontré un succès, sera donc prolongé par le nouveau programme "Eco-rénovons Paris+" qui vise à accompagner encore davantage de Parisiennes et Parisiens dans leur projet de rénovation thermique, en trouvant des aides et des solutions adaptées à chaque bâtiment. Nous prévoyons donc de quasiment tripler le nombre de rénovations en nous appuyant sur l'Agence parisienne du climat dans son rôle de guichet unique. Des réunions d'information à destination des copropriétés et syndicats parisiens sont prévues cet automne pour répondre à cet intérêt grandissant des propriétaires parisiens pour le dispositif.

Plus largement, le pacte "Paris action climat biodiversité", qui a été adopté en juillet dernier, montre la volonté d'accélérer la transition énergétique avec l'ensemble des acteurs économiques, car nous ne relèverons pas ce défi qui s'offre à nous sans les acteurs du secteur privé. Ce pacte propose donc aux acteurs économiques de garantir leurs engagements en matière de transition écologique, de valoriser des standards pour une action cohérente, robuste et soutenable. Il propose également la création d'un espace d'échanges et de débats avec la Ville pour promouvoir le partage et l'apprentissage des bonnes pratiques entre les acteurs du domaine privé et ceux du public.

Vous l'aurez compris, Paris est au rendez-vous de cette nouvelle période qui s'ouvre, une période qui demande des changements forts, rapides, avec la nécessité d'emmener toutes les parties prenantes. Paris est au rendez-vous pour mener les actions, non seulement qui sont de ce ressort, mais aussi pour inciter les acteurs de son territoire à accompagner ce mouvement inéluctable et souhaitable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Johanne KOUASSI.

La parole est au maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je vais essayer de ne pas revenir sur des choses qui viennent d'être dites, sans doute mieux que je ne pourrais le dire.

Je voudrais vous parler du secteur du bâtiment qui concentre 45 % de notre consommation énergétique et 20 % des gaz à effet de serre. L'habitat a donc un impact environnemental majeur et atteindre l'objectif zéro carbone d'ici 2050 nécessitera des investissements massifs.

Pour le logement social, l'Union sociale pour l'habitat, qui regroupe toutes les familles du monde H.L.M., estime que 150.000 logements devraient être rénovés chaque année, pour un coût de 12 milliards d'euros par an, ce qui relativise fortement l'annonce du Ministre du Logement d'une subvention de 200 millions, au plan national dans le P.L.F. 2023, pour aider les H.L.M. à la rénovation énergétique de leur parc.

Si Ville de Paris agit aujourd'hui dans l'urgence à travers ce plan de sobriété pour répondre à la crise climatique et énergétique, elle a aussi engagé une politique structurelle de rénovation thermique des logements publics et privés. La publication récente des cartes de l'APUR confirme, s'il le fallait, que la sobriété subie est une réalité pour les habitants des quartiers populaires. Je vous invite à regarder cette carte.

Dans le 20e arrondissement, nous portons un Plan Climat ambitieux. Depuis le début de la mandature, 14 opérations Plan Climat de réhabilitation thermique dans le parc social sont en cours. Des travaux vont être engagés ou le sont déjà. Cela représente plus de 800 logements rénovés, pour un investissement de la Ville de 200 millions d'euros, en faveur notamment des cités H.B.M. des quartiers des portes. Je ne reviendrai pas sur les portes.

Je vais le redire, parce que le chiffre est intéressant, sans rentrer dans les détails : tout cela représente à terme une économie d'environ 400 euros annuels sur les charges des locataires ; cela a été dit et rappelé, mais je pense important de le marteler.

Il faut aussi aider les copropriétés privées, notamment les habitants les plus modestes, à financer les travaux de rénovation énergétique et environnementale. C'est le sens de la campagne "Eco-rénovons Paris". Les aides aux travaux de la Ville peuvent aller jusqu'à 75 % de prise en charge pour les ménages à bas revenus, quand la copropriété est éligible aux aides de l'A.N.A.H. Depuis 2016, 35.000 copropriétaires ont été accompagnés par "Eco-rénovons". Fort de ce bilan, la Ville lance cette année la révision de ce dispositif pour le rendre encore plus ambitieux.

J'invite tous les propriétaires qui souhaitent engager des travaux de ventilation, d'isolation des murs, du toit, de récupération des eaux de pluie à se renseigner sur le site de la Ville et à solliciter l'accompagnement de l'Agence parisienne du climat. De notre côté, dans le 20e arrondissement, c'est le 7 novembre que nous organisons une première réunion d'information.

J'échangeais ce week-end avec des habitants d'une copropriété de 500 logements dans le 20e, où l'estimation pour ces logements passoires thermiques des années 1960 est d'environ 40.000 euros par logement. Le dispositif actuel est très insuffisant et il est indispensable d'amplifier le soutien financier de l'Etat et de développer également des solutions de prêt à long terme à des conditions attractives. Dans le contexte, cela pose des questions mais je crois que c'est indispensable. Le remboursement de ce prêt serait couvert par des baisses de charges sur le moyen terme pour ces propriétaires.

Dans cette période de crise énergétique et d'angoisse quant à l'augmentation des charges, nous avons plus que jamais besoin d'un grand plan national de rénovation thermique des logements qui priorise l'investissement public en faveur des quartiers populaires et des ménages les plus modestes.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre aux oratrices et aux orateurs, je donne la parole tout d'abord à Dan LERT, puis à Jacques BAUDRIER pour répondre au vœu n° 105.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions qui montrent votre intérêt passionné pour le Plan de sobriété qui a été présenté par la Maire de Paris dès le 13 septembre dernier.

Si certains découvrent aujourd'hui le sujet de la sobriété énergétique, je voudrais rappeler ici qu'elle est au cœur de l'action climatique de la Ville depuis l'adoption de son premier Plan Climat en 2007.

Dix milliards d'euros ont déjà été investis dans la transition écologique, dont 1,2 milliard dans la transition énergétique, 500 millions d'euros de rénovation de nos bâtiments publics, 600 millions d'euros pour l'isolation des logements sociaux, plus de 30 millions d'euros pour le parc privé et plus de 56 millions pour la modernisation de l'éclairage public.

Puis ce sont 60.000 logements sociaux qui ont été rénovés sur les 250.000 et 10.000 dans le parc privé. Avec mon collègue Jacques BAUDRIER, nous allons quasiment tripler ce chiffre d'ici la fin du mandat.

Si la Ville a été extrêmement volontariste face à cette crise qui a commencé, rappelons-le, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février, c'est que nous en connaissons les ressorts : notre dépendance, notre ultra-dépendance aux énergies fossiles, et l'état et la vulnérabilité du parc nucléaire français, dont 50 % est à l'arrêt actuellement.

Sobriété, efficacité, énergies renouvelables sont nos sésames pour affronter en même temps la crise énergétique et la crise climatique. La Ville de Paris, en présentant son Plan de sobriété énergétique dès la rentrée, démontre une fois de plus que les collectivités sont motrices sur ces sujets. Dès cet été, nous avons pris un arrêté anti-climatisation portes ouvertes pour tous les commerces qui continuaient d'utiliser la climatisation avec les portes ouvertes.

A chaque fois, le Gouvernement procrastine, faisant prendre du retard à la France. C'est grave, car la réalité de la crise énergétique, c'est quoi y compris à Paris ? Une explosion sans précédent des prix de l'énergie qui pèse lourdement sur les collectivités locales et qui impactent les ménages les plus fragiles.

Evidemment, pour nous, il ne s'agit pas juste de dire comment on passe l'hiver, mais bien d'accélérer la transition énergétique de Paris. Le Plan de sobriété énergétique, c'est d'abord un objectif de 10 % d'économie d'énergie à très court terme.

Ce Plan permettra également d'éviter une hausse de 10 millions d'euros de la facture énergétique parisienne et nous avons la chance de pouvoir bénéficier des accords-cadres que nous avons signés sur l'électricité et le gaz et qui nous mettent partiellement à l'abri d'une trop forte hausse des prix de l'énergie.

Cela a été rappelé par la Maire de Paris dès le 13 septembre, ce Plan est construit autour de trois axes : des mesures de sobriété d'urgence en réponse à la situation, des mesures de soutien pour protéger les Parisiens, notamment ceux qui sont en situation de précarité énergétique, et des mesures pour accélérer la transition énergétique de Paris. Ces mesures ont été présentées.

Pour répondre à certains intervenants, je voudrais revenir sur la baisse des températures d'un degré dans les bâtiments publics, hors les établissements sensibles que sont les E.H.P.A.D. et les crèches. Cette mesure, qui est très efficace en termes d'économie d'énergie, ne sera pas appliquée à l'aveugle. Nous tiendrons compte évidemment de la qualité thermique des bâtiments concernés et la baisse d'un degré sera appliquée, selon les mots de mon collègue Patrick BLOCHE, "avec discernement", notamment dans les écoles, grâce aux 3.000 référents de sobriété qui seront déployés sur le terrain et qui nous permettront d'ajuster la mise en œuvre de cette mesure, bâtiment par bâtiment ; c'est l'exigence de la proximité qui a été l'objet d'une intervention. La baisse d'un degré dans les piscines, je n'y reviens pas. Il y a aussi le décalage du lancement du chauffage d'ici quelques semaines et le décalage aussi du lancement de la chauffe le matin.

L'extinction anticipée de l'éclairage, en ce qui concerne en particulier la tour Eiffel, à 23 heures 45 au lieu de 1 heure du matin, envoie un signal fort ; il a été critiqué par la Ministre de l'Energie, avant qu'elle soit immédiatement contredite par la Ministre de la Culture qui a éteint la Pyramide du Louvre, à juste titre, ainsi que le château de Versailles.

Nous avons donc créé une dynamique avec l'annonce de ce Plan de sobriété. Je salue les grandes enseignes et les grandes fédérations de commerçants qui, à Paris, ont annoncé des mesures similaires. Nous attendons que tout le monde joue le jeu.

Je voudrais juste insister sur la poursuite de la modernisation de l'éclairage public de la Capitale. Il y a déjà une réduction d'un tiers de la consommation de notre éclairage public et il y aura un tiers en moins très rapidement, d'ici 2025, soit 60 % en moins par rapport à 2024.

Concernant les mesures d'accompagnement, avec ma collègue Léa FILOCHE, ce sont 10 millions d'euros d'aides annuelles qui sont distribuées pour environ 43.000 foyers. Nous prévoyons en plus le lancement de 1.200 visites à domicile pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner. Ils auront le bénéfice de ce fonds social d'aide aux petits travaux d'économie d'énergie, soit environ 1.500 euros en moyenne par ménage aidé pour des petits travaux. Ce sont des chiffres qui sont importants et qui, je pense, parleront aux Parisiens.

Sur les questions d'accélération, nous avons parlé ici du lancement du programme "Eco-rénovons Paris+" et nous allons quasiment tripler, avec Jacques BAUDRIER, le nombre de rénovations énergétiques dans le parc privé parisien. C'est le défi numéro 1 en termes de sobriété énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Quand nous voyons les sollicitations de l'Agence parisienne du climat sur sa plateforme CoachCopro, nous pouvons être optimistes sur nos chances d'atteindre cet objectif.

Il y a le lancement de 15 nouvelles centrales à travers le programme "EnergieCulteurs". Il y aura de l'autoconsommation, je vous rassure, pour nous permettre de faire rapidement de substantielles économies sur nos factures d'énergie. Ce seront donc 15 centrales solaires sur nos bâtiments publics.

Concernant l'augmentation prévue des raccordements à notre réseau de chaleur par la C.P.C.U., grâce au nouveau classement du réseau que nous avons adopté en juillet et au nouveau barème de raccordement, nous divisons par dix ce barème des coûts de raccordement.

La mobilisation de tous les acteurs privés pour l'équité des efforts sur le territoire parisien sera le 19 octobre, présidée par la Maire de Paris, pour engager l'ensemble des acteurs privés économiques du territoire.

Je veux saluer évidemment ici le vote large du Conseil de Paris en faveur de la proposition du groupe "Les Ecologistes" d'éteindre la publicité lumineuse la nuit, dès le 1er décembre, et dans les vitrines des commerces dès le 1er novembre. C'est une mesure importante, saluée partout en France, qui renforce et complète le Plan de sobriété de la Ville de Paris qui a été présenté par la Maire de Paris.

En ce qui concerne la réponse aux vœux déposés dans le cadre de cette communication, sur le vœu n° 103 de Mme BALDINI, je dois reconnaître que j'ai eu du mal à comprendre votre vœu. Vous mélangez tout, vous regroupez sous le terme "concession" toutes sortes de contrats : les conventions d'occupation du domaine public, les baux emphytéotiques administratifs, les contrats de concession pour les délégations de service public. On comprend quand même à la lecture du vœu que vous souhaitez que la Ville impose dans ses contrats des prescriptions et des exigences en matière de performance environnementale et écologique.

Je vous rassure, c'est évidemment le cas, nous le faisons partout où cela est juridiquement possible. Ce sujet est au cœur des négociations, notamment de renouvellement de nos concessions d'énergie. Je prends un seul exemple : si une concession implique la construction et la rénovation de biens immobiliers, des critères environnementaux sont bien évidemment intégrés. Sans oublier les efforts budgétaires que nous faisons : 500 millions d'euros sur nos bâtiments publics, 20 nouveaux groupes scolaires, 2 piscines, 8 collèges. Voilà toutes ces informations que je souhaitais porter à votre connaissance. Votre vœu est donc largement satisfait et je vous demanderai de bien vouloir le retirer.

Concernant le vœu n° 104 de groupe Changer Paris de M. OLIVIER, je me réjouis de votre intérêt pour le développement des panneaux solaires à Paris. En effet, c'est l'un des principaux gisements d'énergies renouvelables à Paris en circuit court, comme l'atteste le cadastre solaire de l'APUR. Nous voulons passer de 7 % de production locale à 10 % d'ici 2030 et nous allons y arriver, bien évidemment. Nous avons 500 installations, 76.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, soit environ six fois plus qu'il y a dix ans.

La Ville compte bien encourager et participer à la poursuite de ce développement. C'est ce que nous avons fait avec le programme développé avec la coopérative solaire citoyenne EnerCity. C'est ce que nous allons faire avec le programme "EnergieCulteurs" sur nos bâtiments publics, et bientôt en mobilisant les acteurs privés. C'est enfin l'un des volets de "Eco-rénovons Paris+", dont le dispositif prévoit des subventions spécifiques pour le développement d'énergies renouvelables sur les copropriétés parisiennes. Nous avons beaucoup de projets d'autoconsommation, dont je ne vais pas parler parce que l'heure est tardive aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Absolument. A mon avis, comme les vœux vont être maintenus, vous pouvez peut-être réduire votre argumentation sur vos avis défavorables.

M. Dan LERT, adjoint. - Votre vœu est satisfait et je vous demanderai de le retirer.

Concernant le vœu présenté par David ALPHAND sur les locaux confiés aux associations, vous savez que cette politique de soutien est mise en œuvre par ma collègue Anouch TORANIAN. Cette question fait partie des travaux actuellement menés avec le Conseil parisien des associations. Dans l'attente de ses conclusions et des travaux en cours, je vous prierai de bien vouloir retirer votre vœu.

Sur le vœu présenté par le groupe "Indépendants et Progressistes", comme j'ai déjà eu l'occasion...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Stop. Il n'a pas été présenté, il n'existe pas.

M. Dan LERT, adjoint. - Le vœu présenté par le GIP ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 107 n'ayant pas été présenté, il n'y a pas besoin d'en parler.

M. Dan LERT, adjoint. - Donc, je vous remercie de votre attention et j'ai terminé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour donner la position de l'Exécutif sur le vœu n° 105.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur OLIVIER, je vous remercie pour votre intervention qui concerne un sujet important : les panneaux photovoltaïques dans le logement social. Toutefois, je vous propose qu'on reporte ce débat au mois de novembre, puisque nous avons mis en place dans cette mandature, suite à des demandes de plusieurs groupes, dont le vôtre, une communication annuelle concernant les rénovations Plan Climat des bailleurs sociaux. Elle vous sera justement présentée au prochain Conseil au mois de novembre.

L'an dernier, elle a été présentée pour la première fois au Conseil de Paris et nous avons prévu cette année une évolution avec des données plus nombreuses, plus importantes et des présentations localisées avec des bilans par arrondissement. A cette occasion, nous aborderons tous les sujets, y compris celui des panneaux photovoltaïques dans les logements sociaux. Je vous propose donc de retirer ce vœu au profit du débat que nous aurons le mois prochain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous propose de passer sans tarder au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 du groupe Changer Paris qui, je pense, est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 103 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 du groupe Changer Paris qui a priori est maintenu...

Pardon ? Non, avec un avis défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 104 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 du groupe Changer Paris...

Vous le retirez ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 106 est rejeté.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'augmentation du chèque énergie et à l'arrêt des coupures d'électricité.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'appel des maires "Monsieur le Président de la République, nous ne pourrions plus payer !".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je propose de passer sans tarder à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n°s 108, 109 et 109 bis sont relatifs à l'augmentation du chèque énergie et à l'arrêt des coupures d'électricité.

Éric PLIEZ a la parole pour présenter le vœu n° 108.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, la hausse inédite des prix de l'énergie, principalement due à la guerre en Ukraine, pèse sur l'ensemble des ménages et particulièrement sur les plus précaires.

En 2022, 5,8 millions de ménages ont reçu, sous conditions de ressources, un chèque énergie de 150 euros en moyenne. C'était avant la guerre en Ukraine. Les charges de logement représentaient avant la crise 32 % des dépenses contraintes des ménages, dans le parc privé comme dans le parc social. De fait, elles vont augmenter. L'inflation record que nous connaissons diminue un peu plus le pouvoir d'achat des Français dans une période compliquée.

Par ailleurs, un peu plus de 15 % des Parisiennes et des Parisiens vivent sous le seuil national de pauvreté et 22,4 % des Parisiennes et des Parisiens vivent dans des logements sociaux. Les locataires des logements sociaux,

par définition moins aisés, subissent plus durement la crise que nous connaissons. Ils auront des difficultés à assumer la hausse des prix de l'énergie ou alors ce sera au détriment d'un autre besoin essentiel.

La Ville de Paris a heureusement mis en place des mesures spécifiques pour passer l'hiver, mais l'Etat doit prendre ses responsabilités et aider les ménages en augmentant très significativement le montant du chèque énergie, en l'indexant sur les prix réels des énergies pour anticiper le futur.

Par ailleurs, nous souhaitons fortement que soit privilégiée la réduction de puissance à 1.000 watts plutôt que des coupures d'électricité en cas d'impayés.

Voilà l'objet de ce vœu, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20^e arrondissement.

Je donne maintenant la parole au Président Nicolas BONNET-OULALDJ pour présenter le vœu n° 109. Non, c'est Jean-Noël AQUA qui le présente pour le groupe Communiste.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons revenir sur le sujet de la violente hausse des prix de l'énergie qui frappe aussi bien les ménages que les différentes collectivités locales, qui sont effectivement prises dans l'étau et qui annoncent pour certaines qu'elles ne pourront bientôt plus payer leur facture énergétique.

Il nous semble important d'avoir une réponse commune de nos différentes collectivités. Par exemple, Montpellier devrait faire face à un surcroît de 10 millions d'euros pour ses dépenses énergétiques. A Lille, on parle d'un surcoût de 5 millions, soit une hausse de 33 % et nous pourrions multiplier les exemples. C'est pourquoi nous suggérons que la Ville signe l'appel "Monsieur le Président de la République, nous ne pourrions plus payer !" d'un collectif d'élus locaux.

Il permet d'interpeller l'Etat dans ce contexte de hausse de précarité énergétique, en grande partie causée par la spéculation sur le marché de l'énergie, pour remettre en cause les logiques de marché qui apparaissent définitivement contre l'intérêt des populations. Cet appel plaide aussi en faveur des collectivités locales les plus modestes en soutenant l'instauration d'un bouclier tarifaire au bénéfice de ces dernières.

Vous le savez, il y a notamment la question des tarifs réglementés. Ils ont permis pendant longtemps de stabiliser les prix et garantir l'équilibre économique. Les libéraux de tout poil l'ont détricoté, mais cet appel demande pour les collectivités territoriales sa restauration qui apparaît aujourd'hui une nécessité incontournable. Signe des temps, il fait même désormais accord dans notre majorité, ce qui n'a pas toujours été le cas.

L'appel demande aussi à reconnaître le gaz et l'électricité comme des biens de première nécessité, en conséquence de quoi les coupures devraient de fait être interdites et l'énergie devrait être gérée par un service public hors marché.

Nous avons vu que nous avons un vœu bis de l'Exécutif, sur lequel nous ne comprenons pas pourquoi nous n'allons pas jusqu'à la signature de l'appel des maires, puisque nous sommes d'accord visiblement sur un certain nombre de prérogatives qu'il conçoit. Est-ce parce qu'il souligne la volonté de sortir l'électricité et le gaz du marché ? Est-ce parce qu'il demande à développer le service public ? Nous n'en savons rien pour l'instant. Nous sommes donc un peu circonspects sur l'avis qui a été donné.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En réponse au vœu du groupe Paris en commun et du groupe Communiste et Citoyen, l'Exécutif propose effectivement un vœu reprenant une partie de vos différentes demandes.

Ce vœu consiste à soutenir et porter auprès du Gouvernement un certain nombre de demandes de protection en faveur des ménages les plus fragiles d'une part, et des collectivités d'autre part, face à la crise énergétique actuelle que nous connaissons et traversons tous ensemble.

On peut citer, par exemple, la mise en œuvre d'un bouclier tarifaire dédié ou encore la possibilité de bénéficier des tarifs réglementés de vente, qui sont des mesures soutenues auprès de l'Etat par les associations d'élus représentatives des villes et collectivités françaises, allant de "France Urbaine" à l'"Association des maires de France", en passant par l'"Association des petites villes de France" et l'"Association des maires ruraux de France".

D'autres mesures de soutien en faveur des foyers en situation de précarité énergétique sont également intégrées, comme la demande d'augmentation du chèque énergie ou l'abolition des coupures d'électricité dans les résidences principales, quelle que soit la période de l'année, y compris en dehors de la trêve hivernale.

Ce vœu nous permet de rassembler les propositions faites par nos groupes respectifs, afin que la Ville de Paris puisse porter une position globale pour que les collectivités et les ménages les plus fragiles soient davantage protégés face à la crise énergétique la plus rapide et intense que nous n'ayons jamais vue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dan LERT.

Le vœu n° 108 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Il est retiré.

J'imagine que le vœu n° 109 du groupe Communiste et Citoyen est maintenu ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 109 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Eh bien, le vœu n° 109 bis est rejeté.

Comme c'était un vœu de l'Exécutif en substitution à deux vœux... Il n'y aura donc aucun vœu sur ce sujet. Bravo à vous ! Sur le sujet, je pense qu'un vœu du Conseil de Paris, cela aurait eu du sens. Je dis cela pour que vous preniez la mesure de votre position sur ce vœu...

Excusez-moi, mais sur l'augmentation du chèque énergie et sur l'arrêt des coupures d'électricité, on aurait dû voter un vœu du Conseil de Paris. Vous avez empêché le vote de ce vœu, vous prenez vos responsabilités. Je le regrette, là où je suis.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conséquences pour les bailleurs sociaux de la hausse des coûts de l'énergie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 110 relatif aux conséquences pour les bailleurs sociaux de la hausse des coûts de l'énergie.

David ALPHAND est là pour le présenter.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire. Vous avez quasiment tout dit, donc je n'en rajouterai pas plus. On peut procéder à l'explication de vote. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous ne présentez pas votre vœu ?

Le vœu n'a pas été présenté, mais bon !

Excusez-moi, je pense que l'on peut avoir un respect pour nos concitoyennes et nos concitoyens qui suivent la séance du Conseil de Paris, qui n'ont pas connaissance du contenu de ce vœu et vous pourriez au moins le présenter. Je pense que c'est une correction vis-à-vis de nos concitoyennes et nos concitoyens.

M. David ALPHAND. - Vous ne m'avez pas entendu, Monsieur le Maire. Ne créez pas inutilement des incidents de séance. Le titre de ce vœu : "Rapport présentant les mesures prises par la Ville pour aider les bailleurs sociaux à faire face à la hausse des coûts de l'énergie." Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est vraiment...

Ecoutez, tout le monde a compris que vous étiez temporairement majoritaire dans l'hémicycle, donc cela ne sert à rien de vouloir gagner du temps pour faire passer à tout prix vos vœux, en détournant le débat démocratique qui est simplement de présenter votre vœu.

Bon, je ne vais pas vous forcer à présenter votre vœu et je vais donner la parole à Dan LERT pour qu'il puisse... Non, c'est Jacques BAUDRIER. Je vais lui donner la parole évidemment pour donner l'avis de l'Exécutif. Vous n'allez pas empêcher Jacques BAUDRIER d'intervenir au nom de l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ALPHAND, suite à votre belle défense, je vais vous donner un examen exhaustif de toutes les mesures prises par la Ville de Paris, qui n'a évidemment pas attendu la crise actuelle pour mettre en place avec ses

bailleurs des solutions pour réduire les consommations d'énergie, et donc pour réduire les factures des locataires avec un effet aussi social qu'écologique. Je peux vous apporter plusieurs niveaux de réponses des solutions mises en place en urgence depuis un an et les dispositifs à plus long terme.

Sans parler du bouclier tarifaire connu de tous, il y a avant tout les premières mesures annoncées par Ian BROSSAT et Léa FILOCHE lors des derniers Conseils de Paris : une hausse du Fonds de solidarité pour le logement, F.S.L., et la part de la Ville du F.S.L. s'élève désormais à 26,8 millions d'euros, soit une augmentation de près de 40 % depuis 2019 ; un autre effort de la Ville et des bailleurs est l'étalement des charges depuis janvier 2002 qui permet par acomptes des locataires de mieux lisser leurs charges.

Par ailleurs, plusieurs actions des bailleurs auront un impact important sur les factures des locataires :

- rigueur dans la stratégie d'achat du gaz qui permet d'avoir les meilleurs prix ;
- rigueur sur les périodes de chauffe pour garantir les 19°C préconisés dans les logements ;
- modernisation des chaufferies en incitant au raccordement à la C.P.C.U., énergie à la fois plus verte et beaucoup plus économe pour laquelle les bailleurs ont réorienté nombre de programmes de changement de leurs chaufferies et nous les y avons incités.

Pour ce qui est du long terme, je vous rappelle le plan d'action sur nos opérations Plan Climat, en 2009, avec 60.000 rénovations de logements sociaux financés. Je rappelle que le parc de 250.000 logements sociaux de Paris est le seul parc de logements de toute la France à respecter la stratégie nationale bas carbone. Nous devons être fiers de donner l'exemple à l'ensemble du parc de logements français. J'aurai l'occasion en novembre prochain de vous détailler le bilan de cet effort financier majeur, le premier chantier de la Ville de Paris, lors de la communication du mois de novembre.

Je vous rejoins sur un point, il faut plus de sous pour les opérations de rénovation de logements, la rénovation thermique de l'ensemble des logements, tant pour le parc social que pour le parc privé. Je suis sûr que, par vos remue-ménage, vous soutenez mes propos : la neutralité carbone, que nous appelons ensemble de nos vœux, ne pourra se faire sans des financements de l'Etat plus importants, bien au-delà de ceux qui sont présentés dans le cadre du projet de loi de finances 2023.

Mais je suis sûr que, comme les députés communistes et d'autres députés de gauche, vous avez été nombreux à faire de nombreux amendements au Projet de loi de finances pour permettre de financer tout cela.

Merci, Monsieur ALPHAND, de votre présentation très argumentée de ce vœu que j'appelle donc à rejeter vu qu'il est satisfait.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER. Vous avez fait 2 minutes 30, il n'y a rien de scandaleux.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Le temps de parole !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, Madame la Présidente, à votre demande, je vous ai donné 5 minutes hier pour présenter votre vœu, vous pouvez accepter que Jacques BAUDRIER ait 2 minutes 30 pour répondre à un vœu.

Le vœu n° 110...

Ah, je ne donne aucune leçon. Si vous voulez, c'est bien la dernière chose que je donnerai, des leçons. Je rappelle seulement que l'on peut adapter le règlement intérieur du Conseil de Paris et c'est simplement le droit qu'a le Président de séance.

Le vœu n° 110 du groupe Changer Paris est, je l'imagine, maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 110 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la diminution des éclairages commerciaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 111 relatif à la diminution des éclairages commerciaux.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, Monsieur le maire du 6e arrondissement, pour le présenter.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci infiniment. Je le présenterai rapidement parce que l'heure est tardive et beaucoup de gens ont faim ; j'ai cru le comprendre et le voir d'ailleurs.

Je voulais rappeler que ce vœu a été adopté à l'unanimité du Conseil du 6e arrondissement dans toutes ses composantes. Effectivement, nous le présentons aujourd'hui.

C'est un vœu qui consiste à rappeler l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses, et que la situation que nous connaissons de tension sur les ressources énergétiques est reconnue par tous et par tous les groupes politiques.

C'est la raison pour laquelle nous avons présenté le souhait, le vœu que la Ville de Paris fasse appliquer strictement la réglementation nationale qui impose une interruption de l'éclairage des vitrines des magasins de commerce ou d'exposition, et nous souhaitons que la Ville demande aux équipes de nuit de la DPMP d'effectuer des contrôles réguliers, afin de faire respecter ces obligations d'extinction d'éclairage. Elles sont d'ailleurs déjà en partie respectées dans un certain nombre d'arrondissements, mais nous souhaitons le rappeler par ce vœu.

Je ne doute pas que vous donniez un avis favorable à son adoption.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 6e arrondissement.

Je donne la parole à Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie pour ce vœu qui va me permettre de souligner le volontarisme de la Ville de Paris en matière de limitation et de contrôle des éclairages commerciaux.

Jusqu'à présent les interventions de la Ville se faisaient en vertu du Code de l'environnement et d'un arrêté ministériel de décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.

La DPMP, sous le pilotage de mon collègue Nicolas NORDMAN, effectue les constats qu'elle confie ensuite à la Direction de l'Urbanisme chargée du suivi de la procédure de sanction administrative jusqu'à 750 euros.

Nous avons créé un signalement spécifique intitulé "Nuisance lumineuse" dans l'application DansMaRue. Nous en sommes cette année à plus de 1.389 signalements, soit 17 fois plus que l'an dernier, preuve, s'il en est, de la prise de conscience et d'une sensibilité de plus en plus forte des Parisiens sur ce sujet.

Généralement, les actions de prévention menées localement suffisent à faire cesser la nuisance. Néanmoins, la parution du décret du 6 octobre 2022, qui modifie le régime de sanctions, va renforcer de manière très significative le montant de l'amende encourue, la portant jusqu'à 1.500 euros, ce qui, je n'en doute pas, motivera les commerces et les enseignes commerciales à respecter leurs obligations d'extinction.

La Police municipale de Paris assurera bien entendu le respect de cette réglementation. En cela, votre vœu, Monsieur le Maire du 6e, est satisfait.

J'en profite pour saluer l'adoption hier de ce projet de délibération du groupe "Les Ecologistes" qui va nous permettre de renforcer notre action en matière de lutte contre la pollution lumineuse.

Vous le voyez, nous sommes pleinement investis dans notre mission de lutte contre cette nuisance environnementale à Paris. Je vous demande donc de bien vouloir, compte tenu de ce que je vous ai présenté comme objectifs et comme résultats de notre politique, retirer votre vœu, au profit de l'action de mon collègue Nicolas NORDMAN qui sera intransigeant sur cette question.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous maintenez votre vœu ou est-ce que l'échange que vous avez eu...

Vous le maintenez, d'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 111 est rejeté.

2022 DEVE 69 - Subvention (20.000 euros) à l'Agence parisienne du climat en faveur de la végétalisation et du rafraîchissement des copropriétés privées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers de Dan LERT. Nous sommes dans la dernière ligne droite avec les dossiers de Christophe NAJDOVSKI et d'Audrey PULVAR, et je voudrais vraiment que les oratrices et orateurs fassent un effort de concision.

Je vais évidemment pouvoir compter sur Florian SITBON, qui est inscrit sur le projet de délibération DEVE 69 : subvention à l'Agence parisienne du climat en faveur de la végétalisation et du rafraîchissement des copropriétés privées.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, l'imperméabilisation continue des sols durant le XXe siècle s'est couplée à la suppression des écoulements naturels et la diminution de la végétation, ce qui a fait de Paris une ville pleine d'îlots de chaleur.

Pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, et faire diminuer la température dans la ville, ce qui s'avère décisif avec la multiplication des périodes de forte chaleur, il nous faut donc envisager différemment la gestion de l'eau de pluie et végétaliser massivement, ce que nous faisons déjà depuis le début de cette mandature.

Beaucoup de domaines ont déjà été pris en charge par la Municipalité pour diminuer l'imperméabilisation des sols et verdir la ville : le réaménagement de plusieurs grandes places pour y diminuer la place de la voiture et multiplier la plantation de végétaux ; le changement sur les grands axes pour laisser une plus grande place aux circulations douces et à la plantation d'arbre ; la transformation de cours d'écoles en cours "Oasis", pour non seulement modifier les espaces en leur sein mais aussi faire des cours d'écoles des cœurs de quartiers qui profitent à tous les riverains.

Un domaine n'a cependant pas encore été sollicité pour être transformé, et c'est l'objet de ce projet de délibération : les copropriétés privées. Ce projet de délibération permet, en effet, que les copropriétés volontaires, au sein desquelles de tels aménagements sont possibles, puissent être accompagnées pour évaluer les besoins, cerner leurs envies et motivations, et évaluer des passerelles possibles avec les rénovations énergétiques. Il est à noter que toutes les copropriétés ne seront évidemment pas éligibles ; il est recommandé que les candidates disposent de 300 mètres carrés d'espaces libres avec des sols minéraux et imperméables et/ou des toitures-terrasses.

C'est l'Agence parisienne du climat qui aura pour mission de sélectionner et d'accompagner les copropriétés. Créée en 2011, l'Agence parisienne du climat a pour mission de porter le Plan Climat auprès des Parisiennes et des Parisiens et des acteurs économiques. Elle conseille des particuliers, des associations, des entreprises, des artisans pour leur permettre, par exemple, de diminuer leur consommation d'énergie, ce qui est particulièrement important aujourd'hui et nos débats l'ont montré. Elle est également porteuse du dispositif "Eco-rénovons", qui a déjà touché 11 % des copropriétés privées parisiennes, et elle saura donc parfaitement accompagner les copropriétés sélectionnées.

Je suis donc très heureux de voter ce projet de délibération innovant et je vous invite évidemment à en faire de même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Florian SITBON pour l'intérêt qu'il porte à ce projet de délibération que j'ai le plaisir de co-rapporter avec ma collègue en charge de l'eau et de l'assainissement, Colombe BROSSEL.

Même si une actualité chasse l'autre et que nous vivons dans une période troublée, tout le monde a encore en tête l'été caniculaire que nous avons vécu il y a quelques semaines. On nous annonce d'ailleurs à nouveau un épisode de chaleur, alors que nous sommes en octobre.

Nous avons ressenti cet été dans nos chairs la nécessité d'accélérer la transition écologique de nos villes. Il s'agit ni plus ni moins, comme le disait Bruno Latour récemment disparu, de maintenir leur habitabilité.

Nous sommes donc engagés dans une course contre la montre, pour ne pas étouffer dans les dômes de chaleur que sont devenues nos villes après un siècle de bitumisation à marche forcée, et nous avons donc engagé une action pour verdir notre ville et notre espace public. A l'horizon de la mandature, nous nous fixons l'objectif de débitumer 100 hectares dans l'espace public parisien, soit quatre fois la superficie du parc des Buttes Chaumont, en reprenant notamment de la place dédiée à la voiture dans les rues.

Mais cette mobilisation en faveur de la renaturation ne doit pas reposer uniquement sur les acteurs publics. Tous les acteurs doivent prendre leur part, notamment ceux qui possèdent une grande partie des sols parisiens, c'est-à-dire les copropriétés privées. Aussi, en nous appuyant sur ce qui se fait déjà pour la rénovation thermique, nous souhaitons créer une nouvelle politique publique pour encourager la végétalisation du bâti du domaine privé. Nous voulons, en quelque sorte, généraliser les cours "Oasis" et les étendre aux cours d'immeubles parisiens.

Pour cela, nous donnons mandat à travers cette subvention à l'Agence parisienne du climat, qui s'est portée volontaire et qui a une expertise reconnue dans l'accompagnement aux copropriétés. J'en profite pour saluer sa présidente, Fatoumata KONÉ, qui va pouvoir amplifier l'action de l'Agence parisienne du climat, bien connue sur la question de la sobriété énergétique, et nous remercions d'avoir mobilisé cet outil, qu'est l'Agence parisienne du climat, pour développer cette nouvelle politique publique.

Il pourra s'agir de planter un arbre dans une cour, d'y faire resurgir de la pleine terre, de végétaliser un mur ou une toiture ; cela participe d'ailleurs de la sobriété énergétique, puisqu'on sait que cela a un effet rafraîchissant, et diminue aussi la nécessité de chauffer en hiver ou de mettre la climatisation en été. L'enjeu est également de permettre la captation des eaux de pluie, d'éviter la saturation des réseaux d'assainissement et les conséquences climatiques extrêmes, comme les inondations.

Ce projet de délibération sera donc une première étape qui sera suivie, début 2023, d'un projet de délibération cadre qui définira plus précisément les aides à apporter, le niveau de reste à charge, le public cible et les conditions d'attribution des aides. Il s'agit là, si vous me permettez d'utiliser ce terme, d'amorcer la pompe, de poser la première pierre d'une nouvelle politique publique en faveur du confort de vie des habitants et du climat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 69).

2022 DEVE 75 - Subvention au Muséum national d'histoire naturelle pour son projet d'étude des populations de corneilles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 75.

Il s'agit d'une subvention au Muséum national d'histoire naturelle pour son projet d'étude des populations de corneilles.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Coucou, Monsieur le Maire !

Le Muséum d'histoire naturelle, par le travail de ses équipes passionnées, contribue activement à la sensibilisation des enfants parisiens, et au-delà à la cause animale et à la conservation des espèces.

La visite de tels lieux, comme la ménagerie, le zoo de Vincennes ou encore l'Aquarium de Paris, passionnent les petits comme les grands, et forgent des vocations de scientifiques et de vétérinaires pour demain. Ces vocations seront à coup sûr utiles, tant pour notre ville que pour des organismes spécialisés, comme le Muséum d'histoire naturelle, dont la compétence et la passion des équipes sont les moteurs de l'action à laquelle nous pouvons rendre hommage aujourd'hui.

L'expertise et la rigueur scientifique des équipes du Muséum nous proposent là encore de continuer une étude sur les corneilles qui se révèle ô combien utile pour notre ville. Depuis 2015, cette étude a permis d'identifier plus de 900 individus différents, et de nouvelles méthodes impliquant des balises GPS permettent de mieux comprendre la dynamique de cette population, ainsi que ses déplacements jusque dans les zones rurales. Ces études sont importantes pour comprendre les comportements et pour nous éclairer sur l'avenir des corneilles en ville et leur rôle, car elles ont peu à peu envahi nos rues et s'attaquent régulièrement aux poubelles de rue avec beaucoup de succès.

Toujours concernant nos volatiles, à l'inverse des corneilles qui se multiplient un peu trop aisément depuis plus de quinze ans, il faut aussi rappeler que près de 3 moineaux sur 4 ont disparu entre 2003 et 2016 à Paris, du fait de votre politique environnementale très insuffisante. Seule une végétalisation volontaire qui offre des nichoirs pourrait aider les moineaux à ne pas disparaître.

Pour toutes ces raisons, nous voterons donc avec bonheur cette subvention au Muséum.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne BIRABEN.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme BIRABEN pour son intervention qui me donne l'occasion de valoriser le travail que nous menons, conjointement depuis 2015, avec le Muséum national d'histoire naturelle sur les corneilles noires. Cette étude a été initialement commandée pour mieux comprendre cette espèce et à l'époque pour trouver des réponses à des nuisances qui pouvaient être causées par ces oiseaux.

Alors que la COP 15 Biodiversité de Montréal se profile et que l'érosion du vivant s'accélère, cette étude prend aujourd'hui une nouvelle dimension. Il est, en effet, essentiel pour nous de continuer à enrichir notre connaissance de la biodiversité animale et de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à la formidable richesse de la faune

sauvage, ce qui peut d'ailleurs nous amener aussi à modifier notre regard sur ces espèces qui vivent à nos côtés en ville.

Les corneilles noires sont des oiseaux naturellement présents à Paris, qui sont très bien adaptés au milieu urbain, et l'étude du Muséum nous permet de mieux comprendre la dynamique des populations, d'étudier également la dispersion des jeunes corneilles, comme vous l'avez rappelé, Madame BIRABEN, qui vont jusque dans les zones rurales à plusieurs dizaines de kilomètres de Paris.

Pour constituer cette importante et unique base de données, avec plus de 900 corneilles baguées à l'heure où je vous parle, le Muséum a été rejoint par des centaines d'ornithologues amateurs qui contribuent aux observations diffusées via un site Internet que je recommande à chacune et à chacun. Je vous prie de bien le noter : corneille-paris.fr.

Cette étude sera présentée lors du prochain Comité parisien de la nature et de la biodiversité qui se tiendra le mois prochain.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 75.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 75).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion des déchets dans les parcs et jardins.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés et il y en a six... Cela vous permet de faire une évaluation.

Le vœu n° 112 est relatif à la gestion des déchets dans les parcs et jardins.

La parole est à Vincent BALADI pour le présenter.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous essayons par tous les moyens de limiter le plastique, ce dérivé du pétrole qui s'est répandu dans notre société et qui n'est pas fabriqué en France. Or, il y a encore quelques aberrations. Nous notons que les conteneurs en plastique ont remplacé les poubelles et les corbeilles de nos parcs et jardins. C'est dû principalement à une augmentation du nombre de déchets collectés dans les espaces verts, et à une fréquentation de plus en plus importante, comme au parc Monceau à l'heure du déjeuner, où les Parisiens et salariés déjeunent en jetant leurs ordures sur place.

Ces poubelles mobiles favorisent la prolifération de rats ou surmulots à proximité des aires de jeux des enfants et ce, malgré des réaménagements récents. Je pense notamment au square Louis XVI dans le 8e arrondissement.

De plus, aucun tri n'est réalisé dans ces poubelles, où les emballages se retrouvent mêlés aux résidus alimentaires et aux déchets végétaux.

Ainsi, considérant la beauté de nos parcs, jardins, squares et espaces verts, nous demandons par ce vœu que Paris remplace dans nos parcs et jardins les conteneurs en plastique disgracieux par des poubelles ou des coffrages en bois ou en métal adaptés à leur environnement, avec compartiments de tri sélectif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Vincent BALADI, les élus du groupe Changer Paris pour leur vœu concernant la gestion des déchets dans nos parcs et jardins.

Ce sujet est à la croisée de multiples enjeux qui nous sont chers à tous : la beauté de nos espaces verts, la réduction des déchets et aussi les conditions de travail de nos agents.

Depuis 2017, la Ville de Paris met progressivement en place les abri-bacs de tri que vous plébiscitez dans votre vœu, Monsieur BALADI. Ce sont 1.200 abri-bacs installés dans 250 parcs et jardins. Cependant, certains sites, qui présentent des contraintes patrimoniales particulières, se heurtent aujourd'hui encore au refus des Architectes des Bâtiments de France ou de l'Inspection des sites.

C'est pourquoi nous menons actuellement un travail avec les services de l'Etat pour valider des abri-bacs patrimoniaux. Nous les déploierons en priorité au parc Monceau, donc dans votre arrondissement, ainsi qu'au parc Montsouris et aux Buttes Chaumont.

Toutefois, lorsqu'un jardin présente une pente trop forte, par exemple, des raisons physiques ou opérationnelles empêchent le déploiement de ce type de bacs, car on ne peut pas faire rouler sans risque ces bacs hors des abris. Dans ce cas, ce sont des corbeilles Sibel, identiques à celles que vous trouvez sur l'espace public, qui sont déployées. Une soixantaine de jardins en sont donc équipés.

Durant l'été, vous avez aussi sans doute observé la présence de bacs roulants qui étaient installés pour absorber les flux très importants de déchets dans certains jardins. C'est une mesure uniquement saisonnière, puisque les jardins sont plus appréciés et fréquentés à la belle saison, ce dont on peut tous se réjouir. Ces bacs viennent en complément de ceux qui existent pendant la période estivale ; ils sont ensuite retirés progressivement dans les semaines qui suivent, à mesure que l'affluence diminue.

Je peux vous assurer que nous avons déjà initié des changements importants de mobilier de propreté dans les espaces verts. Ce travail se poursuit, on doit continuer à travailler sur les particularités de certains sites et je vous propose, Monsieur BALADI, si vous le souhaitez, de travailler ensemble en lien avec les A.B.F. et l'Inspection des sites pour voir comment nous pouvons répondre aux besoins de conteneurs dans nos parcs patrimoniaux.

Sur cette base, je vous propose de retirer votre vœu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Compte tenu de la réponse de l'Exécutif, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Vincent BALADI. - Compte tenu de sa proposition de travail ensemble, je retire mon vœu et je l'en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'adoption des outils du Barème de l'Arbre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 113 relatif à l'adoption des outils du Barème de l'Arbre.

La parole est à Valérie MONTANDON pour le présenter.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris dispose d'un patrimoine arboré d'environ 500.000 arbres. Je crois qu'une évidence nous rassemble tous, c'est celle de dire que la végétalisation joue un rôle thermorégulateur en milieu urbain, et que les espaces verts participent à la politique d'atténuation face au changement climatique et permet de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Je voulais attirer l'attention de notre Assemblée. Nous discutons souvent sur la qualité des arbres, sur leur caractère remarquable ou pas, et il se trouve que des travaux ont été réalisés par les baromètres de l'arbre, notamment l'association "Plante & Cité", ainsi que le Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ces travaux sont très intéressants et je voulais attirer l'attention de notre Assemblée sur ce baromètre qui est accessible librement et gratuitement sur le site Internet.

L'intérêt de ce dispositif est qu'il permet à la fois d'évaluer la valeur intégrale d'un arbre, en prenant en compte ses caractéristiques, notamment écologiques et environnementales, et ses protections réglementaires, mais aussi de fournir des données fiables pour protéger les arbres, sensibiliser à leur présence et savoir quoi faire en cas de dégradation.

Le système actuel en vigueur à la Ville de Paris pour déterminer la valeur d'un arbre ne prend pas suffisamment en compte l'aspect remarquable de certains spécimens. Il a une fonction purement technique, sans vocation de sensibilisation à l'entière population, contrairement justement au Barème de l'Arbre.

C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Paris approuve et mette en pratique, dans ses activités et sur son territoire, le barème d'évaluation des arbres disponible sur le site Internet dédié, et que soit aussi mises en place les dispositions proposées par les promoteurs du Barème de l'Arbre, pour sensibiliser à la présence des arbres et se prémunir face aux dégradations qu'ils pourraient subir.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, le barème que vous proposez a pour objectif d'évaluer la valeur d'un arbre en euros, afin de, je vous cite : "organiser la protection des arbres, la quantification du préjudice subi et le calcul du dédommagement". La base du prix de ce barème est le prix d'achat de l'arbre en pépinière. Ainsi, une espèce plus coûteuse à l'achat est plus chère à dédommager.

De son côté, la Ville de Paris établit son propre barème d'évaluation des dégâts et donc des travaux sur les arbres de la Ville de Paris. Pour rappel, nous avons justement voté, en octobre 2021 avec le Plan Arbres, une délibération visant à augmenter ce tarif. Notre barème, le barème actuel de la Ville, propose un calcul qui vise davantage à caractériser la valeur écologique des arbres, ce qui repose sur leur état phytosanitaire, leur dimension et leur localisation. Nous considérons que ce n'est pas forcément le prix d'achat en pépinière qui caractérise la valeur écologique d'un arbre en milieu urbain.

Plus encore, lorsqu'on fait le test d'appliquer le barème que vous proposez dans des cas concrets d'abattage, on constate que les prix du barème de la Ville sont en fait systématiquement plus élevés et donc plus dissuasifs. Par conséquent, adopter le barème que vous proposez reviendrait à aller à rebours des objectifs du Plan Arbres de dissuader l'abattage d'arbres pour des projets urbains.

J'en profite pour souligner que, contrairement à ce que vous affirmez, le caractère remarquable des arbres est bien pris en compte dans notre calcul, comme vous pouvez le vérifier dans la délibération votée il y a un an.

Vous proposez également d'utiliser le Barème de l'Arbre à des fins de sensibilisation, alors que son but est d'évaluer la valeur monétaire d'un arbre. Cet outil a d'abord vocation à être utilisé par les communautés de l'arboriculture et il semble peu pédagogique. En comparaison, la Ville mobilise déjà de nombreuses ressources pour sensibiliser les Parisiens à la place des arbres en ville, comme l'Arboretum de Paris, la Maison Paris Nature, le Jardin botanique de Paris ou encore toutes les informations publiées sur le site Internet de la Ville.

Par conséquent, vous comprendrez que je donnerai un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Valérie MONTANDON, le vœu est maintenu, j'imagine ?

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 113 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'interdiction des revêtements en résine pour les pieds d'arbres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 114 relatif à l'interdiction des revêtements en résine pour les pieds d'arbres.

La parole est à Véronique BUCAILLE pour le présenter.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous connaissez la place structurante des arbres dans le paysage urbain et leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air ou dans la gestion des eaux de pluie. Ils jouent le rôle de thermorégulateur en milieu urbain, par exemple en atténuant les îlots de chaleur. Les rapports successifs du G.I.E.C. soulignent, eux aussi, le rôle indispensable de la nature pour absorber et stocker le CO₂, notamment en zone urbaine.

Pour se développer et vivre correctement, les arbres ont besoin de sols de qualité et d'espace, tant en profondeur qu'autour d'eux, pour que leurs racines prennent toute leur place et remplissent leur rôle vital. Or, on peut noter aujourd'hui la présence de revêtements en résine sur des pieds d'arbres dans de nombreux endroits de Paris. Avec l'effet du temps et de l'activité urbaine, ces revêtements en résine finissent par se combler et se tasser. Leur imperméabilité réelle augmente de plus en plus, posant un problème pour l'alimentation de l'arbre, donc sa croissance et à terme sa survie.

C'est pourtant si simple. Le sol idéal autour d'un pied d'arbre doit être en permanence exposé à l'air et composé d'un sol meuble, léger et non tassé par les usages de la vie quotidienne. C'est ce que permettent notamment les bandes végétales ou les grilles d'arbres traditionnelles de Paris.

Afin de respecter ces constats et ces règles naturelles, le groupe Changer Paris vous demande de renoncer une bonne fois pour toutes à l'emploi des revêtements en résine pour les pieds d'arbres, et de remplacer ces revêtements actuellement installés à Paris par des pieds d'arbres avec des grilles permettant au sol de respirer et aux racines d'être protégées et alimentées. La survie de nos arbres est en jeu, celle de certaines espèces animales aussi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Madame la Conseillère. Cela me donne l'occasion de faire un peu de pédagogie et de connaissance par rapport à la question du traitement des pieds d'arbres.

Je tiens d'abord à rappeler que l'Exécutif parisien porte l'ambition de favoriser la nature en ville : cela passe par la création et l'extension d'espaces verts, mais aussi par la plantation d'arbres et la végétalisation des rues. Par conséquent, autant que possible nous aménageons des bandes plantées au pied des arbres ; c'est ce que nous faisons, par exemple, dans les "Rues aux écoles" ou avec la démarche "Embellir votre quartier" dans tous les arrondissements de Paris.

Dans les rues, qui vont accueillir de nouveaux arbres dans les prochaines années, c'est aussi avec la multiplication des strates végétales que nous pouvons désimpermeabiliser les sols et avoir également des plantations en pleine terre, qui à la fois contribuent à améliorer la qualité de la ville et sont accueillantes pour la biodiversité.

Pour ce qui est des arbres déjà existants, on trouve plusieurs types de pieds d'arbres : la grille en fonte que l'on connaît bien, qui est notamment présente dans les alignements historiques, la terre et le stabilisé. Je le dis ici, 100 % des pieds d'arbres parisiens sont perméables. Il se trouve que, dans un petit nombre de secteurs et de rues, il arrive que la Ville ait recours à un autre type de revêtement dit en résine.

Cet enrobé synthétique est mis en œuvre de façon très ponctuelle et pour des raisons très précises. Notamment dans les zones de marché, la résine peut être utilisée pour lutter contre les piétinements, qui sont particulièrement intensifs, ou encore pour empêcher les écoulements de produits néfastes pour les arbres, comme le sel ou d'autres déchets qui sont liés aux marchés. Dans ce cas, la résine est plus protectrice qu'une grille.

Il est tout à fait faux de dire que ce type de revêtement tue les arbres. Au contraire, il est mis en place dans de rares cas justement pour les protéger. Aussi, il laisse passer l'eau, il n'est pas plus compactant que la terre et n'accumule pas plus de chaleur qu'une grille. La résine n'empêche pas non plus l'arbre de se développer, puisque ses racines peuvent venir fondre l'enrobé en grandissant, et dans ce cas une reprise est programmée.

Vous l'aurez compris, l'utilisation de résine correspond à des cas très particuliers, très limités. Elle n'a bien sûr aucune vocation à être déployée en dehors de ces rares cas de figure où elle est appropriée.

Pour ces raisons, je donnerai un avis défavorable à ce vœu.

Je vous donne également rendez-vous le mois prochain pour le bilan du Plan Arbres que nous ferons à l'occasion du prochain Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

J'imagine que le vœu est maintenu ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Je me permets juste d'ajouter que c'est totalement faux parce que les revêtements en résine sont maintenant remplacés. Cela ne correspond pas du tout à des points particuliers, des erreurs ont été faites et on nous a même dit que trop de ciment avait été mis dedans et que les pieds d'arbres étaient remplacés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, il n'y a pas d'échanges.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 114 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 114 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la déminéralisation et à la végétalisation de la place de la République.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 115 relatif à la déminéralisation et à la végétalisation de la place de la République.

La parole est à Nelly GARNIER pour le présenter.

Mme Nelly GARNIER. - Merci.

Pour finir ce Conseil sur une note joyeuse, je profite de ce vœu pour dire notre satisfaction d'avoir fait gagner la cause des arbres ce matin sur deux projets qui allaient conduire à l'abattage d'arbres centenaires.

Alors, oui, nous serons mobilisés à chaque fois qu'il le faudra pour bloquer les projets qui conduisent à la minéralisation des sols et à l'abattage d'arbres existants. Pourquoi ? Parce que nous tirons les leçons de ce que vous avez fait de la place de la République, où vous avez remplacé deux jardins avec fontaines par une grande dalle minérale.

Pour les Parisiens, je rappellerai que la place de la République a été réaménagée au début des années 2010. Une partie des arbres ont alors été abattus, les pelouses ont été supprimées et les pauvres arbres qui avaient été épargnés sont quasiment tous morts aujourd'hui ; d'abord parce que les travaux les ont fragilisés, ensuite parce que le dallage a fait qu'ils ont dû lutter contre la réverbération, enfin parce que leurs racines ont littéralement grillé lors des fortes chaleurs.

Le réaménagement de la place de la République, c'est donc à la fois l'histoire d'un échec écologique et d'un contresens historique. Abattre un arbre centenaire, c'est un contresens historique. Là encore, pourquoi ? Parce qu'un arbre centenaire a 125 fois plus de feuilles qu'un jeune arbre qu'on replante et dont l'effet en matière de rafraîchissement sera 125 fois moins important.

En faisant le choix d'un projet de réaménagement qui ne préservait pas les arbres existants, vous avez conduit la place de la République à devenir l'un des principaux îlots de chaleur parisiens avec des températures au sol qui ont atteint cet été 56°C.

Il y a un principe simple dans la vie : quand on commet une erreur, il faut la réparer. C'est pourquoi ce vœu consiste très simplement à vous demander de réparer votre erreur, en menant une étude de faisabilité pour déminéraliser et végétaliser cette place, afin de pouvoir porter un nouveau projet de réaménagements qui réponde au défi historique du changement climatique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nelly GARNIER.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme souvent, Madame GARNIER, votre vœu, ici concernant la place de la République, donne à voir une vision fantasmée d'un Paris qui n'a jamais existé. De plus, vous avez tendance à réécrire l'histoire dans votre présentation, comme si le Paris hérité du XXe siècle et des années Pompidou et Chirac était un jardin de cocagne, comme si la place de la République d'avant était autre chose qu'un immense rond-point automobile inaccessible aux habitants. Est-ce que c'était vraiment mieux avant, quand le monument à la République était inaccessible et prisonnier d'une douve de béton et de bitume, encerclé 24 heures sur 24 par des véhicules tournant autour ?

Alors, il est aujourd'hui au cœur d'une des places, on peut le dire, les plus joyeuses et les plus citoyennes du monde. En 2010, le parti pris a été celui de rendre cet espace aux piétons. La place autrefois infranchissable est devenue un espace public ouvert...

Oui, c'est un lieu joyeux parce que c'est un lieu de vie, c'est un lieu de rassemblements populaires, c'est un lieu qui accueille le peuple de Paris pour se retrouver, pour manifester, pour se recueillir, pour danser, pour faire du skateboard et autres joyeusetés.

La place de la République est également plus riche en arbres, ne vous en déplaise. Elle est aujourd'hui plus riche en arbres dont l'ombre et les feuilles contribuent à la fois au rafraîchissement et au paysage. Malgré des sous-sols contraints - inutile de vous rappeler que les couloirs et les tunnels du métro occupent une grande partie des sous-sols de la place -, il y a 15 arbres de plus aujourd'hui place de la République que dans la configuration antérieure avant 2013. Et rares sont les grandes places qui comptent aujourd'hui autant d'arbres que la place de la République, où il y a 145 arbres contre 130 auparavant.

Alors, bien sûr, on peut toujours aller plus loin. La Maire de Paris a d'ailleurs proposé que nous plantions et que nous étudions, partout où cela est possible, les potentiels de plantations. C'est ce que nous allons faire, autour et sur la place, y compris sur les voies de circulation automobile. Nous verrons, par exemple, si vous êtes d'accord avec la possibilité de supprimer de la circulation automobile au profit de la végétation et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de ces études.

En conclusion, votre vœu, qui nie toutes les améliorations qui ont été apportées à la place et les efforts de végétalisation que nous menons actuellement dans Paris - je pourrais vous parler des "Rues aux écoles", de la démarche "Embellir votre quartier" -, ce vœu niant toutes ces dimensions, j'appelle bien évidemment à son rejet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sur le sujet, j'aurais beaucoup à dire, mais comme je préside la séance...

J'étais maire du 11^e arrondissement quand la place a été rénovée et que la représentante de votre groupe dans le jury était opposée au fait que l'on puisse supprimer les circulations autour de la statue, c'est-à-dire qu'elle était contre le fait que les voitures ne puissent plus circuler au milieu de la place de la République. J'ai ce souvenir précis puisque vous m'avez demandé de le rappeler. Rémi FÉRAUD était maire du 10^e arrondissement et vous avez donc deux témoins dans cette salle.

Et ce sont 15 arbres de plus...

Avant, personne n'allait place de la République.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour une explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Président.

Je vois effectivement que vous êtes très concerné par ce sujet qui pose une question importante concernant l'aménagement de la place de la République, il y a presque dix ans.

Je voudrais simplement rappeler le constat que faisait, en 2013, notre groupe concernant l'aménagement de la place. Je cite : "Paris affiche aujourd'hui 2,5 mètres carrés d'espaces verts par habitant. Quand l'Europe en exige 10 et quand Madrid en affiche 16 et Berlin 26, c'est très peu. Son cœur est particulièrement touché par la densité de l'urbanisme. La place de la République, c'est 3,6 hectares. Et même si les arbres restent présents et que des miroirs d'eau ont été prévus, en la minéralisant et en la transformant en zone de captage de chaleur, n'avons-nous pas laissé passer une immense opportunité pour Paris ?" Mais bon, c'est de l'histoire ancienne. Tant mieux s'il est possible de remettre un peu plus de nature dans ce grand espace.

Merci donc à Christophe NAJDOVSKI pour les perspectives tracées. Et si on peut aller sur les voies de circulation pour mettre des arbres, puisqu'il semblerait que ce soit à peu près le seul endroit où il n'y ait pas de métro en dessous, puisque c'est quand même une caractéristique de cette place, eh bien, tant mieux.

Nous, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bon, d'accord...

Nous allons compter, rassurez-vous. Nous allons voter et compter, bien entendu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 249).

Absolument...

Il y a des cadeaux que l'on pourrait ne pas faire...

Ce n'est pas à vous que cela s'adressait.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au suivi de la charte "Bien-être animal".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 116 relatif au suivi de la charte "Bien-être animal".

La parole est à Catherine IBLED pour le présenter.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je présente ce vœu sur le suivi de la charte "Bien-être animal" au nom de notre groupe, et plus particulièrement de Pierre-Yves BOURNAZEL à qui ce vœu tient à cœur.

L'association "PAZ", qui fait un travail remarquable, a constaté, lors de visites au printemps et à l'été 2022, de multiples manquements concernant l'absence de mise à disposition permanente d'eau fraîche et de filets à foin, l'utilisation d'équipements inadéquats et le non-respect des périodes maximales de transport ou de temps de repos obligatoire pour les poneys.

Par ailleurs, deux exploitants n'ont pas fourni à la Mairie l'ensemble des feuillets médicamenteux de leurs poneys ou ont fourni des feuillets médicamenteux sans l'inscription "Impropre à la consommation humaine", contrairement à ce qu'impose la charte "Bien-être animal" qui permettait de limiter les risques d'envoi à l'abattoir.

Il y a donc un cruel manque d'informations sur le suivi des actions annoncées par l'Exécutif municipal. Au-delà de la situation problématique des balades à poney, un premier bilan annuel de la charte "Bien-être animal" est essentiel pour avoir une vision globale de l'efficacité de la charte et des actions accomplies en la matière.

Nous demandons donc que, lors du Conseil de Paris de novembre 2022, un bilan précis de la charte "Bien-être animal" soit présenté, que la Mairie de Paris, conformément aux possibilités prévues par la charte "Bien-être animal" et par les conventions signées par les partenaires, en février et mars 2022, examine le droit de mettre fin à l'exploitation de l'activité, de deux exploitants des balades à Paris, au vu des manquements constatés avant et après l'été 2022.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, le Conseil de Paris a adopté en juillet 2021 une charte en faveur du bien-être animal. Notre objectif est d'accompagner tous les acteurs qui organisent des activités avec les animaux pour qu'ils rejoignent nos exigences en matière de respect du bien-être animal.

J'ai présenté un bilan de la stratégie animale en ville avant l'été en 8e Commission. Madame IBLED, certes, vous n'y siégez pas, pas plus que M. BOURNAZEL, mais des élus de votre groupe siègent dans cette Commission. Je ne reviendrai donc pas sur l'ensemble de ses conclusions. Ceci étant, je les tiens à votre disposition, si vous le souhaitez.

Je rappellerai deux engagements forts que j'avais présenté à ce moment-là : nous n'accueillons désormais plus d'animaux sauvages dans les cirques et les spectacles à Paris, et le marché aux oiseaux fermera définitivement ses portes, comme nous l'avons annoncé, d'ici la fin de l'année.

Concernant les balades à poney, nous avons réduit la durée de ces conventions de cinq à trois ans, et nous avons intégré de nouveaux critères de bien-être animal dans les conventions. Nous avons réalisé plusieurs contrôles et constaté des améliorations, même s'il y a encore matière à amélioration. Je le dis ici solennellement, si la filière ne s'adapte pas, nous en tirerons effectivement les conséquences, comme nous l'avons indiqué dans les conventions.

Pour cela, nous maintenons la pression. Nous mobilisons, et c'est une nouveauté, la Police municipale. Je remercie Nicolas NORDMAN qui forme également les policiers municipaux qui pourront faire des contrôles et verbaliser en cas de manquements manifestes.

Nous entamerons dans les prochaines semaines une série d'échanges avec les élus d'arrondissement pour croiser les différentes remontées sur ces activités et sur la charte. Je vous propose de nous donner rendez-vous d'ici le printemps prochain pour débattre ensemble de l'activité des balades de poneys à Paris.

Ces activités ne doivent pas faire l'objet d'un débat juridique mais politique. Quelle place pour les animaux en ville ? A quelles alternatives pouvons-nous travailler pour permettre aux enfants de bénéficier d'un premier contact avec les animaux ? Autant de questions essentielles que je vous proposerai d'aborder ensemble sur la base d'un bilan éclairé.

Le rendez-vous est pris et, sur la base de ces informations et de cet engagement, je vous propose de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Compte tenu des engagements pris par Christophe NAJDOVSKI, retirez-vous votre vœu ?

Mme Catherine IBLED. - Je vous remercie des engagements que vous proposez, mais je vais maintenir le vœu pour justement maintenir un peu la pression.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 116 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Levez les mains, aidez-moi un peu.

Le vœu n° 116 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation des arbres du Champ-de-Mars et ses environs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Catherine IBLED à nouveau pour présenter le vœu n° 117 relatif à la situation des arbres du Champ-de-Mars et de ses environs.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, on arrive en fin de Conseil et je parle encore du Champ-de-Mars, comme l'ont fait hier lors des questions d'actualité Philippe GOJJON et Séverine de COMPREIGNAC. C'est d'ailleurs l'occasion pour le nouveau Préfet de police de confirmer qu'il maintient, à ce stade, l'avis défavorable rendu par son prédécesseur sur les projets d'aménagement du site. Je rappelle que, dans le projet de délibération, vous précisez, je cite : "Paris a vocation à retrouver une cohérence paysagère, environnementale, écologique et patrimoniale".

A la Mairie de Paris, "cohérence paysagère, environnementale et écologique" ne rime pas souvent avec protection des arbres, des racines ou des pelouses, mais plutôt avec l'abattage des arbres, l'abandon des pelouses et l'artificialisation des sols. Vous parliez tout à l'heure de votre projet de débitumer 100 hectares à Paris, sur le Champ-de-Mars, c'est tout à fait l'inverse.

J'attire également votre attention sur le matériau - on en a parlé tout à l'heure - que vous utilisez en ce moment pour les pieds d'arbres et je me joins au vœu de tout à l'heure, car cette résine devient en quelques semaines totalement imperméable, ce qui entraîne une dévitalisation des pieds d'arbres, menaçant leur vitalité et leur pérennité. Nous vous demandons donc de les retirer. Par ailleurs, je précise, en tout cas dans le 15e, que les revêtements en résine ne sont pas du tout situés dans des zones où il y a des marchés ; je vous confirme qu'il n'y a pas de marché avenue de Suffren.

Nous demandons également que l'Exécutif municipal poursuive la concertation engagée avec les associations engagées et les riverains, afin de préserver les propriétés patrimoniales, paysagères et écologiques des arbres du Champ-de-Mars.

Par ailleurs, ce projet, très coûteux de 100 millions d'euros, ne sera pas achevé, comme cela a été prévu initialement avant les Jeux olympiques 2024. Il n'y a donc plus nécessité d'accélérer le calendrier, ce qui laisse le temps de revoir en profondeur et de faire un saut qualitatif sur ce projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Parfois je me demande si les arguments qui sont avancés sont bien sérieux quand je vous entends, Madame IBLED. Concernant la végétalisation liée au projet Trocadéro tour Eiffel, dit "OnE", c'est 1,7 hectare d'espaces publics supplémentaires qui seront végétalisés. En avez-vous bien conscience et bien même connaissance ? Vous semblez dire le contraire.

Regardez le projet, tel qu'il est aujourd'hui : c'est 1,7 hectare de surfaces supplémentaires qui seront végétalisées, 4.000 mètres carrés sur la place du Trocadéro, 4.000 mètres carrés au niveau du quai Branly, des milliers de mètres carrés également dans les jardins du Trocadéro et sur la place de Varsovie. Enfin, est-ce que vous connaissez le projet ? Est-ce que vous savez que l'on va planter 200 nouveaux arbres ? Franchement, soyons sérieux deux secondes !

Est-on en droit de se demander quelles sont les raisons de votre opposition à ce projet ? Le fait que l'on plante 200 arbres supplémentaires, que l'on ait pris l'engagement qu'il n'y aurait aucun arbre abattu ? Que l'on ait 17.000 mètres carrés de surfaces végétalisées ? Qu'est-ce qui vous déplaît dans ce programme ? Contre quoi vous battez-vous au juste ? Serait-ce en réalité peut-être la peur de priver certains propriétaires de leur dose de bitume ? La tentation de mettre le Champ-de-Mars sous cloche derrière des grilles aussi disgracieuses qu'inutiles ?

Comment peut-on imaginer que l'on prive, par exemple les visiteurs de la tour Eiffel qui sont venus la voir du monde entier, de cette vision ? D'autant plus que nous sommes en train de rénover les pelouses du Champ-de-Mars, qui font l'objet d'un travail de décompactage et de réensemencement. Bien évidemment, cela ne pouvait pas se faire cet été en pleine canicule et on attend l'automne pour le faire.

Par ailleurs, je me réjouis également qu'il y ait eu un vote au budget participatif pour permettre d'investir 2 millions dans la rénovation notamment du mobilier patrimonial autour du Champ-de-Mars, ce qui permettra aussi de magnifier cet espace.

Vous comprendrez que dans ces conditions, bien évidemment je ne peux émettre qu'un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de David ALPHAND pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - M. NAJDOVSKI s'énervé. Espace magnifié, c'est le terme que vous venez d'utiliser, Monsieur NAJDOVSKI. Faut-il vous rappeler qu'à la suite de la question d'actualité, posée hier par notre groupe, par Philippe GOJJON, au Préfet de police, celui-ci a souligné le niveau inédit de délinquance sur le Champ-de-Mars ?

Est-ce cela que vous appelez un espace magnifié ? Ou alors nous n'avons pas la même définition de l'espace magnifié.

Pour en revenir au Champ-de-Mars et au vœu qui conclut notre séance de ce soir, ce vœu permet de souligner l'action volontariste de notre présidente de groupe, Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement, et avec du résultat, contrairement à la Ville de Paris trop fréquemment, dans ce dossier comme dans tant d'autres. J'ai même envie de dire du résultat malgré la Ville de Paris.

Pour qu'il soit intéressant, un vœu doit encore comporter et permettre des avancées significatives par rapport à l'existant, ce qui malheureusement ne nous apparaît pas être véritablement le cas dans celui proposé par le GIP ce soir et qui est, qui plus est, redondant par rapport à certaines des propositions qui viennent d'être faites par notre groupe Changer Paris. Je pense en particulier aux pieds d'arbres, il y a quelques instants, avec un vœu défendu par ma collègue du 16^e arrondissement, Véronique BUCAILLE.

C'est la raison pour laquelle nous sommes contraints de nous abstenir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 du groupe "Indépendants et Progressistes", car j'imagine qu'il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 117 est rejeté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous avons terminé l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Salutations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je souhaiterais que vous ayez quelques minutes d'attention, pour que je puisse saluer, en votre nom, chaleureusement quatre collaboratrices et collaborateurs, qui ont participé activement à l'activité de notre Conseil pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, et qui ont décidé de prendre d'autres fonctions et d'assurer d'autres missions.

Je voudrais, en votre nom, les remercier. Il s'agit d'abord de Guillaume CANTILLON, conseiller au cabinet de la Maire de Paris en charge du suivi du Conseil de Paris. Il s'agit de Pauline HUGOT, qui est encore pour quelques jours ma conseillère en charge du Conseil de Paris au sein de mon cabinet. Il s'agit de Léonard DEMARKARIAN, secrétaire général du groupe "Indépendants et Progressistes". Et cela a déjà été évoqué, il s'agit de Jade BOIVIN qui était collaboratrice du groupe "Les Ecologistes".

S'il y a des applaudissements, au nom de l'égalité républicaine, je souhaiterais qu'ils soient pour tous. Merci à elles et à eux.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

1001 vies Habitat (Conseil de surveillance) (R. 36) :

- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (Conseil d'administration) (R. 37) :

- Mme Anne-Claire BOUX,

- M. Emmanuel COBLENCÉ,

- M. Jean-Philippe DAVIAUD,

- Mme Léa FILOCHE,

- Mme Geneviève GARRIGOS,

- Mme Barbara GOMES,

- M. Roger MADEC,

- M. Hamidou SAMAKÉ.

Ile-de-France Mobilités (R. 38) :

- M. Rémi FÉRAUD, en remplacement de Mme Audrey PULVAR, démissionnaire, désignée lors de la séance des 2, 3 et 4 février 2021.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2022, R. 36 à R. 38).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci à toutes et tous, d'abord aux élus d'être restés aussi tard ce soir. Merci évidemment aux services et à tous les agents du Service du Conseil de Paris. Merci aux collaboratrices et collaborateurs des cabinets et bien sûr des six groupes du Conseil de Paris.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée, sinon une bonne nuit. On se retrouve au mois de novembre pour la prochaine séance du Conseil de Paris.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures trente minutes).

Votes spécifiés.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGGP 8.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 167, DRH 70, DEVE 27, DEVE 81 et SG 8.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 11, DAC 37, DAC 49, DAC 180 et DAC 298.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 69, DLH 195, DTEC 44 et DGGP 8.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 103.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSOL 31, SG 8, SG 76, DTEC 41, DPE 17 et le vœu n° 60.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes s'abstient sur les projets de délibération DASCO 90, DASCO 91, DASCO 92, DASCO 94, DASCO 95 et DASCO 101.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE s'abstient sur les projets de délibération et les vœux concernant Ile de France Mobilités (vœux 41, 42 et 43).

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 83, DLH 123, DLH 173, DLH 188, DLH 191, DLH 239, DTEC 23 et DEVE 69.

Le groupe Communiste et Citoyen s'abstient sur le projet de délibération DICOM 22.

Le groupe "Les Ecologistes" a demandé un vote dissocié sur le projet de délibération DFPE 143 et a voté contre les articles 19, 25 et 41 et s'est abstenu sur les articles 37 et 72.

Mme Béatrice LECOUTURIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 180.

Mme Johanne KOUASSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 105.

Mme Alice COFFIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 36.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 8, DAC 10, DAC 11, DAC 28, DAC 37, DAC 49, DAC 59, DAC 139, DAC 242, DAC 297, DAC 298, DAC 312, DAC 554, DAC 556, DAC 557, DAC 596, DAC 608, DAC 30, DAC 36, DAC 55 et DAC 110.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DTEC 24, SG 8, DU 137 et DAC 180.

Mme Anessa LAHOUSSA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSOL 31 et le vœu n° 60.

M. René-François BERNARD et Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ne prennent pas part au vote sur les vœux n^{os} 78 et 79.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 137.

MM. Jérémy REDLER et Jack-Yves BOHBOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 78.

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Questions du groupe Changer Paris.

QE 2022-17 Question de Mme Inès de RAGUENEL et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la présence de sucres ajoutés dans les menus servis en crèches.

Libellé de la question :

"Le Plan Alimentation Durable 2022-2027 approuvé par le Conseil de Paris lors du Conseil de mai-juin 2022 pose les jalons de la restauration municipale pour les cinq prochaines années, particulièrement dans les écoles et crèches. Il fixe notamment les objectifs de "limiter les achats des produits alimentaires controversés et l'usage d'additifs" et de "développer le "cuisiné maison" et supprimer les produits ultra-transformés", en plus des objectifs en matière d'alimentation durable, "bio" et locale.

De surcroît, dans le marché passé avec "Sodexo" pour la fourniture des crèches parisiennes, une exigence est portée sur les desserts et goûters faits maison avec la suppression des produits industriels dans la carte de remplacement (purée de fruits en coupelle, biscuits industriels).

Or, des parents font néanmoins le constat que des produits et recettes contenant des sucres ajoutés sont servis quotidiennement aux enfants, principalement pour le goûter. L'impératif de "bio" semble primer sur un autre impératif, la limitation de la quantité de sucre ajouté, qu'il faut distinguer du sucre naturel. Le sucre ajouté ne possède aucune valeur nutritive, perturbe la période de diversification alimentaire et est lié au développement de plusieurs maladies. Par conséquent, le bannissement du sucre ajouté en crèches serait le bienvenu afin de développer chez les enfants des habitudes alimentaires saines dès le plus jeune âge.

À ce titre, Inès de RAGUENEL et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Quelle est la quantité de sucres ajoutés servie quotidiennement dans les crèches parisiennes et est-il possible de la communiquer en toute transparence aux familles ?

- Comment expliquer que malgré les objectifs de parvenir à 100 % de produits "bio" et durables, des produits contenant des sucres ajoutés soient encore servis ?

- Quelles garanties pouvez-vous apporter aux Parisiens pour bannir progressivement et définitivement les sucres ajoutés des menus ?"

Réponse (Mme Audrey PULVAR, adjointe et de Mme Céline HERVIEU) :

"Les repas servis chaque jour aux nourrissons et aux très jeunes enfants dans les 350 crèches collectives municipales sont élaborés sur place, à partir de matières premières de première qualité. Les denrées y sont rigoureusement sélectionnées et encadrées par un cahier des charges réputé pour son niveau d'exigence et d'excellence environnementale. Les crèches parisiennes se distinguent pour leur stratégie de développement de la part d'aliments issus de l'agriculture biologique : initiée dès 2005, cette transition écologique précoce a permis d'atteindre aujourd'hui le taux remarquable de 72 % d'alimentation biologique et plus de 80 % d'alimentation durable dans les repas servis aux enfants.

Au-delà du caractère plus durable de ses approvisionnements, la DFPE est aussi pionnière dans l'excellence nutritionnelle des repas qu'elle propose. Qu'il s'agisse du choix des aliments et recettes proposés, du rythme de diversification alimentaire et de l'équilibre nutritionnel, la DFPE respecte scrupuleusement les prescriptions et les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique - H.C.S.P. -, de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES - et de Santé publique France, en lien également avec le Médecin chef du service de P.M.I. de Paris.

En travaillant depuis une vingtaine d'années à exclure les produits industriels - transformés et ultra-transformés -, la DFPE est parvenue à éloigner de l'assiette des tout-petits tout ingrédient présentant un risque potentiel ou avéré sur la santé et notamment les conservateurs, édulcorants, sucres transformés - sirop de glucose, sirop de glucose-fructose... - et la plupart des additifs traditionnellement utilisés dans les processus de production industrielle alimentaire.

Une sélection rigoureuse de denrées réalisée par des diététiciennes nutritionnistes permet de garantir le respect du cahier des charges : le contrôle des référencements des produits est systématique au démarrage et durant toute l'exécution du marché. Quant aux menus, ils sont élaborés et validés par une commission partenariale où participent des professionnel.le.s des établissements, toujours sous la direction et l'expertise des diététiciennes.

Afin de favoriser une alimentation saine, il est important de développer dès le plus jeune âge des habitudes adaptées en limitant la consommation de sucre et de produits sucrés. Il existe des sucres intrinsèques, naturellement présents dans les fruits entiers, produits laitiers naturels - fructose, saccharose, glucose, lactose... - et des sucres

extrinsèques, ajoutés lors de la fabrication industrielle ou la préparation (maison) dont le saccharose, le fructose, le glucose, les sirops de glucose ou glucose-fructose, jus concentré de fruits, miel, mélasse (Anses, 2016).

Dans un avis d'expertise récent (2019) portant sur la nutrition des populations spécifiques notamment les enfants, l'ANSES souligne l'intérêt des préparations faites maison qui "permettent de mieux prendre conscience des apports en sucres et de les contrôler". Convaincue du bienfondé de cette recommandation, la DFPE a généralisé en à peine 4 ans les goûters exclusivement préparés sur place par les agents techniques de la petite enfance, ATEPE, en lieu et place des gâteaux et biscuits industriels, dont le recours reste exceptionnel, pour pallier des difficultés locales ponctuelles. Les gâteaux "faits maison" destinés aux enfants à partir de 18 mois respectent des recettes qui leurs sont spécialement adaptées et les quantités de sucre y sont limitées comparativement aux recettes standards. Toutes ces recettes sont disponibles à la consultation des familles, en toute transparence et dans chaque crèche, sur simple demande. Les parents sont informés de cette possibilité par le livret d'accueil.

La nature du saccharose utilisé et les quantités très contrôlées introduites dans les recettes, présentent toutes les garanties de sécurité pour maintenir son utilisation dans les EAPE et ainsi répondre aux attentes de la majorité des familles usagères des crèches parisiennes.

En effet, en crèche, le sucre n'est jamais proposé au déjeuner. Les goûters quant à eux sont équilibrés et conçus selon les règles et précautions inhérentes à la diététique infantile, notamment pour leur composition en sucre qui est contrôlée à la fois :

- Quantitativement : chaque recette de gâteau et dessert maison est travaillée dans la recherche de la plus petite quantité de sucre nécessaire, les purées de fruits ainsi que toutes les préparations pour les nourrissons sont sans sucre ajouté ;

- Qualitativement : en excluant des produits et des recettes les sucres transformés comme les sirops de glucose, sirop de glucose-fructose ou autres édulcorants ou ingrédients sucrants ultra transformés.

Le saccharose utilisé se présente sous forme de cassonade (canne à sucre), cassonade bio et sucre en poudre de qualité supérieure (betterave). Les données disponibles n'ont pas permis de distinguer les effets sur la santé des sucres naturellement présents dans les aliments de ceux des sucres ajoutés. Aussi, remplacer le saccharose par des sucres comme le miel, le fructose, les fruits secs ou du concentré de jus ne présenterait aucun intérêt en l'état actuel des connaissances scientifiques. En France comme dans de nombreux pays, la limitation d'apport en sucres libres est fixée à moins de 10 % de l'apport énergétique total (AET) (OMS). La définition des "sucres libres" selon l'O.M.S. comprend tant les sucres ajoutés que les sucres naturellement contenus dans les jus de fruits. Dans les crèches parisiennes, les apports en sucres libres ne représentent que 3 % en moyenne de l'AET des repas, preuve de l'efficacité des mesures prises pour réduire quantitativement les apports.

Si le moindre risque était suspecté ou établi, ou si des mesures législatives étaient prises, la DFPE ne manquerait pas d'appliquer immédiatement ces nouvelles exigences, en supprimant totalement le sucre des goûters et préparations qui le composent. Les familles parisiennes ne le demandent d'ailleurs pas.

Ainsi, que cela soit à travers sa mission d'accueil des très jeunes enfants ou à travers les nombreuses actions menées par son service de P.M.I. pour la promotion de la qualité de l'alimentation du jeune enfant et d'accompagnement des familles dans les centres de P.M.I. ou à domicile, la Ville de Paris se mobilise chaque jour pour une alimentation saine et équilibrée dès le plus jeune âge."

QE 2022-19 Question de Mme Anne BIRABEN et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation des logements de fonction pour les gardiens et directeurs d'écoles et de crèches.

Libellé de la question :

"La période de rentrée a mis en avant la pénurie structurelle que connaît l'ensemble de la fonction publique et qui s'étend notamment de l'Éducation nationale aux métiers de la petite enfance ou de l'animation.

La Ville dispose d'un outil important pour rehausser son attractivité aux yeux des agents de la fonction publique et notamment de ses agents dans les écoles et crèches et des directeurs d'école : le logement de fonction. Ces logements offrent un triple avantage aux personnels éligibles : un loyer réduit ; un logement sur le lieu de travail qui répond à une exigence de sécurité ; la prise en charge des travaux. C'est notamment crucial pour les gardiens des écoles dont les horaires et les tâches, étalées sur toute la journée, ainsi que l'exigence de sécurité, rendent obligatoire le logement sur place.

Néanmoins, le parc de ces logements de fonction est mal défini et opaque : des logements sont inoccupés, d'autres le sont par des agents qui ne sont plus éligibles, tandis que des travaux entrepris durent depuis des années sans qu'aucun calendrier ne soit communiqué. Enfin, les professionnels ne pouvant bénéficier du logement qui leur a été attribué ne sont pas toujours relogés en bonne et due forme.

À ce titre, Anne BIRABEN et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Combien existe-t-il de logements de fonction destinés aux agents de la Ville de Paris ?
- Combien de ces logements sont aujourd'hui inoccupés, soit pour cause de travaux, soit pour cause de vacance ?
- Combien d'agents ne pouvant loger dans le logement qui leur a pourtant été attribué sont en attente de relogement ?
- Combien de logements sont occupés par des agents qui n'y sont plus éligibles ?"

Réponse (M. Patrick BLOCHE, adjoint) :

"L'accès aux logements des agentes et agents assurant la mission de service public soit municipal - accueil de la petite enfance -, soit national - écoles et collèges publics -, constitue un enjeu important, dans un contexte où les prix immobiliers, tant à la location qu'à l'achat, sont orientés depuis plusieurs décennies à la hausse dans toutes les grandes villes des pays développés. Les mécanismes du marché se révélant peu efficaces pour garantir une quelconque régulation de prix des logements, la majorité municipale parisienne a engagé depuis 2001 une politique très volontariste en matière de création de logements sociaux, avec la volonté très claire de rééquilibrage sur les territoires des arrondissements situés dans la partie ouest de Paris. Elle soutient également l'encadrement du prix des loyers sur le marché privé.

Au-delà même de ces logements sociaux, dont l'accès aux agentes et agents parisiens doit faire l'objet d'une attention particulière des maires d'arrondissement, il existe un certains nombres de logements dans les établissements d'accueil de la petite enfance, les écoles et les collèges.

Ainsi, pour ce qui concerne le domaine de la petite enfance, il existe 258 logements mis à la disposition des responsables de crèches sous le régime de la nécessité absolue de service (1 T2, 60 T3, 176 T4 et 21 T5). La vacance globale de ces logements est de 9 %, dont 14 logements sont en cours ou en attente de travaux. Il s'agit d'une vacance frictionnelle, qui n'excède pas, pour chaque logement actuellement inoccupé, quelques mois.

Les cas d'agents qui se sont vus attribuer un logement, mais qui ne peuvent l'occuper, se montent à deux. Il s'agit de responsables de crèches qui bénéficient actuellement d'un logement transitoire. Par ailleurs, deux logements sont occupés par des personnes qui n'y ont plus droit. La Ville a engagé les actions nécessaires afin de faire prévaloir ses droits et ramener ces logements dans le parc mis à disposition des agents.

En ce qui concerne les écoles il existe :

- 614 logements affectés aux directrices et directeurs des écoles (DE) primaires publiques (8 T2, 56 T3, 361 T4, 155 T5, 32 T6 et 2 T7) ;
- 543 logements de gardien d'école (15 T1, 278 T2, 225 T3, 24 T4 et 4T5).

Si les gardiennes et les gardiens titulaires sont logés sous le régime de la nécessité absolue de service, tout comme les principales et principaux de collèges, tel n'est pas le cas des DE.

L'annualité du mouvement des directrices et directeurs des écoles amène à ce qu'un certain nombre d'entre eux changent de poste à chaque rentrée, et donc de logement. La vacance globale de ces logements est de 27 %. Elle est sensiblement plus élevée comparée à celle des logements gérés par la DFPE, l'annualité du mouvement des directrices et directeurs étant l'explication principale. La DASCOS a engagé depuis 2020 une importante campagne de travaux afin de réduire cette vacance :

- Vingt-neuf DE demandeurs sont ainsi déjà logés dans le parc transitoirement dans l'attente de la libération du logement par leur prédécesseur ou dans l'attente des travaux de rénovation du logement normalement attribué ;
- Cinquante-cinq DE sont actuellement logés en dehors et parc, et en attente de leur logement de direction. Quarante-quatre d'entre eux pourront accéder à leur logement une fois les travaux réalisés d'ici à la mi-2023 ;
- Quatre DE ayant demandé à prendre leur retraite depuis le 31 août 2022 logent encore dans l'appartement de leur ancienne affectation. Tous ont prévu de quitter le logement avant la fin de l'année 2022.

Une dizaine de gardiens et gardiennes d'école retraitées ou ayant quitté leur fonction se maintiennent dans le logement, en attente d'un logement social."

QE 2022-20 Question de Mme Véronique BUCAILLE et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux conditions de circulation des bus dans Paris.

Libellé de la question :

"Les bus rencontrent de fortes difficultés de circulation à Paris et ces difficultés se sont accrues ces dernières années. Ainsi, en 20 ans la vitesse des bus s'est effondrée dans Paris de plus de 13 km/h à moins de 10 km/h, ce qui n'est pas le cas dans les autres départements de la Région Île-de-France.

Les dégradations de l'offre de bus s'expliquent par l'absence de personnel mais aussi à cause des conditions de circulation et des travaux. Les embouteillages, les difficultés de traversée des carrefours, le partage des voies, la

suppression de voies de bus ou le détournement des itinéraires entraînent des perturbations sur la circulation des bus à Paris.

Dans le Bilan des déplacements à Paris en 2021 publié par la Ville de Paris, vos services indiquent que le total des aménagements de bus s'élève à 181 km soit une longueur totale légèrement supérieure à celle de 2020. Pourtant, tous les Parisiens ont pu constater la suppression de nombreuses voies de bus à la suite de l'aménagement de "coronapistes" en 2020. Parfois les couloirs de bus ont été déplacés sur la voie d'à côté entraînant souvent une dégradation de la circulation des bus. D'autres voies de bus ont vu leur usage modifié comme celle de la rue de Rivoli qui a dû accueillir le trafic des riverains et se trouve à présent constamment embouteillée. Enfin des itinéraires de bus ont été déviés par les aménagements de la Ville de Paris comme les lignes n° 21 et n° 95 qui circulaient rue d'Amsterdam ou la ligne n° 62 rue d'Alésia. Ces bouleversements entraînent de nouvelles difficultés de circulation pour les bus parisiens.

Les représentants d'Ile-de-France Mobilités ont déploré publiquement les "décisions unilatérales" de la Ville de Paris et leurs conséquences sur les conditions de circulation des bus en prenant pour exemple les chantiers, la priorité dans les voies de bus et la diminution de la vitesse autorisée à 30 km/h. Ces déclarations nous conduisent à nous interroger sur les conséquences pour le réseau de bus parisien de ce manque de dialogue.

À ce titre, Véronique BUCAILLE et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- De leur indiquer les voies de bus qui ont été supprimées à Paris depuis 2019 et la distance totale des voies de bus supprimées. Et de signaler l'ensemble des voies de bus qui ont été déplacées, réaménagées ou modifiées depuis 2019 ;

- De recenser les déviations d'itinéraire de bus demandées par la Ville de Paris ou suscitées par les aménagements de voirie menés par la Ville de Paris ;

- D'exposer les actions concrètes de la Ville de Paris pour fluidifier le trafic sur les itinéraires de bus et plus généralement améliorer la régularité du réseau de bus en concertation avec Ile-de-France Mobilités."

Réponse (Mme Carine ROLLAND, adjointe) :

"La Ville de Paris ne dispose actuellement que des données agrégées par an publiées dans les bilans des déplacements à Paris de 2020 et 2021 par l'Observatoire parisien des mobilités.

Il est ainsi possible de vous indiquer que le linéaire des couloirs bus a augmenté de 175,7 km à 181 km de 2020 à 2021. On constate également une augmentation du linéaire des couloirs bus protégés de 3,4 km entre 2020 et 2021. Vous pourrez trouver ces informations dans le tableau suivant :

Linéaire des couloirs bus à Paris

Type d'aménagement	Linéaire en km fin 2020	Linéaire en km fin 2021
Total des aménagements (hors provisoires)	175,7 km	181 km
dont couloirs marqués (hors intersections)	114,5 km	116,1 km
dont couloirs protégés (hors intersections)	32,5 km	35,9 km
Incluant couloirs ouverts aux vélos	151,4 km	151,4 km
Incluant "Coronabus"	4 km	2,9 km

J'ai demandé aux services de la Direction de la Voirie et des Déplacements d'établir un historique des couloirs de bus. Cet historique détaillé demande un exercice complexe afin de prendre en compte la nature du changement de l'aménagement (suppression, création, modification). Lorsqu'il sera réalisé, je ne manquerai pas de vous le communiquer afin de répondre en détails à l'ensemble de votre question."

Question du groupe "Les Écologistes".

QE 2022-18 Question de Mmes Mélody TONOLLI, Corine FAUGERON et les élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public.

Libellé de la question :

"Dans un article de "Libération" en date du 15 juillet 2022 et intitulé "Les bons filons du "sculpteur des stars" Richard Orlinski", la politique de la Ville de Paris en matière d'art dans l'espace public est évoquée à travers la question de l'installation et du choix des œuvres exposées de manière pérenne ou temporaire.

Il est ainsi cité le cas d'œuvres de l'artiste Richard Orlinski ayant pu être exposées dans l'espace public à Paris, dans la limite d'un mois, suite à un avis favorable de la Direction de la Communication, de la Préfecture et

moyennant une redevance. Il est également mentionné une "commission composée de représentants de la Ville et d'experts du monde de l'art - celle-ci, portée par Carine ROLLAND, Laurence PATRICE et Karen TAÏEB, est réservée aux œuvres pérennes".

Si nous sommes particulièrement attachés à la présence de l'art hors des institutions culturelles afin de toucher de nouveaux publics, mais aussi de changer le rapport entre le public et l'œuvre, une rue ou une place n'est pas un espace de monstration comme un autre. Il est un espace partagé, dont l'aménagement et la représentation définissent l'identité d'un quartier que les habitant-e-s doivent pouvoir s'approprier. Au-delà de toute considération esthétique, la manière dont est décidée l'installation d'une œuvre dans l'espace public doit donc répondre à des choix politiques et un processus clair pour les Parisiennes et les Parisiens. Cet impératif de transparence est d'autant plus un enjeu pour la Ville de Paris, tant nous connaissons son rayonnement culturel international et l'exigence qu'on le lui porte ; mais il est aussi vis-à-vis des artistes plasticien-ne-s dont nous connaissons les difficultés à être justement rémunéré-e-s de leur travail et à pouvoir émerger dans un paysage fortement soumis à une logique de marché, comme l'illustre l'article de "Libération".

Ainsi, Mélody TONOLLI, Corine FAUGERON et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" souhaitent avoir de précisions sur :

- les différentes procédures suivies et des critères respectés afin de décider de l'installation d'œuvres dans l'espace public de manière pérenne ou temporaire ;
- la manière dont les membres du comité de sélection pour les œuvres pérennes sont désigné-e-s et la composition actuelle de ce comité."

Réponse (M. David BELLIARD, adjoint) :

"La Ville de Paris ne dispose actuellement que des données agrégées par an publiées dans les bilans des déplacements à Paris de 2020 et 2021 par l'Observatoire parisien des mobilités.

Il est ainsi possible de vous indiquer que le linéaire des couloirs bus a augmenté de 175,7 km à 181 km de 2020 à 2021. On constate également une augmentation du linéaire des couloirs bus protégés de 3,4 km entre 2020 et 2021. Vous pourrez trouver ces informations dans le tableau suivant :

Linéaire des couloirs bus à Paris

Type d'aménagement	Linéaire en km fin 2020	Linéaire en km fin 2021
Total des aménagements (hors provisoires)	175,7 km	181 km
dont couloirs marqués (hors intersections)	114,5 km	116,1 km
dont couloirs protégés (hors intersections)	32,5 km	35,9 km
Incluant couloirs ouverts aux vélos	151,4 km	151,4 km
Incluant "Coronabus"	4 km	2,9 km

J'ai demandé aux services de la Direction de la Voirie et des Déplacements d'établir un historique des couloirs de bus. Cet historique détaillé demande un exercice complexe afin de prendre en compte la nature du changement de l'aménagement (suppression, création, modification). Lorsqu'il sera réalisé, je ne manquerai pas de vous le communiquer afin de répondre en détails à l'ensemble de votre question."

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Séance des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022

QE 2022-12 - Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE à Mme la Maire de Paris relative au projet de transformation de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"La Ville de Paris a engagé la reconversion de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul libéré de ses activités hospitalières depuis 2012 et cédé par l'A.P.-H.P. Sur les 3,4 ha de l'enclos historique, l'objectif est de produire un quartier sobre et inclusif par un aménagement raisonné et respectueux de l'histoire du site : la qualité de son patrimoine, la mémoire de l'hôpital, les valeurs portées par une occupation transitoire dense et inventive qui a révélé le lieu à de nombreux Parisiens.

Ces préexistences, conjuguées aux nouveaux paradigmes de l'aménagement parisien qui valorisent les initiatives citoyennes, les innovations d'usage et l'excellence environnementale, sont au cœur d'un renouvellement

des pratiques de "Paris & Métropole Aménagement" pour lequel Saint-Vincent-de-Paul fait figure de projet laboratoire.

Le quartier se développe au sein d'une parcelle ceinte de hauts murs et généreusement plantée. Le projet, conçu par l'agence "Anyoji-Beltrando", tire largement parti de cette configuration atypique. Il crée un nouveau quartier, connecté au 14^e arrondissement de Paris, tout en préservant le caractère initial d'enclos. Il fait dialoguer un bâti patrimonial préservé à 60 % ainsi que les cours anglaises caractéristiques, et quatre îlots contemporains. Le site, qui comprenait ainsi plus de 50.000 mètres carrés d'activités hospitalières, accueillera dans les prochaines années 40.200 mètres carrés de logements dont 70 % de sociaux et intermédiaires, ainsi que des équipements publics, culturels, des activités et commerces.

Tous s'inscrivent dans une trame paysagère organisée autour d'une croisée centrale, vaste espace vert connectée à une boucle de circulation périphérique formant "zone de rencontre".

L'opération Saint-Vincent-de-Paul s'est vue attribuer le label "Ecoquartier étape 1" par le Ministère de la Transition écologique en janvier 2022. Cette labellisation vient reconnaître l'engagement fort de "Paris & Métropole Aménagement" sur ce quartier qui permettra de désimperméabiliser, végétaliser, mais aussi produire du logement accessible à toutes et tous ainsi que des équipements et commerces de proximité. La démarche est en cours pour l'étape 2 de labellisation.

Pour mémoire, la transformation d'un bien d'habitation en local commercial, ou inversement, est réglementée par le Code de la construction et de l'habitation. À Paris comme dans certaines autres grandes villes, ces autorisations de changement d'usage s'organisent sur la base de mécanismes de compensation assis sur des mètres carrés de commercialité dont le prix varie en fonction de l'arrondissement.

La délibération 2020 DU 96 relative à la modification du dossier de réalisation, à la modification du programme des équipements publics et à l'avenant au traité de concession de Saint-Vincent-de-Paul, a acté l'ajout d'une mission pour l'aménageur liée aux changements d'usage des locaux d'activités hospitalières (transformés en logements) et à la cession de la commercialité afférente. Une recette liée à cette commercialité a été intégrée à l'état prévisionnel des produits et charges de la Z.A.C. Il a été précisé que le montant exact de cette recette ne pouvait être qu'estimé à ce stade. Sa concrétisation interviendra au constat du changement d'usage de l'activité hospitalière en logements, c'est-à-dire à la livraison des lots de la Z.A.C. Il a également été indiqué dans les annexes de la délibération que cette recette était à ce stade évaluée à 10 millions d'euros H.T. environ.

Les mètres carrés de cession de commercialité ont été attribués uniquement aux maîtres d'ouvrage de logements sociaux et de logements en bail réel solidaire (B.R.S). Ces recettes seront partagées entre les maîtres d'ouvrages, pour permettre la réalisation de ces logements accessibles et de qualité, et l'aménageur.

La Direction de l'Habitat et du Logement de la Ville de Paris a établi une coordination avec les différents intervenants pour fixer des principes communs permettant une bonne maîtrise de ces cessions sur le parc de logements existants à Paris. Elle prévoit notamment une information et validation des demandes par la Ville, et a mis en place des critères spécifiques notamment :

- Les régularisations de changement d'usage pour des locaux d'habitation déjà transformés en un autre usage, devront représenter un tiers minimum des surfaces de commercialité cédées pour chaque cédant ;
- Au moins 50 % de la surface de commercialité devra être cédée à un prix minimum fixé par arrondissement ;
- Les cédants ne pourront céder plus de 55 % des surfaces de compensation dans le 14^e arrondissement ;
- Aucune cession de commercialité ne sera possible pour la transformation de logements en meublés de tourisme.

Concernant l'opération Saint-Vincent-de-Paul, la cession de la commercialité n'a pas encore eu lieu, ne permettant pas de vous indiquer à ce stade la localisation des programmes concernés."

QE 2022-13 - Question de Mme Carline LUBIN-NOËL et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au fonds d'investissement sur l'économie sociale et solidaire.

Réponse (M. Florentin LETISSIER, adjoint) :

"Constat.

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), en forte croissance sur le territoire parisien, ont besoin d'outils de finance durable pour changer d'échelle et prendre toute la place qu'elles méritent sur le territoire. Par son activité dans le financement de l'entrepreneuriat à impact social et environnemental, Paris Initiative Entreprise (PIE) a pu constater l'existence d'une importante lacune dans les outils d'amorçage des structures de l'ESS. Aujourd'hui, les subventions de fonctionnement sont limitées, les Business Angels, capables d'intervenir tôt et rapidement sur des petits tickets d'investissement en amorçage ne sont pas familiers de l'ESS et des modèles économiques hybrides, et les fonds d'investissement à impact interviennent sur des tickets à partir de 300 k€.

Le fonds *Paris Fonds ESS* permet donc d'intervenir rapidement sur de petits tickets pour aider un plus grand nombre de structures ESS et à fort impact à amorcer leur développement, et donc à changer d'échelle.

Thèse d'investissement et modalités d'intervention

Le fonds a pour objectif d'investir à 50 % dans des structures de l'ESS, et à 50 % dans des structures à impact selon les modalités détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les tickets envisagés sont :

- de 30 k€ à 200 k€ au premier tour d'investissement ;
- jusqu'à 500 k€ en réinvestissement.

Le fonds prendra une participation minoritaire (20 % du capital au maximum).

Le taux de retour sur investissement (TRI) recherché est compris entre 2,5 % et 5,5 %.

<p>Startups à impact</p> <p><u>Premiers tours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tickets de 30 k€ à 200 k€, en BSA Air ou en actions - Sans nécessaire cofinancement - Prise de parts minoritaire <p><u>Ré investissements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 ans en moyenne après le premier tour - Tickets de 100K à 500K€ au 2e ou 3e tour, en actions - En co-investissement (fonds, bons de souscription d'actions) 	<p>Structures ESS</p> <p><u>Premiers tours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Titres participatifs/associatifs BSA Air ou actions, jusqu'à 200 K€ - Sans nécessaire cofinancement - Prise de parts minoritaire <p><u>Ré investissements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 ans en moyenne après le premier tour - Tickets jusqu'à 500K€, en actions / Titres participatifs/associatifs - En co-investissement (fonds, bons de souscription d'actions)
--	---

Le fonds accompagnera les structures qu'il finance à la mesure de leur impact. En cas de besoin, un parcours de quatre à neuf mois leur sera proposé en partenariat avec Paris Initiative Entreprise afin de formaliser la méthodologie d'évaluation et de mesure.

Échéances

L'objectif est pour PIE de clôturer la première levée de fonds d'ici la fin d'année 2022 (cf. point suivant "Stratégie de levée de fonds"), puis de démarrer les premiers investissements en début d'année 2023. En parallèle, il est prévu de continuer à lever des fonds durant une à deux années supplémentaires jusqu'à atteindre les 10 M€ visés. L'investissement dans les structures cibles se fera sur une période de 4 à 6 ans. Le fonds sera désinvesti au bout de 10 à 12 ans.

Stratégie de levée de fonds

Les équipes de PIE portent la création du fonds et la levée de fonds. Les investisseurs ciblés sont les collecteurs d'épargne solidaire, de grandes entreprises, des family office intéressés par l'investissement à impact, le fonds européen d'investissement, ainsi que des fonds de fonds à impact. Les investisseurs ciblés sont uniquement des investisseurs professionnels au sens de la loi.

Critères de sélection des projets financés

Le fonds s'adresse uniquement aux sociétés présentant les caractéristiques cumulatives suivantes :

- Impact social et/ou environnemental de l'activité qualifié et significatif, en lien avec les ODD de 1 à 12 des Nations Unies ;
- Connaissance du marché approfondie, avec présentation d'une étude de marché et une étude de la concurrence ;
- Critère d'innovation et potentiel de changement d'échelle démontré ;
- Solidité de l'équipe fondatrice ;
- Solidité du modèle économique trouvé (mais pas nécessairement prouvé) avec présentation d'un business plan complet, de preuves d'intérêt de (potentiels) clients et de la pertinence d'une intervention en (quasi) fonds propres plutôt que via un autre outil de financement.

Modalité de sélection

Les modalités de sélection et d'investissement sont similaires à celles de nombreux fonds d'investissement. L'équipe de la société de gestion ProuESSE (émanant de PIE) étudiera les candidatures et décidera des investissements. Elle s'appuiera par ailleurs sur un comité consultatif (Advisory Board) constitué d'experts sectoriels, d'experts de l'ESS et d'experts de l'investissement pour étayer son analyse.

Modalités de candidature

Les structures intéressées peuvent candidater dès à présent via ce formulaire :

<https://docs.google.com/forms/d/17Mutz09HgjJ54PR59wgUkNY0k2Pc8ePVkOCd-5G2gls/edit>

Soutien de la Ville de Paris

PIE a pris l'initiative de créer un nouveau fonds et a demandé à la Ville de le subventionner. Le Conseil de Paris, dans sa délibération n° 2021 DAE 303, a approuvé le versement à PIE d'une subvention de 390.000 euros pour son abondement, complétée par 500.000 euros issus du redéploiement partiel des dotations de la Ville à d'autres fonds gérés par PIE. La dotation de la Ville à ce fonds sera exclusivement consacrée au financement de projets d'utilité sociale mis en œuvre par des structures qui appartiennent organiquement à l'ESS, des entreprises agréées "entreprise solidaires d'utilité sociale" (ESUS), ou ayant vocation à satisfaire aux critères de l'ESUS.

Le projet ainsi soutenu par la Ville de Paris sera mis en œuvre par cette entité autonome et la Ville de Paris contrôlera l'exécution de l'intérêt public afférent à cette subvention."

QE 2022-14 - Question de Mmes Léa VASA, Fatoumata KONÉ, M. Émile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la tenue du Congrès mondial de l'Immobilier dans la salle du Conseil de Paris.

Réponse (M. Patrick BLOCHE, adjoint) :

"L'hémicycle du Conseil de Paris fait l'objet de demandes régulières de collectifs, d'associations ou d'organisations professionnelles pour y organiser des réunions ou des événements. Les demandeurs sont généralement très sensibles à la symbolique et à l'esthétique de ce lieu remarquable, tout comme le sont les 163 conseillères et conseillers de Paris que les électrices et électeurs parisiens ont choisi pour les représenter.

Ainsi, pour l'année 2022, ce sont 41 demandes qui ont été reçues pour des événements qui ont eu lieu ou qui vont avoir lieu dans l'hémicycle du Conseil de Paris d'ici le 31 décembre 2022. A titre d'exemple, on peut citer l'Assemblée citoyenne, le Conseil parisien de la Jeunesse, la Fédération francophone de débat, le Conseil de Paris des Européens, la dictée de la semaine de la francophonie. D'une façon générale, le demandeur doit être un organisme sans but lucratif (comme par exemple une association ou une fédération d'associations). La promotion de l'acte de construire, y compris par des acteurs privés, n'est pas en soi blâmable, dans une ville qui depuis entre 2001 et 2020 a financé 113.115 logements sociaux, et qui depuis 2006, dans certaines zones, impose dans tous les programmes de construction neuve ou de restructuration du bâti comportant une surface de plancher destinée à l'habitation de plus de 800 mètres carrés une affectation d'au moins 25 % de cette surface au logement social.

Ces réservations de l'hémicycle du Conseil de Paris ne donnent pas lieu à la perception d'une redevance, car ne faisant pas partie du périmètre couvert par la délibération 2018 DICOM 9, qui établit une grille des redevances de location des salons de l'Hôtel de Ville (et de l'Hôtel de Lauzun) pour l'organisation d'événements privés, tout en prévoyant des exonérations *pour "les établissements publics et régies personnalisées de la Ville de Paris, et pour les associations reconnues d'utilité publique qui organisent des événements concourant à la satisfaction de l'intérêt général et/ou public local"*.

Dans le cas de l'utilisation de l'hémicycle pour la prise de photographies publicitaires, éditoriales, institutionnelles, de films (tous formats), une redevance est perçue, dont le montant est fixé par la délibération 2021 DAC 546. À titre d'exemple, la journée de tournage en semaine est facturée 3.300 euros.

Enfin, l'orientation de la politique de réservation de l'hémicycle tend vers une certaine forme de malthusianisme, afin de préserver les dispositifs installés sur les pupitres, particulièrement au moment où ceux-ci viennent d'être rénovés durant cet été 2022. Pour cette raison, et parce qu'il s'agit de l'espace d'expression de l'assemblée délibérante des élu.e.s parisiens, il n'est pas prévu que cette salle soit support d'une politique de rentabilisation."

QE 2022-15 - Question de Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au déplacement d'une délégation en Arménie et aux subventions accordées par la Ville dans le cadre de sa Délégation générale aux Relations internationales et de sa participation à l'A.I.M.F.

Réponse (M. Arnaud NGATCHA, adjoint) :

"En préambule, il convient de préciser ce qui suit sur les modalités administratives de l'action de la DGRI. Comme tous les voyages de la Maire et d'une délégation d'élus, celui qui s'est déroulé en Arménie a été mis en

œuvre par la DGRI à la demande de la Maire, qui détermine la composition de la délégation puis valide le programme proposé par l'administration après visa du directeur de cabinet.

Toutes les étapes du déplacement sont élaborées en lien constant avec les autorités locales et nationales du pays concerné ainsi qu'avec l'Ambassade de France dans le pays visité et l'Ambassade dudit pays en France. Sauf visite sur place d'agents de la DGRI au titre de précurseurs en amont du déplacement (dans ce cas précis, il n'y en a pas eu), les coûts afférents aux déplacements de la Maire sont supportés par son cabinet et non par la DGRI.

Avant le déplacement de mai 2022, la Maire s'est rendue en Arménie le 24 avril 2015, dans la délégation du Président de la République, pour la commémoration du Centenaire du Génocide de 1905 et les 7-9 octobre 2016, avec une délégation du Conseil de Paris, pour le 2798ème anniversaire de la ville d'Erevan.

Le voyage du 27 au 29 mai 2022, que la Maire a voulu ouvert aux représentants des groupes politiques au Conseil de Paris, avait pour objectif de renforcer les liens de coopération entre Paris et Erevan, qui sont liés par un Pacte d'amitié signé le 10 novembre 1998, complété par un avenant du 25 novembre 2011. Le programme de ce déplacement comportait une rencontre, en territoire arménien, avec le Président de la République d'Artsakh. L'objectif en était de réaffirmer le contenu du vœu voté par le Conseil de Paris en novembre 2020, par lequel la Maire de Paris avait demandé au Gouvernement français la reconnaissance diplomatique de l'Artsakh, ainsi que la possibilité de mettre en place des coopérations humanitaires au bénéfice des populations civiles d'Arménie et d'Artsakh touchées par la guerre dite des "44 jours" (27 septembre-10 novembre 2020). Celle-ci a commencé non pas par une "agression de l'Azerbaïdjan" mais par une agression de l'Arménie par l'Azerbaïdjan, comme l'a affirmé le Gouvernement français dès le début du conflit.

Cette rencontre avec la plus haute autorité de l'Artsakh a été rendue possible par la décision de la Commission nationale de la coopération décentralisée du 13 décembre 2021 d'autoriser, sous certaines conditions, l'action des collectivités territoriales désireuses de s'engager en faveur des Arméniens du Haut-Karabagh, position réaffirmée par le Premier ministre, en présence de la Maire de Paris, lors du dîner annuel du CCAF le 8 février 2022.

L'action de l'AIMF :

L'AIMF est une association loi de 1901, indépendante de la Ville de Paris, dont la Maire de Paris est présidente et qui est administrée au quotidien par un secrétaire permanent.

Erevan est membre de l'AIMF depuis 1998. En 2022 l'AIMF, par une convention signée avec l'UGAB, s'est engagée à soutenir à hauteur de 36.780 euros le projet de l'association Santé-Arménie (dont l'UGAB est maître d'ouvrage) de créer une unité psycho-sociale mobile qui se rendra dans les villages reculés de la région du Syunik (Arménie) ainsi que d'Artsakh. Les patients suivis par cette équipe sont, le cas échéant, routés vers l'hôpital de Goris. C'est pour cette raison qu'a été programmée une rencontre entre la Maire et sa délégation d'une part, les équipes de Santé-Arménie d'autre part, le 27 mai après-midi, dans les locaux de l'hôpital, largement financé par des fonds français issus de la diaspora. Cette séquence avait été montée avec le Dr. Nadia GORTZOUNIAN, présidente de l'UGAB, trésorière de Santé-Arménie et membre de la délégation conduite par la Maire. Comme l'ensemble du programme du voyage, elle avait été portée à la connaissance de l'ambassade de France en Arménie, qui n'a émis aucune objection. En effet, à aucun moment il n'a été question de la présence à cette rencontre de membres de SOS-Chrétiens d'Orient, association dont la Maire réprovoque totalement les orientations politiques et avec laquelle elle ne souhaite aucun partenariat. Ceux-ci se sont invités et imposés. Seule la courtoisie due aux malades et au personnel soignant de l'hôpital de Goris a conduit la délégation à ne pas se retirer, mais il est évident qu'elle a été piégée. Le tweet publié le 28 mai par SOS Chrétiens d'Orient et relatant une présentation à la Maire des "projets médicaux de l'association dans la région de Goris" n'est pas conforme à la vérité : la Maire n'a échangé qu'avec Santé-Arménie et, le lendemain, avec l'UGAB à son siège d'Erevan.

Par ailleurs, les autres actions déployées depuis 2014 par l'Association internationale des maires francophones (AIMF) en faveur de l'Arménie se déclinent ainsi.

Missions d'appui jusqu'en 2014 inclus : 255.000 euros

- Conservation et mise en valeur d'Erébouni avec dynamisation et diversification de l'offre touristique (228.000 euros).

Pm : Le site archéologique d'Erébouni, situé sur la commune d'Erevan, est le dernier vestige de la civilisation dite d'Ourartou (ca 780 av.J-C), qui est à l'origine de la ville d'Erevan.

Appui à la langue française : 382.000 euros

Lycée 119 Jamkotchian (2011/2014 inclus)

- Construction d'un nouveau bâtiment : 95.000 euros ;

- Équipement du laboratoire de langues : 55.000 euros.

Pm : Le lycée n° 119 Benjamin Jamkotchian d'Erevan héberge une section bilingue francophone créée dans le cadre d'un accord de coopération conclu le 19 juin 2013 entre l'Ambassade de France en Arménie et le Ministère de l'Education et de la Science de la République d'Arménie. Elle s'inscrit également dans le cadre de la loi sur

l'enseignement général du 10 juillet 2010, complétée par la Décision du Gouvernement de la République d'Arménie du 21 juillet 2011 autorisant un établissement scolaire à organiser un enseignement en langue étrangère.

Aides d'urgence :

- 2020 : Aide de 30.000 euros à l'UGAB pour l'achat de matériel médical destiné aux hôpitaux d'Erevan dans le cadre de la lutte contre la COVID.

- 2020 : Aide de 50.000 euros à la ville d'Erevan pour l'accueil des réfugiés de la guerre des 44 jours.

Actions de la Ville de Paris conduites par la Délégation générale aux relations internationales :

La DGRI participe à l'élaboration du programme de visite des personnalités et délégations arméniennes en visite à Paris : ainsi le maire d'Erevan, Hracha SARGSYAN le 6 juillet 2022 ; le Premier ministre Nikol PACHINIAN le 16 octobre 2018, pour l'inauguration de TUMO au Forum des images ; Taron MARGARYAN, maire d'Erevan, le 7 mars 2017 et Serge SARKISSIAN, Président de la République d'Arménie, le 8 octobre 2015.

Elle participe également à la mise en œuvre de la commémoration annuelle, le 24 avril, du Génocide arménien, à l'Hôtel de Ville. Elle prend financièrement en charge le cocktail offert, à hauteur de 9.393,72 euros en 2019. La cérémonie n'a pas eu lieu en 2020 et 2021 pour raisons sanitaires. La DGRI a en outre participé à la conception de l'exposition sur le Génocide de 2015 organisé en 2015 dans la salle Prévôts et Tapisseries de l'Hôtel de Ville, avec le concours du Mémorial du Génocide d'Erevan. Cette exposition avait été actée par un vœu voté en Conseil de Paris de septembre 2014.

En matière d'aide aux populations sinistrées par la guerre de 2020, le Conseil de Paris a voté une délibération 2020 DGRI 59 au Conseil de décembre 2020, débloquent une aide humanitaire de 50.000 euros en faveur des victimes de la guerre en Arménie. Cette aide a été attribuée au Fonds arménien de France, qui a rendu compte, par un rapport détaillé du 30 novembre 2021, de l'affectation des sommes, mutualisées avec celles de 22 autres collectivités territoriales françaises et de la cellule de crise du Ministère des Affaires étrangères.

Actions diverses :

- A la demande du Fond arménien de France, la Maire a accepté d'être la co-marraine de la campagne de collecte pour l'Arménie que cette association a effectuée en 2015. La soirée de lancement s'est déroulée le 27 octobre 2014 dans un lieu privé, sans coût pour la Ville ni subvention à l'association.

- Par une délibération 2021 DGRI 20, la Ville a co-produit avec le photo-reporter Antoine AGOUDJIAN l'exposition "Le cri du silence", consacrée à la mémoire arménienne. Cette exposition s'est déroulée place de la Bastille du 23 avril au 6 mai 2021. Le montant de la subvention versée est de 3.611,34 euros."

QE 2022-16 - Question de Mme Léa VASA, M. Émile MEUNIER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au recrutement des architectes-voyers.

Réponse (M. Antoine GUILLOU, adjoint) :

"Le dernier recrutement par concours des architectes-voyers ayant eu lieu en 2008, des discussions sur le statut et les perspectives de ce corps sont bien en cours.

Le 13 avril 2022, Antoine GUILLOU, adjoint à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public, a reçu une délégation de l'Union des cadres de Paris (UCP), syndicat représentatif du corps. Il a notamment été convenu à cette occasion de définir un agenda social de la filière technique pour le second semestre 2022, visant à assurer la pérennité et le développement de l'expertise technique au sein de la Ville. L'évolution du statut des architectes-voyers sera ainsi discutée dans ce cadre.

Pour ce faire, il est nécessaire que l'ensemble des directions d'emploi des architectes-voyers soient consultées - principalement la Direction de l'Urbanisme (DU), la Direction des Constructions Publiques et Architecture (DCPA), la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) et la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) - afin notamment d'identifier la nature des postes d'encadrement et d'expertise que les architectes-voyers sont les mieux à même d'occuper par rapport aux ingénieurs cadre supérieur d'administrations parisiennes (ICSAP) et aux ingénieurs et architectes d'administration parisienne (IAAP) de la spécialité "architecture et urbanisme". Ce temps d'échange constitue donc un préalable pour identifier les besoins fonctionnels susceptibles d'être remplis par des architectes-voyers.

Après cette première phase de concertation, il sera proposé d'engager des discussions pour bien identifier les compétences attendues d'un architecte-voyer, de les confronter à celles que permet d'évaluer le concours dans sa forme actuelle et d'éventuellement en faire évoluer le contenu.

Les architectes-voyers constituant un corps de catégorie A+, le recrutement de cadres supérieurs aptes aux fonctions d'encadrement et au travail en transversalité est nécessaire, au-delà des compétences professionnelles spécifiques. L'animation d'équipes pluridisciplinaires représentera également un prérequis important. Aussi, l'actuel

concours d'architecte-voyer doit être revu et sa sélectivité basée sur des connaissances très académiques repensée pour mieux correspondre à l'évolution des formations dispensées dans les écoles d'architecture.

Les conditions d'accès au concours interne doivent également être repensées du fait de l'existence d'une spécialité "architecture et urbanisme" dans le corps des ingénieurs et architectes d'administration parisienne "IAAP".

Par ailleurs, il convient aussi de rappeler que le Service de l'innovation, de la stratégie et de l'urbanisme réglementaire (SeISUR), qui pilote la révision du Plan local d'urbanisme (P.L.U.), est dirigé par deux architectes-voyers.

L'ambition portée par le P.L.U. bioclimatique, les innovations techniques et juridiques que cela implique et le calendrier souhaité par l'Exécutif, ont conduit la Direction de l'Urbanisme à se positionner comme maître d'ouvrage et à faire appel aux ressources d'experts qualifiés.

Des architectes et des urbanistes de l'Atelier parisien d'urbanisme ont donc été mobilisés et des contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été conclus pour accompagner la DU. Dans ce cadre, les architectes-voyers du SeISUR exercent un rôle d'expert et sont garants du respect des objectifs fixés dans le futur P.L.U.

De manière générale, la filière technique à la Ville attire les professionnels par la variété et l'intérêt des missions proposées, la possibilité d'accéder à des responsabilités fortes et de mener des projets emblématiques. La Ville veille à maintenir des conditions de travail et de rémunération attractives. L'agenda social de la filière technique évoqué ci-dessus permettra de continuer à agir en la matière."

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2022 DCPA 20 Protocole transactionnel - Modalités de reprise du carrelage des plages du bassin de la piscine Saint Merri (4e).

2022 DLH 145 Réalisation, 147 avenue de Clichy (17e) d'un programme de rénovation d'un logement par SNL Prologues.

2022 DLH 146 Réalisation, 44 rue Raymond Losserand (14e) d'un programme de rénovation d'un logement social par SNL Prologues - Subvention (12.150 euros).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2022 DVD 35 Parc de stationnement Porte Maillot (17e) - Avenant à convention DSP travaux supplémentaires.

2022 DVD 87 Parc de stationnement Bourse (2e) - Avenant de prolongation - Convention de concession pour son exploitation.

2022 DVD 107 DSP pour la rénovation et l'exploitation du parc de stationnement Ternes (17e).

2022 DVD 112 Parcs de stationnement Meyerbeer (9e), Anvers (9e) et Cardinet (17e) - Avenant n° 1 à la convention de concession.

2022 DVD 96 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (158.792,07 euros).

2022 DVD 100 Sous-sol de la rue Georges Pitard (15e) - Signature d'un protocole d'accord transactionnel et d'une CODP avec la SCI La Foncière du Maine pour un parc de stationnement privé.

2022 DVD 106 Association syndicale libre Olympiades (ASLO) - Convention au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2021 (700.000 euros révisés).

M. David BELLIARD, rapporteur.

2022 DASCO 100 Convention d'indemnisation avec la société Elastisol.

2022 DASCO 102 Indemnisation amiable de Allianz Iard, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2022 DEVE 27 Contrat d'objectifs et de moyens avec l'École du Breuil - Renouvellement pour la période 2022-2024.

2022 DEVE 81 Subvention complémentaire de fonctionnement (200.000 euros) au bénéfice de la régie personnalisée de l'École Du Breuil au titre de l'année 2022.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2022 DDCT 57 Subvention à la Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF - DELF.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2022 DLH 10 Subvention VRAC Paris - 2ème année convention triennale (25.000 euros) : proposer à des habitants de quartiers populaires des produits principalement alimentaires de qualité à des prix attractifs.

2022 DLH 154 Demandes et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social et de rénovation de Paris Habitat.

2022 DLH 126 Avenants 2022 aux conventions 2017-2022 signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, en matière d'aide au logement et d'habitat.

2022 DLH 168 Réitération des garanties d'emprunts finançant un programme de logement social réalisé par Erilia - Garantie de prêts PLA-I et PLUS par la Ville.

2022 DLH 173 Garantie d'emprunt au bénéfice de la RIVP pour un emprunt à hauteur de 20.000.000 euros visant le financement de diverses opérations de logement social, libre et de locaux d'activité.

2022 DLH 176 Contrôle des règles d'hygiène de l'habitat - Convention de prestation de service Ville de Paris - Etat.

2022 DLH 181 Location de l'immeuble 32, rue Réaumur (Paris centre) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2022 DLH 188 Location de l'immeuble 5, boulevard Saint-Denis (Paris- Centre) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2022 DLH 191 Location de l'immeuble 17, rue Dautancourt (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2022 DLH 192 Location de l'immeuble 1, rue des Petites Ecuries (10e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2022 DLH 184 Réitération des garanties d'emprunts finançant un programme de logement social réalisé par Antin Résidences.

2022 DLH 185 Réitération de la garantie des emprunts finançant un programme de logement social réalisé par Erilia.

2022 DSOL 94 Subventions (125.000 euros) et conventions avec cinq organismes pour leurs actions d'insertion professionnelles des réfugiés.

2022 DSOL 95 Subventions de fonctionnement (2.164.780 euros), avenant n° 2 et conventions avec quatre organismes pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.

2022 DU 126 Vente à Aximo de 4 lots de copropriété préemptés en vue de réaliser un logement locatif social 20 rue Ernest Lacoste, 151 rue Picpus (12e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2022 DPE 17 Mise en œuvre et exploitation d'une station de pompage provisoire par la Ville de Paris - Convention avec le SIAAP.

2022 DPE 27 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) pour l'organisation de l'événement "Rencontres nationales de l'AVPU".

2022 DPE 21 Subventions (27.000 euros) et conventions avec deux associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des "Territoires Zéro Déchet".

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2022 DLH 130 Convention de financement pour l'animation et la gestion du centre social itinérant des Aires d'accueil de gens du voyage du bois de Vincennes (12e) et du bois de Boulogne (16e).

2022 DSOL 49 Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2022 entre l'État et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des allocataires du RSA et conventions ASP.

2022 DSOL 87 Avenant à la convention avec la DRIHL et l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris relatif au financement pour 2022 de l'équipe mobile de prévention des expulsions locatives.

2022 DSOL 46 Subvention (105.000 euros) et avenant à la convention 2019/2020 avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (19e) co-signée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2022 DSOL 47 Subventions d'investissement (78.800 euros) et conventions avec trois centres sociaux pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels.

2022 DSOL 83 Subventions (522.858 euros) et conventions avec quatre associations pour des actions à destination des familles en situation d'exclusion.

2022 DSOL 112 Subventions (237.671 euros) et conventions avec deux associations pour des actions d'accompagnement de familles mises à l'abri dans des gymnases mis à disposition par la Ville de Paris.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2022 DAE 125 Conventions et subventions (120.000 euros) pour deux Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (18e et 19e).

2022 DAE 104 AAP Pariscode #7 - Subventions de fonctionnement (547.100 euros) et d'investissement (157.300 euros) et conventions avec 20 associations et organismes de formation.

2022 DAE 106 Subventions de fonctionnement (402.500 euros), subventions d'investissement (95.600 euros) et conventions avec 12 organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets ParisFabrik.

2022 DAE 166 Convention de partenariat avec l'AFPA pour l'ouverture, la gestion et l'animation d'un Point Paris Emploi (11e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2022 DDCT 61 Dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023.

2022 DDCT 93 Demande de modification des statuts de la "Province de France de la congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint-Augustin" (7e).

2022 DGGP 8 Dissolution du syndicat mixte ouvert "Forum métropolitain du Grand Paris" - Versement de la contribution au titre de l'année 2022 (97.192,62 euros).

2022 DU 22 Opération d'aménagement Les Halles (Paris Centre) - Déclassement et cession à la SCFHP - Échange foncier avec la RATP.

2022 DU 49 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisition auprès de la SEMAPA de volumes abritant des équipements publics.

2022 DU 57 ZAC Paul Bourget (13e) - Acquisition auprès de la SEMAPA du jardin central.

2022 DU 65 Déclassement et cession d'un local au 7 place Edmond Michelet (4e).

2022 DU 121 Cession de deux parcelles à la commune d'Herblay (95).

2022 DU 136 Aménagement Les Halles (Paris Centre) - Convention avec la RATP et la Société d'Exploitation des Parkings et du Forum des Halles pour la mise à jour du Plan de prévention contre les inondations.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2022 DAJ 14 Approbation d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 26 rue Monge (5e) visant à indemniser le SDC des frais exposés pour déterminer l'origine des désordres durant la procédure d'expertise et du préjudice subi à l'occasion des désordres.

2022 DAJ 17 Protocole d'accord tripartite entre la Ville de Paris, la SCI Generali Réaumur et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 3 rue du Nil (2e).

2022 DDCT 92 Désignation d'une association en tant que membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Paris.

2022 DRH 3 Modification de la délibération 2021 DRH 27 du 20 avril 2021 fixant les modalités de rémunération de certains agents vacataires de la Ville de Paris.

2022 DRH 39 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des personnels de maîtrise.

2022 DRH 69 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des auxiliaires de puériculture et du statut particulier des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation.

2022 DRH 70 Modification des statuts particuliers des corps des professeurs de la Ville de Paris et des professeurs de l'École du Breuil.

2022 DRH 42 Modification de l'échelonnement indiciaire des sages-femmes de la Ville de Paris.

2022 DRH 64 Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Ville de Paris.

2022 DRH 68 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et le Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

2022 DRH 71 Approbation d'un projet de décret modifiant les statuts des corps d'attaché d'administrations parisiennes, de directeur de police municipale et de chef de service de police municipale de Paris.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2022 DAC 139 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France.

2022 DDCT 87 Subventions de fonctionnement aux associations Amazones Princesas (4.000 euros) et Noctambules Citoyens (3.000 euros).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2022 DAE 155 Subvention (75.000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin - WILLA (2e).

2022 DSOL 102 Signature d'un protocole transactionnel visant la résolution d'un litige opposant la Ville de Paris à un tiers au titre du remboursement de la créance d'aide sociale.

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2022 DAE 165 Aides au développement de projets d'étudiant.e-s et de jeunes diplômé.e-s dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et dans l'art et la culture.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2022 DLH 195 Convention de partenariat locale du Programme RECIF+ entre la Ville de Paris, l'Agence Parisienne du Climat et Ile-de-France Énergies.

2022 DTEC 44 Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) pour l'animation de la concertation relative à la révision du Plan Climat.

2022 DTEC 21 Demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique par le SIPPAREC au 39 rue Danton à Malakoff (92), en vue de la création d'un réseau de chaleur sur Malakoff et Montrouge.

2022 DTEC 23 Demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique par le SIPPAREC au 12 boulevard Jean Jaurès aux Lilas (93), en vue de la création d'un réseau de chaleur sur Pantin, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais (93).

2022 DTEC 43 Subvention à l'Association Climate Chance.

2022 DVD 94 Canal de l'Ourcq à Petit Gabarit (Seine-Saint-Denis) - Convention avec la ville de Sevran pour l'exploitation d'un ponton canoë-kayak à Sevran.

2022 DVD 108 Canal de l'Ourcq à Petit Gabarit (Seine-et-Marne) - Convention de gestion et d'occupation avec la Ville de Meaux.

M. Dan LERT, rapporteur.

2022 DAE 152 Subventions (148.000 euros) et conventions avec 5 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2022 DSOL 92 Subvention d'investissement (7.000 euros) sur le budget participatif 2021 et convention avec l'association Radio Olympiades œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement.

2022 DSOL 93 Subvention (6.000 euros) à l'association Avec nos Aînées.

2022 DSOL 105 Subvention (10.000 euros) à l'association Uniscité dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2022 SG 66 Subventions (20.000 euros) aux associations APIPD (19e) et CASODOM (1er) pour la mise en œuvre d'actions sociales et sanitaires à destination des originaires de l'Outre-Mer en 2022.

2022 SG 67 Subventions (42.600 euros) à diverses associations pour l'organisation d'événements mettant en avant et promouvant les cultures et initiatives de l'Outre-Mer en 2022.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur.

2022 DEVE 60 Subvention accordée à la ligue de protection des oiseaux (15.000 euros) et convention pluriannuelle d'activité.

2022 DEVE 62 Animation des espaces verts parisiens - Subvention (8.000 euros) à l'association "La fabrique documentaire".

2022 DEVE 75 Subvention au Muséum National d'Histoire Naturelle pour son projet d'étude des populations de corneilles.

2022 DEVE 78 Autorisation donnée à l'association "Compost 13" pour le dépôt des autorisations administratives, nécessaires à l'installation d'un pavillon de compostage (13e) - Budget participatif.

2022 DEVE 79 Autorisation donnée à l'association "la goutte verte" de déposer toutes les autorisations administratives, pour l'installation d'un portail d'art (18e).

2022 DEVE 80 Travaux de démolition et reconstruction d'un mur mitoyen - Avenant à la convention entre la Ville de Paris et le Syndicat de Copropriétaires du 18 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (4e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2022 DGRI 44 Solde de la subvention (291.500 euros) à l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF.

2022 DGRI 49 Signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la Ville de Nouakchott (Mauritanie).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2022 DAJ 23 Convention relative au transfert des données personnelles pour l'indemnisation des victimes de l'explosion de la rue de Trévise (9e) en application de l'accord-cadre du 2 février 2022.

2022 DDCI 89 Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2022.

2022 PP 89 Modification des dispositions relatives aux astreintes et permanences effectuées par certains adjoints techniques de la Préfecture de police.

2022 PP 90 Création d'une allocation forfaitaire attribuée aux maîtres d'apprentissage relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2022 PP 91 Modification de la délibération 1994 D205 du 28 février 1994 portant fixation des conditions de rémunération du personnel médical de l'infirmierie psychiatrique.

2022 PP 92 Protocole d'accord transactionnel.

2022 PP 93 Prélèvements et analyses des poussières métalliques dans des espaces publics extérieurs et contribution financière de l'ARS d'Ile-de-France.

2022 PP 94 Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charges des bâtiments de la Préfecture de police et d'autres services relevant du SGAMI IDF ou de l'administration centrale.

2022 PP 95 Convention constitutive d'un groupement de commandes relative au nettoyage des locaux de la préfecture de Police et d'autres services relevant du SGAMI d'Ile de France ou de l'administration centrale.

2022 PP 96 Modification de contrat n° 3 - Marché n°2019000020701 - Travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques - Lot n° 4 Electricité courants forts-courants faibles - Eiffage.

2022 PP 97 Modification de contrat n° 1 - Marché de maîtrise d'œuvre n°20210000229601 - Opération de mise en sécurité incendie des 1er et 2ème sous-sols de la caserne Cité (4e).

2022 PP 98 Fourniture de matériels de formation et d'instruction à la lutte contre l'incendie et prestations associées au profit de la BSPP.

2022 PP 99 Modification de contrat n° 4 - Marché n°2019-94 - Reconstruction de la caserne de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris à Neuilly-sur-Marne (lot n° 2).

2022 PP 100 Modification de contrat n° 3 - Marché n°2019-97 - Reconstruction de la caserne de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris à Neuilly-sur-Marne (Lot n° 4).

2022 PP 102 Convention de groupement de commandes avec l'UGAP concernant l'acquisition de matériels informatiques accessoires et prestations associées (ODICE).

2022 PP 103 Convention de groupement de commandes avec le ministère de l'intérieur relatif à l'acquisition de licences de logiciels, prestations de maintenance et supports associés (ESRI).

2022 PP 104 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police relative à l'achat d'espaces publicitaires.

2022 PP 105 Maintien en conditions opérationnelles suite logicielle dite "e-Sirius" assurant gestion files attentes et définition d'Unités d'Œuvre permettant mise en œuvre d'évolutions techniques et/ou fonctionnelles.

2022 PP 106 Marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du Code de la commande publique.

2022 PP 107 Cession de matériels BSPP.

2022 PP 108 Accord-cadre relatif à fourniture produits ménagers, matériels et produits entretien et hygiène pour la BSPP - "Produits d'entretien d'hygiène et activité alimentaire ainsi que de nettoyage pour la vaisselle.

2022 PP 109 Accord-cadre relatif à fourniture produits ménagers, de matériels et de produits d'entretien et d'hygiène pour la BSPP - "Fourniture matériel d'entretien et consommables".

2022 PP 110 Modification de contrat n° 3 - Marché n°20190000015101 - Travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques - Lot n° 2 - Lefèvre.

2022 PP 111 Modification de contrat n° 2 - Marché de travaux pour la restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon (4e - Lot n°1).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2022 DAC 386 Subvention (1.500 euros) au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre et des associations patriotiques et civiques (15e).

2022 DAC 492 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Samuel Campignon au 58 rue Laffitte (9e).

2022 DAC 494 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Dupré au 13 rue Le Verrier (6e).

2022 DAC 495 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcelle Meyer au 35 avenue Jean Moulin (14e).

2022 DAC 496 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Dimitri Bouchène et Serge Ernst au 35 avenue Jean Moulin (14e).

2022 DAC 501 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jane Sivadon et Berty Albrecht au 1 rue Princesse (6e).

2022 DAC 502 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ady Fidelin et Man Ray au 40 rue Henri Barbusse (5e).

2022 DAC 504 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hélène Bessette au 24 rue du Regard (6e).

2022 DEVE 64 Dénomination Jardin des colonnes-Ricardo Bofill attribuée au jardin des colonnes situé 2, place de Séoul (14e).

2022 DEVE 65 Dénomination square Valentine Schlegel attribuée au square situé 17, rue Pauly (14e).

2022 DEVE 67 Dénomination de l'allée Yvonne Beauvais située perpendiculairement à la rue Mirabeau dans le parc Sainte Périne (16e).

2022 DU 124 Dénomination place Josette et Maurice Audin (5e).

2022 DU 125 Dénomination rue Louis Puteaux (17e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2022 DAE 160 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.918.200 euros) et subventions d'investissement (1.350.000 euros), au titre des exercices 2022 et 2023.

2022 DAE 163 Emplacements commerciaux sur le domaine public - Autorisation d'occupation du domaine public place Maquis du Vercors (20e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2022 DAE 162 Avenant à la convention du 26 juillet 2021 relative à l'exploitation du Pavillon de la Tunisie situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale à l'est du Bois de Vincennes (12e).

2022 DEVE 59 Adhésion (5.000 euros) à l'association Organic Cities Network Europe qui œuvre dans le domaine de l'alimentation durable.

2022 DEVE 70 Approbation de la candidature de la Ville de Paris à l'appel à projet Émergence et amplification des Projets Alimentaires Territoriaux d'Ile-de-France pour des actions d'accompagnement.

2022 DEVE 71 Subvention (25.000 euros) à l'association Bio Consom'acteurs pour l'amplification du projet "des cantines scolaires bas carbone avec climat cantines".

2022 DEVE 73 Subvention (19.000 euros) à l'association Veni Verdi pour 3 projets d'agriculture urbaine et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs.

2022 DEVE 76 Subvention (5.000 euros) à l'association la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs.

2022 DEVE 77 Subvention (23.000 euros) à l'association Vergers Urbains et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2022 DTEC 35 Approbation de l'attribution d'une subvention accordée à un projet culturel, social et environnemental sur la Seine, nommé Odyssee.

2022 DPE 34 Subvention (20.000 euros) à l'association Surfrider Foundation Europe pour son projet "Paris aquatique et sans plastique, création et installation d'une exposition".

2022 DJS 139 Garantie d'emprunt : Fédération Française Montagne et Escalade (FFME).

2022 SG 61 Transformations Olympiques - Subventions (100.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et le CDOS Paris dans le cadre du projet "Forma'Sport".

2022 SG 69 Transformations Olympiques - Subventions (20.000 euros : 10.000 euros Ville de Paris ; 10.000 euros Paris 2024) et convention entre la Ville de Paris et le comité de randonnée pédestre de Paris.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2022 DAC 8 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Ouvert - Centre National des Dramaturgies Contemporaines (20e).

2022 DAC 10 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord - SAS Centre International de Créations Théâtrales (10e).

2022 DAC 11 Subvention (220.000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant n° 1 à la convention annuelle financière (14e).

2022 DAC 22 Subvention (6.000 euros) à l'association Mimesis pour son festival dans le domaine des arts du mime et du geste (9e).

2022 DAC 28 Subventions (204.915 euros), avenant à convention et convention avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette pour l'Espace périphérique (19e).

2022 DAC 37 Subvention (759.200 euros) et avenant à convention l'association Festival d'Automne à Paris (Paris Centre).

2022 DAC 49 Subvention (9.940.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e).

2022 DAC 52 Subventions d'équipements (98.200 euros) et conventions avec 4 structures culturelles (Paris centre, 8e, 11e, 15e).

2022 DAC 55 Convention partenariale pluriannuelle d'objectifs avec le Mouffetard - Théâtre des arts de la marionnette (5e).

2022 DAC 114 Subvention (10.000 euros) à la Fondation Marguerite Long - Jacques Thibaud.

2022 DAC 136 Subvention (10.000 euros) à l'association Studio des variétés.

2022 DAC 143 Subvention (30.000 euros) et convention avec la société Sauvage Productions.

2022 DAC 155 Subventions (350.000 euros), et avenants à conventions avec trois associations œuvrant pour la musique.

2022 DAC 156 Subvention (120.000 euros) et avenant avec l'association Ensemble Intercontemporain.

2022 DAC 172 Budget participatif édition 2014 : Subvention (22.500 euros) à l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris relatif au projet Street Art Avenue, éditions 2020-2021-2022 et convention.

2022 DAC 180 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e).

2022 DAC 187 Subvention (2.860.490 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre).

2022 DAC 191 Subvention (5.000 euros) à l'association Artistes à la Bastille (11e).

2022 DAC 200 Subvention (9.000 euros) à l'association Treize Ter (11e).

2022 DAC 242 Subventions (241.000 euros), conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2022 DAC 288 Subvention de fonctionnement (7.000 euros) à l'association CRL10 (10e).

2022 DAC 289 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (IPAF).

2022 DAC 290 Subvention (3.000 euros) à l'association Difé Kako (13e).

2022 DAC 291 Subvention (5.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

2022 DAC 293 Subvention (1.000 euros) à l'association Volontariat et soutien par l'art (VS Art).

2022 DAC 312 Subventions d'investissement (23.000 euros) et conventions avec trois associations d'accès à la culture et à la pratique artistique.

2022 DAC 554 Subventions d'investissement (165.000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

2022 DAC 557 Subvention à 2 associations agissant dans le domaine cinématographique en direction de publics éloignés.

2022 DAC 596 Subvention (11.000 euros) à l'association Fabrication Maison au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville (19e et 20e).

2022 DAC 599 Subventions (7.000 euros) aux associations Poésie et chanson Sorbonne et 7 B 15 au titre de l'action culturelle locale (15e).

2022 DAC 600 Subventions (1.500 euros) à 2 associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

2022 DAC 601 Subventions (7.000 euros) aux associations l'Onde et Cybèle et Les amis des jardins du ruisseau au titre de l'action culturelle locale (18e) et avenant à la convention.

2022 DAC 602 Subventions (3.500 euros) au titre de l'action culturelle locale (11e) à l'association Vendredi Poésies et l'atelier l'Oiseau rouge.

2022 DAC 604 Subvention (500 euros) à l'association 9e histoire dans le cadre de l'action culturelle locale du 9e arrondissement.

2022 DAC 605 Subvention (5.000 euros) à l'association Vivre Lire au titre de l'action culturelle locale du 5e arrondissement.

2022 DAC 607 Subvention (7.500 euros) à l'association Comité d'animation culturelle Paris 1 au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

2022 DAC 608 Subvention (5.000 euros) à la Compagnie Oxymore au titre de l'action culturelle locale du 5e arrondissement.

2022 DAC 609 Subvention (1.000 euros) à l'association Paris Artistes dans le cadre de l'action culturelle locale du 9e arrondissement.

2022 DAC 610 Subventions (4.500 euros) au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement à l'association Société d'Histoire et Mémoire du 11e arrondissement et à la Compagnie Maya.

2022 DAC 612 Subvention (1.500 euros) au titre de l'action culturelle locale (11e) à l'association du Quartier Saint-Bernard.

2022 DAC 631 Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la SEM Elogie-SIEMP pour un équipement culturel en rez-de-chaussée dans l'immeuble sis ZAC Paul Bourget (lots 10-12).

2022 DAC 676 Transfert à Paris Musées d'un don d'archives audiovisuelles conclu entre la Ville de Paris et M6.

2022 DAC 678 Délibération rectificative de la délibération 2022 DAC 666 : Subventions Culture et Solidarités, Justice, Santé (190 000 euros) à 31 structures, convention et avenants à convention.

2022 DAC 692 Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires.

2022 DAC 699 Subvention (5.000 euros) à l'association le Labo des histoires.

2022 DAC 700 Subvention (15.000 euros) à l'association L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion et avenant.

2022 DAC 701 Subvention (50.000 euros) et premier avenant à la convention triennale avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine-Saint-Denis.

2022 DAC 702 Subventions (8.500 euros) à 3 associations proposant des manifestations littéraires.

2022 DAC 704 Subvention (4.000 euros) à l'association Culture et Bibliothèque pour Tous.

2022 DICOM 16 Convention d'occupation du domaine public relative au concert de musique classique du 14 juillet 2022.

2022 DICOM 19 Conventions de partenariat en faveur de l'opération "Paris Plages".

2022 DICOM 21 Convention de mécénat en soutien à l'exposition "CAPITALE(s), 60 ans d'art urbain à Paris".

2022 DICOM 23 Contrats de concession de droits en lien avec l'exposition "CAPITALE(S), 60 ans d'art urbain à Paris" au sein de la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville.

2022 DICOM 25 Conventions de mécénat en nature et conventions de mécénat en nature et compétences en soutien au 14 juillet 2022.

2022 DVD 120 Avenant n° 1 à la convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et la société Mia (19e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2022 DEVE 74 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire du cimetière du Père Lachaise (20e).

2022 DFA 37 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023.

2022 DFA 44 BP 2023 des états spéciaux - 1ère délibération.

2022 DFA 45 Avenants d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux, couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de ses membres et à la convention UGAP.

2022 DFA 46 Signature d'un contrat de concession de travaux relative à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé Le Chalet des Iles Daumesnil, situé Bois de Vincennes (12e).

2022 DILT 4 Service techniques des TAM - Budget supplémentaire 2022 du budget annexe.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2022 DSP 14 Subvention (50.000 euros) et avenant n° 1 à la CPO avec l'association Comede (94 Le Kremlin-Bicêtre).

2022 DSP 22 Subventions (22.000 euros) à 2 associations et conventions dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif spécifique et/ou alternatif.

2022 DSP 26 Subvention (10.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'Association pour le Promotion et le Développement du Centre Ressources Européen en clinique transculturelle (14e).

2022 DSP 27 Subvention (100.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue contre le cancer (13e).

2022 DSP 33 Subvention (5.000 euros) à l'association Argos 2001 (14e).

2022 DSP 45 Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Santé Daviel pour la création de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Daviel (13e).

2022 DSP 46 Subventions (166.500 euros) à huit associations et avenants avec cinq d'entre elles dans le cadre de l'appel à projets Fêtez Clairs prévention des conduites à risques en milieux festifs.

2022 DSP 64 Subvention (7.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme - AFVS (17e).

2022 DSP 73 Convention avec la préfecture d'Ile-de-France - Préfecture de Paris sur le financement 2022 des ateliers santé ville (recette : 60.000 euros).

2022 DSP 75 Subvention (15.000 euros) à l'association Le Comité des Familles (20e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2022 DAC 677 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et RX France pour le Salon Paris Photo.

2022 DAC 714 Convention de service de maintenance et amélioration continue dans le cadre du programme Vitam en faveur de l'Archivage numérique en Territoire.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2022 DDCT 49 Subventions (26.000 euros) à 20 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 19e arrondissement.

2022 DDCT 50 Subventions (26.000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 20e arrondissement.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2022 DEVE 36 Végétalisation participative - Communication annuelle sur le programme des jardins partagés.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2022 DAJ 21 Communication de la liste des marchés conclus du 21 mai 2022 au 18 août 2022 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 4 octobre 2022

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Johanne KOUASSI, Alice TIMSIT, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS et Paul SIMONDON.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Danielle SIMONNET et M. Grégory CANAL.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 32.

Introduction de la séance par la présidente, Mme CARRÈRE-GÉE.

Présentation par M. SIMONDON des conclusions du rapport réalisé avec M. BONNET-OULALDJ sur l'avenir des finances locales à Paris.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE et de M. ALPHAND.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de M. GUILLOU.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à l'ordre du jour :

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Mme GABELOTAUD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur :

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment le projet de délibération DAJ 22 concernant la communication sur la feuille de route de l'accès au droit 2022-2026.

Intervention de M. ALPHAND.

Réponse de M. GUILLOU.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme GOMES.

Réponse de M. HOCQUARD.

Information Paris pour l'emploi Quartier jeunes les 6 et 7 octobre 2022 sur les métiers de la restauration :

Intervention de M. GLEIZES.

Réponse de M. HOCQUARD.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience, accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS présente le projet de délibération relatif à sa délégation : DAE 155 concernant une subvention (75.000 euros) et une convention avec l'association l'Incubateur au féminin - WILLA (2e).

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER présente les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de M. LETISSIER.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - Mme POLSKI, rapporteure .

Mme POLSKI présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération DU 130 relatif à la modification des tarifs 2022 pour les dispositifs de chauffage ou de climatisation en terrasse.

Réponse de Mme POLSKI.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment :

- DFA 44 relatif au BP 2023 des états spéciaux - 1ère délibération du cycle budgétaire ;
- DFA 45 relatif aux avenants d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux, couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de ses membres et à la convention UGAP.
- DFA 46 concernant la signature d'un contrat de concession de travaux relative à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé Le Chalet des Iles Daumesnil, situé Bois de Vincennes (12e).
- DTEC 41 relatif à la prise de participation dans la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération DAJ 21 Communication de la liste des marchés conclus du 21 mai 2022 au 18 août 2022 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

Réponse de M. SIMONDON.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 17 heures 46.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 3 octobre 2022

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Corine FAUGERON, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 103 à l'ordre du jour :

Culture et la ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure :

Mme ROLLAND présente l'actualité culturelle de son secteur. Elle souligne une rentrée culturelle dynamique avec une reprise des activités au mois de septembre.

Retour sur la 20e "Nuit blanche" : très belle édition. Le bilan de fréquentation est en cours.

Remerciements appuyés aux directions de la Ville. La prochaine édition aura lieu en juin en 2023 (suite à la consultation des Parisiens).

Transition écologique : des mesures énergétiques se mettent en place dans l'ensemble des équipements culturels. La DAC et Paris-Musée sont engagés. Présentation à venir d'un plan plus global.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relevant de sa délégation :

Intervention de M. COUMET.

Réponse de Mme ROLLAND.

Intervention de Mme IBLED relative à la déprogrammation de deux spectacles au Théâtre du Chatelet.

Réponse de Mme ROLLAND.

Intervention de Mme FAUGERON relative à un point budgétaire. Comment le choix des subventions est-il fait pour les établissements culturels ?

Réponse de Mme ROLLAND.

Intervention de Mme TONOLLI.

Réponse de Mme ROLLAND.

Mme FAUGERON présente un vœu relatif à la sauvegarde du cinéma le Luminor.

M. VÉRON présente également un vœu relatif à la sauvegarde du cinéma le Luminor.

Réponse de Mme ROLLAND.

Mme LECOUTURIER présente un vœu relatif à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche.

Réponse de Mme ROLLAND.

Outre-mer - M. MARTIAL, rapporteur :

M. MARTIAL présente les 3 projets de délibération relatifs à sa délégation : SG 66, 67 et 76.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure :

Mme PATRICE expose l'actualité mémorielle de son secteur.

Deux temps forts :

Le 16/09, inauguration du jardin mémorial de la Saint-Barthélemy au pied de l'Église Saint-Germain de l'Auxerrois (1er).

Le 23/09, inauguration d'une promenade Aristide de Sousa Mendes (déclaré "Juste parmi les Nations" en 1966), boulevard des Batignolles (17e).

A venir :

Le 6/10, inauguration du jardin de la gare de Reuilly qui devient jardin de la gare de Reuilly - Julien Lauprêtre (fondateur du Secours populaire) attribué à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12e).

Le 10/11, inauguration de la place des Tirailleurs sénégalais (18e).

Mme PATRICE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. MARTIAL.

Mme BIRABEN présente un vœu relatif à la mémoire de Marcel Duchamp.

M. MARGAIN présente un vœu relatif à une dénomination en hommage à Jean Rochefort.

M. CHICHE présente un vœu relatif à la mémoire de Mathurin Moreau, sculpteur et homme politique français du XIXe siècle.

Réponse de Mme PATRICE.

Mme PATRICE conclue en indiquant que des auditions seront mises en œuvre auprès d'associations et organismes concernant le Parcours des femmes pionnières.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB expose l'actualité de son secteur.

Deux temps forts :

- Succès des journées du Patrimoine : 11.000 visiteurs pour le parcours de l'Hôtel de Ville avec une mise en lumière des bibliothèques patrimoniales ;

- 150e anniversaire des fontaines Wallace.

Mme TAÏEB présente les projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment le projet de délibération DAC 511 concernant le classement au titre des monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur, de ses annexes et du square Louise-Michel (18e).

Pas d'intervention.

Mme TONOLLI présente le vœu relatif à la création de Journées du patrimoine et du patrimoine à Paris dès 2023.

Réponse de Mme TAÏEB.

Vœux et amendements :

10 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 12 heures 37.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 3 octobre 2022

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Absente :

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 42 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur :

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DVD 35, DVD 61, DVD 87, DVD 97, DVD 100, DVD 102, DVD 103, DVD 111, DVD 105, DVD 107, DVD 112 et DVD 115.

Intervention de M. GOUJON sur le projet de délibération DVD 100 relatif au sous-sol de la rue Georges Pitard (15e) - Signature d'un protocole d'accord transactionnel et d'une CODP avec la SCI La Foncière du Maine pour un parc de stationnement privé.

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU sur le projet de délibération DPMP 9 relatif à l'approbation d'une convention de partenariat avec le CNFPT pour la formation initiale de Directeurs de Police municipaux de la Ville de Paris.

Réponse de M. NORDMAN.

Intervention de M. GOUJON sur le projet de délibération DTEC 32 relatif à une convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour la résilience du territoire et de ses habitants (43.590 euros).

Réponse de M. NORDMAN.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux dans l'espace public et transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan Embellir votre quartier par M. BAUDRIER :

Intervention de Mmes EL AARAJE, FAUGERON et de M. WEIL

Réponse de M. BAUDRIER.

Vœux et amendements :

22 vœux non-rattachés et 2 vœux ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 18.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 4 octobre 2022

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jean-Pierre LECOQ, Jérôme LORIAU, Emmanuel MESSAS, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Alexandra CORDEBARD, Emmanuelle RIVIER et Anne SOUYRIS.

Absent :

M. Jacques GALVANI.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 07.

Introduction par le président de la Commission, M. CARON-THIBAUT.

Présentation du rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation (M.I.E.) sur la santé à Paris, par son président, M. LECOQ et son rapporteur, M. SAMAKÉ :

Intervention de M. ROMERO-MICHEL, au nom de Mme SOUYRIS, excusée, et de M. BALADI.

Réponse de M. LECOQ.

Intervention de Mme NAGET et de M. CARON-THIBAUT.

Réponse de M. SAMAKÉ.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 49 à son ordre du jour :

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme SOUYRIS, rapporteure :

En l'absence de Mme SOUYRIS, M. ROMERO-MICHEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur :

M. ROMERO-MICHEL présente le projet de délibération relatif à sa délégation : DDCT 57 subvention à la Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF - DELF.

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience, accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS présente le projet de délibération DSOL 42 relatif à la stratégie parisienne handicap et accessibilité universelle 2022-2026.

Pas d'intervention.

Mme KOMITÈS présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

2 vœux seront présentés en séance du Conseil de Paris.

Seniors et solidarités entre les générations - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX rappelle que nous sommes en "semaine bleue", semaine nationale des retraités et des personnes âgées qui vise à informer et sensibiliser le public sur le rôle que jouent les seniors dans notre société. Mme LEVIEUX encourage les membres de la 4e Commission à se rendre dans les clubs seniors de la Ville et dans les mairies d'arrondissement qui se mobilisent en programmant des activités intergénérationnelles.

Mme LEVIEUX présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme FILOCHE, rapporteure :

Mme FILOCHE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

1 vœu déposé sera présenté en séance du Conseil de Paris.

Vœux et amendements :

9 vœux rattachés et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 30.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 3 octobre 2022

Présents :

Mmes Célia BLAUJEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

MM. Roger MADEC et Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 71 à l'ordre du jour :

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

En l'absence de M. GRÉGOIRE, M. BAUDRIER présente les principaux projets de délibération relatifs à cette délégation, notamment les projets de délibération DDCT 93, DDCT 101, DGGP 8, DU 84, DU 133, DU 136 et DU 137.

Pas d'intervention.

Présentation de la proposition de délibération "Les Écologistes" 1 relative à la participation générale à l'effort de sobriété : interdiction temporaire de l'usage énergétique à des fins publicitaires sur les dispositifs d'affichage dans l'espace public, dans les réseaux de transports en commun et dans les vitrines et façades commerciales et d'activités économiques par Mme KONÉ.

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure :

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DLH 176, DLH 179, DLH 180, DLH 181, DLH 189, DLH 191, DLH 192, DSOL 95 et DSOL 97.

Intervention de Mme VASA sur le projet de délibération DLH 170 relatif à la mise à disposition de locaux aux associations et organisme œuvrant pour l'aide, l'accompagnement, l'accueil et l'hébergement de personnes en situation de rue, de grande précarité ou réfugiées.

Réponse de M. BROSSAT et de Mme GUILLEMOT, directrice de la Direction du Logement et de l'Habitat.

Intervention de M. MEUNIER sur le projet de délibération DLH 141 relatif à la réalisation 29, rue Calmels Prolongée (18e) d'un programme de construction de 4 logements sociaux (1 PLA-I, 2 PLUS, 1 PLS) et 5 logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (549.673 euros).

Réponse de M. BROSSAT.

Intervention de Mme MONTANDON et de M. MEUNIER sur le projet de délibération DLH 189 relatif à l'adhésion en tant que membre fondateur à l'Association Agir Contre le Logement Vacant (cotisation 2022/2023 3.000 euros).

Réponse de M. BROSSAT.

Intervention de Mme VASA sur le projet de délibération DLH 126 relatif aux avenants 2022 aux conventions 2017-2022 signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, en matière d'aide au logement et d'habitat.

Réponse de M. BROSSAT et de Mme GUILLEMOT, directrice de la Direction du Logement et de l'Habitat.

Présentation du rapport sur la Commission du Vieux Paris par M. LEGARET, Président de la Commission :

Intervention de Mme TAÏEB et de M. MEUNIER.

Vœux et amendements :

2 amendements et 22 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 46.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 4 octobre 2022

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Absente :

Mme Douchka MARKOVIC.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 70 à l'ordre du jour :

Présentation de la communication sur la rentrée des familles par M. BLOCHE et Mme HERVIEU :

Intervention de Mmes MAQUOI, BOËLLE et M. AQUA.

Réponse de Mme HERVIEU, M. BLOCHE et M. LAURIER, directeur adjoint de la DASCO.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DASCO 97, DASCO 99, DFPE 152 et SG 21.

Intervention de Mme MAQUOI et de M. AQUA sur le projet de délibération SG 21 relatif à la modification des dispositifs déontologiques de la Ville de Paris et création de la Commission de Déontologie de la Ville de Paris.

Réponse de M. BLOCHE.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme MAQUOI sur le projet de délibération DJS 129 relatif à une convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la Prestation de Service Jeunes.

Réponse de Mme BIDARD.

Communication sur l'accessibilité des bâtiments scolaires par M. BLOCHE :

Intervention de Mme MAQUOI.

Réponse de M. BLOCHE et de M. LAURIER, directeur adjoint de la DASCO.

Vœux et amendements :

5 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 25.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 4 octobre 2022

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

MM. Antoine BEAUQUIER et Jérémy REDLER.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 28 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur :

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. RAIFAUD sur le projet de délibération DICOM 29 relatif à la convention de parrainage pour les célébrations du jumelage Paris-Rome avec Ferrero France Commerciale.

Réponse de M. NGATCHA.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure :

En l'absence de Mme TORANIAN, M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux Olympiques et Paralympiques, Seine - M. RABADAN, rapporteur :

Point sur l'avancée des Jeux Olympiques et Paralympiques Parisiens par M. RABADAN :

Intervention de Mme GUHL.

Réponse de M. RABADAN.

M. RABADAN présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports de proximité - M. ZIADY, rapporteur :

M. ZIADY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme BADAT-KARAM et de M. BONNET-OULALDJ sur le projet de délibération DJS 133 relatif aux courts de tennis parisiens - Modification des tarifs.

Réponse de M. ZIADY.

Présentation de Mme Erika CAMPELO, co-présidente d'Autres Brésils des élections au Brésil : Premier bilan et enjeux de la campagne de second tour :

Intervention de Mme GARRIGOS, M. JAMET-FOURNIER, M. ZIADY et de M. SANCHES RUIVO.

Réponse de Mme CAMPELO.

Vœux et amendements :

1 amendement, 2 vœux rattachés et 9 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 10.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 3 octobre 2022

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSEL, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Maud LELIÈVRE, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Florentin LETISSIER, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Absentes :

Mmes Agnès EVREN et Anne-Claire TYSSANDIER.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 31.

Introduction du président de la Commission, M. GOVCIYAN, indiquant qu'il y a toujours un projet de visite de l'Académie du Climat pour les membres de la 8e Commission.

Lors de la prochaine Commission préparatoire, le 7 novembre 2022, deux présentations seront faites :

Rapport sur le développement durable présenté par M. LERT. Ce rapport sera également présenté pour information dans les 7 autres Commissions.

Présentation des CPA par M. BAUDRIER.

La M.I.E. sur Paris à 50° degrés sera officiellement installée le 6 novembre prochain. Le président de cette Mission est M. FLORENTIN et la rapporteure, Mme LELIÈVRE.

Présentation du programme par M. FLORENTIN. La M.I.E. débute jeudi 6 octobre 2022 et plusieurs membres de la 8e Commission y siégeront ; ils feront part des débats pendant les 6 prochains mois.

Le programme a été envoyé aux membres de la M.I.E. qui peuvent encore faire des retours jusqu'au 4 octobre 2022.

À chaque session, limitation du nombre de membres auditionnés pour garder du temps d'échange.

M. LELIÈVRE partage ce que vient de dire le président de la M.I.E.

À chaque séance préparatoire de la 8e Commission, 10 minutes seront consacrées aux travaux de la M.I.E. 50°.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 43 à son ordre du jour :

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - Mme BROSEL, rapporteure :

Mme BROSEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Présentation du projet de délibération conjointe avec M. NAJDOVSKI : DEVE 69 subvention (20.000 euros) à l'Agence Parisienne du Climat en faveur de la végétalisation et du rafraîchissement des copropriétés privées.

Intervention de M. BERTHAULT.

Réponse de Mme BROSEL.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur :

M. LERT salue le président de la M.I.E. 50°, M. LETISSIER et la rapporteure, Mme LELIÈVRE, pour le lancement de la Mission.

Il indique que le plan climat va être révisé et sera présenté à l'été 2023 puis adopté en 2024. La M.I.E. 50° rendra ses conclusions au printemps 2023. M. LERT souligne l'importance de cette M.I.E. dont le travail nourrira celui de la révision du plan climat.

En février 2023 le Livre blanc de la concertation du plan climat conclura l'étape intermédiaire. M. LERT indique qu'il y aura une concertation citoyenne (comment écrire ce chemin vers neutralité carbone).

M. LERT présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation notamment :

- DTEC 39 Subventions (25.500 euros) aux associations de la Transition Écologique.
- DTEC 41 Prise de participation dans la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.
- DTEC 44 Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) pour l'animation de la concertation relative à la révision du Plan Climat.
- SG 79 Communication du Plan pour la sobriété énergétique. M. LERT précise que la sobriété est au cœur du plan climat adopté en 2018 et le restera pour celui de 2024.
- DTEC 47 Signature de la charte d'engagement Ecowatt pour une consommation d'énergie responsable avec RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité.
- DTEC 24 Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (106.000 euros) au budget de l'association Bruitparif pour l'année 2022.

5 vœux sont rattachés au projet de délibération SG 79.

Présentation par Mme BALDINI et M. BERNARD de deux vœux rattachés au projet de délibération SG 79 Plan pour la sobriété énergétique.

Réponse de M. LERT.

Végétalisation de l'espace public, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation :

- DEVE 69 Subvention (20.000 euros) à l'Agence Parisienne du Climat en faveur de la végétalisation et du rafraîchissement des copropriétés privées présenté conjointement avec Mme BROSEL.
- DEVE 36 Végétalisation participative - Communication annuelle sur le programme des jardins partagés.
- DEVE 60 Subvention accordée à la ligue de protection des oiseaux (15.000 euros) et convention pluriannuelle d'activité.
- DEVE 62 Animation des espaces verts parisiens - Subvention (8.000 euros) à l'association "La fabrique documentaire".
- DEVE 75 Subvention au Muséum National d'Histoire Naturelle pour son projet d'étude des populations de corneilles.
- DU 57 ZAC Paul Bourget (13e) - Acquisition auprès de la SEMAPA du jardin central.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure :

Mme PULVAR présente l'ensemble des projets de délibération relatif à sa délégation.

Intervention de Mme BALDINI.

Réponse de Mme PULVAR.

Vœux et amendements :

5 vœux rattachés et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 15 heures 44.

Listes des membres présents.**Mardi 11 octobre 2022 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUBASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusé :

M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Barbara GOMES, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 11 octobre 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLİ, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASSE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Francis SZPINER.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 12 octobre 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Colombe BROSSEL, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusé :

M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 12 octobre 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUSSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 13 octobre 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Anne HIDALGO, M. Franck LEFEVRE, M. Franck MARGAIN, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusé :

M. Francis SZPINER.

Absents :

M. Alexandre FLORENTIN, Mme Fatoumata KONÉ, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 13 octobre 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Francis SZPINER.

Absents :

M. Jacques GALVANI, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Alice TIMSIT.

Annexe n° 1 - Interventions de deux représentants du Conseil parisien des Européens.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - J'ai le plaisir de donner la parole à deux représentants de ce Conseil.

On commence par M. Clément LEDUC-SPAAK.

Pour 5 minutes, Monsieur.

M. Clément LEDUC-SPAAK. - Bonjour.

Merci de nous accueillir en tant que membres du Conseil parisien des Européens. Cela a été créé sous la précédente mandature. Pour résumer, c'est un Conseil parisien des Européens qui regroupe les 28 pays de l'Union européenne. Chacun est nommé par tirage au sort. Je représente la Belgique, et Déolinda le Portugal. Nous représentons l'ensemble du Conseil parisien des Européens. On a plusieurs groupes de travail. Chaque groupe de travail a des porte-parole. Moi, c'est le groupe sur la citoyenneté européenne et celui sur l'enseignement des langues. Déolinda vous présentera les groupes de travail qu'elle représente.

Le fonctionnement, c'est à peu près 4 plénières par an, ici, en salle du Conseil, parfois dans les ambassades. Mais, depuis 2 ans, on n'a pas pu les organiser dans les ambassades. Mais, précédemment, elles ont été accueillies dans plusieurs ambassades.

Le Conseil parisien des Européens a commencé en 2019. Il a pu émettre un vœu. L'une des compétences du Conseil parisien des Européens, c'est qu'il peut émettre un vœu chaque année. En 2019, il a émis un vœu pour mieux accompagner l'accueil des Européens à Paris. En 2022, cette année, on a pu faire voter un deuxième vœu. On l'a élaboré en 2021. Là, nous allons vous présenter le rapport d'activité des années 2020-2021, qui ont été un peu compliquées à cause du Covid.

Le vœu avait déjà été abordé en Conseil de Paris par Agnès EVREN. Nous l'avons repris sans l'avoir vu avant. C'était vraiment de créer une communauté européenne de la démocratie participative, parce que l'on représente la démocratie participative. On a eu des réunions avec la Mairie de Paris. Ils nous ont dit que c'était tout à fait possible d'avoir des liens avec les autres capitales européennes et les grandes métropoles, pour avoir vraiment un débat, un dialogue entre les capitales européennes, mais à l'échelon citoyen et de démocratie participative.

Je passe au groupe de travail n° 1 sur la citoyenneté européenne. On a eu beaucoup de dialogues avec les institutions, comme la Maison de l'Europe, qui est financée par la Mairie de Paris. Nous avons fait une réunion ici. Hermano SANCHES RUIVO, qui était l'ancien adjoint à l'Europe, était très présent. Il participait à nos réunions. Nous avons eu également un projet de communication pour mieux montrer l'Europe à Paris. On a eu comme projet de faire des vidéos, des interviews. Hermano SANCHES RUIVO a été le premier à se prêter au jeu. Il nous a un peu parlé de son esprit sur l'Europe, ce qui était très intéressant.

Après, on a fait une interview d'une demande du Conseil parisien des Européens qui vient de Pologne et fait un gros travail à Paris dans beaucoup de bibliothèques, que ce soit au café de Flore, dans les cafés aussi, sur une artiste polonaise qui s'appelle Zapolska. On l'a donc interviewé à la Maison de l'Europe. Après, il faut que l'on fasse des montages. Mais, en tout cas, on a le projet de montrer tout cela. D'avoir d'autres personnalités, éventuellement Daniel COHN-BENDIT, qui représente vraiment l'Europe à Paris. Eventuellement, on pourrait le contacter.

Nous avons beaucoup de liens avec la Maison de l'Europe. Nous allons essayer de développer des projets. Nous avons quelques projets culturels sur le cinéma. D'ailleurs, il y a eu beaucoup de projections à l'Hôtel de Ville. Arnaud NGATCHA était présent à la dernière. Un représentant des Ukrainiens en France était présent. Il y a beaucoup de projections à l'Hôtel de Ville. On a participé à des projections dans d'autres cinémas. Donc, quelques projets culturels. Ensuite, un autre groupe culture développe d'autres projets culturels.

On a eu des relations avec la représentante du Parlement européen à Paris, qui nous a accueillis. Notre gros projet de la citoyenneté européenne, c'est vraiment d'avoir un contact avec les députés européens et de favoriser la citoyenneté européenne, que les Parisiens s'emparent de la politique européenne.

Sur l'enseignement des langues, on a vu qu'il y avait beaucoup de personnes qui voulaient prendre des cours au sein de la Ville de Paris, mais il y avait trois fois plus de demandes que d'offres. Nous voudrions savoir si cela était possible d'augmenter cette capacité, éventuellement avec le C.P.F., d'avoir plus de places pour que les Parisiens puissent apprendre les langues européennes.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Clément LEDUC-SPAAK.

Pour 5 minutes de nouveau, Mme Déolinda PINTO-RIBEIRO.

Mme Déolinda PINTO-RIBEIRO. - Bonjour.

Comme l'a dit Clément, je suis représentante du Portugal au Conseil parisien des Européens et porte-parole du groupe culture. Je vais parler pour Catherine DIMITROULIAS, qui est la représentante de la Grèce au Conseil parisien des Européens, porte-parole du groupe égalité entre femme et homme créé par auto-saisine.

L'égalité entre femme et homme est un droit et un objectif universel et européen qui est transversal à la Ville de Paris. Le groupe a eu un échange de vues avec l'adjointe à la Maire, Mme BIDARD, et a appelé la Ville de Paris à intensifier son action pour protéger les femmes et les filles victimes de violences exacerbées, de pauvreté et d'exclusion sociale en conséquence de la crise pandémique et sociale, et pour promouvoir l'éducation à l'égalité entre fille et garçon dès le plus jeune âge.

A cet effet, le groupe a notamment traduit le "violentomètre" de la Ville dans plusieurs langues européennes et autres, notamment l'arabe. Organisé en mai 2021, en partenariat avec l'"Association des Femmes de l'Europe méridionale", la conférence européenne sur le thème "Eduquer à l'égalité entre fille et garçon, femme et homme". Organisé en avril 2022, en partenariat avec l'Unicef, une action symbolique auprès de 25 élèves d'écoles primaires du 15e arrondissement de Paris. Contribué à l'échange d'informations avec la ville d'Athènes, qui a abouti en mars 2021 à l'adoption de son programme de prévention et de lutte contre le harcèlement sexiste. Participé au forum "Génération Egalité" des Nations Unies, coprésidé par la France, qui a culminé à Paris en juin et juillet 2021, avec le plus grand rassemblement féministe mondial. Le groupe était représenté par sa porte-parole à la cérémonie d'ouverture au forum, par le Président de la République au Louvre.

Pour le groupe culture, créé en mai 2021 par auto-saisine, une résolution a été adoptée à l'ONU pour promouvoir la culture de la paix. Ce groupe, comme les 6 autres, a mené des actions pour faire de Paris la Capitale de la paix. Lors des presque 20 réunions du groupe culture, nous avons rencontré des officiels de la culture de l'UNESCO, notamment les 27 ambassadeurs délégués permanents auprès de l'UNESCO, de l'EUNIC, qui est le représentant des centres culturels européens à Paris, de Lille, pour la création d'un Conseil lillois des Européens. Tous ont été fort intéressés par les projets qui ont été mis en exergue par le groupe culture. D'ailleurs, je remercie vraiment les membres du groupe culture, parce que nous avons travaillé intensément sur ces projets.

Nous voulons organiser une fois par an, lors de la fête de l'Europe, une chasse au trésor du patrimoine européen pour établir la liste du patrimoine européen à Paris. Organiser le festival de films européens en plein air au parc de la Villette. Découverte et dégustation des différents pains. Je vous rappelle que la baguette va être inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO à Rabat, en novembre prochain. Promouvoir la bande dessinée européenne avec 27 bédéistes européens. Pascal BRESSON, Chevalier des Arts et des Lettres, a été élu meilleur bédéiste européen en 2021. Organiser une exposition pour les 25 ans de l'Euro en 2024. Créer une maison de la culture européenne sur le modèle de l'Institut du monde arabe, sur le slogan "Visiter les 27 pays de l'Union européenne avec un pass Navigo". Et, finalement, création d'un badge linguistique - à Paris, il y a 195 nationalités grâce à l'UNESCO, l'ESA, l'O.C.D.E. et autres - où il sera mentionné "I speak English", "Io parlo italiano", "Eu falo português", etc.

Nous avons créé un "flyer" pour le Conseil parisien des Européens. Nous avons publié les actions des 7 groupes du Conseil parisien des Européens dans les revues "Liberty Mag" et "A Paris".

Pour terminer, pour Benjamin SIBILLE, représentant de la France au Conseil parisien des Européens et porte-parole sur les Jeux olympiques 2024, programme phare de la Ville de Paris, et pour l'Olympiade culturelle de septembre 2024, grand dossier du mandat et anniversaire centenaire des seconds Jeux olympiques à Paris, voici les activités qui sont prévues : Jeux olympiques pédagogiques reproduisant les Jeux antiques près du Louvre, Tuileries, avec exposition sur l'olympique antique. Faire de Paris, ville natale de Coubertin, qui est le créateur des Jeux olympiques modernes, la Capitale de la paix, l'une des valeurs de l'Union européenne.

Comme vous le savez, à Olympie, une trêve était décrétée pendant les Jeux. Sur ce modèle, organiser une conférence de la paix à la Sorbonne, réunissant des jeunes européens sur le modèle du Forum de Paris sur la Paix. Faire de Paris la capitale européenne via un festival culturel, musical et culinaire, dans le quartier européen de Paris. Organiser un carnaval olympique européen sur le modèle de ceux de Rio et autres, par exemple Dunkerque. Valoriser et subventionner le service civique européen, ou parisien, pour mobiliser les jeunes Européens avant, pendant et après les Jeux olympiques. Jeunes qui pourraient être les ambassadeurs culturels citoyens pour que perdurent l'esprit pacifique des Jeux olympiques et un héritage patrimonial des Jeux olympiques de 2024.

Pour plus d'informations sur les travaux du Conseil parisien des Européens, je vous invite à vous référer à notre rapport qui a été publié sur le site de la Mairie, ou bien à contacter les membres du Conseil parisien des Européens, qui sont à votre disposition. Nous serions heureux également de vous accueillir lors d'une de nos réunions plénières.

Je conclus par cette citation de Henry Ford : "Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite". Bonne continuation pour vos travaux au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette présentation de votre rapport d'activité.